Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

684.82
Sau

302165388-

RECUEIL

DE

DOCUMENTS

RELATIFS A L'HISTOIRE DES MONNAIES

FRAPPÉES PAR LES ROIS DE FRANCE

DEPUIS PHILIPPE II JUSQU'A FRANÇOIS Ier

PAR F. DE SAULCY

MEMBRE DE L'INSTITUT
(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)

TOME QUATRIÈME

MACON

IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES

M DCCC XCII

684.82
Sau

AVERTISSEMENT

Dans sa Préface du 1er volume, M. de Saulcy a exposé lui-même le but et la portée de cet ouvrage. De nombreux documents, relatifs à l'administration de la Monnaie pendant le moyen âge, ont échappé à la destruction des actes de l'ancien régime. A peu d'exceptions près, ils sont restés inédits. Fallait-il continuer de les laisser dormir dans les archives et les bibliothèques ? Le Blanc, qui fit paraître en 1690 son *Traité historique des Monnaies de France*, avait déjà consulté ces sources et leur devait toute son érudition. Plus récemment, un homme de mérite, Delombardy, avait glané dans ces mêmes manuscrits et pris des notes fort intéressantes sur les émissions, la valeur des points secrets, les différents d'atelier ou de maître. L'ouvrage qu'il préparait n'a pas vu le jour ; c'est dans son *Catalogue de la collection Rignault* (1848) qu'il faut chercher le fruit de ses investigations. Un travail d'ensemble restait à faire, de longue haleine et d'une difficulté telle, qu'on s'explique parfaitement que personne n'ait osé l'entreprendre. En effet, les documents dont il s'agit ne sont pas aisés à lire ; même un paléographe du métier ne promettrait pas de les déchiffrer sans se tromper sur quelque nom propre ou quelque abréviation. Puis, le paléographe trouvé pour les lire, il manquerait encore le numismate pour les comprendre et en

302165388-

Après la mort de M. de Saulcy, l'œuvre qui tient la première place dans sa glorieuse carrière, ne devait pas rester inachevée. Se passant du concours de l'État, M^me^ de Saulcy eut le légitime orgueil de faire imprimer à ses propres frais les trois volumes dont elle avait le manuscrit. Ils paraissent aujourd'hui; je ne doute pas que l'étude de la Numismatique française n'en reçoive une impulsion nouvelle. Pour en faciliter l'usage, j'y ai ajouté deux tables : celle des ateliers et celle des officiers monétaires. Faire plus, c'eût été reproduire l'ouvrage tout entier sous une autre forme.

Paris, juillet 1892.

FRŒHNER.

RECUEIL

DE

DOCUMENTS MONÉTAIRES.

DOCUMENTS DATÉS

(SUITE ET FIN).

LOUIS XII.

DU 7 AVRIL 1498 (NOUV. ST.) AU 1er JANVIER 1515.

1497 (8 AVRIL).

Loys, Roy de France, 12e de ce nom, dict père du peuple, fils de Charles, duc d'Orléans, et de madame Marie de Clèves, par ligne collatéralle à faulte d'hoir masle en ligne directe descendant de Philippe de Vallois, qui feust estaincte et princt fin du vivant de Charles, Roy de France, 8e du nom, décédé sans hoir masle, commença son règne le 8e jour d'apvril l'an 1497 avant Pasques.

(Ms. Fr. 5524, fol. 173 r°. — Reg. de Lautier, fol. 142 v°.)

1497 (10 AVRIL).

Fut ordonné au bureau de la chambre des monnoyes où estoient sires Germain de Marle, Nicolas Potier, Denis Anjorrant, Jehan de Cambray, Germain le Maçon et Guillaume Bonneil, généraux mes desd. monnes, que lesd. Germain de Marle et Guillaume Bonneil se transporteront devers le Roy pour la confirmacion de lad. chambre et aussi pour le fait desd. monnes.

Les deux délégués partent le 11 avril et rentrent à Paris le 28 avril.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1498.

Guillaume Aubry receu garde de la monne de Rouen, au lieu de feu Guillaume Courel, mais pour ce que le payement des gages s'adresse à Mrs les trésoriers de France, les lettres de provision à lui rendues à la charge de les faire refaire.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 70 r°.)

Jean Mercadier et m^e^ Robert le Conte, gardes de la monn^e^ de Tholose.

(*Ibidem*, fol. 160 r°.)

1498.

Amiens.

Guiot Dimanche, dit Lombard, pour 10 ans, par lettres patentes vérifiées par les généraux; cette monoye a été naguères créée, érigée et ordonnée par le Roy.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 46 r°.)

Bayonne.

Auger de Hiriart, pour 10 ans, par lettres patentes.

200 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre chacun an.

(*Ibidem*, fol. 21 v°.)

Bordeaux.

Confirmation par le Roy dud. bail fait par le feu Roy Charles der^r^ décédé (à Ambrois de la Fontaine et Jacques de Chiques).

(*Ibidem*, fol. 22 v°.)

Bourges.

Confirmation par le Roy aud. Roussart (Thomas) du bail fait par le feu Roy dern^r^ trespassé que Dieu absoille.

(*Ibidem*, fol. 18 r°.)

Limoges.

Confirmation par le Roy du bail fait par le feu Roy Charles, que Dieu absolve, à Jean Rogier.

(*Ibidem*, fol. 41 v°.)

Lyon.

Confirmation du bail fait audit Richer (Jean) par le feu Roy Charles.

(*Ibidem*, fol. 17 r°.)

Montpellier.

Confirmation par le Roy audit Pierre Morgue dud. bail à lui fait par le feu Roy Charles, dern^r^ décédé.

(*Ibidem*, fol. 20 v°.)

La Rochelle.

Nicolas Champin, pour 10 ans, par lettres du Roy.

100 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre.

(*Ibidem*, fol. 37 r°.)

Rouen.

Confirmation par le Roy dud. bail fait à Robert Poillevillain par le feu Roy Charles, registré le 26 juin.

(*Ibidem*, fol. 10 v°.)

Saint-Lô.

Confirmation par le Roy dud. bail fait par le feu Roy Charles à Richard Basire.

(*Ibidem*, fol. 40 r°.)

Toulouse.

Nicolas de Masdones, pour les an et trois mois qui restent à expirer de son bail et continuation de huit ans.

1000 marcs d'or, 16000 marcs d'œuvre.

(*Ibidem*, fol. 19 v°.)

1498 (19 AVRIL).

Les boîtes de Saint-Lô, apportées ce jour, contiennent de l'ouvrage de Richard Basire :

20 écus au soleil.

12 s. 10 d. de gr. bl. à la couronne.

20 s. de deniers t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1498 (23 AVRIL).

On ouvre les boîtes de Montpellier, contenant :

41 écus au soleil.
18 d. de gr. bl. à la couronne.
1 s. 11 d. de deniers t.

(*Ibidem.*)

1498 (25 AVRIL).

Coppie de certaines lettres missives du Roy apportées en la chambre des monnoyes par sires Germain de Marle et Guillaume Bonneil, généraulx maistres desd. monn^es^.

De par le Roy.

Nos amez et feaulx, nous avons oy ce que Germain de Marle et Guillaume Bonneil, par vous depputez, nous ont dit et remonstré touchant le fait et exercice de nostre chambre des monn^es^ à Paris, et pour ce que au moyen du trespas de feu nostre très chier seigneur et frère, que Dieu pardoint, n'avons encores peu donner provision aux affaires de nostre Royaume, nous voulons, vous mandons et expressément enjoignons que continuez à besongner et expédier toutes les matières et choses qui surviendront en nostred. chambre des monn^es^, et à faire ouvrer et monnoyer toutes les espèces de noz monnoyes tant d'or, d'argent que noires, aux coings, poix, cours, loy, remede et pris de marc d'or et d'argent, réservé les grans blancs de karolus, tout ainsi que avez fait par avant led. trespas, en faisant mectre esd. monn^es^ nostre nom de Ludovicus au lieu de Karolus, et au commencement des lettres d'une chacune espèce desd. monn^es^ une fleur de liz couronnée. Donné à Orléans, le 25^e^ jour d'avril l'an 1498. Ainsi signé : LOYS. — J. COTEREAU.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 60, fol. 158 v° et Z, 1^b^, 62, fol. 100 r°. — Ms. Fr. 21435, fol. 159 r°.)

1498 (25 AVRIL).

Le 25 avril l'an 1498, par mandement du Roy, fut mis au lieu de Karollus, nom du feu Roy, au commencement de la légende de la monnoye, Ludovicus, nom dud. S^r^ Roy, et y fust mis une fleur de liz couronnée, en continuant les formes, poix, loy et cours comme s'ensuit :

Escuz soleil à 23 karatz et $\frac{1}{8}$ de karat, audit huict^me^ de karat de remedde, de 2 d. 17 grains de poix, au feur de 70 pièces de poix au marc, ayans cours pour 36 s. 4 d. t. pièce.

Marc d'or fin, 6^xx^ 10 lb. 3 s. 4 d. t.

France. — *Figure :* 2 écus sol. semblables, mais le 1^er^ à l'écusson sans rien à côté ; le 2^e^ à l'écusson accosté de deux lys couronnés.

Provence. — *Figure :* Croix potencée de Jérusalem. ℞. Deux lys couronnés à côté de l'écusson.

Dauphiné. — Ecu au champ écartelé.

Grandz blancs douzains à la couronne, à quatre deniers douze grains de loy argent le Roy, de 2 deniers 5 grains de poix, au feur de 86 pièces au marc, ayans cours pour 12 d. pièce.

Marc d'argent, 11 lb.

Figures : France. — Deux pièces aux croisettes.

1° Ecu accosté de deux lys couronnés. ℞. 2 lys et 2 L ; sous chacun un annelet ; avant la croisette, un trèfle.

2° Ecu sans rien à côté ; les signes du revers sans point ni annelet ; point sous L de *Ludovicus*.

Dauphiné. — Ecu écartelé. ℞. 2 dauphins et 2 lys.

Provence. — 1° Croix potencée, 2 lys et 2 couronnes. ℞. PRO. COM. Ecu et 3 couronnes dans un trèfle.

2° Croix de Jérusalem. ℟. Ecu couronné; à droite et à gauche, L couronné.

Liards ez monnoyes de France à 3 d. de loy argent le Roy, de 19 grains de poids chacune pièce, au feur de 234 pièces au marc, ayans cours pour 3 d. pièce.

Figure : LVDOVICVS : DEI : G. F : REX. Roi à mi-corps. ℟. Couronnelle. SIT, etc. Croix avec 2 lys et 2 couronnes.

Liards ez monnoyes de Daulphiné, à 2 d. 16 gr. argent le Roy, à 2 gr. dud. argent de remède, de 21 grains de poix, au feur de 210 pièces au marc, ayans cours pour 3 d. t. pièce.

Figure : Lys. SIT, etc. Croix, 2 lys et 2 couronnes. ℟. ✠ LVDOVICVS : REX : Dauphin.

Doubles noirs à 1 d. 12 grains argent le Roy, à deux grains de remède, de 1 d. de poix ou environ, au feur de 9^{xx}6 pièces au marc, ayans cours pour 2 d. t. pièce.

France. — Figure : Lys couronné. SIT, etc. Croix dans un quatrefeuille. ℟. Lys couronné. LVDOVICVS FRANCORV REX. 3 lys dans un trèfle.

Dauphiné. — Figure : ℟. Trois dauphins dans un trèfle.

Petitz deniers noirs tant es monnoyes de France que Daulphiné, à 1 d. argent le Roy, à 2 grains de remedde, de 17 grains de poix, au feur de 252 pièces au marc.

France. — Figure : ✠ TVRONVS CIVIS FRANCO. 2 lys dans un trèfle. ℟. ✠ LVDOVICVS, etc. dans un quatrefeuille.

Dauphiné. — Figure : ✠ TVRONVS CIVIS FRANC. Lys et dauphin dans un trèfle. ℟. comme celui de France.

Patarts provenceaulx à 1 d. 4 grains argent le Roy, de 23 grains de poix, au feur de 9^{xx}11 pièces au marc, ayans cours les 8 pour 12 d. t.

Figure : Lys. SIT, etc. Croix dans un double quatrefeuille. ℟. ✠ LVDOVICVS, etc. Deux lys; dessous; P ✠.

Coronals noirs provenceaulx à 16 grains argent le Roy, de 19 gr. de poids, au feur de 236 pièces au marc, ayans cours les 16 pour 12 d. t.

Figure : ✠ SIT, etc. Grand L couronné. ℟. LVDOVICVS·FRANC·REX. Croix cantonnée de quatre points.

(Ms. Fr. 5524, fol. 174 r° à 176 r° et v°. — Reg. de Lautier, fol. 143 r° à 145 r°.)

1498 (27 AVRIL).

Richard Basire, m^{e} part^{er} de la monn^{e} de Saint-Lô, s'oppose à ce qu'on nomme un autre à la maîtrise, tant durant le temps de son bail qu'après.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 7.)

1498 (30 AVRIL).

Guillaume Auber produit des lettres royales datées d'Orléans le 25 avril, lui donnant l'office de garde de la monn^{e} de Rouen, vacant par le trespas de feu Guillaume Courel. Il est admis.

(*Ibidem.*)

1498 (4 MAI).

Lettres des généraux maîtres à mess^{rs} des comptes du Dauphiné.

Le Roy nous a escript faire casser et rompre tous les coings et fers de chacune espèce de monnoyes, tant d'or, blanches que noires, qui ont esté faictes cy devant et jusques à présent en toutes monnoyes, et y faire faire d'autres fers et coings nouveaulx à escuz et demy escuz au souleil semblables aux derreniers faiz, excepté

que au lieu du nom de Karolus, led. S^gr veult estre mis Ludovicus, et au commancement des lettres une fleur de liz couronnée, au lieu de celle qui y estoit sans couronne, tant devers la croix que devers la pille; semblablement le Roy nostre S^gr veult que l'on face en toutes sesd. monnoyes des fers et coings aux deniers grans blans, douzains et demiz XII^eins, où il y aura led. nom de Ludovicus, au lieu de celluy de Karolus, et aussi une fleur de liz couronnée au commancement des lettres, comme esd. deniers escuz, le tout des aloy, poix, cours et remède comme naguères et au vivant du feu Roy dern^t trespassé, que Dieu absoille, il a esté fait. Si vous en advertissons, afin que en ensuyvant le bon vouloir et plaisir du Roy nostred. S^gr vous le faciez ainsi faire en toutes ses monnoyes de son pays du Daulphiné.

Ordre de clorre et d'envoyer les boîtes.

Messieurs, le Roy a aussi ordonné que doresenavant et jusques à ce que autrement il soit pourveu, l'on ne face plus de karolus ni autres espèces de monnoyes tant blanches que noyres, que celles dont cy dessus est fait mencion. Signé : LESUEUR.

Les gens des comptes envoient copie de ces lettres à Crémieux, à Romans, à Montélimar et à Grenoble.

(Archives de Grenoble. Quintus liber pedum, ordinacionum, etc., fol. 1 r° à 2 v°.)

1498 (4 MAI).

On ouvre les boîtes de Villefranche, contenant :

17 écus au soleil.

6 s. 8 d. de gr. bl. à la couronne.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1498 (7 MAI).

On ouvre les boîtes de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon, contenant :

16 écus au soleil.

5 s. 11 d. de gr. bl. à la couronne.

14 s. 5 d. de gr. bl. au K.

8 s. 8 d. de liards.

3 s. 3 d. de doubles t.

31 d. de deniers t.

(*Ibidem.*)

1498 (17 MAI).

Jehan Richer, m^e part^er de la monn^e de Lyon, s'oppose à ce qu'on nomme un autre à sa place.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1498 (25 MAI).

Défense à Mess^rs les généraux par Nicolas Macheron, huissier en parlement, de non attempter ni innover au préjudice de certain arrest donné par la cour au profit de Bertrand de Larroy, m^e de la monn^e de Baionne.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 90 v°.)

1498 (25 MAI).

Sur requête du prévost des marchands et échevins de Paris ou leur procureur, leur est permis de pouvoir acheter des changeurs, orfèvres et autres, jusques au nombre de 20 marcs d'or, pour convertir en certain ouvrage qu'ils ont intention donner ou présenter au Roy à sa joyeuse venue à Paris.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1498 (29 MAI).

Ramonet de Biran, garde de la monn^e

m iiij^{c} iiij^{xx} xviij, dominus Guillelmus Pecol exhibuit dominis computorum dictas litteras et per eum mandatum et rescriptum magistro particulari monete Montilii quod a modo in anthea faciat et fieri faciat monetam auri et argenti ad arma dalphinalia pura cum quodam flore de ly coronato de supra, beneplacitum domini nostri Regis Dalphini insequendo.

C'est une réponse à une lettre du 18 juin 1498, signée par Bernardin de Rovilhas, commis à la monn^{e} de Montélimart. On lit dans cette lettre, adressée à Estienne Oudry, auditeur de la chambre des comptes : « D'autre part, vous savez que depuis Faures en sa maîtrise a notre monn^{e} ung petit daulphin au commencement des lettres, et maintenant vous avez mandé mectre une fleur de lis couronnée, qui est au lieu du daulphin, et le tailleur dit que n'est possible de mectre le daulphin; toutes fois la differance du maistre est toujours (*blanc*), et pourtant Monseig^{r}, pour éviter danger d'être reprins, vous prie que nous escripves vostre bon vouloir, et ainsi que nous escripres nous ferons..... »

(Arch. de Grenoble. R. B. 4, 1 v°.)

1498 (26 JUIN).

Mandement de la confirmacion des offices des généraulx des monnoyes faicte par le Roy Loys.

Avons continué et nommons tous les officiers et suppostz d'icelle chambre en leurs estats et offices. C'est assavoir noz amez et féaulx conseillers Germain de Marle, Nicolas Potier, Denis Anjorrant, Jehan de Cambray, Charles le Coq, Germain le Maçon, Gilles Acarie, Guillaume Bonneil, généraulx desd. monnoyes, Guillaume Lesueur, greffier, maistres Loys Anjorrant, advocat, Jehan Parent, procureur, François Ra, receveur des gaiges, prouffits et émolumens desd. monn^{es}, Vital Ferrebeuf, receveur des exploits et amendes d'icelles, Jehan Bloteau, huissier, et Germain de Valenciennes, essayeur général desd. monn^{es}, pour doresenavant exercer lesd. offices et estats chacun d'eulx en droit.....

(A. N. Reg. Z, 1b, 60, fol. 158 v° à 159 v°.)

1498 (28 JUIN).

Lettre de Bernardin de Rouilhasc, commis en la monn^{e} de Monteilhemar.

Elle contient ceci :

D'autre part, m'escripvez que doresenavant ayons à faire la monn^{e} tant d'or que d'argent au coin et armes dalphinales pures, dont sommes fort esbays que vous voulez oster noz préhéminences (?); car de tout temps, en lad. monnoye du Monteil Aymar est acousteumé de batre es armes reales pures; touttefoiz touchant nous autres, nous est tout ung, mais les officiers du Monteil Aymar n'ont pas délibéré de laisser passer comme voiez par leurs lectres lesquelles sur ce vous escripvent par led. présent porteur. Si pour ce vous prie, mes très honorés seigneurs, qu'il vous plaise nous laisser en notre entier. Le tailleur m'a dit que, pour paciffier les choses, sera content d'aberger les lettres pour mectre avecques la fleur de lys couronnée un daulphin, et à ceste cause, par led. présent porteur, vous envoye en papier ung trousseau et un pigle (*sic*) dessoubz affin qu'il vous plaise d'ordonner où se mectera ledit daulphin.

(Quintus liber, fol. 3 r°.)

1498 (3 JUILLET).

Paris.

Laurent Sureau, confirmé par le Roy, par ses lettres patentes, ainsi qu'il la tenoit à l'eure du trespassement du feu Roy Charles, que Dieu absolve.

Enregistrées par les généraux le 5 juillet.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 8 r°.)

1498 (4 JUILLET).

Ordonnance du Roy reproduisant et confirmant celle de 1493. Elle est intitulée : Mandement sur le cours et poids des monn^{es} en ensuivant celle de 1493 faicte à Orléans.

Lue et enregistrée à la Chambre des monn^{es} le 4 août 1498, et criée à Paris le même jour.

(A. N. Reg. Z, 1b, 60, fol. 159 v° à 161 v°.)

1498 (7 JUILLET).

Il a esté permis à Pierre Morgue, m^{e} part^{er} de la monn^{e} de Montpellier, de faire faire en lad. monn^{e} des deniers lyars à 3 d. de loy A. R., à 2 gr. de remède, de 19 s. 6 d. de poix au marc de Paris, jusques au nombre et quantité de 2000 marcs d'euvre, et des doubles t. à 1 d. 12 gr. de loy A. R., à 2 gr. de remède, de 15 s. 2 d. de taille, jusques au nombre de 1000 marcs d'euvre seullement, pourveu qu'ils soient bien taillez et de bon recours.

Semblablement a été permis à Jehan Richer, m^{e} part^{er} de la monn^{e} de Lyon, de faire en lad. monn^{e} desd. doubles tournois et petiz t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1498 (7 JUILLET).

Le 7 juillet 1498, par ordonnance du Roy, feust donné cours aux monnoyes d'or, d'argent ou de billon qui ensuyt, forgées en sa ville d'Ast de son ordonnance et commendement auparavant qu'il feust parvenu à la couronne de France.

Escuz d'or à 23 k., de 2 d. 17 grains de poix, au feur de 70 pièces de poix au marc, ayans cours pour 36 s. 3 d. t.

Testons à 11 d. 18 grains de loy argent le Roy, de 7 d. 10 grains de poix, au feur de 25 pièces et demye au marc, ayans cours en la monnoye de France pour 10 s. t. pièce.

Blancs à 4 d. 12 gr. de loy argent le Roy, de 2 d. 9 grains de poix, au feur de quatre-vingts pièces au marc, ayans cours pour 10 d. pièce.

Petiz blancs à 3 d. argent le Roy, de 1 d. 4 grains de poix, au feur de 8^{xx} 12 pièces au marc, ayans cours pour 5 d. pièce.

Parpallolles à 3 d. 18 grains argent le Roy, d'ung denier 18 grains de poix, au feur de 108 pièces au marc, ayans cours en monnoye de France pour 8 d. t.

(Ms. Fr. 5524, fol. 176 v° et 177 v°. — Reg. de Lautier, fol. 145 v° et 146 r°.)

1498 (8 JUILLET).

Lettres de confirmation de l'office de garde de Montélimar pour Jehan Repparat, données par Jehan, comte de Foix.

(Quintus liber, fol. 7.)

A la même date, le gouverneur Jehan de Foix confirme également Anthoine Pecol.

(*Ibidem*, fol. 10 et 11 r°.)

1498 (9 JUILLET).

On ouvre les boîtes de Chalons, de l'ou-

vrage d'Emond le Boucherat, m^e part^er, contenant :

36 écus au soleil.

30 s. 9 d. de gr. bl. à la couronne.

21 d. de deniers t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1498 (9 JUILLET).

Autre boîte de Romans.

Ecus au soleil ; du lundi 9 juillet 1498 au mercredi 28 novembre 1498, 6 délivrances.

En tout, 1300 écus.

Solz et demi solz ; du samedi 2 juin 1498 au jeudi 31 janvier 1498, 40 délivrances, dont une seule de 1/2 sols du vendredi 8 juin 1498.

Les 39 autres de sous donnent en tout 1576 marcs.

Lyars ; une délivrance, du samedi 12 janvier 1498, et de 45 marcs.

Nota. C'est pour cette délivrance que Jacques Gilier est commis par du Buysson.

Signé : G. Chastaing, N. Gordon, J. Sevyn et Jaques Gilier, commis par du Boysson.

M^e part^er, Girard Chastayn ;

Gardes, Jehan du Buysson et Pierre Hodoard ;

Contregarde, Nycolas Gordon.

Essayeur, Jehan Sevyn ;

Tailleur, Bartholomeu Ebert, par commission de mess^rs de la chambre des comptes.

(R. B. 4, VII, fol. 54 à 60 v^o.)

1498 (12 JUILLET).

Peroton de Biran, garde de la monn^e de Bayonne, présente à la chambre des lettres patentes du Roy, datées de Vincennes le 8 mai passé, et le confirmant dans son office.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1498 (14 JUILLET).

L'an 1498 et le 14^e jour du moys de juillet, avoit la maistrise de la monnoye de cette ville de Grenoble egrege homme mess^re Guigo Domeni, docteur en tous droitz, régissant icelle pour luy noble homme Thomas Blondel, bourgeoys de Genefve. Tailleur, maistre Anthoine Florence, et garde Claude de Cizerin.

Soulz. 8 délivrances, du 14 juillet 1498 au 19 février suivant.

En tout, 1000 marcs.

Lyars. 50 marcs délivrés le 13 décembre 1498.

Ecus au soleil. Délivrances du 14 juillet 1498 et du 6 octobre ; en tout, 400 écus ; du 24 janvier 1499, 200 écus.

(R. B., 4, viij, fol. 64 à 66 v^o.)

1498 (19 JUILLET).

M^e Jehan de la Place, conseiller du Roy en la court de Parlement, fait demander aux généraux maîtres certains fers, c'est assavoir 4 pilles et 8 trousseaulx à escuz au soleil, une pille et deux trousseaulx à demiz escuz soleil, et 4 pilles à douzains et 8 trousseaulx, qui ont esté faiz par le tailleur de la monn^e de Paris et par commandement à lui fait par mond. seigneur de la Place, pour iceulx estre portez à Bayonne à faire l'ouvrage que Bertrand de Larroy a l'intencion de faire comme maistre part^er de lad. monn^e.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1498 (23 JUILLET).

Mention de Nicolas Bachelier, garde de la monn[e] de Tournay.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1498 (24 JUILLET).

Ordonnance royale pour remettre sus la monnoie d'Angers et établir l'atelier à neuf, si l'ancien « où l'on souloit batre » était en ruine ou abîmé.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 60, fol. 162 r[o] et v[o]. — A. N. Reg. Z, 1[b], 62, fol. 102 v[o]. — Sorb., H, 1, 13, n[o] 173, f[o] 19 r[o]. — Ms. Fr. 21435, fol. 159 r[o], donne le 8 juin 1498.)

1498 (30 JUILLET).

Le parlement demande la remise des coins gravés par Nicolas de Russanges pour la monnoie de Bayonne, sous la maîtrise de Bertrand de Larroy (de 1490 à 1499), soubz la differance dudit de Larroy qui est une ancre pour la differance de la ville à la fin des lettres devers la pille et deux petits points cloz entre l'ancre et la fleur de liz.

Ce sont les coins dont il est question au 19 juillet 1498. Ces coins sont remis à mond. s[r] de la Place, par moy Guillaume Lesueur, greffier d'icelle chambre des monnoyes. M. de la Place se charge de les faire porter à Bayonne.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1498 (1[er] AOUT).

Sires Germain de Marle et Gilles Acarie, généraux, vont à Amiens pour trouver un hostel et logis pour battre et forger monoyes, ensuite vont devers le Roy touchant lad. monn[e] (le 13 août).

(*Ibidem.*)

1498 (16 AOUT).

Crémieux.

L'an 1498 et le 16[e] jour d'aoust, a esté commencée boyste nouvelle et faicte délivrance pour Jacques Jalliet et Pierre Benoist, gardes de la monnoye de Cremieu, et Pierre Martin, essayeur, et Enymond le Maistre, maistre particulier de lad. monnoye, de cent 23 marcs de solz de 12 d. tournoys la pièce.

(R. B. 4, xiij, fol. 108 r[o].)

1498 (17 AOUT).

On ouvre les boîtes de la monn[e] de Tournay, contenant :

40 écus au soleil.

13 s. 6 d. de gr. blancs à la couronne.

21 deniers de gr. blancs à la couronne (autre boîte).

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1498 (21 AOUT).

M[rs] les généraux vont à la chambre où messire Denis de Bidaut, chevalier et président, leur remontre les manques de loy trouvez ez monn[es] de Provence.

(Sorb., H, 1, 13, n[o] 173, fol. 91 r[o].)

Il s'agit de grans blancs douzains faiz comme il sembloit en la monn[e] de Montelymart.

Ils ont été essayés et trouvés dans les remèdes, mais pesés, ils ont varié de 93 au marc, d'autres de 128, 130, 103 et 104 au marc.

Jehan Palmier, chevalier, président du

parlement de Grenoble, et m^e^ Jehan Rabot, conseiller, présents à Paris, sont avertis et munis du double de l'information pour faire punir les coupables.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1498 (27 aout).

Sire Charles le Coq va devers le Roy l'avertir de plusieurs choses.

Sires Nic. Potier et Denis Anjorant, généraux, vont à Blois devers le Roy pour y estre le 7 mars à l'assemblée qui se fait au fait de la justice et desd. monn^es^.

(Sorb. H, 1, 13, n° 173, fol. 71 r°.)

1498 (28 aout).

Jehan Haneron, garde de la monn^e^ de Tournai, fait opposition à la nomination de tout autre à sa place.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1498 (28 aout).

Commission à Guiot Lombart, m^e^ part^er^ de la monn^e^ d'Amiens, que puis naguères le Roy a ordonné estre érigée, pour faire faire en l'ostel du Paon, en icelle ville, fourneaux, fonderies, ouvroieries, monoieries, comptouers et autres choses nécessaires, apelé avec lui le procureur du Roy et le maître des œuvres de maçonnerie et charpenterie. Le tout devra être prêt le 1^er^ octobre prochain.

Ordonné que pour diférance des deniers d'or et d'argent qui y seront fabriqués sera mis un point cloz sous la 17^e^ lettre tant devers la croix que devers la pille, qui est l'ancienne diférence de la monn^e^ qui souloit estre à Saint-Quentin.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7. — Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 90 v° et 91 r°.)

1498 (28 aout).

Comparaissent par devant notaire, honorez hommes Auger de Hiriart, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Bayonne, et ses pleiges Auger Delchet, s^r^ d'Avesse, et Peyrot de Cauheper, bourgeois de Bayonne.

Les gardes de lad. monn^e^ sont Ramonet de Biran et Martinot de Finet, commis à l'office de garde.

(A. N. Carton Z, 1^b^, 362.)

1498 (6 septembre).

On ouvre les boîtes de la monn^e^ de Troyes contenant :

25 écus au soleil.

10 s. 2 d. de grands blancs.

26 d. de petits tournois.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1498 (7 septembre).

Christophe Chevalier, procureur de Nicolas Petit, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Troyes, assiste au jugement de la boîte d'or de l'ouvrage de celui-ci, où il y avait 25 écus d'or. Elle est trouvée escharce de $\frac{1}{4}$ de carat d'or fin pour marc.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1498 (13 septembre).

Le gouverneur Jean, comte de Foix, nomme Anthoine Florence tailleur de Montélimar et confirme le don qui lui avait été fait de cet office par feu Jacques de Myolans.

Notification du même au parlement le 12 décembre 1499.

(Quartus liber, fol. 282 à 284 v°.)

1498 (20 SEPTEMBRE).

Mention de Thomas Roussart, m^e part^er de la monn^e de Bourges.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1498 (17 OCTOBRE).

Permis aux gardes de la monn^e de Toulouse de faire ouvrer des lyars jusqu'à 500 marcs d'œuvre et des doubles tournois jusqu'à 500 marcs.

(*Ibidem.*)

1498 (20 OCTOBRE).

Lettre des généraux maîtres aux gens des comptes delphinaux. On y lit ceci :

Mess^rs, nous vous avons autrefoys avertiz de bouche et par escript du grant feiblage et escharceté de loy qui se treuve es monnoyes festes (*sic*) en Daulphiné, dont vous aves bien souvent de grans plaintes, et naguères Mess^rs les auditeurs des comptes estant de présent en Languedoc en ont envoyé par deça des grans blancs faiz à Grenoble et Montelhemart. S'il vous plaist vous en ferez diligemment les pugnicions et corrections, car nous trouvons que lesd. monnoies sont faictes furtivement et à part, veu qu'elles ne sont pas pareilles à celles des boestes. Signé LESUEUR.

(R. B. 4, fol. 40 v^o.)

1498 (20 OCTOBRE).

Jacques de la Vigne, garde de la monn^e de Bayonne, s'oppose à ce qu'on donne son office à tout autre.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1498 (22 OCTOBRE).

Sires Germain de Marle et Gilles Acarie vont à Amiens pour faire commencer le travail. Ils emportent 2 pilles à escuz au soleil, chacune pille garnie de 3 trousseaulx; 4 pilles à douzains et 12 trousseaulx faiz par Nicolas de Russanges, tailleur de la monnoye de Paris, soubz la différance de lad. monnoye d'Amiens, qui est ung point cloz soubz la 17^e lettre, tant devers la croix que devers la pille.

(*Ibidem.*)

1498 (23 OCTOBRE).

Mention d'Olivier de Lambressec (*sic*) et Thiebaut Chatouru (*sic*), gardes, et de Geuffroy Legier, tailleur, et Leger de Montsaujon, contregarde de Troyes, et de Guillaume Griveau, naguères m^e part^er de lad. monn^e.

(*Ibidem.*)

1498 (12 NOVEMBRE).

Pour faire des hardis et des petits deniers bourdelois.

(Sorb., H, 1, 13, n^o 173, fol. 21 v^o.)

1498 (14 NOVEMBRE).

Littere domini generalis lingue occitane et Dalphinatus.

C'est Jacques de Beaune.

(Quintus liber, fol. 26 r^o et v^o.)

1498 (5 DÉCEMBRE).

Les boîtes de Montélimar sont apportées et ouvertes le 7 décembre. Elles contiennent :

9 écus au soleil.

8 écus au soleil (2^e boîte).

4 d. de blancs à la couronne.

7. s. 4 d. des mêmes (2e boîte).
18 s. 5 d. de blancs au K.
4 d. des mêmes (2e boîte).
8 d. de liards.
16 s. 11 d. de liards (2e boîte).
2 s. 3 d. de doubles tournois.
10 d. de petits tournois.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1498 (18 décembre).

Jugement des boîtes du Dauphiné en la chambre des monnes.

Montélimar.

Escus au soleil. Du 3 juin 1497 au 6 mai 1498, en boîte 9 écus.

Escus au soleil (deuxième boîte). Du 16 juin 1498 au 26 septembre suivant, en boîte 8 écus.

Grands blancs à la couronne. Du 24 novembre 1497, en boîte 4 deniers.

Grands blancs au K couronné. Du 13 mai 1497 au 24 avril 1498, en boîte 18 s. 5 d.

Deuxième boîte des mêmes, du 13 novembre 1497, 4 en boîte.

Lyars. Du 27 mai 1497 au 20 mai 1498, en boîte 16 s. 11 d.

Doubles tournois. Des 28 mars et 19 mai 1498, en boîte 2 s. 3 d.

Deniers tournois noirs. Du 8 juillet 1497, en boîte 10 deniers.

Deuxième boîte de grands blancs à la couronne. Du 16 juin 1498 au 23 septembre suivant, en boîte 7 s. 4 d.

Deuxième boîte de lyars. Du 29 septembre 1498, 8 d. en boîte.

(R. B. 4, v, fol. 36 à 38 r°.)

1498 (15 janvier).

Michel le Riche, garde de Paris, apporte les boîtes contenant :

164 écus au soleil.
18 s. 8 d. de gr. blancs à la couronne.
8 s. 4 d. de deniers t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1498 (23 janvier).

Robert Poillevillain, me de Rouen, apporte les boîtes contenant :

64 écus au soleil.
15 s. 8 d. de blancs à la couronne.
2 s. de blancs au K.
4 s. 2 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

On apporte les boîtes de la monne de Tours contenant :

43 écus au soleil.
5 s. 5 d. de blancs à la couronne.
2 s. 11 d. de deniers tournois.
Ouvertes le 29 janvier.

(*Ibidem.*)

1498 (31 janvier).

Huc Masselin, commis à l'office d'essayeur de la monne d'Amiens.

(Sorb., H, 1, 13, ne 173, fol. 160 ve.)

1498 (10 février).

Déclaration de la prise de bail de la monnaie de Dijon et de Chalon par Girart Marriot, demeurant à Dijon. Il a pour pleige de son cautionnement de 4000 lb. tournois, son père Estienne Marriot, épicier à Dijon.

(A. N. Carton Z, 1b, 361.)

1498 (13 février).

Lettres du Roi aux généraux maîtres,

leur mandant d'envoyer à Blois deux des leurs pour assister à un conseil qui aura lieu le 8 mars.

(A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 103 r°.)

1498 (14 février).

Boîtes de Poitiers apportées et contenant : .

96 écus au soleil.

1 s. 2 d. de blancs à la couronne.

29 s. 9 d. de deniers tournois.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1498 (18 février).

Les gardes de la monne, Philippe Arnaut et Etienne l'Orfèvre, certifient que « Estienne Marriot et Girart Marriot, son fils, sont bien à la valeur et bien sofisant de la somme de 4000 lb. tournois. »

(A. N. Carton Z, 1b, 361.)

1498 (25 février).

Pierre le Coq, demeurant à Paris, s'est opposé et oppose à ce que aucun ne soit receu en l'office de tailleur de la monne de Chaallons en Champaigne jusques à ce qu'il ait sur ce esté oy.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1498 (25 février).

Boîtes de Bourges apportées ; elles contiennent :

35 écus au soleil.

21 s. 10 d. de blancs à la couronne.

20 d. de deniers t.

Boîtes de la monnaie d'Angers, contenant :

42 écus au soleil.

4 s. 9 d. de blancs à la couronne.

22 d. de blancs au K couronné.

2 s. 8 d. de petits t.

Ouvertes le 26 du mois.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1498 (2 mars).

Boîtes de Limoges, contenant :

58 écus au soleil.

6 s. 1 d. de blancs à la couronne.

Ouvertes le 5 mars 1498.

Boîtes de La Rochelle, contenant :

49 écus sol.

7 s. 5 d. de blancs à la couronne.

4 s. 11 d. de deniers t.

Ouvertes le 6 mars.

(*Ibidem.*)

1498 (7 mars).

Romans.

Délivrances.

Gérard Chastaing, me part^er.

Gardes, Pierre Oddoard et Claude de Driot, coadjuteur de Jehan du Boysson, atteint de la lèpre.

Contregarde, Nycolas Gardon.

Barth. Ebert, tailleur.

Ecus au soleil. Du samedi 7 mars 1498 au samedi 14 août 1501, quatre délivrances ; en tout 752 pièces.

Boîte close le 23 août 1501.

Soux douzeyns. 21 délivrances, du mercredi 8 décembre 1499 au mercredi 11 août 1501 ; en tout 970 marcs.

Le 14 novembre 1500, Claude de Droit prend possession de l'office de garde, en remplacement de Jehan du Buysson, décédé.

La boîte des sous est close le 23 août 1501.

Lyars (boîte close le même jour). 18 délivrances, du samedi 8 février 1499 au vendredi 20 août 1501; en tout 553 marcs.

(R. B. 4, xxij, fol. 142 à 147 v°.)

1498 (11 MARS).

Blois.

Ordonnance sur le cours des monoyes.

Conseil auquel assistoient Nicolas Potier, Charles le Coq et Denis Anjorrant, généraux des monn^{es}.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 62, fol. 103 r° à 104 r°. — A. N. Reg. Z, 1^{b}, 7. — Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 19 r°.)

L'intitulé de cette ordonnance est :

Ordonnances des monnoyes faictes à Bloys en l'an 1498, par lesquelles nul ne prendra aucunes monnoyes d'or estranges cy déclairées, si ne sont du poids qui est icy déclairé.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 60, fol. 162 v° à 163 r°.)

Cette ordonnance a été criée à Paris le mercredi 12 juin 1499.

(*Ibidem*, fol. 163 r° et Reg. Z, 1^{b}, 62, fol. 104 r°.)

1498 (15 MARS).

Boîtes de Montélimar, commencées le 31 janvier 1499.

Monnaies ordonnées. Ecus au soleil à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 70 au marc. — Soulz de fin argent le Roy à 12 d. — Douzains à 4 d. 12 gr. de loy argent le Roy et de 7 s. 2 d. de taille. — Demys douzains à lad. loy et de 14 s. 4 d. de taille. — Lyars à 3 d. A. R. et de 19 s. 6 d. de taille. — Patas t. à 1 d. 12 gr. de loy A. R. et de 15 s. 6 d. de taille. — Deniers tournois à 1 d. A. R. et de 21 s. de taille.

Noble Claude Faure, m^{e} part^{er}, a pour différence un F à la fin des lettres, et au commencement, au lieu de la croys, ung petit daulphin; la difference viele dessoubz la tierce lettre ung point cloux.

Gardes, les nobles Anthoyne Peccol et Guy de Planez. Essayeur, Johan le Bas. Contregarde, Heustache la Royche. Tailleur, Anthoine Florance.

Détails :

Ecus au soleil. 8 délivrances, du vendredi 15 mars 1498 au mercredi 18 décembre 1499.

En tout 1915 écus.

Soulz t. 24 délivrances, du jeudi 31 janvier 1499 (n. st.) au mercredi 18 décembre 1499.

En tout, 2817 marcs.

Lyars. 5 délivrances, du jeudi 31 janvier 1499 au samedi 4 mai 1499.

En tout 304 marcs.

Patas tournois. 11 délivrances, du samedi 9 février 1499 au vendredi 25 octobre 1499.

En tout 736 marcs.

Deniers tournois. Le vendredi 20 décembre 1499.

En tout 10 marcs.

Au dos est accrochée une empreinte d'écu au soleil au champ écartelé; entre les mots : ; fleur de lys couronnée au lieu de daulphin.

(R. B. 4, xij, fol. 88 à 97 r°.)

1498 (19 MARS).

Boîtes de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon, contenant :

40 écus au soleil.

18 s. de blancs à la couronne.

1 s. 5 d. de blancs au K couronné.

13 d. de demiz douzains.

2. s. 10 d. de doubles t.

6 d. de petits t.

Ouvertes le 19 mars 1498.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1498 (20 MARS).

Grenoble.

Toujours les mêmes officiers.

Soulz. Après la boîte envoyée à Paris le 21 février, en 13 délivrances, dont la dernière est du 4 décembre 1499, 1200 marcs et la première du 20 mars 1499.

Le 11 décembre 1499. Signé : DE CIZERIN.

(R. B. 4, fol. 82 à 85 r°.)

Ecus au soleil en 6 délivrances, dont la première est du 15 avril 1499 et la dernière du 4 décembre suivant, 1200 pièces.

Même signature.

(*Ibidem*, fol. 86 à 87 r°.)

1499.

L'an 1499, ledict Sʳ Roy estant à Millan ordonna ouvraige estre faict en la monnoie à ses armes comme s'ensuict.

Escuz d'or à 23 k., de 2 d. 17 grains de poix, au feur de 70 pièces au marc, ayans cours monnoye de France pour 36 s. 3 d. t.

Doubles desd. escuz à lad. loy, de 5 d. 10 grains pièce, au feur de 35 pièces au marc, ayans cours pour 72 s. 6 d.

Marc d'or fin valloit ez monnoies de France la somme de 6ˣˣ 10 lb. 3 s. 4 d. t.

Testons à 11 d. 18 grains de loy argent le Roy, de 7 d. 12 grains de poix, au feur de 25 pièces et demye de poix au marc, ayans cours pour 10 s. t.

Soict notté que lesd. escuz, doubles escuz et testons susd. de la forge de Millan feurent d'ung mesme caractère, forme et patron qui s'ensuyt.

Figure annexée.

Doubles ducatz à 23 k. $\frac{7}{8}$ de karat, de 5 d. 10 grains de poix, au feur de 35 pièces de taille au marc, ayans cours pour 74 s. 6 d. t.

Figure annexée.

Autres doubles ducatz et testons de la loy, poix, cours et mise que dessus forgez en lad. monnoie de Milan.

Figure.

Bissons de 2 d. 10 grains de poix, chacune pièce pour 15 d.

Figure.

Soldes, pièce pour 5 d.

Escuz d'or à 23 k. et de 2 d. 17 grains de poix, ayans cours pour 36 s. 3 d. t.

Figure.

(Ms. Fr. 5524, fol. 178 r° à 179 v°. — Reg. de Lautier, fol. 147 r° à 148 r°).

1499.

Lorans Sureau est à la tête de la fabrication de monnaies émises par l'atelier de Paris.

(A. N. 2ᵉ carton Z, 16.)

1499 (4 AVRIL).

Boîtes de Grenoble ouvertes; elles contiennent :

3 écus au soleil.

4 écus semblables (deuxième boîte).

7 s. de gr. blancs à la couronne.

4 s. 4 d. des mêmes (deuxième boîte).

18 d. de blancs au K couronné.

10 d. de liards.

3 s. 6 d. de liards (deuxième boîte).

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1499 (9 AVRIL).

Boîtes de Romans apportées; elles contiennent :

8 écus au soleil.
7 écus au soleil (deuxième boîte).
11 s. 10 d. de blancs à la couronne.
4 d. de demiz douzains.
6 s. 1 d. de blancs au K couronné.
36 s. 4 d. de liards.
9 d. de liards (deuxième boîte).
3 s. 7 d. de doubles t.

(*Ibidem.*)

1499 (10 AVRIL).

Boîtes de Montélimar ouvertes; elles contiennent :

1 écu au soleil.
1 s. de liards.

(*Ibidem.*)

1499 (15 AVRIL).

Claude Papillon receu garde de la monn[e] de Chalons, avec défense de s'entremettre du fait de la maîtrise de la monn[e] sur peine de 100 marcs d'argent.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7. — Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 91 r°.)

1499 (17 AVRIL).

Boîtes de Saint-Lô apportées; elles contiennent .

25 écus au soleil.
11 s. 1 d. de blancs à la couronne.
2 s. 4 d. de petits tournois.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1499 (19 AVRIL).

Romans.

Délivrances.

M[e] part[er], Gerard Chastaing.

Gardes, Jehan du Boysson et Jacques Gillet, commis aux fonctions de garde par mss[rs] pour ledit Boysson; Pierre Hodoard.

Contregarde, Nicolas Gordon.

Tailleur, Bartholomeu Ebert.

Papier commençant par la délivrance du vendredi 19 avril 1499, de 400 écus au soleil; en tout, en 6 délivrances, dont la dernière est du 2 décembre 1499, 1390 pièces.

Douzains ou sous t., 54 délivrances, du jeudi 7 février 1498 au vendredi 13 décembre 1499.

En tout, 2990 marcs.

Le premier jour d'octobre 1499 fut mys en possession Claude de Droits par (*mot illisible*) de Jehan du Buysson, garde de lad. monnoye, par letres et comandement de m[rs] du parlement de Grenoble.

(R. B. 4, xj, fol. 99 à 106 v°.)

1499 (20 AVRIL).

Envoi aux gardes de la monn[e] de Saint-Lô de 1 pille et 3 trousseaux à écus au soleil faits par le tailleur de la monn[e] de Paris, soubz la differance de Richard Basire, m[e] part[er] de lad. monn[e] de Saint-Lô.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1499 (28 MAI).

Boîtes de Toulouse apportées; elles contiennent :

69 écus au soleil.
2 s. 2 d. de bl. à la couronne.
6 s. 2 d. de blancs au K.
2 s. 11 d. de petits tournois.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1499 (3 JUIN).

Boîtes de Toulouse ouvertes ; elles contiennent :

16 écus au soleil.

1. s. 1 d. de blancs au K couronné.

(*Ibidem.*)

1499 (15 JUIN).

Il a été permis et donné congié au tailleur de la monnoye de Paris de faire une pille et deux trousseaulx à escuz pour la monnoye de Chaalons, esquelz a pour différence ung point cloz sous la 21e lettre, et pour la différence du maistre ung oillet ouvert sous la fleur de liz couronné.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1499 (26 JUIN).

Jehan Richer, me part^er de la monnoye de Lyon, signale des grands blancs à la couronne que l'on dit avoir été faits à Ast, et qui ne sont qu'à 4 d. 3 gr. de fin.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1499 (26 JUIN).

Boîtes de Lyon ouvertes ; elles contiennent :

23 écus au soleil.

18 des mêmes (deuxième boîte).

10 s. 8 d. de blancs à la couronne.

6 s. 3 d. des mêmes (deuxième boîte).

20 s. 7 d. de doubles t.

31 s. 11 d. des mêmes (deuxième boîte).

15 s. 4 d. de petits t.

6 s. 2 d. des mêmes (deuxième boîte).

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1499 (6 JUILLET).

Jugement des boîtes de Romans, Montelymart et Grenoble.

Romans.

8 écus au soleil, du 6 juin 1497 au 15 avril 1498.

7 écus en une deuxième boîte, du 9 juillet 1498 au 20 novembre suivant.

6 s. 1 d. de grands blancs au K, du 22 avril 1497 au 22 février suivant.

36 s. 4 d. de lyars, du 9 mai 1497 au 15 avril 1498.

3 s. 7 d. de doubles tournoïs, du 3 juin 1497 au 25 juillet suivant.

11 s. 10 d. de grands blancs à la couronne, du 2 juin 1498 au 1er février suivant.

4 d. de demys douzains, du 8 juin 1498.

9 d. de lyars en une 2e boîte du 12 janvier 1498.

Montélimar.

1 écu. Délivrance du 17 octobre 1498.

12 d. de lyars, de deux délivrances, des 17 et 29 octobre 1498.

Grenoble.

4 écus, du 25 août 1497 au 3 juin suivant.

3 écus en une deuxième boîte, des 14 juillet, 6 octobre, 23 janvier 1498.

3 s. 6 d. de lyars, du 15 juillet 1497.

18 d. de grands blancs à la couronne, du 15 juillet 1497.

Deuxième boîte de grands blancs à la couronne, du 25 août 1497 au 3 juin 1498 ; en boîte, 4 s. 4 d.

Troisième boîte de grands blancs à la couronne, du 14 juillet 1498 au 20 février suivant ; en boîte, 7 s. 2 d.

Deuxième boîte de lyars, du 13 décembre 1498 ; en boîte, 10 deniers.

Fait à Paris, en la chambre des monnoyes, le 6e jour de juillet l'an 1499. Signé LESUEUR.

(R. B. 4, ix, fol. 76 à 79 r°.)

1499 (23 JUILLET).

On ouvre les boîtes de Bordeaux, contenant :

93 écus au soleil.
34 des mêmes (deuxième boîte).
7 demi-écus au soleil.
6 des mêmes (deuxième boîte).
4 lb. 18 s. 6 d. de liards.
2 s. 11 d. de deniers t.
2 s. 6 d de deniers bourdelois.
2 s. 3 d. de blancs à la couronne.
8 s. 5 d. de demi-douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1499 (27 JUILLET).

Quittance notariée donnée à noble homme Robert Poillevillain, escuier, me part^er^ de la monne de Rouen.

A Robert Poillevillain avait succédé Jehan du Jardin, me part^er^, qui adresse, le 25 juin précédent, une demande aux généraux maîtres, qui nécessite la production de la quittance précédente.

(A. N. Carton Z, 1b, 601.)

1499 (28 JUILLET).

Reymond Vidal, garde la monne de Lyon, est nommé général maître des monnoyes de Daulphiné par lettres patentes de Louis XII datées de Lyon.

(Pillot, p. 289, note 2.)

1499 (29 JUILLET).

Lettres royales de nomination de garde de la monne de Montélimart, pour Guyon de Planez, que possède paysiblement Jehan Reparat, vacant à présent par la pure et simple résignation que ce jord'hui en a esté fait es mains de nostre ami et feal l'evesque de Grenoble, commis à la garde de nostre scel, ordonné en l'absence du grand, par le procureur dud. Jehan Reparat, au profit dudit Guyon de Planez.

Entériné et notifié par Jean, comte de Foix, le 4 septembre 1499.

(Quartus liber, fol. 278 r° à 281 r°.)

1499 (AOUT).

Au mois d'aoust l'an 1499, fut par ordonnance du Roy allant en la conqueste de Millan, en la ville d'Ast, faict l'ouvraige qui ensuit.

Testons à 10 d. 6 grains argent le Roy, de 8 d. 12 grains de poix, au feur de 22 pièces et demye au marc, ayans cours pour 10 s. t.

Marc d'argent, 12 lb. 15 s. t.

Figure.

Gros à six deniers argent le Roy, de 3 deniers 12 grains de poix, au feur de 54 pièces au marc, ayans cours pour trois picheries (?), vallans monnoye de France 2 s. 6 d. t.

Figure.

(Ms. Fr. 5524, fol. 177 v° et 178 r°. — Reg. de Lautier, fol. 146 r° et v°.)

1499 (5 AOUT).

On ouvre les boîtes de Chaallons, contenant :

35 écus au soleil.
16 s. 11 d. de blancs à la couronne.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1499 (8 aout).

On ouvre les boîtes de Troyes, contenant :

32 écus au soleil.

14 s. 5 d. de blancs à la couronne.

3 s. 6 d. de deniers t.

(*Ibidem.*)

1499 (12 aout).

Michel Hallier, marchand drapier à Paris, pour avoir, par Macé Levasseur, son facteur et serviteur, alloué 100 gros de Milan et 16 ou 18 oboles de Horne pour 14 s. t. pièce, depuis le Lendit dernier, eu égard à sa povreté, que c'est la première fois qu'il a esté repris dud. cas et à sa libéralle confession, condamné ledit Hallier en 40^{s} t. d'amende et led. Levasseur condamné à aller à pied à m^{r} Saint-Denis en France dedans quinze jours, et là faire chanter une messe pour la prospérité du Roy et présenter devant led. Saint-Denis un cierge d'une livre, et de ce certifier la cour deuement dedans led. temps.

(Sorb., H, 1, 13, n^{o} 173, fol. 161 r^{o}.)

1499 (16 aout).

On ouvre les boîtes d'Amiens, contenant :

21 écus au soleil.

29 s. 1 d. de blancs à la couronne.

3 s. 3 d. de demiz douzains.

10 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 293.)

On apporte les boîtes de Tournai, contenant :

21 écus au soleil.

9 s. 6 d. de blancs à la couronne.

19 d. de petits blancs.

(*Ibidem.*)

1499 (27 aout).

Le 27^{e} jour d'aoust aud. an 1499, ledict sieur Roy ordonna en sa monnoie de la ville de Gennes estre faict l'ouvraige qui ensuict.

Testons à 11 d. 18 grains de loy argent le Roy, de 7 d. 12 grains de poix chacune pièce, au feur de 25 pièces et demye de poix au marc, ayans cours pour 10 s. t. pièce.

Marc d'argent, 12 lb. 15 s. t.

Trois figures annexées.

Ducatz de Gennes à la fleur de liz de France à 23 karatz $\frac{3}{4}$ d'or, de 2 d. 18 grains de poix, au feur de 69 pièces de taille au marc, ayans cours pour 37 s. 6 d.

Figure.

(Ms. Fr. 5524, fol. 179 v^{o} à 180 v^{o}. — Reg. de Lautier, fol. 148 r^{o} et v^{o}.)

1499 (2 septembre).

On apporte les boîtes de Bayonne, de l'ouvrage de Auger de Yriart, m^{e} part^{er}; elles contiennent :

41 écus au soleil.

26 s. 5 d. de bl. à la couronne.

2 s. 5 d. de petits blans à la couronne.

14 d. de petiz t.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 293.)

1499 (11 septembre).

On ouvre les boîtes de Montpellier, contenant :

13 écus au soleil.

8 d. de blancs à la couronne.

(*Ibidem.*)

1499 (16 octobre).

Lettre du Roi aux avocat et procureur généraux en cour de parlement.

Noz amez et feaulx, nous avons sceu que sous umbre de certain procès pendant en nostre court de parlement, pour raison de la maistrise de nostre monn[e] de Bayonne, entre Bertrand de Larroy d'une part et Auger de Yriart d'autre, a trouvé moyen ledit Bertrand de Larroy obtenir quelque arrest en nostred. court par lequel a esté dit qu'il sera remis en lad. monn[e] en nous payant la somme en quoy les généraulx de nosd. monn[es] l'ont trouvé redevable envers nous, qui se montait grans sommes de deniers. Mais néantmoins l'exécuteur dud. arrest l'a mis en possession sans luy faire payer ladite somme. Et combien que nostre receveur de l'émolument desd. monn[es] ait fait ses dilligences de le contraindre par vertu de son exécutoire à payer icelle somme, toutes voies au moien des deffenses que on luy a faictes par lad. court de ne se pourveoir ailleurs que en icelle et de non actempter au préjudice dudit arrest, il n'en a peu avoir raison, et se l'on y procedoit par telles voyes, jamais n'en aurions la fin et vouldroient les autres faire le semblable en nostre très grand préjudice et retardement de noz deniers, dont ne sommes contens, et nous donnons merveilles comment les gens de nostred. court font telles choses et que vous qui devez deffendre et poursuivre nos droictz et les débatre ne vous employez aultrement à nostre utilité et prouffit.

Ordre d'agir immédiatement.

Et au surplus faictes observer nos ordonnances faictes sur le faict de nosd. monn[es] et pugnir ceulx qui seront trouvés transgresseurs d'icelles, car nous sommes advertiz que qui n'y tiendra la main, elles sont en voye de prendre ung mauvais train dont il adviendroit inconvénient irréparable. Donné à Millan le 16[e] jour d'octobre. Ainsi signé : Loys, et au dessous Robertet.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 60, fol. 164 v[o] et 165 r[o] et Z, 1[b], 62, fol. 104 v[o].)

1499 (25 octobre).

Le jour que le pont de Nostre-Dame cheut. Le neufiéme octobre 1499, fut permis aux généraulx des monnoyes d'admonnester les changeurs demourans sur le grand pont Nostre Dame, d'exercer leursd. estaz en lieux publics à l'entour du pallais de lad. ville de Paris, attendu la ruyne éminante (*sic*) dud. pont et l'injonction faicte aulx demourans sur icelluy de vuider, et lequel pont le 25[e] jour dud. moys tomba et cheut en la rivière de Seyne.

(Ms. Fr. 5524, fol, 178 r[o]. — Reg. de Lautier, fol. 146 v[o].)

1499 (4 novembre).

Crémieux.

Délivrance faite à Enymond le Maistre, m[e] part[er], de 160 marcs de liards de 3 d. t. la pièce.

(R. B. 4, xiij, fol, 108 r[o] et v[o].)

1499 (21 novembre).

Boîtes d'Amiens apportées et contenant :

3 écus au soleil.

5 s. 4 d. de blancs à la couronne de 12 d. t. pièce.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1499 (28 novembre).

Sire Gilles Acarie, général, apporte certain procez fait par le prévost de l'hostel ou son lieutenant.

Sire Guillaume Bonneil, général.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 161 v°.)

1499 (7 DÉCEMBRE).

Guillaume de Beaune, général m^e^ des monnaies du Roi, écrit aux maîtres des comptes delphinaux et leur demande de presser les m^es^ part^ers^ de Romans et de Crémieux d'envoyer leurs boîtes.

(R. B. 3.)

1499 (9 DÉCEMBRE).

Les officiers de la monnaie de Crémieux demandent la permission de frapper des deniers et des mailles. Elle leur est refusée. Ils frapperont des patars et des deniers jusqu'à la somme de 2000 fr. pour le présent; plus tard, il vaudrait mieux faire des liards et des grands blancs.

(R. B. 3.)

1499 (11 DÉCEMBRE).

Boîtes de Bayonne, de l'ouvrage d'Auger de Yriart, apportées; elles contiennent :

15 écus au soleil.

13 s. 4 d. de blancs à la couronne.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1499 (18 DÉCEMBRE).

Lettres des généraux aux gens des comptes du Dauphiné.

Les doubles tournois faits à 15 s. de poids (180 pièces) doivent être faits à 15 s. 6 d. (186 pièces).

Les lyars seront faits à 19 s. 6 d. de poids (234 pièces) et à 3 d. de loy A. R. Signé : LESUEUR.

Le 14 janvier suivant, ordre des gens des comptes aux officiers de Montélimar, conforme aux prescriptions précédentes. Signé : GUYON.

(R. B. 4, fol. 70 r° et v°.)

1499 (19 DÉCEMBRE).

Mention d'Antoine Martin, garde de la monn^e^ de Saint-André-lez-Avignon.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 62, fol. 178 r°.)

1499 (21 DÉCEMBRE).

Cahier de Montélimar commencé le 21 décembre 1499.

Monnaies en cours de fabrication :

Ecus d'or à 23 k. $\frac{1}{8}$, de 70 au marc.

Sous de fin argent le Roy à 12 d.

Douzains de 7 s. 2 d., à 4 d. 12 gr. A. R.

Demi solz de 14 s. 4 d., à la même loi.

Lyards à 3 d. A. R., de 19 s. 6 d.

Demys lyars t. de poix et de loy à la raison des dessusd. lyars.

Patas tournois à 1 d. 12 gr., de 15 s. 6 d.

Deniers tournois à 1 d. A. R., de 21 sols au marc.

M^e^ part^er^ noble Claude Faure. Sa différence à pille, F à la fin des lettres. Différence vielle, point clous sous la 3^e^ lettre.

Gardes, Guy de Planez et Anthoine Pecol; contregarde, Heustache Royche; tailleur, Guillaume Carré.

Détails :

Ecus au soleil. 7 délivrances, du samedi 11 janvier 1500 (de la nativité) au samedi 14 août 1501.

En tout, 2139 écus.

Solz tournois. 34 délivrances, du samedi

4 janvier 1500 (de la nativité) au samedi 14 août 1501.

En tout, 5943 marcs.

Lyars. 4 délivrances, du jeudi 15 décembre 1500 au samedi 3 avril 1501.

En tout, 192 marcs.

Patas tournois. 6 délivrances, du 8 février 1500 (de la nativité) au samedi 24 juillet 1501.

En tout, 620 marcs.

Dymis lyars faictz nouvellement par l'ordonnance de messrs des comptes et de monsr le général.

Et premièrement le mercredi Ve d'aost mil cinq cens, avons délivré des patas appellés dymis lyars faictz nouvellement par le commandement desd. messrs pour ledit jour vint marcs qui sont quarante livres, trouvez de droite tailhe et de loy à 1 d. 10 gr. fin; en boîte V d. JEHAN LE BAS.

Deniers tournois, du jeudi 24 décembre 1500, 20 marcs.

Signé Bernardin de Rovilles (ou de Rovilhes), commis par le mestre Anthoine Pecol, de Planez et Lebas.

Au dos sont collées deux empreintes de l'avers de l'écu au soleil, champ écartelé. Au dessus, fleur de lys couronnée, entre les mots ꝛ, et REX ꝛ F.

(R. B. 4, xxj, 115-136.)

1499 (7 JANVIER).

Le me partier d'Amiens doit payer 20# t. par an pour le loyer de l'hôtel de l'Autresche, pendant que la monnoye y sera faite.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

Pierre le Roy et Michel le Riche, gardes de Paris, apportent les boîtes, contenant :

217 écus au soleil.

11 s. 1 d. de blancs à la couronne.

7 s. 10 d. de petits tournois.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1499 (8 JANVIER).

Sr Gilles Acarie, général, a rendu les clefs qu'il avoit de la chambre des monnes et fait casser son scel duquel il avoit acoutumé user en lad. chambre.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 91 v°. — A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1499 (21 JANVIER).

Boîtes de Tours apportées; elles contiennent :

31 écus au soleil.

6 s. 1 d. de bl. à la couronne.

5 s. 1 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1499 (27 JANVIER).

Délivrance faite par les gardes Jacques Jalliet et P. Benoist à Enymond le Maistre, me partier de Crémieux, de 204 marcs de sous tournois.

(A. N. Cahier de papier. Carton Z, 1b, 860-65.)

Crémieux.

Enymond le Maistre, me partier; gardes, Jacques Jalliet et Pierre Benoist. Boîte nouvelle commencée ce jour-là.

Sous tournois :

27 janvier 1499, 204 marcs.

25 janvier 1500, 200 marcs.

8 avril 1501, 115 marcs.

29 avril 1501, 132 marcs.

10 juillet 1501, 155 marcs.

6 novembre 1501, 154 marcs.

15 décembre 1501, 309 marcs.

12 janvier 1501, 220 marcs.
17 janvier 1501, 73 marcs.
10 février 1501, 218 marcs.
Total, 1780 marcs.
Lyars :
11 juillet 1500, 120 marcs.
30 avril 1501, 40 marcs.
12 juillet 1501, 30 marcs.
Total, 190 marcs.
Deniers tournois :
17 octobre 1500, 349 marcs.

(R. B. 4, xxiij, 149 à 152 v°.)

Boiste nouvelle et commencée le 24e jour d'octobre 1500, des escuz au souleil. 7 délivrances, dont la dernière est du 29 mai 1501.

En tout, 3732 écus.

Signé : Jaques Jaliet et P. Benoist.

(R. B. 4. xxiij, 153 à 154 v°.)

1499 (17 février).

Boîtes de Poitiers apportées, et contenant :

59 écus d'or.
4 d. de blancs à la couronne.
13 s. 4 d. de petits tournois.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1499 (20 février).

On ouvre les boîtes de Bordeaux, contenant :

37 écus au soleil.
6 demiz escuz au soleil.
17 s. 11 d. de petiz blans à la couronne appelez demiz douzains.

(*Ibidem.*)

1499 (25 février).

Jehan Ribault, général de la monne de Rouen, apporte les boîtes contenant :

75 écus au soleil.
12 s. 4 d. de blancs à la couronne.
11 s. 8 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1499 (9 mars).

On ouvre les boîtes d'Angers, contenant :

22 écus au soleil.
7 s. 8 d. de blancs à la couronne.
2 s. 3 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1499 (10 mars).

Boîtes de La Rochelle apportées ; elles contiennent :

46 écus au soleil.
6 s. 9 d. de bl. à la couronne.
3 s. 8 d. de deniers t.
Ouvertes le 17 mars.

(*Ibidem*).

1499 (10 mars).

A esté donné congié à Jehan Landeny, me partier de lad. monne d'Angiers, de faire ouvrer et monnoyer en lad. monne la quantité de 600 marcs d'ouvrage pour convertir en deniers lyars.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1499 (11 mars).

Ordonnance-tarif criée à Paris le 12 juin 1499, et au Landit le 15 juin 1499.

(A. N. Carton Z, 1b, 535.)

1499 (24 mars).

Permis à Nicolas Champin, me partier de la monne de La Rochelle, de faire ouvrer

jusqu'à 400 marcs d'œuvre de lyars pour cette année seulement.

Le même jour, permis au même de faire jusqu'à cent marcs de petits deniers t. noirs.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1499 (30 MARS).

On ouvre les boîtes de Romans, contenant :

7 écus au soleil.

21 s. 7 d. de blancs à la couronne.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

On ouvre les boîtes de Crémieux, contenant :

10 d. de blancs à la couronne.

3 s. 1 d. de liards.

(*Ibidem.*)

1499 (31 MARS).

On ouvre les boîtes de Montélimar, contenant :

9 écus au soleil.

20 s. 3 d. de blancs à la couronne.

6 s. 1 d. des mêmes (deuxième boîte).

9 s. 10 d. de doubles t.

3 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1499 (1er AVRIL).

On ouvre les boîtes de Grenoble, contenant :

6 écus au soleil.

8 s. 7 d. de blancs à la couronne.

(*Ibidem.*)

1499 (1er AVRIL).

Le premier jour d'avril l'an 1499 avant Pasques, fut faict ce qui s'ensuict.

Escuz d'or de 2 d. 17 grains de poix chacune pièce, pour 30 s. 2 d. ob. monnoye de Bretaigne; vallent monnoye de France 36 s. 3 d. t.

Figure : Ecu d'or d'Anne altéré.

Grandz blancs de 2 d. 5 grains de poidz chacune pièce, pour 10 d. monnoye de Bretaigne; vall. monnoye de France 12 d. t.

Figure : Grand blanc d'Anne.

Led. sieur Roy ordonna estre ez monnoyes de Bretaigne à l'advenir faict ouvraige aulx coings et armes d'icelluy sr des formes et patrons qui ensuyt.

Escuz d'or au soleil à 23 karatz, de 2 d. 17 grains de poix, au feur de 70 pièces de taille au marc, ayans cours pour 36 s. 3 d. t.

Figure : Ecu accosté de deux hermines couronnées. ℟. Croix à 4 hermines couronnées.

Grandz blancz douzains à 4 d. 12 gr. de loy argent le Roy, de 2 d. 5 grains de poix chacune pièce, au feur de 86 pièces de taille au marc, ayans cours pour 12 d. t. pièce.

Marc d'argent, 11 lb.

Figure : ✱ des deux côtés. Ecu couronné, avec 2 hermines aux côtés et une à la pointe, dans un trèfle. ℟. Croix à 2 lys et deux hermines couronnées.

(Ms. Fr. 5524, fol. 180 vo à 181 vo. — Reg. de Lautier, fol. 148 vo et 149 ro.)

1499 (1er AVRIL).

Sire Christophe de Refuge, général mo des monnoes, est envoyé en mission par la chambre à Senlis et à Compiègne.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1499 (1er AVRIL).

Envoi à Bayonne de 2 pilles et 4 trous-

seaux pour escuz au soleil. Le différent de la ville est un ancrier (ancre) au commencement de la légende ; celui du maistre un croissant à la fin des lettres, les pointes contremont.

(*Ibidem.*)

1500.

Sires Denis Anjorrant, J. de Cambray, Charles le Coq, G. le Maçon, G. Bonneil et Christophle de Refuge sont généraux maîtres des monnaies.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 161 v°.)

1500.

Ordonné que Germain de Valenciennes, essayeur général, restituera au Roy tout ce qu'il a pris de peüilles des deniers qui lui ont esté bailléz en la chambre pour faire essays et de restituer doresenavant la totalité desd. peüilles sans rien retenir des deniers qui lui seront baillez en lad. chambre pour faire lesd. essays, sur peine de privation de sond. office.

Sire Gilles Acarie, naguères général m° des monn°s ; contestation avec sire Charles le Coq, général, pour injures.

Sire Charles le Coq, général, va à Montreuil et ailleurs.

Isaac de Bemmeteau, tailleur de la monn° d'Amiens.

Sire Nicolas Potier, conseiller et général m° des monn°s du Roy en la cour de céans, va à Blois devers le Roy.

Jean Broquier, commis par les généraux garde de la monn° d'Amiens, à l'occasion de plusieurs grandes haines et malveillances, se démet de lad. commission qu'il rend.

20 escus d'or à la couronne vallent 35ª t.

Hilaire des Coustures, garde de la monn° de Poitiers.

Abel Chasteigner, item, à la résignation de Guillaume Arcarle dit Bellac.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 91 v° et 92 r°.)

1500.

Lyon.

Claude Besson pour dix ans, combien que Jean Richer, général des monn°s en Bourgogne, n'ait pas achevé le temps de bail de lad. monn° à lui fait.

60 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre chacun an.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 17 r°.)

Saint-Quentin.

En une verrière à la chapelle Saint-Jacques se voient un homme et une femme depeints à genoux, et au dessus d'eux un homme qui fait de la monnoie, et au bas de cette vitre est escrit :

Antoine Leze, monnoieur du Roy notre sire, procureur de l'hôpital de Saint-Jacques, et Rose, sa femme, ont fait faire cette verrière l'an M. V. C.

(Quentin de la Fons, t. 1, 134.)

1500 (28 AVRIL).

On apporte les boîtes de Saint-Lô, contenant :

31 écus au soleil.

17 s. 11 d. de blans à la couronne.

6 s. de deniers t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1500 (4 MAI).

On apporte les boîtes de Limoges, contenant :

77 écus au soleil.
14 s. 7 d. de liards.

(*Ibidem.*)

1500 (6 MAI).

Défendu à Marcial Guillot, procureur de Jehan Roger, et Marcial du Boys, m^es^ particuliers de la monn^e^ de Limoges, et à Jehan de Sandelles, garde de lad. monn^e^, de ne faire ouvrer en icelle monnoye aucuns deniers lyars.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1500 (8 MAI).

On ouvre les boîtes de Montpellier, contenant :
21 écus au soleil.
8 d. de grands blancs à la couronne.
11 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1500 (25 MAI).

On apporte les boîtes de Tournai, contenant :
40 écus au soleil.
15 s. 1 d. de blancs à la couronne.
Ouvertes le 1^er^ juin.

(*Ibidem.*)

1500 (15 JUIN).

Nicolas de Masdons, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Toulouse, assiste à l'ouverture de ses boîtes contenant 52 écus au soleil.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

On ouvre les boîtes de Toulouse, contenant :
52 écus au soleil.
5 s. 5 d. de douzains (blancs à la couronne).
17 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1500 (22 JUIN).

On ouvre les boîtes de Lyon, contenant :
66 écus au soleil.
21 s. 4 d. de blancs à la couronne.
18 s. 10 d. de doubles t.
16 sous 10 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1500 (26 JUIN).

On ouvre les boîtes de Villefranche, contenant :
11 écus au soleil.
9 s. 4 d. de blancs à la couronne.
5 écus au soleil (2^e^ boîte).
5 s. 6 d. de blancs à la couronne (2^e^ boîte).

(*Ibidem.*)

1500 (3 JUILLET).

Antoine Vidal, général des monnaies du Dauphiné, écrit aux gens des comptes du Dauphiné :

Mess^ers^, le Roy notre souverain seigneur a ordonné que doresenavant l'on ne face forger en ses monnoyes du Daulphiné, de lyars, doubles tournois et deniers tournois que la quantité qui sera nécessaire aud. pays, comme verrez par l'ordonnance dud. seig^r^, et pour ce, s'il vous plaist, manderez aux gardes des monnoyes d'icelluy pays que pour ceste année ilz n'ayent à faire forger en chacune desd. monnoyes que la quantité de 300 livres t. de lyars de poix et aloy que par vous leur a esté ordonné,

pour ce que au Royaume et en icelluy pays desjà grande quantité en y a de faiz.

Mess^grs^, le Roy notre s^gr^ a ordonné que l'on face forger esd. monnoyes des demys lyars valans les deux trois deniers tournoys, telle quantité que sera advisée ; pour quoy, s'il vous plaist, mandez aux gardes desd. monnoyes que doresenavant ilz facent forger demys liars qui soyent de vingt solz de taille au marc de Paris, et de ung denier douze grains de loy A. R., à 2 grains de remède ; et en permectant que en chacune desd. monnoyes ilz en puissent faire forger pour cetted. année jusques à la somme de cent livres tournois.

Les gens des comptes expédient ce mandement le 7 juillet 1500 à Grenoble, Romans, Crémieux et Montélimar.

Le 11 juillet 1500, Antoine Vidal écrit le nouveau à Mess^grs^ des comptes :

Mess^grs^, je me oubliay de mettre en l'ordonnance des demys lyars que feissiez mectre du cousté de l'escu une L coronnée et entour la légende ce que l'on a acoustumé de mectre es doubles tournois, et du cousté de la croix ferez mectre entour icelle deux petiz daulphins et deux petites fleurs de lys, et la légende entour ladite croix, comme l'on a acoustumé de mectre esd. doubles tournois, comme plus applain serez advertis par le maistre de la monn^e^ de Grenoble, et aussi vous envoye ici dedans la façon comme les ferez faire, et s'il vous plaist, manderez es maistres particuliers des monnoyes du Daulphiné qu'ilz facent blanchir lesd. demys lyars, car ilz en seront plus beaulx.

Figure décrite :

Du cousté de l'escu une .L. couronnée.

Du cousté de la croix, en lieu des quatre poinctz clos, deux daulphins.

La notification aux m^es^ est envoyée par les gens des comptes, le 13 juillet.

(Quintus liber, fol. 27 r° à 29 r°.)

1500 (6 JUILLET).

On ouvre les boîtes de Bourges, contenant :

38 écus au soleil.

16 s. 1 d. de blancs à la couronne.

1 s. 9 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1500 (11 JUILLET).

Délivrance à Enymond le Maistre, m^e^ part^er^ de Crémieux, de 120 marcs de liards.

(A. N. Cahier de papier. Carton Z, 1^b^, 860-65.)

1500 (11 JUILLET) A 1501 (13 JUILLET).

A Crémieux, par Enymond Le Maistre, liards à 2 d. 16 gr. de loi et de 18 s. 6 d. de poids (222 au marc). Mis en boîte 3 s. 8 d. (44 pièces).

Petits deniers tournois, une délivrance le 17 octobre 1500. Mis en boîte 7 s. 3 d. (87 pièces). Ils sont à 1 d. de loi et de 21 s. de poids (252 pièces.)

(A. N. Reg. Z, 1385. Carton Z, 1^b^, 860-65.)

1500 (23 JUILLET).

Nicole de Boutery, abbé d'Orcamp près Noyon, fait porter à la chambre des monnoyes 4 piles et 4 trousseaulx, quelques-uns non terminés, ainsi que des ferrailles, le tout appartenant à un religieux nommé Robert de Saint-Maxence, qui disoit les tenir d'un Jacobin de Saint-Quentin dont il ne savoit le nom.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1500 (18 août).

On ouvre les boîtes de Chalons, contenant :

81 écus au soleil.

35 s. 7 d. de blancs à la couronne.

4 s. 6 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1500 (22 août).

On ouvre les boîtes de Troyes, contenant :

32 écus au soleil.

12 s. 3 d. de blancs à la couronne.

3 s. 1 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1500 (10 octobre).

Ysaac de Bemmeteau, tailleur de la monn[e] d'Amiens, apporte 128 gros et demi, tant en gros que demiz de Milan et de Savoye, avec un peu de billon prins par led. Bemmeteau en la possession de Jehan Caignard, pelletier, ensemble la bougecte d'icelluy Caignard.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1500 (17 octobre).

Délivrance de 349 marcs de liards faite à Enymond le Maistre, m[e] part[er] de Crémieux.

(A. N. Cahier de papier. Carton Z, 1b, 860-65.)

1500 (21 octobre).

Jean de Foix, gouverneur, nomme Claude de Drilh garde de la monn[e] de Romans, en remplacement de feu Jehan du Buysson.

La notification est du 12 novembre.

(Quintus liber, fol. 29 v° à 31 r°.)

1500 (24 octobre) à 1501 (29 mai).

Crémieux.

Il a été délivré en sept fois 3732 écus au soleil à Enymond le Maistre.

(A. N. Cahier de papier. Carton Z, 1b, 860-65.)

1500 (21 novembre).

On apporte les boîtes d'Amiens, contenant :

54 écus au soleil.

7 s. 10 d. de blancs à la couronne.

Ouvertes le 27 du mois.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1500 (31 décembre).

Pierre le Roy et Michel le Riche, gardes de Paris, apportent les boîtes, contenant :

204 écus au soleil.

27 s. 7 d. de blancs à la couronne.

8 s. 2 d. de petits t.

(*Ibidem*).

1500 (4 janvier).

Jugement à la chambre des monnoyes de Paris, des boîtes du Dauphiné.

Crémieux.

Grands blancs à la couronne, faits par Henimon le Maistre, m[e] part[er], délivrés le 16 août 1498.

En boîte, 10 deniers.

Lyars, du 4 novembre 1499.

3 s. 1 d. en boîte.

Romans.

Ecus au soleil, du 19 avril 1499 au 3 décembre suivant.

En boîte, 7 écus.

Grands blancs à la couronne, du 7 février 1498 au 14 décembre 1499.

27 s. 7 d. en boîte.

Montélimar.

Ecus au soleil, du 15 mars 1499 au 19 décembre suivant.

9 écus en boîte.

Grands blancs à la couronne, du 31 janvier 1499 au 19 décembre suivant.

20 s. 3 d. en boîte.

Lyars, du 31 janvier 1499 au 5 mai suivant.

6 s. 1 d. en boîte.

Doubles tournois, du 9 février 1499 au 26 octobre suivant.

9 s. 10 d. en boîte.

Deniers petiz tournois, du 21 décembre 1499.

3 d. en boîte.

Grenoble.

Ecus au soleil, du 15 avril 1499 au 5 décembre suivant.

6 écus en boîte.

Grands blancs à la couronne, du 21 février 1499 au 5 décembre suivant.

8 s. 7 d. en boîte.

Escript en la chambre des monnoyes, à Paris, le 4e jour de janvier l'an mil cinq cens. — LESUEUR.

(R. B, 4, xiiij, 109 à 111 v°.)

1500 (11 JANVIER).

Mention de Jehan Bergnier, commis par sire Germain de Marle à l'office de garde de la monn° d'Amiens, et qui donne sa démission.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1500 (21 JANVIER).

On apporte les boîtes de Tours, contenant :

31 écus au soleil.

4 s. 5 d. de blancs à la couronne.

7 s. 11 d. de petits t.

Ouvertes le même jour.

(A. N. Reg. Z, 1a, 293.)

1500 (25 JANVIER).

Délivrance de 200 marcs de sous t. faite à Enymond le Maistre, m° partier de Crémieux.

(A. N. Cahier de papier. Carton Z, 1b, 860-65.)

1500 (28 JANVIER).

Grenoble.

Egrege homme Guigues Domeni, m° partier.

Noble homme Thomas Blondel, bourgoys de Genefve, régisseur.

Essayeur, Michault Chaboud.

Tailleur, Antoine Florence.

Garde, Claude de Cizerin.

Sous tournois. 15 délivrances, du 28 janvier 1500 au 20 novembre 1501.

En tout, 694 marcs.

Lyars. 3 délivrances, du 27 juillet 1500 au 20 février 1501.

En tout, 105 marcs.

Ecus d'or. Du 28 mars 1500 au 18 novembre 1501, 8 délivrances.

En tout, 1800 écus.

Lyars, 2 délivrances, des 26 septembre 1500 et 15 février 1501.

24 marcs en tout.

Deniers tournois. Le 20 novembre 1501, 8 marcs.

(R. B. 4, xxiiij, 158 à 170 r°.)

1500 (28 JANVIER) A 1502 (2 FÉVRIER).

Grands blancs à la couronne à 4 d. 12 gr. et de 7 s. 2 d. (86 au marc), frappés à Grenoble par Thomas Blondel, commis à la maîtrise ; du 20 janvier 1502 (pris à la nativité) au 23 août 1502, mis en boîte, 9 s. 9 d. (117 pièces).

Du 24 novembre 1502 au 2 février 1503 (de la nativité), mis en boîte 3 s. (36 pièces).

Du 28 janvier 1500 au 21 novembre 1501, mis en boîte 5 s. 1 d. (61 pièces) ; par le papier des délivrances, il devait y en avoir 62.

En tout, mis en boîte 214 au lieu de 215.

Deniers tournois à 1 d. et de 21 s. (252) ; le 20 novembre 1502, mis en boîte 2.

Liards à 2 d. 16 gr et de 109 au marc, des 27 juillet, 13 octobre 1500 et 10 février 1501 ; mis en boîte 2 s. (24 pièces).

Demi-liards de 20 s. de taille (240 pièces) ; les 26 septembre 1500 et 15 février 1501, mis en boîte 6 pièces (le titre n'est pas indiqué au registre).

(A. N. Reg. Z, 1388. Carton Z, 1ᵇ, 877-78.)

1500 (12 FÉVRIER).

Hillaire de Coutures, garde de la monn^{e} de Poitiers, au nom d'Abel Chasteigner, aussi garde de lad. monn^{e}, s'oppose à ce qu'on reçoive personne à l'office vacant par le trespas de feu Guillaume Acarle dit de Bellac, dernier possesseur d'icellui office, attendu que ledit Chasteigner en est pourvu par le Roy, à la résignacion et du vivant dud. feu Guillaume Acarle, et en icellui receu au serment et mis en possession par mess^{rs} les generaulx m^{es} des monnoyes.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1500 (6 MARS).

M^{e} Denis Gaillard, procureur en parlement, s'oppose, au nom d'Abel Chasteignier, garde de la monn^{e} de Poitiers, à la réception en son office de garde, de Baltazar Mormault ou de tout autre.

La même opposition est renouvelée le 15 mars 1501.

(*Ibidem.*)

1500 (8 MARS).

On ouvre les boîtes de Bordeaux, contenant :

8 écus au soleil.

2 demi-écus au soleil.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1500 (15 MARS).

On ouvre les boîtes de Poitiers, apportées le 3 mars ; elles contiennent :

84 écus au soleil.

10 d. de blancs à la couronne.

12 s. 10 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

Le même jour on ouvre les boîtes d'Angers, contenant :

35 écus au soleil.

6 s. 7 d. de blancs à la couronne.

8 s. 6 d. de liards.

(*Ibidem.*)

Le même jour, on ouvre les boîtes de Rouen apportées par Jehan Langlois, contregarde de Paris, à qui Jehan Ribault, garde de la monnaie de Rouen, les avait remises ; elles contiennent :

57 écus au soleil.

8 s. 6 d. de blancs à la couronne.

(*Ibidem.*)

1500 (16 MARS).

On ouvre les boîtes de La Rochelle apportées le 3 mars; elles contiennent :

35 écus au soleil.

5 s. 8 d. de blancs à la couronne.

5 s. 7 d. de liards.

1 s. 5 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1500 (22 MARS).

La boîte d'or de Robert Poillevillain, m^e^ part^er^ de Rouen, est jugée escharce de $\frac{3}{16}$ de carat d'or fin pour marc.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1500 (23 MARS).

On ouvre les boîtes de Montpellier, contenant :

25 écus au soleil.

2 s. 2 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1501.

Tournai.

Jacques des Margaix le jeune, pour 10 ans à main ferme, par lettres patentes vérifiées.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 44 v°.)

Tours

Guillaume Basire, pour 5 ans.

100 marcs d'or, 1000 marcs d'œuvre par chacun an.

(*Ibidem.*)

1501 (8 ET 29 AVRIL).

Deux délivrances à Humbert (Enymond ?) le Maistre, m^e^ part^er^ de Crémieux, de 247 marcs de sols t.

Le 10 juillet 1501, 155 marcs de sols au même.

Le 5 novembre 1501, 154 marcs.

Le 15 décembre 1501, 309 marcs.

Le 23 décembre 1501, 52 marcs.

Le 12 janvier 1501, 220 marcs.

Le 17 janvier 1501, 73 marcs.

Le 10 février 1501, 208 marcs.

En résumé, du 8 avril 1501 au 10 février suivant, Enymond le Maistre a frappé à Crémieux 1418 marcs de sous tournois.

(A. N. Cahier de papier. Carton Z, 1^b^, 860-65.)

1501 (20 AVRIL).

Les boîtes de Bourges sont apportées ; elles contiennent :

39 écus au soleil.

14 s. 11 d. de blancs à la couronne.

2 s. 4 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1501 (21 AVRIL).

On apporte les boîtes de Saint-Lô, contenant :

35 écus au soleil.

19 s. de blancs à la couronne.

(*Ibidem.*)

1501 (30 AVRIL).

40 marcs de liards sont délivrés à Enymond le Maistre, m^e^ part^er^ de Crémieux.

(A. N. Cahier de papier. Carton Z, 1^b^, 860-865.)

1501 (7 MAI).

On ouvre les boîtes de Lyon, contenant :

73 écus au soleil.
25 s. 2 d. de blancs à la couronne.
6 s. 10 d. de doubles t.
10 s. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1501 (11 MAI).

On ouvre les boîtes de Toulouse, contenant :
36 écus au soleil.
2 s. 2 d. de blancs à la couronne.
1 s. 6 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1501 (21 MAI).

Mention de Guy Lombart, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ d'Amiens.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1501 (27 MAI).

On ouvre les boîtes de Limoges, contenant :
57 écus au soleil.
2 s. 8 d. de blancs à la couronne.
12 s. 2 d. de doubles t.
5 s. 8 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1501 (28 MAI).

Permis à Laurens Surreau, mᵉ partᵉʳ de Paris, d'aller à Rouen jusques au Lendit prochain. Il déclare avoir commis Jehan Langloys, contregarde de lad. monnᵉ, à exercer la maîtrise pendant son absence.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1501 (17 JUIN).

Philbon Bongars, contregarde de la monnᵉ de Bourges.

(Sorb., H. 1, 9, nᵒ 174, fol. 92 vᵒ.)

1501 (21 JUIN).

Jehan Bautz, garde de Chalons, apporte les boîtes contenant :
103 écus au soleil.
19 s. 10 deniers de blancs à la couronne.
3 s. 5 d. de deniers t.
Ouvertes le 28 juin.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1501 (29 JUIN).

Nomination de Guillaume Carré comme tailleur à Montélimar, par Antoine de Meulhon (de Medulione), seigneur de Bressieu et de Ribiers, conseiller et chambellan du Roy nostre Sᵍʳ et son lieutenant général en ce pays de Daulphiné.

Il est nommé en remplacement de feu Anthoine de Florance.

La notification est du lendemain 30 juin.

(Quintus liber, fol. 36 rᵒ à 38 rᵒ.)

1501 (1ᵉʳ JUILLET).

Claude Besson, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Lyon.

(Sorb., H, 1, 13, nᵒ 173, fol. 163 rᵒ.)

1501 (19 JUILLET).

On ouvre les boîtes de Tournai, apportées le 7 juin 1501 par Ysaac de Bemmeteau, commis à l'office de tailleur de la monnᵉ d'Amiens ; elles contiennent :
14 écus au soleil.
3 s. 4 d. de blancs à la couronne.
1 s. 8 d. de petits tournois.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1501 (9 AOUT).

Thibaut Chatouru, garde de Troyes, apporte les boîtes, contenant :

43 écus au soleil.
12 s. 6 d. de blancs à la couronne.
22 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1501 (18 AOUT).

M^es^ Anthoine Martin et Guillaume Bernard, gardes de la monn^e^ de Villeneuve-Saint-André.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 163 r° et v°.)

1501 (1^er^ SEPTEMBRE).

Montélimar.

M^e^ part^er^ Claude Faure, lequel prend pour sa différance une estoille et un F à la fin des lettres de la pille.

Gardes, nobles hommes Guys de Planes et Artault Dinailhe.

Contregarde, Raymond Puissant.

Tailleur, Guillaume de Cavre (Carre).

Ecus d'or à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 70 au marc.

Solz de fin argent le Roy, à 11 d. 11 gr.

Douzains à 4 d. 12 gr., de 7 s. 2 d.

Demy solz de 14 s. 4 d., de même loy.

Lyars à 3 d. A. R., de 19 s. 6 d.

Patas tournois à 1 d. 12 gr. A. R. et de 15 s. 6 d.

Deniers tournois à 1 d. A. R., de 21 s. de taille.

Détails :

Ecus au soleil. 5 délivrances, du samedi 16 octobre 1501 au jeudi 17 mars 1502; en tout, 1465 écus.

Solz tournoys. 21 délivrances, du mercredi 1^er^ septembre 1501 au samedi 27 novembre 1502; en tout, 2630 marcs.

Lyars. Le 15 septembre 1501, 60 marcs.

Doubles tournois. 7 délivrances, du samedi 4 septembre 1501 au samedi 26 novembre 1502; en tout, 465 marcs.

Signé : Johan Le Bas, Bernardin de Rovilhas, commis; J. Dinaille, G. de Planes.

(Arch. de Grenoble. R. B. 4, XXV, 171 à 179 r°.)

1501 (16 SEPTEMBRE).

Permis aux maistres particuliers de la monn^e^ de Bayonne de faire ouvrer en lad. monn^e^ la quantité de 500 marcs d'œuvre de lyars, au brassaige de 3 s. 4 d. t., et quatre cens marcs d'œuvre de doubles tournois et 200 marcs de deniers t., au brassaige de 2 s. 6 d. t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1501 (21 SEPTEMBRE).

Congé donné à Henri de la Planche, essayeur de la monn^e^ de Paris, d'aller à ses affaires jusqu'à 3 semaines.

(*Ibidem.*)

1501 (1^er^ OCTOBRE).

Guillaume le Seneschal, soy disant marchant de poulaille et harent, natif du Mesnil-Mauroy près Coustances, condamné à estre batu et fustigé par les carrefours de Paris au cul d'une charrette par l'executeur, aiant un colier de faux lyars au col, banni à toujours du Royaume, ses biens confisqués.

Exécuté le mesme jour et led. le Seneschal mené jusques outre la porte Montmartre par Louis Maulevault, clerc au greffe de la chambre, et Philipes de Puy Reynault, commis de l'huissier de la chambre.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 163 v°.)

1501 (2 octobre).

Romans.

Délivrances faites à Gerard Chastaing, m^e^ part^er^.

Gardes, Pierre Odoard et Claude de Drils.

Contregarde, Nycolas Gordon.

Essayeur, Jean Cyvyn.

Tailheur, Loys Pallier, par le commandement de monseigneur le général à lad. talhe commis.

Solz appelés douzains. 33 délivrances, du vendredi 2 octobre 1501 au samedi 9 juillet 1502 ; en tout, 1126 marcs.

37 délivrances, du 12 juillet 1502 (celle-ci refondue une première fois) au vendredi 24 mars 1502 ; en tout 3109 marcs.

La mutacion de l'an 1502 en l'an 1503.

29 délivrances, du 1^er^ avril 1503 au jeudi 16 novembre 1503 ; en tout, 4793 marcs.

Boîte close le 21 novembre 1503.

Lyartz. 14 délivrances, du samedi 3 octobre 1501 au mardi 20 juin 1503 ; en tout 479 marcs.

Boîte close le 21 novembre 1503.

Doubles tournois. Le mardi 27 juin 1503, 44 marcs.

Boîte close le 21 novembre 1503.

Ecus au soleil. 5 délivrances, du 9 décembre 1501 au vendredi 16 juin 1503 ; en tout, 1290 écus.

Boîte close le 21 novembre 1503.

(Arch. de Grenoble. R. B. 4, xxvj, 182 à 193 r°.)

1501 (7 octobre).

Cejourd'hui a esté permis à Nicolas de Russanges, tailleur en la monnoie de Paris, de faire des fers à faire gectouers pour mons^r^ l'admiral.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1501 (22 octobre).

Martin Vinot, nommé essayeur de la monn^e^ de Paris.

(*Ibidem.*)

1501 (13 novembre).

Hugues de Bailly, demeurant à Amiens, commis par les généraux à l'office de tailleur de la monn^e^ d'Amiens, du consentement de Bertrand de Mareil, esc^r^, à présent possesseur et jouissant dud. office.

(*Ibidem.*)

1501 (25 novembre).

Le 25^e^ de novembre l'an 1501, par mandement du Roy donné à Blois, fut faict ouvraige en la monnoye de Paris de cent pièces d'or fin, de poix de 2 onces chacune pièce, vallant 32 lb. 10 s. 10 d. t., et d'autres de moindre poidz et pris, des formes et patrons qui ensuyt, pour d'icelles faire don et présent au seig^r^ Philippes, archeduc d'Austriche et prince d'Espaigne, et à aulcuns gentilzhommes qui l'accompaignoient venant vers led. sieur Roy pour traicter de paix entre led. sieur Roy, les Roys d'Espaigne et des Romains, et icelluy s^r^ archeduc.

Figure : 58 mill. de diamètre : Couronne : LVDOVICVS : * : DEI : * : GRA : * : FRANCORVM : * : REX. Le Roi armé, casque en tête, galopant vers la droite.

℞. Couronnelle et revers des écus. Croix feuillue cantonnée de 4 lys, et 4 couronnes extérieures.

(Ms. Fr. 5524, fol. 181 v^e^ et 182 r^e^. — Reg. de Lautier, fol. 49 r^e^ et v^e^.)

1501 (9 décembre).

Sire Charles le Coq, général, va devers le Roy.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1501 (20 décembre).

Pierre le Roy et Michel le Riche, gardes, apportent les boîtes de la monne de Paris, contenant :

199 écus au soleil.

9 s. 9 d. de douzains (à la couronne).

3 s. 4 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1501 (22 décembre).

Pareil jugement contre Denis Merle, mercier, demeurant à Argentan en Normandie. Exécuté. (Voir 1er octobre 1501, affaire le Seneschal).

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 163 v°.)

1501 (22 décembre).

Sires Nic. Potier, Charles le Coq, Guillaume Bonneil, Guillaume du Moulin et Christofle de Refuge, généraux, ordonnent de réclamer les boîtes des monnaies de Limoges, Montpellier, Villefranche, Toulouse, Villeneuve-Saint-André, Crémieux, Romans, Montélimar, Grenoble, Lyon, Saint-Pourçain et Bourges.

Le lendemain 23 décembre, le même ordre est envoyé aux gardes de Poitiers, La Rochelle, Bordeaux et Bayonne.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7. — Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 92 v° et 93 r°.)

1501 (14 janvier).

Robert Poillevillain, me partier, apporte les boîtes de Rouen, contenant :

88 écus au soleil.

27 s. 11 d. de blancs à la couronne.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1501 (20 janvier).

Grenoble.

Délivré à mestre Thomas Blondel, commis à la monnoye de Grenoble, par Mychaud Chaboud, essayeur et commis à l'office de garde, en l'absence de noble Claude de Cizerin, par messrs des comptes, c'est asavoir de monsgr le président Chaponay et de mestre Estienne Oudry et de mestre Jehan Sauvage, auditeurs.

Solz. 22 délivrances, du 20 janvier 1502 (de la nativité) au 22 août 1502.

En tout, 1247 marcs de solz.

Ecus au soleil. 5 délivrances, du 29 janvier 1502 (de la nativité) au 9 août 1502.

En tout, 1000 écus à 200 par délivrance.

(Arch. de Grenoble. R. B. 4, xxviij, 206 à 214 v°.)

1501 (23 janvier).

Ordonnance du Roi donnée à Blois.

Loys..... aux généraux mres. Notre procureur de la chambre des monnes nous a fait remonstrer que au moien de certain discord estant entre feu Bertrand de Larroy, en son vivant me partier de notre monne de Bayonne, et Auger de Hiriart, à présent me partier d'icelle, procès despieça se meut en diverses cours et juridicions de nostred. Royaume, tant par appellacions, evocations que aultrement, lequel a duré jusques à naguères, que Jehan Marrec, subrogé au lieu et droit dud. de Larroy, et led. de Hiriart ont de noz congé

et licence fait appoinctement et accordé entr'eulx.

Le Roi dit que, pendant le débat des deux compétiteurs, ils ont fait venir à Bayonne plusieurs ouvriers « et monnoyers estrangiers et natifz hors nostred. Royaume, lesquelz ne sont du serment de noz mon^es^, et les ont retirez et receuz en leurs maisons privées, ocultement et en secret leur ont fait forger et batre grant nombre de monnoyes tant d'or que d'argent. »

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 60, fol. 165 v^o^ à 167 r^o^ et Z, 1^b^, 62, fol. 105 r^o^ à 106 r^o^.)

Le 22 août 1502, la chambre délègue sire Charles le Coq pour aller à Bayonne remplir la mission ordonnée le 23 janvier 1501.

(*Ibidem*, 167 r^o^ et 106 r^o^.)

1501 (24 JANVIER).

Les boîtes apportées de Tours contiennent :

61 écus au soleil.

6 s. 10 d. de blancs à la couronne.

13 s. de petits t.

Le m^e^ part^er^ est Guillaume Basire.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1501 (29 JANVIER).

Anthoine Perier, commis à la maîtrise part^re^ de la monn^e^ de Villeneuve-Saint-André-lez-Avignon.

Les gardes sont Anthoine Nicolas et Guillaume Bernard.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

Claude Lombart, m^e^ part^er^ d'Amiens, apporte les boîtes, contenant :

21 écus au soleil.

1 écu (deuxième boîte).

3 s. de blancs à la couronne.

Ouvertes le 31 janvier 1501.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1501 (1^er^ FÉVRIER.)

Les boîtes de Villeneuve-Saint-André sont ouvertes ; elles contiennent :

35 écus au soleil.

20 s. 1 d. de bl. à la couronne.

11 d. de demiz douzains.

(*Ibidem.*)

1501 (10 FÉVRIER).

D'autres boîtes de Villeneuve, ouvertes le 10 février 1501, contiennent :

59 écus au soleil.

1 lb. 6 s. 8 d. de bl. à la couronne.

6 s. 8 d. de doubles t.

15 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1501 (19 FÉVRIER).

A Villeneuve, par Vincent Espiart, commis par Antoine Perier, en son lieu, comme ayant cause de m^e^ Philipot Pouizart, à présent m^e^ part^er^.

Douzains à 4 d. 12 gr. et de 86 au marc ; du 19 février 1501 au 2 du même mois 1502, 2427 marcs et $\frac{29}{43}$..... 208800

Demi-douzains (demi-blancs à la couronne) ; le 15 juillet et le 2 septembre 1502 (à 4 d. 12 gr. et de 172 au marc), 71 marcs et $\frac{7}{43}$..... 12240

Doubles t. à 1 d. 12 gr. et de 180 au marc ; des 4 août, 24 novembre et 10 février 1502, 188 marcs..... 33840

Blancs douzains à la couronne, du 25 février 1502 au 14 juin 1503, 1113 marcs $\frac{21}{43}$..... 382860

Doubles t. semblables ; le 11 avril 1502, 40 marcs..... 7200

Blancs douzains semblables ; du 20 juin 1503 au 20 janvier, 736 marcs $\frac{32}{43}$..... 63360

Doubles tournois à 1 d. 12 gr. et de 15 s. 6 d. (186 au marc); le 28 décembre 1503, 42 marcs $\frac{18}{31}$..... 7920

Blancs douzains, par Vincent Espiart, m^{e} part^{er} ; du 8 février 1503 au 27 octobre 1504, 1816 marcs $\frac{32}{43}$..... 156240

Deniers tournois semblables; le 4 août 1504, 40 marcs..... 20880

Liards à 3 d. et de 234 au marc, le 23 novembre 1504, 40 marcs..... 13360

Douzains semblables, par Vincent Espiart, soy disant maistre de la monn^{e}, appellant de certaine sentence de la court de Trans par laquelle il avoit esté privé et débouté de lad. monn^{e}. Les 19 juin et 3 juillet 1505, 150 marcs et $\frac{30}{43}$.... 12900

Deniers t. semblables ; les 30 mai et 4 juin 1505, 37 marcs et $\frac{4}{7}$..... 9360

Liards semblables ; du 30 mai au 4 juin 1505, 40 marcs..... 13360

(A. N. Reg. Z, 1390. — Carton Z, 1^{b}, 1011-12.)

1501 (25 février).

Littere commissionales magistratus officii monetarum Cremiaci date Enymundo le Maistre, ad sex annos.

Par Antoine de Medulione (Meulhon). Il remplace Humbert le Maistre, son frère, sur la supplique de celui-ci.

(Quintus liber, fol. 32 à 34 r^{o}.)

1501 (26 février).

On ouvre les boîtes de Poitiers apportées par les gardes Hilaire de Coustures et Abel Chasteignier ; elles contiennent :

48 écus au soleil.

7 d. de blancs à la couronne.

12 s. 1 d. de petits t.

18 d. de petits t. (2^{e} boîte).

Sauf la boîte d'or, toutes les autres sont ouvertes le 1er mars 1501.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 293.)

1501 (5 mars).

On ouvre les boîtes de La Rochelle, contenant :

35 écus au soleil.

2 s. 2 d. de blancs à la couronne.

1 s. 9 d. de petits tournois.

(*Ibidem.*)

1501 (16 mars).

Boîte de Montpellier ouverte et contenant 39 écus au soleil.

(*Ibidem.*)

1502.

Angers.

Jean Landeny, pour six ans.

130 marcs d'or, 1000 marcs d'œuvre.

(Sorb., H, 1, 9, n^{o} 174, fol. 11 v^{o}.)

La Rochelle.

Ses cautions M^{e} Jean de Nyon, notaire en la cour de la conservation des privilèges de l'université de Paris, et Godin Mercandeau, marchand à Nyort en Poitou, jusques à 4000 $^{\#}$.

Certificateurs Jean Saudin, marchand à La Rochelle, et Guillaume Boyaut, marchand à Paris.

(*Ibidem*, fol. 37 r^{o}.)

Nicolas Champin, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de La Rochelle.

Nicolas de Lambrussel et Thibault Chatouru, gardes de la monn^e^ de Troyes.

(*Ibidem*, fol. 164 r^o^.)

1502 (31 MARS).

Lettres royales de nomination de garde de Montélimar, pour Artaud Dinaille, en remplacement de feu Anthoine Pecoul, dernier possesseur d'icelluy, vacant à présent par son trespas.

(Quartus liber, fol. 288 à 289 v^o^.)

1502 (5 AVRIL).

On ouvre les boîtes de Bayonne, contenant :

53 écus au soleil.
4 s. 8 d. de blancs à la couronne.
4 s. 10 d. de demi-douzains.
11 s. 3 d. de petits tournois.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1502 (7 AVRIL).

René Moreau, condamné à estre batu et fustigé par les carrefours de cette ville et banni du Royaume à deux ans seulement.

Jean le Noir, aiant égard à la charge d'enfans qu'il a et à sa maladie, et sans avoir égard au pardon par lui obtenu, condamné à estre batu et fustigé par les carrefours de Paris, la maison en laquelle a esté forgée la fausse monoye au veu et sceu de le Noir confisquée au Roy, la quarte partie au dénonciateur. Exécuté.

(Sorb., H, 1, 13, n^o^ 173, fol. 164 v^o^ et 165 r^o^.)

1502 (8 AVRIL).

Autres boîtes de Bayonne ouvertes et contenant :

63 écus au soleil.
3 s. 11 d. de gr. blancs.
1 s. 4 d. de demi-douzains.

(A. N. Reg. Z^b^, 1, 293.)

1502 (9 AVRIL).

Autres boîtes de Bayonne ouvertes et contenant 73 écus au soleil.

(*Ibidem.*)

1502 (11 AVRIL).

Pasquier Desgrantes, saisy de coings à faire demi douzains et d'un demi douzain faux, sa confession qu'il a achepté lesd. coings et demi douzain de Jean Boisart, son beau-frère, et alloué sciemment cinquante douzains de fausse monn^e^ qu'il avoit acheptez dud. Boisart, le pris et somme de 25 sols t. de bonne monoye, condamné à estre batu et fustigé par les carrefours de la ville de Montfort, et banni pour un an seulement dud. bailliage de Montfort, et en 20^#^ d'amende.

(Sorb., H, 1, 13, n^o^ 173, fol. 165 r^o^.)

1502 (12 AVRIL).

Autres boîtes de Bayonne ouvertes, et contenant :

19 s. 6 d. de blancs à la couronne.
2 s. 7 d. de demi-douzains.
6 s. 6 d. de doubles t.
14 d. de petits tournois.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1502 (12 AVRIL).

Marquet le Noir, condamné à estre batu et fustigé par l'exécuteur en la conciergerie du palais, derrière la custode seulement, lui enjoignant que doresenavant il se garde

de se mesler de faire, aider ou faire alouer de la fausse monn[e] sur peine d'être grièvement puni. Exécuté.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 165 r°.)

1502 (15 AVRIL).

On ouvre les boîtes de Lyon, contenant :

64 écus au soleil.
23 s. 11 d. de blancs à la couronne.
9 s. 7 d. de doubles t.
2 s. 6 d. de petits tournois.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1502 (18 AVRIL).

Boîtes de Saint-Lô ouvertes; elles contiennent :

26 écus au soleil.
17 s. de blancs à la couronne.

(*Ibidem.*)

Autre boîte de Bayonne, de l'ouvrage de Jehan de Marrac, m[e] part[er] en 1501, contenant 74 écus au soleil.

(*Ibidem.*)

1502 (27 AVRIL).

Boîtes de Villefranche en Rouergue ouvertes, et contenant :

6 écus au soleil.
9 s. 3 d. de blancs à la couronne.
6 écus au soleil (2[e] boîte).
10 s. 9 d. de blancs à la couronne (2[e] boîte).

(*Ibidem.*)

1502 (29 AVRIL).

On ouvre les boîtes de Limoges, contenant :

54 écus au soleil.
2 s. 9 d. de blancs à la couronne.
15 s. 10 d. de doubles t.
5 s. de petits t.

(*Ibidem.*)

1502 (24 MAI).

Les généraux m[es] certifient que par le compte de l'ouvrage d'or et d'argent fait par feu Bertrand de Larroy, en son vivant m[e] part[er] de la monn[e] de Bayonne, du 21 février 1490 jusques au 24 janvier 1499, auquel ouvrage ont esté faites plusieurs boestes tant d'or que d'argent, blanches et noires, apportées et jugées en la chambre desd. monn[es].

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1502 (27 MAI).

On ouvre les boîtes de Bordeaux, contenant :

38 écus au soleil.
16 s. 11 d. de demi-douzains.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1502 (30 MAI).

Boîtes de Bourges ouvertes, et contenant :

40 écus au soleil.
23 s. 2 d. de blancs à la couronne.
2 s. 8 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1502 (4 JUIN).

Une boîte nouvelle est commencée à Crémieux.

Les délivrances sont faites par les gardes Jacques Jalliet et Pierre Benet (*sic*) à Annemond le Maistre, m[e] part[er].

Liards. Le 4 juin 1502, 89 marcs.

Sous tournois. Le 15 juillet 1503, 272 marcs.

(Arch. de Grenoble. R. B. 4, xxx, 219.)

1502 (21 JUIN).

On ouvre les boîtes de Villeneuve-St-André, contenant :

64 écus au soleil.

32 s. 5 d. de blancs à la couronne.

6 s. de doubles t.

5 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1502 (5 JUILLET).

Boîtes d'Angers ouvertes, et contenant :

26 écus au soleil.

4 s. de blancs à la couronne.

4 s. 7 d. de liards.

2 s. 4 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1502 (11 JUILLET).

Boîtes de La Rochelle ouvertes ; elles contiennent :

20 écus au soleil.

2 s. 3 d. de blancs à la couronne.

1 s. 11 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1502 (12 JUILLET).

Les boîtes de Troyes, apportées le 11, sont ouvertes ; elles contiennent :

39 écus au soleil.

15 s. 7 d. de blancs à la couronne.

2 s. 7 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1502 (15 JUILLET).

Les boîtes de Chalons, apportées par Jehan Bouez, garde, sont ouvertes ; elles contiennent :

104 écus au soleil.

11 s. 2 d. de blancs à la couronne.

15 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1502 (5 SEPTEMBRE).

Le 5ᵉ jour de septembre l'an 1502, fut soubz l'octorité dud. sʳ Roy ordonné par le sieur d'Aubigny, lieutenant général dud. sʳ Roy ez Royaulmes de Napples et Cecille, estre faict et forgé l'ouvraige d'or et d'argent des poix, loi et forme qui s'en ensuyt.

Ducatz petitz d'or à 23 k. $\frac{7}{8}$ de karat, de 2 d. 17 grains de poix chacune pièce, au feur de 70 pièces de taille au marc, ayans cours, monnoye de France, pour 37 s. 3 d.

Figure du *Perdam Babylonis nomen.*

Gros d'argent à 12 d. argent le Roy, de 2 d. 18 grains de poix chacune pièce, au feur de 69 pièces de poix au marc, ayans cours pour 3 s. 4 d. t. monnoye de France, pour 3 s. 4 d.

Figure annexée.

Parpallolles de Roy à 3 d. 18 grains argent le Roy, de 1 d. 18 grains de poix pièce, au feur de 108 pièces au marc, ayans cours pour 8 d., monnoye de France, pour 8 d. t.

Aultres y a qui ont une petite couronne sur le grand escu du costé de la pille ; marc d'argent a valleur de monnoye de France, 11 lb.

(Ms. Fr. 5524, fol. 182 rᵉ à 183 rᵉ. — Reg. de Lautier, fol. 149 vᵉ et 150 rᵉ.)

1502 (12 SEPTEMBRE).

Le 12ᵉ jour dud. mois de septembre aud.

an 1502, led. sieur Roy feist forger non pour avoir cours, ains pour plaisir, 500 pièces d'or à 23 karatz de poix chacune pièce, de 8 d. 6 grains, des formes et patron qui s'ensuyvent, tant pour en faire don et présent au s^r Phelippes de Ravastin, lieutenant général dud. s^r Roy en l'armée de mer que lors il ordonnoit à l'encontre des Turcz et inffidelles, que à plusieurs cappitaines et gentilzhommes qui l'accompagnoient, et valloit chacune desd. pièces 112 s. 9 d. t.

(Ms. Fr. 5524, fol. 183 r° et v°. — Reg. de Lautier, fol. 150 v°.)

1502 (1^er OCTOBRE).

Guigues Domeni dit Myonet, m^e part^er de la monn^e de Grenoble, est prorogé pour six ans, par ordonnance du gouverneur du Dauphiné.

(Quartus liber, fol. 129 r°. — Pilot, p. 284.)

1502 (17 OCTOBRE).

Pierre le Brac, natif de la Ferte-Macé prez Falaise en Normandie, condamné à estre batu et fustigé par les carrefours de la ville de Paris, tourné trois tours au pilory, banni à toujours du Royaume, ses biens confisquez. Exécuté.

Jacques de Villeneuve, natif de Courcy prez Falaise, ayant à son col un collier de grands blancs par lui contrefaits, sera pendu et étranglé au gibet de Paris, tous ses biens confisquez et la maison et lieux où il a fait, forgé, blanchi et arrondi la fausse monn^e pour raison de laquelle il a esté ataint et convaincu, commise, acquise et confisquée au Roy. Appel.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 164 r° et v°.)

1502 (19 OCTOBRE).

Lettres royales nommant Raymond le Puissant contregarde de Montélimar.

Confirmation par Antoine de Medulion, lieutenant général du Dauphiné, le 4 novembre 1502.

(Quartus liber, fol. 303 à 305 v°.)

1502 (13 NOVEMBRE).

Grenoble.

Claude Lecire, nommé garde pour et au nom de Pierre Lalement.

Même date, Albert de Cizerin, commis garde pour et au nom de son frère Claude de Cizerin.

Maistre Thomas Blondel, m^e part^er pour et au nom des héritiers de feu maistre messire Domeng.

Solz. 4 délivrances, du 24 novembre 1502 au 1^er février; en tout, 420 marcs.

Deniers tournois (de 252 au marc). Le 20 novembre 1502, 6 marcs.

Ecus au soleil. Le 23 décembre 1502, 180; le mardi 24 janvier 1503, 160.

En tout, 340 écus.

(Arch. de Grenoble. R. B. 4, 216 à 218 r°.)

1502 (19 NOVEMBRE).

La Rochelle.

Grands blancs de 10 d. t., à 4 d. 12 grains et de 7 s. 2 d. (86 au marc), lesquelx deniers ont pour diferance entre les mots, tant devers la croix que devers la pille, une petite molette, et au comancement des lectres une petite fleur de lys couronnée, faits par Nicolas Champain, m^e part^er de lad. monn^e, et a prins led. maistre pour sa differance, à la fin des lectres, N.

Les gardes sont René Ragot et Aymar

Beuf; le tailleur est Olivier Hubert; le contregarde Gerardin Champain.

Du 19 novembre 1502 au 10 novembre 1503, en trois délivrances (l'intermédiaire est du 21 octobre 1503), mis en boîte 28 blancs — 28000 frappés.

(Petit cahier de parchemin signé Ragot et O. Hubert. — A. N. introduit par mégarde dans le carton Z, 1ᵇ, 848-50.)

1502 (28 NOVEMBRE).

Les boîtes de Bordeaux apportées le 22 novembre sont ouvertes; elles contiennent :

38 écus au soleil.

3 demi-écus.

34 s. 9 d. de douzains.

14 s. 3 d. de liards.

Ouvertes le 29 novembre.

Item une boiste de deniers bourdeloiz appellez doubles tournois, faicte en lad. monnoie, en laquelle avoit 3 s. 6 d.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1502 (13 DÉCEMBRE).

Des boîtes de Bayonne, apportées le 22 novembre, sont ouvertes; elles contiennent :

75 écus au soleil de l'ouvrage de Jehan de Marrac.

Du même, 41 d. de gr. blancs à la couronne.

Du même, 14 d. de petits blancs appellez demys douzains.

Du même, 9 s. 9 d. de liards,

Par A. de Hiriart, 11 d. de petits t.

Du même, 13 écus au soleil.

Par Jehannot de Marrac, 10 d. de grands blancs à la couronne.

(*Ibidem.*)

1502 (14 DÉCEMBRE).

Jean de Vaudour, dit le sieur Duboys, natif de la paroisse de Montbuisot en la vicomté de Beaumont, diocèse du Mans, qui autrefois avoit aloué plusieurs faux escus, a esté par nous condamné à estre batu et fustigé nud de verges par les carrefours de Paris et banni de la prévosté, condamné à estre boulu au marché aux pourceaux de cette ville de Paris, tous ses biens confisquez. Appel.

En marge : A falsifié la monn^{e} d'or et d'argent aux coin et armes du Roy.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 164 v°.)

1502 (14 DÉCEMBRE).

Aymart Beuf et René Ragot, gardes de la monn^{e} de La Rochelle.

Bertrand Joanneaux, essayeur de la monn^{e} de La Rochelle.

Octo Focart, essayeur de la monn^{e} de Montpellier.

Commission des généraux au contregarde de la monn^{e} de Tours pour informer et prendre faux monoyeurs.

(*Ibidem.*)

1502 (17 DÉCEMBRE).

Michel le Riche, garde de Paris, apporte les boîtes, contenant :

138 écus au soleil.

21 écus au soleil (2^{e} boîte).

6 s. 3 d. de blancs à la couronne.

13 s. 9 d. de petits tournois.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1502 (22 DÉCEMBRE).

Boîtes de Chaalons apportées par m^{e} Jehan Boe, garde, du temps de feu Emond

Boucherat, en son vivant m^e^ d'icelle monn^e^; elles contiennent :

9 écus au soleil.

3 s. 9 d. de grands blancs à la couronne.

Ouvertes le 19 janvier suivant.

(*Ibidem.*)

1502 (11 JANVIER).

Boîtes de Rouen apportées; elles contiennent :

53 écus au soleil.

5 s. 8 d. de blancs à la couronne.

Ouvertes le 30 janvier.

(*Ibidem.*)

1502 (23 JANVIER).

Boîtes de Tours apportées et ouvertes; elles contiennent :

55 écus au soleil.

6 s. 6 d. de blancs à la couronne.

6 s. 1 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1502 (3 FÉVRIER).

Cahier des délivrances de Montélimar commencé ce jour-là.

Monnaies en cours de fabrication :

Ecus au soleil à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 70 au marc.

Solz d'argent fin à 11 d. 12 gr.

Douzains à 4 d. 12 gr. A. R., de 7 s. 2 d. au marc.

Demy sols à la même loy, de 14 s. 4 d. au marc.

Lyars à 3 d. A. R., de 19 s. 6 d. de taille.

Patas tournois à 1 d. 12 gr. A. R., de 15 s. 6 d. au marc.

Deniers tournois à 1 d. A. R., de 21 s. de taille.

Faitz par maistre Claude Faure, m^e^ part^er^, lequel prant pour sa differance une estoille et une F à la fin des lettres de la pille. La différance vielle de lad. monn^e^ est ung poinct clos dessoubz la tierce lettre, de la part de la croix.

Gardes, nobles Guys de Planes et Artault Dinaille; essayeur, Jehan le Bas; contregarde, Raymon Puissant, et tailheur, Guillaume Cavre.

Ecus au soleil. 7 délivrances, du samedi 1^er^ avril 1503 au samedi 18 novembre 1503.

En tout, 1929 écus.

Solz tournoys. 35 délivrances, du vendredi 3 février 1503 au samedi 18 novembre 1503.

En tout, 6324 marcs.

Doubles tournoys appellés patas de Roy. 4 délivrances, du mercredi 1^er^ février 1503 au samedi 21 octobre 1503.

En tout, 273 marcs.

Deniers tournoys. Le mercredi 21 novembre 1503, 15 marcs.

Signé : de Planes, A. Dinaille, le Bas; en l'absence du mestre, T. Bourrelon, commis.

(Arch. de Grenoble. R. B. 4, xxvij, 174 à 204 r°.)

Au dos du cahier est appliquée l'empreinte d'un écu écartelé avec F et : entre les mots.

1502 (14 FÉVRIER).

Mention de Jacques Desmargaix, m^e^ part^er^ de la monnaie de Tournai, et de Gui Lombart, à présent m^e^ part^er^ de la monn^e^ d'Amiens et naguères m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Tournai.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1502 (15 février).

Les boîtes de Poitiers, apportées le 14 février, sont ouvertes; elles contiennent :

46 écus au soleil.

15 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1502 (25 février).

Rasse Barat, bourgeois de Tournai, déclare que c'est lui qui a fait l'ouvrage de la monnaie depuis l'an 1499 jusqu'à présent, et qu'il est tenu d'en rendre compte, et que Guy Lombart, naguères mᵉ partᵉʳ de Tournai et à présent mᵉ partᵉʳ d'Amiens, soubz qui il disoit avoir fait led. ouvrage, n'en a eu aucune entremise.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1502 (3 mars).

Mention de René Ragot, garde de la monnᵉ de La Rochelle.

(*Ibidem.*)

1502 (6 mars).

Les boîtes d'Angers sont ouvertes, et contiennent :

22 écus au soleil.

4 s. 10 d. de grands blancs.

4 s. 4 d. de liards.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1502 (10 mars).

In camera magistrarie monete dalphinalis que cuditur in villa Montillii Adhemarii, diocesis Valentinensis, honorabilis vir Arthaudus Dinaille, habitator dicte ville, exhibuit et presentavit nobilibus Bernardino de Rovillasco (*alias* Rouilhasc), magistro monete predicte, Thome Regis preposito operariorum, et Matheo Agaronis operario..... litteras patentes serenissimi principis et domini nostri Domini Ludovici Dei gracia Francorum regis, Vienensis Dalphini, doni officii garde dicte monete una cum litteris magnifico Dalphinali parlamento emanatis sub data Gratianopoli die quarta mensis maii.

Il est admis et le lendemain prête serment.

Il est interrogé par Pierre Brisset l'essayeur, par Guillaume Carré le tailleur, etc.

(Quartus liber, fol. 294 à 300 rᵒ.)

1502 (14 mars).

On ouvre les boîtes de Bourges apportées le même jour; elles contiennent :

32 écus au soleil.

16 s. 7 d. de gr. blancs.

4 s. 2 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1502 (15 mars).

On ouvre les boîtes de Montpellier, contenant :

15 écus au soleil.

5 d. de grands blancs.

2 s. 1 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1502 (28 mars).

Pasquier des Grantes mis à la question, et Richard Lallemant. Exécuté.

Marquet le Noir, fils de Jean le Noir; lui sera présenté la question, présent son père, pour sçavoir s'il voudra quelque chose dire. Exécuté.

(Sorb., H, 1, 13, nº 173, fol. 164 vº et 165 rᵒ.)

1502 (31 MARS).

On ouvre les boîtes de Limoges ; elles contiennent :

35 écus au soleil.
3 s. de grands blancs.
8 s. 6 d. de doubles t.
3 s. 8 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1502 (31 MARS).

François Breteau, garde de Saint-Pourçain, apporte les boîtes. Il est commis à la maîtrise sous la main du Roi. Elles contiennent :

6 écus au soleil.
15 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

François Bretheau, garde de Saint-Pourçain, apporte les boîtes de Jehan Meundel, mᵉ partᵉʳ ; elles contiennent :

32 écus au soleil.
42 s. 3 d. de grands blancs,
Ouvertes le 3 avril 1502 avant Pâques.

(*Ibidem.*)

1503.

Mᵉ Jean Ruzé, général mᵉ des monnᵉˢ.
Michel Bouchart, garde de la monnᵉ de Lion.

(Sorb., H, 1, 13, nᵒ 173, fol. 165 rᵒ.)

1503.

Saint-André.

Vincent Espiard, du lieu de Valbreigue en l'evesché d'Usez, commis par les généraux sous la main du Roy jusques à ce que autrement en fust ordonné.

(Sorb., H, 1, 9, nᵒ 174, fol. 24 rᵒ.)

Poitiers.

Hilaire Boylesve pour 9 ans, par lettres patentes.

1000 marcs d'or, 11000 marcs d'œuvre.

(*Ibidem*, fol. 47 rᵒ.)

Rouen.

Jean du Jardin, marchand, pour un an, par sire Germain de Marle, général.

100 marcs d'or, 800 marcs d'œuvre, l'un portant l'autre.

A associé à sa maîtrise, à ses périls de fortunes, Nicolas Abraham.

Jean du Jardin et Nicolas Abraham pour six ans, par lettres patentes du Roy.

150 marcs d'or et 1200 marcs d'œuvre chacun an.

(*Ibidem*, fol. 10 vᵒ.)

1503 (22 AVRIL).

On ouvre les boîtes de Villeneuve, contenant :

64 écus au soleil.
24 s. 2 d. de grands blancs.
1 s. 5 d. de demi-douzains.
3 s. 11 d. de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1503 (2 MAI).

On ouvre les boîtes de Saint-Lô, contenant :

25 écus au soleil.
8 s. de grands blancs.

(*Ibidem.*)

1503 (20 JUIN).

A esté apporté en la chambre des monnᵉˢ par Nicolas de Russanges, tailleur de la monnᵉ de Paris, une pille à escuz garnie

de 3 trousseaulx, et 6 pilles à grands blancs garnyes chacune de 4 trousseaulx, par luy faiz de notre ordonnance pour la monnoye de Saint-Lô, soubz la différance du m^e part^er de lad. monn^e qui est une fleur à quatre pampes à la fin des lettres, tant d'un costé que d'autre.

(A. N. Reg.Z, 1^b, 7.)

1503 (3 JUILLET).

On ouvre les boîtes de Toulouse, apportées le 14 mars 1502, et contenant :

36 écus au soleil.

6 s. 8 d. de grands blancs à la couronne.

2 s. 6 d. de petits tournois.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1503 (10 JUILLET).

Ordre à Troyes et à Chaalons d'envoyer les boîtes, et mention de Jehan Bouez, garde de la monn^e de Chaalons.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1503 (14 JUILLET).

Les boîtes de Villeneuve-Saint-André, apportées ce jour, contiennent :

37 écus au soleil.

11 s. 1 d. de grands blancs.

10 d. de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1503 (2 AOUT).

On ouvre les boîtes de Lyon apportées le 14 mars 1502 ; elles contiennent :

60 écus au soleil.

14 s. 5 d. de grands blancs à la couronne.

3 s. 9 d. de petits tournois.

(*Ibidem.*)

1503 (17 AOUT).

Sire Charles le Coq va à Limoges.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 94 r°.)

Mention de Nicolas de Masdons, m^e part^er de la monn^e de Toulouse.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1503 (18 AOUT).

On ouvre les boîtes de Troyes, contenant :

31 écus au soleil.

17 s. 6 d. de gr. blancs à la couronne.

1 s. 10 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1503 (12 SEPTEMBRE).

Vincent Espiart commis à la maîtrise de la monn^e de Lion.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 165 r°.)

1503 (19 SEPTEMBRE).

Mention de Jehan Pommerol, m^e part^er de la monnaie de Villefranche.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1503 (3 OCTOBRE).

Advis de m^rs des comptes, trésoriers et généraux des monn^es, envoyé au Roy, touchant la monn^e du Pont-Saint-Esprit qu'on veut remetre sus, et leur advis de la remetre sus aux offres que fait Claude Faure de la prendre pour 10 ans.

M^e Germain de Marle, général, va en Normandie.

(Sorb., H., 1, 13, n° 173, fol. 94 v°.)

1503 (13 OCTOBRE).

A esté apporté en la chambre des mon-

noyes par Nicolas de Russanges, tailleur de la monn[e] de Paris, 4 pilles à douzains et 4 douzaines de trousseaulx aussi à douzains, et deux trousseaulx à escuz au soleil par lui faiz de notre ordonnance pour la monn[e] de Saint-Poursain, soubz la différance du maistre particulier d'icelle monn[e], qui est ung point cloz à la fin des lectres, soubz la différance de la ville que on a acoustumé.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1503 (31 octobre).

On apporte les boîtes de Chalons, contenant :

55 écus au soleil.

13 s. de grands blancs à la couronne.

2 s. 7 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1503 (novembre) a 1505 (juillet).

Phelippes, Phelippot ou Philibert Albert est vice-maître particulier de la monnaie de Grenoble.

(Quartus liber, fol. 129 r°. — Pilot, p. 284.)

1503 (4 novembre).

Cahier commencé le 4 novembre 1503 et finissant le 1[er] juillet 1505.

Grenoble.

Phelippot Abert (*sic*), m[e] part[er] du 4 novembre 1503 au 1[er] juillet 1505.

Gardes, Claude de Cyzerin et en son lieu commis noble Aulbert de Cyzerin, son frère, noble Anthoine de Mantin; Michault Chaboud, essayeur; Jehan Marion, tailleur.

Phelippes Albert mourut le 10 août 1505, et a chommé lad. monnoye depuis led. jour jusques au 17 de décembre aud. an, que maistre Thomas Borrelon fut reçu pour m[e] part[er] de lad. monnoye.

Le lundi 19 mai 1505, Albert de Cyzerin, garde, alla de vie à trespas.

Solz tournois. 49 délivrances, du 6 novembre 1503 au 1[er] juillet 1505. En tout, 6741 marcs.

Pataz de Roy, ou doubles tournois (180 au marc). Le 12 avril 1505, 36 marcs.

Deniers tournois. Le 22 décembre 1503, 20 marcs.

Ecus au soulleil. 2 délivrances, le 23 mars 1504, 200 écus, et le 10 avril 1505, 200 écus. En tout, 400.

Signé : A. de Mantin, garde; l'essayeur signe Mch[di] (Michaud Chaboud).

(Arch. de Grenoble. R. B. 4, xxxv, 286 à 299 r°.)

Du 4 novembre 1503 au 1[er] juillet 1505, Aulbert de Cisorin est garde de la monn[e] de Grenoble.

Sont gardes de la monn[e] de Grenoble Albert de Ciserin et Antoine du Mentil (de Mantino).

(Septimus liber, fol. 14 et suiv. — Pilot, p. 288 et 289.)

1503 (6 novembre) a 1505 (2 juillet).

Grands blancs à la couronne à 4 d. 12 gr. et de 7 s. 2 d. (86 au marc), frappés à Grenoble par Philipot Albert, m[e] part[er]; du 6 novembre 1503 au 2 juillet 1505, mis en boîte 50 s. 6 d. (606 pièces).

Doubles tournois à 1 d. 12 gr. et de 15 s. 2 d. (182 au marc); le 12 avril 1505, mis en boîte 6 pièces.

Petits deniers tournois à 1 d. et de 21 s.

(252 au marc) ; le 22 décembre 1350, mis en boîte 5 pièces.

(A. N. Reg. Z, 1388. Carton Z, 1ᵇ, 877-78.)

1503 (20 NOVEMBRE).

On apporte les boîtes de Limoges, contenant :

24 écus au soleil.

10 s. 4 d. de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1503 (28 NOVEMBRE).

On ouvre les boîtes de Poitiers, apportées la veille, et contenant :

67 écus au soleil.

3 d. de grands blancs.

2 s. 4 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1503 (11 DÉCEMBRE).

On ouvre les boîtes de Bordeaux, contenant :

35 écus au soleil.

4 demi-écus.

33 s. 9 d. de demi-douzains.

(*Ibidem.*)

1503 (15 DÉCEMBRE).

On ouvre les boîtes de Paris, apportées le 13 par les gardes Michel le Riche et Pierre le Roy ; elles contiennent :

156 écus au soleil.

7 s. 5 d. de grands blancs.

5 s. 4 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1503 (16 DÉCEMBRE).

Adviz des gens des comptes, trésoriers de France et généraulx des monn^{es}, envoyé au Roy et son conseil, sur l'impétracion des lettres royaulx obtenues du feu Roy Charles derrenièrement décédé par les manans et habitans de la ville de Pont-Saint-Esprit, et de l'informacion faite en vertu d'icelles, tendans à ce que le bon plaisir dudict s^{gr} soit remettre sus et establir de nouvel hostel de monnoye en ladicte ville de Pont-Saint-Esprit, avec lettres et informacion envoyées par lesd. s^{grs} auxd. gens des comptes, trésoriers et généraulx, avec autres lettres patentes à eulx adressans pour surtout envoyer leur advis.

Semble après la matière mise en délibéracion que le Roy notre s^{gr} peut et doit, au bien de luy et de lad. ville et de la chose publicque, pour myeulx faire continuer et garder ses ordonnances, licitement faire de nouvel remettre sus et establir hostel de monnoye en icelle ville de Pont-Saint-Esprit, pour y faire battre et forger doresenavant monn^{e} ainsi que autreffois par cy devant a esté fait.

Considéré aussi que Claude Faure, dit le Roupelin, qui veult prandre du Roy lad. monn^{e} pour 10 ans, sera bien caucionné et appleigé et se sera fait fort de faire ouvrer et monnoyer en lad. monn^{e} chacun an divisément 200 marcs d'or et 300 marcs d'euvre pour le moins, ou paier aud. s^{gr} le prouffit qu'il y porroit avoir eu deffault et non avoir fait ouvrer ledit fait fort.

Aussi que durant led. temps qu'il tiendra lad. monn^{e}, si les maistres des monnoyes de Saint-André et Montelymar se pleignent et dient qu'ils ne sauroient faire ouvrer esd. monn^{es} leur fait fort chacun en droit soy et ne le feissent ouvrer au moyen de ce que le billon qui pourroit estre porté et ouvré esd. monn^{es} seroit porté et ouvré

en lad. monn[e] du Pont-Saint-Esprit. En ce cas, ledit Claude le Faure (*sic*) promet pour l'indempnité du Roy et ceulx desd. monn[es] faire ou faire faire sur ce si bonne diligence que lesd. maistres de Saint-Andry et Montélymar feront ouvrer leurd. fait fort du billon qui y sera des limites de chacune desd. deux monnoyes, et si après le bail d'icelles fait et expiré, ilz ne vouldroient plus prandre de nouvel lesd. monnoyes ni autres pour eulx aux charges et fait fort qu'ilz les ont de présent, led. Claude le Faure sera tenu trouver gens notables, bien caucionnez, pour les prandre de nouvel à icelles charges.

Et pour ce que se après son temps et bail de lad. monn[e] du Pont-Saint-Esprit expiré, il ou aultre ne vouldroient prendre lad. monn[e] à ces charges, alors on pourra icelle monn[e] du Pont-Saint-Esprit abattre et abolir, à ce que d'icelles monnoyes de Sainct-Andry et Montelymar puissent myeulx faire ouvrer leur fait fort et continuer leur ouvraige.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1503 (20 décembre).

On ouvre les boîtes de Rouen, apportées ce jour et contenant 48 écus au soleil et 6 s. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1503 (21 décembre).

Mention de Robert Poillevillain, naguères m[e] part[er] de Rouen, qui, en vertu de lettres non scellées, demande deux ans de bail de plus. Les généraux ordonnent aux gardes de donner pour un an la monnaie au plus offrant et dernier enchérisseur.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1503 (30 décembre).

On ouvre les boîtes de La Rochelle, apportées le 27 novembre 1503, et contenant 33 écus au soleil et 2 s. 4 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1503 (16 janvier).

On ouvre les boîtes de Tours, apportées ce jour, et contenant :

40 écus au soleil.

4 s. 3 d. de grands blancs.

7 s. 11 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1503 (20 janvier).

Envoyé aux gardes de la monn[e] de Tours deux pilles et six trousseaulx à escuz au soleil faiz par Nicolas de Russanges, tailleur de la monn[e] de Paris, à la marque acoustumée.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1503 (27 janvier).

Romans.

Gerard Chastaing, m[e] part[er].

Pierre Odohard et Claude de Drilz, gardes.

Nicholas Gordon, contregarde; essayeur, Jehan Cyvin; Louis Palhes, tailleur, par commission de mons[gr] le général.

Ecus d'or. 3 délivrances; du samedi 27 janvier 1503, 210 écus; du 20 février 1504, 165 écus, et du samedi 25 juillet 1505, 50 écus. En tout 425 écus.

Boîte close le 23 décembre 1505.

Douzains. 35 délivrances; du vendredi

24 novembre 1503 au jeudi 11 décembre 1505; en tout, 3511 marcs.

Boîte close le 23 décembre 1505.

Doubles tournois appellés patas. 7 délivrances; du samedi 9 mars 1503 au samedi 29 novembre 1505; en tout, 505 marcs.

(Arch. de Grenoble. R. B. 4, xxxiiij, fol. 277 à 283 v°.)

1503 (1er février).

Laurent Sureau, m° part^er de la monn° de Paris.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 165 v°.)

1503 (1er février).

On ouvre les boîtes de Villefranche, apportées le 31 janvier; elles contiennent :

6 écus au soleil.

8 s. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z. 1^b, 293.)

1503 (1er février).

Quittance de Jehan le Forestier, tailleur de la monn° de Rouen, à Jehan du Jardin, commis à tenir le compte de lad. monn°.

(A. N. Carton Z, 1^b, 602.)

Le 19 mars 1503 avant Pâques, mandat des gens des comptes à Jehan du Jardin, m° part^er de la monn° de Rouen, pour recevoir une somme de 300 lb. de Robert Poillevillain, naguères m° part^er.

(*Ibidem.*)

1503 (12 février).

Mention de Vincent Espiart, requérant estre institué à l'office de m° part^er de la monn° de Saint-André-de-Villeneuve-lez-Avignon, suivant les lettres Royales qu'il présente. De là le débat entre lui et Philippe Pouisart.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1503 (24 février).

On ouvre les boîtes d'Amiens apportées le 30 décembre 1503, par Isaac de Vermanteau (*sic*), tailleur de la monn° de Tournai; elles contiennent :

2 écus au soleil.

1 s. 9 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1503 (26 février).

On ouvre les boîtes d'Angers apportées le 21 du mois; elles contiennent :

22 écus au soleil.

8 s. 1 d. de grands blancs.

(*Ibidem.*)

1503 (29 février).

On ouvre les boîtes de Villeneuve, apportées la veille; elles contiennent :

30 écus au soleil.

7 s. 4 d. de grands blancs.

11 d. de doubles t.

(*Ibidem.*)

1503 (2 mars).

Mention de Vincent Espiart, m° part^er de la monn° de Saint-André.

Ledit jour, fut baillé à Jehan du Jardin, commis à la maîtrise de la monn° de Rouen, deux lettres, l'une adressant au bailly de Rouen ou son lieutenant pour faire publier les ordonnances des mon-

noyes, et l'autre adressant aux gardes de lad. monnoye pour solliciter led. bailly ou lieutenant de faire faire lesd. publications.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1503 (4 MARS).

On ouvre les boîtes de Montpellier, contenant 51 écus au soleil.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1503 (7 MARS).

Mention de Marcial du Boys, l'un des deux mᵉˢ partᵉʳˢ associés de la monnᵉ de Limoges.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

On ouvre les boîtes de Toulouse, contenant :

29 écus au soleil.

6 s. 7 d. de grands blancs à la couronne.

4 s. 4 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1503 (11 MARS).

On ouvre les boîtes de Bourges, contenant :

34 écus au soleil.

13 s. de grands blancs.

4 s. 8 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1503 (12 MARS).

On ouvre les boîtes de Villefranche, apportées le 1ᵉʳ mars et contenant :

5 écus au soleil.

12 s. 4 d. de grands blancs.

(*Ibidem.*)

1503 (15 MARS).

Entre Philippe Pouisart, produisant certaines lettres royaulx du 27 février dernier, et Vincent Espiart (pour Saint-André-de Villeneuve).

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

A esté escript à Ogier de Hiriart qu'il compare ceans.

(*Ibidem.*)

1503 (22 MARS.)

On ouvre les boîtes de Lyon, contenant :

112 écus au soleil.

24 s. 3 d. de grands blancs.

2 s. 3 d. de doubles t.

3 s. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1503 (23 MARS).

Ordonnance royale de Blois, pour faire crier de nouveau les écus au soleil mis à 36 s. 3 d. et les écus à la couronne à 35 s.

Crié à Paris le samedi 20 avril 1504 après Pâques.

(A. N. Carton Z, 1ᵇ, 536. — A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 62, fol. 106 vᵒ, — Sorb., H, 1, 13, nᵒ 173, fol. 18 vᵒ.)

Permis à Pierre le Boucherat, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Chaalons, de faire le change pendant un an dans les mettes (limites) de la monnᵉ seulement.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1503 (2 AVRIL).

Mention de Thomette le Pelé, vefve de feu Emond le Boucherat, tailleresse en la monnᵉ de Troyes.

Le même jour, écrit aux gardes de la monn[e] de Lyon le povoir donné à Claude Besson, m[e] part[er] de la monn[e] de Lyon, de faire ouvrer en lad. monn[e] la quantité de 500 marcs d'euvre de doubles t., et leur a esté mandé qu'on leur envoye par led. Besson 4 pilles et 12 trousseaulx à escuz au soleil à la nouvelle différance dud. maistre, qui est ung point ouvert entre la flur de liz et L de *Ludovicus*.

(*Ibidem.*)

1504.

Congé à Pierre le Roy, garde de la monn[e] de Paris, pour aller à Saint-Claude jusques à un mois.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 165 v°.)

Sire Guillaume le Sueur, général, va à Troyes.

Défense à Pierre Daniel, marchant joyallier à Paris, de faire transporter en Angleterre 552 marcs de vaisselle d'argent qu'il a faite en cette ville pour le roi d'Angleterre, sans congé du Roy.

M[e] Charles le Coq, général, va devers le Roy.

(*Ibidem*, fol. 95 r°.)

1504.

Saint-André.

Vincent Espiard, pour dix ans, par lettres patentes.

100 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre chacun an.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 24 r°.)

Lyon.

Claude Besson, pour dix ans.

(*Ibidem*, fol. 17 r°.)

1504 (12 AVRIL).

Fut par mess[rs] sires Denis Anjorrant et Charles le Coq, généraux des monn[es], porté en la court de parlement certaines lettres patentes envoyées par le Roy, datées du 23[e] jour de mars derrenier passé avant Pasques, pour icelles faire publier ; lesquelles furent mises de l'ordonnance de la court de parlement au greffe d'icelle court pour icelles faire publier.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1504 (19 AVRIL).

Boîtes de Saint-Lô apportées, et ouvertes le 22 ; elles contiennent :

20 écus au soleil.

7 s. 5 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1504 (20 AVRIL).

Germain de Valenciennes, essayeur général, condamné à rendre et restituer au Roy tout le profit qu'il a pris et retenu des peuilles des deniers qui lui ont été baillez par lad. chambre pour faire les essays ; condamné en outre à l'amende de 25[#] t.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 155 v°.)

1504 (22 AVRIL).

Nicolas Abraham présente au bureau de la chambre des monnoyes certaines lettres patentes du Roy notre sire, datées du 3[e] jour de ce présent moys, par lesquelles led. seigneur a baillé à Jehan du Jardin et aud. Nicolas Abraham la maistrise part[re] de la monn[e] de Rouen jusques à six ans après l'expiration d'une année pour la commission à eulx baillée par mess[rs] les généraulx

desd. monn^es^ de la maistrise pour ung an.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1504 (30 AVRIL).

Noel Dagueron, prisonnier, demandeur à l'entérinement de pardon.

Il confesse qu'il a loué aucune partie de sa maison à Baude Bours, Petitjean, Mesgret, un nommé Jaques et autres faux monoyeurs, pour faire en icelle fausse monoye, ainsi qu'ils ont fait par plusieurs fois, leur avoir administré le boire et le manger, fait le guet pendant qu'ils besongnoient en lad. fausse monoye et en avoir eu d'eux et alloué quelque quantité.

La cour déboute led. Dagueron de l'effet et entérinement de ses lettres de pardon, comme subreptices, obreptices, inciviles et desraisonables, et pour les cas, crimes et délits dessusd. condamné à estre batu et fustigé par les carrefours de cette ville de Paris en plein jour de marché, en déclarant les causes de lad. punition, banni à tousjours du Royaume de France et defendu à tous de ne le receler sur peine de la hart, tous ses biens aquis et confisquez au Roy.

Appel. La sentence confirmée par arrest.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 155 v° et 156 r°.)

1504 (13 MAI).

Mention de Nicolas Petit, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Troyes, lequel doit rester à Paris jusqu'à nouvel ordre pour cause d'escharceté d'écus au soleil.

Il n'est que commis de Pierre le Boucherat.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1504 (15 MAI).

De Blois.

Louis XII par lettres patentes dit :

Voulons, déclairons et ordonnons, en outre, qu'il ne soit battu aucunes monnoyes audict pays que en la ville d'Aix, capitale d'icelui.

(Archives des Bouches-du-Rhône, 1^er^ reg. du pays, fol. 193. — *Rev. num.* 1867, p. 223 et 224.)

1504 (20 MAI).

On ouvre les boîtes de Troyes apportées le 18 mai ; elles contiennent :

14 écus au soleil.

7 s. de grands blancs.

2 s. 11 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1504 (20 MAI).

Montélimar.

Claude Faure, m^e^ part^er^, a pour différence une étoile et un F au bout des lettres à pille, point clos sous la 3^e^ lettre à croix.

Tailleur, Guillaume Carré ; gardes, Guy de Planes et Arthaud Dinailhe ; contregarde, Raymon Puissant.

Ecus au soleil. 2 délivrances, le samedi 9 mars 1504 (de la Nativité) et le samedi 28 avril 1504.

En tout, 594 écus.

Soulz tournois. 13 délivrances, du samedi 9 décembre 1503 au lundi 20 mai 1504.

En tout, 1692 marcs.

Patas tournois. 2 délivrances, du samedi 9 mars 1504 et du 20 avril 1504.

En tout, 98 marcs.

Deniers tournois. Le samedi 23 mars 1504, 20 marcs.

(R. B. 4, xxxj, fol. 230 à 236 r°.)

1504 (25 MAI).

Montélimar.

Délivrances.

Le m^e^ part^er^, noble Claude Faure, prant pour sa differance un F entre 2 estoilles à la fin des lectres de la pille. La differance vielhe de lad. monnoye est un point clos dessoubz la tierce lettre de la part de la croys.

Les monnaies en cours sont :

Ecus au soleil à 23 k. $\frac{1}{8}$, de 70 au marc.

Sol de fin argent le Roy, à 11 d. 12 gr.

Douzains à 4 d. 12 gr. A. R. et de 7 s. 2 d. de taille.

Demy sous à lad. loy, de 14 sous 4 d. de taille. (Cette taille est celle du denier t. dont la mention a été omise.)

Patas tournoys à 1 d. 12 gr. A. R., de 21 s. de taille.

Gardes, nobles Guys de Planes, Arthaud Dinaille ; essayeur, Jean le Bas ; contregarde, noble Raymond Puissant ; tailleur, Guillaume Carre.

Ecus au soleil. 10 délivrances, du jeudi 20 juin 1504 au mercredi 23 juillet 1505.

En tout, 4163 écus.

Solz tournois. 19 délivrances, du 25 mai 1504 au mardi 5 août 1505.

En tout, 1645 marcs.

Patas de Roy. 2 délivrances, les samedi 31 août 1504 et vendredi 23 mai 1505.

En tout, 124 marcs.

Faure signe Claude le Faure (*lisez* Favre), m^e^ part^er^.

Au dos du cahier est attachée une bonne empreinte de la croix : lys couronné. LVDOVICVS. ꝫ entre les mots.

(R. B. 4, xxxiij, fol. 257 à 264 v°.)

1504 (14 JUIN).

On ouvre la boîte de l'or de Bayonne, apportée le 27 novembre 1503 ; elle contient 126 écus au soleil.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1504 (18 JUIN).

François de Breteaulx, garde de Saint-Pourçain, apporte les boîtes, qu'on ouvre le 20 ; elles contiennent :

46 écus au soleil.

78 s. 8 d. de grands blancs.

(*Ibidem*).

1504 (19 JUIN).

On ouvre la boîte du blanc de Bayonne ; elle contient 25 s. 8 d. de grands blancs.

(*Ibidem.*)

1504 (21 JUIN).

Congé à Pierre le Roy, garde de la monn^e^ de Paris, d'aller pour 12 jours en Normandie.

Sire Denis Anjorrant, général des monn^es^.

Abel Chasteigner, garde, et Hilaire Boilesve, m^e^ de la monn^e^ de Poitiers.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 166 r°.)

1504 (6 JUILLET).

La cour, pour raison d'écharceté et plusieurs autres fautes notables commises par Thibault Chatouru, prisonnier en la conciergerie, et Colinet de Lambrussel, gardes de la monn^e^ de Troyes, en leurs offices de gardes, les a suspendus d'huy à deux ans de leurs offices de gardes, et chacun d'eux condamné en 200^#^ d'amende envers le Roy et à tenir prison jusques à plain payement.

Nicolas Petit, commis à la maîtrise de Troyes, suspendu d'huy à quatre ans et défendu durant led. temps de tenir aucun compte du fait des monn^es^, en 400^#^ d'amende, faire bons tous les deniers courans par les bourses et à tenir prison jusques à plain payement.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 165 et 166 r°.)

1504 (18 JUILLET).

Mention de Vincent Espiard, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Villeneuve-Saint-André-lez-Avignon.

De Henry Morgue, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Montpellier.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1504 (23 JUILLET).

Claude Faure (Fabri) commet à sa place Thomas Borellionis et Robert Normant, devant les auditeurs des comptes.

Declaravit enim ut in futurum possit apparere, quis ipsorum, magistri aut commissorum, ipsas monetas cusserit aut cudendas cudi fecerit, quod loco differencie ipsius magistri, que solebat esse una littera F pille seu crucis, *dalph.* ipsius monete post verbum sculptum in dicta moneta ubi ponitur *franchor. rex*, inter duas stellas, et unus punctus clausus similis efigiei . subtus terciam litteram superscripsimus ipsius monete de retro, ipsi commissi ponere debent ipsam litteram F a parte du trosseau, sive crucis ipsius monete inter duos tryoles, et subtus terciam litteram a parte dicte pille ponatur unus punctus apertus talis forme .

Le 21 juillet précédent, lettres des gardes et autres officiers de Montélimar aux gens des comptes du Dauphiné, réclamant des suppléants pour Claude Faure qui est empêché de bien remplir son office. Ils demandent qu'on close ses boîtes et qu'on en ouvre de nouvelles à la différence des suppléants à nommer.

Leur lettre était cachetée avec une empreinte d'écu d'or à la fleur de lys couronnée et à la différence REX ✱ F, : entre les mots.

(Quartus liber, fol. 217 v° et 218 r°.)

1504 (27 AOUT).

Récusation de m^e^ Charles le Coq, général, proposée par lesd. Turquam, qui ont esté déboutez de leur requête.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 166 r°.)

1504 (28 SEPTEMBRE).

Maître Anthoyne Chapponay, docteur ès loix, apporte :

3 boîtes de Grenoble ;

2 boîtes de Romans ;

2 boîtes de Crémieux ;

3 boîtes de Montélimar. Signé : LE PÈRE.

(Arch. de Grenoble, R. B. 4.)

1504 (12 OCTOBRE).

Sur la requête verbalement faite par m^e^ Eustache Luillier, conseiller et m^e^ des comptes, prévost des marchans de cette ville de Paris, m^es^ Jaques Rabours, procureur, et Jean Hesselin, receveur de lad. ville.

Il leur est permis, pour célébrer dignement l'entrée de la Reine, de se procurer le métal précieux dont ils ont besoin, « de faire fondre la quantité de 60 marcs d'or d'escus ou autres espèces d'or pour iceux estre apliquez à la joyeuse venue et entrée

de lad. Dame, en ce que lad. ville verroit estre bon de faire. »

Cette permission est accordée pour cette fois seulement, « pourveu que la fonte soit faite en notre présence et qu'ils soient apliquez comme cy dessus est dit et non autrement. »

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 156 v°.)

1504 (4 NOVEMBRE).

On apporte les boîtes de Chalons et on les ouvre le 2 décembre ; elles contiennent :

41 écus au soleil.

5 s. 8 d. de grands blancs à la couronne.

2 s. 1 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1504 (26 NOVEMBRE).

Arrest du grand conseil du Roy. Ordonné que après que les boistes des monn^es de Dauphiné auront esté envoyées et aportées aux généraux des monn^es à Paris, pour être par eux visitées et jugées, le jugement et advis par eux pris sur icelles boistes seront rendus à ceux qui les auront aportez pour en être fait recette par le trésorier et receveur ordinaire du Roy en Dauphiné, sauf si aucune appellation est interjetée desd. généraux, au moien desquelles leur fut besoin icelles garder pour la vérification et justification de leur jugement; en ce cas les pouront retenir jusques à l'appel vuidé, et ce fait, rendront icelles boistes à ceux qui seront à ce commis, et pouront lesd. généraux punir les crimes et délinquans desd. monn^es en première instance au pais de Dauphiné, le tout par manière de provision et sans préjudice du droit des parties, et jusqu'à ce que par le Roy en son conseil en soit ordonné.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 95 r° et v°.)

1504 (28 NOVEMBRE).

M^e Anthoyne Chaponay, docteur en loix, procureur général du pays de Daulphiné, a comparu en la chambre des monn^es en présence de M. Briçonnet, trésorier dud. pays de Daulphiné.

Il réclame les boistes des monn^es d'icelui pais de Daulphiné, tant d'or que d'argent, faites et batues aud. pays, et apportées par M. Cyprian Flechart, contrôleur du domaine d'icelui pays, afin d'en estre fait le jugement par les généraux des monn^es, savoir, des monn^es de Grenoble, Romans, Crémieux et Montélimar, pour être remises aud. Flechart, et reportées aux auditeurs des comptes du Daulphiné.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7. — Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 95 v°.)

1504 (10 DÉCEMBRE).

Guillaume Auber, garde de Rouen, apporte les boîtes, que l'on ouvre le 12 décembre ; elles contiennent :

65 écus au soleil.

9 s. 3 d. de grands blancs.

8 s. 9 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1504 (16 DÉCEMBRE).

On ouvre les boîtes de Villeneuve, contenant :

36 écus au soleil.

1 écu (2^e boîte).

18 s. 1 denier de grands blancs.

1 s. 2 d. de petits t.

13 deniers de liards.
Ouvertes le 18 décembre.

(*Ibidem.*)

Nicolas Abraham, associé de Jehan du Jardin à la maîtrise particulière de la monn[e] de Rouen, déclare renoncer à cette association, parce que les généraux lui imposent des charges plus fortes que celles fixées par les lettres royaux.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1504 (2 JANVIER).

Mention de Jacques Hurault, général m[e] des monn[es].

(*Ibidem.*)

1504 (8 JANVIER).

On ouvre les boîtes de Poitiers, contenant :
136 écus au soleil.
1 s. 4 d. de grands blancs.
59 d. de petits t.
Ouvertes le 29 janvier.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1504 (6 FÉVRIER).

Le procureur de Huguet Espiard (m[e] Jehan de Launay) produit les lettres obtenues par Espiard, datées du 3 février, par lesquelles, du consentement de Vincent Espiard, son frère, la maîtrise de Saint-André-de-Villeneuve lui est octroyée par le Roi pour le temps qui reste à échoir des dix ans qui avaient été donnés aud. Vincent.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1504 (11 FÉVRIER).

On ouvre les boîtes de Montpellier, contenant :
58 écus au soleil.
1 s. 10 d. de grands blancs.
2 s. 4 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1504 (13 FÉVRIER).

Mention de Jehannot du Serans, contregarde de Tours.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1504 (18 FÉVRIER).

On ouvre les boîtes de Paris, contenant :
51 écus au soleil.
3 s. 10 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1504 (19 ET 20 FÉVRIER).

On ouvre les boîtes de Tours, contenant :
30 écus au soleil.
2 s. 11 d. de grands blancs.
8 s. 4 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1504 (25 FÉVRIER).

On ouvre les boîtes d'Angers, contenant :
15 écus au soleil.
4 s. 9 d. de grands blancs.
3 s. 1 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1504 (3 MARS).

On ouvre les boîtes de Bourges, contenant :

31 écus au soleil.
12 s. 7 d. de grands blancs.
3 s. 8 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1504 (12 MARS).

On ouvre les boîtes de Paris, contenant :
55 écus au soleil.
23 d. de grands blancs.
15 s. 8 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1504 (23 MARS) ET 1505 (10 AVRIL).

Grenoble.

Deux délivrances d'écus à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 70 au marc, par Phelipot Albert, m^e^ part^er^ ; mis en boîte 2 écus. — 400 frappés.

(A. N. Reg. Z, 1388. Carton Z, 1^b^, 877-78.)

1505.

La Rochelle.

Godin Champin, au lieu de feu Nicolas Champin, son frère, pour dix ans, par lettres patentes.
100 marcs d'or, 1500 marcs d'œuvre.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 37 v°.)

Saint-André.

Hugues Espiart, frère de Vincent, pour 9 ans, par lettres patentes.

(*Ibidem*, fol. 24 r°.)

1505 (27 MARS).

On ouvre les boîtes de Saint-Lô, contenant :
17 écus au soleil.
5 s. 1 d. de grands blancs.
7 s. 8 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1505 (31 MARS).

Claude Besson, m^e^ part^er^ de Lyon, exhibe à la chambre des monnoyes des lettres royaux du 23 novembre 1504, lui continuant la maîtrise pour dix ans, à compter de sa première délivrance après la fin de son bail actuel. (Il lui reste encore cinq ans à faire.)

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1505 (7 AVRIL).

Jehan de la Fontaine, fils de feu Ambrois de la Fontaine, exhibe des lettres patentes du 30 mars 1505 qui lui donnent la maîtrise de la monn^e^ de Bordeaux. De son côté, Jehan André exhibe des lettres analogues. Les gardes devront commettre à la maîtrise un homme ydoine et souffisant.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1505 (10 ET 11 AVRIL).

On ouvre les boîtes de Lyon apportées le 7 avril ; elles contiennent :
10 écus au soleil.
121 écus au soleil (2^e^ boîte).
2 s. 1 d. de doubles t.
11 s. 4 d. de petits t.
26 s. 1 d. de grands blancs à la couronne.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1505 (11 AVRIL).

On ouvre les boîtes de Toulouse, contenant :

52 écus au soleil.
60 d. de grands blancs.
2 s. 10 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1505 (16 AVRIL).

On ouvre les boîtes de Saint-Lô, contenant :
5 écus au soleil.
3 s. 1 d. de grands blancs.

(*Ibidem.*)

1505 (24 AVRIL).

Mention d'Abel Chasteigner, garde de la monn^e^ de Poitiers.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1505 (28 AVRIL).

On ouvre les boîtes de Bordeaux, contenant :
31 écus au soleil.
5 demi-écus.
13 s. 3 d. de demi-douzains.
34 s. 2 d. de liards.
7 s. 2 d. de petits t.
3 s. 7 d. de deniers bordeloiz.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1505 (2 MAI).

On ouvre les boîtes de La Rochelle, contenant :
29 écus au soleil.
5 s. 4 d. de grands blancs.
4 s. 5 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1505 (7 MAI).

Gaston, comte de Foix, gouverneur du Dauphiné, nomme Jehan Chabod. Enymond le Maistre, de Lyon, à qui la monn^e^ de Crémieux avait été donnée à ferme, meurt vers la fin d'avril dernier, et la monn^e^ de Crémieux tombe en chômage. Jean Chabod, de Lyon, qui régit la monn^e^ de cette ville depuis plusieurs années pour Humbert le Maistre avec le maître de lad. monn^e^ de Crémieux, en demande la maîtrise. Sur la proposition des auditeurs des comptes delphinaux, il est nommé pour six ans et frappera chaque année 2000 marcs d'œuvre d'argent blanc et noir.

(Quartus liber, fol. 322 r^o^ à 324 v^o^.)

1505 (7 MAI).

On ouvre les boîtes de Bayonne, contenant :
84 écus au soleil.
35 s. 2 d. de grands blancs.
5 s. 8 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1505 (16 MAI).

Philipertus Alberti, vice-maître part^er^ de la monnaie de Grenoble, donne caution à la chambre des comptes delphinaux.

(Quartus liber, fol. 327 r^o^.)

1505 (20 MAI).

Les généraux m^es^ donnent gain de cause à Jehan de la Fontaine contre Jehan André le jeune pour l'admission à la maîtrise de la monn^e^ de Bordeaux.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1505 (24 MAI).

M^e^ François de Connain (*alias* de Louvain ?), général des monn^es^, a protesté que

quelque lettre qui soit scellée de son scel et armes depuis le 21 may 1505, il n'entend en rien les aprouver, parce que led. jour 21 may il perdit son scel.

M^res^ de Bonneil, le Sueur, de Marle et de Conan, généraux.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7. — Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 95 v°.)

1505 (25 MAI).

Gaston de Foix nomme Benoît Seignoret garde de la monn^e^ de Grenoble en remplacement de feu Albert de Cizerin.

(Quartus liber, fol. 328 r° à 329 r°.)

Il est qualifié, dans la commission de son successeur, de sommelier de panneterie de bouche de la Royne et garde de la monn^e^ de Grenoble. Il fut nommé maître général des monn^es^ du Dauphiné par lettres patentes du Roi, datées de Saint-Germain-en-Laye, du 11 janvier 1521 (n. st.).

(Pilot, p. 289, note 2.)

1505 (26 MAI).

Guillaume Barbin, huissier en la cour de parlement, fait commandement à M^rs^ les généraux des monn^es^ de comparoir led. jour en la cour, ce qu'ils firent, savoir, sires Denis Enjorant et Guillaume Bonneil, généraux, ausquels feut ordonné par la cour qu'ils fissent faire par le m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Paris petits deniers parisis pour subvenir à la nécessité du peuple, atendu que le petit pain est de présent à un denier parisis, jusques à la somme de 800^#^ t., à quoy les généraux remontrent que les petits deniers estoient domageables au peuple, atendu qu'il y falloit beaucoup de cuivre ; pour ce faire, envoyèrent quérir le m^e^ part^er^ de la monn^e^ auquel ordonnèrent qu'il fît petits deniers parisis, lequel fit réponse qu'il n'avoit aucun billon pour ce faire. A cette cause a esté escrit de par lesd. généraux aux gardes et m^es^ de la monn^e^ de Rouen qu'ils fassent délivrer par le m^e^ part^er^ de Rouen à celui de Paris du billon pour faire desd. deniers jusques à la quantité de 100 marcs pour ce qu'il n'y en avoit point à Paris.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7. — Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 96 r°.)

1505 (27 MAI).

Hugues Espiart, à présent m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Saint-André de Villeneuve, exhibe des lettres patentes datées du 17 avril 1505, donnant l'office de garde de lad. monn^e^ à Guillaume Vital. Cet office est vacant par la démission de m^e^ Antoine Martin.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1505 (13 JUIN).

A esté escript aux gardes de la monn^e^ de Paris qu'ils fassent faire et forger en lad. monn^e^ des deniers noirs à 1 d. 3 gr. de loy argent le Roy, de 18 s. 8 d. de poids au marc de Paris, qui auront cours pour 1 d. parisis pièce, aux remède, poids et loy selon les ordonnances de semblables monoyes, jusques au nombre de 400 marcs d'œuvre seulement.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7. — Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 96 r°).

1505 (16 JUIN).

Jacques Marnan, garde de la monn^e^ de Montpellier, apporte les boîtes de Tarascon et Aix en Provence.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1505 (18 JUIN).

On ouvre les boîtes de Saint-Pourçain, contenant :

17 écus au soleil.

26 s. 8 deniers de grands blancs.

(*Ibidem.*)

1505 (11 JUILLET).

Sires Denis Enjorrant, Charles le Coq, G. Bonneil, J. Ruzé, G. le Sueur, Germain de Marle, François de Connan, généraux.

Denis Enjorrant comme aisné prent les advis des autres.

Sire Charles le Coq va en Flandres pour confronter Thomas Turquant, prisonnier en la conciergerie, à Pierre Bastonnier, prisonnier à Anvers.

Jean le Perre, greffier, va à Brienne interroger la contesse dud. Brienne et autres du lieu contre Thomas Turquant.

Les prévosts, ouvriers et monoyers demandent délivrance de leur chapelle et du petit logis où estoit cy devant la prison de la monn[e] que tient de présent Laurent Sureau, m[e] part[er]. Empêchement du maître et de Michel le Riche, l'un des gardes.

M[es] Guillaume le Sueur et François Connan, généraux, vont à Poitiers.

(Sorb. H, 1, 13, n° 173, fol. 96 v°.)

1505 (17 JUILLET).

Sire Charles le Coq, général, va à Anvers touchant l'emprisonnement de Pierre Bastonnier dit l'Yvrongne, marchand à Paris.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7. — Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 96 r°.)

1505 (18 JUILLET).

On ouvre les boîtes de Limoges, contenant 49 écus au soleil.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1505 (10 AOUT).

Philippes Albert, m[e] part[er] de Grenoble, meurt, et la monnoie chôme de ce jour jusqu'au 17 décembre 1505 que m[e] Thomas Borrelon fut reçu m[e] part[er].

(R. B. 4, xxxiiij, 297.)

1505 (28 AOUT).

Montélimar.

Délivrances faites à Thomas Borrelon et Blesot Normant, commis de Claude Faure, commençant le jeudi 28 août 1505.

Monnaies en cours de fabrication :

Ecus à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 70 au marc.

Sol de fin argent le Roy (*ici est oublié le mot douzain avec le titre*) de 7 s. 2 d. de taille de poys au marc.

Demys solz à lad. loy et de 14 s. 4 d.

Patas tournois à 1 d. 12 grains et de 15 s. 6 d.

Deniers tournois à 1 d. A. R., de 21 s. de taille.

Mailles tournois à 12 gr. et de 30 s. de taille.

Faits par lesd. commis, étant pour la differance une F entre deux trioles de la part de la croix. La différence vielle ung point soubz la tierce lettre de la part de la pille.

Gardes, Guis de Planes et Arthault Dinailhe; essayeur, Jehan le Bas; contregarde, noble Raymond Puyssant; tailheur, Guilhaumes Carre.

Ecus d'or. 10 délivrances, du jeudi 28 août 1505 au mardi 23 décembre 1505.

En tout, 5226 écus.

Solz tournoys. 9 délivrances, du mercredi 3 septembre 1505 au samedi 15 décembre 1505.

En tout, 1251 marcs.

Patas de Roy. 4 délivrances, du vendredi 31 octobre 1505 au samedi 20 décembre 1505.

En tout, 148 marcs.

Deniers tournois. Le lundi 22 décembre 1505, 15 marcs.

Mailles faictes par le comandement de messieurs des comptes du Daulphiné, à la requeste des consuls et gouverneurs des églises de Montélimart ; et premièrement le lundi 22 de décembre 1505, avons délivré de mailles tournois pour le samedy précédent, 10 marcs trouvez de droite tailhe et de loy à 11 grains fin. En boîte 4 deniers.

Signé : R. Normand, commis ; G. de Planes, A. Dinaille, Le Bas et R. Puyssant.

Une empreinte d'écu est attachée au dos de ce cahier ; il est écartelé avec la fleur de lys couronnée, ⁝ entre les mots. Le point sous le D de Ludovicus paraît creux.

(R. B. 4. xxxiiij, 267 à 274 v°.)

1505 (2 SEPTEMBRE).

Olivier Hubert, tailleur de La Rochelle, apporte les boîtes de la monnaie, contenant :

6 écus au soleil.

8 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1505 (8 SEPTEMBRE).

Boîtes de Troyes apportées et ouvertes le 9. Il y a deux écus au soleil.

(*Ibidem.*)

1505 (6 OCTOBRE).

Par après le 6ᵉ octobre 1505, feust faict l'ouvraige qui ensuyt.

Parisis noirs à 1 d. 3 grains de loy argent le Roy, à 2 grains de remède, de 1 d. 3 gr. de poix, au feur de 224 pièces au marc, ayans cours pour 1 d. parisis.

Figure : Lys couronné. PARISIVS CIVIS. Croix fleurdelysée. ℞. LVDOVICVS REX. Grande couronne sur FRAN.

(Ms. Fr. 5524, fol, 183 v°. — Reg. de Lautier, fol. 150 v°.)

1505 (25 OCTOBRE).

On ouvre les boîtes de Limoges, apportées le 8 du mois ; elles contiennent :

9 écus au soleil.

4 s. 7 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1505 (26 OCTOBRE).

Délivrances à Jehan Chabou, mᵉ partᵉʳ de Crémieux, par Jaques Jalliet et Pierre Benoyt, gardes, et Jehan Thibaut, essayeur.

Doubles tournois. Le 26 octobre 1505, 180 marcs.

Ecus au soleil. Le 29 octobre 1505, 1060.

Le 13 décembre 1505, 1115.

Le 10 janvier 1505, 620.

Total 2795 écus.

Signé : J. Jaliet, P. Benoit et Jo. Tybaud.

(R. B. 4, xxxvj, fol. 310 rᵒ et vᵒ.)

1505 (5 NOVEMBRE).

On ouvre les boîtes de Villefranche en Rouergue, contenant :

9 écus au soleil.

10 s. 4 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1505 (27 NOVEMBRE).

Jehan Lorfèvre, garde de Chalon, apporte les boîtes, contenant :

11 écus au soleil.
3 s. 3 d. de grands blancs.
2 s. 8 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1505 (15 DÉCEMBRE).

Presentacio et admissio facta in vice-magistrum particularem monete dalphinalis Gratianopoli de persona Thome Borrillonis, habitatore ville Montilii Adhemarii.

Comparaît à la chambre des comptes noble Guieta Richardi, veuve de noble et egrege seigneur Guigo Myonet, aliter Domeni, pour ses fils, et présente Thomas Borrellon au nom de Jean Domeni, m^e^ part^er^; Guieta, au nom que dessus, et led. Borrellon affirment s'être accordés pour l'exercice de lad. monn^e^ pendant trois ans. Ce Borrellon avait exercé la maîtrise pour Claude Faure (Fabri) à Montélimar. Il est admis comme vice-maître de Jean Myonet.

(Quartus liber, 332 v° à 334 v°.)

Thomas Borrellon, nommé pour 3 ans et 3 mois m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Grenoble, par commission de la chambre des comptes du 15 décembre 1505, en remplacement de Guigues Domeni, décédé, et sur la proposition de Guiete Richard, sa veuve, agissant comme tutrice de Jean Domeni, son fils mineur.

(Quartus liber, fol. 332 v°.)

1505 (17 DÉCEMBRE).

Thomas Borrelon est nommé m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Grenoble au lieu et place de Philippe Albert, décédé le 1^er^ août précédent.

(R. B. 4, xxxiiij, 297.)

1505 (18 DÉCEMBRE).

Michel le Riche, garde de Paris, apporte les boîtes, contenant :

60 écus au soleil.
56 d. de grands blancs.
9 s. 7 d. de petits t.
6 s. 11 d. de deniers parisis.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1505 (24 DÉCEMBRE) A 1507 (17 DÉCEMBRE).

Grands blancs à 4 d. 12 gr. et de 7 s. 2 d. (86 au marc), frappés à Grenoble par Thomas Borrellon, m^e^ part^er^; du 24 décembre 1505 au 3 octobre 1506, mis en boîte 13 s. 8 d. (164 pièces).

Du 27 novembre 1506 au 3 mars 1507, mis en boîte 2 s. 1 d. (25 pièces).

Du 25 septembre 1507 au 28 janvier 1508, mis en boîte 5 s. 1 d. (61 pièces).

En tout, mis en boîte 250 pièces.

Liards à 2 d. 16 gr. et de 17 s. 6 d. (210 au marc); du 17 septembre 1506 au 8 octobre suivant, mis en boîte 2 s. 7 d. (31 pièces).

Liards à 2 d. 16 gr. et de 17 s. 6 d. (210 au marc); du 30 novembre 1506 au 16 décembre suivant, mis en boîte 5 s. (60 pièces).

Du 5 octobre 1507 au 17 décembre suivant, mis en boîte 5 s. 4 d. (64 pièces).

En tout, mis en boîte 155 pièces.

Doubles tournois à 1 d. 12 gr. et de 15 s. de poids (180 pièces); du 20 février 1506 au 15 octobre suivant, mis en boîte 12 s. 11 d. (155 pièces).

Du 29 novembre 1506 au 18 février 1507, mis en boîte 4 s. 1 d. (49 pièces).

Des 16, 20 et 23 décembre 1507, mis en boîte 14 pièces.

En tout, mis en boîte 218 pièces.

Deniers tournois à 1 d. et de 21 s. (252 au marc); les 15 juin 1506, 7 septembre et 21 octobre suivant, mis en boîte 2 s. 8 d. (32 pièces).

Les 2 et 19 octobre 1507, mis en boîte 14 pièces.

En tout, mis en boîte 46 pièces.

(A. N. Reg. Z, 1388. Carton Z, 1ᵇ, 877-78.)

1505 (11 JANVIER).

Les gens des comptes, d'accord avec ceux du parlement de Grenoble, donnent à noble Girard Chastayn, mᵉ de la monnᵉ de Romans, l'ordre de mettre au lieu de la différence employée jusqu'alors par lui, sur les monnaies qu'il a fait frapper, différence qui était un G du côté de l'écu des armes, ou de la pille, il fasse mettre au lieu de ce G, du côté de la croix, cette différence ⁝ G ⁝ C ⁝.

Prout plenius est descriptum in ipsa differencia manu ipsius Gerardi Chastayn scripta super presentes.

Au dessus effectivement, on lit d'une autre écriture :

Ma vielhe marque par cy devant estoit que je soloys mectre devers le cartier de l'escu des armes, ung ⁝ G ⁝, et du comandement de mesd. seignrs que ils m'ont fait promettre devers le cartier de la croix ung tel ⁝ G ⁝ C ⁝.

(Quartus liber, 335 rᵒ.)

1505 (14 JANVIER).

On apporte les boîtes de Tours, contenant :

127 écus au soleil.

3 s. 1 d. de grands blancs.

9 s. 2 d. de petits t.

Ouvertes le 15 janvier.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1505 (21 JANVIER).

On ouvre les boîtes de Rouen, apportées le 15; elles contiennent :

28 écus au soleil :

5 s. 6 d. de grands blancs.

22 s. 8 d. de liards.

22 s. 3 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1505 (21 JANVIER) A 1506 (12 DÉCEMBRE).

Jugement des boîtes du Dauphiné.

Montélimar.

Les boîtes de Montélimar sont ouvertes le 24 janvier 1505; elles contiennent des écus fabriqués par Claude Faure, avec une estoille et une F, ou avec une F entre deux estoilles. Mais il y a faute pour la différence ancienne, parce qu'il y a soubz la seconde et la tierce lettre un point clos, et il n'y en doit avoir que soubz lad. tierce lettre.

Papier des boîtes d'écus au soleil, grands blancs et doubles tournois faits par Claude Faure depuis le 25 mai 1504 jusqu'au 5 août 1505.

24 écus. 17 avec F * et 7 avec * F *.

12 s. de grands blancs.

2 s. de doubles tournois.

Boîtes de l'ouvrage de Thomas Borrelon et Robert Normant, commis de Claude Faure, ouvertes le 26 janvier 1505.

26 écus d'or.

9 s. 1 d. de grands blancs.
2 s. 1 d. de doubles t.
5 d. de petits tournois.
4 d. de petites mailles.

Romans.

Boîtes de Girard Chastaing, ouvertes le 6 octobre 1505.
2 écus d'or.
25 s. 1 d. de douzains.
7 s. 10 d. de doubles tournois ou patars.

Grenoble.

Boîtes de Philipot Allebert, ouvertes le 7 octobre 1505.
2 écus.
50 s. 6 d. de douzains.
6 d. de doubles tournois appelez patars.
5 d. de deniers tournois.

Montélimar.

Boîtes ouvertes le 12 octobre 1506, de Bernardin de Rouilhas, commis de Claude Faure, depuis le 1er septembre 1501 jusqu'en novembre 1502.
7 écus au soleil.
18 s. 9 d. de grands blancs douzains.
14 d. de lyars.
7 s. 6 d. de doubles tournois.

Boîtes de l'ouvrage de Claude Faure, ouvertes le 21 octobre 1506; du 1er avril au 21 novembre 1503.
10 écus au soleil.
47 sous de douzains.
4 s. 4 d. de doubles tournois.
4 deniers tournois.

Romans.

Boîtes de Girard Chastaing, du 2 octobre 1501 au 27 juin 1503, ouvertes le 23 octobre 1506.
6 écus au soleil.
45 s. 3 d. de grands blancs douzains.
5 d. de demi-douzains.
9 s. 4 d. de lyars.
11 d. de doubles tournois (et par le parchemin n'en est faite aucune mention).
5 d. de grands blancs dans une autre boîte.
3 d. de grands blancs dans une autre boîte.

Crémieux.

Boîtes d'Aymond le Maistre, commencées en 1499, ouvertes le 9 novembre 1506.
18 écus d'or.
12 s. 8 d. de douzains.
3 s. 9 d. de lyars.
7 s. 3 d. de deniers tournois.

Grenoble.

Boîtes ouvertes le 12 novembre 1506, de l'ouvrage de Thomas Blondel, commis par Michault Chaboud, essayeur et commis en l'office de garde, du 20 janvier 1502 au 23 août suivant.
5 écus d'or.
9 s. 9 d. de grands blancs.

(R. B. 4, pièce xlj.)

1505 (4 février).

Défense à Nicolas de Russanges et à Philippot Cotin, monnoyer, de graver et frapper des jetons pour n'importe qui.

Immédiatement après, les 10 février, 13 mars, cet ordre est contrevenu.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1505 (10 février).

A Villeneuve.

Par Jehan Morin, de Montpellier, com-

mis à la maîtrise sous la main du Roi par messire Jehan Richier, général m°.

Ecus à 23 k. et $\frac{1}{8}$, de 70 au marc, et de 36 s. 3 d. t.; du 10 février 1505 au 1er mars suivant 1506..... 14200

Item du 2 mars 1506 au 30 du mois..... 12200

Item par Antoine Perier, essayeur de lad. monn° en l'absence de Jehan Morin, sur les fers et differances dud. Jehan Morin; du 15 mai 1506 au 23 du mois..... 6800

Item du 21 janvier 1506 au 21 avril suivant, par André Juvenel, à ce commis par les gardes, à cause du différend et procès pendant en cour de parlement de Toulouse entre Hugues Espiart d'une part et Jean Morin d'autre..... 2600

Item par Jehan de Gennebriers, nommé m° part°r pour six ans par le Roi; du 9 août 1507 au 27 novembre suivant.. 10200

Item par Laurent de Chevenelles (Chenevelles?), m° part°r, nommé pour cinq ans, par lettres vérifiées pour un an seulement; du 20 septembre 1513 au 10 juin 1514..... 2600

Item par Pierre Berle, commis de Laurent de Chenevelles, m° part°r; du 23 mars 1514 au 19 mai suivant..... 1400

(A. N. Reg. Z, 1390. Carton Z, 1b, 1111-12.)

1505 (23 février).

On apporte les boîtes d'Angers et on les ouvre; elles contiennent:

12 écus au soleil.

3 s. 4 d. de grands blancs.

5 s. 5 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1505 (28 février) a 1506 (10 février).

A Angers.

Ecus d'or, par Jehan de Landeny, m° particulier; du 28 février 1505 au 10 février 1506, 11 délivrances, contenant 4000 écus.

Les gardes sont Nicolas Girart et Laurent Augeart; le tailleur est Jehan du Couldray.

Douzains à 4 d. 12 gr. et de 7 s. 2 d. (86 pièces); du 12 juin 1506 au 11 février suivant, 4 délivrances; mis en boîte 48 pièces.

Deniers tournois à 1 d. de loi et de 21 s. (252 au marc); le 11 février 1506, 20 mis en boîte.

(A. N. Cahier de parchemin, Z, 1b, 818.)

1505 (4 mars).

Mention de feu Nicolas Petit, en son vivant m° part°r de la monn° de Troyes.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1505 (10 mars).

Nomination par Gaston de Foix, gouverneur du Dauphiné, de Pierre Besson comme maître part°r de la monn° de Crémieux.

Le 29 mai dernier passé, il avait donné à ferme la monn° de Crémieux, vacant par le trespas de feu Enymond le Maistre, à Jehan Chabod, pour 6 années. Ce nouveau bail est fait en vertu de la démission simple et pure de Jehan Chabod. Besson fera pendant ses six années de bail 2000 marcs d'œuvre d'argent tant blanc que noyr pour le moyns (par an).

L'entérinement est du 29 avril 1506.

(Quartus liber, fol. 46 r° à 48 v°.)

1505 (6 AVRIL).

Mention de Laurens Surreau, m^e part^er de la monn^e de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1506.

Bourges.

Pierre Ronsart, fils dud. Thomas, pour 10 ans.

100 marcs d'or, 1500 marcs d'œuvre chacun an.

Nota. Thomas est celui qui est nommé Thomas Roussart en 1496. Voir cette date.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 18 r°.)

Tours.

Guillaume Basire pour 5 ans.

100 marcs d'or, 1000 marcs d'œuvre chacun an.

(*Ibidem*, fol. 13 r°.)

Hilaire Mareschau, essayeur de la monn^e de Poitiers.

Sire Jean Richer, général m^e des monn^es.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 166 v°.)

Montpellier.

Aubert Ricart, pour quatre ans, par lettres patentes.

140 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 20 v°.)

1506 (13 AVRIL).

Aujourd'huy sire Guillaume le Sueur et m^e François Couvain, généraulx maistres des monnoyes, sont retournez en cette ville de Paris, de la ville de Poitiers où ilz estoient allez par ordonnance de messires les généraulx desdictes monnoies, touchant le faict de la monn^e dudict lieu de Poitiers, et ont rapportez xij escuz au soleil qui leur avoient esté baillez, faiz soubz la differance du maistre d'icelle monnoye, lesquels escuz ont esté par eulx mys sur le bureau de la chambre desdictes monnoyes.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 31, fol. 252. — Ducrocq, Un ancien maire de Poitiers. Pièces justificatives n° 1.)

1506 (20 AVRIL).

On apporte les boîtes de Saint-Lô et on les ouvre ; elles contiennent :

14 écus au soleil.

7 s. 7 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1506 (21 AVRIL).

On ouvre les boîtes de Villeneuve-Saint-André, contenant :

6 écus au soleil.

1 s. 6 d. de grands blancs.

1 s. 1 d. de liards.

(*Ibidem.*)

1506 (21 AVRIL).

Lettres de Gaston de Foix nommant Authoine Besson, fils d'Anthoine Besson, tailleur de Crémieux, en remplacement de Pierre Chabbo, démissionnaire au profit dudit Besson.

Les lettres d'entérinement sont du 17 juillet 1506.

(Quintus liber, fol. 57 à 61 r°.)

1506 (4 MAI).

Les lettres de nomination de Carolus Laurent comme m^e part^er et de Jehan

Reparat comme garde de Montélimar, sont présentées à la chambre dite de la maîtrise à la monn^e de Montélimar.

Ce jour-là, Charles Laurent prête serment, ainsi que Jehan Reparat.

(*Ibidem*, fol. 48 v° à 52 r°.)

1506 (7 MAI).

Ecus à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 70 au marc, frappés à Grenoble par Thomas Borrellon, m^e part^er ; du 7 mai 1506 au 4 avril suivant, mis en boîte 20 pièces... 4000 frappés.

Du 23 décembre 1506 au 10 mars 1507, mis en boîte 26 écus.... 5200 frappés.

Par le même et son commis, le 1^er novembre 1507, mis en boîte 10 écus..... 2000 frappés.

Thomas Borrellon a donc frappé en tout 11200 écus au soleil.

(A. N. Reg. Z, 1388. — Carton Z, 1^b, 877-78.)

1506 (11 MAI).

Hilaire Boisleve, m^e part^er, Hillaire de Coustures et Abel Chastenyer, gardes de la monn^e de Poictiers, adjournez à comparoir en personne, à la requeste du procureur du Roy sur le faict des monnoies, sont ce jourd'uy comparus en la chambre desdictes monnoies pour ester à droit et respondre sur les charges à eulx imposez.

Dudit jour. Aujourd'uy a esté ordonné que, en la présence de Marcial Baiart, tailleur de la monn^e de Limoges, au nom et comme procureur de Marcial du Bois, essayeur de ladicte monnoie, que essay sera fait par Germain de Vallenciennes, essayeur général des monnoies, d'une peulle de grans blans envoyée par les gardes d'icelle monnoie en la chambre desdictes monnoies, d'une délivrance faicte en icelle monnoie le 19^e jour de mars 1504, laquelle peulle a esté ouverte audit jour de relevée, en la présence dudict Marcial Baiart, et y a esté trouvé douze moictiez desdits grans blans, qui en sa présence ont esté baillez audict Vallenciennes pour faire essay, ce qui a esté fait ; lequel essay ce dit jour de relevée fut rapporté par ledict Vallenciennes à 4 deniers 7 grains fin.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 31, fol. 252 v°. — Ducrocq, P. just. n° 2.)

1506 (11 MAI).

On ouvre les boîtes de Poitiers, contenant :

57 écus au soleil.
8 écus (2^e boîte).
7 d. de grands blancs.
1 s. 6 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1506 (13 MAI).

Mention de Guy Dimenche, dit Lombart, m^e part^er de la monn^e d'Amiens.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1506 (22 MAI).

On ouvre les boîtes de Saint-Pourçain, apportées le 18 mai ; elles contiennent :

57 écus au soleil.
4 lb. 1 s. 4 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1506 (23 MAI).

On ouvre les boîtes de Bourges, contenant :

32 écus au soleil.
17 s. 1 d. de grands blancs.
3 s. 11 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1506 (25 MAI).

On ouvre les boîtes de Lyon, contenant :
133 écus au soleil.
27 s. 6 d. de grands blancs.
3 s. 4 d. de doubles t.
6 s. 1 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

On ouvre les boîtes de Bayonne, contenant :
32 écus au soleil.
16 s. 11 d. de grands blancs.
2 s. 7 d. de doubles t.
2 s. 1 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1506 (28 MAI).

On ouvre les boîtes de Montpellier, contenant :
53 écus au soleil.
3 s. 7 d. de gr. blancs à la couronne.
3 s. 7 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1506 (4 JUIN).

On ouvre les boîtes de Toulouse, contenant :
43 écus au soleil.
15 s. 3 d. de grands blancs.
2 s. 11 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1506 (4 JUIN).

Estienne Nel exhibe au bureau les lettres patentes données à Blois le 29 avril dernier, le nommant contregarde de la monn[e] de Lyon en remplacement de feu Jehan Noyrel, décédé. Il est examiné et trouvé insuffisant. Un délai de six mois lui est accordé pour se préparer.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1506 (5 JUIN).

Du vendredi v[e] jour de juing audit an 1506. Aujourd'uy pour plusieurs variacions trouvées ès confessions de Hilaire de Coustures, Abel Chastenyer, gardes, et Hilaire Boislève, m[e] part[er] de la monn[e] de Poictiers, ont été envoyés à la conciergerie du palays.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 31, fol. 252 v[o] à 254 r[o]. — Th. Ducrocq, P. just. n[o] III.)

1506 (12 JUIN).

Boîtes de Bordeaux apportées et ouvertes ; elles contiennent :
16 écus au soleil.
14 des mêmes (2[e] boîte).
10 s. de gr. blancs à la couronne.
44 s. 10 d. de liards.
Ouverte le 13 juin, 11 s. 1 d. de liards (2[e] boîte).
3 s. 4 d. de petits t.
2 s. 11 d. de deniers bourdelois.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1506 (15 JUIN).

Lettres de Gaston de Foix nommant Charles Laurens m[e] part[er] de la monn[e] de Montélimar pour 10 ans, en remplacement

de Claude Faure, « lequel pour aucuns cas et excès par luy commis et perpetrez a esté déclairé inhabile et incapable de plus le (cet office) tenir et exercer. Il frappera chaque année autant que frappaient « les autres maistres d'icelle monnoye et devoit faire led. Claude Faure, de Lyon ».

Les lettres d'entérinement sont du 27 novembre 1506.

(Quintus liber, fol. 62 r° à 65 r°.)

1506 (15 JUIN).

Lettres de Gaston de Foix nommant Yvonet Alyvion garde de Montélimar, en remplacement de noble Guys de Plans, destitué par le parlement comme inhabile.

Les lettres d'entérinement sont du 9 février 1507 de l'incarnation.

(Quintus liber, fol. 67 r° à 81 r°.)

Lettres de Gaston de Foix nommant Jehan Repara garde de Montélimar, à la place de Artaud Dinaille, déclaré inhabile par le parlement et destitué.

Les lettres d'entérinement sont du 4 mars 1507 de l'incarnation,

(Quintus liber, fol. 81 v° à 83 r°.)

1506 (15 JUIN).

Sentence rendue contre Hilaire Boislève, m^e part^er de la monn^e de Poitiers, le condamnant à être appliqué à la torture « pour savoir la vérité par sa bouche ».

Il s'agissait d'écus d'or frappés à sa différence, et trouvés « courans par les bourses », d'un titre inférieur à celui des écus mis en boîte par lui, et naturellement soupçonnés d'appartenir à une émission clandestine.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 31, fol. 254 v°. — Th. Ducrocq, P. justif. n° IV.)

Hilaire Boislève et Abel Chasteignier ayant fait appel de cette sentence au parlement, celui-ci la confirme et notifie aux prévenus son jugement le 14 juillet 1506.

(*Ibidem*, fol. 265 v°. — Th. Ducrocq, P. just. n° V.)

1506 (17 JUIN).

A nos amez et feaulx les gens de notre cour de Parlement du Daulphiné.

De par le Roy Daulphin.

Nos amez et feaulx, nous avons esté advertiz des abbus et faulcetez qui par cy devant ont eu cours au fait des monnoyes de nostre pais du Daulphiné, qui redonde grandement au détriment de nous et de la chose publique. A cette cause et pour eviter ausd. abuz, nous vous mandons et expressément enjoignons que ayez à deffendre que l'on ne besoigne aux monnoyes dud. pais fors à celle de Grenoble, sur laquelle entendons que y ayez l'ueil qu'il ne se feist chose que n'en puissiez respondre et jusques à ce que autrement en soit par nous ordonné, à quoy ne veullez faire faulte. Donné à Paris le 17^e jour de juing. Signé : LOYS. — GEDOYN.

Ces lettres furent présentées à la chambre des comptes le 30 juillet 1596.

(Quintus liber, fol. 56 r°.)

1506 (27 JUIN).

Arrest du parlement sur requeste de l'évesque de Paris à ce que Abel Chastaignier, garde de la monn^e de Poitiers, lui fust rendu comme clerc.

Ordonne que led. Chastaigner, de présent prisonier en la conciergerie de l'ordonnance des généraux, est rendu aud. evesque en l'estat qu'il est comme clerc, à la charge du cas privilégié pour lui faire

son procez sur le droit commun ainsi que de raison, et défense aud. évesque, à son official et aultres ses officiers, de proceder à condamnation, absolution ou élargissement de la personne dud. Chasteigner jusques à ce que par lad. cour n'ait esté connu dud. cas particulier.

Jean de Blaru est tailleur de la monn^{e} de Bordeaux.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 166 v°.)

1506 (3 JUILLET).

Opposition du procureur du Roy en la chambre des comptes et du procureur du Roy en la chambre des monoyes, à ce que après le jugement des boîtes des monoyes de Dauphiné, les deniers des boistes ne soient point délivrez aux officiers du pais de Dauphiné, mais au receveur général des boistes, profits et émolumens des mon^{es}, ainsi qu'il poura aparoir par les comptes rendus en lad. chambre des deniers des boistes tant de notred. Royaume que du Dauphiné, et pour autres raisons à alléguer en temps et lieu.

Henry Planche, changeur à Paris, commis à l'office de garde de la monn^{e} de Paris, vacant par le décès de feu Michel le Riche, à la taxation de 65$^{\#}$ t. par an, pourveu que l'ouvrage qu'il fera durant sa commission le puisse porter, et pour ce lui ont esté baillez les clefs servant à ouvrir les cofres où sont enfermez les fers d'icelle monn^{e}.

M^{e} Charles le Coq, général, va à Bourges devers le Roy.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 96 v° et 97 r°.)

1506 (9 JUILLET).

On ouvre les boîtes de Villeneuve-Saint-André, contenant 71 écus au soleil.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 293.)

1506 (14 JUILLET).

Arrest du parlement.

Hilaire Boilesve, m^{e} part^{er} de la monn^{e} de Poitiers, et Abel Chasteignier, garde de lad. monn^{e}, pour raison d'aucuns deniers d'or faits sous les fers de lad. monn^{e} à la nouvelle différence prise par led. Boilesve, trouvez courans par les bourses grandement eschars excedans les remèdes, condamnez a être mis à la torture et question extraordinaire, dont ils se sont portez pour appelans; descheuz de l'appel et la sentence exécutée.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 166 v°).

1506 (23 JUILLET).

Saint-Pourçain.

André Billion, commis par les généraux pour un an, est tenu faire ouvrer 150 marcs d'or et 1000 marcs d'œuvre de blanc, l'or portant l'argent et l'argent l'or, ou paier au Roy ce qu'il resteroit à ouvrer desd. marcs d'or et d'argent, et a promis de paier les droits de mesd. s^{rs} anciens et acoutumez.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 45 r°.)

1506 (5 AOUT).

Aujourd'uy, pour mettre a exécution la sentence donnée par messires les généraux m^{es} des monn^{es} à l'encontre de Hilaire Boislève, m^{e} part^{er} de la monn^{e} de Poictiers, a esté admené ledit Boislève en la chambre de la question, et es présences de m^{es} Denis Anjorrant, Guillaume le Sueur et François de Cauvain, généraulx desd. monn^{es} à ce commis par mesdits seigneurs les généraulx d'icelles monnoies, a esté depouillé, lyé, ataché et estandu à lad. question par le questionneur; lequel Bois-

lève ainsi estandu, que combien qu'il ait été escript en son procès que luy estant au lit malade en lad. ville de Poictiers, il a dit à Abel Chasteignyer, l'un des gardes de lad. monn^e^, qu'il fist une délivrance d'or qui estoit à faire durant sadicte maladie, se trouvoit ledict or aussi bon comme estoient les toucheaulx que ledict Boislève luy avoit baillez, et que ledict Chasteignier fist ladicte délivrance quelque chose qu'il deust couster audict Boislève, et néantmoins icellui Boislève dit à mesdicts seigneurs les généraulx des monnoies dessus nommés, qu'il ne pensoit point avoir dictes lesdictes paroles audict Chasteignier touchant ladicte délivrance, et de ce requist lors que icelles parolles fussent rejectées de sa déposition. Lesquels Anjorrant, le Sueur et Cauvain luy firent réponse qu'il avoit dict et confessé lesdictes parolles en la forme et manière qu'elles estoient escriptes en son dict procès contre luy faict, et qu'elles n'eussent point été escriptes en son dict procès, si ne les eust ainsi dictes et confessées. Après laquelle question a esté couché ledit Boislève devant le feu, lequel a de rechief dit qu'il ne pensoit point avoir dictes lesdictes parolles, dont et desquelles choses icelluy Boislève a requis acte. Ce que moy, Jehan le Père, greffier des dictes monn^es^, luy ay baillé par ordonnance de messeigneurs les généraulx d'icelles monnoies, pour luy valloir et servir que de raison.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 31, fol. 266 v^o^. — P. Ducrocq, P. just., n^o^ VI.)

La sentence définitive d'Hilaire Boislève fut prononcée le 12 août 1506.

Nous y lisons que « les deniers d'or courant par les bourses, excédant les remèdes et saisis, estoient faitz soubz ladicte difference (de Boislève) nouvelle, qui est une coquille à la fin des lettres, tant devers la croix que devers la pille ».

Cette sentence destituait Boislève de la maîtrise, le déclarait « inhabille de jamais tenir maîtrise ou autre office concernant le fait de monnoie », et le condamnait à l'amende de 600 livres tournois, « et à tenir prison jusques à plain paiement et satisfaccion d'icelle. » Il était dit de plus que cette sentence serait « publiée à son de trompe et cry public », à Paris, sur le pont au Change, à Poitiers, Niort et Fontenay.

(*Ibidem*, fol. 258 v^o^. — P. Ducrocq, P. just., n^o^ VII.)

Hilaire Boilesve, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Poitiers, mis à la question en présence de m^es^ Denis Anjorrant, Guillaume le Sueur et François de Connan, généraux, à ce commis : étant dépouillé, lyé, ataché et tendu à la question par le questionnaire..... Jean le Père étant greffier.

(Sorb., H, 1, 13, n^o^ 173, fol. 166 v^o^.)

1506 (18 AOUT).

Mention de Pierre de Behic, garde de la monn^e^ de Bayonne, et de Augier de Hiriart et Jehan de Marrac, m^es^ part^ers^.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1506 (2 SEPTEMBRE).

Crémieux.

Pierre Besson, m^e^ part^er^; gardes, Jaques Jalliet et Pierre Benoyt.

Sols. 1^re^ délivrance, le 2 septembre 1506; dernière délivrance, le 27 octobre 1507; 6 délivrances; en tout, 860 marcs.

Ecus. Du 15 avril au 11 décembre 1507, 12 délivrances; en tout, 23905 écus.

Doubles tournois. Le 23 décembre 1507, 20 marcs.

(R. B. 4, lxx, fol. 354 à 356 r°.)

1506 (4 septembre).

On ouvre les boîtes de Villefranche, contenant :

8 écus au soleil.

10 s. 2 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1506 (5 septembre).

Mention de Louis Maulevault, contregarde de la monn° de Paris.

(A. N. Reg.Z, 1ᵇ, 7.)

1506 (6 octobre).

Loys Maulevault, receu contregarde en la monn° de Paris, au lieu et par résignation de Jean Langlois, en preste le serment.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 166 v°.)

1506 (29 octobre).

Grenoble.

Papier des délivrances de mestre Thomas Bourrellon, m° part^er^, commençant le 29 octobre 1506.

Gardes, noble homme Anthoine de Mantin et Jacques Signoret.

Solz. 6 délivrances, du 27 novembre 1506 au 2 mars 1507; en tout, 290 marcs.

Escus au soulleil. 8 délivrances, du 22 décembre 1506 au 9 mars 1507 ; en tout, 6200 écus.

Liars (de 210 au marc). 6 délivrances, du 29 octobre au 31 décembre 1506 ; en tout, 457 marcs.

Doubles tournois. 7 délivrances, du 29 novembre 1506 au 17 février 1507 ; en tout, 273 marcs.

(R. B, 4, L, fol. 335 à 342 r°.)

1506 (21 novembre).

Montélimar.

Délivrances.

Maître Carle Laurens, m° part^er^, commis par mess^grs^ du parlement de Grenoble. Sa différence ung K au devant de la croys avecque la différance viele de la tierce lectre.

Garde commis, Jehan Reparas, de par mess^grs^ du Dauphiné ; contregarde, Raymond Puissant; tailheur, m° Guillaume Carre l'orfèvre, de Montélimar.

Les monnaies en cours de fabrication sont :

Ecus au soleil à 23 k. $\frac{1}{8}$, de 70 au marc.

Sols de fin argent à 12 d. A. R.

Solz tournois à 4 d. 12 gr. A. R., de 7 s. 2 d. de taille.

Demi-sols de 14 s. 4 d. de taille.

Lhiars tournois à 3 d. A. R., de 19 s. 6 d. de taille.

Patas tournoys à 1 d. 12 gr. A. R. et de 15 s. 6 d. de taille.

Deniers t. à 1 d. A. R. et de 21 s. de taille.

Ecus. 10 délivrances, du 22 mai au samedi 21 novembre 1506 ; en tout, 4413 écus.

Solz. 3 délivrances, les samedi 23 mai, vendredi 7 août et mardi 27 octobre 1506 ; en tout, 82 marcs.

Patas tournoys. 9 délivrances, du samedi

30 mai au jeudi 8 octobre 1506 ; en tout, 401 marcs.

L'an 1507, Carle Laurens est nommé titulaire. « Sa différance est un K au devant de la croix et ung pied de fleur de lys au dessous du K, avecque la différance viele à la tierce lettre. »

Gardes, Jehan Reparas, Yvonet Alivien ; contregarde, Raymond Puissant ; tailheur, Guillaume Carre.

Escus au soleil. 3 délivrances, du vendredi 26 juillet au samedi 23 octobre 1507 ; en tout, 1240 écus.

Patas tournoys. 11 délivrances, du samedi 10 juillet 1507 au samedi 12 février 1508 (de la nativité) ; en tout, 448 marcs.

Signé : Karles Laurens, Jehan Repara, Ivonet Alivien et R. Puyssant.

(R. B. 4, lxxj, fol. 358 à 371 v°.)

1506 (22 NOVEMBRE).

Le 22e jour de novembre 1506, à Bloys, fut faict l'ordonnance qui ensuyt.

Et premièrement :

Escuz d'or au soleil à 2 d. 16 gr. de poix, pour 36 s. 3 d.

Demys escuz d'or au soleil de 1 d. 8 gr. de poix, pour 18 s. 1 d. ob.

Escuz à la couronne de 2 d. 14 gr. de poix, pour 35 s. t.

Demys desd. escuz de 1 d. 7 gr. de poix, pour 17 s. 6 d.

Gros de Roy d'argent de 2 d. 16 gr. de poix, pour 3 s. t.

Grandz blancs à la couronne, 12 d. t.

Grandz blancs au K couronné, 10 d. t.

Liards, 3 d.

Doubles t., 2 d.

Petis deniers t., 1 d.

Escuz vielz de 3 d. de poix, 40 s.

Escuz vielz de 2 d. 23 gr. de poix, pour 39 s. 6 d. t.

Royaulx de 2 d. 22 gr., 39 s. t.

Francs à pied de 2 d. 22 gr., 39 s. t.

Francs à cheval de 2 d. 22 gr., 39 s.

Et ceulx à 2 d. 21 gr. de poix, 38 s. 6 d.

Lyons de 3 d. 7 gr., pour 43 s. t.

Et ceulx du poidz de 3 d. 6 gr., 42 s. 6 d.

Riddes de 2 d. 20 gr., 38 s. 6 d.

Ceulx de 2 d. 19 gr., 38 s.

Nobles Henris de 5 d. 10 gr., 74 s.

Ceulx de 5 d. 8 gr., 73 s.

Demys et quartz desd. nobles, à l'équipollant.

Angelotz de 4 d. de poix, 53 s. 4 d. t.

Ceulx de 3 d. 23 gr., 52 s. 10 d. t.

Demys angellotz à l'équipollant.

Salutz de 2 d. 17 gr., 37 s. t.

Ceulx de 2 d. 16 gr. de poix, 36 s. 6 d.

Nobles à la rose de 6 d. de poix, 4 lb. t.

Ceulx de 5 d. 22 gr., 79 s. t.

Demys et quartz desd. nobles, à l'équipollant.

Ducatz de Venise, Florence, Gennes et Seynes (Sienne), Boullongne, Hongrye, et crossades de Portugal de 2 d. 18 gr. de poix pièce, pour 37 s. 6 d.

Ceulx de 2 d. 17 gr., 37 s. t.

Alphonsins de 4 d. 3 gr. de poix, 56 s. 3 d. t.

Ceulx de 4 d. 1 gr., 55 s. 3 d. t.

Henricques et castillians d'or à 23 karatz, de 3 d. 14 gr. de poix, 48 s.

Celles de 3 d. 12 gr., 47 s.

Toutes aultres monnoyes tant d'or, d'argent que billon interdictes et deffandues.

Cette ordonnance criée à Paris le 12 décembre 1506.

(A. N. Reg. Z, 1b, 60, fol. 169 v° à 172 v° et Z, 1b, 62, fol. 108 v° à 110 r°. — Ms. Fr. 5524, fol. 183 v° à 185 r°. — Reg. de Lautier, fol. 151 r° à 152 r°.)

1506 (22 NOVEMBRE).

Ledict sieur Roy ayant entendu la manefacture grande de vesselles et joyaulx que l'on faisoict en son Royaulme tant d'or que d'argent, qui causoit le chomaige des monnoyes et surachaptz des pris d'or et d'argent d'aultant que la matière seulle affectée à ouvraige de monnoye usuelle se convertissoit en aultre usaige par la trop grande vanité et curiosité des potentatz, prélatz et gens fondez en dignité et biens, au moyen de quoy ledict s^r Roy bien entendant ce dommaige, revocque ceste manefacture ordinaire continuelle, curieuse et voluntaire de vesselles et joyaulx d'or et d'argent, ne voullant sans permission vériffiée par les généraulx de ses monnoyes par après eust lieu, et ad ce que l'or et l'argent ne feussent pas après suracheptez comme journellement ils soulloient estre par la manifacture desd. ouvraiges, de sorte que lesd. monnoies chaulmoyent.

Interdict à tous orphevres de faire vesselle d'or sans permission du Roy et de faire aulcun ouvraige d'or poisant plus de trois marcz sans permission et lectres du Roy.

Interdict à tous le surachapt des marcs d'or, d'argent et de billon.

Interdict à tous faire faict de change sans congé ne permission dudict sieur Roy ou des généraulx de ses monnoyes.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 60, fol. 169 v° à 172 v°. — Ms. Fr. 5524, fol. 186 r°. — Reg. de Lautier, fol. 152 r° et v°.)

1506 (28 NOVEMBRE).

On apporte les boîtes de Chalons; on les ouvre le 2 décembre; elles contiennent :

7 écus au soleil.

3 s. 7 d. de grands blancs.

2 s. 5 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1506 (7 DÉCEMBRE).

Savinien Boutin présente aux généraux m^es des lettres patentes du Roi, données à Blois le 1^er décembre précédent, lui donnant à main ferme la maîtrise de la monn^e de Poitiers pour 3 ans.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7. — Ducrocq, P. just. n° VIII.)

1506 (14 DÉCEMBRE).

Ordonnance royale lue et publiée à la chambre des monnaies le 14 décembre 1506.

Les écus au soleil pesant 2 d. 16 gr. et au dessus sont mis à 36 s. 3 d. t.

Les écus à la couronne de 2 d. 14 gr. et au dessus, à 35 s. t.

Les gros de Roy pesant 2 d. 16 gr., à 3 s. t.

Les grands blancs à la couronne, à 12 d. t.

Les grands blancs au K couronné, à 10 d. t.

Les liards, doubles tournois et deniers tournois, à leur prix nominal.

Les escuz vielz pesant 3 d., à 40 s. t.

Ceux pesant 2 d. 23 gr., à 39 s. 6 d. t.

Les royaulx, francs à pied et à cheval, pesant 2 d. 22 gr. à 39 s. t.

Ceux pesant 2 d. 21 gr., à 38 s. t.

Suivent les monnaies étrangères dont le cours est autorisé.

(A. N. Carton Z, 1^b, 536.)

1506 (23 DÉCEMBRE).

A Villeneuve, par André Juverel, com-

mis par les gardes, douzains à 4 d. 12 gr. et de 86 au marc; du 23 décembre 1506 au 21 avril suivant, 703 marcs et $\frac{11}{43}$..... 60480

(A. N. Reg. Z, 1390. — Carton Z, 1ᵇ, 1011-12.)

1506 (31 DÉCEMBRE).

Mention de Hillaire Boilesve, naguères m^e part^er de la monn^e de Poitiers, et d'Abel Chasteigner, garde de lad. monn^e.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1506 (5 JANVIER).

Claude Crevecueur, garde de la monn^e de Paris, apporte les boîtes, ouvertes le même jour; elles contiennent :

68 écus au soleil.
4 s. 9 d. de grands blancs.
6 s. 7 d. de liards.
11 s. 9 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1506 (8 JANVIER).

Savynien Bautin, soi disant m^e part^er de la monn^e de Poitiers en vertu de lettres Royaux du 1^er décembre précédent, s'oppose à ce qu'aucun autre soit mis à sa place, et notamment Richard Escouault.

Le même jour, Abel Chastegner et Hilaire de Coustures, gardes de Poitiers, plaident contre Hilaire Boilesve, naguères m^e part^er de lad. monn^e.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1506 (9 JANVIER).

Par mess^rs les généraux, fait défense que nuls d'entre eux ne partent de la ville de Paris pour aller en aucun lieu sans congé.

Sire Jean Richier, général, va en Picardie et Champagne.

M^e Germain de Marle va en Normandie.

Sires Denis Enjorrant et Guillaume le Sueur, généraux, vont en Lyonnois, Languedoc, Dauphiné et Provence.

(Sorb., H., 1, 13, n° 173, fol. 97 v°.)

1506 (11 JANVIER).

Boîtes de Rouen apportées et ouvertes; elles contiennent :

46 écus au soleil.
10 s. 7 d. de grands blancs.
12 s. 10 d. de liards.
5 s. 4 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1506 (15 JANVIER).

M^rs Charles le Coq et Guillaume le Sueur, généraux, ont de relevée esté en la cour de parlement où la cour a ordonné que quatre des généraux eussent à aller visiter les monn^es et faire les chevauchées requises, et les trois autres qui demeureront en la chambre eussent à pourveoir sur les doléances des afineurs, geoliers, changeurs et autres.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7. — Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 97 v°.)

1506 (21 JANVIER).

Boîtes de Tours apportées et ouvertes; elles contiennent :

34 écus au soleil.
2 s. 10 d. de grands blancs.
11 s. 8 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1506 (24 JANVIER).

Grenoble.

Boîtes ouvertes le 13 novembre 1506.

Boîtes de Thomas Blondel, m^e^ part^er^; depuis le 13 novembre 1502 jusqu'au 2 février (exclu) 1503.

2 escuz au soleil.

3 s. de grands blancs.

2 d. de petits tournois.

Romans.

Boîtes ouvertes le 28 novembre 1506.

Ouvrage de Girard Chastain, depuis le 17 mars 1499 jusqu'au 21 août (exclu) 1501.

4 écus au soleil.

7 s. de grands blancs douzains.

10 s. 9 d. de liars.

Grenoble.

Boîtes ouvertes le 11 décembre 1506.

Boîtes de l'ouvrage de esgrege homme messire Guigue Domene, docteur en tous droitz, régissant icelle pour luy noble homme Thomas Blondel, bourgeois de Genève; du 28 janvier 1500 à 1501.

9 écus d'or au soleil.

5 s. 1 d. de grands blancs.

2 s. de deniers lyars appelez hardyz.

6 d. de demy lyars.

2 d. de deniers tournois.

Montélimar.

Boîtes ouvertes le 12 décembre 1506.

De l'ouvrage de Claude Faure, depuis le 9 mars jusques au 23 mars 1504.

3 écus d'or.

12 s. 1 d. de grands blancs.

19 d. de doubles t. appelez patars.

5 d. de petits tournois.

Fait en la chambre des monnoies le 29^e^ jour de janvier 1506. Signé : LE PÈRE.

(R. B. 4, fol. 315 à 326 r°.)

1506 (5 FÉVRIER).

M^re^ François Connan, général, va à Amiens, Hedin, Abbeville, Péronne et ailleurs.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

Ordonné que Claude Crèvecœur, garde de la monn^e^ de Paris, sera tenu de sortir d'un certain logis estant en la monn^e^, apartenant à Martin Vivot, essayeur.

(*Ibidem.* — Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 97 v°.)

1506 (25 FÉVRIER).

A présent la monn^e^ d'Amyens n'est bien fournye d'ouvriers et monnoyers.

Laurens Surreau est autorisé à faire recueillir le billon à Compiègne, Noyon, La Fère, Ham et Saint-Quentin pour la monnoye de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1506 (1^er^ MARS).

Mention de Jehannot du Serant, contregarde de la monn^e^ de Tours.

(*Ibidem.*)

1506 (2 MARS).

On ouvre les boîtes d'Angers apportées le 25 février; elles contiennent :

20 écus au soleil.

4 s. de grands blancs.

1 s. 8 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1506 (6 MARS).

On ouvre les boîtes de Bourges apportées le 2 mars ; elles contiennent :

21 écus au soleil.

15 s. de grands blancs.

3 s. de petits tournois.

(*Ibidem.*)

1506 (9 MARS).

Borrellon, m^e^ part^er^ de Grenoble, étant tombé gravement malade, commet à sa place Anthoine Vagnon ; Simonnet Mallet est associé de Borrellon.

La monnoie de Grenoble a chomé du 9 mars 1506 jusqu'au 16 septembre suivant, ce qui fait 6 mois et 25 jours, et ce tant à cause de la maladie dud. maistre que certain procès qui a esté entre luy et ung nommé Robert le Normand, sur le fait de lad. maîtrise, et aussi la mort d'un homme qui mourut de la peste dedans la maistrise de lad. monnoye, pour laquelle peste lad. monnoye fut cloze trois moys ou environ.

Le tailleur est Jehan Marion.

Ecus au soleil. Délivrance le 10 novembre 1507 à Borrellon et à Simonnet Mallet, son compagnon, par les gardes, 1960 écus.

Sous. Du 25 décembre 1507 jusqu'au jeudi 27 janvier 1508, 16 délivrances ; en tout, 713 marcs.

Liars. Du 5 octobre 1507 jusqu'au jeudi 16 décembre 1506, 10 délivrances ; en tout, 375 marcs.

Doubles tournois. 3 délivrances, du 16 septembre 1507 au 23 septembre 1507 ; en tout, 78 marcs (180 au marc).

Deniers tournois (252 au marc). 3 délivrances, du 1^er^ octobre 1507 au 19 octobre suivant.

Le jeudi 27 février 1508, ordre du Roy de cesser l'ouvrage jusqu'à nouvel ordre.

(R. B. 4, lxj, fol. 343 à 351 r°.)

1506 (16 MARS).

Vidimus des lettres royales du 28 juillet 1499 nommant général m^e^ des monnaies delphinales Reymond Vidal.

(Quintus liber, fol. 357 r° à 366 r°.)

1506 (8 AVRIL).

Romans.

Ouvrage par Girard Chastaing. Gardes, Pierre Oddoard et Claude de Dritz ; contregarde, Nycollas Gordon ; tailleur, Loys Pallies, par commission de mons^r^ le général.

Ecus au soleil. Le mercredi 8 avril 1506, 320 écus.

Soubz. 12 délivrances, du samedi 10 janvier 1505 au jeudi 23 décembre 1507 ; en tout, 429 marcs.

Liards. 3 délivrances, les mercredi 4 mars 1505, lundi 9 mars et mardi 17 mars 1506 ; en tout, 62 marcs.

Doubles tournois. 23 délivrances, du samedi 10 janvier 1505 au 29 janvier 1507 ; en tout, 1389 marcs.

Deniers tournois. 2 délivrances, le jeudi 25 février 1505 et le samedi 18 juillet 1506 ; en tout, 50 mars.

Et furent closes les boîtes le 19 février 1507.

(R. B. 4, lxxij, fol. 372 à 379 r°.)

1506 (16 AVRIL).

On ouvre les boîtes de la monn^e^ de Saint-Lô apportées le 27 mars ; elles contiennent :

10 écus au soleil.

5 s. 5 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1507.

Montpellier

Jacques Sabatier, par lettres patentes, pour le temps qui est à expirer du bail de Ricart.

(Sorb., H. 1, 9, nº 174, fol. 21 rº.)

Saint-Lô.

Louis, etc., pour remettre sus la monnoie de Saint-Lô.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 60, fol. 97. — Sorb., H, 1, 13, nº 173, fol. 18 rº.)

Richart Basire, pour six ans, par lettres patentes.

(Sorb., H, 1, 9, nº 174, fol. 40 rº.)

L'hostel où se tient la monnº de Saint-Lô appartenant à Richart Basire, mº partᵉʳ d'icelle, dont aura 50ᴴ de loyer par an.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

Troyes.

Emond le Boucherat, marchant à Troyes, à main ferme pour un an.

50 marcs d'or, 500 marcs d'œuvre.

(Sorb., H, 1, 9, nº 174, fol. 15 rº.)

1507.

Sire Charles le Coq va en Picardie.

Sire Guillaume Bonneil, général, s'excuse d'aller en Picardie, à cause qu'il y a esté il y a deux ans et que nul ni a esté depuis lui et que par les ordonnances est defendu que nul n'aille par deux fois en suivant en une contrée.

(Sorb., H, 1, 13, nº 173, fol. 98 rº.)

1507.

Godin Champin, naguères contregarde de la monnº de La Rochelle.

(*Ibidem.*)

1507 (7 MAI).

Mention de Pierre le Roy, garde de la monnº de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

Vu le procez fait à la requeste du procureur du Roy à l'encontre de Pierre le Roy et Claude de Crèvecœur, gardes, Jaque Vermont (suit une liste d'ouvriers du serment de France et du serment de l'empire), en la monnº de Paris pour ce mandez, entendu les confessions desd. gardes et ouvriers; atendu que ez grands blancs ont esté trouvez plusieurs vilains forts et vilains foibles par dessus les remèdes ordonnez; ordonne que tous les deniers de la délivrance estant en la chambre seront donnez à Laurent Sureau, mº partᵉʳ, pour être refonduz, ouvrez et monoyez avec dépens des gardes et desd. ouvriers par moitié, et outre condamnez rendre par moitié aud. mº tous les frais, perte et déchet qu'il aura au moien de la refonte desd. deniers forts et foibles, et au surplus enjoint ausd. gardes et ouvriers qu'ils aient doresenavant à ouvrer et faire ouvrer les deniers qui se feront en la monnº suivant l'ordonnance et sur les pièces y contenues.

(Sorb., H, 1, 13, nº 173, fol. 153 rº.)

1507 (19 MAI).

Aujourduy ont été rendus à Claude Crèvecœur, garde de la monnº de Paris, les boistes de lad. monnº naguère apportées en la chambre des monnºˢ par mº

Germain de Marle, général des monn^es^, pour icelle veoir et visiter, esquelles boistes avoit, c'est assavoir es boistes de deniers d'or, 24 den. Item en celles de deniers grands blancs (*blanc*), et en celle de petitz tournoys 3 s. 6 d.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1507 (26 MAI).

On ouvre les boîtes de Toulouse, contenant :

46 écus au soleil.

12 s. 8 d. de grands blancs à la couronne.

2 s. 11 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1507 (31 MAI).

On ouvre les boîtes de Lyon, contenant :

183 écus au soleil.

26 s. 7 d. de grands blancs à la couronne.

1 s. 4 d. de doubles t.

11 s. 10 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1507 (7 JUIN).

Exhibition de lettres Royaulx du 1^er^ juin 1507, donnant l'office de garde de la monn^e^ de La Rochelle à Oudin de Montdoulcet, vacant par le trespas de feu Jehan Salaize.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1507 (9 JUIN).

Mention de Godin Champin, naguères contregarde de La Rochelle.

(*Ibidem.*)

1507 (15 JUIN).

Grenoble.

Robert Lenormant, délégué par commission de la chambre des comptes, du 15 juin 1507, en remplacement provisoire de Thomas Borrellon, et jusqu'à ce que ce dernier ait trouvé un cautionnement de 2000 lb. t. auquel il venait d'être astreint par les m^es^ généraux des monnaies, regardant son premier cautionnement comme insuffisant, à cause de l'importance de l'atelier dont il était chargé.

Différence présentée à la chambre des comptes : R.

(Quintus liber, fol. 72 r^o^.)

Il était maître particulier de la monnaie de Montélimar, dont il avait été essayeur; il fut nommé en 1513 m^e^ part^er^ de la monnaie de Dijon. On retrouve le même Robert Lenormant m^e^ part^er^ de Montélimar en 1522.

(Pilot, p. 285 et note 2.)

1507 (22 JUIN).

Jean Blarru, tailleur de la monn^e^ de Bordeaux.

Simon Guenet et Philippes Gangain, gardes de la monn^e^; de Chicque, m^e^ part^er^; Jehan de la Fontaine n'est plus vivant.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

Opposition à ce que André Billon ne soit receu à la maîtrise de Saint-Poursain.

M^es^ Charles le Coq et François de Connan, généraux, se transporteront vers le Roy pour le fait des monn^es^ du duc de Savoye et de la Guyenne, et ailleurs.

Comptes de feu Guillaume Griveau, m^e^ de la monn^e^ de Troyes.

Pierre le Roy et Claude Crèvecœur, gardes de la monn[e] de Paris.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 98 v°.)

1507 (JUILLET).

Saint-Pourçain.

Jean Menudel le jeune, pour 4 ans, par lettres patentes, après le bail d'André Billion expiré, devra paier les droits de m[rs] les généraux anciens et acoutumez.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 45 r°.)

1507 (9 JUILLET).

Acta facta ad causam exercicii magistri particularis monetarum hujus civitatis Gratianopolitanæ in quo fuit deputatus Robertus Lenormain.

Pridem fuit admissus Thomas Borrellon. Il n'avait pas le cautionnement nécessaire de 2000 lb. t. La monnaie restait donc en chômage. Madame Myonete (veuve de Guigue Domini) obtient que jusqu'à parachèvement du cautionnement de Borrellon, Robert Lenormant exerce la maîtrise. Il devra faire connaître la différence qu'il adopte.

(Quintus liber, fol. 93 r° à 98 v°.)

C'est la différance que je Robert Norman, commis par messeigneurs de parlement et des comptes du Daulphiné à l'office de maistre particulier de la monnoye dalphinalle de Grenoble, entens faire et mectre aux monnoyes tant d'or que d'argent qui se forgeront en lad. monnoye durant ma tenue, et mectray ung R au derrenier de *Franchor. rex*, auprès de la fleur de lys avecques deux pointz cloz du costé de la pille. Signé : R. NORMAND. (Le texte n'est pas de sa main.)

Il dépose son cautionnement.

(*Ibidem*, fol. 99 r°.)

1507 (16 JUILLET).

On ouvre les boîtes de Villeneuve-Saint-André, apportées le 9 juin 1507 ; elles contiennent :

61 écus au soleil, par Jehan Morin.

33 écus au soleil, par Anthoine Périer et soubz la différence dud. Jehan Morin.

13 écus au soleil, par André Juvenel.

7 s. de grands blancs à la couronne par André Juvenel.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1507 (19 JUILLET).

Mention de Guy Dimanche, m[e] part[er] de la monn[e] d'Amiens.

— De Gilles Malefe, sergent royal au bailliage d'Amyens et commis à l'office de contregarde de la monn[e] dud. lieu.

— De Laurent Surreau, m[e] part[er] de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1507 (21 JUILLET).

Denis Anjorrant et Guillaume le Sueur, généraux des monn[es].

Claude Besson, m[e] part[er] de la monn[e] de Lion.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 157 v°.)

1507 (4 AOUT).

On ouvre les boîtes de Saint-Pourçain, contenant :

1 s. 3 d. de grands blancs.

88 écus au soleil.

28 s. 6 d. de grands blancs (2[e] boîte).

2 s. 8 d. de petits t.

Ecrit en marge : Nota que ceste boiste

de 1 s. 3 d. a esté faicte par les gardes, par ordonnance de mess^re^ le général Richard.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1507 (5 AOUT).

Jehan Menudel l'aisné et Jehan Menudel le jeune, son nepveu, s'opposent à ce que André Billon soit receu à la maistrise particulière de la monn^e^ de Saint-Pourçain.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1507 (12 AOUT).

On ouvre les boîtes de Bayonne, contenant :

190 écus au soleil.
20 s. 6 d. de grands blancs.
25 s. 5 d. de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1507 (26 AOUT).

Mention de Pierre de Behiq, garde de la monn^e^ de Bayonne, et de Auger de Hiriart et Jehan de Marrac, m^es^ part^ers^.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1507 (30 AOUT).

On ouvre les boîtes de Bordeaux, contenant :

46 écus au soleil.
15 s. 6 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1507 (11 SEPTEMBRE).

Grenoble.

Thomas Borrillon réintégré par commission de la chambre des comptes du 11 septembre 1507, en suite du cautionnement présenté ce jour et accepté par cette chambre.

(Quintus liber, fol. 175 r^o^. — Pilot, p. 285.)

1507 (15 SEPTEMBRE).

On ouvre les boîtes de Saint-Pourçain, apportées le 6 du mois par François de Berteaulx, garde de la monn^e^ ; elles contiennent :

46 écus au soleil.
2 s. 2 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1507 (16 SEPTEMBRE).

On ouvre les boîtes de Villefranche, contenant :

2 écus au soleil.
9 s. 7 d. de grands blancs.

(*Ibidem.*)

1507 (20 SEPTEMBRE).

Caucio Thome Borelloni commissi ad exercitium magistri particularis monete Gratianopolitanæ.

Universis et singulis sit notum atque manifestum quod pridem de mense jullii novissime effluxo, Robertus Normani fuit admissus ad exercitium officii magistri particularis monete hujus civitatis Gratianopolitanæ, et hoc ex eo quia Thomas Borrellon infra terminum sibi prefixum debiti non caverat sicut consuetudinem in talibus fieri solitam.

Borrellon intente en parlement une action contre Normand et offre la caution exigée. Alors le parlement maintient Borrellon dans l'office.

(Quintus liber, fol. 104 à 106 v^o^.)

1507 (20 octobre).

On ouvre les boîtes de Chalons apportées le 19 ; elles contiennent :

27 écus au soleil.

23 s. 7 d. de grands blancs.

15 s. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1507 (27 octobre).

A Villeneuve, par Jehan de Genebrier (ou Genevrier), mᵉ partᵉʳ nommé par le Roi.

Douzains à 4 d. 12 grains et de 86 au marc ; du 27 octobre 1507 au 21 novembre suivant, 259 marcs et $\frac{20}{43}$..... 22320.

(A. N. Reg. Z, 1390. Carton Z, 1ᵇ, 1011-12.)

1507 (27 octobre).

Denis Bouchart exhibe les lettres patentes données à Bourges le 5 février 1506, qui le nomment garde de la monnaie de Bourges, en remplacement de Roger Artenay, décédé.

Les généraux lui répondent que le Roy a nommé « ja pieça » à cette place Pierre Jobert. Il est débouté.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1507 (4 novembre).

Guillaume Godet, contregarde de La Rochelle, apporte les boîtes ; on les ouvre ce jour même ; elles contiennent :

34 écus au soleil.

2 s. 4 d. de grands blancs.

2 s. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1507 (4 novembre).

De par le Roy Dauphin, ordre aux gardes, tailleur, essayeur et mᵉ partᵉʳ de Montélimar, de clorre les boîtes, d'apporter les fers à écus et à grands blancs en la chambre des monnoyes de Paris, dans le terme de 15 jours après la réception de ces lettres Royales, avec les troys marcs qui servent à peser les délivrances. Devront comparaître en personne le maître et un des gardes, sous peine de destitution et d'amende de 1000 lb.

Ordre sous peine de la vie de cesser tout ouvrage jusqu'à nouvel ordre.

Donné à Bloys le 4ᵉ jour de novembre. Signé : Loys. — Robertet.

Cet ordre envoyé par les gens des comptes le 27 janvier. Ils l'avaient reçu le 26 janvier 1508 (de l'Incarnation).

(Quintus liber, fol. 107 rᵒ à 108 rᵒ.)

1507 (8 novembre).

Mention de feu Guillaume Griveau, en son vivant mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Troyes.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1507 (12 novembre).

Le 12ᵉ jour de novembre 1507, par Loys Chappelier, sergent à cheval au Chastellet de Paris, ont esté apportées les boistes de la monnoye de Montpellier de l'ouvraige faict en lad. monnᵉ tant par feu Pierre Morgue, du temps de Henri Morgue, son frère, pleige et caucion, que de Albert Ricart, à présent mᵉ partᵉʳ de lad. monnoye (*est biffé* : que par Jehan Ricart, à présent mᵉ partᵉʳ de lad. monnoye), et furent ouvertes en lad. chambre les boistes de l'ouvraige faict par feu Pierre Morgue led. 12ᵉ jour dud. mois audit an, esquelles avoit, c'est assavoir 14 écus au soleil.

Une boiste de la monn^e^ dud. Montpellier de deniers grands blancs à la couronne, de l'ouvrage faict par ledit deffunt Pierre Morgue en lad. monnoye, en laquelle boiste avoit 3 s. 10 d.

Item une autre boiste de deniers petits t. noirs faits en icelle monn^e^ en laquelle avoit 14 d. desd.

Le 15^e^ jour dud. mois de novembre audit an 1507, furent ouvertes les boistes de la monn^e^ de Montpellier, de l'ouvrage fait par Albert Riquart, m^e^ part^er^ de lad. monnoye ; elles contiennent :

44 écus au soleil.

14 s. 1 d. de grands blancs.

8 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1507 (19 NOVEMBRE).

Par vertu des lettres patentes du Roy nostre s^er^ données à Bloys le 19^e^ jour de novembre l'an de grace 1507, fut ordonné faire es monnoyes dud. s^er^ grans blans au porc espic nommez Ludovicus, semblables en cours, poix, loy et remède aux précédans et donnoit lon du marc d'argent 11 l. t. comme cy-devant.

(Reg. entre 2 ais, fol. 89 r^e^.)

Le 19^e^ jour de novembre 1507, le Roy estant à Bloys feist l'ordonnance qui ensuict pour le regard de ses monnoies.

Escuz d'or au porc espic à 23 caratz et un 8^me^, à $\frac{1}{8}$ de carat de remedde, de 2 d. 17 grains de poix, au feur de 70 pièces au marc, ayans cours pour 36 s. 3 d. t.

Marc d'or fin, 6^xx^ 10 lb. 3 s. 4 d. t.

Figures. France. — 1° Deux porcs-épics aux côtés de l'écu. ℞. Croix à deux L et deux porcs-épics. — 2° Même revers, mais un seul porc-épic sous l'écu.

Dauphiné. — Croix à 2 L et 2 dauphins. ℞. 2 porcs-épics aux côtés de l'écu écartelé.

Bretagne. — 1° Croix à 4 hermines couronnées. ℞. Ecu entre 2 hermines couronnées et un porc-épic. ***Deus in adiutorium meum intende.*** — 2° Même légende. 2 hermines couronnées et deux A couronnés. ℞. Ecu entre deux porcs-épics.

Grandz blancz nommés Ludovicus au porc espic, à 4 d. 12 gr. de loy argent le Roy, à 2 grains de remedde, de 2 d. 5 grains de poix, au feur de 86 pièces au marc, ayans cours pour 12 d. t. pièce.

Marc d'argent, 11 lb.

Figure. Croix à 4 lys. ℞. Porc-épic sous l'écu.

Daulphiné. — Grandz blancz nommez Ludovicus sans porc espic, des poidz et loy que dessus, pour 12 d. t.

Figure. Ecu écartelé. Croix à 2 lys et deux dauphins.

Grandz blancs nommés parpaillolles du Roy faictz en Ast.

Qu'il n'y auroit dès lors en après monnoyes ouvertes que ez lieux cy après nommez, assavoir :

Paris.	Lion.
Rouen.	Amiens.
Bordeaux.	Bourges.
Angers.	Dijon.
La Rochelle.	Troyes.
Tours.	Grenoble.
Toulouse.	Aix.
Montpellier.	Nantes.
Limoges.	Reynes.

Touttes les aultres monnoyes et officiers d'icelles le Roy dès lors supprima et deffendict l'ouvraige esd. monnoyes.

(Ms. Fr. 5524, fol. 186 v^e^ à 188 r^e^. — Reg. de Lautier, fol. 152 v^e^ à 154 r^e^.)

Écus au porc-épic semblables en cours, poids, loy et remède aux précédans.

(Ms. Fr. 18500, fol. 10 r°.)

1507 (19 NOVEMBRE).

Ordonnance donnée à Blois, faicte sur le fait des monnoyes.

Loys, etc., ordre de maintenir les dernières ordonnances, et oultre que doresenavant seront batuz et forgez en nos monn^es^, en lieu des monn^es^ qui par cy devant y ont esté forgez, les espèces de monn^es^ qui s'ensuivent, c'est assavoir, pièces d'or nommées escuz au porc espic, qui seront à 23 caratz un huictiesme, à $\frac{1}{8}$ de carat de remède, de 70 de poix au marc de Paris, qui auront cours et mise du poix de 2 deniers 17 grains et au dessus pour 36 s. 3 d. t. pièce, et grans blans nommez Ludovicus, à 4 d. 12 gr. de loy A. R., à 2 grains de remède, de 7 s. 2 d. de poix au marc de Paris, qui auront cours pour 12 d. t. pièce.

Que en nulle maison, lieu ou place de notre Royaume, Daulphiné et Prouvence, où par cy devant ont esté batues et forgées nosd. monn^es^, n'y sera doresenavant forgé monn^e^, fors que es lieux et villes cy après nommées, c'est assavoir à Paris, Rouen, Amyens, Bourges, Bourdeaulx, Angiers, La Rochelle, Tours, Thoulouse, Montpellier, Lymoges, Lyon, Dijon, Troyes, Grenoble, Aix, Nantes et Rennes, et les autres maisons et lieux esquelles a esté forgé et batu cy devant nostred. monn^e^, ensemble les officiers d'icelles nous avons adnichillez, cloz, abolliz, estainctz et supprimez, abollissons, supprimons, adnichillons, cloons et estaignons de notre plus ample puissance et auctorité royal par ces présentes, et leur avons deffendu et deffendons l'ouvraige d'icelles monn^es^ sur peine de confiscation de corps et de biens à nous applicquer en faisant le contraire.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 60, fol. 179 r° à 181 r° et Z, 1^b^, 62, fol. 115 v° à 116 v°.)

Ordonnance lue et publiée à la chambre des monn^es^ le 24 janvier 1507. Criée à Paris le vendredi 11 février 1507.

(*Ibidem*, fol. 181 v°.)

1507 (22 NOVEMBRE).

Pierre le Roy et Claude Crèvecuer, gardes de Paris, apportent les boîtes ; elles contiennent :

93 écus au soleil.
17 s. 3 d. de grands blancs.
6 s. 6 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1507 (22 NOVEMBRE).

Mention de Pierre Le Roy et Claude Crèvecœur, garde de la monn^e^ de Paris. Ils apportent, par ordre du Roi, 5 pilles et 10 trousseaux à écus, et 18 pilles et 36 trousseaulx à douzains servant à la monn^e^ de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1507 (24 NOVEMBRE).

Escus au porc épic à 23 k. $\frac{1}{8}$, de 70 au marc, valant 36 s. 6 d.

(Leblanc, *Tables*.)

1507 (29 NOVEMBRE).

Par Claude Papillon, garde de la monn^e^ de Chaalons, ont esté apportées les boistes de lad. monnoye de l'ouvrage fait après les derrenières boistes apportées, et furent

ouvertes led. jour, esquelles avoit, c'est assavoir :

3 écus au soleil.

2 s. 2 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

Par Pierre de Prouvins, garde de la monnoie de Chaalons, ont esté apportez en la chambre de céans une pille et ung trousseau à monnoyer escuz au soleil, avecques trois marcs servant à peser les délivrances.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

Le même jour, par Claude Papillon, garde, et Pierre le Boucherat, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Troies, ont esté apportées en lad. chambre quatre pilles et neuf trousseaulx à faire lesd. escuz soleil, avecques 8 pilles et 38 trousseaulx à faire grands blancs à la couronne, ensemble 3 marcs en deulx pièces.

(*Ibidem.*)

1507 (2 décembre).

Hilaire de Coustures, garde de Poitiers, apporte les boîtes contenant :

97 écus au soleil.

1 s. 4 d. de grands blancs.

6 s. 6 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1507 (7 décembre).

Jehan Haneron, garde de la monnᵉ de Tournai, et Jaques des Marqaiz, mᵉ partᵉʳ, apportent à la chambre les fers, pilles et trousseaulx estans en icelle monnoye, c'est assavoir, 5 pilles et 16 trousseaulx à écus sol, dix pilles et 25 trousseaux à grands blancs à la couronne, ensemble deux poix, l'un d'un marc à peser lesd. escus, et l'autre de 3 marcs à peser lesd. grans blans.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

Jehan Ribault, garde, et Jehan du Jardin, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Rouen, apportent 2 piles et 4 trousseaulx à écus au soleil, 1 pille et 2 trousseaux à demis écus au soleil, 12 pilles et 24 trousseaux à grands blancs à la couronne, 2 pilles et 4 trousseaux à douzains, avec 2 poids à peser les délivrances, dont l'un de 3 marcs et l'autre de 6.

Le même jour, 2 pilles et 2 trousseaux à écus, une pille et 2 trousseaux à demi-écus, 2 pilles et 2 trousseaux à grands blancs à la couronne, avec deux poids, l'un d'un marc et l'autre de deux, sont apportés par Clément de Bonnecourt, garde de la monnᵉ d'Amiens.

Le même jour, Perrin Pierre, commis de l'un des gardes de la monnᵉ de Tours, et Guillaume Basin (*sic*), mᵉ partᵉʳ, apportent 2 pilles et 4 trousseaux à écus au soleil, 8 pilles et 17 trousseaux à grands blancs, et deux poids, l'un de 2 marcs, l'autre de 6.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1507 (9 décembre).

Jehan Lendeny, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ d'Angers, et Nicole Girard, garde de lad. monnᵉ, apportent à la chambre 2 pilles et 2 trousseaux à écus, et 2 pilles et 2 trousseaux à grands blancs, et 3 poids à peser les délivrances, de 3, 2 et 6 marcs.

(*Ibidem.*)

1507 (9 décembre).

On ouvre les boîtes de Tours, apportées le 7 par Perrin Pierre, commis de Philippes

du Bois Jourdain, garde de Tours ; elles contiennent :

19 écus au soleil.
3 s. de grands blancs.
7 s. 4 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1507 (9 décembre).

René de Coustures, receu garde de la monn^e de Poitiers, au lieu de Hilaire de Coustures, son père, démissionnaire, en vertu de lettres patentes du 19 septembre 1507, données à Blois.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

Congé à Albert Bassière, garde de la monn^e de Montpellier, d'aller à Rouen jusques aux Roys prochains.

M^re Anthoine Chaponay, procureur général du Dauphiné, vient en la chambre des monn^es quérir les boistes dud. pais qui lui sont rendues aux charges y contenues et des opp^ons des pr^rs du Roy de la chambre des comptes et des monn^es.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 79 r°.)

1507 (10 décembre).

On ouvre les boîtes de la monn^e d'Angers, apportées le 9 par Nicolle Girard, l'un des gardes ; elles contiennent :

12 écus au soleil.
2 s. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1507 (10 décembre).

Hilaire de Coustures, garde, et Richard Escouart, m^e part^er de Poitiers, apportent 3 pilles et 9 trousseaux à écus au soleil, 2 pilles et 6 trousseaux à grands blancs, avec les marcs servant à peser les délivrances.

Le même jour, André Larches et Richard Basire, le premier garde et le second m^e part^er de Saint-Lô, apportent une pille et 2 trousseaux à écus au soleil, une pille et 2 trousseaux à ½ écus, 5 pilles et 10 trousseaux à grands blancs, avec une pièce de 3 marcs et une d'un marc servant à peser les délivrances.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1507 (10 décembre).

M^re Jaque le Charron, n^re et sec^re du Roy, cons^er général des monn^es en Bourgogne, vient à la chambre soutenir qu'il doit juger avec les gens des comptes de Dijon les boistes de la monn^e de Dijon qui sont en lad. chambre. Refus des généraux m^es.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1507 (11 décembre).

Gaultier Damas, garde de Dijon, et Symon Belin, m^e part^er, apportent une pille à écus au soleil et 5 pilles à grands blancs à la couronne, avec les boîtes et les 3 marcs d'icelle monnoye.

(*Ibidem.*)

1507 (13 décembre).

On ouvre les boîtes de la monn^e de Bourges, apportées le 7 décembre et contenant :

32 écus au soleil.
11 s. 2 d. de grands blancs.
3 s. 4 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1507 (14 décembre).

On ouvre les boîtes de Saint-Lô, apportées le 10 par André Larchier, l'un des gardes ; elles contiennent :

11 écus au soleil.

4 s. 3 d. de grands blancs.

(*Ibidem.*)

Pierre Jobert, garde de Bourges, apporte 2 pilles et 2 trousseaux à écus, 4 pilles et 5 trousseaux à grands blancs, et 2 poids, l'un de 2 marcs et l'autre d'un.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1507 (17 décembre).

Mathieu Audier, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Limoges, procureur des gardes et maître partᵉʳ de Villefranche, apporte une pille et un trousseau à écus au soleil, une pille et un trousseau à grands blancs, avec les trois marcs servant à peser les délivrances.

(*Ibidem.*)

Le même jour, Jehan de Sandelles, garde, et Mathieu Audier, mᵉ partᵉʳ de Limoges, apportent seullement les trois marcs servant à peser les délivrances de lad. monnoye, en ensuyvant les lettres du Roy à eulx envoiées pour ce faire.

(*Ibidem.*)

Le même jour, Albert Barrière, garde de la monnᵉ de Montpellier, apporte 5 pilles et 10 trousseaulx à escus au soleil, 18 pilles et 36 trousseaux à faire grans blans, 4 pilles et 8 trousseaux à escus au soleil faiz en lad. monnᵉ desoubz le contreseing de feu Henry Morgue, en son vivant mᵉ partᵉʳ d'icelle, avecques les poix servans à peser les délivrances de lad. monnᵉ, estans en 3 pièces.

(*Ibidem.*)

1507 (18 décembre).

Jehan Pouisart, garde de Villeneuve-Saint-André, et Jehan de Genebrières, mᵉ partᵉʳ, apportent les fers à escuz et grands blancs sur lesquels ont esté derrenièrement forgez en lad. monnᵉ, et les poix des 3 marcs.

(*Ibidem.*)

Symon Guenet, garde de Bordeaux, apporte les fers dernièrement employés à la frappe des écus soleil et des grands blancs, avec ung poix d'un marc.

(*Ibidem.*)

1507 (19 décembre).

On ouvre les boîtes de Rouen, apportées le 7 décembre par Jehan Ribault, garde de la monnᵉ ; elles contiennent :

43 écus au soleil.

16 s. 4 d. de grands blancs.

8 s. 9 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1507 (20 décembre).

On ouvre les boîtes de Villeneuve-Saint-André, apportées le 17 par Jehan Pouisart, garde ; elles contiennent :

51 écus au soleil.

2 s. 7 d. de grands blancs.

(*Ibidem.*)

Défense est faite à Jehan de Sandelles, garde de la monnᵉ de Limoges, et à Mathieu Audier, mᵉ partᵉʳ, que cy après ilz n'aient à faire ouvrer ne monnoier en lad. monnoie aucune matière d'or ne d'argent, jusques à ce que par le Roy notred. sᵍʳ et nous autrement en soit ordonné.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

Mention de Jehan Pommerol, m^e part^er de la monn^e de Villefranche en Rouergue.

(*Ibidem.*)

1507 (22 DÉCEMBRE).

Michel de Cherbée, garde de La Rochelle, et Godin Champin, m^e part^er, apportent une pille et 2 trousseaux à écus au soleil, une pille et 2 trousseaux à grands blancs, avec les trois marcs à peser les délivrances.

(*Ibidem.*)

1507 (23 DÉCEMBRE).

On ouvre les boîtes de Bordeaux, apportées le 17 par le garde Simon Guenet ; elles contiennent :

6 écus au soleil.

7 s. 1 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1507 (30 DÉCEMBRE).

Michel Vaulchart, garde de la monn^e de Lyon, apporte 4 pilles et 4 trousseaux à écus au soleil, 7 pilles et 7 trousseaux à grands blancs, avec deux poids, l'un de 2 marcs et l'autre d'un marc.

Le même jour, Guillaume Mercadier, tailleur de la monn^e de Toulouse, apporte 2 pilles et 2 trousseaux à escus au soleil, une pille et un trousseau à $\frac{1}{2}$ escus au soleil, 2 pilles et 2 trousseaux à grands blancs, et une pille et ung trousseau à demiz douzains, avec un poids de 3 marcs.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1507 (31 DÉCEMBRE).

Jean de Vogirard, natif de Nantron en Périgueux (*sic*), condamné à estre batu et fustigé en la cour du palais et par les carrefours de la ville de Paris, aiant à son col un colier de faux grands blancs qu'il a mis et allouez, de là estre mené au pilory et illec tourné et flestry d'une fleur de lys au front, banni à toujours du Royaume, ses biens confisquez, la quarte partie au dénonciateur, et sur le résidu desd. biens seront prins les frais de justice préalablement tels que de raison, la taxation de ceux par devers nous réservée. Exécuté.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 153 r°.)

Mention de Godin Champin, naguères contregarde, et à présent m^e part^er de la monn^e de La Rochelle.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1507 (31 DÉCEMBRE).

La chambre, par ordre du roi, rend les fers apportés le 11 décembre précédent à Gaultier Damas et Simon Belin, garde et m^e part^er de la monn^e de Dijon.

(*Ibidem.*)

1507 (4 JANVIER).

Compagnon de Mondaco, prévôt des ouvriers de la monn^e de Bayonne, apporte 5 pilles et 7 trousseaux à écus au soleil, 14 pilles et 18 trousseaux à grands blancs à la couronne, avec les 3 marcs en 2 pièces (2,1).

Mention de Nicolas de Masdons, m^e part^er de la monn^e de Toulouse.

(*Ibidem.*)

1507 (7 JANVIER).

On ouvre les boîtes de Lyon, apportées le 26 novembre précédent, et contenant :

103 écus au soleil.
16 s. 1 d. de grands blancs.
5 s. 11 d. de doubles t.
5 s. 4 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1507 (15 JANVIER).

On ouvre les boîtes de Montpellier, apportées le 17 décembre par Albert Barrières, garde de la monn^{e}; elles contiennent :

6 écus au soleil.
7 s. de grands blancs à la couronne.

(*Ibidem.*)

1507 (18 JANVIER).

On ouvre les boîtes de Toulouse, apportées le 30 décembre par Guillaume Mercadier, tailleur de la monn^{e}; elles contiennent :

38 écus au soleil.
8 s. 1 d. de grands blancs.
1 s. 8 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1507 (24 JANVIER).

Donné congé à Jehan de Russanges, tailleur de la monn^{e} de Paris, de pouvoir faire pour Guillaume Basire, m^{e} part^{er} de la monn^{e} de Tours, et soubz son contreseing et différence, une pille et 2 trousseaulx à escus au soleil au porc épic, et une pille et 2 trousseaulx à faire grands blancs appellez Ludovicus, pour marquer et contresigner lesd. escus et grans blancs qui seront faiz en lad. monnoye.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1507 (26 JANVIER).

On ouvre les boîtes de Bayonne, apportées le 4 janvier; elles contiennent :

158 écus au soleil.
10 s. 11 d. de grands blancs.
21 s. 8 d. de liards.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1507 (27 JANVIER).

Mention de Pierre de Provins, garde de la monn^{e} de Troyes; on lui donne un vidimus de la dernière ordonnance à porter à Troyes.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1507 (29 JANVIER).

Remis à Pierre le Roy, garde de la monn^{e} de Paris, un vidimus de l'ordonnance royale, ensemble une atache de messeigneurs les généraulx desd. monnoyes pour faire ouvrer et monnoier en la monn^{e} des escus et grands blancs au porc espic.

(*Ibidem.*)

Le même jour, Nicolas de Russanges apporte à la chambre des monnoies les coins qui lui avoient été ordonnés pour la monn^{e} de Tours le 24 janvier précédent, savoir, 1 pile et 2 trousseaux à écus au porc épic, et une pile et 2 trousseaux à grands blancs appellez Ludovicus. Ils sont envoyés à Tours, avec un vidimus de l'ordonnance royale et l'attache des généraux m^{es} pour faire ouvrer et monnoyer en lad. monn^{e}.

(*Ibidem.*)

1507 (3 FÉVRIER).

Ordonnance royale. Sur la demande des échevins, la monnoie de Poitiers, qui

avoit esté abolie naguères, n'est suspendue que jusqu'à la Toussaint prochaine.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 60, fol. 183 vᵒ et 184 rᵒ et Z, 1ᵇ, 62, fol. 118 rᵒ et vᵒ.)

Le même jour, par Claude Crèvecœur, l'un des gardes de la monnᵉ de Paris, a esté apporté en la chambre de céans 2 pilles et 2 trousseaux à faire escuz et grans blans à la nouvelle forme, derrenièrement ordonnée par le Roy, avec 33 patrons de cuyvre, pour iceulx envoier aux gardes des monnoyes du Royaume.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

Envoi à Bordeaux et à La Rochelle, par Symon Guenet, garde de Bordeaux, de vidimus des nouvelles ordonnances sur le nouvel escu et le nouveau grand blanc.

(*Ibidem.*)

1507 (4 février).

On ouvre les boîtes de Bayonne de l'ouvrage fait depuis la boiste dessusd. ; elles contiennent :

32 écus au soleil.

3 s. 4 d. de grands blancs.

3 s. 3 d. de liards.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1507 (11 février).

Jehan Reynard exhibe les lettres du 30 janvier dernier, données à Blois, et le nommant garde de la monnaie de La Rochelle, en remplacement de Oudin de Montdoulcet, démissionnaire. L'entérinement est différé d'un mois ou deux pour que l'impétrant ait le temps d'apprendre le métier.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1507 (12 février).

Envoi à Amiens de l'ordonnance nouvelle et des patrons des nouveaux écus et grands blancs.

(*Ibidem.*)

1507 (13 février).

Enjoint à de Valenciennes, essayeur général, de faire doresenavant ses essays plus vrais et certains qu'il n'a fait cy devant, qu'il se donne garde de son feu, charbon, coupelles et plomb, en manière que aucune faute n'en advienne cy après, sur peine de suspension de son office, et lui a esté remise l'amende en quoy il pouvoit être encouru pour raison desd. fautes et pour cause.

(Sorb., H, 1, 13, nᵒ 173, fol. 156 vᵒ.)

1507 (14 février).

Permis à Guillaume Basire, mᵉ partᵉʳ de Tours, de frapper 200 marcs de petits tournois noirs, du poix et loy contenu en l'ordonnance.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1507 (15 février).

Même permission à Claude Besson, mᵉ partᵉʳ de Lyon, pour 500 marcs des mêmes petits deniers t.

(*Ibidem.*)

1507 (19 février).

Envoyé à Angers l'ordonnance et les patrons des écus et grands blancs au porc épic nouvellement créés.

(*Ibidem.*)

1507 (26 février).

On ouvre les boîtes de Villefranche en Rouergue, contenant :

1 écu au soleil.

11 deniers de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1507 (29 février, le biseste courant).

Baillé à Mathieu Audier, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Limoges, pour les porter aux gardes, le vidimus de l'ordonnance et les patrons des écus et grands blancs au porc épic.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1507 (29 février).

Paris.

Laurens Sureau, par lettres patentes, pour 10 ans, registrées le 2 avril.

Brassage comme dessus.

150 marcs d'or et 2000 marcs d'œuvre pour chacun an, l'or portant l'argent.

(Sorb., 1, 9, nº 174, fol. 8 rº.)

1507 (11 mars).

Permis à Laurens Surreau, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Paris, de frapper 1000 marcs de deniers petits t. noirs du poix et loy contenu en l'ordonnance.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1507 (14 mars).

Permis à Jehan Dujardin, mᵉ partᵉʳ de Rouen, de frapper 4 à 500 marcs de petits deniers tournois noirs de poix et loy contenu en l'ordonnance.

(*Ibidem.*)

1507 (14 mars).

Ordonnance royale pour remettre sus la monnoie de Saint-Lô.

C'est à la requête des gens des Etats de Normandie que la monnaie est rétablie ; elle avait été clôturée jusqu'à nouvel ordre avec d'autres, afin de réprimer certains abus.

La monnoie de Saint-Lô sera rouverte après la feste de Saint-Jehan-Baptiste prouchaine venant. Donné à Bourges, le 15ᵉ jour de mars l'an 1507 et de notre règne le 10ᵉ.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 60, fol. 177 vº et 178 rº, et Z, 1ᵇ, 62, fol. 114 rº et vº.)

1507 (17 mars).

Permis à Jehan Landeny, mᵉ partᵉʳ d'Angers, de frapper 400 marcs de petiz deniers tournois noirs de poix et loy acoustumés et selon les ordonnances.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1507 (20 mars).

Ordonné à Nicolas de Russanges de faire 2 pilles, l'une à écus et l'autre à grans blans au porc espic, garnyes chacune de 2 trousseaulx, pour le mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ d'Angers. Ils sont envoyés le 22 mars suivant.

Le même jour, ordonné au même de tailler les mêmes fers, mais chacun avec 4 trousseaux, pour la monnᵉ d'Amiens.

(*Ibidem.*)

1507 (23 mars).

On ouvre les boîtes de Grenoble, contenant :

20 écus au soleil.

13 s. 8 d. de sols tournois.
2 s. 7 d. de liards.
12 s. 11. d. de doubles t.
2 s. 8 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1507 (24 MARS).

On ouvre d'autres boîtes de Grenoble, contenant :
26 écus au soleil.
2 s. 1 d. de grands blancs.
5 s. de liards.
4 s. 1 d. de doubles t.

(*Ibidem.*)

1507 (28 MARS).

On ouvre les boîtes d'Amiens, apportées le 7 décembre par Clément de Bonnecourt, garde ; elles contiennent :
18 écus au soleil.
29 s. 2 d. de grands blancs.
10 d. de demi-douzains.
1 s. 5 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1507 (31 MARS).

On ouvre les boîtes de Crémieux, contenant :
14 écus au soleil.
3 s. 4 d. de doubles t.

(*Ibidem.*)

Permis à Emond le Boucherat, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Troyes, de frapper 300 marcs de petits deniers tournois noirs.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1507 (5 AVRIL).

Claude Crèvecœur, garde de la monn^e^ de Paris, et Denis Bayennier, essayeur, s'opposent à ce que les lettres de continuation de bail accordées à Laurens Surreau ne soient publiées, vériffiées et enregistrées, qu'à la charge de leur payer ce qu'il leur doit pour leurs gages.

(*Ibidem.*)

1507 (12 AVRIL).

François Perreau produit des lettres de la Reine données à Blois le 9 septembre précédent, lui octroyant l'office de garde de la monn^e^ de La Rochelle, que tenait auparavant feu Jehan Fallaize. L'entérinement est différé.

(*Ibidem.*)

1507 (17 AVRIL).

Nicolas de Russanges apporte une pille à grands blancs au porc-épic garnie de 4 trousseaux, qui ont esté baillez à Gilles Mofle, contregarde de la monn^e^ d'Amiens.

(*Ibidem.*)

1507 (19 AVRIL).

Aujourduy, par messeigneurs les généraulx des monn^es^ ont esté baillées et délivrées à m^re^ Jehan Chapponay, procureur général du Daulphiné, les boistes tant d'or que d'argent des monn^es^ dud. Daulphiné qui avoient esté apportées en la chambre de céans le 28^e^ jour de novembre 1504, dont la déclaration s'ensuit.

Grenoble.

Et premièrement, une boiste de la monnoie de Grenoble de deniers d'or escuz au soleil en laquelle avoit 9 d. d'or desd.

escuz, dont les 4 ont esté couppez et fonduz pour en faire les jugemens.

Item une boiste de deniers grans blans en laquelle avoit 5 s. 1 d. desd. grans blans qui font 61 pièces, dont aucune partie d'icelles ont esté couppées et fondues pour en faire l'essay et jugement.

Item une boiste de lad. monn[e] de deniers lyars, en laquelle avoit 6 d. desd. liars.

Montélimar.

Item une boiste de la monn[e] de Montellymart, en laquelle avoit 24 deniers d'or escuz au soleil.

Item une autre boiste faicte en lad. monn[e] de deniers grans blans, en laquelle avoit 12 s. desd. grans blancs.

Item une autre boiste d'icelle monnoie de deniers doubles tournois, en laquelle avoit 2 s. desd. doubles.

Item une autre boiste faicte en lad. monn[e] de Monteillymart de deniers d'or escuz au soleil, en laquelle avoit 7 d. desd. escuz.

Item une autre boiste de deniers grans blans, en laquelle avoit 18 s. 9 d.

Item une autre boiste de lad. monn[e] de deniers liars, en laquelle avoit 14 d.

Item une autre boiste de lad. monn[e] de deniers doubles tournois, en laquelle avoit 7 s. 6 d.

Item une autre boiste faicte en icelle monn[e] de Monteillymart de deniers escuz au soleil, en laquelle avoit 26 d. desd. escuz.

Item une autre boiste de deniers grans blans, en laquelle avoit 8 s. 9 d.

Item une autre boiste desd. grans blans, en laquelle avoit 4 d.

Item une autre boiste de lad. monn[e] de deniers doubles tournois, en laquelle avoit 2 s. 1 d.

Romans.

Item une boite de la monn[e] de Romans de deniers d'or escuz au soleil, en laquelle avoit 2 d. desd. escuz.

Item une autre boiste de deniers grans blans, en laquelle avoit 25 s. 1 d.

Item une autre boiste de lad. monn[e] de deniers doubles t., en laquelle avoit 7 s. 10 d.

Grenoble.

Item une autre boiste de la monn[e] de Grenoble de deniers d'or escuz au soleil, esquelle avoit 2 d. d'or.

Item une autre boiste de deniers grans blans, en laquelle avoit 3 s. 1 d.

Item une autre de petitz deniers tournois, en laquelle avoit 2 d.

Romans.

Item une autre boiste de lad. monn[e] de deniers d'or escuz au soleil, en laquelle avoit 6 d. desd. escuz.

Item une autre boiste de deniers grans blans, en laquelle avoit 65 s. 3 d.

Item une autre boiste de deniers demys douzains, en laquelle avoit 5 d.

Item une autre boiste de deniers lyars, en laquelle avoit 9 s. 4 d.

Item une autre de lad. monn[e] de deniers doubles tournois, en laquelle avoit 11 d.

Crémieux.

Comprins 10 lb. t. qui ont esté tauxés à Henry Planche pour sa peyne d'avoir assisté au jugement comme procureur.

Item une boiste de la monn[e] de Cremyeu de deniers d'or escuz au soleil, en laquelle avoit 18 d. desd. escuz.

Item une autre boiste de deniers grans blans, en laquelle avoit 12 s. 8 d.

Item une autre boiste de deniers lyars, en laquelle avoit 3 s. 8 d.

Item une autre boiste de lad. monn[e] de deniers petiz tournois, en laquelle avoit 7 s. 3 d.

Grenoble.

Item une autre boiste de la monn[e] de Grenoble de deniers d'or escuz au soleil, en laquelle avoit 5 d. desd. escuz.

Item une autre boiste de deniers grans blans, en laquelle avoit 9 s. 9 d.

Et est assavoir que des deniers d'or estans en chacune des boistes cy devant déclarées en a esté couppé et fondu une porcion pour en faire les jugemens dont les eschantillons ont esté renduz aud. maistre Anthoine Chapponay avecques l'or non sisaillé, et partant y peult avoir tare, et pareillement pour l'ouvrage du blanc.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1508.

Amiens.

Guiot Dimanche, pour un an, par les généraux.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 46 r°.)

Bayonne.

Jean de Mariac. Ses lettres enregistrées au registre blanc.

(*Ibidem*, fol. 21 v°.)

La Rochelle.

Jean Joanneaulx, pour un an.

Baillera caution aux gardes de 1000[#] seulement, payera les droits de m[rs] les généraux des monn[es].

(*Ibidem*, fol. 37 v°.)

Toulouse.

Anthoine Hanricoste, marchant à Tholuze, pour un an.

(*Ibidem*, fol. 19 v°.)

1508.

Claude Chevalier, essayeur de la monn[e] de Tours.

Claude Vivier, garde, Laurent Pons, m[e] part[er] de la monn[e] de Tarascon.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 99 r°.)

1508 (4 MAI).

Mention d'Abel Chasteigner et Hillaire de Cousture, gardes de Poitiers, et de Hillaire Boilesve, eschevin de la ville de Poitiers.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1508 (10 MAI).

Loys de Andrea, s[r] de la Comecte et garde, et Michel Guilloin, m[e] part[er] de la monn[e] d'Aiz en Provence, apportent les boîtes de lad. monn[e] tant d'or que d'argent, ensemble les fers, pilles et trousseaulx d'icelle monnoie servans à monnoier escuz, douzains, lyars, demiz lyars et petitz deniers appellez couronnatz, dont les quatre font ung liars.

(*Ibidem.*)

Lesd. boîtes contiennent :

Ecus au soleil : 44 deniers d'or et demy.

8 s. 2 d. de grands blancs.

3 d. de deniers couronnatz.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

Cedit jour, par Charles Vivier, garde, et Loys du Ruz, procureur de Laurent Pons, m[e] part[er] de la monn[e] de Tarascon, ont esté apportées en lad. chambre les boistes

de lad. monn[e] de Tarascon, tant d'or que d'argent, ensemble les pappiers des délivrances faictes audit maître en lad. monn[e], avecque les pilles et trousseaux de lad. monn[e] sur lesquelz ont été monnoiez escuz soleil et douzains.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1508 (16 MAI).

Fut levé ung mandement sur Guillaume Trotreau, receveur des exploictz et amendes de la chambre des monn[es], pour les deniers fors nouvellement faiz par ordonnance du Roy sur le coing des escuz au porc espic et des grans blans faiz sur led. coing aud. porc espic, lesquelz fors deniers ont esté baillez et délivrez tant à monseigneur le chancelier, mess[rs] des comptes, trésoriers de France, généraulx des finances et des monn[es], c'est assavoir qu'il a esté baillé en la chambre de céans à maistre Louys Picot et Guillaume Roger, conseillers du Roy nostre s[gr] en sa court de parlement, à chacun d'eulx ung denier fort escu au porc espic et ung denier fort grand blanc de Ludovicus semblablement ausd. fors deniers, et ce pour ce qu'ilz ont par plusieurs jours assisté en lad. chambre, par ordonnance du Roy nostred. s[gr] et de lad. court de parlement au jugement des procès d'aucuns maistres, gardes et officiers particuliers des monnoies, lesquelz deniers fors ont esté comprins en la somme toute de l'aquict que cedit jourdhuy a esté fait sur Guillaume Trotreau, receveur des exploits et amendes de lad. chambre des monn[es], à ce que cy après ce ne tourne à consequence; et oultre a esté baillé à François Ro, receveur du prouffit et émolument dessd. monn[es], ung semblable denier fort escu et ung semblable denier fort grand blanc comprins en lad. somme toute pour cette fois seullement, sans que cy après il les puisse attribuer à droit ne aucune chose demander en pareil cas.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7. — Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 116 v°.)

1508 (25 MAI).

A cette date, Thomas Borrellon est mort. Raymond Repara, fils de Jehan Repara, de Montélimar, lui succède par provision, et pour que la monn[e] de Grenoble ne reste pas en chomage, il frappera 2000 marcs d'œuvre et 50 marcs d'or chaque année.

(Quintus liber, fol. 110 r° à 111 r°.)

1508 (27 MAI).

Mention de Richard Basire, m[e] part[er] de Saint-Lô.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1508 (7 JUIN).

Ymbert le Maistre, m[e] part[er] de Crémieux, n'est plus vivant, et les héritiers adressent une requête aux généraux maîtres.

(Quartus liber, fol. 336 r° et v°.)

1508 (19 JUIN).

Raymond Repara est admis jusqu'à nouvel ordre à la maîtrise de Grenoble, du consentement de dame Myonete, pour un an.

(Quintus liber, fol. 108 v° et 109 r°.)

A esté permys et octroyé à Jehan de Blaru, tailleur de la monn[e] de Bordeaux, de pouvoir faire exercer sond. office de tailleur par homme ydoine et souffisant, à ses périls et fortunes, de laquelle souffi-

sance led. tailleur sera tenu de faire aparoir aux gardes de lad. monn°.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1508 (28 JUIN).

Nicolas Bloteau, essayeur de la monn° de Tholose.

M. Robert de Condé et Jean des Nots, gardes de la monn° de Tholose.

M^rs m^es Pierre Pelier, conseiller en la cour de parlement, et Charles le Coq, général des monn^es, assistent par devant l'official de Paris au jugement de François de Berteaux, garde de la monn° de Saint-Poursain, prisonier, auquel il avoit esté rendu comme clerc à la charge de cas privilégié, pour lequel les généraux le condamnent en 200 ℔ d'amende et privation à toujours de sa charge, le 28 juin 1508.

Jean Boutillier, commis à l'office de garde de la monn° de Bordeaux.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 153 v°.)

1508 (5 JUILLET).

Mention de Jehan Rousseau, commis à l'exercice de l'office de garde de la monn° de La Rochelle, et de feu Godin Champin, en son vivant m° part^er de la monnoye.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1508 (5 JUILLET AU 26 FÉVRIER).

Douzains Ludovicus de 7 s. 2 d. (86 au marc), à 4 d. 12 grains, frappés à Grenoble par Remond Repara, du 5 juillet 1508 au 26 février 1509 (de la nativité). Mis en boîte, 18 s. 4 d. (220 pièces).

(A. N. Reg. Z, 1388. — Carton Z, 1ᵇ, 877-78.)

1508 (6 JUILLET).

Jacques Sabatier s'oppose à ce qu'aucune délivrance ne soit faite à Jehan de Genebrières ne autre pour luy de certaines prétendues lettres de don qu'il dit avoir de la maîtrise particulière de la monn° de Montpellier.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1508 (6 JUILLET).

Cahier de délivrances commencé ce jour, faites à Raymond Repara, m° part^er de la monn° de Grenoble.

Gardes, noble Antoine du Mantin, honorable Jacques Seigneuret; honneste homme Jehan Marion, tailleur.

Escus au porc espic. Du samedi 10 juillet 1508 au 25 février 1509 (de la nativité), huit délivrances donnant en tout 2350 pièces.

Solz tournois. 36 délivrances, du 6 juillet 1508 au 25 février 1509 (de la nativité); en tout 2595 marcs.

(R. B. 4, lxxiij, fol. 380 à 389 v°.)

1508 (8 JUILLET).

Jacques Sabatier allègue que Albert Riquart, naguères m° part^er de la monn° de Montpellier, avait donné sa démission en suite de laquelle le Roi lui avait donné lad. maîtrise; c'est pour cela qu'il s'oppose à la réception des lettres de Jehan de Genebrières.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1508 (10 JUILLET) A 1509 (26 FÉVRIER).

Ecus de 23 k. $\frac{1}{6}$ et de 70 au marc frappés à Grenoble par Remond Repara. Mis en boîte 11 écus. 2200 (*lisez* 2350) frappés en tout.

(A. N. Reg. Z, 1388. — Carton Z, 1ᵇ, 877-78).

1508 (12 JUILLET).

Remis à Albert Barrière, garde de la monn^e^ de Montpellier, le vidimus de la dernière ordonnance royale et les patrons des écus et grands blancs au porc-espic.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1508 (13 JUILLET).

Ordonné à Michel Guillain, m^e^ part^er^ de la monn^e^ d'Aiz en Provence, de comparaître le 8 août prochain devant mons^gr^ le chancelier, pour répondre sur les escharcetez trouvées ès deniers des boistes de lad. monn^e^.

(*Ibidem.*)

1508 (14 JUILLET).

Ordonnance royale pour remettre sus la monnaie de Bayonne.

Elle avait été supprimee au mois de novembre précédent avec plusieurs autres monnaies. A la requête des habitants, elle est rétablie et ses officiers aussi.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 60, fol. 172 r^o^ et v^o^, et Z, 1^b^, 62, fol. 114 v^o^ et 115 r^o^. — Sorb., H, 1, 13, n^o^ 173, fol. 18 r^o^.)

1508 (19 JUILLET).

A esté envoyé par Nicolas de Russanges, tailleur des monn^es^ de Paris et de Bourges, aux gardes de la monn^e^ de Bourges, 2 pilles et 4 trousseaulx à grans blans appellez Ludovicus, pour sur iceulx estre monnoyés lesd. grans blans qui seront faiz en lad. monn^e^ de Bourges.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1508 (27 JUILLET).

Remis à Andry Larcher, garde de la monn^e^ de Saint-Lô, le vidimus de la dernière ordonnance royale et les patrons des écus et grands blancs au porc espic.

Le même jour, il est ordonné à Nicolas de Russanges de faire 1 pille d'écu au porc-épic et 2 trousseaux et 1 pille de grand blanc au porc-épic, et 3 trousseaux, pour le m^e^ part^er^ de Saint-Lô. Ils ont été remis à Andry Larcher.

(*Ibidem.*)

1508 (5 AOUT).

Remis à mons^gr^ le trésorier maistre Loys Ponchier le vidimus de l'ordonnance royale sur les écus et grands blancs au porc-épic, avec les patrons, pour les faire passer à Bayonne aux gardes de la monn^e^.

(*Ibidem.*)

1508 (17 AOUT).

Envoyé par Nicolas de Russanges, à Bourges, 3 piles garnies de 6 trousseaux à grands blancs au porc-espic, pour la monn^e^ de cette ville.

(*Ibidem.*)

1508 (7 SEPTEMBRE).

L'ordonnance royale du 14 juillet 1508 rétablissant la monn^e^ de Bayonne est vérifiée par la chambre des monnaies qui décide que l'ouvrage y sera fait et continué par Jehan de Marrac seul et non autre.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 60, fol. 179 r^o^, et Z, 1^b^, 62, fol. 115 r^o^.)

Le procès entre Jacques Sabatier et Jehan de Genebrières au sujet de la maîtrise de Montpellier est jugé en faveur de Sabatier.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

Permis à Jehan de Marrac, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Bayonne, de faire ouvrer 400 marcs d'euvre de petiz deniers tournois noirs.

(*Ibidem.*)

1508 (9 SEPTEMBRE).

Nicolas de Russanges apporte trois pilles à écus et 3 pilles à grands blancs au porc-épic, avec 3 trousseaux pour chaque pille pour la monn^e^ de Bayonne; le tout est remis à Augerot de Montsegrist, garde, et Jehan de Marrac, m^e^ part^er^ de lad. monn^e^.

(*Ibidem.*)

Compaignet de Mondaco est commis à l'office de garde de la monn^e^ de Bayonne par les généraux m^es^, en remplacement de feu Pierre de Behic, jusqu'à nouvel ordre.

(*Ibidem.*)

Ordonné que le m^e^ de la monn^e^ de Bayonne paiera doresenavant aux ouvriers pour 20 marcs d'or qui seront par eux ouvrés un escu au porc-espic.

Pour chacun marc d'œuvre tant blanc que noir, 12 d. t., outre le charbon et déchet contenu en leurs ord^ces^.

Aux monoyers pour 2000 escus monoyez un desd. escus; pour 20 sols de gros de grands blancs, 15 d.

Et pour 20 sols de gros de petits blancs et lyars, 8 d.

Et pour breve de 10^#^ t. des petits deniers t., 3 s. 4 d. t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7. — Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 99 r° et v°.)

1508 (11 SEPTEMBRE).

On ouvre les boîtes de Bordeaux, contenant :

54 écus au porc-épic.

3 s. 8 d. de grands blancs aud. porc-épic.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1508 (22 OCTOBRE).

Nicolas de Russanges apporte une pille à écus au porc-épic garnie de 3 trousseaux et 3 pilles à grands blancs Ludovicus pour la monn^e^ de Saint-Lô dont le m^e^ part^er^ est Richard Basire.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1508 (13 NOVEMBRE).

Permis à Jacques Paulin, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Lyon, de frapper 600 marcs d'œuvre de petiz deniers tournois noirs.

(*Ibidem.*)

1508 (20 NOVEMBRE).

Par m^e^ Yves Vernon, greffier des maire et eschevins et bourgeois de la ville de Poictiers, ont esté présentées à mess^rs^ les généraux des monn^es^ certaines lectres patentes du Roy nostre S^gr^, datées du 3^e^ jour de février 1507, par lesquelles appert le Roy nostred. S^gr^ avoir remis la monnoye de lad. ville de Poictiers en l'estat qu'elle estoit auparavant qu'elle fust supprimée.

(*Ibidem.*)

1508 (1^er^ DÉCEMBRE).

Blois.

Mandement par lequel le Roy a remis sus la monn^e^ de Villefranche en Rouergue.

L'atelier avait été fermé au mois de novembre précédent. Sur les instances des habitants, le Roi le rouvre.

Loys, etc., ordonnons que nostred. monn^e^ de Villefranche sera restablie, reduicte et remise en lad. ville de Villefranche sur le rapport favorable de Loys de Poncher, trésorier de France, et de Guillaume Bonneil, général m^e^ des monn^es^.

Cette ordonnance est enregistrée en la chambre des monn^es^ le 23 janvier 1508.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 60, fol. 181 v^o^ et 182 r^o^ et v^o^, et Z, 1^b^, 62, fol. 117 r^o^. — Sorb., H, 1, 13, n^o^ 173, fol. 18 r^o^.)

1508 (9 décembre).

Loys, etc., salut. Savoir faisons que veuz par nos amez et féaux conseillers en notre grand conseil les echarcetez des deniers des boistes et courans par les bourses qu'on dit avoir esté faits par Laurent Ponts, m^e^, et Charles Vivier, garde de la monn^e^ de Tarascon, et pour ce qu'il conviendra faire jugement desd. deniers présents lesd. Ponts et Vivier, les essays et autres choses qui se pouront plus facilement en lad. chambre de nosd. généraux, qu'en notre grand conseil.....

Renvoie Pons et Vivier devant la chambre des monn^es^.

Donné à Blois le 9^e^ jour de décembre l'an de grace 1508 et de notre règne le 11^e^. Signé par le Roy, nous présent.

Colesvau.

(Sorb., H, 1, 13, n^o^ 173, fol, 156 v^o^ et 157 r^o^.)

1508 (10 décembre).

Loys (Roi Dauphin) fait droit à la réclamation de Humbert et Ponson Odoard, enffans et héritiers de feu Pierre et Jehan Odoard, héritier de défunct Jehan et Imbert Odoard, pour le restant dû des 559 marcs d'argent prêtés jadis à Charles VII par Jehan Odoard.

En vertu de ces lettres royales, le m^e^ part^er^ de Grenoble paye 50 lb., celui de Crémieux 70 lb.

(Quartus liber, cahier inséré entre les feuillets 91 et 92.)

1508 (12 décembre).

Germain de Valenciennes, essayeur général des monn^es^.

Denis Bozaunier, essayeur part^er^ de la monn^e^ de Paris.

Pierre Boucherat, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Chalons.

Claude Papillon, garde de la monn^e^ de Chalons.

Claude Crèvecœur, garde de la monn^e^ de Paris.

(Sorb., H, 1, 13, n^o^ 173, fol. 99 v^o^.)

1508 (18 décembre).

Pierre le Roy et Claude Crèvecœur, gardes de Paris, apportent les boîtes, contenant :

44 écus au porc-épic.
8 s. 3 d. de grands blancs au porc-épic.
12 s. 4 d. de petits t.
Ouvertes le 19 décembre.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1508 (12 janvier).

Jugement des boîtes du Dauphiné.

Grenoble.

Pour les années 1503, 1504 et 1505.
2 escus au soleil.
50 s. 6 d. de grands blancs.
6 d. de doubles tournois.
5 d. de deniers tournois.

Romans.

Pour 1505, 1506 et 1507.
2 écus au soleil.
3 s. 1 d. de grands blancs.
1 s. 3 d. de lyars.
21 s. 7 d. de doubles tournois.
13 d. de deniers tournois.

Pour 1501.
3 d. écus au soleil.
3 s. 7 d. de grands blancs.
10 s. 9 d. de lyars.

Grenoble.

Pour 1505 et 1506.
20 d. écus.
13 s. 8 d. de grands blancs.
2 s. 7 d. de lyars.
12 s. 11 d. de doubles tournois.
2 s. 8 d. de petits tournois.

Pour 1507.
26 d. escus.
2 s. 1 d. de grands blancs.
5 s. de lyars.

Crémieux.

Pour 1503.
1 s. 11 d. de grands blancs.
1 s. 8 d. de lyards.

Pour 1505.
14 d. écus au soleil.
4 s. 4 d. de doubles appellez patas.

Pour 1507.
19 d. escus au soleil.
5 s. 11 d. de grands blancs.
3 d. de patas.

Montélimar.

Pour 1503.
10 d. escus soleil.
47 s. de grands blancs.
4 s. 4 d. de doubles t.
3 d. de deniers t.
23 d. écus au soleil.
7 d. de grands blancs.
6 s. 8 d. de doubles tournois.
7 d. escus au soleil.
6 s. 9 d. doubles t.
10 d. deniers tournois.

Grenoble.

Pour 1508.
10 d. écus au soleil.
5 s. 1 d. grands blancs.
5 s. 4 d. lyars.
14 d. doubles tournois.
14 d. deniers tournois.
11 d. escuz au soleil.
18 s. 4 d. grands blancs.

Fait en la chambre des monnoyes le 12e jour de janvier, l'an 1509. — Le Père.

(R. B. 4, lxxviij, fol. 395 à 401 v°.)

1508 (16 janvier).

Procès est fait à Laurent Pons, maître partier de la monne de Tarascon, et à Charles Vivier, l'un des gardes de lad. monne, prisonniers en la conciergerie du Palais, pour raison de plusieurs fautes trouvées tant ez deniers d'or que deniers blans estans en leurs boistes cette présente année, apelés en la chambre des monnes par ordce du Roy notre sire, que en 4 autres deniers d'or trouvez courans par les bourses, forgés sous le contreseing de lad. monne et autres fautes contenues audit procez; jugement d'iceux deniers faict en leur présence sur les fers d'icelle monne, apelez en lad. chambre avec lesd. boistes; leurs confessions faites à plusieurs et diverses fois, et tout veu et considéré, avons ordonné et ordonnons que lesd. Ponts, me, et Vivier, garde, seront contraints de dire la vérité par leur bouche, et pour ce faire seront mis en question pour après y estre procédé comme de raison.

Prononcé ausd. parties le 16 janvier 1508.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 157 r°.)

1508 (18 JANVIER).

Remond Guenet, garde de Bordeaux, apporte les boîtes de l'ouvrage de Robert Girault; elles contiennent :

10 écus au porc-épic.

1 s. 8 d. de grands blancs au porc-épic.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1508 (27 JANVIER).

Par ordonnance de mess^rs m^es Guillaume Donnet et Adam Fumée, conseillers et m^es des requêtes ordinaires de l'hostel du Roy notre sire, et des généraux m^es des monoyes, Jean Mougyn, geolier de la conciergerie du palais, a baillé et délivré à Thomas Chaulier, huissier de la chambre desdites monoyes, et Louis Chapelier, sergent à cheval au Châtelet de Paris, Laurent Ponts, m^e part^er de la monn^e de Tarascon, et Charles Vivier, l'un des gardes de lad. monn^e, qui estoient prisoniers en lad. conciergerie par ordonnance de mesd. s^rs, lesquels Thomas Chaulier et Louis Chapelier les ont promis mener sur serment devers le Roy notredit seigneur, et outre ce leur a esté baillé les procez faits par nosd. s^rs en lad. chambre par ordonnance dud. s^r à l'encontre des dessusd. pour iceux bailler aud. s^r.

Ecrit au dessous : Fin du registre criminel commençant 1493, finissant 1510.

(Sorb. H, 1, 13. n° 173, fol. 157 v°.)

1508 (16 FÉVRIER).

Laurens Surreau, m^e part^er de la monn^e de Paris, présente des lettres royaulx datées de Bourges le 28 février 1507, lui octroyant la maîtrise pour 10 années, à commencer à l'expiration de son présent bail.

Le 3 mars suivant, Claude Crèvecœur, garde, et Denis Bozennier, essayeur de Paris, s'opposent à la vérification de ces lettres.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1508 (26 FÉVRIER).

On apporte et ouvre les boîtes de Tours, contenant :

42 écus au porc-épic.

2 s. 2 d. de grands blancs au porc-épic.

6 s. 4 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

On apporte les boîtes de Troyes, que l'on ouvre le lendemain; elles contiennent :

13 écus au porc-épic.

3 s. 7 d. de grands blancs au porc-épic.

2 s. 3 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1508 (2 MARS).

On ouvre les boîtes de Rouen, apportées le 7 février précédent; elles contiennent :

35 écus au porc-épic.

9 s. 9 d. de grands blancs au porc-épic.

10 s. 6 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1508 (4 MARS).

Rétablissement de la monn^e de Châlons-sur-Marne.

Lettres du Roy Louis XII rétablissant la monnoie de Chaalons en Champaigne, sur la requeste des eschevins, bourgeois, manans et habitans de la ville.

Ordonnons que les maistres, officiers, ouvriers et monnoyers de lad. monn[e] de Chaalons puissent ouvrer et besoigner en icelle selon et en suivant notre ordonnance et que par vous leur sera enjoint.

Ces lettres sont enregistrées en la chambre des monnaies le 18 mars 1508.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 60, fol. 182 v[o] et 183 r[o] et v[o], et Z, 1[b], 62, fol. 117 v[o] et 118 r[o]. — Sorb., H, 1, 13, n[o] 173, fol. 18 r[o]. — Ord. XXI, 402.)

1508 (8 MARS).

Laurens Pons, m[e] part[er] de la monn[e] de Tharascon, et Charles Dubiuier, garde de lad. monnoye, sont élargis et mis en liberté.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1508 (17 MARS).

On apporte les boîtes de Rouen, de l'ouvrage de Jehan du Jardin, naguères m[e] part[er], depuis les dernières boîtes apportées en lad. chambre, ouvertes le 19 mars; elles contiennent 1 s. 3 d. de grands blancs au porc-épic.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1508 (22 MARS).

On apporte et ouvre les boîtes d'Angers contenant :

14 écus au porc-épic.

4 s. 5 d. de grands blancs au porc-épic.

7 s. 4 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

Permission à Pierre Boucherat, m[e] part[er] de Chaalons, de faire 300 marcs d'œuvre de petits deniers tournois noirs.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1508 (23 MARS).

Envoi à Villefranche en Rouergue du vidimus de l'ordonnance du Roi, et les patrons des écus et grands blancs au porc-épic.

(*Ibidem.*)

Même envoi à Chaalons, remis à Claude Papillon, garde de lad. monnoie.

(*Ibidem.*)

1508 (28 MARS).

Mention de Jehan de la Roche dit Vauzelles, garde de la monn[e] de Limoges, et de Mathieu Audier.

(*Ibidem.*)

Permis à Jehan Marrac, m[e] part[er] de la monn[e] de Bayonne, de faire ouvrer 400 marcs d'œuvre de petits deniers tournois pour subvenir au peuple, du poix et loy acoustumés.

(*Ibidem.*)

Mention de Guillaume Auber, garde de la monn[e] de Rouen, et de Jehan du Jardin, naguères m[e] part[er] de lad. monnoie.

(*Ibidem.*)

1508 (2 AVRIL).

Laurens Surreau est accueilli comme m[e] part[er] de la monn[e] de Paris, suivant la teneur de ses lettres royaulx.

(*Ibidem.*)

1509.

Sire Martin Vivot, général des monn[es].

Sire Denis Enjorant, général des monn[es].

(Sorb., H, 1, 13, n[o] 173, fol. 100 r[o].)

Bordeaux.

Robert Girault, pour un an.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 22 v°)

Lyon.

Jacques Paulin, pour 3 ans.

(*Ibidem*, fol. 17 r°.)

Montpellier.

Octo Foucquart, pour un an.

(*Ibidem*, fol. 21 r°.)

Rouen.

Jean Dieu, changeur à Tours, commis pour un an par les généraux.

Le Roy lui donne pour 2 ans.

100 marcs d'or et 1200 marcs d'œuvre par an.

Pierre Porte, général des monn^{es}, 1511.

(*Ibidem*, fol. 10 v°.)

Toulouse.

Antoine Hanricoste, pour 6 ans, par lettres patentes.

120 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre chacun an.

(*Ibidem*, fol. 19 v°.)

Tours.

Jacques Basire, pour 4 ans.

100 marcs d'or, 1000 marcs d'œuvre chacun an.

(*Ibidem*, fol. 13 r°.)

1509 (2 MAI).

Jacques Mernen, l'un des gardes de Montpellier, apporte 3 boîtes d'écus au porc-épic, l'une de l'ouvrage de Jehan de Genebrières l'aisné, naguères à l'ouvrage d'icelle monn°, et les deux autres de l'ouvrage de Jacques Sabbatier, à présent m° part^{er} de lad. monn°; elles contiennent :

Celle de Genebrières, 48 écus au porc-épic.

La première de Sabbatier, close par l'ordre du trésorier, m° Jehan Cotereau, 89 écus au porc-épic.

La 2° du même, depuis la clôture de la précédente, 33 écus au porc-épic.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 293.)

1509 (11 MAI).

Martin Cliquet, commis à la maîtrise de Bordeaux, apporte les boîtes de son ouvrage ; on les ouvre et elles contiennent :

6 écus au porc-épic.

5 d. de douzains au porc-épic.

6 s. 8 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1509 (24 MAI).

Les boîtes d'Amiens sont apportées et ouvertes ; elles contiennent :

4 écus au porc-épic.

1 s. 2 d. de grands blancs Ludovicus.

(*Ibidem.*)

1509 (18 JUIN).

On ouvre les boîtes de Grenoble, de l'ouvrage de Remond Repara, m° part^{er} de lad. monn° ; contenant :

11 écus au porc-épic.

18 s. 4 d. de grands blancs Ludovicus.

Elles avaient été apportées le 21 mai.

(*Ibidem.*)

1509 (2 JUILLET).

Pierre le Roy et Claude Crèvecœur, gardes de la monn° de Paris, apportent les

boîtes; elles sont ouvertes le 5, et contiennent :

14 écus au porc-épic.

1 s. 8 d. de grands blancs appelés Ludovicus.

12 s. 3 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1509 (9 aout).

Mathieu Janicot, garde de Bourges, apporte les boîtes de Bourges, contenant :

12 écus au porc-épic.

8 s. 10 d. de blancs Ludovicus.

3 s. 7 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1509 (17 aout).

On ouvre les boîtes de Limoges, apportées le 2; elles contiennent :

34 écus au porc-épic.

4 s. 3 d. de blancs Ludovicus.

10 s. de petits t.

(*Ibidem.*)

1509 (18 aout).

Mention de François Boyol, garde de la monn[e] de Limoges, et de Jehan de la Roche dit Vauzelles.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1509 (20 aout).

On apporte les boîtes de Saint-Lô, contenant :

22 écus au porc-épic.

9 d. de grands blancs au porc-épic.

4 s. 11 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1509 (31 aout).

Mentiõn de Jehan Dieu, m[e] part[er] de la monn[e] de Rouen, qui présente ses pleiges.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1509 (3 septembre).

Mention de Mathieu Audier, m[e] part[er] de la monn[e] de Limoges, et de Jehan de la Roche dit Vauzelles, et François Boyol, tous les deux soi disant gardes de lad. monnaie.

François Boyol est condamné.

(*Ibidem.*)

1509 (10 septembre).

Les boîtes de Montpellier de l'ouvrage de Jacques Sabattier sont apportées, et ouvertes le 18; elles contiennent :

49 écus au soleil (*il faut lire* au porc-épic).

2 s. de grands blancs.

2 s. 7 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1509 (10 septembre).

A Rouen, écus d'or à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 70 au marc, frappés par Jehan Dieu, m[e] part[er].

Les gardes sont Guillaume Auber et....

Le contregarde est Nicolas Vassal.

Le tailleur, Jehan le Forestier.

Du 10 septembre 1509 au 9 août 1510, 13 délivrances comportant 5107 écus en tout.

(A. N. Liasse 967 du carton Z, 1[b], 963-67. Petit cahier de parchemin.)

1509 (24 septembre).

On apporte les boîtes de Lyon; elles sont ouvertes le 5 octobre; elles contiennent :

90 écus au porc-épic.
16 s. 1 d. de grands blancs au porc-épic.
10 s. 2 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1509 (3 octobre).

Nicolas Aubert et Nicolas de Preaulx se disputent l'office de garde de la monnᵉ de Rouen.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1509 (15 octobre).

Gain de cause est donné à Nicolas Aubert contre Nicolas de Preaulx.

(*Ibidem.*)

1509 (17 octobre) a 1510 (5 aout).

A Rouen, par Jehan Dieu, mᵉ partᵉʳ; gardes, Guillaume Aubert et Nicolas Aubert; Jehan le Forestier, tailleur.

En cinq délivrances, mis 64 pièces en boîte.

(A. N. Petit cahier de parchemin de la liasse 967. — Carton Z, 1ᵇ, 963-67.)

1509 (27 octobre).

Denis Barbier, mᵉ juré du mestier d'orfèvrerie, demeurant à Condé, pris prisonnier ayant esté trouvé saisy d'une pile et un trousseau à monoyer escus au soleil et 19 flans faux, blanchis et prests à monoyer grands blancs, sera mis à la question. Appel.

(Sorb., H, 1, 13, nᵒ 173, fol. 153 vᵒ.)

1509 (12 novembre).

Un congé est donné à Pierre le Roy, garde de la monnᵉ de Paris, jusqu'au 1ᵉʳ jour de l'an prochain. Il commet à son office Henry Planche, marchand, demeurant à Paris.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1509 (8 décembre).

On apporte et ouvre les boîtes de Tours, contenant :

6 écus au porc-épic.
10 s. de grands blancs au porc-épic.
3 s. 7 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1509 (12 janvier).

Boistes du Daulphiné baillées à maistre Jehan Gauchier, contrerolleur du domaine dudit Daulphiné.

Et premièrement, de la monnoye de Romans, pour l'an 1501 :

Une boiste de deniers d'or escuz au soleil en laquelle il avoit 3 d.

Item de grands blancs, 3 s. 7 d. (Le parchemin mentionne 7 s. mis en boîte.)

Item de lyars, 10 s. 9 d.

Ledit Romans, pour l'an 1505, 1506 et 1507 :

Deniers d'or escuz au soleil, 2 d.
Grands blancs, 3 s. 1 d.
Liards, 1 s. 3 d.
Doubles t., 21 s. 7 d.
Deniers t., 13 d.

Grenoble, pour les années 1503, 1504 et 1505 :

Escus au soleil, 2 d.
Grands blancs, 50 s. 6 d.
Doubles t., 6 d.

Dudit Grenoble, pour l'an 1506 :

Escuz, 20 d.
Grands blancs, 13 s. 8 d.
Lyars, 2 s. 7 d.
Doubles t., 12 s. 11 d.

Deniers t., 2 s. 8 d.
Icellui Grenoble, pour l'an 1507 :
Ecus au soleil, 26 d.
Grands blancs, 2 s. 1 d.
Lyars, 5 s.
Doubles t., 4 s. 1 d.
Crémieux, pour l'an 1503 :
Grands blancs, 1 s. 11 d.
Lyars, 1 s. 8 d.
Ledit Crémieux, pour l'an 1505 :
Ecus aux soleil, 14 d.
Doubles t., 4 s. 4 d.
Icelluy Crémieux, pour l'an 1507 :
Ecus au soleil, 119 d.
Grands blancs, 5 s. 11 d.
Doubles t., 4 d.
Montélimar, pour l'an 1503 :
Ecus au soleil, 10 d.
Grands blancs, 47 s.
Doubles t., 4 s. 4 d.
Deniers t., 4 d.
Ledit Montélimar pour l'an 1506 :
Ecus au soleil, 23 d.
Grands blancs, 7 d.
Doubles t., 6 s. 8 d.
Icelluy Montélimar, pour l'an 1507 :
Ecus au soleil, 7 d.
Doubles t., 6 s. 9 d.
Petits tournois, 10 d.
Ledit Grenoble, pour l'an 1508 :
Ecus au soleil, 10 d.
Grands blancs, 5 s. 1 d.
Lyars, 6 s. 4 d.
Doubles t., 14 d.
Petitz t., 14 d.
Ledit Grenoble, pour l'an 1509 :
Ecus au soleil, 11 d.
Grands blancs, 18 s. 4 d.
Somme totale desd. boistes, 551 lb. 2 s. 7 d. t.

Laquelle somme a esté baillée et délivrée par mess^rs^ les généraux des monn^es^ à m^e^ Jehan Gauchier, contrerolleur du domaine du Daulphiné, le 12^e^ jour de janvier 1509, par vertu d'une procuration datée du 13^e^ jour de novembre derrenier passé audit an, de laquelle la teneur s'ensuit.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1509 (28 JANVIER).

Lettres de remise sus de la monn^e^ de Poitiers qui estoit cloze.

La monn^e^ de Poitiers avait été suspendue et était restée en chômage. Sur la requête des habitants, le Roi la rouvre, avec les mêmes officiers qui la dirigeaient avant sa clôture.

Ces lettres sont enregistrées en la chambre des monn^es^ le 26 février 1509.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 60, fol. 184 r^o^ et v^o^, et Z, 1^b^, 62, fol. 118 v^o^. — Sorb., H, 1, 13, n^o^ 173, fol. 18 r^o^.)

1509 (8 MARS).

On apporte et ouvre les boîtes de Bayonne, contenant :
194 écus au porc-épic.
9 d. de grands blancs au porc-épic.
38 s. 9 d. de deniers t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1509 (11 MARS).

François Perreau, garde de La Rochelle, apporte les boîtes, contenant :
47 écus au porc-épic.
9 d. de grands blancs au porc-épic.

(*Ibidem.*)

1509 (12 MARS).

Permis à Jacques Paulin, m^e^ part^er^ de

la monn[e] de Lyon, de faire jusqu'à 300 marcs d'œuvre de petits deniers tournois.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1509 (15 MARS).

Denis Enjorrant, général m[e] des monn[es], présente des lettres royaux datées d'Yssouldun le 26 février 1508, octroyant à Pierre Chevalier l'office de garde de la monn[e] de Toulouse que souloit tenir m[tre] Robert le Conte, vacant à présent par la forfaiture par lui faite aud. office. Il ajoute que le chancelier l'a chargé de recommander de ne lui donner l'attache de la chambre que lorsqu'il sera constaté qu'il est capable.

Le 16 mai 1510, Denis Anjorrant annonce le décès de Pierre Chevalier, dont il vient d'être question.

(*Ibidem.*)

1509 (15 MARS).

On apporte les boîtes de Châlons; on les ouvre le 4 avril après Pâques 1510, et elles contiennent :

5 écus au porc-épic.

21 d. de grands blancs au porc-épic.

5 s. 3 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1509 (25 MARS).

Lectres du Roy par lesquelles il veult et mande que on fasse forger en la monnoye de Bayonne 400 marcs de billon en lyars pour une fois seulement.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 60, fol. 185 v°, et Z, 1[b], 62, fol. 119 r°.)

1509 (26 MARS).

Mention de feu Guillaume de Bellac, dit Acarlé, en son vivant garde de la monn[e] de Poitiers.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7. — Ducrocq, Pièces just. n° X.)

1510.

Les héritiers de feu Jean de Cambray, général des monn[es].

Jean Bertillon et Claude Crèvecœur, gardes de la monn[e] de Paris.

Laurent Sureau, m[e] part[er] de lad. monn[e].

(Sorb., H., 1, 13, n° 173, fol. 100.)

1510.

Boiste de la monn[e] de Monthelymard baillée par M[rs] les généraux des monn[es] à m[re] Jaques Potier, m[e] et auditeur en la chambre des comptes du Daulphiné. — Prout superius scribitur, confiteor habuisse. Signé POTIER.

M[e] Charles le Coq et Guillaume le Sueur, généraux, vont devers le Roy.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 100 r° et v°.)

Sire Martin Vivot, général, et Thomas Chaulier, huissier, vont à Dreux pour informer.

(*Ibidem*, fol. 154 r°.)

Angers.

Jean Landeny, pour un an, sous la main du Roy.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 11 v°.)

Bordeaux.

Robert Girault, pour un an, par les généraux.

Item pour 10 ans, par lettres patentes.

(*Ibidem*, fol. 22 v°.)

Chaalons.

Pierre le Boucherat, commis pour un an.

(*Ibidem*, fol. 17 v°.)

Montpellier.

Otto Foucquart, continué pour un an.

(*Ibidem*, fol. 21 r°.)

1510.

Feuille de dépenses de réparations faites par feu noble Octo Focard, en son vivant m° part^er^ de la monnoye de Montpellier, et par commandement des gardes d'icelle monnoye.

Pas de dates, mais les quittances des parties sont datées de 1510 et 1512.

Un ordre de payement est donné le 13 février 1511.

(A. N. Carton Z, 1^b^, 900.)

1510 (15 AVRIL).

On apporte et ouvre les boîtes d'Angers, contenant :

10 écus au porc-épic.

4 d. de grands blancs.

6 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1510 (13 MAI).

Claude Crèvecœur et Jacques Bertillon, gardes de Paris, apportent les boîtes, contenant :

75 écus au porc-épic.

9 s. 7 d. de grands blancs au porc-épic.

14 s. de petits t.

(*Ibidem.*)

1510 (4 JUIN).

Ursin le Seurre, commis à l'office de garde de la monn° de Villefranche, apporte les boîtes, contenant :

7 écus au porc-épic.

8 s. 8 d. de blancs Ludovicus.

(*Ibidem.*)

1510 (11 JUIN).

Lyon.

Littere magistri Gerardi Chastagnii, magistri monete Gratianopolitane.

Loys, par la grace de Dieu, etc. Comme puis certain temps en ça nous eussions pour aucunes causes fait clorre et fermer noz monnoyes dudit pais de Daulphiné et soit aussi que nous estans derrenierement à Paris, à la requeste des gens des trois estatz d'icelluy pays et par bon advis et délibération du conseil, ayans par noz lettres patentes fait ouvrir et remectre sus notre monnoye de Grenoble seulement pour par les officiers d'icelle estre faite et forgée en l'ostel de lad. monn° de Grenoble toute manière de monnoye, ainsi que fait a esté par cy devant jusques à ce que par nous autrement en soit ordonné, par quoy pour tenir et exercer la maîtrise particulière de notred. monnoye en notred. ville de Grenoble, soit besoing convertir personnage en ce expert et entendu, et à nous seur et feable, etc.

Il nomme Girard Chastaing, qui a très bien géré la maîtrise de Romans, par long espace de temps ; il est nommé pour dix ans.

L'entérinement est du 21 juin 1510.

(Quintus liber, fol. 127 r° à 129 r°.)

Grenoble.

Girard Chastaing, nommé par ordonnance du Roi du 11 juin 1510.

(*Ibidem*, fol. 181 r°.)

Il était en 1506 maître part^er^ de la monn^e^ de Romans. Girard Chastaing, dit Guerre, avait été nommé maître de cette dernière monnaie par des lettres patentes de Louis XI, datées de Lyon, du 29 mai 1476.

(Pilot, p. 285, note 5.)

1510 (19 JUIN).

Robert Girault, commis à la maîtrise de Bordeaux, apporte les boîtes, contenant :

24 écus au porc-épic.
2 s. 1 d. de grands blancs Ludovicus.
1 s. 10 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1510 (8 JUILLET).

Mention de Mathieu Audier, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Limoges.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1510 (12 JUILLET).

Mention de Jaques Bertillon et Claude Crèvecœur, gardes de la monn^e^ de Paris, et de Laurent Surreau, m^e^ part^er^.

(*Ibidem.*)

1510 (5 AOUT).

Mathieu Janicot, garde de Bourges, apporte les boîtes, contenant :

11 écus au porc-épic.
8 s. 4 d. de blancs Ludovicus.
33 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1510 (13 AOUT).

Les boîtes de Rouen sont apportées et ouvertes; il y a :

25 écus au porc-épic.
5 s. 4 d. de grands blancs.
10 s. 2 d. de deniers t.

(*Ibidem.*)

1510 (17 AOUT).

Les boîtes de Saint-Lô, apportées et ouvertes, contiennent :

17 écus d'or.
1 s. 3 d. de grands blancs.

(*Ibidem.*)

1510 (7 SEPTEMBRE).

Procès contre Lucas de Duysi, seig^r^ de Repaix prez Chateaulandon, Hélène Desprez dam^elle^, sa femme; Jean le Beau, tavernier, demeurant à Jouy, prevosté dud. Chateaulandon, Pierre le Bailleur, autrement dit Paris, orfèvre et vinaigrier demeurant à Nemours, Bertrand Daultres, aussi orfèvre, demeurant à Provins, et Jaque de la Roche, autrement dit l'Hermite, soy disant sergent royal, demeurant à Dymont, membre dépendant du bailliage de Sens, tous prisoniers en la conciergerie du palais, et chargez d'avoir fait, falsifié et alloué fausse monnoye, et aussi d'avoir fait et fait faire les coings pour icelle fausse monoye monoyer, etc.

Veu aussi les confessions faites hors torture et dedans la torture en laquelle ledit Duysi a esté mis par une fois, et lesd. le Beau et le Bailleur par deux fois, etc.

La cour a condamné et condamne lesd. Duysi, le Beau, le Bailleur et Daultres à estre boulluz et souffrir peine de mort au marché aux pourceaux de cette ville de Paris, et leurs corps portés au gibet de Montfaucon, et tous leurs biens confisquez au Roy, nonobstant lesd. lettres de pardon obtenues par lesd. Duysi et le Beau.

Et outre est ordonné que avant que lesd. Duysi, le Beau, le Bailleur et Daultres, soient exécutez à mort, en leur présence seront les faux et mauvois mémoires et recepicez desquels lesd. Duysi et le Beau ont esté trouvez saisis, avec le bloc de bois trouvé en la maison ou garenne dud. Duysi, bruslez en leur présence, et leurs coings aportez en lad. chambre de Paris, la prise des dessusdits, aussi la lingotière, l'escrain et aucunes choses dont ils ont esté trouvez saisis et qui ont esté trouvées en leurs maisons, rompues et la fausse monoie sizaillée, et que à voir faire les exécutions dessus dites sera ledit Jaque de la Roche, autrement dit l'Hermite, présent en chemise, ataché à la charette en laquelle seront menez les dessusdits aud. marché aux pourceaux, et lesdites exécutions faites, sera battu nud de verges par l'exécuteur de la haute justice, à quoy lad. cour l'a condamné et condamne, et en tant que touchant lad. Heleine Desprez, icelle cour l'a condamnée et condamne à crier mercy à Dieu, au Roy et à la justice, à genoux en la chambre des monoyes, devant le tableau, figure et remembrance de Notre Seigneur, et quant aud. de Ville, lad. cour a ordonné et ordonne que sa confession, charges et informations seront montrées au procureur du Roy, pour prendre par lui telles conclusions qu'il verra estre à faire par raison, par notre sentence, jugement et par droit.

Prononcé en la chapelle de la conciergerie du Palais ausd. Lucas de Duysi, Jean le Beau, Pierre le Bailleur, dit Paris, Bertrand Daultres et Jaque de la Roche, dit l'Hermite, et à lad. Heleine Desprez, en la chambre des monn^{es}, le 7^{e} jour de septembre 1510, de laquelle sentence lesd. Lucas de Duysi, Jean le Beau, Pierre le Bailleur et Bertrand Daultres ont appelé en la cour de parlement.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 154 r° et v°.)

1510 (7 NOVEMBRE AU 28 FÉVRIER).

Douzains Ludovicus à 4 d. 12 gr. et de 7 s. 2 d. (86 au marc), par Ymbert Chastaing, m^{e} part^{er} de Grenoble; du 7 novembre 1510 au 28 février 1511 (de la nativité), mis en boîte 7 pièces.

(A. N. Reg. Z, 1388. Carton Z, 1^{b}, 877-78.)

1510 (9 NOVEMBRE AU 22 FÉVRIER).

Ecus à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 70 au marc par Imbert Chastaing, m^{e} part^{er} de la monn^{e} de Grenoble; mis en boîte, 37 écus. En tout, 7400 écus frappés.

(*Ibidem.*)

1510 (9 NOVEMBRE).

Grenoble.

Jugement des boîtes de l'ouvrage de Ymbert Chastaing, m^{e} part^{er}, depuis le 9 de novembre 1510 jusqu'au 28 février 1511.

37 d. écus au porc-épic.

7 d. grands blancs Ludovicus.

Fait en la chambre des monnaies, le 10 octobre 1511. LE PÈRE.

(R. B. 4, lxxix, fol. 402.)

1510 (16 NOVEMBRE).

Les boîtes de Bayonne sont apportées, et contiennent :

128 écus au porc-épic.

Bordeaux.

Robert Girault, pour un an.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 22 v°)

Lyon.

Jacques Paulin, pour 3 ans.

(*Ibidem*, fol. 17 r°.)

Montpellier.

Octo Foucquart, pour un an.

(*Ibidem*, fol. 21 r°.)

Rouen.

Jean Dieu, changeur à Tours, commis pour un an par les généraux.

Le Roy lui donne pour 2 ans.

100 marcs d'or et 1200 marcs d'œuvre par an.

Pierre Porte, général des monn^{es}, 1511.

(*Ibidem*, fol. 10 v°.)

Toulouse.

Antoine Hanricoste, pour 6 ans, par lettres patentes.

120 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre chacun an.

(*Ibidem*, fol. 19 v°.)

Tours.

Jacques Basire, pour 4 ans.

100 marcs d'or, 1000 marcs d'œuvre chacun an.

(*Ibidem*, fol. 13 r°.)

1509 (2 MAI).

Jacques Mernen, l'un des gardes de Montpellier, apporte 3 boîtes d'écus au porc-épic, l'une de l'ouvrage de Jehan de Genebrières l'aisné, naguères à l'ouvrage d'icelle monn°, et les deux autres de l'ouvrage de Jacques Sabbatier, à présent m° part^{er} de lad. monn°; elles contiennent :

Celle de Genebrières, 48 écus au porc-épic.

La première de Sabbatier, close par l'ordre du trésorier, m° Jehan Cotereau, 89 écus au porc-épic.

La 2° du même, depuis la clôture de la précédente, 33 écus au porc-épic.

(A. N. Reg. Z, 1^{A}, 293.)

1509 (11 MAI).

Martin Cliquet, commis à la maîtrise de Bordeaux, apporte les boîtes de son ouvrage ; on les ouvre et elles contiennent :

6 écus au porc-épic.

5 d. de douzains au porc-épic.

6 s. 8 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1509 (24 MAI).

Les boîtes d'Amiens sont apportées et ouvertes ; elles contiennent :

4 écus au porc-épic.

1 s. 2 d. de grands blancs Ludovicus.

(*Ibidem.*)

1509 (18 JUIN).

On ouvre les boîtes de Grenoble, de l'ouvrage de Remond Repara, m° part^{er} de lad. monn° ; contenant :

11 écus au porc-épic.

18 s. 4 d. de grands blancs Ludovicus.

Elles avaient été apportées le 21 mai.

(*Ibidem.*)

1509 (2 JUILLET).

Pierre le Roy et Claude Crèvecœur, gardes de la monn° de Paris, apportent les

boîtes; elles sont ouvertes le 5, et contiennent :

14 écus au porc-épic.

1 s. 8 d. de grands blancs appelés Ludovicus.

12 s. 3 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1509 (9 août).

Mathieu Janicot, garde de Bourges, apporte les boîtes de Bourges, contenant :

12 écus au porc-épic.

8 s. 10 d. de blancs Ludovicus.

3 s. 7 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1509 (17 août).

On ouvre les boîtes de Limoges, apportées le 2; elles contiennent :

34 écus au porc-épic.

4 s. 3 d. de blancs Ludovicus.

10 s. de petits t.

(*Ibidem.*)

1509 (18 août).

Mention de François Boyol, garde de la monn^e^ de Limoges, et de Jehan de la Roche dit Vauzelles.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1509 (20 août).

On apporte les boîtes de Saint-Lô, contenant :

22 écus au porc-épic.

9 d. de grands blancs au porc-épic.

4 s. 11 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1509 (31 août).

Mentiõn de Jehan Dieu, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Rouen, qui présente ses pleiges.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1509 (3 septembre).

Mention de Mathieu Audier, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Limoges, et de Jehan de la Roche dit Vauzelles, et François Boyol, tous les deux soi disant gardes de lad. monnaie.

François Boyol est condamné.

(*Ibidem.*)

1509 (10 septembre).

Les boîtes de Montpellier de l'ouvrage de Jacques Sabattier sont apportées, et ouvertes le 18; elles contiennent :

49 écus au soleil (*il faut lire* au porc-épic).

2 s. de grands blancs.

2 s. 7 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1509 (10 septembre).

A Rouen, écus d'or à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 70 au marc, frappés par Jehan Dieu, m^e^ part^er^.

Les gardes sont Guillaume Auber et....

Le contregarde est Nicolas Vassal.

Le tailleur, Jehan le Forestier.

Du 10 septembre 1509 au 9 août 1510, 13 délivrances comportant 5107 écus en tout.

(A. N. Liasse 967 du carton Z, 1^b^, 963-67. Petit cahier de parchemin.)

1509 (24 septembre).

On apporte les boîtes de Lyon; elles sont ouvertes le 5 octobre; elles contiennent :

1511 (26 JUIN).

Baillé à Jehan de Marrac, m^e part^er de Bayonne, 2 pilles et 6 trousseaulx à monnoyer escuz au porc espic, et a prins pour sa differance ung petit point cloz entre l'ancre et la croisette d'un costé et d'autre.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1511 (26 JUIN).

Robert Girault, m^e part^er de Bordeaux, apporte les boîtes, contenant :

15 écus au porc-épic.
3 d. de grands blancs.
3 s. de petits t.
7 s. 3 d. de deniers bourdelois.

(A. N. Reg. Z. 1^b, 293.)

1511 (27 JUIN).

Les gens des comptes de Dijon et Jacques le Charron, général m^e des monn^es en Bourgogne, à tous, etc., salut. Comme naguères pour le trespas de feu Simon Belin, à son vivant maistre particulier de la monn^e dud. Dijon, à ce que lad. monn^e ne demourast en choumaige, pour ce que aucun ne s'estoit apparu pour prendre à ferme lad. maistrise, icelle maistrise particulière eussions baillé à Claude le Fevre pour trois années, et que led. Claude le Faivre n'eut fourny de lad. caucion, et que aujourduy, au grant bureau de ceste chambre desd. comptes, Robert le Normant, habitant de Montelimart, se soit apparu pour prendre icelle maistrise particulière de lad. monnoye de Dijon, etc. (comme il a versé 2000 lb. t. de cautionnement, ils le nomment pour 4 ans).

(Sextus liber, fol. 173 r^o à 176 v^o. L'original est relié dans le registre.)

1511 (1^er JUILLET).

Les boîtes de Bayonne de l'ouvrage de Jehan de Marrac, m^e part^er, sont apportées et ouvertes; elles contiennent :

9 écus au porc-épic.
10 d. de lyars.
2 s. 4 d. de deniers t.

Le même jour, sont apportées et ouvertes les boîtes de l'ouvrage, à Bayonne, d'Antoine de Chasteauneuf, commis par Jehan de Marrac à faire l'ouvrage; elles contiennent :

63 écus au porc-épic.
12 s. 6 d. de liards.
7 s. 6 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1511 (12 JUILLET).

Les boîtes de Bourges, apportées et ouvertes ce jour, contiennent :

8 écus au porc-épic.
11 s. de grands blancs.
2 s. 5 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1511 (15 JUILLET).

Mention de Jehan de Marrac, m^e part^er de la monn^e de Bayonne.

Les gardes sont Pierre de la Lande et Augerot de Montsegur.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1511 (16 JUILLET).

Permis à Guillaume de May de graver des petitz fers à faire des gectons pour l'église Notre Dame de Paris.

(*Ibidem.*)

1511 (18 JUILLET).

Philipot Cotin, monnoyer en la monn^e

de Paris, est autorisé à monnoyer 4000 gectouers de leton pour distribuer à la communaulté des chappelains de l'église Notre Dame, sur les pille et trousseau que ils luy ont baillez.

(*Ibidem.*)

1511 (23 JUILLET).

Les boîtes de Grenoble, apportées ce jour, sont ouvertes le 4 août et contiennent :

27 écus au porc-épic.

7 d. de grands blancs Ludovicus.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

Les boîtes d'Angers sont apportées ; elles contiennent :

11 écus au porc-épic.

2 s. 5 d. de grands blancs Ludovicus.

8 s. 2 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1511 (8 AOUT).

Claude de Crèvecueur, garde de la monn[e] de Paris, réclame le logement de feu Nicolas de Russanges, en son vivant tailleur de ladite monnoie, naguères allé de vie à trespas.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

Permis à Claude Crèvecœur, garde de la monn[e] de Paris, de loger au logis de feu Nicolas de Russanges, tailleur, atendu qu'il n'a pas de logis à lui seul affecté, ce qui lui est accordé par provision.

(*Ibidem.*)

Guillaume le May, graveur à Paris, commis à l'office de tailleur de la monn[e] de Paris, au lieu de feu Nicolas de Russanges, jusqu'à ce que par le Roy y ait esté pourveu.

(*Ibidem.*)

Requête de Guillaume le Moy (*sic*), graveur, demeurant à Paris, pour estre commis à exercer l'office de tailleur de la monn[e] vacant à présent par le trespas de feu Nicolas de Russanges. Il est reçu et prête serment. Il consent à faire des pilles et trousseaux a écus pour la monn[e] d'Amiens.

Il est commis jusqu'à décision du Roy.

Ledit jour, fut ordonné à estre baillé et délivré aud. Guillaume le Moy les croix de par Dieu et poinçons et autres hostilz qui s'ensuivent pour graver des fers, c'est assavoir une croix de par Dieu à escus au porc espic avec les poinçons servans à ce. Item deux pilles et trois trousseaux à faire lesd. escuz. Item deux tas, l'un de plomb et l'autre de fer, deux marteaux, une grand croix de par Dieu servant à faire grosses pièces avec une fleur de liz.

(*Ibidem.*)

1511 (16 AOUT).

Jaque Bertillon, garde de la monn[e] de Paris, se plaint de ce que le m[e] de la monn[e] de Paris ne se tient assidu pour son change.

(*Ibidem.*)

1511 (23 AOUT).

Mention de Michel de Cherbet et François Perreau, gardes, et de feu Olivier Hubert, tailleur de la monn[e] de La Rochelle, et de Jehan Johanneaulx, naguères m[e] part[er].

(*Ibidem.*)

1511 (5 SEPTEMBRE).

Aujourduy a esté ordonné par mess[ers] que les meulles et pollissoere et autres

pièces servans à ce pour le fait de esmouldre et pollir les pilles et trousseaulx pour le fait de la taille qui avoient par cy devant esté desmolyz et ostez de l'ostel de feu Nicolas de Russanges, en son vivant tailleur de la monn[e] de Paris, seront myses et restablies au lieu où elles estoient auparavant aux despens de Guillaume le May (*sic*) par nous commis à l'office de tailleur, lesquelles meulles et pollissoere et autres choses servans à ce, Casin du Puis, orfèvre, à ce présent, a promis bailler et délivrer aud. le May dedans le jour d'uy, en paiant par led. le May le pois et valleur à quoi elles ont esté estimées et pesées, ou tel pois qu'il sera advisé entre eulx au dit de gens en ce congnoissans.

(*Ibidem*).

1511 (11 SEPTEMBRE).

Les boîtes de Saint-Lô, apportées et ouvertes ce jour, contiennent 12 écus au porc-épic.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1511 (16 SEPTEMBRE).

Les boîtes de Rouen, apportées et ouvertes ce jour, contiennent :

18 écus au porc-épic.

2 s. 4 d. de grands blancs au porc-épic.

20 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1511 (19 SEPTEMBRE).

Estienne Gauterel, garde de Lyon, apporte les boîtes, qui contiennent :

65 écus au porc-épic.

8 s. 1 d. de grands blancs.

13 s. 11 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1511 (10 OCTOBRE).

Fut baillé à Vincent Fleart, marchant demeurant à Grenoble, les jugemens des boistes des monn[es] de Grenoble, de l'ouvrage fait par Ymbert Chastaing, pour iceux porter à mess[rs] des comptes du Daulphiné.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1511 (12 OCTOBRE).

Les boîtes de Toulouse, apportées et ouvertes, contiennent :

44 écus au porc-épic.

2 s. 10 d. de grands blancs.

3 s. 1 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1511 (28 OCTOBRE).

Mandat de payement adressé par les généraux maîtres à Laurent Surreau, m[e] particulier de la monn[e] de Paris.

(A. N. Carton Z, 1[b], 902.)

1511 (5 NOVEMBRE).

Mention de Michel Bouchard, garde de la monn[e] de Lyon.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1511 (5 DÉCEMBRE).

Blois.

Ordonnance touchant le fait des monnoyes.

Toutes les anciennes monnoyes, tels que escus viels, royaux, francs à pied et à cheval, sont décriées.

N'ont plus cours que les seuls escus d'or au soleil et au porc-épic, pour 36 s. 3 d. t.

Et les demys à l'équipollent.

Escus d'or à la couronne, pour 35 s. t.

Et les demys à l'équipollent.

Les grands blancs Ludovicus que faisons de présent forger et ceulx à la couronne, pour 12 d. t.

Et les grands blancs au K couronné, pour 10 d. t.

Les grands blancs au soleil pour 13 d. t.

Les lyars, doubles parisis, petitz tournois, pour les prix acoustumés.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 60, fol. 191 vᵒ à 192 vᵒ et Z, 1ᵇ, 62, fol. 123 vᵒ à 124 rᵒ. — Sorb., H., 1, 13, nᵒ 173, fol. 18 rᵒ.)

1511 (3 février).

Ordonnances faictes sur le fait des monnᵉˢ et pour faire gros de 2 s. 6 d. t., ½ gros de 15 d., et Ludovicus de 10 d. t.

Loys, etc. Voulons et ordonnons que doresenavant en toutes nosd. monnᵉˢ tant de France, Daulphiné, que Provence, ne sera plus forgé desd. grands blancs de 12 d. t. pièce, que au lieu d'iceulx sera forgé et batu gros qui auront cours pour 2 s. 6 d. t. pièce, autres pour 15 deniers t. et grands blancs pour 10 d. t. pièce, c'est assavoir, lesdiz gros de 2 s. 6 d. t. pièce, à 6 d. de loy A. R. et 2 gr. de remède, de 3 s. 9 d. ⅔ de denier de poix au marc de Paris; et lesd. gros de 15 d. t. pièce, à 4 d. 12 gr. de loy A. R., à 2 gr. de remède, de 5 s. 8 d. ⅓ de denier de poix au marc de Paris; les autres de 10 d. t., à 4 d. de loy A. R., à 2 gr. de remède, de 7 s. 8 d. et demy de poix au marc de Paris.

Donné à Bloys, le 3ᵉ jour de février l'an de grâce 1511 et de notre règne le 14ᵉ.

Lettres enregistrées en la chambre des monnᵉˢ le 20 février 1511.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 60, fol. 194 rᵒ à 195 rᵒ et Z, 1ᵇ, 62, fol. 125 rᵒ et vᵒ. — Sorb., H, 1, 13, nᵒ 173, fol. 18 rᵒ.)

1511 (3 février).

Le 3ᵉ jour de febvrier 1511, par mandement du Roy donné à Blois, feust faict l'ouvraige qui s'ensuit es monnoyes de France, Daulphiné et Provence.

Gros deniers à 6 d. de loy, à 2 gr. de remedde, de 4 d. 4 grains de poix tresbuchans, au feur de 45 pièces et ⅔ de pièce au marc, ayans cours pour 2 s. 6 d. pièce.

Figure. + LVDOVICVS ⁘ DEI ⁘ GRA ⁘ FRANCORV ⁘ REX. Ecu couronné, annelet dessus et dessous. Aux 2 côtés, L couronné.

℟. + SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM. Croix feuillue. 2 couronnes et deux L.

Demys desd. gros deniers à 4 d. 12 gr. argent le Roy, de 2 gr. de remedde, de 2 d. 18 grains chacune pièce, au feur de 68 pièces au marc, ayans cours pour 15 d. t.

De semblable patron que dessus.

Figure. Même avers, mais fleurs de lys couronnées au lieu de L couronnées.

℟. Croix non feuillue. 2 lys et deux L. 4 points aux aisselles.

Blancs appellez Ludovicus, à 4 d. de loy, de 2 grains de remedde, de 2 d. 1 grain de poix, au feur de 92 pièces au marc, ayans cours pour 10 d. pièce.

Figure : 2 variétés du blanc à LLXII. L'un avec LVDOVICVS DEI GRA. FRANCORV REX. L'autre avec LVDOVICVS FRANCORVM REX.

(Mss. Fr. 5524, fol. 188 rᵒ à 189 rᵒ. — Reg. de Lautier, fol. 154 vᵒ.)

1511 (4 février).

Lettre de M. le chancelier J. de Ganay escrite aux généraux des monn^{es}, souscrite : le tout votre ami, Jean de Ganay ; à la suscription : à M^{rs} les généraux des monn^{es} de France, à Paris, pour juger les boestes de la monn^{e} de Dijon, avec m^{e} Jacque le Charron, général des monn^{es} en Bourgogne.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 18 r°.)

1511 (16 février).

M^{e} Charles le Coq, général des monn^{es}, apporte en la chambre 2 pilles et 2 trousseaux à monnoyer escuz au porc espic et 2 pilles et 2 trousseaux à monnoyer grands blancs au porc espic, lesquelles pilles et trousseaux luy ont esté baillées à Bloys par (*laissé en blanc*), l'un des gardes de lad. monn^{e} de Grenoble.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 7.)

Les boîtes de Tours sont apportées et ouvertes ; elles contiennent :

21 écus au porc-épic.

10 d. de grands blancs au porc (*sic*).

1 s. 11 d. de deniers tournois.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 293.)

1511 (26 février).

Les boîtes de La Rochelle, apportées et ouvertes ce jour, contiennent :

18 écus au porc-épic.

1 demi-écu au porc-épic.

9 d. de grands blancs au porc-épic.

3 s. 4 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

Les boîtes de Chaalons, apportées et ouvertes ce jour, contiennent :

5 écus au porc-épic.

13 d. de grands blancs au porc-épic.

3 s. 8 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

Les boîtes de Rouen, apportées et ouvertes ce jour, contiennent :

53 écus au porc-épic.

25 s. 3 d. de blancs au porc-épic.

(*Ibidem.*)

1511 (mars).

Grenoble.

Délivrances d'or et d'argent à noble homme Girard Chastaing, commis à la maîtrise par messeigneurs de la cour de parlement et chambre des comptes du Dauphiné, au mois de mars 1512 de la nativité.

Gardes, noble homme Antoine du Mantin et noble homme Benoit Seignoret.

Honorable homme Simonnet Mallet, essayeur.

Honneste homme Jehan Marion, tailleur.

Ecus au porc espic. 2 délivrances, 26 octobre et 6 décembre 1512. En tout, 679 écus.

Sols tournois au porc espic. Le mercredi 10 mars 1512 et le samedi 20 mars dudict an (n. st.), 79 marcs.

Ludovicus. Le 13 septembre 1512 et le 13 mars 1513 (n. st.), 70 marcs.

Doubles tournois. Du 5 août 1512 au lundi 6 septembre 1512, 7 délivrances. En tout, 217 marcs.

Deniers tournois. 4 délivrances, du samedi 21 août 1512 au mardi 8 novembre 1512. En tout, 125 marcs.

(R. B. 4, fol. 408 à 411 r°.)

1511 (10 MARS).

Les ouvriers du serment de l'empire demandent qu'on leur donne une petite chapelle estant en la monnoye de Paris, du costé des monnoyers, pour y faire chanter et célébrer la messe ordonnée pour leurs épreuves, et aussi pour se réunir et assembler quant il leur conviendra, pour aucune assemblée ou enterrement.

Ce local avait été loué à Phelippot Cotin par Claude Crèvecœur, l'un des gardes. Requête accordée.

Le vendredi 12 mars, les ouvriers du serment de France, qui, du reste, avaient une chapelle particulière, réclament; ils ont le dessous.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1511 (10 MARS) A 1512 (13 MARS).

Douzains à 4 d. 12 gr. et de 86 au marc, frappés à Grenoble par Gerard Chastaing, commis à la maîtrise; les 10 et 20 mars 1512 (de la nativité), mis en boîte 6 pièces.

Grands blancs à 4 d. A. R. et de 7 s. 8 d. ½ (92 ½ au marc); les 13 septembre 1512 et 13 mars 1513 (nativ.), mis en boîte 6 pièces.

Doubles tournois à 1 d. 12 gr. et de 186 au marc; du 5 août 1512 au 7 septembre suivant, mis en boîte 3 s. 4 d. (40 pièces).

Deniers tournois à 1 d. et 252 au marc; du 21 août 1512 au 9 novembre suivant, mis en boîte 2 s. 7 d. (33 pièces).

(A. N. Reg. Z, 1388. — Carton Z, 1ᵇ, 877-78.)

1511 (19 MARS).

Les boîtes de Limoges, apportées et ouvertes ce jour, contiennent :

58 écus au porc-épic
7 s. de grands blancs au porc-épic.
50 s. 3 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1511 (26 MARS).

Les boîtes de Montpellier, apportées et ouvertes ce jour, contiennent 35 écus au porc-épic.

(*Ibidem.*)

1512.

Montpellier.

Leonnet Teissier, pour 6 ans.

(Sorb., H, 1, 9, nº 174, fol. 21 rº.)

Poitiers.

Guion Bonnet continué par les généraux pour un an.

(*Ibidem*, fol. 47 rº.)

1512 (15 AVRIL).

Les boîtes de Saint-Lô, apportées et ouvertes ce jour, contiennent :

14 écus au porc-épic.
8 s. 6 d. de grands blancs au porc-épic.
2 s. 6 d. de petits t.

Le même jour, sont apportées et ouvertes les boîtes de Romans.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1512 (17 AVRIL).

Mention de Guillaume du Chief de la Ville, tailleur de la monnᵉ de Paris. Il réclame le logement appelé logis du tailleur, occupé indûment par Claude de Crèvecœur, garde la monnᵉ de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1512 (29 AVRIL).

Aujourduy ont été mandés et fait venir en la chambre des monn^es la plus grande et seyne partie des changeurs de cette ville de Paris, auxquels a esté ordonné qu'ils eussent à eslire aucun d'eulx qui fust cappable pour faire et exercer la maistrise particulière de la monn^e de cette ville de Paris pour et au lieu de Laurens Surreau, m^e part^er d'icelle monnoye, et du consentement dud. Surreau.

Tous refusent, après s'être concertés, et leurs délégués déclarent que « ilz ne leursd. compaignons changeurs dont ilz avoient charge n'estoient délibérez délivrer doresenavant aucune matière de billon aud. Surreau s'il ne bailloit autres caucions que celles qu'il a baillé par cy devant parce qu'elles ne sont suffisantes. »

(*Ibidem.*)

1512 (4 MAI).

Paris.

Sur la requête des changeurs, Surreau, ne leur pouvant payer ce qu'il leur devait, renonce à la maîtrise.

Nicolas le Cointe, affineur, commis pour trois mois à la maîtrise par les généraux; pareil brassage que Surreau, à la charge qu'il pourra faire mestier d'afineur.

Prend pour diférance, le 8 may, un point massif en façon de bezan au bout de l'escu, du côté de la pille, avec un point dedans le C du côté de la croix et 2 points à la queue du porc espic.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 8 r°.)

1512 (8 MAI).

Michel Guillan, m^e part^er de la monn^e d'Aiz en Provence, apporte les boîtes par ordonnance du Roi; elles sont ouvertes le même jour et contiennent :

46 écus au porc-épic.

3 s. 2 d. de grands blancs au porc-épic.

2 s. 10 d. de deniers patarz.

1 s. 11 d. de deniers couronnas.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1512 (10 MAI).

Les boîtes de Toulouse sont ouvertes, et contiennent :

21 écus au porc-épic.

2 s. 1 d. de grands blancs au porc-épic.

3 s. 11 d. de petitz t.

(*Ibidem.*)

Les boîtes de Bayonne, apportées et ouvertes ce jour, contiennent :

35 écus au porc-épic. Echeberry, commis.

116 écus au porc-épic. Chateauneuf, commis.

6 d. de liards. Echeberry, commis.

3 d. de petits t. Echeberry, commis.

11 s. 9 d. de liards. Châteauneuf, commis.

5 s. de petits t. Chateauneuf, commis.

(*Ibidem.*)

On ouvre les boîtes de la monn^e de Villefranche, apportées ce jour; elles contiennent :

5 écus au porc-épic.

13 s. 9 d. de grands blancs Ludovicus.

(*Ibidem.*)

1512 (12 MAI).

Certification baillée à Lambert Haulement, marchant orfèvre demeurant à Paris, que à present le Roy fait donner

en ses monn^{es} du marc d'argent 11$^{#}$ et non plus.

Jean Dieu, m^{e} part^{er} de la monn^{e} de Rouen.

Enjoint à Germain de Valenciennes, essayeur général des monn^{es}, défense qu'il ne soit si ozé ne si hardy de entrer doresenavant en la chambre des monn^{es} sans préalablement le faire savoir à M^{rs} les généraux par l'huissier ou son commis de lad. chambre, et ce sur peine de 100 s. t. d'amende et pour la première fois.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 101 r°.)

1512 (12 MAI).

Les gardes de Paris apportent les boîtes ; elles contiennent :

95 écus au porc-épic.

2 s. 3 d. de blancs Ludovicus.

28 s. 6 d. de blancs Ludovicus (2^{e} boîte).

1 s. 6 d. d'autres deniers Ludovicus qui ont cours pour 2 s. 6 d. t. pièce.

12 d. de demiz gros Ludovicus qui ont cours pour 15 d. t. pièce.

10 s. 2 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 293.)

1512 (17 MAI).

Les boîtes de Rouen, apportées le 15 avril, sont ouvertes et contiennent :

30 écus au porc-épic.

33 s. 9 d. de blancs au porc-épic.

3 s. 10 d. de gros deniers de 15 d. t.

(*Ibidem.*)

1512 (26 MAI).

Mandat de payement adressé par les généraux m^{es} à Robert Poillevillain, commis m^{e} part^{er} de la monn^{e} de Rouen.

Item, du 4 juin 1512.

Item, du 16 juin 1513.

Item, du 20 juin 1513.

Item, du 12 juillet 1513.

Item, du 12 août 1513.

Item, du 8 novembre 1513.

Item, du 20 mai 1514.

(A. N. Carton Z, 1^{b}, 602.)

Le 17 juillet 1514, mandement au même de payer à Perrecte la Mercière, chapelière de roses, demeurant à Paris, la somme de 25 lb. 6 s. 3 d. t. pour avoir par elle fourny et livré durant 30 jours des moys de may et juing derniers passez, à chacun de nous généraulx et aux aultres officiers de la chambre desdites monnoyes, nommez au roole de parchemin cy attaché, soubz l'un de nos signetz, ung chappeau et un bouquet.

Les noms sont :

Sires Denis Anjorrant,

Charles le Coq,

Guillaume Bonneil,

Guillaume le Sueur,

Martin Vivot,

M^{e} Germain de Marle,

Pierre Porte,

Philippes Poullain.

Faict en la chambre des monnoyes, le 17^{e} jour de juillet l'an 1514.

(A. N. Carton Z, 1^{b}, 602.)

1512 (8 JUIN).

Les boîtes de Bordeaux, apportées et ouvertes ce jour, contiennent :

28 écus au porc-épic.

5 d. de grands blancs au porc-épic.

4 s. 5 d. de deniers t.

4 s. 6 d. de deniers bourdelois.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 293.)

1512 (12 JUIN).

A esté permis aux gardes de la monn[e] de Lymoges de pouvoir faire battre et forger en lad. monn[e] des deniers tournois à 1 d. de loy A. R., à 2 gr. de remède, de 21 s. de poix au marc de Paris, jusques au nombre de 400 marcs d'œuvre seulement.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1512 (25 JUIN).

En ensuivant la requeste présentée par les officiers et m[e] part[er] de la monn[e] de Grenoble, leur a esté permis et octroyé de povoir faire batre et forger en lad. monnoye 600 marcs de petiz deniers t. et doubles t., c'est assavoir led. tournois à 1 d. de loy A. R., à 2 gr. de remède, de 21 s. de poix au marc de Paris, et lesd. doubles à 1 d. 12 gr. de loy A. R., à 2 gr. de remède, de 15 s. 6 d. de poix au marc de Paris, pourveu qu'ilz soient bien taillez et de bon recours.

(*Ibidem.*)

1512 (12 JUILLET).

Les boîtes de Bourges sont apportées et ouvertes le 15 ; elles contiennent :

14 écus au porc-épic.
12 s. de grands blancs douzains.
1 d. de gros Ludovicus de 2 s. 6 d. t.
6 d. de demiz gros.
5 s. 9 d. de petits tournois.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1512 (13 JUILLET).

Furent pesez en la chambre des monn[es] six escuz au porc espic de la monn[e] de Rouen, de l'ouvrage de Jehan Dieu, m[e] part[er] de lad. monn[e], apportez en lad. chambre le 15[e] jour d'avril aud. an par m[e] Pierre Porte, général desd. monn[es], faisans porcion des 11 escuz mis en sizaille par les gardes de lad. monn[e] d'une brève de 698 desdiz escuz par eulx fait monnoyer le 18[e] jour de mars 1511, lesquelz furent desrobbez en lad. monn[e] par avant que en faire délivrance, avec 540 autres deniers desd. escuz au porc espic, aussi fait monnoyer par lesd. gardes le 21[e] jour dudit moys ensuivant.

Pour lequel desrobement ledit Jehan Dieu estoit et est encores detenu prisonnier audit lieu de Rouen comme accusé d'iceluy. Lesquelz 6 escuz furent tresbuchez et trouvez de bon poix et recours, et de loy eschars $\frac{1}{16}$ de carat d'or fin pour marc.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1512 (2 AOUT).

Les boîtes de Poitiers sont apportées et ouvertes ; elles contiennent :

58 écus au porc-épic.
8 d. de blancs au porc-épic.
7 d. de Ludovicus.
3 s. 3 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1512 (13 AOUT).

Claude de Crèvecœur vuidera de la maison du tailleur de la monoye de Paris, qu'il occupe, à la Saint-Remy.

M[re] Pierre Porte, général, va en court.

Perrette la Mercière, chapelière de rozes.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 101 r°.)

1512 (16 AOUT).

Loys Chappeles, sergent à cheval, part

pour aller à Montpellier appréhender au corps Albert Barrière, garde de la monn^e^.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1512 (19 août).

Congé et permission a esté donné à Philippot Cotin, monnoyer de la monn^e^ de Paris, de monnoyer en lad. monn^e^ des gectons aux trois moutons, jusques au nombre de 1200 pour envoyer à Bourges.

(*Ibidem.*)

1512 (26 août).

Paris.

Nicolas le Comte commis jusqu'à ce qu'autrement en soit ordonné.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 8 r°.)

1512 (17 septembre).

Les boîtes de Saint-Lô sont apportées et ouvertes; elles contiennent :

12 écus au porc-épic.

3 s. 7 d. de Ludovicus de 10 d. t.

11 d. de demi-gros de 15 d. t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1512 (22 septembre).

On apporte et ouvre les boîtes d'Angers, contenant :

9 écus au porc-épic.

1 s. 5 d. de grands blancs au porc-épic.

1 s. 8 d. de grands blancs couronnez de 10 d. t. pièce.

4 s. 11 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1512 (28 septembre).

Les boîtes de Lyon, apportées et ouvertes ce jour, contiennent :

24 écus au porc-épic.

3 s. 4 d. de deniers appellez Ludovicus qui ont cours pour 12 d. t. pièce.

6 s. 11 d. de demi-gros de 15 d. t.

6 d. de Ludovicus à L couronné, de 10 d. t.

4 s. 1 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1512 (6 octobre).

Permission de graver une pille et un trousseau pour gectouers, à Guillaume du Chef de la Ville, tailleur de la monnoie de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1512 (6 octobre).

Ecus au porc-épic frappés à Grenoble par Gerard Chastaing, commis à la maîtrise, les 26 septembre et 6 octobre 1512; ils sont de 70 au marc et doivent courir pour 36 s. 3 d.

Mis en boîte, 3 pièces... 600 frappés.

(A. N. Reg. Z, 1388. — Carton Z, 1^b^, 877-78.)

1512 (10 novembre).

Entre Gaultier de Cayet, esc^r^, demandeur, et Pierre de Vouindalle, proc^r^ du s^r^ de Zenemberge, h^er^ de feu m^re^ Cornette de Berges, chevalier, seigneur dud. lieu de Zenemberge, deffendeur; pour voir délivrer au demandeur copie ou extrait de l'avaluation des escus d'or de France forgez à Tournay paravant le 13 juin 1430, de 68 au marc de Troyes, dont en la requête et esd. exploits et relation de

Jaque de la Tour, huissier d'armes des empereur et archiduc d'Autriche, est fait mention, suivant le renvoy fait en cette cour par m^rs^ des comptes.

Ordonné qu'avaluation sera faite et baillée en forme deüe et authentique aud. demandeur.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7. — Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 101 v°.)

1512 (10 NOVEMBRE).

Permis à Nicolas le Cointe, commis à la maîtrise part^re^ de la monn^e^ de Paris, de livrer à m^rs^ des comptes jusques à 8 marcs d'or pour dorer aucuns treillis servans aux reliques de la Sainte Chapelle du palais.

(*Ibidem.*)

1512 (15 NOVEMBRE).

Guillaume Girault présente à la chambre des lettres patentes du Roi lui octroyant l'office de garde de la monn^e^ de Lyon, vacant par le trespas de feu Michel Bouchart, dit du Griffon. Il n'est pas reconnu suffisant pour exercer led. office.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1512 (16 NOVEMBRE).

Les boîtes d'Amiens, apportées et ouvertes ce jour, contiennent :

11 écus au porc-épic.

1 s. 2 d. de grands blancs au porc-épic.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1512 (17 DÉCEMBRE).

Dijon.

Compte premier que rend Roubert le Normant, maistre particulier de la monoye du Roy nostre sire à Dijon, qui naguères avoit esté baillée et laissée par mess^rs^ les gens des comptes du Roy nostre dict seigneur audict Dijon, et maistre Jacques le Charron, général m^e^ des monn^es^ du Roy nostre dict seigneur en Bourgogne, à Claude le Fèvre pour certaines années. Claude le Fevre n'ayant fourni la caution exigée, Robert le Normant, de Montélimart, se présente pour prendre la maîtrise; il verse le cautionnement et il est nommé pour quatre ans commençant le 1^er^ jour de juillet 1511 et finissant lesdits quatre ans révoluz.

C'est le compte rendu de tout ce qu'il a ouvré depuis le 1^er^ juillet 1511 jusqu'au 17 novembre suivant, qui sont quatre moys dix-sept jours entiers, auquel jour l'ouverture des boistes de lad. monnoye fut faite par mess^rs^ des comptes et général desdites monnoyes en Bourgogne.

1^re^ boîte. Escus au porc espic à 23 caratz et ung huictième, et de $\frac{1}{8}$ de carat de remède, de 70 de poids au marc de Paris, qui ont cours pour 36 soulz 3 deniers t. pièce, que ledit Robert le Normand a fait ouvrer et monnoyer en lad. monnoye de Dijon en temps de ce présent compte. 1^re^ délivrance le 1^er^ jour de juillet 1511 et la dernière le 8 novembre suyvant, et met l'on en boiste de 200 deniers d'or ung denier d'or; en laquelle boiste avoit 2 s. 2 deniers qui y furent trouvés et mis pour la quantité de 5200 deniers d'or qui revenoient à 74 marcs 2 onces 6 deniers 21 grains de marc, achepté marc d'or fin six vingt dix livres 3 soulz quatre deniers tournois.

Une autre boiste de lad. monn^e^ de Dijon de deniers appellés grans blans au porc espic, qui ont cours pour 12 deniers tournois pièce, à 4 d. 12 gr. de loy A. R.,

de 7 s. 2 d. de taille au marc de Paris, que ledict Robert le Normant a fait ouvrer et monnoyer en lad. monn[e] durant le temps de ce compte, et metoit l'on en boiste de 60 soulz de taille ung denier, et se pouront délivrer feibles de cinq pièces en neuf marcs, en laquelle boiste ont esté trouvez deux solz dix deniers des diz grans blancs, qui font cent deux livres d'iceulx grans blans, qui reviennent à 284 marcs 5 onces 4 d. 21 grains, où il y a 106 marcs 5 onces 22 deniers 19 grains $\frac{3}{4}$ et demy de grain argent le Roy, acepté marc d'argent argent le Roy 11 lb. t.

Autre boîte de deniers noirs appellez petits tournois, à 1 d. de loy A. R. et de 21 s. de poix au marc de Paris, et mettoit l'on en boiste desd. deniers de 3 marcs deniers ung denier; en laquelle boiste avoit cinq sols quatre deniers.

Les gardes sont Gauchier Dumas et Benigne Gondrain.

Le tailleur est Philibert du Vay.

Pierre Gondrain, contregarde.

(Sextus liber, fol. 156 v° et 171 v°.)

2[e] compte de Robert le Normand, m[e] part[er] de la monn[e] de Dijon, des monnoies qu'il a ouvrées du 17[e] jour de novembre 1511 jusqu'au 10 janvier suivant, auquel temps sont ung moys vingt trois jours, auquel jour lesd. boistes furent closes.

1[e] Une boiste d'escus au porc espic de 23 k. $\frac{1}{8}$, et $\frac{1}{8}$ k. de remède, de 70 au marc. 1[re] délivrance le 29 novembre 1511 et la dernière le 10 janvier, en laquelle boiste avoit 9 deniers desd. deniers.

Autre boiste de Dijon de deniers appellez grans blancs Ludovicus, de 12 d. t., à 4 d. 12 gr. A. R. et de 7 s. 2 d. de taille au marc de Paris. On mettait en boîte une pièce sur 60 sols de taille. Il y avait 7 pièces en boîte.

(*Ibidem*, fol. 151 r° à 156 v°.)

3[e] compte de Robert le Normand, m[e] part[er] de la monn[e] de Dijon, des monnaies qu'il a frappées du 10 janvier 1511 (anc. st.) jusqu'au 7 décembre 1512, duquel temps sont dix moys 28 jours; desquelles boistes l'ouverture fut faicte le 7 décembre par m[rs] des comptes de Dijon et Jacques le Charron, général m[e] des monn[es] en Bourgogne.

1[re] boîte. Ecus au porc-épic. 1[re] délivrance le 24 février 1512. Il y a en boîte 4 s. 5 d. qui font 10600 deniers d'or.

2[e] boîte de grands blancs au porc-épic; on mettait en boîte 1 pièce sur 60 sols. Mis en boîte 12 s. 6 d. desdits grands blancs.

3[e] boîte de petits deniers noirs appelés petits tournois, à 1 d. A. R. et de 21 s. de taille. Mis en boîte 1 pièce sur 3 marcs. 614 marcs 2 tiers frappés, valant 51 s. 1 d. $\frac{2}{3}$ t.

4[e] boîte de gros de 15 d. t., naguères ordonnez à 4 d. (*chiffre omis*) grains de loy et de 5 s. 8 d. et $\frac{4}{5}$ de taille, valant 15 d. t., et mettoit l'on en boîte de soixante solz de taille ung denier, en laquelle boiste avoit ung denier qui fait soixante sols.

(*Ibidem*, jusqu'au fol. 171 v°.)

1512 (4 février).

Les boîtes de Troyes, apportées et ouvertes ce jour, contiennent :

5 écus au porc-épic.

6 d. de grands blancs au porc-épic, de 12 d. t.

3 d. de demi-gros, de 15 d. t.

2 s. de Ludovicus, de 10 d. t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1512 (28 février).

Les boîtes de Chalons, apportées et ouvertes ce jour, contiennent :

9 écus au porc-épic.

6 s. 9 d. de grands blancs au porc-épic.

20 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1512 (5 MARS).

Mention de Albert Barrière, naguères garde de la monn^e^ de Montpellier.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1512 (18 MARS).

La Rochelle.

Escutz au porc espy à 23 k. et $\frac{1}{8}$ de karat de remède, et de 70 au marc, lesquelx deniers d'or ont pour différence du cousté devers la pille, deux porcz espys, et devers la croix deux autres petiz pors espys et deux LL, et au commencement des lettres une petite croix droitte, et en dessoubz des lettres ou chappellet, le point ancien de ladite monn^e^, tant devers la croix que devers la pille; iceux deniers d'or faitz par Jehan Rousseau, m^e^ part^er^ de ladite monn^e^, lequel a prins pour sa différence à la fin des lettres ung glan.

Les gardes sont Michel de Cherbeye et François Porreau; le tailleur, Thibaut de Pries; le contregarde, Guillaume Gadet.

Du 18 mars 1512 au 18 mars 1513, en dix-huit délivrances, 4600 écus au porc-épic.

Boîte close le 26 mars 1513.

Gros de 2 s. 6 d., à 6 d. de loi et de 3 s. 9 d. $\frac{2}{3}$ ($45\frac{2}{3}$ au marc), par le même, avec la même différence. Le 22 mai 1512, 6 lb., et 2 pièces mises en boîte..... ..... 1440 frappés.

Boîte close le 26 mars 1513.

Blancs Ludovicus de 10 d. t., à 4 d. de loi et de 80 au marc, par le même, avec la même différence. Du 27 avril 1512 au 22 octobre suivant, 69 lb.; mis en boîte 23 pièces..... 16560 frappés.

Boîte close le 26 mars 1513.

Deniers tournois à 1 d. de loi, et de 21 sous de poids (252 p. au marc), par le même, avec un gland à la fin des légendes.

Les 23 juin, 20 décembre et 10 mars 1522, 102 lb. Mis en boîte, 34 pièces. ..... 24480 frappés.

Boîte close le 26 mars 1513.

Cette feuille est signée M. Decherbeye, A. Porreault et J. Rousseau.

(A. N. Feuille double de parchemin. — Carton Z, 1^b^, 955-57).

1513.

Ecu au porc-épic.

+ LVDOVICVS ⁘ DEI ⁘ GRA ⁘ FRANCORVM ⁘ REX ∘A∘. Ecu écartelé entre deux porcs-épic.

℟. + XPS ⁘ VINCIT ⁘ XPS ⁘ REGNAT ⁘ XPS ⁘ IMPERAT. Croix cantonnée de deux L et de deux dauphins.

Ecu d'Antoine Vagnon.

Empreinte des archives de Grenoble.

(Pilot, p. 350, pl. n° 1.)

Grand blanc. + LVDOVICVS ⁘ DEI • GRA • FRANCR • A ∘. Grande L couronnée, accostée de • XII •.

℟. + SIT ⁘ NOMEN ⁘ DNI • BENEDICTVM. Croix cantonnée de deux lys et de deux dauphins.

(Pilot, p. 350 et 351, pl. fig. 2.)

1513.

Lyon.

Michel Guilhem, au lieu de Paulin.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 17 r°).

Poitiers.

Guion Bonnet, pour un an, par les généraux.

(*Ibidem*, fol. 47 r°.)

La Rochelle.

Jean Rousseau continué jusques à ce que par le Roy y ait été pourveu.

(*Ibidem*, fol. 37 v°.)

Saint-André.

Laurent de Chenoville, pour cinq ans, par lettres patentes.

M^re^ Claude Robin, général des monn^es^ en Languedoc.

Différence, un C barré à la fin de *Francorum rex*.

(*Ibidem*, fol. 24 r°.)

1513 (4 AVRIL).

Les boîtes de La Rochelle sont apportées et ouvertes le 5 ; elles contiennent :

23 écus au porc-épic.
2 d. de gros de 2 s. 6 d. t.
1 s. 11 d. de Ludovicus de 10 d. t.
2 s. 10 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1513 (8 AVRIL).

Mention d'Albert Barrière et Jacques Mernan, naguères gardes de la monn^e^ de Montpellier.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1513 (13 AVRIL).

Les boîtes de Tours sont apportées et ouvertes le lendemain ; elles contiennent :

30 écus au porc-épic.
2 s. de Ludovicus de 10 d. t.
4 s. 11 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^e^, 293.)

1513 (20 AVRIL).

Les boîtes de Rouen, apportées et ouvertes ce jour, contiennent :

151 écus au porc-épic.
1 s. 8 d. de gros de 2 s. 6 d. t.
9 s. 5 d. de demi-gros de 15 d. t.
12 s. 7 d. de Ludovicus de 10 d. t.

(*Ibidem.*)

1513 (10 MAI).

Les gardes de la monn^e^ de Paris apportent les boîtes, contenant :

150 écus au porc-épic.
8 s. de Ludovicus de 10 d. t.
1 s. de demi-gros de 15 d. t.
11 s. 1 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1513 (1^er^ JUIN).

Les boîtes de Bourges, apportées ce jour, sont ouvertes le lendemain, et contiennent :

54 écus au porc-épic.
22 s. 5 d. de Ludovicus de 10 d. t.
22 d. de demi-gros de 15 d. t.
20 d. de Ludovicus de 10 d. t. (boîte à part).
6 s. 11 d. de deniers t.

(*Ibidem.*)

1513 (7 JUIN).

On ouvre les boîtes de Toulouse apportées le même jour, et contenant :

32 écus au porc-épic.
6 s. 5 d. de Ludovicus de 10 d. t.
12 d. de demi-gros de 15 d. t.
3 s. 11 d. de deniers t.

(*Ibidem.*)

1513 (18 JUIN).

Paris.

Lettres pour ouverture de la monoie de Villeneuve lez Avignon, sur la prière des habitans, atendu l'or de paillette qui se trouve en 4 rivières d'environ, sçavoir : Rosne, Gardon, Seze et Ardèche, et que parce que celle de Villeneuve est cloze et suspendue, le pauvre peuple qui le cueille le porte en celle d'Avignon qui n'est sujette au Roy, ni de profit à sa Majesté et au Royaume.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 60, fol. 199. — Sorb., H, 1, 13, nº 173, fol. 17 vº.)

1513 (18 JUIN).

Coppie des lettres par lesquelles le Roy a remis sus la monnoye de Villeneuve-Saint-André-lez-Avignon.

Loys, etc. Le Roy rappelle que cette monnᵉ avait été suspendue avec d'autres, et est « demourée en choumaige et surceance de besoigner, où nous avons eu grant perte et dommaige ainsi qu'il nous est venu en congnoissance ». Sur la requête des syndics, manans et habitans, qui représentent que le Rosne, le Gardon, la rivière de Sèze et Ardèche sont proches, esquelles rivières plusieurs pouvres gens des environs, pour gagner leur vie, vont chercher ledit or de paillote qu'ils portent à Avignon, parce que notre dite monnᵉ de Villeneufve est close et suspendue, laquelle monnᵉ d'Avignon ne nous est en rien subgecte ne de prouffist à nous et à notre Royaume; disons, voulons et déclarons que nostre plaisir, vouloir et intencion est que doresenavant on puisse ouvrer, batre, forger et monnoyer en lad. monnᵉ de nostred. ville de Villeneufve-lez-Avignon, tant ainsi et en la forme et manière que l'on a fait ès autres monnᵉˢ de nostre Royaume qui n'ont esté et ne sont suspendues, et par le maistre qui par nous sera ordonné, et par les officiers qui y ont esté mis auparavant lad. suspencion. Donné à Paris le 18ᵉ jour de juing l'an de grâce 1513 et de notre règne le 16ᵉ. »

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 60, fol. 199 rº à 200 rº et Z, 1ᵇ, 62, fol. 128 rº et vº.)

1513 (20 JUIN).

Jehan Blarru, tailleur de Bordeaux, apporte les boîtes, qui sont ouvertes le 1ᵉʳ juillet; elles contiennent :

19 écus au porc-épic.

2 s. 7 d. de Ludovicus de 10 d. t.

4 s. 7 d. de deniers t.

36 d. de deniers bourdelois, dont les 5 valent 3 d. t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1513 (25 JUIN).

Décret de convocation des notables de Romans et de Montélimart par Jehan de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, sur le vu des lettres royales accordées aux suppliques des gens de Romans et de Montélimart, et prescrivant de voir si la chose est opportune. La convocation est du 9 avril et assigne pour venir délibérer le 25 du mois.

Le rétablissement des ateliers susnommés est décidé.

(Quintus liber, fol. 137 rº.)

1513 (2 JUILLET).

Vérification des lettres des généraux concernant la monnaie de Villeneuve, et commission à sire Claude Robin, général des monnᵉˢ en Languedoc, pour aller faire faire

ouverture et recevoir le serment des officiers.

Il est appelé par les généraux notre frère et compagnon.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 60, fol. 200 vᵒ. — Sorb. H, 1, 13, nº 173, fol. 7 vᵒ.)

1513 (6 JUILLET).

Grenoble.

Lettres de nomination d'Anthoine Vaignon à la mᵉᵉ partʳᵉ de Grenoble à la place de Ymbert Chastaing, dernier possesseur d'icelle, démissionnaire; il est nommé pour 10 ans.

Les lettres d'entérinement sont du 11 juillet 1513, par Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, lieutenant général.

(Quintus liber, fol. 131 rᵒ à 134 vᵒ.)

Sa différence est ∘ A ∘.

(Pilot, p. 286.)

1513 (9 JUILLET).

On ouvre les boîtes de Villefranche, apportées le 7 juin; elles contiennent :

5 écus au porc-épic à 36 s. 3 d. pièce.
11 s. de Ludovicus de 10 d. t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1513 (11 JUILLET).

Dans les lettres d'entérinement de la lettre de Jean de Poytiers, seigneur de Saint-Vallier, nommant Antoine Vagnon mᵉ partᵉʳ de la monnaie de Grenoble, on lit :

..... pro parte Anthonii Vagnonis, magistri seu commissi predicte monete, presentibus nobilibus Girardo Chastagnii, patre nobilis Humberti Chastagnii, resignantis officium supermemoratum et ipso resignante, interinacioni dictarum litterarum doni predicti officii consentientis, ut nobis clare judicialiter apparuit.

(Quartus liber, fol. 133 vᵒ.)

1513 (12 JUILLET).

Ce sont les noms et surnoms des officiers des monnoyes, pour la distribution des roses de cette présente année.

Et premièrement :
Pierre-Denis Enjorrant;
Charles le Coq;
Guillaume Bonneil;
Guillaume le Sueur;
Martin Vivot;
Mᵉ Germain de Marle;
Pierre Porte;
Maistre Michiel Planes.

Fait en la chambre des monnoyes, le 12ᵉ jour de juillet l'an 1513.

(A. N. Carton Z, 1ᵇ, 602.)

1513 (15 JUILLET).

Jehan Barrières, garde de Montpellier, apporte les boîtes, ouvertes le lendemain, et contenant :

30 écus au porc-épic à 36 s. 3 d. t.
6 s. 11 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1513 (21 JUILLET).

Differencia tradita per magistrum Anthonium Vagnonis, magistrum particularem monete Gratianopolitane, de pecuniis tam auri quam argenti per ipsum cudendis die xxjᵃ mensis jullii anno Domini millesimo Vᶜ decimo tercio, que talis est.

Et primum in deffectu litterarum circumcirca sculptarum est littera *a* cum duobus

punctis apertis a parte pille tam de auro quam monetis.

(Quintus liber, fol. 136 v°.)

1513 (23 JUILLET) A 1517 (24 DÉCEMBRE).

Douzains Ludovicus à 4 d. et de 92 ½ au marc, frappés à Grenoble par Antoine Vaignon; du 23 juillet 1513 au 28 octobre 1514, mis en boîte 3 pièces.

Liards à 2 d. 16 gr. et de 210 au marc; du 18 juillet 1515 au 1er octobre 1517, mis en boîte 2 s. 1 d. (25 pièces).

Doubles tournois à 1 d. 12 gr. et de 180 au marc; du 2 mars 1514 au 8 novembre 1517, mis en boîte 1 s. 10 d. (22 pièces).

Deniers tournois à 1 d. et de 252 au marc; du 12 octobre 1513 au 24 décembre 1517, mis en boîte 3 s. 5 d. (41 pièces).

(A. N. Reg. Z, 1388. — Carton Z, 1b, 877-78.)

1513 (23 JUILLET).

Grenoble.

Délivrances à Anthoine Vagnon, me partier, durant le temps de 3 années et demie, depuis le 23e jour de juillet 1513 jusqu'au 23 décembre 1517.

Gardes, noble homme Anthoine du Mantin et noble homme Benoist Seignoret.

Discret homme Jehan Marion, tailleur.

Escus au porc espic, 2 délivrances, du 11 décembre 1513 et du 3 septembre 1514; en tout, 436 écus au porc-épic.

Escus au soleil. Le mardi 4 décembre 1515 et le vendredi 7 décembre 1515; en tout, 661 écus.

Ludovicus. 3 délivrances, du 23 juillet 1513 au 27 juillet 1514; en tout, 31 marcs.

Liars. 11 délivrances, du 18 juillet 1515 au jeudi 13 octobre 1517; en tout, 122 marcs.

Doubles tournois. 9 délivrances, du jeudi 2 mars 1514 au samedi 7 novembre 1517; en tout, 125 marcs.

Deniers tournois. 10 délivrances, du 12 décembre 1513 au mercredi 23 décembre 1517; en tout, 159 marcs.

(R. B, 4, fol. 413 à 419 r°.)

1513 (9 AOUT).

On ouvre les boîtes de Limoges, apportées le 7 juin précédent; elles contiennent :

34 écus au porc-épic.

27 s. 11 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1513 (12 AOUT).

A Bordeaux, par Robert Giraud, me partier, qui mect pour sa différence un R (*écrit Z*).

Ecus au porc-épic. Du 12 août 1513 au 14 mai 1514, 11 délivrances comportant 2626 écus.

Les gardes sont Jehan de Bonnegarde et Jehan Boyvin. Le contre-garde est Estienne Cruseau, et le tailleur Jehan Blaru.

Ludovicus de 10 d. t., à 4 d. A. R. et de 7 s. 8 d. ½. Du 24 janvier 1513 au 14 mai 1514, 4 délivrances, pour lesquelles 19 pièces sont mises en boîte. Cela représente environ 14060 pièces.

Deniers tournois de 21 s. de taille (252 au marc) et à 1 d. de loi. Du 6 septembre 1513 au 14 mai 1514, 6 délivrances comportant 469 marcs, soit 117788 frappés.

Petits deniers bourdelois noirs de 25 s. de taille (300 au marc) et à 16 gr. A. R.; le 22 mars 1513, 120 marcs. 36000 frappés.

(A. N. Petit cahier de parchemin. Carton Z, 1ᵇ, 836).

1513 (16 août).

On apporte les boîtes de Saint-Lô, ouvertes le lendemain, et contenant :

9 écus au porc-épic.

4 s. 9 d. de Ludovicus de 10 d. t.

5 s. 5 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1513 (31 août).

La chambre des monnaies permet à Mathieu Audier, commis à la maîtrise particulière de la monnaie de Limoges, d'y faire forger 400 marcs de petits deniers tournois.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 60, fol. 201 vᵒ, et Z, 1ᵇ, 62, fol. 129 vᵒ.)

1513 (7 septembre).

On ouvre les boîtes de Bayonne, apportées le 7 juin précédent; elles contiennent :

35 écus au porc-épic.

19 s. 8 d. de liards.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1513 (12 octobre).

A Villeneuve, par Laurent de Chenevelle (*ou* Chevenelle), grands blancs Ludovicus de 10 d. t., à 4 d. et de 7 s. 8 d. ½ (92 ½); du 12 octobre 1513 au 16 février, 163 marcs et $\frac{17}{97}$..... 15120

Les lettres patentes de ce mᵉ partᵉʳ le nomment pour 5 ans; mais elles ne furent vérifiées que pour un an.

Mêmes Ludovicus. Les 14 mars, 12 avril et 13 mai 1514, 140 marcs et $\frac{4}{97}$. 12960

Item du 24 juillet 1514 au 12 septembre, 326 marcs $\frac{32}{97}$..... 301630

Deniers tournois à 1 d. et de 21 s. de poids; le 24 février 1514, 60 marcs. 15120

(A. N. Reg. Z, 1390. Carton Z, 1ᵇ, 1011-12.)

1513 (17 octobre).

Mention de feu Jaques Meruan, en son vivant garde de la monnᵉ de Montpellier.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

Les boîtes de Poitiers, apportées et ouvertes ce jour, contiennent :

42 écus au porc-épic.

18 d. de grands blancs Ludovicus.

11 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1513 (19 octobre).

Michel Guilhen, mᵉ partᵉʳ de Lyon, apporte les boîtes, contenant :

55 écus au porc-épic.

10 s. 3 d. de Ludovicus de 10 d. t.

3 s. 1 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1513 (20 octobre).

On apporte les boîtes de Lyon de l'ouvrage de Jacques Paulin, naguères mᵉ partᵉʳ; elles contiennent :

13 d. d'or.

6 s. 3 d. de demi-gros de 15 d. t.

8 d. de Ludovicus de 10 d. t.

(*Ibidem.*)

1513 (21 octobre).

Les boîtes d'Angers, apportées et ouvertes, contiennent :

13 écus au porc-épic.
3 s. 5 d. de Ludovicus de 10 d. t.
7 s. 1 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1513 (24 octobre).

Lettres du Roy au seigneur de Saint-Valier, lieutenant-général en Dauphiné (il le qualifie notre cher et amé cousin), et aux conseillers du Parlement.

Vous savez comme depuys cinq ans en ça ou environ pour les abuz qui avoient esté faiz et commis en aucunes noz monnoyes tant de notre Royaume que de Daulphiné et autres noz pays et seigneuries, nous en fismes suspendre une partie où furent comprises les monnoyes de noz villes de Romans, Montelimart et Cremieu, jusques à ce que par nous autrement y eust esté pourveu, ainsi que dès lors vous en escripvismes, et deux ans après ou environ, nous fismes changer le coing de nosd. monnoyes, et faict sur icelle nouvelle ordonnance..... Et laissez besongner lesd. monnoyes, ou l'une, ou les deux, en prenant préalablement si bonnes et souffisantes caucions qu'il n'en puisse avenir inconvénient à nous et à la chose publique. Donné à Corbie, le 24e jour d'octobre 1513. Loys. — Robertet.

(Quintus liber, fol. 141 v° à 142 v°.)

1513 (28 octobre).

Baillé au m^e part^er de la monn^e de Poictiers pour porter aux gardes, 2 pilles et 4 trousseaux pour écus au porc-épic, faictz par le tailleur de la monn^e de Paris soubz la différence dud. maistre particulier d'icelle monnoye de Poictiers, où il y a ung poinct cloz soubz la viij^e lectre.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1513 (10 décembre) à 1514 (3 septembre).

Ecus au porc-épic frappés à Grenoble par Antoine Vaignon, m^e part^er; les 10 décembre 1513 et 3 septembre 1514, mis en boîte 2 pièces..... 400 frappés.

(A. N. Reg. Z, 1388. Carton Z, 1^b, 877-78.)

1513 (19 décembre).

Blois.

Lettre close du Roy aux généraux pour envoier vers lui un d'entre eux. Voici le texte :

De par le Roy. Nos amez et feaulx, pour ce que nous voulons vous communiquer aucunes choses pour le bien de nous et de notre Royaume, incontinent ces lectres veues, despechez et envoyez icy l'un d'entre vous pour entendre lesd. choses et vous en faire le rapport ainsi que luy ordonnerons, et n'y faictes faulte. Donné à Blois.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 60, fol. 205 r° et Z, 1^b, 62, fol. 131 v°. — Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 17 v°.)

1513 (22 décembre).

Fut baillé à Sauvac de Segure, l'un des gardes de la monn^e de Bayonne, 3 pilles et 9 trousseaulx à monnoyer escuz au porc-espic, faictz par le tailleur de la monn^e de Paris, pour porter aud. lieu de Bayonne.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1513 (28 janvier).

Lettres de cachet du Roy aux généraux touchant la monn^e d'argent qu'il veut faire, et défendre le cours des testons étrangers,

ainsi qu'il a été résolu au conseil ou estoit m^e^ Charles le Coq, conseiller et général.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 60, fol. 205 v^o^ et Z, 1^b^, 62, fol. 131 v^o^. — Sorb., H, 1, 13, n^o^ 173, fol. 17 v^o^.)

Blois.

Advis du conseil touchant la fabrique de la monn^e^ jusques à 50000 marcs, qui sera faite de 10 s. et 5 s. t. pièce, de 26 pièces de 10 s. au marc, à 13^#^ le marc, et 5 s. de brassage, de la vaisselle qui sera fondue à 11 d. 12 gr. Fabriquez ez monn^es^ de Paris, Rouen, Tours, Lyon esquelles sera envoyé un général des monn^es^ qui y fera résidence avec le m^e^ qui besongnera; lesquels prendront garde qu'il ne se commette aucun abus, et si par leur coulpe ou négligence il se y trouvoit faute, ils en répondront et seront punis.

Fait au conseil du Roy, à Blois, le 28^e^ jour de janvier 1513, auquel estoient mons^gr^ le cardinal de Paris, mess^rs^ les 1^er^ et quart président de parlement, messire Jehan Nicolay, chevalier, premier président des comptes, les trésoriers de France et généraulx des finances, mons^gr^ le président des généraulx de la justice des aydes à Paris, et maistre Charles le Coq, général des monn^es^. Ainsi signé : Loys et Gedoyn.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 60, fol. 205 v^o^ à 206 v^o^ et Z, 1^b^, 62, fol. 132 r^o^. — Sorb., H, 1, 13, n^o^ 173, fol. 17 v^o^.)

1513 (11 février).

Avis des généraux m^es^ des monn^es^ sur la création des testons et demi-testons.

Ils pensent que les testons doivent être à 12 d. A. R. et de 26 au marc, qu'il vaut mieux ne pas faire de demi-testons. Ils proposent au marc un grain fin de remède, et un $\frac{1}{2}$ grain de remède au poids de chaque pièce.

Les généraux réclamèrent contre la responsabilité que le conseil tenu à Blois voulait leur imposer.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 60, fol. 206 v^o^ à 208 r^o^ et Z, 1^b^, 62, fol. 132 v^o^ et 133 r^o^. — Sorb., H, 1, 13, n^o^ 173, fol. 17 v^o^.)

1513 (20 mars).

Permis à Robert Poillevillain, commis à la m^ise^ part^re^ de la monn^e^ de Rouen, d'ouvrer 400 marcs pour faire des petits deniers tournois noirs.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 60, fol. 206 r^o^ et v^o^ et Z, 1^b^, 62, fol. 133 v^o^. — Sorb., H, 1, 13, n^o^ 173, fol. 17 r^o^.)

1513 (29 mars).

Les boîtes de Chalons sont apportées et ouvertes; elles contiennent :

2 écus au porc-épic.

7 d. de Ludovicus.

19 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1513 (31 mars).

Mention de Michel Guilhen, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Lyon.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1513 (6 avril).

Loys, par la grâce de Dieu, etc.

Ordre de frapper à Paris, Rouen, Lyon et Tours seulement des monnaies à 11 d. 18 gr. A. R. et de 25 $\frac{1}{2}$ au marc (ce sont les testons).

Avons ordonné et ordonnons, voullons et nous plaist de nostre plaine puissance et autorité Royal par ces présentes, que desd. argent blanc et vaisselle qui ainsi seront baillées pour nous aider et subvenir

à nosd. affaires de la guerre, sera forgé esdites quatre monnoyes de Paris, Rouen, Lyon et Tours, et dedens le temps de quatre moys prochains, jusques à la quantité de 50000 marcs d'argent et au dessoubz, à ladite loy de 11 d. 6 grains $\frac{1}{4}$ fin, vaillans unze deniers 18 grains argent le Roy, à 1 grain de remède, de 25 pièces et demye au marc de Paris, et du poix de 7 deniers 12 grains ung tiers chacune pièce, à demy grain de remède sur le poix de chacune desd. pièces.

Donné au boys de Vincennes, le 6e jour d'avril l'an de grâce mil cinq cent et treize et de notre règne le seiziesme.

(A. N. Carton Z, 1b, 536. — Reg. entre 2 ais, fol. 90 ro.)

1513 (6 AVRIL).

Mention de Jehan Johanneaulx, qui naguères estoit commis pour ung an à faire l'ouvrage de la monne de la Rochelle.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1513 (6 AVRIL).

Ordonnance enlevant le cours aux doubles ducats et aux écus de Montferrat, et pareillement à tous gros testons estrangiers.

Criée à Paris le 20 mai 1514.

(A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 137 ro et vo).

Testons à 11 d. 18 gr., de 25 $\frac{1}{2}$ au marc, vt 10 sols.

(Leblanc, *Tables*.)

1513 (10 AVRIL).

Les boîtes de Rouen sont apportées et ouvertes ; elles contiennent :

97 écus au porc-épic.

1 s. 7 d. de Ludovicus de 10 d. t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1514.

Guillaume Chefdelaville, tailleur de la monne de Paris; luy est fait remontrance par les généraux sur ce qu'il estoit party de Paris et allé à ses affaires sans congé de messrs les généraux, qui étoit contre les ordonnances. L'amende luy est remise pour cette fois ; défense d'en partir doresenavant sans congé, sur peine de 10 marcs d'argent, ce qu'il a promis faire.

Guillemette Rocherelle, veuve Olivier Hubert, tailleur de la monne de La Rochelle, tutrice de Bertrand et Marguerite Hubert, ses enfants mineurs.

Jean Vauzelle, garde de la monne de Lymoges.

Noble homme Claude Robin, général des monnes de Languedoc.

Ordonné que le me de la monne de Tours baillera à Jeannot de Cerant, contregarde, 2 d. t. à lui deubz à cause de son office de contregarde, suivant l'ordonnance, pour chaque marc d'argent livré en lad monne tant en vaisselle que autre billon, pour convertir en gros testons, à prendre sur les changeurs, marchans et autres personnes qui les livreront à lad. monne.

Claude le Comte, essayeur partier de la monne de Paris, confesse à Mrs que, depuis qu'il est essayeur, il a fait faire plusieurs essays qu'il estoit tenu de faire à cause de sond. office, à François Perdrier, serviteur de Nicolas le Comte, commis à la maîtrise de lad. monne; à lui enjoint de faire doresenavant ses essays sur peine de 20 # d'amende, ni de partir de la ville de Paris sans congé de messieurs.

(Sorb., H, 1, 13, ne 173, fol. 102 vo.)

1514 (18 AVRIL).

Sire Charles le Coq, général des monnes,

partit de ceste ville de Paris, par ordonnance du Roy notre sire, pour aller à Tours affin de faire batre et forger les gros testons que led. seigneur a ordonnez estre nouvellement batuz et forgez en la monn[e] dud. lieu de Tours.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7. — Sorb., H, 1, 10, n° 172, fol. 209 r°.)

1514 (22 AVRIL).

Maistre Pierre Porte, général des monn[es], partist de ceste ville de Paris, par ordonnance du Roy, pour aller en la ville de Lion afin de faire batre et forger les gros testons que led. seig[r] a ordonnez estre nouvellement batuz et forgez en la monn[e] de lad. ville de Lion.

(*Ibidem.*)

1514 (27 AVRIL).

Les gardes de la monn[e] de Paris apportent les boites de l'ouvrage de Nicolas Lecoincte, commis à la m[se]; elles contiennent :

177 écus au porc-épic.
9 s. 10 d. de Ludovicus de 10 d. t.
7 s. 4 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1514 (5 MAI).

Mention de Jehan Vauzelles, l'un des gardes de la monn[e] de Limoges.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1514 (6 MAI).

Mandement de payer à Robert Rousseau, tailleur de la monnaie de Tours, et sur sa requête, adressé par les généraux maîtres à Jacques Basire, naguères m[e] part[er] de la monn[e] de Tours.

Il s'agissait de la fabrication des coins pour testons et demi-testons, livrés depuis le mois d'avril dernier passé.

(A. N. Carton Z, 1[b], 602.)

1514 (12 MAI).

Ordonnance royale adressée aux généraux maîtres.

Loys, par la grâce de Dieu, etc. Pour voir peser, livrer, fondre grenailles, affiner et congnoistre le dechiet sur la vaisselle d'argent prinse par les commissaires par. nous ordonnez, laquelle vaisselle mise en certaines monnoyes de notre Royaume pour en faire et forger des testons de 10 et 5 s. tournois pièce, pour les bailler et livrer à notre amé et féal conseiller m[tre] Philibert Babou, par nous commis à tenir le compte et faire le paiement des fraiz extraordinaires de noz guerres.....

Nous avons commis, ordonnez et depputez, commectons, ordonnons et depputons par ces présentes et chascun de vous, l'un en l'absence de l'autre, à veoir livrer, peser, fondre grenailles et congnoistre le déchet qui se pourra trouver en toute la vaisselle d'argent venant de la vendicion de notred. domaine, aides et gabelles, mise es mains des maîtres particuliers pour forger et fondre ainsi que dit est.

(A. N. Carton Z, 1[b], 536. — A. N. Reg. Z, 1[b], 61, fol. 9 r° à 10 r°.)

1514 (13 MAI).

Sire Michel Cherbée, garde de La Rochelle, apporte les boîtes, contenant :

19 écus au porc-épic.
17 d. de Ludovicus de 10 d. t.
20 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

Nicolas Cherbée apporte les boîtes de Tours, qui contiennent :

38 écus au porc-épic.

8 d. de Ludovicus de 10 d. t.

28 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1514 (14 MAI ET 6 JUIN).

Le 14e jour de may 1514, par mandement du Roy donné à Paris, les généraulx des monnoyes feurent commis pour veoir priser, livrer, fondre grenailles et affiner certaine quantité de vesselle d'argent emprunstée par le Roy sur engaigemens de ses domaynes, aydes, greniers à sel, quatmes, huictmes et gabelles pour subvenir au faict de ses guerres mesmes contre les Anglois, et du dechet en estre faict certiffication par les généraulx ou l'ung d'eulx commis à ce que dessus, desquelles vesselles fut ordonné le 6e jour de juing ensuyvant 1514 l'ouvraige estre faict qui s'ensuyt en certaines monnoyes du Royaulme.

Gros testons à 11 d. 18 grains argent le Roy, à 1 grain dud. argent de remedde, de 7 d. 12 grains de poix, au feur de 25 pièces et demye au marc, ayans cours pour 10 s. pièce.

Figure. Teston à effigie. ℞. Ecu couronné dans cercle à 11 dentelures

Demys desd. gros testons de 11 d. 18 grains de loy argent le Roy, de 3 d. 18 grains de poix, au feur de 51 pièces au marc, ayans cours pour 5 s. t.

Marc d'argent, 12 lb. 15 s. t.

Figure du demi-teston comme dessus.

(Reg. de Lautier, fol. 155 r°.)

Le sieur Roy ordonna plusieurs edictz et reglemens de ses monnoyes qui eussent esté trop longs à déclairer et rédiger par escript.

(Ms. Fr. 5524, fol. 189 r° à 190 r°. — Reg. de Lautier, fol. 154 v° à 155 v°.)

1514 (18 MAI).

Furent baillez à monsr le général de Beaulne deux pilles garnies chacune de trois trousseaux à monnoyer gros de 10 s. t. la pièce, pour icelles envoyer à Tours à monsr le général le Coq estant de présent aud. lieu de Tours.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1514 (20 MAI).

On apporte les boîtes de Bourges, contenant :

19 écus au porc-épic.

45 s. 7 d. de Ludovicus de 10 d. t.

14 d. de petits tournois.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1514 (JUIN).

Robert Girault, me partier de la monnoie de Bordeaux, demande à y faire 400 marcs de lyards. On lui en accorde 300.

La requête de Girault est envoyée aux généraux mes le 24 juin 1514.

Ils accordent les 300 marcs le 26 juin 1514

(A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 138 r° et v° et Z, 1b, 61, fol. 8 v° et 9 r°.)

1514 (6 JUIN).

Mandement par lequel le Roy notre sire ordonne qu'il soit donné au me partier de la monne de Lyon 17 s. 6 d. t. de creüe, oultre le pris de 11 lb. t. de marc d'argent,

pour acheter une maison aud. lieu de Lyon pour doresenavant y faire monnoye.

Lettres vérifiées par les généraux et mandées aux officiers de la monn[e] de Lyon le 8 juin 1514.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 62, fol. 137 v[o] et 138 r[o] et Z, 1[b], 61, fol. 7 v[o] et 8 r[o].)

1514 (8 JUIN).

On apporte les boîtes de Bordeaux de l'ouvrage de Robert Girault, m[e] part[er]; elles contiennent :

13 écus au porc-épic.
19 d. de Ludovicus de 10 d. t.
150 d. de petits t.
40 d. de deniers bourdelois.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1514 (26 JUIN).

A Villeneuve, par Laurent de Chevenelles. Ecus au porc-épic à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 70 au marc; du 26 juin 1514 au 12 octobre, 4600

Mêmes écus, par Vincent Espiart, commis par Laurent de Chevenelles, du 9 novembre 1514 au 6 avril suivant avant Pâques 6200

(A. N. Reg. Z, 1390. — Carton Z, 1[b], 1011-12.)

1514 (13 JUILLET).

Les boîtes de Villeneuve sont apportées par Pierre Allequier, contregarde de Montpellier; elles contiennent :

13 écus au porc-épic.
1 s. 9 d. de Ludovicus de 10 d. t.
18 s. des mêmes (autre boîte).
7 écus au porc-épic (autre boîte).

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1514 (17 JUILLET).

On ouvre les boîtes de Montpellier, apportées le 13; elles contiennent :

43 écus d'or au porc-épic.
2 s. 9 d. de Ludovicus de 10 d. t.
11 s. 9 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1514 (21 JUILLET).

Maistre Pierre Porte, général des monn[es], retourna en ceste ville de Paris de la ville de Lion où il estoit allé pour y faire batre et forger des gros testons de 10 s. t. pièce, et demys de 5 s. t. pièce, par ordonnance du Roy.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1514 (27 JUILLET).

Mention de feu Aubert Sauvignac, de Montpellier, et de Bernard Tessier, m[e] part[er] de la monn[e] de Montpellier.

(*Ibidem.*)

1514 (29 JUILLET).

Mention de noble homme Claude Robin, général des monn[es] de Languedoc.

(*Ibidem.*)

1514 (2 AOUT).

On ouvre les boîtes de Toulouse, apportées le même jour; elles contiennent :

38 écus au porc-épic.
8 s. 9 d. de Ludovicus de 10 d. t.
3 s. 2 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

On ouvre les boîtes de Bayonne, apportées le même jour, et contenant :

141 écus au porc-épic.
31 s. de liards.
8 s. 8 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1514 (4 AOUT).

Mention de Jehannot du Cerant, contregarde de la monn^e^ de Tours, et de Jaques Basire m^e^ part^er^.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

Les boîtes de Poitiers, apportées et ouvertes ce jour, contiennent :
46 écus au porc-épic.
4 d. de Ludovicus de 10 d. t.
15 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1514 (18 AOUT).

M^e^ Charles le Coq, général des monn^es^, retourna en ceste ville de Paris de la ville de Tours où il estoit allé pour y faire batre et forger des gros testons de 10 s. t. et des demys de 5 s. t. par ordonnance du Roy.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1514 (11 SEPTEMBRE).

Les boîtes de Saint-Lô contiennent :
8 écus au porc-épic.
3 s. 1 d. de Ludovicus de 10 d. t.
3 s. 7 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1514 (19 SEPTEMBRE).

Permis à Saunat de Segure, garde de la monn^e^ de Bayonne, autorisé à faire exercer son office par Michel de Segure, son père, pour un an.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1514 (13 OCTOBRE).

On ouvre les boîtes de Limoges, apportées le 2 août, contenant :
33 écus au porc-épic.
34 s. 11 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1514 (19 OCTOBRE).

On ouvre les boîtes de Lyon, apportées le 21 juillet 1514 ; elles contiennent :
124 écus au porc-épic.
15 s. 2 d. de Ludovicus de 10 d. t.
5 s. 10 d. de gros testons qui ont cours pour 10 s. t.
4 s. 4 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1514 (26 OCTOBRE).

Les boîtes de Villefranche, apportées le 2 août, sont ouvertes ; elles contiennent :
3 écus au porc-épic.
16 s. 6 d. de Ludovicus de 10 d. t.

(*Ibidem.*)

1514 (8 NOVEMBRE).

Aujourduy a esté donné congié à Nicolas le Coincte, commis à la maîtrise part^re^ de la monn^e^ de Paris, de forger la quantité de 50 pièces d'or pesans deux escuz d'or d'escuz, sur les coings des gros de France pour mons^er^ le trésorier Babou.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 7.)

1514 (18 NOVEMBRE).

Mention d'Ogier de Hyriart et de Jehan de Marrac, sans désignation.

Les généraux déchargent Antoine de Chasteauneuf de la commission qui luy avoit esté par nous baillée le 7e jour de novembre l'an 1512, pour exercer le fait et maistrise de la monne de Bayonne, et neantmoins de nouvel avons iceluy de Chasteauneuf commis pour faire et exercer lad. monne soubz la main du Roy, pendant le different desdites parties et jusques à ce que par led. seigneur ou nous autrement en soit ordonné.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1514 (24 NOVEMBRE).

Quittance donnée à Michel Guillain, me partier de la monne de Lyon.

Item du 27 novembre 1514.

(A. N. Carton Z, 1b, 602.)

1514 (9 DÉCEMBRE).

Congé donné à Guillaume le May de tailler une pille et deux trousseaux aux armes de monsgr le duc de Vallois et de Bretaigne, comte d'Anjou.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1514 (1er JANVIER).

Escus au soleil à 23 k. $\frac{1}{6}$, de 70 au marc, vt 36 s. 3 d.

Blancs à 4 d. 12 gr., de 86 au marc, vt 12 den.

(Leblanc, *Tables*.)

1514 (1er JANVIER).

Decedda icelluy sieur Roy en l'hostel des Tournelles à Paris, le premier jour de janvier, environ deulx heures au soir, l'an 1514, année 16e de son roigne (et fut inhumé *oublié*) en l'église Sainct-Denis en France.

Nota. Les mêmes mots oubliés prouvent que le registre de Lautier a été copié sur le Ms. fr. 5524.

(Ms. Fr. 5524, fol. 190 re. — Reg. de Lautier, fol. 155 ve.)

FRANÇOIS Ier

1er JANVIER 1514 AU 31 MARS 1547

1514 (1er JANVIER).

François, Roy de France, premier de ce nom, dict restorateur des lectres, filz de Charles, conte d'Angoulesme et de madame Loise de Savoye, comme plus prochain en ligne collateralle et masculine en la maison de Vallois, feust sacré Roy de France, d'aultant que la ligne directe estoit faillie au Roy Charles VIIIe, et commença à reigner led. sr Roy le premier jour de janvier 1514.

(Ms. Fr. 5524, fol. 192 r°. — Reg. de Lautier, f° 156 r°.)

S'ensuyvent de France (*sic*) où on forge monnoyes de présent :

F Cremeu.
R Romaint.
A Mirabel.
N Montpellier.
C Thoullouze.
I Tours.
S Angiers.
C Potiers.
V La Rochelle.
S Lymoges.
D Saint-Pourçain.
E Mascon ou Lyon.
I Disjon.
G Troes.
R Rouen.
A Tournay.
C Saint-Quentin ou Amiens.
I Paris.
A Sainct-Lô.
F Sainct-Andry.
R Sainct-Auperre ?
A Saincte-Menehou.
N Challons.
C Bordeaulx.
O Baionne.
V Bourges (*biffé*).
M
R
E
X

(Ms. Fr. 5915, *fonds Bigot*, fol. 24 v°.)

1514.

Bordeaux.

Confirmation par le Roy dud. bail fait par le feu Roy à Girault (Robert).

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 22 v°.)

Bourges.

Confirmation dudit bail fait par le feu Roy à Pierre Ronsart.

(*Ibidem*, fol. 18 v°.)

1514 (2 JANVIER).

Confirmation des généraux par François premier.

Les généraux maîtres sont :

Denis Anjorrant, Charles le Coq, Guillaume Bonneil, Guillaume le Sueur, Germain de Marle, Martin Vivot, Pierre Porte et Philippes Poullain.

(Ms. Fr. 21435, fol. 159 v°. — A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 62, fol. 147 r° et v°.)

1514 (23 JANVIER).

Lettres envoyées aux gardes de la monn^{e} de Lyon avec des patrons pour faire escuz soleil et grans blancs.

De par les généraulx m^{es} des monnoyes du Roy nostre sire, gardes de la monn^{e} de Lyon, nous vous envoyons les patrons des escuz soleil et grans blans couronne que le Roy nostre sire a ordonné présentement estre ouvrez et monnoiez en ses monnoyes cy dedans encloz, lesquelz escuz vous ferez ouvrer et monnoyer en lad. monn^{e} à 23 caratz et $\frac{1}{8}$, à $\frac{1}{8}$ de carat de remède, de 70 d. de poix au marc de Paris, qui est semblables poix et loy que les escuz au porc-espic que l'on avoit acoustumé ouvrer, et y faictes mectre l'escripture telle qu'elle est esditz patrons, et faictes ouvrer grans blans à 4 d. 12 gr. de loy A. R., à 2 gr. de remède, de 7 s. 2 d. de poix au marc de Paris, qui auront cours pour 12 d. t. pièce, et faictes tailler lesd. escuz et grans blans aux recours chacunes pièces et ainsi qu'il est déclairé es dernières ordonnances, et aussy faictes casser et rompre tous les fers tant d'or que du blanc de l'ouvrage précédent. Sy, n'y faictes faulte. A Paris, en la chambre desd. monn^{es}, le 23^{e} jour de janvier, l'an 1514.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 62, fol. 146 r° et Z, 1ᵇ, 61, fol. 25 v°.)

Lettres envoyées par les généraux m^{es} avec des patrons pour faire des écus au soleil et des grands blancs.

Le 23 janvier, à Lyon, remises à Michel Guilhen, m^{e} part^{er}.

Le 23 janvier, à Bordeaux.

Le 24 janvier, à Bourges, remises à Pierre Benoist, tailleur.

Le 29 janvier, à Limoges.

Le 16 février, à Paris.

Le 19 février, à La Rochelle.

Le 19 février, à Rouen.

Le 5 mars, à Chaalons.

Le 6 mars, à Saint-Lô.

Le 22 mars, à Montpellier.

Le 30 mars à Tours.

Le 3 avril, à Poitiers.

Avec ordre de rompre les fers de l'ouvrage précédent, tant pour l'or que pour l'argent.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 62, fol. 146 r° et v°, et Z, 1ᵇ, 61, fol. 25 v° à 26 v°.)

Le 23^{e} jour de janvier 1514, le Roy ordonna en ses monnoyes estre forgé l'ouvraige qui sensuyt.

Escuz d'or soleil à 23 k. et $\frac{1}{8}$ de k. de remedde, poisant 2 d. 17 grains, au feur de 70 pièces au marc, ayans cours pour 36 s. 3 d. pièce.

Marc d'or fin, 6^{xx} 10 lb. 3 s. 4 d. t.

France. — 2 figures d'écus : l'un avec l'écusson seul, couronné ; l'autre avec l'écusson accompagné de deux F couronnées ; la croix cantonnée de 2 F et 2 lys.

Bretagne — Ecusson avec F et hermine couronnée à ses côtés. Ꝛ. 2 F et 2 hermines couronnées.

Dauphiné. — Couronnelles. Écu écartelé.

Gros testons à 11 d. 18 grains de loy argent le Roy et 1 grain de remedde, de 7 d. 12 gr. ou environ de poix chacune pièce, au feur de 25 pièces et demyes au marc, ayans cours pour 10 s. t. pièce.

Marc d'argent, 12 lb. 15 s. t.

3 figures. France. — Ecu avec 2 F couronnées.

Bretagne. — Avec 2 hermines couronnées.

Dauphiné. — Champ écartelé.

Demys testons à 11 d. 18 grains de loy argent le Roy, et de 3 d. 18 grains de poix chacune pièce, au feur de 51 pièces au marc.

Marc d'argent, 12 lb. 15 s.

France, Bretagne, Dauphiné. — Les 3 mêmes figures des demi-testons.

Douzains Franciscus à 4 d. 12 grains de loy argent le Roy, à 2 grains dud. argent de remedde, de 2 d. 5 grains de poix chacune pièce tresbuchans, au feur de 86 pièces au marc, ayans cours pour 12 d. t. pièce.

Marc d'argent, 11 lb.

Figures. France. — Blanc aux 3 couronnelles.

Dauphiné. — Dauphin sur écu écartelé. ℞. Croix à 2 dauphins (2e et 3e).

Bretagne. — 2 blancs, avec croisette ou avec hermine.

Liards à 2 d. 16 grains de loy argent le Roy, à 2 grains de remedde, de 21 grains de poix pièce, au feur de 210 pièces au marc, ayans cours pour 3 d. t. pièce.

Marc d'argent, 11 lb.

Figure. France. — 2 lys et 2 couronnes à la croix.

Bretagne. — 2 hermines et 2 lys à la croix.

Dauphiné. — + FRANCISCVS, etc. Dauphin.

Doubles tournois noirs à 1 d. 12 grains argent le Roy, à 2 grains de remedde et de 1 d. de poix pièce, au feur de 96 pièces au marc, ayans cours pour 2 d. t.

Marc d'argent, 11 lb.

Figures. France. — FRANCISCVS, etc. 3 lys dans trèfle. ℞. SIT, etc. Croix dans quatrefeuille.

Dauphiné. — 2 lys et dauphin dans le trèfle qui est fleuronné en haut.

Petits deniers tournois à 1 d. de loy argent le Roy, à 2 grains de remedde, de 18 grains ou environ de poix chacune pièce, au feur de 252 pièces au marc, ayans cours pour 1 d. t.

Marc d'argent, 11 lb.

Figure. France. — 2 lys. TVRONVS CIVIS FRANCOR.

Dauphiné. — 1 lys et 1 dauphin. TVRONVS CIVIS.

Bourdeloys petitz à 16 grains de loy, de 15 grains ou environ de poix chacune pièce, au feur de 300 pièces de poix au marc, ayans cours les cinq pour ung lyart.

Marc d'argent, 11 lb.

Figure. SIT, etc. Croix. ℞. + FRANCISCVS REX. Lys.

Couronnalz provenceaulx à 16 grains de loy et 19 grains de poix chacune pièce, au feur de 236 pièces de poix au marc, ayans cours les 16 pour 12 d. t.

Marc d'argent, 11 lb.

Figure. Lys. SIT, etc. ⁜ ℞. Lys. FRANCISCVS FRANC. REX. ∘F∘ .

(Ms. Fr. 5524, fol. 193 r° à 196 v°. — Reg. de Lautier, f° 156 v° à 159 v°.)

1514 (23 JANVIER).

Les gardes de la monn[e] de Tours apportent les boîtes ; elles contiennent :

14 écus au porc-épic.

4 d. de Ludovicus de 10 d. t.

13 s. de gros testons de 10 s. t.

2 s. 2 d. de petits t.

13 d. de demi-testons qui ont cours pour 5 s. t. pièce.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1514 (30 JANVIER).

Ce jour, a esté permis à Nicolas le Coincte, commis à la maistrise particulière de la monn^e de Paris, de povoir affiner 40 marcs de billon à 4 d. de loy, en la présence des gardes de lad. monn^e ou l'un d'eulx, pour en alloier encores 200 marcs d'autre billon qui n'est que à 3 d. 15 grains, et pour icelluy aloier au titre des grans blancs de 12 d. qui sont à 4 d. 12 gr. A. R.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1514 (13 FÉVRIER).

Rétablissement de la monnaie de Saint-Pourçain, suspendue depuis l'édit du roi précédent.

Lettres vérifiées à la chambre des monnaies le 27 avril 1515.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 62, fol. 149 r^e et v^e, et Z, 1^b, 61, fol. 30 r^e à 31 r^e.)

1514 (17 FÉVRIER).

Testons à 11 d. 18 gr., de 25 $\frac{1}{2}$ au marc, v^t 10 sols.

(Leblanc, *Tables.*)

1514 (23 FÉVRIER).

A cette date, Michel Guilhen est m^e part^er de la monnaie de Lyon, et les gardes sont Guillaume Girault et Estienne Gaulteret.

Le 17 mars 1514, François de Montpancier, tailleur de la monn^e de Lyon, donne quittance à Michaud Guillin, m^e part^er, de ses gages pour lesquels il avait adressé une réclamation aux généraux maîtres, qui envoyèrent au m^e part^er un mandat de payement le 23 février 1514.

Voici la teneur de la supplique de François de Montpancier :

Supplie humblement François de Montpancier, tailleur de la monnoye de Lyon, comme depuis Pasques en çà, led. suppliant ait fourny de fers à faire des gros testons tant pilles que trousseaulx, oultre et par dessus son ferrage, dont il n'a eu aucune récompense, ce considéré, il vous plaise tauxer aud. suppliant ce qu'il vous plaira pour ses paines et sallaires d'avoir forny lesdits fers, et vous ferez bien.

Le 23 février 1514, les généraux rendirent un avis favorable, et taxèrent à 7 lb. t. l'indemnité à allouer au tailleur.

(A. N. carton Z, 1^b, 602.)

1514 (28 FÉVRIER).

A esté ordonné que sur les fers qui ont esté taillez par Guillaume de May les maistres d'ostels et officiers de la maison du Roy pourront faire monnoyer en la monn^e de Paris la quantité de 700 getouers d'argent aux armes dud. s^gr pour servir aux officiers d'icelluy s^gr, et que doresenavant le tailleur de lad. monn^e taillera les fers sur lesquelz on vouldra faire monnoyer aucuns getouers en icelle.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1514 (3 MARS).

Cedit jour, a esté ordonné à Laurens de Chenevelles (ou Chevenelles), m^e part^er de la monn^e de Villeneufve et Saint-André-lez-Avignon, luy estant en la chambre de céans, qu'il ayt à estre et comparoir en lad. chambre le mardy d'après Kasimodo pour estre présent à l'ouverture et jugement des deniers de ses boistes de lad. monn^e.

(*Ibidem.*)

1514 (7 MARS).

Bernard de Sauvignac présente des lettres patentes du Roy donnant à Pierre Ronce l'office de garde de la monne de Villefranche, que souloit par cy devant tenir et exercer Jehan Manceaux, vacant par la résignacion qu'il en a faite ès mains de monsr le chancelier au prouffit dud. Ronce. L'entérinement des lettres est différé jusqu'à ce que celui-ci ait comparu en personne et ait été interrogé de sa souffisance, et ait prêté serment, actendu aussi que à présent l'autre garde d'icelle monne ne exerce son office en personne.

(*Ibidem.*)

1514 (13 MARS).

Permis à Nicolas le Cointe, commis à la maîtrise particulière de la monnoye de Paris, qu'il puisse faire ouvrer et monnoyer en lad. monnoye ung denier d'or du poix de ung escuz et surles fers des gros testons derrenement (*sic*) faiz par ordonnance du Roy, pour icellui denier estre baillé et délivré par ledit Cointe à maistre Jehan Sallit, conseiller et maistre des requestes ordinaires de l'ostel dud. seigneur.

(*Ibidem.*)

1514 (24 MARS).

Pièce établissant que l'atelier de Bayonne fut peuplé d'ouvriers du serment de France, de Morlas.

(*Ibidem.*)

1515.

Bayonne.

Antoine de Châteauneuf, pour 8 ans, par lettres patentes.

300 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre chacun an.

(Sorb., H, t, 9, n° 174, fol. 21 v°.)

Montpellier.

Confirmation par le Roy audit (Leonnet) Tessier dud. bail (de 6 ans) fait par le feu Roy Loys dern[t] décédé.

(*Ibidem*, fol. 21 r°.)

Rouen.

Pierre Lesgare, commis pour un an. Différence : 2 petits trèfles entre *Francorum* et *Rex* du côté de la pille, et du côté de la croix entre *Xpus* et *imperat.*

Fera les escus au soleil à 23 k. $\frac{1}{8}$, à $\frac{1}{8}$ de remède, de 70 deniers de poids au marc de Paris.

Grans blans de 12 d. t. pièce, à 4 d. 12 grains de loy argent le Roy, à 2 gr. de remède, de 7 s. 2 d. de poids au marc de Paris.

Item pour 6 ans, par lettres patentes.

(*Ibidem*, fol. 12 r°.)

Saint-Lô.

Richart Basire, pour un an, sous la main du Roy.

(*Ibidem*, fol. 40 r°.)

1515.

Chevauchée des généraux.

Sire Martin Vivot, Me Ch. le Coq, devers le Roy.

Germain de Marle, Champagne et Bourgogne.

Guillaume le Sueur, Martin Vivot, Bourges, Saint-Poursain, Lion, Montpellies, Dauphiné, Provence, Villeneuve-Saint-André-lez-Avignon.

Ch. le Coq, Tours, Angers, Poitiers, La Rochelle, Bordeaux, Baionne, Tholose, Villefranche, Limoges.

Pierre Porte, Baionne.
Martin Vivot, Lion.

(Sorb., H, 1, 10, n° 172, fol. 209 r°.)

1515.

Henry de la Planche, changeur à Paris, commis à l'office de garde de la monn° de Paris, au lieu de Claude de Crèvecœur, jusqu'à ce que par le Roy ou les généraux y ait esté pourveu.

Claude Robin, esc^r, général m^e des monn^es du Roy notre sire ez pays de Languedoc et duché de Guyenne.

Congé à l'essayeur général de Valenciennes d'aller faire ses vendanges.

Congé à Claude le Cointe, essayeur de la monn° de Paris, d'aller à Orléans.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 113 r° et v°.)

1515 (11 AVRIL).

Ont esté baillez à Jehan Violette 3 pilles et six trousseaulx servans à faire escuz au soleil, pour iceux porter aux gardes de la monn° de Poictiers.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1515 (16 AVRIL).

Mention de Jaques Basire, naguères m^e part^er de la monn° de Tours.

(*Ibidem.*)

1515 (4 MAI).

Jaques Bertillon et Claude Crèvecœur, gardes de la monn° de Paris, apportent les boîtes, contenant :

93 écus au porc-épic.
3 s. 4 d. de Franciscus de 12 d. t.
3 s. 2 d. de Ludovicus de 10 d. t.
12 s. 6 d. de testons.
3 s. 7 d. de demi-testons.
16 s. 9 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1515 (8 MAI).

On apporte les boîtes de la monn° de Rouen.

(*Ibidem.*)

1515 (11 MAI AU 26 AOUT).

A Rouen, par Robert Poillevilain, m^e part^er, écus au soleil à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 70 au marc.

Neuf délivrances comportant en tout 6160 écus.

Les gardes sont Guillaume Aubert et Nicolas Pieffort, nommés à l'office vacant du 2 avril 1514 avant Pâques.

Jehan le Roy est contregarde, et Jehan le Forestier, tailleur.

(A. N. Liasse 967. — Carton Z, 1^b, 963-67.)

1515 (14 MAI).

On apporte les boîtes de Bourges, et on les ouvre le 17 mai ; elles contiennent :

9 écus au porc-épic.
3 s. 4 d. de grands blancs à la couronne.
5 s. 3 d. de petits t.
25 s. 2 d. de Ludovicus.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1515 (15 MAI AU 8 AOUT).

A Saint-Lô, écus à 23 k. et $\frac{1}{8}$ et de 70 au marc, par Richard Basire.

Quatre délivrances comportant en tout 1200 écus.

Les gardes sont Pierre de Baulieu et

Jehan de Chaumont. Le tailleur est Guillaume Lesleu.

(A. N. Parchemin du carton Z, 1b, 981-82.)

1515 (23 MAI).

On ouvre les boîtes de Rouen, qui contiennent :

38 écus au porc-épic.
22 d. de Ludovicus.
17 d. de gros testons.
19 s. 5 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1515 (1er JUIN).

A Montpellier, par Léonard Teixier, me part^er^, avec les gardes François Chaume et Jehan Barrière, le contregarde Pierre Alquier, et le tailleur Benoît Mouchet.

Du 1er juin 1515 au 30 août suivant, 3200 écus au soleil à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 70 au marc.

Boîte close le 1er septembre 1515.

Petit cahier de parchemin signé Chaume, Barrière et Benet Mouchet.

(A. N. Carton Z, 1b, 900.)

1515 (1er JUIN).

On apporte les boîtes de La Rochelle, contenant :

14 écus au porc-épic.
3 s. 3 d. de Ludovicus de 10 d. t.
2 s. 1 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1515 (12 JUIN).

On apporte les boîtes de Bordeaux, contenant :

11 écus au porc-épic.
165 d. de arditz.
83 d. de petits t.
36 d. de deniers bourdelois.

(*Ibidem.*)

1515 (14 JUIN).

Nicolas Fournier, tailleur de Villeneuve, apporte les boîtes; ouvertes le 15, elles contiennent :

23 écus au porc-épic faits par Laurent de Chenevelles.
3 s. 6 d. de Ludovicus de 10 d. t.
31 écus au porc-épic faits par Laurent Espiard.
1 s. 9 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1515 (14 JUIN).

A esté permis et octroyé à Jehan de Bernay, orfèvre, demourant à Paris, de povoir faire monnoyer en la monnoye de Paris une pièce d'or pesant une once, deux estellins, ung feslin, sur les coings des gros testons de 10 s. t. pièce, derrenièrement ouvrez et monnoyez en lad. monne par ordonnance du Roy.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1515 (15 JUIN).

A Tours, par Guillaume Girault, commis par les généraux maîtres.

Ecus à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 70 au marc.

Du 15 juin 1515 au 2 août 1519, en cinq délivrances, 3175 écus.

Le 17 décembre 1518, la monnaie est ouverte après être restée fermée jusqu'à ce jour.

Les gardes sont René Chaillou et

Robin Rousseau, tenant la place de Girault.

Le tailleur est Robin Rousseau, et le contregarde Janot de Serant.

Douzains. Le 9 juillet 1515, 19 marcs 4 onces; le 18 août 1518, 9 marcs une once.

Ils sont à 4 d. 12 gr. et de 7 s. 2 d. (86 au marc).

En tout, 28 marcs 5 onces, soit 2462.

Deniers tournois à 1 d. de loi et de 21 s. (252). Le 9 août 1518, 58 marcs; le 1er février suivant, 30 marcs 7 onces 6 est.

Total 88 marcs 7 onces 6 est... 22437.

Boîtes closes le 1er janvier 1519.

Signé Chaillou et Rousseau.

(A. N. Petit cahier de parchemin. — Carton Z, 1000-1.)

1515 (19 JUIN).

Lettres patentes aux généraux mes des monnes.

Françoys, par la grâce de Dieu, etc. Pour obvier, estaindre et garder que doresenavant ne y soient plus faictes aulcunes faultes, avons ordonné et ordonnons qu'il ne sera plus batu et forgé ancunes monnoyes d'or, d'argent ne d'autres, fors que ès monnoyes de Paris, Rouen, Lyon et Bayonne; deffendons à tous maistres particuliers, gardes et autres officiers des autres monnoyes de notre pays du Daulphiné de faire plus aucun ouvraige, et vous enjoignons leur en faire les commandements.

Des lettres patentes identiques, pour les monnaies du Royaume à supprimer, furent adressées le même jour aux mêmes généraux maîtres.

Les unes et les autres sont datées ainsi : Amboise, le 19e jour de juin l'an 1515, et de notre règne le premier; et contresignées : Par le Roy, comte de Provence, vous et autres présens. ROBERTET.

(A. N. Carton Z, 1b, 536.)

Cette pièce est ainsi intitulée :

Ordonnance faicte par le Roy, par laquelle a esté ordonné que doresenavant toutes les monnes de ce royaume seront mises en chomage, excepté les monnes de Paris, Rouen, Lyon et Bayonne.

(A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 149 vo, et Z, 1b, 61, fol. 31 ro et vo.)

Amboise.

Mandement adressant aux généraux des monnes pour clore les boistes des monnes de Bourgoigne et autres monnes, et informer des faultes faictes èsd. monnes.

(A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 149 vo et 152 ro. — Reg. Z, 1b, 61, fol. 31 vo et 32 ro).

1515 (22 JUIN).

On ouvre les boîtes de Chalons, apportées le 23 mai 1515, contenant :

2 écus au porc-épic.

20 d. de grands blancs Ludovicus de 10 d. t.

5 s. 3 d. de petits deniers t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1515 (3 JUILLET).

On ouvre les boîtes d'Angers, apportées le 30 juin; elles contiennent :

5 écus au porc-épic.

2 s. 6 d. de Ludovicus.

5 s. 4 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1515 (3 JUILLET).

Mention d'Arnaulton d'Etchavery, contregarde de la monne de Bayonne.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1515 (5 juillet).

Le 5e juillet 1515, de l'ordonnance du Roy, fut faict en la monnoye de Paris ouvraige de mil petits royaulx d'or pour en faire dons à son plaisir. Lesquelz luy feurent envoyez en son voyage allant conquérir la duché de Millan, et feurent faictz des poidz et loy qui ensuyt.

Lesd. royaulx d'or à 23 et $\frac{1}{8}$ de k., aud. 8e de k. de remedde, d'un denier 8 grains tresbuchans chacune pièce, au feur de 7^{xx} pièces au marc.

Marc d'or fin, 6^{xx} 10 lb. 3 s. 4 d.

Figure. + DEVS AVXILIV. TVVM REGI DA. Ecu couronné. ℞. FRACISCVS. DEI. G. FRAC. REX. Le roi à cheval allant vers la droite. 17 millimètres.

(Ms. Fr. 5524, fol. 196 v°. — Reg. de Lautier, fol. 159 v°.)

1515 (16 juillet).

A Montpellier, par Léonard Tixier, avec les mêmes officiers (pour la tierce année).

Douzains à 4 d. 12 gr. et de 7 s. 2 d. de taille (86 au marc). Le 16 juillet et le 30 août 1515, délivré 39 lb. de douzains et mis en boîte 13 pièces (on en met en boîte une sur 760)..... 9360 frappés.

(Petit cahier de parchemin. — A. N. Carton Z, 1b, 900.)

1515 (16 juillet).

Henry de la Planche, changeur, demeurant à Paris, demande à être commis à l'office de garde de la monne de Paris, en remplacement de feu Claude de Crèvecœur, jusqu'à ce que par le Roy y ait esté pourveu. Sa demande est accueillie et il prête serment.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1515 (20 juillet).

On apporte les boîtes de la monne de Dijon.

En marge est écrit : Lesd. boistes furent ouvertes le 4e de juillet 1517 comme appert cy après.

On lit effectivement à cette date que ces boîtes contenaient :

11 écus au porc-épic.
9 d. de Ludovicus de 10 d. t.
9 s. 8 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1515 (24 juillet).

Mention de Hugues Berthillon, l'un des gardes de la monne de Paris.

Il lui est permis « qu'il face ouvrer et monnoyer en lad. monne la quantité de 1200 marcs d'argent en gros testons, qui auront cours pour 10 s. t. pièce, des poix et loy que ceulx qui ont esté derrenièrement ouvrez et monnoyez en lad. monne. »

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1515 (26 juillet).

On apporte les boîtes de Montpellier, contenant :

29 écus au porc-épic.
29 d. de Ludovicus.
11 s. 1 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1515 (28 juillet).

On apporte les boîtes de Bayonne, contenant :

157 écus au porc-épic.
19 s. 2 d. de liards.
23 s. 8 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1515 (2 aout).

On apporte et ouvre les boîtes de Toulouse, contenant :

36 écus au porc-épic.

4 s. 4 d. de Ludovicus.

3 s. 1 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1515 (6 aout).

Nomination par le Roi d'Anthoine Besson comme tailleur de la monn[e] de Crémieux, emploi qu'il a tenu dignement jusqu'à la mort du feu Roi.

Les lettres d'entérinement d'Artus Gouffier sont du 29 juillet 1517.

(Quintus liber, fol. 166 r[o] à 167 v[o].)

1515 (7 aout).

Mandat des généraux des monnoies à Antoine de Chasteauneuf, commis à la maîtrise de la monn[e] de Bayonne, de payement à Perrette et Jehanne Merieres sœurs, chappelières de rozes, demeurant à Paris, 25 lb. 6 s. 3 d. pour chappels de roses et bouquets fournis à

Maîtres Denis Enjorrant,
Charles le Coq,
Guillaume Bonneil,
Guillaume le Sueur,
Germain de Marle,
Martin Vivot,
Pierre Porte,
Philippes Poullain,

Jehan le Père, greffier.

Quittance donnée au même le 21 décembre 1515.

Le 5 juin 1526, mandat de payement adressé à Antoine de Chasteauneuf, m[e] part[er] de la monn[e] de Bayonne, d'une somme due à Pierre de la Lande, l'un des gardes de la monnoie, venu à Paris rendre compte de l'information faite contre Jehan Dyversore, l'autre garde, à présent prisonnier à Bordeaulx, pour faultes et charges dont il est accusé.

Le 5 février 1527, Antoine de Chasteauneuf est dit : Naguères m[tre] part[er] de la monnoye de Bayonne.

Mandat à Antoine de Châteauneuf le 13 août 1528.

(A. N. Carton Z, 1[b], 602.)

1515 (7 aout et 5 septembre).

On apporte en deux fois les boîtes d'Amiens, contenant en tout :

7 écus au porc-épic.

6 d. de Ludovicus de 10 d. t.

14 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1515 (9 aout).

A esté ordonné aux gardes de la monn[e] de Paris que, samedy prochain, ilz ayent à faire monnoyer en lad. monn[e] les flaons qui ont esté puis naguères ouvrez et blanchiz en lad. monn[e], montant la quantité de 200 quarante marcs ou environ, en groz testons aux armes du Roy, qui auront cours pour 10 s. t. pièce, venuz et yssuz de la vaisselle d'argent qui a esté livrée en icelle monn[e] par ordonnance du Roy, et qu'ilz soient de telz poix et loy que sont les gros testons derrenièrement forgez par ordonnance du feu Roy Loys, derrenier déceddé.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1515 (27 aout).

On apporte et ouvre les boîtes de Poitiers, contenant :

72 écus au porc-épic.
13 d. de Ludovicus.
15 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1515 (29 AOUT ET 6 SEPTEMBRE).

C'est le papier des délivrances des deniers d'or escuz du Roy notre sgr Franchois, où il y a du costé de devers la croix deux effes couronnéez, faictz à la monne dud. sgr à Rouen.

Ecus au soleil à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 70, faits à Rouen par Robert Poillevillain.

Gardes, Guillaume le Roux et (?).

Jehan le Roy, contregarde.

Jehan le Forestier, tailleur.

Emis en ces deux fois 1185 écus.

Du 11 mai 1515 au 6 septembre 1515, Robert Poillevillain a frappé en tout 7345 écus.

(A. N. Liasse 967. — Carton Z, 1b, 963-67.)

1515 (SEPTEMBRE).

Au mois de septembre audit an, led. sgr passant en Ast ordonna estre faict en la monne dud. lieu l'ouvraige qui ensuyt.

Testons à 11 d. 18 gr. de loy argent le Roy, de 7 d. 12 grains de poix, au fur de 25 pièces et demye au marc, ayans cours pour 10 s. t, pièce.

Marc d'argent, 12 lb. 15 s. t.

Figure : Le Roi cuirassé, l'épée à la main, et s'appuyant de la gauche sur l'écu de France.

(Ms. Fr. 5524, fol. 197 re. — Reg. de Lautier, fe 160 re.)

1515 (9 SEPTEMBRE).

Villefranche est mise en chômage ; elle y reste jusqu'au 27 septembre 1517.

(A. N. Carton Z, 1b, 1009-10.)

1515 (26 SEPTEMBRE).

On ouvre les boîtes de Limoges, apportées ce jour ; elles contiennent :

De l'an 1514, 27 écus au porc-épic.
10 s. de petits t.
De l'an 1515, 57 écus au porc-épic.
3 s. 6 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z 1b, 293.)

1515 (OCTOBRE).

En Italie.

Au mois d'octobre l'an 1515, fut faict escuz soleil à 23 k. et $\frac{1}{8}$ de karat, de 2 d. 17 grains de poix, au fur de 70 pièces de poix au marc, ayans cours pour 36 s. 3 d. t. monnoye de France.

Marc d'or fin vallust à raison de monnoie de France 6xx 10 lb. 3 s. 4 d. t.

Figure conforme. Mais FRANCORVM REX. DVX. M.

Demys desd. escuz d'or soleil, de loy, poids et cours à l'équipollent.

Doubles ducatz à 23 karatz et $\frac{1}{8}$, de 5 d. 10 grains de poix, au feur de 35 pièces de poix au marc, ayans cours pour 72 s. 6 d. monnoye de France.

Marc d'or fin à raison de lad. monnoye de France, 6xx 10 lb. 3 s. 4 d. t.

Figure conforme.

Testons à 11 d. 18 grains de loy argent le Roy, de 7 d. 11 à 12 grains de poix, au feur de 25 pièces et demye au marc, ayans cours pour 10 s. t. monnoye de France.

Marc d'argent reduyt à valleur de monnoye de France, 12 lb. 15 s. t.

Figure conforme.

Quatrains à 1 d. de loy argent le Roy, de 20 gr. de poidz chacune pièce, au feur de 216 pièces au marc, ayans cours pour ung petit parisis, monnoye de France.

Figure conforme. Couronne et ·F·.

Marc d'argent en billon et valleur de monnoye de France, 11 lb. 10 s. t.

(Ms. Fr. 5524, fol. 197 r° à 198 r°. — Reg. de Lautier, fol. 160 v° et 161 r°.)

1515 (9 octobre).

La duchesse d'Angoulmois et d'Anjou, régente, consulte la chambre des monnoyes sur le prix à mettre aux marcs d'or et d'argent et sur les ateliers à rouvrir.

Le vendredi 19 octobre, Jehan Molay, premier président de la chambre des comptes, et Loys de Poncher, trésorier, apportent la lettre de la régente.

Le 23, les généraux m^es répondent et conseillent de rouvrir :

Tours,
Angers,
Poitiers,
La Rochelle,
Montpellier,
Toulouse,
Bordeaux,
Limoges,
Bourges.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 62, fol. 153 r° et v°, et Z, 1^b, 61, fol. 32 v° à 34 v°.)

1515 (13 au 27 octobre).

A Rouen, par Robert Poillevilain, m^e part^er; gardes, Guillaume le Roux et Nicolas de Preaulx; Jehan le Roy, contregarde; Jean le Forestier, tailleur.

Ecus au porc-épic (*lisez* soleil *sans doute*) à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 70 au marc. Cinq délivrances, comportant 3033 écus frappés.

(A. N. Petit cahier de parchemin de la liasse 967. — Carton Z, 1^b, 963-67.)

1515 (15 octobre).

On ouvre les boîtes de Bayonne, apportées le 26 septembre; elles contiennent :

59 écus au soleil.
3 s, 8 d. de liards.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1515 (30 octobre).

On ouvre les boîtes de Saint-Lô, apportées ce jour par Jehan Brunoy, serviteur de Richard Basire, m^e part^er; il s'y trouve 6 écus au soleil.

(*Ibidem.*)

1515 (5 novembre).

Maistre Pierre Porte, général maistre des monn^es, partist de ceste ville de Paris, par ordonnance de la chambre desd. monn^es, pour aller en la ville de Bayonne pour aucunes faultes qui se sont trouvées en la monn^e dud. lieu.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1515 (14 novembre).

On ouvre les boîtes de Montpellier, apportées le 30 octobre; il s'y trouve :

16 écus au soleil.
13 d. de grands blancs douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1515 (24 novembre).

Mention de Jean Poinsart, garde de la monn^e de Villeneufve Saint-André-lez-Advignon (*sic*).

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1515 (27 novembre).

A esté donné cours aux escus par

manière de provision, du poids de 2 d. 16 gr. pour 40 s. t., et les escus couronne du poids de 2 d. 14 grains pour 39 s. t.

(Ms. Fr. 18500, fol. 10 r°.)

1515 (28 NOVEMBRE).

On ouvre les boîtes de Bourges, apportées le 15 août précédent; il s'y trouve :

5 écus au soleil.

2 s. 6 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1515 (4 ET 7 DÉCEMBRE).

Ecus au soleil à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 70 au marc, frappés à Grenoble par Antoine Vaignon; mis en boîte 3 écus. 600 frappés.

(A. N. Reg. Z, 1388. — Carton Z, 1b, 877-78.)

1515 (5 DÉCEMBRE).

Guillaume le Roux, garde de la monne de Rouen, apporte les boîtes; il s'y trouve 51 écus au soleil.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1515 (24 DÉCEMBRE).

A Rouen, par Guillaume le Roux, écus à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 70 au marc; mis en boîte 4 pièces pour 755 émises.

(A. N. Petit cahier de parchemin du carton Z, 1b, 963-67. Liasse 967.)

1515 (28 JANVIER).

Nomination par Artus Gouffier de Jehan Tybaud comme garde de Crémieux, en place de Urban Tybaud, démissionnaire.

Les lettres d'entérinement sont du 8 janvier 1518 de la Nativité.

(Quintus liber, fol. 172 r° à 173 v° et 175 v°.)

1515 (29 JANVIER).

Les boîtes de Bayonne, apportées le 26, sont ouvertes; il s'y trouve :

108 écus au soleil.

14 s. 1 d. de liards.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1515 (30 JANVIER).

On ouvre les boîtes de Bayonne, apportées la veille par les gardes et contenant 17 écus d'or.

(*Ibidem.*)

1515 (20 FÉVRIER).

Mathieu Janicot, garde de la monne de Bourges, apporte une boîte contenant 13 d. de grands blancs.

(*Ibidem.*)

1515 (26 FÉVRIER).

Nicolas de Preaulx, garde de la monne de Rouen, apporte une boîte contenant 4 écus d'or.

(*Ibidem.*)

1515 (27 FÉVRIER).

Confirmacion des officiers de la chambre des monnoyes.

François, etc. Il confirme mes Denis Anjorrant, Charles le Coq, Guillaume Bonneil, Guillaume le Sueur, Germain de Marle, Martin Vivot, Pierre Porte et Philippe Poullain, généraux des monnes.

(A. N. Reg. Z, 1b, 61, fol. 27 r° et v°.)

1516 (9 AVRIL).

On ouvre les boîtes de Villefranche,

apportées le 26 septembre 1515; il s'y trouve :

7 écus au porc-épic.

11 s. 9 d. de Ludovicus de 10 d. t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1516 (15 AVRIL).

Jacques Bertillon, garde de la monn[e] de Paris, apporte les boîtes; il s'y trouve 425 écus au soleil.

Item une autre boiste de deniers demys reaulx, en laquelle avoit :

5 d. de demys reaulx.

5 s. 1 d. de grands bl. Franciscus.

18 d. de gros testons.

12 s. 6 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1516 (7 MAI).

On ouvre les boîtes de La Rochelle, apportées le 3 septembre précédent; il s'y trouve :

4 écus au soleil.

3 d. de grands blancs.

(*Ibidem.*)

1516 (23 MAI).

Sur la supplique de Crémieux, pour obtenir la réouverture de son atelier monétaire, le roi François I[er] autorise cette réouverture le 23 mai 1516.

Les lettres d'entérinement données par Artus Gouffier, comte d'Estampes, gouverneur, le 19 janvier 1517 (de l'incarnation).

(Quintus liber, fol. 156 r° à 158 v°.)

1516 (24 MAI).

Les jurez de l'orfevrerie mandez, leur est remontré que le cours et mise des escuz au soleil et porc-espic hausse de jour en jour, comme de 40 s. à 40 s. 6 d. et 41 s. pièce, qui est contre le vouloir de l'ordonnance; lequel haussement procède en partie de ceux dud. mestier; leur est enjoint de faire savoir à tous ceux de leur mestier d'orfevrerie qu'ils n'aient doresenavant à recevoir ne bailler lesd. escus à plus haut prix que de 40 s. pièce, jusqu'à ce que autrement par le Roy en ait esté ordonné, ce qu'ils ont promis faire.

Mêmes remontrances aux jurés de la draperie, à ceux des changeurs et à ceux du mestier de la mercerie.

Le 26 mai, mêmes remontrances aux m[es] jurés du mestier d'épicerie et apoticairerie,

Aux jurez de la teinturerie,

A ceux des vendeurs de bestial,

A ceux de la grande boucherie,

A ceux de la boucherie de Beauvais.

A ceux de la boucherie de Gloriette,

A ceux de la mégisserie,

A ceux de la marchandise de pelleterie,

A ceux de la bonneterie,

Lesquels ont respondu que le haussement desd. escus venoit et procédoit des drapiers d'icelle ville de Paris;

A ceux du mestier d'huillier,

A ceux des vendeurs de poisson de mer ez halles de Paris.

Le 30 mai, aux maîtres jurez de la boucherie de Sainte-Geneviève à Paris.

Le 31 mai, aux m[es] jurez du mestier de bolengerie,

A ceux du mestier de baudraieulx,

A ceux du mestier de tanneur,

A ceux du mestier de friperie.

Le 2 juin, aux fermiers du 8[e] du vin vendu au quartier du Petit Pont, au quartier de la Cité et au quartier des Halles.

Au fermier du pié fourché et du poisson de mer à Paris.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 113 v° et 114 r°.)

1516 (28 MAI).

De par le Roy. Noz amez et feaulx. Pour ce que pour fournir aux affaires de noz guerres, nous avons fait emprunter de plusieurs nos bons et loyaulx serviteurs et officiers ung grant nombre de vaisselle d'argent, laquelle nous avons advisé pour nous en ayder présentement à nosd. affaires, faire monnoyer et forger en testons de 10 s. t. pièce; à cette cause, nous voullons que toute lad. vaisselle d'argent qui sera livrée en nostre monn[e] de Paris par notre amé et féal conseiller maître Philibert Babou ou par l'un de ses commis, vous la faciez monnoyer et forger esd. testons de semblable aloy et poix qui estoient ceulx qui y furent forgez du temps de feu notre très cher seigneur et beaupère. Donné à Lyon, le 28[e] jour de may l'an 1516. Ainsi signé : FRANÇOIS. — DE NEUFVILLE. — Et au dessous estoit escript : A noz amez et feaulx les généraulx sur le fait de noz monnoyes à Paris.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 62, fol. 154 r°, et Z, 1[b], 61, fol. 34 v°.)

1516 (2 JUIN).

Jaspart de Rebecque, ouvrier en la monn[e] d'Amiens, du serment de France, requiert lui estre permis d'aller ouvrer or et argent en la monnoye de Tournay pour le Roy d'Angleterre, ce qui lui est défendu, ni aller en autres monoyes hors de ce Royaume, sur peine de confiscation de corps et de biens, et à lui enjoint de le dire et signifier à ses compagnons nommez en la requeste.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7. — Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 114 r°.)

1516 (21 JUIN).

C'est le papier des délivrances des petitz deniers tournois après la closture de la monnoye qui fut close au mois d'août 1515, et après ouverte par mandement du Roy le 21[e] jour de juing l'an 1516, et commença à besongner le 23[e] juin, du temps de Lyonard Teyssier, m[e] part[er], et pour la quarte année.

1[er] octobre 1516, 116 lb.; en boîte 3 s. 6 d.

19 mars 1516, 300 lb.; en boîte 8 s. 6 d.

16 août 1517, 80 lb.; en boîte 2 s. 6 d.

Boîte close le 20 juillet 1517. 119040 frappés.

Même en-tête. Ecus à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 70 au marc. Du 26 juin 1516 au 6 juillet 1517, 13 délivrances comportant 6200 écus.

Deniers tournoys par le même, pour la 5[e] année, avec les gardes François Chaume et Jehan Barrieyre.

17 mars 1517, 120 lb.

22 mars 1517, 150 lb.

En tout, 64800 frappés.

Ecus au soleil, du même, pour la 5[e] année. Du 19 juillet 1517 au 16 juin 1518, douze délivrances, comportant 7400 écus.

(A. N. Petit cahier de parchemin du carton Z, 1[b], 900.)

1516 (3 JUILLET).

Ordonnance royale pour donner aux écus sol au porc-épic le cours de 40 s. t. et aux écus couronne celui de 38 s. 9 d. t.

Cette même ordonnance défend le cours des testons de Montferat, Lozenne et Saluces.

(A. N. Carton Z, 1ᵇ, 536.)

1516 (4 JUILLET).

Ordonnance de réouverture de l'atelier de Bourges.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 62, fol. 165 vᵒ et 166 vᵒ et Z, 1ᵇ, 61, fol. 50 vᵒ à 51 vᵒ.)

La vérification de cette ordonnance est faite à la chambre des monnᵉˢ le 27 juillet 1518.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 62, fol. 168 rᵒ et vᵒ.)

1516 (5 JUILLET).

On ouvre les boîtes de Troyes, apportées le 16 août 1514; il s'y trouve :

3 d. de Ludovicus de 10 d. t.

21 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

Le Roi, considérant que Pierre Besson était encore dans les limites de son bail accordé par le feu Roi, le renomme pour dix ans à Crémieux.

(Quintus liber, fol. 160 rᵒ à 162 rᵒ.)

Les lettres d'entérinement d'Artus Gouffier, comte d'Etampes, sont datées du 19 janvier 1517 de la nativité.

(*Ibidem*, fol. 162 rᵒ à 164 rᵒ.)

Au bas du feuillet 165 se trouvent attachées deux magnifiques empreintes de l'écu et du douzain.

L'écu est accompagné de la suscription suivante :

Modus et efigies scutorum cudendorum in moneta Cremiaci exhibitur per Thomam le Maistre et Johannem Tybaud, gardas dicte monete.

Couronelle. FRANCISCVS ⁘ DEI ⁘ GRACIA ⁘ FRANCORVM ⁘ REX. Champ écartelé avec soleil.

℟. Lys couronné. XPS ⁘ VINCIT ⁘ XPS ⁘ REGNAT ⁘ XPS ⁘ IMPERAT. Croix fleurdelisée aux cantons vides.

Modus et efigies solidorum faciend. in dicta moneta.

Fleur de lys couronnée. FRANCISCVS ⁘ FRANCORV ⁘ REX. Ecu écartelé, avec point sur la barre verticale et au dessus de la barre horizontale.

℟. Fleur de lys couronnée. SIT ⁘ NOMEN ⁘ DNI ⁘ BENEDITVM ⁘. Croix pattée cantonnée de deux fleurs de lys et de deux dauphins.

1516 (16 SEPTEMBRE).

A esté baillé à Blaise de Gardes deux lectres missives de messʳˢ les généraulx des monnoyes, adressans c'est assavoir l'une à messʳˢ les eschevins et conseillers de la ville de Bayonne, et l'autre aux gardes de la monnᵉ dud. lieu, afin de trouver en la ville de Bayonne ou ailleurs quelque homme de bien qui soit pour faire exercer la maistrise particulière de celle ville, avec une commission de la chambre par laquelle est mandé adjourner Augier de Hiriat, Jehan de Marrac et autres pour rendre compte des deniers par eulx baillez ausd. eschevins et conseillers de lad. ville.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1516 (14 OCTOBRE).

On ouvre les boîtes de Lyon, apportées le 25 janvier 1515. Il s'y trouve :

96 écus au soleil, Franciscus.

3 s. 6 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1516 (20 OCTOBRE).

Ordonnance de réouverture de l'atelier de Troyes.

(A. N. Reg. Z, 1b, 61, fol. 86 ro à 87 ro et Z, 1b, fol. 191 ro et vo.)

Les officiers nommés sont :

Honorable homme Christofle Chevallier, me partier.

Noble homme Pierre de Provins, sgr de St-Viaspre, et Guillaume de Lanbrussel, orfèvre, gardes.

Gilles de Montsaujon, marchand, contregarde.

Nicolas Chevalier, essayeur.

Nicolas Penney, orfèvre, tailleur.

(La date manque, le feuillet 193 manquant au registre.)

(A. N. Reg. Z, 1b, fol. 192 ro et vo.)

1516 (10 NOVEMBRE).

On apporte les boîtes de Lyon; on les ouvre le 17 du mois, et il s'y trouve :

80 écus au soleil appellez Franciscus.

2 s. 4 d. de grands blancs.

8 s. 1 d. de petits t.

16 s. 3 d. de gros testons.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1516 (12 NOVEMBRE).

On ouvre les boîtes de Lyon, apportées le 18 janvier 1515; il s'y trouve :

63 écus au porc-épic.

82 écus au soleil Franciscus.

2 s. 3 d. de grands blancs.

4 s. de Ludovicus.

11 s. 5 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1516 (18 NOVEMBRE).

Ordonnance royale pour le cours des vielz escuz, francz à pied et à cheval, royaulx et aultres espèces en lad. ordonnance déclairées, et le cours des testons de Bourgogne, Monferat, Lozenne, Lorraine et Saluces deffendu.

(A. N. Carton Z, 1b, 536.)

1516 (27 NOVEMBRE).

A Amboise.

Ordonnance royale sur le cours des monnaies.

Les écus soleil du poids de 2 d. 16 gr. sont mis à 40 s. t.

Les écus à la couronne du poids de 2 d. 14 gr. à 39 s. t.

Les testons nouveaux et ceux du feu roi à 10 s. t., et les grands blancs de treize, douze deniers et 10 tournois pièce et les autres menues monnoyes comme liards, doubles et petitz tournois, pour les prix acoustumez.

Vient ensuite le tarif des monnes étrangères admises au cours.

Lue et publiée en la chambre des monnes le 30 décembre 1516.

(A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 155 ro et vo, et Z, 1b, 61, fol. 36 vo à 37 vo et 47 vo à 49 vo.)

1516 (8 JANVIER).

Grenoble.

Etienne Nachon, nommé par ordonnance du gouverneur, du 8 janvier 1516.

Différence adoptée : E précédé ou suivi d'une rose.

(Quintus liber, fol. 203 ro. — Pilot, p. 286.)

1516 (9 JANVIER).

Jehan le Roy, contregarde de la monn de Rouen, apporte les boîtes, contenant :

51 écus au soleil Franciscus.
12 d. de gr. blancs.
14 s. 2 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1516 (14 JANVIER).

Boîte nouvelle commencée ce jour, par Pierre Besson, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Crémieux.

Gardes, Thomas le Maistre et Jehan Tybaud.

Solz.

Le 14 janvier 1547, 57 marcs.

Petits tournois.

Le vendredi 9 juillet 1518, 24 marcs.
Le 20 juillet 1518, 26 marcs.
Le 28 mars 1520, 51 marcs.
Le 5 avril 1520, 20 marcs.
En tout, 121 marcs,

Ecus soleil.

31 délivrances, du 19 août 1518 au 15 septembre 1520. En tout, 22816 écus.

(R. B. 4, fol. 424 à 428 vᵒ.)

1516 (14 JANVIER).

Ce sont les deniers en boiste des monnᵉˢ tant d'or que d'argent battues es monnᵉˢ du Daulphiné, baillées et remises es mains de maistre Benoist Seigneuret, général desd. monnᵉˢ, par monsᵍʳ Soffrey de Chapponay.

Et premièrement :

Les deniers estans en la boiste de la monnᵉ de Crémieux faictz selon la vielle ordonnance par Pierre Besson, mᵉ partᵉʳ de lad. monnᵉ depuis le 14ᵉ jour de janvier 1517 jusques au 15ᵉ de septembre 1520 (date fausse, 1519 sans doute).

En deniers petiz appellez tournois, la quantité de 27 pièces.

Grands blans, 4 pièces.
Escuz sol, 114 pièces.

Autres deniers en boiste battus par led. mᵉ Pierre Besson en ladicte monnoye, ensuyvant l'ordonnance dernièrement faicte à Saint-Germain-en-Laye, du 21 de juillet 1519.

Gros testons de 10 s. t., 69 pièces.
Demy testons de 5 s. t., 12 pièces.
Grands blancs, 61 pièces.
Deniers tournois, 50 pièces.
Escuz sol, 198 pièces.

Autres deniers en boiste battus en la monnᵉ de Montellimard par Robert le Normant, suivant et conforme le papier des gardes de lad. monnoye.

Escus sols, 8 p.
Petits tournois, 8 p.
Grands blancs, 11 p.

Grenoble.

Par Estienne Nachon, depuis le 6 février 1522, prins à la Nativité, jusques au 19ᵉ de décembre 1523.

Escus sol, 51 p.
Gros testons, 12 p.
Demys testons, 3 p.
Soulz tournois, 39 p.

Romans.

Par Jacques Gentet, mᵉ partᵉʳ, du 26 janvier 1522 à l'incarnation au 9 mai 1523 :

Escuz sol, 14 p.
Gros testons, 9 p.
Soulz tournois, 34 p.
Doubles t., 16 p.
Petits t., 12 p.

Autre boiste de Romans, depuis le 20 juillet 1523 jusques au 24 décembre dud. an.

Deniers d'or, 55 escus sol.
Deniers testons, 12 pièces.

Deniers douzains, 51 pièces.

Le 7 février 1533. — GUYON.

(R. B. 5, 3e pièce.)

A Crémieux.

Par Pierre Besson, une délivrance de douzains à 4 d. 12 gr. de loi et de 7 s. 2 d. de poids (86 pièces). Mis en boîte 4 pièces représentant 57 marcs d'œuvre.

Deniers tournois à 1 d. de loi et de 20 s. de poids (240 au marc). Du 9 juillet 1518 au 5 avril 1520, mis en boîte 2 s. 5 d. (29 pièces) représentant 141 marcs.

Douzains à 4 d. 6 gr. de loi et de 7 s. 3 d. (87 pièces au marc). Du 19 décembre 1520 au 4 décembre 1523, mis en boîte 5 s. 11 d. (71 pièces). Le papier des délivrances n'en signale que 5 s. 9 d. (69 pièces) représentant 909 marcs.

Petits deniers tournois à 21 gr. et de 20 s. 10 d. (250 pièces). Du 1er décembre 1520 au 2 août 1523, mis en boîte 4 s. 2 d. (50 pièces). Le papier des délivrances ne signale que 3 s. 9 d. (45 pièces), représentant 186 marcs.

Par le même Pierre Besson, gros et demi-testons à 11 d. 6 gr. et de 25 ½ et 51 au marc. Du 24 décembre 1521 au 24 décembre 1523, mis en boîte 6 s. 1 d. ½ des gros et demi-gros, représentant 1381 marcs d'œuvre.

Gros testons par le même; du 23 janvier 1524 (n. st.) au 14 juillet suivant (selon l'usage du pays), mis en boîte 16 testons, représentant 275 marcs d'œuvre.

Douzains semblables aux précédents; du 15 février 1523 au 5 août 1524, mis en boîte 2 s. 9 d. (33 pièces) représentant 387 marcs d'œuvre.

Petits deniers tournois semblables aux précédents; le 23 mars 1524 (n. st.), mis en boîte 8 pièces, représentant 30 marcs d'œuvre.

(A. N. Reg. Z, 1385. Carton Z, 1b, 860-65.)

Le règlement de ces différentes fabrications est le suivant :

Douzains à 4 d. 12 gr. et de 86 au marc	4902
Douzains à 4 d. 6 gr. et de 87 au marc	112752
Deniers tournois à 1 d. et de 240	33840
Deniers tournois à 21 gr. et de 250	54000
Testons	33305
Demi-testons (en supposant que, sur 1381 marcs de testons et ½ testons, ceux-ci ont représenté le quart de cette somme d'œuvre)	17595

1516 (27 JANVIER) A 1517 (11 DÉCEMBRE).

A Rouen.

Ecus Franciscus à 2 F couronnés dans la croix, à 23 k. ⅛ et de 70 au marc, frappés par Pierre Lesgare, me part^er. Treize délivrances, comportant en tout 14813 écus.

Les gardes sont Guillaume le Roux, orfèvre, et Nicolas de Preaulx.

Le contregarde, Jehan le Roy.

(A. N. Liasse 967. — Carton Z, 1b, 963-67.)

1516 (7 FÉVRIER).

Mandat de payement, adressé par les généraux des monnaies à Jacques Basire, naguères me part^er de la monnaie de Tours, au tailleur Robert Rousseau, pour ses frais de taille de fer des testons gravés par

ordonnance de Charles le Coq, deux écus et demy à environ.

Il s'agit des coins pour les testons de Louis XII.

(A. N. Carton Z, 1ᵇ, 602.)

1516 (8 février).

Fut baillé à Anthoine de Chasteauneuf trois commissions datées du 7ᵉ jour dudit mois, c'est assavoir l'une pour bailler la monnᵉ de Bayonne jusques à deux ans en ensuivant l'arrest de la court de parlement; la 2ᵉ pour adjourner Augier de Hiriac (*sic*) et Jean de Marrac sur ung deffault, et la 3ᵉ pour adjourner les parties de feu Perot de Behic pour rendre compte des deniers receuz par led. deffaut à cause de lad. monnᵉ, avec unes lettres missives, le tout adressant aux gardes d'icelle monnᵉ de Bayonne pour faire mettre à exécution.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1516 (20 mars).

A esté permis et octroyé à mᵉ Germain de Marle, général des monnᵉˢ, de pouvoir faire son épreuve en la monnᵉ de Paris, du costé des monoyers de lad. monnᵉ, à ses périls et fortunes.

Aujourduy 24 mars 1516, l'épreuve faite par mᵉ Germain de Marle, conseiller du Roy notre Sire, et général de ses monnᵉˢ, a esté aportée en lad. chambre desd. monnᵉˢ, laquelle a esté tenüe pour bien et deüement faite.

(Sorb. H, 1, 13. nº 173, fol. 114 rᵉ.)

1516 (21 mars).

Ordonnance de réouverture de la monnaie de Saint-Lô.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 62, fol. 195 rᵉ et vᵉ).

Ordonnance de réouverture de l'atelier de Saint-Pourçain.

Vérifiée par les généraux mᵉˢ le 11 décembre 1518.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 62, fol. 170 rᵉ à 171 rᵉ et Z, 1ᵇ, 61, fol. 59 rᵉ à 60 rᵉ.)

1516 (23 mars).

Ordonnance de réouverture de la monnᵉ de Saint-Lô, avec les mêmes officiers qu'avant sa fermeture.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 61, fol. 93 rᵉ et vᵉ.)

1516 (28 mars).

Mandat adressé par les généraux des monnaies à Michel Guillan, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Lyon.

Le 10 septembre 1516, mandat de payement au même, pour les chappels de rozes et les bouquets fournis par Perrecte la Mercière, chappelière de rozes, à

Denis Enjorrant,
Charles le Coq,
Guillaume Bonneil,
Guillaume le Sueur,
Germain de Marle,
Martin Vivot,
Pierre Porte,
Philippe Poullain,
Jehan le Père, greffier,
Loys Anjorrant, advocat,
Pierre Hennequin, procureur,
François Ra, receveur des boistes, prouffits et esmolumens d'icelles monnoies,
Gilles de Gouy, receveur des exploictz et amendes,
Thomas Choulier, huissier,

Fait en la chambre des monnoyes, le 3ᵉ jour de may l'an 1516. Signé : Le Père.

Mandat au même d'une somme à payer

à Guillaume Girault, l'un des gardes de la monn[e] de Lyon, le 28 novembre 1516.

Autre mandat de payement, du 29 novembre 1516.

Mandat au même Michel Guilhan, du 16 avril 1518 après Pâques.

Item du 21 mai 1518.

Item du 26 décembre 1517.

(A. N. Carton Z, 1[b], 602.)

1516 (9 AVRIL) A 1517 (22 AVRIL).

Rouen.

Par Pierre Lesgare, deniers tournois à 1 d. de loi et de 21 s. de taille (252). Délivré en tout 322 marcs, soit 81144 frappés.

Par le même, le 24 juillet 1517, douzains Franciscus à 4 d. 12 gr. et de 86 au marc. Mis en boîte 17 pièces. 12000 frappés.

Gardes, Guillaume le Roux et Nicolas de Preaulx.

Contregarde, Jehan le Roy.

Tailheur, Jehan le Forestier.

(A. N. Liasse 967. — Carton Z, 1[b], 963-67.)

1517.

Ecu au soleil.

+ FRANCIS ° CVS ° DEI ° GRA ° FRANCORVM ° RE. Champ écartelé. Soleil évidé en cœur.

℟. XPS ° VINCIT ° XPS ° REGNAT ° XPS ° IMPERAT. ✱ Croix fleur delysée cantonnée au 2[e] et 3[e] d'un F couronné. ✱ en cœur.

E différent d'Estienne Nachon.

(Pilot, p. 351, pl. f. 3.)

Grand blanc.

+ FRANCISCVS (*sic*) : FRANCORVM : REX : (une rose) E. Ecu écartelé.

℟. + SIT·NOMEN·DNI : BENEDITVM : (rose). Croix cantonnée de deux F couronnés et de deux dauphins.

Les points des légendes sont clos.

(*Ibidem*, la figure n'est pas donnée sur la planche.)

1517.

Congé à Jean Aubert, l'un des gardes de la monn[e] de Paris, d'aller à Beauvais pour aucunes ses affaires, jusques à 15 jours.

Congé à Claude le Cointe, essayeur de la monn[e] de Paris, d'aller à Monš Saint-Claude, et à laisser son commis Henry Planche jusques à son retour.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 114 v°.)

1517 (5 MAI).

Mention de Estienne Gaulteret, garde de la monn[e] de Lyon, et de feu Jacques Cotin, autre garde.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1517 (14 MAI).

Les gardes de la monn[e] de Paris apportent les boîtes, contenant :

1 s. 7 d. de gros testons.

5 s. 3 d. de grands blancs.

23 s. 5 d. de petits t.

91 écus au soleil.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1517 (26 MAI).

Le tailleur de Paris est Guillaume de May.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1517 (4 JUILLET).

Ordre d'ouvrir les boîtes de la monn[e] de Dijon, apportées dès le 20 juillet 1515, lesquelles avoient esté différées à ouvrir

pour ce que Robert le Normant, m^e part^er de lad. monn^e, ne procureur pour luy ne sont venuz ne comparuz en icelle chambre pour estre présens à l'ouverture et jugement des deniers des boistes esquelles avoit c'est assavoir, une boiste de deniers d'or escus au porc-espic en laquelle avoit 11 d. desd. escus. Item une autre boiste de deniers Ludovicus de 10 d. t. pièce en laquelle avoit 9 d. Item une autre boiste de deniers petits tournois, en laquelle avoit 9 s. 8 d. desd. petitz tournois.

(*Ibidem.*)

On ouvre les boîtes de Dijon, contenant :

11 écus au porc-épic.

9 d. de Ludovicus de 10 d. t.

9 s. 8 d. de petits.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1517 (12 août).

On apporte les boîtes de Montpellier; il s'y trouve :

40 écus au soleil.

14 s. 6 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1517 (25 août).

Nomination, par Artus Gouffier, de Thomas le Maistre comme garde de Crémieux, « que souloit par cy devant tenir et exercer Jacques Jaillet », qui s'en démet.

Les lettres d'entérinement sont du 8 janvier 1518 de l'incarnation.

(Quintus liber, fol. 168 r^o à 171 v^o.)

1517 (11 septembre).

Jehan de Brye, marchand demeurant à Paris, apporte les boîtes de la monn^e de Lyon; on les ouvre le 15, et il s'y trouve :

400 écus au soleil.

8 des mêmes dans une autre boîte.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1517 (24 septembre).

Délivrance de la monn^e de Villefranche depuis l'ouverture faite par le Roy nostre sire le 24 septembre 1517, et ce pour le chômage commandé par le Roy par Ch. le Coq, le 9 septembre 1515; commencé le 28 juin 1518 par Jean Pomeyrol. m^e part^er, des grands blancs à l'escu de France à la mode ancienne, à 4 d. 12 gr. et de 7 s. 2 d. de poix, val. 12 d. t.

Les officiers sont : Antoine Pourtal et Pierre Rome, gardes; Antoine Roieyre, tailleur; Jacques Vallet, contregarde, et pour la différence de lad. monnoye un V (gothique) de forme.

Le 28 juin 1518, 15 lb. 8 s. 2 d. desd. grands blancs.

Gros testons à 11 d. 18 gr. de loy et 2 s. 1 d. de poix (25 pièces au marc).

4 délivrances, du 5 janvier 1518 au 13 juillet 1519. En tout, 265 marcs 2 onces, soit en tout 6632 testons.

Demi-testons de 51 au marc. Le 12 septembre 1519, 26 marcs 5 onces, soit 1358 pièces.

Deniers tournois noirs à une petite croix d'une part et 2 fleurs de lys de l'autre part, à 1 d. A. R. et de 21 s. de poids (252 pièces au marc).

Le 14 septembre 1519, 35 marcs 1 once, soit 8841 pièces.

Ecus au soleil de 70 au marc. Le 28 novembre 1518, 212, et le 19 juillet 1519, 214; en tout 426 écus.

Toutes ces boîtes closes le jeudi 15 septembre 1519. Signé : Pourtal. — Rome. — Pomeyrol.

(A. N. Carton Z, 1^b, 1009-10.)

1517 (24 SEPTEMBRE).

A Orbec.

Ordonnance de réouverture de l'atelier de Villefranche en Rouergue.

Le 13 octobre 1517, cette ordonnance est vérifiée par les généraux mes.

(A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 164 ro à 165 ro, et Z, 1b, 61, fol. 49 ro à 50 ro.)

1517 (24 SEPTEMBRE).

Mention de Jehan Aubert, l'un des gardes de la monne de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1517 (3 DÉCEMBRE).

Ordonnance de réouverture de l'atelier de Tours.

(A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 166 vo, et Z, 1b, 61, fol. 52 ro à 53 ro.)

Cette ordonnance est vérifiée par les généraux des monnes le 23 avril 1518.

(A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 166 vo.)

1517 (8 JANVIER).

Nomination, par Artus Gouffier, à la maîtrise de Grenoble, d'Etienne Nachon, à la place d'Antoine Vagnon, démissionnaire; il est nommé pour dix ans.

Les lettres d'entérinement sont du 30 janvier 1518 de l'incarnation.

(Quintus liber, fol. 180 à 182 vo.)

Au haut du feuillet 183 ro se trouve ceci :

Différence du maistre de la monnoye de Grenoble, laquelle différence est un E du quartier de la pille sur l'escu, entre une rose et une croys. Estienne Nachon.

Au dessous, on lit :

Grans blans xijsains. Escuz au soleil.

Malheureusement les deux empreintes ont disparu.

1517 (18 JANVIER).

Guillaume le Roux, l'un des gardes de Rouen, apporte les boîtes, contenant :

73 écus au soleil.

17 d. de grands blancs.

9 s. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1517 (26 JANVIER).

On apporte et ouvre les boîtes de Lyon, contenant :

231 écus au soleil.

32 des mêmes (2e boîte).

3 s. 10 d. de gros testons.

8 s. 8 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1517 (19 FÉVRIER) A 1518 (21 JANVIER).

A Rouen, par Pierre Lesgare, écus d'or à 2 F couronnés dans la croix, à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 70 au marc, et demi-écus d'or.

Vingt délivrances comportant 16435 écus et 524 demi-écus.

Gardes, Guillaume le Roux et Nicolas de Préaux.

Tailleur, Jehan le Forestier.

Contregarde, Guillaume le Pellé.

(A. N. Liasse 967. — Carton Z, 1b, 963-67.)

1517 (1er MARS).

Lettres du Roy pour le fait de la monne de Lyon.

Nos amez et feaulx, vous escripvons aux maistre et contrerolleurs par nous ordon-

nez en notre monnoie de Lyon, à cause de l'ouvraige qu'avons ordonné estre faict tant pour le payement des Suisses, gros testons que autrement, qu'ilz envoyent toutes les boistes closes et à clorre de l'ouvraige fait en icelle monn[e] pour par vous en faire les jugements.

Ordre de faire immédiatement le compte du maistre, et s'il existe un reliquat de debet, de le lui faire verser sans délai pour nous en subvenir en aucuns noz urgens affaires.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 62, fol. 167 r[o], et Z, 1[b], 61, fol. 53 v[o].)

ENTRE 1517 ET 1531.

Noble François Raboct est contregarde de la monn[e] de Grenoble.

Du Mantil, garde.

Etienne Nachon, m[e] part[er].

Symonet Mallet, essayeur.

(Quintus liber, fol. 296 r[o] à 297.)

1518.

Chevauchées des généraux.

Pierre Porte devers le Roy.

Charles le Coq en Normandie.

(Sorb., H, 1, 10, n° 172, fol. 209 r[o].)

La Rochelle.

Jean Rousseau, jusques à un an.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 37 v[o].)

Poitiers.

Guion Brunay (*c'est sans doute* Bonnet *qu'il faut lire*), pour un an par les généraux, sous la main du Roy.

(*Ibidem*, fol. 47 v[o].)

Saint-Pourçain.

Jean Menudel, pour six ans, par lettres patentes.

(*Ibidem*, fol. 45 r[o].)

Antoine Portal, commis à l'office de garde de la monn[e] de Villefranche.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 114 v[o].)

1518.

Pierre de la Lande et Saubat de Segare, gardes de la monn[e] de Bayonne, adressent aux généraux maîtres une supplique pour rentrer dans les frais qu'ils ont faits pour s'enquérir, sur l'ordre des généraux, s'il y avoit aucun marchand ou changeur qui voulsist prendre la charge de la maistrise de lad. monn[e] de Bayonne, pour ce que cette monnoie estoit en chommaige.

(A. N. Carton Z, 1[b], 602.)

1518 (16 AVRIL).

Les gardes de la monn[e] de Paris apportent les boîtes, ouvertes le 17, et contenant :

80 écus au soleil.

3 s. 9 d. de grands blancs.

20 s. 7 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1518 (18 AVRIL).

On ouvre les boîtes de la monn[e] de Lyon, apportées le 12 avril 1518 après Pâques; il s'y trouve :

296 écus au soleil.

2 s. 8 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1518 (23 AVRIL).

Laurens Chenevelles présente les lettres

patentes du Roi datées d'Amboise le 9 janvier 1517, lui octroyant à main ferme la maîtrise de la monn[e] de Poitiers pour 4 ans. La vérification de ces lettres est différée jusqu'à ce que ledit Chenevelles se soit justifié des fautes trouvées dans les deniers des boîtes de la monn[e] de Villeneuve Saint-André, et dans ceux courans par les bourses et qui ont été faits pendant le temps qu'il a tenu la monn[e] de Villeneuve, fautes pour lesquelles il est en procès. Ses lettres lui sont rendues.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1518 (8 MAI).

On apporte et ouvre les boîtes de Bayonne, contenant :

40 écus au soleil.

9 d. de grands blancs.

9 s. 5 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1518 (9 MAI).

Michel Guilhem, m[e] part[er] de la monn[e] de Lion.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 114 v°.)

1518 (28 MAI).

Aujourduy 28[e] jour de may l'an 1518, en ensuivant les lettres patentes et missives du Roy notre sire cy dessus transcriptes (elles prescrivaient de renvoyer les boîtes de Dijon à l'examen de la chambre des comptes de Bourgogne), les boistes de la monn[e] de Dijon ont esté baillées à maistre Jacques Bourdin, notaire et secrétaire dud. seigneur, esquelles avoit 11 d. escuz au porc espic, 9 d. grans blans Ludovicus de 10 d. t. pièce et 9 s. 8 d. petitz tournois, lesquels deniers après qu'ilz ont esté cloz et scellez dedans les parchemins des gardes de lad. monn[e], ledit Bourdin les a promis porter en la chambre des comptes dudit Dijon pour en estre fait les jugemens.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 62, fol. 167 v°.)

1518 (16 JUIN).

Envoyé à Tours 2 pilles et 4 trousseaux d'écus au soleil, 4 pilles et 8 trousseaux à douzains, 1 pille et 1 trousseau à petits deniers tournois, auxquelz y a pour différence (*laissé en blanc*).

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

1518 (19 JUIN).

A Poitiers.

Ce sont les délivrances depuis le chomage d'icelle monnoie avecques autres de ce Royaulme qui avoit esté faict pour auchunes considérations à ce mouvant le Roy nostre s[gr] dès le 27[e] jour de juillet, l'an 1515, qui depuis pour le bien du Royaulme et province de Poictou a volu et déclaré par ses lettres patentes datées du 5[e] jour de janvier 1517, signées par le Roy, permys que lad. présente monn[e] besoignast par tel maistre qui par luy seroit ordonné et par les officiers qui auparavant estoient en icelle dicte monnoie, lesquelles lettres le Roy nostre S[gr] avoit adressées au senechal de Poictou ou son lieutenant en cette dicte ville de Poictiers, pour faire ouvrer et besoigner en lad. monn[e]. Ausquelles lettres led. senechal de Poictou ou sond. lieutenant auroit donné son atache, et depuis mess[grs] les généraux m[es] des monnoies du Roy nostre S[gr] auroyent commis Guyon Bonnet, marchant demourant aud. Poictiers, m[e] part[er], pour exercer lad.

monn°, comme appert par leur commission datée du 14° jour de may l'an 1518.

Les gardes Abel Chasteignier et René de Coustures lui livrent la maistrise et prennent son serment le 15 juin 1518.

Le tailleur est Jehan Guillaudon et le contregarde François Chasteignier.

Ecus au soleil de 36 s. 3 d. t. pièce. Du 19 juin 1518 au 22 juin 1519, neuf délivrances..... 6264 écus

Deniers tournois à 1 d. de loi et 21 s. (252). Le 1er avril 1519 et le 16 avril suivant, mis en boîte 67 pièces (1 par 60 s.)..... 48379 frappés.

(A. N. Petit cahier de parchemin. — Carton Z, 1b, 935-36).

1518 (20 JUILLET).

Mention de Gabriel Jehanninet (*alias* Jouynet), naguères m° part°r de la monn° de Saint-Pourçain, plaidant contre Tristan Chartrot et la veuve de Jehan Adam.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1518 (27 JUILLET).

La chambre des monn°s vérifie les lettres royales pour la réouverture de la monn° de Bourges.

(A. N. Reg. Z, 1b, fol. 55 r° à 56 r°.)

1518 (4 AOUT).

Aujourdhui a esté baillé au maistre de la monn° de Villefranche en Rouergue pour différent ung V entre deux pointz cloz à la fin des lettres, tant du costé de la croix que de la pille.

Le même jour baillé à Antoine Portal, commis à l'office de garde de la monn° de Villefranche, 3 pilles à monnoyer gros testons, garnyes de 6 trousseaulx, et trois pilles à monnoyer escuz soleil avec 6 trousseaulx.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1518 (17 AOUT).

On apporte les boîtes de Montpellier, contenant :

37 écus au soleil.

8 s. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1518 (17 AOUT).

Bourges.

Ecus de 36 s. 3 d. t., à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 70 au marc, par Pierre Ronssart, m° part°r.

Les gardes sont Denis Boychart et Mathieu Janicot. Le tailleur est Jehan Villate et le contregarde Philibert Bongars.

Et avoient lesd. escus ung B à la fin des lettres pour la différence, et deux points ouverts entre deux pour la marque dud. maître; ladite boiste commencée le 17 août 1518, jusqu'au 16 avril 1518 avant Pâques, 4 délivrances comportant 1600 écus. Lors de la dernière de ces quatre délivrances, Denis Ribault étoit garde au lieu dud. feu Denis Boychart. Signé : JANYCOT et RIBAULT.

Testons et demi-testons. Du 11 septembre 1518 au 4 août 1519, 6 délivrances, dans lesquelles ont été mis en boîte 31 testons et 10 demi-testons, pour la somme de 448 marcs d'œuvre. Signé : RONSART.

Deniers tournois à 1 d. de loi et de 21 s. de taille (252 au marc). Le 7 avril 1518 avant Pâques, 198 marcs; mis en boite 5 s. 6 d. (66 pièces)..... 49296 frappés.

(A. N. Petit cahier de parchemin de la liasse Z, 1b, 850. — Carton Z, 1b; 848-50.)

1518 (13 et 18 janvier).

Mention de Philippe Danyel, graveur de sceaux.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1518 (4 février).

Lettres du Roy aux généraux mes.

Nos amez et feaux, nous avons esté advertiz par Michel Guillan, me partier de la monne de Lyon, que l'avez mandé venir devers vous pour faire le jugement des escuz et testons que lui avons fait forgier depuis notre nouvel advènement à la couronne, de la vaisselle d'or et d'argent que avons empruntée durant led. temps pour subvenir aux affaires de noz guerres.

Ordre de faire payer aud. Michel Guillan tout le reliquat de son debet.

(A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 171 re, et Z, 1b, 61, fol. 60 ve.)

1518 (24 février).

On apporte les boîtes de Grenoble de Girard Chastaing, me partier; elles contiennent :

3 écus au porc-épic.
6 d. de douzains.
6 d. de dixains.
3 s. 4 d. de doubles,
2 s. 7 d. de petits t.

Le même jour, on apporte d'autres boîtes de Grenoble de l'ouvrage d'Anthoine Vagnon, me partier; elles contiennent :

2 écus au porc-épic.
3 d. de dixains.
2 s. 1 d. de liards.
1 s. 10 d. de doubles t.
3 s. 5 d. de petits t.
3 écus au soleil par le même Vagnon.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1518 (26 février) a 1519 (12 aout).

A Rouen.

Par Pierre Lesgare (*écrit ici* Lesgarey), écus au soleil à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 70 au marc.

12 délivrances comportant 8448 écus et 300 demi-écus.

Par le même, le 9 avril 1518, 105 marcs de deniers tournois.

Le 20 avril 1518 avant Pâques, 235 marcs.

En tout, 440 marcs.

Ce sont des deniers à 1 d. de loi et de 21 s. de taille (252 au marc), soit 110880 frappés.

Par le même, Franciscus de 10 d. t., à 3 d. 18 gr. et de 8 s. 2 d. (98 au marc). Le 17 octobre 1519, 36 mis en boîte, 25920 frappés.

(A. N. Liasse 967. Carton Z, 1b, 963-67.)

1518 (1er mars).

On apporte et ouvre les boîtes de Rouen, contenant des écus au porc-épic (*nombre en blanc*), et 83 d. $\frac{1}{2}$ d'écus au soleil.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1518 (7 mars).

Mention de Michel Guilhen, me partier de la monne de Lyon.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1518 (5 avril).

Saint-Germain.

Ordonnance de réouverture de la monne de La Rochelle.

Vérifiée à la chambre des monnes le 8 avril 1518.

(A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 171 ve et 172 re, et Z, 1b, 61, fol. 61 re et ve.)

1518 (6 avril).

On apporte les boîtes de Lyon, qui ne furent ouvertes que le 7 novembre 1519, et contenant :

673 écus au soleil.

2 s. 6 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1518 (7 avril).

Saint-Germain-en-Laye.

Mandement du Roi aux généraux des monnᵉˢ, portant que les boîtes des monnᵉˢ d'Aix et de Tarascon soient jugées par la cour des comptes de Provence, et non à Paris.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 62, fol. 173 vᵒ et Z, 1ᵇ, 61, fol. 63 vᵒ et 64 rᵒ.)

1518 (16 avril).

Saint-Germain-en-Laye.

Ordonnance de réouverture de l'atelier de Bordeaux.

Vérifiée en la chambre des monnᵉˢ le 18 avril 1518.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 62, fol. 172 vᵒ et 173 rᵒ, et Z, 1ᵇ, 61, fol. 62 vᵒ et 63 rᵒ.)

1519.

Limoges.

Jean Meunier, marchand à Limoges, pour 6 ans, par lettres patentes.

100 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre par an.

(Sorb., H. 1, 9, nº 174, fol. 41 vᵒ.)

1519.

François Iᵉʳ, ayant guerre contre les Suisses en l'an 1519, résolut de faire battre des testons à 8 d. de loy, qui auraient dû être au titre de 11 d. 12 grains, ce qui ne fut pas exécuté à cause de la victoire qu'il remporta sur eux.

(Ms. Fr. 21435, fol. 20 vᵒ.)

Robert Chavyneau, commis à l'office de garde de la monnᵉ de Bordeaux.

Jaque Bertillon et Jean Aubert, gardes; Claude le Coincte, essayeur; Martin Gault, tailleur, et Jean Guyot, contregarde de la monnᵉ de Paris.

(Sorb., H, 1, 13, nº 173, fol. 114 vᵒ.)

1519 (30 avril).

Fut baillé à Robert Chavyneau, commis à l'office de garde de la monnᵉ de Bordeaulx, 2 pilles à escuz garnyes de 6 trousseaulx. Item 6 pilles à monnoyer petitz tournois, garnyes de 12 trousseaulx, et 6 pilles à monnoyer deniers bordeloys, aussi garnyes de 12 trousseaulx, pour le tout porter en lad. monnᵉ de Bordeaulx.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1519 (14 mai).

On apporte les boîtes de Bayonne, contenant :

8 écus au soleil.

8 s. 3 d. de petits t.

Le même jour, les gardes de Paris apportent les boîtes, ouvertes le 16, et contenant :

80 écus au soleil.

5 s. 9 d. de grands blancs Franciscus.

18 s. 4 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1519 (18 mai).

Lettres royales aux gardes et mᵉˢ partᵉʳˢ pour faire à Paris et à Lyon, pendant

deux mois, des escus au soleil à 22 k. $\frac{3}{4}$ et $\frac{1}{8}$, à $\frac{1}{8}$ k. de remède, de 71 $\frac{1}{2}$ au marc, pour 40 s. t. pièce, et des gros testons à 11 d. 18 gr. de loi A. R., de 25 $\frac{1}{2}$ au marc, pour 10 s. t. pièce.

Et en chacune desquelles pièces tant d'or que d'argent qui ainsi seront forgées et monnoyées, voullons estre mis une nouvelle différence, et telle qu'elle vous sera baillée par les généraulx de noz monnes ou l'un d'eulx que nous envoyons devers vous.

(A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 174 re et ve, et Z, 1b, 61, fol. 64 ve et 65 re.)

Par ordonnance du Roy, mre Martin Vivot, général des monnes, partist de cette ville de Paris pour aller à Lyon faire monnoyer des escus selon l'ordonnance dud. Ser.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1519 (25 MAI).

Mention de feu Laurens Surreau, en son vivant me partier de la monne de Paris.

(*Ibidem.*)

1519 (26 MAI).

Michel Guilhan, me partier de la monne de Lyon, annonce qu'il est de par le Roy obligé d'aller à Lyon, et qu'il reviendra à Paris le plus vite possible; il demande donc qu'on attende son retour pour ouvrir ses boîtes.

(*Ibidem.*)

1519 (27 MAI).

Sont mandés à la chambre des monnes :

Jacques Bertillon et Jehan Aubert, gardes;

Claude le Coincte, essayeur;

Martin Gault, tailleur,

Et Jehan Guyot, contregarde de la monne de Paris,

pour recevoir communication de l'ordonnance du Roi, pour ouvrer des escus, des testons et des grands blancs nouveaux.

(*Ibidem.*)

1519 (30 MAI).

A esté ordonné au tailleur de la monne de Paris qu'il ait à mectre pour différence sur les fers qu'il taillera pour monnoyer les escuz que le Roy a ordonné estre ouvrez et monnoyez durant les mois de juing et juillet prochain venant : deux fleurs de liz aux deux costez de la pille, et du costé de la croix deux couronnes; et aux grands blancs, du costé de la pille, deux fleurs de liz au lieu de deux couronnes, et du costé de la croix, au lieu de deux couronnes deux FF romaines.

(*Ibidem.*)

1519 (9 JUILLET).

On apporte les boîtes de Poitiers, qui sont ouvertes le 18, et contiennent :

31 écus au soleil.

5 s. 7 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1519 (21 JUILLET).

Au 21e jour de juillet 1519 fut faictz blancz autrement appelez Karolus, à 3 d. 18 grains de loy argent le Roy, de 1 d. 22 grains 3 quars de poix, au feur de 98 pièces au marc, ayans cours pour 10 d. t. pièce.

Marc d'argent valloit 12 lb. 10 s. t.

(Ms. Fr. 5524, fol, 198 r° et v°. — Reg. de Lautier, fol. 161 r°.)

1519 (21 JUILLET).

Ecus au soleil à 23 k., à $\frac{1}{8}$ k. de remède, de 71 $\frac{1}{6}$ au marc, de 2 d. 16 gr. trébuchans, ayant cours pour 40 s.

(Ms. Fr. 18500, fol. 10 r°.)

Ordonnance royale pour faire escuz de 71 et $\frac{1}{6}$ au marc et donner du marc d'or 147 solz, et grands blancs à 4 d. 6 gr. de loy et donner au marc d'argent 12 s. 10 d.

François, etc. Sçavoir vous faisons que avons voullu et ordonné, voullons et ordonnons de notre plaine puissance et auctorité Royale, que par manière de provision et jusques à ce que par nous autrement en soit ordonné, sera forgé esd. monnoyes escuz d'or au soleil à noz coing et armes, à 23 karatz, à $\frac{1}{8}$ de karat de remède, de 71 et $\frac{1}{6}$ d'escu de poix au marc de Paris, qui seront de poix de 2 d. 16 gr. trébuchans, qui auront cours pour 40 s. t. pièce.

Item et sera faict grans blancs à la couronne de 12 deniers t. pièce, à 4 d. 6 gr. de loy A. R., de 7 s. 8 d. de poix au marc, qui sont 92 pièces au marc.

Item grans blans de 10 d. t. pièce, du poids de 8 s. 2 d., qui sont 98 pièces au marc, de 3 d. 18 gr. de loy A. R.

Donné à Saint-Germain-en-Laye, le 21e jour de juillet l'an de grâce 1519 et de notre règne le 5e.

(A. N. Carton Z, 1b, 536. — A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 176 r° et v° et Z, 1b, 61, fol. 66 v° à 67 r°. — Reg. entre 2 ais, fol. 89 r°. — Arch. de Grenoble, quintus liber, fol. 241 r° à 246 v°. — Sextus liber, fol. 1 r° à 2 v°.)

1519 (6 AOUT).

Exécutoire des généraux des monnes (pour Paris).

Ils envoient les patrons et formes des écus.

Et vous, tailleurs, taillez doresenavant les fers desd. escuz et grans blancs selon lesd. patrons avec l'ancienne differance de lad. monne en continuant le compas, rotondité et largeur d'iceulx avec la lectre et escripture, sans la faire plus longue, gresle ou abrégée, et à ce que en soyons plus acertenez, nous envoyez dedans ung moys après la réception de ces présentes les patrons desd. escuz et grans blans que avez ainsi faiz et taillez, pour estre veuz et gardez en la chambre desd. monnes, et s'il avient que led. tailleur mue ou change, vous, gardes, nous envoyez les patrons du tailleur nouvellement ordonnez.

(A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 176 v° et 177 r°, et Z, 1b, 61, fol. 67 v° et 68 r°.)

Vidimus de l'ordonnance remis à Paris le 6 août.

Le 9 août, envoyé à Rouen et Montpellier.

Le 11, à Tours, La Rochelle, Angers, Poitiers, Limoges, Bordeaux et Villefranche.

Le 12, à Bourges et Saint-Pourçain.

(A. N. Reg. Z, 1b, 61, fol. 68 r° et v°.)

1519 (6 AOUT).

Exécutoire de l'ordonnance du 26 juillet 1519.

Mandement donné à Paris, en la chambre des monnoyes.

Ils envoient les patrons des écus au soleil, des blancs de 12 d. et de 10 d.

Et gardez les vielz fers jusques à ce que

autrement en soit ordonné, et cloez les boistes et les nous envoyez par homme seur venant par deça.

(Sext. lib., fol. 2 v° à 4 r°.)

Lettres des généraux m^es envoyant les patrons et recommandant de mettre l'ancienne différence de chaque monnaie, à

Paris,
Rouen,
Lyon,
Montpellier,
Tours,
La Rochelle,
Angers,
Poitiers,
Limoges,
Bordeaux,
Villefranche,
Bourges,
Saint-Pourçain.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 62, fol. 66.)

1519 (12 AOUT).

Lettre d'envoi par les généraux des monnoies à Robert Girault, m^e part^er de la monn^e de Bordeaux, de l'ordonnance puis naguères faicte par le Roy notre s^r sur le fait de ses monnoyes, avec notre atache et aussi les patrons des monnoyes specifiées et déclairées en lad. ordonnance. Il payera 100 s. t. au porteur.

Mandat de payement adressé à Robert Girault le 27 août 1522.

Le 26 août 1522, quittance de Martin Gault, tailleur de Paris, à Robert Girault, m^e part^er de Bordeaux, de la somme de 40 s. t. « pour avoir vacqué en lad. chambre à rengréner des deniers grands blancs sur les fers de lad. monn^e de Bordeaux ». Signé : M. Gault.

Le 16 février 1523, mandat de payement à Robert Girault.

(A. N. Carton Z, 1^b, 602.)

Mention de Martin le Gault, tailleur de la monn^e de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1519 (26 AOUT).

On apporte les boîtes de Rouen, contenant :

42 et ½ écus au soleil.
9 s. 5 d. de deniers t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1519 (2 SEPTEMBRE).

A Bordeaux, par Robert Giraud, écus au soleil à 23 k. ⅛ et de 70 au marc.

Le 2 septembre 1519, 590 écus.

Les gardes sont Charles Boyvin et Robert Chaingneau (*alias* Chavygneau), celuici commis à l'office; le contregarde est Estienne Creuseau, et le tailleur Jehan Trotaut. (Le contregarde signe Cruseau.)

Ecus au soleil de 40 s. t., à 23 k. et de 71 au marc, par le même Robert Giraud, dont la différence est R.

Du 4 octobre 1519 au 25 septembre 1520, 16 délivrances comportant 4747 écus.

Douzains Franciscus de 7 s. 2 d. de taille (86 pièces au marc), et à 4 d. 12 gr.

Le 20 septembre 1519, mis en boîte 2 blancs, soit environ 1370 frappés.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92 au marc); du 23 octobre 1519 au 28 septembre 1520, sept délivrances et mis en boîte 48 blancs, soit environ 35328 frappés.

Deniers tournois à 21 grains et de 250 au marc; du 7 février 1519 au 26 août

1520, 5 délivrances comportant 292 marcs, soit 73000 frappés.

Petits deniers bourdelois, à 5 d. bourdelois pour un hardi, à 14 gr. de loi et de 26 s. de taille (312 pièces); du 25 novembre 1519 au 4 mars suivant, 3 délivrances comportant 290 marcs, soit 90480 frappés.

(A. N. Petit cahier de parchemin du carton Z, 1ᵇ, 836.)

1519 (10 septembre).

François de Naury fut receu en la chambre des comptes en l'office de général des monn^{es} et installé en la chambre des monn^{es} par m^{e} de Caulais, conseiller et maître des comptes du Roy notre sire.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.—Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 115 r°.)

1519 (3 octobre).

A Montpellier, par Loys Morgue, commis avec son associé Léonard Tissier, pour un an, par les gardes. Ecus à 23 k. et de 71 $\frac{4}{6}$ au marc; du 3 octobre 1519 au 30 septembre 1520, 9400 frappés.

Item, les 8 octobre, 17 octobre et 29 novembre 1520, 1200 frappés.

Item, le 20 mai 1521, 800 frappés.

(A. N. Reg. Z, 1394; carton Z, 1ᵇ, 900.)

1519 (10 octobre).

On apporte les boîtes de Villefranche, ouvertes le 16 mars suivant, et contenant :

2 écus au soleil.
5 d. de grands blancs.
15 d. de gros testons.
2 d. de demi-gros testons.
12 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1519 (12 octobre).

A Villefranche, par Jean Pomeyrol, écus au soleil, 2411.

Le 13 janvier 1519, 3303.

Total 5714 écus émis.

(A. N. Carton Z, 1ᵇ, 1009-10.)

1519 (15 octobre).

Boîte commencée à Crémieux et achevée le 5 du mois de juin, en vertu d'un ordre du Roi, « par lequel estoit mandé aud. maistre (Pierre Besson) luy faire ouvrer et monnoyer en lad. monn^{e} la somme de 50000 escuz soleil, de loy et poids déclaré aud. mandement, laquelle somme a esté fourgée et monnoyée en lad. monnoye, droictz de poys selon la forme et teneur dud. mandement, et mis en boete ensuyvant les ordonnances de lad. monn^{e}, par nous Thomas le Maistre, Jehan Tybaud, gardes de lad. monnoye, Guillaume Rolland, essayeur de lad. monnoye, la somme de 250 escuz soleil. Signé : Jo. Tybaud et G. Roulland.

(R. B. 4, fol. 429.)

1519 (17 octobre).

Fut envoyé aux gardes et maistre particulier de la monn^{e} de Bourdeaulx deux pilles garnyes de 6 trousseaulx à monnoyer escuz au soleil, gravez par le tailleur de la monn^{e} de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1519 (18 octobre au 14 décembre).

A Bourges, par Pierre Ronsart, avec les gardes Mathieu Janicot et Denis Ribault, le tailleur Jehan Villate, et le contregarde Philibert Bongars (décédé dans cet inter-

valle); trois délivrances d'écus au soleil à 23 karats et de 71 ½ au marc.. 1000 écus.

Douzains à 4 d. 6 grains et de 7 s. 8 d. de taille (92 au marc); du 29 octobre au 24 décembre 1519, sept délivrances. Mis en boîte 127 pièces.... 127000 frappés.

Boîte close le 12 janvier 1519.

(Petit cahier de parchemin du carton Z, 1b, 848-50.)

1519 (25 octobre).

Villefranche.

Boîte de douzains de 7 s. 8 d. de poids, à 4 d. 6 gr. A. R. (92 au marc).

Le 25 octobre 1519, 274 lb. 1 sol. 8 d.

Le 17 novembre, 168 lb. 13 s. 4 d.

Le 28 décembre, 226 lb. 3 s. 4 d.

Boîte close le 13 janvier 1519.

(A. N. Carton Z, 1b, 1009-10.)

1519 (16 novembre).

On apporte les boîtes de la monne de Lyon, contenant :

184 écus au soleil.

17 d. de gros testons.

4 d. de demi-gros testons.

8 d. de petits t.

9 d. de grands blancs.

8 écus au soleil (autre boîte).

2 s. 3 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1519 (23 novembre).

A Montpellier, par Loys Morgue, grands blancs à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. de poids (92 au marc).

Loys Morgue est commis à la maîtrise pour un an avec son associé Léonard Tissier.

Du 23 novembre 1519 au 26 septembre 1520, 383 mars..... 32236 frappés.

Deniers tournois à 21 gr. de loi et de 20 s. 10 d. de poids (250 au marc); le 7 mars 1519 et le 30 mars 1520, 365 marcs et $\frac{10}{25}$..... 95440 frappés.

Item, le 11 avril et 24 mai 1521, 155 marcs et $\frac{13}{25}$..... 38880 frappés.

Grands blancs semblables aux précédents; le 14 décembre 1521, 62 marcs et $\frac{14}{25}$..... 5760 frappés.

(A. N. Reg. Z, 1394. Carton Z, 1b, 900.)

1519 (9 décembre).

Mention de feu maistre Martin Vivot, conseiller du Roy notre sire et général de ses monnoyes, et de Michel Guilhein, me partier de la monne de Lyon.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1519 (23 décembre) a 1520 (22 décembre).

A Limoges, par Jacques de Coustures.

Ecus au soleil; quarante délivrances, 2880 écus délivrés.

Les gardes sont Jehan de Sandelles et Jehan de la Roche; Jehan Juge est commis à tenir le compte de la monnaie.

Le tailleur est Marcial Bayard.

Douzains; du 7 janvier 1529 au 10 novembre 1520, 49 délivrances; mis en boîte 6 lb. 3 s. 1 d. (1477 pièces).

Deniers tournois : du 5 avril 1520 au 24 décembre suivant, 15 délivrances; mis en boîte 45 sols (540 pièces).

Grands blancs Franciscus de 10 d. tournois; du 17 novembre 1520 au 24 décembre suivant, sept délivrances; mis en boîte 16 s. 4 d. (196 pièces).

Boîtes closes le 3 janvier 1520.

(A. N. Petit cahier de parchemin. Carton Z, 1b, 881.)

1519 (24 décembre).

A Rouen, par Pierre Lesgare, douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92 au marc); du 24 décembre 1519 au 14 août 1520, douze délivrances; mis en boîte 235 pièces..... 170640 frappés.

(A. N. Liasse 967. — Carton Z, 1ᵇ, 963-967.)

1519 (7 janvier).

A Angers, grands blancs douzains; du 7 janvier 1519 au 10 novembre 1520, 49 délivrances; mis en boîte 1236 pièces..... 889920 frappés.

Signé : de Sandelles, V. Jonzelle, Dubost, Jehan Juge et Marc Santbayart (*ou* Sautbayart).

Ecus au soleil, par les mêmes; du 23 décembre 1519 au 22 décembre 1520, 40 délivrances comprenant... 28600 écus.

Grands blancs Franciscus de 10 d. t.; du 17 novembre 1520 au 24 décembre suivant, sept délivrances; mis en boîte 216 pièces..... 155520 frappés.

Deniers tournois; du 5 avril 1520 au 24 décembre suivant, 16 délivrances; mis en boîte 584 pièces.... 420480 frappés.

(Reg. Z, 1395 du carton Z, 1ᵇ, 818.)

1519 (18 janvier).

Denys Ribault, garde de la monn^{e} de Bourges, apporte les boîtes, contenant :

8 écus au soleil.

10 s. 7 d. de grands blancs.

3 s. de gros et $\frac{1}{2}$ gros testons.

5 s. 6 d. de petits t.

5 écus au soleil (2^{e} boîte).

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1519 (19 janvier).

Aujourduy ont esté envoyez aux gardes de la monn^{e} de Tours les fers qui ensuivent, c'est assavoir deux pilles servans à monnoyer escuz garnies de 4 trousseaulx.

Item deux pilles servans à monnoyer grans blancs garnyes de 4 trousseaulx.

Item deux autres pilles servans à monnoyer des grans blancs Franciscus de 10 d. t. pièce, garnyes de 4 trousseaulx.

Item deux autres pilles servans à monnoyer petitz tournois, garnyes de 4 trousseaulx.

Lesquelles pilles et trousseaulx ont esté baillées à Jehan Girault, marchant demourant à Tours, pour porter ausd. gardes de la monn^{e} de Tours.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1519 (21 janvier).

Jehan Diversoire, l'un des gardes de la monn^{e} de Bayonne, apporte les boîtes, contenant :

16 écus au soleil.

7 d. de grands blancs.

8 s. 3 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1519 (24 janvier).

Ecus à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$, par Pierre Ronsart; du 24 janvier 1519 au 13 septembre 1520, sept délivrances, comportant 2000 écus.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 92 au marc; du 19 janvier 1519 au 26 septembre 1520, 6 délivrances; mis en boîte 78 pièces ..... 78000 frappés.

Le contregarde est Aignen Rousseau.

(A. N. Petit cahier de parchemin du carton Z, 1ᵇ, 848-50.)

1519 (27 janvier).

Permis par les généraux aux gardes de

la monn[e] de Bayonne de faire ouvrer 400 marcs de petits deniers t. de 20 s. 10 d. de poids au marc de Paris et de 21 gr. de loy arg. le Roy, à 2 gr. de remède, qui auront cours pour 1 d. t., pourveu qu'ils soient bien taillez et de bon recours selon et suivant les ordonnances.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 7.)

Même jour, pareille permission à ceux de Bordeaux; le 31 janvier, à La Rochelle; le 1[er] février, à Angers; le 3 février, à Montpellier; le 27 février, à Saint-Poursain; le 3 mars, à Lyon; le 16 mars, à Tours; le 15 mai 1520, à Villefranche en Rouergue, et le 13 juillet 1520, à Bourges.

Pareille permission, le 13 mars, pour 600 marcs, à Limoges.

Pareille permission, le 1[er] mars, pour 500 marcs, à Paris.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 115 r°.)

1519 (30 JANVIER).

On apporte les boîtes de Villefranche; elles sont ouvertes le 16 mars suivant et contiennent :

29 écus au soleil.

18 s. 7 d. de grands blancs à la couronne.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1519 (1[er] FÉVRIER).

Villefranche.

Grands blancs douzains, par Jehan Pomeyrol, à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92 au marc), et pour différence de lad. monn[e] ung V (gothique).

Les mêmes officiers.

Le 1[er] février, 224 lb. 17 s. 4 d.

Le 20 février, 138 lb.

Le 2 mars 1519, 86 lb. 5 s.

Ecus. Le 7 février 1519, 2806.

Le 2 mars 1519, 2211.

Total, 5017 écus.

Boîtes closes le 2 mars 1519.

(A. N. Carton Z, 1[b], 1009-10.)

1519 (3 FÉVRIER).

On apporte les boîtes de Montpellier, contenant :

44 écus au soleil.

8 s. 3 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1519 (15 FÉVRIER).

Ordonné aux gardes de la monn[e] de Bourges que doresenavant ils aient à délivrer les grands blancs et dizains qui seront faits en lad. monn[e] aux remèdes de 2 gr. fin pour marc d'œuvre, pour ce qu'il a esté obmis à mettre en l'ordonnance puis naguères à eux envoyée.

En marge : Pareille ordonnance aux gardes des monn[es] de Villefranche et La Rochelle, pour les grands blancs, dizains et douzains, qui seront délivrez à 2 gr. de remède sur la loy.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 115 r°.)

1519 (21 FÉVRIER) A 1520 (24 JANVIER).

A Angers, par Guillaume le Pellé, m[e] part[er], ayant pour différence une clef.

Gardes, Nicolle Girat (*lisez* Girart) et Jehan Briant; tailleur, Mathurin Gousse.

Grands blancs à la couronne ou douzains, à 4 d. 6 gr. de loi et de 7 s. 8 d. de poids (92 au marc); du 21 février 1519 au 24 janvier 1520, mis en boîte en tout 953 pièces..... 686100 frappés.

Ecus au soleil à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc; le 3 octobre 1520 et le 19 décembre..... 4200 frappés.

Petits deniers tournois à 20 gr. de loi et de 20 s. 10 d. (250 au marc); le 17 avril 1520 après Pâques, mis en boîte 16 pièces..... 11520 frappés.

On met en boîte une pièce sur 60 sols.

(Cahier de papier du carton Z, 1ᵇ, 818.)

1519 (12 MARS).

Jehan Medon, à présent mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Tours, apporte les boîtes de l'ouvrage fait par Guillaume Giroult, l'un des gardes. Elles sont ouvertes le lendemain et contiennent :

16 écus au soleil.

3 d. de grands blancs.

2. s. 9 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

Antoine Portail, l'un des gardes de Villefranche, apporte les boîtes, contenant :

25 écus au soleil.

12 s. 5 d. de grands blancs douzains.

(*Ibidem.*)

1520.

Montpellier.

Gaspart Fournier, pour six ans, par lettres patentes.

100 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre chacun an.

(Sorb., H, t. 9, nº 174, fol. 21 rº.)

Rouen.

Jean Jumel, marchand à Rouen, commis jusques à ce que par le Roy avec les généraux ayt esté commis.

Item pour six ans, par lettres patentes vérifiées.

150 marcs d'or, 1500 marcs d'œuvre par chacun an.

(*Ibidem*, fol. 12 rº.)

Toulouse.

Antoine Hanricoste, pour un an, par les généraux.

(*Ibidem*, fol. 19 vº.)

1520 (24 AVRIL).

Jehan Diversoire, garde de Bayonne, apporte les boîtes de l'ouvrage d'Antoine Chasteauneuf, mᵉ partᵉʳ, contenant :

34 écus au soleil.

12 d. de dizains de 10 d. t. pièce.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1520 (10 MAI).

Les gardes de Paris apportent les boîtes, contenant :

48 écus au soleil.

3 s. 7 d. de grands blancs Franciscus.

En marge est écrit : Nota que c'est de l'ouvrage fait durant deux mois.

83 écus d'or au soleil.

17 s. 3 d. de grands blancs Franciscus.

16 s. 8 d. de deniers t.

(*Ibidem.*)

1520 (18 MAI).

Ont esté baillez à Pierre Rome, l'un des gardes de la monnᵉ de Villefranche en Rouergue, les fers qui s'ensuivent, c'est assavoir :

4 pilles et 8 trousseaux d'écus au soleil.

8 pilles et 12 trousseaux de grands blancs douzains.

4 pilles et 8 trousseaux de blancs de 10 d. t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1520 (21 MAI).

Envoi de 12 pilles et 24 trousseaux à grands blancs à Saint-Lô.

2 pilles et 4 trousseaux à écus au soleil envoyés à Poitiers.

Les fers de Saint-Lô ont été taillés par Martin le Gault, tailleur de la monn^e de Paris.

(*Ibidem.*)

1520 (2 JUIN AU 18 MARS).

Ecus au souleilh à 23 k., à $\frac{1}{8}$ k. de remède, de 71 $\frac{1}{8}$ au marc.

Du 2 juin 1520 au 18 mars suivant, 9457 écus émis.

Du 13 avril 1521 au 19 avril 1522, il a été émis 9190 écus.

Enfin, les 25 avril, 3 mai et 17 mai 1522, il en a été émis 1164.

En tout 19811.

Boîte close le 19 avril 1522.

(Carton Z, 1^b, 1009-10. Registre en papier.)

1520 (7 JUILLET).

Jean de Sandelles, garde de la monn^e de Limoges.

Tristan Chartrot, bourgeois de Saint-Poursain, garde de la monn^e dudit lieu.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 115 v°.)

1520 (12 JUILLET).

Pierre Rome et Antoine Pourtal, gardes de la monn^e de Villefranche en Rouergue, donnent quittance à m^tre Jehan Pomeyrol, m^e part^er, de leurs gages du 28 juin 1518 au 3 mars 1519.

Autre quittance des mêmes pour leurs gages du 28 juin 1518 au 3 mars 1519.

C'est un double de la pièce précédente.

Autre quittance des mêmes pour leurs gages du 3 mars 1519 au 19 mars 1520.

Cette quittance est également en double expédition.

Signées : Roma et Pourtal.

Le 6 novembre 1521, mandat de payement à Jehan Pomerol.

Quittance de Pierre Rome et d'Antoine Pourtal à Jehan Pomayrol pour leurs gages de gardes, du 19 mars 1519 au 19 avril 1521.

En double expédition.

Le 3 mai 1522, quittance d'Anthoine Royère, tailleur de la monn^e de Villefranche, au même maître, pour ses gages du 28 juin 1518 au 13 mars 1519.

Le 3 mai 1522, quittance de Arnould Buysson, tailleur de Villefranche, au même m^e part^er, pour ses gages du 13 mars 1519 au 19 mars 1520.

Le 3 mai 1522, quittance des deux mêmes gardes au même m^e part^er, pour leurs gages du 19 mars 1520 au 19 avril 1522.

(A. N. Carton Z, 1^b, 602.)

1520 (21 JUILLET).

Ordonnance de réouverture de la monnaie de Villeneuve-Saint-André.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 61, fol. f00 v° et 101 r° et v° et Z, 1^b, 62, fol. 201 v° et 202 r°.)

L'exécutoire des généraux m^es est du 28 août 1522.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 61, fol. 102 r° et v°.)

1520 (6 AOUT).

Jugement des boîtes de Grenoble apportées le 24 février 1518.

Escuz au porc-épic faits par Girard Chastyn, commis à la maîtrise, dont 2 délivrances les 26 octobre et 6 décembre 1512.

Etaient en boîte 3 écus.

Grands blancs du même, dont 2 délivrances les 10 et 20 mars 1512 (de la nativité).

Etaient en boîte 6 deniers.

Ludovicus, dont 2 délivrances par le même, le 13 septembre 1512 et 13 mars suivant :

Etaient en boîte 6 deniers.

Doubles tournois. En boîte 3 s. 4 d.

Deniers tournois. En boîte 2 s. 7 d.

Boîtes d'Anthoine Vagnon :

Ecus au porc-espic, dont 2 délivrances, le 10 octobre 1513 et le 31 septembre 1514.

En boîte 2 écus.

Ecus au soleil, dont 2 délivrances, des 4 et 7 décembre 1515.

En boîte 3 écus.

Ludovicus de 10 d. t., du 23 juillet 1513 au 28 octobre 1514 (exclu).

En boîte 3 d.

Liards, du 18 juillet 1515 au 14 octobre 1517 (exclu).

En boîte 2 s. 1 d.

Doubles tournois faits durant led. temps.

En boîte 1 s. 10 d.

Deniers tournois faits durant icelluy temps.

En boîte 3 s. 5 d.

Fait en la chambre des monnoyes le 6e jour d'aoust l'an 1520. — Le Père.

(R. B. 4, fol. 420 à 422 r°.)

1520 (20 août).

Mention de Tristand Chartrot, garde de la monn° de Saint-Pourçain, et de Gabriel Janycot, naguères m° part^er de lad. monn°.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 7.)

1520 (23 août).

Guillaume le Roux, l'un des gardes de Rouen, apporte les boîtes, contenant :

83 écus au soleil.

19 s. 7 d. de grands blancs.

3 s. de deniers Franciscus de 10 d. t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1520 (31 août).

Jean de Valenciennes reçu essayeur général par résignation de Germain de Valenciennes, son père.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 116 r°.)

1520 (5 septembre) à 1521 (6 septembre).

Villefranche.

Petits deniers tournois noirs de 20 s. 10 d. de poids (250 au marc), à 21 gr. de loi A. R.

Mis en boîte 3 s.

Le 27 novembre 1520, en boîte 1 s. 4 d.

Total 4 s. 4 d. en boîte (52 pièces) représentant 38240 pièces émises.

Boîte close le 19 mars 1520.

Mêmes deniers tournois, des 2 et 6 septembre 1521.

Mis en boîte 1 s. 5 d. (17 pièces) représentant 12240 pièces.

Boîte close le même jour.

En total, il a été émis 50480 deniers tournois.

(A. N. Carton Z, 1^b, 1009-10.)

1520 (11 septembre).

On apporte les boîtes de Poitiers, ouvertes le lendemain ; il s'y trouve :

75 écus au soleil.

33 s. 11 d. de grands blancs douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1520 (22 septembre).

François Perreau, l'un des gardes de La

Rochelle, apporte les boîtes, contenant :

49 écus au soleil.

9 s. 7 d. de Ludovicus (*lisez* Franciscus) de 10 d. t. pièce.

1 s. 4 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1520 (1er octobre).

Littere confirmacionis doni officii magistri particularis monete Gratianopolitanæ Stephani Nachon.

Ce sont des lettres royales rouvrant la monne de Grenoble et confirmant tous les anciens officiers.

(Sextus liber, fol. 342 re à 345 ve).

Entérinement le 19 décembre 1520.

(*Ibidem*, fol. 345 ve à 348 re.)

1520 (2 octobre).

On apporte les boîtes de Bourges, contenant :

10 écus au soleil.

7 s. 4 d. de grands blancs douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1520 (3 octobre).

On apporte les boîtes de Rouen de l'ouvrage de Pierre Lesgare, depuis l'année par lui commencée ; il s'y trouve 5 écus au soleil.

En marge est écrit : Nota que les gardes de lad. monne ont commis ung autre me en son lieu.

(*Ibidem.*)

1520 (10 octobre).

On apporte les boîtes de Saint-Pourçain, contenant :

15 écus au soleil.

63 s. de grands blancs.

(*Ibidem.*)

1520 (22 octobre).

Mention de Martin le Gaulc (*sic*), tailleur de la monne de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1520 (20 novembre).

On apporte les boîtes de Bordeaux, contenant :

3 écus au soleil.

24 écus au soleil (2e boîte).

2 d. de grands blancs.

4 d. de grands blancs (2e boîte).

7 s. 11 d. de petits t.

120 d. de deniers bourdelois.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1520 (21 novembre).

On apporte les boîtes de Tours, contenant :

42 écus au soleil.

6 s. 11 d. de grands blancs.

1 s. 5 d. de blancs de 10 d. t.

(*Ibidem.*)

Permis au me de la monne de Bordeaux de faire ouvrer des petits deniers tournois bourdeloys jusques au nombre et quantité de 500 marcs, des poix et loy désignés en l'ordonnance.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1520 (23 novembre).

Lettres patentes datées d'Amboise, donnant à Gaspart Fournier la maîtrise partre de la monne de Montpellier pour 6 ans, à

commencer au jour de la date desd. lettres. Ces lettres sont vérifiées à la chambre des monnaies le 4 décembre suivant.

(*Ibidem.*)

1520 (24 NOVEMBRE).

Jehan Diversoire, garde de Bayonne, apporte les boîtes, contenant :

59 écus au soleil.

1 s. 6 d. de deniers Carolus (*sic*).

4 s. 1 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1520 (29 NOVEMBRE).

Permis aux gardes et mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Bayonne que de la cizaille qui se fera de l'ouvrage d'or cy après en lad. monnᵉ, ilz en pourront faire ouvrer et monnoyer des demys escus au soleil, et oultre qu'ilz pourront faire ouvrer et monnoyer des petitz deniers tournois jusques au nombre de quatre cens marcs d'œuvre, et aussi que la cizaille qui leur demeurera des deniers de Franciscus de 10 d. t. pièce, ilz en pourront faire ouvrer et monnoyer des demys Franciscus qui auront cours pour cinq deniers tournois pièce, en y gardant les poix et loy sur ceux ordonnés et qu'ilz soient taillez de bon recours.

Ledit jour ont esté envoyez ausditz gardes d'icelle monnᵉ les fers cy après déclarez, c'est assavoir :

4 pilles et 8 trousseaux à écus au soleil.

4 pilles et 8 trousseaux de Franciscus de 10 d. t.

1 pille et 2 trousseaux à demi-écus.

Lesquelles pilles et trousseaulx cy dessus mentionnez ont esté baillez à Fᵘˢ Diversoire (?) l'un des gardes de lad. monnᵉ pour porter aud. lieu de Bayonne.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1520 (7 DÉCEMBRE).

On apporte les boîtes de Montpellier, contenant :

47 écus au soleil.

4 s. 1 d. de grands blancs.

10 s. 7 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1520 (10 DÉCEMBRE).

Permis aux gardes et mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Rouen de faire ouvrer en lad. monnᵉ 400 marcs d'œuvre de petiz tournois de 20 s. 10 d. de poix au marc de Paris et de 21 gr. de loy A. R., à 2 gr. de remedde, qui auront cours pour 1 d. t. la pièce.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 7.)

1520 (17 DÉCEMBRE).

A Tours, par Jehan Medon.

Etant gardes René Chaillo et Guillaume Girault.

Ecus Franciscus de 40 s. t., à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc

Du 17 décembre 1520 au 21 novembre 1521, en 30 délivrances. 15782 écus émis.

Boîte close le 25 novembre 1521.

Testons par le même; le 24 novembre 1521, mis en boîte 1 d. et $\frac{1}{2}$ pour 2 lb. 10 s. délivrés.

Franciscus de 12 d. t., à 4 d. 5 gr. et de 7 s. 8 d. (92 au marc); du 5 décembre 1520 au 30 octobre 1521, mis en boîte 8 s. 9 d. pour 21 délivrances.

Deniers tournois à 21 gr. et de 20 s. 10 d. (250 au marc); le 27 mars 1520, mis en boîte 5 s. 6 d. pour 10 marcs.. 2500

Boîte close le 25 novembre 1521.

Signé : Giroult et Chaillau.

(A. N. Petit cahier de parchemin. — Carton Z, 1ᵇ, 1000-1.)

1520 (19 décembre).

Mention de Marcial Bayart, tailleur de la monne de Limoges, et de Jehan de Sandelles et Fe de la Roche, gardes, et de Jehan Juge, commis à tenir le compte de lad. monne. Ils s'opposent à la réception de Jehan Mercier en l'office de me partier.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1520 (11 janvier).

Benoît Seignoret est nommé maître général des monnaies du Dauphiné par lettres patentes du Roi, datées de Saint-Germain-en-Laye.

(Pilot, p. 289, note 2.)

Permis à Fr. Emery l'aisné, graveur de sceaulx, demourant à Paris, de faire et tailler sept trousseaulx à monnoyer gectouers pour servir à l'église Sainct-Estienne de Meaulx.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1520 (1er février).

Ordonnance royale de réouverture de l'atelier de Toulouse, fermé lorsqu'on ne laissa ouvert que Paris, Rouen, Lyon et Bayonne.

(A. N. Reg. Z, 1b, 61, fol. 81 re et ve et Z, 1b, 62, fol. 186 re et ve.)

Ordonnance vérifiée par les généraux des monnaies le 26 mars 1520.

(*Ibidem*, fol. 82 re et 186 ve à 187 re.)

1520 (6 février).

Marcial Bayart, tailleur de Limoges, apporte les boîtes; il s'y trouve :

144 écus au soleil.

7 lb. 3 s. 1 d. de grands blancs à la couronne.

16 s. 4 d. de Franciscus.

45 s. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1520 (9 février).

On apporte les boites d'Angers, contenant :

3 écus au soleil.

49 s. 10 d. de grands blancs.

16 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1520 (16 février).

Jehan Mercier requiert l'entérinement de lettres royaulx datées du 1er février courant, contre Marcial Bayart, Jehan de Sandelles, Jehan de la Roche dit Vauzelle, Marcial du Boys et Jehan Juge.

(A. N. Reg. Z, 1b, 7.)

1520 (20 février).

Permis aux gardes de la monne de Poitiers de frapper 500 marcs de deniers t. noirs à 21 gr. de loy A. R., à 2 gr. de remède et de 20 s. 10 d. de poix au marc de Paris.

(*Ibidem.*)

1520 (28 février).

Etat des dépenses de réparations faites à la monne d'Angers par l'ordonnance de mtre Nycolle Girard et sire Jehan Briant, gardes, et payées par Guillaume le Pelé. me partier.

Signé : Girart, Briant et le Pelé.

Quittances de sommes payées par Guillaume le Pelé, me partier de la monne d'Angers :

2 du 26 mai 1522.

2 du 27 mai 1522.
1 du 28 mai 1522.
2 du 30 mai 1522.
1 du 31 mai 1522.

(A. N. Carton Z, 1ᵇ, 602.)

1520 (1ᵉʳ MARS).

Envoyé à Saint-Lô 24 trousseaulx à monnoyer grans blancs de 12 deniers t. pièce.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, dernier fol. rᵉ.)

1520 (4 MARS).

On apporte les boîtes de Lyon, ouvertes le 6 mars; il s'y trouve : 192 écus au soleil.

11 s. 1 d. de grands blancs à la couronne.

7 s. 6 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1520 (4 MARS).

Registre civil et mémoires commençant en l'an 1520 et finissant en l'année 1538, sous le titre : Registre des matières civilles et mémoires de la chambre des monnoyes commençant le 4ᵉ jour de mars l'an M. 5ᶜ et 20.

Led. jour, envoyé à Tours 2 pilles à monnoyer petiz tournois, garnies de 6 trousseaulx; deux trousseaulx à monnoyer escuz au soleil et quatre trousseaulx à monnoyer grans blans de 12 d. t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1520 (7 MARS).

Mention d'Antoine Auricoste, mᵉ partᵉʳ.

Berrard Roques et Amanieu Raimond, gardes.

Pierre Besson, contregarde.

Nicolas Bloteau, essayeur.

Guillaume Mercadier, tailleur.

Institués à la réouverture de la monnᵉ de Toulouse.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 62, fol. 187 vᵉ à 188 rᵉ, et Z, 1ᵇ, 61, fol. 83 rᵉ à 84 rᵉ.)

1520 (18 MARS).

A Romorantin.

Ordonnance de François Iᵉʳ rétablissant la monnᵉ de Montélimart.

Les maître, gardes, essayeur, tailleur, prévôt, ouvriers et autres officiers de lad. monnᵉ qui ont esté par ci-devant reprendront incontinent leurs offices.

(Quintus liber, fol. 249 rᵉ.)

1520 (26 MARS).

Permis au mᵉ de la monnᵉ de Toulouse de faire des petits t. à 21 d. de loy A. R., à 2 gr. de remède et de 21 s. 10 d. de poix, jusqu'à 500 marcs.

Envoyé par Charles de Morgenne aux gardes de Toulouse 2 pilles à écus au soleil, garnies de 6 trousseaux.

(A. N. Reg. Z, 1ᵉ, 8.)

Ils devront frapper des écus au soleil, des grands blancs de 12 et 10 d. t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵉ, 61, fol. 82 vᵉ et 83 rᵉ.)

1521.

Limoges.

Jacques de Coustures, marchant à Lymoges, pour 8 ans.

100 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre par an.

(Sorb., H, 1, 9, nᵒ 174, fol. 41 vᵉ).

Poitiers.

Guion Brunay, commis pour un an sous la main du Roy par les généraux.

(*Ibidem*, fol. 47 v°.)

Toulouse.

Mathieu Audier, demeurant à Limoges, pour un an par les généraux.

(*Ibidem*, fol. 19 v°.)

Troyes.

Christophle Chevalier, pour 6 ans, par lettres patentes.

(*Ibidem*, fol. 15 r°.)

1521 (15 AVRIL).

On apporte les boîtes de Villefranche; elles sont ouvertes le 30, et contiennent :

47 écus au soleil.

69 s. 9 d. de grands blancs Franciscus de 12 d. t.

4 s. 4 d. de petits t.

9. s. 10 d. de dizains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1521 (29 AVRIL).

On apporte les boîtes de Saint-Lô, de Richard Basire; elles sont ouvertes et contiennent :

12 écus au soleil.

25 s. 7 d. de grands blancs.

(*Ibidem.*)

1521 (2 MAI).

Saint-Lô.

Jean Brumoys, commis par les généraux à l'office de garde jusques au jour Saint-Remy, au lieu de Pierre de Bonlieu, et aussi commis à la maîtrise jusqu'aud. jour.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 40 v°.)

1521 (7 MAI).

Extrait du registre civil de la cour des monnoyes, commençant en 1520, finissant en 1538.

Robin Rousseau, tailleur de la monn^{e} de Poitiers.

(*Ibidem*, fol. 63 r°.)

1521 (11 MAI).

Les gardes de la monn^{e} de Paris apportent les boîtes, contenant :

179 écus au soleil.

15 s. 6 d. de grands blancs.

26 s. 8 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1521 (14 MAI).

A cette date, le tailleur de la monn^{e} de Grenoble est Jehan Marion.

(Quintus liber, fol. 230 r°.)

1521 (8 JUIN).

A Montpellier, par Gaspard Fournier, m^{e} part^{er}.

Ecus au soleil à 23 k. et de 71 et $\frac{1}{6}$; des 8 et 13 juin, et 20 août 1521..... 2000

Item, du 13 septembre 1521 au 23 mai 1522..... 8200

Item, du 4 juillet 1522 au 5 avril 1523..... 7400

Item, du 17 juillet 1523 au 19 avril 1524..... 2800

Item, du 25 septembre 1524.... 4000

Item, du 13 octobre 1525 au 28 septembre 1526..... 5400

Item, du 25 octobre 1526 au 11 octobre 1527..... 6600

Item, du 16 janvier 1527 au 14 octobre 1528..... 3800

Item, du 13 novembre 1528 au 20 septembre 1529..... 4200

Item, du 5 octobre 1529 au 17 octobre 1530..... 1400

Item, les 6 et 9 février 1531.... 1200

Item, du 20 avril 1531 au 19 novembre suivant..... 2200

(A. N. Reg. Z, 1394. — Carton Z, 1ᵇ, 900.)

1521 (21 JUIN).

Caution de la somme de 10000 lb. t. baillée par les officiers de la monn[e] de Troyes.

Les officiers sont :

Honorable homme Christophe Chevallier, m[e] part[er].

Noble homme Pierre de Provins, S de Viaspre, et Guillaume de Lambrussel, orfèvre, gardes.

Gillet de Montsaugeon, marchand, contregarde.

Nicolas de Penney, orfèvre, tailleur.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 61, fol. 88 r° à 89 r°.)

1521 (28 JUIN).

Jean Brumoy, demeurant à Saint-Lô, déchargé par les généraux de la commission, qu'il avoit eue des généraux, de garde de la monn[e] de lad. ville, pour au lieu de Pierre de Bonlieu, à présent commis à l'exercice de la maîtrise part[re] de lad. monn[e].

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8. — Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 63 r°.)

1521 (15 JUILLET).

Mention de Robin Rousseau, tailleur de la monn[e] de Tours.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1521 (25 JUILLET).

Lettres de Guillaume Gouffier, s[r] de Bonnyvet, gouverneur, nommant Guigue Bermond garde de la monn[e] de Grenoble, en remplacement de Benoist Seigneuret, sommelier de panneterie de bouche de la Royne et garde de la monn[e] de Grenoble, démissionnaire au profit dud. Bermond.

(Pilot, p. 289. — Quintus liber, fol. 340 r° à 342 r°.)

1521 (16 AOUT).

On trouve Nicolas le Coincte commis à la maîtrise de la monn[e] de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8. — Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 63 r°).

1521 (23 AOUT).

Mention de Jehan Juge, commis à la maîtrise de Limoges.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1521 (26 AOUT).

Départ de Paris de m[e] Michel Hubert, général des monn[es], pour aller inspecter Bordeaux, Limoges, Villefranche et autres monn[es].

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8. — Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 63 r°.)

Ordre du Roi de frapper à Grenoble et à Crémieux des écus et de la monnaie blanche « durant notre présente affaire de la guerre », avec des pièces d'or étrangères, de la vaisselle d'argent et autres billons fournis par les trésoriers de l'ordinaire et extraordinaire de cette guerre.

Donné à Coulommiers le 26 août. — FRANÇOYS. — DE NEUFVILLE.

(Quintus liber, fol. 236 v°.)

Lettre d'Henry Bohier, envoyant une copie de l'ordonnance qui a été envoyée

aux maistre et ouvriers de la ville de Lyon pour forger et batre des testons.

L'ordonnance envoyée est du 10 septembre 1521. Elle est adressée aux généraux maîtres et leur mande, pour subvenir aux frais de la guerre, de faire forger des gros testons qui auront cours pour 10 s. t. pièce, et des demys pour 5 solz, tant de l'argent de vaisselle que autre argent qui sera livré par quelques personnes; que ès monnoyes de Paris, Rouen, Lyon, Toulouse, Bourdeaux, Tours, Troyes et Limoges, vous faites par les gardes, maistres, officiers, ouvriers et monnoyers d'icelles forger et monnoyer de l'argent desd. vaisselles et tout autre argent blanc qui y sera livré par tous ceulx qui en vouldroient livrer, des gros testons à 11 d. 6 gr. de loy A. R., à 1 grain de remedde, de 25 pièces et demye au marc et demy grain de remedde sur chacune pièce, et des demys à l'équipolent à telle différence que adviserez.

Ordre de mettre la plus grande diligence dans cette fabrication.

(*Ibidem*, fol. 238 r° à 239 r°.)

1521 (30 AOUT).

Guillaume le Roux, garde de la monn° de Rouen, apporte les boîtes; il s'y trouve :

60 et $\frac{1}{2}$ écus au soleil.

19 s. 9 d. de grands blancs.

7 d. de Franciscus qui ont cours pour 10 s. t.

13 s. 4 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1521 (31 AOUT).

On apporte les boîtes de Bourges; elles sont ouvertes le 8 octobre suivant, et contiennent :

7 écus au soleil.

16 s. 3 d. de grands blancs à la couronne de 12 d. t.

3 s. 4 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1521 (10 SEPTEMBRE).

Lettres par lesquelles le Roy ordonne l'ouvraige des gros testons à 11 d. 6 gr. de loy A. R.

(Pièce tronquée, un feuillet manquant.)

François, etc. Comme pour promptement pourveoir aux grans, urgens et extrêmes affaires que avons présentement à supporter par le fait de noz guerres et armées, soulde et paiement des gens de guerre de icelles, que nous avons mis et mettons chacun jour sus, pour la garde et conservacion de nostre Royaume, pays, terres et seigneuries subgectz, et résister aux invasions, effors et dampnées entreprinses que aucuns noz ennemys et malveillans s'efforcent faire sur iceulx.

Vous mandons que ès monn^{es} de Paris, Rouen, Lyon, Thoulouze, Bordeaulx, Tours, Troyes et Bourges, vous faictes par les gardes, maistres, officiers, ouvriers et monnoyers d'icelles, forger et monnoier de l'argent desd. vaisselles, et tout autre argent blanc qui y sera livré par tous ceulx qui en vouldront livrer, des gros testons à 11 d. 6 gr. de loy A. R., à 1 gr. de remede, de 25 piesses et demye au marc, et demy grain de remède sur chacune pièce, et des demys à l'équipollent, à telle différance que adviserez.

(A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 204 v°.)

Aux généraux m^{es}.

Ordonnance royale pour la fabrication

de gros testons qui auront cours pour 10 s. t. pièce, et des demys pour 5 sous, tant de l'argent desd. vaisselles que autre argent qui sera livré par quelques personnes que ce soit.

Et vous mandons que ès monnoyes de Paris, Rouen, Lion, Tholouze, Bourdeaulx, Tours, Troyes et Bourges, vous faictes par les gardes, maistres, officiers, ouvriers et monnoyers d'icelle, forger et monnoyer de l'argent desd. vaisselles et tout autre argent, des gros testons à 11 d. 6 gr. de loy A. R., à 1 grain de remède, de 25 pièces et $\frac{1}{2}$ au marc, et demy grain de remède sur chacune pièce, et des demys à l'équipolent à telle différence que adviserez.

Données à Troyes, le 10e jour de septembre l'an 1521 et de nostre règne le septiesme.

Lettres enregistrées en la chambre des monnaies le 17 septembre 1521.

(A. N. Reg. Z, 1b, 61, fol. 90 ro à 91 ro. — Sextus lib., fol. 4 ro à 6 ro).

1521 (17 SEPTEMBRE).

Exécutoire de l'ordonnance du 10 septembre 1521.

Et faictes mectre es fers sur lesquelz seront monnoyez lesd. gros, tant du cousté de la pille que du trousseau, l'ancienne différence de lad. monnoye, et d'aventaige du costé dud. trousseau faictes y mectre au comancement des lectres une petite couronne au lieu de la petite croix qui a esté mise ès gros derrenierement faitz par ordonnance dud. seigneur.

Donné soubz nos signetz le 17e jour du moys de septembre, aud. an mil cinq cens vingt et ung.

(A. N. Reg. Z, 1b, 61, fol. 91 ro et Z, 1b, 62, fol. 191 ro. — Sextus lib., fol. 6 ro et vo.)

1521 (OCTOBRE) A 1523 (NOVEMBRE).

S'ensuyvent les deniers des boytes des monnes de Daulphiné baillées par messrs des comptes à monsr Souffrey de Chaponay, président desd. comptes, pour porter à messrs les généraulx des monnes du Roy, à Paris.

Premièrement, de la monne de Grenoble, depuis le 7e jour du moys de février l'an 1522 prinz à la nativité jusques au 19e jour de novembre 1523, iceulx compris :

51 escus d'or soleil.
12 testons.
3 demy-testons.
39 deniers douzains.

De la monne de Montilhemar, despuys le 25e d'octobre 1521 jusques au 29e dud. moys ensuyvant 1522 :

8 d. d'or escuz soleil.
Unze solz deniers douzains.
Huyt deniers tournoys.

De la monne de Romans, despuys le 26 de janvier 1522 jusques au 9e de may ensuyvant 1523 :

14 deniers d'or escuz sol.
9 testons.
34 d. douzains.
16 d. appellez doubles deniers.
12 d. tournois.

De la monnoie de Romans, despuys le 20e jour de juillet 1523 jusques au 24e jour de décembre aud. an :

55 deniers d'or escus soleil.
12 testons.
51 d. douzains.
61 d. doubles.
36 d. tournoys.

De la monne de Crémieu, despuys le... :

198 den. d'or escuz sol.
71 deniers douzains.
4 s. 2 d. de petits tournois.
65 gros testons.

De lad. monn[e] de Crémieu, despuys le... :

114 d. d'or escuz sol.

4 s. de deniers douzains.

2 s. 5 d. de petiz tournois.

(R. B. 5.)

1521 (16 octobre).

On apporte les boîtes de Bordeaux contenant :

34 écus au soleil.

17 s. 3 d. de grands blancs douzains.

2 s. 6 d. de petits t.

70 d. de deniers bourdelois.

Le même jour sont apportées et ouvertes les boîtes de La Rochelle ; il s'y trouve :

35 écus au soleil.

4 s. 3 d. de Franciscus de 10 d. t.

2 s. 7 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1521 (26 octobre).

Ordonnance pour faire à Limoges des testons et demi-testons.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 61, fol. 91 r[o] et v[o], et Z, 1[b], 62, fol. 194 r[o].)

1521 (4 novembre).

Saint-Lô.

Pierre de Bonlieu, commis à la maîtrise par les généraux.

(Sorb., H, 1, 9, n[o] 174, fol. 40 v[o].)

1521 (6 novembre).

Exécutoire des généraux aux gardes de la monn[e] de Limoges de mettre du côté du trousseau une petite couronne au commencement des lettres et de mettre en boîte un denier sur 18 marcs (ou sur 38 s. et 3 d. desd. gros).

(A. N. Reg. Z, 1[b], 61, fol. 91 v[o], et Z, 1[b], 62, fol. 194 r[o] et v[o].)

Permis aux officiers de la monn[e] de Limoges de pouvoir faire jusques à 600 marcs de deniers doubles t. à 1 d. 9 gr. de loy argent le Roy, à 2 gr. de remède, de 15 s. 8 d. de poids au marc de Paris, sur le prix de 12[#] 10 s. t. le marc d'argent, et outre demys escus au soleil de la sizaille qui viendra des escus au soleil qui seront doresenavant ouvrez et monoyez en lad. monn[e] de la loy d'iceulx den. soleil, et de 1 d. 8 gr. de poids trébuchans.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 8. — Sorb., H, 1, 9, n[o] 174, fol. 63 r[o].)

Martin le Gault, tailleur de la monn[e] de Paris.

Permis de monnoyer petits t. à 21 gr. de loy argent le Roy, à 2 gr. de remède, de 20 s. 10 d. de poids aud. marc de Paris. sur le prix de 12[#] 10 s. le marc d'argent.

Thibault de Prat, orfèvre à Paris, commis essayeur de la monn[e] de Paris.

(Sorb., H, 1, 9, n[o] 174, fol. 63 r[o].)

Ordre des généraux maîtres pour qu'à Limoges on mette le même signe qu'au mandement du 17 septembre 1521.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 62, fol. 91.)

1521 (13 novembre).

On apporte les boîtes de Montpellier, de l'ouvrage de Léonard Tessier et Loys Morgue ; il s'y trouve :

6 écus au soleil.

4 écus au soleil par Loys Morgue, compaignon de Léonard Tessier.

10 écus au soleil par Gaspart Fournier, m[e] part[er].

4 s. 6 d. de petits t. faits par Loys Morgue, compaignon de Léonard Tessier.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1521 (19 novembre).

A Montpellier, par Gaspart Fournier, nommé pour 6 ans m^e part^er, grands blancs à la couronne à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92 au marc); du 19 novembre 1521 au 10 mai 1522, 633 marcs et $\frac{31}{35}$.... 58320 frappés.

Deniers tournois à 21 gr. de loi et de 250 au marc; du 27 mars 1522 au 30 avril suivant, 751 marcs et $\frac{17}{25}$ 187920 frappés.

Grands blancs semblables du 4 octobre 1522 au 17 mai 1523, 1948 marcs et $\frac{16}{23}$ .. .. 179280 frappés.

Doubles tournois à 1 d. 9 gr. et de 15 s. 8 d. (188 au marc); du 16 juillet 1522 au 11 avril 1523, 585 marcs et $\frac{45}{47}$ 110160 frappés.

Deniers tournois semblables aux précédents; du 4 mai 1522 au 28 mars 1523, 345 marcs et $\frac{19}{25}$..... 86440 frappés.

Douzains semblables; du 8 août 1523 au 18 avril 1524, 1463 marcs et $\frac{11}{23}$ 134640 frappés.

Doubles tournois semblables; du 19 juin 1523 au 22 avril 1524, 547 marcs et $\frac{31}{47}$ ..... 102836 frappés.

Deniers tournois semblables; 12 et 13 mars 1523 et 6 avril 1524, 345 marcs $\frac{19}{25}$ ..... 86440 frappés.

Douzains semblables; du 13 juillet 1524 au 14 octobre suivant, 375 marcs et $\frac{15}{23}$ ..... 34560 frappés.

Doubles tournois semblables; les 10 et 25 juin et le 23 juillet 1524, 325 marcs et $\frac{45}{47}$..... 61280 frappés.

Douzains semblables; du 28 octobre 1525 au 29 septembre 1526, 1040 marcs et $\frac{20}{25}$ . ..... 95760 frappés.

Doubles tournois semblables; du 26 mai 1526 au 25 septembre suivant, 620 marcs et $\frac{29}{47}$..... 116640 frappés.

Deniers tournois semblables; du 9 mars 1525 au 28 mars 1526, 558 marcs et $\frac{12}{25}$ ..... 139680 frappés.

Douzains semblables; du 17 octobre 1526 au 28 septembre 1527, 1181 marcs et $\frac{17}{23}$..... 108720 frappés.

Doubles tournois; du 31 octobre 1526 au 6 novembre 1527, 451 marcs et $\frac{43}{47}$ ..... 84960 frappés.

Deniers tournois; du 16 mars 1526 au 11 avril 1527, 489 marcs et $\frac{15}{25}$ 113400 frappés.

Pierre Alquier, contregarde, donne sa démission et est remplacé par Gaspard Fournier.

Douzains semblables; du 7 décembre 1527 au 7 octobre 1528, 774 marcs et $\frac{18}{23}$ ..... 71280 frappés.

Doubles tournois semblables; du 11 décembre 1527 au 21 octobre 1528, 356 marcs et $\frac{8}{47}$..... 66960 frappés.

Deniers tournois semblables; les 7 et 23 avril 1528, 152 marcs et $\frac{12}{25}$ 38120 frappés.

Douzains semblables; du 14 décembre 1528 au 21 août 1529, 704 marcs et $\frac{8}{25}$ ..... 64800 frappés.

Doubles tournois semblables; du 24 décembre 1528 au 27 juin 1529, 417 marcs et $\frac{31}{47}$..... 78480 frappés.

Deniers tournois semblables; le 9 mars 1528, 57 marcs et $\frac{15}{25}$.... 14400 frappés.

Douzains semblables; du 6 octobre 1529 au 21 décembre suivant, 203 marcs et $\frac{11}{23}$ ..... 18720 frappés.

Douzains semblables; du 18 avril 1531 au 26 novembre suivant, 790 marcs et $\frac{11}{23}$ ..... 72724 frappés.

Petits deniers tournois semblables; les 23 mars 1530, 6 et 13 avril 1531, 362 marcs et $\frac{32}{35}$..... 90720 frappés.

(A. N. Reg. Z, 1394; carton Z, 1^b, 900.)

1521 (7 décembre).

Ordonné à Martin le Gault, tailleur de Paris, de graver une pille et deux trousseaux à testons et 1 pille et 2 trousseaux à demi-testons pour Limoges.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

On apporte les boîtes de la monn[e] de Tours, contenant :

78 écus au soleil.

8 s. 9 d. de grands blancs.

5 s. 6 d. de petits t.

1 denier et demi de gros testons.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1521 (9 décembre).

Mention de Jehan de Sandelles et Jehan de la Roche, dit Vauzelles, gardes de la monn[e] de Limoges; de Marcial Bayard, tailleur; Marcial du Boys, contregarde, et Jehan Juge, commis par les gardes à la maîtrise.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1521 (11 décembre).

Ordre au tailleur de Paris, Martin le Gault, de graver 2 pilles et 4 trousseaux à escuz au soleil, et 2 pilles et 6 trousseaux à grands blancs, pour Tours.

(*Ibidem.*)

1521 (14 décembre).

On apporte les boîtes de Poitiers, contenant :

64 écus au soleil.

45 s. 1 d. de grands blancs.

22 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1521 (18 décembre).

Ordre du Roi de frapper des testons et 1/2 testons à Villefranche.

L'exécutoire du 22 février 1521 dit de remplacer par une couronne la croisette du côté du trousseau.

(A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 195 vo, et Z, 1b 61, fol. 94 ro et vo.)

1521 (8 janvier).

Jehan Faure, l'un des gardes de Saint-Pourçain, apporte les boîtes contenant :

38 écus au soleil.

67 s. de grands blancs à la couronne.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1521 (21 janvier).

Délivrances au maître part[er] de Romans, Jacques Gentet, depuis l'ouverture de lad. monn[e], laquelle fut ouverte le 21 janvier 1522 à l'incarnation, par nous Pierre Odoart, garde; Philippe Charlet, commis.

Deniers douzains de 92 au marc, le lundi 26 janvier 1522.

Doubles.

Ecus sol.

Deniers tournois.

70 marcs de testons jouxte l'ordonnance nouvellement faicte du poids de 27 ½ au marc, aloy de 10 d. 18 grains par le rapport de l'essayeur; mis en boîte 2 pièces, ne sachant pas le nombre qu'il en faut mettre.

70 marcs, 1 pièce en boîte.

18 marcs 3 onces ½.

22 marcs 2 onces.

Papier terminé et signé le 9 mai 1523.

(R. B. 5, iiij.)

1521 (29 JANVIER).

Jacques de Coustures, commis à la maîtrise de la monn[e] de Limoges, apporte les boîtes de l'ouvrage de Jehan Juge; elles contiennent :

39 écus au soleil.

71 s. 2 d. de grands blancs.

11 d. de doubles t.

13 s. de petits tournois.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1521 (5 FÉVRIER).

Ordonné à Robert Chavyneau, naguères commis à l'office de garde de la monn[e] de Bordeaux, de dire à Charles Boyvin, garde, et à Robert Girault, m[e] part[er], de comparoître à la fin de mai pour répondre des foiblages de leurs boîtes.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 8.)

1521 (7 FÉVRIER).

S'ensuyvent les délivrances de Grenoble faites à noble homme Estienne Nachon, m[e] part[er].

Gardes, Anthoine de Mantin et Guigot Bremond.

Jacques Gauvain, commis tailleur jusqu'à nouvel ordre.

Ecus d'or; du 7 février 1521 au 21 novembre 1523, 25 délivrances comprenant 10007 pièces.

Testons; du 16 mai au 19 décembre 1523, 11 délivrances comprenant 317 marcs.

Sous tournois; du 7 février 1521 au 19 novembre 1523, 19 délivrances comprenant 397 marcs.

(R. B. 5, ij.)

1521 (11 FÉVRIER).

Saint-Germain-en-Laye.

Lettres du Roi nommant Benoît Seigneuret général des monnaies du Dauphiné.

(Sextus liber, fol. 412 r° à 415 v°.)

L'entérinement par Guillaume Gouffier, seigneur de Bonivet, est daté du 14 décembre 1523.

(*Ibidem*, fol. 421 r°.)

1521 (12 FÉVRIER).

Le 12[e] jour de février 1521, Jacques Costures fut receu maistre de la monoye de Lymoges.

(Reg. Z, 1396 du carton Z, 1[b], 881.)

C'est un registre des versements de billon faits par les gardes pour l'ouvrage de la monn[e] de Limoges.

(Trois de ces registres en papier font partie du carton Z, 1[b], 881.)

1521 (22 FÉVRIER).

Exécutoire des généraux maîtres pour l'ordonnance du 18 décembre 1521 touchant la monnaie de Villefranche.

On mettra sur les testons et $\frac{1}{2}$ testons l'ancienne différence, et, de plus, du côté du trousseau, au commencement de la lettre une petite couronne au lieu de la petite croix, qui a esté mise es gros derrenièrement faitz.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 62, fol. 196 r° et Z, 1[b], 61, fol. 94 v°.)

1521 (25 FÉVRIER).

Estienne Gaulteret, l'un des gardes de la monn[e] de Lyon, apporte les boîtes; elles sont ouvertes le 7 mars suivant et contiennent :

80 écus au soleil.
10 s. 3 d. de testons.
2 s. 4 d. de demi-testons.
3 s. 1 d. de gr. bl. à la couronne.

(A. N. Reg. Z 1b, 293.)

1521 (26 février).

Permis aux gardes de la monne de Rouen de faire ouvrer jusqu'à 600 marcs de doubles t. à 1 d. 9 gr. A. R. et de 15 s. 8 d. de poids, et en outre des deniers tournois à 21 gr. A. R. et de 20 s. 10 d. au marc, jusqu'à 1000 marcs seulement.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

Mention de Nicolas le Coincte, commis à la maîtrise de la monne de Paris.

(*Ibidem.*)

1521 (6 mars).

René Baillon, garde la monne de Tours, donne quittance notariée à sire Jehan Maisdon, me partier, de ses gages du 8 novembre 1520 au 24 novembre 1521.

Guillaume Girault, autre garde de Tours, donne quittance semblable de ses gages, pour le même temps, à sire Jehan Masdon, le 26 février 1521.

Le 1er mars 1521, Jehannet Dustraut, contregarde de la monne de Tours, donne quittance notariée de ses gages au même me partier.

A la requête de Robin Rousseau, tailleur de la monne de Tours, réclamant ses gages du 8 novembre 1520 au 24 novembre 1521, ordre des généraulx des monnoyes à l'huissier de la chambre des monnes et au premier sergent royal sur ce requis, de faire commandement de payer à Jehan Medon, me partier.

(A. N. Carton Z, 1b, 602.)

1521 (8 mars).

Ordonnance royale pour faire des testons et demi-testons à Saint-Pourçain.

Le 10 mars, même exécutoire des généraux maîtres que pour l'atelier de Villefranche, quant aux différents et à la mise en boîte d'un teston sur 18 marcs.

(A. N. Reg. Z, 1b, 61, fol. 95 re, et Z, 1b, 62, fol. 196 re.)

1521 (11 mars).

Ont été contregardes à Montélimart successivement :

Eustache Roche,

Guillaume Chappuys,

Reymond Puissant, dont la mort laisse le poste vacant.

Michel Fransechin en sollicite l'obtention.

Des informations sont faites à ce sujet par Jehan Gaucher, auditeur des comptes, commis à cet effet.

Le 19 mars 1522, Reymond Reparat, essayeur, dit que le suppliant est capable de bien remplir l'emploi de contregarde.

Informations semblables à la même date pour Jean Reparat, demandant le poste de garde (c'est le père de Reymond Reparat) pour son fils. Les témoins interrogés à ce sujet sont Robert le Normand, me partier, André Balme, tailleur.

(Sextus liber, fol. 224 re à 233 re.)

1521 (14 mars).

On apporte les boîtes d'Angers, contenant :

7 écus au soleil.
50 s. 9 d. de gr. bl. à la couronne.
16 d. de dixains.
3 s. 2 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1521 (16 MARS).

Jehan Diversoire, garde de Bayonne, apporte les boîtes contenant :

112 écus et 4 demis au soleil.

23 s. 10 d. de Franciscus de 10 d. t.

(*Ibidem.*)

1522.

Angers.

Marc Couanne, pour un an.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 11 v°.)

Saint-André.

Jean de Coustil, dit Agaffin, pour 6 ans, par lettres patentes.

100 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre chacun an.

(*Ibidem*, fol. 24 v°.)

Saint-Lô.

Jacques Louvet, marchand changeur à Saint-Lô, commis à la maîtrise jusques à ce que par le Roy ou la chambre autrement y ait esté pourveu.

(*Ibidem*, fol. 40 v°.)

Toulouse.

Antoine Auricoste, pour 6 ans, par lettres patentes.

120 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre.

(*Ibidem*, fol. 19 v°.)

1522 (30 AVRIL).

Mention d'Abel Chasteigner et de René de Coustures, gardes de la monn[e] de Poitiers.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 8.)

1522 (8 MAI).

Jacques Bertillon, garde de la monn[e] de Paris, apporte les boîtes, contenant :

226 écus au soleil.

4 s. 6 d. de gr. bl. à la couronne.

62 s. 3 d. de gros testons.

13 s. 7 d. de demi-testons.

15 s. 10 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1522 (14 MAI).

On apporte les boîtes de Villefranche, contenant :

46 écus au soleil.

4 lb. 11 s. 2 d. de grands blancs.

1 s. 5 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1522 (16 MAI) A 1529 (25 JANVIER).

Gros et demi- testons à 11 d. 6 gr. et de 25 ½ au marc et de 51 au marc, frappés à Grenoble par Etienne Nachon ; du 16 mai 1522 au 19 décembre 1523, mis en boîte 13 d. et demi, représentant 317 marcs d'œuvre.

Mêmes testons et ½ testons ; du 2 mars 1524 au 31 octobre suivant, 10 testons en boîte représentant 276 marcs d'œuvre.

Du 25 février 1525 au 12 octobre 1527, mis en boîte 6 s. (72 pièces) représentant 1789 marcs d'œuvre.

Du 4 janvier 1528 (Nativité) au 18 avril suivant, mis en boîte 1 s. 10 d. ½ (22 ½ pièces) représentant 450 (ou 451) marcs d'œuvre.

Du 13 mars 1528 au 13 février 1530 (de la nativité), mis en boîte 6 s. ½ (72 ½ pièces) représentant 1364 marcs d'œuvre.

En tout, frappé 4196 marcs de testons et demi-testons.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92 p.) ; du 7 février 1522 au 19 novembre

1523, mis en boîte 3 s. 3 d. (39 pièces) représentant 399 marcs. (Il semble donc qu'on met en boîte 1 pièce sur 10 marcs.)

Du 23 février 1524 au 26 janvier 1525, mis en boîte 3 s. (36 pièces) représentant 396 marcs.

Du 4 mars 1525 au 17 octobre 1527, mis en boîte 4 s. 6 d. (54 pièces) représentant 632 marcs.

Des 4 janvier et 12 mars 1528 (de la Nativité), mis en boîte 5 pièces représentant 47 marcs.

Du 22 août 1528 au 25 janvier 1530 (de la Nativité), mis en boîte 8 s. 2 d. (98 pièces) représentant 828 marcs d'œuvre.

Il a donc été émis en tout 2302 marcs de douzains.

Doubles tournois à 1 d. 9 gr. et de 15 s. 8 d. (188 pièces); du 28 septembre 1524 au 28 octobre suivant, mis en boîte 2 s. 9 d. (33 pièces) représentant 166 marcs.

Du 12 avril 1525 au 9 août 1527, 348 marcs.

Il a été émis en tout 514 marcs de doubles tournois.

Deniers tournois à 21 grains A. R. et de 20 s. 10 d. de poids (250 au marc); le 24 décembre 1527, mis en boîte 16 pièces représentant 40 marcs d'œuvre. (Il semble donc qu'on met en boîte 1 pièce sur 2 marcs et demi.)

(A. N. Reg. Z, 1388. — Carton Z, 1b, 877-78.)

1522 (24 MAI).

On apporte les boîtes de Saint-Lô, contenant :

8 écus au soleil.

16 s. 2 d. de gr. blancs à la couronne.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1522 (16 JUIN).

On apporte les boîtes de Toulouse; elles sont ouvertes le 20 du mois et contiennent :

138 écus au soleil.

19 s. 10 d. de grands blancs à la couronne.

22 s. 4 d. de Franciscus de 10 d. t.

4 s. 5 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1522 (10 JUILLET).

Mention de Jacques de Coustures, me partier de la monne de Limoges.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1522 (18 JUILLET).

François, etc., aux généraux maîtres.

Nous voullons et vous mandons que es monnoies de Paris, Tours et Lyon, vous faictes par les gardes, maistres et officiers, ouvriers et monnoyers d'icelles, forger et monnoyer de l'argent desd. vaisselles et tout autre argent blanc qui y sera livré, des gros testons à 11 d. 6 gr. de loy A. R., à un grain de remède, de 25 pièces et demye au marc, et demy grain de remède sur chaque pièce, et des demys testons à l'équipollent, à telle differance que adviserez.

Donné à Lyon le 18 juillet 1522 et de notre règne le 8e.

Le préambule dit que c'est pour résister aux invasions et entreprises de noz ennemis et adversaires, qu'il emprunte vaisselle, bagues et joyaulx.

(A. N. Carton Z, 1b, 536.)

1522 (6 AOUT).

Rennes.

Lettres de provision de Jean Ferre de

l'office de m^e part^er de la monn^e de Rennes pour 6 ans, vacant par trespas de feu Pierre Champion, adressant au général m^e des monn^es dudit pays et duché de Bretagne.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 14 r°.)

1522 (8 AOUT).

M^re Michel Hubert est envoyé à Tours pour faire convertir en gros testons le treilliz qui estoit en l'église monseig^r Saint-Martin.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1522 (28 AOUT).

Permis aux gardes de la monn^e de Villeneuve-lez-Avignon de faire ouvrer des doubles t. à 1 d. 9 gr. A. R. et de 15 s. 8 d. de taille, jusques à 200 marcs seulement : en outre, des deniers t. à 21 gr. A. R. et de 20 s. 10 d. de poids, jusqu'à 300 marcs.

(*Ibidem.*)

1522 (2 SEPTEMBRE).

On apporte les boîtes de Rouen ; il s'y trouve :

112 écus au soleil et demi.
15 s. de grands blancs
1 s. 11 d. de Franciscus de 10 d. t.
16 s. 8 d. et $\frac{1}{2}$ de gros testons.
6 s. 1 d. de doubles t.
22 s. 10 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1522 (4 SEPTEMBRE).

On apporte les boîtes de Troyes, contenant :

10 écus au soleil.
13 s. 2 d. de grands blancs.
2 s. 3 d. de gros testons.
3 s. 6 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1522 (12 SEPTEMBRE).

Ordre royal de faire des gros et demi-testons à Villeneuve-lez-Avignon.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 62, fol. 203 r°, et Z, 1^b, 61, fol. 102 v°.)

1522 (24 SEPTEMBRE).

L'amiral Bonyvet nomme contregarde à Romans Jean Malboys (*alias* Malleboys).

L'entérinement des lettres de nomination est de François, comte de Saint-Paul, et daté du 2 avril 1528, après confirmation du même datée du 20 décembre 1527.

(Sextus liber, fol. 440 r° à 447 r°.)

Paris.

François Perdrier, commis à la maîtrise pour un an.

Faire serment ; promet payer les droits de m^re Nicolas le Cointe, paravant commis à la maîtrise et receu général des monoyes.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 8 r°.)

1522 (13 OCTOBRE).

A Angers, Marc Couenne est commis pour un an à la maîtrise, par les généraux maîtres ; il frappe des écus à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc.

Du 7 mars 1522 au 14 novembre 1523	2000
5 janvier 1523 au 25 décembre 1524	1200
21 avril, 7 août et 31 octobre 1525	1900
29 mars 1525 au 13 janvier 1526.	1300

5 juillet 1527 au 24 octobre suivant	1200
11 février 1527 au 19 février 1528	1900
12 mars 1528 au 25 décembre 1529	1700
15 juin et 23 novembre 1530	700
23 juin 1531 au 21 juin 1532	1200
30 avril 1532 au 20 juin 1533	6800
10 juillet 1533 au 24 juin 1534	3500
Le 18 septembre 1534,	1000
Total	24400

Ce nombre n'est pas rigoureusement exact, vu que nous avons la certitude que des demi-écus ont fait partie de ces délivrances. Ainsi, par exemple, du 29 mars 1525 au 13 janvier 1526, il a été mis en boîte 6 écus et $\frac{1}{2}$; les 15 juin et 23 novembre 1530, 3 écus et $\frac{1}{2}$.

Nous ne saurons malheureusement jamais le nombre de ces demi-écus frappés à Angers par Marc Couenne, du 13 octobre 1522 au 18 septembre 1534.

(A. N. Reg. Z, 1398. Carton Z, 1b, 818.)

1522 (13 octobre).

Marc Couenne est commis à la maîtrise de la monne d'Angers. Il y frappe, du 24 décembre 1522 au 25 décembre 1523, des grands blancs de 12 d. t., à 4 d. 6 gr. et de 92 au marc. Mis en boîte 44 s. 5 d. (533 pièces)..... 383760 frappés.

Il y avait 4071 marcs $\frac{7}{23}$; donc il n'y a eu en réalité que 374560 frappés.

Gros et demi-gros testons; du 11 septembre 1523 au 25 octobre suivant, 11 et $\frac{1}{2}$ mis en boîte, 207 marcs d'œuvre. Quelle est la proportion des testons et des demi-testons? Nous l'ignorons.

Deniers tournois à 21 gr. de loi et de 250 au marc; mis en boîte 14 pièces, le 2 avril 1522, pour 40 marcs et $\frac{8}{25}$ 10080 frappés.

Mêmes douzains que ci-dessus; du 1er décembre 1523 au 31 décembre 1524, mis en boîte 38 s. 9 d., pour 3639 marcs et $\frac{3}{23}$ d'œuvre..... 334855 frappés.

Gros et demi-gros testons; du 5 janvier 1523 au 25 décembre 1524, 16 d. en boîte pour 288 marcs d'œuvre.

Deniers tournois semblables aux précédents; le 1er mars 1523 et le 17 décembre 1524, 3 s. 1 d. mis en boîte pour 106 marcs et $\frac{14}{25}$..... 26640 frappés.

Gardes Jehan Bruyant (*sic*) et Nicolle Griart (*sic*); celui-ci, décédé le 7 juin 1524, est remplacé par Clément Alexandre, nommé le 22 octobre 1524. Le tailleur est Marin Riffault.

Douzains semblables aux précédents; du 14 janvier 1524 au 20 décembre 1525, mis en boîte 30 s. 3 d. représentant 2840 marcs et $\frac{20}{23}$..... 261360 frappés.

Gros et demi-testons; du 28 janvier 1524 au 8 décembre 1525, 225 marcs d'œuvre.

Deniers tournois semblables aux précédents; le 12 avril 1524 avant Pâques, mis en boîte 21 deniers pour 60 marcs $\frac{12}{25}$ ..... 15120 frappés.

Les gardes sont Jehan Bryant et Clément Alexandre; le contregarde est Jehan Vallin, et le tailleur Marin Riffault.

Douzains semblables aux précédents; du 7 février 1525 au 6 février 1526, 19 s. 1 d. mis en boîte pour 1792 marcs $\frac{4}{23}$ ..... 164880 frappés.

Gros et demi-testons; du 14 mars 1525 au 11 janvier 1526, 252 marcs d'œuvre.

Deniers tournois semblables; les 20 mars 1525 et 5 février 1526, mis en boîte 24 pièces pour 69 marcs et $\frac{2}{25}$ 16280 frappés.

Douzains semblables aux précédents; du 20 février 1526 au 31 janvier 1527, mis en boîte 13 s. pour 1220 marcs et $\frac{20}{23}$ ..... 112320 frappés.

Testons et demi-testons; du 10 avril 1526 au 19 décembre 1527, 342 marcs d'œuvre.

Deniers tournois semblables aux précédents; le 9 avril 1526 avant Pâques et le 29 octobre 1527, mis en boîte 2 s. 11 d. (35 pièces) pour 100 marcs et $\frac{20}{35}$.. 25200 frappés.

Nota. — S'il n'y avait pas eu de demi-testons frappés, il y aurait eu en somme 33507 testons émis; si les $\frac{1}{4}$ testons ont été émis dans la proportion du quart, il y en aurait eu 16728 frappés, et seulement 25143 testons.

(A. N. Reg. Z, 1398. — Carton Z, 1ᵇ, 818.)

1522 (15 octobre).

Rennes.

Sentence de noble homme Guillaume Loysel, seigr de la Thourodaye, conseiller du Roy et Duc, son souverain, seigr général et grand-maître de ses monnoes au pays et duché de Bretagne, d'entérinement desd. lettres, après serment à lui faire par led. Ferré sur les saints Evangiles de Dieu.

(Sorb., H, 1, 9, nº 174, fol. 14 rᵉ.)

1522 (21 octobre).

Fact de Guillaume Languedo, lieutt dud. grand mᵉ, de mise en possession dud. Féré, en présence des gardes et prévôts de lad. monnᵉ.

(*Ibidem.*)

1522 (30 octobre).

On apporte les boîtes de la Rochelle, contenant :

22 écus au soleil.
6 s. de Franciscus de 10 d. t.
2 s. 4 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 223.)

1522 (3 novembre).

Lettres de nomination de Jacques Gentet à la maîtrise de Romans, par Guillaume Gouffier, sr de Bonivet, amiral de France et gouverneur du Dauphiné.

L'exercice de cette maîtrise est vaccant à présent parce que depuis dix ans en ça et par avant n'y a esté pourveu ni commis aucun maistre particulier, et celluy qui paravant y avoit esté depputé a cessé exercer sa dite commission depuis led. temps et paravant plus de six ans.

Il est nommé pour 10 ans.

(Quintus liber, fol. 308 rᵉ à 310 vᵉ.)

Les lettres d'entérinement sont du 27 novembre 1522.

(*Ibidem*, fol. 321 rᵉ.)

Au haut du feuillet 323, on lit :

La difference de la monnoye de Romans qu'entend batre et forger maistre Jacques Gentet, maistre particulier de lad. monnoye, aux autres monnoyes qui se forgent en Daulphiné est telle, c'est assavoir ung J faisant Jacques du costé de la pille sur l'escu, entre ung R et une croix, et du costé de la croix sont seullement ung F et ung daulphin, et des grans blancs la pareille et testons (ces deux derniers mots ajoutés en écriture un peu plus petite et d'une autre encre, mais par la même main).

Le folio 324 devait porter 6 empreintes des monnaies de Jacques Gentet. Il n'y en a plus d'autre trace que les trous des fils qui les attachaient.

1522 (5 novembre).

Lettres des auditeurs des comptes nommant m^e François Thevenet tailleur de la monn^e de Romans, vacant depuis longtemps par la mort de Louis Bernard, qui exerçoit cet office, et qui depuis longtemps n'a pas été remplacé.

(Quintus liber, fol. 348 r^o à 349 r^o.)

1522 (7 novembre).

Mention de Ant. Royère, naguères tailleur de Villefranche au pays de Rouergue; de feu Jacques Vallete, en son vivant contregarde de Villefranche, et de Jehan Pomayrol, m^e part^er de lad. monn^e.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1522 (13 novembre).

On apporte les boîtes de Montpellier, contenant :

41 écus au soleil.

7 s. 5 d. de gr. bl. à la couronne de 12 d. t.

21 s. 9 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1522 (28 novembre au 19 décembre).

A Villefranche, par Pierre Charlet, grands blancs de 10 d. t. à 4 d. 12 gr. A. R. et de 7 s. 6 d. de poids (90 pièces).

Mis en boîte 117 pièces représentant 84240 pièces frappées.

Du 24 décembre inclus 1422 au 6 février suivant exclu, mêmes blancs par le même; mis en boîte 8 s. 7 d. (103 pièces) représentant 74160 pièces frappées.

Le 30 janvier 1422, par le même, doubles t. noirs à 2 d. de loi et de 16 s. 8 d. de poids (200 p.); en boîte 19 pièces représentant 13680 pièces frappées.

Du 19 février 1422 au 21 mars suivant exclu, doubles tournois par le même, à 2 d. de loi et de 20 s. de poids (240 au marc); en boîte 13 s. 11 d. (167 pièces) représentant 120240 pièces frappées.

Du 25 février 1422 au 7 juillet 1423 exclu, blancs de 10 d. t. à 5 d. de loi et de 7 s. 6 d. (90 p.) de poids, par le même; mis en boîte 22 s. 3 d. (267 pièces) représentant 192240 pièces frappées.

Du 31 mars 1422 au 29 mai 1423 exclu, doubles tournois à 1 d. 18 gr. et de 17 s. 6 d. (210 pièces); mis en boîte 184 pièces représentant 132480 pièces frappées.

(A. N. Carton Z, 1^b, 1009-10. Cahier de parchemin.)

1522 (29 novembre).

Les auditeurs des comptes du Dauphiné, pendant le débat entre les prétendans à l'office de garde de Romans, Thomas Prudhomme et Ponson Odoard, qui maintient la monn^e en chômage, commettent à cet office Philippe Charlet, alias Patarii.

(Quintus liber, fol. 336 r^o à 337 r^o.)

1522 (2 décembre).

On apporte les boîtes d'Angers, contenant :

3 écus au soleil.

30 s. 4 d. de grands blancs à la couronne.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1522 (5 décembre).

On apporte les boîtes de Saint-Pourçain, contenant :

43 écus au soleil.

51 s. 8 d. de grands blancs.

8 d. et demi de gros testons.

(*Ibidem.*)

1522 (5 décembre).

A Villeneuve, par Jehan de Coselz dit Agafin, nommé pour 6 ans le 2 août 1222.

Ecus au soleil à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc, courant pour 40 s. t.; du 5 décembre 1522 au 14 mai 1524..... 7400

Item, du 20 juillet 1525 au 5 août 1526..... 4600

Item, du 1er septembre 1526 au 27 septembre 1527..... 7000

Item, du 7 novembre 1527 au 11 avril 1529..... 5600

Item, du 18 mai 1529 au 22 juin 1530..... 6400

Item, du 12 juillet 1530 au 10 mai 1531..... 4600

Item, par Pierre de Consels dit Agaffin, commis par les généraux jusqu'à décision du Roy, pour un an seulement; du 17 mai 1531 au 8 mai 1532..... 4800

Item, du 28 juin 1532 au 1er mars. 4600

Item, par Jherosme Bourdin, commis par Pierre de Conselz dit Agaffin, en son absence seulement; du 20 mars 1532 au 27 mai 1533..... 1400

Item, par Pierre de Consselz dit Agaffin, du 12 juin 1533 au 25 novembre.. 2800

(A. N. Reg. Z, 1390. Carton Z, 1b, 1011-12.)

1522 (22 décembre).

Epreuves pour l'office d'essayeur de la monne de Romans.

Acta fuerunt premissa Gratianop. in domo nobilis Guigonis Bermondi, sita in via Sancti Laurentii a parte Isare, in qua cuditur moneta hujus civitatis Gratianop. presentibus ibidem magistro Stephano Nachoin, magistro dicte monete, nobili Anthonio de Mantino, gard. dicte monete, testibus. Acta facta super ydoneitate Johannis Servagnii pretextu officii eysayatoris monete Dalph. que cuditur in villa de Romanis.

(Quintus liber, fol. 213 r.)

Ces épreuves furent faites en présence de Simon Mallet, essayeur à Grenoble; Jean Maximin, marchand, et Jean Farboctz, orfèvre de cette ville (il fut nommé tailleur de la monnaie de Grenoble en 1525), chargés par la chambre des comptes de juger de la capacité de Jean Salvaing, nommé essayeur à Romans.

(Pilot, p. 291 et 292.)

1522 (5 janvier).

Mathieu Janicot, l'un des gardes de Bourges, apporte les boîtes contenant :

95 écus au soleil.

2 s. et 6 d. de testons.

5 s. 3 d. de petits t.

16 s. 3 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1522 (10 janvier).

Benoît Seigneuret, général me des monnes delphinales, inspecte Romans.

Il fait comparaître noble Jacques Gentet, me partier, à l'ouvroir au fait des sous tournois.

Viennent ensuite noble Humbert Oddoard et François Oddoard, gardes.

Humbert Oddoard dit qu'il exerce au nom de son fils, Ponson Oddoard, au bénéfice duquel il a résigné cet emploi depuis un certain temps.

François Oddoard dit tenir l'emploi par la résignation de Pierre Oddoard, son père.

François Tevenot, tailleur, est interrogé ensuite; il est en fonctions depuis l'an dernier.

(Sept. Lib., fol. 40 r° à 53 v°.)

1522 (12 JANVIER.)

A Villeneuve, par Jehan de Cosels dit Agaffin; testons et demi-testons; du 12 janvier 1522 au 14 mai 1524, 1044 marcs 26622

Douzains de 7 s. 8 d. (92) et à 4 d. 6 gr.; du 11 décembre 1522 au 22 mai 1524, 375 marcs $\frac{15}{23}$ 34560

Doubles tournois à 1 d. 9 gr. et de 15 s. 8 d. (188 au marc); du 24 décembre 1522 au 29 mai 1524, 520 marcs $\frac{40}{47}$... 97920

Testons et demi-testons; du 13 août 1524 au 24 février 1525, 432 marcs 11016

Douzains semblables; du 31 juillet 1525 au 10 juin 1526, 1862 marcs et $\frac{14}{23}$ 171360

Doubles t. semblables; du 13 juillet 1525 au 25 août 1526, 1535 marcs $\frac{35}{47}$ 288520

Douzains semblables; du 7 septembre 1526 au 15 octobre 1527, 3210 marcs et $\frac{10}{23}$..... 295360

Doubles t. semblables; du 22 novembre 1526 au 20 octobre 1527, 1018 marcs et $\frac{24}{47}$..... 191520

Testons et $\frac{1}{2}$ testons; du 16 mars 1526 au 6 octobre 1527, 396 marcs... 10098

Item, du 24 juillet 1528 au 21 août suivant, 324 marcs (il n'y a cette fois que des testons frappés)..... 8262

Douzains semblables; du 24 octobre 1527 au 5 janvier suivant, 3083 marcs $\frac{11}{23}$ 283680

Item, les 9 juin, 19 septembre et 6 novembre 1528, 258 marcs et $\frac{6}{23}$.. 23760

Doubles tournois semblables; du 19 juin 1528 au 21 mars suivant, 1026 marcs et $\frac{18}{47}$..... 192960

Douzains semblables; du 4 septembre 1529 au 23 juin 1530, 1056 marcs et $\frac{12}{23}$ 97200

Testons; le 5 avril 1530, 54 marcs 1377

Doubles t. semblables; du 8 juin 1529 au 4 août, 317 marcs $\frac{34}{47}$..... 59760

Les fils de feu Jehan de Coussels dit Agaffin sont Nicolas et Pierre de Coussels dictz Aggaffin. Pierre Agaffin devient m^{e} part^{er} de Villeneuve.

Testons et demi-testons; du 4 août 1530 au 31 mars 1531, 324 marcs..... 8262

Douzains semblables; du 7 juillet 1530 au 8 mai 1531, 3247 marcs et $\frac{19}{23}$. 298800

(A. N. Reg. Z, 1390. Carton Z, 1^{b}, 1011-12.)

1522 (21 JANVIER).

On apporte les boîtes de Poitiers, contenant :

52 écus au soleil.

46 s. 5 d. de grands blancs.

14 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 293.)

1522 (23 JANVIER).

On ouvre les boîtes de Bourges, apportées le 19 janvier; elles contiennent 17 écus d'or.

(*Ibidem.*)

1522 (25 JANVIER).

Maistre Michel Hubert, général des monn^{es}, retourne à Tours par ordre du Roy, pour faire parachever de ouvrer et monnoyer les gros testons qui restoient à faire du treilliz prins en l'église Saint-Martin dud. Tours, par ordonnance dudit s^{gr}.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 8.)

1522 (5 FÉVRIER).

Mention de Jehan Guyot, contregarde de la monn^{e} de Paris.

(*Ibidem.*)

On apporte les boîtes de Bordeaux; on les ouvre le 10, et il s'y trouve :

24 écus au soleil.

17 s. 4 d. de grands blancs.

2 s. 11 d. de deniers bourdelois.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1522 (7 février) a 1530 (2 février).

Ecus au soleil à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 71 $\frac{1}{8}$ au marc, frappés par Estienne Nachon, à Grenoble, du 7 février 1522 au 21 novembre 1523; mis en boîte 51 pièces; frappé en réalité 10334 écus.

Du 30 avril 1524 au 18 février 1525, mis en boîte 23 écus; frappé en réalité 4719 pièces.

Du 14 mars 1525 au 21 décembre 1527, mis en boîte 43 écus; frappé en réalité 8920.

Du 1ᵉʳ février 1528 (de la Nativité) au 19 mars suivant, mis 10 en boîte; 2000 frappés.

Du 13 mai 1528 au 2 février 1530, mis en boîte 30 écus, 6000 frappés.

Au total, 29953 écus ont été frappés par Estienne Nachon.

(A. N. Reg. Z, 1388. — Carton Z, 1ᵇ, 877-78.)

1522 (11 février).

Permis à Martin le Gault, tailleur de Paris, de graver 1 pile et 2 trousseaux à écus et 3 piles et 6 trousseaux à grands blancs, et a prins le maistre de la monnᵉ de Saint-Lô, nommé Jacques Louvot, pour sa differance une teste de lou qui est mise à la fin des lettres, tant du costé du trousseau que de la pille, et pour les porter à lad. monnoye de Saint-Lô, ont esté baillez à Jehan Brumoy, commis à l'office d'essayeur de lad. monnᵉ.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1522 (16 février).

Estienne Gaulteret, garde de Lyon, apporte les boîtes; on les ouvre le 10 mars; il s'y trouve :

28 écus au soleil.

9 s. 7 d. de gros testons.

3 s. 5 d. de demi-testons.

1 s. 4 d. de grands blancs.

6 s. 2 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1522 (19 février).

Lettre des gens des comptes au maître de la monnaie de Romans.

Ils accusent réception de sa lettre avec « les marques des coings et différences de votre monnoye ». Ils lui renvoient ses lettres de maîtrise et une copie de la dernière ordonnance des généraux des monnaies.

Et au regard des marques et différences, nous trouvons voz deniers pattarz et escuz estre de bonne sorte, et trouvons aussi la marque de voz grans blans où il y a du costé de la croix une F et ung daulphin bon; et aux testons y a obmission d'une S au nom de *Franciscus*, et trouvons les lettres *v f* ung peu grossettes, et ferez le tout radouber incontinent et besoignerez d'iceulx suyvant lad. ordonnance.

(Quintus liber, fol. 335.)

1522 (25 février).

On apporte les boîtes de Tours, contenant :

55 écus au soleil.

10 s. 5 d. de grands blancs douzains.

5 s. 8 d. de gros testons.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1522 (7 MARS).

Ordre royal de faire des gros et demi-testons à la Rochelle.

(A. N. Reg. Z, 1b, 61, fol. 103 r°, et Z. 1b, 62, fol. 203 r° et v°.)

1522 (9 MARS).

Mandement des généraux maîtres, comme pour Villefranche.

(*Ibidem.*)

1522 (15 MARS).

C'est ce qu'il fault mettre en boîte tant des deniers d'or que de blanc et noir.

Et premièrement, de 200 d. d'or, ung denier en boiste.

Item, de 60 s. de monnoyage de deniers grands blans, 1 d. en boiste.

Item, de gros testons mectront en lad. boiste de 38 s. 3 d. desdits testons, 1 d. qui sont 18 marcs d'iceulx testons.

Item, de lx sols de monnoyage de doubles et petiz tournois, 1 d. en boiste.

Les doubles t. doivent être à 1 d. 9 gr. de loy A. R., à 2 gr. de remède, de 15 s. 8 d. de taille.

Et les petiz tournois à 21 gr. de loy A. R., à 2 gr. de remède et de 20 s. 10 d. de poix au marc.

Faict en la chambre des monnoyes, le 15e jour de mars l'an 1523. Signé : LEPÈRE.

(Sextus liber, fol. 6 v° et 7 r°.)

1522 (19 MARS).

On apporte les boîtes de Limoges ; on les ouvre le lendemain ; il s'y trouve :

40 écus au soleil.

3 écus au soleil (autre boîte).

4 lb. 9 s. 4 d. de grands blancs douzains à la couronne.

5 s. des mêmes (autre boîte).

2 d. de gros testons.

1 s. 5 d. des mêmes (autre boîte).

24 s. 5 d. de doubles t.

18 d. de petits t.

1 s. 9 d. de doubles t. (autre boîte).

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1522 (21 MARS).

Ordre royal de faire des testons et demi-testons à Montpellier.

(A. N. Reg. Z, 1b, 61, fol. 103 v°, et Z, 1b, 62, fol. 203 v°.)

Exécutoire du 26 mars 1522.

(*Ibidem*, fol. 103 v° à 104 r°, et 203 v°.)

1522 (26 MARS).

Jehan Pommerol apporte les boîtes de Villefranche contenant :

43 écus au soleil.

7 lb. 6 s. 11 d. de grands blancs.

1 s. 7 d. de gros testons.

6 s. 2 d. de demi-testons.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1523.

Angers

Marc Couanne pour un an.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 11 v°.)

Bayonne.

Antoine de Chateauneuf pour un an, par les généraux.

(*Ibidem*, fol. 21 v°.)

La Rochelle.

Berthelemy le Mercier pour six ans, par lettres patentes.

100 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre de blanc chacun an.

(*Ibidem*, fol. 37 v°.)

Poitiers.

Laurens de Chevenelles pour six ans, par lettres patentes vérifiées en la chambre des monn^es^ le 1^er^ février 1523.

Ouvrer chacun an 100 marcs d'or et 2000 marcs d'œuvre.

(*Ibidem*, fol. 47 v°.)

Saint-André.

Jean de Coussel pour un an, par les généraux.

(*Ibidem*, fol. 24 v°.)

Tours.

Gilles Redon commis pour un an.

(*Ibidem*, fol. 13 r°.)

1523 (13 AVRIL).

Jehan Diversoire, garde de Bayonne, apporte les boîtes contenant :

41 écus au soleil.

14 s. 6 d. de dixains.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1523 (19 AVRIL).

A Tours, par Jehan Mathon, m^e^ part^er^, 250 marcs de deniers tournois, à 21 gr. de loi et de 250 au marc... 62500 frappés.

Boîte close le 12 mai 1523, par suite de la mort du m^e^ part^er^. Les gardes sont Girault et Baillon.

Le 28 décembre 1521, fut reçu par nous Guillaume Guirault et René Chalon, gardes de la monn^e^ de Tours, Laurent Pourrault, marchand au faict de change, suivant les lettres du Roy, notre sire, donnés à (*blanc*), ensemble l'atache de nos seigneurs les généraulx et maistres des monoyes, à Paris, en date du 18^e^ jour de décembre 1521. Signé : LEPÈRE.

(A. N. Double feuille de papier introduite par mégarde dans le carton de Bourges Z, 1^b^, 848-50.)

1523 (20 AVRIL).

Permis à Martin le Gault, tailleur de la monn^e^ de Paris, de graver deux pilles à à écus au soleil et quatre trousseaux, une pille à demi-écus et deux trousseaux, deux pilles à grands blancs de 10 d. t. et quatre trousseaux, une pille à doubles t. et trois trousseaux, pour la monn^e^ de Bayonne, le tout remis à Jehan Diversoire, garde de lad. monn^e^.

(A. N. Reg. Z, 1^b^. 8.)

1523 (20 AVRIL).

René Chaillon, l'un des gardes de Tours, apporte les boîtes contenant 17 s. 7 d. de gros testons.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1523 (7 MAI).

Procès-verbal et information faicte par noble homme monseig^r^ maistre Jehan Gaucher, aud^t^ en la chambre des comptes, sur le faict de l'ouvrage qui est battu depuis ung an en ça et se bat journellement es monnoyes de Monthelymard et de Romans.

Il arrive le 7 mai à Romans et commence le lendemain matin son enquête. Jacques Gentet est m^e^ part^er^, et fait frapper des écus, des testons et des grands blancs, suivant les nouvelles ordonnances. Il trouve trois ouvriers qui battoient et monnoyent (*sic*) des testons, desquels il prend 25 pièces et dymie qui doibvent estre au marc. Elles pèsent un marc moins dix-huit grains. Il les garde « pour en estre faict l'essay par les maistres et ouvriers à ce congnoissans ».

Le maître et le garde objectent qu'avant de les délivrer, l'essayeur, qui est absent, les essayera et le garde les pèsera; que,

s'ils sont défectueux, ils seront cizaillés; qu'il n'y a rien à leur reprocher puisqu'on les examine avant la délivrance; que l'on n'a qu'à examiner ceux qu'ils ont délivrés et qu'on les trouvera bons, à moins qu'on ne les ait rognés ou altérés depuis qu'ils courent.

Plusieurs bourgeois et marchands de Romans sont interrogés. Au premier, il est demandé « s'il scet point que depuis que l'on a battu et forgé en lad. monnoye, l'on a ouvré d'autres coings à autre différence que de celle dud. maistre, tant en deniers qu'en doubles deniers; qui a répondu que non ».

Il interroge ensuite Jacques Gentet, m^e particulier; honorable homme Phelippes Charlet, commis à l'office de garde; Pierre Oddoard, contregarde; Jehan Salvaing, essayeur; François Thevenot, tailleur.

Celui-ci parle de coins envoyés par le tailleur de Grenoble. (Jehan Marion est tailleur de la monn^e de Grenoble.)

C'estoient 5 pilles, troys pour faire doubles deniers, desquelles l'une estoit marquée d'une rose et d'ung J barré, et les autres deux pilles pour faire deniers à la marque d'un J barré; et dix trousseaux, c'est assavoir, cinq à faire doubles deniers, desquels cinq les troys sont marqués à la différence d'une rose, et les autres deux sans aucune différence; et les autres cinq pour faire deniers, desquels l'un est marqué à la différence de la rose et les autres quatre à la différence I (?); lesquelles pilles et trousseaulx mond. sg^r le commissaire les envoyast quérir.

Il va de là à Montélimar le 11 mai; le lendemain, il mande Robert Lenormant, commis en l'office de maître particulier; l'essayeur Raymond Repara, et les autres officiers « qui luy firent response qu'il y avoit plus de quinze moys que la monn^e dudit lieu n'avoit battu, et déclaira led. Robert Lenormant, maistre, aud. essayeur, en la présence de mond. s^gr le commissaire, qu'il n'entendoit plus battre ni faire battre en lad. monnoye, et qu'ilz serchassent ung autre maistre si bon leur sembloit, car quant à luy, il la lerroit vacquer et ne s'en mêleroit plus ».

(Quintus liber.)

1523 (9 MAI).

Ordre royal de faire des liards à Bayonne, sur la requête d'Antoine de Chasteauneuf, m^e part^er de cette monn^e.

Le 11 mai, mandement des généraux m^es pour en faire 1000 marcs à 2 d. 16 gr. A. R. et de 19 s. 8 d. de taille.

(A. N. Reg. Z, 1^b. 61, fol. 108 v^o à 109 r^o, et Z, 1^b, 62, fol. 207 v^o.)

1523 (11 MAI).

Les gardes de la monn^e de Paris apportent les boîtes contenant :

90 écus au soleil.
23 s. de gros testons.
2 s. 11 d. de demi-testons.
170 écus au soleil (2^e boîte).
32 s. de gros testons (2^e boîte).
8 s. de demi-testons (2^e boîte).
23 s. 5 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1523 (16 MAI).

Ordre royal pour faire des testons et des demi-testons à Poitiers.

Ordonnance de la chambre des monnaies pour le bien et continuation de l'ouvrage

des gros testons, salaire des ouvriers, formalités d'essai.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 61, fol. 109 rᵉ et vᵉ et Z, 1ᵇ, 62, fol. 208 rᵉ.)

La permission est expédiée par les généraux le 21 mai 1523.

(*Ibidem*, fol. 110 rᵉ et 208 vᵉ.)

1523 (25 MAI).

Blois.

Lettre royale pour faire des gros et des demi-testons à Angers.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 61, fol. 110 vᵉ, et Z, 1ᵇ, 62, fol. 209 rᵉ.)

Permission expédiée par les généraux mᵉˢ le 20 juillet 1523.

(*Ibidem*, fol. 111 rᵉ et vᵉ et 209 vᵉ.)

1523 (1ᵉʳ JUIN).

On apporte les boîtes de Tours; on les ouvre le 12; elles contiennent :

9 écus au soleil.

5 s. 5 d. de gros testons.

3 s. 6 d. de gr. bl. à la couronne.

7 s. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1523 (10 JUIN).

Mandat de payement adressé à Christophe Chevalier, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Troyes, d'une certaine somme due à Claude Papillon, l'un des gardes de la monnᵉ de Chalons.

(A. N. Carton Z, 1ᵇ, 602.)

1523 (20 JUIN).

Noble Guioth de Briançourt, nommé par le gouverneur garde de la monnᵉ de Montélimart, présente sa caution à la chambre des comptes.

(Quintus liber, fol. 373 rᵉ.)

1523 (6 JUILLET).

Ordre du Roi d'informer contre le maître et les officiers de la monnᵉ de Romans qui, sans pouvoirs, font journellement ouvrer des écus et des gros testons qui ne sont ni de poids ni de loi voulus. Il est adressé au président du parlement de Grenoble, Falco Dauvillier.

Jehan Gaucher est commis pour aller à Romans.

Il fait comparaître Jacques Gentet, Pierre et Humbert Odoard, gardes, et Jehan Servaing, essayeur.

(Sextus liber, fol. 247 rᵉ à 269 vᵉ.)

L'extrait du livre des délivrances est copié par le commissaire, depuis le seiziesme jour de may 1523 jusqu'au 17 juillet suivant. Il y est dit :

Le samedi 16ᵉ de may 1523, avons fait délivrance à monsʳ le maistre de lad. monnᵉ de 52 marcs testons de 25 $\frac{1}{2}$ au marc; mis en boîte 2 pièces.

Le même jour, délivrance de 517 écus; mis en boîte 3 écus.

Le samedi 23 mai 1523, délivré 55 marcs 4 onces de testons.

Le même jour, délivré 566 écus; mis en boîte 3 écus.

Le samedi 30 dud. mois, délivré 46 marcs de testons; mis en boîte 2 pièces.

Le même jour, 206 écus sol.

Le samedi 6 juin 1523, délivré 60 marcs de testons.

Le même jour, 207 écus.

Le samedi 13 dud. mois, délivré 31 marcs de testons; 1 pièce mise en boîte.

Le même jour, délivré 28 marcs de

douzains, qui furent refondus; mis en boîte 1 pièce. Ils ont fourni 18 marcs de bon poys et bon recours.

Le 26 dud. mois, délivré 77 marcs de doubles.

Le même jour, 399 écus sol; 2 mis en boîte.

Le 26 juin, délivré 25 marcs 3 onces de testons; 1 en boîte.

Le même jour, 50 marcs de douzains; en boîte 5.

Le samedi 4 juillet, délivré 62 marcs de doubles; mis en boîte 15 pièces.

Le même jour, 9 marcs de testons; 1 en boîte.

Le 10 dud. mois, 65 marcs de douzains.

Le 17 dud. mois, 30 marcs de testons.

Le même jour, 74 marcs de douzains; en boîte 7.

Le même jour, 47 marcs de doubles.

Le même jour, 5 marcs 4 onces d'écus sol (395 pièces); 2 en boîte.

Il prend également extrait du journal des gardes de l'ouvrage qui se fera en icelle monne (de Romans), commencé le 15 juin 1523, que Ponson, fils dud. Humbert, prent possession dud. office de garde.

(Ce journal contient l'énumération des pièces au billon remises aux ouvriers.)

1523 (10 juillet).

On apporte les boîtes de Saint-Lô, qui estoient demourées le reste du temps que feu Pierre de Bonlieu estoit me de lad. monne et furent ouvertes le 15e jour de janvier ensuivant aud. an, esquelles avoit, c'est assavoir :

2 écus au soleil.

5 s. 8 d. de grands blancs.

Ecrit en marge : De l'ouvrage fait du temps de feu Pierre de Bonlieu.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1523 (18 juillet).

A Tours, par Giles Redon, commis par les généraux mes.

Ecus à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$:

Du 18 juillet 1523 au 13 septembre 1524..... 10800

Du 24 septembre 1524 au 8 septembre 1525..... 10000

Du 1er octobre 1525 au 7 novembre 1526..... 5800

Du 18 décembre 1526 au 18 septembre 1527..... 5000

Du 22 octobre 1527 au 1er août 1528 4200

Du 13 août 1528 au 22 juillet 1529 4000

Du 26 octobre 1529 au 29 septembre 1530..... 4800

Du 20 février 1530 au 22 octobre 1531 4200

Du 22 novembre 1531 au 15 mars suivant..... 3200

(A. N. Reg. Z, 1399. Carton Z, 1b, 1000-1.)

1523 (20 juillet).

Les délivrances de Romans du 20 juillet 1523 au 24 décembre aud. an; Jacques Gentet, me part er.

Doubles tournois.

Deniers tournois.

Testons (de 25 $\frac{1}{2}$ au marc). 18 délivrances, dont la dernière est du jeudi 24 décembre, comportant 432 marcs 1 once.

Le mardi 28 juillet, douzains à loy de 4 d., à taille de 92 à 93 pièces au marc; mis en boîte 1 pièce pour 1000.

L'autre garde qui signe avec P. Odoard est J. Germaing.

Doubles tournois. 6 délivrances, comportant 232 marcs $\frac{1}{2}$.

Douzains de 92 au marc. 19 délivrances, comportant 606 marcs 5 onces.

Ecus d'or. 21 délivrances, comportant 11401 pièces, dont 216 trouvées trop faibles ont été cisaillées.

Deniers tournois. Deux délivrances, l'une de 82 marcs; l'autre de 64 (trouvés à 26 s. de taille, à 26 s. 6 d. et à 26 s. 8 deniers).

(Arch. de Grenoble, R. B. 5, v.)

1523 (29 JUILLET).

A Tours, par Giles Redon, commis par les généraux maîtres jusqu'à décision du Roi.

Testons; du 29 juillet 1523 au 12 septembre 1524, 3023 marcs..... 77086

Douzains à 4 d. 6 gr. de loi et de 7 s. 8 d. (92 au marc); du 29 août 1523 au 9 août 1524, 469 marcs $\frac{12}{23}$..... 43200

Deniers tournois à 21 gr. de loi et de 20 s. 10 d. (250); le 20 mars 1523, 95 marcs $\frac{1}{25}$..... 23760

Testons; du 23 septembre 1524 au 1er octobre 1525, 1944 marcs..... 49572

Douzains semblables; du 20 septembre 1524 au 20 août 1525, 399 marcs $\frac{3}{23}$ 36720

Deniers tournois semblables; le 8 avril 1524, 95 marcs..... 23750

Testons; du 17 octobre 1525 au 21 octobre 1526, 756 marcs..... 19278

Douzains semblables; du 23 novembre 1525 au 6 novembre 1526, 680 marcs $\frac{20}{23}$ 62640

Deniers tournois semblables; le 22 mars 1525, 115 marcs $\frac{5}{25}$..... 28800

Testons; du 3 janvier 1526 au 9 juillet 1527, 270 marcs..... 6885

Douzains semblables; du 23 décembre 1526 au 13 septembre 1527, 524 marcs $\frac{8}{23}$ 48240

Deniers tournois semblables; le 22 mai 1526, 115 marcs $\frac{5}{25}$ 28800

Testons; du 21 novembre 1527 au 24 juillet 1528, 504 marcs..... 12852

Douzains semblables; du 29 septembre 1527 au 29 juillet 1528, 144 marcs. 51060

Deniers tournois; le 17 avril 1527, 144 marcs..... 36000

Testons; du 12 août 1528 au 20 février suivant, 144 marcs....., 3672

Douzains semblables; du 7 septembre 1528 au 30 juillet 1529, 759 marcs $\frac{3}{23}$ 69840

Deniers tournois semblables; les 20 décembre et 22 mai 1528, 172 marcs 3 onces et $\frac{3}{25}$ d'once..... 43100

Les gardes sont René Chaillon et Guillaume Girault; celui-ci, décédé, est remplacé, le 29 juillet 1529, par Loys Cessy. Le tailleur est Mathurin Cosse, reçu le 20 avril 1529 après Pâques, en remplacement de Robin Rousseau, décédé.

Testons; du 3 septembre 1529 au 28 septembre 1530, 126 marcs... 2313

Douzains; du 18 août 1529 au 7 octobre 1530, 939 marcs $\frac{3}{23}$..... 86400

Deniers tournois; du 20 septembre 1529 au 1er avril suivant, 377 marcs $\frac{7}{25}$. 94320

Les gardes et le tailleur sont les mêmes; le contregarde est Jehan de Serant.

Testons; du 27 octobre 1530 au 18 octobre 1531, 306 marcs..... 7803

Douzains; du 22 novembre 1530 au 4 octobre 1531; 649 marcs $\frac{13}{23}$.... 46780

Deniers tournois; les 12 septembre, 15 et 20 mars 1530, 354 marcs et $\frac{6}{25}$ 88560

Testons; les 23 décembre et 26 février 1531, 54 marcs..... 1377

Douzains; du 15 novembre 1531 au 7 avril 1532 après Pâques, 406 marcs $\frac{22}{23}$ 37440

Deniers tournois; du 11 mars 1531 au 7 avril 1532 après Pâques, 262 marcs et $\frac{2}{25}$ 65520

(A. N. Reg. Z, 1399. Carton Z, 1ᵇ, 1000-1.)

1523 (AOUT).

Pierre de Provins et Guillaume de la Bresle, gardes de la monn^{e} de Troyes.

(Sorb, H, 1, 9, n° 174, fol. 64 r°.)

1523 (3 AOUT).

Permis à Michel Guillan, m^{e} part^{er} de la monn^{e} de Lyon, de faire frapper des doubles t. à 1 d. 9 gr. A. R. et de 16 s. 8 d. de poids, jusqu'à 600 marcs d'œuvre seulement.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1523 (5 AOUT).

Guillaume Gouffier nomme tailleur de la monnaie de Romans François Thevenot, en place de feu Loys Bernard.

Les lettres d'entérinement sont du 14 décembre 1523.

(Quintus liber, fol. 433 r° à 435 v°.)

1523 (24 AOUT).

Guillaume Gouffier, seig^{r} de Bonnivet, gouverneur, nomme garde de Romans François Odoard, en remplacement de Pierre Odoard, son père, démissionnaire.

(Quintus liber, fol. 417 r° à 419 r°.)

1523 (6 NOVEMBRE).

Mention de Guillaume Girault, m^{e} part^{er} de la monn^{e} de Tours, et de la veuve de feu Jehan Meston, en son vivant aussi m^{e} part^{er} de lad. monn^{e}.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1523 (17 NOVEMBRE).

Montélimar.

Robert Lenormant, m^{e} part^{er}.

Gardes, Yvonet Alyvian et Raymond Repara.

1521 délivrances depuis que la monn^{e} a esté ouverte.

M^{e} part^{er} commis, Robert Lenormant; sa différence une R au dernier des lettres auprès de la croix, avec la différence vielle sous la tierce lettre.

Tailleur, Andrieu Balme.

Les ordonnances tant d'or que d'argent.

Ecus au soleil à 23 k. $\frac{1}{8}$, de 71 et ung (?) d'escu de poix au marc.

Grands blancs t. à la couronne de 12 d. pièce, à 4 d. 6 gr. de loy A. R., de 7 s. 8 d. de poix, qui sont 92 pièces au marc.

Item grands blancs de 10 d. la pièce, du poids de 8 s. 2 d. qui sont 98 pièces au marc, à 3 d. 18 gr. A. R.

Suivent les délivrances :

Escus au soleil; du vendredi 25 octobre 1521 au 22 mars 1522, 4 délivrances, comportant 1560 pièces.

Sous tournois; du jeudi 23 octobre 1521 au samedi 23 mars 1522, cinq délivrances, comportant 121 marcs.

Deniers tournois; du jeudi 3 octobre 1521 au mardi 29 octobre 1521, deux délivrances, une de 20 marcs, l'autre de 10 marcs.

(Arch. de Grenoble. R. B. 5, iij.)

1523 (27 NOVEMBRE).

On apporte les boîtes de Bordeaux; on les ouvre le lendemain; il s'y trouve :

15 écus au soleil.
9 s. 9 d. de grands blancs.
2 s. 1 d. de petits tournois.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1523 (2 décembre).

On apporte les boîtes de Montpellier, contenant :

37 écus au soleil.
20 s. 9 d. de grands blancs de 12 d. t.
12 s. 9 d. de doubles t.
10 s. 7 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1523 (3 décembre).

Raymond Repara, garde et essayeur de Montélimar, apporte à la chambre des comptes de Grenoble les boîtes de l'ouvrage fait en cette monnaie pendant le temps que Robert Lenormant fut commis à l'office de mᵉ partᵉʳ.

(Quintus liber, fol. 426 rᵒ.)

1523 (4 décembre).

Supplique présentée à la cour du Parlement par Robert Lenormant, dernier maître commis à la maîtrise de Montélimar, par laquelle il déclarait ne plus vouloir exercer cet office, étant empêché par d'autres occupations. Il propose de prendre à sa place Pierre Marin, homme expert.

(*Ibidem*, fol. 427 vᵒ.)

1523 (10 décembre).

Pierre Marin comparaît devant la chambre des comptes et expose qu'il a été commis par provision à la maîtrise de Montélimar et présente son cautionnement.

Les lettres de nomination par Guillaume Gouffier sont du 15 décembre 1523.

(Quintus liber, fol. 438 rᵒ et 447 rᵒ à 448 vᵒ.)

1523 (17 décembre).

Les gens des comptes permettent avec Benoît Seigneuret, général mᵉ des monnᵉˢ du Dauphiné, à Pierre Marin, mᵉ partᵉʳ de Montélimar, d'y frapper des petits et doubles deniers jusqu'à 100 marcs d'argent, y compris cependant ce que Robert le Normand, autrefois mᵉ partᵉʳ de ladite monnaie, a frappé ou fait frapper de ces 100 marcs d'argent.

Scriptum de precepto dictorum dominorum compotorum die 17 decembris mᵉ vᶜ xxiij.

(*Ibidem*, fol. 270 rᵒ.)

1523 (18 décembre).

Benoît Seigneuret est nommé général maître des monnaies delphinales.

Il présente ses lettres le mercredi 13 janvier suivant, et il inspecte la monnaie de Montélimar.

Il se rend à la maîtrise et fait comparaître :

Pierre Marin, mᵉ partᵉʳ;

Yvonet Alivey et Raymond Reparat, gardes;

Robert le Normand, essayeur;

André Balme, tailleur;

Tous déclarant vouloir obéir aux ordres du Roi dauphin.

Il va inspecter l'atelier où l'on fait des sous tournois, qu'il trouve faibles.

Il interroge les officiers. Yvonet Alivey est garde depuis 14 ans environ.

Ils disent que Pierre Marin a été mis le samedi précédent en possession de la maîtrise.

Ils n'ont commencé à travailler que ce samedi-là.

Robert le Normand déclare avoir été nommé au mois de décembre dernier.

André Balme déclare avoir été nommé tailleur depuis le temps où Robert le Normand a été commis à la maîtrise.

Interrogé sur les coins qu'il a gravés, il déclare avoir taillé sept trousseaulx et trois pilles, et que pour différence il a mis pour le maître la lettre P et « pro troceau unam stellam et pro differentia monete antique unum punctum super tercia littera ». Il en remet les empreintes au général.

Il interroge ensuite Pierre Marin. Celui-ci déclare être commis à la maîtrise depuis décembre dernier ; qu'il en a pris possession le samedi précédent et commencé ce jour-là le travail.

(Sextus liber, fol. 28 r° à 36 r°.)

1523 (18 décembre).

Les auditeurs des comptes permettent au m^e part^er de Montélimar de frapper des petits deniers et doubles tournois jusqu'à la somme de 100 marcs d'argent, y compris ce que Robert le Normant a frappé de ces monnaies.

Le même jour, ils déchargent Raymond Reparat de l'office d'essayeur en lui laissant celui de garde. C'est Robert le Normant, précédemment m^e part^er, qui devient l'essayeur.

(Quintus liber, fol. 449 r° à 450 r°).

Nota quod fuerunt expedite dicto Marini copie ord^cie ad cudendum testones et monetas albas.

Differencia data per dictum Petrum Marini sequitur.

Ce sont deux dessins cousus :

℞. ⁘ Croisette dans un omega ⁘ FRACISCVS ⁘ REX ⁘ P dans un cercle ⁘ FRACOR ⁘ DAL ⁘. Buste couronné et cuirassé à longs cheveux. Sous le buste, un annelet.

℞. ⁘ Croisette dans un omega ⁘ Légende laissée en blanc. Ecu écartelé, timbré d'une fleur de lys (qui est accostée de deux points) entre deux F ; au bas de la pièce, un petit dauphin entre ⁘ ⁘.

Le second dessin représente la croix fleuronnée du revers des écus d'or.

(Quintus liber, fol. 450 v°.)

1523 (23 décembre).

Noble Benoît Seigneuret présente à la chambre des comptes les lettres royales le nommant maître général des monnaies delphinales, datées de Saint-Germain-en-Laye, le 11 janvier 1521.

(*Ibidem*, fol. 455 r° à 458 r°.)

1523 (30 décembre).

Permis à Robert Girault, m^e part^er de la monn^e de Bordeaux, de frapper des doubles t. à 1 d. 9 gr. A. R. et de 15 s. 8 d. de poids, jusqu'à 600 marcs d'œuvre.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1523 (2 janvier).

M^re Germain le Maçon, général des monn^es, part de cette ville (Paris) pour aller à Bordeaux faire le procez à Jean Tointault, tailleur de la monn^e de lad. ville, à présent prisonnier pour raison de faulse monn^e :

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8. — Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 64 r°.)

1523 (17 janvier).

Martin Gaulc, tailleur de la monnaie de Paris. Son nom reparaît le 27 janvier et en juillet 1524. Le 2 septembre 1524, je le trouve nommé le Gaulc.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 64 r°.)

1523 (18 JANVIER).

On apporte les boîtes de La Rochelle, contenant :

143 écus au soleil.

11 d. de gros testons.

22 d. de petits t.

12 s. 6 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1523 (23 JANVIER).

On apporte les boîtes d'Angers, contenant :

10 écus au soleil.

44 s. 5 d. de grands blancs.

11 d. et demy de gros testons.

14 d. de petits tournois.

(*Ibidem.*)

1523 (27 JANVIER).

Ordonné à Martin le Gault, tailleur de la monn[e] de Paris, qu'il eust à faire oster toute la terre et gravoys estant devant la grant porte de lad. monnoye le plus tost que faire se pourra, ce qu'il promist faire.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1523 (27 JANVIER).

Lictere eyssaiatoris monete Montilhii Adhemarii.

Nomination provisoire par les auditeurs des comptes de Robert le Normand « nuper magistri particularis dicte monete Montillii Adhemarii ».

La date manque.

Ad causam officii custodis sive de garde in moneta Gratianopolitana pro nobili Gerando de Balma. Pas de date.

(Sextus liber, fol. 14 r° à 15 r°.)

Cautio prestita per dominum de Naucase, praetextu officii de contregarde in moneta Montilhii Adhemarii per dominum de Cavallonne, anno Domini mill[o] quingent[o] vicesimo quarto a nativitate Domini sumpto et die vicesima septima mensis januarii.

(*Ibidem*, fol. 17 r°.)

1523 (11 FÉVRIER).

Je certifie avoir fait tailier à Andrieu Balme les pilles et trossault dont je présente les patrons en cette chambre pour mettre et atacher au registres des monoyes dont me semble ledit Balme estre assez expert à exsercer led. office. Fait aujourduy xj[e] jour de février mil V[c] vint et quatre, par moy Robert Lenormand (signé).

C'est l'essayeur de Montélimar qui signe ce certificat, le m[e] part[er] étant Pierre Marin.

Les empreintes d'un teston et d'un écu sont fixées en face de la page 65 r° (*Sext. lib.*) contenant la note ci-dessus.

Voici la description de ces deux pièces :

Ecu. + FRACISCVS.DEI.GRA.FRACOR.RX.P. Champ écartelé et soleil.

℟. + XPS.VINCIT.XPS.RENAT.XPS.IMPERAT. Croix fleurdelysée vide.

Teston. + FRACISCVS.DEI.GRA.FRACOR.RX.P. Type imberbe avec cuirasse à grandes épaulières et collier.

℟. + SIT·NOMEN (*sic*). DNI.BENEDICTVM (étoile). Champ écartelé.

1523 (13 FÉVRIER).

Permis à Robert Girault, m[e] part[er] de la monn[e] de Bordeaux, de faire des deniers bordelois à 15 grains de loy A. R., 2 gr. de remède, de 26 sous 3 d. de poix au marc de Paris, qui auront cours les cinq

pour 3 d. t. jusques au nombre de 200 marcs d'œuvre. En oultre luy a esté permis de povoir faire ouvrer et monnoyer en lad. monnoye des deniers petiz t. à 21 gr. de loy A. R., à 2 gr. de remède, de 20 s. 10 d. de poix aud. marc de Paris, jusques à la quantité de 400 marcs d'œuvre seullement, et le tout sur le prix de 12 lb. 10 s. t. marc d'argent.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1523 (15 février).

On apporte les boîtes de Bourges, contenant :

21 écus au soleil.

20 d. de gros et ½ gros testons.

12 s. 11 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1523 (18 février).

Commission de garde de la monne de Grenoble donnée par les seigneurs de la chambre à Girauld de la Baulme.

Etienne Nachon est me partier.

(Sext. lib., fol. 75 re à 76 ve.)

1523 (23 février).

On apporte les boîtes de Lyon ; on les ouvre le 27 du mois ; il s'y trouve :

8 écus au soleil.

8 s. 9 d. de gros testons.

18 d. de demi-testons.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

On apporte les boîtes de Limoges ; on les ouvre le 26 ; il s'y trouve :

8 écus au soleil.

8 d. de gros testons.

22 s. 4 d. de grands blancs.

7 s. de doubles tournois.

(*Ibidem.*)

1523 (24 février).

On apporte les boîtes de Toulouse, contenant :

318 écus au soleil.

72 s. 2 d. de grands blancs.

13 s. 10 d. de dixains.

8 s. 9 d. des mêmes (2e boîte).

3 s. 1 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1523 (27 février).

Pierre Besson, me partier de Crémieux, prie les seigneurs des comptes du Daulphiné de lui donner licence et congé de faire faire en lad. monnoye de Crémieux des doubles et deniers tournois comme l'on faict es autres monnoyes du Daulphiné, car sanz avoir de voz seigneuries congé, il n'en peult faire faire à cause que monsr le général Seigneuret dernièrement le luy a deffendu, que préalablement je n'en aye de vosd. seigneuries congé et licence. Il plaira à vosd. seigneuries la responce et décret luy faire mectre par escript cy dessoubz.

Permission de frapper jusqu'à 100 marcs d'argent de deniers et doubles deniers. Donné à Grenoble le 27 février 1523.

Nota de sçavoir de monsr le général des monnoyes les causes pour quoy il a faict les deffenses aud. me de Crémieux de ne battre desd. deniers.

Il répond qu'il lui semble estre trop de cent marcs d'argent.

(Sext. lib., fol. 88 re à 90 re.)

1524

Saint-Lô.

Jean Rogier, commis pour un an.

(Sorb., H, 1, 9, no 174, fol. 40 ve.)

Tours.

Gille Redon, pour un an.

(*Ibidem*, fol. 13 r°.)

1524 (5 JUIN).

Lettres patentes (datées de Plessis-lès-Tours) aux généraux de la justice, des aydes et des monn^{es}, pour la conservation des privilèges des ouvriers et monnoyers de la monn^{e} de Tours.

(*Ibidem*, fol. 64 r°.)

1524 (30 JUIN).

Décharge de l'office de contregarde de la monn^{e} de Romans à Philippe Charlet, de Romans.

(Sext. lib., fol. 79 r° et v°.)

1524 (AOUT).

Réclamation de Jacques Gouin (*alias* Gaveyn, *lisez* Gauvain), commis à l'office de tailleur à Grenoble.

Il demande ses gages pour l'année 1524, échus au mois d'aoust, auquel moys fut baillée lad. commission à m^{re} Jehan Farbot.

Item pour le reste de ses gages de l'année 1523.

Item pour 7 piles de testons et 1 pile d'écu.

Item pour 6 piles et 3 douzaines de trousseaux prêts à tailler.

Item pour les ponsons principaulx et utiles à tailler lesd. pilles et trosseaulx.

Dès le 28 août 1525, Jean Farboct est tailleur de Grenoble; il a un procès avec Jehan Marcou.

(*Ibidem*, fol. 148 r° et v°.)

1524 (14 AOUT).

Les généraux m^{es} Guillaume le Sueur et Pierre Porte rapportent à la chambre des monn^{es} que la chambre vacant ce jour-là pour la cause de la fête de la Sainte-Couronne, ils ont été requis de se rendre à l'hôtel de la monnaie pour voir peser de la vaisselle d'argent doré, appartenant au Roi, la voir fondre et essayer, la chose étant très pressée par suite des besoins urgents du Roi. Ils ont donc procédé à ces opérations. Le tout, composé de 97 plats d'argent doré et de 34 écuelles, pesait 503 mars 5 onces 5 gros, « le tout vermeil doré. »

L'estimation nette, fonte et essai pratiqués, s'élève à 7038 lb. 17 s. 3 d. et pite tournois.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 8.)

1524 (19 AOUT).

Ordre aux gardes et au m^{e} part^{er} de Romans de mettre à leurs écus dorénavant une différence à la pile et au trousseau.

Cette différence semble laissée à leur discrétion.

(Sextus liber, fol. 54 r°.)

1524 (27 AOUT).

On apporte les boîtes de Rouen, contenant :

44 écus au soleil.

2 s. 3 d. de grands blancs.

8 s. 8 d. ½ de testons.

4 s. 5 d. de Franciscus de 10 d. t.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 293.)

1524 (13 SEPTEMBRE).

Mention de Jehan de Veingne, garde de la monn^{e} de Paris. Il obtient un congé de huit jours pour aller à Reims, et m^{e} Nicole

Lecoincte, général des monnes, s'engage à remplir son office pendant ces huit jours.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1524 (15 septembre).

On apporte les boîtes de Troyes; on les ouvre le 17; il s'y trouve :

42 s. 11 d. de grands blancs à la couronne.

3 s. de gros testons.

3 s. 3 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1524 (20 septembre).

Guillaume Giroult, l'un des gardes de Tours, apporte les boîtes, contenant :

54 écus au soleil.

4 s. de gros testons.

5 s. de grands blancs.

2 s. 9 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1524 (28 septembre).

Benoît Seignoret inspecte la monne de Montélimart et se fait remettre par André Balme, tailleur, les patrons de toutes les monnaies qui se frappent dans cet atelier monétaire.

Il lui demande les lettres, ponsons, compas et différences « tam denariorum auri quam argenti albi aut nigri ».

On les lui remet. Ce sont : escuz d'or soleilh, testons, demy testons, douzens et doubles deniers tournois. Ces empreintes sont enfermées dans une papillotte attachée par une épingle au fol. 132 v°. En voici la description :

Ecu d'or. — + FRACISCVS • DEI • GRA • FRACOR • RX • P • . Champ écartelé. Soleil.

Teston. — + FRACISCVS·DEI·GRA·FRACOR·RX·P. Buste imberbe, avec cüirasse à hautes épaulières et collier.

Demi-teston. — + FRACISCVS • DEI • GRA • FRACOR • RX ⁘ P • . Même buste.

Douzain. — + FRACISCVS • DEI • GRA • FRACOR • RX • P. Ecu écartelé timbré d'un petit dauphin.

Double tournois. — + FRANCISCVS • F • CORVM • RXP. Trois dauphins dans un trèfle.

(Sextus lib., fol. 132 v°.)

1524 (octobre).

Mes Guillaume le Sueur et Pierre Porte, généraux des monnes, se rendent à l'hôtel des monnoyes pour assister au pesage d'une partie de la vaisselle du Roy qui vient d'y être apportée pour être convertie en monnoie.

Le tout pesant 503 marcs 5 onces 5 grains de vermeil doré.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 64 r°.)

1524 (26 octobre).

On apporte les boîtes de Poitiers; on les ouvre le lendemain; il s'y trouve :

17 écus au soleil.

1 s. 11 d. de testons et ½ testons.

19 s. 2 d. de grands blancs.

7 d. des mêmes (2e boîte).

6 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1524 (15 novembre).

Mandat de payement adressé par les généraux à Marc Couanne, me partier de la monne d'Angers.

Item du 12 mai 1525.

Le 5 février 1527, mandat de paye-

ment adressé à Marc Couanne. Il est chargé de « payer aux doyen et chappitre de l'église collégiale et royale mons. Saint-Lau lez ledit Angiers, la somme de 6 lb. 5 s. ob. tourn. qui leur est due, à cause du 10e denier qu'ilz ont droit de prendre pour chacun an sur les prouffit et émolument de lad. monne tant d'or que d'argent ».

Le 18 août 1527, mandat au même à payer à Jehan Valin, contregarde.

(A. N. Carton Z, 1b, 602.)

1524 (29 novembre).

On apporte les boîtes de Bordeaux, contenant :

7 écus au soleil.

10 s. 4 d. de grands blancs à la couronne.

20 d. de deniers bourdeloys.

8 d. de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1524 (30 décembre).

Guillaume Calvet, apothicaire, demeurant à Montpellier, en apporte les boîtes; il s'y trouve :

14 écus au soleil.

15 s. 7 d. de douzains.

11 s. 11 d. de doubles t.

10 s. 7 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

Le même apporte d'autres boîtes de Montpellier, contenant :

20 écus au soleil.

4 s. de grands blancs.

4 s. 11 d. de doubles t.

(*Ibidem.*)

1524 (8 janvier.)

Lettres de nomination de Giraud de la Baulme à la maîtrise de Montélimar, par Michel Antoine, marquis de Saluces.

L'emploi est vacant pour ce que depuis 10 ans en ça et paravant n'y a esté aucunement pourvéu par le Roy nostre Seigr ne nous, et que Bernardin de Rouilhasc, qui paravant y avoit esté depputé, a cessé d'exercer sad. commission depuys ledict temps, lequel de Rouilhasc depuys est mort.

(Sextus liber, fol. 360 re à 365 re.)

L'entérinement par François, comte de Saint-Paul, lieutenant général et gouverneur du Dauphiné, est du 1er juin 1527.

1524 (7 février).

On apporte les boîtes de Villeneuve-Saint-André, contenant :

37 écus au soleil.

4 s. 10 d. de gros testons.

4 s. de grands blancs.

11 s. 4 d. de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1524 (14 février).

On apporte les boîtes d'Angers; on les ouvre le lendemain; il s'y trouve :

6 écus au soleil.

38 s. 9 d. de grands blancs.

6 d. de gros et ½ testons.

3 s. 1 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1524 (4 mars).

On trouve Germain de Marle général, Nicolas Lecointe conseiller du Roy et général de ses monnes, paravant commis à la maîtrise de la monne de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1524 (6 MARS).

On apporte les boîtes de Bourges, contenant :

19 écus au soleil.

16 s. 11 d. de grands blancs à la couronne.

2 s. 2 d. de gros et ½ gros testons.

6 s. 10 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1524 (8 MARS).

On apporte les boîtes de La Rochelle, contenant de l'ouvrage du temps de Barthélemy Mercier :

4 écus au soleil.

13 d. et demy de gros et ½ gros testons.

2 s. 2 d. de grands blancs à la couronne.

2 s. 2 d. de deniers tournois.

De l'ouvrage fait par Mathieu Audier :

3 écus au soleil.

2 d. et demy de gros et ½ gros testons.

13 d. de grands blancs douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1524 (10 AVRIL).

On apporte les boîtes de Saint-Pourçain, contenant :

21 écus au soleil.

42 s. 1 d. de grands blancs.

1 s. 11 d. de gros testons.

1 s. 6 d. de grands blancs (boîte faite à part).

(*Ibidem.*)

1525.

S'ensuyvent les deniers des boytes des monnoes de Daulphiné baillées par messeigrs des comptes à monsr le général des monnoyes noble Benoist Seignoret, pour porter à messrs les généraulx des monnoyes du Roy, à Paris.

Premièrement, de la monnoyé de Crémieux, durant l'année 1524 :

Deniers d'or escus, 2 d. escuz sol.

Deniers gros testons, 15 deniers testons.

Deniers demys gros testons, 2 d. dymis testons.

Deniers douzains, 33 den. douzains.

Deniers petitz tournois, 8 petitz tournois.

De la monne de Montélimar de lad. année 1524 :

Deniers d'or au soleil, 5 deniers au soleil.

Deniers gros testons, 11 den. gros testons.

Deniers dozains, 6 vingts dix den. dozains.

Deniers doubles tournois, 24 den. doubles t.

De la monne de Grenoble de lad. année :

Deniers d'or escus, 23 den. escus sol.

Deniers gros testons, 9 den. gros testons.

Deniers demys testons, 2 den. demys testons.

Deniers douzains, 36 den. douzains.

Deniers doubles tournois, 33 den. doubles tourn.

Le 9 août 1526. Signé : Materon.

(Arch. de Grenoble, R. B. 5.)

Jean Farboctz, orfèvre de Grenoble, est nommé tailleur de la monnaie de cette ville.

(Pilot, p. 292, n. 1.)

1525 (17 AVRIL).

On apporte les boîtes de Lyon, contenant :

6 écus au soleil.
6 s. 11 d. de gros et demi-gros testons.
1 s. 5 d. de grands blancs.
7 s. 10 d. de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1525 (27 AVRIL).

Charles Allemand, chevalier, seigneur de Laval et Chichilline (?), conseiller et chambellan du Roy notre Seigr, commis à l'office de gouverneur du Daulphiné, à tous ceux, etc.

Il nomme Jehan Farbot l'aisné, orfèvre, habitant de Grenoble, tailleur en la monnoye de Grenoble, que souloit par-devant tenir et exercer, tient et exerce encore de présent en vertu de la commision à luy donnée et adressée par noz tres chiers et grans amys les gens tenans la court de parlement et des comptes de cedit pays, vaccant à présent pour ce qu'il n'en a lectres de don dud. Seigr ou d'autre pour exercer ledit office souffisantes pour icelluy office de tailleur en lad. monnoye de Grenoble.

(Oct. liber. fol. 132 rᵉ à 133 rᵉ.)

Le 5 mai 1540, Philippe de Lautier, conseiller du Roi et général mᵉ commis pour faire l'ouverture de la monnᵉ de Grenoble, confirme la nomination de Jehan Farbot comme tailleur.

(*Ibidem*, fol. 34 rᵉ et vᵉ.)

1525 (28 AVRIL).

Mention de Jehan Destuy, march. et bourg. de La Rochelle, naguères commis par les gardes, et de Mathieu Audier.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1525 (4 MAI).

Les gardes de Paris Pierre du Gard et Jehan de Beguine apportent les boîtes, contenant :

156 écus au soleil.
35 s. 10 d. de gros testons.
5 s. 6 d. de grands blancs douzains.
8 s. 2 d. de demi-testons.
11 s. 10 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1525 (11 MAI).

Charles Allemand, chevalier, seigneur de Laval, chambellan du Roy Dauphin, commis au gouvernement du Dauphiné, nomme Robert Lenormand essayeur à Montélimart.

L'entérinement est du 9 avril 1526.

(Sextus liber, fol. 206 rᵉ à 209 rᵉ.)

1525 (16 MAI).

Albert Riquart, destitué de la maîtrise de la monnᵉ de Montpellier, se prétend réhabilité. Les généraux s'opposent à ce qu'il fasse aucun travail.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1525 (23 MAI).

Mention de François Perdrier (*alias* Perdriel), commis à la maîtrise de la monnᵉ de Paris.

(*Ibidem.*)

1525 (20 SEPTEMBRE).

On apporte les boîtes de Rouen, contenant :

37 écus au soleil.
10 s. 4 d. et demi de testons.
1 s. 10 d. de grands blancs douzains.

2 s. 7 d. de dizains.
10 s. 10 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1525 (22 SEPTEMBRE).

Ordonné à Martin Gault, tailleur de Paris, de graver pour Poitiers 2 pilles et 6 trousseaux à testons, 1 pille et 3 trousseaux à ½ testons et 1 pille et 3 trousseaux à écus au soleil. Ces fers sont envoyés le 16 octobre suivant.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1525 (25 SEPTEMBRE).

On apporte les boîtes de Troyes, contenant :

8 s. 3 d. de gros testons.
47 s. 10 d. de grands blancs.
23 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1525 (2 OCTOBRE).

Pierre Bayart, commis à l'office de tailleur de la monne de Limoges, apporte les boîtes ; elles sont ouvertes ; il s'y trouve :

32 écus au soleil.
60 s. 2 d. de gr. bl. à la couronne.
2 s. 11 d. de gros testons.
35 s. 2 d. de doubles t.
3 s. 11 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1525 (14 OCTOBRE).

Gilles Redon, me part^er de la monne de Tours, apporte les boîtes, contenant :

50 écus au soleil.
9 s. de gros testons.
4 s. 3 d. de gr. bl. à la couronne.
2 s. 9 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

Le même jour, on apporte les boîtes de Poitiers ; on les ouvre le 24 du mois ; il s'y trouve :

31 écus au soleil.
13 s. 8 d. de grands blancs à la couronnne.
4 s. de gros testons.
22 d. de petits testons.

(*Ibidem.*)

1525 (4 NOVEMBRE).

On apporte les boîtes de Toulouse contenant :

193 écus au soleil.
116 s. 9 d. de gr. bl. à la couronne.
3 s. 4 d. de gros testons.
2 s. 5 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1525 (12 NOVEMBRE).

Les lettres du don de maîstrise de la monoye de Crémieux à Nycolas Ricart.

Michel Anthoine, marquis de Saluces, comte de Castres, lieutenant général pour le Roy daulphin es païs du Daulphiné, comtez de Valentinois et Dioys, à nos très chiers et bien amez les gens tenans la court de parlement et des comptes aud. païs, salut et dilection.

Il nomme Nycolas Ricart me part^er à Crémieux (emploi vacant) pour huit ans, à partir de la date de ces lettres. Il ouvrera par an 2000 marcs d'argent tant blanc que noir.

(Sextus liber, fol. 178 r° à 182 v°.)

La maîtrise de Crémieux est vendue et transportée à Nicolas Ricart de Montpellier par Pierre Besson.

L'entérinement des lettres est du 19 janvier 1526.

(*Ibidem*, fol. 186 r°.)

1525 (30 DÉCEMBRE).

On ouvre une boîte de Montpellier, contenant 15 s. 7 d. de douzains sur lesquels 8 s. 8 d. ont seuls le poids légal.

(A. N. Reg Z, 1b, 8.)

1525 (15 JANVIER).

Clément Alexandre, l'un des gardes d'Angers, apporte les boîtes, contenant :

9 d. ½ d'écus au soleil.

12 d. et demy de testons.

30 s. 3 d. de gr. bl. à la couronne.

1 s. 9 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1525 (9 FÉVRIER).

On apporte les boîtes de Bourges, contenant :

15 écus au soleil.

2 s. 1 d. et demi de testons et ½ testons.

15 s. 8 d. de grands blancs.

5 s. de petits t.

(*Ibidem.*)

1525 (14 FÉVRIER).

Grenoble.

Etienne Nachon confirmé dans l'office de m^e part^er, par ordonnance du Roi du 14 février 1526.

(Sextus liber pedum, ordinationum et cassationum monetarum dalphinalium, fol. 51 r°. — Pilot, p. 286.)

1525 (6 MARS).

Mention de Pierre Ronsart, m^e part^er de la monn^e de Bourges.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1525 (15 MARS).

Memoyre des parties que Mons^r le général des monnoyes du Daulphiné a baillé à Paris le 15 mars 1525 pour bailler à Mess^rs des comptes du Daulphiné.

Premièrement.

La monoye de Crémieux :

4 testons entiers.

11 piesses testons tous couppés par la moytié.

2 piesses de dymi teston couppés par la moytié.

24 quartiers de testons et dymi testons.

4 pièces de fin de la matière de l'essay.

Plus un quart teston.

33 piesses de douzeins partys au dymi.

64 piaisses de douzeins partys au quart.

3 grains de douzeins de l'essay.

18 piesses de petits tournois aveques 2 grains de fin.

Monteilliemart :

5 dymis deniers d'or.

Ung lingot de quoy l'on fait l'ayssay, poysant ensamble le nombre des dymis 70 soulz tournois.

9^xx piesses tant en moytés que en quartiers de douzains, 2 grains de fin des ayssays.

11 piesses de testons, partis à moitié.

22 piesses en quartiers, 4 grains de fin desd. ayssays.

48 piesses doubles tournois et 3 grains de fin de l'ayssay.

Grenoble :

9 piesses par moytié de testons.

18 quartiers testons.

2 dymi testons.

4 quartiers dymi.

4 grains de fin.

23 piaisses deniers d'or partis à moytié et deulx piesses de lingot dud. or, le tout poysant ensamble deulx onces demys et deux groz couronne.

Faicts ausd. lieux et jour que dessus.
Signé : P. Lomer, Seigneuret.

(Arch. de Grenoble, R. B. 5, vj.)

1525 (16 MARS).

Mention de Robert Rousseau, tailleur, et de Guillaume Giroult, naguères commis à la maîtrise de Tours.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1525 (23 MARS).

Permis à La Rochelle d'émettre 400 marcs de doubles t. à 1 d. A. R. et de 15 s. 8 d. de poids.

(*Ibidem.*)

1526.

Bordeaux.

Robert Girault pour 6 ans, par lettres patentes.
100 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre, chacun an.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 22 v°.)

1526 (10 AVRIL).

On apporte les boîtes de Saint-Pourçain, contenant :
2 écus au soleil.
33 s. 11 d. de grands blancs.
1 s. 8 d. et demi de testons.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1526 (17 AVRIL).

Mention de Jehan Pomayrol, m° part^er de la monn^e de Villefranche en Rouergue.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1526 (2 MAI).

Jehan de Benigne, l'un des gardes de la monn^e de Paris, apporte les boîtes contenant :
108 écus au soleil.
18 s. 8 d. de testons.
3 s. de demi-testons.
2 s. 5 d. de grands blancs.
20 s. 1 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1526 (10 MAI).

Michel Antoine, marquis de Saluces, lieutenant du Roy en Dauphiné, nomme Pierre Carme, dit Augustin, m° part^er de la monn^e de Romans, en place de Jacques Gentet, démissionnaire, pour sept ans, et fera chaque année 2000 marcs d'argent tant blanc que noir.

(Sextus liber, fol. 212 r° à 219 v°.)

1526 (11 MAI).

Les gens des comptes autorisent les officiers de la monn^e de Romans à transférer l'atelier, pendant toute la durée de l'épidémie, au lieu de Genissier, distant dud. Romans une petite lieue.

(*Ibidem*, fol. 448 r°.)

1526 (22 MAI).

On apporte les boîtes de Lyon ; on les ouvre le 24 juin ; il s'y trouve :
2 écus au soleil.
5 s. 5 d. de gros testons.
1 s. 6 d. de demi-testons.
2 s. 1 d. de gr. bl. douzains.
7 s. 5 d. de doubles t.
6 s. 7 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1526 (1er juin).

Jehan de la Lande, garde de Bayonne, apporte les boîtes, contenant :

61 écus au soleil.

11 s. 6 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

Mention d'Antoine de Chasteauneuf, mo partor, et de Pierre de la Lande, garde de la monno de Bayonne.

Arnaulton de Thieverri, essayeur, est commis au 2e office de garde. Pierre de la Rue est tailleur.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1526 (20 juin).

On apporte les boîtes de La Rochelle; on les ouvre le 4 août 1529 (?); il s'y trouve:

5 écus au soleil.

6 d. de gros testons.

1 s. 4 d. de grands blancs.

4 s. 1 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1526 (27 juillet).

Sensuit la ferretaille que le tailheur de la monno de Romans a cassé par le commandement de messrs les gardes de laditte monoye, pour permutter la differance du maistre, et fut l'an 1526, le 27 de juillet.

Trousseaux :

Escus, 43.

Testons, 49.

Soux, 64.

Doubles, 60.

Denyers, 53.

Somme toute que avons fait casser ijc 69 trousseaux. Signé : Odoard.

(Sextus liber, fol. 220 ro.)

1526 (9 août).

Benoît Seigneuret, général des monnes du Dauphiné, part de Grenoble pour Tours où il reste six semaines. De là il va à Bloys, à la cour, où il reste onze jours. De là il retourne à Tours et à Montenon, où il reste trente-six jours. Il va ensuite à Paris, où il arrive le 17 novembre 1526, pour poursuivre le jugement des boîtes du Dauphiné.

Il met onze jours pour revenir de Paris à Grenoble.

Cette pièce intitulée : « S'ensuit ce que le général des monnoyes Seigneuret a fait tant en la court qu'à Paris », est annotée en marge des observations des gens des comptes qui approuvent ou rejettent les réclamations d'argent de Seigneuret.

(*Ibidem*, fol. 424 ro à 425 ro.)

1526 (22 août).

On apporte les boîtes de Bordeaux, contenant :

30 écus au soleil.

14 s. 9 d. de grands blancs.

6 s. 2 d. de doubles t.

4 s. 4 d. de deniers bourdelois.

5 s. 3 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1526 (3 septembre).

Nicolas Maillart, essayeur de la monno de Rouen, apporte les boîtes, contenant :

14 d. et demi d'écus.

2 s. 7 d. de gros et ½ gros testons.

5 s. de dixains.

(*Ibidem.*)

1526 (26 octobre).

Pierre Agaffin, marchand, demeurant à

Villeneuve-lès-Avignon, apporte les boîtes; on les ouvre le lendemain; il s'y trouve :

23 écus.
2 s. de gros testons.
19 s. 10 d. de gr. bl. douzains.
33 s. 5 d. de doubles t.

(*Ibidem.*)

Les boîtes de Limoges apportées par Pierre Bayart sont ouvertes ce jour et contiennent :

27 écus au soleil.
27 s. 2 d. de grands blancs.
21 s. 1 d. de doubles t.
5 s. 8 d. de petits t.
1 s. 2 d. de gros testons.

(*Ibidem.*)

1526 (27 octobre).

Hugues Lamyer apporte les boîtes de Montpellier; on les ouvre le 29 et il s'y trouve :

27 écus au soleil.
11 s. 1 d. de grands blancs.
13 s. 6 d. de doubles t.
16 s. 2 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1526 (28 octobre).

On apporte les boîtes de Toulouse; on les ouvre le 30, et il s'y trouve :

321 écus au soleil.
49 s. 6 d. de grands blancs.
2 s. 3 d. de testons.
1 s. 8 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1526 (8 novembre).

On apporte les boîtes de Troyes, contenant :

28 s. 8 d. de gr. bl. à la couronne.
1 s. 5 d. de testons.
2 s. de petits t.

(*Ibidem.*)

1526 (12 novembre).

On apporte les boîtes de Tours, contenant :

29 écus au soleil.
7 s. 3 d. de grands blancs à la couronne.
3 s. 6 d. de gros testons.
3 s. 4 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1526 (15 novembre).

Requête de Jean Agaffin, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Villeneuve-Saint-André lez Avignon, pour transporter la monnaie de cette ville en un autre local plus commode.

Les généraux, « ouy le consentement du procureur du Roy, » ordonnent « qu'elle sera transmuée du lieu où elle est à présent en une maison appartenant aud. Agaffin, et par lui nouvellement fait édifier, étant prez la tour du pont de Villeneuve. »

On lui alloue un loyer annuel de 30^#^ t.

(Sorb. H, 1, 9, n° 174, fol. 64 v°.)

1526 (27 novembre).

A Carières, le..... de notre règne le 12^e^. Par le Roy, à la relation des gens de son grand conseil.

Arrest du grand conseil entre m^re^ Charles le Coq, conseiller du Roy et présent en la chambre des monn^es^, demandeur, et m^es^ Guillaume le Sueur, Germain de Marle, Pierre Porte, René Bonneil, Nicolas Lecoincte, Michel Hubert, Simon Caille, Germain le Maçon, conseillers

généraux en lad. chambre, et m^e^ Jean le Père, greffier de lad. chambre, deffendeurs.

Procès à propos du traitement et des droits de recette du président sur les profits de la chambre.

Il doit recevoir 600^#^ t. par an.

Est allégué que led. le Coq a encore 200^#^ de pension.

Que chaque officier donne 10 escus à sa réception pour son entrée.

Qu'autrefois le nombre des généraux a esté trois, quatre, six, huit, dix, unze, douze et treize généraux.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 64 v° et 65 r°.)

1526 (8 DÉCEMBRE).

Mandat de payement adressé à Antoine Auricoste, m^e^ part^er^ de Toulouse.

Item du 22 octobre 1527.

Item du 8 décembre 1527.

Le 31 août 1528, mandat à payer à Perrecte et Jehanne les Mercières, sœurs, chappelières de fleurs, demourant à Paris, ce qui leur est dû pour fournitures de chappels de rozes et de bouquets à Charles le Coq, président; à Guillaume le Sueur, Germain de Marle, Pierre Porte, Nicolas le Coincte, Germain le Maçon, Gabriel Chicot, Jehan de Berard, Jacques Tarenne, généraulx des monnoyes; à Jehan le Père, greffier.

Fait en la chambre des monnoyes, le dernier jour d'aoust l'an 1528. Signé : Le Père.

(A. N. Carton Z, 1^b^, 602.)

1526 (18 DÉCEMBRE).

A Tours, par Gilet Redon, écus à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$; du 18 décembre 1526 au 17 septembre 1527, en dix délivrances, 4935 écus.

Testons; du 4 janvier 1526 au 8 juillet 1527, en 4 délivrances, 266 marcs, 6783.

Douzains; du 23 décembre 1526 au 12 septembre 1527, en neuf délivrances, 50012.

Boîtes closes le 18 octobre 1527.

(A. N. Petit cahier de parchemin. Carton Z, 1^b^, 1000-1.)

1526 (19 JANVIER).

Les boîtes de Poitiers sont apportées; on les ouvre le 25 février suivant; il s'y trouve :

21 écus au soleil.

2 s. 4 d. de gros testons.

15 s. 1 d. de gr. bl. à la couronne.

2 s. 8 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1526 (25 JANVIER).

Quittance de Jehan Vallant, commis à l'office de garde à Rouen, à Jehan Jumel, m^e^ part^er^, sur un mandat des généraux du 21 janvier 1526.

Quittance du même à Jehan Jumel, pour l'année finie le 14 août 1527.

Item de Guillaume Hellebout, commis à l'office de garde, pour la même année.

Item de Denis le Forestier, tailleur, pour la même année.

Item de Guillaume le Pellé, contregarde, pour l'année finie le 14 août 1527. — Signé : G. Pellé.

Mandat à Jehan Jumel, le 15 novembre 1532.

(A. N. Carton Z, 1^b^, 602.)

1526 (1^er^ FÉVRIER).

Nouvelle ordonnance-tarif donnée à Saint-Germain-en-Laye.

(A. N. Carton Z, 1^b^, 536. — A. N. Reg. Z, 1^b^, 62, fol. 213 r° et v°.)

Une autre ordonnance semblable, datée de Chambord, le 28 septembre 1526, avait déjà été criée à Paris le 27 octobre 1526.

(*Ibidem.* Carton Z, 1b, 536.)

L'ordonnance du 1er février est criée à Paris le 6 février 1526.

(A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 213 v°.)

A Poitiers, par Laurent de Chenevelles. Ecus sol Franciscus à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc, valant 40 s. t.; du 1er février 1526 au 23 mai 1528..... 5200 écus.

Item, du 9 juillet 1528 au 6 juin 1529..... 3800 écus.

Item, du 31 juillet 1529 au 28 mai 1530..... 2400 écus.

Item, du 31 octobre 1530 au 28 janvier 1531..... 4400 écus.

Item, les 9 et 16 mai 1531 et le 3 mai 1532..... 1200 écus.

(A. N. Reg. Z, 1402. — Carton Z, 1b, 935-36.)

1526 (6 février).

Benoît Seigneuret apporte les boîtes de Montélymart de l'ouvrage fait par Marin d'Avignon, me part^{er} de lad. monne, et furent ouvertes le 7e jour dud. mois de février aud. an, esquelles avoit, c'est assavoir :

5 écus au soleil.
11 d. de gros testons.
10 s. 10 d. de grands blancs douzains.
2 s. de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1 b, 293.)

Le même jour, le même apporte les boîtes de Crémieux, de l'ouvrage de Pierre Besson; on les ouvre le 9 du mois; il s'y trouve :

2 écus au soleil.
16 d. de gros testons.
2 s. 9 d. de douzains.
8 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1526 (11 février).

Benoît Seigneuret apporte les boîtes de Grenoble, de l'ouvrage d'Etienne Naschon, me part^{er}; il s'y trouve :

23 écus au soleil.
10 d. de gros testons.
3 s. de douzains.
2 s. 9 d. de doubles t.

(*Ibidem.*)

1526 (14 février).

Lettres royales en réponse à une supplique d'Estienne Nachon, exposant qu'il a été nommé me part^{er} pour 10 ans le 8 janvier 1517, par feu monseigneur de Boyst, en son vivant grand maistre de France et gouverneur du Dauphiné, confirmé par le Roy et par feu Bonivet; qu'il reste quatre ans ou environ à écheoir; qu'à cause des défenses à lui faites, il n'a commencé à excercer la maîtrise qu'en octobre 1520. Il demande une prolongation de 6 ou 10 ans, outre le temps qu'il a encores à tenir et de ce lui expédier lettres, et payer comptant la somme de 400 lb. tournois.

Lettres entérinées le 11 mars 1527 de la nativité.

(Sextus liber, fol. 342 re à 354 v°.)

1526 (15 février).

On apporte les boîtes d'Angers, contenant :

6 et demi écus au soleil.
19 s. 1 d. de grands blancs douzains.

14 d. de gros et demi-gros testons.
2 s. 9 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1526 (23 février).

Saint-Germain.

Ordonnance royale pour faire juger à Paris les boîtes du Dauphiné, monnaies de Grenoble, Montélimar et Crémieux.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 61, fol. 119 rᵉ et vᵉ.)

1526 (25 février).

On apporte les boîtes de Bourges; on les ouvre le 2 mars suivant; il s'y trouve :

10 écus au soleil.
1 s. 7 d. et demi de testons.
17 s. 9 d. de grands blancs.
4 s. 9 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1526 (26 février).

Benoît Seigneuret apporte les boîtes de Crémieux, de l'ouvrage de Pierre Besson, mᵉ partᵉʳ, contenant :

114 écus au soleil.
4 d. de douzains.
2 s. 5 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1526 (26 février) a 1527 (17 avril).

Crémieux.

Grands blancs à la couronne, à 4 d. 6 gr. de loi et de 80 au marc, par Nycolas Richart; mis en boîte 2 s. (24 pièces) représentant 313 marcs 1 once d'œuvre.

Gros testons; du 20 février 1526 au 18 avril 1528, mis en boîte 10 s. 7 d. (127 p.) représentant 2373 marcs 5 onces.

Doubles tournois à 1 d. 19 gr. de loi et de 15 s. 8 d. de poids (188 au marc); du 3 juillet 1526 au 21 février inclus 1528, mis en boîte 6 s. (72 pièces) représentant 394 marcs 1 once.

Petits deniers tournois à 21 gr. de loi et de 20 s. 10 d. de poids (250 au marc); du 12 mars 1527 au 6 avril 1528, mis en boîte 4 s. 8 d. (56 pièces) représentant 211 marcs d'œuvre.

Gros testons; du 17 août 1528 au 9 mars exclu 1529 (selon l'usage du pays), mis en boîte 8 pièces représentant 159 marcs 4 onces $\frac{4}{8}$ de marc d'œuvre.

Gros testons; du 27 mars 1529 (n. st.) au 19 février exclu 1530 (n. st.), mis en boîte 9 s. 1 d. (109 pièces) représentant 927 marcs d'œuvre.

Grands blancs Franciscus semblables aux précédents; du 1ᵉʳ octobre 1528 au 9 mars 1529 (de la nativité), mis en boîte 4 s. 10 d. (58 pièces) représentant 458 marcs 4 onces d'œuvre.

Grands blancs Franciscus de 12 d. tournois, semblables. Deux délivrances, le 14 août et le 9 octobre 1529; mis en boîte 11 deniers représentant 90 marcs d'œuvre.

Petits deniers tournois semblables. Trois délivrances, les 22 et 27 mars et 8 février 1529 (n. st.); mis en boîte 2 s. 4 d. (28 pièces) représentant 8 marcs d'œuvre.

Le résumé de ces fabrications est le suivant :

Testons	88235
Douzains	68930
Doubles tournois	74096
Deniers t.	54750

(A. N. Reg. Z, 1385. — Carton Z, 1ᵇ, 860-65.)

1526 (27 février).

Benoît Seigneuret apporte les boîtes de Montélimart, de l'ouvrage de Robert le

Normant, m^e part^er; on les ouvre le 2 mars; il s'y trouve :

8 écus au soleil.
11 d. de douzains.
8 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1526 (7 MARS).

Le même apporte les boîtes de Crémieux, de l'ouvrage d'Antoine Besson, m^e part^er, contenant :

198 écus au soleil.
5 s. 11 d. de douzains.
4 s. 2 d. de petits t.
6 s. 1 d. et demy de testons et $\frac{1}{2}$ testons.

(*Ibidem.*)

Le même jour, le même apporte les boîtes de Grenoble, d'Estienne Naschon, m^e part^er; on les ouvre le 8 mars; il s'y trouve :

51 écus au soleil.
13 d. et demy de testons.
3 s. 3 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1526 (11 MARS).

Grenoble.

Etienne Nachon continué dans l'office de m^e part^er, par commission de la chambre des comptes du 11 mars 1526.

(Sextus liber, fol. 49 r^o. — Pilot, p. 286.)

Différence adoptée : N au lieu de E; cette lettre est précédée ou suivie d'une rose.

(Pilot, p. 287.)

1526 (14 MARS).

B. Seigneuret apporte les boîtes de Romans, de l'ouvrage de Jacques Gentet, m^e part^er; on les ouvre le lendemain; il s'y trouve :

14 écus au soleil.
9 d. de gros testons.
2 s. 10 d. de douzains.
16 d. de doubles t.
12 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

Le même apporte les boîtes de Romans, de l'ouvrage de Jacques Gentet; on les ouvre le lendemain; il s'y trouve :

55 d. et $\frac{1}{4}$ d'escus.
12 d. de gros testons.
4 s. 3 d. de douzains.
5 s. 1 d. de doubles t.
3 s. de petits t.

(*Ibidem.*)

1526 (19 MARS).

Jean Farboct, tailleur de Grenoble, présente à la chambre des comptes cinq pilles de testons et cinq pilles de douzains de la nouvelle différence « novissime facta de precepto dominorum de qua super », en présence d'Etienne Nachon, m^e part^er, et de Giraud de Balma, garde.

L'an 1527 (de la nativité) le 11 mars, ordre de faire nouvelles différences. Au lieu de la lettre E qui était employée précédemment, le tailleur mettra la lettre N. Ordre au tailleur de présenter les nouveaux types.

Le 26 mars, Jean Farbot apporte deux pilles et deux trousseaux d'écus de la nouvelle différence qui furent remis aux gardes de Mantin et de la Balme.

Les empreintes sont attachées au fol. 195 r^o; en voici la description :

Teston. — (3 semblables). + FRANCISCVS·REX·FRACOR·DALPH rose N. Type imberbe, cuirassé, avec épaulières et collier.

Escu. — ✠ cléchée FRANCISCVS ∘ DEI ∘ GRA ∘ FRACOR ∘ REX ∘ rose N. Champ écartelé et soleil.

℟. Rose XPS ∘ VINCIT ∘ XPS ∘ RENAT ∘ XPS ∘ INPERAT ∘ N. Croix fleurdelysée cantonnée d'une F couronnée aux 2e et 3e cantons.

Douzain. — (2 exemplaires.) + FRANCISCVS·REX·FRACORVM rose N. Ecu écartelé timbré d'un petit dauphin.

(Sextus liber, fol. 333 r° à 335 r°.)

1526 (8 AVRIL).

Me Pierre Monaschy, notaire, demeurant à Saint-Pourçain, apporte les boîtes, contenant :

12 écus au soleil.

10 d. de gros testons.

30 s. 7 d. de grands blancs douzains.

8 s. 8 d. de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1526 (9 AVRIL).

Permis à Rouen d'émettre 500 marcs de den. t. à 21 gr. A. R. et de 20 s. 10 d. de poids.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1527.

A la suite des instructions qui doivent être affichées dans les maîtrises pour servir aux officiers des monnaies, et qui sont signées du général des monnes du Dauphiné, on lit ceci :

Crémieux porte en différence le premier point au dessous de la première lettre du nom du Roy; Romans 2, Montélimar 3, Montpellier 4, Tholouse 5, Tours 6, Angiers 7, Poictiers 8, La Rochelle 9, Limoges 10, Sainct-Poursaint 11, Lyon 12, Dijon 13, Troyes 14, Rouen 15, Tournay 16, Villefranche 17, Paris 18, Sainct-Lo 19, Sainct-André 20, Scte-Meneho 21, Bourges un B, Bourdeaulx ung navire, Bayonne une ancre, Grenoble une roze. Signé : Seigneuret.

(Sextus liber, fol. 432 v°.)

1527

Ecu au soleil.

+ FRANCISCVS ∘ DEI ∘ GRA ∘ FRACOR ∘ REX ∘ (une rose) N. Champ écartelé, un soleil plein en haut.

℟. XPS ∘ VINCIT ∘ XPS ∘ RENAT ∘ XPS ∘ INPERAT N (une rose). Croix fleurdelysée, cantonnée au 2e et au 3e d'une F couronnée.

Points ouverts.

Différent de Nachon, me partier.

(Pilot, p. 351; pl. fig. 5.)

Teston :

+ FRANCISCVS·REX·FRACOR·DALPH (rose) N. Buste du Roi, cuirassé et couronné.

Les points sont clos.

(*Ibidem*, p. 352; pl. fig. 6.)

Dozain :

+ FRANCISCVS·REX·FRACORVM (rose) N. Ecu écartelé, timbré d'un dauphin.

Point clos ; de Nachon.

(*Ibidem*, p. 352; pl. fig. 7.)

Jean Galbert, notaire, est nommé garde de la monne de Grenoble.

(*Ibidem*, p. 289.)

1527.

Angers.

Marc Couanne pour un an.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 11 v°.)

Bayonne.

Berthelemy de Meleun, marchant à Bayonne, commis par la chambre des

monn^es jusques à ce que par le Roy autrement en soit ordonné. Prête serment en la chambre.

(*Ibidem*, fol. 21 v°.)

Bordeaux.

Jean de la Fontaine, commis pour l'absence dud. Girault, sur la nomination de Girault par les généraux.

(*Ibidem*, fol. 22 v°.)

Montpellier.

Gaspart Fournier pour 10 ans, par lettres patentes.

100 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre de blanc chacun an.

(*Ibidem*, fol. 21 r°.)

Troyes.

Bertrand Prevost, commis pour un an par les généraux.

(*Ibidem*, fol. 15 r°.)

Villefranche.

Jean Blanc pour 6 ans, par lettres patentes.

100 marcs d'or, 3000 marcs d'œuvre chacun an.

(*Ibidem*, fol. 25 r°.)

1527 (7 MAI).

Les gardes de la monn^e de Paris apportent les boîtes, contenant :

65 écus au soleil.

8 s. 1 d. de grands blancs.

21 s. 7 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z 1^b, 293.)

1527 (8 MAI).

Boîtes par Jehan Pomayrol et par Marsal (Martial) Pomayrol, son frère, son commis.

Demi-testons à 11 d. 6 gr. de loy, de 51 au marc, à la différence accoustumée de un : V (gothique) : dedans 4 points, et sont advisez par les gardes de lad. monn^e de y mectre encores ung point dedens led. V pour nouvelle différence jusques ad ce que autrement nos seigneurs et maistres mess^rs les généraux des monnoyes à Paris y ayent ordonné.

Ce sont les mêmes gardes, et le tailleur est Jehan Couzeau, sous la main du Roy.

Du 8 mai 1527 au 4 janvier suivant, il ya eu 10 délivrances de demi-testons comportant en tout 344 marcs 4 onces, soit 17570 $\frac{1}{2}$ testons, à un près.

Boîtes closes le 15 février 1527.

(A. N. Carton Z, 1^b, 1009-10.)

1527 (JUIN).

Claude de May est à cette époque tailleur de la monn^e de Paris.

Pierre du Gard et Jean de Benigne, gardes de la monn^e de Paris. Défense à eux et au contregarde Aury Guyot de désamparer la ville sans permission des généraux.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 65 r°.)

1527 (7 JUIN).

A Paris, par François Perdrier, écus au soleil de 40 s. t. et de 71 et $\frac{1}{2}$ au marc, et à 23 k.

Les gardes sont Pierre Dugard et Jehan de Benigne.

Du 7 juin 1527 au 2 mai 1528; en 20 délivrances..... 18961 frappés.

Douzains de 7 s. 8 d. et à 4 d. 6 gr.; le 8 juillet 1527 et le 22 novembre 1527, mis en boîte 73 pièces.

Deniers tournois à 20 gr. de loi et de 20 s. 10 d. (250 au marc).

Le 26 et le 27 mars 1527, 17 s. 10 d. mis en boîte.

(A. N. Cahier de parchemin. — Carton Z, 1ᵇ, 914.)

1527 (23 JUIN).

A Saint-Pourçain, par Jehan Menudet, mᵉ partᵉʳ; écus de 40 s. t., à 23 k. et de 71 ⅛ au marc; du 23 juin 1527 au 24 décembre suivant, en dix délivrances, 5658 écus émis.

Les gardes sont Jehan Faure et Jehan Martin. Le contregarde est Pierre Boysart, et le tailleur Blaise Boaslau (*alias* Baleau, Boyleau).

Testons; du 20 avril 1527 au 17 février suivant, 25 lb. 18 s. 3 d., et en boîte 14 pièces..... 6219 frappés.

Grands blancs douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92 au marc); du 15 avril 1527 au 17 mai suivant, mis en boîte 525 pièces pour 47 délivrances.

Doubles tournois à 1 d. 9 gr. et de 15 s. 8 d. (188 pièces); les 13 août 1527 et 18 décembre suivant, mis en boîte 22 pièces.

Boîtes closes le 20 mars 1527.

(A. N. Petit cahier de parchemin. — Carton Z, 1ᵇ, 985-87.)

1527 (3 JUILLET).

Mention de Pierre du Gard et Jehan de Benigne, gardes de la monnᵉ de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1527 (26 JUILLET).

Barthelemy de Meleun, marchand, demeurant à Bayonne, apporte les boîtes, contenant :

89 écus au soleil.

15 s. 3 d. de Franciscus de 10 d. t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1527 (30 JUILLET).

A Crémieux sont : Nicolas Ricard, mᵉ partᵉʳ; Thomas le Maistre et Jehan Tybaut, gardes.

(Sextus liber.)

1527 (2 SEPTEMBRE).

Ad causam monete Gratianop. contra Stephanum Nachon, magistrum particularem dicte monete.

Les escuz de la taille de Jehan Marion; les *peilles* de ces écus essayées sont trouvées à 22 carats et demi.

Les escuz de la taille de Jacques le Picard essayés le même jour; Giraud de la Baulme les trouve à 22 carats et demi et Jehan Marion à 19 carats.

Ordre « pour ce que le trassault estoit trop excessif » que led. Marion le ressayera demain.

Le lendemain Jean Marion trouve 22 k. ½.

Les escuz de la taille de Jehan Farbot sont essayés le 3 septembre 1527. A esté fait essay de l'escu icy mis ayant sa différence du costé du trousseau, et par essay par Giraud de la Baulme, mᵉ particulier de Montélimard, trouvé à 21 carat eschars. »

L'essai des testons de Nachon les prouve à 10 d. 12 à 13 grains eschars. Jehan Marion les trouve à 10 d. 11 gr.

(Sextus liber, fol. 433 rᵉ et vᵉ.)

1527 (9 SEPTEMBRE).

On apporte les boîtes de Rouen, contenant :

20 d. et demi de deniers d'or.
8 d. de gros testons.
4 s. 4 d. de dizains.
7 s. 8 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1527 (18 SEPTEMBRE).

On apporte les boîtes de Troyes, contenant :
11 s. 1 d. de grands blancs.
2 d. de gros testons.
10 d. de demi-testons.
4 s. 6 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1527 (19 SEPTEMBRE).

Ecrit aux gardes de Troyes de bailler la monn°, « attendu que le temps de Christofle Chevalier est expiré, et que si led. Chevalier la vouloit encore tenir, qu'il fût préféré avant ung autre. »

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1527 (20 SEPTEMBRE).

A Montélimar, par Giraud de la Baulme, de la cité de Valence; sa différence est un G au dernier des lectres du cousté de la pille, auprès de la croys, avec la dyferance vieille en la tierce lectre.

Les gardes sont Geronyme de Naucasse et Yvonet Alyvieu; le contregarde est Mychiel Franchessin, et le tailleur Audruc Baulme du Monteilleymar, de l'an 1527 et le 20e de septembre, que led. maistre prent possession de l'oufice de mestre en lad. monoye.

Ecus au soleil de 40 s. t., de 71 $\frac{1}{8}$ au marc; le 4 février 1528 (de la nativité), 202; le 9 mai 1528, 1230. Total, 1432 écus.

Sous tournois de 92 au marc; du 31 octobre 1527 au 22 avril 1528 (de la nativité), 9 délivrances comportant 817 marcs .... 75164 frappés.

Patars; les 28 septembre 1527, 15 octobre et 14 février 1528, 86 marcs.

Deniers tournois, 21 marcs en 1527.

Signé : Naucasa et Alivieu.

(A. N. Petit cahier de parchemin de la liasse Z, 1b, 897. — Carton Z, 1b, 893-97.)

1527 (24 SEPTEMBRE).

On apporte les boîtes de Tours, contenant :
25 écus au soleil.
1 s. 3 d. de gros testons.
5 s. 6 d. de grands blancs.
3 s. 4 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1527 (28 SEPTEMBRE).

A Bourges, par Robert Gaulteret, commis par Pierre Ronsart.

Testons et demi-testons, 45 marcs, 2 et $\frac{1}{2}$ en boîte.

1er octobre 1527, 400 écus.

5 octobre 1527, douzaiñs; mis en boîte 12.

12 octobre 1527, douzains; mis en boîte 26.

En tout, mis en boîte 38 douzains.

8 novembre 1527, 200 écus.

14 novembre 1527, 45 marcs de testons et $\frac{1}{2}$ testons; en boîte 2 et $\frac{1}{2}$.

29 novembre 1527, 45 marcs de testons et $\frac{1}{2}$ testons; en boîte 2 et $\frac{1}{2}$.

13 décembre 1527, douzains; 16 mis en boîte.

6 décembre 1527, 27 marcs de testons et $\frac{1}{2}$ testons; 1 et $\frac{1}{2}$ en boîte.

14 décembre 1527, douzains, mis en boîte 25 douzains.

(Cahier de papier du carton Z, 1ᵇ, 848-50.)

1527 (29 SEPTEMBRE).

A Bordeaux, écus de 40 s. t., à 23 k. et de 71 et $\frac{1}{6}$ au marc, par Robert Giraud, « et avoit pour sa différence un G. » Les gardes sont Charles Boyvin et Simon Guenet.

Du 29 septembre 1527 au 14 janvier 1527, neuf délivrances comportant 3230 écus.

Douzains Franciscus à 4 d. 6 gr. et de 92 au marc; onze délivrances, dont la dernière est du 14 janvier 1527; mis en boîte 230 pièces représentant environ 159280 pièces.

(A. N. Petit cahier de parchemin Z, 1404 du Carton Z, 1ᵇ, 836.)

1527 (4 OCTOBRE).

On apporte les boîtes de Bordeaux, contenant :

22 écus au soleil.
10 s. 8 d. de douzains.
3 s. 7 d. de doubles t.
2 s. 4 d. de petits t.
3 s. 1 d. de deniers bourdelois.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1527 (5 OCTOBRE).

On apporte les boîtes de Toulouse, contenant :

335 écus au soleil.
38 s. 8 d. de douzains.
2 s. 10 d. de gros testons.
18 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1527 (12 OCTOBRE).

Permis à Jacques Nyvert, imprimeur, demeurant à Paris, d'imprimer l'ordonnance des monnaies.

(Sorb., H, 1, 9, nº 174, fol. 65 rº.)

1527 (18 OCTOBRE).

A Rouen, par les gardes Guillaume Fellebont et Jehan Volant, commis par les généraux maîtres.

Ecus au soleil; du 18 octobre 1527 au 28 septembre 1528, dix délivrances comprenant 4400 écus et 800 demi-écus.

Du 8 février 1528 au 28 septembre 1528, par Guillaume Fellebont et Raoullin Deshomnies, gardes, testons; en trois délivrances, 118 marcs 5 onces..... ..... 3026 frappés.

Du 28 octobre 1527 au 12 septembre 1528, par Guillaume Fellebont et Jehan Volant, dizains Franciscus; sept délivrances, dans lesquelles 54 pièces sont mises en boîte.

Boîtes closes le 28 septembre 1528.

(A. N. Liasse 967. — Carton Z, 1ᵇ, 963-67.)

1527 (19 OCTOBRE).

Pierre Baiart, tailleur de Limoges, apporte les boîtes, contenant :

25 écus au soleil.
5 d. de gros et $\frac{1}{2}$ gros testons.
19 s. 10 d. de douzains.
25 s. de doubles t.
4 s. 1 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

On apporte les boîtes de Bourges; on les ouvre le 24 janvier suivant; il s'y trouve :

7 écus au soleil.
11 d. et demi de testons.

9 s. 1 d. de grands blancs.
2 s. 6 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1527 (22 octobre).

A Tours, par Gilles Redon, écus à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$.

Du 22 octobre 1527 au 31 juillet 1528, en 13 délivrances, 4166 écus.

Gardes, René Chaillon et Guillaume Giroult; tailleur, Robin Rousseau; contregarde, Jehannot du Serraud.

Testons; du 21 décembre 1527 au 1er août 1528; en 10 délivrances, 53 lb. 7 s. 9 d. Deux de ces délivrances contenaient manifestement des demi-testons.

Grands blancs à 4 d. 6 gr. et de 92 au marc; en 11 délivrances, dont la dernière est du 12 juillet 1528, 261 lb. 13 s. 1 d.

Deniers tournois; le 17 avril 1527, 150 lb.

Boîtes closes le 1er août 1528.

(A. N. Petit cahier de parchemin. — Carton Z, 1b, 1000-1.)

1527 (24 octobre) a 1532 (23 avril).

A Limoges, par Jacques Coustures, écus à 23 k. et de 71 et $\frac{1}{6}$ au marc. 25200 émis.

(A. N. Reg. Z, 1403. — Carton Z, 1b, 881.)

1527 (24 octobre).

A Limoges, par Jacques Coustures, avec les gardes Jehan de Sandelles et Jehan de la Roche, dit Vouzelle; Pierre Bayard, tailleur.

Ecus au soleil de 40 s. t., à 23 k. et de 71 et $\frac{1}{6}$ au marc; du 24 octobre 1527 au 18 octobre 1528, en 14 délivrances, 4800 écus émis.

Testons et demi-testons; du 27 novembre 1527 au 9 octobre 1528, 5502 testons et demi.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92 au marc); du 20 septembre 1527 au 3 septembre 1528; en 10 délivrances, 474 lb.

Doubles tournois à 1 d. 9 gr. et de 15 s. 8 d. (188 au marc); du 20 septembre 1527 au 15 octobre 1528, 1248 lb.

Deniers tournois à 21 gr. de loi et de 250 au marc; le 23 décembre 1527, 39 lb.

(A. N. Cahier de parchemin égaré dans le Carton Z, 1b, 955-57.)

1527 (24 octobre).

A Villeneuve, par Jehan de Coucellez dict Agaffin, douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92 au marc); du 24 octobre 1527 au 7 novembre 1528, mis en boîte 23 s. 10 d. (394 pièces).

Gros et demi-testons; du 24 juillet 1527 au 21 août 1528, mis en boîte 18 testons.

Ecus au soleil de 40 s. t., à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc; du 7 novembre 1527 au 11 avril 1529, mis en boîte 28 écus. 5600

Certificats d'essai.

Doubles tournois à 1 d. 9 gr. et de 15 s. 8 d. (188 au marc); du 19 juin 1528 au 21 mars, mis en boîte 22 s. 3 d. (267).

(A. N. Carton Z, 1b, 1011-12.)

1527 (26 octobre).

A la Rochelle, par Mathieu Audier, me part^er, écus au soleil à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc.

Les gardes sont François Perreau (Parrault) et Guillaume Regnard, commis par messrs les généraux mes; tailleur, ledit Perreau, par commission; contregarde, led. Regnard.

Du 26 octobre 1527 au 19 novembre 1528, en 22 délivrances, 4800 écus émis.

Gros testons; du 16 juin 1528 au 19 septembre suivant, 144 marcs.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 92 au marc; le 22 octobre 1527, 9 lb.

Deniers tournois à 21 gr. et de 250 au marc; du 24 décembre 1527 au 15 septembre 1528, 168 lb.

Boîtes closes le 29 novembre 1528.

(A. N. Petit cahier de parchemin. — Carton Z, 1ᵇ, 955-57.)

1527 (NOVEMBRE).

Estienne Escoffier, marchand à Poitiers, reçu garde de la monn[e] de Poitiers sur la résignation de François Morlan.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 65 v°.)

1527 (5 NOVEMBRE).

M[e] Jacques Tarenne reçu en la chambre des comptes à l'office de général des monn[es], au lieu de M[e] Michel Hubert, dernier possesseur, et fut installé ce jour par M[e] Jean de Badonvillier, cons[er] et m[e] des comptes.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8. — Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 65 r°.)

1527 (7 NOVEMBRE).

A Villeneuve, par Jehan de Coucelles dit Agaffin, lequel a prins pour sa différence une flor de lys à la fin des lettres.

Gardes, Jehan Poinzart et Honnorat de Lenga, commis par Robert de Sailhans, garde; tailleur, Nycolas Fournier.

Ecus d'or Franciscus qui sont à deux FF couronnées devers la croix et sont à 23 k. et de 71 ⅛ au marc, et de 40 s. t.

Le 7 novembre 1527, 618.

Le 21 novembre 1527, 387.

Le 24 décembre 1527, 400.

Total 1405 écus.

Mêmes écus le 9 mai 1528, 580.

Le 30 mai, 225.

Total 805 émis.

Nycolas Fournier étant mort, Poncet Fournier, son fils, est commis à l'office de tailleur.

Le m[e] part[er] a pris pour sa différence ung I romain à la fin des lettres.

Du 19 juin 1528 au 10 avril suivant, en 7 délivrances, 2320 écus.

Testons et demi-testons par le même, avec le même différent; du 24 juillet 1528 au 20 août suivant, en 4 délivrances, 314 marcs.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 92 au marc, à la différence de la fleur de lys à la fin des lettres; du 24 octobre 1527 au 4 janvier suivant, en 18 délivrances, 3078 marcs 283176

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 92 au marc, au différent de l'I à la fin des lettres; du 9 juin 1528 au 6 novembre suivant, en trois délivrances, 257 marcs..... 23644

Doubles tournois à 1 d. 9 gr. et de 15 s. 8 d. (188 au marc), au même différent; du 19 juin 1528 au 20 mars suivant, en 12 délivrances, 1022 marcs 192136

Boîtes closes le 8 mai 1529.

Signé : AGAFFYN.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1ᵇ. 1011-12.)

1527 (15 NOVEMBRE).

Guillaume Regnart, contregarde de La Rochelle, apporte les boîtes (*en marge* : de l'ouvrage fait par Mathieu Audier); on les ouvre le 4 août 1529; il s'y trouve :

26 écus au soleil.

1 d. de testons.

1 s. 6 d. de grands blancs.

4 s. 5 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1527 (18 novembre).

On apporte les boîtes de Lyon, contenant :

6 s. 6 d. de testons.

1 s. 6 d. de demys gros testons.

5 s. 8 d. de doubles t.

3 s. 4 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1527 (27 novembre).

A Limoges, par Jacques Coustures :

Testons et ½ testons, du 27 novembre 1527 au 10 octobre 1528, 216 marcs.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92 pièces); du 20 septembre 1527 au 4 septembre 1528, 236 marcs et $\frac{12}{23}$ de marc.

Doubles t. à 1 d. 9 gr. et de 15 s. 8 d. (188 au marc); du 20 décembre 1527 au 16 octobre 1528, 1593 marcs et $\frac{19}{47}$ de marc.

Deniers t. à 21 gr. et de 250 au marc; le 23 décembre 1527, 37 marcs et $\frac{14}{25}$.

Testons et ½ testons; du 4 février 1528 au 29 août 1529, 90 marcs.

Douzains semblables; du 23 janvier 1528 au 16 septembre 1529, 712 marcs et $\frac{4}{23}$.

Doubles t. semblables; du 28 novembre 1528 au 18 septembre 1529, 3538 marcs et $\frac{29}{47}$.

Deniers t. semblables; du 16 décembre 1528 au 5 août 1529, 216 marcs.

Testons et demi-testons, du 8 février 1529 au 25 septembre 1530, 648 marcs.

Douzains; du 13 novembre 1529 au 25 septembre 1530, 3435 marcs et $\frac{15}{23}$.

Doubles t.; du 30 octobre 1529 au 13 août 1530, 4132 marcs et $\frac{28}{47}$.

Deniers t.; des 24 décembre 1529, 14 avril et 14 août 1530, 357 marcs.

Testons et demi-testons; du 11 octobre 1530 au 17 décembre 1531, 396 marcs.

Douzains; du 13 octobre 1530 au 21 décembre 1531, 2300 marcs et $\frac{20}{23}$.

Deniers t.; des 5 avril, 12 juillet et 22 décembre 1531, 362 marcs et $\frac{23}{25}$.

Le tailleur est Pierre Bayard.

Testons; des 19 mars 1531 et 24 avril 1532, 72 marcs.

Douzains; du 17 février 1531 au 22 avril 1532, 109 marcs et $\frac{13}{23}$.

Deniers t.; du 9 mars 1531 au 9 avril 1532, 691 marcs $\frac{5}{25}$.

(A. N. Reg. Z, 1403.— Carton Z, 1b, 881.)

1527 (27 novembre).

Estienne Escoffier, marchand de Poitiers, exhibe des lettres du Roi du 21 novembre, lui donnant l'office de garde de la monne de Poitiers, vacant par la démission de François Morlon. Il n'est pas trouvé suffisant, et néanmoins il est ordonné que ses gages courent à partir de ce jour.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1527 (29 novembre).

Permis à Troyes d'émettre 600 marcs de deniers t.

(*Ibidem.*)

1527 (7 décembre).

Les gens des comptes permettent à Etienne Nachon de frapper jusqu'à 100 marcs d'œuvre de deniers et de doubles tournois.

(Sextus liber, fol. 422 r°.)

On apporte les boîtes de Montpellier; on les ouvre le 10; il s'y trouve :

33 écus au soleil.

12 s. 7 d. de grands blancs.

9 s. 10 d. de doubles t.

14 s. 2 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1527 (11 décembre).

Mention de Guillaume Rousseau, tailleur de Tours.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1527 (13 décembre).

Permis à Gaspart Fournier, mᵉ de la monnᵉ de Montpellier, de faire 200 marcs de doubles t. à 1 d. 9 gr. A. R. et de 15 s. 8 d. de poids, et 200 marcs de deniers t. à 21 gr. A. R. et de 20 s. 10 d. de poids.

(*Ibidem.*)

1527 (18 décembre).

Procès-verbal de Mʳᵉ Pierre Porte, conseiller général des monoyes, de ses visites et chevauchées aux monoyes de Tours, Poitiers, Bordeaux, Bayonne, Limoges, Villefranche, Tholoze, Villeneuve-Saint-André lez Avignon et Lion.

Il part avec Oudin Meigret, huissier de la chambre des monnᵒᵉˢ.

Il part de Paris le 18 décembre 1527 et arrive à Tours le 23 décembre au soir.

Le 24 au matin, il se transporte en l'hôtel de la monnᵉ de Tours, y trouve trois ouvriers et trois fournaises qui ouvroient des petits deniers tournois.

René Chaillon, l'un desd. gardes.

Le 26, part de Tours, s'en va droit à Poitiers, où il n'arrive que le 29 décembre au soir, parce qu'il se trouva mal disposé à Chastelleraut, où il séjourna un jour.

Le 30, se transporte à la monoye de Poitiers.

Guyon Brunel, essayeur d'icelle monoye.

Albert Chasteigner, l'un des gardes.

Led. essayeur lui dit qu'il couroit à Poitiers des testons et grans blancs faits en Bretagne qui ne lui sembloient bons, et notamment lesd. grans lui sembloient estre bas de loi.

Porte se fait remettre 3 testons et 10 blans, les pèse et les fait essayer ; les testons revinrent à 10 d. 18 gr. fin et les blans à 3 d. 18 gr. juste.

On fabrique à Poitiers des gros testons, des grans blans et des petits tournois.

Le contregarde de la monoye est François Chasteigner.

François Morlon, naguères garde d'icelle monoye.

Laurent de Chenevelles mᵉ de la monnᵉ de Poitiers.

Mᵉ Jean Gallardon, tailleur de lad. monoye.

Le 4 janvier, Mʳᵉ Porte part de Poitiers et va à Bordeaux, où il arrive le 9 janvier, à l'heure de disner. L'après-disner, il se transporte en l'hôtel de la monoye, où il trouve trois ouvriers qui ouvroient de l'or.

Charles Boyvin, garde de lad. monnᵉ.

Simon Guenet, autre garde.

Les ouvriers ouvroient flans pour faire deniers apelés grands blancs. Il donne l'ordre aux gardes de trébucher toutes les brefves, et que les villains forts ils les fissent ajuster, et les villains foibles refondre, ce qu'ils firent.

Etienne Cristault, contregarde de lad. monnᵉ.

Nicolas Saillanbien, essayeur d'icelle monnᵉ.

Le 17 janvier après disné, il part de Bordeaux ; arrive à Bayonne le 21 au soir.

Le 22 au matin, fait ouvrir le coffre où estoient les boestes, celle de l'ouvrage fait

par Antoine de Chateaunenf depuis le 28 juillet 1527 jusques au 14 septembre ensuivant, et celle de Berthelemy de Melun, à présent maître, qui a pris pour sa diférence un point ouvert sous l'escu du costé du trousseau et du costé de la pille aussi un point ouvert sous la 4e lettre. Y avoit en lad. 2e boiste 5 s. 4 d. de deniers Franciscus faits par led. de Melun, et a pris ausd. Franciscus, tant par devers le costé de la pille que de la croix, un point ouvert sous la 4e lettre pour sa diférence, et aussi avoit 14 d. doubles.

Gratienne de la Duche. Graciennette de Montbrun et Gratienne de Corvin sont tailleresses de lad. monne.

Le 26 janvier estoit jour de dimanche, et ce fut à Bayonne processions généralles et feux de joye par les rues, et ne voulut ce jour Mre Porte interroger personne.

Information contre Jehannot de Barrouette, qui avoit esté commis à la maîtrise de la monne, et estoit accusé d'avoir fait ou fait faire en lad. monne des Franciscus de 10 d. t. la pièce faulx.

Jean Diversoire, garde de lad. monoye.

Arnaulton de Cheberry, essayeur de lad. monoye.

Il fait emprisonner Jeannot de Barrouette au chastel vieil de Bayonne, dont led. de Barrouette appela.

Pierre de la Lande, garde de lad. monoye.

Pierre de la Rue, tailleur de lad. monoye.

Le 4 février de relevée, Mre Porte fait venir Berthelemy de Melun, commis à la maîtrise partre, Pierre de la Lande et Jehan Diversoire, gardes ; Arnaulton de Charberry, essayeur ; Pierre de la Rue, tailleur, et Jehan de Herbelle, contregarde, avec les ouvriers, les monoyers et leurs prévôts, et leur fait de dures remontrances.

Ordonne nouvelle fabrication avec détails.

Et a ordonné aud. de Melun qu'il eust à prendre diférence nouvelle tant aux deniers d'or qu'aux deniers blancs ; lequel a pris pour sa diférence un petit croissant sous l'escu du denier d'or vers la pille, et du costé de la croix un croissant au dessous de la croix, au droit de la diférence de la ville, et aux deniers Franciscus fera faire aussi un croissant au dessus de F et du costé de la croix pareille que auxd. escus.

Il assigne tous les officiers à comparaître au 2 mai suivant en la chambre des monnes de Paris.

Le 6 feb., il part de Bayonne et arrive à Bordeaux le 9.

Il saisit le parlement du procès criminel entamé par lui contre Barrouette.

Le parlement retient l'affaire.

Le 15 feb., il partit de Bordeaux, arriva à Limoges le mercredi 19 fév. du matin.

L'après disné il se transporte en la maison de Jacques de Coustures, me partier de la monne de Limoges.

Il examine les papiers des délivrances depuis 1524 jusques à présent et lui dirent que M. de Vobres avoit emporté les précédens.

Ici s'arrête ce document.

(Sorb., H, 1, 12, n° 171, à la fin, les feuillets intervertis.)

1527 (23 décembre).

François, comte de Saint-Pol, nomme Urban Tybaut garde à Crémieu, en remplacement de Jean Tybaut, son père, démissionnaire.

(Sextus liber, fol. 602 r° à 604 r° et 566 r° à 568 r°.)

1527 (9 janvier).

Me Jean de Berard reçu en l'office de

général des monoyes, au lieu de feu M. René Bonnœil.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.— Sorb., H, 1, 9, nº 174, fol. 65 vº)

1527 (28 JANVIER).

Jean Gaucher, auditeur des comptes, est chargé d'informer contre Etienne Nachon, mᵉ partᵉʳ de Grenoble, que les habitans accusent de trop émettre de deniers et de doubles tournois. Il se transporte avec Benoît Seigneuret, général des monnaies, à la maison de Jean de Chappacier où la monnaie se frappe. Il fait comparaître Etienne Nachon, Jean Galbert, l'un des gardes, Jean Farbot, tailleur, et plusieurs autres. Défense leur est faite de frapper dorénavant aucune monnaie noire sans une autorisation du Roi Dauphin. Le maitre demande alors la permission d'ouvrer un petit nombre de flans de deniers déjà préparés pour la frappe ; il y est autorisé, et les pilles et trousseaux nécessaires que le garde Galbert devait transporter immédiatement à la chambre des comptes lui sont laissés jusqu'au vendredi suivant, dernier jour du mois, auquel jour ledit Galbert devra les apporter à la chambre des comptes.

Ensuite Galbert apporta à la chambre des comptes delphinaux lesdites piles et trousseaux existant à la maîtrise, savoir : 23 trousseaux et douze pilles de deniers et de doubles deniers, le 6 février 1528.

(Sextus liber, fol. 410 rº à 411 rº.)

1527 (31 JANVIER).

Simon Guenet, l'un des gardes de Bordeaux, apporte les boîtes ; on les ouvre le 4 février ; il s'y trouve :

16 écus au soleil.

18 s. 7 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1527 (FÉVRIER).

Mᵉˢ Charles le Coq, président, et Gabriel Chicot, général, partent de cette ville, vont devers le Roy à Saint-Germain pour le fait des monoyes du païs de Dauphiné.

Mᵉ Charles le Coq, président, Nic. Lecoincte et Gabriel Chicot, conseillers généraux, vont devers M. le chancelier à Nantouillet.

(Sorb., H, 1, 9, nº 174, fol. 65 vº.)

1527 (5 FÉVRIER).

Certificat de Pierre Porte, général des monnaies, constatant que Barthélemy de Melun, commis à la maîtrise de la monn[e] de Bayonne, a payé les frais d'avocats dans le procès fait contre Jeannot de Barrouette, chargé d'avoir fait ou fait faire de faulx deniers Franciscus.

Quittance d'Auger de Fosses, garde de Bayonne, à Barthélemy de Melun, commis à la maîtrise, pour ses gages du 27 juin 1527, qu'il fut « reçu par résignation à moy faite par feu Pierre de la Lande, en son vivant garde, » jusques au 7 octobre 1528. Signé : DEFOSSES.

Jehan de Herville, contregarde, donne au même quittance de ses gages du 12 avril 1528 au 7 octobre suivant.

Item, de ses gages du 15 septembre 1527 au 12 avril 1528.

Quittance au même maître particulier, du 11 avril 1528 avant Pâques.

Quittance notariée au même, du 27 octobre 1528.

Mandat au même du 2 décembre 1528.

Barthélemy de Melun réclame ce qu'il a payé aux avocats pour le procès Barrouette.

(A. N. Carton Z, 1b, 602.)

1527 (11 février).

A Angers, par Marc Couenne. Douzains semblables aux précédents, à 4 d. 6 gr. et de 92 au marc ; du 11 février 1527 au 19 février 1528, 1134 marcs $\frac{18}{23}$ ..... 104400 frappés.

Testons et demi-testons, du 11 février 1527 au 2 février 1528, 324 marcs.

Deniers tournois semblables aux précédents, à 21 gr. de loi et de 250 au marc ; 20 marcs $\frac{4}{25}$ ..... 5040 frappés.

Les gardes sont Jehan Briant et Clément Alexandre ; le tailleur est Marin Riffault et le contregarde Pierre Vaslin.

Mêmes douzains ; du 27 février 1528 au 20 février 1529, 1463 marcs $\frac{11}{23}$ 134640 frappés.

Testons et demi-testons ; du 28 avril 1529 au 25 décembre suivant, 117 marcs.

Mêmes deniers tournois ; le 24 mars 1528, 48 marcs $\frac{24}{25}$ ..... 12740 frappés.

Les gardes et le tailleur sont les mêmes ; le contregarde est René le Sage.

Mêmes douzains ; du 31 mars 1529 au 8 décembre 1530, 477 marcs $\frac{17}{23}$ 44952 frappés.

Testons et $\frac{1}{2}$ testons ; du 23 avril 1529 au 22 janvier 1530, 180 marcs.

Mêmes deniers tournois ; le 7 avril 1529, 48 marcs $\frac{24}{25}$ ..... 12240 frappés.

Mêmes gardes, contregarde et tailleur,

Douzains semblables ; du 17 mai 1531 au 23 juin 1532, 993 marcs $\frac{21}{23}$.... 91440 frappés.

Testons et demi-testons ; du 11 mai 1531 au 15 mai 1532, 153 marcs.

Deniers tournois semblables ; du 30 juin et du 12 mars 1532, 118 marcs $\frac{3}{25}$ ..... 29520 frappés.

Douzains semblables ; du 3 juillet 1532, au 21 juin 1533, 688 marcs et $\frac{16}{23}$..... ..... 63360 frappés.

Testons et demi-testons ; du 4 juillet 1532 au 18 juin 1533, 297 marcs.

Deniers tournois semblables ; le 9 avril 1532, 4 marcs 3 onces $\frac{7}{25}$ d'once, 1040 frappés.

Le garde Jehan Bryant meurt le 26 décembre 1532 ; il est remplacé par François Daudinet.

Testons et demi-testons ; le 20 décembre, le 10 janvier 1533 et le 13 mai 1534, 146 marcs.

Mêmes douzains ; du 14 décembre 1533 au 24 juin 1534, 493 marcs $\frac{1}{23}$ 45360 frappés.

Mêmes deniers tournois ; le 2 avril 1533, 2 marcs 4 onces et $\frac{4}{25}$ d'once 630 frappés.

Mêmes douzains ; les 11 décembre 1534, 15 et 31 octobre suivant, 172 marcs et $\frac{4}{23}$ ..... 15840 frappés.

(A. N. Reg. Z, 1398.— Carton Z, 1b, 818.)

1527 (11 février).

On apporte les boîtes d'Angers, contenant :

6 écus au soleil.

13 s. de grands blancs.

19 s. de gros et demi-gros testons.

2 s. 11 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1527 (27 février).

Mathieu Janicot, garde de Bourges, apporte les boîtes, contenant :

3 écus au soleil.

9 d. de gros et $\frac{1}{2}$ gros testons (il y a 4 demi-testons).

7 s. de grands blancs douzains.

(*Ibidem.*)

1527 (3 MARS).

On apporte les boîtes de Villeneuve, contenant :

35 écus au soleil.

44 s. 10 d. de douzains.

1 s. 10 d. de gros et demi-gros testons.

22 s. 2 d. de doubles t.

(*Ibidem.*)

1527 (3 MARS).

Permis à Gaspart Fournier, m^e^ part^er^ de Montpellier, de faire 400 marcs de deniers t. à 21 gr. A. R. et de 20 s. 10 d. de poids.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 8.)

1527 (4 MARS).

Permis à Marc Couenne, m^e^ part^er^ d'Angers, de faire 400 marcs de doubles t. à 1 d. 9 gr. A. R. et de 15 s. 8 d. de poids.

(*Ibidem.*)

1527 (6 MARS).

Permis à Robert Girault, m^e^ part^er^ de Bordeaux, de faire des doubles et deniers t. semblables aux précédents et des deniers bordeloys à 15 gr. A. R. et à 26 s. 3 d. de poids, qui ont cours les 5 pour 3 d. t. jusques au nombre et quantité de 600 marcs d'œuvre seulement.

(*Ibidem.*)

1527 (17 MARS).

Mention d'Antoine Portal, garde, et de Jehan Pommerol, m^e^ part^er^ de Villefranche.

(*Ibidem.*)

1527 (18 MARS).

Antoine Portal, garde de Villefranche, apporte les boîtes ; on les ouvre le 18 mars ; il s'y trouve 3 s. 2 d. de demi-gros testons.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1527 (27 MARS).

A Poitiers, par Laurent de Chenevelles, testons et demi-testons ; du 27 mai 1527 au 15 mai 1528, 549 marcs d'œuvre.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92) ; du 14 janvier 1527 au 30 mai 1528, 680 marcs $\frac{20}{23}$.

Deniers tournois à 21 grains et de 20 s. 10 d. (250 au marc) ; les 16 avril 1527 et 2 avril 1528 avant Pâques, selon l'usage du pays, l'année se commençant à la Notre-Dame en mars ; 192 marcs et $\frac{24}{25}$.

Gardes, Abel Chasteignier et François Morelon, remplacé par Estienne Escoffier, à partir du 27 novembre 1527.

Testons et demi-testons ; du 23 juin 1528 au 3 juin 1529, 171 marcs.

Douzains semblables ; du 23 juin 1528 au 10 juin 1529, 438 marcs $\frac{6}{23}$.

Deniers tournois semblables ; le 25 mars 1529 avant Pâques, qui est le jour que l'on commence en Poictou à muer l'année, 74 marcs $\frac{20}{25}$.

Testons et demi-testons ; du 7 août 1529 au 18 mai 1530, 117 marcs.

Douzains semblables ; du 3 septembre 1529 au 18 mai 1530, 219 marcs $\frac{3}{23}$.

Testons et demi-testons ; du 14 novembre 1530 au 21 janvier 1531, 153 marcs.

Douzains semblables ; du 14 novembre 1530 au 14 janvier 1531, 148 marcs $\frac{16}{23}$.

Deniers tournois semblables ; le 23 décembre 1531, 57 marcs $\frac{15}{25}$.

Testons et demi-testons ; les 8 mars 1531 et 3 mai suivant 1532, 36 marcs.

(A. N. Reg. Z, 1402.— Carton Z, 1^b^, 935-36.)

1527 (6 AVRIL).

Jehan Faure, garde de Saint-Pourçain, apporte les boîtes, contenant :

28 écus au soleil.

14 d. de testons.

43 s. 9 d. de grands blancs.

22 d. de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1528.

Bordeaux.

Pierre Gaignart, pour 10 ans, par lettres patentes.

120 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre chacun an.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 22 v°).

Bourges.

Jean Mathieu dit du Lyon, changeur à Bourges, pour un an.

Privé de la maîtrise par arrest de Mrs du grand conseil et ses lettres lacérées en la chambre de céans, par arrest du grand conseil, pour aucunes ratures par lui faites sur ses lettres de bail.

Promit de payer les droits de Mrs.

(*Ibidem*, fol. 18 v°.)

Toulouse

Hugues Lamyer, pour 6 ans, par lettres patentes.

(*Ibidem*, fol. 19 v°.)

1528 (AVRIL-MAI).

Procès fait par ordre de la court de parlement du Daulphiné tant en la ville de Grenoble qu'en la ville de Crémyeu, à l'encontre de Estienne Nachon, me part^er de la monne de Grenoble, les deux gardes et autres officiers d'icelle monnoye ; aussi contre Pierre Augustin, me de la monne de Romans, les deux gardes d'icelle monne et autres ; le procès fait contre Girault de la Baulme, me part^er de la monne de Montelimar, les deux gardes de lad. monne et autres ; le procès fait contre Nicollas Regnart, me part^er de la monne de Cremyeu, les deux gardes de lad. monne et autres.

Ces mentions sont insérées dans un ordre des commissaires royaux institués par ordonnance royale du 13 janvier 1531, au premier huissier du grant conseil du Roy, ou autre huissier ou sergent royal ou delphinal. Daté du 8 janvier 1531.

(Sept. liber, fol. 209 r°.)

1528 (7 ET 23 AVRIL).

A Montpellier, par Gaspard Fournier, commis par les gardes, jusqu'à décision des généraux mes. Deniers tournois, en tout 130 lb. et mis en boîte 3 s. 10 d. (46 pièces).

Doubles tournois ; du 11 décembre 1527 au 20 octobre 1528, sept délivrances ; mis en boîte 91 pièces.

Grands blancs ; du 7 décembre 1527 au 6 octobre 1528 ; huit délivrances ; mis en boîte 111 pièces.

Ecus d'or par le même, confirmé par le général me Robin et les gardes, pour trois mois, jusqu'à décision du Roi ; du 16 janvier 1527 au 13 octobre 1528, 3800 en sept délivrances.

(A. N. Petit cahier de parchemin. — Carton Z, 1b, 900.)

1528 (7 AVRIL).

Villefranche.

Boîte commencée par Martial Pomeyrol, commis à la maîtrise par son frère Jean Pomeyrol.

Jehan Couzeau est tailleur de la monne.

Demi-testons à 11 d. 6 gr. de la loi et de 51 au marc, courant pour 5 s. $\frac{1}{2}$.

Le différent est encore un V gothique entre deux : et portant un point au centre.

10 avril 1528, 159 marcs.

27 juin 1528, 150 marcs.

Total 309 marcs.

Donc 15759 demi-testons frappés.

Boîtes closes le jeudi 13 février 1532.

(A. N. Carton Z, 1ᵇ, 1009-1010.)

1528 (21 AVRIL).

Pierre Porte, général mᵉ, Jehan Gauthier, auditeur des comptes du Dauphiné, et Benoît Seigneuret saisissent toutes les espèces d'or et d'argent existant à la monnᵉ de Grenoble et les transportent à la chambre des comptes delphinaux.

« Et despuis led. jour 21 d'avril avons « fait différence novelle par le commande- « ment de mesdits seigneurs les commis- « saires. »

(A. N. Cahier de papier du carton Z, 1ᵇ, 877-78 contenant les délivrances d'Etienne Nachon du 9 février 1528 (de la Nativ.) jusques à l'année 1530 inclusivement, que toutes les monnaies du Dauphiné furent closes par ordre du Roi.)

1528 (24 AVRIL).

Mention de Jehan Villate, tailleur de Bourges, et de François Artenay, commis de Pierre Ronsart, mᵉ partᵉʳ.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1528 (27 AVRIL).

Jehan Diversoire, garde de Bayonne, apporte les boîtes contenant :

21 écus au soleil.

2 s. 7 d. de Franciscus de 10 d. t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

Le même jour, on apporte d'autres boîtes de Bayonne, contenant :

27 écus au soleil.

5 s. 4 d. de Franciscus de 10 d. t.

14 d. de doubles t.

(*Ibidem.*)

Le même jour, on apporte des boîtes de Bayonne, de l'ouvrage d'Antoine de Chateauneuf, naguères mᵉ d'icelle monnᵉ : on les ouvre le 4 mai ; il s'y trouve 7 écus au soleil.

(*Ibidem.*)

1528 (30 AVRIL).

A Saint-Pourçain, par Jehan Menudet, avec les gardes Jehan Faure et Jehan Martin, le contregarde Pierre Boisart (il signe Boysart) et le tailleur Blaise Baleau (Boyleau, Boasleau).

Testons ; du 30 avril 1528 au 2 mars suivant, neuf délivrances, 12 pièces mises en boîte.

Blancs douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92 au marc) ; du 6 mai 1528 au 13 mars suivant, 25 délivrances ; mis en boîte 18 s. 8 d. (224 pièces).

Ecus au soleil à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc, courant pour 40 s. t. Du 9 mai 1528 au 19 mars suivant, en huit délivrances, 6873 écus.

Boîtes closes le 6 avril 1529.

(A. N. Petit cahier de parchemin. — Carton Z, 1ᵇ, 985-87.)

1528 (2 MAI).

Grenoble

Le 2ᵉ jour de may 1528, la présente différence a esté baillée à mᵉ Jehan Farbot, tailleur de lad. monnoye, par la chambre des comptes.

Pièce intitulée Différences nouvelles de la monnoye de Grenoble.

Aux escuz, du costé du trousseau, là où il y avoit deux FF couronnées, ilz n'y en mectront plus que une, et là où estoit autre F mettront ung dauphin avec autre différence secrette que bon leur semblera et qui par messrs leur sera ordonnée.

Aux testons, du costé du trousseau, là où il y a à présent une petite croix dessus, ilz feront ung dauphin au lieu de lad. croix.

Aux deniers douzains, là où il y avoit anciennement deux FF et deux dauphins, il n'y aura plus que deux dauphins.

(Sextus liber, fol. 438 r°.— Pilot, p. 287, note 1.)

Au verso sont accrochées cinq empreintes (une a été enlevée) représentant les pièces suivantes :

Ecu au soleil :

Rose XPS·VINCIT·XPS·RENAT·XPS·INPERAT. Croix fleurdelysée cantonnée au 2e d'un dauphin et au 3e d'une F couronnée. (2 empreintes semblables.)

Teston :

+ SIT·NOMEN·DNI·BENEDITVM Rose N. Ecu écartelé timbré d'un petit dauphin.

Douzain :

Rose SIT·NOMEN·DNI·BENEDITVM. Croix pattée cantonnée d'un dauphin aux 2e et 3e cantons.

Ces empreintes ont été apportées à la chambre des comptes le 7 mai 1528 par Johannes Farbocti, talliator.

1528 (5 MAI).

Pierre du Gars et Jehan de Benigne, gardes de la monne de Paris, apportent les boites contenant :

95 écus au soleil.

6 s. 1 d. de grands blancs.

17 s. 10 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1528 (11 MAI) A 1529 (25 OCTOBRE).

Romans

Cahier de délivrances pour l'espace d'un an et 5 mois environ, commencé le 11 mai 1528 et fini le 25 octobre 1529.

Par Pierre Cornu, dit Augustin. « Après la dernière délivrance, led. maistre allast à Lyon, malade de la jaunisse dont il mourut. »

Ecus à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc.

Il a émis en tout 12800 écus en 18 délivrances dont la dernière est du 25 octobre 1529.

Les gardes sont noble Imbert Odoart et François Odoart. Le tailleur est François Thevenot.

Testons à 10 d. 18 gr. $\frac{3}{4}$ fin et de 25 $\frac{1}{2}$ au marc.

Du 12 mai 1528 au 11 octobre 1529, 61 délivrances comportant 3338 marcs.

Mis en boîte 185 testons.

Il en a donc été frappé 83784.

Douzains à 4 d. 1 gr. $\frac{3}{4}$ fin et de 92 au marc; 29 délivrances du 6 juin 1528 au 12 octobre 1529; en tout 1625 marcs. Mis en boîte 211 pièces. Il en a donc été frappé 147875.

(A. N. Reg. Z, 1407.— Carton Z, 1b, 963-67.)

1528 (11 MAI).

Boîte d'écus au soleil de 40 s. t. à 23 k. et $\frac{1}{6}$ de karat de remède, de 71 $\frac{1}{6}$ au marc, émis par Nicolas Ricart, me partier de Crémieu, commencée après les boîtes closes le 11 mai 1528, « et après luy a esté baillé nouvelle différence du 4 juillet l'an dessusdit 1528. »

Les gardes sont Thomas le Maistre et Jehan Tybaud. Le tailleur est Antoine Besson.

Du 16 juillet 1528 au 17 mars suivant, il y a eu 15 délivrances comportant en tout 6316 écus au soleil.

Boîte close le 19 mars 1529.

(A. N. Reg. Z, 1406.— Carton Z, 1ᵇ, 860-65.)

Du 26 mars 1529 au 17 février suivant, 28 délivrances d'écus au soleil comportant en tout 13325 écus.

(*Ibidem.*)

1528 (12 MAI).

François Perdrier, par cy devant commis à la maîtrise de la monn^{e} de Paris, déclare n'en plus vouloir.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1528 (13 MAI).

A Lyon, par Michel Guillen (il signe Guilhen).

Gardes, Estienne Gaulteret et Jacques le Charron. Tailleur, Didier Bezançon ; contregarde, Antoine Porrelot.

Michel Guilhen, m^{e} part^{er}, lequel mect pour sa différence ès deniers, du costé de la pille, après la dernière lectre de *gracia*, 2 petitz croissans au lieu de deux points, et du costé du trousseau après la légende de *regnat*, deux aultres petitz croissans au lieu de deux petitz points, avec l'ancienne différence de la ville qui est la treffle (*sic*).

Signé : Delaroze, Lecharron et Mychel Guilhen.

Ecus Franciscus de 71 $\frac{1}{6}$, et à 23 k., courant pour 40 s. t.

Le 13 mai 1528, 410 écus.

Testons et demi-testons, par Michel Guilhen, qui a pour commis Gabriel Richard. Le m^{e} a pour différence èsd. deniers, du costé de la pille, après la légende de *Francorum*, deux petits croissants, et du costé du trousseau une petite couronne avec l'ancienne différence de la ville qui est la treffle.

Du 20 septembre 1527 au 20 février 1528, en 24 délivrances, 1969 $\frac{1}{2}$ marcs, sur lesquels ont été cizaillés comme mal faitz, forts et legiers, 145 marcs 2 onces. Il n'a donc été émis en réalité que 1814 marcs 2 onces, soit 46320 pièces.

Doubles tournois à 1 d. 9 gr. et de 188 au marc. La différence du maître Michel Guilhen est ung poinct ouvert soubz la 12^{e} lectre avec la treffle, différence de la monnoye.

Le 15 septembre 1528, 74 marcs.

Le 26 septembre 1528, 58 marcs.

Le 10 mars 1528 avant Pâques, 92 marcs.

Total 224 marcs ; 42112 frappés.

Deniers tournois à 21 gr. et de 250 au marc. La différence du maître est ung poinct ouvert soubz la 12^{e} lettre, avec l'ancienne différence de la ville qui est la treffle.

Le 9 avril 1527 avant Pâques, 84 marcs.

Le 19 octobre 1528, 56 marcs.

Le 20 mars 1528 avant Pâques, 66 marcs.

Total 206 marcs ; 61500 émis.

Testons. La différence du maître est, du costé de la pille, ung petit croissant auprès la treffle qui est l'ancienne différence de la ville, et du costé du trousseau une petite couronne.

Du 7 décembre 1527, 5 décembre 1528 et le 20 février 1528, 197 marcs, sur lesquels 12 marcs et 4 onces ont été cisail-

lés. Il n'y a donc eu d'émis en réalité que 184 marcs 4 onces, soit 4705 émis.

(A. N. Cahier de parchemin. — Carton Z, 1b, 888,)

1528 (22 mai).

Ordre à Claude le May, tailleur de la monne de Paris, de graver 1 pille et 2 trousseaux à écus au soleil, et 1 pille et 4 trousseaux à gros testons pour Poitiers.

Ces fers sont envoyés le 15 juin.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1528 (28 mai).

Paris.

François Perdrier, commis pour un an, et qu'il pourra exercer aussi son état d'affineur.

(Sorb., H, 1, 9, ne 174, fol. 8 re.)

1528 (12 juin).

A Paris, par François Perdrier, commis à la maîtrise, étant gardes Pierre Dugard et Jehan Barbedor.

Ecus au soleil à 23 k., de 71 $\frac{1}{6}$ au marc et valant 40 s. t.

Du 12 juin 1528 au 21 mai 1529, en seize délivrances, 15879 frappés.

Douzains de 7 s. 8 d. et à 4 d. 6 gr. de loi par le même (Pardriel) ;

Du 15 juillet 1528 au 14 mai 1529, en quatre délivrances; mis en boîte 147 pièces.

Deniers tournois de 250 au marc et à 20 gr. de loi; le 3 et le 6 mars 1528; 21 s. mis en boîte pour 756 lb.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1b, 914.)

1528 (15 juin).

On apporte les boîtes de la monne de Toulouse; on les ouvre le 12 août suivant; il s'y trouve :

86 écus au soleil.

11 s. de douzains.

10 d. de gros testons.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

On apporte les boîtes de Poitiers, contenant :

26 écus au soleil.

2 s. 6 d. et demi de gros et $\frac{1}{2}$ gros testons.

7 s. 3 d. de gr. bl. à la couronne.

5 s. 7 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1528 (26 juin).

Me René le Saige d'Angers présente des léttres royaulx du 22 du mois le nommant contregarde de la monne d'Angers, office vacant par la démission de Jehan Valin. Il n'est pas trouvé suffisant.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1528 (27 juin).

A Bordeaux, par Pierre Gaignart, me partier, qui met pour sa différence un P.

Ecus au soleil à 23 k et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc; du 27 juin 1528 au 30 juillet 1529, 17 délivrances comportant 5673 écus.

Les gardes sont Charles Boivin et Simon Guenet, le contregarde Etienne Cruseau, et Frehain (?) Guenet est commis à la taille.

Franciscus de 12 d. t., de 7 s. 8 d. de taille (92) et à 4 d. 6 gr. ; du 12 juin 1528 au 13 mai 1529, 21 délivrances; mis en boîte 139 pièces représentant environ 102304 pièces.

Doubles tournois à 1 d. 9 gr. et de 15 s. 8 d. (188 au marc); les 16 décembre 1528 et 12 février 1528, mis en boîte 23 pièces.

Deniers tournois; le 16 décembre 1528, 30 marcs (à 21 gr. et de 250 au marc); le 11 mars 1528, 40 marcs. Total 70 marcs, soit 17500 frappés.

Deniers bourdelois; le 23 mars 1528, 60 marcs (de 312 ?), 18720 frappés.

(A. N. Cahier de papier du carton Z, 1ᵇ, 836.)

1528 (4 JUILLET).

François comte de Saint-Paul rétablit dans l'office de mᵉ partᵉʳ de Crémieu Nicolas Ricard, et ce fait, mesd. seigʳˢ ont fait une différence que doresenavant ilz mectront es monnoyes d'or et d'argent qu'ilz feront doresenavant et avant que batre ilz envoyeront les cartes desd. différences pour estre mises en ladicte chambre des comptes du Daulphiné pour la conservacion des droiz du Roy et de la chose publicque.

Différance de Crémieu:

Aux escus, du costé du trousseau, seront faiz deux coronnes.

Aux testons, entre le chappellet et la teste, sera faite une petite coronne.

Aux douzains, du cousté du trousseau, au lieu de deux fleurs de lys, ils mectront une fleur de lys et une coronne.

(Sextus liber, fol. 451 rᵒ.)

Au bas de cette feuille étaient consues un certain nombre d'empreintes qui ont toutes été enlevées.

1528 (9 JUILLET).

A Poitiers, par Laurens de Chenevelles, étant gardes Abel Chasteignier et Estienne Escoffier; tailleur Jehan Gaillaudon, et contregarde François Chasteignier.

Ecus de 40 s. t., à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc; du 9 juillet 1528 au 5 juin 1529, huit délivrances, 3669 écus.

Testons et demi-testons; du 23 juin 1528 au 2 juin 1529, six délivrances; mis en boîte 6 testons et 7 demis.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92 au marc); du 23 juin 1528 au 9 juin 1529, mis en boîte pour dix délivrances, 56 douzains.

Deniers tournois; le 25 mars 1529 avant Pâques, 77 lb. 10 s. 2 d., et mis en boîte 26 pièces.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1ᵇ, 935-36.)

1528 (10 JUILLET).

Differencia magistri particularis monete Crimiaci.

Pour ce que la différence qui est d'une coronne mise dedans le champ de la pille du coing des testons baillée et prinse par le mᵉ de la monnoie de Crémieu, nommé Nicolas Ricard, s'est trouvée difforme et non convenable estant audit champ de la pille, a esté advisé et ordonné par messʳˢ des comptes, présent le général des monnoyes dud. pays, que lad. différence d'une coronne sera mise dud. costé de la pille dedans le rond de l'escripture, au lieu de la croix qui est aud. rond et de ladite escripture, laquelle couronne servira de différence notoire au maistre. Et afin que lad. différence soit plus notoire, a esté aussi ordonné que icelle différence sera mise du costé du trousseau dessoulz la coronne qui y estoit anciennement. Faict à la chambre des comptes le 10ᵉ jour de juillet 1528 (?).

(Sextus liber, fol. 451 vᵒ.)

1528 (16 JUILLET).

Extrait des registres de parlement.

Veu par la cour la requête à elle présentée par les généraux mes des monnes, par laquelle ils requièrent leur estre permis faire mettre à exécution leur sentence donnée à l'encontre de Ambroise Rousseau, condamné par icelle sentence à estre battu par les carrefours de cette ville de Paris et banni du Royaume de France, et ce nonobstant l'empechement que s'efforce faire au contraire le procureur du Roy au Chatelet de Paris, et que lad. exécution et cry fussent faits selon les arrêts donnez sur les différents d'entre eux et led. procureur du Roy le 1er jour de mars 1475 et le 6e jour de septembre 1483, et veuz lesd. arrestz et ouy sur ce le procureur général du Roy et tout considéré, lad. cour a ordonné et ordonne lesd. exécution et cry estre faits par lesd. généraux et prevosté à Paris, selon et en ensuivant lesd. arrests et par manière de provision, et jusques aultrement, parties ouyes par elle, en soit ordonné. Fait en parlement le 16e jour de juillet l'an 1528.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 150 v°.)

1528 (18 JUILLET).

Mention d'Antoine Portal, garde de la monnaie de Villefranche, et de Jehan de Pommerot (*sic*), naguères me part^er.

Dans la même page, le même nom est écrit Pommereul.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1528 (4 AOUT).

Mention de Pierre Guignart, me part^er de Bordeaulx, et de feu Robert Girault.

(*Ibidem.*)

1528 (6 AOUT).

Ecrit aux gardes de Bourges de chercher un homme capable pour la maîtrise, Pierre Ronssart, naguères me part^er, ayant déclaré qu'il ne s'oppose pas à ce qu'on donne lad. monne à bail.

1528 (7 AOUT).

On apporte les boites de Tours, contenant :

21 écus au soleil.
2 s. 4 d. de gros testons.
5 s. 11 d. de douzains.
4 s. 2 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1528 (12 AOUT).

On apporte le boîtes de Toulouse, contenant :

97 écus au soleil.
13 s. 10 d. de douzains.
1 s. 2 d. de testons.

(*Ibidem.*)

1528 (13 AOUT).

A Tours, par Gilles Redon. Ecus; du 13 août 1528 au 21 juillet 1529, en 14 délivrances, 4065 écus.

Guillaume Giroult, garde, meurt le 31 janvier 1528.

Testons ; à partir du 12 août 1528, en cinq délivrances, 147 marcs 4 onces, 3761 émis.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92); du 7 septembre 1528 au 19 juillet 1529, en 17 délivrances, 758 marcs 3 onces, 69770 émis.

Deniers tournois ; le 20 décembre 1528, 30 marcs ; le 22 mars suivant, 148 marcs. Total 178 marcs, soit 44856 pièces.

Toutes les boîtes sont closes le 14 août 1529.

(A. N. Grand cahier de parchemin. Carton Z, 1ᵇ, 1000-1.)

1528 (17 AOUT).

Délivrances de testons de 25 ½ au marc, à 10 d. 18 gr. ¾ fin, faites à Nicolas Ricart, mᵉ partᵉʳ de Crémieu.

Boîte commencée le jour que lad. monnᵉ a esté ouverte comme dessuz (4 juillet 1528).

Du 17 août 1528 au 8 mars suivant, 5 délivrances, comportant 159 marcs 4 onces, soit 4066 testons.

Boîte close le 19 mars 1529.

Autre boîte de testons, du 27 mars 1529 au 18 février suivant, 34 délivrances, comportant 1921 marcs, soit 48985 testons frappés.

En somme, Nicolas Ricart a frappé 53051 testons.

(A. N. Reg. Z, 1406. — Carton Z, 1ᵇ, 860-65.)

1528 (19 AOUT).

Ordonné à Claude le Moy (*sic*), tailleur de Paris, de graver 2 pilles avec leurs trousseaux à écus au soleil pour la monnᵉ de Tours.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1528 (21 AOUT).

Papier des délivrances faites à Villefranche, de maître Jehan Blanc, commencé le 21 août 1528.

Ecus au soleil à 23 k., à ⅛ de remède, de 71 et ⅛ au marc, courant pour 40 s. t., et pour différance accoustumée de lad. monnoye a ung V (gothique) de fourme, mais pour la différence du susdit maistre avons advizé de fermer le susdit V dans deux points, en la fourme qui s'ensuit ·V·.

Du 21 août 1528 au 28 juillet 1529, 8009 écus ont été émis.

Testons et demi-testons de 25 ½ et 51 au marc ; du 19 août 1528 au mois d'août 1529, il a été émis 559 marcs 1 once.

Douzains de 7 s. 8 d. de poids (92), à 4 d. 6 gr. de loi ; du 22 septembre 1528 au 13 avril 1529, il a été mis en boîte 67 lb. 2 s. 6 d. en 9 délivrances.

Doubles tournois, à 1 d. 9 gr. A. R., de 15 s. 8 d. de poids (188 au marc) ; du 28 novembre 1528 au 12 mai 1529, mis en boîte, en 5 délivrances, 325 lb. 17 s. 4 d.

Petits tournois noirs, à 21 gr. A. R. et de 20 s. 10 d. de poids (250 p.) ; du 17 mai 1529 au 17 juillet suivant, il a été mis en boîte en 3 délivrances 106 lb. 5 s.

Petits tournois noirs dans une boîte à part ; 31 juillet 1528, 14 lb. 11 s. 8 d.

(A. N. Carton Z, 1ᵇ, 1009-1010.)

1528 (1ᵉʳ SEPTEMBRE).

A Montélimar, par Antoine Lambert, commis à la maîtrise par le parlement de Grenoble.

Sa différence est un G au dernier des lectres du costé de la pille auprès de la croys, avecques la différence d'icelle en la 3ᵉ lectre.

Gardes, noble Geronyme de Nocaze, Amant le Not ; contregarde, Michiel Franchessin, et tailleur Andrieu Baume ; du 1ᵉʳ septembre 1528, que ledit commis fut mys en service.

Ecus à 23 k. et de 71 ⅛ au marc ; du 29 octobre 1528 au 4 février 1529 (de la nativité), huit délivrances, comprenant 3447 écus.

Sous tournois, du 5 septembre 1528 au

20 novembre 1528, sept délivrances comportant 434 marcs.

Gros testons ; du 10 décembre 1528 au 29 janvier 1529, 334 marcs, 8772 frappés.

Deniers tournois ; le 12 décembre 1528 et le 9 janvier 1529 (de la nativité), 60 marcs.

(A. N. Reg. Z, 1408 du carton Z, 1b, 893-97.)

1528 (4 septembre).

Permis à Villefranche de faire 400 marcs de doubles t. à 1 d. 9 gr. A. R. et de 15 s. 8 d. de poids.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1528 (9 septembre).

A La Rochelle, pour les années 1528, 29 et 30, par Mathieu Audier, commis à la maîtrise.

Les gardes pour 1528 et 1529 sont feu François Parreau et Guillaume Regnard ; pour 1530, Guillaume Regnard et Bertrand Hubert. Ledit Regnard fait office de contregarde, et la monne n'a pas de tailleur.

Ecus au soleil de 40 s. t., à 23 k. et de 71 et $\frac{1}{6}$ au marc, et ont pour différence, tant devers la croix que devers la pille, le point ancien de lad. monnoye.

Du 9 septembre 1528 au 29 novembre 1530, en 19 délivrances, 4400 écus émis.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92 au marc) ; du 21 juin 1529 au 18 novembre 1530, en quatre délivrances, 33 lb.

Deniers tournois à 21 gr. de loi et de 250 au marc ; du 5 décembre 1528 au 9 décembre 1530, en sept délivrances, 323 lb.

Boîte close le 31 décembre 1530.

(A. N. Petit cahier de parchemin, signé Regnard, Hubert et Audier. Carton Z, 1b, 955-57.)

1528 (17 septembre).

Sont présentées à la chambre des lettres patentes du 9 du mois, donnant à main ferme pour 6 ans la monne de Toulouse à Hugues Lamyer.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1528 (17 septembre).

A lieu à Grenoble la première délivrance de testons à la différence nouvelle.

(A. N. Cahier de papier du carton Z, 1b, 877-878.)

Ce cahier contient les délivrances d'Etienne Nachon, du 9 février 1528 (de la nativité) à l'année 1530 incluse, et la clôture de toutes les monnaies du Dauphiné, par lettres patentes du Roy.

1528 (1er octobre).

Boîte de douzains de 7 s. 8 d. (92 au marc), à 4 d. 1 gr. $\frac{3}{4}$ A. R., délivrée à Nicolas Ricart, me partier de Crémieux, commencée après le 11 mai 1528 « que les boîtes furent closes, et après lui a esté baillé nouvelle différence, et remis en sond. office comme par avant, le 4 juillet l'an dessusdit ».

Du 1er octobre 1528 au 8 mars suivant, il y a eu 10 délivrances, comportant 462 marcs 4 onces, soit 42550 pièces frappées.

Boîte close le 19 mars 1529 (n. st.)

Boîte nouvelle. 2 délivrances de douzains, le 14 août et le 9 octobre 1529, comportant 90 marcs, soit 8280 pièces.

(A. N. Reg. Z, 1406.— Carton Z, 1b, 860-65.)

1528 (6 octobre).

On apporte les boîtes de Rouen, contenant :

19 écus au soleil.

6 d. et demi de testons.

4 s. 7 d. de Franciscus.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1528 (8 octobre).

Différences des monnoyes du Daulphiné faictes au moys de septembre 1528 (notifiées le 8 octobre 1528).

Crémieux

Aux escuz, du costé du trousseau seront faictes deux coronnes.

Aux testons, entre le chapellet et la teste, sera faicte une petite coronne.

Aux douzains, au costé du trousseau, au lieu de deux fleurs de lys, ils y mectront une fleur de lys et une coronne.

Romans

Aux escuz, du costé du troussaeu, où il n'y avoit rien, ils mectront dedans le champ de la croix deux daulphins sans autre chose.

Aux testons, au dessoubz la croix qui est devant la première lettre, ilz y mectront ung F sans coronne.

Aux douzains, du costé de la croix, dans le champ, ilz y mectront deux FF coronnées, sans daulphin ny autre lectre.

Grenoble

Aux escuz, du costé du trousseau, ung F coronné et ung daulphin.

Aux testons, ung daulphin sur l'escu.

Aux grands blancs, du costé de la croix, deux daulphins.

Montélimar

Aux testons (*lisez* escuz), le monde au lieu de la croix.

Aux testons, une fleur de lys et ung daulphin.

Aux douzains, ung daulphin et une F coronnée.

Die octavo octobris 1528, ordinacione dominorum computorum fuerunt haecce differencie expedite magistro monete et garde dicte monete.— Signé : Guyon.

(Sextus liber, fol. 452 r° à 453 r°.)

1528 (10 novembre).

Ecrit de nouveau aux gardes de Bourges de chercher un homme capable pour tenir la maîtrise et de s'assurer si Jehan Richot, essayeur, autrefois commis de Pierre Ronsart, peut être commis à cet office.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1528 (16 novembre).

Barthelemy de Meleun, m^e^ de la monn^e^ de Bayonne, apporte les boîtes contenant :

29 écus au soleil.

4 s. 6 d. de Franciscus.

4 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1528 (28 novembre).

A Limoges, par Jacques Coustures, m^e^ part^er^ ; gardes, Jehan de Sandelles et Jehan de la Roche dit Vouzelle ; tailleur, Pierre Bayard.

Ecus à 23 k. et de 71 $\frac{4}{6}$ au marc ; du 28 novembre 1528 au 11 octobre 1529, en seize délivrances, émis 5600 écus.

Testons et demi-testons ; du 4 février 1528 au 28 août 1529, quatre délivrances ; mis en boîte, 5 pièces.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92) ; du 28 janvier 1528 au 15 septembre 1529, quatre délivrances ; mis en boîte, 151 pièces.

Doubles tournois, à 1 d. 9 gr. et de 15 s. 8 d. (188 au marc) ; du 28 novembre 1528 au 17 septembre 1529, dix-sept délivrances ; mis en boîte, 971 pièces.

Deniers tournois à 21 gr. et de 20 s. 10 d. (250 au marc) ; les 16 décembre et 23 mars 1528, et le 4 août 1529 ; mis en boîte, 6 s. 3 d. (75 pièces).

(A. N. Cahier de parchemin. — Carton Z, 1b, 881.)

1528 (1er décembre).

Pierre Bayart, tailleur de Limoges, apporte les boîtes ; on les ouvre le.... du mois ; il s'y trouve :

24 écus au soleil.
12 d. de gros testons.
13 s. 2 d. de grands blancs.
34 s. 8 d. de doubles t.
13 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1528 (2 décembre).

Pierre de Provins, garde de Troyes, apporte les boîtes, contenant :

8 s. 4 d. de douzains.
8 d. de demi-gros testons.
5 s. 10 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1528 (4 décembre).

Permis au me partier de Grenoble de frapper des deniers tournois jusqu'à 60 marcs d'œuvre, et non d'autre monne nouvelle. Le 15 janvier suivant, les gardes devront retirer les coins.

Semblable autorisation accordée au maître partier de Montélimar ou au lieutenant de maître commis à la maîtrise.

Le 15 janvier 1529, pareille autorisation est accordée au maître de Crémieu.

Le 27 février 1529, pareille autorisation au me partier de Romans.

(Sextus liber, fol. 462 re et ve.)

1528 (9 décembre).

On apporte les boîtes de Montpellier ; on les ouvre le 10 ; il s'y trouve :

19 écus au soleil.
8 s. 3 d. de douzains.
7 s. 9 d. de doubles t.
3 s. 10 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z. 1b, 293.)

1528 (28 décembre).

Mention de Guillaume Giroult et de René Chaillon, gardes de la monne de Tours.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1528 (18 janvier).

Guillaume Regnart, contregarde de La Rochelle, apporte les boîtes de l'ouvrage de Mathieu Audier ; on les ouvre le 4 août 1529 ; il s'y trouve :

24 écus au soleil.
8 d. de testons.
3 d. de grands blancs.
4 s. 8 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1528 (3 février).

Permis à Rouen d'émettre 400 marcs de deniers t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1528 (26 février).

On apporte les boîtes d'Angers, contenant :

12 s. 1 d. de douzains.

18 d. de gros testons.

9 d. et demi d'écus au soleil.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1528 (27 février) a 1529 (19 février).

A Angers, par Marc Couanne, mᵉ partᵉʳ qui a pour différence ℨ, 14 délivrances de douzains à 4 d. 6 gr. de loi et de 7 s. 8 d. (92 au marc); 154 pièces mises en boîte.

Les gardes sont Jehan Briand et Clément Alexandre. Le contregarde est René le Saige, et le tailleur Marin Riffault.

Testons; du 28 avril et du 11 novembre 1529, 90 marcs.

Ecus au soleil à 23 k. et de 71 ½ au marc; 5 délivrances, du 12 mars 1528 au 24 décembre 1529..... 1800 écus.

Deniers tournois à 21 grains et de 20 s. 10 d. (250 au marc); le 24 mars 1528, 17 mis en boîte.

Signé : Briant (*sic*) et Alexandre.

(Petit cahier de parchemin du carton Z, 1ᵇ, 818.)

1528 (1ᵉʳ mars).

Permis à Villefranche d'émettre 200 marcs de deniers t. de 20 s. 10 d. de poids et à (*chiffre illisible*) grains A. R.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1528 (9 mars).

A Montpellier, par Gaspard Fournier, après la continuation de son bail :

Deniers tournois; du 9 mars 1528, mis en boîte pour 3 lb., 20 pièces.

Doubles tournois; du 23 décembre 1528 au 26 juin 1529, 6 délivrances; mis en boîte 109 pièces.

Douzains; du 24 décembre 1528 au 20 août 1529, neuf délivrances; mis en boîte 90 pièces.

Ecus au soleil; du 13 novembre 1528 au 19 septembre 1529, en 10 délivrances, ... 4200 écus.

(A. N. Petits cahiers de parchemin attachés ensemble. — Carton Z, 1ᵇ, 900.)

1528 (18 mars).

Mᵉ Germain le Sueur va « ez monᵉˢ de Saint-Poursain, Lion et ailleurs ». Il est suppléé pendant son absence par M. Pierre Hennequin, procureur du Roy en la chambre des monnᵉˢ.

Germain le Sueur part avec Pierre Porte « pour lesd. monnᵉˢ de Saint-Poursain, Lion et autres, pour aucunes fautes qui se sont faites en icelles ».

(Sorb., H, 1, 9, nᵒ 174, fol. 64 rᵛ.)

Mᵉ Gabriel Chicot, général, va à Bordeaux, La Rochelle et Bayonne.

Mᵉ Gabriel Achart dit Coste (?) reçoit le serment du tailleur de la monnᵉ de Poitiers, Mathurin Coste (ou Cosse), pourveu au lieu de feu Robert Rousseau.

(*Ibidem*, fol. 66 rᵛ.)

1528 (23 mars).

Nobles personnes Mᵉˢ Charles le Coq, président; Guillaume le Sueur, Germain de Marle, Pierre Porte, Nicolas le Coincte, Gabriel Chicot et Jacques Tarenne, conseillers du Roy, généraux de ses monnᵉˢ, s'opposent au greffe, en la présence de M. Pierre le Bossu, receveur des boestes, profits et émoluments des monoyes et payeur des gages des généraux, qu'il ne paye aucuns deniers à M. Jean de Berard, général des monnᵉˢ, à cause de ses gages tant de l'année passée que de la présente,

jusques à ce qu'il ait baillé auxd. généraux sa part et portion de la somme de 1000 liv. t. qu'ils ont cejourd'hui prestée comptant au Roy, suivant ses lettres et comandement.

(*Ibidem*, fol. 64 v°.)

1529.

Bourges.

Pierre Ronsart, commis par les généraux pour un an.

(*Ibidem*, fol. 18 v°.)

Limoges.

Jacques de Coustures, pour trois ans, par lettres patentes.

100 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre de blanc chacun an.

(*Ibidem*, fol. 42 r°.)

Lyon.

André de la Roze, marchand, pour un an.

(*Ibidem*, fol. 17 r°.)

Poitiers.

Laurent de Chenevelles, commis par les généraux pour un an.

(*Ibidem*, fol. 47 v°.)

Saint-Lô

Julien Roupelin, marchand à Saint-Lô, commis pour un an.

Sa diférence une petite teste d'oiseau à la fin des lettres tant du côté de la croix que de la pille.

(*Ibidem*, fol. 40 v°.)

Saint-Pourçain.

Pierre Monachy, commis par les généraux jusques à ce que par le Roy ou eux en ayt esté ordonné.

A pris pour sa diférence un Z à la fin des lettres tant du costé de la croix que de la pile.

En marge : Jean Faure et Jean Martin, gardes, ont esté suspendus de leurs charges par sentence du dernier mars dernier.

(*Ibidem*, fol. 45 r°.)

Toulouse.

Julienne de Faure, damoiselle, veuve d'Ant. Auricoste, par le chômage de la monn[e] par le trespas d'Auricoste.

(*Ibidem*, fol. 19 v°.)

Michel Calvet est maître particulier de la monnaie de Montélimar.

(Arch. de Grenoble. R. B. 3.)

1529 (24 AVRIL).

Mathieu Coste présente des lettres du Roi du 8 avril précédent le nommant tailleur de la monnaie de Tours, en remplacement de feu Robert Rousseau. Il prête serment.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 8.)

1529 (12 MAI).

On apporte les boîtes de Lyon; on les ouvre le 9 août suivant; il s'y trouve :

2 écus au soleil.
8 s. 4 d. de gros testons.
4 s. 10 d. de doubles t.
5 s. 11 d. de petits t.
2 s. 2 d. de demys gros testons.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1529 (21 MAI).

On apporte les boîtes de Saint-Pourçain, contenant :

34 écus au soleil.

18 s. 8 d. de douzains.
12 d. de gros testons.

(*Ibidem.*)

1529 (26 MAI).

A Lyon, par André de la Roze, m^e part^er, commis à la maîtrise :

Testons et demi-testons; du 26 mai 1529 au 8 février 1530, mis en boîte 21 testons et demi. Certificat d'essai.

Du 26 février 1529 au 8 février 1530, 11 testons en boîte. Certificat de contre-essai.

Deniers tournois; du 14 avril 1529 au 16 janvier 1530, mis en boîte 6 s. 11 d. (83 p.). Certificat d'essai.

Certificat de contre-essai de la même boîte.

Doubles tournois à 1 d. 9 gr. et de 15 s. 8 d. (188 pièces); du 14 avril 1529 avant Pâques au 28 juillet 1530, mis en boîte 3 s. 5 d. (41 pièces).

Certificat de contre-essai de la même boîte.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92 au marc); du 19 mars 1529 au 10 novembre 1530, mis en boîte 30 douzains.

Certificat de contre-essai de la même boîte.

Ecus à 23 k. et de 71 $\frac{1}{8}$; du 6 mai 1529 au 7 février 1530, mis en boîte 138 pièces, donc..... 27600 émis.

(A. N. Liasse de petits certificats. — Carton Z, 1^b, 888.)

1529 (31 MAI).

Pierre du Gard, garde de la monn^e de Paris, apporte les boîtes, contenant :

79 écus au soleil.
11 s. 5 d. de grands blancs douzains.
21 s. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1529 (16 JUIN).

Mention d'Abel Chasteignier, garde, et de Laurent de Chenevelles, m^e part^er de Poitiers.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1529 (26 JUIN).

Les boîtes de Poitiers sont closes le 31 juillet 1529.

A Poitiers, par Laurent de Chenevelles, étant gardes Abel Chasteignier et Estienne Escoffier; tailleur, Jehan Gaillardon; contregarde, François Chasteignier.

Ecus au soleil de 40 s. t., à 23 k. et de 71 $\frac{1}{8}$ au marc; du 31 juillet 1529 au 27 mai 1530, en cinq délivrances, 2453 écus émis.

Testons et demi-testons; du 7 août 1529 au 17 mai 1530, cinq délivrances; mis en boîte 4 testons et 7 $\frac{1}{2}$ testons. On met en boîte un teston pour chaque groupe de 38 s. 4 d. (460 pièces).

Blancs douzains à la couronne à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92 au marc); du 3 septembre 1529 au 17 mai 1530, en cinq délivrances, mis en boîte 28 pièces. On met en boîte 1 pièce sur 300.

(A. N. Cahier de parchemin. — Carton Z, 1^b, 935-36.)

1529 (26 JUIN).

Information sur la valeur de la caution de Michel Chalvet, à cause de l'office de m^e part^er de Montélimart, par suite de la démission de Giraud de Balme.

(Sextus liber, fol. 498 r^o à 502 r^o.)

Françoys, comte de Saint-Pol, avait nommé Michel Calvet m^e part^er de Montélimart, par lettres du 12 mai 1529, pour remplacer de la Baulme pendant le temps que celui-ci avait encore à exercer et non

plus. La procuration de Giraud de la Baulme pour donner sa démission est du 30 avril 1529.

(*Ibidem*, fol. 506 r° à 513 r°.)

1529 (8 JUILLET).

Ordre du général m^e Chicot à Mathieu de Biron, m^e part^er de Bayonne, de payer Jehan de Herville, contregarde.

Le reçu, du 13 juillet 1529, est attaché au mandat.

Mandat adressé à Mathieu de Biron pour payer le tailleur Pierre de la Rue. 14 mars 1532.

Ordre au même, par le général des monn^es Claude de Momperlier (c'est ainsi qu'il signe), de payer l'avocat qui lui est adjoint. 13 mai 1532.

Le 11 septembre 1534, ordre de Claude de Momperlier de payer les gages de Jehan de Herville, contregarde. La quittance attachée à cet ordre est du 14 septembre 1534.

A la même date, ordre du même de payer Pierre de la Rue, tailleur. La quittance de celui-ci est du 18 septembre 1534. Il signe Pierre de La Rue.

(A. N. Carton Z, 1^b, 602.)

1529 (14 JUILLET).

On apporte les boîtes de Poitiers; on les ouvre le 19 août suivant; il s'y trouve :

19 écus au soleil.

9 d. et ½ de gros et ½ gros testons.

4 s. 8 d. de grands blancs.

2 s. 2 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1529 (21 JUILLET).

François Perdrier est mandé à la chambre des monn^es pour qu'il dise s'il veut reprendre la monn^e de Paris. Il y consent pour un an.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1529 (4 AOUT).

Mention de Mathieu Janicot et Denis Ribault, gardes de la monn^e de Bourges.

(*Ibidem*).

1529 (11 AOUT).

Thomas Gramaye, conseiller de l'empereur et général de ses monnaies en ses Pays-Bas, et Nicolas le Coincte, conseiller du Roi et général de ses monnaies, s'entendent pour constater les poids dont on se sert dans les ateliers de l'empereur aux Pays-Bas. Il est constaté que le poids de l'empereur est plus fort d'un denier de poids que celui du Roi, conservé en la chambre des monnaies, et que l'on a coutume d'appeler marc de Troyes.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 62, fol. 217 r°, et Z, 1^b, 61, fol. 120 r°.)

1529 (21 AOUT).

S'ensuyt les délivrances de la monoye de Montellymard faites au maistre particulier nommé Michel Calvet, despuis l'an 1529 et le 21 du moys d'aoust.

Il a été délivré ce jour-là 32 marcs de sous tournois; mis en boîte, de 60 sous un denier. Dernière délivrance, le 11 février 1530.

46 pièces en boîte sur 6 délivrances.

Doubles tournois. Deux délivrances, le 15 décembre 1529 et le 5 janvier 1530; mis en boîte 12 pièces.

Deniers tournois, 1 délivrance, le 24 décembre 1529; onze pièces en boîte.

Gros testons. Une délivrance, le 14 janvier 1530 (n. st.), de 37 marcs; en boîte 2 pièces.

Papier signé de Robert Normand, essayeur, et de Calvet, m^e^ part^er^. Boîte ouverte le 4 mai 1534.

Ecus soleil. Le 8 février 1230, 210 escus soleil. Boîte ouverte le même jour.

(Arch. de Grenoble. R. B. 5.)

1529 (27 AOUT).

René Chaillon, garde de la monn^e^ de Tours, apporte les boîtes, contenant :

20 écus au soleil.

8 d. de gros testons.

8 s. 1 d. de grands blancs.

4 s. 11 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1529 (4 SEPTEMBRE).

A Villeneuve, par Jehan de Coucelles dit Aguaffin (*sic*), étant gardés Jehan Pouizat et Honorat de Lengua (commis à l'office); tailleur, Poncet Fournier.

Le différent du maître est un I à la fin des légendes.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 92 au marc; du 4 septembre 1529 au 22 juin suivant, en 16 délivrances, 1047 marcs... 96324

Doubles tournois à 1 d. 9 gr. et de 15 s. 8 d. (188 au marc), avec le même différent; du 8 juin 1529 au 3 août, en cinq délivrances, 315 marcs..... 59220

Testons et demi-testons, avec le même différent; le 5 avril 1530..... 54 marcs

Ecus de 40 s. t., à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc; du 18 mai 1529 au 16 novembre suivant, en dix délivrances.. 4074 écus.

Mêmes écus par le même, avec l'I à la fin des lettres et un point à la 8^e^ lettre; du 4 janvier 1530 au 21 juin suivant, en 5 délivrances..... 2402 écus.

Boîtes closes le 23 juin 1530.

(A. N. Cahier de parchemin. — Carton Z, 1^b^, 1011-12.)

1529 (7 SEPTEMBRE).

On apporte les boîtes de Toulouse, contenant 148 écus au soleil.

En marge est écrit : Nota que lesdits 7^xx^ 8 d. sont de l'ouvrage de feu Anthoine Auricoste.

25 écus au soleil de l'ouvrage fait par Bernard de Marque, commis à faire l'ouvrage de lad. monnoye après le trespas de feu Ant. Auricoste.

22 écus au soleil, autre boîte faite par led. de Marque.

2 s. 11 d. de douzains par feu Auricoste.

3 s. 1 d. de douzains par de Marque.

9 d. de gros testons par de Marque.

11 d. de petits ts. par Auricoste.

1 s. 2 d. de gros testons par de Marque.

19 s. 5 d. de grands blancs par Auricoste.

1 d. de gros testons par de Marque.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1529 (9 SEPTEMBRE).

Mention de François Perdrier, naguères m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 8.)

1529 (15 SEPTEMBRE).

Jehan Jumel, m^e^ de la monn^e^ de Rouen, apporte les boîtes, contenant :

19 et demy écus au soleil.

3 s. 6 d. de Franciscus de 10 d. t.

6 s. 4 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1529 (17 SEPTEMBRE).

Mre Jean le Sueur, installé par Me Jean de Badovillier (*sic*), conseiller me, et Pierre Chevalier, greffier de la chambre des comptes, en l'office de général des monnes que tient Me Guillaume le Sueur, son père, en survivance dud. Me Guillaume le Sueur, et Me Jean le Sueur, son fils, suivant les lettres patentes du Roy, données à Consly le 10 juillet 1529.

A esté consenty entre lesd. Guillaume et Jean que led. Guillaume le Sueur prist les droits appartenans aud. office.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8. — Sorb., H, 1, 9, no 174, fol. 66 ro.)

1529 (18 SEPTEMBRE).

Remis à Julien Roupelin, me de la monne de Saint-Lô, 2 pilles et 2 trousseaux à écus, 3 pilles et 9 trousseaux à douzains et 2 pilles et 6 trousseaux à deniers tournois.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1529 (1er OCTOBRE) A 1530 (1er OCTOBRE).

A Saint-Lô, écus au soleil à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc, par Jullien Roupelin, commis à la maîtrise par les généraux maîtres.

Les gardes sont Jacques Quétel et André Fouache.

Trois délivrances, dont la première est du 18 janvier 1529 et la dernière du 17 septembre suivant; en tout..... ..... 1000 écus émis.

Testons; émis en deux fois, le 14 avril et le 27 mai 1530, 73 marcs. 1861 émis.

Grands blancs à la couronne à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. de taille (92 au marc); du 20 décembre 1529 au 15 décembre 1530, six délivrances; mis en boîte 61 pièces, à 1 pièce pour 8 marcs, cela fait environ..... 44900 frappés.

Deniers tournois à 21 gr. de loi et de 250 au marc; le 5 décembre 1529, 62 marcs; le 27 mai 1530, 74 marcs (total 136 marcs)..... 34000 pièces.

(A. N. Petit cahier de parchemin du carton Z, 1b, 981-82.)

1529 (5 OCTOBRE).

A Montpellier, par Gaspard Fournier, écus au soleil; du 5 octobre 1529 au 18 octobre 1530, en 5 délivrances.. 1400

Douzains; du 6 octobre 1529 au 14 décembre suivant, trois délivrances; mis en boîte 26 pièces.

(*Ibidem*. Carton Z, 1b, 900.)

1529 (6 OCTOBRE).

On apporte les boîtes de Villefranche; on les ouvre le 8 du mois; il s'y trouve :

16 écus au soleil de l'ouvrage de Hugues Lamyer, commis à la mise.

22 écus au soleil de l'ouvrage de Jehan Blanc, me partier.

4 d. de gros testons.

4 s. 9 d. de demi-testons.

5 s. de grands blancs.

1 s. 6 d. des mêmes (2e boîte).

9 s. de doubles t.

3 s. 4 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1529 (7 OCTOBRE) A 1530 (3 SEPTEMBRE).

A Rouen, écus et demi-écus d'or. Par les gardes Raoullin Deshommetz et Thomas d'Esquetot, neuf délivrances, 2573 écus et 390 demi-écus.

Par les mêmes, du 8 octobre 1529 au 26 juillet 1530, dizains Franciscus en six

délivrances ; mis en boîte 55 pièces..... ..... 39600 frappés.

Testons faits en lad. monn^e^ de Rouen durant led. an, depuis la boîte close le 28 septembre 1528; le 20 mai 1530, 45 marcs de gros testons.. 1147 frappés.

Le 18 avril 1529 avant Pâques, demi-testons..... 15555 frappés.

Boîtes closes le 3 septembre 1530.

Ce cahier de délivrances est signé D'Esquetot.

(A. N. Liasse 967. — Carton Z, 1^b^, 963-67.)

1529 (19 octobre).

Gerosme Bourdin, demeurant à Villeneuve-lès-Avignon, apporte les boîtes, contenant :

28 écus au soleil.
18 d. de gros et $\frac{1}{2}$ gros testons.
32 s. 10 d. de grands blancs.
22 s. 4 d. de doubles t.
2 s. 9 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1529 (20 octobre).

Benoît Seigneuret inspecte la monn^e^ de Crémieu.

Il y trouve les ouvriers et monnoyers frappant des testons et des sous.

Le m^e^ part^er^ est Nicolas Ricard; Jean Tybaud, garde.

(Sept. liber, fol. 67 r^o^ à 69 v^o^.)

1529 (20 octobre).

On apporte les boîtes de Bordeaux ; on les ouvre le 21 ; il s'y trouve :

29 écus au soleil.
11 s. 7 d. de grands blancs.
3 s. 10 d. de doubles t.
1 s. 11 d. de petits t.
36 d. de deniers bourdelois.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

On apporte les boîtes de Limoges; on les ouvre le 9 décembre suivant; il s'y trouve :

27 écus au soleil.
5 d. de gros testons.
7 s. 5 d. de douzains.
77 s. 1 d. de doubles t.
6 s. 3 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1529 (26 octobre).

On apporte les boîtes de Montpellier; on les ouvre le 8 novembre suivant; il s'y trouve :

21 écus au soleil.
7 s. 6 d. de douzains.
9 s. 1 d. de doubles t.
1 s. 8 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

Permis à Troyes d'émettre 400 marcs de petits deniers t. à 21 gr. de loi A. R.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 8.)

1529 (27 octobre).

A Tours, par Gilles Redon, écus à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc; du 27 octobre 1529 au 28 septembre 1530, en 13 délivrances ..... 5513 écus.

Gilles Redon tient le compte de la monn^e^ pour le Roi.

Les gardes sont René Chaillon et Loys de Coussy ; le tailleur, Mathurin Cosse, et le contregarde Janet du Serant.

Testons; du 3 décembre 1529 au 27 septembre 1530, en trois délivrances, 139 marcs..... 3544 et demi.

Douzains de 92 au marc; du 18 août 1529 au 6 octobre 1530, en 18 délivrances: 937 marcs et 4 onces..... 86250

Deniers tournois à 18 gr. et de 252 au marc; le 20 décembre 1529, 62 marcs; le 18 mars 1529, 120 marcs 4 onces; le 31 mars 1529, 206 marcs 4 onces (en tout 389 marcs)..... 98028

Boîtes closes le 17 octobre 1530.

(A. N. Gr. cah. de parchemin. — Carton Z, 1b, 1000-1.)

1529 (30 octobre).

A Limoges, par Jacques Coustures, me partier; gardes, Jehan de Sandelles et Jehan de la Roche, dit Vouzelle; tailleur, Pierre Bayard.

Ecus au soleil de 40 s. t., à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$; du 30 octobre 1529 au 24 septembre 1530, 19 délivrances.

Emis en tout..... 6200 écus.

Gros testons et demi-testons; du 8 février 1529 au 24 septembre 1530, 7 délivrances; mis en boîte 34 pièces.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92 pièces); du 13 novembre 1529 au 24 septembre 1530, treize délivrances; mis en boîte 36 s. 7 d. (439 pièces).

Doubles tournois à 1 d. 9 gr. et de 15 s. 8 d. de poids (188 au marc); du 30 octobre 1529 au 12 août 1530, seize délivrances; mis en boîte 68 s. 2 d. (818 pièces).

Deniers tournois à 21 gr. de loi et de 250 au marc; les 24 décembre 1529, 14 avril et 4 août 1530, mis en boîte 124 pièces.

Boîtes closes le 26 septembre 1530. Signé Coustures, Vouzelle, de Sandelles, Duboys (c'est l'essayeur) et P. Bayard.

(A. N. Cahier Z, 1410 du Carton Z, 1b, 881.)

A Limoges, par Jacques de Coustures. Déclarations d'essai.

Doubles t. à 1 d. 9 gr. de loi et de 15 s. 8 d., par Jacques de Coustures; du 30 octobre 1529 au 13 août 1530, mis en boîte 68 s. 2 d. (818 pièces).

Grands blancs douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92 pièces); du 13 novembre 1529 au 25 septembre 1530, mis en boîte 36 s. 7 d. (439 pièces).

Deniers tournois à 21 gr. de loi et de 20 s. 10 d. (250 au marc); le 24 décembre 1529, le 14 avril et le 4 août 1530, mis en boîte 10 s. 4 d. (124 pièces).

Testons à 11 d. 6 gr. et de 25 $\frac{1}{2}$ au marc; du 8 février 1529 au 25 septembre 1530, mis en boîte 36 pièces.

Ecus à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc; du 30 octobre 1529 au 25 septembre 1530, mis en boîte 31 pièces..... 6200 émis.

(A. N. Carton Z, 1b, 881.)

1529 (4 novembre).

Acta facta per nobilem Benedictum Senhoreti, consiliarium regium et generalem monetarum Dalphinalium in moneta Dalphinali Montillii.

Michel Calvet est me partier.

(Sept. liber, fol. 59 re à 63 ve.)

1529 (9 novembre).

Inspection de la monnaie de Romans par Benoît Seigneuret.

Le maître partier est Petrus Carme.

(*Ibidem*, fol. 65 re à 66 re.)

1529 (10 novembre).

Les gens des comptes autorisent, sur sa demande, Michel Calvet, me partier de la

monn[e] de Montélimart, de frapper des deniers et des doubles tournois jusqu'à la quantité de 160 marcs d'œuvre de noir, et cela jusqu'à la Purification de la Vierge (21 novembre).

(Sextus liber, fol. 520 r°.)

1529 (14 NOVEMBRE).

Lettres royales de nomination pour six ans de Pierre Guerin à la maîtrise de Romans, vacante par la mort de Pierre Carme, dit Augustin.

Guillaume Calvet de Montpellier fait opposition à l'entérinement de ces lettres.

François, comte de Saint-Paul, gouverneur, donne raison à Pierre Guerin le 13 août 1530.

Le 20 août 1530, Pierre Guerin est envoyé en possesion de la maîtrise de Romans.

Le 27 septembre 1530, Pierre Guerin prête serment. Il frappera chaque année 4000 marcs d'argent.

(Septimus liber pedum, ordinacionum et cassationum monetarum Dalphinalium ab anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo, regnante et feliciter triumphante serenissimo principe domino nostro Francisco rege, Dalphino hujus nomine primo, fol. 15 r° à 47 r°.)

1529 (15 NOVEMBRE).

On apporte les boîtes de Saint-Pourçain ; on les ouvre le 16 décembre suivant ; il s'y trouve :

20 écus au soleil.
5 d. de gros testons.
9 s. 7 d. de douzains.
4 d. de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1529 (16 NOVEMBRE).

Lettres des gens des comptes aux gardes, contregardes et essayeur de la monn[e] de Romans, leur enjoignant de serrer incontinent les pilles, trousseaux et boytes de lad. monn[e] et faire inventaire de tout ce qui est dans lad. monn[e], dont le m[e] part[er] vient de mourir (c'est Pierre Carme).

(Pièce originale incluse avant le fol. 87 au sept. liber.)

1529 (19 NOVEMBRE).

Mathieu Janicot, garde de Bourges, apporte les boîtes de l'ouvrage fait par Jehan Richot, commis à la maîtrise, et par Pierre Ronsart ; on les ouvre le 22 novembre ; il s'y trouve :

8 écus au soleil.
11 testons et 4 demi-testons.
5 s. 8 d. de douzains à la couronne.
13 s. 9 d. de gr. bl. douzains.
3 s. 11 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1529 (26 NOVEMBRE).

François, comte de Saint-Pol, gouverneur du Dauphiné, nomme Jehan Meynis garde de la monn[e] de Montélymart, en remplacement de Gerosme de Nocase, décédé.

(Sextus liber, fol. 532 r° à 534 r°.)

1529 (27 NOVEMBRE).

Lettres royales aux généraux m[es].

On avait saisi sur des marchands des villes impériales 1200 lb. tournois en testons forgés à Crémieu ou ailleurs. Ils se plaignent au Roi, qui ordonne d'examiner ces testons ; s'ils sont bons, les rendre aux marchands ; s'ils n'ont pas le titre et le poids voulus, les faire porter à la monnaie la plus proche pour être reforgés aux coins

royaux et rendus ensuite aux suppliants. Puis punir les délinquants par prise de corps, saisie de biens, ajournements personnels devant les généraux mes à trois brefs jours, sur peine de bannissement.

Les généraux à Me Pierre Porte, notre frère et compaignon, salut.

Veues les escharcetez de loy et feiblages de poix trouvez en certaine quantité de gros testons faiz et monnoyez à Grenoble et Romans en Daulphiné, prins et saisiz de notre ordonnance sur Vincent Bergonier et Jacques Are, soy disans marchans allemans fréquentans les foyres de Lyon. (Ces testons ont été saisis à Saint-Antoine-de-Rouergue).

Commettons pour se transporter à Grenoble et à Romans, pour saisir les fers, pilles et trousseaux à frapper les testons, avec les dénéraulx des gros testons, ensemble tous les papiers et registres, et apporter en la chambre des monnoyes; donner assignation à Estienne Nachon, me partier de Grenoble, et aux gardes d'icelle monne et aux gardes de la monne de Romans à comparoistre en personne devant nous, en notre chambre et auditoire au pallays à Paris, pour illec recongnoistre lesdits testons, iceulx avoyer ou desavoyer.

Donner aussi assignation à la veuve et aux héritiers de feu Pierre Carme dict Augustin, naguères me partier de la monne de Romans.

(Sextus liber, fol. 586 re à 591 re.)

1529 (3 décembre).

Que l'hostel appartenant à Jean (de Coussil) Agaffin sera subjet pour faire l'ouvrage de la monne de Villeneuve jusques à 10 ans.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8. — Sorb., H, 1, 9, ne 174, fol. 66 ve.)

1529 (7 décembre).

Romans.

Didier Besançon, tailleur de la monne de Lyon, héritier de Pierre Carme Augustin, comparaît et demande la remise des biens meubles de feu Pierre Carme.

Humbert et François Oddoard sont gardes de la monnaie.

Est commis Soffred de Chapponay pour cette affaire, le 29 novembre 1529.

(Sept. liber, fol. 81 re à 85 ve. — La requête de Didier Besançon est annexée et forme le feuillet 86 re.)

1529 (10 décembre).

Le Roy ordonne de suspendre la fabrication de toute espèce de monnaie jusqu'à nouvel ordre en Dauphiné et en Provence.

Il mentionne qu'au mois de mars prochain, il doit payer 1200000 écus d'or au soleil, à l'empereur, pour la rançon de ses fils le Dauphin de Viennois et le duc d'Orléans.

(Sept. liber, fol. 117 re à 118 re.)

1529 (10 décembre).

Mention de Denis Ribaut et Mathieu Janicot, gardes de la monne de Bourges.

(A.N. Reg. Z, 1b, 8.)

Guillaume Calvet est nommé par le gouverneur me partier de Romans, en remplacement de feu Pierre Augustin, dernier titulaire. Il est interrogé et examiné ; il est de Montpellier et âgé de 27 ans environ, et changeur. Il est frère de Michel Calvet, me partier de Montélimar.

(Sextus liber, fol. 520 ve à 522 re.)

1529 (21 décembre).

A Bourges, par Jehan Richot, commis à

la maîtrise. Les gardes sont Mathieu Janicot et Denis Ribault. Tailleur, Jehan Villate. Contregarde, Guillaume Greslet.

Du 21 décembre 1529 au 31 mars suivant, en trois fois..... 1200 écus.

Boîte close le 24 août 1530.

Gros testons et demi-testons; le 3 février 1529 et le 1er juillet 1530, 126 marcs.

Grands blancs à la couronne, à 4 d. 6 gr. et de 92 au marc; du 19 décembre 1529 au 7 février suivant, en trois fois mis en boîte 22 pièces..... 22000 frappés.

Deniers tournois à 21 grains et de 20 s. 10 d. (250 au marc); le 23 mars 1529, 99 marcs; le 12 avril 1529, 93 marcs (total 192 marcs)..... 48000 frappés.

(A. N. Petit cahier de parchemin du Carton Z, 1b, 848-50.)

1529 (22 décembre).

Johannus Meynys présente à la chambre des comptes son cautionnement pour l'office de garde de la monne de Montélimar.

(Sextus liber, fol. 491 re.)

1529 (31 décembre).

Défense à Gaspart Fournier, me partier de Montpellier, de frapper des doubles et des petits tournois jusqu'à nouvel ordre.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1529 (5 janvier).

Défense envoyée au me partier de Limoges par Pierre Bayart, contregarde, de frapper des doubles tournois jusqu'à nouvel ordre.

(*Ibidem.*)

1529 (12 janvier).

Michel Guilhen, me partier de Lyon, est autorisé à se faire suppléer pendant un an par André de la Roze. Tous les fers à la différence de Michel Guilhen seront rompus et il en sera fait d'autres à la différence dud. André de la Roze, pour laquelle différence il a prins une petite roze qui sera mise à la fin des lettres, tant du costé de la croix que de la pille.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1529 (12 janvier) a 1532 (13 avril).

Deniers blancs dits Franciscus, de 10 d. tournois; frappés à Bayonne du 12 janvier 1529 au 13 avril 1532 (sans interruption), en 66 délivrances, par Mathieu de Bacon, me partier, 273340 pièces.

Quatre délivrances faites par le même de petits deniers tournois les 31 mars 1530, 18 avril 1530, 14 décembre 1530 et 5 avril 1531, contenant en tout 49460 pièces.

(A. N. Cahier de papier égaré parmi les pièces du Carton Z, 1b, 877-78.)

1529 (12 février).

Permis à Rouen d'ouvrer 400 marcs de petits deniers tournois.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1529 (18 février).

Défense à Nicolas Ricard, me partier de Crémieu, et à Etienne Nachon, me partier de Grenoble, de faire frapper ultérieurement aucune monnaie, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le Roi ou par la cour suprême.

Jean Gaucher, auditeur des comptes, va immédiatement mettre en chômage et clore la monne de Grenoble, en présence d'Etienne Nachon, me partier; de Jean

Galbert, garde ; de Symonnet Mallet, essayeur, et de Jean Farboct, tailleur.

Toutes les autres monnaies du Dauphiné sont mises en chômage jusqu'à nouvel ordre du Roi.

(Sextus liber, fol. 538 r° à 539 v°.)

1529 (19 février).

Paris.

Claude Rouget, marchand affineur à Paris, commis pour un an par les généraux.

Pour différent aux escus soleil, une petite roze dedans le C de *Franciscus* du costé de la pille, et du costé de la croix, dedans le premier C de *Christus*.

Aux grands blancs, du costé de la croix, une pareille roze mise au dessous de la croix, et du costé de la pille une autre au dessous de l'escusson ; pareillement aux gros testons.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 8 v°.)

1529 (19 février).

Cahier de délivrances faites à Villefranche par Jean Blanc.

Ecus à 23 k. et $\frac{1}{8}$ k. de remède de 71 $\frac{1}{6}$ au marc ; « et pour la differance de lad. monn[e] deux lettres de fourme, c'est ung IV (gothique). »

François Paulier commis à l'office de tailleur.

Du 19 février 1529 au 5 avril 1531, en neuf délivrances, 5874 écus ont été émis.

Boîte de testons et de $\frac{1}{2}$ testons ; du 19 février 1529 au 18 janvier 1530, en 11 délivrances, 422 marcs 6 onces de testons et 83 marcs de $\frac{1}{2}$ testons ont été frappés, soit 10780 testons et 4233 demi-testons.

Grands blancs douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. au marc (92 pièces) ; du 10 avril 1530 au 24 décembre suivant, ont été émis, en 6 délivrances, 325 marcs de douzains..... 17900 frappés.

Petits deniers tournois de 20 s. 10 d. de poids, à 21 gr. de loi (250 p.) ; du 5 mars 1529 au 5 avril 1531, ont été émis 694 marcs de petits deniers tournois, en 9 délivrances. ..... 173500 frappés.

Ce cahier est signé : Blanc.

(A. N. Carton Z, 1[b], 1009-10.)

1529 (21 février).

Sont à Crémieu Nicolas Ricard, m[e] part[er], et Jean Tybaud, garde.

Souffred Carroll, auditeur des comptes, vient clore la monnaie de Crémieu.

Guillaume Calvet est alors m[e] part[er] de Romans.

(Sextus liber, fol. 562 r° à 563 v°.)

1529 (24 février).

Clôture des monnaies de Romans et de Montélimar par Jean de la Colombière, auditeur des comptes.

(*Ibidem*, fol. 570 r° à 573 r°.)

1529 (4 mars).

On apporte les boîtes d'Angers, contenant :

8 d. et demi d'écus au soleil.
6 d. et demi de gros testons.
15 s. 7 d. de douzains.
17 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1529 (9 mars).

On apporte les boîtes de Toulouse, contenant de l'ouvrage fait par Bernard de Marque, commis à la maîtrise :

52 écus au soleil.
3 s. 7 d. de douzains.
10 d. de gros testons.

(*Ibidem.*)

1529 (22 MARS, 27 MARS ET 8 JANVIER).

Petits deniers tournois émis par Michel Ricart, m^e^ part^er^ de Crémieu, 80 marcs en tout.

Les gardes sont Thomas le Maistre et Jehan Tybaud.

(A. N. Reg. Z, 1406.— Carton Z, 1^b^, 860-65.)

1529 (23 MARS).

Permis à Pierre du Gard, garde de la monn^e^ de Paris, de faire ouvrer des deniers tournois sur les fers à la différence de François Perdrier, naguères m^e^ part^er^, attendu que, pour le présent, le tailleur de ladite monn^e^ n'a pas encore achevé la quantité de fers qui est requise pour fournir les monnoyers de lad. monn^e^. Une fois l'ouvrage achevé, les fers devront être apportés incontinent pour en estre ordonné comme de raison.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 8.)

1529 (26 MARS).

Envoyé 2 pilles et 4 trousseaux à douzains aux gardes de la monn^e^ de Saint-Lô.

(*Ibidem.*)

1529 (31 MARS) A 1530 (7 DÉCEMBRE).

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 92 au marc; six délivrances et 63 pièces mises en boîte.

Testons et demi-testons; du 23 avril 1530 au 21 janvier suivant, quatre délivrances représentant 180 marcs.

Ecus au soleil; le 15 juin 1530 et le 23 novembre, 700 écus.

Par Marc Couanne, à Angers.

(A. N. Petit cahier de parchemin du carton Z, 1^b^, 818.)

1529 (2 AVRIL).

On apporte les boîtes de Bordeaux; elles sont ouvertes le 4 et contiennent :

6 écus au soleil.
39 des mêmes (autre boîte).
8 d. de grands blancs.
1 s. 10 d. des mêmes (autre boîte).
3 s. 4 d. de doubles t.

(Ce compte est biffé sans que la raison en soit donnée.)

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1530.

Rouen.

Jean Jumel, commis par les généraux pour un an.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 12 r°.)

Saint-André.

Jean de Coussel, pour un an par les généraux; pour trois ans par lettres patentes.

100 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre chacun an.

(*Ibidem*, fol. 24 v°.)

Cahier de papier des délivrances d'Etienne Nachon, à Grenoble, du 9 février 1528 jusques à l'année 1530 inclusivement que furent clouses toutes les monnoyes de ce pays, par lettres patentes du Roy n^re^ seigneur.

Les gardes sont Antoine de Mantin et Jehan Galbert; le tailleur est Jehan Farbot.

1530 (11 AVRIL).

Les gens des comptes du Dauphiné envoient les boîtes aux généraux mes des monnaies à Paris, et dans leur lettre d'envoi disent ceci :

Messrs vous trouverez que en la boyte du feu maistre de Romans, Pierre Augustin, il y a tare sur les deniers douzains de 64 piesses, et ce au moyen de ce que celuy qui nous appourtoyt lad. boyte se cuyda noyer dedans ung torrent qui estoit gros et mervelheux pour l'influance des grandes pluyes qui pour lors tombèrent au villaige de Saint-Robert-lez-Grenoble (et beust son soul); toutteffoys aulcuns payssans qui se trouvarent là presens le saulvarent et le menarent à la plus prochayne mayson de là pour le secourir, en laquelle il feust pendu par les piedz pour luy faire vuider l'eaue qu'il avoyt beue. Cependant quelcun foulha au sac où estoyent lesd. deniers, qui print lesd. 64 piaisses desd. douzains. Nous sommes bien esbays que le tout ne feust perdu ou roubbé, considéré led. dangier où il feust. Aussi, messrs, trouverez qu'il s'en fault une boeste de l'ouvraige faict par Michiel Calvet en la monoye de Montilhemar, en laquelle boyte estoient les deniers qui s'ensuyvent, à sçavoir : d. d'or, 2 deniers; testons, 46 deniers; douzains (rien); 12 d. doubles tournois et 11 deniers petitz tournois, laquelle fut clouse par feu monsr l'auditeur de la Colombière, notre compaignon, qui pour ce faire avoyt esté commis par la court et nous, suyvant les lettres qui par le Roy en avoyent esté escriptes, et despuys son retour, avant que rendre lad. boyte en la chambre, la peste le print en sa maison, dont il en est mort, tous ses enfans et quelques siens serviteurs et chamberières, en sorte que despuys ne nous a esté possible retrouver ladicte boyte.

(Sextus liber, fol. 574 ro à 575 ro.)

La commission donnée à la Colombière pour aller clore Romans et Montélimar est datée du 18 (*rogné*) 1530. Elle est attachée au registre après le feuillet 575.

1530 (24 MAI).

Permis à Villefranche de faire jusqu'à 4 ou 500 marcs de deniers t. à 21 gr. A. R. et de 20 s. 10 d. de poids.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1530 (27 MAI).

La cause de la clôture des monnaies du Dauphiné est relatée dans les lettres royales, datées d'Angoulême le 27 mai 1530 et adressées au gouverneur et au parlement. Il y est dit que, pour les nécessités du temps, on avait dû mettre les écus au soleil à 23 k. et $\frac{1}{8}$ k. de remède et de 71 $\frac{1}{2}$ au marc, pour parfaire le payement de 1200000 écus dus à l'empereur pour la rançon des fils du Roi; que dans ces écus ont été trouvées de grandes escharcetés à ceux forgés en Dauphiné, dont un grand nombre était de 72 et même de 73 au marc, et à 21 k. ou 22 k. $\frac{1}{2}$.

(Sept. liber, fol. 26 ro à 32 ro.)

1530 (8 AU 10 JUIN).

Des essais sont faits par Michel Guilhem, me partier de la monne de Lyon, et par Nycolas Vender, essayeur de la monne de Paris, par l'ordre de M. de Bourg, président du conseil de Madame, et de Nycolas le Coincte, général des monnoyes du Roy.

1° 4 écuz faits à Grenoble, auxquelz y a pour différence à la dernière lectre, tant du cousté de la croix que devers la pille, une petite rose; trouvés à 21 k. $\frac{1}{2}$ et $\frac{1}{8}$.

2° 4 écus de Crémieu, auxquelz y a pour différence, tant du cousté de la croix que du cousté de la pille, à la première lettre, une petite croix; trouvés à 22 k. fin.

3° 4 écus de Montélimart, anxquelz y a pour différence à la dernière lettre, tant du cousté de la croix que de la pille, un G; trouvés à 21 k. $\frac{1}{8}$.

4° 6 écus de Romans auxquelz y a pour différence à la dernière lectre, tant du cousté de la croix que de la pille, une R couronnée entre deux petits points; lesquels sont trouvés à (*blanc*).

5° 5 écus neufs de Toulouse, auxquelz y a pour différence à la dernière lectre une petite double croix, tant du costé de la croix que de la pille; trouvés à 22 k. $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{8}$.

6° Un écu de Toulouse, auquel y a pour différence un petit trèfle entre deux points à la dernière lettre, tant du cousté de la croix que de la pille; trouvé à 21 k. $\frac{1}{8}$.

7° Un autre écu de Toulouse, ayant pour différence à la dernière lectre, tant devers la croix que devers la pille, ung treffle, et au dessoubz dudict treffle y a une petite estoille; lequel n'est qu'à 22 k.

8° 2 autres écus dudit Toulouse, ayant pour différence à la dernière lettre ung treffle entre deux points; lesquelz ne sont qu'à 21 k. et $\frac{1}{2}$.

9° 2 écus faits à Bourdeaulx, ayant pour différence à la dernière lectre un G, qui sont à 21 k. $\frac{1}{2}$.

10° Un autre écu de Bordeaux, ayant pour différence à la dernière lettre un P romain, qui n'est que à 21 k. et $\frac{1}{2}$.

11° Aussy a esté fait essay d'autres écus, qui se sont trouvés à 22 k. quart fin.

12° Un escu de Lymoges, ayant pour différence à la dernière lectre une petite croix, qui n'est que de 22 k. fin.

13° 2 écus de Saint-Poursain, qui ne sont que à 20 k. $\frac{3}{4}$.

14° Un écu d'Angiers, ayant pour différence à la dernière lectre un fer de moulin, lequel est à 22 k. $\frac{1}{2}$.

15° Un écu de Montpellier, ayant pour différence à la dernière lettre une F, qui n'est que à 22 k.

16° Plus a esté fait essay de deux escus soux sur (*sic*) le contrepoinct de la monnoye de Troyes, ayant pour différence à la dernière lectre une petite fleur, qui ne sont que à 21 k. fin.

(Sextus liber, fol. 582 r° à 583 r°.)

1530 (14 JUIN).

Guillaume Reynard s'oppose à ce que Mathurin Perreau soit reçu à l'office de garde de la monn° de la Rochelle, en remplacement de feu Estienne Viguet.

(A. N. Reg. Z, 1°, 8.)

1530 (7 JUILLET).

Ordre à Robert Chavyneau, commis à la maîtrise de la monn° de Bordeaux, de payer les chapelières de roses.

Les généraux sont cette fois :

Charles le Coq.
Guillaume le Sueur.
Pierre Porte.
Nicolas le Coincte.
Germain le Maçon.
Gabriel Chicot.
Jehan de Berard.
Jacques Tarenne.
Claude Monparlé (Momperlier).

Jehan le Père, greffier.

Le reçu des chapelières est du 7 octobre 1530.

Mandat au même du 11 octobre 1530.

Item du 29 novembre 1530.

Item du 3 décembre 1530.

Item du 22 décembre 1530.

(A. N. Carton Z, 1b, 602.)

1530 (4 août).

On apporte les boîtes de Bordeaux de l'ouvrage fait par Robert Chavyneau; on les ouvre le 29 novembre suivant, et il s'y trouve :

7 écus au soleil.

6 d. de grands blancs à la couronne.

8 d. de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1530 (17 août).

Pierre Guerin, me partier de la monne de Romans, comparaît devant la chambre des comptes delphinaux pour être examiné sur sa capacité. Il est de Lyon et âgé de 26 ans environ.

(Sextus liber, fol. 596 re à 599 ve.)

1530 (20 août).

Missio in possessionem officii magisterii monete de Romanis honorabilis viri Petri Guerini Lugdunensis.

(Oct. liber. fol. 109 re à 110 re.)

On apporte les boîtes de Bayonne, contenant :

198 écus au soleil.

35 des mêmes (autre boîte).

12 s. 1 d. de dixains.

3 s. 4 d. de petits t.

6 d. de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1530 (24 août).

M. Jacques Tarenne, conser général, s'oppose au greffe à ce qu'il soit par Mrs les généraux procédé à l'examen et réception de Jacques Gayant en l'office qu'il dit avoir eu par résignation dud. Tarenne, pour les causes à bailler par escript en temps et lieu.

(Serb. H, 1, 9, no 174, fol. 66 ve.)

1530 (27 août).

On apporte les boîtes de Bourges, de l'ouvrage de Jehan Richot, commis à la maîtrise; on les ouvre le 12 octobre suivant; il s'y trouve :

6 écus au soleil.

7 d. de gros testons.

1 s. 10 d. de douzains.

5 s. 4 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1530 (6 septembre).

On apporte les boîtes de Rouen, contenant :

16 écus au soleil.

4 s. 6 d. de douzains.

2 d. et demi de testons.

8 s. 6 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1530 (12 septembre).

Jehan Jumel est commis à la mise partie de Rouen pour un an.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1530 (16 SEPTEMBRE).

M^e^ Pierre Hennequin, procureur du Roy, étant au bureau de la chambre, s'oppose à ce que doresenavant il fût par m^rs^ les généraux commis aucunes personnes tant aux exercices des maîtrises part^res^ des monn^es^ qu'aux exercices de gardes, tailleurs et essayeurs ne autres officiers des monn^es^, disant que ce n'est à faire à nosd. S^rs^ à y commettre, et que c'est à faire au Roy.

(*Ibidem.*)

1530 (3 OCTOBRE).

Inspection de la monnaie de Romans par noble Jehan Fleardi, auditeur des comptes.

Le m^e^ part^er^ est Pierre Guerin.

Ymbert Odoard, garde.

François Thevenot, tailleur

(Sept. liber, fol. 103 r^o^ à 111 v^o^.)

1530 (11 OCTOBRE).

On apporte les boîtes de Villeneuve, contenant :

32 écus au soleil.

11 s. 3 d. de douzains.

6 s. 11 d. de doubles t.

3 d. de gros testons.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1530 (12 OCTOBRE).

On apporte les boîtes de Poitiers ; elles sont ouvertes le 1^er^ mars suivant et contiennent :

12 écus au soleil.

2 s. 4 d. de grands blancs.

6 d. et demi de testons.

(*Ibidem.*)

1530 (20 OCTOBRE).

Pierre Baiart, tailleur de Limoges, apporte les boîtes, contenant :

31 écus au soleil.

3 s. de gros testons.

36 s. 7 d. de douzains.

68 s. 2 d. de doubles t.

10 s. 4 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1530 (24 OCTOBRE).

Baillé à Pierre de Coussis, dit Agaffin, 2 pilles et 6 trousseaux à escus soubz la différence de Jehan de Coussil, m^e^ part^er^ de Villeneuve, pour les remettre aux gardes de lad. monn^e^.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 8.)

1530 (27 OCTOBRE).

Enjoint à Pierre Bayard, contregarde de Limoges, de signifier aux gardes et maistre que doresenavant ils n'ayent à faire ouvrer aucuns doubles t., sur peine de l'amende.

(*Ibidem.*)

1530 (30 OCTOBRE).

On apporte les boîtes de Tours, contenant :

24 écus au soleil.

7 d. de gros testons.

10 s. de grands blancs.

10 s. 11 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1530 (12 NOVEMBRE).

Claude le May, tailleur de la monn^e^ de Paris, apporte 6 pilles à douzains et 18 trousseaux pour la monn^e^ d'Angers.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 8.)

1530 (21 NOVEMBRE).

On apporte les boîtes de Saint-Lô, contenant :

5 écus au soleil.

4 d. de gros testons.

5 s. 3 d. de grands blancs.

3 s. 9 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1530 (23 NOVEMBRE).

Mention de Mathieu de Birant, me part^er de la monne de Bayonne. Son procureur, Guillaume Barbedor, orfèvre de Paris, prend communication du jugement des boîtes de Birant; elles contenaient 108 écus au soleil faibles de poids et de loi. — Une autre contenait 35 écus au soleil également faibles. — Une de dizains Franciscus contenait 12 s. 1 d. faibles de poids et de loi. — Une de doubles t. contenait 6 deniers faibles de poids et de loi. — Une de deniers tournois contenait 3 s. 4 d. également faibles.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1530 (7 DÉCEMBRE).

On apporte les boîtes de Troyes, contenant :

10 s. 7 d. de grands blancs.

8 s. 2 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1530 (12 DÉCEMBRE).

On apporte les boîtes de Montpellier, contenant :

7 écus au soleil.

2 s. 2 d. de grands blancs.

(*Ibidem.*)

1530 (16 DÉCEMBRE).

Permis à Montpellier de faire 400 marcs de deniers t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1530 (19 DÉCEMBRE).

Benoît Seignerot inspecte Romans.

Ponson Oddoard est garde.

Aymart Clot, commis pour Françoys Oddoard, 2e garde.

Avant le nouveau maître, c'était son père, Humbert Oddoard, qui était me part^er.

Noble Humbert Oddoard est mandé ensuite.

(Sept. liber, fol. 125 re à 130 re.)

1530 (9 JANVIER).

On apporte les boîtes de Toulouse, contenant :

24 écus au soleil.

2 des mêmes (autre boîte).

11 d. de testons.

1 s. 8 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1530 (13 JANVIER).

A Troyes, par Christophe Chevalier, commis à la maîtrise :

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92); du 13 janvier 1530 au 23 août 1531, 641 marcs et $\frac{47}{92}$..... 59040

Testons et demi-testons; le 15 juin 1531, 36 marcs..... 918 testons.

Deniers tournois à 21 gr. et de 250 au marc; les 17 et 21 mars 1530, 146 marcs et $\frac{22}{25}$..... 36720

(A. N. Reg. Z, 1411. — Carton Z, 1b, 1005.)

1530 (24, 25 ET 26 JANVIER).

Procès contre Estienne Nachon, me

part[er] de la monn[e] de Grenoble, Anthoine de Mantyn et Jehan Galbert, gardes de lad. monn[e], à propos de gros testons forgez sur la nouvelle différence dud. Nachon. Il est condamné à les refondre; la somme en monte à 822 lb. 10 s. t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 8.)

1530 (31 JANVIER).

On apporte les boîtes d'Angers, contenant :

3 d. et ½ d'écus au soleil.
5 s. 1 d. de grands blancs.
10 d. de testons.
1 s. 5 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1530 (25 FÉVRIER).

Lettres de nomination au poste de garde de Grenoble de François Ruffi (Roux), citoyen de Grenoble, par François, comte de Saint-Pol, gouverneur.

(Sept. liber, fol. 276 r°.)

Le 7 janvier 1533 de la Nativité, Jean Galbert, ancien garde de la monn[e] de Grenoble, ne s'oppose pas à l'entérinement des lettres de nomination à l'emploi de garde de Françoys Roux.

L'entérinement de ces lettres est daté du 11 février 1233 de la Nativité.

(*Ibidem*, jusqu'au fol. 282 r°.)

1530 (25 FÉVRIER).

Pierre du Gard et Jehan Barbedor, gardes de la monn[e] de Paris, apportent les boîtes, contenant :

97 écus au soleil.
8 s. 4 d. de grands blancs.
14 s. 1 d. de testons.
31 s. 7 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1530 (1[er] MARS).

On apporte les boîtes de Lyon, contenant :

158 écus au soleil.
101 d. de gros testons.
21 d. de demi-gros testons.
30 d. de grands blancs.
3 s. 5 d. de doubles t.
6 s. 11 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1530 (4 MARS).

Paris.

Claude Rouget commis par les généraux pour un an.

Il baille caution de 8000[lb] envers le Roy.

(Barb., B. 1, 2, n° 178, fol. 3 r°.)

1530 (6 MARS).

Ordre selon lequel marcheront pour aller au devant de la Royne à sa joyeuse entrée en ceste ville de Paris, les généraulx conseillers du Roy sur le fait des monnoyes, accompaignez des officiers et personnes qui s'ensuivent, montez et acoultrez le plus honnestement qu'il leur sera possible.

Premièrement marcheront l'huissier, son commis et clerc du greffe ayans leurs verges et baguettes en leurs mains, et puis quelque espace après eulx, mess[rs] les président et généraulx deux à deux, ainsi qu'il s'ensuit, assavoir.

Mons[r] le président et mons[r] le général le Sueur.
Mess[rs] les généraux Porte et Lecoincte.
Mess[rs] le Maçon et Chicot.
Mess[rs] de Berard et Monparlier.
Mess[rs] les advocat et procureur du Roy.
Mess[rs] les greffier et essayeur général.

Messrs les receveurs des boistes et des amendes.

Les deux gardes de la monne de Paris.

L'essayeur particulier et tailleur.

Le me partier et contregarde.

Les deux prevosts des ouvriers et monnoyers.

Après marcheront ung changeur et un ouvrier ou monnoyer deux à deux, tant qu'il y aura de changeurs. Et puis marcheront les ouvriers et monnoyers deux à deux, selon l'ordre de leur réception. Après eux marcheront aussy les affineurs et depparteurs, et puis les deux huissiers desd. ouvriers et monnoiers, lesquelz cloront lad. compaignie.

(A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 221 vo, et Z, 1b, 64, fol. 147 ro.)

1530 (10 MARS).

Romans.

Pierre Guerin, détenteur d'une grande quantité de bas billon, demande l'autorisation d'ouvrer des deniers et doubles deniers t.

Il lui est permis de frapper pendant tout le mois d'avril cent marcs d'œuvre de monnaie noire.

(Sept. liber, fol. 113 ro à 115 ro.)

1530 (27 MARS).

Lettres de nomination à l'emploi de garde de la monne de Grenoble, en faveur de Bartholomeu Castin, par François, comte de Saint-Pol, gouverneur.

Noble Anthoine de Mantino ne s'oppose pas à l'entérinement et donne procuration le 11 février 1531.

L'entérinement est du 11 février 1533 de la Nativité.

(*Ibidem*, fol. 284 ro à 289 ro.)

1530 (29 MARS).

Inspection de Romans par Benoît Seigneuret.

Aymar Clot, garde.

Bernadin Guigo, essayeur.

Pierre Guerin, me partier.

Il trouve en boîte :

16 deniers d'or.

41 gros testons.

45 douzains.

Nouvelle inspection le 30 août 1531.

(*Ibidem*, fol. 131 ro à 133 vo et 148 ro à 151 vo.)

1531.

Etienne Nachon, me partier de la monne de Grenoble, Antoine du Mantil (*lisez* Mantin) et Jean Galbert, gardes, et Simon ou Simonet Mallet, essayeur, sont impliqués dans un procès criminel sous la prévention d'avoir fabriqué des testons n'ayant ni la bonté, ni la valeur, ni la loi, ni le poids voulus.

Tous s'enfuient.

Après trois années de débats, un arrêt rendu contre eux à Paris, le 29 mai 1534, par la chambre du trésor, les condamne par contumace : Nachon à être brûlé vif sur la place commune de Grenoble, en laquelle on a acoustumé faire exécutions, et, ce faict, son corps estre porté aux fourches patibulaires de ladite ville, et les trois autres à être bannis toujours du royaume de France, tous leurs biens confisqués et donnés par François Ier, par lettres du mois d'octobre 1534, à François de Montbel, sieur de Voretz, pour le récompenser de ses services pendant les dernières guerres.

Arch. de la chambre des comptes. Registre intitulé : Copie du proces fait et formé en la chambre des comptes, à l'ins-

tance de M. le Procureur fiscal dalphinal, contre Estienne Nachon, m^e part^er de la monnoye de Grenoble, et autres actes faicts par certain huissier de Paris, à cause de la condempnation faicte à Paris contre ledit Nachon.

(Sept. liber, fol. 65 r^o. — Pilot, p. 286 et 287 et note 5.)

1531 (28 AVRIL).

A Saint-Pourçain, par Jehan Menudet :

Ecus au soleil; du 28 avril 1531 au 20 septembre suivant, sept délivrances; frappé et émis en tout 3895 écus.

Boîte close le 4 octobre 1531.

Testons; du 7 avril au 1^er juillet 1531, en 4 délivrances, 5 pièces mises en boîte.

Douzains; du 7 avril au 30 septembre 1531, en douze délivrances, mis en boîte 101 pièces.

Doubles tournois; le 7 août 1531, mis en boîte 4 pièces.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1^b, 985-87.)

1531 (24 MAI).

Mention d'Abel Chasteignier et Estienne Escoffier, gardes de la monn^e de Poitiers, et de Laurens de Chenevelles, soy disant m^e part^er de ladite monnoye.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1531 (25 MAI).

A Troyes, par Christophe Chevalier, écus au soleil de 45 s. t., à 23 k., et de 71 $\frac{1}{8}$; le 25 mai 1531..... 600

Item par Jacques le Tartier, commis pour un an par les gardes; le 17 mars 1537..... 1000

Item, les 26 juin, 6 juillet et 9 septembre 1540..... 600

(A. N. Reg. Z, 1411. — Carton Z, 1^b, 1005.)

1531 (21 JUIN).

Claude le May, tailleur de la monn^e de Paris, déclare avoir envoyé à Troyes 2 pilles et 4 trousseaux à demi-testons.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1531 (21 JUIN).

A Villeneuve, par Pierre de Cousels, dit Agaffin, commis par les généraux à la maîtrise jusqu'à décision du Roi :

Testons et $\frac{1}{2}$ testons; du 21 juin 1531 au 14 janvier, 252 marcs..... 6426

Douzains de 4 d. 6 gr. et de 92 au marc; du 16 mai 1531 au 23 avril 1532, 3208 marcs et $\frac{16}{23}$..... 295200

Deniers tournois à 21 gr. et de 20 s. 10 d. (250 au marc); du 25 novembre 1531 au 8 mai 1532, 408 marcs et $\frac{24}{25}$. 102240

Les gardes sont Jehan Poinzart et Honorat de Lengua; le tailleur est Poncet Fournier.

Testons; du 8 janvier 1532 au 19 février suivant, 90 marcs..... 2295

Testons par Jherosme Bourdin, commis par Pierre de Couselz, dit Agaffin, pendant son absence; les 28 avril et 15 mai 1533, 54 marcs..... 1377

Douzains semblables; du 21 juin 1532 au 24 janvier suivant, 461 marcs et $\frac{17}{23}$ 42480

Testons; du 5 août 1533 au 25 novembre, 216 marcs..... 55080

Douzains semblables; les 25 septembre 1533 et 24 novembre suivant, 62 marcs et $\frac{14}{23}$..... 5760

Les gardes et le tailleur sont les mêmes.

(A. N. Reg. Z, 1390. — Carton Z, 1^b, 1011-12.)

1531 (10 JUILLET).

On apporte les boîtes de Villefranche, contenant :

29 écus au soleil.
2 s. 3 d. de testons et ½ testons.
3 s. 5 d. de grands blancs.
20 s. 1 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1531 (18 JUILLET).

Permis à Villefranche d'ouvrer 400 marcs de petits deniers tournois.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1531 (8 AOUT).

Permission à Jacques Nyvert, imprimeur et libraire juré en l'université de Paris, d'imprimer l'ordonnance des monnes publiée samedi dernier, jusques à 3 mois.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8. — Sorb., H, 1, 9, no 174, fol. 67 vo.)

1531 (16 AOUT).

On apporte les boîtes de Bayonne, contenant :
87 écus au soleil.
2 s. 7 d. de petits t.
15 s. 8 d. de dizains.

(A. N. Reg. Z, 1b 293).

1531 (17 AOUT).

Mention de Jehan Gallandon, licencié en loix, advocat et tailleur de la monne de Poitiers, et de Laurens de Chenevelles, soy disant commis à la mse partre de lad. monne.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1531 (21 AOUT).

Pierre de Cossil, dit Agaffin, apporte les boîtes de Villeneuve, contenant :
23 écus au soleil.
18 d. de gros testons.
34 s. 7 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1531 (7 OCTOBRE).

Permis à Rouen de faire 500 marcs de petits tournois.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

On apporte les boîtes de Rouen, contenant :
24 écus au soleil.
3 s. 5 d. de dizains.
9 d. et demy de gros et ½ gros testons.
19 s. 1 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1531 (30 OCTOBRE).

On apporte les boîtes de Saint-Pourçain, contenant :
8 écus au soleil.
145 d. de grands blancs.
7 d. de gros testons.

(*Ibidem.*)

1531 (15 NOVEMBRE).

On apporte les boîtes de Tours, contenant :
16 écus au soleil.
3 d. de gros testons.
3 s. 4 d. de douzains.
7 s. 7 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1531 (17 NOVEMBRE).

Mre Pierre Porte, conseiller général, va à la Fère en Picardie, vers le Roy et son conseil.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8. — Sorb., H, 1, 9, no 174, fol. 67 vo.)

1531 (18 NOVEMBRE).

On apporte les boîtes de Saint-Pourçain; on les ouvre le 20 du mois; il s'y trouve :

1 écu au soleil.

8 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1531 (11 DÉCEMBRE).

Mention de Jehan Blanc, me part^er de la monne de Villefranche-en-Rouergue.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1531 (15 DÉCEMBRE).

A Montpellier, écus de 71 1/6 et à 23 k., par Guillaume Calvet, me part^er; du 15 décembre 1531 au 12 décembre 1537 2800

(A. N. Reg. Z, 1394. — Carton Z, 1b. 900.)

1531 (17 DÉCEMBRE).

Patentes de François, comte de Saint-Paul, pour la réouverture de la monne de Montélimart en faveur de Michel Calvet, me part^er, sur supplique de celui-ci rappelant qu'au mois de janvier prochain, il y aura deux ans que la monne a été close pour prétendue forfaiture des maîtres particuliers des monnoyes du pays de Dauphiné; qu'au moment où cette clôture eut lieu, ledit Calvet ne faisait que d'entrer en sa ferme et bail et n'avait pour ainsi dire rien ouvré; qu'il n'est donc pas coupable d'avoir fait des deniers d'or ou d'argent contre les ordonnances.

Le gouverneur autorise la réouverture.

L'ouverture est faite par Jehan Floart, conseiller du Roy, commis *ad hoc*, le 25 février 1532 (n. st.).

Michel Calvet est mis en possession de la maîtrise.

(Sept. liber, fol. 156 r° à 161 r° et suiv.)

1531 (JANVIER).

Dieppe.

Ordonnance pour l'établissement de l'hôtel des monnaies de Montférant.

La chambre des monnes vérifie et expédie cette ordonnance le 1er juin 1532, nonobstant l'opposition faite par les officiers de lad. monne de Saint-Pourçain.

(A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 225 r° et v°.)

1531 (4 JANVIER).

On apporte les boîtes de Troyes, contenant :

3 écus au soleil.

6 s. 10 d. de douzains.

2 d. de testons et demi-testons.

4 s. 3 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 263.)

1531 (24 JANVIER).

Estienne Nachon, me part^er de la monne de Grenoble; Antoine du Mantyn, Jean Galbert, gardes, et Simonet Mallet, essayeur de lad. monne.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 78 r°.)

1531 (27 JANVIER).

François, comte de Saint-Pol, gouverneur, nomme Nycolas Galepin, de Montpellier, me part^er, pour neuf ans, de la monne de Crémieu, en remplacement de Nycolas Ricart, déchargé de ces fonctions. (*Il est nommé aussi* Galapin.)

L'entérinement des lettres est du 9 mars 1532.

D'après son serment, Galapin est tenu de frapper par an 4000 marcs d'œuvre tant d'or que d'argent, l'or portant l'argent et l'argent portant l'or.

(Sept. liber, fol. 191 r° à 201 v°.)

Il est nommé Nicolas Galoppin dans le procès-verbal de son examen, daté du 7 mars 1532 (n. st.); il est âgé de 20 ans environ.

Il répond qu'on met en boîte 1 écu sur 200.

1 teston sur 18 marcs.

1 pièce sur 60 sols des autres monnaies.

(*Ibidem*, fol. 202 r° à 205 r°.)

1531 (5 février).

Michel Guilhen, m° de la monn° de Lyon, apporte les boîtes, contenant :

98 écus au soleil.
4 s. 2 d. de gros testons.
8 d. de demi-testons.
23 d. de doubles t.
8 s. 6 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1531 (10 février).

On apporte les boîtes de Poitiers; on les ouvre le 21; il s'y trouve :

20 écus au soleil.
8 d. ½ de gros et ½ gros testons.
19 d. de grands blancs.
20 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1531 (28 février).

Permission à Claude Rouget, m° de la monn° de Paris, d'aller à Notre-Dame-de-Liesse pour huit jours.

M. Claude de Montperlier va ez monn°s de Limoges, Villefranche, Thoulouse, Bordeaux, Bayonne, La Rochelle, Poitiers et Tours.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 67 v°.)

1531 (2 mars).

Pierre du Gart, garde de la monn° de Paris, apporte les boîtes, contenant :

266 écus au soleil.
2 d. de gros testons.
3 d. de demi-testons.
13 s. 9 d. de douzains.
26 s. 10 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1531 (11 mars).

Licencia impartita Petro Garini, magistro particulari monete de Romans, cudendi de moneta nigra usque ad quantitatem sexaginta marchorum operis.

(Sept. liber, fol. 174 r° à 175 v°.)

1531 (15 mars).

Pierre Baiart, tailleur de Limoges, apporte les boîtes, contenant :

41 écus au soleil.
1 s. 10 d. de testons.
24 s. 6 d. de grands blancs.
10 s. 6 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1 b, 293.)

1532.

Bordeaux.

Jean de la Fontaine pour cinq ans, par lettres patentes.

120 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre chacun an.

Différence : une F tant du côté de la croix que de la pille.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 22 v°.)

Tours.

Jean Rugny pour six ans.

100 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre.

Différence : un Y en lettre de France à la fin des lettres, tant du côté de la croix que de la pille, sous lequel Y il y aura une petite croix qui sera mise auprès de la différence de la ville, qui est une tour.

(*Ibidem*, fol. 13 r°.)

Villefranche-en-Rouergue.

Jean Blanc pour six ans, par lettres patentes.

100 marcs d'or, 3000 marcs d'œuvre chacun an.

(*Ibidem*, fol. 25 r°.)

1532 (5 AVRIL).

Lettres de François, comte de Saint-Pol, gouverneur.

Il rappelle qu'après la clôture des monnaies du Dauphiné, à la suite des fautes commises lors du payement des 1200000 écus de rançon de ses deux fils, une requête des gens des trois états adressée au roi a fait donner par celui-ci les lettres patentes du 27 mai 1530 accordant la réouverture de ces monn^es^ à la condition qu'on trouverait quelques bons maîtres bien famés et renommés avecque bons officiers et cautions souffisantes.

Il commet Pierre Vincent, habitant de Grenoble, à la maîtrise jusques à ce que aultrement cognue sera la malversation desd. maistres.

(Sept. liber, fol. 250 r° à 255 r°.)

1532 (13 AVRIL).

On apporte les boîtes de Montpellier, contenant :

11 écus au soleil.

8 s. 5 d. de douzains.

10 s. 6 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1532 (16 AVRIL).

Jehan Peron, marchand, demeurant à Bordeaux, exhibe des lettres du Roy, datées de Argentein le 23 mars dernier, lui octroyant l'office de garde de la monn^e^ de Bordeaux, à la place de feu Simon Guenet. Il n'est pas trouvé suffisant et est différé.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 8.)

1532 (20 AVRIL).

Permission d'achever jusqu'au 15 mai prochain la frappe de 60 marcs d'œuvre de monnaie noire à Romans à Pierre Guerin, m^e^ part^er^.

(Sept. liber, fol. 181 r° à 183 r°.)

1532 (27 AVRIL).

Inventaire des fers, pilles et trousseaulx remis au premier huissier du grand conseil du Roy Petit, et signé de lui, pour être remis aux commissaires royaux ordonnés par le Roy nostre sire sur le faict de ses monnoyes, en la chambre du trésor du Roy à Paris.

1° 5 pilles, 4 poinsons de testons, 2 poinsons de Daulphiné de la monn^e^ de Grenoble faictz de la nouvelle différence.

2° 4 trousseaux et deux pilles escuz de la monn^e^ de Montélimar, estant Girauld de la Baulme m^e^ part^er^, dont en a esté faict procès par messeigneurs le général Porte, Gaucher, auditeur des comptes de Gre-

noble, et le général Seigneuret, en l'année 1528.

3° 3 pilles et 3 trousseaux douzains de la monn° de Montélimar, estant ledit Girault m°, dont procès a esté faict par les dessus dits.

4° 4 pilles et 13 trousseaulx de deniers gros testons, soubz la nouvelle différence de la monn° de Crémyeu.

5° Une pille et 3 trousseaulx d'iceulx deniers gros testons à la mesme différence.

6° 4 pilles et 13 trousseaulx des deniers d'or escuz soleil de Crémyeu à la nouvelle différence.

7° 2 pilles et 4 trousseaulx de petits deniers tournois de la susd. monn° et nouvelle différence.

8° 4 pilles et 10 trousseaulx douzains de la monn° de Montélimar, sans savoir la différence ni le m° part°r.

9° 2 pilles et six trousseaulx d'escuz.

10° 5 pilles et 7 trousseaulx de deniers douzains de la nouvelle différence de la monn° de Grenoble.

11° 3 pilles et unze trousseaulx des deniers d'or escuz soleil de la monn° dud. Grenoble, de la nouvelle différence.

12° 1 pille et 11 trousseaulx des mêmes, qui font en tout 4 pilles et 22 trousseaulx.

13° 2 pilles et 4 trousseaulx deniers douzains et 7 trousseaulx de deniers gros testons de la monn° de Grenoble, nouvelle différence.

14° 5 pilles et 6 trousseaulx deniers d'or escuz soleil de la monn° de Grenoble de la nouvelle différence.

(Sept. liber, fol. 215 v° à 217 r°.)

1532 (6 MAI).

Paris.

Autre caution de Claude Rouget.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 8 v°.)

1532 (28 MAI).

On apporte les boîtes de Villefranche, contenant :

22 écus au soleil.
22 d. et ½ de testons et ½ testons.
5 s. 4 d. de grands blancs.
5 s. 8 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

On apporte les boîtes de Poitiers, contenant :

7 écus au soleil.
2 d. de gros testons.
12 d. de douzains.
6 s. 7 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1532 (11 JUIN).

A Poitiers, par Guyon Brunet, commis par les gardes, écus à 23 k. et de 71 ½, courant pour 40 s. t.; les 11 juin, 11 janvier 1532 et 4 avril 1533..... 1200

(A. N. Reg. Z, 1402. Carton Z, 1b, 935-36.)

1532 (15 JUIN).

On apporte les boîtes de Rouen, contenant :

58 ½ écus au soleil.
64 s. 7 d. de douzains.
45 d. de testons.
14 s. 9 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1532 (18 JUIN).

A Poitiers, par Guyon Brunet, commis par les gardes, testons et demi-testons; du 18 juin 1532 au 5 avril 1533 avant Pâques, 144 marcs.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92 au marc); les 18 juin et 15 janvier 1532 et le 29 mars 1533, 62 marcs $\frac{11}{23}$.

Deniers tournois à 21 gr. et de 20 s. 10 d. (250 au marc); le 29 mars 1533 avant Pâques, 51 marcs et $\frac{21}{25}$.

(A. N. Reg. en papier 1402. Carton Z, 1ᵇ, 935-36.)

1532 (27 JUIN).

Permis à Montpellier de faire 300 marcs de deniers tournois.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1532 (10 JUILLET).

Mention de Hugues Lamyer, mᵉ partᵉʳ de Toulouse.

(*Ibidem.*)

1532 (11 JUILLET).

Noble Ponson Odoard, garde de Romans, apporte, par l'ordre des gens des comptes, les boîtes de Romans d'or et d'argent ouvrées de la Saint-Jean 1531 à la Saint-Jean 1532; elles contiennent :

Ecus d'or, 7 pièces.
Testons, 28 pièces.
Douzains, 57 pièces.
Doubles tournois, 41 pièces.

Pierre Garcin est alors mᵉ partᵉʳ de Romans.

(Sept. liber, fol. 218 rᵉ et vᵉ.)

1532 (24 JUILLET).

Pierre Guerin, mᵉ partᵉʳ de Romans, est assigné par les auditeurs des comptes à comparaître à Paris, devant les généraux mᵉˢ des monnoyes.

(*Ibidem*, fol. 219 rᵉ et vᵉ.)

1532 (27 JUILLET).

On apporte les boîtes de Bayonne; on les ouvre le 29; il s'y trouve :

64 écus au soleil.
11 s. 2 d. de dizains.
14 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 223.)

1532 (29 JUILLET).

On apporte les boîtes d'Angers, contenant :

6 deniers d'or.
10 s. 7 d. de douzains.
8 d. et demi de testons et $\frac{1}{2}$ testons.
3 s. 5 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1532 (4 AOUT).

Ordonné à l'huissier de la chambre de se transporter vers Jean de Valenciennes, essayeur, qu'il à lui face comandement de venir incontinent devers nous pour aucunes affaires survenues à la chambre. A son refus, qu'il soit amené prisonnier à ses dépens ez prisons de la Conciergerie.

Mᵉ Gabriel Chicot, général, va vers le Roy et son conseil.

Injonction à Vaudor, essayeur partᵉʳ, de faire l'essay à lui envoyé de la part de la chambre, sur peine de 10 liv. d'amende.

(Sorb., H, 1, 9, nᵒ 174, fol. 68 rᵉ.)

1532 (13 AOUT).

On apporte les boîtes de Limoges; on les ouvre le 21, et il s'y trouve :

13 deniers d'or.
4 d. de testons.
14 d. de grands blancs.
20 s. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1532 (19 aout).

On apporte les boîtes de Villeneuve, contenant :

24 écus au soleil.

14 d. de testons.

24 s. 2 d. de douzains.

11 s. 10 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1532 (21 aout).

On apporte les boîtes de Romans, de l'ouvrage de Pierre Guerin, m^e^ part^er^; elles sont ouvertes le 27 du mois et contiennent :

8 écus au soleil.

28 d. de gros et ½ gros testons.

18 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1532 (28 aout).

Mention de Jehan Diversoire, garde de la monn^e^ de Bayonne.

(A. N. Reg. Z, 1^h^, 8.)

1532 (9 septembre).

Furent baillés à Jacques Nauldin, messaigier juré en la ville de Tours, 3 pilles et 6 trousseaux à écus pour les porter aux gardes de la monn^e^ de Tours.

Le même jour, mention de Pierre Guerin, m^e^ part^er^ de Romans.

Mention de Hugues Lamyer, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Toulouse, et de Julienne vefve de feu Anthoine Aricoste, en son vivant m^e^ part^er^ de lad. monn^e^.

(*Ibidem.*)

1532 (19 septembre).

Envoyé 2 pilles et 4 trousseaux à grands blancs aux gardes de la monn^e^ de Troyes pour servir au maître de lad. monn^e^, et y a pour différence deux mollettes d'esperon à la fin des lettres, tant du costé de la croix que de la pille, avec le point de la différence ancienne.

(*Ibidem.*)

1532 (28 septembre).

Mention de Claude Rouget, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Paris.

(*Ibidem.*)

1532 (2 octobre).

4 pilles et 8 trousseaulx à douzains envoyés aux gardes de la monn^e^ de Tours.

Le même jour, sont présentées des lettres patentes du 21 juillet 1532, du don de l'office de garde de la monn^e^ de Bourges, obtenues par Jehan Serrat, en remplacement de feu Robert Gaulteret. Vu son insuffisance, led. Serrat est remis à un an, et les généraux nomment pour ce temps un homme suffisant, afin que la monn^e^ ne chôme pas.

(*Ibidem.*)

1532 (4 octobre).

Veu les lettres patentes du Roy sur la nomination de Dame Marguerite de France, sœur unique du Roy, de la personne de Pierre Fils-de-Femme à l'office de garde en la monn^e^ de Bourges, les jugements rendus à l'encontre dud. Fils-de-Femme pour raison de malversation et fautes par lui faites sur le fait de la monn^e^, est débouté de l'office et entérinement desd. lettres, ce faisant qu'il ne sera receu aud. office.

Prononcé aud. Fils-de-Femme. — Appel.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8. — Sorb., H, 1, 9, nº 174, fol. 68 rº.)

1532 (5 octobre).

Antoine Quetus (?), commis garde à la monnº de Bordeaux, apporte la certificacion de la pleigerie et caution de Jehan de la Fontaine, mº de lad. monnº.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1532 (7 octobre).

Mention de honnorable homme Claude le May, mº tailleur et graveur de la monnº, et de Roland Daniel, aussi mº tailleur et graveur.

Le même jour, permis à Pierre de Cousilz, dit Agaffin, mº partᵉʳ de Villeneuve-Saint-André, de faire 300 marcs de petits tournois.

(*Ibidem.*)

1532 (8 octobre).

A Tours, par Jehan Rugny, écus de 40 s. t., à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ (ordᶜᵉ du 21 mars 1532); du 8 octobre 1532 au 5 août 1533..... 14200

(A. N. Reg. Z, 1399. — Carton Z, 1ᵇ, 1000-1.)

1532 (9 octobre).

A Troyes, par Bertrand Prevost, commis à la maîtrise par les généraux maîtres.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 92 au marc; du 9 octobre 1532 au 2 juillet 1533, 133 marcs et $\frac{1}{23}$..... 12440

Deniers tournois à 21 gr. et de 250 au marc; du 30 novembre 1532 au 31 mars suivant, 140 marcs et $\frac{24}{25}$..... 35240

Il y a eu chômage du 23 août 1531 au 9 octobre 1532.

En marge est écrit : Nota qu'il n'y a point de boistes d'or de ladite année.

(A. N. Reg. Z, 1411. — Carton Z, 1ᵇ, 1005.)

1532 (11 octobre).

Permis aux gardes de la monnº de Troyes de faire ouvrer jusqu'à 200 marcs de petits deniers tournois.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1532 (17 octobre).

Mention de Claude Rouget, mº partᵉʳ de la monnº de Paris.

(*Ibidem.*)

1532 (20 octobre).

Mº Estienne Robin, général des monnᵉˢ des païs de Languedoc et Guyenne, pour entendre définir ses pouvoirs.

(Sorb., H, 1, 9, nº 174, fol. 68 vº.)

1532 (21 octobre).

Mº Pierre Porte, général des monnᵉˢ, est chargé de porter à Toulouse 7 pilles à écus.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1532 (25 octobre).

Claude Rouget est toujours mº partᵉʳ de Paris.

(*Ibidem.*)

1532 (26 octobre).

Pierre Porte, général des monnᵉˢ, se met en route. Il est chargé contre Jehan de Coussilz, dit Agaffin, de saisir toutes les peulles de la monnº de Villeneufve-Saint-André-lez-Avignon; de continuer les procès commencés contre les officiers de

la monne de Toulouse et de faire appréhender au corps Bernard de Marque ; enfin de commettre un tailleur à la monne de Toulouse, et d'y porter trois sentences contre les officiers et contre led. Bernard de Marque, naguères me partier de lad. monne.

(*Ibidem.*)

1532 (31 octobre).

Extrait des registres du parlement.

Sur ce que Mre Pierre Raymond, substitut du procureur général du Roy, a remontré à la chambre ordonnée au temps des vacations, que pour le différent d'entre led. substitut du procr général et officiers du Châtelet de Paris, d'une part, et les généraux conseillers dud. seigneur sur le fait de ses monnoyes, d'autre, certaines sentences données par lesd. généraux des monnes à l'encontre d'aucuns délinquans ateints et convaincus du crime de fausse monne dernièrement inexécutées et ne vouloient obéir auxd. généraux les exécuteurs de la haute justice et le crieur juré de cette ville de Paris, sergents et autres, à cause des défenses que leur font lesd. officiers dud. Châtelet, veu par la chambre ordonnée au temps des vacations l'arrest de la cour donné le 1er jour de mars l'an 1475, contenant la forme de faire exécuter les sentences et jugements desd. généraux, autre arrest du 16e jour de juillet l'an 1528, et tout considéré lad. chambre a ordonné et ordonne les exécutions des sentences desd. généraux et criz estre faicts respectivement par lesd. généraux et prévost de Paris, selon et ensuivant lesd. arrests, et défend lad. chambre audit prévost de Paris et ses lieutenants civil et criminel, officiers du Châtelet et autres, qu'il apartiendra d'empescher lesd. généraux à l'execution de leursd. sentences selon lesd. arrests, et ce par manière de provision et jusques autrement parties ouyes par la cour icelle seant en soit ordonné ; et outre enjoint aud. crieur juré et exécuteur de la haute justice et sergents obéyr auxd. généraux des monoyes et faire respectivement lesd. crys et executer leursd. sentences, sur peine de prison et d'amende arbitraire. Fait en lad. chambre le 31 et dernier jour d'octobre l'an 1532. — Signé : Malon.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 150 v°.)

1532 (5 novembre).

Michel Calvet, me partier de Montélimart, demande, à cause de la peste qui sévit dans cette ville, la permission de battre les monnaies qu'il a à ouvrer aux environs dudit Montélimart, comme Sauzet ou Pierre-Lapte.

L'autorisation lui est accordée.

(Sept. liber, fol. 220 re et ve.)

1532 (9 décembre).

Mention de Menault de Mondaco et Arnault de Montbrun, prévôts des ouvriers et monoyers de la monne de Bayonne.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1532 (13 décembre).

Bernard du Hart, marchand de Bayonne, s'engage à venir, le jour de Pâques prochain, rendre ce qui reste à apurer des comptes d'Antoine de Chasteauneuf.

(*Ibidem.*)

1532 (4 janvier).

A Tours, par Jehan Rugny, commis par le Roi à la maîtrise ; le 4 janvier 1532 et

le 19 avril 1533 après Pâques, testons, 108 marcs..... 2754.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92 au marc); du 24 octobre 1532 au 20 juillet 1533, 586 marcs $\frac{22}{23}$..... 53950.

Deniers tournois à 21 gr. et de 250 au marc; du 24 décembre 1532 au 10 avril suivant, 204 marcs $\frac{12}{25}$..... 51120.

Chômage de la monn^{e} de Tours du 7 avril après Pâques 1532 au 8 octobre suivant.

Les gardes sont Loys de Coussy et Noel Bouche; le tailleur Mathurin Cosse meurt dans cet intervalle de temps.

(A. N. Reg. 1399. — Carton Z, 1^{b}, 1000-1.)

1532 (11 JANVIER).

A cause de l'absence de Claude Rouget, m^{e} part^{er} de la monn^{e} de Paris, ses boîtes sont apportées et ouvertes.

Le 16 janvier, Claude Rouget est dit naguères m^{e} part^{er}, et l'on ordonne l'inventaire de ses biens.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 8.)

1532 (21 JANVIER).

Mention de Claude Rouget, m^{e} part^{er}. Ses pleiges sont Guillaume Hachecorne et Michel Gilles.

Le 23 janvier 1532, mention du même Claude Rouget; il est dit naguères m^{e} part^{er}.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 8.)

1532 (29 JANVIER).

Mention de Jehan du Gard et Jehan Barbedor, gardes de la monn^{e} de Paris, et de Claude Rouget, naguères m^{e} part^{er} de lad. monn^{e}.

(*Ibidem.*)

1532 (4 FÉVRIER).

Veu la fuite et latitacion de Claude Rouget, naguères m^{e} part^{er} de la monn^{e} de Paris, sans avoir rendu compte au roy de ce qu'il peut devoir à Sa Majesté, ordonné qu'il sera pris au corps, sinon crié à 3 briefs jours.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 8. — Sorb., H, 1, 9, n^{o} 174, fol. 68 v^{o}.)

1532 (4 FÉVRIER).

Informations et enquête sur la bonne fame et renommée de maistres François Ruf (Roux) et Bartholomeu Castin, gardes de la monn^{e} de Grenoble, ainsi que sur leur capacité.

(Sept. liber, fol, 229 r^{o} à 230 v^{o} et 231 r^{o} à 233 r^{o}.)

1532 (7 FÉVRIER).

Pierre Vincent, m^{e} part^{er} de la monn^{e} de Grenoble, prête serment.

Il fera battre chaque année 3000 marcs d'argent, l'or portant l'argent et l'argent portant l'or.

(Sept. liber, fol. 237 r^{o} et v^{o}.)

Au fol. 238 r^{o} se retrouve la mention de la différence des dozains de la monn^{e} de Grenoble, présentée et baillée le 7^{e} jour de février 1533 par le dit Pierre Vincent, m^{e} part^{er} de lad. monn^{e} en la chambre des comptes cy cosue par ordonnance de mess^{rs} les auditeurs desd. comptes. On ne voit plus que les traces de quatre empreintes qui ont été enlevées.

1532 (8 FÉVRIER).

Guillaume le Forestier fait serment de l'office de garde de la monn^{e} de Rouen, par résignation de Thomas Desquetot.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 8. — Sorb., H, 1, 9, n^{o} 174, fol. 68 v^{o}.)

1532 (12 février).

Claude Rouget, naguères me partier de la monne de Paris, est amené de la conciergerie où il est détenu; devant lui, on a pris 148 écus au soleil dans une boîte où il y avait 205 écus, et ils ont été trouvés faibles de $\frac{3}{16}$ de karat pour marc.

Le même jour de relevée, on lui en montre encore 18 qu'il reconnaît de son ouvrage et qui sont trouvés eschars de $\frac{1}{8}$ de carat d'or fin pour marc; puis 23 autres reconnus eschars d'un quart de karat d'or fin pour marc.

Le 14 février, on en essaye encore 15 qui sont trouvés eschars de $\frac{5}{16}$ de carat d'or fin.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1532 (15 février).

Le maître, les gardes et les ouvriers monnayers de Montélimart demandent l'autorisation de frapper de la monnaie noire, « atandu que ledit maistre, despuis le temps de son comensement ne n'a batu de lad. monne noyre que trois jours, à cause de la peste et empeschement qu'ilz luy sont survenus aud. Monteilhemard et ailleurs, tellement que led. maistre ne n'a demeuré en ce païs du Daulphiné. »

Le maître en question est Michel Calvet.

Information prise sur les registres des délivrances, on trouve : « L'an 1532 et le 6e d'avril, avons délivré aud. maistre partier la somme de 22 marcs de doubles tournois qui sont 17 lb. 4 s. 8 d. Avons mis en boîte de 60 s. 1 d. Au desoubz : mis en boiste 6 piesses. »

(Sept. liber, fol. 179 re à 180 re.)

1532 (15 février).

Envoyé aux gardes de la monne de Tours 2 pilles et 4 trousseaulx à monnoyer gros testons de 10 s. t. pièce, taillés par le tailleur de la monne de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1532 (17 février).

Enfin, ce jour-là on essaye encore un écu également reconnu par Claude Rouget et qui est jugé eschars de $\frac{7}{16}$ de karat d'or fin pour marc.

(*Ibidem.*)

1532 (28 février).

On apporte les boîtes de Toulouse, contenant :

92 écus au soleil.

3 s. 4 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1532 (3 mars).

Sont présentées à la chambre des monnes les lettres patentes nommant Gaillard de Marque, orfèvre de Toulouse, à l'office de tailleur de la monne de Toulouse.

(A. N. Reg Z, 1b, 8.)

1532 (5 mars).

Ordonnance tarif donnée à Nantouillet, le 5 mars 1532.

Cette ordonnance est reproduite (ampliation) à Cormery le 29 mars 1532.

(A. N. Carton Z, 1b, 536. — A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 228 ve à 229 ve.)

1532 (5 mars).

Les écus soleil publiés par provision à 45 s. et les écus couronne pour 43 s. 6 d. le 5 février 1533 (n. st.)

(Ms. Fr. 18500, fol. 10 re. — Sorb., H, 1, 11, ne 166 bis.)

Par vertu des lettres patentes du Roy notre seigneur, données à Nantouillet le 5e jour de mars 1532, signées pr le Roy Barton, par manière de provision et jusques à ce que aultrement en soit ordonné, a esté donné arrêt aux testons faicts aux coings et aux armes dud. seigneur, pour 10 s. 6 d. t. la pièce, ainsi qu'il est contenu esd. lettres. Fait publier en la ville de Paris le 14e jour de mars l'an 1532 et de rechief es faulxbourgs de lad. ville (*illisible*).

Saint Germain des Prez, le 5e jour d'avril l'an mil cinq cent trente-trois.

(Reg. entre deux ais, fol. 90 r°.)

1532 (6 MARS).

Différence des dozains de la monne de Grenoble qu'entend bastre et fre forger Pierre Vincent, me partier de la monne de Grenoble, à la différence des aultres monnoyes de ce pays, présentée par led. Vincent à la chambre des comptes dud. pays le vje jour de mars m vc xxxiii à la Nativité.

Cet en-tête que rien ne suit a été biffé.

(Sept. liber, fol. 234 r°.)

1532 (10 MARS).

Mention d'André de la Roze, me partier de la monne de Lyon.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1532 (12 MARS).

Congé à M. Jean du Bus, conser général, d'aller en Bretagne pour vaquer à ses affaires, et commission lui est donnée pour aller en Touraine, Mayne, Anjou et environs.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.— Sorb., H, 1, 9, ne 174, fol. 68 v°)

1532 (14 MARS).

Les gens des comptes demandent à Jean Farbot, tailleur de Grenoble, de dire sous serment s'il a entre les mains quelques pilles ou trousseaux de la monnaie de Grenoble du temps d'Etienne Nachon, jadis me partier de ladite monnaie. Il affirme par serment n'avoir en sa possession ni pille ni trousseau de lad. différence, du moins avec lesquels on puisse frapper monnaie, mais qu'il en a quelques-uns usés et rompus dont les gens des comptes réclament la remise à Yvon Guyon, secrétaire, et à Jean Gordon, écrivain des comptes.

(Sept. liber, fol. 241 r°.)

1532 (18 MARS).

Permis à Pierre Vincent, me partier de la monne de Grenoble, de frapper jusqu'à 100 marcs d'œuvre de monnaie noire.

Il avait demandé à frapper 200 marcs de doubles deniers tournois, considéré que dans lad. cité de Grenoble et lieux circonvoisins ont grande nécessité d'icelluy monnoyage, considéré le temps de six ans qu'on n'en a point forgé en ladite monnoye.

(*Ibidem*, fol. 234 v°.)

1532 (28 MARS).

Permis au me partier de Romans de forger jusqu'à 60 marcs d'œuvre de monnaie noire de là au 1er du mois suivant.

La requête du maître est signée Grandi; il demandait à utiliser ainsi du bas billon qui ne pouvait lui servir à autre chose.

(*Ibidem*, fol. 235 r°.)

1532 (8 AVRIL).

Ordre à Oudin Meygret, huissier de la

chambre des monn^es^, de remettre toutes les clefs de l'hôtel des monn^es^ à François Perdriel, marchant affineur de Paris, commis à la m^ise^ part^re^ de lad. monn^e^.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 8.)

1533.

Saint-André.

Gerosme Bourdin pour un an par les généraux. Différence, deux petits bourdons en croix de Saint-André au commencement de la légende, tant du côté de la croix que de la pille.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 24 v°.)

1533 (30 AVRIL).

Ordonné par M^rs^ les généraux, à la requête du proc^r^ du Roy, à Oudin Meigre, huissier de la chambre, et au clerc du greffe d'icelle qu'ils aient (aillent) ez domicilles des revendeurs, regratiers, chandeliers, bouchers, taverniers, marchans et autres tenans étaux en cette ville, et illec leur faire comandement qu'ils aient à exhiber tout l'or et l'argent qu'ils ont en leur possession, et s'ils trouvent aucuns lyars de Lozanne où il y a une Notre-Dame d'un costé, vaches, pièces de Savoye et autres par cy devant décriées de l'ordonnance du Roy, iceux portent et saisissent de par le Roy, et où ils seront refusans les constituer prisonniers en la conciergerie du palais à Paris.

(*Ibidem*, fol. 69 r°.)

1533 (2 MAI).

Comparution de pâtissiers, rôtisseurs, taincturiers, charcutiers, chandeliers, boulangers, taverniers et autres, en présence desquels les lyards de Lozanne à la Notre-Dame, aux vaches et autres monoyes qui sont décriées, trouvées en leur possession, ont esté sizaillées, et ce fait, leur ont esté rendües et défense à eux de les prendre ni alouer sur peine de prison et d'amende arbitraire.

(*Ibidem.*)

1533 (4 MAI).

Mandat de payement adressé à Hugues Lamyer, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Toulouse.

(A. N. Carton Z, 1^b^, 602.)

1533 (5 MAI).

Poitiers.

Jean de la Roche dit de Jouhe, m^e^ orfèvre à Poitiers, commis pour un an par les généraux.

Sa différence est un R romain en la fin de la légende, tant du côté de la croix que de la pille.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 47 v°.)

1533 (10 MAI).

On apporte les boîtes de Bayonne, contenant :

64 deniers d'or sol Franciscus.

154 d. de dizains.

14 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1533 (27 MAI).

Mention de François Perdriel, m^e^ de la monn^e^ de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 8.)

1533 (29 MAI).

A Poitiers, par Jehan de la Roche, dit de Jouhe, commis à la maîtrise :

Testons et demi-testons; du 29 mai 1533 au 14 mai 1534, 243 marcs.

Douzains; du 27 juin 1533 au 13 mai 1534, 224 marcs et $\frac{16}{23}$.

Dizains à 3 d. 18 gr. et de 8 s. 2 d. (98), valant dix d. t.; le 24 avril 1534, 44 marcs $\frac{4}{49}$.

Deniers tournois à 21 gr. et de 20 s. 10 d. (250); le 1er avril 1534, 80 marcs $\frac{16}{25}$.

Gardes, Abel Chasteignier et Estienne Escoffier.

Testons et demi-testons; du 10 octobre 1534 au 10 juillet 1535, 99 marcs.

Douzains; le 28 août 1534, 70 marcs $\frac{10}{23}$.

Dizains; du 22 juillet 1534 au 1er août 1535, 220 marcs $\frac{20}{49}$.

Deniers tournois; le 24 mars 1534, 69 marcs $\frac{3}{25}$.

Testons et demi-testons; du 4 septembre 1535 au 13 août 1536, 180 marcs.

Dizains; du 20 septembre 1535 au 13 septembre 1536, 595 marcs $\frac{5}{49}$.

Deniers tournois; le 12 avril 1536 avant Pâques, 74 marcs $\frac{22}{25}$.

Testons et demi-testons; du 31 octobre 1536 au 19 décembre 1537, 424 marcs.

Douzains; du 9 décembre 1536 au 19 décembre 1537, 305 marcs $\frac{5}{23}$.

Dizains; du 29 novembre 1536 au 16 septembre 1537, 154 marcs $\frac{14}{49}$.

Deniers tournois; le 29 mars 1537, 51 marcs $\frac{24}{25}$.

Testons et demi-testons; du 18 février 1537 au 15 décembre 1538, 99 marcs.

Dizains; du 4 juin 1538 au 5 décembre suivant, 146 marcs $\frac{46}{49}$.

Deniers tournois; les 16 avril et 27 septembre 1538, 144 marcs.

Testons et demi-testons; du 26 février 1538 au 17 février 1539, 306 marcs.

Dizains; du 24 février 1538 au 17 février 1539, 3796 marcs et $\frac{48}{49}$.

Deniers tournois; le 4 mars 1538, 29 marcs $\frac{19}{25}$.

Dizains; le 7 juillet 1539, 161 marcs $\frac{31}{49}$.

Deniers tournois; le 4 avril 1539, 48 marcs $\frac{24}{25}$.

Testons et demi-testons; du 8 mars 1539 au 16 mars suivant, 180 marcs.

Douzains; le 16 mars 1539, 86 marcs $\frac{2}{23}$.

Deniers tournois; le 16 mars 1539, 63 marcs $\frac{2}{25}$.

(A. N. Reg. en papier Z, 1402. — Carton Z, 1b, 935-36.)

1533 (29 MAI).

Differencia scutorum solidorum per Petrum Vincentii magistrum monete Gratianopolitane, dominis computorum hac die xxix maii m vc xxxiij tradita.

Il y avait deux empreintes qui ont été enlevées.

(Sept. liber, fol. 290 r°.)

1533 (31 MAI).

Ecus à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$, courant pour 45 s. t., frappés à Grenoble par Pierre Vincent, du 31 mai 1533 au 21 août 1538. Mis en boîte 40 écus..... 8000 frappés.

Du 19 septembre 1533 au 11 décembre suivant, 5 mis en boîte... 1000 frappés.

Au total, 9000 écus frappés par Pierre Vincent.

(A. N. Reg. Z, 1388. — Carton Z, 1b, 877-78.)

1533 (5 JUIN).

Commandement à Claude Rouget, naguères me partier de la monne de Paris, de par les généraux des monnes, et par Oudin Meigret, huissier de la chambre des monnoyes, de payer à Pierre le Bossu, receveur

général desd. monnoyes, la somme de 498 livres qu'il doibt au Roy pour l'année commençant le 16e jour de mars 1529 et finissant le 20e jour de février 1530. A défaut de payement, tous ses biens seront vendus aux enchères publiques.

Nota. C'est la première année de son exercice.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1533 (6 JUIN).

Berthelemy de Melun est commis par les généraux à l'office de garde de la monne de Bayonne, que naguères soulloit tenir et exercer Jehan Diversoire, pour le temps et terme de deux ans, et jusqu'à décision du Roy. Il prête serment.

(*Ibidem.*)

1533 (5 JUILLET).

On apporte les boîtes d'Angers, de l'ouvrage de Marc Couanne, me part^er^; elles contiennent :

7 s. 4 d. de douzains.

16 d. et demy de testons et ½ testons.

34 deniers d'or, dont 31 deniers et 6 demi-deniers.

21 d. de petits deniers noirs.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1533 (8 JUILLET).

Marc Couanne, me part^er^ de la monne d'Angers, fait verser à la chambre 18 écus d'or soleil pour les droits de lad. chambre, et ce pour ung an escheu le 24e jour de décembre 1532 dernier passé.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1533 (16 JUILLET).

Les boîtes de Marc Couanne me part^er^ de la monne d'Angers, ayant été jugées, on en lit les jugements au procureur dud. maître. Ces boîtes contiennent :

1° 34 écus d'or faibles de poids et de titre.

2° 7 s. 4 d. de grands blancs faibles de poids et de titre.

3° 16 et ½ gros et demi-gros testons faibles de poids et de titre.

4° 1 s. 9 d. de petits deniers t. faibles de poids.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1533 (26 JUILLET).

On apporte les boîtes de Poitiers de l'ouvrage de Guyon Bonnet; il s'y trouve :

6 écus au soleil.

8 d. de gros et demi-testons.

8 d. de grands blancs à la couronne.

18 d. de petits deniers noirs.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1533 (30 JUILLET).

Extrait des registres du parlement.

Veu par la cour le procez fait par les généraux mes des monnoyes à l'encontre de Guillot Levault, boucher, et Jean Mouneau, laboureur et cardeur de laynes, prisonniers en la conciergerie du palais, appelans de la sentence contre eux donnée par lesd. généraux, par laquelle et pour raison de ce qu'ils auroient respectivement forgé, rongné, alloué et exposé de la faulse monoye ainsi que plus à plain est déclaré aud. procez, ils ont esté condamnez à estre bouillez vifs au marché aux pourceaulx de cette ville de Paris, et avoit esté la maison dud. Guillot le Vault assize au vilage d'Argenteuil, en laquelle a esté faite et forgée lad. fausse monoye aquise et confis-

quée au Roy pour telle part et portion qu'à icelui le Vault composoit et appartenoit, et le surplus des aultres biens desd. Mouneau et le Vault déclarez confisquez à qui il apartiendra, et ouys et interrogez par lad. cour iceux prisonniers sur leur dite cause d'appel et tout considéré, dit a esté qu'il a esté bien jugé et sentencié par lesd. généraux m^es des monn^es et mal appellé par lesd. appellans et l'amendement, et a renvoyé et renvoye lad. cour iceux appellans en l'estat qu'ils sont par devant lesd. généraux pour faire mettre leurd. sentence à exécution selon sa forme et teneur. Fait en parlement le 30 et pénultième jour de juillet l'an mil cinq cent trente-trois. Signé MALON.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 150 v°.)

1533 (5 AOUT).

Les lettres d'office de tailleur de la monn^e de Toulouse sont remises à m^re François de Bonnet, bachelier ez droictz, pour les faire tenir à l'impétrant, Gaillart de Marque.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1533 (16 AOUT).

On apporte les boîtes de Tours, de l'ouvrage de Jehan de Rugny, m^e part^er; il s'y trouve :

71 écus au soleil.
6 d. de gros testons.
6 s. 3 d. de douzains.
5 s. 11 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293).

1533 (26 AOUT).

Permis au m^e part^er de Romans de frapper 60 marcs d'œuvre de monnaie noire.

(Sept. liber, fol. 291 v°.)

1533 (30 AOUT).

M^re Nicolas Helye, examinateur ordinaire au Châtelet de Paris, se charge, par ordre de la chambre, de la personne de Nicolas Rouget, m^e de la monn^e de Paris, prisonnier en la Conciergerie.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 69 v°.)

Mention de Marc Couanne (ou Couenne), m^e part^er de la monn^e d'Angers, comparaissant pour répondre de l'écharceté de son ouvrage.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1533 (1^er SEPTEMBRE).

Ymbert et François Odoard, gardes de la monn^e de Romans, sont condamnés après les essais d'écus et de testons qu'ils ont laissé faire, ainsi que d'autres monnaies; ils sont privés de leurs offices, déclarés incapables et inhabiles à jamais. Ymbert Odoard est « pour lesd. causes et crismes condempné à faire amende honorable nudz piedz, nue teste, en chemise, une torche de deux livres pesant alumée, devant la place de la monnoye dudit Romans et en 1200 lb. parisis envers le Roy, et ledict Françoys Oudoard à assister à ladicte amende honnorable et en huict cents lb. parisis envers le Roy, et à tenir prison par lesd. Ymbert et Françoys Oudart jusques à plain payement et satisffaction desdictes amendes.

(Sept. liber, fol. 388 r° et v°.)

1533 (5 SEPTEMBRE).

Les boîtes de Villeneuve, de l'ouvrage de Pierre de Coussil, dit Agaffin, m^e part^er, sont apportées par Jherosme Bourdin, nepveu dud. de Coussil; elles contiennent :

30 écus au soleil.
8 d. de testons.
59 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1533 (6 septembre).

Me Gabriel Chicot, général des monnes, part pour Tours. Il est envoyé par les généraux pour les affaires de la chambre.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1533 (11 septembre).

Apporté par Jherosme Bourdin, changeur demeurant à Avignon, deux récepicez (*sic*) et une certification à luy baillez par Pierre de Coussil, dit Agaffin, commis à la mes partres de la monne de Villeneufve-Saint-André-lez-Avignon; l'un du 23 mars dernier, par lequel appert me Estienne Robin, général des monnoyes de Languedoc et Guyenne, avoir reçu ung pasquet pour les affaires du Roy aud. Robin adressant; — plus un récépicé signé Neyrolles et Cheyllier, gardes de lad. monne de Lyon, lesquelz certiffient avoir reçu par led. Pierre de Coussil une commission de ladicte chambre, avec unes lettres missives à eulx adressans pour informer sur les infractions de l'ordonnance derrenièrement faicte sur les lyards de Lozanne et autres monnoyes deffendues par lad. ordonnance, avec une certificacion que en la ville de Nysmes fut baillé le pénultième dud. mois de mars dernier passé, au juge maige en la seneschaucée de Beaucaire, par Bernard Texier, bourgeois dud. Nysmes, ung pasquet auquel estoit ung vidimus du mandement et lettres patentes du Roy pour les espèces d'or et d'argent que le Roy veult avoir cours en son Royaulme et augmentation de la mise d'icelles, ensemble ung portrait de la figure desd. espèces, dont ledit Bourdin a requis ce présent acte pour servir aud. Agaffin ce que de raison.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1533 (16 septembre).

Mre Jean de Berart, conseiller général, va à Tours pour recoler et confronter Jean de Rugny, me, et Louis de Coussy, garde de lad. monne de Tours, aux témoins examinez.

(Sorb., H, 1, 9, ne 174, fol. 70 re.)

1533 (18 septembre).

Differencia testonorum per Petrum Vincentii, magistrum particularem monete gratianopolitane dominis computorum hac die xviij mensis septembris m. vc xxviij tradita. — Signé : Materon.

Là il y avait deux empreintes qui ont été enlevées.

(Sept. liber, fol. 290 re.)

1533 (22 septembre).

Claude Rouget est autorisé à besongner à ses laveures estans de présent en l'hostel de la monnoye de Paris, en la présence de François Perdrier, commis à la maistrise de la monne, et de Nycolas Vaudor, essayeur d'icelle monne, ou de l'un d'iceulx, et que de la matière d'or et d'argent qui se trouvera desd. laveures, lesd. Perdrier, Vaudor, ou celluy qui sera présent, s'en tiendra saisy jusques à ce que autrement en soit ordonné, et le tout aux despens dud. Claude Rouget.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1533 (22 septembre).

Sur la requeste présentée cejourd'huy

en la chambre de céans par les gardes de la monn[e] d'Angiers, il leur a esté permis de faire une pille aux armes de la ville dud. Angiers pour faire gectons avecques deux trousseaulx ayant les armes desd. gardes.

(*Ibidem.*)

1533 (27 OCTOBRE).

Les boîtes de Montpellier de l'ouvrage de Gaspard Fournier, m[e] part[er], sont apportées; il s'y trouve :

14 écus au soleil.

5 s. 11 d. de grands blancs.

16 s. 1 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1533 (6 NOVEMBRE).

Ecrit aux gardes de la monn[e] d'Angiers qu'ils laissent Marc Couenne, commis à la maîtrise, besongner au fait d'icelle monnoye et exercer la maîtrise, etc.

Jehan de Berard, général des monnaies, va à Tours confronter Jehan de Rugny, m[e] part[er], et Loys de Coussy, garde, avec les témoins examinés contre eux.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 8.)

1533 (14 NOVEMBRE).

Autorisation donnée à Pierre Vincent, m[e] part[er] de Grenoble, de frapper jusqu'à 50 marcs d'œuvre de monnaie noire en doubles et deniers tournois, de cette date à la Noël qui suit.

Il avait demandé 100 marcs.

(Sept. liber, fol. 289 v°.)

1533 (14 NOVEMBRE).

Permis à Pierre Vincent, m[e] part[er] de Grenoble, d'ouvrer 60 marcs d'œuvre de monn[e] noire, la moitié en doubles tournois et la moitié en deniers tournois, de cette date à la Noël qui vient.

Il avait demandé à ouvrer 100 marcs de ces deux espèces.

(*Ibidem*, fol. 292 r°.)

1533 (5 DÉCEMBRE).

Le tailleur de la monn[e] de Paris donne 2 pilles et 4 trousseaux à écus et 3 pilles et 6 trousseaux à douzains, le tout à la différence et contre point dud. Augiers, pour porter en lad. ville d'Angiers et les bailler aux gardes dud. lieu.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 8.)

1533 (17 DÉCEMBRE).

Claude le May, tailleur de la monn[e] de Paris, remet au messager de Poitiers une pille et 2 trousseaux à testons, une pille de demi-testons et 2 trousseaux, une pille et 2 trousseaux à écus; le tout faictz soubz la différance du m[e] de lad. monn[e] de Poictiers, pour iceulx porter et livrer au tailleur de lad. monnoye.

(*Ibidem.*)

1533 (12 JANVIER).

Mention de Claude le May, tailleur de la monn[e] de Paris.

(*Ibidem.*)

1533 (19 JANVIER).

On apporte les boîtes de Troyes, contenant :

17 d. de douzains.

2 s. 10 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

Mention de Bertheraud Prevost, me partor de la monne de Troyes.

Mention de Claude Rouget, naguères me partor de la monne de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1533 (24 JANVIER).

Jérôme Bourdin, changeur à Avignon, apporte les boîtes de Villeneuve de l'ouvrage de Pierre Agaffin; elles contiennent :

14 écus au soleil.
12 d. de testons.
8 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1533 (30 JANVIER).

Ecrit aux gardes de la monne de Troyes qu'ils aient à commettre de par le Roy à la maîtrise de lad. monne quelque bon et capable personnage, duquel ils prendront le serment.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1533 (5 FÉVRIER).

Les écus couronne publiés par provision pour 43 s. 6 d.

(Ms. Fr. 18500, fol. 10 r°.)

1533 (16 FÉVRIER).

Sur la requeste présentée en la chambre de céans par Anthoine Mazures, lequel le Roy a pourveu de l'office de tailleur en la monne de Villeneufve-Sainct-André-lez-Avignon, il a esté ordonné que, en la présence de Claude le May, tailleur de la monne de cette ville de Paris, led. Mazures besongnera au faict dud. office de tailleur, affin de faire par led. le May son rapport en ladicte chambre, pour après en estre par Messieurs ordonné ainsi que de raison.

Le 25 février, il subit l'épreuve et est admis.

Le même jour, sur la demande de Pierre de Provins, garde de la monne de Troyes, il est ordonné au tailleur de Paris de graver 2 pilles et 4 trousseaux à grands blancs pour lad. monne.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1533 (19 FÉVRIER).

On apporte les boîtes de Bordeaux de l'ouvrage de Jehan de la Fontaine, commis à la me partre; elles contiennent :

28 écus au soleil.
23 d. de douzains.
18 d. de petits t.
10 d. de deniers bourdelois.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1533 (20 FÉVRIER).

Permis à Olivier Glanne, commis à la me de la monne de Paris, d'ouvrer 300 marcs de deniers t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1533 (21 FÉVRIER).

Mention de Jehan de Rugny, naguères me partor de Tours, et de Loys de Coussy, naguères garde de lad. monne.

(*Ibidem.*)

1533 (25 FÉVRIER).

On apporte les boîtes de Toulouse de l'ouvrage de Hugues Lamyer, commis à la mise partre; on les ouvre le 28 du mois; il s'y trouve :

88 écus au soleil.

27 des mêmes (autre boîte).
1 s. 7 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1533 (5 MARS).

Permis à Pierre Vincent, mᵉ partᵉʳ de Grenoble, de frapper 50 marcs d'œuvre de noir de cette date à la Quasimodo.

Pierre Vincent n'ayant pas usé de cette autorisation, il lui est permis de frapper ces 50 marcs de monnᵉ noire dans l'espace de deux mois, à partir du 13 juing 1534.

(Sept. liber, fol. 298 vᵒ.)

Ordonné à Antoine de Mazures, tailleur de la monnᵉ de Villeneuve-Saint-André-lez-Avignon, qu'il ayt à faire une différence aux écus qu'il fera, pour l'ouvrage des escus de lad. monnᵉ, ung poinct cloz dedans le guy desdiz fers desd. escus soubz la 20ᵉ lectre, tant du costé de la croix que de la pille, ung poinct cloz et ront en la manière des différances qui se font es fers des autres monnoyes, qui est la différence ancienne pour le Roy, et aussi es fers de l'ouvrage des gros testons, blancs et autres monnoyes qui se feront en lad. monnᵉ, il ayt à faire esd. fers semblable différence soubz la 20ᵉ lettre, tant du costé de la croix que de la pille.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1533 (14 MARS).

Romans.

Permis à Pierre Guerin, mᵉ partᵉʳ de lad. monnᵉ, de frapper 50 marcs d'œuvre de noir de cette date au jour de Quasimodo.

(Sept. liber, fol. 299 rᵒ).

1533 (15 MARS) A 1538 (21 DÉCEMBRE).

Testons frappés à Grenoble par Pierre Vincent, mᵉ partᵉʳ; du 11 novembre 1536 au 22 juin 1538, mis en boîte 3 s. (36 pièces) représentant 748 marcs.

Douzains de 7 s. 8 d. (92 au marc); du 15 mars 1533 au 24 août 1538, mis en boîte 19 s. 3 d. (231 pièces) représentant 1807 marcs et $\frac{19}{23}$ de marc.

Du 19 septembre 1538 au 10 novembre suivant, mis en boîte 6 s. 5 d. (77 pièces) représentant 602 marcs et $\frac{14}{23}$ de marc.

Il a donc été émis en tout 2410 marcs et $\frac{10}{23}$ de marc.

Doubles tournois à 1 d. 9 gr. et de 15 s. 8 d. (188 au marc); du 2 avril 1533 au 25 novembre 1537, mis en boîte 8 s. 3 d. (99 pièces) représentant 379 marcs et $\frac{7}{47}$ de marc.

Des 9 et 16 septembre 1538, mis en boîte 8 deniers représentant 30 marcs $\frac{30}{47}$ de marc.

Il a donc été émis 409 marcs et $\frac{37}{47}$ de marc de doubles tournois.

Deniers tournois à 21 gr. de loi et de 20 s. 10 d. de poids (250 au marc); du 24 décembre 1534 au 23 mai 1537, mis en boîte 6 s. 5 d. (77 pièces) représentant 221 marcs et $\frac{20}{25}$ de marc.

Le 21 décembre 1538, mis en boîte 7 deniers représentant 20 marcs et $\frac{4}{25}$ de marc.

Il a donc été émis 241 marcs et $\frac{24}{25}$ de marc.

(A. N. Reg. Z, 1388. — Carton Z, 1ᵇ, 877-78.)

1533 (19 MARS).

A Poitiers, par Jehan de la Roche, dit de Jouc, commis pour un an par les généraux mᵒˢ :

Ecus de 40 s. t., de 71 $\frac{1}{6}$ au marc; du 19 mars 1533 au 11 juin 1534 23000 émis.

Les mêmes écus portés à 45 s. t.; du 4 juillet 1534 au 17 août 1535 9600 émis.

Item, du 4 septembre 1535 au 26 août 1536..... 4000 émis.

Item, du 31 octobre 1536 au 13 novembre 1537..... 2000 émis.

Item, du 13 janvier 1537 au 12 novembre 1538..... 1600 émis.

Item, du 29 mars 1539 après Pâques au 21 décembre 1539..... 2800 émis.

Ecus semblables portant la lettre G, par ordonnance du Roy, pour novelle différence, dattée du 24 février 1539; du 7 avril 1540 au 8 octobre suivant 800 émis.

Item, le 24 novembre et le 23 février 1540..... 1000 émis.

Ecus au soleil semblables; le 24 décembre 1541..... 400 émis.

En marge de ce compte qui est biffé est écrit : Rayé pour ce que ceste boiste est de Tours et que durant led. temps n'a esté faict aulcun ouvraige audict Poictiers.

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ (91 $\frac{1}{4}$), par Jehan de la Roche, dit de Jouhe, commis par Abel Chasteignier et Estienne Escoffier, gardes, et ce pour un an seulement et jusques ad ce que par le Roy ou les généraulx desd. monnoyes y soit autrement pourveu; du 11 mai 1542 au 20 juin suivant, 615 marcs $\frac{22}{73}$.

Ecus à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$, et de 45 s. t.; du 10 juillet 1542 au 12 avril 1543 1800.

Douzains; du 23 juin 1542 au 7 mai 1543, 3558 marcs $\frac{42}{73}$.

Ecus d'or semblables; les 27 juillet, 12 septembre et 24 novembre 1543 800.

Douzains; du 12 mai 1543 au 16 mai suivant, 2327 marcs $\frac{42}{73}$.

Ecus semblables; du 22 mars 1543 au 5 décembre 1544..... 2000.

(A. N. Reg. Z, 1402. — Carton Z, 1b, 935-36.)

1534.

A cette date, Jehan Briant, garde de la monne d'Angers, est mort, et sa veuve Magdelaine Saulton réclame ses gages.

(A. N. Carton Z, 1b, 602.)

1534.

Angers.

Pierre Turpin. Ses cautions, François Marchant, md drapier, et Jean Varice, libraire à Angers.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 16 v°.)

Bourges.

Pierre Ronsart pour un an, par les généraux.

Différence : une feuille de rosier sauvage entre la croix et le R (*lisez* B) dudit ouvrage.

(*Ibidem*, fol. 18 v°.

Tours.

Jean de Fangas, dit le Gascon, pour un an, par Me Claude de Montperlier, consr du Roy, général de ses monnes.

Différence : une flambe de feu entre ces mots : DEI GRA.

(*Ibidem*, fol. 13 r°.)

Troyes.

Emond Griveau, marchant à Troyes, pour un an, par les gardes.

Sa différence, un cœur à la fin des lettres du côté de la pille.

Sauxon Griveau, orfèvre à Troyes, commis à l'office d'essayeur à Troyes.

(*Ibidem*, fol. 15 r°.)

1534 (10 AVRIL).

Michel Guilhen, me partier de Lyon, apporte les boîtes, contenant :

146 écus au soleil.

22 gros testons.

4 demi-gros testons.

4 s. 8 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1534 (22 avril).

Pierre Dugart et Jehan Barbedor, gardes de la monnᵉ de Paris, apportent les boîtes de l'ouvrage de François Perdrier, commis à lad. monnᵉ quant à l'or; il s'y trouve 396 écus au soleil.

(*Ibidem.*)

1534 (27 avril).

Nantes.

Provisions de Jean Taupier de l'office de mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Nantes, vacant par le trespas de Guillaume Raboteau.

Ces provisions intitulées : François, par la grâce de Dieu Roy de France, père, légitime administrateur et usufructuaire des biens de notre très cher et bien amé fils le Dauphin, Duc et Seigneur propriétaire des pays et duché de Bretagne.

(Sorb., H, 1, 9, nº 174, fol. 14 vº).

1534 (29 avril).

On apporte les boîtes de Grenoble, contenant :

10 écus au soleil.

22 d. et ½ de gros et ½ gros testons.

5 d. de grands blancs douzains.

Le même jour, sont apportées d'autres boîtes de Grenoble, contenant :

30 écus au soleil.

6 s. et ½ denier de testons.

8 s. 2 d. de douzains.

Le même jour, on apporte les boîtes de Montélimart de l'ouvrage fait par Anthoine Lambert; il s'y trouve :

21 écus au soleil.

19 d. de gros testons.

4 s. 8 d. de douzains.

1 s. 9 d. de petits t.

Le même jour, sont apportées les boîtes de Romans de l'ouvrage de Jantet (*sic*); on les ouvre le 4 mai; il s'y trouve :

12 écus au soleil.

11 d. de gros testons.

1 s. 7 d. de douzains.

3 s. 8 d. de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1534 (5 mai).

On apporte les boîtes de Montélimart de l'ouvrage de Michel Calvet, mᵉ partᵉʳ; il s'y trouve :

7 d. de testons et ½ testons.

17 d. ½ d'écus au soleil.

12 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1534 (17 mai).

A Villeneuve, par Jherosme Bourdin, commis par les généraux; écus à 23 k., de 71 ⅙ au marc et de 45 s. t.; du 17 mai 1534 au 14 mars suivant..... 5400

Item, du 30 avril 1535 au 6 mai 1536 5400

Item, du 9 juin 1536 au 9 mai 1537 4600

Item, du 26 mai 1537 au 14 mai 1538 4600

Item, du 15 octobre 1539 au 18 février suivant..... 2200

Item, à la nouvelle différence de la croisette, le 11 mars 1540..... 800

Item, à la différence de la lettre de l'alphabet R par Jérôme Bourdin, mᵉ partᵉʳ; du 17 mars 1539 au 26 octobre 1540.... 6200

Mêmes écus, par Jehan de Farges, mᵉ partᵉʳ nommé par lettres royales le 2 août

1543, pour 6 ans; du 21 décembre 1543 au 8 janvier 1544..... 7400

Liards à 2 d. 6 gr. et de 19 s. 3 d.; du 31 janvier 1544 (de la Nativité) au 11 décembre suivant (*inachevé*).

Ecus semblables; du 28 février 1545 au 19 décembre suivant..... 5600

Item, du 17 février 1546 (de la Nativité) au 8 octobre suivant..... 4000

(A. N. Reg. Z, 1390. — Carton Z, 1b, 1011-12.)

1534 (22 MAI).

A Villeneuve, par Jérôme Bourdin, commis à la maîtrise par les généraux maîtres.

Testons et demi-testons; du 22 mai 1534 au 23 mars suivant, 144 marcs 3672

Blancs Franciscus à 4 d. 6 gr., de 12 d. t. et de 7 s. 8 d. (92 au marc); du 13 juin 1534 au 20 décembre suivant, 266 marcs et $\frac{2}{23}$..... 24472

Testons et demi-testons; du 2 juin 1535 au 19 mai 1536, 198 marcs..... 4049

Douzains; du 15 mai 1535 au 10 octobre suivant, 172 marcs et $\frac{4}{23}$..... 15840

Deniers tournois à 21 gr. et de 250 au marc; du 12 janvier 1535 au 29 mai 1536, 351 marcs et $\frac{9}{25}$..... 87840

Testons; du 28 juin 1536 au 30 avril 1537, 396 marcs..... 10098

Douzains; du 13 juillet 1536 au 6 mai 1537, 610 marcs et $\frac{10}{23}$..... 56160

Testons; du 8 juin 1537 au 17 novembre, 216 marcs..... 5468

Douzains; du 31 octobre 1537 au 23 janvier, 156 marcs $\frac{12}{23}$..... 14400

Item, du 19 septembre 1539 au 21 février, 1312 marcs et $\frac{13}{23}$..... 120756

Item, les 17 et 24 mars 1539, 70 marcs $\frac{10}{23}$..... 6480

Testons; le 6 avril 1540, 72 marcs 1836

(*Ibidem.*)

1534 (3 JUIN).

Romans.

Permis à Pierre Guerin, me partier, de frapper des deniers tournois jusqu'à 50 marcs d'œuvre, de cette date au 1er du mois prochain.

Obligé d'aller à Paris, le me partier n'a pu user de cette autorisation, il la redemande et la fait appuyer par cette note de l'essayeur :

Je, Glaude (*sic*) Michel, essayeur de la monne de Romans, certifie que devant le temps et espace dessusdits en lad. monne n'a esté ouvrée aucune monnoye noyre, obstant les affaires survenuz au maistre dessusdit; ainsi j'ateste aujourdhuy iiije jour du moys d'aoust 1534, requis à ce par la partie dudit maistre. Signé : G. MICHEL.

Les gens des comptes autorisent la frappe des 50 marcs d'œuvre de noir de là à la Toussaint.

(Sept. liber, fol. 299 re à 300 ve.)

1534 (13 JUILLET).

Mention de Jehan de Rugny, naguères me partier de la monne de Tours.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1534 (6 AOUT).

Envoyé aux gardes de la monne de Tours l'ordre de commettre un maître en lad. monne jusqu'à nouvel ordre.

(*Ibidem.*)

1534 (13 AOUT).

Pierre de la Rue, tailleur de la monne

de Bayonne, apporte les boîtes de l'ouvrage fait par Mathieu de Biron, m^e part^er; il s'y trouve :

83 écus au soleil.
8 s. 10 d. de dixains.
7 s. 4 d. des mêmes (autre boîte).
1 s. 10 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1534 (10 SEPTEMBRE).

Remise faicte par moy Jehan de la Roche dict de Jouhe, commis à l'exercice de la maîtrise particullière de la monnoye de ceste ville de Poictiers, pour la réparacion de lad. monnoie.

(A. N. Feuille de papier insérée dans le carton Z, 1^b, 935-36.)

1534 (19 OCTOBRE).

M^e Claude Monperlier apporte les boîtes de la monn^e de Villefranche-en-Rouergue; elles contiennent :

Les premières :
30 écus au soleil.
17 gros et demy-testons.
2 s. 2 d. de douzains.
10 s. 3 d. de petits tournois.
Les secondes :
84 écus au soleil.
12 gros testons.
3 s. 2 d. de douzains.

M^e Monperlier paye 36 écus soleil pour les droits de mess^rs les généraux des monn^es.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8 et A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

On apporte les boîtes de Bayonne, de l'ouvrage fait par Mathieu de Biron, m^e part^er; on les ouvre le 14 juillet 1535; il s'y trouve :

37 écus au soleil.
3 s. 6 d. de dixains.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1534 (24 OCTOBRE).

Romans

Pierre Guerin demande, sur l'attestation annexée de Aymar du Clot, garde, et de G. Michel, essayeur, qu'il a environ 215 marcs de bas billon disponible à environ 1 d. 6 gr. de loi, de le transformer en monn^e noire.

L'autorisation lui est accordée le 27 octobre 1534; il devra exécuter cet ouvrage pendant le mois de novembre; on lui recommande de ne plus se charger de bas billon, parce qu'on ne lui donnerait plus la permission d'ouvrer de la monn^e noire.

(Sept. liber, fol. 330 r^o et v^o.)

1534 (7 NOVEMBRE).

Permis sur sa requête à Hugues Lamyer, m^e part^er de la monn^e de Toulouse, de frapper 400 marcs de deniers tournois.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1534 (12 NOVEMBRE).

Grenoble.

Permis à Pierre Vincent d'ouvrer 60 marcs d'œuvre de deniers tournois de cette date à la Noël prochaine.

(Sept. liber, fol. 331 r^o et v^o.)

1534 (9 DÉCEMBRE).

Ecrit aux gardes de la monn^e de Rouen que la chambre a esté advertye que de long temps lad. monn^e est en chomaige et qu'ils ayent à escripre en lad. chambre la cause que on ne ouvre et besongne en lad.

monn[e] et se lesd. gardes n'ont commis à la maistrise particullière d'icelle monn[e] aucun m[e] depuis que Jehan Jumel a icelle laissée et en quel temps fut faict le dernier ouvraige en icelle monnoye, tant de l'or, blanc que noyr.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 8.)

1534 (12 décembre).

Mention de Claude Rouget, naguères m[e] part[er] de la monn[e] de Paris.

(*Ibidem.*)

1534 (19 décembre).

A Angers, par Pierre Turpin, commis à la maîtrise, écus au soleil à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc.

Du 19 décembre 1534 au 16 septembre 1535..... 1800

Du 16 décembre 1535 au 24 septembre 1536..... 1700

Du 16 décembre 1536 au 23 septembre 1537..... 1300

Du 31 janvier 1537 au 12 décembre 1538..... 800

Du 27 juin 1539 au 30 janvier suivant 1800

Du 3 mars 1539 au 19 mars 1540 2200

Du 17 juin 1540 au 22 décembre suivant..... 1400

Les 17 décembre, 4 février et 23 mars 1540..... 1000

Les 5 juillet, 13 octobre et 12 janvier 1541..... 1600

Pierre Turpin est nommé pour quatre ans par lettres patentes du 18 février 1541; il frappe alors :

Le 8 avril 1541 avant Pâques et le 2 juin 1542..... 1400 écus.

Les 4 août et 11 décembre 1542. 1000

Les 10 mai, 19 juin et 9 novembre 1543..... 1200

Du 14 février 1543 au 7 novembre 1544..... 1000

Du 31 janvier 1544 au 19 septembre 1545..... 2000

Les 19 mai 1545, 6 juillet et 15 octobre 1546..... 1600

Les 15 janvier 1546 et 29 novembre 1547..... 600

En tout..... 22400

Nous avons également la certitude que Pierre Turpin a frappé des demi-écus, puisque du 16 décembre 1535 au 24 septembre 1536 il a mis en boîte 8 écus et demi; mais malheureusement nous en ignorons le nombre.

(A. N. Reg. Z, 1398. — Carton Z, 1[b], 818.)

1534 (17 janvier).

Lettres de François, duc d'Estouteville, gouverneur, nommant m[e] part[er] de la monn[e] de Romans Pierre Guerin, en le continuant pour huit ans, commençant à l'expiration de ses premières lettres de don et ferme.

(Sept. liber, fol. 518 r[o] à 522 v[o].)

1534 (19 janvier).

On apporte les boîtes de Toulouse de l'ouvrage de Hugues Lamyer; elles sont ouvertes le même jour, et il s'y trouve 111 écus au soleil.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1534 (22 janvier).

A Tours, par Jehan de Fengace, dit le Gascon, commis le 12 octobre 1534 par les généraux m[es] :

Ecus de 71 $\frac{1}{6}$ au marc, à 23 k. et de

40 s. t.; du 22 janvier 1534 au 18 juillet 1535..... 2800

(A. N. Reg. Z, 1399. — Carton Z, 1ᵇ, 1000-1.)

1534 (15 février).

Lettres de nomination par François, duc d'Estouteville, gouverneur, de Pierre Vincent à la maîtrise de la monn° de Grenoble, après Etienne Nachon.

Il prête serment le 16 avril 1537.

Il fera 4000 marcs d'œuvre par an, l'or portant l'argent et l'argent l'or.

(Sept. liber, fol. 454 r° à 458 r°.)

Lettres de commission pour Pierre Vincent à la maîtrise de Grenoble, par François, duc d'Estouteville, comte de Saint-Pol, gouverneur, « par l'expiration et finissement de la ferme et commission dernièrement baillée à Estienne Nachon de ladite monnoye. » Il le nomme pour huit ans.

(*Ibidem*, fol. 408 r° à 410 r°.)

1534 (18 février).

Lettres royales nommant pour quatre ans Jacques Pynatel, marchand changeur de Lyon, m° part^er de la monn° de Crémieux.

Il prête serment le 14 mars 1536 (de la Nativité). Chaque année il frappera 4000 marcs d'œuvre tant d'or que d'argent, l'or portant l'argent et l'argent portant l'or.

(*Ibidem*, fol. 397 r° à 401 v°.)

1534 (20 février).

Permis à Pierre Vincent de frapper des liards, insequendo tamen ordines regios.

(*Ibidem*, fol. 335 v°.)

1534 (23 février).

On apporte les boîtes de Lyon de l'ouvrage de Michel Guilhen, m° part^er; on les ouvre le 15 mars; il s'y trouve :

103 écus au soleil.

14 d. de gros testons.

3 d. de demi-testons.

4 s. 7 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1534 (5 mars).

Permis à Jehan de Faugas, dit le Gascon, commis à la maîtrise part^re de la monn° de Tours, de faire ouvrer et monnoyer en lad. monn° deux cens marcs d'œuvre de petitz deniers tournois, selon les poix et loy contenuz ès ordonnances faictes par le Roy sur le faict de ses monn^es.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1534 (5 mars).

A Angers, par Pierre Turpin, commis à la maîtrise par les gardes, d'après l'ordre des généraux maîtres :

Testons et demi-testons de 25 $\frac{1}{2}$ et de 51 au marc; les 5 mars 1534, 5 mai et 19 octobre 1535, 72 marcs.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92 au marc); du 21 novembre 1534 au 11 novembre 1535, 1080 marcs..... ..... 99360 frappés.

Deniers tournois à 21 gr. et de 250 au marc; les 20 et 24 mars 1534 et 25 avril 1535 après Pâques, 210 marcs $\frac{6}{25}$..... ..... 52560 frappés.

Testons et demi-testons semblables, mis au cours de 10 s. 6 d.; du 15 mars 1535 au 15 novembre 1536, 198 marcs.

Mêmes douzains; du 27 novembre 1535 au 15 novembre 1536, 1886 marcs $\frac{2}{25}$.... ..... 173524 frappés.

Mêmes deniers tournois; le 11 avril 1535, 54 marcs et $\frac{12}{25}$.... 13680 frappés.

Testons et demi-testons; du 13 janvier 1536 au 25 décembre 1537, 171 marcs.

Douzains semblables; du 2 décembre 1536 au 4 janvier 1537, 1416 marcs $\frac{12}{23}$... ..... 18080 frappés.

Mêmes deniers tournois; le 29 mars 1536, 83 marcs et $\frac{13}{25}$.... 20802 frappés.

Testons et demi-testons; du 24 janvier 1537 au 3 avril 1538, 301 marcs.

Mêmes douzains; du 18 janvier 1537 au 4 avril 1538, 3044 marcs et $\frac{8}{23}$..... ..... 280080 frappés.

Mêmes deniers tournois; le 18 avril 1537 et le 22 mars 1538, 143 marcs et $\frac{21}{25}$ ..... 13240 frappés.

Testons et demi-testons; du 13 novembre 1539 au 13 février suivant, 1989 marcs.

Mêmes douzains; du 12 avril 1539; 62 marcs et $\frac{14}{23}$..... 5660 frappés.

Dixains Franciscus, à 3 d. 18 gr. de loi et de 8 s. 2 d. de poids (98 au marc); du 17 avril 1539 après Pâques au 12 février suivant, 8669 marcs $\frac{22}{40}$.. 849620 frappés.

Testons et demi-testons; du 18 février 1539 au 16 mars suivant, 1350 marcs.

Douzains semblables aux précédents; du 20 février au 17 mars 1539, 234 marcs $\frac{18}{23}$..... 21600 frappés.

Mêmes deniers tournois; le 13 mars 1539, 109 marcs et $\frac{11}{25}$... 27360 frappés.

Mêmes douzains; du 8 avril 1540 au 23 octobre suivant, 1862 marcs et $\frac{14}{23}$..... ..... 171358 frappés.

Mêmes douzains; les 24 novembre 1540 et 8 mai 1541, 610 marcs et $\frac{10}{23}$..... ..... 56160 frappés.

(A. N. Reg. Z, 1398. Carton Z, 1b, 818.)

1534 (5 MARS).

A Troyes, par Emond Griveau, commis à la maîtrise par les généraux :

Deniers tournois à 21 gr. et de 250 au marc; le 5 mars 1534 et le 1er juillet 1535, 48 marcs et $\frac{24}{25}$..... 11440

Douzains de 92 au marc et à 4 d. 6 gr. (*dates omises*); une délivrance le 8 janvier 1534, 78 marcs et $\frac{6}{23}$..... 7200

(A. N. Reg. Z, 1411. Carton Z, 1b, 1005.)

1534 (6 MARS).

Grenoble.

Permis à Pierre Vincent d'ouvrer 30 marcs d'œuvre de deniers et de doubles deniers tournois.

(Sept. liber, fol. 336 r°.)

1534 (9 MARS).

Romans

Permis à Pierre Guerin d'ouvrer 60 marcs d'œuvre de noir, tant en deniers que patars.

(*Ibidem*, fol. 336 r°.)

1534 (10 MARS).

Permis à Olivier Glanne, commis à la mise partre de la monne de Paris, d'ouvrer jusqu'à 600 marcs de petiz deniers t., et que tout ce que led. Glanne a achapté et pourra achapter dedans 3 moys prochain venant il le puisse aussi faire ouvrer et monnoyer en lad. monne en ensuivant l'ordonnance.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1534 (15 MARS).

Remis à Jacques Laudyn, messager de la ville de Tours, 2 pilles et 4 trousseaulx à monnoyer testons; une pille et 2 trousseaulx à demys testons; 3 trousseaulx à douzains, deux pilles et 4 trousseaulx pour

A... N
C... D
M... EUM

monnoyer de petitz deniers tournois, le tout sur la différance de la monn[e] de Tours.

(*Ibidem.*)

1534 (18 MARS).

Mention de François Nayrolles et Jehan Cheylyeu, gardes de la monn[e] de Lyon; de Jacques Choiron, greffier des esleuz de Lyon et naguères garde de lad. monn[e].

(*Ibidem.*)

1534 (22 MARS).

Mention de Claude le May, tailleur de la monn[e] de Paris. Il apporte 3 pilles et 6 trousseaux à petits deniers tournois, à la différence du m[e] part[er] et poinct de la monnoye de Troyes, pour porter aux gardes de lad. monn[e].

(*Ibidem.*)

1534 (23 MARS).

Ordre à l'huissier de la chambre d'aller au parvis Notre-Dame, carrefours de cette ville, place aux Chats, publier l'ordonnance et visiter ceux qui exposent des liards de Notre-Dame de Lozanne et autres espèces défendues, et faire procez verbal de ceux qui en ont reçeu.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 8. — Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 71 r°.)

1534 (25 MARS).

A Montpellier, par Loys Bonavet (ou Bonavec), commis à la maîtrise par les généraux maîtres : douzains à 4 d. 6 gr. de loi et de 7 s. 8 d. (92 au marc); du 25 mars 1534 au 12 août 1535, 258 marcs et $\frac{6}{23}$..... 23760 frappés.

Deniers tournois à 21 gr. de loi et de 250 au marc; du 16 mars 1534 au 15 avril 1535, 420 marcs et $\frac{12}{25}$..... ..... 105120 frappés.

(A. N. Reg. Z, 1394. Carton Z, 1[b], 900.)

1535.

Bayonne.

Menault de Montdaco pour 10 ans, par lettres patentes.

Ne poura durant led. temps ouvrer en lad. monn[e] de son estat d'ouvrier et sans préjudice de ses privilèges.

300 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre.

Différence, un D en la fin de la légende.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 21 v°.)

Limoges.

Aimery, dit Mérigot Guybert, pour un an.

(*Ibidem*, fol. 42 r°.)

Montpellier.

Guillaume Calvet, marchant à Montpellier, pour 3 ans, par lettres patentes.

100 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre chacun an.

Différence, un C au commencement de la légende, tant du côté de la croix que de la pille.

(*Ibidem*, fol. 21 r°.)

Tours.

Pour un an, Jean de Faugas.

Laurent Poursot, changeur à Tours, commis à cause de l'emprisonnement de Faugas.

Différence, une L renversée servant de point entre *Franciscus* et *Dei*.

(*Ibidem*, fol. 13 r°.)

1535

Injonction à l'essayeur général qu'il ait

à venir lundy prochain exercer sa charge en la chambre sur peine de 100 s. t. d'amende.

Olivier Glaine, commis à la maîtrise de la monn[e] de Paris, fait épreuve de affineur.

Pierre Redon, l'un des gardes de la monn[e] de Tours.

(*Ibidem*, fol. 72 r°.)

1535 (1er AVRIL).

Mention de Jacques de Louvière, contregarde de la monn[e] de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1535 (9 AVRIL).

Nicolas Barillet s'oppose à ce que Claude Rouget, à présent prisonnier en la conciergerie du palais, ne soit eslargy hors des prisons de lad. conciergerie, que ce ne soit que led. Barillet ne soit oy sur ce qu'il est caucion et pleige dud. Rouget pour le faict de la monn[e] de l'année 1531, et autres causes qu'il entend cy après desduyre, dont il nous a requis ce présent acte et a esleu son domicile en son hostel, en la rue du Signe, ou pend pour enseigne la mollette, près Sainct-Jacques de l'Ospital.

(*Ibidem.*)

1535 (27 AVRIL).

Saint-Pourçain.

Sentence des généraux d'entérinement des lettres patentes du 5 janvier 1533, registrées en parlement, par lesquelles Sa Majesté remet la monn[e] de Saint-Poursain en lad. ville, qui en avoit été transférée à Montferrand.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 45 r°)

Mention de feu Jehan Guyot, en son vivant contregarde de la monn[e] de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1535 (23 MAI).

A Montpellier, écus à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc, valant 45 s. t., par Loys Bonaure, commis à la maîtrise par les généraux; du 23 mai 1534 au 14 novembre 1535..... 4800

(A. N. Reg. Z, 1394. Carton Z, 1b, 900.)

1535 (30 MAI).

A Tours, par Laurent Pourault, commis à la maîtrise le 11 avril 1535 avant Pâques : écus de 45 s. t., à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$; du 30 mai 1535 au 11 avril 1537.... 3600

Item, du 19 mars 1537 au 30 avril 1538 3000

Item, du 27 juin 1538..... 200

(A. N. Reg. Z, 1399. Carton Z, 1b, 1000-1.)

1535 (12 JUIN).

Antoine Quetier, commis à l'office de garde, apporte les boîtes de Bordeaux de l'ouvrage de Jehan de la Fontaine, m[e] part[er]; il s'y trouve :

84 écus au soleil.

8 d. de douzains.

2 s. 11 d. de deniers t.

2 s. 6 d. de deniers bourdelois.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1535 (16 JUIN).

Entre Nicolas Hardy, bourgeois de Paris, demandeur et requérant l'entérinement d'une requête datée du derrenier jour de may l'an 1535, par le Royer, d'une part, et Nicolas Croudelle et Nicolas Barillet, pleiges et caucions de Claude Rouget, naguières m[e] de la monn[e] de cette ville de Paris, deffendeurs à l'entérinement de lad. requeste par Chastellier, d'autre part, appointé est que lesd. deffendeurs vien-

dront à huictaine prochainement venant dire ce qu'il appartiendra sur l'entérinement de lad. requeste.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1535 (12 JUILLET).

Mention de Marc Coanne, naguères commis à la maîtrise partʳᵉ de la monnᵉ d'Angers.

(*Ibidem.*)

1535 (14 JUILLET).

Mathieu de Biron, mᵉ partᵉʳ, et Auger de Frolles, garde de Bayonne, apportent les boîtes, contenant :

73 écus au soleil.

4 s. 4 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1535 (23 JUILLET).

A Tours, par Jehan de Feugaces, dit Gascon, commis par les généraux mᵉˢ le 12 octobre 1534 : testons et demi-testons, le 23 juillet 1535, 48 marcs..... 1224

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 92 au marc; du 30 janvier 1534 au 15 août 1535, 477 marcs $\frac{9}{25}$..... 43920

Deniers tournois à 21 gr. et de 250 au marc; les 22 et 27 mars 1534, 172 marcs et $\frac{20}{25}$..... 42200

Les gardes sont Loys de Coussy et Pierre Reddon.

Douzains semblables; les 15 décembre et 5 février 1535, 54 marcs $\frac{12}{25}$..... 5040

Testons; le 24 décembre 1535, 18 marcs 459

Deniers tournois; le 23 décembre 1535, 40 marcs $\frac{8}{25}$..... 10080

(A. N. Reg. Z, 1399. Carton Z, 1ᵇ, 1000-1.)

1535 (23 JUILLET).

Saint-Pourçain.

Josse Dominique, orfèvre à Moulins, commis par les généraux pour un an, à cause que la monoye estoit en chomage.

A pris pour sa diférence une pensée au dernier de la légende.

(Sorb., H, 1, 9, nº 174, fol. 45 rᵛ.)

1535 (27 JUILLET).

Permis à Olivier Glanne, commis à la maîtrise partʳᵉ de la monnᵉ de cette ville de Paris, de faire son chef-d'œuvre de affineur, selon lesd. ordonnances.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1535 (23 AOUT).

On apporte les boîtes de Tours de l'ouvrage fait par Jehan de Faugas, dit le Gascon, commis à la maîtrise; on les ouvre le 2 septembre; il s'y trouve :

14 écus au soleil.

1 d. de testons.

5 s. 1 d. de douzains.

5 s. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1535 (26 AOUT).

On apporte les boîtes de Poitiers, de l'ouvrage fait par Jehan de la Roche, dit de Jouhe; on les ouvre le 3 septembre, et il s'y trouve :

48 écus au soleil.

5 gros testons et 1 demi-teston.

9 d. de douzains.

2 s. 6 d. de blancs à l'F couronnée, de 10 d. t.

2 s. de petits t.

(*Ibidem.*)

1535 (16 SEPTEMBRE).

Permis à Pierre Guerin, m^e part^er de Romans, de frapper 50 marcs d'œuvre de noir, de cette date au 15 octobre suivant.

(Sept. liber, fol. 358 r°.)

Mention de Jehan de Fangas, dit le Gascon, naguères commis par M^re Claude Monperlier, général des monn^es, à la maîtrise part^re de la monn^e de Tours. Il requiert, la monn^e étant en chômage parce que son bail est expiré, que l'on commette à la maîtrise une autre personne capable. La chambre continue la maîtrise à Fangas et lui fait prêter serment; il l'exercera un an à commencer de sa première délivrance, qui devra être au plus tard le jour de la Saint-Remy prochain.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1535 (22 SEPTEMBRE).

Supplique de Pierre de la Rue, tailleur de la monnaie de Bayonne.

Il rappelle qu'il a été nommé par le Roi, il y a environ dix ans; que Barthélemy de Melun, successeur d'Antoine de Chateauneuf, a exercé la maîtrise environ un an; que les coins qu'il avait gravés pour ce maître ont été saisis par Pierre Porte, général des monnaies; que Mathieu de Biran ayant été nommé à main ferme pour six ans, les coins taillés pour lui à sa nouvelle différence ont été saisis de nouveau par le général Pierre Porte, et qu'il lui a fallu refaire de nouveaux fers pour le même maître. Il réclame une indemnité.

Le 22 septembre 1535, les généraux le taxent à 10 lb. t. qui seront payées par Mathieu de Biran, naguères m^e part^er.

(A. N. Carton Z, 1^b, 602.)

1535 (22 SEPTEMBRE).

Pierre du Gard et Jehan Barbedor, gardes de la monn^e de Paris, apportent les boîtes de l'ouvrage d'Olivier Glanne, commis à la maîtrise; il s'y trouve :

9 s. 4 d. de douzains.
39 s. 8 d. de petits t.
33 écus au soleil.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1535 (DU 25 SEPTEMBRE AU 29 OCTOBRE).

Romans.

Il a été frappé 584 marcs 1 once de testons, plus environ 40 marcs.

Comme ils sont reconnus eschars de loy et hors du remède de $\frac{1}{2}$ gr. et faibles de poids, il est défendu par l'inspecteur de la monn^e, Benoît Seigneuret, général m^e, de les délivrer.

(Sept. liber, fol. 360 r° à 361 v°.)

1535 (27 SEPTEMBRE) A 1537 (8 NOVEMBRE).

A Limoges, par Mérigot Guibert, écus à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc.. 20600 émis.

(A. N. Reg. Z, 1403. Carton Z, 1^b, 881.)

1535 (1^er OCTOBRE).

Antoine Portal, garde de Villefranche, apporte les boîtes de l'ouvrage fait par Jehan Blanc; on les ouvre le 22 octobre; il s'y trouve :

32 écus au soleil.
12 d. de gros testons.
9 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1535 (23 NOVEMBRE).

On apporte les boîtes d'Angers de l'ouvrage de Marc Couanne, naguères commis

à la maîtrise, et de Pierre Turpin, à présent commis à la maîtrise ; il s'y trouve :

De l'ouvrage de Marc Couanne :
5 écus au soleil.
1 s. 10 d. de douzains.
De l'ouvrage de Pierre Turpin :
11 s. 6 d. de douzains.
4 d. de testons et ½ testons.
9 écus au soleil.
6 s. 1 d. de petits tournois.

(*Ibidem.*)

1535 (27 NOVEMBRE).

Lettres du duc François d'Estouteville, comte de Saint-Pol, gouverneur, nommant Jacques Foucart m^e part^er de la monn^e de Montélimart, office que tenait avant lui Michel Calvet, qui en est déchargé. Il est nommé pour 9 ans.

(Sept. liber, fol. 368 r°.)

Il prête serment le 19 janvier 1536. Il frappera chaque année 4000 marcs tant d'or que d'argent, l'or portant l'argent et l'argent l'or.

(*Ibidem*, fol. 383 r°.)

1535 (11 DÉCEMBRE).

Enquête sur la suffisance de Jacques Foucart, m^e part^er de la monn^e de Montélimart. Il est de Montpellier et âgé de 30 ans ; il habite Montélimart où il s'est marié.

(*Ibidem*, fol. 364 r° à 365 v°.)

1535 (13 DÉCEMBRE).

On apporte les boîtes de Villeneuve, de l'ouvrage de Jérôme Bourdin, commis à la maîtrise ; il s'y trouve :

27 écus au soleil.
8 d. de gros et ½ gros testons.
2 s. 10 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1535 (16 DÉCEMBRE).

On apporte les boîtes de Montpellier, de l'ouvrage de Loys Bonaure, commis à la maîtrise ; il s'y trouve :

24 écus au soleil.
2 s. 9 d. de grands blancs.
12 s. 1 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1535 (12 JANVIER).

Romans.

Lettres du gouverneur François, duc d'Estouteville. Attendu que Pierre Guerin n'a présenté ses lettres de prorogation à la chambre des comptes, du 17 janvier 1535, et renonce entre les mains de lui, gouverneur, à l'office de m^e part^er en faveur de Claude Mosnyer, changeur de Lyon.

Celui-ci est nommé m^e part^er et subrogé à Pierre Guerin pour les 8 années de son bail.

(Sept. liber, fol. 524 v° à 527 r°.)

1535 (26 JANVIER).

Après la mise en possession de la maîtrise particulière de Montélimart, de noble Jacques Foucard, par Jean Gaucher, conseiller du Roy, enquête est faite par le même sur la capacité de Reymond Repara pour l'office de garde, et il le nomme jusqu'à décision du Roi.

(*Ibidem*, fol. 422 r° à 426 v°.)

1535 (24 FÉVRIER).

Examen de capacité de Jacques Pinatel,

m^e part^er de la monn^e de Crémieux. Il est de Lyon et a 25 ans environ.

(*Ibidem*, fol. 391 r°.)

1535 (13 MARS).

On apporte les boîtes de Lyon, de l'ouvrage de Michel Guilhen ; il s'y trouve :

70 écus au soleil.

1 gros teston.

3 s. 1 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1535 (17 MARS).

Montélimar

Permis à Jacques Foucart, m^e part^er, de frapper jusqu'à 60 marcs d'œuvre de noir.

Il avait demandé de faire des doubles et des petits tournois.

« Actandu que en icelle monoye a long temps qu'il n'en y a poyn esté ouvré aulcune monoye noyres ne aultres. »

(Sept. liber, fol. 402 r° et v°.)

1535 (18 MARS).

Mention de Berthélemot Juge, l'un des gardes de la monn^e de Limoges.

Item, de Pierre Redon, garde de Tours, et de Jehan de Faugas, dit le Gascon, commis à la maîtrise de Tours.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1535 (28 MARS).

Mention de Jehan Blanc, m^e part^er de la monn^e de Villefranche-en-Rouergue.

Le même jour, mention de Menault de Mondaco, m^e part^er de Bayonne.

(*Ibidem.*)

1535 (29 MARS).

Mention de Pierre de la Rue, tailleur de Bayonne et de Bordeaux, qui est autorisé à prendre un suppléant suffisant pour Bordeaux.

(*Ibidem.*)

1535 (4 AVRIL).

On apporte les boîtes de Troyes, de l'ouvrage fait par Emond Griveau, commis à la maîtrise ; il s'y trouve :

10 d. de grands blancs douzains.

1 s. 5 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1535 (7 AVRIL).

Il est permis à Jacques Pinatel, m^e part^er de la monn^e de Romans, de faire ouvrer 60 marcs d'œuvre de monn^e noire.

(Sept. liber, fol. 406 r°.)

1535 (10 AVRIL).

Mention de Jehan de Faugatz, dit le Gascon, m^e part^er de la monn^e de Tours.

Le même jour, permis à Jehan Blanc, m^e part^er de Villefranche, de faire 300 marcs de deniers t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1535 (17 AVRIL).

Differencia Jacobi Pinatel, magistri particularis monete Crimiaci.

Pierre le Maître (Magistri), l'un des gardes de Crémieux, apporte aux gens des comptes les différences des écus soleil et des testons, imprimées sur papier ; lesquelles vues, les gens des comptes advisèrent et reçurent la différence des écus au soleil ; quant aux testons, la différence n'a pas été trouvée convenable pour défaut de la forme qui devait exister. Ils ne trouvèrent pas la différence au sommet des

lettres, et ordonnèrent d'y mettre un P assez grand, et que ledit Pinatel aurait à faire restreindre cette différence des testons pour les sous et les deniers noirs, et qu'il les apporterait dans la quinzaine.

Au dessous est écrit :

Sequitur differencia scutorum de quibus fit mencio.

Il y avait là deux empreintes qui ont été enlevées.

(Sept. liber, fol. 405 v°.)

1536.

Rouen

Cosme du Moustier, orfèvre, commis pour un an par les généraux, baille caution de 8000 livres.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 12 r°.)

Injonction à Claude le May, tailleur de la monn° de Paris, de fournir de pilles et trousseaux lad. monn°.

Jean Barbedor, Guillaume Soutin, gardes de la monn°.de Paris, Claude le May, tailleur.

Ordonné à Olivier Glane, commis à la maîtrise de la monn° de Paris, de bailler 25 liv. pour estayer et oster l'éminent péril d'icelle monn°.

(*Ibidem*, fol. 72 r°.)

Saint-Pourçain.

Josse Dominique, commis par cy devant, continué tant que par le Roy et les généraux ait esté pourveu.

Différence, un G romain en la fin de la légende, tant du côté de la croix que de la pille.

(*Ibidem*, fol. 38 r°.)

1536 (22 AVRIL ET 19 AOUT).

A Limoges, par Aymery, dit Merigot Guibert, nommé m° part^er^ pour un an. Deniers t. à 21 gr. et de 20 s. 10 d. (250 au marc) ; 417 marcs et $\frac{15}{25}$.

Testons ; les 30 décembre 1536 et 6 avril 1537, 162 marcs.

Douzains ; les 16 janvier et 4 juillet 1537, 62 marcs $\frac{14}{23}$.

(A. N. Reg. Z, 1403. Carton Z, 1^b^, 881.)

1536 (6 MAI).

A Tours, par Laurenz Poureault, commis par les généraux m^es^ le 11 avril 1535 :

Testons et demi-testons ; du 6 mai 1536 au 22 avril suivant, 387 marcs..... ..... 9868 et demi.

Douzains de 92 au marc ; du 26 avril 1536 au 25 avril 1537, 1400 marcs $\frac{20}{23}$.... 127880

Deniers t. ; du 30 août 1536 au 29 mars suivant, 187 marcs et $\frac{5}{25}$..... 46800

Testons ; du 16 juillet 1537 au 23 mai 1538, 405 marcs..... 10327 et demi

Douzains ; du 8 juin 1537 au 17 mai 1538, 970 marcs et $\frac{10}{23}$..... 89280

Deniers tournois ; les 6 et 16 avril 1537, 216 marcs..... 54000

Testons ; le 27 juin 1538, 36 marcs.... 818

Douzains ; le 16 septembre 1538, 39 marcs et $\frac{3}{23}$..... 4500

(A. N. Reg. Z, 1399. Carton Z, 1^b^, 1000-1.)

1536 (20 MAI).

On apporte les boîtes de Toulouse, de l'ouvrage fait par Hugues Lamyer, m° part^er^ ; il s'y trouve :

116 écus au soleil.

11 d. de douzains.

12 s. 2 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1536 (29 MAI).

On apporte les boîtes de Tours, de Jehan de Faugas, dit le Gascon, naguères commis à la maîtrise; on les ouvre le 2 juin; il s'y trouve :

7 d. de douzains.
1 d. de testons.
1 s. 2 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1536 (12 JUIN).

On apporte les boîtes de Bordeaux, de Jehan de la Fontaine, me part^er^; il s'y trouve :

27 écus au soleil.
15 d. de petits t.
10 d. de deniers bourdelois.

(*Ibidem*).

1536 (13 JUIN).

Mention de Jehan Barbedor et Guillaume Soutin, gardes de la monne de Paris, et de Claude le May, tailleur.

Il est ordonné au tailleur de fournir dans le délai d'un mois 20 pilles à grands blancs douzains, 15 pilles de testons, 4 pilles à demi-testons, 8 pilles à escuz et 20 pilles à deniers t., le tout garni de trousseaux suffisants. Il demande 2 mois, ce qui lui est accordé.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1536 (17 JUIN).

Jehan Barbedor, garde, et Pierre du Gard, naguères garde de la monne de Paris, apportent les boîtes d'Olivier Glanne, commis à la maîtrise; il s'y trouve :

53 écus au soleil.
3 s. 5 d. de douzains.
4 s. 7 d. de gros testons.
14 s. 11 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1536 (26 JUIN).

Mention de Guillaume Calvet, me part^er^ de la monne de Montpellier, et de Jehan Barrière, garde.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1536 (3 JUILLET).

Mention de Jacques de Louviers, contregarde de la monne de Paris, et d'Olivier Glanne, commis à la maîtrise part^re^.

(*Ibidem.*)

1536 (10 JUILLET).

Permis au me part^er^ de Montélimart d'ouvrer 60 marcs d'argent en sous tournois et non autres.

Il avait demandé à frapper de la monnaie noire.

(Sept. liber, fol. 410 v°.)

1536 (17 JUILLET).

Lettres de nomination à l'emploi de garde de Romans, en faveur d'Aymar du Clot, par François, duc d'Estouteville, en remplacement de Ponson Odoard, démissionnaire.

(*Ibidem*, fol. 412 r° à 415 v°.)

1536 (5 AOUT).

Nantes.

Sentence de Jean Hix, sire de la Trocardière, conseiller du Roy nostre sire, général et grand-maître des monnes du païs et duché de Bretagne, d'entérinement desd. lettres.

Nota. Il s'agit des provisions de Jean Taupier.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 14 v°.)

1536 (21 AOUT).

Mention de Hugues Lamyer, m^e part^er de la monn^e de Toulouse.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1536 (22 AOUT).

Mention de Angus de Fosses, garde de la monn^e de Bayonne, suspendu de son office pour un an, le 13 août 1535, et de Menault de Mondaco, m^e part^er.

(*Ibidem.*)

1536 (17 SEPTEMBRE).

Il est permis à Jacques Pinatel de frapper 60 marcs d'œuvre de monnaie noire.

(Sept. liber, fol. 411 r°)

1536 (1^er OCTOBRE).

Enquête faite à la chambre des comptes delphinaux, par Yvon Guyon, secrétaire de la chambre, sur la suffisance de Guillaume Charlet, marchand de Romans, présenté pour caution par Pierre Guerin, m^e part^er de la monn^e de Romans, pour le temps de trois mois que ladite ferme lui fut continuée, à la charge de trouver un successeur capable.

(*Ibidem*, fol. 428 r° à 429 r°.)

1536 (16 NOVEMBRE).

Claude Rouget, naguères commis à la maîtrise de la monn^e de Paris, et prisonnier à la conciergerie, est amené à la chambre. Il déclare que, à la requête du procureur du Roy, led. Rouget absent et ne se osant monstrer en la ville de Paris, tous et chacuns ses biens meubles ont esté pris et saisiz.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1536 (28 NOVEMBRE).

Pierre Guerin, m^e part^er de Romans, apporte à la chambre des comptes :

1° La boîte avec le livre de cette boîte de l'année commencée à la Saint-Jean-Baptiste 1532 et finie en 1533.

2° Une autre boîte avec livre de parchemin commencée à la Saint-Jean 1533 et finie à la Saint-Jean 1535.

3° Une autre boîte avec livre de l'année de la Saint-Jean-Baptiste 1535 et finie le 13 octobre 1536, auquel jour expira la ferme accordée audit Pierre Guerin.

(Sept. liber, fol. 416 r°.)

1536 (1^er DÉCEMBRE).

Les gens des comptes donnent la maîtrise de Romans à Pierre Guerin pour trois mois, à compter du jour de la 1^re délivrance, à la charge pour lui de faire une nouvelle différence ou un nouveau pied et de la transmettre à la chambre des comptes delphinaux, et cela à titre provisoire et jusqu'à décision du Roi.

(*Ibidem*, fol. 432 r° à 433 r°.)

1536 (7 DÉCEMBRE).

On apporte les boîtes d'Angers, de Pierre Turpin, commis à la maîtrise; il s'y trouve :

8 d. et demy d'écus au soleil.

11 d. de gros et $\frac{1}{2}$ gros testons.

20 s. 1 d. de douzains.

19 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

On apporte les boîtes de Toulouse, de Hugues Lamyer, me partier; on les ouvre le 27 avril 1537; il s'y trouve 20 écus au soleil.

(*Ibidem.*)

1536 (11 décembre).

Le unziesme jour de decembre 1536, me Jehan Brynon, conser du Roy et me ordre de ses comptes, a installé au bureau de la chambre de ceans me Philippes de Lautier en l'office de conser général des monnes.

(Sorb. H, 1, 9, no 174, fol. 72 vo.)

1536 (23 décembre).

Veu la requeste et certiffication fete à Rennes en Bretaigne le 13e jour de ce présent mois de décembre cy atachez, il est permis à André Duboullay, l'un des gardes de la monne dud. Rennes, faire faire et tailler par Claude Le May, tailleur de la monne de ceste ville de Paris, deux pilles servans à monnoyer testons et deux autres pilles servans à monnoyer demiz testons de pareille taille dont led. André du Boullay nous a présenté ung teston entier et ung demy teston, dont a esté ordonné faire ce présent registre.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1536 (8 janvier).

On apporte les boîtes de Saint-Pourçain, de l'ouvrage de Josse Dominique, me partier; on les ouvre le 23 février suivant; il s'y trouve :

5 d. de gros et ½ gros testons.

8 écus au soleil.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1536 (1er février).

Urbain Tibaud, garde de la monne de Crémieux, apporte à la chambre 9 trousseaux et 8 pilles à monne noire, sur l'ordre des gens des comptes.

Thomas le Mestre est contregarde.

(Sept. liber, fol. 450 ro et vo.)

1536 (15 février).

On apporte les boîtes de Bayonne de l'ouvrage fait par Menault de Mondaco, commis à la maîtrise; il s'y trouve :

45 écus au soleil.

12 s. de petits t.

34 d. et demi d'écus au soleil.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1536 (17 février).

Défense à Jacques Niverd et Jean André, libraires, de vendre aucuns crys de monnes où les angelots soient mis pour 69 s. t., lesquels neantmoins par l'ordce n'ont cours que pour 66 s. t. seulement.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8. — Sorb., H, 1, 9, no 174, fol. 73 ro.)

1536 (19 février).

Mention de Menault de Mondaco, me partier de la monne de Bayonne.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1536 (20 février).

Permis à Menault de Mondaco d'ouvrer 100 marcs de deniers tournois.

(*Ibidem.*)

Faire réparation en la monne de Rouen jusques à 60 l. t.

(Sorb., H, 1, 9, no 174, fol. 73 ro.)

1536 (27 février).

Mention de Jérosme Bourdin, m^e part^er de la monn^e de Villeneuve-Saint-André.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

Grenoble

François Rodulphe, Bartholomeo Cottini, gardes.

Ils représentent au commissaire Loffred Caroli, contrôleur :

4 pilles et 8 trousseaux à doubles t.

3 pilles et 6 trousseaux à deniers t.

Ordre de les apporter à la chambre des comptes.

(Sept. liber, fol. 453 r^o et v^o.)

1536 (28 février).

Jehan Barbedor et Guillaume Sotin, gardes de la monn^e de Paris, apportent les boîtes d'Olivier Glanne, commis à la maîtrise; il s'y trouve :

186 écus au soleil.

32 s. 6 d. de testons.

2 s. 8 d. de demi-testons.

1 s. 5 d. de douzains.

15 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

On apporte les boîtes de Lyon, de Michel Guilhen, m^e part^er; on les ouvre le 2 juin 1537; il s'y trouve :

56 écus au soleil.

1 s. 8 d. de gros testons.

3 d. de demi-testons.

4 s. 2 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1536 (1^er mars).

Mention de Marc Couanne, naguères m^e part^er de la monn^e d'Angers.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1536 (10 mars).

Mention de Jehan de Rugny, naguères m^e part^er de la monn^e de Tours.

(*Ibidem.*)

1536 (19 mars).

On apporte les boîtes de Bourges, de Pierre Ronsart, commis à la maîtrise; il s'y trouve :

4 écus au soleil.

6 d. et demi de testons.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1536 (20 mars).

Mention de Jehan de la Roche, m^e part^er de la monn^e de Poitiers.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1536 (4 avril).

Saysie des pilles et trousseaulx de deniers et doubles deniers tournois de Romans.

Il a esté advisé ysie pour la multiplication de ses deniers noyrs courans, den ferre claulture générale par toutes les monoyes de ce pays.

Pierre Guerin, m^e part^er.

Aymar du Clot, Hector (de) Lisle, gardes.

Les commissaires se font remettre par eux les pilles et trousseaux à deniers t. et doubles t. Ce sont :

7 pilles et 13 trousseaux à deniers t.

4 pilles et 9 trousseaux à doubles t.

Le lendemain, les mêmes commissaires vont saisir les fers de Montélimart.

Jacques Focard, m^e part^er, est absent.

On fait venir alors Robert le Normant, essayeur, et Reymond Repara, commis à l'office de garde.

Il y a 1 pille et un trousseau à deniers t., 6 pilles et 16 trousseaux à doubles t.

(Sept. liber, fol. 464 r° à 465 v°.)

1537.

Bordeaux.

Charles Martin pour deux ans, par lettres patentes.

120 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre chacun an.

Différence, un C en la fin de la légende tant du costé de la croix que de la pille.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 23 r°.)

Lyon.

François Guilhem, neveu de Michel Guilhem, naguères décédé, par lettres patentes, pour six ans.

Sa différence, une F.

100 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre.

(*Ibidem*, fol. 17 r°.)

Romans.

Loys Prost, pour 6 ans, au lieu de Pierre Guerin, par lettres patentes.

100 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre par chacun an.

Baillera pardevant les gens des comptes du Dauphiné ou les gardes de lad. monn°, appelé le procureur du Roy aud. pays du Dauphiné, caution de 4000 liv. t.

(*Ibidem*, fol. 42 v°.)

Rouen.

Cosme du Moustier pour un an, par les généraux.

Différent, un cor à la fin de la légende, tant du costé de la croix que de la pille.

(*Ibidem*, fol. 12 r°.)

Saint-André.

Gerosme Bourdin, pour 2 ans, par lettres patentes.

Jean de Farges, fils de feu Raymond de Farges, marchand à Montpellier, pour 6 ans, par lettres patentes, à la recommandation des syndic et habitans de Languedoc.

120 marcs d'or, 4000 marcs d'œuvre chacun an.

Caution de 4000 liv.

(*Ibidem*, fol. 24 v°.)

1537 (11 AVRIL).

Permis à Nicolas Glanne, frère d'Olivier Glanne, m° part^er^ de la monn° de Paris, de faire ouvrer en l'absence de celui-ci tout le billon qui est apporté à la monnaie et que les gardes Jehan Barbedor et Guillaume Sontin ne voulaient recevoir sans l'autorisation des généraux maîtres.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1537 (12 AVRIL).

Ordre des généraux m^es^ aux gardes de la monn° de Troyes de commettre à la maîtrise Luppin Letartier ou une autre personne capable, pour un an, jusqu'à nouvel ordre du Roi.

(*Ibidem.*)

1537 (13 AVRIL).

Mention de Marc Couanne, naguères m° part^er^ de la monn° d'Angers.

(*Ibidem.*)

1537 (18 AVRIL).

Mention de Hugues Lamyer, m° part^er^ de Toulouse.

(*Ibidem.*)

1537 (19 AVRIL).

Enquête sur la capacité de Claude Mosneri, m° part^er^ de la monn° de Romans.

Il est de Lyon et âgé de 24 ans.

Il prête serment le 25 juin 1537.

Il fera 4000 marcs d'œuvre par an tant d'or que d'argent, l'or portant l'argent et l'argent l'or.

Le même jour, « Claudius Monerii actulit ejus differenciam que sequitur. »

Il y avait 2 empreintes qui ont été enlevées.

(Sept. liber, fol. 460 r° à 462 v°.)

1537 (17 MAI).

Jehan Limeru (?), garde, apporte les boîtes de Tours, de Laurent Pourrault, commis à la maîtrise; il s'y trouve :

18 écus au soleil.

1 s. 9 d. de gros et ½ gros testons.

15 s. 2 d. de douzains.

5 s. 5 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1537 (18 MAI).

Lettres royales nommant Pierre le Maistre garde de la monn° de Crémieux, en remplacement de Thomas le Maistre, son père, démissionnaire en faveur de son fils.

(Sept. liber, fol. 491 r° à 498 r°.)

1537 (23 MAI).

Caution et actes faictz en la faveur de sire Claude Monier.

Claude Monier, de Lyon, m° part^er de Romans, comparaît devant Pierre Plomer, conseiller du Roi et auditeur de la chambre des comptes, et chargé de recevoir sa caution de m° part^er.

Il verse 3000 lb. t. de cautionnement.

(*Ibidem*, fol. 467 r° à 472 v°.)

1537 (28 MAI).

Par Arnault Treille, marchand demourant à Villefranche-en-Rouergue, ont esté apportées en la chambre de céans les boistes de la monn° dud. Villefranche et les parchemins d'icelle, par lesquelles appert Pierre Coullon et Anthoine Portail, gardes de lad. monn°, avoir commis et depputé au fait de l'exercice de la maîtrise particulière d'icelle monnoye de Villefranche Pierre Coullon le jeune, lequel a choisy et a prins pour sa differance de l'ouvraige d'icelle monnoye un P et un *v* en la fin de la légende, tant du cousté de la croix que de la pille.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

Pierre Coullon le jeune, commis par les gardes à la maîtrise de Villefranche, apporte les boîtes de l'ouvrage fait tant par Jehan Poumayrol, naguère commis à la maîtrise, que par lui-même; il s'y trouve :

51 d. d'écus d'or au soleil et de demi-écus.

8 gros testons.

4 demi-testons.

4 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1537 (6 JUIN).

On apporte les boîtes de Bordeaux, de l'ouvrage de Jehan de la Fontaine, commis à la maîtrise; elles sont ouvertes, la boîte d'or le 15 et les autres le 22 juin; il s'y trouve :

19 d. et demy d'écus au soleil.

3 s. de deniers tournois.

17 d. de deniers bourdelois.

(*Ibidem.*)

1537 (19 JUIN).

Envoyé à Poitiers une pille et deux trousseaux à écus et une pille et deux trousseaux à testons.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1537 (20 JUIN).

Enquête sur Claude Monsnyer, me partier de Romans, et sur sa caution.

(Sept. liber, fol. 475 re à 480 re.)

1537 (26 JUIN).

M. Cosme Luillier, installé en la chambre de céans en l'office de conser et général des monnes par M. Jean de Badonvillier, conser et me des comptes.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8. — Sorb., H, 1, 9, no 174, fol. 73 re.)

1537 (27 JUIN).

Permis à Claude Monnerii d'ouvrer 60 marcs de monnaie noire à Romans.

N'ayant pu effectuer cet ouvrage avant le 1er août, terme assigné, à cause de la quantité de deniers d'or et blancs qu'il a frappés pendant le temps de sa permission, il demande qu'on la lui proroge.

Le 7 août 1537, cette autorisation lui est accordée.

Le 7 juillet 1537, Hector de Lisle, l'un des gardes de Romans, certifie que Claude Monnyer n'a pu frapper avant le 1er août les 60 marcs d'œuvre de noir qui lui avaient été concédés.

(Sept. liber, fol. 463 re et ve.)

1537 (27 JUIN).

Baillé à Jehan de la Fontaine, me de Bordeaux, une lettre pour les gardes, pour leur annoncer que led. de la Fontaine est autorisé, son bail fini, à exercer la maîtrise pendant un an, pendant lequel il pourra ouvrer des gros testons et des grands blancs douzains et dixains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1537 (6 JUILLET).

L'entérinement de la prise de possession par Claude Mosnyer de la maîtrise de la monne de Romans est du 6 juillet 1537.

La mise en possesion est du 30 juin 1537.

(Sept. liber, fol. 499 re à 506 ve.)

1537 (6 JUILLET).

Cosme du Moustier, commis à la maîtrise de Rouen, apporte les boîtes de son ouvrage; il s'y trouve :

161 d. et demi d'écus au soleil.

89 d. de gros testons.

222 d. de gros testons.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1537 (10 JUILLET.)

Mention de Cosme du Moustier, commis à la maîtrise partre de la monne de Rouen. Il lui est signifié que, sur 161 deniers $\frac{1}{2}$ d'écus au soleil apportés naguères par lui, on en a trouvé à la touche 97 eschars de $\frac{1}{16}$ de karat d'or fin pour marc, et 22 trouvés droits de loi, et 32 à l'essai, eschars de $\frac{9}{32}$ de karat d'or fin pour marc.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1537 (12 JUILLET).

Olivier Glanne, me partier de la monne de Paris, et Jean Daubray, son pleige et caution.

Anthoine Caradas et Guillaume le Forestier, gardes de la monne de Rouen.

Cosme du Moustier, m^e part^er de la monn^e de Rouen.

(Sorb., H. 1, 9, n° 174, fol. 73 v°.)

1537 (15 JUILLET).

Crémieux

Gros testons à 11 d. 6 gr. A. R., par Jacques Pinatel; deux délivrances, le 15 juillet et le 24 dud. mois 1537. Mis en boîte 3 pièces représentant 54 marcs d'œuvre.

Doubles tournois à 1 d. 9 gr. et de 15 s. 8 d. de poids (188 pièces au marc); deux délivrances, le 7 septembre et le 20 octobre 1537. Mis en boîte 1 s. 2 d. (14 pièces) représentant 53 marcs et $\frac{29}{47}$ de marcs d'œuvre.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. de poids (92 pièces); 3 délivrances, les 24 et 28 novembre et le 20 décembre 1537. Mis en boîte 8 pièces représentant 62 marcs et $\frac{13}{23}$ de marc.

Gros testons; du 13 avril 1536 au 27 février suivant exclu, mis en boîte 20 pièces représentant 360 marcs d'œuvre.

Douzains, de 92 au marc; 1 délivrance, le 17 septembre 1536. Mis en boîte 4 pièces représentant 31 marcs et $\frac{7}{23}$ de marc d'œuvre.

Doubles tournois à 1 d. 9 gr. et de 188 au marc; du 24 mai 1536 au 28 février suivant, mis en boîte 2 s. 4 d. représentant 107 marcs $\frac{11}{47}$ de marc d'œuvre.

Cela fait 10557 testons, 30240 doubles tournois, 8636 douzains frappés.

(A. N. Reg. Z, 1385. Carton Z, 1^b, 860-65.)

1537 (2 AOUT).

Jérôme Bourdin, m^e part^er de Villeneuve-Saint-André-lès-Avignon, apporte les boîtes de son ouvrage; il s'y trouve :

23 écus au soleil.
22 d. de gros et $\frac{1}{2}$ gros testons.
6 s. 6. d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1537 (3 AOUT).

Mention de Marc Couanne, naguère m^e part^er de la monn^e d'Angers.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1537 (6 SEPTEMBRE).

Permis à Claude Monnier, m^e part^er de Romans, de frapper des deniers tournois et des doubles t. jusqu'à la quantité de six vingt marcs d'œuvre de là à la fin du mois courant.

(Sept. liber, fol. 481 r° à 482 v°.)

1537 (15 SEPTEMBRE).

Crémieu.

Permis à Jacques Pinatel d'ouvrer 60 marcs d'œuvre de noir en doubles et petits tournois, jusqu'à la mi-septembre suivant.

(*Ibidem*, fol. 452 r°.)

1537 (17 SEPTEMBRE).

Permis, sur sa demande, à Jacques Pinatel, m^e part^er de la monn^e de Crémieu, de faire ouvrer 50 marcs de monnaie noire de là au 20 octobre suivant.

Il avait été malade au lit d'une grosse fièvre depuis le 17 août jusqu'au 6 septembre, ce qui l'avait empêché de frapper la monn^e noire à lui concédée. Le certificat de cette maladie du m^e part^er forme le fol. 484 du Septimus liber.

L'un des signataires du certificat est Thomas le Maistre, l'un des gardes de

Crémieu; le me partier y est appelé Jacques Pignatel.

(*Ibidem*, fol. 483 re et ve.)

1537 (17 SEPTEMBRE).

Mention de Antoine Caradas et Guillaume le Forestier, gardes de la monne de Rouen, à qui l'on rend, après les avoir rompus, 6 pilles et 17 trousseaux, pour les rendre au tailleur de la monne de Rouen.

Le me partier est Cosme du Moustier.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1537 (4 OCTOBRE).

Olivier Glanne, me partier de la monne de Paris, est dit avoir délivré 2000 lb. en gros testons sur les 20215 lb. de billon appartenant tant au Roi qu'à des marchands de Dieppe.

(*Ibidem.*)

1537 (10 NOVEMBRE).

Actes de présentation de la caution et de la réception de cette caution par Pierre le Maistre, de Lyon, au sujet de l'office de garde de la monne de Crémieux.

(Sept. liber, fol. 487 à 490.)

1537 (20 NOVEMBRE).

Lettres royales de nomination de Louis Prost, me partier de Romans.

Il est nommé par le Roi pour 6 ans et remplace Pierre Guerin, dont le bail est terminé.

(*Ibidem*, fol. 534 re à 535 ve.)

1537 (23 NOVEMBRE).

On apporte les boîtes de Limoges, d'Emery dit Merigot Guibert, commis à la maîtrise; il s'y trouve :

44 écus au soleil.

19 d. de gros testons.

8 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1537 (11 DÉCEMBRE).

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 92 au marc, par Guillaume Calvet, me partier de la monne de Montpellier; le 11 décembre 1537, 70 marcs et $\frac{10}{25}$..... 6480 frappés.

Deniers tournois à 21 gr. de loi et de 250 au marc; le 23 mars 1536, le 28 mars et le 13 avril 1537, 532 marcs et $\frac{20}{25}$..... ..... 133200 frappés.

(A. N. Reg. Z, 1394. Carton Z, 1b, 900.)

1537 (12 DÉCEMBRE).

Mention d'Olivier Glanne, me partier; de Jehan Barbedor et Guillaume Sotin, gardes de la monne de Paris. Il leur est permis de délivrer environ 250 marcs de testons et demi-testons qui ne sont qu'à 10 d. 16 gr. $\frac{1}{2}$.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1537 (17 DÉCEMBRE).

Cosme du Moustier étant commis à la maîtrise de la monne de Rouen, il est écrit aux gardes de prendre de lui bonnes et suffisantes cautions et de dire au tailleur qu'il preigne garde à myeulx besongner au fait de sa taille.

Le même jour, permis à Cosme du Moustier de faire ouvrer 400 marcs de petits d. t.

(*Ibidem.*)

1537 (8 JANVIER).

Cosme du Moustier est commis à la

maîtrise part^re^ de la monn^e^ de Rouen pour un an.

Le même jour, le tailleur de Rouen étant malade, il est permis aud. Cosme du Moustier de faire faire par le tailleur de Paris 2 pilles et 4 trousseaux à écus sol et une pille et 2 trousseaux à demi-écus.

Les fers sont envoyés le 16 mars 1537.

(*Ibidem.*)

1537 (11 JANVIER).

Guillaume le Forestier, garde de Rouen (l'autre est Antoine de Caradas), apporte les boîtes de Cosme du Moustier, m^e^ part^er^: il s'y trouve 35 d. de gros testons.

Le même jour, on apporte les boîtes d'Angers, de Pierre Turpin, m^e^ part^er^; il s'y trouve :

6 d. et demi d'écus au soleil.

9 d. et demi de testons.

15 s. 1 d. de douzains.

2 s. 5 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1537 (18 JANVIER).

Les généraux m^es^ des monnaies du Roi enregistrent la nomination de Louis Prost comme m^e^ part^er^ de Romans et reçoivent son serment. Il fera sa 1^re^ délivrance dans le terme de trois mois. Il fera tailler escuz soleil de 71 et $\frac{1}{6}$ de poix au marc de Paris et du poix chacune pièce de 2 d. 16 gr. tresbuchans, à 23 k. et $\frac{1}{4}$ de k. de remède.

Et fera tailler les deniers gros testons de 2 sols 1 d. $\frac{1}{2}$ de poix au marc de Paris, et de taille, poix et recours chacune pièce de 7 deniers 12 gr. tresbuchans, à 1 gr. de remède sur chacune pièce, et les demys testons soient taillez et faiz de la loy des testons et de la loy à l'équipolent, et de poix de cinquante et une pièces au marc.

Et fera forger et tailler deniers grans blancs douzains de 7 s. 8 d. de poix au marc de Paris, qui sont quatre vingtz douze pièces au marc, toutes blanchies et monnoyées, du poix de 2 d. 2 gr. chacune pièce, à 1 gr. de remède sur le fort et ung grain sur le foible, à 4 d. 6 gr. de loy A. R., qui sont 4 deniers ung grain $\frac{3}{4}$ fin, à 2 gr. de remedde dud. A. R., et les deniers dizains les fera fere, forger et tailler de 8 s. 2 d. de poix au marc de Paris, qui sont 98 pièces blanchies et monnoyées, à 3 d. 18 gr. de loy A. R., qui sont 3 d. 14 gr. quart fin, à 2 gr. de remedde A. R., de poix ung denier 18 gr. la pièce.

Et pour le moins, icelluy Prost sera tenu faire ouvrer et monnoyer par chascun desd. 6 ans contenus esd. lettres patentes, chascun an divisément, cent marcs d'or et deux mils marcs deniers, l'or portant l'argent et l'argent portant l'or.

(Sept. liber, fol. 537 v^o^ à 541 r^o^.)

1537 (28 JANVIER).

Lyon.

François I^er^ nomme Pierre le Maistre m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Crémieux pour deux ans ou environ qui restent à escheoyr du bail par nous dernièrement faict de lad. monnoye pour le temps de quatre ans à Jacques Pynatel, marchand changeur et habitant de Lyon, qui ce jourd'huy s'en est démys en nosd. mains par son procureur, et oultre ce pour deux aultres ans à commencer au jour de la 1^re^ délivrance qui se fera d'or ou d'argent en lad. monn^e^ de Crémieux, après icelluy temps de deux ans ou environ qui restent à escheoyr dudit bail d'icelluy Pynatel.

La prestation de serment de Pierre

Lemaistre et l'entérinement sont du 11 mars 1538.

(Octavus liber, fol. 1 r° à 5 r°. — C'est le dernier volume des Archives de Grenoble.)

Dans son serment il s'engage à frapper chaque année 100 marcs d'or et 2000 marcs d'œuvre.

Et a ledit Pierre le Maistre esleu et choisy pour sa différence de l'ouvrage qu'il fera en lad. monnoye un P au commencement de la légende tant du costé de la croix que du costé de la pille.

Au feuillet 7 v° sont cousues 4 empreintes sur carte du teston et de l'écu frappés par lui.

En voici la description :

Teston. — + P FRANCISCVS ° DEI ° GRA ° FRANCO ° REX. Buste imberbe, cuirassé et couronné, avec collier.

℟. Couronnelle P NO ° NOBIS ° DNE ° SED ° NOI ° TVO ° DA ° GLO. Champ écartelé.

Ecu. — Couronnelle P FRANCISCVS ° DEI ° GRA ° FRANCOR ° REX. Champ écartelé avec soleil.

℟. Couronnelle P XPS ° VINCIT ° XPS ° RENAT ° XPS ° IMPERA. Croix fleurdelysée à cantons vides.

Le 15 mars 1538 (de la Nativité), Pierre le Maistre est mis en possession de la monn° de Crémieux par m° de Casault, cons^er du Roi à la cour des comptes delphinaux. Dans cette pièce le m° précédent est nommé Jacques Pinabel, au lieu de Pinatel.

Urbain Tybaud est alors garde.

Le lendemain 16 mars, le commissaire se fait apporter par Urbain Tybaud le coffre des fers; il s'y trouve 4 piles et 8 trousseaux à écus, 3 piles et 6 trousseaux à testons, une pile et trois trousseaux à demi-testons, 3 piles et 6 trousseaux à douzains, 3 piles et 23 trousseaux à doubles t. Ordre d'apporter tous ces fers à la chambre des comptes de Grenoble.

1537 (29 JANVIER).

Le Roi nomme Claude Gaige, dit Pectrement, garde de Crémieux, en remplacement de Pierre le Maistre, démissionnaire.

Le 16 mars 1537, le Roi avise la chambre des comptes delphinaux de cette nomination.

L'enquête sur son compte est faite le 8 mai 1538.

Son examen a lieu le 11 mai. Il est de Crémieux et âgé de 22 ans.

(*Ibidem*, fol. 15 r°, 16 v° à 19 r°, 34 r° à 36 r°.)

1537 (4 FÉVRIER).

Jehan Barbedor, Guillaume Sotin, gardes de Paris, et Olivier Glanne, commis à la maîtrise, apportent les boîtes, contenant :

152 écus au soleil.

22 s. 10 d. de gros et ½ gros testons.

11 d. de douzains.

10 s. 4 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1537 (16 FÉVRIER).

Claude Monier, m° part^er de Romans, ayant demandé l'autorisation de frapper 200 marcs de bas billon en deniers noirs, cette autorisation lui est refusée.

(Sept. liber, fol. 531 r° et v°.)

1537 (18 FÉVRIER).

On apporte les boîtes de Bordeaux, de

Jehan de la Fontaine, naguères m^e part^er; il s'y trouve :

8 d. et demi d'écus au soleil.

2 s. 1 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

On apporte les boîtes de Poitiers, de l'ouvrage de Jehan de la Roche, dit de Jouhe, commis à la maîtrise; on les ouvre le même jour; il s'y trouve :

10 écus au soleil.

18 d. de gros et $\frac{1}{2}$ gros testons.

3 s. 3 d. de douzains.

21 d. de dixains.

18 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1537 (1^er MARS).

Mention de Laurens Pourrault, m^e part^er de la monn^e de Tours; il lui est permis de faire ouvrer 300 marcs de petits deniers t. noirs.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1537 (4 MARS).

Mention de Charles Martin, m^e part^er de la monn^e de Bordeaux; il lui est permis d'émettre 300 marcs de petits deniers t. et 100 marcs de petits deniers bourdeloys, mais défendu de frapper aucuns doubles t.

(*Ibidem.*)

1537 (12 MARS).

Mention de Guillaume Prieur, tailleur de la monn^e d'Angers.

(*Ibidem.*)

1537 (15 MARS).

Turin.

Marc de Varembert de Quiers, pourveu de l'office de m^e de la monn^e de Thurin par Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur pour led. S^gr à Thurin, en vertu du pouvoir à lui donné par Sa Majesté aux honneurs, authoritez, prérogatives, prééminences, franchises, libertez, droits, profits, revenus, émolumens qui lui seront cy après ordonnés en l'estat qui sera dressé en lad. monn^e. Signé : Charles DU BELLAY. Par le commandement de Monseig^r de Langey, gouverneur pour le roi à Thurin, BAYARD. Scellé de cire rouge.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 22 r°.)

1537 (30 MARS).

Permis à Claude le May, tailleur de Paris, de faire pour la monn^e de Poitiers, qui n'a pas en ce moment de tailleur, 1 pille et 2 trousseaux à testons aux coings et armes du Roy.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1538.

La Rochelle.

Jean de la Fontaine, naguères m^e part^er de Bordeaux, pour un an par les généraux; commis par le Roy pour six ans.

Brassage comme il a eu en la monn^e de Bordeaux.

Ouvrer les escus, gros et demy testons, grands blancs douzains et deniers dizains comme à celui de Rouen en cet an.

Différence, un petit trèfle au commencement de la légende, tant du costé de la croix que de la pille.

Caution 4000 liv. t.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 37 v° et 38 r°.)

Limoges.

Jacques Juge, marchant à Limoges, pour trois ans.

Bartholomé Juge et François Disnematin, gardes de la monn[e] de Limoges.

(*Ibidem*, fol. 42 r°.)

Rouen.

Guillaume de Houppeville, commis par le Roy pour 6 ans.

Tailler les escus sol de 71 $\frac{1}{6}$ de poids au marc de Paris, et du poids chacune pièce de 2 d. 16 gr. trébuchants, à 23 k. et $\frac{1}{8}$ de k. de remède.

Des gros testons de 2 s. 1 d. $\frac{1}{2}$ de poids au marc de Paris, qui sont 25 pièces au marc de Paris, et de poids, taille et recours chacune pièce de 7 d. 12 gr. tréb., à un gr. de remède sur chacune pièce, en sorte que le plus fort ne soit plus fort d'un grain que le droit, et le plus foible aussi ne soit plus foible d'un grain que le droit, et qu'il n'y ait sur chacun marc plus de foibles que de fors si lesd. deniers n'estoient droits de taille; et les demy testons du poids de 51 pièces au marc de la loy desd. testons et de la loy à l'équipolent.

Les den. grans blans douzains de 7 s. 8 d. de poids au marc de Paris, qui sont 92 pièces au marc, toutes blanchies et monoyées, du poids de 2 d. 2 gr. chacune pièce, à 1 gr. de remède sur le fort et 1 gr. sur le foible, et à 4 d. 6 gr. de loy argent le Roy, qui sont 4 d. 1 gr. $\frac{3}{4}$ fin, à 2 gr. de remède dud. argent le Roy.

Et les den. douzains (*lisez* dizains) de 8 s. 2 d. de poids au marc de Paris et qui sont 98 pièces blanchies et monoyées à 3 d. 18 gr. de loy argent le Roy, qui font 3 d. 14 gr. $\frac{1}{4}$ fin, à 2 gr. de remède argent le Roy, de poids 1 d. 23 gr. la pièce sur le fort et sur le foible, comme dessus est dit desdits deniers grans blans douzains.

(*Ibidem*, fol. 12 v°.)

Saint-Pourçain.

Mandement des généraux aux gardes pour commettre à lad. monn[e].

(*Ibidem*, fol. 38 r°.)

Toulouse.

Hugues Lamier, pour cinq ans, par lettres patentes.

Différence, un petit trèfle au commencement de la légende de l'ouvrage du costé de la croix et de la pille.

(*Ibidem*, fol. 19 v°.)

Tours.

Christophle Laulne, afineur, pour un an.

Différence ✻.

(*Ibidem*, fol. 13 r°.)

Troyes.

Lupin le Tartrier (*alias* le Tartier), par les gardes, par ordre des généraux, pour un an.

Ses cautions, Nicolas le Tartrier l'aisné, Nicolas le Tartrier le jeune et Pierre Largentier, marchans à Troyes, de 4000[#] t., sous le scel de la prévosté de Troyes, pardevant Simon Mangeur et Nicolas Gourdault, clerc, not[res] jurez et establis en la prevosté et bailliage de Troyes, étant Nicole Fossier, esc[r], licencié ez loix, prevost de Troyes et garde du scel de lad. prevosté en novembre 1538.

(*Ibidem*, fol. 15 r°.)

1538 (9 AVRIL).

A Montpellier, par Estienne Balleron, commis à la maîtrise, par suite de la cession que lui en a faite Guillaume Calvet.

Douzains à 4. d. 6 gr. de loi et de 92 au marc; du 9 avril 1538 au 3 décembre suivant, 367 marcs et $\frac{19}{23}$. 33840 frappés.

Douzains semblables; le 23 décembre 1538, 180 marcs..... 16560 frappés.

(A. N. Reg. Z, 1394. Carton Z, 1ᵇ, 900.)

1538 (DU 16 AVRIL AU 15 NOVEMBRE).

A Montpellier, par Estienne Bailleron, commis à la maîtrise, par suite de la cession que lui en a faite Guillaume Calvet. Ecus à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc... 3000

Item, le 24 décembre 1538..... 600

(*Ibidem.*)

1538 (28 AVRIL).

Ordonnance des monoyes qui se battent à Thurin.

S'ensuyt une ordonnance de monnoyes faicte par mons^{gr} le m^{e} général des monnoyes Domeyne Fyande (Ferande?) de Quyes, pour besoigne à Turin commensant le... d'avril l'an 1538.

Le maistre particullier de la monnoye sera tenu de payer l'or 74 $\frac{1}{4}$ écus d'or soleil pour chacun marc de fin.

Item et pour chacun marc d'argent à raison de fin 14 lb. 14 s. que vallent monnoye de Pyedmond, 49 ss. à raison de 45 s. l'escu au soleil.

Se feront les escus au soleil qui seront en loy à 22 k. $\frac{5}{8}$ de k. et en taille 71 écus $\frac{1}{2}$ pour marc; ilz auront de remedde en loy deux octaves et en taille 24 grains pour chacun marc.

Se feront le (*sic*) testons qui seront à dix deniers 18 grains de loy, et en taille testons 25 $\frac{2}{3}$ pour marc, auront de remedde en loy deux grains et en taille 1 d. et demy pour marc.

Se feront les soulz à 3 d. 15 gr. en loy, et en taille pièces 94 $\frac{5}{6}$ pour marc, auront de remedde en loy 2 gr. et en taille 3 d. 8 gr. pour marc.

Se feront liardz que les quatre vauldront ung solz, qui seront en loy à 2 d. 1 gr. et en taille 224 liardz au marc, et auront de remedde en loy 2 gr. et en taille cinq pièces (?).

Se feront doubles qui vauldront les six ung soulz, qui seront à 1 d. 11 gr. en loy, et en taille à 251 doubles pour marc, auront de remedde en loy 2 gr. et en taille six pièces.

Se feront deniers que les douze vauldront ung soulz, qui seront en loy à 17 gr. et en taille deniers 281. Ces 281 pièces auront de remedde en loy 2 gr. et en taille 8 pièces et demye.

Le m^{e} particullier de la monnoye aura pour son brassaige 6 s. pour chacun marc denier d'argent qu'il fera forger, dont il payera ung lyard de seigneuriage pour marc; item ung lyard pour le graveur des coings de la monnoye; item payera aulx ouvriers 3 lyards pour marc et aux monnoyeurs 1 lyard et demy pour marc, et le demeurant est pour la despense comme charbon, croyseux (?), vinipierre (?), s'il est descheits de l'argent et cuyvre et aultres choses necessayres qui sont sur led. brassaige.

Ledit maître payera de seigneuriage ung lyard par chacun marc d'œuvre d'argent, et pour chacun marc d'œuvre d'or, c'est pour chacun marc des escus un quart d'escu.

Item tous les remeddes qui se trouveront tant en loy que en poix.

Ledit maître de la monnoye sera tenu de payer les officiers de la monnoye, comme général, garde, contregarde, essayeur; c'est leurs gaiges de troys moys en troys moys, et se prendront lesdits gaiges sur les seigneuriages, remeddes et émolumens appartenans au Roy sur la mon-

noye, et portant le m[e] quictance des officiers susdits, luy seront entrez en ses comptes.

S'ensuyt l'ordonnance faicte par mons[gr] le général de la monnoye Dominic Fyaude, et par les gardes de lad. monnoye Jehan et Pierre Gastand, et par le contregarde Nicollas Beautuset (*un mot illisible*) et premier.

Item se donnera aud. m[e] de la monnoye pour l'or, c'est assavoir pour l'euvre des escus pour son blanchyment six grains pour marc, je diz..... ..... 6 gr.

Item se donnera pour marc des testons et le blanchiment audict marc 8 grains, je diz..... 8 gr.

Item se donnera pour les soulz, c'est pour le blanchiment aud. marc ung quart de pièce, je dis $\frac{1}{4}$ de pièce... $\frac{1}{4}$ de pièce.

Item pour les doubles se donnera deux pièces pour marc..... 2 pièces.

Item pour les deniers aussi deux deniers pour marc, je diz..... 2 pièces.

Et a esté fait ce vingtiesme d'apvril 1538.

Item pour les lyards une pièce, je diz ..... 1 pièce.

Dominique Fyauda, général de la monnoye; Jehan et Pierre Gastandi, gardes de la monnoye de Turin; Nicollas Beautuset, contregarde.

(Octavus liber, fol. 53 r[o] à 54 v[o].)

1538 (6 MAI).

Pierre Vincent, m[e] part[er] de Grenoble, demande l'autorisation de parachever l'œuvre de petits d. t. qui lui avait été concédée à la Noël précédente.

Le 3 mai 1538, les gardes et l'essayeur certifient que sur les 60 marcs de petits d. t. concédés au m[e] part[er], il n'en a été ouvré que 15.

La chambre des comptes autorise la fabrication des 45 marcs restant à ouvrer.

(Octavus liber, fol. 12 r[o] à 13 v[o])

1538 (8 MAI).

On apporte les boîtes de Bayonne, de Menault de Mondaco, commis à la maîtrise; il s'y trouve :

76 écus au soleil.

1 s. 2 d. de petits deniers t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293).

1538 (15 MAI).

Mention de Denis Fortier, tailleur de la monn[e] de Rouen.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 8.)

1538 (3 JUIN).

On apporte les boîtes de Tours, de Laurent Pourrault, commis à la maîtrise; il s'y trouve :

15 écus au soleil.

1 s. 10 d. et demi de testons.

10 s. 4 d. de douzains.

6 s. 3 d. de petits t.

Cy finissent les boistes baillées au receveur pour l'année finissant le dernier jour de décembre 1539.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1538 (5 JUIN).

Permis à Pierre le Maistre, m[e] part[er] de Crémieux, d'ouvrer 50 marcs de monn[e] noire, de ce jour au 15 juillet.

Dans sa supplique, le maître rappelle qu'il a frappé une certaine quantité de monn[es] d'or.

(Oct. liber, fol. 36 v[o].)

Pierre Monier, m[e] part[er] de la monn[e] de

Romans, demande l'autorisation d'ouvrer de la monn^es noire.

Il lui est permis d'en frapper 50 marcs jusqu'au 15 juillet prochain.

(*Ibidem*, fol. 37 r°.)

1538 (17 JUIN ET 15 JUILLET).

A Crémieux, par Pierre le Maistre, deux délivrances de doubles tournois à 1 d. 9 gr. de loi et de 15 s. 8 d. de poids (188 au marc); mis en boîte 12 pièces représentant 45 marcs et $\frac{45}{47}$ de marc d'œuvre, soit 8640 pièces en tout.

(A. N. Reg. Z, 1385. Carton Z, 1^b, 860-65.)

1538 (25 JUIN).

On apporte les boîtes de Toulouse, de Hugues Lamyer, commis à la m^ise; il s'y trouve :

72 écus au soleil.

3 s. 4 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1538 (1^er JUILLET).

Mention de Julienne Faure, vefve de feu Antoine Auricoste, en son vivant m^e de la monn^e de Toulouse, et de Bernard de Marque, qui, en 1530, exerçait la maîtrise de lad. monn^e; elle réclame les livres et papiers de son mari défunt, ce qui lui est accordé. Les gardes pendant la maîtrise d'Auricoste étaient Menault Boutin et Bernard Rocque.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1538 (9 JUILLET).

M^rs les généraux écrivent aux maire, échevins et pères de La Rochelle, et les prient de bailler audit Lafontaine quelque logis comode et propre pour l'exercice de lad. maîtrise et à moins de frais qu'il sera possible.

Lettre des généranx aux gardes que le Roy fait donner de marc d'or 147 liv., marc d'argent comme grands blancs 12 liv. 10 s. t. Touchant les altérations et transgressions des monn^es, en peuvent avertir les officiers de par delà, comme les juges ordinaires, lesquels en peuvent connaître, et quant aux changeurs, en peuvent faire information pour envoyer aux généraux deuement closes et scellées, et appeler avec eux un adjoint pour faire lad. information, en tant que touche le fait de l'ouvrage.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 37 v°.)

Sur la requête de Pierre de Provins, seig^r de Viaspre, l'un des gardes de la monn^e de Troyes, demandant, attendu le défaut d'un tailleur de la monn^e, qu'il soit ordonné au tailleur de Paris de graver des coins pour lad. monn^e de Troyes, pour éviter le chômage et l'exportation du billon; il est ordonné au tailleur de Paris de faire 2 pilles et 4 trousseaux à douzains, esquels sera pour differance du m^e de lad. monn^e de Troyes une molette d'esperon en la fin de la légende tant du costé de la croix que de la pille, pour servir à ouvrer et monnoyer escus et gros testons aux coings et armes du Roy et soubz la différance de lad. monn^e de Troyes, laquelle différance est une mollecte d'esperon en la fin de la légende tant du costé de la croix que de la pille.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1538 (15 JUILLET).

Urbain Tybaud et Claude Gaige, gardes

de Crémieux, et Guillaume Rolland, essayeur, attestent que Pierre le Maistre, à cause de la brièveté du temps et des grandes chaleurs, n'a pu exécuter l'ouvrage de monn^e noire qui lui avait été concédé.

Le m^e part^er demande à continuer parce qu'il n'a pu monnoyer tout l'ouvraige des doubles d. t. concédés.

Cette prolongation lui est accordée jusqu'à la Notre-Dame d'août prochain, le 30 juillet 1538.

(Oct. liber, fol. 41 r^o à 43 r^o.)

1538 (15 juillet).

On apporte les boîtes de Lyon, d'André Roze et François Guilhen, commis à la maîtrise soubz Michel Guilhen, m^e part^er; il s'y trouve :

2 d. d'écus au soleil de l'ouvrage d'André Roze.

25 écus au soleil de l'ouvrage de François Guilhen.

26 d. de gros et demi-gros testons.

2 d. de demi-testons de François Guilhen.

2 s. 11 d. de petits t. de François Guilhen, soubz led. Michel Guilhen.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1538 (17 juillet).

M^e Bertrand de Ville apporte, de la part de Jacques Focard, m^e part^er de la monn^e de Montélimar, les deniers des boîtes de cet atelier, savoir :

4 deniers d'or ou écus au soleil.

2 gros testons.

Six vingt deux douzains.

32 doubles tournois.

Ces boîtes doivent être envoyées à Paris pour y être jugées.

(Oct. liber, fol. 38 r^o.)

1538 (2 août).

On apporte les boîtes de Villefranche, de Pierre Coullon le jeune, commis à la maîtrise; il s'y trouve :

7 écus au soleil.

4 d. de gros testons.

3 d. de ½ gros testons.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1538 (11 août).

Benoît Seigneuret, général des monn^es du Dauphiné, inspecte la monn^e de Crémieux dont le m^e part^er est malade.

Il se fait ouvrir le coffre du Roy, et y trouve la boîte d'or et la boîte des doubles deniers tournois. Il a vérifié qu'il s'y trouve :

22 deniers d'or.

12 doubles tournois.

(Oct. liber, fol. 45 r^o à 47 v^o.)

1538 (13 août).

Mention de Jehan de Fougatz, naguères m^e part^er de la monn^e de Tours.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1538 (17 août).

Mention d'André Billon, naguères m^e part^er de Saint-Pourçain, et de Jehan Menudel, naguères m^e part^er de lad. monn^e.

(*Ibidem.*)

1538 (22 août).

Interrogatoire (examen) faictz à M^e Jehan Droguet, pourveu de l'office de l'ung des gardes de la monnoye de cette cité de Grenoble, vacant par le trespas de feu M^e Francoys Roux, sur sa souffisance à cause dud. office.

Il est de Crémieux et âgé de 35 ans environ.

Il constate qu'on met de 200 deniers d'or en boîte, de 36 (*lisez* 18) marcs de testons, un en boîte (ce qui fait 38 sols); des autres deniers blancs et noirs, un sur 60 sols, qui sont 708 pièces (*lisez* 720).

(Oct. liber, fol. 49 r° à 50 v°.)

1538 (30 AOUT).

Mention de Pierre Ronsart, m° part^er^ de la monn° de Bourges.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 8.)

1538 (30 AOUT).

On apporte les boîtes de Bourges, de Pierre Ronsart, commis à la maîtrise; il s'y trouve :

8 écus au soleil.
24 testons.
7 demi-testons.
5 s. 9 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1538 (16 SEPTEMBRE).

On apporte les boîtes de Villefranche, de Jherosme Bourdin, commis à la maîtrise; il s'y trouve :

24 écus au soleil.
12 d. de gros et $\frac{1}{2}$ gros testons.
20 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1538 (23 SEPTEMBRE).

Mention de Jherosme Bourdin, m° part^er^ de Villeneuve-Saint-André-lez-Avignon.

Le même jour, il est dit : naguères m° part^er^.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 8.)

1538 (25 SEPTEMBRE).

Mention de Jacques de Louviers, contregarde de Paris.

(*Ibidem.*)

1538 (3 OCTOBRE).

On apporte les boîtes de Tours, de Laurent Pourrault, commis à la maîtrise; il s'y trouve :

1 écu au soleil.
2 d. de testons.
5 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1538 (7 OCTOBRE).

Mention de Jehan de Lafontaine, commis à la m^ise^ part^re^ de La Rochelle.

Il lui est permis de faire ouvrer 100 marcs de petits d. t. et non plus; il demandait à en faire 600 marcs.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 8.)

1538 (10 OCTOBRE).

On apporte les boîtes de Saint-Pourçain, tant de Josse Dominique, commis à la m^ise^, que sous la main du Roy, par les gardes; il s'y trouve :

1 teston de Josse Dominique.
8 d. et demi de testons faits par les gardes.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1538 (10 OCTOBRE).

Messeigneurs, ces jours passez l'on m'a apportée en cette ville certaine quantité de la monnoye que le Roy faict bactre en Pyemond en sa ville de Thurin, comme grandz blanchz et liardz aux fins de donner court à ladicte monnoye part le pays, et pour ce que l'on m'a donné entendre que

vous avez faict crier tant à Briançon, en votre ville de Grenoble, que ailleurs par le pays du Daulphiné, le court d'ycelle monnoye, je vous ay bien vollu escripre la presente part ce porteur pour en avoir votre advys et comment vous en usez, et aussi si elle a mise en la ville de Lyon affin que j'en puysse ordonner de par dessa comment vous avez, car je n'ay ici nullz à qui je me fie, ni qui me puisse donner entendre si ladicte monnoye a la loy telle que celle qui se bact en France et en Daulphiné, et si elle est de telle mise ou moindre, pourquoy vous prie m'en escripre votre advys.

Messeigrs, après m'estre recomandé de bien bon cuer à voz bonnes grâces, je prie nostre Seigneur vous donner en santé bonne vie et longue. De Chambéry ce Xe jour d'octobre.

Votre humble frere et amy, Reymond Pellisson.

Au dos est écrit : Messeigneurs de la chambre des comptes de Grenoble.

(Lettre originale insérée à l'Oct. liber, entre les fol. 55 et 56.)

1538 (12 octobre).

Monsieur, nous avons receu voz lettres par un pourteur et touchant ce que nous escrives de la monnoye, douzains et liardz, battue et forgée en la monnoye de Turin; il est vray que nous avons entendu que à ceste foyre de Brianson les marchans y ont donné cours, maiz ce a esté sans que nous en ayons baillé aucune permission et estions en deliberation d'entendre comme l'on en faict à Lyon, et nous informer de monsr le maistre Michault Guillem qui feust en Pymont commissaire par le Roy pour le faict d'icelle monnoye, si led. seigneur entend que iceulx denyers ayent cours deça les montz, mais que la compagnie soyct assemblé, qui sera pour la Toussaintz, l'on en fera faire essay, et cependant nous aurons le susd. rapport et de ce que en trouverons seres adverty.

Monsr, nous nous recommandons tousjours bien fort à votre bonne grâce et pryons le Créateur vous donner en sancté longue vie. De Grenoble, ce xije d'octobre.

Voz humbles frères et bons amys les gens des comptes du Daulphiné.

A monsieur le président de Savoye.

(Minute de la lettre originale formant le fol. 55 de l'Oct. liber.)

1538 (13 octobre).

Jesus. Maria.

Monsr le général, mon bon frère et amy, à vous de bon cœur me recommande.

Jey reçeu vostre que vous maves escripte par les meyns de monsr le mestre de Cremyeu Pierre Mestre, dont ay veu le contenue de vostre lectre et au reguart de l'or et de la monnoye que l'on fet à present à Turyn. Sy le Roy a fet l'ordonance, sa volonté soye fecte; sy autres que le Roy en son conseil lon fecte, elle a esté fecte au gros pregeudisse du Roy et de la chose publique, dont je ne men esbays pas fort, car ilz sont coustumyes à ce fect.

Au reguart de ce que vous m'escrypves que messeigrs de contes vous hont donné charge de me avertyr sy la monoye doyt avoir cours, je vous avertys que sy le Roy a fecte l'ordonance, estant de loy et de poys, elle doyt avoir mysse, autrement je m'en reporte à messeigrs des comptes et généraux des pays, non nostant me semble que seroyt fort bon de en avertyr le Roy et son conseil de l'abus.

Vous avisant, monsr le général, que sy ge aves deu dict houvrayge, je parleres

plus ardymant que je ne feys. Au reguart de ce que le Roy me manda delà les mons, je ne voulus james consantyr de batre monoye à meyndre poys ny à meyndre loy que l'ordonance du Roy. Pour quoi vous avertys deu tout.

En me recomandant à messeigneurs des comptes de bon ceur et que ilz me trouveront tousjours leur serviteur et amy, an pryant nostre Sg^r^ vous donner sancté. Escript à Lion ce 13^e^ de hotobre 1538.

Votre frère, serviteur et amy, MICHEL GUILHEM, mestre de la monoye de Lion.

Au dos : A monseigneur le général des monoyes du Dauffyné à Cremyeu.

(Original inséré après le fol. 55 de l'Oct. liber.)

1538 (19 OCTOBRE).

Claude Monsnier, m^e^ part^er^ de Romans, à cause de son procès avec Loys Prost, se prétendant nommé m^e^ part^er^ par le Roy, est resté environ trois mois dessaisi de la maîtrise. Il demande à utiliser son billon en doubles tournois.

L'autorisation lui est donnée le 19 octobre 1538.

(Oct. liber, fol. 51 r^o^ et v^o^.)

1538 (30 OCTOBRE).

Mention de Pierre Coulon, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Villefranche-en-Rouergue.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 8.)

1538 (6 NOVEMBRE).

Mention de Christofle Laulne, serviteur de Laurent Pourrault, naguères m^e^ part^er^ de Tours.

(*Ibidem.*)

1538 (7 NOVEMBRE).

Mention de Pierre Coulon, naguères commis par les gardes de la monn^e^ de Villefranche à la m^ise^ de lad. monn^e^.

(*Ibidem.*)

1538 (18 NOVEMBRE).

On apporte les boîtes de Bordeaux, de Charles Martin, m^e^ part^er^; il s'y trouve :

14 écus au soleil.

5 s. 5 d. de petits t.

2 s. de deniers bourdelois.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1538 (22 NOVEMBRE).

Ecrit aux gardes de la monn^e^ de Bordeaux : Sur 43 écus, on en a trouvé un eschars d'un $\frac{1}{2}$ karat d'or fin pour marc. Incontinent ces présentes reçues, rompez tous les fers sur lesquelz ont esté faictz lesd. escuz sol et faictes faire d'autres fers et changez la differance pour l'ouvraige des escuz qui se feront doresenavant en lad. monn^e^.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 8.)

1538 (28 NOVEMBRE) A 1539 (10 AOUT).

A Limoges, par Jacques Juge, m^e^ part^er^. Ecus à 23 k. et de 71 et $\frac{1}{6}$ au marc. 3800 émis.

(A. N. Carton Z, 1^b^, 881.)

1538 (29 NOVEMBRE).

Ordonnance de décry des vaches de Béarn, liards de Lozanne et niquets.

(A. N. Carton Z, 1^b^, 536.)

1538 (7 DÉCEMBRE).

Lettre du Roy annonçant qu'il a commis le général maître Pierre Porte pour aller faire expédier à Paris toutes les boîtes du Dauphiné et de Provence, afin qu'il en

soit fait jugement comme de coutume. Il ajoute : et d'abondance avons enjoinct et commandé audict général clorre et faire cesser toutes les monnoyes desd. pays de Daulphiné et de Prouvence jusques à ce que lesd. jugemens soyent faictz et mys par devers nous. Signé FRANÇOYS.

Au dos est écrit : A nos amez et feaulx les gens de notre court de parlement de Daulphiné.

(Lettre originale insérée à l'Oct. liber, entre les fol. 56 et 57.)

1538 (8 DÉCEMBRE).

Pierre Vincent, m^e part^er de Grenoble, est autorisé à ouvrer pour Noël 400 marcs de deniers tournois.

(Oct. liber, fol. 52 r^o.)

1538 (18 DÉCEMBRE).

A Troyes, par Luppin le Tartier, commis par les généraux maîtres :

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 92 au marc; du 18 décembre 1538 au 11 janvier 1539, 281 marcs et $\frac{17}{23}$ 25920

Deniers tournois à 21 gr. et de 250 au marc; du 13 septembre 1539 au 18 janvier suivant, 293 marcs et $\frac{19}{25}$..... 73440

(A. N. Reg. Z, 1411. Carton Z, 1^b, 1005.)

1538 (30 DÉCEMBRE).

Ont esté apportées en la chambre des monnoyes par m^e Charles le Coq, conseiller et président de ladicte chambre, les boistes de la monn^e de Thurin de l'ouvraige fait par Marc Valimbert de Quier, m^e part^er de lad. monnoye de Thurin, lesquelles boistes furent ce jourd'huy baillées audit le Coq par monseigneur le chancellier pour icelles apporter ou faire apporter en ladicte chambre affin d'en faire l'ouverture et jugement, lesquelles boistes estoient en une grande boiste fermant à troys clefz, et furent ouvertes lesdictes boistes le jeudy ensuyvant 2^e jour de janvier audit an 1538.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 6, et Reg. Z, 1^b, 293.)

Et le samedi 1^er jour de février aud. an 1538, led. Marc Valymbert est comparu en lad. chambre de l'ordonnance de mond. seigneur le chancellier, esquelles boistes avoit, c'est assavoir :

Une boiste de deniers d'or escuz sol, en laquelle avoit 4 d. d'or desd. escuz et 2 xii^es de fin.

19 s. 5 d. de douzains.

4 lb. 12 s. 6 d. de lyars.

1 d. de testons.

15 d. de doubles tournois.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1538 (30 DÉCEMBRE).

On apporte les boîtes de Montpellier, d'Etienne Bareillon, commis à la maîtrise, auquel Guillaume Calvet a cédé lad. m^ise; il s'y trouve :

15 écus au soleil.

3 s. 11 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1538 (8 JANVIER).

Injonction à Olivier Glanne, commis à la maîtrise de la monn^e de Paris, d'expédier les jetons d'argent à monseig^r le chancelier, du poids chacun jetton de 3 demi-pièces, dedans lundy prochain, sous peine de tenir prison.

(Sorb., H, 1, 9, n^o 174, fol. 73 v^o.)

1538 (23 JANVIER).

On apporte les boîtes de Rouen, de

Cosme du Moustier, commis à la maîtrise; il s'y trouve :

45 écus au soleil.

2 s. 4 d. de gros et $\frac{1}{2}$ gros testons.

11 s. 2 d. de deniers t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1538 (24 JANVIER).

On apporte les boîtes de Poitiers, de Jehan de la Roche, dit de Jouhe; il s'y trouve :

8 écus au soleil.

5 testons.

1 demi-teston.

21 d. de douzains.

4 s. 2 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1538 (29 JANVIER).

Il a été escript aux gardes de la monnoye de Rouen qu'ils ayent à escripre à messeigrs de la chambre de céans le reffuz par eulx faict de recevoir les cautions à eulx présentées par Guillaume de Houppeville, me de lad. monnoye de Roen, autrement que mesd. seigrs y pourvoiront à leurs despens.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1538 (31 JANVIER).

Mention de Claude de Longueville, naguères pourvu par le Roy de l'office de l'un des gardes de la monne de Lyon. Ses lettres ont été entérinées en décembre 1538, mais il est à Toulouse, chargé de la recette générale de Languedoc; un délai lui est accordé.

(*Ibidem.*)

1538 (FÉVRIER).

On apporte les boîtes de Crémieux, de Pierre Maistre, commis par le Roi à la maîtrise; on les ouvre le 29 mai 1539; il s'y trouve :

49 écus au soleil.

12 d. de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1538 (5 FÉVRIER).

Cejourd'huy par monseigneur me Thomas Chapponier (?), notaire et secrétaire du Roy; le jour d'hier, remonstra au bureau de la chambre de céans que Marc Imbert, maître particullier de la monnoye de Thurin, demouroit en reste et débiteur au Roy de la somme de 2508 livres à cause des foiblages et escharcetez trouvés en son ouvraige d'icelle monnoye de Thurin, par les gardes et officiers dud. Thurin, comme il apparoissoit par lettres missives envoyées à Monseigneur le Chancellier et estat dud. debet, desquelles lettres et estat ledit Me Thomas rappel a fait ce jour en lad. chambre et d'icelles fait lecture au bureau d'icelle chambre.

Le chancelier demande l'incarcération dud. Imbert.

Des essais sont faits par Michel Guilhen, me partier de Lyon, et François Perdriet, naguères me partier de la monne de Paris. A la suite de ces essais, ledict Imbert feust, de l'ordonnance de ladicte chambre, constitué prisonnier en la conciergerie du Pallais, ce qui fut fait par l'huissier de ladicte chambre.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

M. Guy de Bidaut, installé en l'office de conseiller général des monnes au lieu de feu me Jean du Buz, par M. Jean de Badon-

viller, conseiller du Roy, mᵉ ordʳᵉ en la chambre des comptes.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8. — Sorb., H, 1, 9, nº 174, fol. 73 vº.)

Christofle Laulne (*ou* de Laulne) présente des lettres du Roi datées du 1ᵉʳ du mois, lui donnant pour 6 ans la maîtrise de la monnᵉ de Tours. Il devra faire modifier les lettres qui ne sont pas régulières.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 8.)

1538 (7 février).

Claude Roget, naguères mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Paris, à présent prisonnier ès prisons de la conciergerie du Palais, attainct desdictes prisons, présente à la chambre des lettres patentes du Roy, datées du 13 janvier 1538, lui donnant en main ferme la monnoye de Tours pour 4 ans, à compter de la date desd. lettres; ordonné de garder copie de ces lettres et de les vérifier.

(*Ibidem.*)

1538 (11 février).

Permis à Hugues Lamyer, mᵉ partᵉʳ de Toulouse, de monnoyer 300 marcs de petits d. t. Il demandait de faire 800 marcs de doubles et deniers tournois.

(*Ibidem.*)

1538 (14 février).

Le procureur de Claude Rouget, mᵉ de la monnᵉ de Tours, s'oppose ad ce que ung nommé Christofle de Laulne ne soit receu ou institué en ladicte maistrise de lad. monnᵉ.

(*Ibidem.*)

1538 (14 février).

On apporte les boîtes de Lyon, de François Guilhen, commis à la mᵉᵉ; on les ouvre le 26 du mois; il s'y trouve :

29 écus au soleil.
15 d. de gros testons.
16 d. de douzains.
11 s. 1 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1538 (26 février).

A esté mandé et faict venir au bureau de la chambre de céans Marc Varembert de Quier, maistre de la monnoye de Thurin, auquel a esté remonstré que, par ung estat en papier contenant deux feuilletz envoyé dudict lieu de Thurin à monseigneur le chancelier par les gardes et officiers de ladicte monnoye, appert ledict Marc Varembert estre redevable au Roy à cause de l'ouvraige par luy fait en lad. monnᵉ de la somme de 2508 livres; lequel Marc Varembert, après avoir ouy et entendu ce que dit est, à dit à messeigʳˢ qu'il ne scet qui a fait led. pappier dudit débet et a supplié et requis à mesdictz seigʳˢ que le jugement de ses dictes boistes soit faict quant au poix selon le parchemin des délivrances estant en lad. chambre, et lequel parchemin y fut apporté avec lesd. boistes au moys de janvier 1538 et dernier passé, et quant à la loy de l'ouvraige de ses dictes boistes, que le jugement soit faict des deniers estans en ses dictes boistes, et se rapporter à messeigʳˢ de la fin, à cause qu'ilz verront ceste affaire selon leur conscience; et ledict compte faict, ledit Marc Varembert offre payer au Roy ce en quoy il sera redevable par le jugement qui sera faict desdictes boistes ou bailler caution bonne et suffisante, protestant toutefois qu'il ne veult ne entend préjudicier aux franchises du pays de Pymont ne à l'ordonnance faicte à icellui

Varembert, maistre particulier, par le conseil du lieutenant du Roy audit Pymont.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1538 (26 février).

Les gardes de Paris Jehan Barbedor et Guillaume Sottin et le commis à la maîtrise, Olivier Glanne, apportent les boîtes; on les ouvre le 1er mars; il s'y trouve :

25 écus au soleil.
12 d. de douzains.
22 s. 8 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1538 (4 mars).

M. Alexandre de Faulcon, installé en l'office de consr général des monnes sur la résignation de Me Jaque Tarenne, par lad. Badonvilliers, me des comptes.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8. — Sorb., H, 1, 9, no 174, fol. 73 vo.)

1538 (5 mars).

Mention de Cosme du Moustier, naguères me partier de la monne de Rouen.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1538 (7 mars).

Mention de Guillaume de Houppeville, me de la monne de Rouen.

(*Ibidem.*)

1538 (8 mars).

Mention de Guillaume le Forestier, garde de la monne de Rouen, et de Guillaume de Houppeville.

(*Ibidem.*)

1538 (13 mars).

On apporte les boîtes de Romans, de Pierre Guerin, naguères me partier; on les ouvre le 13 novembre 1539; il s'y trouve :

1 écu au soleil.
3 d. et demy de testons.
11 s. 8 d. de douzains.
8 s. 5 d. de doubles t.
3 s. 5 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

On ouvre, le 14 novembre, d'autres boîtes du même, contenant :

18 écus au soleil.
3 s. 2 d. de testons et ½ testons.
7 s. 1 d. de douzains.
5 s. 3 d. de doubles t.
5 s. 5 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1538 (13 mars).

Les boistes des monnes de Daulphiné, savoir : Romans, Crémieu, Grenoble, Monthélymart, aportées par Claude Romestin, huissier des comptes de Daulphiné.

Requête des habitans de Marseille, à fin de rétablissement de la monne de lad. ville, présentée à M. le Chancelier; le renvoy d'icelle par devant les généraux pour donner leur advis sur l'ouverture d'icelle; l'advis des généraux qu'il suffit d'une monoye en Provence.

Me Philippes de Lautier, conseiller général, va à Thurin en Piedmont.

(Sorb., H, 1, 9, no 174, fol. 74 ro.)

1538 (17 mars).

Mention de Jacques Pinatel et Pierre Maistre, naguères mtres partiers de la monne de Cremyeu, ainsi que de Michel Guilhen, me partier de la monne de Lyon.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1538 (21 MARS).

On apporte les boîtes de Romans, de Pierre Guerin; on les ouvre le 15 novembre 1539; il s'y trouve :

4 écus au soleil.
6 s. 6 d. de gros testons.
6 d. de douzains.
2 s. 10 d. de doubles t.
12 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

Autres boîtes de Pierre Guerin, ouvertes le 13e jour de..... 1539; il s'y trouve :

6 d. de gros testons.
17 d. de douzains.
4 d. de doubles t.

Ecrit en marge : Faut voir au procès-verbal de Me Porte le jour de l'apport.

(*Ibidem.*)

1538 (21 MARS).

On apporte les boîtes de Grenoble de Pierre Vincent, me part^{er}; on les ouvre le 19 novembre 1539; il s'y trouve :

40 écus au soleil.
3 s. de testons et demi-testons.
19 s. 3 d. de douzains.
8 s. 3 d. de doubles t.
6 s. 5 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

Autres boîtes du même Pierre Vincent, apportées et ouvertes les mêmes jours; il s'y trouve :

5 écus au soleil.
6 s. 5 d. de douzains.
8 d. de doubles t.
7 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1538 (21 MARS).

On apporte les boîtes de Montélimart de Jacques Focard, me part^{er}; on les ouvre le 2 décembre 1539; il s'y trouve :

4 écus au soleil.
3 d. et ½ de testons.
10 s. 2 d. de douzains.
2 s. 9 d. de doubles t.

(*Ibidem.*)

Pierre Porte apporte les boîtes de Montélimart de Jacques Focard, me part^{er}; on les ouvre le 2 novembre 1539; il s'y trouve :

6 d. de douzains.
8 écus au soleil.

Faut voir le procès-verbal dud. Porte pour savoir le jour de l'apport desd. boistes.

(*Ibidem.*)

Les boistes de Romans, de l'ouvrage de Claude Monnier, me part^{er}, ont été ouvertes le 25 février 1538; il s'y trouvait :

14 écus au soleil.
10 d. de gros testons.
4 s. 1 d. de douzains.
8 s. de doubles t.
19 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1538 (21 MARS).

On apporte les boîtes de Crémieux de l'ouvrage de Jacques Pynatel, me part^{er}; on les ouvre le 24 mars 1538 avant Pâques; il s'y trouve :

57 écus au soleil.
20 d. de gros et ½ gros testons.
4 d. de douzains.
2 s. 4 d. de doubles t.

(*Ibidem.*)

Autres boîtes de Crémieux, du même maître part^{er}, apportées le 21 mars 1538 avant Pâques; il s'y trouve :

51 écus au soleil.
3 d. de gros et ½ gros testons.
14 d. de doubles t.
2 écus au soleil (2e boîte).
8 d. de douzains (2e boîte).

(*Ibidem.*)

1538 (24 mars).

A Tours, par Christophe Laulne, commis à la me par les généraux maîtres. Ecus à 23 k. et de 71 ⅙ au marc; du 24 mars 1538 au 7 février 1539..... 11400

Item, du 17 février 1539 au 28 mars suivant..... 4200

(A. N. Reg. Z, 1399. Carton Z, 1b, 1000-1.)

1538 (28 mars).

Les boîtes de Dauphiné sont apportées par ordre de me Pierre Porte.

Celles de Crémieux, de l'ouvrage de Jacques Pinatel, naguères me partier;

De Romans, de Pierre Guerin, naguères me partier;

De Grenoble, de Pierre Vincent, naguères me partier;

De Montélimart, de Octo Foucard.

Dans les boîtes de Crémieux, il y avait :

1er paquet de boîtes :
57 écus au soleil.
9 gros testons.
4 grands blancs douzains.
2 s. 4 d. de doubles t.

2e paquet de boîtes :
51 écus au soleil.
3 gros testons.
14 doubles tournois.
2 écus au soleil.
7 douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1538 (30 mars).

Date de la démission officielle de Pierre le Maistre, comme garde de la monne de Crémieux, au profit de Claude Gaige.

(Oct. liber, fol. 20 re à 22 re.)

1538 (31 mars).

Me Philippe de Lautier est envoyé à Turin pour régler les officiers de lad. monne, ouvriers et monnoyers, et voir à quelles monnes étrangères on doit donner cours aud. pays.

(A. N. Reg. Z, 1b, 8.)

1539.

Bordeaux.

Charles Martin, pour 6 ans, par lettres patentes.

120 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre chacun an.

Différence, une estoille au commencement de la légende, tant du côté de la croix que de la pille.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 23 re.)

Grenoble.

Loys Prost pour 6 ans, par lettres patentes entérinées par me Philippe de Lautier, conser du Roy, général de ses monnes, commissaire par ledit Seigr député pour faire ouverture de la monne de Grenoble en Dauphiné et establissement d'officiers y nécessaires, le 5 may 1540.

(*Ibidem*, fol. 42 ve.)

Saint-Lô.

Guillaume Ybert, marchand à Saint-Lô, naguères commis par les gardes à la maîtrise de lad. monne de Saint-Lô au bail-

liage de Costantin, est commis par les généraux pour un an.

Différence, une petite tête de licorne au commencement de la légende du côté de la croix et du trousseau.

Ses cautions reçues par acte passé pardevant Jacques Bonnet, escer, garde des sceaux des obligations de la vicomté de Karenten, feb. 1539.

(*Ibidem*, fol. 41 r°.)

Saint-Pourçain.

André Colas, commis pour un an par les généraux.

Différence, un croissant à la fin de la légende, tant du côté de la croix que de la pille.

Metant la différence nouvelle que le Roy a ordonné être mise aux escus, qui est la lettre O, et aux deniers grands douzains le dit O avec les salamandres.

(*Ibidem*, fol. 38 r°.)

Troyes.

Jacques le Tartier, pour un an, par les gardes.

Différence, une hure de sanglier.

(*Ibidem*, fol. 15 r°.)

Villefranche-en-Rouergue.

Pierre Coulon le jeune, pour 6 ans, par lettres patentes.

100 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre par an.

Caution de 4000#.

Différence, ◦V◦ au dessus de la croix et au commencement de la légende, tant du costé de la croix que de la pille.

(*Ibidem*, fol. 25 r°.)

1539.

Charles Chiffrain, commis à l'exercice de tailleur en la monne de Tours, au lieu de Pierre Grillon, jusques à ce que autrement par le Roy notre Sire y ait esté pourveu.

Permission à Jean Nyvert, libraire, d'imprimer, caractérer et portraire l'ordonnce des monnes d'oct. 1539, et défense à André Reffet de l'imprimer.

(*Ibidem*, fol. 74 r°.)

Extrait des registres des cérémonies de France étant par devers Mr de Sainctot, maître des cérémonies de France, touchant la cour des monnoyes.

D'un registre couvert de veau rouge in-folio contenant divers sacres, mariages, pompes funèbres et autres cérémonies générales faites en France.

De l'entrée de l'empereur Charles-Quint en la ville de Paris en 1539.

Furent au devant les officiers de la ville, le Châtelet et généraux des aydes; iceux passez, venoient Mrs des comptes, tous bien montez en l'ordre qui ensuit :

1° Les huissiers et messagers de la chambre deux à deux.

Les greffiers vestus de tafetas noir.

Messeigrs les présidts vestus de veloux noir.

Messeigrs les maîtres des comptes vestus de satin noir.

Messrs les correcteurs vestus de damas noir.

Les clercs et auditeurs, de tafetas noir.

Après marchoient les président et généraux des monnoyes du Roymo de France vestus de velours et satin noir.

Plus les advocat et procureur desd. comptes.

Les receveurs et portr desd. comptes suivis des receveurs particuliers.

Et après tous, les procureurs desd. comptes.

Ensuite suit le parlement.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 151 v°.)

1539 (5 AVRIL).

A Limoges, par Jacques Juge, m^e part^er. Dizains à 3 d. 18 gr. et de 8 s. 2 d. de poids (98 pièces au marc); du 5 avril 1539 au 27 août suivant, 19673 marcs $\frac{22}{40}$.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 7 s. 8 d. (92 au marc); du 30 août 1539 au 1^er novembre suivant, 8419 marcs $\frac{3}{25}$.

A cette date, je trouve *feu* Pierre Bayard, contregarde.

(A. N. Reg. Z, 1403. Carton, 1^b, 881.)

1539 (21 AVRIL).

Jean Tellerau, receu contregarde de la monn^e de Rouen, au lieu de feu Guillaume le Pelle.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 12 v°.)

1539 (29 AVRIL).

Extrait du registre civil de la cour des monoyes començant le 1^er novembre 1539, finissant le 13 avril 1340.

Menault de Mondaco, m^e part^er de la monn^e de Baionne.

Charles Martin, m^e de la monn^e de Bordeaux.

(*Ibidem*, fol. 58 r°.)

1539 (30 AVRIL ET 5 MAI).

Claude Rouget appelle au parlement de la sentence des généraux rendue sur le débat pendant entre lui et Christofle de Laulne, au sujet de la maîtrise de Tours.

Cette sentence porte que Christophe de Laulne tiendra la monn^e pendant six ans, à commencer de la 1^re délivrance. Claude Rouget est débouté.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1539 (8 MAI).

Enregistrement de la supplique suivante :

A nostre très honoré et redoubté S^gr Monseigneur le chancelier.

Supplient humblement les manans et habitans de la ville de Marseille, comme pour la situation de lad. ville, port de mer et construction d'icelle il ne soit bruit et fame par l'universel monde, etc. Y a monnoye establye de grant ancienneté en laquelle n'a jamays esté trouvé aucune defaulte, mays grande comodité au Roy nostred. seigneur et à la chose publicque, et entre autres comodités qui en est advenu au Roy nostred. Sgr, lorsque partie des gens de guerre de l'armée dud. Sgr estoyent à sa soulte dedans Marseille pour résister à la puissante armée de l'empereur, les seig^rs de Barbezieux et de Montpesat et autres capitaines furent grandement secouruz pour le forgement et fabricacion de monn^e d'or et d'argent forgez en lad. monnoye, sans laquelle se feust peu ensuyvre de gros inconveniens, et les gens qui y estoyent eulx absentez; néantmoins au moyen des faultes qui se sont trouvées ès douze cens mil escuz qui furent portez à Bayonne, combien que come dict est sur lad. monn^e de Marseille n'ayt esté trouvé aucune faulte ne abus, lesd. monn^es de Daulphiné et Prouvence ont esté closes et fermées, dont s'est ensuyvi gros inconvenient au Roy et à la chose publique, et pouroit encores advenir s'il n'y estoit pourveu; ce considéré et que en lad. monnoye de Marseille ne s'est trouvé faulte ne abbuz, et que par dificulté de rouvrer en lad. monn^e de Marseille ensuyvroit grosse évacuation en autres Royaulmes de lingots, billons et monn^es estranges tant d'or que d'argent, etc.; il vous plaise décerner lettres et pro-

vision addressans à Mess^rs les généraulx des monnoyes à Paris, et par icelles leur mander et ordonner qu'ils ayent à pourveoir sommairement et de plain sur le faict de l'ouverture de lad. monn^e de Marseille et aux officiers et ouvriers en icelle, tellement qu'elle ne demeure en chomaige; lad. ville demande de son crédit et estime les lingots, billons et monnoyes estranges non évacuées hors du pays, mays incontinent restablye, et vous ferez bien et justice.

Le 24 avril 1539, cette requête est envoyée aux généraux m^tres pour qu'ils donnent leurs avis.

Le 8 mai 1539, les généraux sont d'avis qu'en Provence une seule monn^e suffira.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1539 (9 MAI).

Testons et demi-testons. A Tours par Christophe Laulne, commis par les généraux m^tres; du 9 mai 1539 au 8 février suivant, 954 marcs..... 24327

Douzains; du 27 mars 1538, 93 marcs $\frac{13}{18}$..... 8608

Dixains Franciscus à 3 d. 18 gr. et de 8 s. 2 d. (98 au marc)..... 419760

Testons; du 14 février 1539 au 18 mars suivant, 396 marcs..... 16098

Douzains; les 13 mars 1539 et 31 du même mois 1540 après Pâques, 180 marcs 16560

Deniers tournois; le 22 mars 1539, 23 marcs et $\frac{4}{25}$..... 5760

Chômage du 17 septembre 1538 au 24 mars suivant.

Le registre cite Olivier Glant, naguères m^e part^er de la monn^e de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1399. Carton Z, 1^b, 1000-1.)

1539 (12 MAI).

Paris.

Olivier Glanne, cy devant commis à la maîtrise de la monnoye, l'exercera durant deux mois.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 8 v°.)

1539 (12 MAI).

On apporte les boîtes d'Angers, de Pierre Turpin, commis à la maîtrise; il s'y trouve :

4 écus au soleil.
19 d. et demi de gros et $\frac{1}{2}$ gros testons.
32 s. 5 d. de douzains.
3 s. 7 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1539 (15 MAI).

Mandement de payement adressé par les généraux maîtres à Hugues Lamyer, m^e part^er de la monn^e de Toulouse.

(A. N. Carton Z, 1^b, 602.)

1539 (20 MAI).

Pierre de la Rue, tailleur de Bayonne, apporte les boîtes de Menault de Mondaco, m^e part^er; il s'y trouve :

66 écus au soleil.
21 s. 7 d. de dixains.
12 d. de douzains.
12 s. 5 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1539 (20 MAI).

Ecrit aux gardes de Villefranche, de Limoges et de Toulouse de faire cesser l'ouvrage des dizains, mais continuer les douzains. Les lettres sont remises à Pierre Collon, naguères commis à la maîtrise part^re de la monn^e de Villefranche.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1539 (21 MAI).

Envoyé à Rouen 3 pilles et 6 trousseaulx à écus au soleil et 1 pille et 2 trousseaulx à demi-écus au soleil, gravés par Claude le May, tailleur de la monn^e^ de Paris.

(*Ibidem.*)

1539 (23 MAI).

Sur la requête de Guillaume de Houppeville, m^e^ part^er^ de Rouen, il a été écrit aux gardes que, puisqu'il y a de présent environ 1300 marcs de billon dont la plus grande partie a été alloyée pour faire des dizains; que, pour cette fois seullement, ils ayent à faire ouvrer jusques à 900 marcs desd. dizains à 3 d. 14 gr. $\frac{4}{4}$ fin, et qu'ensuite ils ne laissent plus faire que des douzains.

(*Ibidem.*)

1539 (29 MAI).

Pierre Coullon, naguère commis à la maîtrise de la monn^e^ de Villefranche, présente des lettres patentes lui conférant le bail de ladite maîtrise pour 6 ans.

Ces lettres patentes sont du 12 avril 1539.

(*Ibidem.*)

1539 (1^er^ JUIN).

Le jour de dimanche de Pasques fleuries, les généraulx allèrent au devant du Roy et entrée qu'il fist à son retour d'Espaigne et proposa devant luy M^e^ Charles le Coq, président de la chambre des monn^es^, et le premier jour de juin v^c^ xxxix lesdits généraulx furent au devant de l'empereur à Saint-Anthoine des Champs, et proposa devant l'empereur ledit le Coq.

(Ms. Lecoq, fol. 10 r°.)

1539 (13 JUILLET).

Lettre des généraux aux gardes de Villefranche qui, malgré la défense qui leur a été faite, laissent encore frapper des dizains.

Ils sont sévèrement réprimandés et il leur est enjoint de clore les boîtes et de ne plus frapper ni dizains, ni deniers tournois.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 8.)

1539 (18 JUILLET).

Olivier Glanne, commis en baillant caution dans deux mois.

Guillaume Soutin, l'un des gardes de la monn^e^; Claude le May, tailleur, et Nicolas Vander, essayeur.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 8 v°.)

1539 (24 JUILLET).

Permis aux gardes de Troyes de faire ouvrer jusqu'à 500 marcs de deniers tournois.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 8.)

1539 (26 JUILLET).

Nicollas de Seran, contregarde de Tours, emporte une commission du 24 du mois commettant à l'office de tailleur Charles Chyffrain à la place de Pierre Grellon, jusqu'à nouvel ordre du Roi.

(*Ibidem.*)

1539 (30 JUILLET).

Permis à Hugues Lamyer, m^e^ part^er^ de Toulouse, de continuer les dizains Franciscus jusqu'à Noël prochain, pour utiliser son billon provenant des vaches de Béarn.

(*Ibidem.*)

1539 (16 AOUT).

A Limoges, par Merigot Guibert, nommé

m^e part^er pour 6 ans par lettres patentes du 16 août 1539.

Douzains à 4 d. 4 gr. et de 7 s. 8 d. (92 au marc); du 14 avril 1540 au 20 novembre suivant, 10886 marcs et $\frac{2}{23}$.

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ (91 $\frac{1}{4}$); du 28 mai 1541 au 23 juillet suivant, 2090 marcs $\frac{70}{73}$.

Item, des 30 juillet, 5, 13 et 20 août 1541, 781 marcs $\frac{11}{73}$.

(A. N. Reg. Z, 1403. Carton Z, 1^b, 881.)

1539 (18 août).

On apporte les boîtes de Rouen de l'ouvrage fait par Guillaume de Houppeville, m^e part^er; on les ouvre le 10 septembre suivant; il s'y trouve :

22 écus au soleil.

17 s. 11 d. de douzains.

10 s. 8 d. de dizains Franciscus.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1539 (23 août).

Envoyé à Troyes 2 pilles et 4 trousseaulx à petits deniers tournois gravés par Claude le May, tailleur de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1539 (10 septembre).

Olivier Glanne ayant renoncé à la maîtrise de Paris, François Perdrier, prévost des monnoyes, est mandé à la chambre pour s'entendre proposer de prendre la maîtrise pour deux mois. Il refuse.

(*Ibidem.*)

1539 (19 septembre).

A Villeneuve, par Hiérosme Bourdin, lequel maistre a prins pour sa différence deux bourdons en croix de Saint-André, comme il soloyt faire, et pour sa nouvelle différence a prins une estoille à cinq pointes à la fin des lettres, tant du costé de la croix que de la pille.

Gardes, Laurent Motet et François de Fiennes.

Tailleur, Antoine de Mazières.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 92 au marc; du 19 septembre 1539 au 20 février, 22 délivrances, dont pour 2 les chiffres sont illisibles; 1244 marcs, plus 110 en moyenne pour les deux manquantes; cela fait 1354 marcs à très peu près, soit 124568

Douzains à la nouvelle différence de la lettre R; le 17 mars, le 29 mars et le 24, 41 marcs, en tout 70 marcs..... 6440

Ecus de 45 s. t., à 23 k. et de 76 $\frac{1}{3}$, avec la même différence; du 6 octobre 1539 au 17 février, en cinq délivrances..... ..... 2297 écus.

Testons avec le même différent et ung R pour nouvelle différence que messeigneurs les généraulx de la chambre nous ont envoyé faire nouvellement; le 6 avril 1540, 73 marcs..... 1661,5.

Toutes ces boîtes ont été closes le 26 mai 1540. — Signé : Gérome Bourdin, Fr. Defiennes et Laurent Motet.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1^b, 1011-12.)

1539 (19 septembre).

Maistre Alexandre de Faulcon, général des monn^es, est envoyé à Limoges pour prendre et saisir au corps Jehan Juge, naguères m^e part^er de la monn^e de Limoges, et ajourner Jacques Juge, à présent m^e part^er de lad. monn^e, et Barthelomé Juge, garde.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 8.)

1539 (5 octobre).

Les généraulx conseillers du Roy nostre S^re^ sur le faict de ses monnoyes, certiffions à tous à qui il appartiendra que m^e^ Philippes de Lautier, conseiller dud. S^gr^ et général de sesd. monnoyes, est party de cette ville de Paris le 9^e^ jour dudit mois de juing l'an 1539, suyvant les lettres patentes du Roy nostred. S^gr^, données à Fontainebleau le pénultième jour de may aud. an 1539, signées Raponel et scellées à double queue de cire jaulne, aud. de Lautier addressans, pour soy transporter en la ville de Thurin faire ouverture de la monn^e^ dud. lieu, régler les officiers d'icelle, permectre et donner cours à aucunes monnoyes tant rouges, blanches que noires, courans es pays et principaulté de Piedmont, selon leur bonté intrinsèque, ou les deffendre du tout et les mectre hors de cours et mise, ainsi qu'il verroit estre à faire. Aussy suyvant autres lettres patentes données aud. Fontainebleau le dernier jour de may dessusd. aud. an, signées et scellées comme dessus, pour informer tant en Prouvence que autres lieux du lieu le plus commode pour ouvrir une seulle monnoye en Prouvence et autres commissions de nous pour faire adjourner aucuns officiers des monnoyes tant à Lyon que aucunes villes de Daulphiné. Et est retourné en cette ville de Paris le dernier jour de septembre dernier passé. Donné à Paris en lad. chambre des monnoyes le cinquiesme jour d'octobre l'an 1539.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 10, fol. 67 v^o^ et 68 r^o^.)

1539 (8 octobre).

Mention de Jehan Luneau, garde de la monn^e^ de Tours, auquel il est écrit de désigner une personne capable de remplir l'autre office de garde.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 8.)

1539 (15 octobre).

On apporte les boîtes de Toulouse de Hugues Lamyer; on les ouvre le 21 du mois; il s'y trouve :

35 écus au soleil.
63 s. 7 d. de dizains.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

On apporte les boîtes de Villefranche de Jehan Gymbal, commis à la maîtrise; on les ouvre le 20 mai 1540; il s'y trouve :

32 écus au soleil.
8 d. et demi de gros et $\frac{1}{2}$ gros testons.
3 s. 2 d. de douzains.
34 s. de dixains.
9 s. 7 d. de petits tournois.

(*Ibidem.*)

On apporte les boîtes de La Rochelle de Jehan de la Fontaine, m^e^ part^er^; on les ouvre le 11 septembre 1540; il s'y trouve :

15 écus au soleil.
7 d. gros testons.
1 s. 3 d. de douzains.
11 s. 9 d. de dizains.
2 s. 10 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1539 (17 octobre).

Nouvelle ordonnance-tarif datée de Compiègne.

Il y est dit au préalable : Comme par noz lectres patentes données à Nantoullet le 5^e^ jour de mars 1532, nous eussions donné cours à noz escuz soleil pour le pris de 45 solz t. pièce, et à ceulx de la couronne pour 43 s. 6 d. t., et aux grans blans

douzains et dixains et noz menues monnoyes pour leur pris acoustumé, etc.

Crié à Paris le 22 octobre 1539, et de rechef en la halle au bled, es grandes halles, cimetière Saint-Jehan, rue Saint-Anthoine, à l'etappe, en la place de Grève, apport de Paris et en la place Maubert, le samedi 15 novembre 1539.

(A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 239 r° à 240 v°.)

1539 (27 octobre).

Ordonné qu'il sera informé, à la requête du procureur du Roy, des parjures faits par ledit Glanne, commis à la maîtrise.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 8 v°.)

1539 (29 octobre).

On apporte les boîtes de Lyon, de Michel Guilhen; on les ouvre le 30 du mois; il s'y trouve :

57 écus au soleil.
5 d. gros testons.
62 s. de douzains.
3 s. 6 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1539 (9 novembre).

Une requeste des habitans de la ville de Romans à M. le Chancelier pour l'ouverture de la monn° de lad. ville, est renvoyée aux 'généraux, qui sont d'advis qu'il suffira une monnoye audict pays de Daulphiné.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9, fol. 15 v° et 16 r°. — Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 58 r°.)

1539 (10 novembre).

Bertholome Juge, garde de la monn° de Limoges, apporte les boîtes de l'ouvrage fait par Jacques Juge, commis à la maîtrise; on les ouvre le 12 novembre; il s'y trouve :

9 écus au soleil.
11 lb. 5 s. 5 d. de dixains.
4 lb. 10 s. 6 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1539 (12 novembre).

On apporte les boîtes de Limoges d'Emery dit Merigot Guibert, commis à la maîtrise; on les ouvre le 22 décembre; il s'y trouve 10 écus au soleil.

(*Ibidem.*)

1539 (14 novembre).

Menault de Montdaco, m° part^er de Bayonne, demande à refaire des dizains qui ont été défendus il y a trois mois. Il demande aussi de convertir des liards de Lozanne en doubles tournois jusqu'à la quantité qu'on lui fixera. En conséquence, il lui est permis de faire ouvrer et monnoyer des deniers dizains Franciscus jusqu'à la mi-carême suivante, mais il lui est défendu de faire des doubles t.

Le même jour, même permission et même défense adressées à Charles Martin, m° part^er de la monn° de Bordeaux.

Le même jour, mêmes permission et défense à André Cybot, m° part^er de La Rochelle.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9, fol. 8 r° à 9 r°.)

1539 (17 novembre).

Jean Barbedor et Guillaume Sotin, gardes de la monn°, commis par les généraux à faire et exercer sous la main du Roy la monn° de Paris, au lieu dud. Glane, et faire casser et rompre tous les fers, pilles et trousseaulx estans soubz la diffé-

rance de Olivier Glanne, naguères m^e^ part^er^ de lad. monn^e^, de présent prisonnier es prisons de la conciergerie du Pallais.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 9, fol. 9 r^o^ et v^o^. — Sorb., H, 1, 9, n^o^ 174, fol. 8 v^o^ et 58 r^o^.)

1539 (21 NOVEMBRE).

Mention de Cosme du Moustier, naguères m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Rouen.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 9, fol. 11 r^o^.)

1539 (24 NOVEMBRE).

Jehan Barbedor, garde de la monn^e^ de Paris, apporte les boîtes d'Olivier Glanne, naguères m^e^ part^er^; on les ouvre le 9 décembre; il s'y trouve :

25 d. et demi d'écus au soleil.

24 s. 2 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1539 (28 NOVEMBRE).

Ordre aux gardes de Villefranche d'apporter le plus vite possible les boîtes d'or, blanc et noir, avec les cautions de celui qui est commis à la maîtrise. Défense de faire aucun ouvrage avant qu'ils aient comparu.

(A. N.Reg. Z, 1^b^, 9.)

1539 (29 NOVEMBRE).

Ordre aux ouvriers et monoyers de la monn^e^ de Paris de besongner le jour de Saint Eloy, atendu la nécessité urgente.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 9, fol. 16 v^o^ et 17 r^o^. — Sorb., H, 1, 9, n^o^ 174, fol. 58 r^o^.)

1539 (11 DÉCEMBRE).

André Billon, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Saint-Pourçain.

(Sorb., H, 1, 9, n^o^ 174, fol. 58 v^o^.)

1539 (13 DÉCEMBRE).

Atendu l'urgente nécessité du peuple, permis à Guillaume de Houppeville, m^e^ de la monn^e^ de Rouen, de faire ouvrer et monoyer à la chandelle jusques au 1^er^ febvrier prochain, à la charge que les gardes de la monn^e^ ou l'un d'eux seront toujours présens à voir ouvrer et monoyer les deniers qui se ouvreront et monnoyeront en lad. monn^e^ durant led. temps.

(*Ibidem.*)

1539 (16 DÉCEMBRE).

Mention d'Antoine Portal et Antoine du Ru, gardes de la monn^e^ de Villefranche.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 9, fol. 29 r^o^.)

1539 (2 JANVIER).

Ordre de m^es^ Claude de Montperlier et Cosme Luillier, conseillers généraux, à Jacques Vermont, prévost des ouvriers de la monn^e^, de faire trouver demain les ouvriers pour besongner, sous peine de prison.

Nota. — Il y avait alors depuis près de deux mois une très forte crise monétaire.

Louis Prost, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Romans.

Lettres des généraux des monn^es^ à la chambre des comptes de Dijon pour envoyer les ouvriers de Dijon à Troyes.

Christophle Laulne, fermier de la monn^e^ de Tours.

(Sorb., H, 1, 9, n^o^ 174, fol. 59 v^o^ et 60 r^o^.)

1539 (9 JANVIER).

Mention de Guillaume de Houppeville, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Rouen, demandant à faire des réparations. — Accordé jusqu'à la somme de 100 lb. t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 9, fol. 42 v^o^.)

1539 (11 JANVIER).

Une requête au Roi de Loys Proust, m^e part^er de la monn^e de Romans, expose qu'il y a plus de deux ans, le Roi lui a baillé pour six ans la monn^e de Romans; qu'il n'a pu jouir de ce bail, empêché par le gouverneur du Dauphiné et par Claude Mousnier, ayant bail de lad. monn^e; d'où procès, jusques à naguères que par arrest du grant conseil lad. monn^e auroit esté adjugée aud. suppliant; que, pendant le procès, les monnoyes du Dauphiné ont été fermées; que le suppliant, qui habitait Lyon, s'est transporté à Romans avec sa famille et y a fait de fortes dépenses pour mettre en état l'hôtel de la monn^e; qu'il devrait être préféré à tout autre si l'on rouvrait quelque monn^e en Dauphiné, sans quoi il serait ruiné. Il supplie le Roi de lui permettre d'ouvrer à Romans, suivant la teneur de son bail.

Le 9 janvier, cette requête est envoyée par l'ordre du Roi aux généraux maîtres pour donner leur avis.

Le 11 janvier, ceux-ci déclarent qu'ils pensent que c'est la monn^e de Grenoble qu'il faut rétablir, et qu'il est juste de la donner à bail à Loys Proust.

Une requête des habitans de Romans, adressée au chancelier et mise sous les yeux du Roi, avait été renvoyée par l'ordre de celui-ci aux généraux maîtres le 11 décembre 1539. Le 7 janvier, les généraux maîtres transmettent leur avis, qui est de rétablir en Dauphiné une seule monnaie à Grenoble.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 9, fol. 44 r^o à 46 v^o.)

1539 (14 JANVIER).

Ordonnance pour faire mettre aux maîtres des monnoyes du Royaume, en l'ouvraige tant d'or que d'argent, la différance contenue en l'ordonnance, avec une lettre d'alphabet pour diférance d'une monnoye à l'autre.

(A. N. Carton Z, 1^b, 536.)

Michel Calvet, bourgeois et changeur de Montpellier, adresse au Roi une requête exposant qu'il a naguère exercé la maîtrise de la monn^e de Montélimart; que la monn^e de Montpellier est demeurée sans aucun m^e part^er depuis un an ou environ, au détriment du Roi et du peuple; qu'il offre de prendre cette maîtrise pour dix ans.

Cette requête est envoyée aux généraux maîtres le 10 décembre 1539.

Les généraux certifient que Michel Calvet est suffisant et que autrefois il a exercé la maistrise de la monnoye de Montelymard en Daulphiné. Toutefois ils exposent que feu le général le Coincte a trouvé à Bayonne 4 écus au soleil à la différence de Michel Calvet et eschars et hors des remèdes, écus qu'il a déclaré ne pas avoir été faits par lui; que les boîtes, pilles et trousseaux ayant été perdus par suite de la mort par la peste de l'auditeur des comptes chargé de les apporter à Paris, la vérité n'a pu être établie, ni le procès jugé.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 9, fol. 51 r^o à 52 r^o.)

1539 (14 JANVIER).

Françoys, par la grâce de Dieu Roy de France, à noz amez et feaulx conseillers les généraulx m^tres par nous ordonnez sur le faict de noz monnoyes à Paris, salut et dilection. Comme pour certaines bonnes causes et considéracions, mesmement affin de congnoistre et discerner es quelles de noz monn^es toutes espèces d'or et d'argent tant blanc que noir auroient esté forgées et monnoyées, et quant faulte se trouveroit

en icelles, savoir auquel maistre, quels officiers de nosd. monn^{es} on se pourroit adresser pour respondre desd. faultes, nos prédécesseurs Roys et nous eussions cy devant ordonné que chacun maistre desd. monn^{es} useroit en chacune espèce de monnoye tant d'or que d'argent blanc et noir qu'il feroit forger et ouvrer, de certaines marques pour faire différance de l'ouvraige de l'un à l'autre; toutteffoys lad. ordonnance auroit depuys certain temps très mal esté observée, et auroient les maistres de nosd. monnoyes et autres noz officiers d'icelles qui ont voulu abuser et fraulder en leurs ouvraiges délaissé à mectre en iceulx lesd. marques affin qu'on ne peust congnoistre en quelle monn^{e} et par qui auroient esté faictes lesd. faultes et abbus qui est au grant préjudice et dommaige de nous et de la chose publicque. Sçavoir faisons que nous, ce considéré, désirans obvier ausd. faultes et abbus, avons ordonné et ordonnons que chacun maistre de nosd. monn^{es} sera tenu mectre et continuer en chacune pièce d'ouvraige qu'il fera d'or et d'argent, tant blanc que noir, lesd. marques et differances selon que par nosd. ordonnances elles sont spécifiées et figurées, avecques une lettre de l'alphabet, tant du costé de la croix que de la pille. C'est assavoir par le m^{e} de nostre monn^{e} de Paris la lettre de A, par celle de Rouen la lettre de B, par celle de Sainct-Lô, C; par celle de Lyon, D; par celle de Tours, E; par celle d'Angiers, F; par celle de Poictiers, G; par celle de La Rochelle, H; par celle de Lymoges, I; par celle de Bordeaulx, K; par celle de Bayonne, L; par celle de Thoulouze, M; par celle de Montpellier, N; par celle de Sainct-Poursain, O; par celle de Dijon, P; par celle de Chaallons, Q; par celle de Sainct-André, R; par celle de Troyes, S; par celle de Saincte-Menehoult, T; par celle de Thurin, V; par celle de Villefranche en Rouergue, X; par celle de Bourges, Y; par celle qui sera ordonnée demourer en nostre pays de Daulphiné, Z; par celle de nostre pays de Prouvence, *A*; par celle de nosd. pays de Bretaigne, 2.

Donné à Soissons le 14^{e} jour de janvier l'an de grâce 1539 et de nostre règne le 26^{e}. Ainsi signé par le Roy en son conseil : Delachesnaye, et scellé en simple queue de cire jaune.

Leues, publiées et enregistrées en la chambre des monnoyes ès présences des gens du Roy en lad. chambre, le samedy derrenier jour de janvier l'an 1539. Ainsi signé : Le Père.

Envoyées le 31 janvier à Bordeaux, K; et le même jour à Bayonne, L.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 62, fol. 246 r^{o} à 247 r^{o}.)

Ms. Fr. 1358 (fonds Saint-Germain). Ce document donne Grenoble Z, Nantes 2, Marcelle R, Romans &, Crémieux une couronne, Montélimart un monde.

Ms. Fr. 21435, fol. 7 r^{o}, donne : Nantes T, Amiens V, Aix X, Bourges Y, Grenoble Z, Rennes 2, Arras AR, Lisle en Flandres L couronné, Troyes S couronné. (Ce document est certainement postérieur au règne de François I^{er}.)

1539 (28 JANVIER).

Mandement des généraux aux gardes de la monn^{e} de Saint-Lô que, suivant les lettres patentes de Sa Majesté pour toutes les monn^{es} du Royaume, soit mis diférence nouvelle suivant les lettres de la croix de par Dieu, à comencer depuis A jusques à la fin de lad. lettre, pour obvier aux fautes et abus que l'on a fait cy devant en plusieurs monn^{es} du Royaume, et afin que

les fautes que l'on fera doresenavant soient évidemment connues pour sçavoir par quels maîtres et en quelle monoye ils auront esté faits, mandant ausd. faire clore toutes les boistes qui sont par devers eux, tant du rouge, blanc que noir, pour icelles envoyer aux généraux pour en faire les jugements et qu'ils aient à faire serrer (*lisez* casser) tous les fers, pilles et trousseaulx ausquels, avec l'ancienne diférence de lad. monn[e] et la diférence du maître, ils feront mettre de nouvel dessous l'escu de la pille la lettre C, et aussi devers la croix, tant aux escuz, grands blancs, testons, que monoye noire, suivant le patron que les généraux leur envoyent cloz, et qu'ils facent continuer l'ouvrage, sçavoir, les escus de 71 et $\frac{1}{6}$ de poids au marc de Paris et de 2 d. 16 gr. trebuchans la pièce, à 23 k., et à $\frac{1}{8}$ de k. de remède.

Les testons de 25 pièces $\frac{1}{2}$ de poids au marc et de 7 d. 12 gr. et $\frac{12}{17}$ de grain ou $\frac{2}{3}$ de gr. à la pièce, en sorte que les gardes n'en laissent passer un qui ne pèse 7 d. 12 gr. trebuchant et qu'ils soient pesez pièce après autre et taillez tous de bon recours et de leur droit poids avant que de les délivrer.

Les deniers douzains de 7 s. 8 d. de poids au marc, qui sont 92 pièces, en sorte qu'ils ne reviennent en 9 marcs pour plus faibles que de 4 p. $\frac{1}{2}$ qui est de foiblage $\frac{1}{2}$ pièce pour marc, sans autres remèdes; que lesd. gardes facent que lesdits escus soient aloyés à 23 k. et $\frac{1}{8}$ de k. de remède; lesd. testons à 11 d. 6 gr. argent le Roy, qui sont 10 d. 18 gr. $\frac{3}{4}$ fin, à 1 gr. fin de remède, et lesd. douzains à 4 d. 6 gr. argent le Roy, à 2 gr. de remède, qui est 4 d. 1 gr. $\frac{3}{4}$ fin de remède, et qu'ils prennent garde d'excéder lesd. remèdes sur peine d'être punis en corps et en biens, en sorte que ce soit exemple aux autres. D'abondance les généraux leur envoyent dénéraux tant d'escus, testons que douzains pour leur servir, leur enjoignant qu'il ne soit plus ouvré de deniers douzains (*lisez* dizains) Karolus, et de clore les boistes d'iceux si aucuns en ont faites, et de ne faillir à faire incontinent réponse et leur en écrire le jour qu'ils auront receu les présentes, ensemble les diférences des m[es] et dénéraux qu'on leur envoye et commettre à la monn[e].

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 40 v° et 41 r°.)

Le même exécutoire pour les gardes de la monn[e] de Rouen est au Reg. Z, 1b, 62, fol. 244 r° et v°. (Ici c'est la lettre B qui est ordonnée.) Envoyé le 30 janvier.

A Tours, le 29 janvier, E, et de nouveau le 9 février avec des dénéraux d'écus, demi-écus, testons, demi-testons et douzains.

A Lyon, le 30 janvier, D; à Toulouse, M.

A Villeneuve, le 31 janvier, R; à Angers, F; à Poitiers, G; à La Rochelle, H; à Troyes, S.

(A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 244 v° à 245 v°.)

1539 (31 JANVIER).

A Troyes, par Jacques le Tartier, commis pour un an à la maîtrise :

Du 31 janvier et des 4 et 7 février 1539, 226 marcs et $\frac{22}{23}$ de douzains de 92 au marc et à 4 d. 6 gr..... 20880

Item, le 3 mars 1539, 31 marcs $\frac{7}{23}$ 2880

Testons; le 27 février et le 6 mars 1539, 180 marcs..... 4590

Demi-testons; le 13 mars 1539, 27 marcs..... 1377

Douzains semblables; du 24 mars 1539 au 26 septembre 1540, 1087 marcs et $\frac{19}{23}$ 100080

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ (91 $\frac{1}{4}$), par Jacques le Tartier, commis pour un an, à commencer du jour de sa 1re délivrance; du 28 mai 1541 au 26 mai 1542, 2201 marcs $\frac{31}{73}$..... 200880

Item, du 17 juin 1542 au 22 septembre, 276 marcs et $\frac{12}{73}$..... 25200

(A. N. Reg. Z, 1411. Carton Z, 1b, 1005.)

1539 (3 février).

Ecrit aux gardes de la monne de Rouen qu'ils continuent l'ouvrage, afin qu'il n'y ait pas de chomage, sur les vielz fers, pilles et trousseaulx, et jusques ad ce que le tailleur ayt faict assez pilles et trousseaulx sur la marque nouvelle dernièrement envoyée, pour servir aux monnoyers de lad. monne, ensemble de clorre les boistes d'icelles.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9, fol. 72 re.)

1539 (4 février).

Ordonné de publier de rechef par les carrefours de Paris et à la foire Saint-Germain des Prez les ordonnances faictes par le Roy au mois d'octobre 1539.

Il est défendu à tous d'allouer ou recevoir aucune autre monnaie qui ne soit du poids et du prix fixés en l'ordonnance.

Les écus devront être de 2 d. 16 gr., et les testons de 7 d. 12 gr., sur peine de confiscation de corps et biens.

(*Ibidem*, fol. 73 re.)

1539 (12 février).

Le Roi, par lettres patentes du 31 mai 1539, avait chargé Philippe de Lautier de se transporter en Prouvence, afin de lui faire savoir où il serait le plus avantageux d'établir une monnaie.

Philippe de Lautier s'adjoint François Neyrolles, garde de Lyon; la ville d'Aix exhibe les lettres de don de Louis XII datées de Blois, du 7 mars 1503; Marseille adresse une requête.

Les généraux sont d'avis qu'il ne faut ouvrir qu'une monnaie en ce pays et que Marseille en sera le siège le plus favorable.

(*Ibidem*, fol. 76 re à 77 ve.)

1539 (13 février).

Mention de Girault Pouzolles, contregarde de la monnaie de Villefranche.

Le même jour, mention de Pierre Ronssart, me part^er de Bourges.

(*Ibidem*, fol. 80 re et ve.)

Ecrit aux gardes de La Rochelle que Jehan de la Fontaine n'a pas comparu pour assister à l'ouverture et au jugement de ses boîtes, qui sont restées closes. Il faut donc qu'il vienne ou quelqu'un chargé de sa procuration à sa place; et quant à André Cybot, dont vosd. lettres font mencion, s'il est suffisant et ydoine, et bien cautionné, povez icelluy laisser besoigner en la maîtrise. Quant au commis à la taille, donnez-vous bien garde qu'il soit ad ce suffisant.

En même temps, il est mandé à Jehan de la Fontaine, naguères me part^er de La Rochelle, de venir le plus vite possible assister au jugement de ses boîtes, ou d'envoyer quelqu'un suffisamment autorisé.

Ces lettres sont envoyées le 16 février 1539.

(*Ibidem*, fol. 81 re à 82 re.)

1539 (16 février).

Il est apporté à la chambre des monnaies deux boîtes faites à Troyes tant par

Jehan Tartier que par Jacques Tartier, maîtres de lad. monne de Troyes.

(*Ibidem*, fol. 84 re et ve.)

1539 (17 février).

On apporte les boîtes de Tours, de l'ouvrage de Christofle Laulne, me partier; on les ouvre le 19 en présence de Pierre Laulne, affineur de Paris et père dud. me partier; il s'y trouve :

57 écus au soleil.
4 s. 5 d. de gros et ½ gros testons.
12 d. de douzains.
47 s. 7 d. de dizains.
15 d. de dizains (2e boîte).

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1539 (18 février).

Mention de Jehan Richot, naguères me partier de la monne de Bourges.

L'hôtel de la monnaie de Bourges appartient à Mr Gabriel Pellorde, chanoine de Paris, qui en réclame les loyers arriérés.

Richot allègue qu'il n'a été me partier que pendant 19 mois et 7 jours. Il est en prison.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9, fol. 84 ve et 85 re.)

1539 (18 février).

Ecrit aux gardes et au maître de la monnaie de Tours en réponse aux lettres d'eux reçues le 17 février.

Les généraux accusent réception du contreseing que vous maistre avez de nouvel prins pour mettre aux escuz, testons et grans blancs. Ils ont demandé des trousseaux, mais sans les spécifier. Il leur est permis de faire 100 marcs de petits tournois. Le maître demande à continuer la maîtrise; ordre à celui-ci d'envoyer les lettres royales qu'il a obtenues, afin d'en faire l'expédition.

(*Ibidem*, fol. 87 re et ve.)

1539 (19 février).

Ecrit aux gardes de la monne de Saint-Pourçain qu'on est averti qu'ils font battre et forger des testons et demi-testons sans en avoir demandé l'autorisation, car on leur eût envoyé la dernière ordonnance du Roi, à laquelle ils ne se sont pas conformés. Ordre de cesser incontinent tout ouvrage de testons, de clorre les boîtes et de les envoyer. Ordre de n'ouvrer ni or, ni blanc, ni noir jusqu'à nouvel ordre.

(*Ibidem*, fol. 86 ve et 87 re.)

Ecrit aux gardes et maître de la monne de Villefranche de clorre toutes les boîtes qu'ils n'ont pas encore envoyées, malgré l'ordre formel qu'ils ont reçu « long temps a». Ordre de cesser tout ouvrage, pour certaines raisons qui leur seront dites quand ils seront à Paris.

(*Ibidem*, fol. 88 re.)

1539 (24 février).

Ecrit à Christofle Laulne, me partier de Tours, que l'on se plaint fréquemment de la faiblesse du poids de ses testons et autres monnes. Ordre de les trébucher toutes à la pièce et au marc, faute de quoi il sera procédé contre lui.

(*Ibidem*, fol. 94 re.)

1539 (24 février).

Aux généraux maîtres.

François, etc. Nous, considérant que la monnoye des testons est subjecte et facille à estre lavée, rongnée et dyminuée plus

que autres monnoyes, avons adressé ordre aux généraux maîtres de faire cesser l'ouvrage des testons et de faire grands blancs douzains qui ayent certaine apparence et nouvelle différence aux autres douzains qui par cy devant ont esté faictz, pour avoir cours à 12 deniers pièce.

Vous faictes cesser ledit ouvrage de deniers gros testons en mandant aux maîtres part^ers^ de nos monnoyes de notre Royaume, pays de Daulphiné, Provence, Piedmont et Bretaigne qu'ils ayent à clore les bouettes de l'ouvraige desd. testons et icelles envoyer en notre chambre desd. monnoyes pour y estre par vous jugées en la manière acoustumée.

Faictes ouvrer et monnoyer lesdits deniers douzains de 7 s. 8 d. de taille au marc, à 4 d. 4 gr. de loy A. R., lesquelx auront pour ladite nouvelle différance, oultre celle qui avoit esté par nous ordonnée, deux salamandres tant du costé de la croix que de la pille, dont les patrons seront par vous envoyez en chascune desd. monn^es^. Aussi faictes continuer l'ouvraige des deniers d'or escuz du poids de 71 escus et $\frac{1}{6}$ au marc de Paris, et chacun escu de 2 d. 16 gr. tresbuchant, à 23 k. et à $\frac{1}{8}$ de karat de remède.

Aussy affin que plus promptement les espèces d'or et d'argent légières et descriées puissent être converties en autres bonnes monnoyes, selon notre dicte ordonnance, faictes ouvrir nos monnoyes de Grenoble et Marseille et autres monn^es^ de notre dit Royaume, pays et seigneuryes que besoing sera, en comectant par vous à l'exercice d'icelles personnages suffisans et capables.

Donné à Abbeville le 24^e^ jour de février l'an de grâce 1539 et de notre règne le 26^e^. Ainsi signé : Par le Roy, BRETON.

Enregistrées à la chambre des monnoyes le 6 mars 1539.

(A. N. Carton Z, 1^b^, 536. — A. N. Reg. Z, 1^b^, 62, fol. 248 v^o^ à 250 r^o^.)

1539 (24 FÉVRIER).

Au 24^e^ février 1539, fust faict grandz blancs douzains aux sallemandres, à 4 d. 4 gr. de loy argent le Roy, à 2 grains de remedde, de 2 d. 1 gr. tresbuchans au feur de 92 pièces au marc, ayans cours pour 12 d. t. pièce.

La différence mise auxd. douzains feust deux sallemandres dedans les deux costez des bastons du costé de la croix et deux sallemandres du costé de l'escu, assavoir une à chascun costé d'icelluy.

Marc d'argent, 12 lb. 10 s. t.

Figure conforme.

Escuz d'or soleil à la sallemandre, à 22 k., à $\frac{1}{8}$ de carat de remède, de 2 d. 16 grains tresbuchans au feur de 71 pièces et $\frac{1}{6}$ de poix au marc, ayans cours pour 45 s. t. pièce.

Marc d'or fin, 7^xx^7 lb.

Figure : Ecu d'or à la salamandre. Croix à deux salamandres et deux F.

(Ms. Fr. 5524, fol. 198 v^o^ et 199 r^o^. — Reg. de Lautier, fol. 161 r^o^ et v^o^.)

1539 (27 FÉVRIER).

On apporte les boîtes d'Angers, de Pierre Turpin, m^e^ part^er^ ; il s'y trouve :

9 écus au soleil.

9 s. 2 d. de gros et $\frac{1}{2}$ gros testons.

8 d. de douzains.

4 lb. 18 s. 4 d. de dixains.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1539 (28 février).

Mention d'Olivier Glanne, naguères commis à la maîtrise de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9, fol. 98 r° et v°.)

1539 (3 mars).

Menault de Mondaco, me part^er de Bayonne, en apporte les boîtes; il s'y trouve :

66 écus au soleil.
21 s. 7 d. de dizains.
12 d. de douzains.
12 s. 5 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

On apporte les boîtes de Poitiers, de Jehan de la Roche, dit de Jouhe; on les ouvre le 4 mai 1540; il s'y trouve :

14 écus au soleil.
16 d. ½ de gros et ½ gros testons.
45 s. 3 d. de dizains.
17 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1539 (8 mars).

Exécutoire de l'ordonnance d'Abbeville (pour Rouen).

Les généraux mes ordonnent de ne faire que des écus de 61 (*lisez* 71) et ⅛ de poids au marc, à 22 k. et ⅛ de karat de remède, de 2 d. 16 gr. trébuchans, et des douzains. Outre les différences anciennes et nouvelles, ces douzains auront deux salamandres du côté de la croix et du côté de la pille, à

Rouen,	La Rochelle,
Paris,	Toulouse,
Saint-Lô,	Villeneuve-St-André,
Tours,	Troyes,
Angers,	Limoges,
Bordeaux,	Thurin,
Poitiers,	Nantes,
Bayonne,	Saint-Pourçain.

(A. N. Reg. Z, 1b, 62, fol. 250 r° à 251 v°.)

Me Claude Montperlier, rappelant l'ordonnance royale du 24 février dernier, qui supprime les testons, dit que l'intention du Roi est que l'on continue et achève l'ouvrage des testons commencé à la monne de Paris avant cette ordonnance.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9, fol. 110 r° et v°.)

1539 (10 mars).

Mention de Pierre Ronssart, me part^er de la monne de Bourges.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9, fol. 103 r°.)

1539 (11 mars).

Les gardes de la monne de Paris, Jehan Barbedor et Guillaume Sotin (*alias* Soutin), rendent compte aux généraux maîtres Philippe de Lautier et Alexandre de Faulcon de ce qu'ils ont trouvé à la monnaie de Paris après l'inventaire qu'ils ont dû faire en conséquence de la sortie d'Olivier Glanne de la maîtrise de cette monnaie.

Ils constatent qu'il leur est dû par ce maître, ainsi qu'à Jacques de Louviers, contregarde, et à Claude le May, tailleur.

Cette pièce est signée par : De Lautier, de Faucon, Barbedor, Soutin, de Louviers et Glanne.

(A. N. Carton Z, 1b.602.)

1539 (12 mars).

Supplique au Roi pour l'office de garde de la monne de Rouen, par Guillaume Houe, en faveur de qui Antoine Caradas a donné sa démission.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9, fol. 109 r° et v°.)

1539 (12 MARS) ET 1540 (10 AVRIL).

Lettres royales.

Voulant l'établissement d'une seule monnoie en notre pays de Daulphiné et dans la ville de Grenoble, le Roi ordonne aux généraux d'envoyer l'un d'eux accomplir cette mission.

Données à Nouyon, le 12 mars 1539.

Le 10 avril 1540, après Pasques, les généraux maîtres délèguent maistre Philippe de Lautier.

(A. N. Carton Z, 1ᵇ, 536. — A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 62, fol. 252 rᵉ et 253 rᵉ.)

1539 (12 MARS).

Mêmes lettres royales pour l'ouverture de la monnᵉ de Marseille.

Philippe de Lautier est délégué pour Marseille comme pour Grenoble, le 10 avril 1540 après Pâques.

(*Ibidem*, fol. 253 vᵉ à 254 rᵉ.)

1539 (16 MARS).

Nouvel ordre aux gardes de Villefranche de clorre toutes les boîtes, de cesser tout ouvrage et d'ajourner Hugues de la Sarrette, avec menaces personnelles pour leur désobéissance persistante.

(A. N. Reg. Z. 1ᵇ, 9, fol. 110 vᵉ et 111 rᵉ.)

On apporte les boîtes de Bordeaux, de l'ouvrage de Charles Martin, mᵉ partᵉʳ (elles le sont par lui-même); il s'y trouve :

45 écus au soleil.
42 s. 1 d. de douzains.
17 s. 6 d. de dizains.
6 s. 8 d. de doubles t.
8 s. 11 d. de petits t.
11 d. de deniers bourdelois.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

On apporte les boîtes de Poitiers, de Jehan de la Roche, dit de Jouhe, mᵉ partᵉʳ; on les ouvre le 11 mai 1540; il s'y trouve :

10 d. de gros et demi-gros testons.
11 d. de douzains.
22 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1539 (17 MARS).

Jehan Aleaulme, garde de Saint-Pourçain, apporte les boîtes de Jehan Menudel, mᵉ partᵉʳ; on les ouvre le 5 août 1540; il s'y trouve :

17 gros testons.
5 s. de douzains.

(*Ibidem.*)

Le même apporte les boîtes de Saint-Pourçain, de l'ouvrage fait par André Collas (ou Colas), mᵉ partᵉʳ; on les ouvre le 18 mars; il s'y trouve 11 d. de gros testons.

(*Ibidem.*)

1539 (17 MARS).

Supplique de Pierre Guerin au Roi et au chancelier.

Elle contient que, depuis 15 mois ou environ, les monnaies du Dauphiné sont closes par l'ordre du Roi. Il rappelle que Pierre Vincent, mᵉ partᵉʳ de Grenoble, arrivé à la vieillesse, voudrait se retirer au profit dud. Guerin. Celui-ci, en conséquence, demande le don de la maîtrise de Grenoble.

Cette requête est renvoyée aux généraux mᵉˢ par le chancelier, le 13 mars 1539.

Ceux-ci déclarent qu'il a exercé la maîtrise de la monnᵉ de Romans pendant 5 années, pendant lesquelles il n'a commis

aucune faulte qui soit venue à leur congnoissance.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9, fol. 111 ve et 112 re.)

Permis, sur sa requête, à Menault de Mondaco, me partier de la monne de Bayonne, de frapper 300 marcs de petits deniers tournois et non plus.

(*Ibidem*, fol. 112 ve.)

1539 (18 MARS).

Ecrit aux maire et eschevins d'Amiens d'avoir à prévenir la chambre de céans s'ilz trouveront quelques notables personnages pour exercer la maîtrise de la monne d'Amyens, les offices de gardes et autres offices de lad. monne, affin d'ouvrir lad. monne et pourveoir ausd. offices.

(*Ibidem*, fol. 112 ve.)

1539 (18 MARS).

Paris.

Christophle Laulne, me afineur et deporteur à Paris, pour six ans, par lettres patentes vérifiées ce jour par les généraux.

Fera ouvrer chacun an pour le moins 200 marcs d'or et 4000 marcs d'œuvre, l'or portant l'argent et l'argent l'or.

Sa caution Pierre Laulne, bourgeois et afineur, son père, de 8000 liv. t. et par corps.

Différent, une hermine tant du costé de la croix que de la pille.

La taille des escus sol sera de 71 et $\frac{1}{6}$ de poids au marc de Paris et de poids chacun de 2 d. 16 gr. trébuchants, à 23 k. (*lisez* 22 k.), à $\frac{1}{8}$ de k. de remède.

Deniers grands blancs douzains de 7 s. 8 d. de poids au marc de Paris, 92 pièces au marc, toutes blanches, et monne de poids de 2 d. 2 gr. chacune pièce, à 1 gr. de remède sur le fort et 1 gr. sur le faible, et à 4 d. 4 gr. de loy argent le Roy, qui sont 4 d. de fin, à 2 gr. de remède dud. argent le Roy.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 9 re.)

1539 (22 MARS).

Est venu en la chambre de céans me Mery Dubois, conseiller du Roy, général me de ses monnes en les pays et duché de Bourgogne.

Antoine le Maçon, conseiller du Roy et receveur général de ses finances en Bourgogne, vient à la chambre des monnes où il lui est enjoint qu'il ait à metre son or dedans huy en la monne de cette ville de Paris, pour être ouvré et monoyé en lad. monne suivant le vouloir du Roy, et quant aux testons et monoies blanches dont il a montré au bureau un bordereau, qu'il ait à le livrer ou faire livrer en lad. monne incontinent après ces festes de Pasques, pour y être pareillement ouvré en deniers grands blancs douzains, suivant le contenu desd. lettres missives d'icelui sieur.

(*Ibidem*, fol. 60 re.)

Mention de Jehan Aleaulme, garde de la monne de Saint-Pourçain.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9, fol. 116 ve.)

Le 22e jour de mars 1539, a esté escript au général des monnoyes de Thurin (Piedmont) lectres de lad. chambre contenant que l'on luy envoie presentement l'ordonnance du Roy pour faire cesser l'ouvraige des gros testons et qu'il ayt à clore les boistes pour icelles envoyer à lad. chambre pour en faire les jugements.

(*Ibidem*, fol. 119 re.)

Me Mery Duboys, conseiller du Roy, général et me de ses monnoyes en ses pays

et duché de Bourgogne, représente à la chambre le préjudice que cause au Roy la clôture de la monn^e^ de Dijon.

(*Ibidem*, fol. 120 r^o^ à 121 r^o^.)

Jacques le Tartier, m^e^ part^er^ de Troyes, demande qu'il lui soit permis de continuer les gros et demi-testons pour utiliser 240 marcs d'argent qu'il avait acquis pour en fabriquer de ces monnaies. Sa supplique est envoyée au Roi et à messeigneurs de son conseil.

(*Ibidem*, fol. 119 v^o^ et 120 r^o^.)

1539 (23 MARS).

Comm^on^ à M^r^ Chicot, estant à Lyon ou ès environs, coppie des lettres patentes du Roi pour faire cesser l'ouvrage des testons, avec commission de la chambre de céans pour ouvrir la monnaie de Dijon et commettre à la maîtrise homme capable.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 62, fol. 255 r^o^.)

Sur la requête d'André Cybot, m^e^ part^er^ de la Rochelle, il lui est permis de faire ouvrer 300 marcs de petits deniers tournois et non plus.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 9, fol. 116 r^o^.)

1540.

Marseille.

François Perrin, pour 6 ans, sur la nomination des consuls par Philippe de Lautier, conseiller général, étant à Marseille pour l'établissement de la monn^e^ du lieu, depuis confirmé par lettres patentes.

Différence un Œ à la fin de la légende de l'ouvrage, tant du côté de la croix que de la pille, avec les armes de la ville de Marseille à l'endroit et au dessous de l'escu, dedans la légende.

50 marcs d'or, 1000 marcs d'œuvre.

Caution de 4000 liv.

(Sorb., H, 1, 9, n^o^ 174, fol. 23 v^o^.)

Montpellier.

Michel Calvet, pour 6 ans, par lettres patentes.

Différence, une feüille de chesne au bout de la légende, tant du côté de la pille que du trousseau.

(*Ibidem*, fol. 21 r^o^.)

Toulouse.

Jacques Chambon (*alias* Chambry), essayeur de la monn^e^ de Tholoze, pour 6 ans, par lettres patentes.

(*Ibidem*, fol. 19 v^o^.)

Tours.

Etienne Boyslève, commis.

Jean Lanneau, garde; Jean Aymery, prevost des monnoyers, et Michel Jourdain, greffier d'icelle monnoye.

(*Ibidem*, fol. 13 r^o^.)

Tours.

Jacques Foucard, commis par le Roy pour 6 ans.

100 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre par chacun an.

Différence, une larme.

(*Ibidem.*)

1540 (1^er^ AVRIL).

Olivier Glanne, naguères m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Paris, est toujours prisonnier à la conciergerie.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 9, fol. 123 v^o^.)

Le même jour, ordonné à Jehan Barbedor et Guillaume Sotin, gardes de Paris, de cesser tout ouvrage de gros testons jusqu'à nouvel ordre du Roi.

(*Ibidem*, fol. 124 v^o^.)

1540 (1er AVRIL).

Emery, dit Merigot Guibert, me partr de la monne de Limoges, dit qu'il a été naguères nommé par le Roi me partr pour 6 ans et qu'il a été écrit aux gardes de le mettre en possession.

Ce neantmoins, ung nommé Jacques Juge, naguères me partr de lad. monne, prédécesseur immédiat dud. suppliant, en désobéyssant au Roy et inlludant nosd. atache et expédition, se seroit efforcé témérairement et sans propos empescher que led. suppliant ne feust receu en l'estat de lad. maistrise partre de la monne dud. lieu de Lymoges.

Les généraux ordonnent que Guibert sera reçu en la maîtrise et que l'ouvrage de lad. monne sera faict par led. suppliant à la différence selon lesd. patrons nouveaulx envoyez dernièrement par lad. chambre aux gardes d'icelle monne de Lymoges.

Les gardes de la monne de Limoges sont Bartholomé Juge et Françoys Disnematin.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9. fol. 124 ve à 126 re.)

1540 (2 AVRIL).

Mention de Claude le May, tailleur de la monne de Paris.

(*Ibidem*, fol. 127 ve.)

1540 (7 AVRIL).

A Poitiers, par Jehan de la Roche, étant gardes Abel Chasteignier et Estienne Escoffier; tailleur, Jehan Gaillandon, et contregarde, François Chasteignier.

Ecus au soleil; du 7 avril 1540 au 7 octobre suivant, 9 délivrances, 7905 émis.

Douzains à la couronne; du 16 avril 1540 au 30 octobre suivant, 17 délivrances; mis en boîte 209 pièces (1 sur 300), 62700

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1b, 935-36.)

1540 (9 AVRIL).

Guillaume le Forestier, garde de la monne de Rouen, apporte les boîtes de Guillaume de Houppeville, me partr; il s'y trouve :

67 et demi deniers d'écus au soleil.

49 s. 11 d. de gros et demi-gros testons.

29 s. 6 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1540 (9 AVRIL).

Mention de Charles Martin, tailleur de la monne de Bordeaux.

Item de Pierre Ronsart, me partr de la monne de Bourges.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9, fol. 128 ve et 129 re.)

1540 (9 AVRIL).

Grenoble.

Délivrances faites par Loys Prost, me partr, et par son commis, Barthélemy Beget, depuis le 18 décembre 1540.

Les gardes sont Thomas Robert et Bonaventure Letisse; le tailleur est Jehan Farbot le vieux.

Lequel Loys Prost a choisi pour sa différance une lectre d'alphabet nommée L, de tous les deux coustez. Lesquels escus ont esté faicts avec une petite croix au bout de la grant croix, pour novelle diferance, suyvant le porctraict que nouz at esté envoyé par messeigneurs les conseillers du Roy et généraulx en la chambre des monnoyes de Paris.

Le 9 avril 1541 (de la nativité), 161 écus émis en réalité, au lieu de 200 représentés par une pièce mise en boîte.

Douzains soubz la differance ci-dessus d'une petite croix, suyvant aussi la lettre de l'alphabet qui est L, que led. maistre a prins pour sa différance, tant devers la pille que du troseau. A partir du 18 septembre 1540 au 11 mars 1541 que la boîte fut close, 3 pièces en boîte. Signé : Letisse, Beget et L. Proust.

(A. N. Rouleau de parchemin. Carton Z, 1ᵇ, 877-78.)

1540 (9 avril).

On apporte les boites de Tours, de Christophe Laulne, mᵉ partᵉʳ; on les ouvre le 14 avril; il s'y trouve :

21 écus au soleil.

1 s. 9 d. de gros testons.

1 s. 11 d. de douzains.

8 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1540 (10 avril).

On apporte les boîtes de La Rochelle, de l'ouvrage fait par André Cybot, soubz Jehan de la Fontaine, naguères mᵉ partᵉʳ; on les ouvre le 10 juin 1540; il s'y trouve :

49 écus au soleil.

5 s. 8 d. de dizains Franciscus.

72 écus au soleil (autre boîte).

13 s. 9 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

Ecrit aux gardes de La Rochelle que si Nicolas Toureau est suffisant pour exercer l'office de tailleur, ils l'y commettent.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 9, fol. 130 rᵉ.)

1540 (13 avril).

Par André Colas, commis à la maîtrise de la monnᵉ de Saint-Pourçain.

Douzains; du 13 avril 1540 au 20 novembre suivant, 23 délivrances; mis en boîte 14 s. 8 d. (176 pièces). Boîte close le 19 février 1540.

(A. N. Petit cahier de parchemin. Carton Z, 1ᵇ, 985-87.)

Mention de Charles Martin, à présent tailleur et naguères mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Bordeaux.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 9, fol. 132 vᵉ.)

Le même jour, mention de Guillaume de Houppeville, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Rouen.

(*Ibidem*, fol. 134 rᵉ.)

Information ordonnée contre Denis le Prestre, tailleur de Rouen.

(*Ibidem*, fol. 134 vᵉ.)

1540 (15 avril au 20 novembre).

A Limoges, par Merigot Guibert. Ecus à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc.. 24200 émis.

(A. N. Reg. Z, 1403. Carton Z, 1ᵇ, 881.)

Mᵉ Philippe de Lautier, conseiller du Roy notre Sᵍʳ et général de ses monnᵒᵉˢ, est party de cette ville de Paris pour aller en Provence faire ouverture de la monnᵉ de Marseille, suyvant les lettres patentes du Roy notre Sᵍʳ données à Nouyon le 12ᵉ jour de mars l'an 1539 dernier passé, et en icelle establir officiers nécessaires, et est retourné le 15ᵉ jour de juing oudit an 1540.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 9, fol. 136 rᵉ.)

1540 (16 avril au 19 novembre).

Limoges.

Ecus au soleil, par Aimery dit Merigot Guibert, en 23 délivrances. 25200 écus.

Signé : B. Juege et M. Guilbert.

Du 24 avril au 19 novembre 1540 : douzains; 33 délivrances; mis en boîte 115 s. 11 d. (1391 pièces).

(A. N. Carton Z, 1b, 881. Pet. cah. de parchemin.)

1540 (16 avril).

A Poitiers, par Jehan de la Roche, dit de Jouhe. Douzains à 4 d. 4 gr. et de 7 s. 8 d. (92 au marc), selon l'ordonnance du 1er février 1539; du 16 avril 1540 au 31 octobre suivant, 1635 marcs $\frac{15}{23}$.

Item, les 9 décembre, 18 février et 9 avril 1540 avant Pâques, 380 marcs $\frac{20}{23}$.

Douzains; du 8 janvier 1543 au 2 janvier 1544, 2864 marcs $\frac{16}{73}$.

Nota. Ces douzains sont à 3 d. 16 grains et de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ (91 $\frac{1}{4}$ au marc).

(A. N. Reg. Z, 1402. Carton Z, 1b, 935-36.)

1540 (19 avril).

Ecrit aux gardes et à Cybot, me partor de La Rochelle, qu'ils aient à faire savoir à Jehan de la Fontaine, naguères me partor, qu'il ait à venir au jugement de ses boîtes.

(A. N. Reg. Z, 1b, fol. 137 ro.)

Envoyé à Gabriel Chicot, chargé de l'ouverture de la monne de Dijon, le patron de la différence nouvelle naguères ordonnée qui est ung P romain, pour mettre aux écus d'or et aux grands blancs douzains les salamandres ainsi qu'il est ordonné, et pour faire exercer lad. monne par telles personnes que ledit Chicot advisera pour le bien du Roy et de la chose publicque.

On ne frappera que des écus et des douzains.

(*Ibidem*, fol. 138 vo.)

1540 (19 avril).

Pierre Turpin, me partor de la monne d'Angers, apporte les boîtes de son ouvrage; il s'y trouve :

11 écus.

6 s. 3 d. de gros testons.

2 s. 6 d. de douzains.

3 s. 2 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1540 (24 avril).

A La Rochelle, par André Cybot, me par commission soubz Jehan de la Fontaine, me partor de lad. monne, et a ledit Cybot pour sa différence ung A romain; estans gardes Guillaume Reynard et Bertran Hubert, et Nicolas Trumeau, tailleur.

Ecus à la salamandre de 71 et $\frac{1}{6}$ au marc; du 24 avril 1540 au 10 septembre suivant, en 14 délivrances.. 14400 émis.

Douzains à la salamandre; du 27 avril 1540 au 12 août suivant 118800 frappés.

(A. N Petit cahier de parchemin. Carton Z, 1b, 955-57.)

1540 (29 avril).

Antoine Portail et Antoine de Rieu, gardes de Villefranche, apportent les boîtes de Jehan Gymbail, commis à la maîtrise; on les ouvre le 24 mai; il s'y trouve :

5 écus au soleil.

110 s. 11 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

Le même jour, les mêmes apportent les boîtes de Villefranche, de l'ouvrage fait par Pierre Coullon le jeune, fils de feu Jehan Coullon, commis à la maîtrise par les gardes; on les ouvre le 25 mai 1540; il s'y trouve :

21 écus au soleil.

2 s. de douzains.
10 s. 1 d. de dixains.

(*Ibidem.*)

1540 (4 MAI).

Jacques Chambon, essayeur de la monn^e^ de Toulouse, apporte les boîtes de Hugues Lamyer, m^e^ part^er^, dont il est le commis; il s'y trouve :

33 écus au soleil.
56 s. 5 d. de dixains.
4 s. 7 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

Le même jour, Jacques Chambon, commis de Hugues Lamyer, m^e^ part^er^ de Toulouse, apporte les boîtes de l'ouvrage fait par le même; il s'y trouve :

35 écus au soleil.
43 s. de dixains.
7 s. 4 d. de douzains.

(*Ibidem*).

1540 (5 MAI).

Philippe de Lautier, conseiller du Roi et général m^e^ commis pour faire l'ouverture de la monn^e^ de Grenoble, confirme la nomination de Jehan Farbot comme tailleur.

(Oct. lib., fol. 34 r^o^ et v^o^.)

1540 (7 MAI).

Grenoble.

Délivrances faites despuys l'ouverture de lad. monn^e^ faicte par monseigneur Philippe de Lautier le 7^e^ jour du mois de may 1540, avec establissement d'officiers nécessaires à lad. monn^e^.

Loys Proust, Barthélemy Beget, son commis et compaignon. Gardes, Thomas Robert et Bonavanture Letisse. Jehan Farbot l'aisné, tailleur.

(A. N. Cahier en parchemin du carton Z, 1^b^, 877-78.)

1540 (8 MAI) A 1542 (21 NOVEMBRE).

Douzains à 4 d. 4 gr. et de 7 s. 8 d. (92 au marc), selon l'ordonnance du Roi donnée à Abbeville le 24 février 1539, frappés à Grenoble par Loys Proust, m^e^ part^er^. Du 8 mai 1540 au 18 décembre suivant, mis en boîte 5 s. 8 d. (68 pièces) représentant 532 marcs et $\frac{4}{92}$ de marc.

Du 11 mars 1540 au 13 avril suivant, mis en boîte 10 pièces représentant 78 marcs et $\frac{6}{92}$ de marc.

Emis en tout 610 marcs et $\frac{10}{92}$ de marc.

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ (91 $\frac{1}{4}$ au marc); du 1^er^ juin 1541 au 6 avril suivant, mis en boîte 34 s. 9 d. (417 pièces) représentant 3290 marcs et $\frac{22}{73}$ de marc.

Douzains aux armes delphinales, à 3 d. 16 gr. et de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ (91 $\frac{1}{4}$ au marc), faits par les gardes, en l'absence du maistre d'icelle monnoie, fugitif; du 4 mai 1542 au 25 août suivant, mis en boîte 3 s. 7 d. (43 pièces) représentant 319 marcs et $\frac{24}{73}$ de marc.

Le 21 novembre 1542, mis en boîte 15 pièces représentant 118 marcs et $\frac{41}{73}$ de marc.

Il a donc été émis 437 marcs et $\frac{46}{73}$ de marc de ces douzains.

(A. N. Reg. Z, 1389. Carton Z, 1^b^. 877-78.)

1540 (11 MAI).

Didier Besançon, tailleur de la monn^e^ de Lyon, apporte les boîtes de François

Guilhen, m^e part^er; on les ouvre le 16 septembre 1540; il s'y trouve :

73 écus au soleil.

6 s. 1 d. de testons.

42 s. 9 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

Mention de Christophe Laulne, m^e part^er de la monn^e de Paris, qui se désiste de l'opposition faite par lui à la nomination d'Estienne Boislève à la maîtrise de Tours.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 9, fol. 146 r^o.)

1540 (13 MAI).

Mention de feu Antoine Besson, tailleur de la monn^e de Cremieu, pour Pierre Maistre, m^e part^er de Crémieu.

(*Ibidem*, fol. 149 r^o.)

1540 (16 MAI).

On apporte les boîtes de Troyes de Jacques le Tartrier (*sic*), m^e part^er; on les ouvre le 13 septembre 1540; il s'y trouve :

5 écus au soleil.

4 d. de douzains.

10 d. de gros testons.

3 d. de demi-testons.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1540 (20 MAI).

Bourges.

Pierre Ronssart (*sic*) privé de la maîtrise par sentence des généraux.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 18 v^o.)

1540 (24 MAI).

Jacques Chambon, m^e part^er de la monn^e de Toulouse. Il porte aux gardes une lettre de la chambre leur disant qu'il s'est trouvé quantité d'escuz soleil de leur ouvraige esquelz ilz ont mis pour différence nouvelle deux sallamandres, ce qui ne se doit faire, ains seullement doivent estre mises lesd. sallamandres es deniers douzains, et qu'ilz ayent à clorre les boistes et icelles envoyer en la chambre de céans.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 9, fol. 151 v^o.)

1540 (25 MAI).

Olivier Glanne, malade, est élargi sous caution.

(*Ibidem*, fol. 152 v^o.)

Mention de Pierre Bayard, contregarde de la monn^e de Limoges.

(*Ibidem*, fol. 153 r^o.)

Le même jour, mention de Pierre Coullon, m^e de la monn^e de Villefranche.

(*Ibidem*, fol. 153 v^o.)

1540 (31 MAI).

Une supplique adressée au Roi, en son conseil, par Guillaume de Houppeville, m^e part^er de la monn^e de Rouen, demande l'autorisation de convertir en testons 1800 marcs d'argent dont il dispose. Cette requête est envoyée aux généraux maîtres, qui sont d'avis de refuser et de s'en tenir à l'ordonnance qui défend l'ouvrage des testons.

(*Ibidem*, fol. 154 v^o et 155 r^o.)

1540 (JUIN).

Par vertu des lettres patentes données à Fontainebleau au moys de juing l'an 1540, signées par le Roy, fut sur le précédent pied du marc d'argent à douze livres 10 solz tournoys faict ouvraige de

douzains à la salamandre à 4 d. 4 gr. de loy A. R., à 2 gr. dud. A. R. de remedde, de 7 s. 8 d. de taille au marc, aux remeddes precedans en poix.

(Reg. entre deux ais, fol. 90 v°.)

Le 17 septembre suivant, la chambre décide d'envoyer une copie de ces lettres royales en chaque monn°, signée par le greffier, et enjoint aux m^es^ et gardes, les ouvriers et monnoyers appellez, les faire publier en la maison de la monnoye, faire clorre les boistes et prendre aux m^es^ nouvelle différence. Ainsi signé : P. Hennequin.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 62, fol. 261 v°.)

1540 (16 JUIN).

Le bail de Hugues Lamyer, m° part^er^ de Toulouse, étant sur le point d'expirer, et celui-ci voulant y renoncer, Jacques Chambon a adressé au Roy une requête pour être admis à la maîtrise où il a bien et longuement besongné ; il la demande pour six ans. La requête est envoyée aux généraux m^es^, qui approuvent.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 9, fol. 160 v°.)

1540 (17 JUIN AU 21 OCTOBRE).

A Angers, trois délivrances d'écus au soleil comportant 1400 écus, par Pierre Turpin, m° part^er^, et a ung pin (*une pomme de pin*) pour sa différence.

Les gardes sont Clément Alexandre et François Dodinet (qui signe ainsi).

Le tailleur est Guillaume Prieur.

Douzains à 4 d. 6 gr. et de 92 au marc ; du 8 avril 1540 au 23 octobre suivant, 23 délivrances ; mis en boîte 238 pièces.

L'essayeur signe Le Pele.

(A. N. Petit cahier de parchemin. Carton Z, 1^b^. 818.)

1540 (18 JUIN).

On apporte les boîtes de Turin, de l'ouvrage fait par Gabriel Tat, m° part^er^ ; on les ouvre le 5 juillet ; il s'y trouve :

3 écus au soleil.

1 d. de douzains.

2 s. 4 d. de gros testons.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1540 (22 JUIN).

Les généraux maîtres donnent certificat à François Odoard, escuyer, du jugement des boîtes de l'ouvrage de feu Pierre Carme, en son vivant m° part^er^ de la monn° de Romans, depuis le mardi 31 juillet 1526 jusques au 5 février 1527. Ces boîtes ont été ouvertes le 11 décembre 1528. Les parchemins des délivrances étaient signés dud. Carme, Humbert Odoard et Françoys Odoard, gardes.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 9, fol. 163 r°.)

1540 (23 JUIN).

Les généraulx conseillers du Roy nostre Sire sur le faict de ses monnoyes, certiffions à tous à qui il appartiendra que maistre Philippes de Lautier, conseiller dud. seigneur et général desd. monnoyes, est party de ceste ville de Paris le quinzième jour d'avril 1540 après Pasques, suyvant les lettres patentes dud. Seig^r^ données à Nouyon, le 12° jour de mars, l'an 1539, signées Breton, et scellées à simple queue, et autres lettres patentes d'icellui seigneur données à Nouyon le 12° jour de mars l'an 1539, signées Breton, et scellées à simple queue, de cyre jaune, à nous addressans, et actaches de nous sur icelles addressans aud. de Lautier, tant pour soy transporter en Daulphiné

pour faire ouverture de la monnoye de Grenoble que semblablement en Prouvence faire ouverture de la monnoye de Marseille et en oultre accomplir le contenu desd. patentes et actaches de nous selon leur forme et teneur, et est retourné led. de Lautier en ceste ville de Paris le 15e jour de ce présent moys de juing. Donné à Paris, en la chambre desd. monnoyes, le 23e jour dud. moys de juing l'an 1540.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10, fol. 67 v°.)

1540 (27 juin).

Remis à Christophe Laulne, me part^er de Paris, des douzains, des dizains et des testons rognés, retirés du greffe de la cour de parlement où ils avaient servi à l'instruction du procès contre Adam et Estienne Bonnety, naguères exécutés à mort pour raison de rongneures de monnoyes.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9, fol. 163 r°.)

1540 (28 juin).

Mention de Jehan Barbedor et Guillaume Sottin, gardes de Paris.

Le 16 juin 1540, ils présentent à la chambre une ordonnance du conseil du Roi les autorisant à faire monnoyer en testons 1000 à 1100 marcs d'argent; les généraux ordonnent cette fabrication qui sera faite en présence de mes Claude Monperlier et Cosme Luylier, généraux mes.

(*Ibidem*, fol. 160 r°.)

1540 (2 juillet).

La chambre reçoit du chancelier l'ordre de faire monnoyer à Paris en gros testons la somme de 9606 lb. 14 solz 6 d. t. en testons et demi-testons légers reçus depuis naguères en la recepte généralle de Bourgogne.

(*Ibidem*, fol. 164 r°.)

1540 (3 juillet).

On apporte les boîtes de Villeneuve, de l'ouvrage de Jérôme Bourdin, me part^er; on les ouvre le 28 septembre 1540; il s'y trouve :

14 s. 7 d. de douzains.

9 d. de douzains à la nouvelle différence de la lettre R.

11 écus au soleil.

4 d. de gros testons.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1540 (8 juillet).

Jehan Ginbail, marchand demeurant à Montpellier, adresse une requête au Roi, disant qu'en 1538 les généraux mes l'ont commis à la maîtrise de Villefranche, tenue par feu Jehan Blanc, me part^er, pour tout le temps du bail de celui-ci, temps qui dure encore. Il demande que ce bail lui soit continué ou qu'il lui en soit fait un nouveau pour six ans ou pour le temps qu'il plaira au Roy lui accorder. La requête est envoyée aux généraux mes le 22 mai 1540. Ils disent qu'il est capable, mais qu'ils lui ont ôté l'exercice de la maîtrise à cause de certain foiblage de ses boîtes.

Nota. Pierre Coullon le jeune ayant obtenu par lettres du Roi la maîtrise de Villefranche, Jehan Guibal s'oppose à l'entérinement de ces lettres.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9, fol. 165 r° et v°.)

1540 (10 juillet au 9 avril).

Ecus au soleil à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc, frappés à Grenoble par Loys Proust, me part^er.

Les 10, 22 juillet et 27 septembre 1540, mis en boîte 3 écus..... 600 frappés.

Le 9 avril 1540, 1 en boîte 200 frappés.

En tout, 800 écus frappés par Louis Prost.

Ecus semblables frappés par les gardes de la monn[e] en l'absence du m[e] part[er] d'icelle, fugitif; le 14 mai 1542, 1 en boîte ..... 200 frappés.

(A. N. Reg. Z, 1388. Carton Z, 1[b], 877-78.)

1540 (10 JUILLET).

Jehan Barbedor et Guillaume Sottin, gardes de la monn[e] de Paris, et naguères commis à l'exercice de la maistrise d'icelle monn[e], apportent leurs boîtes; on les ouvre le 14 juillet; il s'y trouve :

52 s. 7 d. de gros testons.

183 écus au soleil.

6 demi-écus au soleil.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 293.)

1540 (12 JUILLET).

Au dos : Ouverture de la monnoye de Thurin le 12 juillet 1540.

François, par la grâce de Dieu Roy de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme par l'ordonnance dernièrement faite par nous à Bloys, le 19[e] jour de mars dernier passé, entre autres choses eussions ordonné que notre voulloir et intention estant que autres monnoyes que celles mentionnées en icelle ordonnance feussent ouvertes, semblablement que autres espèces de monnoyes que celles y désignées n'eussent aucun cours, neantmoings et depuis advertis deuement que en notre païs de Piedmont ne couroient que espèces de monnoye blanche et noire d'autre forge et coing que du nostre, et que au moyen de ce que notre monnoye de Thurin n'estant ouverte, ains close du tout que ne l'avions comprise en notre susdite ordonnance, estant démonstré que noz officiers et subgectz dudict pays soy aidassent desdictes monnoyes à faulte qu'il ne se en trouvoit audict pays et semblablement que ne s'en forgeront en notre dicte monnoye de Thurin à nos coings et armes, chose de grande vexation à nosdicts officiers et subgectz, perte et dommaige à notre Républic esdicts païs, à quoi désirans pourveoir, voullons et nous plaist que incontinent notredicte monnoye de Thurin soit ouverte et que en icelle par maistre particullier d'icelle deuement cautionné selon noz ordonnances royaulx soient forgez escuz soleil de 71 et $\frac{1}{6}$ d'escu de poix au marc, de sorte qu'ilz soient de deux deniers seize grains tresbuchans de poix chascune pièce, à vingt-troys karatz de loy, à ung huictième de karat de remède; plus soient forgez deniers douzains de 91 pièces quart de pièce au marc, de sorte qu'ilz soient de poix de deux deniers deux grains chascune pièce, blanchies et monnoyées, à 3 d. 16 grains de loy argent le Roy, à 2 grains dudict argent le Roy de remède, plus autres menues monnoyes par nous désignées en notredicte ordonnance dernièrement par nous faicte audict Bloys, des poix, loy et remeddes et en telle quantitté que par noz amez et feaulx conseillers et généraulx de nos monnoyes à Paris sera mandé ausdicts maistre particulier de ladicte monnoye et officiers d'icelle; et en oultre avons tolléré et permis à nosd. officiers et subgectz en nostred. principaulté de Piedmont *user* (?) (*ce mot est illisible*) des menues monnoies marquées et tollérées par notre amé et féal conseiller et général de nosd. monnoyes, m[e] Philippes de Laultier, par cy devant par nous envoyé et députté à ces fins audict Piedmont, ilz puissent librement user, traffi-

quer, recevoir et payer, et ce jusques au temps et terme de deux moys seullement, à compter du jour de la publication de cesdictes présentes en notre ville de Thurin et autres dudict pays, et cesdictz deux moys passez et expirez, avons icelles monnoyes semblablement toutes autres esdictz pays du tout interdictes, deffendues et regectées, interdisons, deffendons et regectons hors de cours et mise, et icelles voulons estre mises au feu pour billon, portées et livrées en notre monnoye dudict Thurin pour y estre converties en autre bonne monnoye à noz coings et armes, et selon les patrons dernièrement figurez par notre dicte dernière ordonnance, et ce sur peine de pugnicion corporelle et d'amende arbitraire, selon l'exigence des cas; et pour ce que de ces présentes l'on pourra avoir affaire en plusieurs et divers lieux, nous voullons que au vidimus d'icelles foy soyt adjoustée comme à ce présent original, car tel est nostre plaisir. Donné au Bourget le 12e jour de juillet l'an de grâce 1540 et de notre règne le 27e.

Par le Roy en son conseil, BAYARD.

(A. N. Carton Z, 1b, 536.)

1540 (12 JUILLET).

A Tours, par Estienne Boylesve, commis par les généraux mes; douzains à 4 d. 4 gr. et de 7 s. 8 d. (92 au marc); du 12 juillet 1540 au 27 octobre suivant, 796 marcs $\frac{12}{25}$..... 73280

(A. N. Reg. Z, 1399. Carton Z, 1b, 1000-1.)

Pierre Coullon le jeune requiert l'entérinement des lettres royales qui lui donnent la maîtrise de la monne de Villefranche. Jehan Ginbail devra dans trois jours expliquer ses raisons d'opposition.

Le même jour, mention de Jacques Juge, me partier de la monne de Limoges.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9, fol. 167 re et ve.)

1540 (16 JUILLET).

On rend à Pierre Coullon le jeune ses lettres patentes obtenues le 12 août 1539 pour la maîtrise de Villefranche, ensemble autres lettres du Roy nostre Sire, faisant mention du bail de Jehan Blanc, en date du 7e jour de may 1540, ensemble la requeste attachée à icelles lettres.

(*Ibidem*, fol. 169 re.)

1540 (22 AU 28 JUILLET).

Doubles tournois à 1 d. 9 gr. de loi et de 15 s. 8 d. de poids (188 au marc), frappés à Dijon, par Jacques Bergeron.

Mis en boîte 2 s. 8 d. (32 pièces).

(A. N. Carton Z, 1b, 866-67.)

1540 (23 JUILLET).

Olivier Glanne, naguères commis à la maîtrise de la monne de Paris, réclame des comptes de Jehan Barbedor et Guillaume Souttin, gardes de la monne; ceux-ci refusent et sont condamnés à rendre ces comptes dans la huitaine.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9, fol. 171 re et ve.)

1540 (26 JUILLET).

Jehan Cappet, orfèvre de La Rochelle, demande l'office de tailleur de la monne de lad. ville. Il lui est ordonné de travailler en présence de Claude le May, tailleur de Paris, afin que celui-ci reconnaisse sa capacité et en fasse son rapport à la chambre.

(*Ibidem*, fol. 174 ve et 175 re.)

Sa requête au chancelier portait qu'il avait longtemps exercé l'office de tailleur et graveur de la monn[e] de La Rochelle, par provision, depuis la mort et trespas de Marc Joubert. Elle est renvoyée aux généraux m[es] le 24 juillet 1540, et le 2 août, après l'épreuve faite devant Claude le May, Jehan Cappet est reconnu capable par les généraux m[es].

(*Ibidem*, fol. 176 r° et v°.)

1540 (4 AOUT).

Continuation du débat entre Pierre Coullon le jeune et Jehan Guibail, au sujet de la maîtrise part[re] de Villefranche.

(*Ibidem*, fol. 177 v°.)

1540 (10 AOUT).

Défenses aux gardes de la monn[e] de Troyes de faire aucun ouvrage de testons, et ordre de frapper des douzains des poix et loy contenuz en l'ordonnance et suyvant les patrons qui leur ont esté envoyez.

(*Ibidem*, fol. 181 v°.)

1540 (14 AOUT).

Loys Proust, m[e] part[er] de la monn[e] de Grenoble, expose au chancelier que les consulz de Grenoble l'ont requis de faire ouvrer menue monnoye qui sont liardz, doubles et tournois. Il a répondu qu'il n'a aucune permission de faire ouvrer et baptre autre monnoye que escuz et douzains, et que voulentiers en advertiroit le Roy et vous, monseigneur.

La requête de Proust est envoyée aux généraux m[es] le 11 août 1540; ceux-ci sont d'avis qu'il n'y a pas lieu de faire pour le moment aucun ouvrage de noir en Dauphiné.

(*Ibidem*, fol. 181 r° et v°.)

1540 (14 AOUT).

A Montpellier, par Michel Calvet, écus au soleil de 45 s. t., à 23 k. et de 71 et $\frac{1}{6}$ au marc, lesquels ont ung N au dessoubz de l'esqusson et ung autre N à l'ung des bouts de la croix; par Michel Calvet, bourgeois de Montpellier, lequel a prins pour sa différence une feuille de chaine (*sic*) au devant de la légende de chascun costé.

Du 14 août 1540 au 7 octobre suivant, en six délivrances, 1915 écus.

Douzains ayant les sallamandres et ung N au dessoubz de l'escusson et ung autre N au bout d'ung des bastons de la croix, qui ont cours pour 12 d. t. la pièce, de 7 s. 8 d. de taille et à 4 d. 4 gr. A. R. (92 au marc). Même différence qu'aux écus.

Du 18 août au 27 octobre 1540, six délivrances comportant 100 marcs et quatre onces..... 93380 frappés.

Ecus d'or de 35 s. t. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc, ayant ung N au dessoubz de l'esqusson et au trousseau la croix (*de Malte*), ensuyvant la novelle fabriquassion, du temps de Miquel Calvet, m[e] part[er], lequel a prins pour sa différence une feuille de chêne au commencement de la légende à pile, et au trousseau une petite croix au devant de la légande (*sic*), à cosse que Guillaume Baume l'a prinse pour luy comme garde quant fut intégueré.

Du 4 mars 1544 au 24 décembre suivant, en quatre délivrances, 1301 écus.

Doubles tournois de 16 s. 4 d. de taille (196 au marc) et à 1 d. 6 gr. de loi, avec N au bout du bâton de la croix, par Michel Calvet, dont la différence est une feuille de chêne au commencement de la légende de pile, et une petite croix au trousseau.

Les gardes sont Guillaume Baume, Yves Durant; le contregarde Jehan de Farges, et le tailleur Miquel Maurel (*il signe* Morel).

Le 25 février 1545, 70 marcs.

Le 6 mars 1545, 92 marcs, soit 31752 frappés.

Testons et demi-testons, avec un N au dessous de l'écu, et au trousseau la semblance de la face du Roy, par Michel Calvet, qui a pour différence une feuille de chêne au commencement de la légende de pile; les officiers sont les mêmes.

Le 21 juillet 1546, 32 marcs de testons et 8 marcs de demi-testons.

Le 21 octobre 1546, 36 marcs de testons et de demi-testons.

(A. N. Petit cahier de papier. Carton Z, 1b, 900.)

1540 (14 aout).

A Montpellier, par Michel Calvet, me partier. Sa nomination date du 13 avril 1540. Ecus de 45 s. t.; du 14 août 1540 au 17 octobre suivant..... 2000

Item, le 23 décembre et le 1er mars 1540 1000

Item, par Michel Calvet, commis à la maîtrise par messire Guy de Bidaut, général des monnes, jusqu'à décision du Roi; du 9 juillet 1541 au 12 décembre suivant..... 2600

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 7 s. 7 d. et $\frac{1}{4}$ (91 $\frac{1}{4}$), par le même; du 17 juin 1541 au 16 décembre suivant, 528 marcs et $\frac{17}{28}$ .... 48236 frappés.

Ecus semblables; du 14 mars 1541 au 22 décembre 1542..... 3600

Douzains semblables; du 15 mars 1541 au 6 octobre 1542, 157 marcs et $\frac{59}{78}$

Liards à 2 d. 6 gr. et de 19 s. 3 d. (231 au marc); les 21 et 29 avril, 4 mai et 23 décembre 1542, 224 marcs et $\frac{34}{77}$..... ..... 51840 frappés.

Doubles tournois à 1 d. 6 gr. et de 16 s. 4 d. (196 au marc); du 9 mai 1542 au 5 juin suivant, 180 marcs 35280 frappés.

Deniers tournois à 18 gr. et de 21 sous (252); les 5 et 15 avril et 4 mai 1542, 60 marcs..... 15120 frappés.

Ecus sol; du 22 mars 1543 au 8 octobre suivant..... 1400

Douzains semblables; du 13 septembre 1543 au 21 octobre suivant, 260 marcs et $\frac{23}{78}$.

Doubles tournois semblables; les 23 mars et 28 septembre 1543, 80 marcs et $\frac{40}{45}$..... 15840 frappés.

Ecus semblables; du 4 mars 1544 au 24 décembre suivant..... 800

Item, du 14 février 1545 au 29 décembre suivant..... 1600

Item, le 9 juin et le 12 octobre 1546... 1000

(A. N. Reg. Z, 1394. Carton Z, 1b, 900.)

1540 (18 aout).

A Montpellier, par Michel Calvet, me partier, douzains à 4 d. 4 gr. et de 92 au marc; du 18 août 1540 au 28 octobre suivant, 101 marcs et $\frac{17}{23}$..... 9360 frappés.

Douzains semblables aux précédens, à la nouvelle différence de la petite croyzette avec la lettre de N et la salamandre; du 23 décembre 1540 au 26 février, 226 marcs et $\frac{23}{23}$..... 20880 frappés.

Item, les 6 septembre et 12 décembre 1544 (*ce ne peut plus être des douzains à la salamandre*), 268 marcs et $\frac{20}{23}$..... ..... 24736 frappés.

Item, du 6 janvier 1545 (pris à la nativité) au 19 décembre suivant, 852 marcs et $\frac{12}{73}$.

Liards semblables aux précédents (?); le 14 février 1545, 56 marcs et $\frac{8}{77}$.

Doubles tournois semblables aux précédens (?); le 25 février et le 6 mars 1545 (de la nativité), 154 marcs et $\frac{14}{40}$.

Douzains semblables; les 20 et 23 avril 1546 (de la nativité), 55 marcs et $\frac{17}{73}$.

Item, le 20 mars 1546, 15 marcs et $\frac{57}{73}$.

Doubles tournois; du 22 mai 1546 au 17 juillet suivant, 341 marcs et $\frac{31}{40}$.

Deniers tournois; les 22 mai, 9 juin et 3 juillet 1546, 197 marcs et $\frac{1}{7}$ de marc.

Gros et demi-testons; les 21 juillet et 21 octobre 1546, 62 marcs.

(A. N. Reg. Z, 1394. Carton Z, 1ᵇ, 900.)

1540 (19 aout).

Les généraux maîtres certifient la capacité de André de Lisle, qui a demandé au Roi l'office de tailleur de la monnᵉ qui se bapt ordinairement en Daulphiné, dont le patron est le plus difficile à graver que tous autres de vostre Royaulme, sans avoir regard à ce que par cy devant y ait esté commis certain personnage jusques à ce que autrement y feust pourveu par vous; lequel touttefois n'est suffisant.

La requête avait été renvoyée aux généraux le 10 août 1540; ceux-ci l'ont fait examiner par Claude le May, tailleur de la monnᵉ de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 9, fol. 183 rᵉ et vᵉ.)

1540 (25 aout).

A Tours, par Estienne Boilaisve, lequel porte pour son différant une croix double à la fin de la légende avec l'ancienne différence de la ville, tant du cousté de la croix que de la pille.

Ecus de 45 s. t. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc.

Garde, Jehan Luneau; tailleur, Charles Chifain; contregarde, Nicolas du Cot.

Le 25 août 1540..... 464 écus.

Douzains aux salamandres, de 7 s. 8 d. (92), à 4 d. 4 gr.

Etienne Boylesve a prins pour sa différence une croix double à la fin de la légende, tant du cousté de la croix que de la pille, avec l'ancienne différence de la ville.

Du 12 juillet 1540 au 26 octobre suivant, en douze délivrances, 699 marcs, 64308 frappés.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1ᵇ, 1000-1.)

A Tours, par Estienne Boslaifve (*sic*), commis par les généraux maîtres, écus de 45 s. t., le 25 août 1540..... 400

(A. N. Reg. Z, 1399. Carton Z, 1ᵇ, 1000-1.)

1540 (26 aout).

Jacques le Tartier, commis à la maîtrise particulière de la monnᵉ de Troyes.

(Sorb., H, 1, 9, nᵒ 174, fol. 61 rᵉ.)

1540 (27 aout).

Jehan Barbedor et Guillaume Sottin, gardes, et Christofle Laulne, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Paris, font toucher une délivrance d'écus au soleil contenant 2000 pièces. Ils sont trouvés bons et la délivrance en est ordonnée.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 9, fol. 185 vᵉ.)

1540 (28 aout).

Il est écrit aux gardes de la monnᵉ d'Angers d'informer la chambre si l'on frappe encore à présent des testons et des demi-testons en Bretagne, et, si l'on y frappe d'autres monnaies, de s'en procurer, d'en faire les essais, et d'en faire connaître le poids et la loi.

(*Ibidem*, fol. 187 vᵉ.)

Le même jour, mention de Jehan Billon, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Saint-Pourçain.

(*Ibidem*, fol. 188 rᵛ.)

1540 (7 SEPTEMBRE).

Mention d'André de Lisle, tailleur de la monnᵉ de Grenoble, qui prête serment ce jour à la chambre des monnaies.

(*Ibidem*, fol. 190 vᵛ.)

1540 (22 SEPTEMBRE).

Mention de Jehan Ginbail (*alias* Gymbail) commis à la maîtrise de Villefranche-en-Rouergue.

Le 23 septembre 1540, il est dit naguères commis à la maîtrise.

(*Ibidem*, fol. 194 vᵛ à 195 vᵛ.)

1540 (25 SEPTEMBRE).

Exécutoire de l'ordonnance royale de Fontainebleau, du mois de juin 1540.

...Au surplus, vous, gardes, vous mandons que incontinent que aurez receu les présentes, que vous faciez clorre les boestes tant d'or, blanc que noir, et icelles nous envoyez, et que faciez doresenavant en tout l'ouvrage que vous ferez, metre une petite croix pour différence au bout du baston de la croix, dont nous vous envoyons les patrons en carte, et ne laissez à y metre la lettre de l'alphabet qui vous a esté baillée et envoyée cy devant, tant devers la croix que de la pille, avec les différences annoncées, et la petite croix ne servira sinon pour entendre que c'est de l'ouvraige faict depuis cette dernière publication.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 62, fol. 261 vᵛ et 262 rᵛ.)

Envoyé le 7 octobre à Lyon, Montpellier, Marseille, Villeneuve-Saint-André et Grenoble; le 13 octobre à Tours, Angers, Poitiers, La Rochelle, Bordeaux, Toulouse, Limoges et Bayonne; à Rouen, à Saint-Lô le 21 octobre; à Thurin, Troyes et Dijon le 5 novembre; le 12 novembre à Berangier Portail, garde de Villefranche; le 20 novembre à Saint-Pourçain.

(*Ibidem*, fol. 262 vᵛ à 263 vᵛ.)

1540 (28 SEPTEMBRE).

Honorable homme Pierre Ronsart, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Bourges, donne quittance aux généraux des monnaies de certaine somme qu'il réclamait.

(A. N. Carton Z, 1ᵇ, 602.)

1540 (6 OCTOBRE).

Sur la requeste verballe cijourd'huy faicte au bureau de la chambre de céans par Pierre de Provins, l'un des gardes de la monnᵉ de Troyes, il a esté ordonné à Claude le May, tailleur de la monnoye de ceste ville de Paris, estant en lad. chambre, de faire une pille et deux trousseaulx pour monnoyer escuz solleil à la nouvelle différence naguères ordonnée, qui est une petite croix au dessus de l'un des fleurons de la croix, et avec ce deux pilles et quatre trousseaulx pour faire grans blancz douzains aussi à la nonvelle différence, ausquelles pilles et trousseaulx seront aussi mis les anciennes différences.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 9, fol. 199 rᵛ.)

1540 (16 OCTOBRE).

Les généraux mᵐᵉˢ envoient au chancelier la réponse à une requête de Jehan Taupier, mᵉ de la monnᵉ de Nantes, et de

Jehan Ferré, m^e^ de la monn^e^ de Rennes, qui demandent que leurs boîtes continuent à être jugées par le général m^e^ des monn^es^ de Bretagne, et non à la chambre des monnaies de Paris.

Cette requête des m^es^ part^ers^ de Bretagne avait été communiquée aux généraux m^es^ par ordre du Roi le 23 septembre 1540.

(*Ibidem*, fol. 200 r° à 202 r°.)

1540 (16 octobre).

A La Rochelle, par André Cybot, m^e^ par commission soubz Jehan de la Fontaine, m^e^ part^er^, et a ledit Cybot pour sa différence ung A romain, comme par d'avant; estans gardes du temps passé et encore à présent Bertrand Hubert et Mathurin Poireau, aussy garde en cest an nouvellement institué; Guillaume Regnard, essayeur, et Jehan Cappet, tailleur, aussy en cest an présent nouvellement instituez.

Ecus à la salamandre; du 16 octobre 1540 au 17 novembre suivant, en 4 délivrances, 1600 émis.

Douzains à la salamandre, le 9 octobre 1540, 27 lb.

Le 23 octobre 1540, 27 lb.

Le 15 novembre 1540, 96 lb.

Total, 150 lb. 34580 frappés.

(A. N. Petit cahier de parchemin. Carton Z, 1^b^, 955-57.)

1540 (27 octobre).

Mention de Bertholomé Juge, garde de la monn^e^ de Limoges.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 9, fol. 203 v°.)

1540 (29 octobre).

Mention de feu Anthoine Portail, naguères l'un des gardes de la monn^e^ de Villefranche-en-Rouergue, et de Jehan Pommerol, naguères m^e^ part^er^.

(*Ibidem*, fol. 206 r°.)

1540 (29 octobre).

A esté escript aux gardes et maistre particulier de la monn^e^ de Rouen qu'ilz ayent à metre du costé de la croix la petite croix nouvellement ordonnée selon et ensuyvant les patrons qui puis naguères leur ont esté envoyés, avec la nouvelle ordonnance du Roy, sans eulx arrester aux difficultez qu'ilz sont à plain mentionnées en certaines lettres par eulx escriptes à la chambre de céans.

(*Ibidem*, fol. 206 v°.)

1540 (3 novembre).

Ordonnance du Roi aux généraux maîtres de faire frapper en Dauphiné des doubles et des liards à suffisance et à la plus grande diligence que possible sera, et en ce faisant nous ferez service très agréable. Signé : François, et au-dessous Bayard. Et sur lesd. lettres était escript à noz amez et féaulx les généraux de noz monnoyes à Paris.

(*Ibidem*, fol. 208 r°.)

1540 (12 novembre).

On apporte les boîtes d'Angers, de Pierre Turpin, m^e^ part^er^; il s'y trouve :

7 écus au soleil.

19 s. 10 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1540 (16 novembre).

On apporte les boîtes de Tours, d'Estienne Boylesve, m^e^ part^er^; on les ouvre le 8 juillet 1541; il s'y trouve :

2 écus au soleil.
7 s. 5 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1540 (17 NOVEMBRE).

Les gens des comptes de Dijon ayant adressé au Roi une requête tendant à se soustraire à la juridiction de la chambre des monnes de Paris, cette requête est renvoyée aux généraux maîtres le 8 novembre 1540. La réponse de ceux-ci est absolument contraire aux prétentions exprimées.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9, fol. 209 ro à 210 vo.)

1540 (20 NOVEMBRE).

Mention de Jacques le Tartier, commis à la maîtrise particulière de Troyes.

(*Ibidem*, fol. 211 ro.)

Le même jour, mention de Guillaume le Forestier, garde, et de Guillaume de Houppeville, me partier de la monne de Rouen.

(*Ibidem*, fol. 212 vo.)

1540 (20 NOVEMBRE).

Guillaume le Forestier, garde de la monne de Rouen, apporte les boîtes de Guillaume de Houppeville, me partier; on les ouvre le 16 décembre suivant; il s'y trouve :

88 écus au soleil.
56 s. 1 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1540 (9 DÉCEMBRE).

On apporte les boîtes de Lyon, de François Guilhen, me partier; on les ouvre le 16 mars 1541; il s'y trouve :

117 écus au soleil.
3 s. 3 d. de douzains.
42 s. 1 d. de douzains (autre boîte).

(*Ibidem.*)

1540 (9 DÉCEMBRE).

Défense est faite à Jacques Chambon, me partier de la monne de Toulouse, et à tous autres mes des monnoyes qu'il appartiendra, qu'ilz n'ayent à bailler, vendre ne achapter le marc de testons que à raison de 12 lb. 10 s. t. marc d'argent, qui est 11 lb. 11 s. de chacun marc desdiz testons, le tout jusques à ce que par le Roy en soit ordonné.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9, fol. 216 ro.)

1540 (17 DÉCEMBRE) ET 1542 (8 NOVEMBRE).

Jacques Bergeron, commis à la maîtrise de la monne de Dijon par M. Gabriel Chicot, conseiller du Roi et général me des monnes, a émis, chacun des deux jours précités, 200 écus au soleil à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc.

(Cahier de papier du carton Z, 1b, 866-67.)

Le 18 décembre 1543, Jacques Bergeron, nommé me partier de Dijon par lettres patentes, émet 600 écus d'or semblables. (Son faifort est de 100 marcs d'or et de 2000 marcs d'œuvre par an.)

Le 19 décembre 1544, il en émet encore 600, et le 25 mars 1545 avant Pâques, 400.

Un autre cahier du même carton mentionne du 4 août 1543 au 24 décembre suivant une émission de 1200 de ces écus.

Cela fait en tout 2600 écus frappés par Jacques Bergeron, mais ce chiffre est peut-être incomplet.

1540 (17 décembre).

On apporte les boîtes de Poitiers, de Jehan de la Roche, dit de Jouhe, m^e part^er; on les ouvre le 7 mars suivant; il s'y trouve :

40 écus au soleil.
16 s. 7 d. de douzains.
8 d. de douzains (autre boîte).
2 d. de douzains (3^e boîte).

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1540 (22 décembre).

A Lyon, par François Guilhen, qui mect pour sa différence la lettre F tant du costé de la pille que du trousseau, et pour la différence de lad. monn^e la lettre D avec l'autre différence de la ville qui est le treffle, et pour différence nouvelle, une petite croix au bout du baston de la croix.

Les gardes sont : François..... et (Claude) de Longueville; le tailleur Didier Bezançon, et le contregarde Antoine Pons dit Tholouse.

Ecus au soleil à la croysette, selon l'ordonnance du Roy et les lettres des généraux, envoyées en septembre 1540. Ces écus sont à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc.

Du 22 décembre 1540 au 13 avril suivant avant Pâques, en 8 délivrances, 8882 écus frappés, sur lesquels ont été cisaillés 225 écus. Restent 8657 écus émis.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1^b, 888.)

1540 (24 décembre et 1^er mars).

A Montpellier, par Michel Calvet, écus au soleil à 23 k. et de 71 et $\frac{1}{6}$, val^t 45 s. t. 1000

Lequel Calvet a pour sa différence une feulhe de chesne au bout de la légende, tant du costé de la pille que du trosseau.

Gardes, Pierre Alquier et Jehan de Farges; Jehan Martin, commis en l'office de tailleur, et Antoine de Mazures d'Avignon commis à l'office de contregarde par mons^er Guy de Bidaut, général m^e, le jeudi 23 décembre 1540.

Feuille de parchemin à laquelle est cousu le certificat d'essai signé : Estienne Teppe.

(A. N. Carton Z, 1^b, 900.)

1540 (24 décembre).

A Tours, par Jehan Gimbal, commis de Jacques Foucard, m^e part^er, écus de 45 s. t.; le 24 décembre 1540..... 400

(A. N. Reg. 1399. — Carton Z, 1^b, 1000-1.)

1540 (30 décembre).

On apporte les boîtes de Saint-Lô, de l'ouvrage fait par Guillaume Ybert, m^e part^er; on les ouvre le lendemain; il s'y trouve :

3 écus au soleil.
4 s. 5 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1540 (4 janvier).

On apporte les boîtes de Villeneuve, de Jérôme Bourdin, m^e part^er; il s'y trouve :

31 écus au soleil.
3 s. 2 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1540 (12 janvier).

A Villeneuve, par Jérôme Bourdin, commis à la maîtrise par les généraux m^es jusqu'à décision du Roi.

Douzains à 4 d. 4 gr. et de 92 au marc; les 12 et 14 janvier 1540, 172 marcs et $\frac{1}{2}$ 15840

Douzains à 4 d. 4 gr. et de 92 au marc, à la différence de la sallamandre, par Jherosme Bourdin, me partier; du 16 avril 1539 au 27 octobre suivant, 297 marcs et $\frac{9}{23}$ 27360

(A. N. Reg. Z, 1390. Carton Z, 1b, 1011-12.)

1540 (14 JANVIER).

On apporte les boîtes de Bordeaux, de Robert Richart, me partier; il s'y trouve :

38 écus au soleil.

24 s. 3 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1540 (15 JANVIER).

Mention de Jehan de la Roche dit de Joue, à présent commis à l'exercice de la maîtrise partre de la monne de Poitiers.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9, fol. 220 ve.)

1540 (21 JANVIER).

Mention d'André Colas, me partier, et de Jehan Martin et Jehan Aleaulme, gardes de la monne de Saint-Pourçain.

(*Ibidem*, fol. 227 re.)

1540 (23 JANVIER).

Une nouvelle enquête, faite sur de nouvelles instances de Marseille, opine pour qu'on ne frappe monnaie en Provence qu'à Aix.

(*Rev. numis.* 1867, p. 224.)

1540 (24 JANVIER).

Mention de l'ordonnance royale donnée à Abbeville le 24 février 1539, par laquelle led. Sgr avait interdit et défendu la fabrication de l'ouvraige de deniers gros et demyz gros testons en ses monnoyes, et enjoinct ne faire autre ouvraige esd. monnoyes que deniers douzains sur le pris de 12 lb. 10 s. t. marc d'argent.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9, fol. 227 ve.)

1540 (26 JANVIER).

On apporte les boîtes de Montpellier, de Michel Calvet, me partier; on les ouvre le 17 mai 1541; il s'y trouve :

10 écus au soleil.

13 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

André Delisle, tailleur de la monne de Grenoble, apporte les boîtes de Loys Proust, me partier; on les ouvre le 11 mars suivant; il s'y trouve :

3 écus au soleil.

5 s. 8 d. d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1540 (6 FÉVRIER).

Pierre Arquier, commis à l'office de garde de Montpellier, en est déchargé à cause de son grand âge et de sa maladie.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9, fol. 232 re.)

1540 (16 FÉVRIER).

On apporte les boîtes de Troyes, de Jacques le Tartrier (*sic*), me partier; on les ouvre le 21 février; il s'y trouve 2 s. 5 d. de douzains.

Le même jour, on apporte les boîtes de Troyes, de Lupin le Tartrier (*sic*), me partier; on les ouvre le 21 février; il s'y trouve :

3 s. de douzains.

8 s. 6 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1540 (18 février).

On apporte les boîtes de Troyes, de Jacques le Tartrier (*sic*), m^e part^er; on les ouvre le 10 mars suivant; il s'y trouve :

3 écus d'or au soleil.

11 s. 7 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1540 (19 février).

Mention de Pierre Turpin, m^e part^er de la monn^e d'Angers.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 9, fol. 234 r^o.)

1540 (3 mars).

Mention de Christofle Laulne, m^e part^er de la monn^e de Tours; il s'oppose à ce que Jacques Foccart soit reçu et institué à la maîtrise tant que le temps de son propre bail ne sera pas fini.

(*Ibidem*, fol. 236 r^o.)

1540 (3 mars).

On apporte les boîtes de Saint-Pourçain, de l'ouvrage d'André Collas, m^e part^er; on les ouvre le lendemain; il s'y trouve 14 s. 8 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1540 (5 mars).

Christophe Laulne se désiste de son opposition à la nomination de Jacques Foccart.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 9, fol. 236 r^o et v^o.)

1540 (9 mars).

Les généraux m^es certifient que, du 14 février 1539 au 7 février 1540, la monn^e de Bourges a esté close et en chommaige, parce que dès led. 14^e jour de février audit an 1539, Pierre Ronssart, lors commis à la maîtrise part^re, et les gardes et essayeur ont été mis en cause pour fautes commises; de plus, qu'à partir du 19 février 1539, ils ont fait défense aux gardes de la monn^e de Saint-Pourçain de monnoyer aucunes pièces d'or, blanches et noires jusqu'à nouvel ordre.

(*Ibidem*, fol. 237 r^o et v^o.)

1540 (11 mars).

A Villeneuve, par Jérôme Bourdin, étant gardes Laurent Molet et François de Frennes, tailleur Antoine de Mazures.

Ecus de 45 s. t., à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$, qui sont à la différence de la petite croisette au bout du bâton de la croix.

Le 11 mars, 841 écus.

(*Tout le reste de ce compte est illisible.*)

Douzains à 4 d. 4 gr. et de 92 au marc, ayant pour différence nouvelle ugne petite croisette au bout du baston de la crois comme nous a esté comandé par nous (*sic*) seigneurs les généraulx de la chambre à Paris, ensamble toutes les autres différences anciennes tant du maistre que aultres, faictz par Hierosme Bourdin.

Le 12 janvier 1540, 87 marcs.

Le 14 janvier 1540, 87 et $\frac{1}{2}$.

Total, 174 et $\frac{1}{2}$..... 16054 pièces.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1^b, 1011-12.)

1540 (15 mars).

Ordonné à Claude le May, tailleur de la monn^e de Paris, de faire des pilles et trousseaulx soubz la différance de Christofle Laulne, m^e part^er de lad. monnoye, pour monnoyer petitz deniers tourn., et en dedans huit jours prochainement venant.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 9, fol. 239 v^o.)

Le même jour, mention de Pierre Ronssart, naguères commis à la maîtrise particulière de la monn^e de Bourges (il est alors prisonnier en la conciergerie du palais), et de Christophe Laulne, m^e part^er de Paris.

(*Ibidem*, fol. 240 r°.)

1540 (17 MARS).

A Villeneuve, par Jérôme Bourdin. Ecus à la nouvelle différence de la lettre R qui par mess^rs les généraulx nous a esté mandée, ensuivant les patrons qu'ils nous ont envoyés.

Du 17 mars 1540 au 25 octobre suivant, en 17 délivrances, 5729 écus.

Boîte close le 4 décembre 1540.

Onzains (*lisez* douzains) à la differance de la sallamandre selon les patrons envoyés le 6 avril 1540, à 4 d. 4 grains, et de 92 au marc, par le mandement du Roy et de nosd. seigneurs les généraulx daté du 8^e jour de mars avant Pâques 1539.

Du 16 avril au 20 octobre, en sept délivrances, 299 marcs..... 28508

Boîte close le 4 décembre 1540.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1^b, 1011-12.)

1540 (18 MARS).

Ordonné au tailleur de la monn^e de Paris qu'il ayt à faire le plus diligemment qu'il pourra six pilles et douze trousseaulx pour servir à monnoyer petitz deniers tourn.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 9, fol. 241 r°.)

Le même jour, mention de Jacques de Louviers, contregarde de Paris, Claude le May, tailleur, et de Jehan Barbedor et Guillaume Sottin, gardes de lad. monn^e, et naguères commis à tenir le compte d'icelle monnoye.

(*Ibidem*, fol. 241 v°.)

1540 (18 MARS).

On apporte les boîtes de Limoges, de Emery dit Merigot Guibert, m^e part^er; on les ouvre le lendemain; il s'y trouve :

121 écus au soleil.

115 s. 11 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1540 (19 MARS).

Ordonnance de Blois, enregistrée au parlement le 11 avril 1540 avant Pâques; à la chambre des comptes le 27 avril 1541; à la chambre des monnaies le 27 avril 1541; au Chastellet le jeudi 28 avril 1541; criée à son de trompe par les carrefours de Paris et à la place Maubert le samedi 30 avril 1541, puis le 11 juin 1541, puis le lundi 13 et le mercredi 15 juin; criée à Saint-Denis le jeudi 13 octobre 1541.

François, etc. Avons par bonne et meure délibéracion de conseil, statué et ordonné au faict d'icelles monnoyes ce qui s'ensuit :

Art. 1. Et premièrement que la fabrication, cours et mise des escuz solleil se continuera de la loy, poix et pris acoustumez, qui est de loy 23 caracz, à $\frac{1}{8}$ de carat de remedde, de poix 2 d. 16 gr. tresbuchans et de pris 45 solz pièce, dont y aura au marc ouvré soixante unze escuz et ung six^me d'escu, et que à ce prys auront cours et mise tous escuz sol jà forgez à noz coing et armes, de poix de 2 d. 16 gr. tresbuchans.

Art. 7. Et pour esgaller l'argent à la valleur du marc d'or fin et conséquemment faire que les valleurs de noz monn^es tant de rouge que de blanc correspondent

et se rapportent en bonté respectivement, voullons qu'à la raison du marc d'or fin vallant 165 lb. 7 s. 6 d. t., le marc d'argent le Roy vaille et soit prins doresenavant en nostre Royaume pour le pris de 14 lb. t., et que sur lesd. tiltre et pied de 14 lb. t. soit faicte nouvelle fabrication de monnoye blanche de douzains autrement nommez grans blancs de 12 d. t. pièce, dont y aura au marc 91 pièces $\frac{1}{4}$, à 3 deniers 16 gr. de loy, chacune pièce du poix de 2 deniers 2 grains; aussi que à cette raison, loy et poix soient doresenavant forgez espèces de demys douzains et liards, les demys douzains pour 6 d. et les liards pour 3 deniers pièce.

Art. 8. Le cours est conservé aux dixains et treizains, demys douzains, $\frac{1}{2}$ dixains, demys treizains et liards jà forgez à noz coing et armes qui ne apparoistront visiblement et appertement rongnez.

Art. 10. La fabrication des testons et demi-testons reste défendue.

Art. 11. Et afin que quant besoing sera l'on puisse facillement recognoistre les espèces qui auront esté forgées suyvant la présente ordonnance, voulons qu'il en soit faict nouvelle forme et figure en l'impression d'icelle ordonnance, tant pour les escuz solleil que pour les douzains, demys douzains et liards, selon laquelle figure nous voulons que les tailleurs par nous establiz en chacune de noz monnoyes ouvrans se reiglent et gouvernent justement, changeant tout seullement la marque démonstrative du lieu où se fera lad. fabricacion et du maistre part^{er} qui en doit respondre, sans qu'ilz y puissent user d'autre forme ou figure sur peine de perdicion de leurs offices et d'amende arbitraire.

Viennent ensuite de nombreux articles de tarif de monnaies admises en cours, et sur la gestion des officiers et des devoirs de tous, relativement aux monnaies. Il y a en tout 63 articles.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 62, fol. 268 v° à 283 r°.)

1540 (19 MARS).

Du 19 mars 1540, fut donné prix au marc d'or fin 165 lb. 7 s. 6 d. t., et sur ledit pied se continua la fabrication des escus, aux cours, poix, loy et remède comme au précédent, jusques au dernier janvier 1549.

(Ms. Fr. 18500, fol. 10 r°.)

Permis à Christofle Laulne, m^{e} part^{er} de Paris, de faire ouvrer 500 marcs de petitz deniers tourn. sur le prix de 12 lb. 10 solz t.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 9, fol. 241 v°.)

Au 19 mars 1540 fut faict escuz soleil à 23 k. de loy et $\frac{1}{8}$ de karat de remedde, de 2 d. 16 grains tresbuchans, au feur de 71 escuz et ung sixième de poix au marc, ayant cours pour la somme de 45 s. t.

Demys desd. escuz de loy, poix et forme à l'équipollent que dessus, à 22 s. 6 d. t. pièce.

Marc d'or fin, 8^{xx} 5 lb. 7 s. 6 d. t.

Figure. — France. — Ecu et $\frac{1}{2}$ écu à la croix de Malte dans le cercle dentelé.

Dauphiné. — Ecu écartelé. Même revers.

Bretagne. — Ecu accosté d'une hermine et d'un F couronné. Même revers.

Douzains à 3 d. 16 grains argent le Roy, de 2 d. 1 grain de poix au feur de 91 pièces $\frac{1}{4}$ au marc, ayant cours pour 12 d. t. pièce.

Marc d'argent, 14 lb.

Les trois figures conformes.

Liarz à 2 d. 6 grains de loy argent le Roy, à 2 gr. de remedde, de 19 à 20 grains de poix, au feur de 231 pièces de poix au marc, ayant cours pour 3 d. t. pièce.

Marc d'argent, 14 lb.

Figure. — F couronné et croix de Malte.

Doubles à 1 d. 6 grains de loy argent le Roy, à 2 grains dud. argent de remedde, de 23 grains de poix, au feur de 9xx 16 pièces de taille au marc, ayant cours pour 2 d. t. pièce, semblables en forme aux preceddents.

Marc d'argent, 14 lb.

Figure. — France. — 3 lis dans un cercle. Croix de Malte dans un quatre-feuille. SIT, etc.

Dauphiné. — 2 lis et un dauphin dans un trèfle. Croix blanche dans un quatre-feuille.

Denyers tournois à 18 grains de loy argent le Roy, de 18 grains ou environ de poix pièce, au feur de 252 pièces au marc, ayans cours pour 1 d. t. pièce, semblable en forme aux preceddents.

Marc d'argent, 14 lb.

Figure. — France. — 2 lys dans un trèfle. TVRONVS CIVIS FRANC.

Dauphiné. — Lys et dauphin dans un trèfle. TVRONVS CIVIS FRANCO.

(Ms. Fr. 5524, fol. 199 r° à 201 r°. — Reg. de Lautier, fol. 161 v° à 163 r°.)

1540 (19 MARS).

Par vertu des lettres patentes données à Bloys le 19e jour de mars 1540, signées : Par le Roy, Bayart, fut donné pris de 14 lb. t. au marc d'argent, à 12 deniers A. R., et sur led. pied furent faicts les ouvraiges et monnoyes dud. Sgr qui s'ensuyvent, assavoir de deniers douzains à 3 d. 16 gr. A. R., à 2 gr. dud. A. R. de remedde et de 7 sols 7 d. quart de denier de taille au marc qui eurent cours pour 12 d. pièce ; de deniers lyars à 2 d. 6 gr. A. R., à 2 gr. dud. A. R. de remedde et de 19 s. 3 d. de taille au marc, qui eurent cours pour 3 deniers tournoys pièce ; de deniers doubles à 1 d. 6 gr. de loy A. R., à 2 gr. dud. A. R. de remedde et de 16 s. 4 d. de taille au marc, qui eurent cours pour 2 d. t. ; de petitz deniers tournois à 18 gr. de loy A. R., à 2 gr. dud. A. R. de remedde et de 21 s. de taille au marc, qui eurent cours pour 1 d. tournois pièce ; (*ajouté en encre plus pâle*) jusques au dernier jour de janvier 1549.

(Reg. entre 2 ais, fol. 91 r°.)

1540 (23 MARS).

Mention de Pierre de Cousselz dit Agaffin, procureur de Jherosme Bourdin, me partier de la monne de Villeneuve-lez-Avignon ; il assiste au jugement des boîtes dud. Bourdin.

La première boîte contenait 14 s. 7 d. de douzains jugés faibles.

La deuxième contenait 11 écus au soleil jugés faibles.

La troisième contenait 4 gros testons jugée droite de poids et escharce de loi.

Une autre boîte du même, apportée le 4 janvier 1540, contenait 31 écus d'or, jugés faibles de poids et de loi.

Une autre de douzains contenait 3 s. 2 d. de douzains jugés faibles de poids et de loi.

Une autre boîte de deniers grands blancs douzains à la nouvelle différence de B (?), en laquelle avait 9 d. desd. douzains jugés faibles de poids et de loi

Lesquels jugemens cy dessus contenuz led. Pierre de Coussilz dit Agaffin aud.

nom a euz pour agreables lesd. jour et an dessusd.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 9, fol. 243 rᵉ à 244 rᵉ.)

1540 (28 MARS).

A La Rochelle, par Jehan de la Fontaine, mᵉ partᵉʳ, étant gardes Jehan Disnematin et Martin Herpilly; tailleur, Jehan Cappet; contregarde, Jehan Bouhereaux. Ecus au soleil; du 28 mars 1540 au 17 novembre 1545, en neuf délivrances..... ..... 4758 émis.

Testons; le 24 avril, le 5 mai et le 23 juin 1545, 13 lb. 2 d.

Douzains; du 21 mars 1544 au 12 décembre 1545, en 19 délivrances..... ..... 225296 frappés.

Doubles tournois; du 27 juin 1540 au 27 août 1545, en quatre délivrances, 74480 frappés (310 lb. 6 s. 8 d.).

Boîtes closes le 31 décembre 1545.

(A. N. Petit cahier de parchemin. Carton Z, 1ᵇ, 955-57.)

1540 (28 MARS).

Mention de Jacques le Tartier, commis à la maîtrise partʳᵉ de la monnᵉ de Troyes.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 9, fol. 242 vᵉ et 243 rᵉ.)

1540 (1ᵉʳ AVRIL).

Est enjoint aux gardes de la monnᵉ de Paris de ne faire ouvrage de deniers gros testons jusqu'à ce que par le Roy en ayt esté ordonné.

(Sorb., H, 1, 9, nᵒ 174, fol. 60 rᵉ.)

Mᵉ Philippe de Lautier, conseiller général, va faire l'ouverture de la monnᵉ de Marseille.

Pierre Turpin, mᵉ de la monnᵉ d'Angers.

(*Ibidem.*)

A Paris, par Christophe Laulne, mᵉ partᵉʳ, avec les gardes Jehan Barbedor et Guillaume Soutin. Deniers tournois de 250 au marc et à 20 gr. $\frac{3}{4}$. Les 1ᵉʳ et 9 avril 1540, mis en boîte 14 s. 3 d. pour 509 lb. 6 s. et 10 d. émis.

(A. N. Feuille de parchemin. Carton Z, 1ᵇ, 914.)

1540 (2 AVRIL).

Il est présenté à la chambre un édict et ordonnance faicte par le Roy sur le faict desd. monnᵉˢ de laquelle ordonnance lecture a esté faicte en lad. chambre. (*Il s'agit de l'ordonnance du 19 mars 1540.*)

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 9, fol. 245 rᵉ.)

Le même jour, a esté baillé au tailleur de la monnᵉ de Paris ung patron des escuz pour faire pilles et trousseaulx pour servir à monnoyer deniers escuz solleil pour iceulx faicts les apporter par devers la chambre.

(*Ibidem*, fol. 245 vᵉ.)

1540 (5 AVRIL).

Mention de Charles Martin, tailleur de la monnᵉ de Bordeaux, et de Françoys Marcou et Charles Boyvin, gardes de lad. monnᵉ.

Le tailleur, vu ses affaires et sa mauvaise santé, demande à commettre à sa place Jehan Dussoudo, orfèvre de Bayonne, naguères commis à lad. taille par mᵉ Jehan de Berard, général des monnᵉˢ; les gardes s'y opposent.

Les généraux le lui permettent pour un an, à charge par lui d'être responsable des fautes que son commis pourra faire.

(*Ibidem*, fol. 246 rᵉ à 247 vᵉ.)

1540 (DU 6 AU 14 AVRIL).

A Dijon, par Jacques Bergeron, petits deniers tournois à 21 grains de loi et de 20 s. 10 d. (250 pièces au marc); mis en boîte 7 s. 2 d. (86 pièces).

(A. N. Carton Z, 1b, 866-67.)

1540 (8 AVRIL).

Jehan de la Fontaine, marchand de Bordeaux, présente des lettres patentes du Roi datées du 1er mars 1540 et lui donnant pour six ans la monne de Bordeaux, à partir du jour où expirera le bail de Robert Richard, à présent me partier.

(A. N. Reg. Z, 1b, 9, fol. 249 re et ve.)

1541.

Angers.

Pierre Turpin pour 4 ans, par lettres du Roy.

100 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre, chacun an.

Différent, un point de pam (*lisez :* une pomme de pin) à la fin de la légende devers croix et devers pille.

(Sorb. H, 1, 9, ne 174, fol. 11 ve.)

Bordeaux.

Robert Richart, orfèvre, pour six ans, par lettres patentes.

100 marcs d'or, 3000 marcs d'œuvre chacun an.

Caution de 4000# t.

(*Ibidem*, fol. 23 re.)

Dijon (avant 1541).

Jacques Bergeron, commis par me Gabriel Chicot, conseiller général.

A exercé 15 mois.

(*Ibidem*, fol. 14 re.)

Dijon (1541).

Jacques Bergeron pour un an, par les généraux.

Différence, un B romain à la fin de la légende, tant du côté de la croix que de la pille.

(*Ibidem.*)

Marseille.

André de Montaigu pour six ans, par provision de Sa Majesté, sur la résignation de Perrin.

100 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre chacun an.

Est interrogé au bureau sur sa suffisance et capacité, et prête serment.

(*Ibidem*, fol. 23 ve.)

Tours.

Jean Guenbal.

(*Ibidem*, fol. 13 ve.)

Villefranche-en-Rouergue.

Pierre Coulon l'aisné, pour 6 ans, par lettres patentes, compris les 3 ans qui restent du bail fait à Pierre Coulon le jeune, son fils.

100 marcs d'or, 300 marcs d'œuvre par an.

Différence, un V et deux points ouverts au fond de la légende, tant du côté de croix que de pille.

(*Ibidem*, fol. 25 re.)

1541.

Délivrances faites à Grenoble par Loys Proust depuis l'ordonnance de Blois du 19 mars 1540.

Loys Proust, me partier de lad. monne, ayant pour différence une lettre de l'alphabet nomé L.

Les gardes sont Bonavanture Letice et

André Delisle ; le tailleur est Jehan Farbot l'ayné. Signé : Letisse.

(A. N. Petit cahier en parchemin du carton Z, 1ᵇ, 877-78.)

1541 (21 AVRIL).

Mention de Bartholomé Juge et de François Disnematin, gardes de Limoges, qui apportent les peulles de l'ouvrage d'Emery, dit Merigot Guibert, mᵉ partᵉʳ d'icelle.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 10, fol. 2 rᵉ.)

1541 (27 AVRIL).

Exécutoire des généraux maîtres (pour Rouen).

Ce porteur a esté dépesché pour aller porter à messᵍʳˢ de la court de parlement à Rouen les ordonnances naguères faictes par le Roy sur le faict de ses monnoyes affin d'estre illec leues, publiées et enregistrées. Lesquelles ordonnances il est besoing que vous et chacun de vous en son regard mectez peine de observer, entretenir et garder de point en point et que selon icelles et les figures de la fabricacion nouvelle, avalluacion et supputacion sur ce faictes en la chambre desd. monnoyes, ainsi qu'il nous estoit mandé, dont vous envoyons l'impression, vous réglez et gouvernez à l'exercice de vos estats et offices ; et vous, gardes, faites tailler par le tailleur de lad. monnᵉ les fers des deniers escus et douzains, demys douzains et liards en la mesme forme et impression qu'ilz sont figurez par lad. ordonnance, et y faites mectre la lettre de l'alphabet naguères ordonnée par le Roy, dont depuis ung an en çà vous avez usé ou deu user, avec le poinct de la différence ancienne de lad. monnᵉ, et sur lesd. fers faictes ouvrer et monnoyer lesd. deniers escuz de 71 écus et $\frac{1}{6}$ d'escu de poix au marc, à 23 k., à $\frac{1}{8}$ de k. de remedde, et faictes tailler lesd. deniers grans blancs douzains de 91 pièces et $\frac{1}{6}$ de pièce au marc, à 3 d. 16 gr. de loy A. R. ; et quant aux demys douzains, liards et autres menues monnoyes, n'en faictes faire aucunes jusqu'à ce que par le Roy ou nous autrement vous en soit ordonné.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 62, fol. 265 rᵉ à 266 rᵉ.)

Le 29 avril, cet exécutoire est envoyé à La Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Lymoges, Thoulouze et Montpellier.

(*Ibidem*, fol. 267 rᵉ.)

Le même jour à Nantes, le 30 avril à Rennes, Dijon, Grenoble et Marseille. Le 29 avril à Troyes, Lyon, Tours et Angers.

(*Ibidem*, fol. 267 vᵉ.)

Les exécutoires de Nantes et de Rennes sont conçus absolument dans les mêmes termes que celui qui est inscrit ci-dessus.

(*Ibidem*, fol. 267 vᵉ à 268 vᵉ.)

1541 (27 AVRIL).

Ordonnance de clôture de la monnaie de Saint-Lô, envoyée par les généraux aux officiers de la monnaie.

(*Ibidem*, fol. 265 rᵉ.)

1541 (28 AVRIL).

Mention de Pierre Ronssart, naguères mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Bourges.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 10, fol. 4 vᵉ.)

1541 (29 AVRIL).

Les généraux notifient aux intéressés la clôture des monnaies de Bourges, Saint-Pourçain, Villefranche-en-Rouergue, Thurin, Poitiers et Villeneuve-Saint-André.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 62, fol. 267 rᵉ et vᵉ.)

1541 (30 AVRIL).

Lettres des généraux maîtres aux officiers des monnaies de Nantes et de Rennes, pour faire des escus, douzains et liards.

(*Ibidem*, fol. 268.)

1541 (4 MAI).

Mention de Christofle de Laulne, me partier de la monne de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10, fol. 7 re.)

Mention de Mathurin Perreau, garde, et d'André Cibot, me partier de La Rochelle.

(*Ibidem*, fol. 7 ve.)

1541 (7 MAI).

On apporte les boîtes de La Rochelle, de l'ouvrage d'André Cibot, soubz Jehan de la Fontaine, me partier; on les ouvre le 10 juin 1541 ; il s'y trouve :

32 écus au soleil.

10 d. de testons et ½ testons.

17 d. de douzains.

8 d. d'écus d'or au soleil (autre boîte).

4 s. 2 d. de douzains (autre boîte).

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1541 (12 MAI) A 1542 (17 FÉVRIER).

A Marseille, par François Perrin, douzains à 3 d. 16 grains et de 7 s. 7 d. et ¼ (91 ¼). Mis en boîte 22 s. 11 d. (253 p.) ..... 253000 frappés.

(A. N. Certificat d'essai de la liasse Z, 1b, 894, du carton Z, 1b, 893-97.)

Par le même, du 15 juillet 1540 et du 13 octobre suivant, écus au soleil à 23 k. et de 71 ⅙ au marc, courant pour 45 s. t. Mis en boîte 2 écus, soit environ..... ..... 400 frappés.

(Autre certificat d'essai de la même liste.)

1541 (12 MAI).

Mention de Guillaume de Houppeville, me partier de Rouen.

(A. N. Reg. Z, 1b, fol. 13 re.)

1541 (17 MAI).

Pierre Filzdefame, garde la monne de Bourges, signe un reçu de peuilles de la monne de Bourges, qui lui sont remises.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10, fol. 14 re.)

A la même date, Jehan Barbedor et Guillaume Sottin, gardes ; Christofle Laulne, me partier, et Jacques de Louviers, contregarde de Paris.

(*Ibidem*, fol. 15 ve.)

Guillaume Souttin, garde de la monne de Paris, apporte les boîtes de Christofle Laulne, me partier ; il s'y trouve 14 s. 3 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1541 (18 MAI).

Mention de Jehan Villatte, tailleur de Bourges, et de Pierre Filzdefame et Lambert Foucher, gardes. Ordre de rompre les fers.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10, fol. 15 re.)

1541 (18 MAI).

A Paris, par Chrystofle de Laulne, écus au soleil (à la nouvelle différence ordonnée à Bloys le 30 avril 1541) à 23 k. et de 71 ⅙ au marc.

Les gardes sont Jehan Barbedor et Guillaume Soutin ; le tailleur est Claude le May, et le contregarde Jacques de Louviers.

Du 18 mai 1541 au 19 juillet suivant, en huit délivrances, 11210 écus, dans les-

quels il y a des demi-écus, puisqu'il a été mis en boîte 53 écus et 6 demi-écus.

Douzains à la nouvelle différence, de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ (91 et $\frac{1}{4}$ au marc) et à 3 d. 16 gr. de loi.

Du 4 mai 1541 au 6 août suivant, en 19 délivrances, mis en boîte 745 pièces.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1ᵇ, 914.)

1541 (20 MAI).

On apporte les boîtes d'Angers, de Pierre Turpin, commis à la maîtrise; il s'y trouve :

5 écus au soleil.

6 s. 6 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1541 (23 MAI).

Claude le May, tailleur de Paris, apporte un certificat des gardes Jehan Barbedor et Guillaume Soutin, constatant que le tailleur, depuis le 30 avril, leur a fourni 25 pilles et 46 trousseaux à douzains, et 6 pilles d'écus dont l'une rompue, et une pille de demi-écus garnies de leurs trousseaux.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 10, fol. 18 vᵒ.)

1541 (28 MAI).

A Limoges, par Aymery, dit Merigot Guibert; gardes, Barthélemy Juge et François Disnematin; tailleur, Jehan Bayard; contregarde, Pierre Bayard.

Douzains; 8 délivrances jusqu'au 23 juillet 1541; mis en boîte 22 s. 1 d. (265 pièces).

Boîte close le 23 juillet 1541.

(A. N. Petit cahier de parchemin du carton Z, 1ᵇ, 881.)

1541 (3 JUIN).

Mention de Jacques Foucart, mᵉ partᵉʳ de Tours, qui demande à commettre à sa place Jehan Ginbail, mᵉ partᵉʳ de Bourges, pour un an. Accordé.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 10, fol. 23 vᵒ.)

1541 (4 JUIN).

Bertrand Hubert, garde de la monnᵉ de La Rochelle, déclare à Mathurin Perreau, l'autre garde, qu'il a résigné son office de garde.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 10.)

1541 (17 JUIN).

Jehan Gaillaudon, tailleur de la monnᵉ de Poitiers, apporte les boîtes de Jehan de la Roche, dit de Joue (*sic*), commis à la maîtrise; on les ouvre le 27 juin; il s'y trouve :

5 écus au soleil.

3 s. 5 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1541 (28 JUIN).

Mention de Jehan de la Roche, dit de Joue, commis à la maîtrise de Poitiers, qui vient assister à l'ouverture de ses boîtes.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 10, fol. 26 vᵒ.)

1541 (1ᵉʳ JUILLET).

On apporte les boîtes de Rouen, de Guillaume de Houppeville; il s'y trouve :

104 écus au soleil.

5 s. 1 d. de douzains Franciscus à la salamandre.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 293.)

1541 (7 JUILLET).

Jehan Barbedor et Guillaume Sottin,

gardes de Paris, apportent à la chambre 10 écus au soleil qu'ils ont trouvés courans par les bourses, et frappés le 24 juin dernier par inadvertance du monnoyer Denys Marcel, soubz la pille de deniers grans blans douzains et trousseau d'escuz, et ont dict et déclairé que led. Marcel peult avoir monnoyé 60 ou 80 escuz semblables aux dessusdicts. Les 10 écus sont cisaillés et le prévôt des monnoyers devra faire diligence pour retrouver les autres, afin qu'ils soient refondus.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10, fol. 30 v°.)

1541 (11 JUILLET).

Mention de François Guilhen, me partier de Lyon.

(*Ibidem*, fol. 33 v°.)

1541 (12 JUILLET).

Ouverture de la monne de Thurin.

François, etc. Comme par l'ordonnance dernièrement faicte par nous à Bloys, le 19e jour de mars dernier passé, entre autres choses eussions ordonné que notre voulloir et intancion estoit que autres monnoyes que celles mentionnées en icelle ordonnance feussent ouvertes, semblablement que autres espèces de monnoyes que icelles y désignées eussent aucun cours, néantmoins depuis avertiz deuement que en notre pays de Piedmont ne couroient que espèces de monnoyes blanches et noires d'autre forge et coings que du nostre, et que au moyen de ce, notre monnoye de Thurin n'estant ouverte, ains close, d'autant que ne l'avions comprinse en notre susd. ordonnance, estoit de nécessité que noz officiers et subgectz aud. pays s'aydassent desd. monnoyes, à faulte qu'il ne s'en trouvoit aud. pays et semblablement qu'il ne s'en forgeroit en notred. monnoye de Thurin à noz coings et armes, chose de grande vexacion à nosd. officiers et subgectz, perte et domaige à notre républicque esd. pais; à quoy désirans pourveoir, voullons et nous plaist que incontinent notred. monnoye de Thurin soit ouverte et que en icelle par le me partier d'icelle deuement cautionné selon noz ordonnances royaulx, soient forgez escuz soleil de 71 et $\frac{1}{6}$ d'escu de poix au marc, en sorte qu'ilz soient de 2 d. 16 gr. tresbuchans de poix chacune pièce, à 23 k. de loy et $\frac{1}{8}$ de k. pour remedde. Plus soient forgez deniers douzains de 91 pièces quart de pièce au marc, en sorte qu'ilz soient de poix de 2 d. 2 gr. chacune pièce, blanchies et monnoyées, à 3 d. 16 gr. de loy A. R., à 2 grains dud. A. R. de remedde; plus autres menues monnoyes par nous désignées en nostred. ordonnance dernièrement par nous faicte aud. Bloys, des poix, loy et remeddes, et en telle quantité que par noz amez et feaulx conseillers et généraulx de noz monnoyes à Paris sera mandé ausd. me particulier de lad. monnoye et officiers d'icelle, et en oultre seroit tolléré et permis à nosd. officiers et subgectz en nostred. principaulté de Piedmont que des menues monnoyes marquées et tollérées par notre amé et féal conseiller et général de nosd. monnoyes, me Philippe de Lautier, par cy devant par nous envoyé et depputé à ces fins aud. Piemont, ils puissent librement user, trafiquer, recevoir et paier, et ce jusques au temps et terme de 2 moys seulement à compter du jour de la publication de cesd. patentes en nostre ville de Thurin et autres aud. pays, et lesd. deux moys passez et expirez, avons icelles monnoyes, semblablement toutes autres courans esd. pays, en tout interdictes et

deffendues et regectées, interdisons, deffendons et regectons hors de cours et mise, et icelles voullons estre mises au feu pour billon, portées et livrées en nostred. monn^e dud. Thurin pour y estre converties en autres bonnes monnoyes à nos coings et armes selon les patrons dernièrement figurez par notred. dernière ordonnance, et ce sur peine de pugnicion corporelle et d'amande arbitraire selon l'exigence des cas, et pour ce que de cesd. patentes l'on pourra avoir affaire en plusieurs et divers lieux, nous voullons que au vidimus d'icelles foy soit adjoustée comme au présent original, car tel est nostre plaisir. Donné au Bourget, le 12^e jour de juillet l'an de grâce 1541 et de notre règne le 27^e. Ainsi sur le repli : Par le Roy en son conseil : Bayard; et scellées sur double queue de cire jaulne.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 63, fol. 2 r^o à 3 r^o.)

1541 (12 JUILLET).

Le 12 juillet 1541, de l'ordonnance du Roy, fut donné cours à l'ouvrage qui ensuyt.

Escuz de Flandres de 2 d. 16 grains pièce, au feur de 71 pièces et $\frac{1}{6}$ d'escu au marc, à 22 caratz et demi, qui auront cours pour 40 s. 6 d. t. pièce.

Dudict jour fut faict ce qui ensuit.

Gros de Lorraine, pour 2 s. 3 d. pièce.

Les figures manquent.

(Ms. Fr. 5524, fol. 212 r^o et v^o. — Reg. de Lautier, fol. 127 r^o.)

Jacques Chambon est m^e part^er de Toulouse.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10, fol. 34 r^o.)

Ordonnance sur le cours des doubles et deniers tournois et sur le brassage par marc d'œuvre.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 63, fol. 1 r^o à 2 r^o.)

1541 (21 JUILLET).

A Tours, par Jehan Guinbal, commis pour 6 ans, par lettres du 21 février 1540.

Douzains de 7 s. 7 d. $\frac{1}{2}$ et à 3 d. 16 grains (91 $\frac{1}{4}$ au marc); du 21 juillet 1541 au 23 novembre suivant, 488 marcs $\frac{23}{24}$.. 44595

Chômage du 27 octobre 1540 au 21 juillet 1541.

(A. N. Reg. Z, 1399. Carton Z, 1^b, 1060-1.)

1541 (23 JUILLET).

Nota que ung nomé Jacques Bergeron est commis à la maîtrise particulière de la monnoye de Dijon.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10, fol. 39 v^o.)

1541 (25 JUILLET).

On apporte les boîtes de Toulouse de Jacques Chambon, m^e part^er; on les ouvre le 27; il s'y trouve :

11 écus au soleil.

2 s. 10 d. de douzains.

Et le 29 desd. moys et an a esté ordonné que lesd. boistes seroient gardées et closes pour aucunes causes mouvant la chambre.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 294.)

1541 (26 JUILLET).

Mention de Thenart, contregarde de la monn^e de Dijon.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10, fol. 42 r^o.)

On apporte les boîtes de Toulouse de Jacques Chambon, m^e part^er; on les ouvre le lendemain; il s'y trouve :

17 écus au soleil.

17 écus au soleil (autre boîte).

4 s. 1 d. de douzains.

7 s. 11 d. de douzains (autre boîte).

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1541 (30 juillet).

A Rennes, par Jehan Ferré, me partor; étant gardes Jullien Bazire et André du Boullay; contregarde Gilles Carré, et tailleur Jehan Bodet.

Ecus au soleil de 5 s. 11 d. et $\frac{1}{6}$ de taille, à 23 k. (71 $\frac{1}{6}$ au marc); du 30 juillet 1541 au 19 juin 1542 en 8 délivrances, 6026 écus émis.

Douzains à 3 d. 16 gr. de loi et de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ au marc (91 $\frac{1}{4}$); du 29 octobre 1541 au 16 mars suivant, en cinq délivrances, 976 marcs..... 89060

(A. N. Cahier de papier. Carton Z, 1b, 941.)

1541 (30 juillet au 20 août).

A Limoges, par Marcial Mercier, commis à la maîtrise.

Gardes, François Disnematin et Barthelomé Juge; Jehan Bayard, tailleur; Pierre Bayard, contregarde.

Douzains; quatre délivrances; mis en boîte 100 pièces.

Boîte close le 20 août 1541.

(A. N. Petit cahier de parchemin, signé de Marcial Mercier, Juge et des deux Bayard. Carton Z, 1b, 881.)

1541 (4 août).

L'hôtel de la monnaie d'Amiens est loué 36 lb. t. à Jehan Norguet, marchand et changeur d'Amiens, pour le temps qu'il tiendra lad. monnaie.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10, fol. 44 r°.)

1541 (5 août).

L'ordonnance royale sur le cours des doubles et des petits deniers tournois est publiée et enregistrée en la chambre des monnaies.

(A. N. Reg. Z, 1b, 63, fol. 2 r°.)

A Nantes, par Jehan Toupier; étant gardes Mathurin Vivien et Ymbert Geslin.

Blancs de 10 d. t.; du 18 juillet 1541 au 23 mai 1542, en 7 délivrances, 413 marcs.

Ecus, le 20 mars 1541, 472; le 28 mai 1542, 210. Total, 682 écus.

(A. N. Cahier de papier. Carton Z, 1b, 903.)

On apporte les boîtes de Grenoble, de Loys Proust, me partor; on les ouvre le 8 août suivant; il s'y trouve :

1 écu au soleil.

10 d. de douzains.

20 s. 8 d. de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1541 (9 août).

Mention de Jérôme Bourdin, me partor de la monne de Villeneuve-Saint-André-lez-Avignon.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10, fol. 45 v°.)

1541 (17 août).

Lettre des généraux maîtres aux gardes de la monnaie de Rouen.

Ils auront à continuer les écus au soleil à 23 k. et $\frac{1}{6}$ de k. de remède, de 71 $\frac{1}{6}$ au marc; les douzains de 91 et $\frac{1}{4}$ au marc, à 3 d. 16 gr. A. R.

Le même jour, mêmes instructions envoyées à Troyes.

Le 18 du mois, écrit à Dijon.

Le 27, à La Rochelle et à Angers.

Le 5 septembre, à Tours, Limoges, Bordeaux, Bayonne, Toulouse, Montpellier, Lyon, Grenoble et Marseille.

Le 6 septembre 1541, à Turin.

L'exécutoire des généraux daté du 6 septembre 1541 mentionne les écus soleil et les douzains; de plus, les lyards à 2 d. 6 gr. A. R. et de 19 s. 3 d. de taille; des doubles t. à 1 d. 6 gr. A. R. et de 16 s. 4 d. de taille; les deniers t. à 18 gr. A. R. et de 21 s. de taille.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 63, fol. 6 vᵒ à 9 vᵒ.)

1541 (22 août) à 1542 (9 mai).

A Limoges, 26 délivrances de douzains; mis en boîte 523 pièces 523000 frappés.

Signé : B. Juge, J. Disnematin, J. Bayard, A. Guibert et P. Bayard.

Le mᵉ partᵉʳ est Aimery Guibert.

(A. N. Cahier de papier. Carton Z, 1ᵇ, 881.)

1541 (22 août).

Guillaume Sotin, garde de la monnᵉ de Paris, et Claude le May, tailleur, apportent les boîtes de Cristophe de Laulne; on les ouvre le 31 ; il s'y trouve :

56 écus au soleil.

62 s. 9 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 294.)

1541 (26 août).

A Paris, par Pierre Laulne, commis par les généraux au lieu de son fils Christophe, et pour sa différence, deux poinctz soubz l'ermine qui estoit la différence d'icelluy Christophle Laulne, du costé de la croix. Claude le May est toujours tailleur.

Douzains de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ (91 $\frac{1}{4}$ au marc), à 3 d. 12 gr. et $\frac{3}{8}$ de loi.

Du 26 août 1541 au 1ᵉʳ octobre suivant, en douze délivrances, mis en boîte 220 pièces.

(A. N. Grand cahier de parchemin. Carton Z, 1ᵇ, 914.)

1541 (27 août).

A Limoges, par François Dauvergne, mᵉ partᵉʳ, pour 6 ans.

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 91 $\frac{1}{4}$ au marc; du 27 août 1541 au 10 mai suivant, 4252 marcs $\frac{18}{72}$.

Deniers t. à 18 gr. de loi et de 21 s. au marc (252); les 13 et 18 février 1541, 782 marcs $\frac{6}{7}$.

Testons et demi-testons; du 30 mai 1544 au 6 décembre suivant, 720 marcs.

Douzains semblables; du 14 janvier 1543 au 6 décembre 1544, 2248 marcs $\frac{71}{72}$.

(A. N. Reg. Z, 1403. Carton Z, 1ᵇ, 881.)

1541 (27 août) à 1542 (9 mai).

A Limoges, 26 délivrances de douzains à 3 d. 16 gr. et de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ (91 $\frac{1}{4}$ au marc); mis en boîte 44 s. 11 d. (539 pièces).

Deniers tournois à 21 s. de taille (252) et à 18 grains de loi.

Le 13 février 1541, 507 lb.; mis en boîte 14 s. 1 d. (169 pièces).

Le 19 février 1541, 315 lb.; mis en boîte 8 s. 9 d. (105 pièces).

Total, 274 pièces mises en boîte.

Petit cahier de parchemin signé F. Dauvergne, mᵉ partᵉʳ; Barthelemy Juge et François Disnematin, gardes; Merigot Guybert, essayeur; Jehan Bayard, tailleur, et Pierre Bayard, contregarde.

Boîtes closes le 9 mai 1542.

(A. N. Carton Z, 1ᵇ, 881.)

1541 (31 août).

Mention d'André Cibot, me partier, et de Mathurin Perrot, garde de la monne de La Rochelle.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10, fol. 59 re.)

1541 (5 septembre).

De par les généraux conseillers du Roy nostre sire sur le faict de ses monnoyes : gardes, tailleur, essayeur, contregarde et me partier de la monne de Thurin, il a plu au Roy ordonner la monnoye dud. Thurin estre ouverte pour y faire ouvrer et monnoyer par vous, me partier, telle monnoye que on fait aux autres monnoyes de son Royaulme, et suyvant son vouloir, nous vous mandons que ayez à faire continuer l'ouvrage des deniers d'or escuz au soleil à 23 k. et $\frac{1}{8}$ k. de remedde, de 71 escuz et $\frac{1}{6}$ d'escu de poix au marc de Paris, et de 21 deniers 16 gr. $\frac{3}{4}$ chacune pièce, au remède de loy $\frac{1}{4}$ de grain sur le fort et sur le faible chacune pièce, en sorte qu'ilz ne soient à la délivrance plus faibles en 3 marcs de 4 fellins, et desdictz deniers escuz ne ferez aucune délivrance qu'il n'y ait 3 marcs pour le moings, et mectant en boîte de 200 desdits deniers escuz monnoyez et délivrez ung denier escu pour après en faire les jugements. Aussi ferez ouvrer et monnoyer deniers grans blancs douzains à 3 d. 16 gr. de loy A. R., qui est de loy 3 d. 12 gr. $\frac{1}{3}$ de grain fin, à 2 gr. dud. A. R. de remedde, en faisant tailler de poix et recours de 2 deniers et 3 grains chacune pièce, à ce que après le blanchissage fait, ilz reviennent du poix de 2 d. 2 gr. chacune pièce, en sorte qu'ilz soient de 7 solz 7 d. 1 quart de denier aud. marc, qui sont 91 pièces $\frac{1}{4}$ de pièce, à 1 gr. de remedde chacune pièce sur le fort et sur le foible, tellement qu'il y en ait autant de fors que de foybles et que à la délivrance ilz ne soient plus foybles que de demye pièce pour marc, et lesquelz deniers douzains délivrez en 9 marcs de 3 poix, chacun poix de 3 marcs, et faictes mettre en boeste de 60 s. desd. deniers douzains monnoyez et délivrez, qui sont 36 lb. d'iceulx, ung denier desd. douzains, en faisant donner par le me partier aux marchans et changeurs du marc d'or fin 8xx 5 lb. 7 s. 6 d., et du marc d'argent à 12 d. de loy A. R. qui est 11 d. 12 gr. fin, 14 lb. t.

Au surplus, en faisant response à voz lettres et mémoyres du 10e du passé, nous vous envoyons le vidimus de l'ordonnance naguères faicte par led. Sgr sur les remeddes qu'il veult et entend que les mes partiers de ses monnoyes auront cy après tant en poix que loy selon laquelle le narré cy dessus, garde, vous vous gouvernerez et en tout que touche la fabrication des lyards, doubles et petitz deniers t. que demandez, nous, en ensuyvant l'ordonnance dud. Sgr, permectons que vous, me partier, puissiez faire ouvrer et monnoyer pour 6000 escuz desd. deniers lyardz, 3000 escuz desd. deniers doubles et mil escuz desd. deniers petitz t. des poix, loy et aux remeddes qui s'ensuyvent.

C'est assavoir lesd. deniers lyardz à 2 d. 6 gr. de loy A. R. qui est de loy 2 d. 3 gr. $\frac{3}{4}$ de gr. fin, à 2 gr. de loy dud. A. R. de remedde, et de 19 s. 3 d. de taille aud. marc de Paris, qui sont 231 pièces aud. marc et 19 grains tresbuchans chacune pièce, au remedde d'un grain sur le fort et sur le foyble chacune pièce, telle que à la délivrance ilz ne soient plus foibles de deux pièces sur chacun marc; et lesd. deniers doubles t. à 1 d. 6 gr. de loy A. R., qui est de loy 1 d. 4 gr. $\frac{3}{4}$ fin, à 2 gr. de

remedde dud. A. R. et de 16 s. 4 d. de taille aud. marc, qui sont 9^{xx} 16 pièces pour marc, et 23 gr. et demy chacune pièce, au remedde d'ung grain sur le fort et sur le foyble chacune pièce, tellement qu'ilz ne soient plus foibles de 3 pièces pour marc à la délivrance; et lesd. petitz deniers t. à 18 gr. de loy A. R., qui sont 17 gr. $\frac{1}{4}$ fin de loy, à 2 gr. dud. A. R. de remedde et de 21 solz de taille aud. marc, qui sont 252 pièces aud. marc et 18 gr. de poix chacune pièce au remedde d'ung grain sur le fort et sur le foyble, tellement que à la délivrance ilz ne soient plus foybles de 3 pièces pour marc, et lesquelz deniers lyards, doubles et petitz deniers t. délivrez pareillement en 9 marcs à 3 poix, chacun desd. poix de 3 marcs, en mectant en boeste de 60 s. desd. deniers lyards, monnoyez et délivrez, vallans 9 lb. d'iceulx, 1 d. lyard, et de 60 solz desd. deniers doubles t. vallans 6 lb. d'iceulx, 1 d. double tourn. en boeste, et de 60 s. desd. petitz den. t. vallant 60 s. d'iceulx, ung petit den. t., et vous donnez garde qu'il soit ouvré et monnoyé plus grande quantité desd. lyards, doubles et petitz tournois que dessus.

Viennent ensuite des détails sur les gages des officiers et le brassage du m^e part^{er}.

Et à celle fin que le dessusd. ouvraige soit fait suyvant le vouloir dud. S^{gr} et vous gouvernez selon ses ordonnances, nous vous envoyons les patrons desd. escuz, douzains, lyards, doubles et petitz tournois ausquelz vous, tailleur, mectrez au dessoubz de l'écu ung V romain au lieu du T romain que vous y avez mis par cy devant par l'ordonnance de M. Philippe de Lautier, et aussi vous envoyons les vidimus de l'ordonnance donnée à Fontainebleau et Bloys au moys de mars dernier, et nous advertissez souvent de l'estat de vostre monnoye et quelles monnoyes ont cours par delà pour y estre pourveu. Escript à Paris en la chambre desd. monn^{es}, le 5^e jour de septembre 1541.

(*Ibidem*, fol. 61 r° à 62 v°.)

1541 (6 SEPTEMBRE).

Mention de Christophe de Laulne, m^e part^{er} de la monn^e de Paris.

(*Ibidem*, fol. 62 v°.)

1541 (7 SEPTEMBRE).

Mention de François Neyrolles, garde de la monn^e de Lyon.

(*Ibidem*, fol. 63 v°.)

1541 (9 SEPTEMBRE).

Antoine du Ryeu, garde de Villefranche, apporte les boîtes de Pierre Coullon le jeune, m^e part^{er}; on les ouvre le 25 octobre suivant; il s'y trouve :

2 écus au soleil.

2 s. 10 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 293.)

1541 (15 SEPTEMBRE).

On apporte les boîtes de Marseille, de François Perrin, m^e part^{er}; on les ouvre le 23 du mois; il s'y trouve :

5 s. 7 d. de douzains.

2 écus au soleil.

(*Ibidem.*)

1541 (8 OCTOBRE).

Guillaume Sottin, garde, et Jacques de Louvyers, contregarde de Paris, apportent les boîtes de Pierre de Laulne, commis à la maîtrise; on les ouvre le 22 décembre

suivant à la requête du procureur du Roy en lad. chambre, ce requérant au moyen de la fuyte dud. Pierre de Laulne. Il s'y trouve 18 s. 3 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1541 (17 octobre).

Paris.

Bastien de Riberolles, me afineur à Paris, commis jusqu'au jour Saint-Martin à la maîtrise de la monnaie, au lieu de Christophle de Laulne, privé de l'exercice de la maîtrise par jugement des généraux.

Fera les escus et grands blancs comme est dit cy dessus.

Différence comme cy dessus.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 9 v°.)

1541 (19 octobre).

Mention de Guillaume Sotin, garde de la monne de Paris, et de Bastien de Riberolles, commis à la maîtrise particulière, et de Christofle de Laulne, naguères me partes. Ordonné à celui-ci de faire laver et serrer des laveures et regretz à lui appartenants et à cause desquels Riberolles n'a pas voulu prendre les clefs de la monne. Les ustensiles laissés par de Laulne seront prisés et repris au prix fixé par Riberolles.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10, fol. 70 r°.)

1541 (25 octobre).

Les généraux des monnes certifient que 82 lb. de bons tournois, monnoye courant l'an 1315, avalluez à la somme de 379 lb. 12 s. 7 d. t., vallent à la monnoye courant à présent 425 lb. 3 sols 8 d. t.

(*Ibidem*, fol. 72 v°.)

1541 (26 octobre.)

Il est ordonné d'essayer les écus au soleil étant dans les boîtes de la monne de Villefranche-en-Rouergue, de l'ouvrage fait par Pierre Coullon le jeune, me partes, apportées par Antoine du Ryeu, l'un des gardes, le 9 septembre dernier.

(*Ibidem.*)

1541 (29 octobre).

Dans l'exécutoire daté du 29 octobre, il est ordonné aux gardes de faire connaître à la chambre la différence du maître nommé à Villefranche, et cela dans le délai de 3 mois.

(A. N. Reg. Z, 1b, 63, fol. 11 r°.)

1541 (novembre).

Au mois de novembre 1541, descry des escuz légers qui ne seront du poids de 2 d. 16 gr. treb. après le 15 mars ensuivant.

Depuis, sur les remonstrances des sujets, le Roy permect par provision le cours des escus légers, assavoir, ceux de 2 d. 15 gr. pour 44 s. 3 d.

(Sorb., H, 1, 11, n° 166 *bis*.)

1541 (4 novembre).

Pierre de la Rue, tailleur de la monne de Bayonne, apporte les boîtes de Menault de Mondaco, me partes; il s'y trouve :

16 escus sol Franciscus.

3 s. 6 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1541 (6 novembre).

Lettre des généraux maîtres à la monnaie de Bordeaux dont les officiers demandent à ouvrer des liards, doubles et petits deniers tournois.

Les généraux maîtres permettent 500 marcs de lyards, 300 marcs de doubles et 200 marcs de deniers t.

Le même jour, des lettres semblables sont adressées aux officiers de la monn^e^ de Bayonne.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 63, fol. 11 r^o^ à 13 r^o^.)

1541 (10 novembre).

A Paris, par Sébastien de Riberolles, commis par les généraux m^es^, lequel a pour sa différence une merlecte du costé de la croix, entre les mots *nomen* et *domini*.

Gardes, Jehan Barbedor et Guillaume Soutin; tailleur, Claude le May, et contregarde, Jacques de Louviers.

Douzains de 91 $\frac{1}{4}$ au marc, et à 3 d. 16 gr.; du 10 novembre 1541 au 24 décembre suivant, en 10 délivrances, mis en boîte 204 pièces.

Signé par le May, Barbedor, Soutin et de Louviers.

Ecus et demi-écus, de 71 $\frac{1}{6}$ et à 23 k., ayant cours pour 45 s. t.; du 16 novembre 1541 au 5 janvier suivant, en cinq délivrances, 5489 $\frac{1}{2}$ émis.

Dans quatre de ces délivrances il y avait des $\frac{1}{2}$ écus.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1^b^, 914.)

1541 (14 novembre).

Pierre Bayard, garde de la monn^e^ de Limoges, apporte deux boîtes de lad. monn^e^, l'une de l'ouvrage fait par feu Mérigot Guibert, et l'autre par Marcial Mercier, à présent commis à la maîtrise par les gardes. Il apporte aussi les boîtes de la monn^e^ de La Rochelle, de l'ouvrage d'André Cibot, commis à la maîtrise.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 10, fol. 75 r^o^ et v^o^.)

Pierre Bayard, contregarde de Limoges, apporte les boîtes d'Emery, dit Mérigot Guibert, m^e^ part^er^; on les ouvre le 24 du mois; il s'y trouve 25 s. 1 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 294.)

Le même jour, le même apporte les boîtes de Limoges de Marcial Mercier, commis à la maîtrise par les gardes; on les ouvre le même jour, et il s'y trouve 8 s. 3 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

Le même jour, le même apporte les boîtes de La Rochelle de feu André Cybot, en son vivant commis à la maîtrise; on les ouvre le 22 mars 1541; il s'y trouve :

13 d. de douzains.
1 s. 8 d. des mêmes (2^e^ boîte).
11 d. des mêmes (3^e^ boîte).
7 s. 11 d. des mêmes (4^e^ boîte).
5 écus au soleil.

(*Ibidem.*)

1541 (19 novembre).

A Paris, par Sébastien de Riberolles, commis à la maîtrise, lequel a pour sa différence une merlette du costé de la croix, entre les mots *nomen* et *domini*.

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 91 et $\frac{1}{4}$ au marc; du 10 novembre 1541 au 14 décembre suivant, en dix délivrances, mis en boîte 229 pièces.

Nouvelle boîte dud. Riberolles; du 20 janvier 1541 au 25 février suivant, en neuf délivrances, mis en boîte 170 pièces.

Item, du 3 mars 1541 à janvier 1542, en 61 délivrances, mis en boîte 4 lb. 17 s. 10 d. (1174 pièces).

Nouvelle boîte de douzains; du 13 janvier 1542 au 24 décembre 1543 en 56 délivrances, mis en boîte 4 lb. 15 s. 4 d. (1144 pièces).

Deniers tournois; du 10 mars 1542 au 20 mars suivant avant Pâques, en 4 délivrances, mis en boîte 9 s. 2 d. (110 pièces).

Douzains; du 11 janvier 1543 au 20 mai 1544, en 12 délivrances, mis en boîte 267 pièces.

Testons et demi-testons ordonnés le 20 septembre 1542, par Sébastien de Riberolles, commis à la maîtrise; du 12 octobre 1542 au 31 du même mois, en 6 délivrances, mis en boîte 59 pièces (en gros et ½ testons).

(A. N. Reg. en papier, Z, 1419. Carton Z, 1b, 914.)

1541 (20 NOVEMBRE).

On apporte les boîtes de Dijon, de Jacques Bergeron, commis pour un an par Gabriel Chicot; on les ouvre le 5 décembre; il s'y trouve 3 s. 2 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1541 (21 NOVEMBRE).

Christofle de Laulne, naguères me part^er de la monne de Paris, est prisonnier au petit Chastellet.

Claude le May est toujours tailleur de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10, fol. 76 v°.)

1541 (5 DÉCEMBRE).

On ouvre les boîtes de Dijon, de l'ouvrage de Jacques Bergeron, commis pour un an à la maîtrise par maistre Gabriel Chicot, apportées le (*en blanc*); il s'y trouve :

1 écu au soleil.
18 d. de douzains.
3 d. de douzains (autre boîte).
2 s. 8 d. de doubles t.
7 s. 2 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

1541 (16 DÉCEMBRE).

Mention de Jacques Bergeron, commis à la maîtrise partre de la monne de Dijon. Il demande à frapper 1000 marcs de menue monnoye comme lyardz, doubles et petitz deniers tournois, dont il y a trop peu en Bourgogne. Il lui est permis de frapper 500 marcs de lyards, 300 marcs de doubles et 200 marcs de d. t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10, fol. 83 r°.)

1541 (19 DÉCEMBRE).

Mention d'Antoine Droynot, garde de la monne de Dijon.

(*Ibidem.*)

1541 (20 DÉCEMBRE).

Mention de François Neyrolles, garde, et Antoine Pons, contregarde de la monne de Lyon. L'autre garde est Claude de Longueville.

(*Ibidem*, fol. 87 r°.)

1541 (23 DÉCEMBRE).

Response faicte par les généraux conseillers du Roy nostre Sire sur le faict de ses monnoyes, aux lettres et articles envoyez par les seigrs des comptes de Thurin à la chambre desd. monnes à Paris.

Il y est rappelé qu'il a été permis de frapper à Turin pour 6000 écus de liards, 3000 écus de doubles t. et 1000 écus de deniers tournois. Puis les titres et tailles en sont rappelés, ainsi que le mode de

leur délivrance et le nombre qu'il en faut mettre en boîte.

(*Ibidem*, fol. 55 v° à 86 v°.)

1541 (23 décembre).

Pierre de Coussilz dit Agaffin, capp^ae^ de Villeneuve, apporte les boîtes de Jérôme Bourdin, m^e^ part^er^; on les ouvre le 30 décembre; il s'y trouve :

4 écus au soleil.

1 s. 10 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

1541 (24 décembre).

Mention de Jehan de la Roche, dit de Jouhe, commis à la maîtrise de Poitiers, et d'Etienne Escoffier, garde.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 10, fol. 88 r°.)

1541 (31 décembre).

Ordonnance d'ouverture de la monnaie de Bourges sur la requeste des habitants.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 63, fol. 21 v° à 22 v°.)

L'exécutoire des généraux maîtres est du 4 février 1541.

(*Ibidem*, fol. 22 v° et 23 r°.)

1541 (2 janvier).

Mention de Guillaume de Houppeville, m^e^ part^er^, et de Denys le Forestier, tailleur de la monn^e^ de Rouen.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 10, fol. 88 v°.)

1541 (9 janvier).

Jehan Barbedor et Guillaume Sottin, gardes, et Jacques de Louviers, contregarde, et Bastien de Riberolles, commis à la maîtrise de Paris, apportent les boîtes; on les ouvre le 22 février; il s'y trouve :

27 d. $\frac{1}{2}$ d'écus et demi-écus au soleil.

17 s. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 294.)

Nota. Claude le May est tailleur de la monn^e^.

1541 (11 janvier).

A esté mys au bureau de la chambre de céans, par le greffier de lad. chambre, deux deniers grans blancs douzains avec quatre deniers lyards faicts en la monnoye de Thurin et envoyez par Jehan Pierre Gestand, l'un des gardes de lad. monnoye de Thurin, avec certain pacquet adressant à lad. chambre, le tout baillé au greffier de lad. chambre le 9^e^ jour de ce présent moys par m^e^ François Beurbens, advocat du Roy en icelle.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 10, fol. 89 v°.)

1541 (12 janvier).

Paris.

Bastien de Riberolles, commis par les généraux pour un an.

Caution pour 4000 liv. de Jean de Riberolles, marchant hostelier, demeurant à Claye prez Meaux; Noel de Riberolles, laboureur, demeurant aud. Claye; Loys de Riberolles, marchant mercier à Paris, et Guillaume de Riberolles, laboureur, demeurant à Courceny en France.

Certificat Claude Boidevent, affineur à Paris.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 9 v°.)

1541 (14 janvier) a 1542 (29 septembre).

Douzains à 3 d. 16 gr. A. R. et de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ (91 $\frac{1}{4}$), frappés par Jacques Bergeron, commis pour un an à la maîtrise de Dijon, ou jusqu'à décision du Roi. Du 14 janvier

1541 au 29 septembre 1542 exclu, mis en boîte 8 s. 4 d. (100 p.), représentant 100000 pièces frappées.

Douzains semblables aux précédents, frappés par le même; du 28 juillet 1543 au 28 février suivant, mis en boîte 51 s. 9 d. (621 pièces), représentant 621000 douzains frappés.

Douzains semblables (conformes à l'ordonnance du 19 mars 1540, donnée à Blois), par Jacques Bergeron, commis à la maîtrise par me Gabriel Chicot; 3 délivrances, les 18 août, 24 septembre et 8 octobre 1541; mis en boîte 3 s. 2 d. (38 p.) représentant 38000 pièces frappées.

Mêmes douzains; les 18 novembre et 7 décembre 1543, mis en boîte 19 pièces représentant 19000 frappées.

Mêmes douzains; du 15 mars 1545 avant Pâques au 25 décembre 1546 exclu, mis en boîte 10 s. 11 d. (131 pièces) représentant 131000 pièces frappées.

Laissant de côté les 19000 pièces des 18 novembre et 7 décembre 1543, qui font évidemment double emploi, nous trouvons 890000 douzains frappés par Jacques Bergeron.

(A. N. Carton Z, 1b, 866-67.)

1541 (16 JANVIER).

Ordre à Claude le May, tailleur de la monne de Paris, de fournir à lad. monne les fers nécessaires soubz la differance de Bastien de Riberolles, commis à la maistrise partre.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10, fol. 90 ve.)

1541 (18 JANVIER).

Les généraux maîtres certifient que les arrérages des 30 lb. 10 solz t. de rente pour chacun an, de la monne à 5 d. de loy et 6 s. 8 d. de taille courant l'an 1453, vallant 118 livres 14 solz 10 d. ob. t. monnoye lors courant pour trois ans et 326 jours commençant le 26 février 1537 jusques aujourd'hui, vallent de la monne courant à présent 221 lb. 13 s. t. Donné à Paris le 18 janvier 1541.

(*Ibidem*, fol. 92 re.)

1541 (24 JANVIER).

Mention de Jacques Chambon, me partier de la monne de Toulouse.

(*Ibidem*, fol. 93 re.)

1541 (30 JANVIER).

Sur la requeste présentée à la chambre de céans par André de Montagut, me partier de la monne de Marsailles en Prouvence, contenant que au pays dud. Prouvence, au moyen de décry qui y a esté faict des petitz patars que y souloient avoir cours, ne y a à présent aucune menue monnoye pour subvenir et secourir le pauvre peuple, requérant à ceste cause led. suppliant luy estre par nous permys faire ouvrer et monnoyer en lad. monnoye de Marseille, telle quantité de lyards, doubles et petitz deniers tournois qu'il nous plaira ordonner; considéré le contenu de laquelle requeste il est permis aud. suppliant de pouvoir faire battre, ouvrer et monnoyer 500 marcs de deniers lyards, 300 marcs de deniers doubles et 200 marcs de petitz deniers tournois, des poix, loy et aux remeddes cy après declarez; c'est assavoir lesd. deniers lyards à 2 d. 6 gr. de loy A. R., qui est de loy 2 deniers 3 grains $\frac{2}{4}$ de grain fin, à 2 gr. de loy dud. A. R. de remedde et de 19 s. 3 d. de taille aud. marc de Paris, qui sont 231 pièces aud. marc et 19 gr. tresbuchans chacune pièce,

au remedde d'un grain sur le fort et sur le foyble chacune pièce, tellement que à la délivrance ilz ne soient plus foybles de deux pièces sur chacun marc; et lesd. deniers doubles à 1 d. 6 gr. de loy A. R., qui est de loy 1 d. 4 gr. $\frac{3}{4}$ fin, à 2 gr. de remedde dud. A. R. et de 16 s. 4 d. de taille aud. marc, qui sont 9^{xx} 16 pièces pour marc et 23 gr. et demy chacune pièce, du remedde d'un grain sur le fort et sur le foyble chacune desd. pièces, en sorte qu'ilz ne soient plus foybles de 3 pièces par marc à la délivrance; et lesd. petitz deniers t. à 18 gr. de loy A. R., qui sont 17 gr. $\frac{1}{4}$ fin de loy, à 2 gr. dud. argent le Roy de remedde et de 21 s. de taille aud. marc, qui sont 252 pièces aud. marc et 18 gr. de poix chacune pièce, au remedde d'un grain sur le fort et sur le foyble, à ce que à la délivrance ilz ne soient plus foybles de 3 pièces pour marc.

(*Ibidem*, fol. 94 v° et 95 r°.)

1541 (30 JANVIER).

On apporte les boîtes de Montpellier, de l'ouvrage fait à la petite croisette, par Michel Calvet, m^{e} part^{er}; on les ouvre le 10 mai 1543, devant Yves Durand, l'un des gardes de Montpellier; il s'y trouvait :

18 s. 3 d. de gr. blancs douzains.

13 écus au soleil.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 293.)

On apporte les boîtes de Montpellier, de Michel Calvet, m^{e} part^{er}; on les ouvre le 19 avril 1542 après Pâques; il s'y trouve :

13 écus au soleil.

18 s. 3 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 294.)

Nota. — Ces boîtes ont été ouvertes une première fois, puis closes de nouveau.

1541 (3 FÉVRIER).

Jehan de la Fontaine, commis à la maîtrise de la monn^{e} de La Rochelle, demande à faire 1000 marcs de liards et doubles t. On lui permet de faire 400 marcs de liards et 200 marcs de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1^{b}, 10, fol. 95 v° et 96 r°.)

1541 (8 FÉVRIER).

Pierre Turpin est nommé m^{e} part^{er} d'Angers pour 4 ans, pendant lesquels il frappera annuellement 100 marcs d'or et 2000 marcs d'œuvre.

Douzains à 3 d. 16 grains et de 7 s. 7 d. et $\frac{1}{4}$ (91 et $\frac{1}{4}$ au marc); du 24 juillet 1542 au 31 décembre suivant, 670 marcs et $\frac{80}{73}$ .... 612000 frappés.

Mêmes douzains, par Pierre Turpin, commis par les gardes pour un an jusqu'à nouvel ordre du Roi; du 21 mai 1541 au 2 mars suivant, 3369 marcs et $\frac{15}{73}$..... ..... 307440 frappés.

Mêmes douzains, même m^{e} part^{er}; du 6 avril 1541 au 11 juin 1542, 552 marcs et $\frac{24}{73}$..... 50390 frappés.

Mêmes douzains; du 24 juillet 1542 au 31 décembre suivant, 670 marcs et $\frac{80}{73}$.... ..... 61200 frappés.

Mêmes douzains; du 19 janvier 1543 au 8 janvier 1544, 2903 marcs et $\frac{40}{73}$..... ..... 269460 frappés.

Mêmes douzains; du 20 janvier 1544 au 10 décembre 1545, 7921 marcs et $\frac{71}{73}$ ..... 722680 frappés.

Mêmes douzains; du 31 décembre 1545 au 9 décembre 1546, 9137 marcs et $\frac{7}{73}$ ..... 833760 frappés.

Mêmes douzains; du 5 janvier 1546 au 23 décembre 1547, 7314 marcs et $\frac{80}{73}$ ..... 667440 frappés.

Le même Pierre Turpin est nommé m^{e}

part^er de la monn^e d'Angers, par lettres patentes du roi Henri II, le 26 septembre 1547.

Avec lui, les gardes furent Claude Hairau et Philippe Chairbonneau; le contregarde Laurent Landeny, et le tailleur Guillaume Perrin.

(A. N. Reg. Z, 1398. Carton Z, 1^b, 818.)

1541 (8 février).

Mention de François Marcou, garde de la monn^e de Bordeaux.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10, fol. 95 v°.)

1541 (14 février).

A La Rochelle, par Jehan de la Fontaine, m^e part^er; gardes, Mathurin Parreau et Jehan Disnematin, commis par mons^er le général Monperlier; tailleur, Jehan Cappet; contregarde, Jehan Boreau (*il signe* Bouhereau).

Douzains à la fabrication nouvelle, à 3 d. 16 grains et de 91 $\frac{1}{4}$ au marc; du 14 février 1541 au 23 juin 1542, en 9 délivrances, 218 lb. 10 s. 8 d.

Boîte close le 29 juin 1542, ainsi que les suivantes.

Ecus au soleil à la nouvelle fabrication, à 23 k. $\frac{1}{8}$ et de 71 $\frac{1}{6}$.

Le 24 février 1541, 346.

Le 27 juin 1542, 257.

Total, 603.

Deniers tournois à 12 gr. de loi et de 21 s. de poids (252).

Le 24 mars 1541, 21 lb.

Le 1^er août 1542, 36 lb.

Le 6 avril 1542, 43 lb.

Mis en boîte, 29 pièces.

(A. N. Petit cahier de parchemin. Carton Z, 1^b, 955-57.)

1541 (15 février).

Mention de Michel Calvet, m^e part^er de la monn^e de Montpellier.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10. — *Nota.* A partir du fol. 97, le registre n'est plus paginé.)

Mention de Pierre Turpin, m^e part^er de la monn^e d'Angers.

(*Ibidem.*)

1541 (17 février).

Ordonnancement d'une dépense à faire par Michel Calvet, m^e part^er de la monn^e de Montpellier.

(A. N. Carton Z, 1^b, 900.)

1541 (18 février).

Mention de feu m^e Jehan Martin, en son vivant tailleur de la monn^e de Montpellier, et de Guillaume Calvet, naguères m^e part^er de lad. monn^e.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10.)

1541 (20 février).

Ordonnance de réouverture de la monn^e de Poitiers.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 63, fol. 28 r^e à 29 r^e.)

L'exécutoire des généraux m^es est du 1^er mars 1541.

(*Ibidem*, fol. 29 r^e à 30 r^e.)

Le même jour, ils écrivent aux gardes d'avoir à commettre à l'exercice de la maîtrise part^re un homme de bien et prud'homme, sçavant et expérimenté au faict de maistrise de monnoye.

(*Ibidem*, fol. 30 r^e et v^e.)

1541 (4 mars).

Mention de feu Antoine Portal, en son vivant l'un des gardes de la monn^e de Villefranche.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10.)

1541 (6 MARS).

On apporte les boîtes de Toulouse, de Jacques Chambon, m^e part^er; il s'y trouve :

24 écus au soleil.

4 lb. 15 s. 1 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 294.)

1541 (8 MARS).

Lettres patentes ordonnant la continuation du cours des escus soleil du poids de 2 d. 14 et 15 gr.

Ordonnance criée à Paris le mercredi 8 mars.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 63, fol. 36 v^o à 37 v^o.)

Guillaume de Houppeville, m^e part^er de la monn^e de Rouen, demande à faire 1000 marcs de deniers t.; on lui en permet 600 marcs.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10.)

1541 (10 MARS).

On apporte les boîtes d'Angers, de Pierre Turpin, il s'y trouve :

8 écus au soleil.

31 s. 7 d. obole de douzains (?).

(A. N. Reg. Z, 1^b, 294.)

1541 (13 MARS).

Les généraux m^es certifient que des lettres du Roi ont ordonné la réouverture des monn^es de Villefranche, Thurin, Poictiers et Bourges.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10.)

1541 (23 MARS).

Antoine Benoist, garde de Tours, apporte les boîtes de Jehan Ginbail, commis à la maîtrise; il s'y trouve :

2 écus au soleil.

14 s. 8 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 294.)

1541 (28 MARS).

Ordre aux gardes et au m^e part^er de Limoges de clore toutes les boîtes, de les envoyer et de cesser tout ouvrage jusqu'à nouvel ordre.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10.)

1541 (30 MARS).

Affaire relative à des contraventions dans la fabrication des monnaies à Grenoble.

Il s'agit de doubles tournois fabriqués par Loys Proust en 1540 et 1541. Il est assigné à comparaître avec Barthélemy Borgier, son commis, Bonaventure le Bier (?) et Thomas Robert, gardes.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 63, fol. 42 r^o et v^o.)

1541 (31 MARS).

Mention de Loys de Coussi, naguères garde de la monn^e de Tours.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10.)

1541 (1^er AVRIL) A 1542 (18 DÉCEMBRE).

Petits deniers tournois à 18 gr. de loi et de 21 s. de poids (252 p.); du 1^er avril 1541 avant Pâques et du 18 décembre 1542, par Jacques Bergeron, à Dijon; mis en boîte 3 s. 11 d. (47 pièces).

Deniers tournois semblables aux précédents par le même; le 18 mars 1542, mis en boîte 17 pièces.

Les 10 et 27 février 1544, deniers tournois semblables; mis en boîte 8 s. 10 d. (110 pièces).

(A. N. Carton Z, 1^b, 866-67.)

1542.

Bayonne.

Pierre de la Rûe, pour six ans, par lettres patentes.

200 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre chacun an.

Différence, un P romain au commencement de la légende, tant du côté de la croix que de la pille.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 21 v°.)

Dijon.

Jacques Bergeron, pour six ans, par lettres patentes.

100 marcs d'or, 2000 marcs d'œuvre par an.

(*Ibidem*, fol. 14 r°.)

Grenoble.

Jean Corrieulx, dit de Vienne, pour quatre ans, par lettres patentes.

Fera serment pardevant m^e^ Benoist Seignoret, général des monn^es^ en Dauphiné.

Baillera caution de 4000 liv. t.

(*Ibidem*, fol. 42 v°.)

La Rochelle.

Jean de la Fontaine, pour un an, par les généraux.

Différence, une fontaine à la fin de la légende de son ouvrage.

Sire Jean Disnematin, garde de la monn^e^ de La Rochelle.

(*Ibidem*, fol. 38 r°.)

Rouen.

Guillaume de Houppeville, pour six ans, par lettres patentes.

200 marcs d'or, 6000 marcs d'œuvre chacun an. Caution de 8000 liv.

Deniers d'or escus soleil à 23 k., à $\frac{1}{8}$ de k. de remède, de 71 $\frac{1}{6}$ au marc de Paris, et de 2 d. 16 gr. $\frac{3}{4}$ chacune pièce, au remède de $\frac{1}{4}$ de grain sur le fort et sur le faible chacune pièce.

Deniers grans blancs douzains à 3 d. 16 gr. de loy argent le Roy, qui est de loy 3 d. 12 gr. $\frac{1}{8}$ de gr. fin, à 2 gr. dud. arg. le Roy de remède, de poids et recours de 2 d. 3 gr. chacune pièce, en sorte qu'ils soient de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ de den. au marc, qui sont 91 pièces et $\frac{1}{4}$ de pièce, à un gr. de remède chacune pièce sur le fort et sur le faible, suivant les ordonnances.

(*Ibidem*, fol. 12 v°.)

1542 (17 AVRIL).

Mention de Jehan Barbedor et Guillaume Sotin, gardes de la monn^e^ de Paris, naguères commis à l'exercice de la maîtrise part^re^. Ils ont ouvré depuis le lundi 1^er^ décembre 1539 jusqu'au 5 juillet 1542 inclus.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 10.)

1542 (19 AVRIL).

Jehan Ginbail, naguères commis à la maîtrise part^re^ de la monn^e^ de Tours.

Le même Jehan Ginbail par cy devant commis à la maîtrise part^re^ de la monn^e^ de Villefranche.

(*Ibidem.*)

1542 (20 AVRIL AU 5 JUILLET).

Il est écrit aux chefs des ouvriers et monnoyers des villes ci-après énumérées d'envoyer à la chambre des monnaies le rôle des ouvriers et monnoyers reçus en lad. monnoye, ensemble les réceptions faictes en icelle depuis cent ans en çà.

Lymoges, le 28 avril 1542.

Lyon et Marseille (aux gardes), le 20 avril 1542.

La Rochelle, le 22 avril 1542.

Tours, le 26 mai 1542. Remises à Antoine Benoist, l'un des gardes.

Bordeaux et Bayonne, le 26 mai 1542. Remises le 5 juin à Pierre de la Rue, tailleur de lad. monn°.

Poitiers, le 26 mai 1542. Remises à Michel de la Roche, l'un des gardes.

Toulouse, le 26 mai 1542.

Angers, le 26 mai 1542.

Troyes, le 2 juin 1542.

Montpellier, le 2 juin 1542.

Bourges. Remises à Antoine Ginbail le 9 juin 1542.

Nantes, le 5 juillet 1542, avec ordre d'envoyer toutes les boîtes de l'ouvrage fait jusqu'au mois de mai 1542.

Rennes, le 5 juillet 1542. Mêmes lettres que pour Nantes.

Les deux remises le 7 juillet à Pierre Turpin, m° part^er^ d'Angers, pour qu'il les fasse parvenir.

(*Ibidem.*)

1542 (22 AVRIL).

Mention de François Dauvergne, m° part^er^ de la monn° de Limoges.

Il lui est défendu ainsi qu'aux gardes de faire aucun ouvrage jusqu'à ce que led. Dauvergne ait comparu en la chambre des monn^es^.

(*Ibidem.*)

1542 (27 AVRIL).

Mention d'Emery, dit Mérigot Guibert, naguères m° part^er^ de la monn° de Limoges.

Ses boîtes apportées à la chambre le 14 novembre 1541.

Le même jour, mention de Marcial Mercier, m° part^er^ de la monn° de Limoges. Ses boîtes apportées le 14 novembre 1541.

(*Ibidem.*)

1542 (28 AVRIL).

Mention de Jehan Villate, tailleur de la monn° de Bourges.

(*Ibidem.*)

1542 (5 MAI).

Certificat des généraux m^res^ constatant que ès années 1306, 7 et 8, furent forgez ès monn^es^ du Roy nostred. S^gr^ petis royaulx d'or qui eurent cours pour 11 solz parisis la pièce; ès années 1309 et 10, autres royaulx d'or qui eurent cours pour 24 s. parisis la pièce, et n'appert que lesditz royaulx n'ayent toujours eu cours dès lesd. 1306 jusques en l'an 1325, et en l'an 1325 furent forgez autres royaulx doubles qui eurent cours pour 20 solz parisis.

(*Ibidem.*)

1542 (10 MAI).

Mention de Jehan Aleaulme, garde de Saint-Pourçain, et de Jehan Menudel, naguères m° part^er^ de lad. monn°.

(*Ibidem.*)

1542 (15 MAI).

Sur la requête de Jehan Ginbail, m° part^er^ de la monn° de Bourges, depuis le 1^er^ février précédent, demandant à ouvrer de la monn° noire soit à Bourges, soit à Toulouse. Il est autorisé à émettre 600 marcs de lyars, 300 marcs de deniers doubles et 300 marcs de deniers petis tournois.

(*Ibidem.*)

1542 (16 MAI).

Sur la requête des consuls, manans et habitans de Villefranche, alléguant que la monn[e] est restée longtemps en chômage et que le besoin de petite monnaie est urgent pour la population du pays, les généraux m[es] permettent aux officiers de la monnaie de faire ouvrer 400 marcs de liards, 300 marcs de doubles t. et 300 marcs de deniers tournois.

(*Ibidem.*)

Le mandement des généraux m[es] aux officiers de la monn[e] de Villefranche porte que les monnaies qu'ils sont autorisés à frapper seront :

Les liards à 2 d. 6 gr. de loi A. R. et de 19 s. 3 d. de taille au marc de Paris (231 pièces).

Les doubles t. à 1 d. 6 gr. A. R. et de 16 s. 4 d. de taille (196 pièces).

Les petits deniers t. à 18 grains A. R. et de 21 s. de taille (252 pièces).

(*Ibidem.*)

1542 (20 MAI).

Mention de Jehan Aleaulme, garde de la monn[e] de Saint-Pourçain, et de Jehan Menudel, naguères m[e] de lad. monnoye.

(*Ibidem.*)

Le même jour, ordre aux gardes de la monn[e] de Rouen de clore toutes les boîtes et de les envoyer avec Guillaume de Houppeville, m[e] part[er], pour qu'il assiste à leur ouverture et fasse apurer son compte.

(*Ibidem.*)

1542 (26 MAI).

Claude le May apporte à la chambre une pile et deux trousseaux à douzains taillés par lui pour Poitiers. Ils sont remis à Michel de la Roche, garde, pour les faire tenir à Abel Chasteigner, l'autre garde.

(*Ibidem.*)

1542 (1[er] JUIN).

De par les généraux conseillers du Roy nostre sire sur le faict de ses monnoyes, Jehan Pierre Gastardy (*sic*), garde de la monnoye de Thurin, nous avons receu plusieurs lettres de vous et mesmement celles que vous nous avez escriptes du 21[e] d'avril dernier passé, et quant aux pièces forgées à Saluces, mentionnées en vosd. lettres, nous en avons fait faire essay et se sont trouvées lesd. pièces estre de bon poids et de bonne loy. S'il advient cy après que lesd. pièces fussent empirées, vous nous en advertirez pour y pourveoir. Au surplus, quand vous baillerez doresenavant des fers pour monnoyer que l'or ou argent sera monnoyé (*sic*), vous garderez par devers vous l'ouvraige scellé du sceau du maistre jusques ad ce que la délivrance en soit faicte, qui se fera dedans deux ou troys jours entresuyvans de monnoiage, sans intervalle de jour; car se intervalle y avoit soit pour feste ou autrement, il fauldra délivrer ce que sera monnoyé sans autre intervalle led. jour, et quant à aucuns autres articles de voz lettres, nous vous en ferons response sitost que l'un de nous qui est pour le présent devers le Roy sera de retour par deçà. Escript à Paris.

(*Ibidem.*)

Permis à Michel de la Roche, garde de la monn[e] de Poitiers, de se faire suppléer pendant le temps que son père, Jehan de la Roche, commis pour un an par les offi-

ciers de la monn[e] à l'exercice de la maîtrise, tiendra cet office.

(*Ibidem.*)

1542 (2 juin).

Mention de Claude Michel, tailleur de la monn[e] de Montpellier, et de Michel Calvet, m[e] part[er]. Ordre de clore les boîtes et de cesser tout ouvrage jusqu'à ce que le m[e] part[er] ait comparu et fait vérifier ses lettres de bail. Ordre aux gardes de comparaître le 31 juillet prochain, pour répondre du foiblage trouvé en l'ouvraige faict par led. Calvet depuys la dernière ordonnance.

(*Ibidem.*)

Ce même jour, sont envoyées les lettres pour Montpellier réclamant le rôle des ouvriers et monnoyers.

(*Ibidem.*)

1542 (3 juin).

A Tours, par Christophe Laulne, nommé pour six ans par lettres royales du 1[er] février 1538.

Ecus de 45 s. t.; les 3 juin, 26 septembre et 30 décembre 1542..... 1300

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 91 $\frac{1}{4}$ au marc; du 24 juin 1542 au 31 décembre suivant, 544 marcs $\frac{32}{73}$..... 49680

Ecus et demi-écus au soleil; du 16 juin 1542 au 17 décembre 1543, mis en boîte 24 écus et demi..... 4900

Douzains semblables; du 19 janvier 1542 au 23 décembre 1543, 3487 marcs $\frac{44}{73}$..... 318240

Ecus semblables; du 24 mars 1543 au 19 novembre 1544..... 2400

Item, les 6 mars 1544 et 31 décembre 1545..... 400

Item, le 21 juillet 1546..... 300

Item, le 7 février 1546 (mis en boîte 3 $\frac{1}{2}$)..... 700

(A. N. Reg. Z, 1399. Carton Z, 1[b], 1000-1.)

1542 (3 juin).

Ordonnance touchant la défense du cours et mise des douzains faictz à la croisette au pays d'Italie.

François, etc. Comme nous ayons esté advertiz que depuis peu de temps en certains lieux d'Ytalie on ayt faict forger nouvelles monnoyes de douzains, lyards et autres espèces d'or et d'argent ayant la petite croisette comme celles que faisoit à présent faire et forger en noz monnoyes, lesquelles commencent à avoir cours en notre pays de Piémont et lieux circonvoisins et se traictent et allouent entre noz subgectz pour semblable pris que ceulx que faisons à présent forger sans ce que leur ayons donné aucun cours; à ceste cause et pour éviter la contrefaçon tant desd. monnoyes que des nostres, avons ordonné et ordonnons que lesd. douzains, lyars et toutes autres espèces de monnoyes, tant rouges, blanches que noires qu'on pourra par cy-après faire forger en quelque lieu que ce soit ne ayent aucun cours et ne soient prinses et mises en noz pays, terres et seigneuries pour quelque pris que ce soit si elles ne sont comprinses au cours et pris que avons permis par noz ordonnances, mais soyent portées et mises au feu pour billon suivant lesd. ordonnances.

Ordonnance criée à Paris, le vendredi 16 juin 1542.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 63, fol. 41 r[o] et v[o].)

1542 (5 juin).

Les généraux écrivent aux gardes de la

monn[e] de Bayonne que, depuis le 19 février 1536, ils ont vérifié les lettres de bail faict par le Roy à Demondaco, et néantmoings ne nous est depuis led. temps apparu qu'il aye baillé caution pour lad. monn[e].

Ordre d'exiger immédiatement de lui bonnes et suffisantes cautions de la somme de 4000 livres tournois.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 10.)

Charles Martin, tailleur de la monn[e] de Bordeaux.

Confirmation (par la chambre) de Jehan du Soudo, commis (par Claude Monperlier) aud. Charles Martin, tailleur, pour (l'aider à) faire fers pilles et trousseaulx à escus, grans blancs, liards, doubles et petis deniers tournois.

(*Ibidem.*)

1542 (6 JUIN).

Ecrit aux gardes de Bourges d'exiger les cautions suffisantes de Jehan Ginbail, m[e] part[er], dont les lettres ont été vérifiées dès le 8 février précédent. Ordre jusque-là de clorre les boîtes et de cesser tout ouvrage.

(*Ibidem.*)

1542 (12 JUIN).

Guillaume Hoy, garde de Rouen, apporte les boîtes de Guillaume de Houppeville; on les ouvre le 19 du mois; il s'y trouve :

186 écus au soleil.
9 lb. 13 s. 3 d. de douzains.
9 s. 6 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 294.)

1542 (15 JUIN).

Joinville.

Ordre d'ouverture de la monnaie de Chambéry, sur la requête des habitans de la ville qui est la principale de la Savoie.

Ordre d'y installer les officiers nécessaires.

On y ouvrera doresenavant et à perpétuité monnoye d'or et d'argent.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 63, fol. 53 v[o] à 54 v[o].)

L'exécutoire des généraux maîtres du 14 février 1542 porte que les boîtes de Chambéry seront jugées à Paris.

(*Ibidem*, fol. 54 v[o] à 55 v[o].)

Chambéry.

André Roze, pour quatre ans, par lettres patentes.

200 marcs d'or et 4000 marcs d'œuvre. Caution de 4000 liv.

Différence, deux roses en fin de la légende, tant du côté de la croix que de la pile.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 15 v[o].)

1542 (16 JUIN).

Description des pilles, trosseaux et autres faulx instrumens apportez en la chambre des comptes par Humbert (Coreau?), prevost des mareschaulx, le 16[e] de juing mv[c] xlij; present mons[r] l'advocat du Roy.

Premier, unes tenailles faictes pour piller et coigner des dixains où il y a une pille et ung trousseau.

Item, une pille et un trousseau pour faire escus au soleil.

Item, une pille et un trousseau carrez pour faire grans blancz ou dozins.

Item, une autre pille et ung trosseau rondz pour faire grans blancz ou dozains.

Item, une pille et son trosseau platz taillez en carré.

Item, troys lingots de billon faulx.

Item, cinquante-sept pièces pour faire des faulx dozains, dont il en y a aucuns forgés.

Lesquelles pilles, trosseaux, lingots et pièces faulses led. prevost a layssez ceans en lad. chambre, et moy présent, en une bourse de peau. Signé : MATERON.

(Sextus liber, fol. 006 r°.)

1542 (20 JUIN).

A esté cryé par ceste ville de Paris à son de trompe ce qui s'ensuict :

L'on faict deffenses à toutes personnes de quelque estat, qualité ou condition qu'ilz soyent, qu'ilz n'ayent à reffuser prandre, mectre et allouer les escus au soleil tant anciens que à la croisette, aussi tous douzains, liards, doubles et petiz deniers tournois, tant nouveaulx que anciens, aux coings et armes du Roy, pour leurs pris accoustumez, et ce sur peyne de pugnition corporelle, et faict on assavoir que lesd. monnoyes du coing du Roy ne sont celles qui ont esté décriées dernièrement. Faict en la chambre des monnoyes le 20e jour de juing l'an 1542.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1542 (21 JUIN).

Ordonnance pour adjourner en la chambre de céans Loys Proust, me partier de la monne de Grenoble, et Thomas Danyel, essayeur d'icelle, pour respondre au procureur du Roy en lad. chambre.

Ils devront comparaître avant que procedder au jugement contre Bonaventure Letisse et Thomas Robert, gardes de la monnoye de Grenoble, des foiblages trouvez es boistes de Loys Proust, me partier de la monnoye dud. Grenoble.

Il est défendu à Letisse d'exercer son office de garde avant d'avoir présenté et fait entériner ses lettres et prêté serment.

(*Ibidem.*)

1542 (25 JUIN).

Aix-en-Provence.

Lettres patentes de rétablissement de la monne de lad. ville et des officiers d'icelle, à la charge qu'elle sera garnie d'officiers qui n'aient par cy devant été trouvez coupables, et que l'hostel de la monne sera entretenu par les habitans d'icelle.

(A. N. Reg. Z, 1b, 63, fol. 65 r° à 66 r°. — Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 16 r°.)

1542 (APRÈS LE 27 JUIN).

Ecrit à Pierre Reddon, naguères garde de la monne de Tours, d'avoir à faire connaître les cautions qu'il avait prises de Jehan de Rugny et de Jehan de Fougas, dit le Gascon, qui ont par cy devant exercé la maîtrise partre de la monne de Tours.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1542 (28 JUIN).

Sont arrêtés par la chambre des monnaies les comptes de :

Jacques Bergeron, commis à la maîtrise partre de Dijon.

Jacques Chambon, me partier de Toulouse.

Jacques Turpin, me partier d'Angers.

Pierre Coulon le jeune, me partier de Villefranche.

Christophe Laulne, me partier de Tours.

Christophe Laulne, naguères me partier de Paris.

Bastien de Riberolles, commis à la maîtrise de Paris.

(*Ibidem.*)

1542 (29 juin au 11 aout).

A Limoges, par François Dauvergne, me partier, trois délivrances de douzains; mis en boîte 54 pièces... 54000 frappés.

Ecus au soleil; le 12 mai 1543, 800; le 6 septembre 1542, 600; total, 1400.

Nouvelle boîte de douzains, commencée le 19 janvier 1542, par le même; treize délivrances, dont la dernière est du 10 novembre 1543; mis en boîte, 258 pièces ..... 258000 frappés.

Doubles tournois; les 30 septembre, 11 octobre et 24 octobre 1542, mis en boîte, 638 pièces.

Liards; le 13 et le 29 novembre 1542, par le même; mis en boîte, 99 pièces.

Autre boîte de liards; du 22 février 1542 au 28 juillet 1543, 9 délivrances; mis en boîte, 629 pièces.

Boîte close le 10 novembre 1543.

Deniers tournois à 18 gr. de loi et de 20 s. de poids (240 au marc); les 13 et 18 février 1541 et 12 octobre 1542, mis en boîte 370 pièces.

Autre boîte de deniers tournois; du 9 mai 1543; mis en boîte, 47 pièces.

Boîte close le 10 novembre 1543.

(A. N. Cahier de papier, carton Z, 1b, 881.)

1542 (1er juillet).

François Seppede, garde de Marseille, apporte les boîtes de François Perrin, me partier; on les ouvre le 8 juillet; il s'y trouve :

8 écus au soleil.

22 s. 11 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

Le même jour, le même apporte les boîtes de Marseille, d'André de Montaigut, me partier; il s'y trouve :

3 écus d'or au soleil.

6 s. 3 d. de douzains.

13 d. de liards.

2 s. 3 d. de doubles t.

5 s. 2 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

On apporte les boîtes d'Angers, de Pierre Turpin, me partier; il s'y trouve :

7 écus au soleil.

5 s. 10 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1542 (5 juillet).

Michel de la Roche, garde de Poitiers, apporte les boîtes de Jehan de la Roche, dit de Jouhe, commis à la maîtrise (on n'a besogné que six semaines ou deux mois depuis l'ouverture de la monnaie); on les ouvre le 28 mai 1543; il s'y trouve 6 s. 6 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1542 (5 juillet).

Commission envoyée à Me Benoît Seigneuret, général des monnes du Roy au pays de Daulphiné, pour adjourner à comparoir en personne Thomas Danyel, essayeur, Loys Proust, me partier de la monne de Grenoble, et Berthelemy Beget, son commis, pour respondre aud. procureur du Roy sur aucuns foiblages et escharcetez, et en oultre comme de raison.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1542 (8 juillet).

Ced. jour a esté escript aux gardes de la monnoye de Thurin qu'ils eussent à clorre

toutes et chacunes les boistes de lad. monnoye tant d'or, blanc que noir, escheues en may dernier passé, et icelles envoyer en la chambre des monnoyes, et aussi enjoinct ausd. gardes de lad. monnoye dire au m^e^ particullier d'icelle qu'il aye à comparoir en icelle chambre ou qu'il envoye procuration spécialle et suffisante pour assister à l'ouverture et jugement desd. boites, et oultre qu'il envoye ses acquitz, quictances et descharges servant au faict de ses comptes, avec le debet qu'il doit au Roy, et aussi pour faire l'estat de leurs gaiges, affin que lesd. soyent payez.

(*Ibidem.*)

1542 (8 juillet).

A esté faict venir en la chambre de céans François Spède, l'un des gardes de la monn^e^ de Marseille, en la présence duquel et du procureur du Roy en ladite chambre a esté ordonné que les boistes de lad. monnoye de Marseille, de l'ouvrage de François Perrin, m^e^ d'icelle monnoye, et naguères apportées en lad. chambre par led. François Spede, seront presentement ouvertes ès présences desd. procureur du Roy et Spede, sauf à les reffermer s'il se y trouve faulte, après avoir veu les sommacions faictes par les gardes de lad. monnoye contre led. Perrin.

(*Ibidem.*)

1542 (8 juillet).

On apporte les boîtes de Troyes, de Jacques le Tartier (*sic*), m^e^ part^er^; on les ouvre le 4 août suivant; il s'y trouve 22 s. 1 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 294.)

1542 (10 juillet).

Mathurin Perreau, garde de La Rochelle, apporte les boîtes de Jehan de la Fontaine, commis à la maîtrise; on les ouvre le 26 janvier 1542; il s'y trouve :

5 s. 11 d. de douzains.

3 écus au soleil.

2 s. 9 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1542 (11 juillet.)

On apporte les boîtes de Lyon, de François Guilhen, m^e^ part^er^; on les ouvre le 25 septembre suivant; il s'y trouve 43 écus d'or.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 293.)

On apporte les boîtes de Lyon, de François Guilhen, m^e^ part^er^; on les ouvre le 25 septembre suivant; il s'y trouve :

296 écus soleil.

10 lb. 17 s. 1 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 294.)

1542 (13 juillet).

François Dauvergne, m^e^ part^er^ de Limoges, apporte ses boîtes; on les ouvre le 18 du mois; il s'y trouve :

44 s. 11 d. de douzains.

22 s. 10 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1542 (16 juillet.)

A Limoges, François Dauvergne est nommé par lettres patentes m^e^ part^er^ pour 6 ans.

Le 7 décembre 1542, il émet 600 écus à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$.

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 91 $\frac{1}{4}$; les 29 juin, 4 et 11 août 1542, 426 marcs $\frac{6}{73}$.

Liards à 2 d. 6 gr. et de 19 s. 3 d. (231 au marc); les 13 et 19 novembre 1542, 308 marcs $\frac{44}{77}$.

Doubles t. à 1 d. 6 gr. et de 16 s. 4 d. (196 au marc); 30 septembre, 11 octobre et 24 décembre 1542, 745 marcs et $\frac{35}{49}$.

Deniers t. à 18 gr. et de 21 s. (252 au marc); le 12 septembre 1542, 274 marcs et $\frac{2}{7}$.

Ecus au soleil, le 12 mai 1543.. 800

Douzains; du 19 janvier 1542 au 10 novembre 1543, 2035 marcs et $\frac{53}{73}$.

Item, le 19 novembre et le 17 décembre 1543, 552 marcs et $\frac{24}{73}$.

Liards; du 22 février 1542 au 28 juillet 1543, 1586 marcs et $\frac{29}{77}$.

Deniers t.; le 9 mai 1543, 134 marcs et $\frac{2}{7}$.

Douzains; les 19 novembre 1542 et 17 octobre 1543, 552 marcs et $\frac{24}{77}$.

Ecus sol; du 14 mars 1543 au 15 novembre 1544..... 2600 émis.

(A. N. Reg. Z, 1403. Carton Z, 1b, 881.)

1542 (24 JUILLET).

On apporte les boîtes de Toulouse, de Jacques Chambon; on les ouvre le 2 janvier 1542; il s'y trouve :

30 écus soleil.

6 s. 3 d. de douzains.

6 s. 11 d. de doubles t.

7 s. 1 d. de liards.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1542 (24 JUILLET).

Mention de Jacques Chambon, me partier de la monne de Toulouse.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1542 (26 JUILLET).

Mention de Bastien de Riberolles, à présent commis à la maîtrise partre de la monne de Paris.

(*Ibidem.*)

1542 (27 JUILLET).

Mention de Mathurin Perreau, l'un des gardes de la monne de La Rochelle.

(*Ibidem.*)

1542 (4 AOUT).

Mention de François Guilhen, me partier de Lyon.

(*Ibidem.*)

1542 (4 AOUT).

Les généraux maîtres sont Loys de Bachot, président; P. Porte, G. Chicot, J. de Berard, C. Monperlier, Ph. de Lautier, C. Luillier, G. de Bidost, A. de Faulcon.

Ils prennent part à un prêt de 1000 lb. t. fait au Roy par la chambre des monnoyes.

(*Ibidem.*)

1542 (12 AOUT).

François Dauvergne, me partier de la monne de Limoges, demande à frapper de la menue monnoye. Il lui est permis de frapper 400 marcs de liards, 300 marcs de doubles t. et 300 marcs de petits t.

(*Ibidem.*)

1542 (16 AOUT).

Guillaume Prieur, tailleur de la monne d'Angers, étant malade, les gardes demandent qu'on leur envoie des fers taillés à Paris. Il leur est répondu que led. Prieur doit se faire suppléer à ses risques et périls.

(*Ibidem.*)

1542 (26 AOUT).

On apporte les boîtes de Bayonne, de

Menault de Mondaco, m^e part^er; il s'y trouve :

60 d. d'écus soleil.
4 s. 6 d. de douzains.
16 d. de liards.
3 s. 10 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 294.)

François Marron, garde de Bordeaux, apporte les boîtes de Robert Richard, m^e part^er; on les ouvre le 28; il s'y trouve :

48 d. d'écus soleil, y compris 2 demi-écus.
23 s. 1 d. de douzains.
5 s. 10 d. de liards.
15 s. 5 d. de doubles t.
21 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1542 (28 AOUT).

Permis à Jacques le Tartier, naguères commis à la maîtrise part^re de la monn^e de Troyes, de faire ouvrer 100 marcs de billon qui lui restent, dans la quinzaine, et avant qu'un nouveau maître particulier soit nommé.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10.)

1542 (4 SEPTEMBRE).

Mention de Robert Richart, m^e part^er de la monn^e de Bordeaux.

(*Ibidem.*)

1542 (6 SEPTEMBRE).

Mention de Guillaume Sottin, garde, et de Bastien de Riberolles, m^e part^er de la monn^e de Paris.

(*Ibidem.*)

1542 (11 SEPTEMBRE).

André Boulle, garde de Rennes, apporte les boîtes de Jehan Ferré, m^e part^er; il s'y trouve :

27 écus d'or soleil.
9 s. 7 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 294.)

1542 (15 SEPTEMBRE).

André de Lisle, garde de la monn^e de Grenoble, présente les boîtes de l'ouvrage de Loys Proust, m^e part^er. Il apprend que celui-ci est en fuite et réfugié à Avignon, pour cause de dettes qu'il ne peut payer, et que son commis, Berthelemy Biget, est en prison à Rouennes, également pour dettes. Les boîtes sont ouvertes à la requête du procureur du Roi.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10.)

1542 (15 SEPTEMBRE).

André de Lisle, garde de Grenoble, apporte les boîtes de Loys Proust, m^e part^er; il s'y trouve :

34 s. 9 d. de douzains.
1 écu au soleil fait par André de Lisle et Bonaventure Letire, gardes, en l'absence dud. Proust.
3 s. 7 d. de douzains faits par les mêmes.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 294.)

1542 (15 SEPTEMBRE).

Il est écrit aux officiers de la monn^e de Rennes qu'il a été ordonné de faire en toutes les monnaies du Royaume des écus au soleil à 23 k., à $\frac{1}{8}$ de k. de remède et de 71 et $\frac{1}{6}$ au marc.

Ils feront ouvrer les grans blancs douzains à 3 d. 16 gr. A. R. et du poids de 2 d. 3 gr. chaque pièce, soit 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ au marc (91 $\frac{1}{4}$).

Des liards à 2 d. 6 gr. A. R. et de 19 s.

3 d. de taille au marc de Paris (231 pièces).

Des doubles tournois à 1 d. 6 gr. A. R. et de 16 s. 4 d. de taille (196 pièces).

Des deniers tournois à 18 gr. A. R. et de 21 s. de taille (252 pièces).

On doit mettre en boîte un écu sur 200; un douzain sur 60 sols, qui font 36 lb.; des liards, un sur 60 sols, qui font 9 lb.; des doubles t., un sur 60 sols, qui font 6 lb., et des deniers t., un sur 60 sols, qui font 60 s.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1542 (15 SEPTEMBRE).

Permis à Jehan Ferré, me part^er de la monne de Rennes, de faire réparer l'hostel d'icelle monnoye.

(*Ibidem.*)

1542 (17 SEPTEMBRE).

Le greffier est chargé de retrouver la date de la commission de feu Christophe Chevalier, qui a été commis à la maîtrise de Troyes dans les années 1529, 1530 et 1531.

Cette commission, ayant été donnée par les gardes, n'a pas été enregistrée, ainsi que le greffier l'a reconnu par le parchemin des boîtes de lad. monne, commençant le 26 août 1529 et finissant le 19 juillet 1530. — Signé : P. de Provins et G. de Lanbrussel, gardes.

(*Ibidem.*)

1542 (19 SEPTEMBRE).

Jehan Pierre Gastault, l'un des gardes de la monne de Turin, apporte les boîtes de l'ouvrage de Gabriel Tat, me part^er; on les ouvre le même jour, en présence de Jehan Pierre Gastault et de Jehan Berthelemy Vosy (ou Bosy), commis dud. me; il s'y trouve, c'est assavoir une boiste de deniers grans blancs douzains à la salemandre, en laquelle avoit troys sols cinq deniers desdictz douzains, jugée foible de poix demye pièce pour marc et de loy.

Une boiste de deniers d'or escuz soleil en laquelle avoit ung denier d'or desd. escuz, jugé droict de poix et de loy.

(A. N. Reg. Z, 1b, 293.)

Plus loin le texte accuse 53 s. 11 d. de douzains.

9 lb. 4 s. 6 d. de liards.

105 s. 9 d. de doubles t.

47 s. 6 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1542 (20 SEPTEMBRE).

Ordonnance du Roy pour faire gros et demys gros testons en la monnoye de Paris.

François, etc. Comme pour subvenir à l'entretenement des grosses et puissantes armées que nous avons de present en divers lieux, ayons avisé de faire emprunctz de plusieurs noz bons et loyaulx officiers et subgectz entre lesquelz aucuns nous ont presté et veullent prester bonne quantité de vesselle d'argent que nous entendons faire fondre et convertir en espèces de monnoyes courant qui puissent estre employées au payement des gens de guerre estans esd. armées, et combien que par noz derniers edictz et ordonnances sur le faict de nosd. monnoyes, nous ayons prohibé et deffendu la fabrication en nostre Royaulme, pays et seigneuries de nostre obéissance de tous testons et demys testons à cause des falsifications et rongneures qu'on y faisoit ordinairement au préjudice de nostre peuple; toutefloys pour ce que à faire forger monnoye de douzains de lad.

vesselle, et suivant nosd. ordonnances, se consumeroit grande longueur de temps, et ce pendant ne pourions nous ayder d'icelle vesselle, nous avons ordonné qu'elle soit convertie en testons et demys testons qui pouront estre promptement forgez pour nosd. affaires, ce qui ne seroit permis sans avoir nos lettres patentes contenant nostre voulloir sur ce. A ces causes, vous mandons et expressément enjoingnons par ces présentes que sans vous arrester à nosd. edictz et ordonnances sur le faict de nosd. monnoyes, vous faictes incontinant, en la plus grande dilligence que possible sera, fondre et convertir en ouvraige de gros et demiz gros testons en nostre monnoye de nostre ville de Paris et non ailleurs, et pour cette foys seullement, toute la vesselle d'argent provenant desd. emprunctz, et non aultre, qui y sera porté ou envoyé par nostre amé et féal conseiller et recepveur général de noz finances extraordinaires et parties casuelles, maistre Jehan la Guette, faisant la recepte d'iceulx emprunctz; lesquelz gros et demys gros testons nous voullons estre des forme, poix, cours, loy et remède des gros et demiz gros testons par cy devant faictz et ayans de présent cours en nostred. Royaulme sur le pris et tiltre de 14 lb. t. le marc; de ce faire à cause de l'importance et urgente nécessité de nosd. affaires, vous avons donné et donnons povoir, auctorité, commission et mandement espécial par lesd. présentes, nonobstant nosd. edictz et ordonnances ausquelles pour ceste foys quant à ce nous avons dérogé et dérogeons par cesd. présentes, car tel est nostre plaisir. Donné à Sallelles le 20e jour de septembre l'an de grâce 1542, et de nostre règne le 28e. Ainsi signé : Par le Roy, Bochatel, et scellé en simple queue de cire jaulne.

(A. N. Reg. Z, 1b, 63, fol. 52 r° et v°.)

L'exécutoire est du 2 octobre 1542.

Et faictes faire lesd. deniers gros et demys gros testons à 11 d. 6 gr. de loy A. R., à 1 gr. de remedde dud. A. R. et de 2 solz 1 d. et ½ de taille au marc, qui sont 25 pièces et demye de taille aud. marc, et lesd. demys gros à l'équipollent; et mectez en boueyte de 38 s. 3 d., qui sont 18 marcs, 1 denier.

(*Ibidem*, fol. 56 v° et 57 r°.)

1542 (20 septembre).

Au 20e jour de septembre 1542, fut faict testons à 11 d. 6 grains de loy argent le Roy, à 1 grain de remedde, de 7 d. 10 grains de poix, au feur de 25 pièces et demye au marc, ayans cours pour 10 s. 8 d. t. pièce.

Demys testons à l'équipollent.

Marc d'argent vallant 14 lb. t.

Figure. — France : Teston et demi-teston, figure vieille. Lettre F des deux côtés au bout des légendes.

Dauphiné : Teston au trèfle de Lyon et à l'écu écartelé.

(Ms. Fr. 5524, fol. 212 v° et 213 r°. — Reg. de Lautier, fol. 172 v°.)

1542 (25 septembre).

Ordre aux gardes de Troyes de clore et d'envoyer toutes les boîtes; défense de faire aucun ouvrage jusqu'à ce que quelqu'un ait été commis à l'exercice de la maîtrise.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1542 (28 septembre).

Roolle des officiers de la monnoye de Thurin establiz esd. estatz et offices dès le 21e jour de juillet 1539 par maistre Philippes de Lautier, conseiller du Roy et

général de ses monnoyes, estant lors aud. Thurin, et ce jusques à ce que le Roy y ait autrement pourveu.

Jehan Pierre Gastaud, garde.

Dominique Fougier, garde.

Berthélemy de Deneiris, contregarde.

Jehan Paoul de Deneiris, tailleur,

Bastien Canaliz, essayeur de lad. monnoye.

Faict en la chambre des monnoyes le 28e jour de septembre l'an 1542.

(*Ibidem.*)

1542 (30 SEPTEMBRE).

Jehan Pierre Gastaud, l'un des gardes de la monne de Thurin, adresse une requête exposant que, pour obéir aux commandements de la chambre, il est parti de Turin « un jour devant que les trèves rompissent en Piedmont, qui fut le 20e jour d'aoust dernier passé, pour apporter les boistes de lad. monne de Thurin en ladite chambre de céans, en quoy faisant auroit faict grosse despense sanz les fraiz qu'il luy conviendra faire pour son retour aud. Thurin. »

Il demande à être indemnisé.

« Considéré le contenu de laquelle requeste, il est taxé et ordonné aud. Gastauld, garde susdit, la somme de 18 lb. tourn. pour l'aport des boistes de la monnoye dud. Thurin, à icelle somme prandre et recouvrer par les mains de Gabriel Tat, me partier de lad. monne de Thurin, des deniers et aux despens dud. me, actendu qu'il doit l'apport des boîtes de lad. monnoye. »

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

Led. jour fut expédiée une commission à Gabriel Tat, me partier de lad. monne de Thurin, adressante aux gardes de lad. monnoye pour informer si led. me est tenu paier et bailler à l'essaieur de lad. monne de Thurin le charbon et plomb qui luy est nécessaire pour l'exercice de sond. estat, pour ce fait, lad. informacion rapportée en la chambre de céans, en estre ordonné comme de raison.

(*Ibidem.*)

1542 (2 OCTOBRE).

Feurent delivrez 3 extraictz du registre de la chambre de céans, par le premier desquelz il est ordonné et enjoinct aux gardes de la monne de Thurin de faire les délivrances de tout l'ouvrage qui se fera en lad. monne de troys jours en troys jours au plus tard, sur peyne d'amende aux gardes et me de lad. monnoye se autrement se font, et oultre sont faictes deffenses ausd. gardes de lad. monnoye suivant l'ordonnance de ne permectre de besongner à la chandelle en lad. monnoye pour obvier aux abbuz qui se y pouroient commectre; et par le second est permis aud. me de faire ouvrer et monnoyer en lad. monnoye de Thurin la quantité de 4000 marcs de lyards, des poix et loy contenus en l'ordonnance de nostre Sr, et selon et ainsi que par lad. chambre a esté ordonné ausd. officiers d'icelle monnoye de Thurin; et par le tiers desd. extraictz il est ordonné que les gardes et autres officiers de lad. monne de Thurin seront logez dedans le logis de lad. monnoye, se faire se peult, à tout le moins lesd. gardes, et à ce faire est enjoinct au maistre particulier de lad. monnoye de leur bailler lieu et place se faire se peult.

(*Ibidem.*)

1542 (3 OCTOBRE).

Gabriel Tat, me partier de la monne de

Turin, se plaint de ce que les ouvriers font une trop grande quantité de cisaille sur chaque breue qu'on leur donne à ouvrer, et mesmes sur 100 marcs de douzains font 25 ou 30 marcs de cizaille au grant interest, perte et dommaige dud. suppliant. Il demande à être indemnisé, et que pour la suite les généraux m^es fixent la quantité de cizaille que les ouvriers doivent faire sur 100 marcs de douzains.

Les généraux ordonnent aux gardes de Turin de contraindre les ouvriers à ne rendre de 20 marcs d'œuvre de douzains que 2 marcs et ½ de cisaille qui est une once pour marc, et à ce faire contraindre lesd. ouvriers par toutes voyes deues et raisonnables selon l'ordonnance.

(*Ibidem.*)

1542 (3 octobre).

Sur la requête des prévôts et compagnons ouvriers et monnoyers de Turin, présentée à la chambre par Jehan Pierre Gastauld, l'un des gardes, la chambre ordonne que le m^e part^er payera aux ouvriers 15 d. t. pour marc de douzains, et pour marc de liards, doubles et deniers t. 12 d. t., et aux monnoyers 7 d. t. par marc de douzains et 6 d. t. par marc de lyards, doubles et petiz deniers t.

(*Ibidem.*)

1542 (3 octobre).

On apporte les boîtes de Troyes, de Jacques le Tartier (*sic*), commis à la maîtrise ; on les ouvre le 5 mai 1543 ; il s'y trouve 2 s. 11 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 294.)

1542 (3 octobre).

Lettres royales ordonnant le rétablissement de la monn^e de Romans, fermée depuis trois ans, ainsi que les autres monnaies du Dauphiné, excepté Grenoble.

Claude Monnier est nommé m^e part^er, « qui par cy devant souloit estre m^e de lad. monnoye de Romans. » Il est nommé pour 6 ans.

(Oct. liber, fol. 144 r^o à 147 v^o, avec les pièces annexées.)

Procès-verbal sur l'exécution de l'ouverture de la monnoye de Romans et mise en possession de Claude Monnier, m^e particulier d'icelle.

Il est daté du 1^er février 1543 prins à la nativité, et l'installation est faite par Benoît Seigneuret.

(*Ibidem*, fol. 149 à 155 r^o.)

L'un des gardes est Aymart Duclot ; le tailleur est François Tevenot. L'autre garde, Hector de Lisle, est absent.

1542 (4 octobre).

Instructions pour les essais à faire par l'essayeur de la monn^e de Turin.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10.)

1542 (5 octobre).

Lettres missives envoyées à mons^gr de Langey.

Monseigneur, le Roy a faict ordonnance puis aucun temps contenant que en certains lieux d'Itallie ont esté forgez nouvelles monnoyes de douzains, lyards et autres espèces d'or et d'argent ayans la petite croisette comme celles que led. S^r faict faire et forger en ses monnoyes, lesquelles ont cours en son pays de Piedmont et lieux circonvoisins et sont mises et allouées entre les subgectz dud. S^gr pour semblable pris que les monnoyes que led.

Sgr faict à présent forger; combien que ausd. monnoyes faites esd. pays estranges led. Sgr ne permect aucun cours, ains deffend qu'elles ne soient prinses et mises en ses pays, terres et seigneuries pour quelque pris que ce soit, mais soient portées et mises au feu pour billon, suivant ses ordonnances, ainsi que vous apperra plus à plain par ung extraict et coppie deuement signée par le greffier de la chambre des monnoyes, laquelle copie et extraict vous envoyons presentement à ce que, suivant le voulloir du Roy et le contenu en lad. ordonnance, vous faictes publier lad. ordonnance aud. pays de Piedmont et lieux circonvoisins que bon vous semblera, affin que nul n'en prétende cause d'ignorance, et que lad. ordonnance soit observée et gardée. — Monseigneur, nous prions le Créateur vous donner longue vie. — De Paris, en la chambre des monnoyes, le 5e jour d'octobre 1542. Vos humbles serviteurs, les généraux des monnoyes. — A monseigneur, monseigneur de Langey, chevalier de l'ordre du Roy et lieutenant pour led. seigneur en Piedmont.

Lesd. lettres baillées à Jehan Pierre Gastauld, l'un des gardes de lad. monne de Thurin, pour faire tenir aud. Sgr de Langey.

(*Ibidem.*)

1542 (5 octobre).

Mention de Claude de Longueville et Jehan Admillon, gardes de la monne de Lyon, et d'Antoine Pons, contregarde.

(*Ibidem.*)

1542 (5 octobre).

Roolle des officiers de la monne de Troyes, dont les aucuns ont esté establiz et instituez en leurs estatz et offices au moys de may 1541, par me Cosme Luillier, conseiller du Roy et général de ses monnoyes, estant lors aud. Troyes par commission de la chambre desd. monnoyes et ainsi qu'il nous est apparu par le procès-verbal dud. Luillier.

Pierre de Provins, l'un des gardes.

Simon de Monsaugeon, contregarde.

Jacques le Tartier, commis à la maistrise de lad. monne par led. me Cosme Luillier, conseiller dud. Sgr et général de sesd. monnoyes.

Jehan Griveau, commis à l'office d'essayeur.

Henryet Boullanger, aussi commis comme dessus à l'office de tailleur.

Faict en la chambre des monnoyes, le 5e jour d'octobre l'an 1542.

(*Ibidem.*)

1542 (11 octobre).

Guillaume Poyet, chevalier, chancelier de France, prête sa vaisselle au Roy pour la convertir en testons suivant la nouvelle ordonnance.

Et le reste d'icelle vesselle poisant 460 marcs 3 onces 7 gros ont esté laissez et mis ès mains de Bastien de Riberolles, maistre particullier de la monnoye de Paris, et par led. François Marecte, commis de me Jehan Laguette, trésorier et recepveur général de partyes casuelles, en la présence que dessus, pour y estre fondue et convertie en testons, suivant l'ordonnance du Roy.

Nota. — Il avait été réservé, sur cette vaisselle prêtée au Roi, 100 marcs 5 onces 3 gros.

(*Ibidem.*)

1542 (16 ET 23 OCTOBRE).

Doubles tournois à 1 d. 6 gr. A. R. et de 16 s. 4 d. (196 pièces), frappés à Dijon par Jacques Bergeron.

Mis en boîte 7 s. 4 d. (88 pièces).

Les 8 et 24 janvier 1543, doubles tournois semblables.

Mis en boîte 8 s. 4 d. (100 pièces).

(A. N. Carton Z, 1ᵇ, 866-67.)

1542 (13 NOVEMBRE).

On apporte les boîtes de Bourges, de Jehan Gymbail, mᵉ partᵉʳ; on les ouvre le 4 janvier suivant; il s'y trouve :

6 écus soleil.

14 s. de douzains.

2 s. 1 d. de doubles t.

2 s. 10 d. de liards.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 294.)

1542 (15 NOVEMBRE).

Mention de Guillaume de Houpeville, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Rouen, et de Guillaume le Forestier et Guillaume Lane, gardes.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 10.)

1542 (18 NOVEMBRE).

Mention de Pierre Turpin, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ d'Angers.

(*Ibidem.*)

1542 (20 NOVEMBRE).

Veues par la chambre les lettres patentes du Roy nostre Sire données à Joynville, le 25ᵉ jour de juing dernier passé, à nous adressantes, obtenues et impétrées par les officiers de la monnoye d'Aix et aultres manans et habitans d'icelle, et présentées à la chambre par Jehan Malespine, l'un des gardes de lad. monnoye, et oy sur icelles le procureur du Roy, il est dict avant que procéder à l'entérinement desd. lettres que lad. monnoye sera garnie d'officiers y nécessaires et requis, et lesquels comparoîtront en lad. chambre pour estre interroguez sur leur soufisance et capacité. Prononcé à Jehan Malespine, l'un des gardes d'icelle monnoye d'Aix, et à Vincent Girard, l'un des ouvriers de lad. monnoye, les jour et an susd.

(*Ibidem.*)

1542 (20 NOVEMBRE).

Expédié une commission aux officiers de la monnᵉ de Bourges pour prandre et saisir au corps Jehan Gymbal, mᵉ partᵉʳ d'icelle monnoye.

(*Ibidem.*)

1542 (22 NOVEMBRE) A 1543 (21 OCTOBRE).

Ecus au soleil à 23 k., à $\frac{1}{6}$ de k. de remède et de 71 et $\frac{1}{6}$ au marc, aux armes delphinales, frappés à Grenoble par Jehan Courrieulx, commis à la maîtrise par messire Benoist Seigneuret, général des monnᵉˢ du pays de Daulphiné.

Du 22 décembre 1542 au 14 octobre 1543, mis en boîte 10 pièces, 2000 écus frappés.

Douzains à 3 d. 16 gr. A. R. et de 7 s. 7 d. (91 au marc); du 22 novembre 1542 au 21 octobre 1543, mis en boîte 28 s. 3 d. (338 pièces) représentant 3714 marcs et $\frac{72}{73}$ de marc d'œuvre, soit 288925 frappés.

(A. N. Reg. Z, 1388. Carton Z, 1ᵇ, 877-78.)

1542 (24 NOVEMBRE).

On apporte les boîtes de Nantes, de Jehan Taupier, mᵉ partᵉʳ. Il s'y trouve :

3 d. et demi d'écus au soleil.
6 s. 9 d. de dousains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1542 (28 NOVEMBRE).

Ordre des généraux aux gardes, essayeur, tailleur, contregarde et maître particulier de la monne de Limoges de clore et d'envoyer toutes leurs boîtes aussitôt que le mois de décembre prochain sera fini.

Cet ordre est remis à Pierre Begard, contregarde de la monne de Limoges, le 2 décembre 1542. Le même jour, on lui remet des lettres semblables pour les faire parvenir aux officiers des monnoyes de Bordeaux, Poitiers, la Rochelle, Bayonne et Toulouse.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1542 (5 DÉCEMBRE).

Des lettres patentes du 19 janvier 1541 donnent l'office de tailleur de la monne de Montpellier à Claude Michel. Cet office était vacant par le trespas de feu Benoist Mouschet, dernier possesseur d'icelluy office. Ces lettres sont présentées par me Philippe de Lautier. La chambre, vu certaines imputations des officiers de la monne de Montpellier portées contre Claude Michel, surseoit jusqu'à plus ample informé pour le recevoir aud. office de tailleur.

(*Ibidem.*)

Le même jour, envoyé à Jehan Farbot, tailleur de la monne de Grenoble, une commission pour forcer Loys Proust, me partier, de lui payer ses gages.

(*Ibidem.*)

1542 (11 DÉCEMBRE).

Ordre aux officiers des monnoyes d'Angers, Rennes et Nantes de clore leurs boîtes et de les envoyer si tôt le mois de décembre terminé.

(*Ibidem.*)

1542 (13 DÉCEMBRE).

Même ordre pour la monne de Tours, remis à Antoine Benoist, l'un des gardes de lad. monne.

(*Ibidem.*)

1542 (22 DÉCEMBRE).

La chambre faict deffences aux gardes, me partier et aultres officiers de la monnoye de ceste ville de Paris et aux prevostz, ouvriers et monnoyers de lad. monne, qu'ilz n'ayent à rouvrer et monnoyer ne faire ouvrer et monnoyer aulcuns deniers, fors sans permission de lad. chambre.

(*Ibidem.*)

1542 (2 JANVIER).

Commission expédiée à Robert Richard, me partier de la monne de Bordeaux, contenant qu'il a été pourveu de la mise partre pour six ans, après l'expiration du bail de Charles Martin, commis à lad. monne; led. Martin, ignorant le bail fait à Richard, auroit obtenu des lettres de continuation pour six ans après son terme expiré, en vertu desquelles lettres led. Martin auroit esté receu en la chambre des monnes et oultre se veult faire recevoir par les officiers de la monne de Bordeaux, malgré l'opposition de Richard; que de plus un nommé Jehan de la Fontaine, prétendant bail de lad. monnoye après le premier bail dud. suppliant expiré et en avoir obtenu lettres du Roy entérinées en lad. chambre, s'efforce soubz l'ombre de quelque associacion,

accord et sommacion contenus en lad. requeste de faire constituer prisonnier led. Richard, supplyant; lequel déclare être prêt à obéir au contract fait et passé entre lui et led. de la Fontaine s'il est dict que faire se doive, requérant commission de nous luy estre octroyée et donnée, ce qui a esté faict pour lui servir et valloir.

(*Ibidem.*)

1542 (4 JANVIER).

Bastien de Riberolles, m^e^ part^er^ de Paris, avec Guillaume Sottin, garde, et Jacques de Louviers, contregarde, apporte ses boîtes; on les ouvre le 15 du mois; il s'y trouve :

142 deniers d'écus et demi-écus soleil.
4 lb. 16 s. 10 d. de douzains.
4 s. 11 d. de gros et demi-gros testons.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 294.)

1542 (5 JANVIER).

Mention d'André Cybot, commis à l'exercice de la maîtrise part^re^ de la monn^e^ de La Rochelle soubz Jehan de la Fontaine, m^e^ part^er^ d'icelle monnoye.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 10.)

1542 (8 JANVIER).

André de Montagut, m^e^ part^er^ de Marseille, apporte ses boîtes; il s'y trouve :

12 d. et demi d'écus au soleil.
8 s. 5 d. de douzains.
6 s. 6 d. de liards.
4 s. 3 d. de doubles t.
6 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 294.)

1542 (11 JANVIER).

André Montagu, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Marseille, déclare qu'il a acheté de François Perrin, paravant m^e^ de lad. monn^e^, les ustensiles servant au fait de lad. monnoie et qu'il en doit le prix aud. Perrin, c'est-à-dire 100 écus au soleil. Il lui est défendu de se dessaisir de cette somme jusqu'à ce que Perrin ait payé au Roy la somme de 8 lb. 10 s. 1 d. t. qu'il doit aud. seigneur pour le temps que icelui Perrin a exercé la maistrise de lad. monn^e^.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 10.)

1542 (15 JANVIER).

On apporte les boîtes d'Angers, de Pierre Turpin, m^e^ part^er^; on les ouvre le 15 février 1542; il s'y trouve :

5 écus au soleil.
7 s. 1 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 294.)

1542 (17 JANVIER).

Des doléances sont adressées à l'assemblée générale des Etats, pour se plaindre du manque de numéraire et demander la prompte ouverture de la forge de la monnaie d'Aix, attendu que celle de Marseille, qu'il avait plu au Roi de faire ouvrir, est fermée depuis plusieurs mois.

(Arch. des Bouches-du-Rhône. Reg. du Puys, fol. 128. — *Rev. num.* 1867, p. 225.)

1542 (19 JANVIER).

Mention de Jacques Chambon, m^e^ part^er^, et de Jehan Meloux, contregarde de la monn^e^ de Toulouse.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 10.)

1542 (24 JANVIER).

Permis à André de Montagu (*en marge* Montagut), me part^er de la monne de Marseille en Prouvence, de faire dedans le jour de Pasques prochain venant la quantité de 200 marcs de petiz deniers t. noirs.

(*Ibidem.*)

Le même jour, Marsellin Besson, marchand, demeurant à Aix, demande l'entérinement des lettres royales obtenues par lui et à être reçu me part^er de la monne d'Aix. Les lettres, datées de Joynville le 21 juin dernier, décrètent l'ouverture de la monne d'Aix; le procureur du Roi s'y oppose. Trois mois sont donnés pour conclure.

(*Ibidem.*)

Ecrit aux gardes, essayeur, tailleur, contregarde et me part^er de la monne de Turin de clore incontinent leurs boîtes et de les envoyer à la chambre pour que le jugement en soit fait devant le me part^er ou quelqu'un chargé de sa procuration.

(*Ibidem.*)

1542 (26 JANVIER).

Ecrit aux gardes qu'ils permettent à André de Montagu, me part^er de la monne de Marseille, de frapper 200 marcs de petiz deniers tournois, et ce dedans le jour de Pasques prochain venant.

(*Ibidem.*)

Sur la requête présentée par Antoine du Rieu, l'un des gardes de la monne de Villefranche-en-Rouergue, il est permis de rompre des anciens fers hors de service existant à la monne et de les remettre au tailleur.

(*Ibidem.*)

Les généraux mes^es certifient que les écus couronne avaient cours par ordonnance du Roi, le 3 février 1511, pour 35 s. t.; le 27 novembre 1521, pour 39 s. t., et le 5 mars 1532 pour 43 s. 6 d. t., cours qu'ils ont encore de présent.

(*Ibidem.*)

1542 (3 FÉVRIER).

Les généraux certifient que Jehan de Farges a exercé l'office de garde de la monne de Montpellier depuis le 17 février 1540 jusqu'au 17 février 1541, temps pendant lequel ung nommé Guillaume Chauvin, garde de lad. monne, a été suspendu.

(*Ibidem.*)

1542 (5 FÉVRIER).

Mention de Laurent Landeny, contregarde; Pierre Turpin, me part^er, et Guillaume Prieur, tailleur d'Angers.

(*Ibidem.*)

1542 (9 FÉVRIER) A 1543 (18 DÉCEMBRE).

A Angers, Pierre Turpin a frappé des grands blancs douzains et mis en boîte 17 s. 11 d. de ces douzains..... 154800

Cette note se trouve intercalée par erreur parmi les délivrances de l'or frappé par Pierre Turpin, à Angers.

(A. N. Reg. Z, 1398. Carton Z, 1b, 818.)

1542 (9 FÉVRIER).

Les généraux certifient que les écus d'or ayant cours en l'an 1466, aux mois d'octobre et de novembre, avaient cours pour 27 s. 6 d. pièce, qui vallent à la monne courant de présent 45 s. 3 d. ob. tournois.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

Le même jour, vu le foiblage d'une boîte de grands blancs douzains faits à

Montpellier par Michel Calvet, m^e part^er, et contenant 18 s. 3 d. desd. blancs, les gardes Yves Durand et Jehan de Farges, celui-ci commis à l'office de garde, sont assignés à comparaître à la chambre des monnaies.

(*Ibidem.*)

1542 (13 février).

Mention de Guillaume Calvet, naguères m^e part^er de la monn^e de Montpellier.

(*Ibidem.*)

Mention de Jehan de la Fontaine, m^e part^er de la monn^e de Bordeaux, exposant qu'il y a cinq ans environ, il a été commis pour un an à la maîtrise de La Rochelle par les généraux m^es, que cet an fini, il a obtenu du Roi des lettres lui donnant lad. maîtrise pour six ans, qu'étant tombé gravement malade, sur les instances d'un nommé André Cybot, naguères décédé, lui transporta tous ses droits, moyennant indemnités; que feu Cybot fut reçu en la maîtrise par Jehan de Berard, général des monn^es; que Cybot a exercé la maîtrise un an et demi pendant lequel temps il a fait quelque ouvrage d'or et d'argent.

(*Ibidem.*)

Guillaume de Houppeville, m^e part^er de la monn^e de Rouen, présente des lettres patentes datées de Paris le 10 de ce mois, lui donnant la maîtrise pour six ans à commencer à l'expiration des six ans qu'il a déjà obtenus par ci-devant.

(*Ibidem.*)

1542 (17 février et 11 mars).

Liards semblables aux précédents frappés à Dijon par Jacques Bergeron. Mis en boîte 8 s. 4 d. (100 pièces).

Mêmes liards; une délivrance du (date omise au registre; c'est le 18 mars 1544); mis en boîte 2 s. 3 d. (27 pièces).

Mêmes liards; les 28 avril, 12 et 20 décembre 1545; mis en boîte 6 s. 2 d. (74 pièces).

Il a donc été mis en boîte, du 17 février 1542 au 20 décembre 1545, 201 liards.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 866-67.)

1542 (20 février).

Mention de Jacques Pinatel, naguères m^e part^er de la monn^e de Cremyieu.

Il demande l'entérinement des lettres patentes par lui obtenues pour le faict de la maistrise de la monn^e de Chambéry, ce qui lui est accordé.

(*Ibidem.*)

1542 (23 février).

On apporte les boîtes de Montpellier, de Michel Calvet, m^e part^er; on les ouvre le 11 mai 1543, en présence du m^e part^er et de Yves Durand, garde; il s'y trouve :

18 écus soleil.
20 d. de douzains.
6 s. de liards.
4 s. 1 d. de doubles t.
1 s. 9 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 294.)

On apporte les boîtes de Bordeaux, de Robert Richart, m^e part^er; on les ouvre le 2 mars; il s'y trouve :

15 écus au soleil.
6 s. 3 d. de douzains.
7 s. de liards.
4 s. 4 d. de doubles t.

(*Ibidem.*)

1542 (2 mars).

Mathurin Vivyen, garde de Nantes, apporte les boîtes de Jehan Taupier, me part^er; il s'y trouve 4 s. 9 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1542 (9 mars).

Claude le May, tailleur de la monne de Paris, reçoit l'ordre de fournir à cette monne les fers nécessaires pour ouvrer des douzains et des deniers t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1542 (16 mars).

Ordre à Pierre Agaffin d'apporter tous ses acquits pour le temps qu'il a été par cy-devant me part^er de la monne de Villeneuve-Saint-André-lez-Avignon. Mention de feu Jehan Agaffin, en son vivant me de lad. monne.

(*Ibidem.*)

1543.

Bourges.

Jean Georges, commis par le Roy.

(Sorb., H, 1, 9, ne 174, fol. 18 ve.)

Grenoble.

Huguet Thury, de la ville de Lyon, pour quatre ans, par lettres patentes.

(*Ibidem*, fol. 42 ve.)

Lyon.

François Guilhem, pour neuf ans, par lettres patentes.

(*Ibidem*, fol. 17 re.)

Villefranche-en-Rouergue.

Antoine Poujoly, pour 6 ans, par lettres patentes, compris le temps qui reste du bail de Coulon.

100 marcs d'or, 3000 marcs d'œuvre chacun an.

Différence, un ° A ° à l'entour duquel seront quatre petits points à la fin de la légende, tant du costé de la croix que de la pille.

(*Ibidem*, fol. 25 re.)

1543 (7 avril).

Ecrit aux gardes de la monne de Turin de clore et d'envoyer toutes leurs boîtes et de dire au me part^er qu'il ne faille à envoyer par devers nous procuration spécialle pour assister à l'ouverture et jugement desd. boistes.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1543 (11 avril).

Débat de Marcellin Besson contre Jacques Martin, me de la monne d'Aix-en-Provence.

(*Ibidem.*)

Jacques Martin est commis à la maîtrise part^re d'Aix.

La sentence des généraux est prononcée le 13 avril 1543. (Marcellin Besson avait été privé de l'exercice de la maîtrise de Tarascon.)

Il s'opposait à ce que Martin Malespine et Pichinat fussent reçus aux offices de maître part^er et de garde. Ceux-ci sont déboutés de l'entérinement de leur requête. Un maître et des gardes seront nommés provisoirement jusqu'à décision du Roi.

Une supplique des habitans d'Aix expose au Roi que ce débat empêche la monne de fonctionner et le prie d'y pourvoir. Le 4 mai 1543, le Roi désigne Claude Monperlier pour se rendre à Aix et faire le nécessaire, et commettre les officiers qu'il jugera convenable.

(A. N. Reg: Z, 1b, 63, fol. 67 re à 69 ve.)

Sur une supplique des habitans de Chambéry, Claude Monperlier est également chargé d'installer et d'ouvrir la monn[e] de cette ville. Sa commission est du 25 juillet 1540.

(*Ibidem*, fol. 69 v° à 72 r°.)

1543 (13 AVRIL).

Enregistrement par les généraux des lettres patentes pour le rétablissement de la monnaie d'Aix.

(*Ibidem*, fol. 66 r° et v° — Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 16 r°.)

1543 (16 AVRIL).

Pierre Bayard, contregarde de Limoges, apporte les boîtes de François Dauvergne, m[e] part[er]; il s'y trouve :

3 écus au soleil.
4 s. 6 d. de douzains.
8 s. 3 d. de liards.
16 s. 11 d. de doubles t.
8 s. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 294).

1543 (18 AVRIL).

Mention de Ymber Geslin, garde de la monn[e] de Nantes.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 10.)

1543 (19 AVRIL).

Mention de Pierre Bayard, contregarde de la monn[e] de Limoges.

(*Ibidem.*)

1543 (20 AVRIL).

Permis à François Dauvergne, m[e] part[er] de la monn[e] de Limoges, de faire 400 marcs de liards et 100 marcs de deniers tournois.

(*Ibidem.*)

1543 (24 AVRIL).

Merigot Guibert, m[e] part[er] de la monn[e] de Limoges, a travaillé depuis le 16 avril 1540 jusqu'au 20 novembre suivant. Copie de ce compte est remise à M[e] Alexandre Faucon, général m[e].

(*Ibidem.*)

1543 (24 AVRIL).

On apporte les boîtes de Villefranche, de Pierre Coullon, m[e] part[er]; il s'y trouve :

11 s. 4 d. de douzains.
15 écus soleil.
1 s. 11 d. de liards.
4 s. 2 d. de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 294.)

1543 (26 AVRIL).

On apporte les boîtes de Tours, de Christophe de Laulne, m[e] part[er]; il s'y trouve :

6 deniers et demi d'écus au soleil.
5 s. 9 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1543 (27 AVRIL).

Il est apporté par Philippe de Lautier à la chambre des douzains faux envoyés par les gardes de la monn[e] de Lyon; ils sont faictz et forgez soubz la differance de lad. monn[e] de Lyon, contreffaictz fors que du costé de la pille n'est mise la différence du m[e] de lad. monnoye, qui est ung treffle.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 10.)

1543 (8 mai).

Mention de Jehan Huz, général des monnes au pays de Bretaigne.

(*Ibidem.*)

1543 (11 mai).

Michel Calvet, me partier de Montpellier, vient assister au jugement de ses boîtes.

(*Ibidem.*)

1543 (17 mai).

Mention de Augier Desfosses et Laurent Daymer, gardes de la monne de Bayonne, qui ont exercé l'office de contregarde du 18 mai 1541 au 31 décembre suivant.

(*Ibidem.*)

1543 (18 mai).

Les généraux rappellent l'ordonnance du feu roi Charles, du 31 août 1493, portant que les seules monnaies permises étaient les escuz soleil de 70 au marc qui se frappaient alors, et les demys à l'équipollent; ils étaient du poids de 2 d. 16 gr. et devaient courir pour 36 s. 3 d. t., et les demys à l'équipollent; ceux qui étaient au dessous de ce poids devaient être fondus, cisaillés et mis au feu pour billon.

(*Ibidem.*)

1543 (21 mai).

Mention de Jehan Gimbal, par cy devant commis à la maîtrise partre de la monne de Tours.

(*Ibidem.*)

1543 (22 mai).

Mention de Guillaume le Houy, garde de la monne de Rouen.

(*Ibidem.*)

On apporte les boîtes de Rouen, de Guillaume de Houppeville; il s'y trouve :

145 écus soleil.

4 lb. 9 s. 2 d. de douzains.

3 s. 9 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1543 (28 mai).

Les généraux certifient que Guillaume Chaulme, garde de la monne de Montpellier, a été suspendu pour un an expiré le 10 février 1541.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

On apporte les boîtes de Poitiers, de Jehan de la Roche; il s'y trouve :

9 écus au soleil.

37 s. 7 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1543 (1er juin).

Mention de Jehan de la Roche, dit de Joue, me partier de la monne de Poitiers.

Le même jour, il lui est permis de frapper dedans la fin du mois de décembre prochain, 200 marcs de deniers t. noirs.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1543 (1er juin).

Ecrit aux gardes de la monnaie de Poitiers de dire au tailleur de lad. monne que c'est grand'honte à luy de faire sa taille si rude et si difforme qu'il semble que les deniers faicts en votredite monnoye soient faux, et advertissez led. tailleur que s'il ne faict son devoir en ladite taille, la chambre y pourveoira et procedera contre lui par suspension de son office et amende arbitraire.

(*Ibidem.*)

1543 (2 JUIN).

A esté escript au général des monnoyes du Roy en Pymont, ensemble aux gardes de la monn[e] de Thurin, qu'ils eussent à envoyer les boistes de lad. monnoye de l'ouvraige faict depuis l'année finie le dernier jour de décembre 1542 et dernier passé.

(*Ibidem.*)

1543 (5 JUIN).

Jehan Capet, tailleur de la monn[e] de La Rochelle, apporte les boîtes de Jehan de la Fontaine, commis à la maîtrise; on les ouvre le 6 du mois; il s'y trouve :

1 écu au soleil.
10 s. 4 d. de douzains.
2 s. 1 d. de doubles t.
11 d. de petits t.
22 douzains (2[e] boîte).
8 d. de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 294.)

1543 (12 JUIN).

Le jugement des boîtes de Jehan de la Fontaine, m[e] part[er] de la monn[e] de La Rochelle, lui est donné. Il y avait une boîte d'écus au soleil contenant 1 écu, trouvé faible de poids et de loi.

La boîte de douzains contenait 10 s. 4 d. faibles de poids et de loi.

La boîte de doubles t. contenait 2 s. 1 d. faibles de poids et de loi.

La boîte de deniers t. contenait 11 deniers trouvés faibles de poids et de loi.

Une autre boîte de douzains contenait 1 s. 10 d. faibles de poids et de loi.

Une autre boîte de doubles t. contenait 8 d. faibles de poids et de loi.

Lesquels jugemens ledit de la Fontaine a déclaré en lad. chambre avoir pour agréables.

(*Ibidem.*)

1543 (12 JUIN).

Le Roi nomme général des monn[es] Anthoyne Alesme, en remplacement de Jehan Berard, démissionnaire.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 63, fol. 101.)

Il est reçu et prête serment le 20 juin suivant.

(*Ibidem*, fol. 102 r[o].)

1543 (13 JUIN).

Mention de m[e] Mery du Boys, général des monn[es] en Bourgogne.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 10.)

1543 (18 JUIN).

On apporte les boîtes de Toulouse, de Jacques Chambon, m[e] part[er]; on les ouvre le 20 juin; il s'y trouve :

95 écus au soleil.
48 s. de douzains.
10 s. 3 d. de liards.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 294.)

1543 (20 JUIN).

Pierre Bezançon, fils de Didier Bezançon, tailleur de la monn[e] de Rouen, apporte les boîtes de François Guilhen, m[e] part[er]; on y trouve :

98 écus au soleil.
100 s. 4 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1543 (20 JUIN).

Les généraux certifient que la monn[e] de

Tours a chômé du 1er janvier 1541 jusqu'au 14 juin 1542.

(*Ibidem.*)

1543 (26 JUIN).

Mention de Jehan Cappel, tailleur de la monne de La Rochelle, de Jehan Disnematin, garde depuis le 14 février 1541 au 31 décembre 1542, et ensuite au lieu de Mathurin Perreau, son compaignon, suspendu pour six mois par sentence de la chambre; les gages dudit Disnematin sont taxés.

(*Ibidem.*)

1543 (28 JUIN).

Mention de Pierre Bayard, contregarde de Limoges, fils naturel et légitimé par le Roi de feu Martial Bayard, en son vivant tailleur de la monne de Limoges.

(A. N. Reg. Z, 1b, 11.)

1543 (30 JUIN).

Il est ordonné que doresenavant lorsqu'on donnera aux mes parters permission de faire des lyars, doubles et petits deniers t., ils devront les ouvrer dans les trois mois à partir de la première délivrance.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1543 (JUILLET).

Commission pour la recherche des monnoyes emploiées à plus haut prix qu'il n'est porté par les ordonnances.

En marge : Révoquée par lettres patentes du 12 avril 1596, vérifiées en parlement.

J'y trouve ceci :

En juillet 1543, establissement de la monnoye en la maison des Estuves, au bout du jardin du palais, au moulin dit la Gourdine.

29 juillet 1549, escus de 45 s., du poids de 2 d. 15 grains.

(Sorb., H, 1, 11, n° 166 *bis*, cahier paginé 4 v°.).

1543 (5 JUILLET).

A esté escript aux gardes de la monnoye de Thurin ad ce qu'ilz eussent à envoyer les boestes de lad. monnoye de l'ouvraige faict par Gabriel Tat, me partier d'icelle, de l'année finie le dernier jour de décembre 1542 et dernier passé, avec le débet par luy deu au Roy, pour en faire le jugement en la manière acoustumée.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1543 (11 JUILLET).

On apporte les boîtes de Bayonne, de Menault de Mondaco, me partier; il s'y trouve :

28 écus au soleil.

11 s. 9 d. de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1543 (20 JUILLET).

On apporte les boîtes de Dijon, de Jacques Bergeron, me partier; on les ouvre le lendemain; il s'y trouve :

1 écu au soleil.

8 s. 4 d. de douzains.

8 s. 4 d. de doubles t.

3 s. 11 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1543 (20 JUILLET).

Une pille et 2 trosseaulx pour mon-

noyer escuz soleil envoyés à m^e^ Jehan Gallandon, tailleur de la monn^e^ de Poitiers.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 10.)

1543 (20 juillet).

Défense faite aux gardes de la monn^e^ de Toulouse de cesser tout ouvrage de liards, doubles et deniers tournois, jusqu'à nouvel ordre.

Le 21 juillet 1543, même défense à Villefranche, Limoges et Paris.

Le 23 juillet 1543, même défense à Jacques Bergeron, m^e^ part^er^ de Dijon, et aux gardes de Troyes, à Bordeaux et à Bayonne.

Le 24 juillet 1543, même défense à Angers, Nantes et Rennes.

Le 26 juillet 1543, même défense à Poitiers, Lyon, Marseille, Grenoble et Turin.

Le 30 juillet 1543, même défense à Rouen.

Item, à Tours, le 2 août 1543.

Item, à La Rochelle, le 4 août 1543.

Item, à Montpellier, le 6 août 1543, envoyée par François Guilhen, m^e^ part^er^ de Lyon.

(*Ibidem.*)

1543 (24 juillet au 31 décembre).

A Bordeaux, par Robert Richart.

Ecus au soleil; du 23 juillet 1543 au 22 décembre suivant, 8 délivrances comportant 2192 écus.

Les gardes sont Jehan Blaru et Pierre Boguin; Estienne Cruseau, contregarde; tailleur, Charles Martin.

Boîtes closes par l'ordre du général m^e^ de Momperlier, le 31 décembre 1543.

Douzains; du 13 août 1543 au 24 décembre suivant (91 au marc?) soit 48436 environ.

(A. N. Petit cahier du carton Z, 1^b^, 836.)

1543 (25 juillet).

Permission à François Guilhein, m^e^ de la monn^e^ de Lyon, de faire gros testons pour unze solz t. pièce, et les demys à l'équipollent, et ce jusqu'à la quantité de 24000 marcs dans Lyon, pendant un an, à l'exclusion de tout autre.

François, etc. Sur la requête de François Guilhen, mandé aux généraux de faire par ledit Guilhen forger, baptre et continuer l'ouvraige desd. gros et demys gros testons des poix, loy, forme et aux remeddes que on a par cy-devant faict et forgé lesd. gros et demys gros testons en nosd. monnoyes sur led. pris de 14 lb. 10 s. t. marc d'argent. Ils courront pour 11 s. t., et les $\frac{1}{2}$ à l'équipollent; à la charge que led. Guilhein, oultre la différence de lad. monn^e^ de Lyon, fera mectre telle différence qu'il sera par vous advisé, affin que audit ouvraige ne se puisse commectre aucune faulte ou abbus. Donné à Paris le 25^e^ jour de juillet, l'an de grâce 1543 et de notre règne le 29^e^.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 63, fol. 58 v^o^ à 61 r^o^.)

1543 (25 juillet).

Par vertu des lettres patentes du Roy données à Paris le 25^e^ jour de juillet 1543, a esté ordonné faire gros et demys gros testons de 25 pièces et demye au marc, à unze deniers 6 gr. de loy A. R., ayantz cours pour unze solz tournoys pièce; (*ajouté en encre plus pâle*) et donner ès monnoyes du marc d'argent de haulte loy pour faire lesd. testons quatorze livres

10 solz tournois, sans pour ce haulser le marc d'argent.

(Registre entre 2 ais, fol. 91 r°. — Ces lettres du Roi sont textuellement données au Reg. Z, 1b, 63, fol. 62 r° à 63 r°.)

1543 (27 JUILLET).

Jacques Bergeron, m^e part^er de Dijon, ayant fait ouvrer 100 marcs de douzains, sur lesquels une certaine partie a été trouvée par l'essayeur à 3 d. 9 gr., les gardes ont mêlé le tout et refusé d'en faire délivrance au maître; ordre de les refondre. Et aussi enjoignons aud. m^e de prendre nouvelle différence, oultre toutes les différences acoustumées.

Suyvant lesquelles lettres missives de la chambre de céans cy-dessus contenues, led. Bergeron, m^e d'icelle monn^e de Dijon, a déclairé au greffe de lad. chambre, le 27^e jour de juillet aud. an, que pour la nouvelle différence à luy ordonnée de prandre, il a prins et choisy ung I et un B joinctz ensemble, qui seront mis à la fin de la légende de l'ouvrage qu'il fera en lad. monn^e, tant du costé de la croix que de la pille.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1543 (2 AOUT).

Julyen Bassire (*sic*) apporte les boîtes de Rennes, de Jehan Ferré, m^e part^er; il s'y trouve :

4 écus au soleil.

3 s. 4 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1543 (2 AOUT).

A la Fère-sur-Oise.

Ordonnance d'ouverture de la monnaie de Villeneuve-Saint-André-lez-Avignon.

(A. N. Reg. Z, 1b, 63, fol. 73 r° à 74 r°.)

La vérification de cette ordonnance par les généraux m^es est du 7 août 1543. Les habitants devront fournir un local convenable.

(*Ibidem*, fol. 74 r° et v°.)

Le 8 août, Claude Momparlier est chargé de faire l'ouverture de cette monn^e.

(*Ibidem*, fol. 74 v° à 76 v°.)

1543 (7 AOUT).

Exécutoire de l'ordonnance pour Lyon, du 25 juillet 1543, adressée aux gardes Claude de Longueville et Jehan Buillon; les testons et $\frac{1}{2}$ testons seront à 11 d. 6 gr. de loi, et de 2 s. 1 d. $\frac{1}{2}$ au marc, et les demis à l'équipollent. En faisant mectre par le tailleur de lad. monn^e de Lyon, oultre la différence de lad. ville et dud. m^e part^er, qui est une trefle et ung F romain à la fin de la légende, et un point sous la 12^e lettre et ung D romain soubs l'escu, et ung point dedans le premier C de *Franciscus*.

(A. N. Reg. Z, 1b, 63, fol. 61 r° à 62 r°.)

1543 (7 AOUT).

Mention de Julien Basire, garde de la monn^e de Rennes. Les généraux certifient que cette monn^e a chômé du 23 juin 1542 jusqu'au 30 octobre suivant exclu.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1543 (9 AOUT).

Ordre aux gardes de rompre les fers estans en la monn^e de Troyes.

(*Ibidem.*)

1543 (16 AOUT).

Ecrit aux gardes de la monn^e de Turin

d'envoyer les boîtes de lad. monn[e] de l'ouvrage faict en icelle depuis le 1[er] jour de janvier 1541 jusques au dernier jour de décembre suivant 1542.

(*Ibidem.*)

1543 (28 AOUT).

Commission à m[e] Claude Momparlier pour faire ouvrer et monnoyer à Grenoble telle quantité de deniers lyards, doubles et petitz deniers tournois qu'il sera nécessaire pour le prouffit et soulaigement du pays de Daulphiné.

(*Ibidem.*)

1543 (6 SEPTEMBRE).

Mention d'Antoine Pons, contregarde de la monn[e] de Lyon.

(*Ibidem.*)

1543 (12 SEPTEMBRE).

Mention de Hugues Lamyer, naguères m[e] part[er] de la monn[e] de Toulouse.

Mention de Jehan de Droguet, garde de la monn[e] de Grenoble.

(*Ibidem.*)

1543 (17 SEPTEMBRE).

Permis à André de Montagut, m[e] part[er] de la monn[e] de Marseille, de frapper 500 marcs de lyars et 500 marcs de doubles t.

(*Ibidem.*)

1543 (18 SEPTEMBRE).

A esté escript à mons[gr] de Bottières, viceroy et lieut[t] général pour led. S[gr] en Pymont, ensemble aux gardes de la monnoye de Thurin, touchant les boestes de lad. monnoye. Lesdites lettres baillées à Bartholomy Viot, escollier estudiant en l'Université de Paris et boursier du collège des Lombars, pour les faire tenir aux gardes de lad. monnoye de Thurin le 19[e] jour desd. moys et an.

(*Ibidem.*)

1543 (24 SEPTEMBRE).

A esté escript à François Guilhen, m[e] part[er] de la monn[e] de Lyon, qu'il eust à changer et faire d'autre façon les testons ayant ung bonnet et une pleume, desquelz on avoit envoyé ung en la chambre de céans pour en avoir nostre advis.

(*Ibidem.*)

1543 (29 SEPTEMBRE).

M[e] Claude Momparlier est parti de Paris pour aller à Aix, Villeneuve-Saint-André-lez-Avignon, ouvrir les monnoyes desd. villes; il est rentré à Paris le 13 janvier 1543.

(*Ibidem.*)

1543 (11 OCTOBRE).

La chambre écrit aux gardes de la monn[e] de Troyes de chercher un maître particulier capable, et lorsqu'ils l'auront trouvé, de le commettre à la maîtrise pour un an.

(A. N. Reg. Z, 1[a], 10. — A. N. Reg. Z, 1[b], 63, fol. 84 r[o] et v[o].)

Le même jour, mention de Jehan Amat et Pierre Rebelhes, gardes de la monn[e] de Toulouse.

(*Ibidem.*)

1543 (17 OCTOBRE).

Mention de Jehan Menudel, naguères

m^e part^er de Saint-Pourçain, et de Jehan Aleaulme, garde.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 11.)

1543 (24 OCTOBRE).

A la Fère-sur-Oise.

Guillaume de Houppeville, m^e part^er de la monn^e de Rouen, ayant demandé au Roi l'autorisation de faire des testons et $\frac{1}{2}$ testons, pour 6000 marcs d'argent, elle lui est accordée.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 63, fol. 94 v° à 96 r°.)

Le 17 décembre 1543, les généraux ordonnent de mettre, oultre le point ancien et lettre de la ville dudit lieu et différence dud. m^e, un point dedans le D de DEI.

(*Ibidem*, fol. 99 v° à 101 r°.)

Nota. Cette autorisation royale a été renouvelée en autres termes le 14 décembre 1543 (de Fontainebleau).

1543 (14 NOVEMBRE).

De par les généraux conseillers du Roy nostre sire, sur le faict de ses monnoyes, gardes de la monn^e de Thurin, nous avons receu voz lettres du 10^e jour d'octobre dernier passé, par lesquelles, entre autres choses, vous mandez que les boestes de vostre monnoye ont esté apportées et que les avez baillées à mons^er le m^e Coeffier pour les nous faire tenir. Néantmoins ne les avons receues et n'en avons point oy parler, et pour ce, enquerez vous quelles sont devenues; au demeurant, faictes continuer l'ouvraige le mieulx que vous pourrez.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10.)

1543 (19 NOVEMBRE).

A Aix, par Michel Auguilenqui, douzains de 91 $\frac{1}{4}$ au marc et à 3 d. 16 gr.; du 19 novembre 1543 au 15 août 1544, 1215 marcs et $\frac{9}{73}$..... 110880 frappés.

Deniers tournois à 18 gr. et de 21 s. (252); du 11 mars 1544 (de la nativité) au 18 mai suivant, 422 marcs $\frac{6}{7}$ 106560 frappés.

Doubles tournois à 1 d. 6 gr. et de 16 s. 4 d. (196 au marc); du 11 mars 1543 (de la nativité) au 18 mai suivant, 543 marcs et $\frac{33}{49}$..... 105560 frappés.

Liards à 2 d. 6 gr. et de 19 s. 3 d. (231 au marc); du 9 avril 1544 au 20 mai suivant, 526 marcs et $\frac{58}{77}$... 121680 frappés.

Deniers tournois semblables aux précédents, les 24 avril, 20 juillet et 26 juin 1544, 211 marcs $\frac{3}{7}$..... 53280 frappés.

(A. N. Reg. Z, 1418. Carton Z, 1^b, 811-12.)

1543 (19 NOVEMBRE ET 17 DÉCEMBRE).

A Limoges.

Douzains; mis en boîte 5 s. 10 d. (70 pièces).

Petit cahier de parchemin signé : Dauvergne, A. Guibert et Jehan Bayard.

Boîte close le 31 décembre 1543.

(A. N. Carton Z, 1^b, 881.)

1543 (22 NOVEMBRE).

On apporte les boîtes de Romans, de Claude Mousnier, m^e part^er; il s'y trouve 14 s. 1 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 294.)

1543 (26 NOVEMBRE) A 1545 (13 NOVEMBRE).

Ecus au soleil à 23 k. et de 71 $\frac{1}{8}$ au marc, frappés à Grenoble par Huguet Thurry; les 22 août et 13 novembre 1545, mis en boîte 4 écus..... 800 frappés.

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ (91 $\frac{1}{4}$ au marc), par Huguet Thurry, m^e

part^er^; les 26 novembre, 6 et 13 décembre 1543, mis en boîte 8 pièces représentant 63 marcs $\frac{9}{23}$ de marc d'œuvre, soit 5760 pièces frappées environ.

Doubles tournois à 1 d. 6 gr. et de 16 s. 4 d. de poids (196 au marc); du 1^er^ décembre 1543 au 22 du même mois, mis en boîte 19 pièces représentant 69 marcs $\frac{29}{49}$ de marc d'œuvre, soit 13670 pièces environ.

Douzains semblables aux précédents; du 14 janvier 1543 au 25 avril 1544, mis en boîte 1 s. 7 d. (19 pièces) représentant 149 marcs $\frac{57}{73}$ de marc, soit environ 13600 pièces.

Liards à 2 d. 6 gr. et de 19 s. 3 d. (131 au marc); du 27 janvier 1543 au 19 juin 1544, mis en boîte 16 s. 2 d. (194 pièces) représentant 604 marcs $\frac{52}{77}$ de marc, représentant environ 79250 pièces.

Doubles semblables aux précédents; du 5 janvier 1543 au 30 juin 1544, mis en boîte 13 s. 2 d. (158 pièces) représentant 583 marcs $\frac{20}{49}$ de marc d'œuvre, soit environ 113170 pièces frappées.

Deniers t. à 18 gr. de loi et de 21 s. (252 au marc); du 7 août 1544 au 17 juin suivant, mis en boîte 8 s. 20 d. représentant 302 marcs $\frac{6}{7}$ de marc d'œuvre, soit environ 76340.

Liards semblables aux précédents; du 6 octobre 1544 au 12 septembre suivant, mis en boîte 7 s. 9 d. (93 pièces) représentant 289 marcs $\frac{67}{77}$ de marc d'œuvre, soit environ 37970 pièces.

Douzains semblables aux précédents; du 9 octobre 1544 au 6 décembre suivant, mis en boîte 4 s. 5 d. (53 pièces) représentant 418 marcs $\frac{14}{73}$ de marc d'œuvre, soit 98160 environ.

Douzains semblables; du 12 janvier 1541 (de la nativité) au 25 décembre suivant, mis en boîte 11 s. 7 d. (139 pièces).

Nota. — Ces douzains ne peuvent être de Huguet Thury.

(A. N. Reg. 1388. Carton Z, 1^b^, 877-78.)

1543 (27 NOVEMBRE).

Guillaume Mareschal, greffier de la juridiction des maire et échevins de la ville de Bourges, expose de la part de ceux-ci que la monn^e^ de cette ville est en chômage tant pour les fautes commises par les officiers d'icelle monnoye que fuite d'aulcun d'iceulx, de l'emprisonnement de Michel Amat, l'un des gardes de lad. monn^e^, et dont le procès est pendant. Il requiert que des personnes désignées par les maire et échevins qui en répondront, soient commises aux offices de la monnaie. Les généraux répondent qu'ils ne peuvent commettre auxd. offices avant que Jehan Gimbal, m^e^ part^er^, et Jehan Durand, l'un des gardes, l'essayeur et Jehan Levault, commis du m^e^ part^er^, tous fugitifs, aient comparu.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 10.)

1543 (29 NOVEMBRE).

A Aix, par Michel Aguillon, commis à la maîtrise, douzains de 91 $\frac{1}{4}$ au marc et à 3 d. 16 grains; du 29 (ou 19) novembre 1543 au 15 août 1544, 1215 marcs $\frac{9}{73}$ ..... 110880 frappés.

Suit la même indication des doubles tournois et liards frappés par ce m^e^ part^er^, donnée dans une autre partie du même registre.

La mention des deniers tournois diffère; ils sont à 18 gr. de loi et de 21 s. de taille (252), et les dates de délivrances sont encore les 24 avril, 20 juillet et 26 juin 1544; le chiffre total est 234 marcs et $\frac{3}{7}$ ..... 59000 frappés.

(A. N. Reg. Z, 1418. Carton Z, 1^b^, 811-12.)

1543 (6 décembre).

A Villeneuve, par Jehan de Farges, nommé me partier par lettres royales du 2 août 1543.

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 7 s. 7 d. ¼ (91 ¼); du 6 décembre 1543 au 16 janvier 1545 (prins à la nativité), 2698 marcs et $\frac{36}{73}$..... 246240

Liards à 2 d. 6 gr. et de 19 s. 3 d. (231); du 31 janvier 1544 (de la nativité) au 11 décembre suivant, 501 marcs $\frac{63}{77}$. 115920

Doubles t. à 1 d. 6 gr. et de 16 s. 4 d. (196); du 14 janvier (de la nativité) au 21 décembre suivant..... 93600

Les gardes sont Laurent Motet et François de Fiennes; le tailleur, Antoine de Mazières.

Douzains semblables; du 5 février 1545 (de la nativité) au 27 novembre suivant, 2325 marcs $\frac{1}{73}$..... 212158

Doubles t.; les 17 mars et 4 avril 1545, 117 marcs et $\frac{27}{49}$..... 23040

Douzains semblables; du 19 février 1546 (à la nativité) au 20 octobre suivant, 938 marcs $\frac{70}{73}$..... 85680

Liards semblables; les 8 et 25 juin, 12 et 28 juillet 1546, 361 marcs et $\frac{42}{77}$ 83520

Deniers tournois à 21 gr. et de 250; les 25 juin et 20 juillet 1546, 80 marcs 20000

(A. N. Reg. Z, 1390. Carton Z, 1b, 1011-12.)

1543 (6 décembre) a 1544 (31 janvier).

A Villeneuve, par Jehan de Farges, liards à 2 d. 6 gr. et de 19 s. 3 d. (231); du 31 janvier 1544 au 11 décembre, mis en boîte 13 s. 5 d.

Ecus à 23 k. et de 71 ½, courant pour 45 s. t.; du 21 décembre 1543 au 8 janvier 1544, mis en boîte 37 écus.

Blancs à 3 d. 16 gr. et de 7 s. 7 d. ¼ (91 ¼); du 6 décembre 1543 au 16 janvier 1544, mis en boîte 28 s. 6 d.

Doubles tournois à 1 d. 6 gr. et de 16 s. 4 d. (196 au marc); du 14 janvier 1544 au 20 septembre suivant, mis en boîte 10 s. 10 d.

(A. N. Certificat d'essai. Carton Z, 1b, 1011-12.)

1543 (11 décembre).

Pierre Bayard, contregarde de Limoges, apporte les boîtes de François Dauvergne; il s'y trouve :

4 écus au soleil.

21 s. 6 d. de douzains.

2 s. 5 d. de liards.

3 s. 11 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1543 (11 décembre).

Mention de François Dauvergne, me partier de la monne de Limoges, et de Pierre Bayard, contregarde.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1543 (13 décembre).

Mention de Denys le Forestier, tailleur de la monne de Rouen, et de Cosme du Moustier, par cy-devant maistre de lad. monne.

(*Ibidem.*)

1543 (20 décembre).

Accusé réception à me Benoist Seigneuret, général des monnes en Dauphiné, des boistes de Claude Mousnier, me de la monne de Romans pour cette année présente.

(*Ibidem.*)

1543 (22 décembre).

On apporte les boîtes de Toulouse, de

Jacques Chambon, m^e part^er; on les ouvre en présence du m^e et de Pierre Rebeilhes, garde de la monn^e; il s'y trouve :

24 écus d'or.

16 s. 4 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 294.)

1543 (31 décembre).

Alexandre de la Haye est reçu contregarde de la monn^e de Paris et prête serment. Il remplace Jacques de Louviers, naguères contregarde.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10.)

1543 (janvier).

A Fontainebleau.

Une ordonnance du Roi « sur les gaiges des officiers des monnoyes et sur le devoir qu'ilz doyvent en leurs estatz et offices » est envoyée le 4 février à Paris, à Guillaume Sotin, garde, et Bastien de Riberolles, commis à la maîtrise; — à Christofle de Laulne, m^e part^er de Tours; — à Poitiers.

Le 12 février à Rouen, — à Angers, — Nantes, — Rennes.

Le 16 février à Aix et à Marseille.

Le 18, à Montpellier, — Lyon.

Le 28, à Bourges, à Jehan Georges, m^e de la monn^e.

Le 7 mars, à Grenoble et à Romans.

Le 21 mars, à Villeneuve-Saint-André.

Le 1^er avril 1543 avant Pâques, à Limoges, par Barthélemy Juge, l'un des gardes.

Le 2 avril, à Bordeaux et Bayonne, — à Toulouse.

Le 7 mai 1544, à Thurin et à Chambéry.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 63, fol. 110 r^o à 111 r^o.)

1543 (1^er janvier) a 1544 (31 décembre).

Contrerolle des délivrances faites par nous Pierre le Griveaul et Antoine Drouhinot, gardes à Dijon, à Jacques Bergeron, m^e part^er.

Ecus au soleil, néant.

Grands blancs à la couronne, néant.

Lyards de 3 d. t.; du 1^er janvier 1543 au 31 décembre 1544; le 18 mars 1544, 80 marcs desdicts liards, mis en boîte 27 pièces.

Doubles tournois noirs; le 8 janvier 1544, 160 marcs; mis en boîte 55 pièces. Le 24 janvier 1544, 145 marcs, mis en boîte 45 pièces.

Petits deniers tournois; 10 février 1544, 150 marcs, mis en boîte 53 pièces. Le 27 février 1544, 150 marcs, mis en boîte 53 pièces.

Feuille de parchemin signée : Droynot, Bergeron et le Double.

(A. N. Carton Z, 1^b, 866-67.)

1543 (4 janvier).

Jacques Bergeron, m^e part^er de Dijon, demande à émettre 1200 marcs de liards, doubles et deniers t. provenant du décri des pièces de Metz. L'autorisation lui est accordée; il fera 600 marcs de liards, 300 marcs de doubles t. et 300 marcs de deniers tournois.

On mettra en boîte de chacune de ces espèces un denier par 60 sous. Le tout devra être fait dans l'intervalle de 6 mois à compter du jour de la première délivrance.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10.)

1543 (9 janvier).

De Fontainebleau.

Le Roi nomme général des monn^es

Anthoyne de la Primauldaye, en remplacement de Pierre Porte, démissionnaire.

Il prête serment et est installé le 11 janvier 1543.

(A. N. Reg. Z, 1b, 63, fol. 102 ra à 103 vo.)

1543 (14 JANVIER).

Les boîtes de La Rochelle, de Jehan de la Fontaine, me part^{er}, sont apportées; elles sont ouvertes le (*en blanc*); il s'y trouve :

3 écus au soleil.

21 s. 5 d. de douzains.

9 s. 5 d. de liards.

20 d. de petits t.

Boîtes jugées le 5 mai 1544, en présence du me part^{er} et de Jehan Disnematin, garde.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1543 (15 JANVIER).

Guillaume Sottin, garde de Paris, apporte les boîtes de Bastien de Riberolles, commis à la maîtrise; on les ouvre le 18; il s'y trouve :

35 et demi deniers d'écus au soleil.

4 lb. 15 s. 6 d. de douzains.

9 s. 2 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1543 (23 JANVIER).

Injonction aux gardes de La Rochelle de clorre et d'envoyer toutes les boîtes; défense de faire aucun ouvrage jusqu'à nouvel ordre.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1543 (25 JANVIER).

A Lyon, par François Guilhen, qui mect pour sa différence la lettre F tant du costé du trousseau que de la pille, et pour la différence de lad. monne la lettre D avec l'ancienne différence de la ville qui est la treffle.

Les gardes sont Claude de Longueville et Jehan Adveillon; le tailleur Didier Besançon et le contregarde Antoine Pons dit Tholoze.

Ecus de 45 s. t., à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc; du 25 janvier 1543 au 31 décembre 1544, en 15 délivrances, 11873 écus frappés, sur lesquels ont été cisaillées 1341 pièces. Il n'a donc été émis en réalité que 10532 écus.

Gros testons et demi-testons par le même, qui mect pour sa différence à la fin de la légende la lettre F tant du costé du trousseau que de la pille, et pour la différence de lad. monne et dud. ouvraige, la lettre D, ung point dedans le premier C de *Franciscus* et ung aultre sur la 12e lectre, avec l'ancienne différence de la ville, qui est la treffle.

Du 3 février 1545 au 24 décembre 1546, 22 délivrances comportant 2611 marcs 1 once, sur lesquels 190 marcs 2 onces ont été cisaillés; reste donc 2420 marcs 7 onces émis en réalité.

Sur ces 22 délivrances, il y en a huit qui ont comporté des demi-testons.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1b, 888.)

1543 (29 JANVIER).

Ordonné aux gardes de la monne d'Aix en Provence de faire forger, ouvrer et monnoyer 1200 marcs de menue monnoye, assavoir 500 marcs de liardz, 500 marcs de doubles et 200 marcs de petits deniers tournois, le tout dedans Pasques prochainement venant.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1543 (29 JANVIER).

Nicolas du Serans, contregarde de Tours, apporte les boîtes de Christofle Laulne, m^e part^er; il s'y trouve :

24 d. et demi d'écus au soleil.

36 s. 10 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 294.)

1543 (30 JANVIER).

Cette lettre est remise à Jehan de la Fontaine, commis à la maîtrise de la monn^e de La Rochelle, avec ordre d'écrire à Jehan Disnematin, garde de lad. monn^e, qu'il ait à comparaître au jour qui lui a été assigné par m^e Loys de Vachot, président de la chambre des monn^es.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10.)

1543 (5 FÉVRIER).

Permis à Christophe Laulne, m^e part^er de la monn^e de Tours, de faire ouvrer 100 marcs de petits deniers tournois. Il devra les commencer le 1^er avril prochain et les avoir finis le 15 du mois.

(*Ibidem.*)

1543 (7 FÉVRIER).

Mention de Guillaume Sottin, garde de la monn^e de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 11.)

1543 (11 FÉVRIER).

A Bordeaux, par Robert Richart, m^e part^er; écus au soleil; du 11 février 1543 au 25 octobre 1544, 9 délivrances comportant 2218 écus. Signé : Jehan Blaru, Boyvin et Cruseau.

Douzains; du 11 février 1543 au 13 décembre 1544, 1659 marcs (ils sont de 91 $\frac{1}{4}$), soit..... 151384 frappés.

Deniers tournois; du 12 juillet 1544 au 20 novembre suivant, 295 marcs; le 22 janvier, 60 marcs; le 16 février 1544, 46 marcs; en tout 401 marcs; à 250 au marc, cela ferait..... 10250 frappés.

(A. N. Petit cahier de parchemin du carton Z, 1^b, 836.)

1543 (13 FÉVRIER).

André de Lisle et Bonaventure Letyre, gardes de Grenoble, ayant exercé la maîtrise par faute de maître, leurs boîtes sont apportées par led. de Lisle; il s'y trouve 15 d. de douzains.

Le même jour, André de Lisle apporte les boîtes de Jehan Courrieu, dit de Vyennes, naguères m^e part^er; on les ouvre le 14 février; il s'y trouve :

10 écus soleil.

28 s. 3 d. de douzains.

Le même apporte, le même jour, les boîtes de Huguet Thurry, m^e part^er; on y trouve :

8 d. de douzains.

19 d. de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 294.)

1543 (14 FÉVRIER).

Les boîtes de l'ouvrage de Jehan Corrieu, dit de Vienne, m^e de la monn^e de Grenoble, sont apportées par André de Lisle, l'un des gardes. Elles contiennent, celle de douzains, 28 s. 3 d. desd. douzains jugés faibles de poids; celle d'écus au soleil contenait 10 pièces jugées également faibles de poids. Le 19 février 1543, a été fait le jugement de la loi de ces boîtes, qui sont trouvées escharses.

Jacques Laurens, procureur du m^e part^er, appelle de ce dernier jugement.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10.)

1543 (16 février).

Michel Calvet, me part^er de la monne de Montpellier, expose que puys 15 moys en ça la peste est tellement en lad. ville que les principaulx marchans et habitans d'icelle se sont éloignés. Il demande la permission d'ouvrer en un autre lieu, comme a esté faict par cy-devant du temps de Gaspard Fournier et autres qui ont exercé lad. monnoye.

Oy sur laquelle requeste le procureur du Roy, il est ordonné, attendu l'ouverture de lad. monne de Villeneuve-lez-Avignon prochaine dud. Montpellier, que lad. monne de Montpellier ne sera transmuée.

(*Ibidem.*)

1543 (18 février).

Les manans et habitans de Villefranche-en-Rouergue et le procureur du Roy en lad. seneschaussée demandent que l'on frappe à lad. monne des liards doubles, et deniers tournois. Les généraux maîtres refusent l'autorisation requise.

(*Ibidem.*)

1543 (18 février).

Jehan de la Fontaine, citoyen de Bordeaux et me part^er de La Rochelle, demande à être reçu à la maîtrise de Bordeaux, en vertu de lettres royales du 1er mars 1540, vérifiées par la chambre le 5 février 1542. Robert Richard, me part^er de Bordeaux, s'oppose à sa réception, en vertu de lettres semblables obtenues le 28 juin 1543.

(A. N. Reg. Z, 1b, 11.)

1543 (20 février) a 1545 (31 décembre).

Jean George est me part^er à Bourges.

(A. N. Cahier égaré dans le carton Z, 1b, 818.)

1543 (23 février).

François Dodinet, l'un des gardes de la monne d'Angers, apporte le registre des délivrances de la monne d'Angers. Les généraux lui ordonnent, sous peine d'amende arbitraire, que doresenavant on ne se serve plus des termes marc, once, denier, grain et demi-grain. Ils devront, comme dans les autres monnaies, faire leurs délivrances au marc d'or, lequel a 24 karatz d'alloy, et à chacun karat ung demy karat, deux quarts de karat, ung quart, ung huitiesme, ung seizième et ung trente-deuxième de karat. Quant au poix, led. marc a 8 onces, chacune once huit estellins, chacun estellin deux obolles, chacune obolle deux fellins, chacun fellin quatre quarts de fellin.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1543 (23 février).

François Dodinet, garde d'Angers, apporte les boîtes de Pierre Turpin, me part^er; on y trouve :

6 écus soleil.

17 s. 11 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

Bartholomi Juge, garde de Limoges, apporte les boîtes de François Dauvergne; on les ouvre le 10 mars 1543; il s'y trouve 5 s. 10 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1543 (23 février).

Jacques Chambon le jeune, commis à la maîtrise de Toulouse par me Claude Momparlier, présente des lettres patentes du Roi datées de Paris le 21 du présent mois de février, lui octroyant de nouvel et à main ferme pour six ans la maîtrise de

la monn[e] de Toulouse, à commencer au jour où expire le bail fait par led. seigneur à Jacques Chambon l'aisné.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 10.)

1543 (23 février).

Les boîtes d'Angers de l'ouvrage de Pierre Turpin sont ouvertes et jugées; elles sont apportées par François Dodinet, l'un des gardes de lad. monn[e]. La boîte d'écus contenant 6 pièces est droite de poids; celle des grands blancs douzains contenant 17 s. 11 d. est faible de poids. Le 3 mars suivant, les mêmes boîtes sont jugées en loi. Les écus sont droits de loi et les blancs un peu faibles.

(*Ibidem.*)

1543 (27 février).

Permission du Roi à François Dauvergne, m[e] part[er] de la monn[e] de Limoges, de faire des testons et $\frac{1}{2}$ testons jusqu'à la quantité de 500 marcs.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 63, fol. 139 r° à 140 v°.)

Le 13 mai 1544, les généraux envoient aux gardes cette autorisation de frapper 500 marcs de gros et demi-testons, en faisant mectre par le tailleur de lad. monnoye de Lymoges, oultre le poinct ancien et lettre de la ville dud. lieu de Lymoges et différence dud. Dauvergne, m[e] d'icelle monnoye, ung point dedans le dernier C de *Franciscus*.

(*Ibidem*, fol. 140 v° à 142 r°.)

1543 (28 février).

Permission du Roi à Christophe Laulne, m[e] part[er] de Tours, de faire des testons gros et demis, comme à Rouen et à Lyon, pour 6000 marcs d'argent.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 63, fol. 121 r° à 122 v°.)

Le 7 mars 1543, les généraux m[es] ordonnent de faire mettre par le tailleur de la monn[e] de Tours, outre le point ancien et lettre de la ville dud. lieu et différence dud. de Laulne, m[e] d'icelle monnoye, ung point dans le C de *gracia*.

(*Ibidem*, fol. 122 v° à 124 r°.)

1543 (29 février).

Mention d'Estienne Robin, général des monn[es] du Roy en Languedoc.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 10.)

1543 (1[er] mars).

Mention de Barthelomé Juge et de François Disnematin, gardes de la monn[e] de Limoges.

Le même jour, mention des héritiers de feu Merigot Guibert.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 10.)

1543 (7 mars).

Paris.

Bastien de Riberolles, m[e] afineur à Paris, pour six ans, par lettres patentes registrées le 13 mars 1543.

Il la tenait déjà par commission des généraux.

Donnera caution de 8000 liv. t., suivant l'ordonnance faite à Fontainebleau en janvier 1543.

Fera ouvrer par chacun an 200 marcs d'or, 4000 mares d'œuvre pour le moins, l'or portant l'argent.

Fera les escus soleil à 23 k., à $\frac{1}{8}$ de k. de remède, à 7 s. et $\frac{1}{6}$ d'escu de poids au marc de Paris, et de 2 d. 16 gr. $\frac{3}{4}$ chacune pièce, au remède d'un quart de grain sur le fort et sur le faible chacune pièce, en sorte qu'ils ne soient à la délivrance plus faibles

en 3 marcs de 4 felins $\frac{1}{2}$, et qu'il n'en sera fait délivrance qu'il n'y en ait 3 marcs pour le moins.

Les deniers grans blans douzains à 3 d. 16 gr. de loy arg. le Roy, qui est de loy 3 d. 12 gr. $\frac{1}{3}$ de grain fin, à 2 gr. dud. arg. le Roy de remède de poids, et seront de 2 d. 3 gr. chacune pièce, à ce qu'après le blanchissement fait, ils reviennent au poids de 2 d. 2 gr. chacune pièce, en sorte qu'ils soient de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ de denier au marc, qui font 91 pièces et $\frac{1}{4}$ de pièce, à 1 gr. de remède chacune pièce sur le fort et sur le faible, tellement qu'il y en ait autant de fortes que de faibles, à ce que à la délivrance ils ne soient plus faibles de 2 demys pesés pour marc, et sont selon les ordonnances.

Ne fera aucuns ouvrages de deniers liards, doubles et petits deniers tournois sans congé de la chambre.

Prend pour différence et contreseing une merlette sans pied au milieu de la légende du costé de la croix seulement, de laquelle différence il a cy devant usé en l'ouvrage par lui fait en lad. monnoye.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 9 r° et v°.)

1543 (9 MARS).

A Poitiers, par François Audier, nommé m° part^er par lettres patentes du 9 mars 1543, pour 6 ans.

Ecus à 23 k., de 45 s. t. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc ; du 18 février 1544 au 23 mai 1545 1000

(A. N. Reg. Z, 1402. Carton Z, 1b, 935-36.)

1543 (9 MARS).

Poitiers.

François Audyer, marchand de Limoges, pourveu par lettres patentes du Roy de la maîtrise de la monn°, pour 6 ans à main ferme.

Diférence un a, lettre de forme (?), devers la pille seulement de son ouvrage et à la fin de la légende.

(Sorb., H. 1, 9, n° 174, fol. 47 v°.)

1543 (18 MARS).

Permission à Jehan Ferre, m° part^er à Rennes, de faire des gros et demi-testons pour 3000 marcs.

(A. N. Reg. Z, 1b, 63, fol. 133 r° à 134 v°.)

1543 (22 MARS).

A Poitiers, écus de 45 s. t., à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc, du 22 mars 1543 au 5 décembre 1544, en six délivrances ..... 1961 émis.

Douzains de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ (91 $\frac{1}{4}$), à la différance d'ung gect soubz l'escu, avecque l'ancienne différance de la présente monnoye et la differance des maistres, ensuyvant l'ordonnance du Roy et mandemens par vous nosd. S^grs les généraux conseillers du Roy, nostre sire, sur le fait de ses monnoyes.

Etant gardes Abel Chasteignier et Michel de la Roche, Jehan Gaillandon, tailleur, et François Chasteignier, contregarde ; du 20 janvier 1543 au 2 janvier 1544, vingt-six délivrances comportant 1089 lb. 6 s. 4 d..... 261436 frappés.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1b, 935-36.)

1543 (29 MARS).

Les généraux certifient que m° Claude Momparlier a été commis pour soy transporter ès monn^es de Lyon, Grenoble, Chambéry, Romans, Marseille, Aix, Ville-

neuve-Saint-André-lez-Avignon, suyvant certaine commission du Roy en date du 25 juillet 1543 dernier passé. Il est parti de Paris le 29 septembre et est rentré le 13 janvier suivant.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 10.)

1543 (31 MARS).

Jehan Salla, bourgeois de Lyon, apporte les boîtes de François Guilhen, mᵉ partᵉʳ; il s'y trouve :

56 écus d'or soleil.

74 s. de douzains faits par Fr. Guilhen.

17 s. 1 d. de douzains faits par Estienne Bergeron, commis de Guilhen, faisant ensemble 4 lb. 11 s. 1 d. de douzains.

18 s. 9 d. de gros et demi-gros testons.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 294.)

1543 (3 AVRIL).

Permis à Guillaume de Houppeville, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Rouen, de frapper 400 marcs de petits deniers t. noirs, et ce sans diminution de son faict fort.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 10.)

1543 (3 AVRIL).

On apporte les boîtes de Bordeaux, de Robert Richart, mᵉ partᵉʳ; on les ouvre le 7 août suivant; il s'y trouve :

16 écus soleil.

16 d. de liards.

3 s. 2 d. de doubles t.

21 d. de petits t.

11 écus soleil (2ᵉ boîte).

6 s. 6 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 294.)

1543 (9 AVRIL).

A Tours, par Christophe Laulne, auquel une ordonnance royale du 28 février 1543 prescrivait de frapper 6000 marcs de testons dans l'intervalle d'un an.

Du 9 avril 1543 avant Pâques au 1ᵉʳ décembre 1544, 1098 marcs de gros et demi-testons..... 27999

Douzains de 91 $\frac{1}{4}$ au marc, à 3 d. 16 gr. de loi; du 5 janvier 1543 au 24 décembre 1544, 5988 marcs et $\frac{90}{78}$..... 546480

Testons et demi-testons; du 2 mars 1544 au 31 décembre 1545... 12622 et demi.

Douzains semblables; du 10 janvier 1544 au 25 décembre 1545, 3456 marcs 315360

Testons et $\frac{1}{2}$ testons; du 18 janvier 1545 au 31 mai 1546, 279 marcs.. 7124 et $\frac{1}{2}$.

Douzains; du 13 février 1545 au 7 mai 1546, 1601 marcs et $\frac{55}{78}$..... 140950

Douzains; du 15 mai au 16 octobre 1546, 1830 marcs et $\frac{42}{78}$..... 167539

Mêmes douzains; du 15 novembre 1546 au 24 décembre suivant; du 14 janvier 1546 au 31 décembre 1547; du 12 janvier 1547 au 31 décembre 1548; du 5 janvier 1548 au 15 mars suivant; du 25 octobre 1549 au 31 décembre suivant; en tout 13326 et $\frac{66}{78}$..... 1216080

(A. N. Reg. Z, 1399. Carton Z, 1ᵇ, 1000-1.)

1544.

Montpellier.

François Loze, pour 6 ans, par lettres patentes.

(Sorb., H, 1, 9, nº 174, fol. 21 rᵛ.)

Troyes.

Jehan Hüe, orfèvre à Troyes, commis par les gardes.

Différence, un petit cor de chasse.

(*Ibidem*, fol. 15 rᵛ.)

1544 (21 AVRIL).

Mention de Jehan Herpilli, garde, et de

Jehan de la Fontaine, me partier de la monne de La Rochelle.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1544 (21 avril).

Martin Herpilly, garde de La Rochelle, apporte les boîtes de l'ouvrage de Jehan de la Fontaine, me partier, et de celui de Jehan Galba, son commis; on les ouvre, le 5 mai 1544, devant le me partier et Jehan Disnematin, l'autre garde; il s'y trouve :

6 écus au soleil.

51 s. 9 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1544 (23 avril).

Mention de François Audier, à présent pourveu de la maîtrise de lad. monne de Poitiers, et de Jehan de la Roche, naguères me de lad. monne.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1544 (24 avril).

André de Montagut, me partier de Marseille, apporte ses boîtes; on les ouvre le 13 mai 1544; il s'y trouve :

23 d. d'écus soleil.

10 s. de douzains.

12 s. 10 d. de liards.

15 s. 11 d. de doubles t.

19 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1544 (28 avril).

Sur la demande du me de Lyon, François Guilhen, qui s'était engagé à frapper en un an 24000 marcs de testons, si lui seul avait la permission d'en frapper, le Roi réduit ce nombre à 12000, vu que l'autorisation de frapper des testons a été accordée depuis à Rouen et à Tours.

(A. N. Reg. Z, 1b, 63, fol. 136 re à 137 ve.)

Mention de Jehan Menudel, naguères commis à la maîtrise de la monne de Saint-Pourçain, et de Jehan Aleaulme et Jehan Martin, gardes de lad. monne.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1544 (mai).

Les boistes de la monnoye de Thurin, de l'ouvraige faict par Gabriel Tat, maistre particullier de lad. monnoye, ont esté apportées en la chambre des monnoyes au moys de may 1544, de par monseigneur Daugien, estant lors lieutenant-général du Roy en Piémont, et n'ont esté depuis led. temps ouvertes parce qu'il n'y avoit aucune procuracion dud. me, et non a depuis led. temps envoyé sinon cejourd'huy, unziesme jour de mars 1545, par Jehan de Cucharmoys, marchand drappier demourant en la ville de Lyon, en la présence duquel Cucharmoys lesd. boestes ont esté ouvertes, ledit Cucharmoys au nom et comme substitué par me Gastault, ayant spécialle procuracion dud. Tat, maistre susdit, pour assister à l'ouverture et jugement desd. boestes esquelles avoit c'est assavoir :

Une boiste de deniers doubles tournois en laquelle en avoyt trente solz d'iceulx.

Une aultre boeste de deniers liartz en laquelle avoyt quatre solz neuf deniers d'iceulx.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1544 (5 mai).

On apporte les boîtes de Bayonne, de Menault de Mondaco; on les ouvre le 5 juin; il s'y trouve 14 écus soleil.

(*Ibidem.*)

Saint-Germain-en-Laye.

Une commission avait été donnée par le Roi à Jehan Ferré, m^e^ de la monnoye de Rennes, de faire gros et demys gros testons, jusqu'à 3000 marcs d'argent dedans ung an prochain venant, à compter de la date et expédicion de ces présentes.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 63, fol. 133 r^o^.)

Les généraux maîtres, ces lettres royales vérifiées, envoient l'exécutoire aux gardes de la monn^e^ de Rennes, en faisant mectre par le tailleur de lad. monnoye de Rennes, oultre le poinct ancien et lettre de la ville dud. lieu, et différence dud. Ferré, m^e^ de lad. monn^e^, ung point dedans le C de *Franciscus* (sans doute le premier).

(*Ibidem*, fol. 135 r^o^ et v^o^.)

1544 (6 MAI).

Lettres des généraux à Jehan Pierre Gastaud, l'un des gardes de la monn^e^ de Turin. Ils lui mandent de sommer le m^e^ des comptes de Turin, nommé Coeffier, de dire à qui il a remis les boîtes contenant 6 délivrances de l'année 1542, boîtes qu'il s'était chargé de faire parvenir à Paris par la poste. Ordonné de plus d'envoyer les boîtes de l'ouvrage fait en l'année finie le 31 décembre 1543.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 10.)

1544 (7 MAI).

Lettres des généraux adressées à Jehan Georges, m^e^ de la monn^e^ de Bourges.

(*Ibidem.*)

1544 (8 MAI).

Prolongation accordée par le Roi à Christophe Laulne, m^e^ part^er^ de Tours, pour faire ses 6000 marcs de testons, ordonnés le 28 février 1543. Il avait demandé deux ans de plus, à commencer à la fin de janvier 1544. Ce délai lui est accordé.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 63, fol. 193 r^o^ et v^o^.)

1544 (10 MAI).

Mention d'Estienne Cruzeau, contregarde de la monn^e^ de Bordeaux.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 11.)

Saint-Germain-en-Laye.

Permission royale à Bastien de Riberolles, m^e^ part^er^ de Paris, de faire jusqu'à 2000 marcs de testons et $\frac{1}{2}$ testons.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 63, fol. 176 r^o^ et v^o^.)

Le 12 mai 1544, les généraux transmettent cet ordre du Roi, et autorisent les gardes à laisser frapper 2000 marcs de gros et demys testons, en faisant mectre par le tailleur de lad. monn^e^ de Paris, oultre le poinct antien (*sic*) et différence dud. de Riberolles, ung poinct dedans le C de *Franciscus*.

(*Ibidem*, fol. 176 v^o^ et 177 r^o^ et v^o^.)

1544 (16 MAI).

Jehan Corrieu dit de Vienne, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Grenoble, se désiste de l'appel du jugement de sa boîte d'or, prononcé le 19 février 1543.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 10.)

1544 (16 MAI).

Saint-Germain-en-Laye.

Permission du Roi à Jacques Chambon, m^e^ part^er^ de la monn^e^ de Toulouse, de frapper jusqu'à 1200 marcs de testons et demi-testons en un an.

(A. N. Reg. Z, 1^b^, 63, fol. 142 r^o^ à 143 v^o^.)

Le 21 mai 1544, les généraux vérifient les lettres royales et autorisent la fabrication des gros et demi-testons par Jacques Chambon, en faisant mettre par le tailleur de lad. monne de Thoulouze, oultre le poinct ancien et différance dud. Chambon, un poinct dedans le C de *gracia*.

(*Ibidem*, fol. 143 v° à 145 r°.)

1544 (17 MAI).

Permission du Roi à Robert Richard, me partier de Bordeaux, de frapper 700 marcs de testons et demi-testons.

(A. N. Reg. Z, 1b, 63, fol. 184 r° à 185 r°.)

Le 9 juin 1544, les généraux autorisent cet ouvrage, en faisant mettre par le tailleur de lad. monne de Bordeaux, oultre le poinct ancien et lettre de la ville dud. lieu de Bordeaux, et différence dud. Richard, me de lad. monne, ung point dedans le C de *Francorum*.

(*Ibidem*, fol. 185 r° à 186 r°.)

1544 (20 MAI).

Les boîtes de l'ouvrage d'Antoine Paujoly, me partier de la monne de Villefranche, sont apportées; elles sont ouvertes le 1er juillet; il y avait une boîte de grands blancs douzains en contenant 3 s. 11 d. trouvés faibles.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1544 (20 MAI).

On apporte les boîtes de Villefranche, de l'ouvraige faict par Pierre Colon, me partier, assavoir de l'or depuis le 14e jour d'avril 1543 jusques au 20e jour d'aoust ensuivant audit an, et du blanc depuis led. 14e jour dud. mois d'avril 1543 jusques au 28e jour de septembre ensuivant aud. an 1543; on les ouvre le 1er juillet 1544; il s'y trouve :

6 écus au soleil.

18 s. 11 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

Le même jour, on apporte d'autres boîtes de Villefranche, de l'ouvrage d'Antoine Pojoly (*sic*), me partier, du blanc tant seullement depuis le 16e jour d'octobre 1543 jusques au 22e jour de novembre ensuivant aud. an; on les ouvre le 1er juillet; il s'y trouve 3 s. 11 d. de douzains.

(*Ibidem*.)

1544 (29 MAI).

Le Roi charge les généraux maîtres de déléguer deux d'entre eux pour assister à la livraison d'une grande quantité de vaisselle à convertir en testons et demi-testons.

(A. N. Reg. Z, 1b, 63, fol. 173 v° à 174 v°.)

Le 6 juin 1544, les généraux désignent Pierre Porte et Cosme Luillier à cet effet.

(*Ibidem*, fol. 175 v°.)

1544 (30 MAI).

Me Antoine Alesme est installé dans l'office de général des monnaies.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1544 (2 JUIN).

Permission du Roi à Jehan de la Fontaine, me partier de la Rochelle, de frapper jusqu'à 500 marcs de testons et demi-testons.

(A. N. Reg. Z, 1b, 63, fol. 178 r° à 179 v°.)

Le 14 juin 1544, les généraux mandent aux gardes de laisser faire cet ouvrage, en faisant mettre par le tailleur de lad.

monn°, oultre le point ancien et différence que a de présent prins et choisy led. de la Fontaine, qui est une F lettre romaine, un point dedans le D de *dei*.

(*Ibidem*, fol. 179 v° à 181 v°.)

1544 (6 JUIN).

Permis à Robert Richard, m° part°r de la monn° de Bordeaux, de reprendre l'ouvrage des liards, doubles et deniers t. qu'il avait dû interrompre par ordre. L'ouvrage devra être terminé le 30 septembre prochain.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 10.)

1544 (9 JUIN).

Mention de Menault de Mondaco, m° part°r de Bayonne.

(*Ibidem.*)

1544 (10 JUIN).

Ordre aux gardes de la monn° de Bourges de faire vendre tous les biens de Jehan Guymbal, naguères m° part°r.

(*Ibidem.*)

1544 (11 JUIN).

Permission du Roi à André de Montagut, m° part°r de Marseille, de frapper 1000 marcs de testons et ½ testons; il lui est permis en même temps d'ouvrer 1000 marcs de liards, 500 marcs de doubles t. et 300 marcs de deniers t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 63, fol. 186 v° à 187 v°.)

Le 4 novembre 1544, les généraux autorisent, en faisant mectre par le tailleur de lad. monn° de Marseille, oultre la différence de la ville et dud. m° part°r d'icelle monn° et oultre les différences anciennes et modernes, un point dans le D de ce mot *Dei* qui sera en la légende dud. ouvrage.

(*Ibidem*, fol. 158 r° à 189 v°.)

Ils ne lui accordent que 500 marcs de gros et ½ gros testons, dedans le dernier jour de juing prochain venant. Il devra faire sa première délivrance dedans le premier jour de janvier prochain venant. Cet exécutoire ne parle pas de menues monnaies maintenues en l'ordonnance royale.

1544 (16 JUIN).

Guillaume le Forestier, garde de Rouen, apporte les boîtes de Guillaume de Houppeville; il s'y trouve :

254 écus au soleil.
9 lb. 2 s. 4 d. de douzains.
28 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 294.)

1544 (18 JUIN).

Mention de Pierre de la Rue, tailleur de Bayonne, à qui le Roi a donné à bail lad. monn° pour le temps qui reste à écheoir du bail de Mondaco. Ordre aux gardes de ne laisser faire aucun ouvrage avant qu'ils aient commis à la place de de la Rue, à la taille de la monn°, un homme suffisant et capable, et que de la Rue n'ait produit cautions suffisantes.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 10.)

1544 (26 JUIN).

Mention de François Audier, m° part°r de la monn° de Poitiers.

(*Ibidem.*)

1544 (9 JUILLET).

Permission du Roi à Jean Taupier, me partier de Nantes, de frapper jusqu'à 3000 marcs de testons et demis.

(A. N. Reg. Z, 1b, 63, fol. 181 ve à 182 ve.)

Le 11 juillet 1544, les généraux autorisent cet ouvrage en faisant mettre par le tailleur de lad. monne de Nantes, oultre le point ancien et lettre de la ville dud. lieu, et différence dud. maistre, ung point dedans le G de *gra*.

(*Ibidem*, fol. 182 ve à 183 ve.)

1544 (12 JUILLET).

Ordre aux gardes de Montpellier d'envoyer les boîtes de Michel Calvet, me partier, de l'ouvrage fait en l'année terminée le 31 décembre dernier.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1544 (13 JUILLET).

Mention de François Dauvergne, me partier de la monne de Limoges.

(*Ibidem.*)

1544 (14 JUILLET).

Mention de Michel Angoulhen, me partier de la monne d'Aix.

(*Ibidem.*)

1544 (19 JUILLET).

De par les généraux conseillers du Roy nostre sire, sur le faict de ses monnoyes, Jehan Pierre Gastaud, garde de la monne de Thurin, et aultres officiers de lad. monne, nous avons receu les lettres que vous Gastaud dessus nommé nous avez escriptes du 17 juin dernier passé, pour respondre auxquelles nous avons faict dresser par le greffier de la chambre de céans unes lettres de provision du Roy pour vous permectre l'ouvrage de deniers gros testons, laquelle avons envoyée à la cour pour la faire expédier et sceller. Sy tost qu'elle sera expédiée et à nous renvoyée, nous la vérifierons et la vous ferons tenir par delà. Au surplus, vous nous avez escript par vosd. lettres que baillerez à monsier Dauguyen vos boestes pour nous faire tenir plus seurement par deça. Si tost que les aurons receues avec procuracion spéciale du maistre de vostre monnoye pour assister à l'ouverture et jugement desd. boestes, nous ferons l'estat de vos gaiges. Escript à Paris en la chambre desd. monnoyes, le 19e jour de juillet 1544.

A Jehan Pierre Gastaud, l'un des gardes de la monne de Thurin, et aux aultres officiers de lad. monnoye.

(*Ibidem.*)

1544 (26 JUILLET).

Installation d'Antoine de la Primaudoye comme général des monnoyes.

(*Ibidem.*)

1544 (29 JUILLET).

On apporte les boîtes de Poitiers, de Jehan de la Roche, dit de Joue, me partier; on les ouvre le 12 août suivant; il s'y trouve :

4 écus soleil.

24 s. 7 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1544 (29 JUILLET).

Lettre écrite par les généraux aux gardes de la monne de Poitiers.

Et quant à la permission de faire testons que demandez par vosd. lettres, il vous fault retirer, ou le maistre de lad. monnoye, devers le Roy et messeigneurs de son conseil pour obtenir lad. permission, ainsi que ont fait les aultres qui ont eu semblable povoir et permission de faire ouvraige desd. testons.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 10.)

1544 (6 aout).

Lettre des généraux à mᵉ Benoist Seigneuret, général des monnᵉˢ en Dauphiné, lui mandant de ne permettre à Jehan Droguet, Gomyny Chabot et Guillaume de Chalme, aulcunement exercer les offices de garde, essayeur et contregarde de la monnᵉ de Grenoble, desquelles ilz disoyent estre pourveuz, jusques à ce qu'ilz aient présenté en lad. chambre des monnoyes leurs lettres du Roy contenant la provision à eulx faicte par led. Sᵍᵉʳ desd. offices, et qu'ilz aient esté trouvez suffisans pour l'exercice d'iceulx, et faict le serment en tel cas acoustumé.

Lad. commission laissée à Bonaventure Letisse, garde de la monnᵉ de Grenoble, pour icelle faire tenir aud. général Seigneuret, lequel a promys faire le 30ᵉ jour d'aoust 1544.

(*Ibidem.*)

1544 (12 aout).

François Audier, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Poitiers, présente des lettres de bail obtenues par lui le 9 mars et vérifiées par les généraux; le 15 mars suivant, il est ordonné que led. Audier sera reçu en lad. monnᵉ par Abel Chasteigner, l'un des gardes. L'autre garde est Michel de la Roche, qui s'oppose à la réception. La chambre décide qu'un des généraux ira sur place faire une information et recevoir François Audier, si ses cautions sont suffisantes.

(*Ibidem.*)

1544 (18 aout).

Mention de Jacques Chambon, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Toulouse.

(*Ibidem.*)

1544 (19 aout).

Les généraux certifient que François Guilhen est mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Lyon et a fait ouvrer et monnoyer en lad. monnᵉ des gros et demys gros testons suivant la permission à lui baillée et octroyée par lesd. seigneurs dès le 25ᵉ jour de juillet l'an 1543, jusques au dernier jour de décembre aud. an, lesquels testons par le jugement des boestes de son ouvraige dud. temps, par nous fait, ont esté trouvez suffisans suivant l'ordonnance.

(*Ibidem.*)

1544 (21 aout).

Antoine Poujoly, mᵉ partᵉʳ de Villefranche-en-Rouergue, présente des lettres du Roi du 9 août 1544, l'autorisant à se faire suppléer pendant un an par Michel Amat. Vu la sentence prononcée contre celui-ci le 28 février 1542 et l'arrêt du 28 mai dernier, il est dit que led. Michel Amat ne sera reçu pour commis à l'exercice de lad. monnᵉ de Villefranche, nonobstant lesd. lettres. Poujoly et Amat sont déboutés.

(*Ibidem.*)

1544 (22 aout).

Michel Amat appelle de la sentence qui l'a frappé.

(*Ibidem.*)

1544 (30 aout).

Mention de Jehan le Bas, garde de la monne de Bourges.

(*Ibidem.*)

1544 (1er septembre).

Permis à Lyon de continuer l'ouvrage des gros et demys gros testons, et ce pour tout le mois de septembre, en actendant plus ample provision. Cette permission est notifiée aux gardes le 17 septembre.

(*Ibidem.*)

1544 (4 septembre).

Sont apportées à la chambre les lettres de caution de Jehan Ferré, me partor de la monne de Rennes, par André Boullay, l'un des gardes d'icelle monnoye, datées du 20e jour d'aoust dernier passé, pour l'ouvrage et fabricacion des deniers gros et demy gros testons; en quoy icelluy Ferré est tenu faire par la vérifficacion de ses lettres de permission par luy naguères obtenues du Roy nostre sire.

(*Ibidem.*)

1544 (4 septembre).

On ouvre les boîtes de Rennes, de Jehan Ferré, me partor, apportées le même jour par André Boulay, l'un des gardes; ces boîtes sont pour l'année commençant le 1er janvier 1542 et finissant le 31 décembre suivant. Il s'y trouve :

19 écus soleil.

12 s. 6 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1544 (8 septembre).

A Paris, par Bastien de Riberolles, écus au soleil à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$, courant pour 45 s. t.

Du 8 septembre 1544 au 27 octobre suivant, en trois délivrances 2627 écus.

Testons et demi-testons; du 12 septembre 1544 au 13 novembre suivant, en 6 délivrances, 6 s. 6 d. en boîte (78 testons). Dans deux de ces délivrances, il avait été mis sûrement des $\frac{1}{2}$ testons en boîte.

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ (91 et $\frac{1}{4}$ au marc); du 28 novembre 1544 au 20 décembre suivant, en 4 délivrances, mis en boîte 98 pièces.

(A. N. Feuille de parchemin. Carton Z, 1b, 914.)

1544 (9 septembre).

Claude le May, tailleur de Paris, avec l'essayeur et le suppléant de Guillaume Sottin, garde, apporte les boîtes de Bastien de Riberolles; il s'y trouve :

46 écus soleil.

51 s. et demi-denier de gros et $\frac{1}{2}$ testons.

22 s. 3 d. de douzains.

2 s. 11 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1544 (19 septembre).

Mention de Guillaume Calvet, naguères me partor de Montpellier.

(A. N. Reg. Z, 1b, 11.)

1544 (3 octobre).

A Aix, par Honorat de la Roche, dit

Pichenod, m^e part^er nommé par lettres patentes du 3 octobre 1544.

Ecus au soleil à 23 k. et de 71 $\frac{4}{6}$ au marc, courant pour 45 s. t.

Du 6 février 1545 au 8 mai suivant (l'année commençant au 1^er janvier selon l'usage du pays)..... 1600 écus.

Item, le 3 novembre 1545..... 400

Sous Henri II, le maître de la monn^e d'Aix, nommé le 26 août 1551, est Charles de la Lande.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 1418. Carton Z, 1^b, 811-12.)

1544 (6 octobre).

Grenoble.

Délivrances par Huguet Thurry, ayant pour sa diférance ung tey, lettre de l'alfabé.

Les gardes sont Bonaventure Letisse et André de Lisle; le tailleur est Jehan Farbot.

(A. N. Petit cahier de parchemin. Carton Z, 1^b, 877-78.)

1544 (13 octobre).

Permis à Aix d'ouvrer dedans le jour de feste de Noel prochainement venant la quantité de 500 marcs de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10.)

1544 (14 octobre).

Guillaume de Houppeville, m^e part^er de Rouen, dit que le Roi l'a autorisé à frapper 6000 marcs de gros et demys gros testons dedans un an seullement. L'année étant expirée et le m^e ayant encore une grande quantité de vaisselle et cendrées d'argent blanc pour convertir en testons, il demande à continuer cet ouvrage; il lui est permis de le continuer jusqu'au 31 décembre prochain.

(*Ibidem.*)

1544 (31 octobre).

Permission du Roi à Fr. Guilhem, m^e part^er à Lyon, de frapper 12000 marcs de testons et demi-testons.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 63, fol. 189 v^o à 191 r^o.)

Le 10 novembre 1544, les généraux autorisent l'exécution de cet ouvrage de 12000 marcs ou pour le moins de 2500 marcs, et faisant mectre par le tailleur de lad. monn^e de Lyon pareille différence qu'il a faicte au dernier ouvraige desd. gros et demys gros testons faictz en lad. monn^e par led. Guilhen.

(*Ibidem*, fol. 191 r^o à 192 v^o.)

1544 (1^er novembre).

A Aix, par Honorat de la Roche, dit Pichenod, nommé m^e part^er pour six ans.

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 91 $\frac{1}{4}$ au marc; du 1^er novembre 1544 au 24 mai 1545, 1933 marcs et $\frac{11}{73}$.. 176400 frappés.

Doubles t. à 1 d. 6 gr. et de 16 s. 4 d. (196); du 18 novembre 1544 au 19 mars 1545, 360 marcs..... 70560

Les gardes sont Balthazar Malespine et Jacques de Saint-Roman (celui-ci meurt le 5 mai 1545, le lendemain son fils Charles est commis à l'office de garde). Le tailleur est Pierre le May.

(A. N. Reg. Z, 1418. Carton Z, 1^b, 811-12.)

1544 (14 novembre).

Ordre aux gardes de la monn^e de Marseille de ne pas permettre à André de Montagut, m^e part^er de lad. monn^e, de faire aucune menue monnoye sans avoir sur ce permission de la chambre. Ordre d'envoyer les boîtes aussitôt après la fin du mois de décembre.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10.)

1544 (17 NOVEMBRE).

Mention de Guillaume Sotin, garde de la monn[e] de Paris, et naguères commis à tenir le compte de la maîtrise d'icelle monnoye.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 11.)

1544 (5 DÉCEMBRE).

Ecrit aux gardes de Lyon qu'ils renvoient la vérification faite le 10 novembre dernier à François Guilhen, m[e] de lad. monn[e], sur les lettres patentes obtenues le 31 octobre dernier pour fabrication de gros et demys gros testons, et neanmoings cependant laisser aud. Guilhen continuer l'ouvraige desd. gros et demys gros testons jusques à la quantité de 12000 marcs desd. testons et $\frac{1}{2}$ testons dedans l'an contenu en lad. vériffication, si tant il en peut faire sur les fers preceddens sur lesquelz il a jà encommencé à faire lesd. gros et demys gros testons.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 10.)

1544 (11 DÉCEMBRE).

A esté ordonné estre baillé à Christophe de Laulne, m[e] part[er] de la monn[e] de Tours, l'extrait cy-après :

Il est deu pour le louaige de l'hostel de la monn[e] de Tours aux propriétaires d'icelle par les denommez cy dessoubz, assavoir :

Par Laurens Pourreau, du 6 février 1535 au 25 avril 1536, 60 lb. 13 s. 8 d. t.

Par luy, du 25 avril 1536 au 23 mai 1538, 53 lb. 16 s. 8 d. t.

Par ledit Pourrault, du 23 mai 1538 au 17 septembre, 16 lb. 6 d. ob. t.

Par Christophe de Laulne, du 17 septembre 1538 au 31 mars 1540, 76 lb. 13 s. 2 d. ob. t.

Par Estiene Boeleve, du 31 mars 1540 après Pâques au 27 octobre suivant, 28 lb. 15 s. 4 d. t.

Par Jehan Guimbal, du 27 octobre 1540 au 24 décembre 1541, 57 lb. 18 s. 8 d. ob. t.

Par Christophe de Laulne, du 24 décembre 1541 au 31 décembre 1542, 51 lb. 1 s. 11 d. t.

Par icellui de Laulne, du 1[er] janvier 1542 au dernier décembre 1543, 50 lb. t.

(*Ibidem.*)

1544 (15 DÉCEMBRE).

Les états assemblés à Aix signalent de nouveau la pénurie de petite monnaie et les inconvénients qui en résultent pour l'achat des menues denrées par le peuple, et en demandent une fabrication plus active dans la ville d'Aix, comme ville principale du pays de Provence.

(Arch. des Bouches-du-Rhône, reg. du pays, fol. 238 v°. — Statistique des B.-du-Rh., p. 507. — *Rev. num.*, 1867, p. 225 et 226.)

1544 (19 DÉCEMBRE).

Mention d'Alexandre de la Haye, contregarde de la monn[e] de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 11.)

1544 (20 DÉCEMBRE).

A Troyes, par Jehan Hue, commis par les généraux m[es] pour un an à compter de sa première délivrance.

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 91 $\frac{1}{4}$ au marc; du 20 décembre 1544 au 18 décembre 1545, 962 marcs et $\frac{46}{73}$.... 87840

Mêmes douzains; du 6 mars 1545 au 12 février 1546, 694 marcs et $\frac{27}{73}$.. 63362

Item, par Jehan Hue, commis à la maîtrise pour 6 mois par les gardes; du 1er juin 1547 au 20 décembre suivant, 449 marcs et $\frac{55}{73}$..... 41022

Item, par commission de la chambre des monnaies; du 6 mars 1547 au 25 décembre 1548, 536 marcs et $\frac{42}{73}$.. 48960

Item, du 8 avril 1548 au 13 décembre; 765 marcs et $\frac{27}{73}$..... 69840

(A. N. Reg. Z, 1411. Carton Z, 1b, 1005.)

1544 (22 décembre).

Ecrit aux gardes et me partier de la monne de Bourges de faire vendre les biens de Jehan Gimbail, naguères me partier de la monne de Bourges. Mention de Jehan Villate, tailleur de lad. monne.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1544 (janvier) a 1545 (décembre).

Robert Richard, me partier de la monne de Bordeaux, a frappé 2800 écus, des douzains et des deniers tournois.

Ce cahier de délivrances, sur parchemin, a été tellement abîmé par l'eau dans l'incendie de 1735 que les feuillets n'en forment plus qu'une masse; impossible d'en rien tirer de plus.

(A. N. Carton Z, 1b, 836.)

1544 (1er janvier) a 1545 (31 décembre).

Contrerolle des délivrances faites à Jacques Bergeron, me partier de Dijon, par les gardes Pierre le Gryveaul et Antoine Drohinot.

Ecus au soleil, le 19 décembre 1545, 600.

Grands blancs à la couronne, néant.

Liards de 3 deniers tournois; le 28 avril 1545, 40 marcs, mis en boîte 14; le 12 décembre 1545, 150 marcs, mis en boîte 43; le 20 décembre 1545, 50 marcs, mis en boîte 17.

Deniers tournois, néant.

Signé : Droynot, Le Double et Bergeron.

Il a donc été frappé dans cet exercice, à Dijon, 240 marcs de liards.

(A. N. Feuille de parchemin. Carton Z, 1b, 866-67.)

1544 (2 janvier).

Permis à Guillaume de Houppeville, me partier de la monne de Rouen, de continuer l'ouvrage des testons et $\frac{1}{2}$ testons jusques à la Chandeleur prochaine seulement.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

On apporte les boîtes de Grenoble, de Hugues Turry, me partier, pour l'année commençant le 14 janvier 1543 et finissant le 17 juin 1544; on les ouvre le 7 janvier suivant; il s'y trouve :

1 s. 7 d. de douzains.

16 s. 2 d. de liards.

13 s. 2 d. de doubles t.

8 s. 10 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

Le même jour sont apportées d'autres boîtes de Grenoble, du même Hugues Turry, pour l'année commençant le 16 octobre 1544 et finissant le 5 décembre suivant 1544; on les ouvre le 7 janvier suivant; il s'y trouve :

4 s. 5 d. de douzains.

7 s. 9 d. de liards.

(*Ibidem.*)

1544 (5 janvier).

A Paris, par Sébastien de Riberolles, me partier, délivrances faites au me par Guillaume Soutin en partie, puis par Jehan et Symon Barbedor, gardes.

Le tailleur est Claude le May, et en partie Alexandre de la Haye. Le contregarde est Guillaume Baisart.

Du 5 janvier 1544 au 18 novembre 1545, en cinq délivrances, mis en boîte 3 s. 9 d. obole (45 ½) de testons et ½ testons.

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 91 ¼ au marc; du 27 janvier 1544 au 16 décembre 1545, en 54 délivrances; mis en boîte 117 s. 6 d. (1410 pièces).

Deniers tournois; le 10 mars 1544, émis 338 lb. 2 s. de petits d. t.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1b, 914.)

1544 (8 JANVIER).

Guillaume Sotin, garde; Alexandre de la Haye, contregarde, et Claude le May, tailleur de Paris, apportent les boîtes de Bastien de Riberolles, me partor, pour l'année commençant le 8 septembre 1544 et finissant le 20 septembre suivant; on les ouvre le 8 janvier; il s'y trouve :

13 écus au soleil.

6 s. 6 d. de gros et ½ gros testons.

8 s. 2 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1544 (9 JANVIER).

Mention de Nicolas de Serant, contregarde de la monne de Tours.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1544 (10 JANVIER).

Ecus délivrés par les gardes Jehan Jerente et François Capède au me partor André de Montegut.

Du 10 janvier 1544 au 23 décembre suivant, six délivrances comportant 2630 écus.

Nota. — Il doit y avoir des demi-écus compris dans cette somme; mais le cahier des Archives n'en fait aucune distinction.

Testons et demi-testons; du 19 décembre 1544 au 28 décembre suivant, en six fois, 348 marcs de testons et de demi-testons, sans que la proportion des deux espèces soit spécifiée. Si nous admettons qu'il ait été émis un quart de cette somme de marcs d'œuvre en demi-testons, nous trouvons 87 marcs de demi-testons, et de testons 261 marcs, ce qui représente 6655 testons et 4438 demi-testons. Remarquons que cette proportion doit être exagérée puisqu'on n'a jusqu'ici retrouvé aucun demi-teston de Marseille, tandis que le teston a été retrouvé à plusieurs exemplaires.

Douzains; du 4 janvier 1544 au 8 novembre suivant, en 16 délivrances, 962 marcs; ces douzains étant à 3 d. 16 grains et de 91 ¼ au marc, il en a été émis en tout 87782.

Du 12 février 1544 au 6 septembre suivant, il a été émis à Marseille, en 7 délivrances, 318 marcs de liards; ces liards étaient à 1 d. 6 gr. et de 196 au marc ..... 62328 frappés.

Du 6 janvier 1544 au 13 novembre suivant, il a été émis à Marseille, en 9 délivrances, 357 marcs de doubles tournois; ces doubles étaient à 1 d. 6 gr. et de 196 au marc..... 69972 frappés.

Grand cahier de parchemin signé : Andryeu de Montegut, F. Cépède et J. Jerente.

(A. N. Liasse Z, 1b, 894. Carton Z, 1b, 893-97.)

1544 (19 JANVIER).

On apporte les boîtes de Toulouse, de Jacques Chambon, me partor; on les ouvre le 25 février 1544; il s'y trouve :

60 écus soleil.
5 s. 4 d. de gros testons.
39 s. 8 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 294.)

1544 (24 JANVIER).

A Aix-en-Provence, par Michel Auguibanqui ?, commis à la maîtrise par Monsᵍʳ Claude de Monperlier, conseiller du Roy et général de ses monnoyes, écus au soleil à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc, courant pour 45 s. t.; les 24 janvier, 15 février et 12 juillet 1544 (pris à la Nativité) 1200 écus

(A. N. Reg. en papier, Z, 1418. Carton Z, 1ᵇ, 811-812.)

1544 (24 JANVIER).

Ordre d'envoyer les boîtes, adressé aux gardes de Montpellier, Nantes et Dijon, de l'ouvrage fait ès années fynies les derniers jours de décembre 1543 et 1544 dernier passé, et de la monnoye de Thurin de l'ouvraige faict en icelle en l'année fynie le dernier jour de décembre 1544 dernier passé.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 10.)

1544 (24 JANVIER).

A Poitiers, par François Audier; douzains à 3 d. 16 gr. et de 91 $\frac{1}{4}$ au marc; du 24 janvier 1544 au 21 juin 1545, 2272 marcs $\frac{82}{73}$.

(A. N. Reg. Z, 1402. Carton Z, 1ᵇ, 935-36.)

1544 (27 JANVIER).

A La Rochelle, par Jehan de la Fontaine; gardes, Jehan Disnematin et Martin Herpilly; tailleur, Jehan Cappet; contregarde, Jehan Boreau (Bouhereau).

Deniers tournois; le 27 janvier 1544, 42 lb., en boîte 14; le 19 février, 68 lb., en boîte 23; le 7 mars, 18 lb. 6 s., en boîte 16.

Douzains; du 31 janvier 1544 au 19 février suivant, quatre délivrances, 275 lb. 12 s. 3 d.

Ecus au soleil, le 21 février 1544, 458 émis.

Boîtes closes le 7 mars 1544.

(A. N. Petit cahier de parchemin. Carton Z, 1ᵇ, 955-57.)

1544 (31 JANVIER).

Ordre à Limoges, Bordeaux, Toulouse, La Rochelle et Villefranche de cesser l'ouvrage des liards, doubles et deniers tournois.

La même défense adressée à Bayonne par lettre du 13 février 1544.

Même défense à Villeneuve-lez-Avignon, le 10 février 1544, ainsi qu'à Montpellier.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 10.)

1544 (10 FÉVRIER).

Claude le May, tailleur de la monnᵉ de Paris, apporte à la chambre une pile et 2 trousseaux à écus, sur la différence de la ville de Poictiers, pour iceulx faire à mᵉ Jehan Gaillandon, tailleur de Poictiers.

(*Ibidem.*)

1544 (11 FÉVRIER).

Ordre à Marseille de clore les boîtes de liards, doubles et deniers tournois faits par André de Montagut, mᵉ partᵉʳ, et de faire cesser l'ouvraige et fabrication de ces monnoies.

Le même jour, même ordre adressé à

Aix pour l'ouvrage de la menue monnoie faicte par Honnorat Pichenot, me part^er^.

(*Ibidem.*)

Certificat d'aptitude donné par les généraux maîtres à Jacques Chambon, me part^er^ de la monne de Toulouse.

(*Ibidem.*)

1544 (18 février).

A Poitiers, par François Audier, me part^er^, étant gardes N. de la Roche et Jehan Viellette; tailleur, Gaillandon, et contregarde François Audier.

Ecus d'or, le 18 février 1544, 457; le 23 mai 1545, 602; total, 1059.

Douzains à la couronne.....?

(A. N. Cahier de parchemin abîmé par l'eau, totalement agglutiné et indéchiffrable. Carton Z, 1b, 935-36.)

1544 (20 février).

Ordre aux gardes de Bayonne de cesser l'ouvrage des liards, doubles et deniers tournois. Le me part^er^ est Menault de Mondaco.

Le même jour, permis à Bastien de Riberolles, me part^er^ de Paris, de faire ouvrer 300 marcs de deniers t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1544 (26 février).

Mention de François Audier, appresent me part^er^ de la monne de Poictiers, et de Jehan de la Rouche, naguères me d'icelle; de Pierre Turpin, me part^er^ d'Angers; de Guillaume le Pellé, tailleur d'Angers.

(*Ibidem.*)

1544 (27 février).

On apporte les boîtes de Montpellier, de Michel Calvet, me part^er^; il s'y trouve :

7 écus soleil.
2 s. 9 d. de douzains.
1 s. 10 d. de doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1544 (28 février) a 1545 (19 septembre).

A Angers, par Pierre Turpin, commis à la maîtrise par les généraux mes. Ecus au soleil à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc. Cinq délivrances; en tout 2089 écus.

Les gardes sont Claude Haran et Philippe Charbonneau; le contregarde est Lorens Landevy, et le tailleur Guillaume Prieur.

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 91 $\frac{1}{4}$ au marc; du 20 janvier 1544 au 10 décembre 1545, 64 délivrances; mis en boîte 4 lb. 3 s. 8 d.

Signé : Haran, Charbonneau, Le Pelé, Prieur et Landevy.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1b, 818.)

1544 (2 mars).

Les généraux, consultés par le Roi sur l'opportunité du maintien ou de la clôture de la monne de Limoges, sont d'avis de la maintenir.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1544 (4 mars).

Jacques de Forges, frère du me part^er^ de Villefranche, Jehan de Forges, apporte les boîtes de celui-ci; on les ouvre le même jour; il s'y trouve :

37 écus soleil.
28 s. 6 d. de douzains.
13 s. 5 d. de liards.
10 s. 10 d. de doubles t.

Ecrit en marge : Nota que lad. boiste de doubles n'a été jugée au moyen que

lesd. deniers doubles estans en icelle ne se trouvent semblables à aucuns trouvez courans par les bourses, et à cette fin ont esté adjournez les officiers de lad. monn[e] pour comparoir en la chambre, lesquelz ne sont encores comparuz en icelle.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 294.)

1544 (6 MARS).

A Tours, par Christophe Laulne.

Ecus à la nouvelle diffiérence de la croix et de la lettre E, à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc.

Les gardes sont Antoine Benoist et Estienne Boilesve; le tailleur Pierre Guibert; le contregarde Nicolas du Serent.

Chr. Laulne porte pour son diffiérant ung petit souflet à la fin de la légende devers la pille.

Le 6 mai 1544, 225 écus; le 31 décembre 1545, 197 et demy. En tout 422 et demi.

Signé : Boilesve, Benoist, Duserant et Guibert.

Testons et demi-testons à la nouvelle différance de la lettre E; Christophe Laulne a prins pour son differant une serpette; du 2 mars 1544 au 31 décembre 1545, en 11 délivrances (dont quatre comportent certainement des demi-testons), 52 lb. 10 s. et 4 d.

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 91 $\frac{1}{4}$ au marc, à la nouvelle différence de la petite croix et de la lettre E, par Christophe Laulne, lequel a prins pour son différant ung petit souflet comme devant est dict.

Du 10 janvier 1544 au 24 décembre 1545, en 38 délivrances, 3455 marcs 315268

(A. N. Long cahier de parchemin. Carton Z, 1[b], 1000.)

1544 (6 MARS).

Des lettres patentes de ce jour nomment Jehan Duboys m[e] part[er] de la monn[e] de Limoges.

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 91 $\frac{1}{4}$ au marc; du 20 avril 1546 au 25 décembre suivant, 2430 marcs et $\frac{42}{73}$.

Item, les 19 novembre et 17 décembre 1543, 552 marcs et $\frac{24}{73}$.

Liards; les 10 janvier, 9 et 21 février 1544, 289 marcs et $\frac{67}{77}$.

Jehan du Boys a succédé à François Dauvergne, dont le bail devait expirer le 29 août 1547. Il frappe des douzains du 11 février 1546 au 13 juillet 1547, 1412 marcs $\frac{28}{73}$.

(A. N. Reg. Z, 1403. Carton Z, 1[b], 881.)

1544 (7 MARS).

Mention de François Dauvergne, m[e] part[er] de la monn[e] de Limoges, et mention de Charles Martin, naguères m[e] part[er] de la monn[e] de Bordeaux, et de Jacques Juge, naguères m[e] part[er] de la monn[e] de Limoges.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 10.)

1544 (9 MARS).

Pierre Bayard, contregarde de Limoges, apporte les boîtes de François Dauvergne; on les ouvre le même jour; il s'y trouve :

13 écus soleil.

23 s. 9 d. de douzains.

3 s. 4 d. de gros testons.

7 s. 9 d. de liards.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 294.)

1544 (13 MARS).

Mention de Pierre Bayard, contregarde de la monn[e] de Limoges.

(A. N. Reg. Z, 1[b], 10.)

1544 (13 mars).

Jugement des boîtes de Villeneuve-Saint-André-lez-Avignon, de l'ouvrage de Jehan de Farges, me partor de lad. monne, apportées le 4 mars par Jacques de Farges, frère du me partor. Il y avait une boîte d'écus soleil contenant 37 deniers jugés faibles; — une boîte de grands blancs douzains contenant 28 s. 6 d. de douzains jugés faibles; — une boîte de liards contenant 13 s. 6 d. de liards jugés faibles.

(*Ibidem.*)

1544 (14 mars).

Jugement des boîtes de Limoges, de l'ouvrage de François Dauvergne, apportées le 9 mars 1544 :

1° Une boîte d'écus soleil contenant 13 écus, jugés faibles.

2° Une boîte de gros testons contenant 3 s. 4 d. desdits testons, jugés faibles.

3° Une boîte de douzains contenant 23 s. 9 d. desd. douzains, jugés faibles.

4° Une boîte de liards contenant 7 s. 9 d. desd. liards, faibles.

(*Ibidem.*)

1544 (14 mars).

Jugement des boîtes de Montpellier, de l'ouvrage de Michel Calvet, apportées le 27 février 1544 :

1° Boîte d'écus contenant 7 écus faibles.

2° Une boîte de douzains contenant 2 s. 9 d. de douzains, faibles.

3° Une boîte de doubles t. contenant 1 s. 10 d. desd. doubles, faibles.

(*Ibidem.*)

1544 (23 mars).

On apporte les boîtes de Lyon, de François Guilhen, me partor; on les ouvre le 6 juillet 1545; il s'y trouve :

58 écus soleil.

41 s. 3 d. de testons et ½ testons.

23 s. 9 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1544 (26 mars).

Raphael Richard, fils de Robert Richard, me partor de Bordeaux, apporte les boîtes de son père; il s'y trouve :

11 écus soleil.

17 s. 5 d. de douzains.

8 s. 2 d. de petits t.

2 s. 11 d. de petits t. (2e boîte).

(*Ibidem.*)

1544 (30 mars).

Jugement des boîtes de la monne de Bordeaux, de l'ouvrage de Robert Richart, apportées le 26 mars 1544 par Raphael Richart, fils du me partor :

1° Ecus soleil; en boîte 11 pièces faibles de poids et droites de loy.

2° Douzains; en boîte 17 s. 5 d. desd. douzains faibles de poids et de loi.

3° Deniers tournois; en boîte 8 s. 2 d. desd. deniers tournois faibles de poids et de loi.

4° Une autre boîte de deniers t. en contenant 2 s. 11 d. faibles de poids et de loi.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1544 (31 mars).

Certificat d'aptitude donné par les généraux mes à Michel Morel, tailleur de Montpellier depuis trois ans.

Il avait été commis par les gardes.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1544 (31 MARS).

On apporte les boîtes d'Angers, de Pierre Turpin, m^e part^er; on les ouvre le 13 avril 1545; il s'y trouve :

5 écus soleil.

30 s. 8 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 294.)

1545.

Délivrance de Huguet Thurry, avec les gardes Jehan de Drognet et André Delisle.

Guillaume de Calma, contregarde.

Jehan Farbot, tailleur.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1^b, 877-78.)

1545 (13 AVRIL).

On apporte les boîtes de Tours, de Christofle Laulne, m^e part^er; on les ouvre le 21 du mois; il s'y trouve :

12 écus soleil.

5 s. et 1 d. de gros testons.

63 s. 3 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 294.)

1545 (13 AVRIL).

Lettre de la chambre à mons^gr Guerin, advocat du Roy en Provence.

Tres cher S^gr et frère, nous avons receu les lettres que nous avez escriptes du 20^e jour de mars dernier, par lesquelles nous mandez de permectre au m^e de la monn^e d'Aix faire faire petits deniers provenceaulx de seize au sol et doubles de huict au sol, suyvant ce que en a esté proposé aux estatz et cour en Provence. Mons^gr, nous avons trouvé que lad. monnoye est fort dommageable au Roy et à la chose publicque, et que pour ladite cause a esté prohibé de n'en faire plus, et pareille prohibition a esté faicte en Bourdeloys de ne faire deniers et doubles bourdelois, attendu que à présent tout est uny à la couronne, et de faire faire doubles et liards. Il s'en est tant faict par toutes les monnoyes de ce Royaulme et en si grande quantité mesmes ès monnoyes d'Aix et Marseille que quand ne s'en feroit de dix ans, il y en a assez, et qu'il soit vray que les finances du Roy ne se payent plus qu'en doubles et liards, dont en avons eu cryerie du Roy et de messeig^rs du conseil privé, par quoy nous semble que pour le présent n'est plus besoing d'en faire. Très cher S^gr et frère, nous prions le Créateur vous donner longue vie. De Paris, en la chambre des monnoyes, le 13^e d'apvril 1545 après Pasques. Vos frères et bons amys les généraulx des monnoyes du Roy. Lesd. lettres baillées lesd. jour et an à Pierre Carroguy, solliciteur, demeurant à Paris, rue de Biesvre, à l'enseigne de la corne de cerf, pour icelles faire tenir à Monsg^r Guerin, advocat du Roy, à Aix en Provence.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 10.)

1545 (17 AVRIL).

On apporte les boîtes de Bayonne, de Menault de Mondaco, m^e part^er; il s'y trouve 7 écus soleil.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 294.)

1545 (17 AVRIL).

Jugement des boîtes de la monn^e de Bayonne, de l'ouvrage de Menault de Mondaco, fait depuis le 22 décembre 1543 jusqu'au 12 juillet 1544, apportées par Pierre de Birant, marchand, demeurant à Bayonne, et chargé de la procuration du m^e part^er. Une boîte d'écus au soleil, en

contenant 7 jugés faibles de poids et de loi.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1545 (20 AVRIL).

On apporte les boîtes de Romans, de Claude Mousnier, me partor; il s'y trouve :

8 écus soleil.
15 s. de douzains.
16 s. 5 d. de liards.
8 s. 5 d. de doubles t.
7 s. 5 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1545 (24 AVRIL).

On apporte les boîtes de Poitiers, de Jehan de la Roche, dit de Jouhe, me partor; on les ouvre le jeudi 16 juillet 1545; il s'y trouve :

10 écus soleil.
30 s. 3 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1545 (24 AVRIL).

Jehan du Boys, le jeune, présente des lettres royales datées de Chambord le 6 mars 1544, lui donnant à bail pour 6 ans la monne de Limoges à commencer le jour de l'expiration de pareil bail donné à François Dauvergne.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

Mention de Marcial Mercier, naguères me partor par commission de la monne de Limoges, après la mort et trespas de feu Merigot Guybert, en son vivant me partor de lad. monne. Il lui est donné un certificat de bonne gestion.

(*Ibidem.*)

1545 (27 AVRIL).

On apporte les boîtes de La Rochelle, de Jehan de la Fontaine, me partor; il s'y trouve :

1 écu soleil.
10 d. de gros testons.
26 s. 3 d. de douzains.
2 écus soleil (autre boîte).
7 s. 8 d. de douzains (autre boîte).
4 s. 5 d. de petits t.

(A. N. Reg. Ż, 1b, 294.)

1545 (29 AVRIL).

Mention de Christofle Laulne, me partor de la monne de Tours, et naguères me partor de la monne de Paris.

Le même jour, mention de Bartholomé Juge, l'un des gardes de la monne de Limoges.

(A. N. Reg. Z, 1b, 10.)

1545 (5 MAI).

Mention de Sébastien de Riberolles, me partor, et Claude le May, tailleur de la monne de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1b, 11.)

1545 (8 MAI).

On apporte les boîtes de Bayonne, de l'ouvrage fait par Pierre de la Rue, me partor; il s'y trouve :

6 écus au soleil.
6 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1545 (11 MAI).

On apporte les boîtes de Marseille, d'André de Montagut, me partor; il s'y trouve :

12 écus soleil.

1 s. 7 d. et demi de testons.

11 s. 7 d. de douzains.

8 s. 5 d. de liards.

7 s. 11 d. de doubles t.

Nota. — En marge est écrit que ces doubles mis en boîte ne ressemblent pas à ceux qui courent par les bourses.

(*Ibidem.*)

1545 (12 MAI).

A Marseille, par André de Montégut, avec les gardes Jehan Jerente et François Cépède; du 12 mai 1545 au 17 septembre suivant, 1340 écus.

Gros et demi-testons; le 7 janvier 1545 et le 17 septembre 1545, 144 marcs de testons et demi-testons; avec la proportion d'un quart, nous trouverions 116 marcs de testons et 28 marcs de demi-testons, soit 5945 testons et 1428 demi-testons.

Douzains (de 91 $\frac{1}{4}$ au marc); du 8 janvier 1545 au 26 juin suivant, en 7 délivrances, 420 marcs..... 38325 frappés.

Liards (de 196 au marc); le 5 février 1545, 31 marcs..... 6076 frappés.

Doubles tournois (de 196 au marc); le 16 mars 1545, 40 marcs.. 7840 frappés.

Demis tournois (à 18 gr. de loi et de 252 au marc); le 21 janvier 1545 et le 22 janvier suivant, 85 marcs 21420 frappés.

(A. N. Grand cahier de parchemin. Liasse Z, 894. Carton Z, 1ᵇ, 890-97.)

1545 (22 MAI).

On apporte les boîtes de Montpellier, de Michel Calvet; elles sont ouvertes en février suivant; il s'y trouve :

4 écus soleil.

2 s. 10 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 294.)

1545 (28 MAI).

On apporte les boîtes de Villefranche de l'ouvrage fait par Michel Amat, commis à la maîtrise. Pas d'indications.

(*Ibidem.*)

On apporte les boîtes de Bayonne, de Pierre de la Rue, mᵉ partᵉʳ; il s'y trouve :

10 écus soleil.

6 s. de doubles t.

(*Ibidem.*)

On apporte les boîtes de Limoges, de François Dauvergne. Article non achevé.

(*Ibidem.*)

1545 (8 JUIN).

Ecus à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc, frappés à Romans par Claude Mosnier.

Gardes, Joffroy Coct, Hector de Lisle, trespassé le 27 avril après Pasques 1545, et pourveu en sa place François Chapoton. Fr. Thevenot, tailleur.

Du 8 juin 1547 au 23 octobre suivant, 7 délivrances comportant 3775 écus; mis en boîte, 19.

Grands blancs de 12 d. t., à 3 d. 16 gr. et de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ (91 $\frac{1}{4}$); du 8 janvier 1544 au 19 décembre suivant, 26 délivrances; il y a 154 pièces en boîte et on en met une sur 720; il en a donc été frappé 210880.

Liards à 2 d. 6 gr. et de 19 s. 3 d. (231 pièces au marc); du 24 janvier 1544 au 16 octobre 1545, 22 délivrances, et mis en boîte 196 pièces; il en a donc été frappé 141220.

Doubles tournois à 1 d. 6 gr. et de 16 s. 4 d. (196 pièces au marc); du 1ᵉʳ juin 1545 au 31 juillet suivant, 11 délivrances et 106 doubles mis en boîte; il en a été frappé 76320.

Deniers tournois à 18 gr. et de 21 s.

(252); deux délivrances, les 5 et 14 janvier 1545, mis en boîte 6 pièces; donc il en a été frappé 43200.

(A. N. Cahier Z, 1420.; Carton Z, 1b, 963-67.)

1545 (15 juillet).

On apporte les boîtes de Rouen, de Guillaume de Houppeville; on les ouvre le 27; il s'y trouve :

175 et ½ d'écus soleil.
35 s. 4 d. ½ de testons.
52 s. 2 d. de douzains.
3 s. 9 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1545 (16 juillet).

On apporte les boîtes d'Aix, d'Honorat de la Rocque, dict Pinchenat, me partier; il s'y trouve :

8 écus soleil.
20 s. 5 d. de douzains.
8 s. 2 d. de doubles t.

(*Ibidem.*)

Le même jour, on apporte les boîtes d'Aix, de l'ouvrage de Michel Anguillen, me partier, l'ouverture desquelles a esté différée parce que led. Anguilhen n'a envoyé procuracion pour assister à l'ouverture et jugement desd. boistes. On les ouvre le 14 décembre 1547; il s'y trouve :

6 écus soleil.
12 s. 10 d. de douzains.
12 s. 4 d. de doubles t.
14 s. 1 d. de liards.
6 s. 2 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1545 (30 juillet).

Mention de François Dauvergne, me partier de la monne de Limoges.

(A. N. Reg. Z, 1b, 11.)

1545 (1er août).

Mention de Barthélemy Juge, garde de la monne de Limoges, et de feu Mérigot Guybert, en son vivant me partier de la monne de Limoges.

(*Ibidem.*)

1545 (18 août).

A Poitiers, par Michel de la Roche et Clément Herbaudeau, gardes de la monne, soubz la main du Roy, en l'absence de François Audier, me partier de lad. monne.

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 7 s. 7 d. ¼ (91 ¼ au marc); du 18 août 1545 au 1er décembre suivant, 765 marcs 27/73.

Item, par les mêmes, en l'absence et reffuz de Jehan Regnard, me de lad. monne; le 19 juillet 1547, 362 marcs 70/73.

(A. N. Reg. Z, 1402. Carton Z, 1b, 935-36.)

1545 (29 août).

Ordonnance du Roi donnant permission à François Guilhen, de continuer l'oûvrage de gros et demys gros testons en la monne de Lyon, jusqu'à 2000 marcs dans un an.

(A. N. Reg. Z, 1b, 63, fol. 203 vo à 205 ro.)

Le 2 décembre 1545, les généraux autorisent cet ouvrage de 2000 marcs de testons et ½ testons, faisant mectre aussi par le tailleur de lad. monne pareille différence qu'il a faicte au dernier ouvraige desd. gros et demys gros testons faictz en lad. monne par led. Guilhen.

(*Ibidem*, fol. 205 vo à 208 ro.)

1545 (31 août).

Jehan le Bas, garde de Bourges, apporte les boîtes de Jehan George, me partier; il s'y trouve :

12 écus soleil.

26 s. 8 d. de douzains.
4 s. 6 d. de douzains (autre boîte).

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 294.)

1545 (2 SEPTEMBRE).

On apporte les boîtes de Rouen, de feu Guillaume de Houppeville, en son vivant mᵉ partᵉʳ de lad. monnoye, depuis le 1ᵉʳ janvier 1544 jusqu'à présent; on les ouvre le 10 septembre 1545, en la présence de Raoullin Forest, serviteur dud. deffunct de Houppeville, deuement fondé de lettres de procuration pour les vefve et héritiers d'icellui deffunct. Il s'y trouve :

28 écus soleil.
4 s. 10 d. et ½ de testons.
33 s. 3 d. de douzains.
1 s. 7 d. de douzains (autre boîte).
7 s. 8 d. de petits tournois.

(*Ibidem.*)

1545 (17 SEPTEMBRE).

On apporte les boîtes de Poitiers, de l'ouvrage de François Audier, mᵉ partᵉʳ; on les ouvre le 16 novembre 1545; il s'y trouve :

5 écus soleil.
24 s. de douzains.

(*Ibidem.*)

1545 (18 SEPTEMBRE).

Mention de mᵉ Jehan Gaillaudon, tailleur de la monnᵉ de Poitiers, et de Michel de la Roche, l'un des gardes.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 11.)

1545 (16 NOVEMBRE).

Mention de Clément Herbaudeau et Michel de la Roche, gardes de Poitiers, contre Jehan Gaillaudon, soi-disant tailleur de lad. monnᵉ.

Le même jour, mention de feu Robert Girault, en son vivant mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Bordeaux.

(*Ibidem.*)

1545 (20 NOVEMBRE).

On apporte les boîtes de Marseille, d'André de Montagut, mᵉ partᵉʳ; il s'y trouve :

7 écus soleil.
7 d. de gros testons.
4 s. 4 d. de douzains.
10 d. de liards.
11 d. de doubles t.
2 s. 1 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 294.)

1545 (27 NOVEMBRE).

Mention de Bastien de Riberolles, mᵉ partᵉʳ, et de Guillaume Brisard, contregarde de la monnᵉ de Paris.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 11.)

1545 (27 NOVEMBRE).

Les généraux accordent à Christophe de Laulne, mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Tours, un nouveau délai pour parachever son ouvrage de 6000 marcs de testons et demi-testons. Il devra avoir terminé le 1ᵉʳ juin 1546.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 63, fol. 202 rᵒ à 203 vᵒ.)

1545 (1ᵉʳ DÉCEMBRE).

A Poitiers, par Clément Herbodeau et Michel de la Roche, gardes, soubz la main du Roy, en l'absence de François Audier, mᵉ partᵉʳ.

Ecus à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc; le 1er décembre 1545, 400 émis.

(A. N. Reg. Z, 1402. Carton Z, 1b, 935-36.)

1545 (16 décembre).

A Marseille, par François Caze, me partr, avec le garde François Cépède et l'essayeur Denis della Defore; écus, les 16 et 20 décembre 1545..... 1199

Douzains (de 91 $\frac{1}{4}$ au marc); du 28 octobre 1545 au 28 janvier 1546, six délivrances comportant 315 marcs d'œuvre ..... 28744 frappés.

Doubles tournois (de 196 au marc); du 9 janvier 1546 au 31 janvier suivant, quatre délivrances comportant 141 marcs ..... 27636 frappés.

(A. N. Cahier de parchemin de la liasse Z, 1b, 894. Carton Z, 1b, 893-97.)

1545 (22 décembre).

Mention de Cristophe Laulne, me partr de la monne de Tours.

(A. N. Reg. Z, 1b, 11.)

1545 (22 décembre).

On apporte les boîtes de Poitiers, de l'ouvraige faict par les gardes de lad. monnoye, soubz la main du Roy; on les ouvre le 18 janvier 1545; il s'y trouve :

2 écus soleil.

8 s. 1 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1545 (1er janvier).

Grenoble.

Emissions à partir du 1er janvier 1545, soubz la differance de Hugues Turry, me partr, ayant pour différance lettre T. Les gardes sont Jehan de Drognet et André Delisle; Guillaume de Calma est contregarde et Jehan Farbot tailleur.

Le maître signe toujours Turey.

(A. N. Petit cahier du carton Z, 1b, 877-78.)

1545 (1er janvier) a 1546 (31 décembre).

Contrerolle des délivrances faites par Antoine Drohinot et Guillaume Garnier, gardes de la monne de Dijon, à Jacques Bergeron.

Ecus de 45 s. t. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc; le 27 mars 1545 avant Pâques, 300 écus.

Grands blancs à la couronne; le 15 mars 1545 avant Pâques, 50 marcs; mis en boîte, 6.

Le 5 juillet 1546, 200 marcs, en boîte 26.

Le 31 juillet 1546, 120 marcs, en boîte 15.

Le 11 septembre 1546, 150 marcs, en boîte 19.

Le 28 septembre 1546, 200 marcs, en boîte 25.

Le 23 octobre 1546, 60 marcs, en boîte 7.

Le 24 décembre 1546, 250 marcs, en boîte, 32.

Signé : Droynot, Bergeron, le Double et Cheniert.

Il y a donc eu de frappés, dans cette année d'exercice 1546, 1030 marcs de grands blancs à la couronne.

(A. N. Feuille de parchemin. Carton Z, 1b, 866-67.)

1545 (1er janvier).

Petit cahier de papier des délivrances faites à Grenoble, estant maistre Huget Tury; les gardes sont Jehan de Drognet et André Delisle; le tailleur est Jehan Farbot.

(A. N. Carton Z, 1b, 877-78.)

1545 (4 JANVIER).

A Paris, par Sébastien de Riberolles; douzains de 91 $\frac{1}{4}$ au marc; du 4 janvier 1545 au 22 décembre 1546, en 77 délivrances, mis en boîte 8 lb. 5 s. 10 d. (1990 pièces).

Ecus au soleil de 71 $\frac{1}{6}$ au marc; le 13 novembre 1546, 580 écus.

Deniers tournois de 21 s. (252 au marc); du samedi 27 mars 1545 au 8 avril suivant, en 3 délivrances, mis en boîte 15 s. 1 d. (181 pièces).

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1ᵇ, 914.)

1545 (5 JANVIER) A 1547 (6 MAI).

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ (91 $\frac{1}{4}$), frappés à Grenoble par Huguet Thurry, mᵉ partᵉʳ; du 12 février 1545 au 24 décembre suivant, mis en boîte 11 s. 2 d. (134 pièces) représentant 1096 marcs et $\frac{50}{73}$ de marc.

Du 5 janvier 1546 (de la Nativité) au 23 décembre suivant, mis en boîte 17 s. (204 pièces) représentant 1610 marcs et $\frac{47}{73}$ de marc.

Du 8 janvier 1547 au 6 mai suivant, mis en boîte 4 s. 11 d. (59 pièces) représentant 465 marcs et $\frac{39}{73}$ de marc.

Il a donc été émis en tout par Huguet Thurry 3162 marcs et $\frac{60}{73}$ de marc.

Liards à 2 d. 16 gr. et de 210 au marc; du 19 février 1545 au 23 décembre suivant, mis en boîte 8 s. 5 d. (101 pièces) représentant 314 marcs et $\frac{62}{77}$ de marc.

Du 8 janvier 1546 au 22 suivant, mis en boîte 7 s. 8 d. (92 pièces) représentant 286 marcs et $\frac{58}{77}$ de marc.

Du 12 janvier 1547 au 23 avril suivant, mis en boîte 13 s. 4 d. (160 pièces) représentant 498 marcs et $\frac{54}{77}$ de marc.

Il a donc été émis en tout par Huguet Thury 1100 marcs et $\frac{20}{77}$ de marc.

Doubles tournois à 1 d. 9 gr. et de 188 au marc; du 21 mars 1545 au 5 juin suivant, mis en boîte 6 s. 3 d. (75 pièces) représentant 275 marcs et $\frac{25}{49}$ de marc.

Deniers tournois à 21 grains et de 250 au marc; du 4 mars 1545 au 31 décembre suivant, mis en boîte 4 s. 8 d. (56 pièces) représentant 80 marcs d'œuvre.

Huguet Thury a eu pour successeur Pierre Guerin, nommé pour six ans par ettres patentes datées de Rambouillet du 29 mars 1546.

(A. N. Reg. Z, 1388. Carton Z, 1ᵇ, 877-78.)

1545 (5 JANVIER).

Grenoble.

Cahier de délivrances de Hugues Turry, commencé le 1ᵉʳ janvier 1546 (de la Nativité).

Les gardes sont Jehan de Drognet et André Delisle; Guillaume de Calma est contregarde et Jehan Farbot tailleur.

La première délivrance est du 5 janvier 1546 (n. st.) et la dernière du 24 décembre 1547.

Signé : Drognet, Turey et André Delisle,

(A. N. Cahier Z, 1426. Carton Z, 1ᵇ, 877-78.)

1545 (6 JANVIER).

A Montpellier, par Michel Calvet, douzains à 3 d. 16 gr. de loi et de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ (91 $\frac{1}{4}$); du 6 janvier 1545 au 21 novembre suivant, mis en boîte 9 sols (108 pièces).

Ils ont un N sous l'écusson de la pille et au trousseau la croix. Le maître a prins pour sa differance une feuille de chêne au commanssement de la legande de la pille, et au trousseau une petite crois au devant

de la légande pour la différance de la guardes Guillaume de Chaume; mêmes officiers et toujours Michel Morel (Miquel Maurel) pour tailleur.

Du 6 janvier 1545 au 19 décembre suivant, en sept délivrances, 989 marcs..... ..... 90246 frappés.

Liards de 19 s. 3 d. et à 2 d. 6 gr., avec N au bout du bâton de la croix et au trousseau; par Michel Calvet, avec la même différence (231 au marc); le 14 février 1545, 66 marcs, soit.... 15246 frappés.

Par le même, avec la même différence, douzains à 3 d. 16 gr. et de 91 $\frac{1}{4}$ au marc; le 6 septembre 1544 et le 12 septembre, 275 marcs..... 25094 frappés.

Ecus au soleil de 45 s. t. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc, à 23 k., avec N sous l'écu, et au trousseau la croix, par Michel Calvet, dont la différence est une feuille de chêne au commencement de la légende de la pille et au trousseau une petite croix au devant de la légende pour la différence de Guillaume Chaume « quant fut reintregué en son ouffisse de garde »; du 14 février 1545 au 31 décembre suivant, en quatre délivrances ..... 1434 écus.

(A. N. Petit cahier de papier. Carton Z, 1b, 960.)

1545 (11 janvier).

Ordre de faire en Dauphiné des liards, doubles et petits tournois pour arrêter le cours des monnaies étrangères, à Grenoble et à Romans. La quantité est soumise à l'appréciation des généraux.

(A. N. Reg. Z, 1b, 63, fol. 226.)

C'est seulement le 26 octobre 1546 que les généraux autorisent les monnaies de Grenoble et de Romans à émettre chacune 500 marcs de liards; ils devront être frappés dans les deux mois qui suivront la première délivrance.

Ces liards seront de 19 s. 3 d. de taille, qui vallent 231 pièces d'iceulx au marc de Paris, et à 2 d. 6 grains de loy A. R., qui sont 2 d. 4 grains $\frac{3}{4}$ fin.

(*Ibidem*, fol. 226 v° et 227 r°.)

1545 (12 janvier).

Guillaume Sottin, garde de la monn^{e} de Paris, apporte les boîtes de Bastien de Riberolles, m^{e} part^{er}; Simon Barbedor, contregarde, assiste à l'ouverture des boîtes; il s'y trouve :

3 s. 9 d. et $\frac{1}{2}$ de testons.
117 s. 6 d. de douzains.
5 s. de petits tournois.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1545 (13 janvier).

A Tours, par Christophe Laulne, lequel a prins pour son différant le souflet, lequel est entre *Francorum* et *rex*.

Douzains de 91 $\frac{1}{4}$, à 3 d. 16 gr., à la nouvelle différence de la petite croix et de la lettre E.

Du 13 janvier 1545 au 7 mai 1546, en 18 délivrances, 1606 marcs..... 146547

Boîte close le 10 mai 1546.

Mêmes douzains; boîte commencée le 9 mai 1546. Et y a ausdits deniers douzains, oultre les autres susd. différances, ung poingt soubz la 6^{e} lectre du costé de la pille et trousseau, et une petite tour à la fin de la légende tant du costé de la pille que du trousseau; du 15 mai 1546 au 15 octobre suivant, en 15 délivrances, 1830 marcs..... 166987

Boîte close le 14 novembre 1546.

Mêmes douzains; du 16 novembre 1546

au 24 décembre suivant, en 5 délivrances, 562 marcs..... 51282

Testons et demi-testons par Christophe Laulne, lequel a prins pour son différant une serpette au bout de la légende du trousseau et une tour à la pille, avec ung point dans le *c* de *gracia*. Du 18 janvier 1545 au 31 mai 1546, en six délivrances, 280 marcs..... 7140

Ecus sol à la petite croix, avec la lettre E, de 45 s. t., par le même, dont le différent est un petit soufflet au bout de la légende du côté de la pile; le 21 juillet 1546..... 288 écus.

(A. N. Long cahier de parchemin. Carton Z, 1ᵇ, 1000-1.)

1545 (16 JANVIER).

Mention de François Audier, mᵉ partᵉʳ de Poitiers, et de Michel de la Roche, garde.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 11.)

1545 (18 JANVIER) A 1546 (11 JUIN).

Liards à 2 d. 6 gr. et de 19 s. 3 d. de poids (231 pièces au marc), frappés à Romans par Claude Mosnyer, mᵉ partᵉʳ.

Les gardes sont Geoffroy Coct et François Chappoton (ou Chaffoton); le tailleur est François Thevenot. (Ils signent G. Cot, Chaffoton et Monyer.)

10 délivrances, mis en boîte 76 liards; en tout frappé..... 19537 liards.

Doubles tournois à 1 d. 6 gr. et de 16 s. 4 d. de poids, 196 pièces au marc; les 26 mai et 17 juin 1546, 10 pièces mises en boîte; en tout frappé..... 3672 doubles.

Deniers tournois à 18 gr. et de 21 s. (252 au marc); le 21 mai 1546, 10 lb. 12 s. 5 d.; mis en boîte 3 pièces; en tout frappé..... 2549 d. t.

(A. N. Petit cahier de parchemin. Carton Z, 1ᵇ, 877-78.)

1545 (23 JANVIER).

On apporte les boîtes d'Angers, de Pierre Turpin, mᵉ partᵉʳ; on les ouvre le 26; il s'y trouve :

10 écus d'or soleil.

4 lb. 3 s. 8 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 294.)

1545 (26 JANVIER).

Jehan George, mᵉ de la monnᵉ de Bourges, apporte ses boîtes; elles furent ouvertes le 4 février 1545; il s'y trouvait 5 s. 6 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

On apporte les boîtes de Montpellier, de Michel Calvet; on les ouvre le 4 février suivant; il s'y trouve :

8 écus soleil.

9 s. de douzains.

18 d. de liards.

3 s. 6 d. de doubles t.

(*Ibidem.*)

1545 (27 JANVIER).

Ecus au soleil, à Bordeaux, par Robert Richart, mᵉ partᵉʳ; jusqu'au 20 décembre 1546, sept délivrances comportant 1785 écus.

Douzains; du 8 janvier 1545 au 31 août 1546, 10 délivrances comportant 711 marcs (à 91 $\frac{1}{4}$ au marc), soit... 64879 frappés.

Liards de 3 d. t.; le 7 septembre 1546, 46 marcs.

Item, du 12 janvier 1546 au 24 mars suivant, cinq délivrances comportant 219 marcs.

En tout 265 marcs.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1ᵇ, 836.)

1545 (3 février).

Ecus au soleil à 23 k. et 71 $\frac{1}{6}$ au marc, frappés à Romans par Claude Mounier; gardes, Soffroy Cot et François Chappoton; tailleur, François Thevenot.

Du 1er janvier 1545 au 22 décembre 1546, 6 délivrances comportant 2128 écus.

Signé : Monyer, Cot et Chappoton.

Testons; du 2 octobre 1546 au 10 décembre suivant, 5 délivrances; on met en boîte un denier sur 38 sous 3 d. (459 pièces); il y en a 9 en boîte, représentant 4131 testons frappés.

Grands blancs de 12 d. t., à 3 d. 16 gr. et de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ (91 $\frac{1}{4}$ au marc); du 20 janvier 1545 au 14 décembre 1546, 35 délivrances. On a mis en boîte 208 pièces; on en met une pour chaque 3 lb. (720 p.). Il en a donc été frappé 149760.

(A. N. Reg. Z, 1420. Carton Z, 1b, 963-67.)

1545 (3 février).

On apporte les boîtes de Jehan Hue, me partier; il s'y trouve 10 s. 2 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

On apporte les boîtes de Romans, de Claude Mosnier, me partier; on les ouvre le 14; il s'y trouve :

19 écus soleil.
12 s. 10 d. de douzains.
16 s. 7 d. de liards.
8 s. de doubles t.
6 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1545 (6 février).

A La Rochelle, par Jehan de la Fontaine, me partier; étant gardes Jehan Disnematin et Martin Herpilly; tailleur, Jehan Cappet, et contregarde, Jehan Bouhereaux.

Douzains; du 6 février 1545 au 23 juillet 1546, en neuf délivrances, 920 lb. 2 s. 1 d..... 220824 frappés.

Ecus au soleil; le 29 mai 1546, 218 écus; le 17 juillet 1546, 263 écus; en tout, 481.

Boîtes closes le 31 juillet 1546.

(A. N. Petit cahier de parchemin. Carton Z, 1b, 955-57.)

1545 (6 février).

Mention d'Estienne Bailleron, naguères me partier de la monne de Montpellier.

(A. N. Reg. Z, 1b, 11.)

1545 (8 février).

Le Roi notifie aux généraux la permission accordée par lui à Cosme du Moustier, me partier à Rouen. Il les charge de fixer le nombre de marcs qu'il pourra ouvrer de testons et $\frac{1}{2}$ testons.

(A. N. Reg. Z, 1b, 63, fol. 209 ro à 210 ro.)

Le 17 mars 1545, les généraux notifient aux gardes la permission ci-dessus. Il pourra ouvrer de 1000 à 1200 marcs, en faisant mettre par le tailleur de lad. monne ung cornet qui sera après le mot *vincit* du costé de la pille, oultre la différence par luy prinse de l'ouvraige faict en lad. monnoye.

(*Ibidem*, fol. 210 ro à 211 vo.)

1545 (17 février).

Mention de Jehan Gaillandon, tailleur, et François Audier, me partier de Poitiers.

(A. N. Reg. Z, 1b, 11.)

1545 (17 février).

Ordre royal d'ouverture et rétablisse-

ment de la monnaie de Montélimart sur la supplique des habitants de la ville.

(A. N. Reg. Z, 1b, 63, fol. 208 vo et 209 ro.)

Le 25 février 1545, les généraux des monnes consentent au rétablissement de la monne de Montélimar.

(*Ibidem*, fol. 211 vo à 212 ro.)

Le 26 février 1545, ils délèguent Claude Momparlier pour aller faire l'ouverture de cet atelier.

(*Ibidem*, fol. 212 ro à 213 ro.)

1545 (28 février).

A Villeneuve, par Jehan de Farges, avec les gardes François de Frenins et Laurent Motet, et le tailleur Antoine de Mazières. Le différent du maître est ung F et ung croissant au dessus, après le mot REX.

Ecus de 45 s. t., à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$; du 28 février 1545 au 19 décembre suivant, en 15 délivrances..... 5798 écus.

Boîte close le 19 décembre 1545.

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 91 $\frac{1}{4}$ au marc. Même différent; du 5 février 1545 au 27 novembre suivant, en 40 délivrances, 2429 marcs..... 221646.

Boîte close le 19 décembre 1545.

Doubles tournois à 1 d. 6 gr. et de 196 au marc; le 17 mars 1545 et le 4 avril suivant, 117 marcs..... 22932

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1b, 1011-12.)

1545 (1er mars).

On apporte les boîtes de Tours, de Cristofle Laulne, me partier; on les ouvre le 23 du mois; il s'y trouve :

2 écus soleil.

2 s. 3 d. et demi de testons.

36 s. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1545 (4 mars).

A Lyon, par François Guilhen, qui met dour sa différence la lettre F tant du costé du trousseau que de la pille, et pour la différence de lad. monne la lettre D avec l'ancienne différence de la ville qui est la treffle.

Ecus de 45 s. t., à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc; du 4 mars 1545 au 22 décembre 1546, en huit délivrances, 5406 écus frappés, sur lesquels on en a cisaillé 145.

Reste en réalité 5261 écus émis.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1b, 888.)

1545 (6 mars).

Mention de François Audier, naguères me partier de la monne de Poitiers.

(A. N. Reg. Z, 1b, 11.)

1545 (17 mars).

Guillaume le Hoy, garde de Rouen, apporte les boîtes de Cosme du Moustier, me partier; il s'y trouve :

3 escus soleil.

7 s. 3 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1545 (27 mars).

Mention de Michel de la Roche, garde de Poitiers, et de Jehan Regnard, à présent me partier de lad. monne.

(A. N. Reg. Z, 1b, 11.)

1545 (16 avril).

Antoine Drouyneau, garde de Dijon,

apporte les boîtes de Jacques Bergeron; Guillaume Garnier, garde de Dijon, porteur de la procuration du m^e part^er; on les ouvre le 14 avril 1547 après Pâques; il s'y trouve :

3 écus soleil.
19 d. de douzains.
8 s. 4 d. de liards.
17 d. de petits t.
2 s. 3 d. de liards (2^e boîte).
8 s. 4 d. de doubles t.
8 s. 10 d. de petits t. (2^e boîte).
3 écus soleil (2^e boîte).
6 s. 2 d. de liards (3^e boîte).

(A. N. Reg. Z, 1^b, 294.)

1546 (20 AVRIL).

A Montpellier, douzains de 91 et ¼ au marc et à 3 d. 16 gr., avec N sous l'écu et la croix blanche; par Michel Calvet, avec le différent de la feuille de chêne à pile, et de la petite croix au trousseau; les 20 et 23 avril 1546, 59 marcs.. 5384 frappés.

(A. N. Petit cahier de papier Z, 1435. Carton Z, 1^b, 900.)

A Limoges, par Jehan du Boys, m^e part^er, avec Bartholomé Juge et François Disnematin, gardes; Pierre Bayard, contregarde, et Jehan Bayard, tailleur. Douzains; du 20 avril 1540 au 24 décembre 1546, mis en boîte 308 pièces ..... 308000 frappées.

Signé : Duboys.

(A. N. Cahier de parchemin du carton Z, 1^b, 881.)

1546 (30 AVRIL).

A Montélimar, par Baltezar Sauvain, m^e part^er; gardes, Jacques Focard et Guillaume Bonardel; contregarde, Michel Franchessin; tailleur, Enimond Farbot. Douzains; du 30 avril 1546 au 20 novembre suivant, treize délivrances comportant 624 marcs.

Ecus; du 21 mars 1546 au 23 octobre suivant, en sept délivrances 2332 écus.

(A. N. Reg. Z, 1427 du carton Z, 1^b, 893-97.)

1546 (20 MAI).

A Rennes, par Nicolas Maillard. Douzains; du 20 mai 1546 au 7 décembre suivant, en 22 délivrances, 1898 marcs et ½..... 173238

Ecus au soleil, le 26 juillet 1546, 239; le 20 novembre 1546, 218; en tout 457.

Testons et demi-testons; du 3 septembre 1546 au 18 décembre suivant, en sept délivrances, 477 marcs de testons et demi-testons.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1^b, 941.)

1546 (22 MAI).

A Montpellier; douzains de 91 et ¼ au marc et à 3 d. 16 gr. de loi, avec N au dessous de l'écu, et au trousseau la croix blanche, par Michel Calvet, avec la feuille de chêne à pile et la petite croix au trousseau; une délivrance de 19 marcs..... ..... 1734 frappés.

En marge est écrit : Ladite dellivranse a esté fete pressant mons^r le general Monperllier.

(A. N. Petit cahier de papier, côté Z, 1436, du carton Z, 1^b, 900.)

1546 (22 MAI).

A Montpellier, doubles tournois à 1 d. 6 gr. de loi et de 16 s. 4 d. de taille (196), par Michel Calvet, avec la feuille de chêne à pile et une petite croix au trousseau; du

22 mai 1546 au 17 juillet suivant, en cinq délivrances, 435 marcs.. 85160 frappés.

Petits deniers tournois de 21 s. au marc (252) et à 17 gr. $\frac{1}{4}$ de loi, avec N au bout du bâton de la croix, par Michel Calvet; même différent; les 22 mai, 19 juin et 3 juillet 1546, 214 marcs 53928 frappés.

(A. N. Pet. cahier de papier Z, 1429. Carton Z, 1ᵇ, 900.)

1546 (1er JUIN).

On apporte les boîtes de Lyon, de François Guilhen, mᵉ partᵉʳ; on les ouvre le 26 du mois; il s'y trouve :

39 écus soleil.

13 s. 2 d. de gros et $\frac{1}{2}$ gros testons.

18 s. 1 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 294.)

On apporte les boîtes d'Aix, de Honorat de la Rocque, dit Pichenat, mᵉ partᵉʳ; on les ouvre le 27 février 1547; il s'y trouve 2 écus d'or soleil.

(*Ibidem.*)

1546 (10 JUIN).

A Montpellier, écus au soleil de 45 s. t. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc, à 23 k., avec N au dessous de l'écu et croix au trousseau; par Michel Calvet, lequel a prins pour son differant une feuille de chêne poussé alla pille, entre *Franciscus* et *Dey*, et ce par comandement de monsᵍʳ le général Monparlher.

Le 10 juin, 2 et 12 octobre 1546 ..... 832 écus.

(A. N. Petit cahier de papier Z, 1433. Carton Z, 1ᵇ, 900.)

1546 (26 JUIN).

Mention de Pierre de Coustures, commis de François Audyer, naguères mᵉ partᵉʳ de la monnᵉ de Poitiers.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 11.)

1546 (8 JUILLET).

Fontainebleau.

Deffense du Roy sur la fabricacion de doubles et petitz deniers tournois.

François, etc. Combien que par aucunes noz ordonnances sur le faict des monnoyes de nostre Royaume, il vous ayt esté permis expédier mandemens aux mᵉˢ partᵉʳˢ d'icelles monnoyes pour ouvrer et forger doubles et petitz d. selon que vous congnoistrez qu'il en seroit besoing à l'usage commun de noz subgectz, et non autrement; ce neantmoings nous sommes bien advertiz qu'il en a esté forgé et court de présent par les bourses une si grande et excessive quantité que cela trouble l'usage et manquent d'autres meilleures espèces et nous en sont venues grandes plainctes de la part de ceulx qui ont charge de recouvrement de noz finances, chose que tenons au grand préjudice de nous et de noz subgectz, à quoy est besoing pourveoir; pour ce est-il que nous vous deffendons très expressément que doresenavant vous ne permectrez ou souffrez ès monnoyes ouvrans en nostre Royaume forger, batre ne monnoyer aucunes desd. espèces de doubles et petitz deniers jusques à ce que par nous autrement en soit ordonné.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 63, fol. 218 vᵒ et 219 rᵒ.)

1546 (9 JUILLET).

Le Roi notifie aux généraux la permission accordée par lui à Nicolas Maillart, mᵉ partᵉʳ à Rennes, de faire 1000 marcs de testons et demi-testons qui restent à ouvrer en lad. monnᵉ, de quoy feu Jehan

Ferré, dernier exerçant icelle susd. monn^e, estoit tenu faire dedans le temps ou terme d'un an.

(*Ibidem* fol. 222, v^o à 223 v^o.)

Le 4 août 1546, les généraux envoient cette permission aux gardes de la monn^e de Rennes, et faisant mectre par le tailleur de lad. monn^e pareille différence qu'il a faicte au dernier ouvraige desd. gros et demys gros testons faictz en lad. monn^e par led. Ferré.

(*Ibidem*, fol. 223 v^o à 225 r^o.)

1546 (21 JUILLET).

Lettres de nomination de Jacques Chambon comme général des monn^es en Languedoc, en remplacement d'Antoine Robin, démissionnaire. Il prête serment en parlement de Toulouse le 13 décembre 1546.

(*Ibidem*, fol. 236 v^o à 237 r^o.)

1546 (23 JUILLET).

On apporte les boîtes de la monn^e de Bayonne, de Pierre de la Rue, m^e part^er; il s'y trouve :

11 d. et ½ d'écus soleil.
12 d. de douzains.
6 s. 6 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 294.)

1546 (29 JUILLET).

On apporte les boîtes de Grenoble, de Huguet de Turry, m^e part^er; on les ouvre le 3 septembre 1546; il s'y trouve 7 s. 8 d. de liards.

(*Ibidem.*)

1546 (4 AOUT).

Un édit de François Ier, rendu à Fontainebleau, relate qu'en procédant à l'ouverture de la monn^e de Marseille, depuis six ou sept ans en çà, on avait ordonné que les essais auraient lieu à Paris.

Il en résulte qu'à cette époque Marseille monnoyait depuis plusieurs années.

(Arch. des Bouches-du-Rhône, cartons Nicolaï, monnaies, pièce n^o 4. — *Rev. num.* 1867, p. 226.)

1546 (23 AOUT).

Pierre Bayard, contregarde de Limoges, apporte les boîtes de Villefranche, de Pierre Colomp, m^e part^er; on les ouvre le 2 septembre 1547 : il s'y trouve :

6 s. 6 d. de douzains.
8 s. 8 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 294.)

Le même jour, Pierre Bayard apporte les boîtes de Villefranche, d'Anthoine Pojoly; il s'y trouve :

6 s. 6 d. de douzains.
8 s. 8 d. de petits t.

En marge : Rayé, car de l'aultre part enregistré.

(*Ibidem.*)

Pierre Bayard, contregarde de Limoges, apporte les boîtes de La Rochelle, de Jehan de la Fontaine, m^e part^er; il s'y trouve :

2 écus au soleil.
25 s. 7 d. de douzains.
8 s. 8 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

Autres boîtes du même maître, contenant :

24 écus soleil.
7 d. de gros testons.
26 s. 1 d. de douzains.
8 s. 7 d. de doubles t.

(*Ibidem.*)

1546 (28 AOUT).

On apporte les boîtes de Grenoble, de Huguet Thury, m^e part^er; il s'y trouve :

4 écus au soleil.
12 s. 7 d. de douzains.
8 s. 1 d. de liards.
6 s. 3 d. de doubles t.
4 s. 8 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

On apporte les boîtes de Bordeaux, de Robert Richard, m^e part^er; on les ouvre le 3 septembre 1546; il s'y trouve :

14 écus soleil.
11 s. 1 d. de douzains.
4 s. 1 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

On apporte les boîtes de Toulouse, de Jacques Chambon l'esné, m^e part^er; on les ouvre le 28 mars 1546 avant Pasques; il s'y trouve :

45 écus soleil.
13 d. ½ de testons.
5 s. 1 d. de douzains.
5 s. 7 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

On apporte les boîtes de Romans, de Claude Mousnier, m^e part^er; on les ouvre le 6 septembre; il s'y trouve :

7 s. 2 d. de liards.
12 d. de doubles t.
3 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1546 (10 SEPTEMBRE).

On apporte les boîtes de Villeneuve-Saint-André, de Jehan de Farges, m^e part^er; il s'y trouve :

28 écus soleil.
25 s. 1 d. de douzains.
2 s. 8 d. de doubles t.

(*Ibidem.*)

1546 (4 NOVEMBRE).

Les boestes de la monn^e de Thurin de l'ouvraige faict par Gabriel Tat, m^e part^er de lad. monnoye, ont esté apportées en la chambre de céans par m^e Philippes de Lautier, conseiller du Roy et général desd. monnoyes, lequel a déclaré luy avoir esté envoyées par mons^r Pluvier, président des comptes de Thurin, le 4^e jour de novembre l'an 1546, et furent ouvertes le 20^e jour de novembre l'an 1546; il s'y trouve :

7 s. 2 d. de douzains.
8 s. 8 d. de liards.

(*Ibidem.*)

1546 (13 NOVEMBRE).

Jehan Disnematin, garde de La Rochelle, apporte les boîtes de l'ouvrage fait par Jehan de la Sagne (ou de la Saigne), commys de feu Jehan de la Fontaine, naguères m^e part^er de lad. monn^e; on les ouvre le 16 mars 1547; il s'y trouve 14 s. 1 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1546 (20 NOVEMBRE).

On apporte les boîtes de Villeneuve, de Jehan de Farges, m^e part^er; on les ouvre le 27 novembre 1546; il s'y trouve :

10 écus soleil.
9 s. 11 d. de douzains.
9 s. 8 d. de liards.
2 s. 4 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1546 (13 DÉCEMBRE).

On apporte les boîtes de Montpellier, de Michel Calvet; on les ouvre le 30 décembre; il s'y trouve :

2 écus soleil.

9 d. de douzains.
7 s. 9 d. de doubles t.
5 s. 9 d. de petits t.
3 écus soleil (2e boîte).
4 d. de gros testons.

(*Ibidem.*)

1546 (23 DÉCEMBRE).

A Montpellier, douzains de 91 et ¼ au marc et à 3 d. 16 grains, avec N au dessous de l'écu et la croix au trousseau, par Michel Calvet, lequel a prins pour son different une eglant au comanssement de la légende alla pillie, et au trousseau une petite croix au devant de la légende, et ung point ouvert dans le champ qui est le vieux différant.

Du 23 décembre 1546 au 15 novembre 1547, en cinq délivrances faites par les gardes à François de Meaux, commis de Michel Calvet, 272 marcs 24820 frappés.

Le commis signe : Frances de Meaulx.

(A. N. Petit cahier de papier, Z, 1434. Carton Z, 1b, 900.)

1546 (1er JANVIER).

A Bordeaux, par Robert Richard, me partes; du 16 février 1546 au 24 octobre 1547, cinq délivrances d'écus au soleil, comportant 1242 écus.

Douzains; du 18 janvier 1546 au 15 décembre 1547, seize délivrances comportant 1037 marcs, soit.... 99189 frappés.

(A. N. Cahier de papier. Carton Z, 1b, 836.)

1546 (4 JANVIER).

A Paris, par Sébastien de Riberolles, avec les gardes Guillaume Soutin et Symon Barbedor, Claude le May, tailleur, et Guillaume Brisart, contregarde,

Douzains; du 4 janvier 1546 au 20 décembre 1547, en 65 délivrances, mis en boîte 7 lb. 7 s. 8 d. (1772 pièces).

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1b, 914.)

1546 (4 JANVIER).

Guillaume Sottin, garde de la monne de Paris, apporte les boîtes de Bastien de Riberolles, me partes; on les ouvre le 11 du mois; il s'y trouve :

3 écus soleil.
8 lb. 5 s. 10 d. de douzains.
15 s. 1 d. de petits t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1546 (5 JANVIER).

Certificat d'essai d'une boîte d'écus au soleil, à 23 k. et de 71 et ⅙ au marc, frappés à Romans par Claude Mousnier. Une seule délivrance du 5 janvier 1546; mis en boîte 1 pièce..... 200 frappés.

(Pièce égarée aux A. N. dans le carton Z, 1b, 900. Elle sera remise à la liasse de Romans.)

1546 (5 JANVIER).

Ecus frappés à Romans, par Claude Monyer, à 23 k. et de 71 ⅙ au marc; du 5 janvier 1546, 223 écus.

Testons; quatre délivrances, du 17 janvier 1546 au 10 mai 1547, 12 mis en boîte; on en met 1 sur 38 s. 3 d. (459). Il en a donc été frappé 5508.

Grands blancs à 3 d. 16 gr. et de 7 s. 7 d. ¼ (91 ¼); du 4 janvier 1546 au 2 juillet 1547, 9 délivrances, 59 en boîte; on en met 1 sur 60 sols; il en a donc été frappé 42480.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1b, 963-67.)

1546 (6 JANVIER).

Défense jusqu'à nouvel ordre de faire des doubles et petits deniers tournois.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 63, fol. 218.)

1546 (7 JANVIER).

On apporte les boîtes d'Angers, de Pierre Turpin; on les ouvre le 24 janvier; il s'y trouve :

8 écus soleil.

4 lb. 16 s. 6 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 294.)

1546 (8 JANVIER).

A Romans.

Liards à 2 d. 6 gr. et de 19 s. 3 d. au marc (231 pièces), par Claude Monyer; du 8 janvier 1546 au 20 avril 1547, 11 délivrances; mis en boîte 13 s. 11 d. (167 pièces); à une sur 720, cela fait..... ..... 120240 frappés.

(A. N. Cahier Z, 1430. Carton Z, 1ᵇ, 963-67.)

1546 (8 JANVIER).

Grand cahier en papier des délivrances faites à Grenoble par Huguet Thurry, du 8 janvier 1546 au 6 mai suivant et du 12 janvier 1547 (n. st.) au 23 avril suivant.

(A. N. Carton Z, 1ᵇ, 879ᵃ.)

1546 (15 JANVIER) A 1547 (29 NOVEMBRE).

A Angers, par Pierre Turpin, lequel a pour sa differance un pin assis des deux coustés en la fin des descriptions; écus de 71 $\frac{1}{6}$ au marc; le 15 janvier 1546 et le 29 novembre 1547..... 585 écus.

Gardes, Ph. Cherbonneau et Claude Haran. Le contregarde est Laurent Landevy, et le tailleur Guillaume Prieur.

Douzains à 3 d. 16 grains et de 91 $\frac{1}{4}$ au marc; du 5 janvier 1546 au 23 décembre 1547, 65 délivrances et 3 lb. 17 s. 3 d. en boîte.

(A. N. Cahier de papier du carton Z, 1ᵇ, 818.)

1546 (17 JANVIER).

A Romans, par Claude Mousnyer; gros testons; du 17 janvier 1546 au 10 mai 1547, 3 délivrances; mis en boîte 12 testons.

(A. N. Certificat d'essai égaré dans le carton de Villeneuve, Z, 1ᵇ, 1011-12.)

1546 (18 JANVIER).

A Lyon, par François Guilhen, qui mect pour sa différence la lectre F à la fin des légendes et pour la différence de la monnoie la lettre D et le poinct soubz la 12ᵉ lettre, avec l'ancienne différence de la ville, qui est la treffle.

Ecuz au solheil à 23 k. de 71 $\frac{1}{6}$ et de 45 s. t.,; du 18 janvier 1546 au 15 novembre 1547, douze délivrances, dans lesquelles ont été frappés 9392 écus, sur lesquels on en a cisaillé 532. Restent donc 8860 écus émis.

Testons et demi-testons, avec F à la fin des légendes, D pour différent de la monnaie, un point dans le premier C de *Franciscus*, un point sous les 12ᵉᵉ lettres, et le trèfle.

Du 28 janvier 1546 au 30 avril 1547, en 8 délivrances, 1087 marcs sur lesquels 157 marcs 5 onces ont été cisaillés. Restent 928 marcs 3 onces, soit 23674 émis. Sur les 8 délivrances, il y en a 3 qui ont comporté des demi-testons.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1ᵇ, 888.)

1546 (21 JANVIER).

Pierre Bayard, contregarde de Limoges, apporte les boîtes de Jehan Dubois le jeune, me part^er; il s'y trouve 25 s. 8 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1546 (27 JANVIER).

On apporte les boîtes de Toulouse, de Jacques Chambon, me part^er; ouvertes le 28 mars suivant, il s'y trouve :

45 écus soleil.
13 d. et ½ de testons.
5 s. 1 d. de douzains.
5 s. 7 d. de petits t.
8 écus (2e boîte).
5 s. 3 d. de douzains (2e boîte).

(*Ibidem.*)

1546 (28 JANVIER).

A Rennes, par Nicolas Mallard, me part^er; cahier de délivrances commençant en janvier 1546 et finissant le 31 décembre 1547.

Ecus au soleil; le 18 juin 1547.. 320

Testons et demi-testons frappés en vertu d'une permission d'en ouvrer 1000 marcs, pour un an.

Du 28 janvier 1546 au 15 octobre 1547, en huit délivrances, 514 marcs de testons et demi-testons.

Douzains; du 8 janvier 1546 au 23 décembre 1547, en 33 délivrances, 3059 marcs..... 279134

(A. N. Carton Z, 1b, 941.)

1546 (7 FÉVRIER).

A Tours, par Christophe Laulne, lequel porte pour son différent ung petit souflet devers la pille en la légende.

Ecus à la crois et à l'E; le 7 février 1546 ..... 660 émis.

Grands blancs à la croisette et à l'E, par le même; différent, un petit souflet à la fin de la légende de pille; du 14 janvier 1546 au 21 juin 1547, en 28 délivrances, 2828 marcs..... 258055

Boîte close le 1er juillet 1547.

Mêmes blancs, par le même; du 2 juillet 1547 au 31 décembre suivant, en 29 délivrances, 2392 marcs..... 218270

(A. N. Long cahier de parchemin. Carton Z. 1b, 1000-1.)

1546 (11 FÉVRIER) A 1547 (13 JUILLET).

A Limoges, 12 délivrances de douzains; mis en boîte 167 pièces 167000 frappés.

(Cahier de papier du carton Z, 1b, 881.)

1546 (12 FÉVRIER).

On apporte les boîtes de Tours, de Christophe Laulne; on les ouvre le 13 mai 1547; il s'y trouve :

1 d. ½ d'écus soleil.
15 d. et ½ de testons.
16 s. 11 d. de douzains.
19 s. 4 d. des mêmes (2e boîte).
5 s. 11 d. des mêmes (3e boîte).

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1546 (17 FÉVRIER).

A Villeneuve-Saint-André, par Jehan de Farges, écus de 45 s. t., à 23 k. et de 71 ⅙ au marc. Le maître a pris pour sa différence ung F et ung croissant au dessus, après le mot de *Rex* et à la fin de la légende, du cousté de la pille.

Gardes, François de Fiennes et Laurent Motet; tailleur, Antoine de Mazières.

Du 17 février 1546 au 8 octobre suivant, en onze délivrances..... 4110 écus.

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 92 au marc; même différent; du 20 février 1546 au 20 octobre, en 17 délivrances, 869 marcs et demi..... 79994

Liards à 2 d. 6 gr. et de 19 s. 3 d. (231); différent : F après le mot *Rex* et un petit croissant; au dessoubz de la lettre deux petits points cloz tant du costé de la pille que de la croix. Du 8 juin 1546 au 24 juillet, en 4 délivrances, 360 marcs et 2 onces..... 83218

Deniers tournois à 18 gr. et de 21 s. (252 au marc); différent, ung F après le mot *Rex* et ung petit croissant de lune au dessus (?) dud. F, et ung petit point cloz tant à pille qu'à croix.

Le 26 juin 1546, 35 marcs; le 20 juillet, 42 marcs..... 21404

Signé : F. Motet, F. Defiennes, Defarges.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton, Z, 1ᵇ, 1011-12.)

1546 (25 février).

A Lyon, par François Guilhen. Des lettres royales datées de ce jour, suivies d'un mandement des généraux maîtres, ordonnent au mᵉ de frapper 2000 marcs de gros et demi-testons.

Du 6 mai 1547 au 31 décembre suivant, quinze délivrances comportant 1604 marcs 7 onces, sur lesquels ont été cisaillés 230 marcs 7 onces; restent 1374 marcs, soit 35037 émis.

Nota. — Sur les 15 délivrances, il y en a six qui ont contenu des demi-testons.

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 91 ¼ au marc, avec F à la fin des légendes, la lettre D, le point sous la 12ᵉ lettre et la treffle; du 10 février 1546 au 5 décembre 1547, dix-huit délivrances, comportant 1810 marcs 2 onces, sur lesquels ont été cisaillés 199 marcs 4 onces; restent donc 1610 marcs 6 onces, soit..... 146971 frappés.

Testons, avec F à la fin des légendes, la lettre D, un point dans le premier *c* de *Franciscus*, un point sous les 12ᵉᵉ lettres et la treffle. Du 20 janvier 1547 au 30 avril 1548 après Pâques, en 6 délivrances, 482 marcs 6 onces, sur lesquels ont été cisaillés 44 marcs 6 onces; restent donc 438 marcs, soit.. ..... 11169 émis.

Ces six délivrances n'ont contenu que des testons.

Testons faits par l'ordonnance du Roi du 1ᵉʳ octobre 1548, avec F à la fin des légendes, la lettre D, un point dans le premier *c* de *Franciscus*, un point sous les 12ᵉᵉ lettres et le trèfle :

Du 23 novembre 1548 au 9 février suivant, trois délivrances, comportant 298 marcs de gros testons, sur lesquels ont été cisaillés 29 marcs; restent 269 marcs, soit ..... 6860 testons émis.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1ᵇ, 888.)

1546 (25 février).

Permission du Roi à François Guilhem, mᵉ partᵉʳ de Lyon, de faire 2000 marcs de testons dans le terme d'un an.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 63, fol. 233 vᵉ à 234 vᵉ.)

Le 18 mars 1546, les généraux maîtres autorisent cette fabrication, en faisant oultre mectre par le tailleur de lad. monnoye de Lyon pareille différence qu'il a faicte au dernier ouvraige desd. gros et demys gros testons faitz en lad. monnᵉ par led. Guilhen.

(*Ibidem*, fol. 234 vᵉ à 236 rᵉ.)

1546 (28 février).

On apporte les boîtes de Marseille, de François Caze, me partier; on les ouvre le 13 juillet 1547; il s'y trouve :

6 écus soleil.

3 s. 4 d. de grands blancs.

3 s. 10 d. doubles t.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1546 (10 mars).

On apporte les boîtes de Grenoble, de Hugues de Thurry, me partier; on les ouvre le 16 mars; il s'y trouve 17 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

On apporte les boîtes de Romans, de Claude Mousnier, me partier; on les ouvre le 16 mars; il s'y trouve :

10 écus soleil.

9 d. de gros testons.

22 s. 4 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1546 (23 mars).

On apporte les boîtes de Troyes, de Jehan Hue, me partier; il s'y trouve 7 s. 4 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1546 (26 mars).

A Montélimar, par Batezar (*sic*) Souvaien, me partier, lequel at pour sa diference ung chardont floury.

Gardes, Jacques Fouquar et Guillaume Bonnardel; contregarde, Michel Franchessin; tailleur, Jehan Grange.

Du 26 mars 1547 au 28 avril 1547, 148 marcs de liards, en 4 délivrances. Ces liards sont à 2 d. 3 gr. et de 20 s. 3 d. de poids (231 au marc).... 34188 frappés.

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ (91 et $\frac{1}{4}$ au marc); du 30 mars 1547 (de la nativité) au 30 avril suivant, sept délivrances, comportant 620 marcs..... ..... 56575 frappés.

Boîte close le 4 mai 1547.

Signé : Focard et Bonnardel.

(A. N. Carton Z, 1b, 893-97.)

1546 (28 mars).

Me Henry du Boys, général des monnes de Bourgogne, apporte les boîtes de Dijon, de Jacques Bergeron; on les ouvre le 14 avril 1547; il s'y trouve :

2 écus soleil.

10 s. 11 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1546 (29 mars).

Pierre Guerin est nommé pour six ans maître particulier de la monne de Grenoble, par lettres patentes signées à Rambouillet, le 29 mars 1546.

Du 15 juin 1547 au 19 novembre suivant, il frappe des douzains à 3 d. 16 gr. et de 7 s. 7 d. et $\frac{1}{4}$ (91 $\frac{1}{4}$); mis en boîte 16 s. 2 d. (192 pièces) correspondant à 1350 marcs et $\frac{54}{73}$ de marc d'œuvre.

Du 28 juillet 1547 au 30 septembre suivant, il frappe des liards à 2 d. 6 gr. et de 19 s. 3 d. (231 au marc); mis en boîte 9 s. 6 d. (114 pièces) représentant 355 marcs et $\frac{76}{77}$ de marc.

Enfin, du 26 novembre 1547 au 20 décembre suivant, le même a émis 284 marcs et $\frac{4}{73}$ de marc de douzains semblables aux précédents.

Le reste des délivrances de Pierre Guerin est fait sous Henri II et probablement aux types de ce prince.

Il a frappé dans ces deux délivrances de douzains 149175 pièces et 82233 liards.

(A. N. Reg. 1388. Carton Z, 1ᵇ, 877-78.)

1546 (31 MARS).

Décéda ledict sieur Roy au chasteau de Rambouillet le dernier jour de mars l'an 1546, année 32ᵉ de son reigne, et feust inhumé en l'église Sainct-Denys en France. Dieu lui face pardon.

(Ms. Fr. 5524, fol. 216 rᵒ. — Reg. de Lautier, fol. 175 rᵒ et vᵒ.)

1546 (1ᵉʳ AVRIL).

On apporte les boîtes de Poitiers, de Jehan Regnard, mᵉ partᵉʳ; on les ouvre le 13 mai 1547; il s'y trouve 16 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 294.)

1547.

Enterrement de François Iᵉʳ.

Au convoy les esleus et leurs officiers, les généraux des monoyes, les généraux de la justice, le chapitre de Notre-Dame de Paris.

A un autre registre in-folio :

Chapitre d'habits de deuil.

Toute la cour des monoyes, chacun huit aunes de serge de Lincestre.

Nota. — Les trésoriers de France ont serge de Florence; le Châtelet, item.

Président de la cour des aydes, drap d'Holande; conseillers, 8 aunes serge de Florence; les substituts et huissiers, serge de Lincestre.

Mᵉˢ des comptes, 9 aunes serge de Florence; correcteurs auditeurs, 8 aunes serge de Florence; huissiers, serge de Lincestre.

Hostel de ville, serge de Lincestre.

A la séance du chœur à Saint-Denis :

A main dextre, aux 5 premières chaires, les trois princes du deuil, ensuite les 3 ducs et pairs destinez à porter les 3 premiers honneurs, la chambre des comptes en 15 chaires et la cour des aydes en 8 chaires.

A la main gauche, aux hautes chaires, 5 vuides, parlement ensuite, et aux 4 dernières l'Université.

Aux basses chaires, à droite, les capitaines et officiers des gardes du corps, les cinq chaires après pour les gens des comptes, les six suivantes pour la cour des monoyes. Un banc encore au devant pour lad. cour, qui fit protestation au sieur de Sainclot de cette séance et qu'elle avait acceptée sans qu'elle pût tirer à conséquence ni préjudice à leur droit. Les trois dernières restantes pour les gens du Roy de la cour des aydes.

Aux basses chaires, à gauche, les capitaines et officiers des gardes du corps; 5 chaires après pour les gens du Roy et greffiers du Parlement; cinq chaires au Châtelet; cinq à la ville; les trois dernières pour les suppôts de l'Université.

Le long de cez séances, des bancs de secours pour chaque corps susdit.

Au festin :

En la salle basse de la maison abbatialle, au dessous des princes, cour des monoyes, université, Châtelet, ville, chacun 20 couverts.

En la salle : parlement, 120 couverts; chambre des comptes, 100 couverts; des aydes, 50 couverts.

Au convoy, les gentilshommes, pages d'honneur, chaperon en teste, mᵉˢ d'hostel, les généraux des monoyes, généraux des aydes, chambre des comptes.

La séance aux chaires : mʳˢ les ambassa-

deurs, parlement, chambre des comptes, Université, généraux et prévost des marchands tenant le surplus desd. chaires, tant hautes que basses.

(Sorb., H, 1, 13, n° 173, fol. 152 r° ot v°.)

Dans un autre registre :

Chapitre d'habits de deuil donnez à l'enterrement du Roy François Ier.

Chambre des monoyes :

Au président et 8 généraux des monnes, chacun huit aunes et demye à 7 liv. l'aune.

Aux advocat, procureur, greffier et autres officiers au nombre de 8 personnes, sçavoir, aux 2 huissiers, 6 aunes et demye à 4 liv.; à chacun des 6 autres, 7 aunes et demye à 6 liv. l'aune.

Au bout de ces divers extraits est écrit :

Extrait ce que dessus par moy Gabriel Chassebras, conseiller en la cour des monoyes, le 8 mars 1666.

(*Ibidem*, fol. 152 v°.)

1547.

Cahier de délivrances faites à Grenoble par Huguet Thurry, ayant pour sa différance une lettre de l'alffabe nommée T. Les gardes sont Jehan Drougnet et André de l'Isle; Guillaume de Calma, contregarde, et Jehan Farbot, tailleur.

(A. N. Cahier de parchemin, Z, 1439. Carton Z, 1b, 879a.)

1547.

Christophle Laulne à Tours, pour 3 ans.

(Sorb., H, 1, 9, n° 174, fol. 13 v°.)

1547 (18 avril).

Jehan le Bas, garde de Bourges, apporte les boîtes de Jehan Georges, me part^er^; on les ouvre le 20; il s'y trouve :

13 s. 6 d. de douzains.

1 écu soleil.

Item autres boistes de l'ouvraige fait en lad. monne depuys le 1er jour de janvier 1546, que led. Georges a déclaré avoir envoyées par deçà au moyen dutres pas du feu Roy dernier, et pour la mutacion qui pourra estre ès deniers que l'on forgera cy-après, assavoir une boiste de deniers d'or escuz soleil en laquelle avoit ung denier d'or desd. escuz soleil.

Une autre boiste de deniers grans blans douzains en laquelle avoit troys solz ung denier desd. douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1547 (10 mai).

André de Montagut, demeurant en Avignon, apporte les boîtes de Monthelymart, de l'ouvraige faict par Balthazar Sauvin, me part^er^; on les ouvre le 27 février 1547; il s'y trouve :

12 écus sol.

6 s. 5 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1547 (2 juin).

On apporte les boîtes de Lyon, de François Guilhen, me part^er^; on les ouvre le 21 juin; il s'y trouve :

26 écus soleil.

10 s. 4 d. de gros et ½ gros testons.

18 s. 5 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1547 (13 juin).

Cahier en parchemin des délivrances faites à Grenoble, par Pierre Guerin, ayant choisi pour sa différence une lettre de l'alphabé nommée G. Les gardes sont Jehan Drognet et André de l'Isle. Le tail-

leur est Jehan Farbot et le contregarde Guillaume de Calma (celui-ci signe : G. de Calma).

(A. N. Reg. Z, 1438. Carton Z, 1ᵇ, 879.)

1547 (14 JUIN).

On apporte les boîtes de Bordeaux, de Robert Richard, mᵉ partᵉʳ; il s'y trouve :

9 écus soleil.
7 s. 10 d. de douzains.
21 d. de petits t.
6 s. 1 d. de liards.
15 d. de liards (2ᵉ boîte).

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 294.)

1547 (17 JUIN).

Ecus au soleil à 23 k. et de 71 et $\frac{1}{6}$, frappés à Montpellier par François de Meaulx, auquel le Roy François derrenierement deceddé a donné à main ferme ladicte monnᵉ par la résignation de Michel Calvet, pour le temps que ledit Calvet avoit encore à l'exercer, et depuys, le Roy à présent régnant a contynué ycelle maistrise audict de Meaulx pour le temps de six ans, lesquels suyvant la verifficatión de la chambre des monoyes commencent le 17ᵉ jour de juing 1547.

(A. N. Reg. Z, 1394. Carton Z, 1ᵇ, 900.)

1547 (12 JUILLET).

On apporte les boîtes de Grenoble, de Huguet Thurry, mᵉ partᵉʳ; il s'y trouve :

4 s. 11 d. de douzains.
13 s. 4 d. de liards.

(A. N. Reg. Z, 1ᵇ, 294.)

1547 (26 JUILLET).

André Boullay, garde de Rennes, apporte les boîtes de Nicolas Maillard, mᵉ partᵉʳ; il s'y trouve :

2 écus soleil.
26 d. et $\frac{1}{2}$ de gros et $\frac{1}{3}$ gros testons.
19 s. 11 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1547 (13 AOUT).

A Villeneuve, par Jehan Chantal, mᵉ partᵉʳ; étant gardes François de Fremies et Laurent Motet; tailleur, Bernardin de Mazières; lequel maistre a prins pour sa différence ung C et deux points au dessus, après le mot *Rex*, et à la fin de la légende du costé de la pille.

Ecus de 45 s. t., à 23 k. et de 71 $\frac{1}{6}$; du 13 août 1547 au 5 juin 1548, en dix délivrances..... 3635 écus.

Boîte close le 9 juillet 1548.

Douzains à 3 d. 16 gr. et de 91 $\frac{1}{4}$ au marc, avec le même différent; du 5 mars 1547 au 7 juin 1548, en 23 délivrances, 1474 marcs..... 134502

Boîte close le 9 juillet 1548.

Liards de 19 s. 3 d. (231 au marc) et à 2 d. 5 gr., avec le même différent; du 9 janvier 1546 au 7 juillet 1548, en 11 délivrances, 916 marcs..... 211590

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1ᵇ, 1011-12.)

1547 (13 AOUT).

A Villeneuve, par Jehan Chantal, nommé mᵉ partᵉʳ par lettres du 12 décembre 1546, pour le temps que Raymond de Farges avoit à la tenir (c'était pour 6 ans, commençant le 2 août 1543).

Ecus au soleil de 23 k., de 45 s. t. et de 71 $\frac{1}{6}$ au marc; du 13 août 1547 au 5 du même mois 1548..... 3600

Item, du 18 juillet 1548 au 5 octobre suivant..... 1200

Douzains à 3 d. 12 gr. $\frac{1}{3}$ et de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$ (91 $\frac{1}{4}$); du 5 mars 1547 (pris à la nativité) au 7 juin 1548, 1406 marcs et $\frac{53}{73}$ 128364

Item, du 16 juillet au 3 octobre 1548, 647 marcs et $\frac{1}{73}$..... 59040

Liards à 2 d. 3 gr. et de 19 s. 3 d. (231); du 9 janvier 1548 (de la nativité) au 7 juillet suivant, 935 marcs $\frac{5}{77}$.... 216000

(A. N. Reg. Z, 1390. Carton Z, 1b, 1011-12.)

1547 (20 NOVEMBRE).

Les boîtes de Turin, de Gabriel Tat, sont envoyées à la chambre des monnaies par la poste de Paris; le..... on les ouvre; il s'y trouve 18 s. 3 d. de liards.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1547 (25 NOVEMBRE).

Cahier de papier des délivrances de Pierre Guerin.

Deux autres cahiers en papier du même maître, et postérieurs au précédent.

(A. N. Carton Z, 1b, 879a.)

1547 (26 NOVEMBRE).

Délivrances du 26 novembre au 20 décembre 1547, faites à Grenoble par Pierre Guerin. Les gardes sont Jehan Drognet et André de Lisle; le contregarde est Guillaume de Calma, et le tailleur Jehan Farbot.

(A. N. Petit cahier de parchemin. Carton Z, 1b, 874a.)

1547 (16 DÉCEMBRE).

Me Antoine de la Prymauldaye, conseiller du Roy et général de ses monnoyes, apporte les boîtes de Nantes de Jehan Toppier (*sic*); on les ouvre le 22 mars 1547; il s'y trouve :

Pour l'année 1542 :
2 s. 5 d. de douzains.
Pour l'année 1543 :
9 écus soleil.
3 s. 7 d. de douzains.
Pour l'année 1544 :
6 s. 5 d. de douzains.
1. s. 5 d. de testons et demi-testons.
Pour l'année 1545 :
10 s. de douzains.
11 écus soleil.
15 d. de gros testons.
Pour l'année 1546 :
1 d. de gros testons.
1 écu au soleil.
22 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1547 (24 DÉCEMBRE).

André de Montageut de la sité du Viguean (me partier de Montélimar), lequel at pour sa diférance ung E Romain à la fin de la légende, avec la diférance vieillie qu'est ung point soubz la tierse lectre, et les armes de la ville qui est ung monde desubz l'esqusson.

(A. N. Registre commencé le 24 décembre 1547. Carton Z, 1b, 893-97.)

1547 (2 JANVIER).

Guillaume Sottin, garde de Paris, apporte les boîtes de Sébastien de Riberolles, me partier; on les ouvre le 9 du mois; il s'y trouve 7 lb. 7 s. 8 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1547 (3 JANVIER).

A Paris, par Bastien de Riberolles,

douzains de 91 $\frac{1}{4}$ au marc, et à 3 d. 12 gr. $\frac{1}{3}$ d'argent fin.

Du 3 janvier 1547 au 16 novembre 1548, en 49 ou 50 délivrances, mis en boîte 7 lb. 8 s. 4 d. (1780 pièces).

(A. N. Cahier de parchemin fort abîmé par l'eau. Carton Z, 1b, 914.)

1547 (11 JANVIER AU 21 FÉVRIER).

Blancs à 3 d. 16 gr. et de 7 s. 7 d. $\frac{1}{4}$, frappés à Romans par Claude Monyer; du 11 janvier au 21 février 1547, six délivrances, 3 s. 6 d. = 42 pièces en boîte, représentant 30240 pièces frappées.

Liards à 2 d. 6 gr. et de 19 s. 3 d. au marc (231 pièces); du 17 janvier 1547 au 12 mars suivant, six délivrances, 4 s. 3 d. = 51 pièces mises en boîte, font 36720 frappés.

(A. N. Cahier de parchemin. Carton Z, 1b, 963-67.)

1547 (11 JANVIER).

On apporte les boîtes de Troyes, de Jehan Hue, me part^{er}; il s'y trouve 4 s. 9 d. de grands blancs.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1547 (14 JANVIER).

On apporte les boîtes d'Angers, de Pierre Turpin; on les ouvre le 23; il s'y trouve :

3 écus soleil.

77 s. et 3 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1547 (19 JANVIER).

A Rennes, cahier de délivrances commencé le 1er janvier 1547 et finissant le 31 décembre 1548.

Me part^{er}, Nicolas Maillard.

Ecus au soleil; du 11 février 1547 au 22 décembre 1548, en trois délivrances ..... 1022 émis.

Douzains; du 19 janvier 1547 au 20 décembre 1548, en 26 délivrances, 2522 marcs 230132

(A. N. Carton Z, 1b, 911.)

1547 (23 JANVIER).

On apporte les boîtes de Bayonne, de l'ouvraige faict par Guillaume de Castelnau, me part^{er}; il s'y trouve :

7 écus soleil.

13 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1547 (1er FÉVRIER).

A Lyon, par François Guilhen, avec F des deux côtés, la lettre D, un point sous les 12es lettres, et la treffle.

Le 1er février 1547, 431 écus.

Le 11 avril 1548, 520

Total, 951 frappés.

Sur lesquels ont été cisaillés 20 écus; restent donc 931 écus émis.

(A. N. Petit cahier de parchemin. Carton Z, 1b, 888.)

1547 (9 FÉVRIER).

On apporte les boîtes de Toulouse, de Jacques Chambon le jeune, naguères me part^{er}; on les ouvre le 9 janvier 1548; il s'y trouve :

5 écus d'or.

3 s. et 5 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1547 (16 FÉVRIER).

Guillaume le Hoy, garde de Rouen, apporte les boîtes de Cosme du Moustier, me part^{er}; il s'y trouve :

2 d. et ½ d'écus d'or.
6 s. de douzains.
Ensuivent les boestes de l'année 1546 :
10 écus d'or.
20 d. de testons et ½ testons.
20 s. 3 d. de douzains.
7 s. 8 d. de petits t.

(*Ibidem.*)

1547 (3 MARS).

On apporte les boîtes de Romans, de Claude Mousnier ; on les ouvre le 5 ; il s'y trouve :
1 écu d'or.
12 d. de gros testons.
4 s. 11 d. de douzains.
13 s. 11 d. de liards.

(*Ibidem.*)

1547 (13 MARS).

On apporte les boîtes de Grenoble, de Pierre Guerin, m^e part^er ; on les ouvre le 24 avril 1548 après Pâques ; il s'y trouve :
16 s. 6 d. de douzains.
9 s. 6 d. de liards.
3 s. de douzains (2^e boîte).

(*Ibidem.*)

1547 (15 MARS) A 1548 (16 JUIN).

Délivrances de Hyerosme de la Roze, commis à la maîtrise de Romans par le général m^e Benoist Seigneuret, jusqu'à nouvel ordre du Roi, par suite de la démission de Claude Monyer.

Les gardes sont Soffroy Coct et François Chappotau. Le contregarde est Jehan Thomé et le tailleur François Mailhe.

Et a esté mys en possession ledit de la Roze le 15 de mars 1547 prins à l'incarnation, et pour sa differance au bout de la légende de piles et troceaulx, une roze avec l'ancienne différance de la ville, et le point soubz la deuxième lettre du commencement de la légende.

Blancs de 12 d. t., à 3 d. 16 gr. et de 7 s. 7 d. ¼ (91 ¼ pièces) ; du 19 mars 1547, 13 délivrances jusqu'au 16 juin 1548 ; mis en boîte 6 s. 10 d. (82 pièces), à 1 sur 720, cela fait 575640 pièces frappées.

(A. N. Cahier du carton Z, 1^b, 963-67.)

1547 (23 MARS).

Antoine Benoist, garde de Tours, apporte les boîtes de Christophe Laulne, m^e part^er ; on les ouvre le 28 mai 1548 ; il s'y trouve :
53 s. 1 d. de douzains.
3 d. et ½ d'écus soleil.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 294.)

1547 (27 MARS).

André Boullay, garde de Rennes, apporte les boîtes de Nicolas Maillard, m^e part^er ; il s'y trouve :
2 d. d'écus soleil.
2 s. 5 d. et ½ de testons.
2 s. 4 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1548 (30 AVRIL).

On apporte les boîtes de Bordeaux, de Robert Richard ; on les ouvre le 14 mai ; il s'y trouve :
6 écus soleil.
10 s. 9 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1548 (16 JUIN).

Les boîtes de Rennes, de feu Jehan Ferré, en son vivant m^e part^er, de l'ouvrage fait depuis le 20 février 1543 jus-

qu'au 3 décembre inclus 1544, n'ont été apportées parce que, après le décès dud. défunt Ferré, elles ont été volées.

Par sentence de la chambre des monn^es de ce jour, les héritiers dud. Ferré ont été condamnés à fournir lesd. deniers, ce qu'ilz ont faict, satisfaisant à lad. sentence, à sçavoir :

20 d. et ½ d'écus au soleil.

7 s. 10 d. et demi de testons.

5 s. 6 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1548 (25 JUIN).

Cahier des délivrances faites à Romans à Jerosme de la Roze, m^e part^er, par les gardes Soffroy Coct et Claude Gaige, commis à l'office de garde; contregarde, Jehan Thomé; tailleur, François Maille.

(A. N. Parchemin. Carton Z, 1^b, 879a.)

1548 (2 JUILLET) [1].

Marcial Juge, commis à l'office de tailleur de Limoges, apporte les boîtes de Jullien Duboys, m^e part^er; on les ouvre le même jour; il s'y trouve 14 s. 11 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1^b, 294.)

1548 (28 SEPTEMBRE).

On apporte les boîtes de Montpellier, de François de Meaulx, m^e part^er; on les ouvre le 1^er janvier 1549; il s'y trouve :

3 s. 10 d. de douzains.

12 s. 8 d. de liards.

6 écus pour l'année 1547 et 1548, meslez ensemblement.

6 écus d'or (autre boîte).

2 s. 2 d. de liards (2^e boîte).

2 s. 10 d. de douzains (2^e boîte).

3 s. 10 d. de douzains (3^e boîte).

(*Ibidem.*)

1548 (2 JANVIER).

On apporte les boîtes de Paris, de Bastien de Riberolles; on les ouvre le 18 du mois devant lui et Jehan Goyet, garde; il s'y trouve 7 lb. 8 s. 4 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1548 (11 JANVIER).

On apporte les boîtes d'Angers, de Pierre Turpin; il s'y trouve 3 s. 11 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1548 (16 JANVIER).

On apporte les boîtes de Montélimar, de Baltazar Sauvin; on les ouvre le 15 mars 1548; il s'y trouve :

8 s. 5 d. de douzains.

5 s. 7 d. de liards.

(*Ibidem.*)

1548 (21 JANVIER).

A Chambéry.

Le 21 janvier 1548 a lieu une première délivrance de douzains.

Le maître particulier est André de la Rouze. Il a pour commis tenant le compte de la monn^e Estienne Cappet.

Les gardes son Jehan Dyvoul et Pierre Brenard.

Le contregarde est Mathurin Trachard; le tailleur, Enymond Farbot.

(A. N. Carton Z, 1^b, 860-65.)

1. Tous les articles suivants se rapportent au règne de Henri II.

1548 (23 JANVIER).

On apporte les boîtes de Troyes, de Jehan Hue, me part^er; on les ouvre le 24; il s'y trouve 51 s. 8 d. de douzains.

(A. N. Reg. Z, 1b, 294.)

1548 (4 FÉVRIER).

On apporte les boîtes de Rouen, de Cosme du Moustier; on les ouvre le 12; il s'y trouve :

3 d. et ½ d'écus soleil.
62 s. 9 d. de douzains.
47 s. 7 d. des mêmes (2e boîte).
7 s. des mêmes (3e boîte).

(*Ibidem.*)

1548 (26 FÉVRIER).

On apporte les boîtes de Rennes, de Nicolas Benard, me part^er; il s'y trouve :

5 écus soleil.
8 s. 5 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

1548 (7 MARS).

On apporte les boîtes de Bayonne, de Guillaume de Castelnau, me part^er; il s'y trouve :

4 écus.
9 s. 9 d. de douzains.

(*Ibidem.*)

TABLE

DES ATELIERS MONÉTAIRES

Agen.

I, 231. 232. 247. 255. 257. 264. 265. 267. 269. 272-275. 278. 288. 290. 292. 294. 295. 298. 306. 308. 316. 318. 320. 328. 331. 332. 334. 337. 342. 345. 347. 360. 362. 364. 365. 378. 379. 381. 384. 390. 397. 399-401. 454. 456. 467. 521.
II, 35. 218.

Aisse.

III, 95. 96.

Aix-en-Provence.

III, 329. 345.
IV, 55. 62. 86. 87. 97. 100. 122. 170. 344. 367. 396. 406. 408. 409. 411. 412. 418-420. 422. 423. 427. 433. 435. 436. 440. 441. 444. 447. 456.

Albi.

I, 143.

Amiens.

I, 90. 105.
II, 335. 337. 349. 352-354. 356. 362. 363. 366-368. 373. 376-378. 381. 383. 385. 388-390.
III, 19. 36. 45. 61. 129. 145. 146. 152. 164. 169. 209. 409.
IV, 2. 11-14. 21. 22. 24. 27. 30. 31. 34. 36. 38. 45. 52. 70. 79. 83. 86-88. 93-95. 97. 106. 117. 126. 143. 152. 157. 349. 379.

Angers.

I, 45. 67. 73. 93-95. 98. 104. 117. 120. 217. 230. 247. 251. 252. 254. 257. 259. 264. 265. 267. 269. 272-275. 278. 288. 290. 292. 294. 295. 298. 306. 308. 316. 318. 320. 321. 328. 331. 332. 334. 337. 342. 345. 347. 360. 362. 370-372. 378. 379. 381. 384. 390. 392. 397. 399. 400. 401. 416. 417. 430. 433. 437. 438. 440. 445. 448. 451. 454. 456. 467. 468. 471. 472. 476. 477. 485. 486. 489. 490. 494. 501. 504. 515. 521. 533. 534. 538. 545.
II, 9. 13. 14. 21-23. 27. 28. 30. 34. 35. 37. 40. 43. 45-47. 49-51. 55. 63. 65-69. 78-81. 88. 89. 91. 94. 99. 104. 105. 108-110. 115-118. 123. 132. 133. 137. 154. 159. 169. 172. 182. 194. 200. 201. 203. 238. 240. 244. 248. 265. 274. 278. 282.
III, 5. 24. 62. 82. 95. 97. 120. 155. 177. 179. 180. 183-185. 208. 209. 218. 220. 222. 227. 236. 243-245. 254. 266. 268. 274. 280. 281. 286. 290. 295. 301. 310. 319. 327. 330. 332. 336. 338-340. 346. 347. 349. 353. 359. 360. 362. 367. 373. 378. 386. 393. 394. 406. 408. 414.
IV, 11. 15. 25. 32. 39. 42. 46. 52. 59. 68. 79. 86-89. 93. 94. 105. 110. 111. 117. 125. 133. 147. 150. 154. 172. 173. 177. 183. 193. 194. 196. 197. 199. 203. 206. 212. 215. 216. 220. 225. 228. 239. 240. 245. 251. 252. 263. 264. 266. 268. 270. 278. 287. 288. 290. 293. 297. 298. 302. 303. 308. 309. 311. 314. 316. 318. 335. 343. 346. 347. 353. 356. 362-364. 368. 372-374. 376. 379. 388-390. 392. 396. 397. 399. 406-409. 416. 422. 425. 426. 441. 444. 452. 460. 468. 470.

Angoulême.

III, 95. 96.

Apt.

I, 133.

Arras.

I, 90. 120. 133. 134.
II, 247. 251. 260. 261. 363. 265. 296. 308. 309. 313. 335. 336. 343. 349. 354-356. 359. 362. 365. 366. 368. 377.
III, 209.
IV, 342.

Asti.

I, 10.
IV, 9. 153.

Auxerre.

I, 90. 105.
II, 259. 261. 295. 300. 302. 335-337. 341. 358. 359. 364. 365. 368. 370. 373. 377-379. 381. 382.
III, 138. 140. 209. 231. 234.

Auxonne.

I, 277. 379.
II, 205, 216. 287. 289.
III, 89.

Avignon.

I, 136.
III, 155.
IV, 130.

Bayonne.

I, 5. 6.
III, 206. 329. 330. 347. 348. 353. 358. 364. 378. 381. 384. 393. 399. 402-405. 408. 409. 411.
IV, 2. 5-7. 10-13. 21-23. 26. 35. 37. 38. 40. 41. 44. 56. 61. 71. 74.

84. 91-93. 97. 100. 101. 105. 109. 110. 113-116. 122. 133. 134. 139-141. 147. 148. 150-152. 154. 155. 158. 162. 166. 167. 170. 176-178. 182. 183. 194. 203-205. 222. 228. 230. 236. 238. 242. 250. 252. 255. 262. 267. 269. 273. 275. 278. 279. 281. 285. 287. 296. 300. 302. 303. 305. 308. 309. 321. 334. 335. 339. 341. 347. 349. 363. 374. 379. 383. 391. 392. 395. 399. 407. 413. 415. 416. 422. 429. 432. 440. 441. 444-446. 457. 468. 471.

Beaucaire.

II, 238. 240. 267. 306.
III, 19. 120.

Beaumont-le-Roger.

I, 200.

Beauvais.

III, 120.

Bechevilain.

I, 521.

Belacueil.

III, 217. 218.

Blois.

I, 211.

Bordeaux.

I, 199. 321.
II, 394.
III, 199. 200. 202. 205. 206. 228. 244. 246. 247. 249. 255. 261. 264. 265. 269. 276. 285. 288. 289. 299. 300. 306. 307. 310. 319. 326-329. 348. 355. 358. 363. 368. 375. 378. 380. 386. 388. 393. 409.
IV, 2. 7. 20. 25. 32. 37. 41. 44. 50. 60. 61. 71. 73. 82. 84. 86. 87. 90. 91. 93. 98. 99. 101. 104. 106. 110. 112. 116. 123. 130. 132. 138. 139. 143. 144. 147. 149. 154. 170. 172-174. 177. 181. 186-189. 192. 202. 209. 211. 216. 221. 222. 229. 232. 236-238. 240. 241. 245. 247. 252. 258. 264. 266. 267. 275. 276. 280. 291. 301. 305. 307. 311-313. 317. 318. 326. 332. 334. 339. 347. 348. 351. 352. 363. 367. 372-374. 379. 383. 389. 392. 395. 400. 407. 410. 416. 422. 424. 425. 428. 430-432. 438. 440. 442. 443. 448. 452. 458. 459. 466. 469.

Bourbonnais.

I, 199.
III, 237.

Bourges.

I, 2-6. 67. 81. 94. 97. 131. 405-409. 414-417. 419-423. 425. 427. 428. 430. 431. 433. 436. 437. 440. 442. 444. 445. 448. 449. 451. 452. 454. 456. 464. 465.
II, 224. 225. 238. 240. 254. 278. 311. 312. 381.
III, 16. 59. 65. 70. 95. 97. 115. 116. 118. 119-122. 124. 142. 144. 147. 153. 171. 180. 182-185. 188. 205. 209. 221. 225. 233. 243. 244. 252. 253. 256. 257. 263. 266. 275. 276. 287-290. 295. 306-308. 310-312. 330-332. 337. 340. 342. 343. 352. 359. 362. 368. 374. 376. 395. 398. 407. 414.
IV, 2. 13. 15. 29. 33. 37. 41. 46. 53-59. 69. 70. 80. 85-87. 89. 90. 100. 107. 112. 115. 116. 124. 125. 129. 138. 143. 144. 147. 148. 154. 155. 158. 168. 172-174. 176. 177. 181. 187. 188. 200. 201. 213. 217. 220. 226. 231. 232. 239. 241. 242. 247. 250. 253. 255. 260. 261. 267. 279. 293. 310. 324. 344. 345. 347. 351. 355. 363. 368. 369. 374-376. 386. 390. 392. 395. 406. 411. 420. 422. 425. 430. 432. 435. 438. 447. 452. 465.

Briançon.

II, 148. 173. 202.

Bruges.

I, 154.
II, 76.

Caen.

I, 89. 117. 469.

Calais.

I, 95.

Cambrai.

I, 141. 541.

Carcassonne.

I, 128. 130. 133.

Cernière.

III, 96.

Chalon-sur-Saône.

I, 493.

Châlons-sur-Marne.

I, 1. 4-6. 14. 15. 18-20. 67. 90. 94. 433. 437. 440. 445. 448. 451. 454. 456. 461. 463. 467. 468. 535.
II, 19. 27. 37-39. 45. 46. 48. 51. 98. 116. 118. 143. 150. 151. 159. 167. 172. 176. 178. 180. 187. 190. 191. 200. 201. 203. 205. 209. 214. 215. 217. 226. 233. 259. 261. 287. 295. 305. 308. 310. 312. 335. 336. 340. 341. 346. 348. 349. 355. 356. 359. 360. 368. 376. 378. 380-382.
III, 75. 95. 97. 116. 120. 139. 161. 165. 166. 183-185. 194. 206. 209. 211. 213. 214. 216. 248. 273. 274. 276. 277. 282. 283. 285. 294. 316. 319. 324. 329. 332. 335. 338. 346. 354. 360. 364. 365. 373. 381. 383. 384. 393. 409. 412.
IV, 9. 30. 34. 42. 44. 48. 49. 53. 58. 65. 77. 85. 87. 88. 102. 104. 105. 110. 111. 115. 120. 127. 135. 144. 150. 206.

Chambéry.

IV, 395. 410. 412. 422. 427. 470.

Charente.

III, 95. 96.

Chartres.

I, 117. 199.

Château-Thierry.

III, 95. 97.

Châteaudun.

I, 117.

Chaumont.

I, 427. 430. 433. 434. 436-438. 440. 441. 443. 445. 448. 451. 454. 456. 458. 467. 468. 503.

Chinon.

I, 2. 4-6. 100.
II, 196. 215. 225. 238. 240. 248.
III, 19. 58. 95. 97. 98. 101. 109. 120.

Clermont.

I, 199.

Condom.

I, 515. 521. 535. 537. 545.
II, 22. 35. 37. 101. 218.

Côte-Saint-André.

I, 540.

Crémieux.

I, 93. 97. 103. 507. 513.
II, 29. 49. 50. 54. 59. 60. 64. 66. 69-71. 73. 75-77. 79-85. 87. 88. 92. 93. 95. 98. 100-102. 112. 119. 120. 126. 127. 138. 140. 157. 162. 165. 175. 176. 183. 185. 186. 192. 204. 214. 217. 223. 232. 238. 240. 242. 254. 255. 258. 264. 266. 275. 276. 278. 279. 281. 282. 284. 286. 288. 291-293. 295. 296. 298. 299. 305. 307. 316.
III, 3. 7. 8. 11. 14. 16. 21-28. 31-35. 37-39. 48. 52. 54. 57. 58. 64. 69. 70. 75. 81. 83. 91. 94. 95. 97. 110-115. 117. 118. 121. 123-125. 130. 136. 139. 140. 142-144. 150. 152. 154-157. 160. 162. 165. 166. 169. 170. 176. 178. 185. 189. 192-195. 198. 215. 217-220. 222. 223. 301. 307. 308. 311. 317. 319. 320. 325. 326. 328. 330. 332. 335. 337. 338. 340. 345. 347. 348. 354. 357. 358. 370. 374. 381-384. 387. 388. 390-392. 394. 395. 397. 399. 400. 404. 411.
IV, 5. 6. 11. 22-24. 26. 29-31. 33. 37. 39. 41. 57. 58. 64. 67-69. 74. 95. 96. 98. 103. 109. 134. 152. 155. 156. 158. 160. 161. 164. 174. 186. 188. 213. 217. 219. 220. 225-228. 230. 237. 241. 243. 246. 248-251. 258. 260. 262-264. 266. 274. 277. 298. 305. 309. 312. 314-317. 321-32J. 325. 328. 330-332. 355. 410.

Crotoy.

III, 120.

Cuserey.

II, 289.

Cussy.

II, 216.

Dijon.

I, 1-6. 90. 105. 288. 290. 292. 295. 298. 306. 308. 316. 318. 326. 330-332. 334. 337. 342. 345. 347. 360. 362. 365. 372. 378. 379. 463. 475. 479. 485. 486. 489. 494. 504. 513. 515. 516. 521. 523. 525. 528. 542. 549. 550.
II, 19. 23. 27. 31. 35. 38-40. 45-48. 51. 56. 60. 63-69. 72. 79. 80. 83. 90. 91. 107. 110. 115. 116. 118. 127. 143. 149-151. 159. 162. 169. 172. 176. 178. 183. 186. 190. 191. 200. 203. 205. 211. 212. 215. 216. 226. 228. 234-236. 241. 253. 281. 282. 287-290. 300. 308. 313. 314. 335. 337. 339. 362. 368. 381. 397.
III, 12. 16. 30. 31. 35. 54. 56. 75. 89. 116. 119. 141. 152. 153. 155. 160. 166. 206. 209. 228. 275. 324. 331. 337. 338. 342. 345. 347. 354. 385. 401.
IV, 14. 15. 82. 86. 87. 89. 91. 116. 120. 126. 151. 163. 164. 167. 340. 350. 353. 359. 363. 365. 373. 374. 378. 379. 385. 386. 390. 391. 396. 406. 415-417. 422. 438. 440. 449. 454. 463.

Domme, voir *Mont-de-Dôme.*

Élincourt.

I, 540. 541.

Embrun.

I, 1. 2. 3. 5.
II, 139. 140. 148. 155. 156. 173. 176. 183. 186. 192. 202.

Étampes.

I, 127.

Figeac.

I, 2. 4. 6. 247. 251. 254. 255. 258. 260. 264. 265. 267. 269. 272-275. 278. 288. 292. 295. 298. 306. 316. 318. 320. 328. 331. 332. 334. 337. 342. 345. 347. 360. 362. 364. 365. 373. 378. 379. 381. 384. 390. 397. 399. 400. 401. 456. 467. 509. 535.
II, 95. 141. 248. 312.
III, 19. 46. 61. 91. 95. 97. 120.

Florence.

I, 115. 127.

Foix.

III, 269. 272.

Fontenay.

I, 2. 4. 6.
II, 248.

Fouras.

III, 95. 96.

Gascogne.

III, 232.

Gênes.

IV, 21.

Genissier.

IV, 221.

Grenoble.

I, 310. 547.
II, 139. 286.
III, 340. 341. 344. 349-352. 368. 370. 371. 375. 377. 378. 384. 388-392. 395. 411. 413.
IV, 5. 10. 13. 17. 19. 26. 29. 31. 32. 37. 43. 49. 57. 58. 60-62. 65. 67. 70. 75. 79. 80. 82-84. 86. 87. 94-99. 102. 103. 106. 108. 109. 111. 113. 117. 118. 120. 121. 124. 125. 131. 132. 134. 155. 163. 165. 166. 169. 179. 181. 185. 186. 188. 192. 194. 200. 202. 205. 213. 217. 218. 220. 225-228. 230. 235. 238. 241-243. 249-251. 261. 262. 264. 266. 270. 271. 274. 276. 277. 282. 284. 286. 289. 290. 292. 294. 296. 298. 299. 310. 321. 323. 327. 330-332. 341. 346. 348. 351. 354. 357. 360. 362. 363. 367. 373. 374. 379. 390. 391. 396. 400. 404. 406. 407. 411. 416. 418. 419. 422. 424. 427. 430. 434. 436. 438. 444. 449-451. 457. 458. 460. 463. 465-467. 469.

Grésivaudan.

II, 209.

Guingamp.

I, 117.

Guise.

I, 70. 94. 97. 106.
II, 3. 238. 240. 259. 261. 264. 357.
III, 2. 120.

Guyenne.

III, 260.

Langres.

III, 115. 142.

Laon.

III, 209. 211. 214. 215.

Largentière.

I, 149.

Lille.

I, 275. 276. 494. 497.
IV, 342.

Limoges.

I, 45. 67. 247. 254. 255. 257-260. 264. 265. 267. 269. 272-275. 278. 288. 290. 292. 295. 298. 306. 308. 316. 318. 320. 321. 328. 331. 332. 334. 336. 337. 342. 343. 345. 347. 360. 362. 372. 377. 379. 381. 384. 389. 390. 392. 397. 399. 400. 401. 403. 405. 411. 417. 421. 422. 425. 427. 430. 437. 440. 445. 448. 451. 454. 456. 461. 467. 521. 538. 547.
II, 14. 23. 31. 33. 35. 39-41. 45-49. 56. 65. 67-69. 78-81. 101. 104. 114. 119. 123. 149. 159. 169. 172. 183. 225. 238. 240.
III, 6. 24. 29. 30. 44. 60. 77. 95. 97. 120. 179. 183-185. 200. 206. 209. 213. 219. 221. 230. 253-256. 263. 264. 267. 270. 274. 277. 280. 282. 284. 286. 287. 294. 298-300. 302. 305. 306. 310. 311. 314-317. 319. 335. 338. 339. 342. 346. 349. 352. 355-357. 362. 373. 378. 381. 383. 384. 401. 404. 414. 415.
IV, 2. 15. 27. 28. 34. 37. 41. 47. 50. 53. 63. 64. 70. 86. 87. 90. 94. 105. 107. 112. 115. 121. 124. 132. 133. 136. 137. 140. 144. 153. 154. 170. 172. 173. 175-177. 179. 183. 184. 186. 187. 189. 191. 192. 213. 219. 223. 232. 233. 235-237. 250. 251. 253. 258. 259. 262. 266. 268. 275. 278. 300. 303. 305. 306. 315. 318. 326. 334-337. 339. 347. 351. 352. 355. 359. 363. 364. 369. 374. 376. 379. 380. 384. 390-392. 397-399. 407. 412. 415. 416. 419. 421. 422. 425. 426. 433. 440-443. 445-447. 455. 457. 461. 470.

Loches.

I, 2. 4-6. 247. 251. 254. 255. 257. 259. 261. 264. 265. 267. 269. 272-275. 278. 288. 290. 292. 295. 298.
II, 237. 238. 240. 248.
III, 7. 19. 84. 95. 97. 120.

Lodève.

I, 118.

Lorraine.

III, 4.

Loviguen (le Vigan).

I, 247. 275. 278. 288. 290. 292. 294. 295. 298. 299. 306. 308. 316. 318. 320. 328. 331. 334. 337. 342. 345. 347. 360. 362. 364. 365. 373. 378. 379. 381. 384. 390. 397. 399-401. 456. 467.

Lyon.

I, 45. 67. 97. 521. 522.
II, 4. 172. 177. 187-189. 193. 198-202. 215. 238. 240. 248. 252. 254. 304. 312.
III, 5. 51. 57. 59. 91. 95. 97. 120. 159. 170. 178-181. 183-185. 196. 198. 200. 205. 206. 209. 211. 212. 214. 218. 221. 224. 228. 229. 234. 235. 240. 243. 245. 247-249. 253. 255. 257. 262-264. 266. 268. 269. 272-274. 290. 291. 295. 306. 311. 312. 314. 319. 347. 355. 356. 365. 368. 380. 397. 412.
IV, 2. 5. 9. 19. 20. 27. 28. 33. 34. 37. 41. 47. 48. 53. 54. 60. 61. 71. 82. 83. 86. 87. 91. 93. 101. 106. 107. 110. 114. 118. 125. 126. 128. 133. 135-141. 144. 146-148. 150. 158. 159. 162-167. 169-171. 173. 175. 177. 183. 184. 187. 188. 192. 195. 202. 203. 209. 213. 217. 221. 235. 236. 244. 252-254. 261. 262. 265. 270. 275. 284. 289. 293. 298. 300. 305. 310 311. 323. 325. 326. 328-330. 338. 339. 343. 344. 354. 363. 365. 366. 374. 377. 379. 382. 385. 391. 398. 399. 405. 411. 412. 416-418. 422. 423. 426-429. 434-437. 443. 447. 454. 456. 460. 462. 465. 468.

Mâcon.

I, 1-6. 75. 98. 129-131. 147. 152. 164. 166. 200. 201. 203. 205. 225. 247. 254. 255. 257. 259. 264. 265. 267. 269. 271-275. 277. 278. 287. 288. 290. 292. 295. 298. 306. 308. 316. 318. 321. 323. 328. 329. 331. 332. 334-337. 342. 345. 347. 360. 362. 365. 372. 378. 379. 381. 384. 390. 392. 397. 400. 401. 403-405. 411. 416. 417. 421. 422. 425. 427. 430-435. 437. 440. 443. 445. 448. 451. 454. 456. 461. 467. 468. 472. 477. 485. 489. 493. 504. 510. 515. 521. 525. 530. 535. 542. 546.
II, 23. 30. 31. 35. 40. 45-47. 49. 56. 60. 65. 67-69. 72. 79. 80. 102. 107. 111. 112. 114. 118. 123. 126. 128. 142. 157. 159. 167. 169. 170. 174. 176. 177. 183. 216. 226. 227. 233-235. 241. 242. 250. 253. 259. 261. 270. 303. 305. 308-310. 313. 335. 336. 348. 351. 363. 370.
III, 2. 120. 142. 148. 209. 364. 365.
IV, 143.

Mans (*Le*).

I, 90. 104. 117. 120. 133.
II, 335. 337. 360-362. 364. 374. 378-380. 382. 385-387.
III, 209.

Marseille.

III, 262. 263.
IV, 330. 334. 342. 344. 346. 348. 350. 352. 357. 363. 367. 372-375. 379. 382. 387. 391. 397. 398. 408. 409. 416. 418. 422, 427. 429. 432. 436. 439. 440. 444-446. 448. 449. 457. 463.

Marvejols.

II, 218. 219.

Mazères.

I, 2. 4.
II, 248.
III, 95. 96.

Meaux.

I, 155. 166.

Melun.

III, 95. 97.

Milan.

IV, 17. 153.

Mirabel.

I, 4-6. 75. 98. 103. 311. 322-543.

II, 29. 32. 33. 42. 54. 59. 69. 114. 138-140. 202. 216. 219. 224. 233. 238. 240. 242. 251. 267. 271. 275. 278. 281. 282. 284-286. 292. 295. 296. 298. 301. 305. 312. 316.
III, 3. 8. 11. 13. 16. 21-24. 29. 31. 33. 34. 36. 38. 41. 44. 48. 50. 52. 59. 208.
IV, 143.

Mirebeau.

II, 256.

Moient.

I, 525.

Mondragon.

III, 403.

Mont-de-Dôme.

I, 225. 228. 247. 251.
II, 11. 19. 43.

Mont-Saint-Michel.

I, 81. 90.
II, 215. 271. 275.
III, 39. 42. 120. 202.

Montaigut.

I, 2. 4. 6.
II, 248.

Montdidier.

I, 247. 251.

Montélimar.

I, 81. 93. 106.
II, 138.
III, 41. 44. 56-59. 64. 68. 69. 71. 72. 76. 78. 81. 83. 87. 89. 93-95. 97. 102. 110-112. 117. 118. 121. 131. 139. 143. 149. 153. 158. 161. 162. 165-167. 171. 172. 174-176. 178-182, 187-190. 193. 194. 198. 201. 204. 207. 208. 212. 220. 222. 225. 227. 285. 286. 288-291. 297. 300-302. 306. 307. 309. 313. 322. 326. 327. 337. 341. 364. 365. 370. 371. 377-379. 382. 384. 386. 388. 391. 392. 394. 395. 397-399. 403. 405. 410. 411.
IV, 5. 7-9. 11-14. 16. 18-20. 23. 26. 29. 31. 34. 35. 37. 40. 43. 45. 46. 50. 51. 55-58. 63. 66. 67. 69. 71. 75. 79. 85. 96. 103. 109. 110. 114. 130. 134. 160. 184. 188. 193. 204-206. 209. 210. 212. 215. 217. 218. 220. 225. 226. 228. 241. 248. 250. 251. 253-255. 259-263. 265. 266. 274. 276. 277. 281. 283. 294. 304. 305. 307. 310. 323. 330-332. 341. 454. 455. 463. 465. 467. 470.

Montferrand.

I, 2. 4. 151.
II, 248.
III, 177.
IV, 274. 301.

Montignac.

III, 95. 96.

Montpellier.

I, 45. 67. 69. 98. 103. 141. 164. 182. 198. 199. 231. 234. 247. 255. 257. 259. 263-265. 267-269. 271-275. 278. 286-288. 290. 292. 294. 295. 298. 306. 308. 313. 316. 318-324. 326-329. 331-343. 345-347. 349. 350. 355-358. 360. 362-365. 369. 371-373. 376. 379. 381. 382. 384. 388-395. 397-401. 406. 418. 454. 456. 457. 459. 461. 467-469. 472. 473. 477-479. 485-487. 489. 492. 494-506. 508. 509. 512. 514-516. 519. 521. 523. 532. 537. 538. 541. 543. 545. 546.
II, 7. 12. 14. 18. 22-24. 28. 31. 35. 39-41. 45. 46. 55. 68. 69. 79. 80. 101. 102. 104. 113. 119. 125-127. 142. 148-149. 153. 159. 163-166. 169. 172. 174. 177. 182. 194. 195. 200. 201. 203. 238. 240. 247. 250. 268. 269. 307. 309.
III, 2. 13. 17. 36. 41. 64. 91. 95. 97. 120. 125. 129. 131. 136. 137. 156. 161. 162. 169. 170. 174. 179. 180. 183-185. 198-200. 202. 206. 208. 209. 215. 221. 228. 233-235. 242. 244. 247. 248. 250. 253-257. 261. 263. 267-271. 274. 281. 289. 290. 292. 295. 299. 306. 308. 313. 319. 320. 337. 339. 340. 343. 360. 364. 366. 370. 372, 373. 380. 386. 395. 400. 403. 409. 410.
IV, 2. 9. 21. 28. 33. 37. 39. 44. 46. 53. 57. 59. 62. 69. 71. 81. 85-8[illegible]. 89. 90. 92. 99. 100. 106. 107. 111. 115. 121. 125. 128. 129. 131. 133. 139. 144. 147. 149. 151. 154. 164. 168. 172-175. 177. 178. 181. 182. 185. 189. 190. 199. 203. 210. 216. 218. 220. 223. 229. 235. 236. 240. 241. 251. 252. 257. 258. 262. 266. 269. 274. 276. 278. 290. 300. 301. 304. 307. 311. 315. 319. 320. 327. 341. 350. 360. 361. 363. 366. 367. 374. 379. 388. 389. 392. 394. 407. 409. 410. 413. 416. 422. 425. 428. 433. 435. 440. 441. 443. 446. 450. 452. 453. 455. 456. 458. 459. 466. 470.

Montreuil-Bonnin.

I, 164. 172. 181. 191. 220-225. 229-231. 233-235. 237-247.

Morlas.

IV, 147.

Mornay.

I, 133.

Mosteriolum.

I, 130.

Mouzon.

I, 5.
II, 238. 240. 248. 259. 261.
III, 95. 97.

Nantes.

I, 2. 4. 5. 97. 98. 321. 530. 531.
II, 248.
III, 355-358. 361. 363. 381.
IV, 86. 87. 294. 307. 347. 363. 374. 375. 379. 392. 406. 407. 411. 412. 416. 422. 433. 440. 467.

Naples.

III, 375.
IV, 42.

Nevers.

I, 90. 321.
II, 259. 261. 295. 302. 303. 335. 336. 340. 355. 358. 361. 364. 365. 368. 374.

Nice.

I, 133.

Nîmes.

I, 127. 128. 133.

Niort.

I, 2. 4. 6.
II, 248.
III, 19. 120.

Nontron.

I, 2. 4.
II, 248.
III, 56. 57. 95. 96.
IV, 91.

Normandie.

I, 120. 133.

Notre-Dame-du-Bois (près Mâcon).

I, 130. 131.

Orange.

I, 525. 526. 541.
II, 337. 395. 403.

Orléans.

I, 2. 4-6. 93. 107. 236.
II, 229. 248. 252.
III, 77. 95. 97. 120.

Pamiers.

II, 287. 288. 313.

Paris.

I, 12. 14. 45. 67. 72. 73. 89. 90. 96. 98. 104. 120. 129. 137. 147. 152. 161. 164. 168. 169. 175. 177-179. 182. 183. 195. 225. 226. 230. 247. 249. 251. 255. 259. 261. 262. 264. 267-269. 271. 273. 287. 294. 302. 321. 327. 335. 352. 353. 366. 385. 388. 393-396. 402. 408. 410. 411. 413. 419. 421. 424. 425. 427-429. 434. 436. 437. 440. 451-454. 463. 464. 466. 468. 478. 479. 488-491. 494-510. 512-516. 519-522. 526-528. 533. 534. 536. 537. 541. 542. 544-546.
II, 7. 9. 10. 12-24. 27. 29. 31-38. 40. 43. 45. 46. 50. 57. 60. 63. 64. 69. 75. 80. 83. 87-95. 97-100. 102. 106. 108. 111-114. 124. 129. 131. 133-135. 137. 144-146. 153. 157. 158. 160. 161-164. 166-169. 171. 172. 175. 180. 181. 183-185. 188. 192. 193. 197. 199-201. 203. 208. 209. 211. 213. 218-226. 228. 232. 244. 247. 251. 252. 259. 261. 262. 271. 272. 274. 280. 283. 285. 295-297. 300-302. 306. 314. 317. 326. 330. 333-335. 337. 340. 341. 343-345. 348-361. 363. 365-370. 373-377. 379-387. 390-392.
III, 27. 36. 126. 129-131. 134-136. 139. 141-143. 145-148. 160. 161. 168. 170. 177. 179-181. 183-185. 188. 196. 199. 201. 203. 205. 206. 209. 215. 216. 218. 219. 223-226. 228. 231. 233. 240-243. 245. 247. 254-256. 259-261. 264-268. 273. 275. 276. 280. 281. 283. 285-287. 294. 296. 297. 305. 307. 309-311. 316. 319. 320. 322. 331. 332. 334. 335. 337. 339. 342. 345-347. 353. 354. 357. 362. 366. 367. 373. 381. 384. 386. 394. 396. 398. 407. 413.
IV, 9. 14. 17. 24. 30. 34-37. 44. 50. 52. 54. 56. 59. 60. 62. 63. 65. 67. 69. 73. 75. 78. 79. 81. 83. 86. 87. 92-95. 102. 104-106. 108. 110. 112. 114. 115. 117. 118. 121-125. 129. 135-137. 140. 141. 144. 146-148. 150-152. 156. 157. 162. 163. 165. 166. 170. 171. 173. 177. 178. 183. 185-189. 194-196. 201. 205. 214. 216. 218. 221. 229. 230. 243-245. 254-256. 263-265. 270. 275. 277. 279. 280. 282. 283. 285. 286. 288. 291. 294. 297. 299. 301-303. 306-309. 311. 313. 315. 317. 324. 327. 329. 330. 336. 339. 340. 347. 349-351. 355. 357-359. 369. 370. 372. 375-377. 380. 382. 383. 385-387. 391. 396. 397. 399. 400. 405. 407. 408. 411. 415. 416. 422-424. 426. 430. 435. 437-439. 441. 445. 448. 450. 451. 459. 467. 470.

Parthenay.

I, 2. 4. 6,
II, 248.
III, 95. 96.

Perche (le)

I, 117.

Périgord (le).

I, 2. 4.

Périgueux.

III, 19. 120.

Perins (Château de).

III, 373. 379.

Perpignan.

I, 5.
II, 248.

II, 248. 250. 251. 253. 255. 257. 261. 263. 265. 268. 276. 277. 284. 290. 292. 306. 311. 317. 337. 364. 369.

Pierrelatte.

IV, 281.

Pise.

III, 371.

Poitiers.

I, 67. 93. 98. 120. 133. 306. 308. 316-318. 320-323. 325. 328. 329. 331-334. 337. 339-347. 349. 350. 256-358. 360. 362. 364. 372. 375. 377. 379. 381. 382. 384. 388. 390. 392. 395-397. 399. 402-405. 407. 409. 411. 412. 414. 416-419. 421-425. 427. 428. 430. 431. 433. 434. 437. 440. 442-445. 448-451. 453-456. 459. 461. 467. 515. 517-519. 521. 525. 538.
II, 28. 31. 33. 35. 40. 45-47. 49. 55. 59. 62. 65. 6 -69. 71. 79. 80. 97. 112. 114. 118. 123. 127. 128. 139. 144. 145. 159. 169. 170. 174. 181. 183. 186. 225. 238. 240. 256. 273.
III, 14. 58. 95. 97. 120. 183-185. 195. 206. 208. 216. 287. 289. 293. 299. 309. 319. 324. 327. 330. 349. 350. 353. 360. 363. 374. 378-381. 384. 386. 388. 389. 393. 403. 406. 413.
IV, 15. 25. 27. 32. 37. 39. 46. 47. 50. 59. 61. 63. 69-74. 77. 78. 88. 89. 92. 97. 101. 109. 110. 115. 121. 124. 129. 133. 134. 140. 144. 147. 148. 152. 154. 166. 167. 171-173. 179. 180. 183. 185. 191. 194. 201. 204. 205. 215. 219. 224. 225. 234-236. 240. 245. 246. 252-255. 268. 272. 273. 275. 277. 285. 287. 290. 292. 296. 302. 310. 313. 318. 328. 343. 347. 348. 351. 353. 363. 366. 367. 374. 376. 386. 389. 390. 392. 393. 397. 407. 413. 416. 422. 427. 429. 432-434. 440. 441. 445. 447-449. 452-454. 456. 464.

Pont-de-Sorgue.

I, 133.

Pont-Saint-Esprit.

I, 5.
II, 238. 240. 248.
III, 14. 19. 91. 95. 97. 120.
IV, 48. 50. 52.

Puy (le).

II, 304.
III, 19. 26. 45. 46. 120.

Reims.

II, 98.

Rennes.

I, 2-5. 97. 98. 530. 531.
II, 248.
III, 361.
IV, 86. 87. 195. 309. 342. 364. 370. 374. 375. 392. 400. 401. 407. 416. 417. 422. 427. 430. 435. 455-457. 461. 466. 468. 469. 471.

Riom.

I, 127.
III, 19.

Rochegude.

I, 500. 502. 503. 507. 513. 519.

Rochelle (la).

I, 45. 67. 69. 72. 94. 97. 104. 250. 416. 417. 421-423. 425. 427-431. 433. 435. 437. 438. 440-442. 445. 448. 450. 451. 454. 459-463. 469. 471. 518. 521. 527. 529. 535. 538. 540. 541. 543.
II, 9. 14. 23. 31. 33-35. 39. 40. 44-49. 51. 56. 58. 62. 63. 65. 67-69. 79-81. 86-89. 99. 102. 114. 117. 119. 122. 125. 128. 144. 145. 148. 159. 169. 172. 174. 183. 185. 238. 240. 315.
III, 1. 7. 34. 49. 53. 55. 57. 60. 61. 66. 70. 71. 74. 77. 84. 85. 95. 97. 98. 109. 114. 120. 127. 177. 179. 180. 183-186. 191. 200. 206. 209. 210. 216. 218. 220. 222-224. 253. 254. 294-296. 299. 305. 311. 317. 319. 320. 324. 327. 330. 346. 348. 353. 362. 364. 368. 378. 381. 386. 391. 398. 400. 402-404. 407-409. 413.
IV, 2. 15. 25. 33. 37. 39. 40. 42-44. 46. 51. 60. 61. 64. 81. 82. 85-87. 91. 93. 95. 97. 99. 109. 114. 115. 117. 120. 128. 129. 136. 137. 144. 147. 149. 154. 156. 166. 169. 172. 173. 177. 181. 189. 198. 203. 212. 218. 221. 222. 232. 234, 249. 251. 252. 266. 275. 322. 324. 338. 339. 343. 344. 347. 350. 352. 353. 359. 360. 363. 364. 372. 374-376. 379. 381. 384. 388-392. 398. 399. 408. 410. 414-416. 423-425. 429. 431. 440. 445. 453. 457. 458.

Romans.

I, 1-6. 98. 103. 260. 440-442. 511. 513. 539.
II, 17. 29. 49. 54. 59. 65. 69. 76. 79-81. 102. 110. 112. 115. 119. 120. 129. 136. 138-140. 144. 147. 176. 182. 186. 192. 204. 212. 214. 217. 231. 238. 240. 242. 248. 255. 266. 267. 270. 272. 273. 275. 278. 281. 282. 284. 286. 291. 292. 295. 298. 301. 303. 305. 312. 316.
III, 3. 8. 9. 11-13. 16. 19. 21-24. 28. 32. 36-38. 44. 48. 52. 54. 56-58. 67. 70-73. 76. 78-81. 83. 86-88. 90-92. 95. 97. 102. 103. 106. 107. 112. 113. 116-120. 128. 130. 139-141. 143. 144. 148. 150. 152. 154-158. 161. 166. 167. 172. 175. 178-181. 186. 187. 190. 192-195. 197. 198. 203-205. 208. 212-214. 219. 221. 223. 230. 231. 247-249. 262. 263. 266. 275. 277. 280. 282-284. 290. 291. 293. 294. 297. 298. 300. 301. 308-310. 314. 320. 321. 325-327. 337. 341. 343. 364. 365. 367. 370. 373. 374. 377. 379. 383. 384. 388. 391. 392. 398. 405. 410. 411. 414.
IV, 5. 10. 15. 18. 19. 23. 26. 29. 30. 36. 37. 51. 57. 58. 66. 67. 79. 80. 96. 103. 108. 111. 112. 121. 130. 134. 160. 188. 191. 196. 198. 200. 202. 204. 206. 207. 209. 221. 222. 227. 228. 241. 243. 250. 251. 259-261. 263. 265-269. 271. 275. 276. 278. 279. 284. 288. 292. 294-297. 299. 303. 304. 307. 308. 310-317. 322. 326. 330-332. 339-342. 348. 356. 404. 419. 421. 422. 427. 445. 446. 451-453. 458-460. 463. 468-470.

Rouen.

I, 30. 72. 73. 89. 90. 96. 104. 117. 159. 164. 166. 172. 225. 226. 230. 247. 254. 257. 259-261. 264. 265. 267-270. 272-276. 278. 286-288. 290. 292. 294. 295. 298. 302. 303. 306. 308. 314. 316-318. 320. 321. 326-328. 330-343. 345-347. 350. 353. 355. 357. 358. 360-365. 369. 372. 374-376. 379. 381. 384. 387-391. 393-401. 403-405 408-422. 424-430. 433-435. 437. 438. 440-442. 445. 446. 448-461. 463. 467-469. 479. 483. 485. 486. 494. 497. 499. 501. 504. 515. 521. 528. 535. 536. 543. 545. 550.
II, 18-20. 22. 23. 26. 30. 31. 34. 35. 38. 40. 43-47. 50. 51. 56. 60. 63. 65-69. 79-81. 85. 87. 90. 91. 94. 95. 104. 106. 109-111. 114-117. 120. 121. 123. 125. 132. 133. 146. 148. 151. 154. 159. 168. 169. 172. 173. 180-182. 195. 200. 201. 208. 319. 321. 322. 324-330. 335. 337. 339. 341. 344. 351-354. 360. 361. 365. 374. 376. 379-381. 383-385. 388-390. 393. 394. 397.
III, 196. 200. 201. 204. 206. 209. 215. 219. 221. 224. 231-233. 245. 246. 253. 258. 267. 274. 276. 277. 286. 299. 300. 310. 331. 339. 342. 350. 353. 355. 365. 367. 368. 373. 376. 378. 387. 397. 408. 414.
IV, 1. 2. 4. 14. 20. 25. 32. 33. 37. 45. 47. 51. 52. 54. 58. 59. 62. 66. 78. 86-88. 90. 94. 104-108. 112. 114. 118. 120. 123. 124. 129. 135. 136. 144. 147-150. 153-155. 159. 161. 163. 165. 169. 172. 173. 176. 178. 180-183. 187. 188. 193. 196. 214. 218. 222. 224. 228. 230. 232. 249. 251. 256-258. 262. 264. 267. 273. 277. 296. 306. 309. 311. 313-316. 318. 319. 321. 327. 328. 330. 334. 336. 337. 340. 343. 344. 347. 351. 352. 355. 363-365. 375. 376. 379. 386. 390. 391. 393. 395. 406. 410. 413. 414. 416. 419. 421. 422. 426. 428. 429. 432. 436. 438. 447. 448. 453. 454. 468. 471.

Saint-André, voir *Villeneuve.*

Saint-Antonin (près Carcassonne).

I, 130.
III, 80.

Saint-Cyre.

III, 95. 96.

Saint-Georges-d'Espérance.

I, 539. 540.

Saint-Gengoulph.

I, 144. 510.

Saint-Jean-de-Losne.

III, 354. 385. 401.

Saint-Laurent-lès-Chalon.

I, 475.
II, 190. 216. 282. 289. 290. 291.

Saint-Lô.

I, 75. 90. 104. 281. 298. 299. 303. 306. 308. 311. 321. 440. 441. 443. 445. 446. 448. 449. 451-456. 460. 462. 464. 465. 469. 470. 472-474. 477. 536. 538. 539. 541. 542. 544.
II, 4. 5. 57. 65-70. 73-76. 78-84. 87. 89-93. 96. 98. 104. 106. 113. 118. 123. 128. 129. 131. 132. 137. 145. 149-152. 159. 160. 169. 172. 180. 182. 189. 190. 193. 196. 200. 201. 210. 244. 321-327. 335. 337. 339. 341. 351. 354. 358. 362. 364. 373. 379. 380. 383. 385.
III, 195. 196. 199. 201. 202. 206. 209-211. 213. 221. 227. 243. 246. 248. 249. 251. 254. 256-258. 267. 271. 275. 287. 290. 293. 294. 296. 299. 300. 305. 313. 327. 331. 332. 336. 339. 347. 349. 352. 353. 355. 358. 368. 373. 376. 377. 385. 386. 399. 400. 409.
IV, 2. 4. 6. 18. 27. 33. 41. 47. 48. 54. 60. 61. 69. 80. 81. 89. 90. 94. 98. 100. 101. 107. 112. 118. 121. 125. 133. 140. 144. 147. 148. 154. 162. 178. 179. 184-186. 189. 194. 195. 202. 207. 213. 253. 257. 264. 269. 332. 342. 347. 363. 366. 374.

Saint-Marcellin.

III, 80.

Saint-Paul-Trois-Châteaux.

II, 146.

Saint-Pourçain.

I, 45. 67. 98. 157. 164. 172. 182. 225. 228. 230. 247. 250. 254. 255. 257. 259. 264. 265. 267. 269. 272-275. 278. 288. 290. 292. 295. 298. 306. 308. 316. 318-321. 323. 324. 328. 329. 331. 332. 334. 336. 337. 339-348. 350. 353. 356. 358. 360. 362. 364. 365. 368. 371. 372. 376. 379-381. 383. 386. 391-393. 395. 397-402. 405-407. 409. 411. 412. 414. 416-423. 425. 427-430. 433-437. 439. 440. 442. 443. 445. 448. 450. 451. 453. 454. 456. 459. 462. 463. 467. 468. 472. 485. 489. 494. 495. 501. 504. 512. 514. 515. 520. 521. 550.
II, 7. 22. 23. 28. 31. 33-35. 37. 40. 41. 44-47. 50. 56. 60. 65-67-69. 72. 74. 79-81. 87. 90. 91. 95. 96. 107. 110. 113-115. 118. 120. 136. 137. 141. 143. 153. 159. 167-170. 182. 185. 200. 201. 225. 238. 240. 278. 283. 398.
III, 5. 91. 95. 97. 120. 175. 177. 179. 180. 183-185. 194. 209. 223. 224. 226. 231. 233. 252. 253. 261. 267. 274. 279. 283. 303. 304. 306. 307. 319. 331. 338. 342. 343. 345. 348-350. 354. 356. 357. 359-361. 363. 364. 372. 376. 378. 380. 398. 402-406. 415.
IV, 37. 47. 49. 56. 63. 70. 73. 82-84. 99. 146. 147. 162. 166. 168. 172. 173. 177. 179-181. 191. 193. 199. 217. 221. 228. 230. 241. 242. 252. 253. 260. 266. 272-274. 301. 302. 306. 309. 319. 323. 324. 333. 340. 345. 347-349. 352. 362. 363. 367. 368. 374. 392. 393. 419. 429.

Saint-Quentin.

I, 1-6. 75. 97. 116. 128. 133. 153. 154. 164. 225. 227. 247. 255. 257. 259. 264. 267. 269. 272-277. 287. 288. 292. 295. 296. 298. 302. 306. 308. 321. 328. 331. 332. 334. 336. 337. 342. 345. 347. 352. 360. 362. 365. 372. 378. 379. 390. 392. 397. 399-401. 404. 408. 410-413. 416. 417. 419-422. 425. 427. 432. 437. 440. 445. 448. 451-453. 456. 464. 466-468. 471-473. 479. 485. 486. 489. 490. 494. 501. 504. 515. 521. 523. 524. 527. 532. 533. 535. 536. 538. 541.
II, 11. 14. 16. 20. 22. 23. 27. 31. 35. 40. 44-47. 49. 51. 57. 60. 65-69. 79. 80. 89. 90. 103-105. 108. 110. 113. 114. 119. 121. 123. 132. 133. 137. 143. 159. 163. 168-170. 180. 182. 189-192. 194. 195. 201. 202. 205. 214. 229. 230. 232. 233. 236. 243. 251. 258. 259. 261. 309. 313. 335. 336. 343. 349. 354. 357. 360. 362-366. 368. 369. 372. 373. 376. 377. 379. 391.
III, 51. 129. 143. 146. 152. 155. 165. 206. 209. 306.
IV, 12. 27. 29. 143.

Saint-Remy.

I, 133.

Sainte-Menehould.

I, 1-6. 75.
II, 57. 77-82. 87. 89. 92. 95. 98. 101. 103-110. 112. 115. 119. 121. 122. 124-127. 132. 133. 136-138. 142. 143. 154-157. 159. 161. 166. 167. 183. 248.
III, 209.
IV, 143. 228. 342.

Saluce.

IV, 393.

Saumur.

I, 2. 4. 6.
II, 248.

Sauzet.

IV, 281.

Sens.

I, 6. 98.
II, 238. 240. 242.
III, 95. 97.

Sommières.

I, 147. 156. 164. 166. 167. 171. 225. 226. 230. 231. 234.
II, 113.

Tarascon.

I, 138. 141.
II, 100.
III, 329. 345.
IV, 62. 97. 102-105. 170. 411.

Tarbes.

II, 218.

Termere.

III, 95.

Toulouse.

I, 45. 67. 81. 82. 85. 93. 103. 127. 128. 133. 149. 155. 164. 166. 168. 178. 181. 219. 225. 227. 247. 255. 257-359. 261. 263-265. 267-269. 272-275. 278. 286. 288. 290. 292. 294. 295. 298. 300. 306. 308. 316-337. 339. 341-343. 345-347. 349. 350. 353. 355. 358. 360. 362-365.

370-374. 376. 378-382. 384. 387-391. 393-395. 397-401. 412. 418. 426. 453. 454. 456. 461. 467. 468. 470. 472. 477-479. 485-487. 489. 492-495. 497. 498. 502-506. 509. 511-513. 515. 520-522. 530. 536. 538. 541. 544. 545. 547. 548.
II, 8. 9. 12. 16. 18. 20. 22-24. 27. 28. 31. 35. 40. 45. 46. 55. 68. 69. 79. 80. 96. 102. 108. 116. 119. 120. 122. 123. 126. 136. 139. 148. 159. 169. 170. 182. 179. 182. 185. 194-196. 167. 200-202. 204. 205. 209. 210. 226. 233. 235. 256. 238. 240. 245. 247. 247. 250. 256. 265. 284. 288. 313. 396.
III, 1-3. 13. 15. 17. 26. 27. 29. 34-36. 38. 40. 44. 45. 51. 55. 57. 66. 78. 87. 88. 95. 97. 99. 102. 120. 151. 156. 168. 179. 180. 183-185. 195. 196. 199. 201. 206. 208. 221. 228. 233. 234. 241-246. 248-251. 253-256. 268. 274. 282. 286-289. 292-296. 298. 299. 301. 305-307. 311. 312. 315. 316. 319. 348. 360. 364. 367. 368. 373. 381. 385. 387. 403. 412.
IV, 2. 13. 18. 19. 28. 34. 37. 48. 53. 60. 71. 82. 86. 87. 91. 92. 97. 99. 106. 110. 115. 118. 122. 129. 139. 147. 152. 154. 178. 183-185. 187. 188. 194. 195. 213. 219. 223. 224. 232. 241. 245. 247. 249. 253. 256. 263. 266. 269. 275. 278-281. 283. 285. 288. 291. 296. 297. 306. 308. 309. 311. 319. 322. 329. 335. 336. 338. 343. 347. 350. 354-356. 363. 365. 374. 378. 379. 387. 390. 392. 396. 399. 407. 408. 414. 416. 418. 421. 425. 430. 434. 439-441. 458. 461. 468.

Tournai.

I, 43. 45. 68. 69. 80. 82. 89. 90. 93. 94. 96. 103. 117. 141. 147. 152. 153. 164. 173. 175. 181. 195. 225. 227. 230. 247. 251. 254. 255. 257. 259. 264. 265. 267-275. 278. 286-288. 290. 292. 294. 295. 298. 302. 304-306. 308. 309. 311. 312. 316. 321. 327. 328. 331. 332. 334. 336. 337. 340. 342. 345. 347. 360. 362. 365. 372. 378. 379. 338. 389. 392. 397. 399-401. 406. 410. 411. 416. 417. 423. 425. 439. 440. 444. 448. 451. 454. 456. 461. 463. 467. 468. 470. 472. 476. 477. 479. 482. 485. 486. 489. 491. 494. 497. 499-501. 513-515. 517. 518. 520-524. 533-536. 543. 546.
II, 5. 13. 18. 21-23. 28. 30. 31. 35. 37. 40. 42. 44. 45. 47. 49. 50. 57. 60. 63. 65-69. 76. 79. 80. 84. 86. 87. 92-94. 97. 99. 101. 102. 104. 105. 107. 110. 113-116. 118. 122-124. 127-129. 132. 133. 135. 137. 138. 145. 159. 163. 168-170. 172. 180. 182. 193. 200. 201. 209. 214. 221. 222. 233. 236. 244. 251. 259. 261. 284. 285. 287. 292. 298. 309. 330. 335. 336. 364.
III, 2. 18. 25. 50. 51. 65. 80. 91. 93. 95. 97. 104. 111. 113. 114. 116. 120. 159. 160. 163. 164. 173. 175-177. 179. 180. 182. 185. 192. 194. 198. 203. 205-207. 209. 214. 216. 217. 220. 223-226. 228. 241. 246. 247. 249. 251. 252. 254. 255. 257. 258. 265. 284. 286. 340. 347. 349. 350. 352. 355. 357. 359. 364. 373. 381. 387. 389. 399. 401. 402. 404. 405. 411.
IV, 7. 11. 12. 21. 28. 33. 34. 45. 46. 52. 88. 125. 139. 157.

Tournon.

I, 6. 75.

Tournus.

III, 2.

Tours.

I, 45. 55. 56. 58. 59. 66. 67. 97. 104. 120. 121. 133. 142. 250. 255. 321. 389. 400. 405. 412. 416. 417. 430. 433. 437. 440. 444. 451. 456. 464. 465. 476. 487. 489. 494. 498. 501. 504. 515. 517. 521. 528. 540. 545. 546.
II, 2. 3. 5. 19. 22. 23. 31. 34. 35. 38. 40. 41. 45-49. 55. 60. 61. 65. 67-69. 79. 80. 89. 90. 93. 104. 105. 118. 122. 123. 131. 132. 136. 137. 159. 169. 174. 182. 186. 200. 201. 225. 238. 240. 255.
III, 30. 34. 35. 41. 45. 46. 61. 69. 73. 74. 84. 85. 94. 95. 97. 99. 101. 108. 120. 154. 177. 179. 180. 183-185. 208. 209. 216-218. 221. 230. 242. 267. 271. 285. 287. 289. 290. 310. 312. 313. 317. 319. 327. 328. 330. 332. 335. 336. 338-340. 350. 351. 354. 355. 363. 367. 373. 376-378. 380. 383. 386. 394. 396. 397. 405. 413. 414.
IV, 14. 24. 31. 33. 38. 44. 45. 51. 69. 78. 79. 86-88. 92. 93. 97. 104. 106. 108. 114. 115. 120. 129. 135-140. 144. 145. 147-149. 154. 161. 165. 167. 172. 173. 176-178. 181. 182. 184. 186-188. 191. 193. 195. 196. 201. 202. 204. 206-209. 214. 215. 219. 221. 223. 224. 231. 233. 236. 247. 248. 251. 253. 256. 258. 268. 273. 275. 276. 279-283. 288-291. 293. 295. 297-303. 305-307. 310. 312. 318. 319. 321. 323. 324. 326. 329. 332-336. 338. 340. 343. 345. 347. 350. 352. 355. 359. 362-364. 366. 368. 373. 374. 376. 378. 379. 390-392. 394. 396. 407. 412. 413. 415-417. 422-424. 426. 428-430. 437. 439. 442. 444. 445. 448. 449. 451. 454. 461. 465. 469.

Trévoux.

III, 2. 271.

Tronche (La).

III, 341.

Troyes.

I, 1-6. 45. 67. 75. 90. 97. 98. 159. 164. 168. 170. 176. 225. 228. 230. 247. 255. 259. 264. 265. 267. 269. 271-276. 278. 287. 288. 292. 294. 295. 298. 318. 321. 326-334. 336-338. 341. 342. 344-347. 349. 355. 357. 359-362. 364-366. 370. 372. 375. 377. 379. 381-384. 387. 390-396. 399-414. 416-422. 424-428. 430. 433-435. 437. 438. 440-443. 445. 448. 451-457. 461. 462. 467. 468. 470. 472. 477. 479. 483-486. 489. 491. 493-495. 500. 503. 504. 506. 515. 520. 521. 532. 540. 544. 547. 548.
II, 12-15. 18. 22. 23. 31. 37. 38. 40. 43-47. 49. 50. 56. 60. 62-70. 72-75. 77-80. 82-84. 86-88. 91-99. 103. 106. 110. 118. 120. 124. 142. 163. 164. 169. 181. 183. 185. 188. 193. 200. 201. 212. 226. 233. 241. 259. 261. 308. 335. 336. 348. 358. 359. 363. 365. 368. 370. 374. 377. 378.
III, 80. 95. 97. 100. 120. 140. 179.

180. 183-185. 206. 209. 240. 269. 274. 276. 281. 296. 320. 334. 338. 340. 345-347. 353. 354. 356. 359. 370. 376. 393. 394. 396. 398. 409. 412.
IV, 6. 12. 13. 21. 30. 34. 40. 42. 48. 53. 55-57. 64. 68. 81. 82. 85-88. 92. 95. 104. 127. 158. 159. 185-188. 196. 206. 209. 215. 219. 223. 229. 231. 235. 251. 258. 266. 269. 272. 274. 279. 280. 290. 291. 293. 299. 300. 305. 311. 319. 322. 327. 333. 336. 337. 340. 343-345. 347. 350. 355. 360. 362. 363. 365. 367. 368. 372. 374. 379. 392. 398. 400-402. 404. 405. 416-418. 428. 437. 463. 468. 471.

Turin.

IV, 318. 320. 324. 325. 327-330. 332. 338. 347. 349. 356. 358. 363. 374. 377. 381. 385. 386. 390. 393. 397. 401-405. 409. 411. 414-419. 422. 429. 430. 433. 440. 458. 467.

Valenciennes.

I, 141. 144.

Vannes.

I, 2. 4. 530. 531.

Vendôme.

I, 117.

Vermand.

I, 120.

Villefranche-en-Rouergue.

I, 5. 6. 521. 522.
II, 31. 35. 37. 38. 50. 218. 236. 238. 240. 280. 282. 284. 304. 306. 312.
III, 6. 19. 91. 95. 97. 120. 226. 280. 342. 349. 359. 381. 384. 404. 405. 407.
IV, 5. 28. 37. 41. 48. 52. 53. 64. 75. 84. 90. 91. 94. 101. 102. 105. 111. 122. 131. 140. 147. 153. 155. 164-166. 168. 172-175. 177-180. 185. 186 191-194. 199. 203. 221. 229. 240. 241. 247-249. 252. 257. 263. 265. 272-277. 296. 303. 305. 312. 323. 324. 326. 333. 335. 336. 338. 340. 344. 345. 348. 353. 355. 357-360. 363. 364. 373. 374. 382. 383. 389-391. 393. 396. 409. 411. 412. 416. 425. 431. 434. 435. 440. 441. 446. 457.

Villeneuve-lès-Avignon (*Saint-André*).

I, 2-6. 70. 75. 501. 502.
II, 57. 71. 72. 79-82. 101. 104. 105. 109. 115. 119. 120. 126-128. 130. 132. 140. 142-144. 169. 181. 182. 200. 201. 238. 240. 268.
III, 13. 17. 71. 79. 95. 97. 120. 206. 209. 337. 398. 400. 402. 403. 409.
IV, 5. 16. 23. 35. 37. 38. 42. 47. 48. 50-54. 57-60. 62. 67. 69. 73. 77. 83. 85. 90. 129. 130. 133. 139. 146. 147. 149. 154. 167. 179. 194. 196. 200. 201. 204. 216. 223. 233. 234. 236. 240. 256. 258. 261. 264. 268. 272. 273. 279. 280. 285. 288. 289. 291. 292. 294. 295. 304. 310. 311. 314. 324. 337. 343. 347. 357. 363. 366. 368. 369. 371. 374. 379. 411. 417. 418. 421. 422. 425. 427. 440. 443. 454. 458. 461. 466.

TABLE

DES OFFICIERS ET OUVRIERS MONÉTAIRES

ABRÉVIATIONS

gm = général maitre; g = garde; cg = contregarde; m = maitre particulier; t = tailleur; ess = essayeur; tc = tenant le compte de la monnaie.

Abeville (Pierre d'), t. *Bourges*, II, 224. 225.

Abraham (Jehan), II, 382.

— (Nicolas), m. *Rouen*, IV, 27. 54. 59.

Acarie, *voir* Zacarie.

Acarle [*Acarloi*], *voir* de Bellac.

Achart (Estienne), m. *Toulouse*, III, 38.

Adam (Jehan), g. ess. et m. *Saint-Pourçain*, III, 345. 354. 356. 364. 376. 380. 402-406. IV, 168.

Admillon [*Advoillon, Buillon*] (Jehan), g. *Lyon*, IV, 405. 417. 423.

Admiral (Estienne l'), g. *Perpignan*, III, 369.

Advoillon, *voir* Admillon.

Agaffin, *voir* Cousselz (de).

Agaronis (Mathieu), ouvrier à *Montélimar*, IV, 46.

Aguillon, *voir* Anguilhen.

Aigrebouche (Gerardin), II, 185.

— (Jehan), t. *Saint-Pourçain*, III, 252.

Alain (Henry), clerc de la m. *Dijon*, II, 151.

Alamand, *voir* Lalemant.

Albert, *voir* Aubert.

— [*Allebert*] (Phelippes, Phelipot, Philibert), vice-m. *Grenoble*, IV, 49. 60-62. 65. 67.

Albin (Philippot), g. *Grenoble*, III, 341. 415.

Albon [*Arbon*] (Telmon d'), cg. *Montélimar*, III, 161. 162. 165. 167. 174. 179. 180.

Aleaulme (Jehan), g. *Saint-Pourçain*, IV, 348. 349. 367. 392. 393. 419. 429.

Aleaume (André), m. *Tours*, III, 101,

— (Jehan) le jeune, m. *Tours*, III, 69. 73. 74.

— (?), t. *Mâcon*, II, 30.

Alençon (Antoine d'), m. *Poitiers*, IV, 115.

Ales (Raoullet), t. *Limoges*, III, 25.

Alesme (Antoine), gm. (1544), IV, 414. 431.

Alexandre (Clément), g. *Angers*, IV, 197. 220. 239. 252. 356.

Aliaume (Jehan), g. *Angers*, II, 265.

Alivieu [*Alyvion, Alyvian, Alivien, Alyvey*] (Yvonet), g. *Montélimar*, IV, 72. 76. 209. 210. 231.

Allof [*Alof, Aloff, Malof*] (Jehan), g. *Angers*, III, 245. 300. 336. 339. 349. 359.

Alquier (Jehannet), g. *Montpellier*, III, 235. 244. 292.

— (Millan), g. *Montpellier*, III, 125.

— [*Allequier, Arquier*] (Pierre), cg. puis g. *Montpellier*, IV, 139. 149. 190. 366. 367.

Altissiodori, *voir* Auxerre.

Amat (Jehan), g. *Toulouse*, IV, 418.

— (Michel), g. *Bourges*, IV, 420. — m. *Villefranche*, IV, 434. 435. 446.

Ambermont (Thierry d'), m. *Tournai*, II, 93.

Ameil [*Amiel*] (Elie), m. *Saint-Pourçain*, I, 172; m. *Paris*, I, 182; m. *Mâcon*, I, 274.

Amic (Jehan), t. c. et m. *Toulouse*, III, 26. 27. 38.

Amiel, *voir* Ameil.

Amill (Jehan), m. *Avignon*, I, 136.

André (Jehan, Jenys?), m. *Bordeaux*, III, 269. 276. IV, 60. 61.

Andrea (Loys de), g. *Aix*, IV, 97.

Angers (Pierre d'), m. *Limoges*, III, 24.

Angiers (Pierre d'), ess. puis g. *Figeac*, III, 61.

Ango (Guillaume), g. *Rouen*, III, 388. 389. 393.

Anguilhen [*Anguillen, Angoulhen, Anguilenqui, Aguillon*] (Michel), m. *Aix*, IV, 419. 420. 433. 440. 447.

Anjorant [*Anjorrant, Anjorran, Enjeurant, Anjourrant, Enjourrant, Enjorrant*] (Denis), gm. (1471-1516), III, 268 à IV, 162.

Anjou (Jehan d'), t. *Bourges*, II, 224. 225.

Ansart (Laurent), g. *Angers*, III, 406.

Ansoult (Pierre), monnoyer à *Rouen*, II, 329.

Arbon, *voir* Albon.

Arcarle, *voir* Bellac.

Arène (Jehan), g. *Mâcon*, I, 477.

Arnault (Philippe), g. *ijon*, II, 116. 150.

Arnaut (Guillaume), m. *La Rochelle*, I, 459-463. 469.

— (Philippe), g. *Dijon*, IV, 15.

Arnoul (Legier, Ligier), cg. *Montélimar*, III, 59. 93. 102. 117. 118.

— (Lorin), m. *Saint-Pourçain*, II, 283.

Aroden (Corin), monnayeur à *Paris*, II, 194.

Arrause (Guillaume), ess. *Tours*, I, 528.

Arrode (Jehan), monnayeur à *Paris*, I, 137.
prévôt à la monnaie de *Paris*, II, 46.

Artenay (Roger), g. *Bourges*, IV, 85.

Artus (Jehan d'), g. *Mâcon*, puis *Dijon*, II, 65.

Asinier (Bernart), g. *Condom*, I, 535.

Assailly (Robert), g. et t. c. *Toulouse*, II, 288. III, 15. 89. 245.

Asselin (Pierre), ess. *Tours*, II, 186.

Astenove [*Astenoire*] (Jehan d'), m. *Toulouse*, III, 156. 168. 169.

Astout (Yzarnet), m. *Perpignan*, III, 276.

Auber (Guillaume), m. *Saint-Lô*, III, 221.

— [*Aubert*] (Guillaume, *une fois* Nicolas), g. *Rouen*, IV, 4. 58. 105. 107. 108. 148.

Aubermont (Jacques d'), g. *Tournai*, II, 114. 116.

Aubert [*Albert, Hobert*] (Bartholomy, -mey, -mieu, -meu), t. *Romans*, III, 247. 262. 266. 275. 277. 280. 283. 290. 293. 294; ess. et t. III, 301.

— [*Auberi*] (Jacques), g. *Châlons*, I, 468.

— (Jacques), cg. *Rouen*, II, 44.

— (Jacques), g. *Sainte-Menehould*, II, 81.

— (Jacquet), g. *Chaumont*, I, 438. 441.

— [*Aubin*] (Jacquet, Jacques), g. *Saint-Lô*, puis *Tours*, I, 536. 538. 539. 542.

— (Jehan), m. *Toulouse*, I, 227.

— (Jehan), g. *Paris*, IV, 163. 165. 170. 171.

— (Nicolas), *voir* Aubert (Guillaume).

Aubert (Pierre), t. c. *Toulouse*, I, 477. 478.

Aubin (Jacques), *voir* Aubert (Jacquet).

Aubourt (Simonnet), ouvrier, *Paris*, II, 204.

Aubry (Guillaume), g. *Rouen*, IV, 1.

Aucerre (d'), *voir* Auxerre (d').

Audier (Baltazar), g. *Limoges*, II, 149. III, 77.

— (Barthélemy, Bartholomé, Bertholomé), g. *Limoges*, III, 230. 263. 264. 270. 277. 282. 286. 300. 302.

— (François), m. *Limoges*, III, 267. 280. 282. 286. 287. 294. 298. 302. 305. 310. 311. 315. 316. 357.

— (François), m. *Poitiers*, IV, 427. 429. 432. 434. 440. 441. 447. 448. 452-454. 456.

— (François), cg. *Poitiers*, IV, 441.

— (Guillaume), m. *Limoges*, III, 274. 284. 299.

— (Guionet), t. c. *Limoges*, III, 30.

— (Mathieu), m. *Limoges* et *Villefranche*, IV, 90. 94. 105. 107. 112. 115. 133; m. *Toulouse*, IV, 185; m. *La Rochelle*, IV, 217. 218. 233. 234. 249. 251.

Audouard [*Audoard, Odoard, Odoart, Hodoard, Oddoard, Oudoart*] (François), cg. *Romans*, III, 172. 173. 175. 178-181. 186. 187. 191. 193. 195. 198. 213. 222. 230. 247. 262. 266.

— (François), g. *Romans*, IV, 200. 209. 243. 261. 269. 288. 356.

— (Humbert, Ymbert), frère de Jehan, à *Romans*, III, 139.

— (Humbert), g. *Romans*, III, 156-158. 167. 172. 173. 175. 178-181. 186. 187. 191; *Montélimar*, III, 178; *Crémieux*, III, 341.

— (Humbert, fils de Pierre), g. *Romans*, IV, 200. 206. 243. 261. 268. 269. 288. 356.

— (Jehan, fils de Pierre), m. *Crémieux*, II, 259. 279. 288. 291. 305. III, 3. 23-25. 27. 32. 33. 37. 52. 54. 58. 75. 94. 95. 110. 111. 114. 115. 118. 121. 125. 139. 140.

— (Jehan, frère d'Humbert), à *Romans*, III, 139.

— (Jehan), à *Montélimar*, III, 178.

— (Jehan), à *Grenoble*, IV, 102.

— (Pierre), m. *Crémieux*, II, 100-102. 119. 120. 126. 127. 157. 162. 165. 192. 217. 233. 255. 258. III, 3.

— (Pierre), à *Montélimar*, III, 178.

— (Pierre), g. *Romans*, III, 343. 374. 377. 380. 383. 411. 414. IV, 10. 15. 18. 36. 51. 80. 191. 206. 207. 209.

— (Pierre), cg. *Romans*, IV, 205.

— (Ponson, fils d'Humbert), g. *Romans*, IV, 199. 207. 222. 269. 278. 307.

Audoyn (Guiot), m. *Montpellier*, I, 259.

Augeart (Laurent), g. *Angers*, IV, 68.

Augustin (Pierre), *voir* Carme.

Aulnois [*Aulnoiz*] (Silvestre des), m. *Angers*, III, 62. 63.

— (Jehan des), m. *Angers*, III, 155. 177. 218. 222.

Aumosnerie (Estienne de l'), cg. *Limoges*, III, 305. 315.

Auricoste [*Aricoste, Hanricoste*] (Antoine), m. *Toulouse*, IV, 97. 106. 178. 184. 194. 224. 253. 256. 279. 322.

Austin (Jacques), g. *Rouen*, III, 245. 253.

Austorde? (Philippe), g. m. (1341), I, 237. 238. — *Voir* Ostruy.

Auvergne (François d'), m. *Limoges*, IV, 380. 392. 397-399. 412. 419. 421. 425. 426. 433. 442. 443. 445-447.

— (Pierre d'), m. *Saint-Lô*, II, 74.

— (Raymon), m. *Poitiers*, II, 256. 274.

Auvert (Robert, Robin), g. *Arras*, II, 308. 313. 336. 356. 366.

Auxerre [*Altissiodori*] (Guido d'), à *Paris*, I, 120.

— (Guillaume d'), m. *Poitiers*, II, 62.

— [*Aucerre*] (Jehan, fils de Guillaume d'), m. *Poitiers*, II, 71.

Auxonne (Jehan d'), g. *Dijon* et *Châlons*, II, 27. 37. 67. 83.

Aymery (Jehan), prévôt à *Tours*, IV, 350.

Azemar (Bernart, dit de Mighan), g. *Toulouse*, I, 493. 494.

Babolier [*Baboullel*] (Pierre), g. *Mâcon*, II, 123. 126.

Bacart (Rogerin), ouvrier à *Paris*, II, 204.

Bachelier [*Baceler*] (Nicolas), g. *Tournai*, III, 411. IV, 11.

— (Robin), m. *Arras*, II, 366.

Bachot (Loys de), gm. (1542), IV, 399.

Bacon (Mathieu de), m. *Bayonne*, IV, 262.

Bagereau (Jehan), m. *La Rochelle*, III, 74. 77. 78.

Baiart (Huguez), cg. *Montpellier*, I, 341.

— *voir* Bayard.

Baille, *voir* Vuille.

Bailleron [*Balleron*] (Estienne), m. *Montpellier*, IV, 319. 320. 453.

Baillet (Jehan), gm. (1356), I, 366.

Baillet (Jehan), m. *Saint-Pourçain*, I, 409. 411. 412. 414. 416. 418-421. 423. 427-429. 435. 436.

— (Jehan, le jeune), m. *Troyes*, I, 326. 328-331. 333. 336. 338. 341. 342. 344-347. 349. 355.

— (Michelet, Michel), g. *Troyes*, I, 544. 547. II, 18.

Baillet [*Ballel*] (Miles, Mile, Mille, Millet), gm. (1387-1403), II, 39-125.

Baillon (René), g. *Tours*, IV, 193. 204.

Bailly (Hugues de), t. *Amiens*, IV, 36.

Baisart (Guillaume), cg. *Paris*, IV, 439.

Baleau, *voir* Boyleau.

Balleron, *voir* Bailleron.

Ballet, *voir* Baillet.

Balley (Jehan), t. *Saint-Lô*, III, 249.

Balme [*Baume, Baulme*] (André, Andrieu), t. *Montélimar*, IV, 193. 209-212. 215. 231. 248.

— [*Baulme*, en latin *Balma*] (Girauld de la), g. *Grenoble*, IV, 213. 227. 230.

— (Giraud de la), g., ensuite m. *Montélimar*, IV, 212. 216. 230. 231. 241. 254. 255. 276. 277.

— (Michel de la), m. *Crémieux*, III, 22. 23. 25. 28. 32. 35. 48. 52. 58; à *Mâcon*, II, 242; g. *Mirabel*, II, 312; g. *au Puy*, III, 46; g. *Romans*, II, 214. 217, 231.

Baluce (II, 217), *lisez* Balme.

Banc (Gardin du), monnoyer à *Rouen*, II, 329.

Bar (Devot de), g. *Châlons*, II, 51.

— (François de), g. *Bourges*, III, 182.

— (Pierre de), g. *Toulouse*, III, 156.

Barace (Nicolas), gm. (1339), I, 224.

Barat (Jehan), ess. et t. c. *Tournai*, III, 113. 223.

— (Rasse), m. *Tournai*, IV, 46.

Barau (Pierre), g. *Toulouse*, II, 136.

Barbastre, *voir* Jodouin.

Barbedor (Jehan), g. et t. c. intérimaire, *Paris*, IV, 245. 270. 282. 294. 303. 306. 307. 309. 311. 315. 317. 330. 339. 340. 347. 350. 357-359. 362. 369. 372. 375. 376. 384. 386. 391.

— (Simon), g. *Paris*, IV, 438. 451. 459.

Barbette (Estienne), m. *Paris*, I, 161. 169.

Barbez (Pierre), m. *Paris*, I, 137.

Bareillon (Estienne), m. *Montpellier*, IV, 327.

Baroncel [*Barroncel, -chel*] (Jehan), m. *Châlons*, II, 178; m. *Dijon* et *Saint-Pourçain*, II, 107; m. *Dijon*, *Saint-Pourçain*, *Sainte-Menehould*, II, 110; m. *Saint-Pourçain*, II, 113; m. ou t. c. *Sainte-Menehould*, II, 101. 122. 124. 125. 166. 167.

— (Laurent, -rens), m. *Auxerre*, III, 140; m. *Sainte-Menehould*, II, 154. 159.

— (Philippe), m. *Saint-Georges d'Espérance*, I, 539; m. *Crémieux* et *Villeneuve*, II, 50. 60. 64. 66. 70. 71. 73. 75. 77. 79-85. 87. 88. 92. 93. 98. 100.

Baronnat (Claude), g. *Lyon*, III, 214.

Barot [*Barrot, Varrot, Varot*] (Colin, Nicolas), g. *Saint-Lô*, II, 151. 152. 193.

— (Guillaume), t. *Saint-Lô*, III, 249.

Barot (Guy), de Martiaux, à *Angers*, I, 244.

— (Jehan), t. c. *Tournai*, III, 65. 66.

Barque (Jehan), m. *Rouen*, I, 326.

Barre, *voir* Yszebarre.

Barrière (Albert), g. *Montpellier*, III, 372. 380. IV, 89. 90. 92. 100. 125. 128. 129.

— [*Barrieyre*] (Jehan), g. *Montpellier*, IV, 131. 149. 157. 307.

Barrot, *voir* Barot.

Barrouette (Jehannot de), m. *Bayonne*, IV, 237-239.

Bas (Mahieu du), g. *Rouen*, II, 111.

— (Jehan le), g. *Bourges*, IV, 435. 447. 465.

— (Johan le), ess. *Montélimar*, IV, 16. 24. 35. 45. 56. 63. 64.

Basire [*Bazire, Bazille*] (Jehan), m. *Saint-Lô*, III, 267. 271. 275. 287. 290. 293. 294. 296. 299. 305; m. *Tours*, III, 310. 312. 313. 317. 330. 335. 336. 338. 355. 363. 376. 377. 386. 396. IV, 33. 38. 69. 88. 92. 93.

— (Jacques), m *Poitiers*, III, 379. 380; m. *Tours*, IV, 106. 115. 137. 140. 148. 161.

— (Jehan), m. *Saint-Lô*, III, 195. 211. 213. 221. 227. 246. 248. 251. 254. 256-258. 313. 332. 339. 347. 352. 355; m. *Tours*, III, 267. 271. 289.

— (Julien), g. *Rennes*, IV, 379. 417.

— (Richard, fils de Guillaume), m. *Saint-Lô*, III, 376. 377. 385. 386. 399. IV, 2. 4. 6. 18. 81. 89. 98. 101. 147. 148. 154. 185.

Bastart (Pierre), gm. (1472), III, 269.

Bastier (Jehan), m. *La Rochelle*, III, 77. 78. 109. 114.

Bataille (Arnoullet), m. *Le Puy*, III, 26.

Bataille (François), gm. (1443), III, 171.

Bataille (Jehan), cg. *Villefranche*, III, 342.

— (Pierre de), *voir* Betaille.

Baudin (Jehan), commis de m. à *Tours*, III, 289.

Baudoin (Bérenger), m. *Montélimar*, III, 194.

Baudoire, *voir* Vaudoyer.

Baudon (Bernart), m. *Saint-Pourçain*, I, 336. 337. 339.

Baudoric, *voir* Vaudoyer.

Baugé (Imbert de), g. *Tours*, III, 335.

Baulieu, *lisez* Bonlieu.

Baulme, *voir* Balme.

Baume (Guillaume), g. *Montpellier*, IV, 360.

— *voir* Balme.

Baumet (Pierre), cg. *Montpellier*, III, 269.

Bautin, *voir* Boutin.

Bautz (Jehan), g. *Châlons*, IV, 34.

Bayard [*Bayart, Baiart*] (François), t. et ess. *Limoges*, III, 305. 335.

Bayard (Jehan), t. *Limoges*, IV, 379. 380. 419. 455.

— (Liénard), t. *Limoges*, III, 315.

— (Marsault, Marcial), t. *Limoges*, III, 346. 357. 362. IV, 70. 175. 176. 183. 191. 415.

— (Pierre), t. *Limoges*, IV, 219. 223. 232. 233. 250. 251. 259. 268. 275; cg. *Limoges*, IV, 262. 334. 355. 376. 379. 380. 384. 412. 415. 421. 442. 455. 457. 461.

— voir *Boyol*.

Bayennier (Denis), ess. *Paris*, IV, 95.

Bayol (Ayzemar), m. *Montpellier*, II, 102.

— (Estienne, frère du précédent), m. *Montpellier*, II, 102.

Beaudoire (II, 128), *lisez* Baudoric.

Beaulieu [*Beauluc*] (Guillaume de), gm. (1487), III, 312. 316. — *Voir le nom suivant.*

Beaulne [*Beaune*] (Guillaume de), gm. (1488-1514), III, 332 à IV, 138.

Beautemps (Guillaume), m. *Saint-Pourçain*, III, 349. 376. 378. 398; cg. III, 354. 356.

Beautuset (Nicolas), cg. *Turin*, IV, 321.

Beauvais (Jehan de), cg. *Bourges*, II, 279.

Bec [*Vec*] (Gorgin), cg. *Paris*, II, 164.

Becon (Guillaume), m. *Bourges*, III, 142; t. c. *Paris*, III, 142. 143.

Becudel (Guillaume-Raymon), m. *Toulouse*, III, 199. 201. 221. 243.

— (Jehan), m. *Toulouse*, III, 45. 51.

— (Jehan, l'aîné), t. c. *Toulouse*, III, 249. 251. 255.

Begard (Pierre), cg. *Limoges*, IV, 407.

Beget (Barthélemy, Berth.), compagnon de m. *Grenoble*, IV, 352. 354. 397. 400.

Beguine (Jehan de), g. *Paris*, IV, 218.

Behic [*Behiq*] (Pierre, Perot de), g. *Bayonne*, IV, 74. 84. 101. 162.

Beligny, *voir* Belligny.

Belin (Gilles, Gilet de), m. *Tours*, III, 177. 216-218. 230. 285.

— (Simon), m. *Dijon*, IV, 89. 91. 116.

Bellac (Guillaume Acarle [*Acarlot, Arcarle*], dit de), g. *Poitiers*, III, 287. 324. IV, 27. 32. 110.

Belle (Simon du), m. *Angers*, II, 274.

Belligny [*Beligny*] (Jehan de), m. et t. c. *Angers*, II, 265. 282.

Belourset [*Belourcel*] (Guillemin), m. *Poitiers*, I, 349. 350. 356. 357.

Bemmeteau [*Vermanteau*] (Isaac de), t. *Amiens* et *Tournai*, IV, 27. 30. 34. 52.

Benard (Nicolas), m. *Rennes*, IV, 471.

Benet, *voir* Benoist.
Benigne (Jehan de), g. *Paris*, IV, 214. 221. 229. 230. 243.
Benoist (Antoine), g. *Tours*, IV, 390. 392. 407. 442. 469.
— [*Benoet, Benet*] (Pierre), g. *Crémieux*, III, 357. 358. 375. 381-383. 387. 390. 397. IV, 6. 11. 24. 25. 41. 64. 74.
— (Pierre), t. *Bourges*, IV, 144.
Ber [*Bes*] (Pierre de), g. *Poitiers*, I, 525. 538.
Bérangeр (Estienne), gm. delphinal (1369), I, 507.
Berard [*Berart*] (Jehan de), gm. (1526-1543), IV, 224 à 414.
Berart, *voir* Berard, Besart.
Beraut (Raymonnet de), g. *Bayonne*, III, 408.
Bercan (Jehan), g. *Mâcon*, II, 157.
Bergeron (Estienne), commis de m. *Lyon*, IV, 428.
— (Jacques), m. *Dijon*, IV, 359. 365. 373. 378. 385-387. 390. 391. 396. 406. 415-417. 422. 438. 449. 455. 463.
Bergnier (Jehan), g. *Amiens*, IV, 31.
Berle (Pierre), vice-m. *Villeneuve*, IV, 68.
Bermond (Guigue, Guigot), g. *Grenoble*, IV, 186. 192. 200.
Bernard (Guillaume), g. *Villeneuve*, IV, 35. 38.
— (Loys), t. *Romans*, IV, 199. 209.
— *voir* Bernart.
Bernardin (Jacob), g. *Rouen*, II, 389. 394.
Bernart (Galteran), g. *Perpignan*, III, 251.
— (Hugues), g. *Limoges*, I, 372.
— (Jehan, Haquinet), g. *Tournai*, II, 284. 287.
— [*Bernard*] (Regnault), g. *Saint-Quentin*, I, 336. 372.
— père, t. peut-être à *Toulouse*, I, 373.
— *voir* Bernier.
Bernier [*Bernart*] (Droin), m. *Rouen*, I, 536; m. *Dijon* et *Châlons*, II, 39. 48; m. *Saint-Quentin*, II, 11.
— (Huguelin), m. *Rouen*, I, 308.
— (Hugues), g. I, 270.
Bernier (Jehan), gm. (1346), I, 250.
Bernier (Jehan), g. *Auxerre*, II, 300. 302. 373. 377-379.
Bernon (Simon), m. *Bourges*, III, 118. 121.
Bertaut (Jehan), g. *Mâcon*, II, 126. 174. 241.
Berteaulx (François de), g. *Saint-Pourçain*, IV, 84. 99.
Berthe (Nicolas), g. *Paris*, II, 391.
Berthelot (Gilles), g. *Tours*, III, 394. 397.
Bertillon [*-illion*] (Jacques, *faussement* Hugues *et* Jean), g. *Paris*, IV, 110-112. 115. 117. 148. 151. 156. 170. 171. 194.
Bertrand (Jehan), g. *Tours*, III, 287. 376. 380. 396. 397.
Bes, *voir* Ber.
Besançon [*Bez-*] (Didier), t. *Lyon*, IV, 244. 261. 354. 366. 414. 423.
Besart [*Berart, Berrart*] (Pierre), t. c. et m. *Tours*, III, 101. 108. 109.
Besson (Antoine), t. *Crémieux*, IV, 69. 152. 355.
— (Claude), m. *Lyon*, IV, 27. 34. 54. 60. 83. 93.
— (Guillaume), m. *Bourges*, III, 144.
— (Marcellin), m. *Aix* et *Tarascon*, IV, 409. 411.
— (Pierre, *faussement* Antoine), m. *Crémieux*, IV, 68. 74. 158. 160. 161. 174. 213. 219. 225-227. 243.
— (Pierre), cg. *Toulouse*, IV, 184.
Best [*Beth*], m. *Rouen*, I, 483.
Betaille [*Bataille*] (Pierre de), gm. (1346-1360), I, 250 à 460.
— (Pierre de), m. *Montreuil-Bonnin*, I, 223-225. 229.
Beth, *voir* Best.
Betin [*Bethin*], m. *Paris*, I, 168. 169.
Betons (Marot de), *fermier des monn. de Charles* VI, t. II, 237. 239. 240. 243. 245. 249. 250. 252. 254. 255.
Beuf (Aymar), g. *La Rochelle*, III, 324. 348. 381. 391. 408. IV, 44.
— (Bernart), m. *Domme*, I, 228.
Beuget [*Buget*] (Mathurin, Mathelin), t. c. et m. *Lyon*, III, 235. 243. 245. 247. 249. 257. 262. 263.
Beuville (Jehan de), m. *Rouen*, I, 398. 400. 457.
Biche (Humbert), prévôt, *Romans*, II, 312.
Bichi (de Florence), monnayeur, I, 161.
Bidault (André), *voir* Vidal.
Bidaut (Gervais), t. *Angers*, III, 5.
Bidaut [*Bidost*] (Guy de), gm. (1538-1542), IV, 328 à 399.
Biensinient (André), cg. *Villeneuve*, II, 268.
Bier (Bonaventure le), g. *Grenoble*, IV, 390.
Biez (Hugues du), m. *Montreuil-Bonnin*, I, 246. 247.
Billebaut (Jehan), g. *Troyes*, I, 409. 411.
— (Thomassin, Thomas), g. *Troyes*, I, 402. 416. 425. 452. 455; g. *Montpellier*, I, 506.
Billet (Gillet), g. *Toulouse*, I, 372.
Billon [*Billion*] (André), m. *Saint-Pourçain*, IV, 73. 82-84. 323. 340.
— (Jehan), m. *Saint-Pourçain*, IV, 362.
Binet (Pierre), cg. *Tours*, III, 58.
— (Robin), cg. *Tours*, II, 90.
Biran [*Birant, Biron*] (Mathieu de), m. *Bayonne*, IV, 255. 269. 296. 302. 303.
— (Ramonet, Peroton de), g. *Bayonne*, IV, 5. 10. 12.
Bize [*Bise*] (Jacques), g. *Limoges*, II, 159. III, 30.
Bize (Martial), gm. (1375-1376), I, 536 à 539.

Bize (Martial), g. *Limoges*, I, 547. II, 101.

Blampain, *voir* Blancpain.

Blanc (Guillaume), g. *Figeac*, I, 373.

— (Jehan), m. *Villefranche*, IV, 229. 248. 257. 263. 274. 276. 303. 305. 357. 359.

— (Guillaume le), monnayeur à *Rouen*, II, 329.

Blancpain [*Blampain*] (Jehan), t. *Arras*, II, 362; t. *Paris*, II, 370. 372. 374. 377. 390. 391. III, 139.

Blandin (Hilaire), t. *La Rochelle*, III, 353.

— (Jehan), t. *La Rochelle*, I, 541.

Blaru [*Blarru*] (Jehan de), t. *Bordeaux*, IV, 73. 82. 98. 130. 132.

— (Jehan), g. *Bordeaux*, IV, 416. 424.

Blein (Pierre), m. *Rouen*, I, 172.

— (Ponce), m. *Montreuil-Bonnin*, I, 172; m. *Toulouse*, I, 168. 178. 181.

Blet (Raoulin de), m. *Bourges*, III, 59. 65.

Blondeau (Jehan), m. *Saint-Quentin*, II, 364. 372. 373.

Blondel (Jacquemart), prévôt à *Paris*, II, 106.

— (Thomas), vice-m. *Grenoble*, III, 341. 349. 350. 352. 370. 371. 376. 390. 391. 412. IV, 10. 31. 32. 37. 43. 67. 79.

Blondelet [*Blondellet*] (Milet), m. *Crémieux*, III, 154-157. 160. 162. 165. 169. 170. 176. 178. 190.

Bloquet (Guillaume), ess. général, *Paris*, I, 533.

Bloteau (Nicolas), ess. *Toulouse*, IV, 99. 184.

Bobelier (Pierre), g. *Mâcon*, II, 111.

Boceyron [*Bocoyron*], *voir* Boqueron.

Bodet (Jehan), t. *Rennes*, IV, 379.

Boe (Jehan), g. *Châlons*, IV, 44.

Boeleve, *voir* Boilesve.

Boguin (Pierre), g. *Bordeaux*, IV, 416.

Boidie (Pierre la), m. *Montreuil-Bonnin*, I, 244. 246.

Boieul, *voir* Boyol.

Boieyre (Antoine), t. *Villefranche*, IV, 164.

Boileau, *voir* Boylève.

Boilesve [*Boelesve*, *Boyl-*, *Boyleve*, *Boilaisve*, *Boisleve*, *Boysleve*, etc.] (Estienne), m. *Tours*, IV, 350. 355. 359. 362. 364. 437; g. *Tours*, IV, 442.

— (Hilairet, Hilaire), m. *Poitiers*, III, 289. 293. 299. 309. 350. 360. 374. 381. 384. 386. 389. 403. IV, 47. 56. 70-74. 78. 97.

— *voir* Boylève.

Boimare, *voir* Boymare.

Bois (du), *voir* Boys (du).

Bois-Jourdain (Philippe du), g. *Tours*, IV, 89.

Boiselet (Jehan), contressayeur, *Paris*, I, 533. 546.

Boissaut (Jehan), g. *Perpignan*, III, 292.

Boisset (Pierre), ess. *Montélimar*, III, 382.

Boistel [*Boitel*] (Gilbert), g. *Tournai*, I, 287.

— (Gillebert), g. *Rouen*, I, 468.

Boitel (Geuffrin), g. *Rouen*, II, 18.

Boivin, *voir* Boyvin.

Bolemieu (Antoine), gm. du Dauphiné, III, 201.

Bollay (Jehan), g. *Châlons*, III, 324.

Bon (Pierre), t. *Crémieux* et *Romans*, III, 117.

— (Antoine le), g. *Bourges*, III, 275.

Bonaghisa (Bernart), g. *Mirabel*, II, 32.

Bonardel [*Bonnardel*] (Guillaume), g. *Montélimar*, IV, 455. 463.

Bonati (Bernard), m. *Sainte-Menehould*, II, 77. 89.

Bonaut (Jehan), m. *Angers*, I, 476.

Bonavet [*-vec*, *Bonaure*] (Loys), m. *Montpellier*, IV, 300. 301. 304.

Bonbille (François), gm. (1445), III, 179.

Bonenfant (Jehan), m. *La Rochelle*, II, 49; m. *Poitiers*, II, 58.

— (Marcial), m. *Toulouse*, I, 261.

— (Pierre), m. *Limoges*, I, 521. II, 33; cg. *Tournai*, II, 122. 123.

— (?), g. *La Rochelle*, II, 185.

Bongars (Philibert), cg. *Bourges*, IV, 168. 174.

Boni (Pierre), g. *Angers*, I, 476.

Bonin (Felisot), m. *Amiens*, II, 353.

Bonlieu (Pierre de), g. puis m. *Saint-Lô*, IV, 148. 185. 186. 189. 207.

Bonnardel, *voir* Bonardel.

Bonnecourt (Clément de), g. *Amiens*, IV, 88; g. *Angers*, IV, 95.

Bonnegarde (Jehan de), g. *Bordeaux*, IV, 132.

Bonneguise [*Bonnegente*] (Naudin), m. *Crémieux*, II, 29. 100.

Bonneil (Guillaume), gm. (1496-1516), III, 401 à IV, 162.

Bonneil (Guillaume), g. *Bordeaux*, III, 326.

Bonneil [*Bonnœil*] (René), gm. (1524-1527), IV, 223 à 238.

Bonnet [*Brunay*] (Guion), m. *Poitiers*, IV, 115. 121. 129. 166. 167. 185. 287.

— (Jehan), prévôt des ouvriers à *Paris*, II, 251.

Bonnin [*Boivin?*] (Jehan), g. *Poitiers*, I, 396.

Bonnique (Rennebert), ess. général, *Paris*, II, 106.

Bonnœil, *voir* Bonneil.

Bopollaud (Pierre), g. *Limoges*, III, 315.

Boqueron [*Boqueyron, Bocsyron, Bocoyron*] (Artaud de), g. *Romans*, III, 247. 262. 266. 275. 277. 280. 283.

— (Yvon de), ess. *Romans*, III, 266. 275. 277. 280. 283. 284. 290. 293.

Boquet (Georget), m. *Rouen*, II, 354.

Bordeau [*Bourdeau*] (Jehan), t. c. et m. *Tours*, II, 31. 131.

Bordebure [*Bourdebure*] (Jehan de), m. *Toulouse*, II, 202. 204. 205. 233. III, 36. 40.

Boreau, *voir* Bouhereau.

Borgeoys, *voir* Bourgeois.

Borges (Mathieu), ess. *Montélimar*, III, 222.

Borgier (Barthélemy), commis de m. *Grenoble*, IV, 390.

Borgois, *voir* Bourgeois.

Borrellon [*Borrelon, Bourrellon, Borrillon, Boreillon*, en latin *Borellio*] (Thomas), vice-m. *Montélimar*, ensuite m. *Grenoble*, IV, 49. 57. 63. 65. 66. 70. 75. 80. 82-84. 98.

Borsuit (Jehan), cg. *Saint-Quentin*, I, 538.

Bosque (James), m. *Montpellier*, II, 125. 126.

Botarin frères (Guillaume, Pierre et Alexandre), m°. *Crémieux*, III, 128.

Bouc (Antoine le), g. *Bourges*, III, 287.

Bouchart (Denis), g. *Bourges*, IV, 85. 114.

— (Michel, dit du Griffon), g. *Lyon*, IV, 47. 118. 126.

Bouche (Noël), g. *Tours*, IV, 282.

Boucherat (Émond, Edmond le), m. *Châlons*, II, 150; m. *Châlons*, III, 274. 282. 319. 335. 338. 346. 347. 360. 373. 383. 412. IV, 10. 45; m. *Troyes*, III, 248. IV, 53. 81. 95.

— (Pierre le), m. *Châlons* et *Troyes*, IV, 53. 55. 88. 102. 105. 111.

Bouclier (Gautier le), ouvrier à *Paris*, I, 152.

Boudet (Jehan), gm. (1485), III, 308.

Boudin (Jehan), commis de m. *Tours*, III, 312.

Bouez (Jehan), g. *Châlons* et *Troyes*, III, 412. IV, 42. 48.

Bougre (Jehan), g. *Angers*, I, 372.

— (Jehan le), m. *Sainte-Menehould*, II, 126. 133. 136-138. 143.

Bouhereau [*-eaux, Boreau*] (Jehan), cg. *La Rochelle*, IV, 372. 389. 440. 453.

Bouhotte (Guillaume), t. *Tours*, III, 35.

Boulenger (Jehan), prévôt, *Paris*, I, 152.

Boullaingrin (Antoine de), g. *Montpellier*, II, 148.

Boullanger (Henryet), t. *Troyes*, IV, 405.

Boullay [*Boulay, Boulle*] (André du), g. *Rennes*, IV, 309. 379. 400. 435. 466. 469.

Boullion (Pierre), m. *Montreuil-Bonnin*, I, 244.

Boullon (Martialy), m. *Limoges*, II, 119.

Boulongne (Antoine de), g. *Montpellier*, II, 174.

Bourdebure, *voir* Bordebure.

Bourdin (Jérôme), m. *Villeneuve* et *Villefranche*, IV, 200. 272. 285. 294. 295. 304. 310. 311. 314. 324. 337. 357. 366-369. 371. 379. 386.

Bourdois (Jehan), m. *Angers*, II, 154.

Bourdon (Bertaud), m. *Paris*, II, 19. 35.

— (Guillemin), m. *Rouen*, II, 94. 104. 105; g. *Rouen*, II, 111. 115. 117. 125. 146. 148. 154.

— (Jehan), m. et t. c. *Rouen*, II, 34. 35. 44. 66. 67. 112. 117. 118. 121. 125. 133. 151. 154. 168; tc. *Saint-Lô*, II, 74-76; vice-garde *Paris*, II, 94. 99; g. *Rouen*, II, 320. 321.

— (Pierre), m. *Rouen*, I, 543. II, 19.

Bourg (Bonacours de), gm. du Dauphiné, I, 507.

Bourgeois [*Bourgois*] (Guillaume), g. *Limoges* et *La Rochelle*, I, 538. 547.

— [*Borgeoys, Borgois*] (Mathieu), ess. *Montélimar*, III, 220. 225. 285. 288. 290. 291.

Bourion (Pierre), m. *Paris*, II, 9.

Boursier (Estevenin), m. *Dijon*, III, 119. 141. 152.

— (Estienne), m. *Auxerre*, III, 231; m. *Dijon*, III, 228. 275.

— (Naudin), m. *Auxerre*, III, 231.

— (Thevenin le), m. *Auxerre*, II, 364. 373. 378. 379. 382; m. *Dijon*, II, 205.

Bouseron [*Bousiran*] (Secondin), t. c. *Toulouse*, III, 87. 88.

Boutebost (Colin), g. *Saint-Lô*, II, 323.

— (Guillaume), g. *Saint-Lô*, II, 373.

Bouteiller (Jehan le), g. *Perpignan*, III, 292.

Boutiller (Baudenet le), compagnon de m. *Châlons*, II, 310.

Boutillier (Jehan), g. *Bordeaux*, IV, 99.

Boutin (Mathieu), m. *La Rochelle*, II, 99. 117. 145.

— (Menault), g. *Toulouse*, IV, 322.

— (Pierre), m. *La Rochelle*, III, 84. 85.

— [*Bautin*] (Savinien), m. *Poitiers*, IV, 77. 78.

Boutissis (Christofle de), g. *Poitiers*, II, 97. 127. 128.

Boyal, *voir* Boyol.

Boyau, *voir* Boyol.

Boychart (Denis), g. *Bourges*, IV, 168.

Boyeul, *voir* Boyol.

Boyleau [*Baleau, Boaslau, -leau*] (Blaise), t. *Saint-Pourçain*, IV, 230. 242.

Boylève [*Boylaive*] (Colas), m. *La Rochelle*, III, 66. 74.

Boymare [*Boysmarc, Boimare*] (Robin, Robert de), g. *Rouen*, II, 181. 195. 214. 320. 321.

Boyol [*Boyeul, Boyoil, Boyal, Boyau, Boieul* et par erreur *Bayard*] (Azemar, Aymar), m. *Montpellier*, II, 119. 203; t. c. et m. *Toulouse*, II, 149. 169. 179. 185.

— (Estienne), t. c. *Toulouse*, II, 148; g. *Toulouse*, II, 194-196. 200. 233.

— (François), g. *Limoges*, IV, 107.

— (Pierre), g. *Limoges*, III, 305. 314. 315. 383; m. et t. c. *Toulouse*, II, 139. 148. 149. 169. 179.

Boys (Henry du), *voir* Boys (Méry du).

— (Jehan du), g. *Lyon*, II, 215.

— (Jehan du, le jeune), m. *Limoges*, IV, 442. 445. 455. 461.

— (Jullien du), m. *Limoges*, IV, 470.

— (Marcial du), m. *Limoges*, IV, 28. 53. 183. 415; cg. *Limoges*, IV, 191; ess. *Limoges*, IV, 70. 259.

— (Méry du), gm. de Bourgogne, IV, 349. 414. 463.

Boysart (Pierre), cg. *Saint-Pourçain*, IV, 230. 242.

Boysson [*Boyssan, Buysson, d'Auxbuysson*] (Jehan du), g. *Romans*, III, 308. 310. 320. 325. 326. 343. 367. 374. 383. 411. IV, 10. 15. 18. 30.

Boyvin [*Boivin*] (Charles), g. *Bordeaux*, IV, 173. 192. 232. 236. 245. 372. 424.

— (Jehan), g. *Bordeaux*, IV, 132.

Bozaunier [*Bozeunier*] (Denis), ess. *Paris*, IV, 102. 104.

Brac, *voir* Braque.

Bracard (Colas), g. et ess. *Mirabel* et *Montélimar*, III, 50. 93. 102. 110. 117. 118.

Braiz (Alain de), g. *Chinon*, III, 58.

Brajelonne (Thomas de), monnayeur à *Paris*, III, 366.

Bran (Pierre de), m. *Mirabel, Embrun, Briançon*, II, 140. 148.

Braquard, *voir* Bracard.

Braque (Arnoul, Ernoul, Arnould), g. *Paris*, I, 488. 503. 545. II, 24. 29. 38.

— (Arnoullet), m. *Paris*, II, 92-94. 97. 98; m. *Rouen*, II, 125; m. *Sainte-Menehould*, II, 143; m. *Tournai*, II, 115. 116. 118. 122. 128. 133. 135. 137. 170.

Braque (Bernart), gm. (1406-1436), II, 142 à III, 133.

Braque (Bernart, frère de Colin), cg. ensuite g. *Paris*, II, 27. 29. 50. 89. 99. 100. 132. 133.

— (Colin, fils d'Arnoul), cg. ensuite g. *Paris*, I, 522. 527. II, 24. 27. 38. 45. 88. 89. 94. 100.

Braque (Germain), gm. (1442-1483), III, 170 à 300.

Braque (Jehan), t. c. *Paris*, II, 94; à *Tournai*, II, 170.

Braque (Nicolas), gm. (1356-60), I, 359 à 453.

Braque (Thevenin), m. *Poitiers*, I, 424. 450; m. *La Rochelle*, I, 421. 423. 428. 429. 431. 435. 438. 441. 442. 445. 450. 451; m. *Angers* et *La Rochelle*, I, 471.

Brasdefer (Robin de), t. *Angers*, III, 227.

Bravoust, *lisez* Brunoust.

Breban (Jehan de), m. *Amiens* et t. c. *Saint-Quentin*, II, 353. 357. 363. 366. 367.

— (Philippot de), m. II, 259. 261.

Bremond, *voir* Bermond.

Brenard (Pierre), g. *Chambéry*, IV, 470.

Brenne (Pierre de), m. *Mirabel, Embrun, Briançon*, II, 138. 173. 192.

Bresle (Guillaume de la), g. *Troyes*, IV, 209.

Bresmes (Jacquet de), m. *Rouen*, II, 393.

Bressit, *voir* Brisset.

Bret (Gouin, Gomin), m. *Lyon*, III, 51. 52.

Brete (Pierre), g. *Tours*, III, 218.

Breteaulx (François de), g. et m. *Saint-Pourçain*, IV, 47. 56.

Breton (Denis le), gm. (1475-1483), III, 278 à 300.

Breton (Perrin le), cg. *Montélimar*, III, 149.

— (Pierre-Jehan le), cg. *Tours*, III, 154.

Breuil [*Breul*] (Guillaume du *ou* de), t. c. *Bourges*, III, 118. 119. 121.

Briancourt (Guiot de), g. *Montélimar*, IV, 206.

Briant [*Bryant, Briand, Bruyant*] (Jehan), g. *Angers*, IV, 177. 183. 197. 239. 252. 293.

Brichart (Thomas), m., I, 152.

Bridou, m. *La Rochelle*, I, 69.

Bridoul (Jehan), t. c. et m. *La Rochelle*, III, 109. 177.

Brie (Thibaud de), monnayeur, I, 191.

Brisart (Guillaume), cg. *Paris*, IV, 448. 459.

Brisoul (Nicolas), gm. (1461-1472), III, 243 à 270.

Brisoul [*Brisoult, Brysoul*] (Colin, Nicolas), t. c. et m. *Bourges*, III, 153. 171. 182. 188. 205. 221. 233. 243. 244.

Brisset (Jehan), t. c. et m. *Dijon* et *Châlons*, II, 365. 376. 378. 381.

— (Perrin), monnayeur à *Paris*, II, 194.

— (Pierre), ess. *Montélimar*, III, 399. 400. IV, 46.

Broce (Jacquet de la), ess. *Poitiers*, III, 216.

Brolio (Simon de), m. *Saint-Quentin*, I, 164; monnayeur à *Saint-Quentin*, I, 153.

Bronne [Brenne *peut-être*] (Laurent de), g. *Crémieux*, III, 195.

Broquier (Jehan), g. *Amiens*, IV, 27.

Brou (Michel de), t. c. et m. *Toulouse*, III, 168. 169.

Brumoys [*Brumoy*] (Jehan), ess. *Saint-Lô*, IV, 202; g. et m. *Saint-Lô*, IV, 185. 186.

Brun (Gaillard), m. *Toulouse*, II, 235.

— (Jehan), g. *La Rochelle*, I, 421.

— (Michau, dit Verbis), ess. *La Rochelle*, III, 61.

Brunay (Guion), *voir* Bonnet.

Bruneau (Loys), m. *Le Mans*, II, 388.

Brunero (Antoine de), t. *La Rochelle*, I, 543.

Brunet (Donat), m. *Tournai* et *Paris*, I, 173. 175.

— (Guyon), ess. *Poitiers*, IV, 236; m. *Poitiers*, IV, 277.

— (Jehan), g. *Romans*, III, 113. 118. 128. 141. 157. 158. 167. 172. 173. 175. 178-181. 186. 187. 191. 193. 195.

Brunot (Jehan), m. *Montreuil-Bonnin*, I, 231. 233-235; à *Limoges*, I, 254.

Brunoust [*Burnoust, -nost, Bravoust*] (Jehan), t. c. et m. *Saint-Lô*, II, 106. 113. 118. 119. 131.

Bruyant (Guillaume le), g. *Bordeaux*, III, 300. 306. 310.

— *voir* Briant.

Bruyères (Guillaume des), cg. *Rouen*, II, 388. 389. III, 232.

— (Pierre des), t. *Paris*, III, 225. 231. 242. 243. 255. 265.

Bruzay (Pierre de), g. *Bourges*, III, 256. 266.

Bryant, *voir* Briant.

Brysoul, *voir* Brisoul.

Bucy (Simon de), gm. (1491-1493), III, 359 à 369.

Buget, *voir* Beuget.

Buille, *voir* Vuille.

Buillon, *voir* Admillon.

Buissy (Jehan de), m. *Tournai*, III, 224.

Burnost, *voir* Brunoust.

Bus (Jehan du), gm. (1532-1538), IV, 284 à 328.

Busseron [*Buxeron, Buxron, Buvereu*] (Antoine de), t. *La Rochelle*, ensuite g. *Poitiers*, *La Rochelle*, *Mâcon*, II, 33. 49. 58. 65. 69; g. *Villeneuve*, II, 82.

— (Provoisin? de), t. *La Rochelle*, II, 33.

Bussy (Jehan de), m. *Tournai*, III, 214. 226.

Buvereu, *voir* Busseron.

Buxeron, *voir* Busseron.

Buysson (Arnould), t. *Villefranche*, IV, 179.

— (Jehan du), g. *Romans*, III, 414.

Bye (Jehan), g. *Tournai*, I, 372; ess. *Arras*, II, 308. 313.

Caboistre [*Caboetre*] (Georges de), m. *Amiens* et *Saint-Quentin*, III, 145. 146. 155.

Cabrier (Estienne), m. *Montreuil-Bonnin*, I, 237-240.

— (Jehan), g. *La Rochelle*, II, 9. 39.

Cadiot (Gobert), g. *Bordeaux*, III, 244.

Caignac (Pierre de), m. *Montreuil-Bonnin*, I, 242. 243.

Caille (François, Franc, Ferrant), m. *Lyon*, III, 205. 214. 218. 221. 228. 229. 234. 269. 273.

Caille (Simon), gm. (1526), IV, 223.

Caillerot (André, Andry), m. *La Rochelle*, III, 200. 210. 218. 220. 223. 224.

— (Pierre), m. *La Rochelle*, III, 34. 54.

Calma, *voir* Chalme.

Caltot (Drouet), m. *Saint-Lô*, I, 441. 443. 445. 446. 449. 453-455. 462.

Calvet (Guillaume), m. *Montpellier*, IV, 274. 300. 307. 315. 319. 320. 327. 389. 435; m. *Romans*, IV, 260. 261. 263.

— (Michel, Michiel), m. *Montélimar*, IV, 253-256. 259. 261. 265. 274. 281. 283. 294. 304. 341; m. *Montpellier*, IV, 350. 360. 361. 366. 367. 388. 389. 394. 410. 413. 425. 433. 441. 443. 446. 450-452. 455. 456. 458. 459. 466.

Cambray (Jehan de), gm. (1483-1510), III, 300 à IV, 110.

Canaliz (Bastien), ess. *Turin*, IV, 403.

Canchinel [*Cantinel*] (Bethin, Rechin), monnayeur à *Paris*, I, 149. 152. 177. 178.

Canel (Colin), m. *Rouen*, I, 379.

Canoret, *lisez* Cavoret.

Canremy (Grignon de), cg. *Paris*, II, 167.

Cantinel, *voir* Canchinel.

Caours [*Kaours*] (Guy de), m. *Paris*, I, 195.

— (Michau, Michel de), ess. général *Paris*, II, 144. 183. 186. 197.

— (Michel de), à *Paris*, I, 478; à *Troyes*, I, 344.

— (Michelet de), monnayeur à *Paris*, II, 94. 95.

Caours [*Kaours, Cahours*] (Pierre de), gm. (1318-1327), I, 198 à 206.

— (Simon de), contressayeur, ess., ensuite ess. général *Paris*, I, 546. II, 106. 122. 135; lieut. de cg. *Paris*, II, 50; monnayeur à *Paris*, II, 94. 95.

Cape, *voir* Coppe.

Capède, *lisez* Cépède.

Capet, *voir* Cappet.

Capellin [*Capellen, Capallin, Cappelin*], cg. *Mirabel*, II, 285. 296; g. et ess. *Montélimar*, III, 93. 102. 117. 118. 149.

Cappe, *voir* Coppe.

Cappet (Estienne), t. c. *Chambéry*, IV, 470.

— (Jehan), t. *La Rochelle*, IV, 359. 360. 364. 372. 389. 414. 415. 440. 453.

Caradas (Antoine de), g. *Rouen*, IV, 313. 315. 316. 347.

Carbonnel (Bernart, *une fois* Richart), m. *Toulouse*, I, 168. 178. 181.

Cardinet, *voir* Plantes.

Cardo, *voir* Sirodes.

Caré [*Kare, Quare, Quarre, Caret, Quaret, Quairt, Quairs*] (Jehan), t. c. et m. *Tournai*, III, 18. 65. 73. 80. 81. 91. 105.

Carel (Laurent), ess. et lieutenant de g. *Rouen*, II, 115.

Carency (Grigot de), cg. *Paris*, II, 192.

Caret, *voir* Caré.

Carier, *voir* Carrier.

Carlier (Henry), m. *Paris*, I, 497.

— (Jehan), m. *Paris*, II, 391.

— (Henry le), m. *Tournai*, II, 22. 30. 37. 42. 50. 63. 68. 92.

Carme (Pierre, dit Augustin), m. *Romans*, IV, 221. 241. 243. 259-261. 265. 356.

Carmillart (Estienne), ess. *Nevers*, II, 302.

Carmonne [*Crémons*] (Jacques de), g. *Saint-Pourçain*, III, 231. 252. 253. 267.

— (Jehan de), à *Saint-Pourçain*, II, 113.

— (Lancelot de), g. *Saint-Pourçain*, II, 7. 34.

Carnevalet (Michel de), g. et ess. *Crémieux*, II, 49.

Caron [*Charon*] (Guiffroy, Gieffroy), m. *Saint-Lô*, I, 445. 455. 469.

— (Jehan), à *Tournai*, I, 543. 546.

Carré (Gilles), cg. *Rennes*, IV, 379.

— (Guillaume), t. *Montélimar* et *Grenoble*, IV, 23. 34. 35. 45. 46. 55. 56. 63. 75. 76.

— (Philippe), cg. *Tournai*, III, 177. 216.

Carrier (Girault), g. *Figeac*, III, 46. 61.

Carrière (Estienne de la), g. *Domme*, II, 11.

Castellain (Simon), m. *Beaucaire*, II, 267.

Castelnau (Guillaume de), m. *Bayonne*, IV, 468. 471.

Cassufortis (Navarrus), m. *Albi*, I, 143.

Castin (Bartholomeu), g. *Grenoble*, IV, 271. 282.

Caumont (Jehan de), m. *Saint-Lô*, II, 358. 364. 369. 373. 384. 385; g. *Saint-Lô*, III, 243.

Cauvain, *voir* Connain.

Cavalier (François le), g. *Nantes*, III, 363.

Cavart, *voir* Couart.

Cavoret [*Caouret*] (Pierre de), m. *Châlons*, II, 382. III, 161. 165. 194. 216; t. c. et m. *Tournai*, III, 105. 111. 112. 114. 116. 164. 175. 209.

Cavre, *lisez* Carré.

Cazablanc (Jacquet de), m. *Montpellier*, II, 250.

Cazablanc (Jehan de, père), à *Montpellier*, II, 250.

Caze (François), m. *Marseille*, IV, 449. 463.

Cépède [*Seppede, Spède*] (François), g. *Marseille*, IV, 397. 398. 439. 446. 449.

Cerant, *voir* Serant.

Cesne (Guillaume le), m. *Tours*, II, 255.

— (Guillemot le), t. c. *Angers*, III, 24.

Cessy (Loys), g. *Tours*, IV, 208.

Cève, *voir* Seve.

Chabert [*Jouberti, Jub-*] (Jehan), g. cg. et ess. *Embrun* et *Briançon*, II, 173. 183. 186. 192. 202; g. et ess. *Mirabel*, g. *Romans*, II, 219. 224. 242. 251. 301. 305. 312. III, 31. 87. 90. 92. 103. 106. 113.

Chabout [*Chabot, -bou, -bod, Chabbo*] (Gomyny), ess. *Grenoble*, IV, 434.

— (Jehan), t. c. *Lyon*, puis m. *Crémieux*, III, 269. IV, 61. 64. 68.

— (Michault), ess. et g. provisoire, *Grenoble*, III, 390. IV, 31. 37. 49. 67.

— (Pierre), t. *Crémieux*, IV, 69.

Chaffoton [*Chappoton*, etc.] (François), g. *Romans*, IV, 446. 452. 453. 469.

Chaille (André), m. *Poitiers*, III, 14.

Chaillou [*Chaillon, Chaillau, Chaillo*] (René), g. *Tours*, IV, 149. 150. 182. 204. 208. 233. 236. 251. 256. 258.

Chaingneau, *voir* Chavyneau.

Chaize (Jehan de la), g. *Le Puy*, III, 45. 46.

Challemart (Jehan), gm. en *Bourgogne*, I, 475.

Chalme (Guillaume de), cg. *Grenoble*, IV, 434. 444. 449. 450. 465-467.

Chambart (Pierre), m. *Saint-Pourçain*, II, 141.

Chambellain (Philippe), g. et ess. *Tours*, III, 312.

Chambellan (Henry), gm. de *Bourgogne*, III, 402.

— (Jamet), ess. *Tours*, III, 221.

— (Philippe), g. *Tours*, I, 546.

Chambon (Jacques, l'ainé et le jeune), m^rs. *Toulouse*, l'un nommé gm. du Languedoc, IV, 350. 365. 378. 387. 390. 396. 399. 408. 414. 422. 425. 426. 430. 434. 439. 441. 457. 458. 461. 468.

— (Jacques), ess. *Toulouse*, IV, 354-356.

Chamerot (Jehan), t. et lieutenant de g. *Rouen*, II, 50. 51.

Chamoissin [*Chamoitin?*] (Jehan), gm. du Dauphiné, I, 542. II, 8.

Champdenier [*Chandenier*] (André), m. *La Rochelle*, III, 49. 70. 71.

Champin [*Champain*] (Gerardin), cg. *La Rochelle*, IV, 44.

Champin (Godin, frère de Nicolas), cg. puis m. *La Rochelle*, IV, 60. 81. 82. 91. 99.

— (Nicolas), m. *La Rochelle*, III, 409; IV, 2. 25. 40. 43. 60.

Champion (Pierre), m. *Rennes*, IV, 196.

Champs (Nicolas des), m. puis ess. et g. *Toulouse*, II, 96. 108. 122.

— (Remon des), m. et t. c. *Poitiers*, II, 118. 119. 123.

Chandelor, *voir* Eschandelos.

Chandenier, *voir* Champdenier.

Change (Robert du), m. *Saint-Quentin*, I, 227.

Chantal (Jehan), m. *Villeneuve*, IV, 466.

Chantemerle [*-melle*] (Jehan de), m. et t. c. *Tours*, III, 41. 55. 56. 101.

Chanteprime (Estienne), g. *Troyes*, I, 372. 468. 532.

Chapaud (Aimé), t. *Grenoble*, III, 340.

Chapelain (Pierre), g. *Mirabel*, puis ess. *Montélimar*, III, 47. 48. 59.

Chapelle (Felizot de la), à *Angers*, II, 154.

— (Georges de la), cg. et ess. *Montélimar*, III, 201. 207.

— (Jehan de la), t. c. *Angers*, II, 30. 63; m. *Paris*, II, 50; m. *Tours*, II, 40. 45. 131.

Chapelu [*Chappellu*] (Pierre), gm. (1394-1411), I, 219 (*fausse date*). II, 86 à 163.

Chapoton, *voir* Chaffoton.

Chappains (Amyeu de), t. *Grenoble*, III, 390.

Chapponay (Soffred de), à *Romans*, IV, 261.

Chappuys [*Chapus*] (Guillaume), cg. *Montélimar*, III, 288. 290. 291. 297. 301. 302. IV, 193.

Charberry, *voir* Cheberry.

Charbonneau [*Chairb.*, *Cherb.*] (Philippe), g. *Angers*, IV, 389. 441. 460.

Charlet (Guillaume), m. *Romans*, IV, 308.

— (Phelippes), g. ou cg. *Romans*, IV, 199. 205. 214.

— (Pierre), m. *Villefranche*, IV, 199.

Charlot, *lisez* Charterot.

Charon, *voir* Caron.

Charpaignes [*Charpignes*, *Charpeines*] (Antoine de), g. *Bourges*, III, 332. 342. 368.

— (Martin de), g. *Bourges*, III, 266. 276. 311.

Charpentier (Noël), m. *Perpignan*, III, 265.

— (Jehan Guiselin le), t. *La Rochelle*, I, 543; t. *Rouen*, II, 30.

— (Thierry le), monnayeur à *Paris*, II, 194.

Charrère (Thibaut), g. *Troyes*, III, 334.

Charron (Jacques le), gm. de *Bourgogne*, IV, 116. 120. 126. 127; g. *Lyon*, IV, 244.

Charruel [*Charuel*] (Aubert), g. *Auxerre*, II, 378. 379. 381. III, 138.

Charryère [*Charvye*] (Jehan), cg. *Montélimar*, III, 201. 207.

Charterot [*Chartrot*] (Tristan), g. *Saint-Pourçain*, III, 307. 345. 354. 356. 360. 402. 404-406. IV, 168. 179. 180.

Chartant, *voir* Chertant.

Charvye, *voir* Charryère.

Chastaing [*Chastain*, *-tayn*, *Chatayn*] (Girard, Gerard, Gréard, dit Guerre, *en latin* Guerra), m. *Romans*, III, 281. 283. 284. 290. 291. 293. 294. 297. 298. 301. 308-310. 314. 320. 325-327. 343. 367. 374. 380. 383. 391. 411. 414. IV, 10. 15. 18. 36. 51. 66. 67. 79. 80. 111. 112.

— [Chastyn, *en latin* Chastagnius] (Girard, Gerard), m. *Grenoble*, IV, 111. 120. 121. 125. 131. 169. 179.

— (Jehan, dit Rogier), cg. *Romans*, III, 130. 155.

— (Ymbert, Humbertus, fils de Girard), m. *Grenoble*, IV, 113. 118. 131.

Chasteauneuf, m. *Toulouse*, IV, 122.

— (Antoine de), m. *Bayonne*, IV, 114. 116. 141. 147. 152. 162. 178. 203. 205. 222. 237. 242. 281. 303.

Chasteignier [*-taignier*, *-tegnier*, *-tenyer*] (Abel, *une fois* Albert), g. *Poitiers*, IV, 27. 32. 39. 56. 61. 70-74. 78. 97. 168. 194. 236. 240. 246. 254. 272. 286. 293. 351. 393. 427. 434.

— (François), cg. *Poitiers*, IV, 168. 236. 246. 254. 351. 427.

— [*Chastaignié*] (Girard), m. *Romans*, III. 341.

Chastenier (Jehan), gm. (1436), III, 133.

Chatouru (Thiébault, Thibault), g. *Troyes*, III, 394 396. 398. IV, 6. 13. 34. 40. 56.

Chaulme (Guillaume de), g. *Montpellier*, IV, 409. 413. 451.

Chaume (François), g. *Montpellier*, IV, 149. 157.

Chaumont (Jehan de), g. *Saint-Lô*, IV, 149.

Chaurret [*Chavirret*, *Chaurier*] (Hanequin, Jehan), t. *Rouen*, II, 30. 38. 90. 91.

Chaussee (Colin de), m. *Troyes*, II, 368.

Chauvau (Pierre), m. *Montreuil-Bonnin*, I, 181.

Chauveau [*Chauviaus*, *Chaviray*] (Pierre), gm. (1322-1327), I, 201 à 206; gm. (1426), II, 371.

Chauvel [*Chuvel*] (Gile), m. *Montreuil-Bonnin*, I, 220 à 222. 225.

— (Pierre), m. *Montreuil-Bonnin*, I, 172; m. *Rouen*, I, 172.

Chauviaus, *voir* Chauveau.

Chauvin, *lisez* Chaulme.

Chaviray, *voir* Chauveau.

Chavirret, *voir* Chaurret.

Chavyneau (Robert), g. et commis à la maîtrise *Bordeaux*, IV, 170. 173. 192. 266. 267.

Cheberry [*Charb-*] (Arnaulton de), ess. *Bayonne*, IV, 237.

Chefdelaville [*Chief-*] (Guillaume du), t. *Paris*, IV, 121. 125. 136.

Chemin (Grefinet), m. *Saint-Lô*, II, 322.

Chenart (Jehan), g. *Paris*, III, 231. 240. 242. 254. 266. 273. 280. 281. 294. 307.

Chenevelles [*Chevenelles*, *Chenoville*] (Laurent de), m. *Villeneuve*, ensuite *Poitiers*, IV, 68. 129. 133. 139. 146. 149. 166. 204. 225. 236. 240. 246. 253. 254. 272. 273.

Cheniert, à *Dijon*, IV, 449.

Cherbée (Nicolas), à *Tours*? IV, 138.

Cherbeye [*Cherbeyc*, *Cherbée*, *Cherbet*] (Michelet de), m. *La Rochelle*, III, 320.

— (Michel de), g. *La Rochelle*, IV, 91. 117. 128. 137.

Cherbonneau, *voir* Charbonneau.

Cherbout, *lisez* Clerbaut.

Cheriat (Silvestre, Sevestre le), m. *Auxerre* et *Troyes*, II, 358. 359. 370. 373. 377. 381. 382.

Chertant (Jacques de), m. *Tournai*, I, 173. 175.

Chevaleau (Jehan), g. *Poitiers*, II, 33. 34.

Chevalier [*Chevallier*] (Claude), ess. *Tours*, IV, 97.

— (Christophe), m. *Troyes*, IV, 159. 185. 186. 206. 231. 269. 272. 401.

— (Nicolas), ess. *Troyes*, IV, 159.

— (Pierre), g. *Toulouse*, IV, 110.

Chevirot (Hanequin, fils de Jehannot), t. *Tournai*, I, 477.

— (Jehannot), t. *Tournai*, I, 477.

Chevreuse (Nicolas de), gm. (1365), I, 249. 488. 497.

Cheyllier [*Cheylyeu*] (Jehan), g. *Lyon*, IV, 289. 300.

Chicot (Gabriel), gm. (1526-1542), IV, 224 à 399.

Chicque, *voir* Chique.

Chief-de-Roy (Ymbert), m. *Montreuil-Bonnin*, I, 243.

Chiffet, *voir* Chisseret.

Chiffrain [*Chyffrain*, *Chifain*] (Charles), t. *Tours*, IV, 333. 336. 362.

Chinant (Jacquet), m. *Rouen*, II, 320.

Chique [*Chicque*, *Chiques*] (Jaubert, Jobert, Joubert, Jobart, *parfois* Robert), m. *Bordeaux*, III, 276. 285. 289. 291. 299. 348. 355. 363. 368. 380. 388.

— (Jacques de), m. *Bordeaux*, III, 386. IV, 2. 82.

Chisseret (Perrin), m. *Auxonne*, II, 289.

Chisseret [*Chiffet*] (Amiot le), m. *Auxonne* et *Saint-Laurent*, II, 205. 289. 290.

Choiron (Jacques), g. *Lyon*, IV, 300.

Chorant, *voir* Thoraut.

Chou (Jehan de), t. *Saint-Lô*, II, 323.

Chouart (Jehan), g. *Paris*, III, 226.

— (Thierry), t. et cg. *Châlons*, III, 276. 282. 283.

Chousser (Colin de), m. *Troyes*, II, 363.

Chuque, *voir* Chique.

Cibot, *voir* Cybot.

Cistelle (Robert), m. *Troyes*, I, 357. 359. 361. 362.

Cizerin [*Cis-*, *Sis-*, *Cyz-*] (Aulbert, Albert de, frère de Claude), g. *Grenoble*, IV, 43. 49. 62.

— (Claude de), g. *Grenoble*, III, 349. 351. 390. 412. IV, 10. 17. 31. 37. 43. 49.

— (Jacques, Jame, *une fois* Pierre de), m. *Crémieux*, III, 169.

Clara (Léonard de), fermier de *Rochegude*, I, 519.

Clarambault, *voir* Clerambault.

Claustre (Jehan), m. *Poitiers*, II, 174. 186.

Clement [*Climent*] (Jacquet), m. *Amiens* et *Saint-Quentin*, II, 353. 373. 379. III, 367.

Clement (Robin), m. II, 259. 261; puis gm. (1426), II, 371.

Clement (Simonet), m. *Amiens*, II, 378. 383. III, 367.

Clerambault [*Clerembault*, *Clar-*, *-baut*] (Amiot), g. *Dijon* et *Châlons*, II, 191. 234. 241. 281. 300. 314. III, 12. 54. 56. 75. 116. 141. 152.

— (Hugues), monnayeur à *La Rochelle*, III, 311.

— (Jacques), cg. *Saint-Lô*, III, 400.

Clerbaut [*Clerbout*] (Jehan, le jeune), m. *Lyon*, II, 252. 254. III, 181. 200.

Clerbourg [*Clerbourc*, *Clerebourc*, *-bourt*, *-bout*] (Jehan), m. *Tournai*, III, 18. 25.

Clerbourg [*Clerbourt*, *-boust*, *-bout*] (Jehan), gm. (1436-1475 et 1483-1488), III, 132 à 281. 300 à 334.

Clerbourt [Oudart, Odo de), gm. (1488-1494), III, 316. 334 à 381.

Clerbout (Pierre), g. *Lyon*, III, 240.

Clerc (Jehan le), g. *Paris*, II, 392. III, 130-132. 135-136. 148. 168; ess. *Orléans*, III, 77.

— (Pierre le), monnayeur à *Paris*, II, 334. 338.

Clereau (Liénard), m. *Tournai*, III, 381.

Climent, *voir* Clement.

Cliquet (Martin), m. *Bordeaux*, IV, 106.

Clos (Guillaume du), m. *Rouen*, I, 497. 501.

Closier (Gabriel), gm. (1426), II, 371.

Clot (Aymar du), g. *Romans*, IV, 269. 271. 296. 307. 310. 404.

Coanne, *voir* Couanne.

Coct [*Cot*] (Geoffroy, Joffroy, Soffroy), g. *Romans*, IV, 446. 452, 453. 469. 470,

Cœur, *voir* Cuer.

Cognau (Jehan), ouvrier à *Châlons*, II, 209.

Coincte [*Cointe*] (Claude le), ess. *Paris*, IV, 136. 148. 163. 170. 171.

— (Nicolas le), ess. puis m. *Paris*, IV, 122. 125. 126. 136. 137. 140. 146. 147. 186. 193. 196. 216.

Coincte (Nicole, Nicolas le), gm. (1522-1539), IV, 196 à 341.

Colas (André), m. *Saint-Pourçain*, IV, 333. 348. 352. 367. 368.

Colaut (Jehan), gm. (1457), III, 215.

Colemiers (Martin de), m. *Rouen*, II, 114.

Colent (Eubert, Gibert), m. *Montpellier*, II, 268. 269.

Coletier (Gerard), m. *Paris*, II, 391.

Collisson (Jehan), g. et ess. *Châlons*, III, 214.

Colomp, *voir* Coulon.

Columbel [*-bel*] (François), g. *Troyes*, I, 503. 544.

Commis (Nicolas le), g. *Montpellier*, I, 372.

Comte, *lisez* Coincte.

Conan, *voir* Connain.

Condé (Amaury de), à *Saint-Quentin*, I, 417.

— (Jehan de), g. *Châlons*, II, 51.

— (Robert de), g. *Toulouse*, IV, 99. — *Voir* Conte.

Conge (Jehan, le père), t. c. *Montpellier*, II, 250.

— (Jehan, le jeune), m. *Montpellier*, II, 250.

Connain [*Connan, Conan, Cauvain, Couvain*] (François de), gm. (1505-1507), IV, 61 à 82.

Conpete, *voir* Conte.

Cont (Guillaume de), à *Saint-Lô*, II, 322.

Conte [*Conpete*] (Thiébaut, Thybaut), m. *Montpellier*, I, 500-502.

— (Jehan le), t. *Saint-Quentin*, II, 110.

— (Robert le), g. *Toulouse*, III, 348. IV, 2. 110. — *Voir* Condé.

Contes (Philippon de), g. *Le Puy*, III, 46.

Convers (Nicolas le), t. c. et g. *Chaumont*, I, 427. 430. 434. 435. 503.

Coppe (Antoine Forez *ou* Forest, le jeune, frère de Pierre, dit), m. *Romans*, II, 267. 270. 273. 291. 303. 305. III, 37. 53.

— (Antoine Fores *ou* Forez, dit), g. *Montélimar*, III, 153. 158. 161. 162. 165. 167. 174. 175. 178-180. 201. 207. 220. 222. 225.

Coppe (Jehan), m. *Romans*, II, 110. 111. 119. 120. 136. 138. 144. 147.

— (Pierre Foures, Forest, *ad fores*, ou *Petrus Foresius* [*Foresii*] *dictus Coppe*), m. *Romans*, II, 176. 182. 192. 212. 214. 270. 303. 305. III, 3. 24. 32. 52. 53. 86. 87. 90. 92. 103. 106. 113. 118-120. 128. 141. 144. 145. 157. 158.

— (Simonet), m. *Romans*, I, 511. 539. II, 29.

Coq (Charles le), gm. (1485-1539), I, 8. III, 309 à IV, 336. — Son manuscrit, I, 550. II, 398.

Cordeau (Pierre), t. *Toulouse*, III, 306.

Cordier (Robert le, dit Morelet), cg. *Paris*, II, 369. 376. 377.

Corel [*Correl*] (Geuffrinet, Jouffrin, Geoffroy), t. *Rouen*, II, 95. 146. 148. 389.

— (Jehan), cg. *Rouen*, I, 545.

— (Laurent, Laurencin), t. ess. et g. intérimaire *Rouen*, II, 125. 146. 148. 154.

Cormeilles (Loys de), m. *Saint-Lô*, II, 339.

— (Thevenin de), g. *La Rochelle*, I, 421.

Cornau [*Corno*] (Léon de), t. *Paris*, III, 139. 151.

Cornevalois [*Cornevales*, etc.] (Jehan), m. *Rouen*, I, 326. 328. 330. 331. 334. 336. 338. 340. 343-347. 350. 353. 355. 358. 361-364. 369. 374. 375. 381. 384. 387. 388. 390. 391. 394-396. 400. 401. 405. 408-410. 420. 422. 424. 426. 428. 430. 433. 435.

Corno, *voir* Cornau.

Cornu, *lisez* Carme.

Cornuat, *voir* Corunat.

Corre (Henri du), g. *Saint-Lô*, III, 202.

Correl, *voir* Corel.

Corrieulx, *voir* Courrieulx.

Cors (Guillaume de), m. *Montpellier*, II, 165.

Cort (Jehan de), g. puis m. *Toulouse*, II, 167. 205.

Corunat (Gilet le), g. *Troyes*, III, 240.

— (Jehan le), g. *Troyes*, III, 269.

Corvin (Gratienne de), tailleresse *Bayonne*, IV, 237.

Cosse (Mathurin), t. *Tours*, IV, 208. 252. 253. 258. 282.

Coste (Jehan), m. *Limoges*, III, 29. 30.

Coste (Aymeri la), m. *Saint-Pourçain*, I, 157.

— (Pierre la), m. *Montpellier*, I, 319. 323. 326. 329. 331. 333. 335-339. 341. 343. 346. 349. 350. 355. 356; m. *Toulouse*, I, 380; m. *Troyes*, I, 176; g. *Saint-Pourçain*, I, 468. 495; g. *Toulouse*, I, 468.

— (Guy de la), g. *Toulouse*, I, 373. II, 108.

Coste (Pierre de la), gm. (1374), I, 527.

Costre (Jehan), g. *Montélimar*, III, 288.

Cot, *voir* Coct.

— (Nicolas du), cg. *Tours*, IV, 362.

Cotin [*Cottin*] (Guillaume), g. *Angers*, III, 236. 244.

— (Jacques), g. *Lyon*, III, 311. 314. IV, 163.

— (Jehan), t. c. puis m. *Lyon*, III, 235. 249.

— (Philippot), monnayeur à *Paris*, III, 367. IV, 67. 116. 121. 125.

Cottini (Bartholomeo), g. *Grenoble*, IV, 310.

Couanne [*Coanne, Couenne*] (Marc), m. *Angers*, IV, 194. 196. 197. 203. 215. 216. 228. 239. 240. 252. 264, 287. 288. 290. 302. 303. 310. 311. 314.

Couart (Dorde de), g. *Villefranche*, II, 37. 38.

Couldray (Jehan du), t. *Angers*, III, 300. IV, 68.

Coulon (Jehan), m. *Limoges*, II, 123.

— [*Coullon*] (Jehan, père de Pierre), m. *Villefranche*, IV, 353.

— [*Colon, Colomp, Coullon, Collon*] (Pierre, le jeune), m. *Villefranche*, IV, 312. 323. 326. 333. 335. 336. 353. 355. 357. 359. 360. 373. 382. 383. 396. 411. 412. 431. 457.

— [*Coullon*] (Pierre), g. *Villefranche*, IV, 312.

Courcelles (Martinet de), à *Saint-Lô*, II, 322.

Courel [*Courrel*] (Guillaume), g. *Rouen*, III, 342. IV, 1. 4.

— (Nicolas), à *Rouen*, I, 303.

Courrieulx [*Corr-, Corrieu*] (Jehan, dit de Vienne, Vyennes), m. *Grenoble*, IV, 391. 406. 424. 430.

Coursin (Bernard), m. *Toulouse*, I, 258.

Court (Laurens de la), ouvrier *Rouen*, II, 329.

— (Michel de la), ouvrier *Paris*, II, 527.

Courtneufve [*-neuve, -eunne*] (Nicolas de la), g. *Rouen*, I, 328. 372; g. *Tournai*, I, 485.

Courtois (Bernard), prévôt des ouvriers *Paris*, III, 141.

— (Perrinet, Pierre), m. *Rouen*, I, 438. 441. 442. 445. 446. 449.

— (Philippot), m. *Paris*, II, 381.

Cousinot (Jacques), g. *La Rochelle*, III, 254.

Cousselz [*Cosselz, Coussilz, Couselz, Coucelles*, etc.] (Nicolas de, dit Agaffin [*Aggaffin, Aguaffin*]), à *Villeneuve*, IV, 201.

— (Jehan de, dit Agaffin), m. *Villeneuve*, IV, 194. 200. 201. 204. 223. 233. 234. 256. 261. 264. 268. 273. 280. 411. 421.

— (Pierre de, dit Agaffin), m. *Villeneuve*, IV, 200. (222). 272. 280. 288. 289. 291. 411.

Coussy (le bastard de), candidat à la g. *Saint-Quentin*, II, 230.

— (Loys de), g. *Tours*, IV, 258. 282, 289-291. 302. 390.

Couste (Pierre), commis de m. *Romans*, III, 314.

Cousteaux (Jacques aux), m. *Amiens*, II, 353. 367. 383. 389.

Coustures (Hilaire de), g. *Poitiers*, IV, 27. 32. 39. 70. 71. 78. 88. 89. 97.

— [*Costures*] (Jacques de), m. *Limoges*, IV, 175. 184. 192. 195. 233. 235. 237. 250. 253. 259.

— (Pierre de), commis de m. *Poitiers*, IV, 456.

— (René de), g. *Poitiers*, IV, 89. 168. 194.

Couvain, *voir* Connain.

Couzeau (Jehan), t. *Villefranche*, IV, 229. 241.

Crassac (Guillaume de), g. *Figeac*, I, 373.

Craville (Guillaumin, -emin de), m. *Rouen*, I, 411. 412. 414. 417. 418.

Cregy (Simon de), g. *Paris*, III, 233. 242. 247. 254.

Crémone, *voir* Carmonne.

Cressemberg, *voir* Croissembien.

Crest (Jehan du, dit Creysson), m. *Toulouse*, III, 26. 27.

Creuseau, *voir* Cruseau.

Crèvecœur (Claude de), g. *Paris*, IV, 78. 79. 81. 83. 87. 93. 95. 102. 104. 106. 110. 111. 112. 115. 117. 121. 124. 148. 151.

Cristault (Estienne), cg. *Bordeaux*, IV, 236.

Croissant (Nicolas), m. *Troyes*, I, 228.

Croissembien [*-berg, Cressemberg*] (Pierre), m. *Tournai*, I, 195. 196; t. *Tournai*, II, 107. 110.

Croisses (Bertrand de), m. *Toulouse*, I, 128.

Croix (Estienne de la), g. *Bordeaux*, III, 249.

Croleboys (Robert), g. *Angers*, I, 372. 476.

Croquevillain (Jacques), g. *Tournai*, III, 176. 177.

Cruce (Johannes de), ouvrier à *Mirabel*, II, 285.

Cruseau [*Cruzeau, Creuseau*] (Estienne), cg. *Bordeaux*, IV, 132. 173. 245. 416. 424. 430.

Cubry (Raymon de), g. *Dijon*, I, 372; g. *Tournai*, I, 305. 468; cg. *Troyes*, I, 272. 276.

Cuer [*Cœur, Queur*] (Jacques, Jacquet), m. *Paris* et *Bourges*, II, 392. III, 70. 71. 121. 122. 124. 127. 129. 131. 133-136. 142. 143. 171. 202. 314.

Cuiseaul [*Cuiseal*] (Jehan de), m. *Dijon*, III, 116.

Culdoe [*Cudoe*] (Jehan), gm. (1376-1404), I, 540 à II, 127.

— (Loys), gm. (1403-1422), II, 125 à 308.

Cursia [*Cussia*], *lisez* Cuyse.

Cuvier (Jehan), g. *Perpignan*, III, 251,

Cuyse (Guillaume de), cg. puis g. *Crémieux*, III, 139. 162. 170. 185. 195.

Cybot (André), m. *La Rochelle*, IV, 339. 344. 350. 352. 353. 364. 375. 381. 384. 408. 410.

Cyvin [*Cyvyn*], *voir* Sevyn.

Daast [*Dast*], t. *Dijon*, III, 54.
Dacier (Mahieu), ess. *Arras*, II, 366. 368.
Daffarvaques, *voir* Fervaques (de).
Daffernacles, *voir* Fervaques (de).
Daigue, *voir* Dorigne.
Daimier [*Desmier*] (Jehan), monnayeur I, 149. 152.
Dain (Pierre), g. *Mâcon*, I, 434.
Damas (Gaultier), g. *Dijon*, IV, 89. 91.
— (Jehan de), g. *Rouen* (?), I, 501.
Dampmars [*-mart, -marts*] (Pierre de), g. *Rouen*, II, 18. 38. 39. 44. 66. 91.
Dampmartin (Simon de), à *Paris*, II, 50.
Dampricart (Nicolas), t. *Troyes*, III, 160.
Dangeul (M.), gm. (1399), II, 108.
Dangiers, *voir* Angiers (d').
Dangle (François), m. *Paris*, II, 31. 34.
Daniel [*Danyel*] (Estienne), t. *Toulouse*, III, 385. 387.
— (Liénart), g. *Poitiers*, II, 33; g. *Saint-Pourçain*, II, 34.
— (Philippe), graveur de sceaux, IV, 169.
— (Roland), t. *Paris*, IV, 280.
— (Thomas), ess. *Grenoble*, IV, 396. 397.
Danjou, *voir* Anjou (d').
Danois (Ravent [*Ravant*] le) gm. (1435-1461), III, 122 à 247.
Danois (Ravent le), m. *Bourges*, II, 311.
Danos [*Danox*], *voir* Nots (des).
Dare (Roland), g. *Tournai*, III, 387. 402.
Darssimolles (Reynault), g. *Toulouse*, III, 289.
Daudinet, *voir* Dodinet.
Dauge (François), m. *Saint-Quentin*, II, 120.
Dauvergne, *voir* Auvergne (d').
Daveliers (Jehan), t. *Saint-Quentin*, I, 536.
David (Bertrand), m. *Toulouse*, II, 396. 397.
— (Ponce), m. *Toulouse*, II, 396. 397.
Daymer (Laurent), g. *Bayonne*, IV, 413.
Daymier [*Daynier, Dismier, Desmier, Dymier*] (Aimery), m. *Tournai*, I, 173. 181. 195. 196; monnayeur à *Paris*, I, 149. 152. 163.
Decimarius (Johannes), m. *Albi*, I, 143.
Deffarvacques, *voir* Fervaques.
Defore (Doni della), ess. *Marseille*, IV, 449.
Demons, *voir* Mons (de).
Demore (Fores), t. c. *Montpellier*, II, 268. 269.
Deneiris (Berthélemy de), cg. *Turin*, IV, 403.
— (Jean-Paul de), t. *Turin*, IV, 403.
Deschamps, *voir* Champs (des).
Deschenon (Henry), g. *Dijon*, III, 228; commis de m. *Dijon*, II, 301.
Désert (Pierre du), ouvrier à *Rouen*, II, 329.
Desfosses (Augier), g. *Bayonne*, IV, 413.
Deshommetz [*Deshomnies*] (Raoullin), g. *Rouen*, IV, 232. 257.
Desjardins (Rolin), monnayeur à *Paris*, II, 194.
Desmargaix, *voir* Margaix (des).
Desmier, *voir* Daymier.
Desmoulins (Jehan), g. *Mirabel*, III, 48.
Despinoly (Regnier), t. III, 159.
Desquetot (Thomas), g. *Rouen*, IV, 282.
Destriat (Geffroy), prévôt de monnayeurs, II, 225.
Destuy (Jehan), m. *La Rochelle*, IV, 218.
Dieu (Jehan), m. *Rouen*, IV, 106-108. 123. 124.
Dieulefist (Pierre), m. *Villeneuve*, II, 268.
Dieulegart (Jehan), monnayeur *Paris*, II, 194.
— (Perrenet), ouvrier *Paris*, II, 204.
Dimanche, *voir* Lombard.
Dinailhe [*Dinaille*] (Artault), g. *Montélimar*, IV, 35. 40. 45. 46. 54. 56. 63. 64. 72.
Dismier, *voir* Daymier.
Disnematin (François), g. *Limoges*, IV, 319. 351. 374. 376. 379. 380. 455.
— (Guillaume), t. c. et m. *Limoges*, III, 200. 221.
— (Jehan), g. *La Rochelle*, IV, 372. 389. 391. 415. 424. 426. 429. 440. 453. 458.
Diversoire [*Dyv-*] (Jehan), g. *Bayonne*, IV, 152. 176. 178. 182. 194. 204. 237. 242. 279. 287.
Dodinet [*Daud-*] (François), g. *Angers*, IV, 239. 356. 425. 426.
Doet, *voir* Douet.
Doffernières (Lambert), ess. *Troyes*, III, 394.
Doirrence (Guillaume), m. *Figeac*, I, 254.
Domeni (Guigo, Guigue, dit Myonet), m. *Grenoble*, III, 344. 349. 350. 352. 370. 371. 390. 391. 412. IV, 10. 31. 43. 65. 79. 83.
— (Jehan, fils de Guigue), m. *Grenoble*, IV, 65.
Dominique (Josse), m. *Saint-Pourçain*, IV, 302. 306. 309. 324.
Domino (Pierre), gm. (1370-1383), I, 509 à II, 17.
Domino (Pierre), m. *Troyes*, I, 390. 391. 393-396. 399-403. 405-409. 411. 412.
Dondieu (Raymond)), cg. *Lyon*, III, 212.
Done (Perrin), ouvrier à *Paris*, II, 209.

Dordre [*Dorde, Dordet, Dordic, Dourdel*] (Aimery, Merigot), g. puis m. *Toulouse*, II, 195. III, 36. 40.
— (Guillaume), t. c. *Toulouse*, II, 265. 288.
— (Raymond, Aynard), m. *Toulouse*, II, 209. 210.
Dorerius, *voir* Dorier.
Dorier (Armanon), garde général en Dauphiné, I, 503.
— [*Dorerius*] (Jehan), g. *Crémieux*, II, 76. 175. 183. 185. 204. 217. 232. 266. 267. 276. 288. III, 34; g. *Romans*, I, 69. III, 230.
— (Pierre, fils de Jehan), g. et vice-g. *Crémieux*, II, 255. 307. III, 26.
Dorigne [*Daigue*] (Jehan), m. *Auxonne, Saint-Laurent, Cuserey*, II, 289. 290.
Dorigny [*Dourgny, Dourny, Dorny, Dorney*] (Jehan), g. *Romans*, III, 54. 87. 88. 90. 92. 103. 106. 113; g. *Crémieux*, II, 267 (confusion avec *J. Dorier*).
Dorin (Colin), m. *Troyes*, I, 361.
Dorny, *voir* Dorigny.
Douay [*Doushay*] (Oudot, Odot), m. *Dijon*, II, 205. 300. III, 54. 75. 76. 119. 152. 155.
— (Jacques de), g. *Cambrai*, puis *Saint-Quentin*, I, 538. 541.
Double (le), à *Dijon*, IV, 422. 438. 449.
Douet (Jehan du) g. *Saint-Lô*, I, 539. 541.
Doulcet (Pierre), m. *Toulouse*, III, 412.
Dourdel, *voir* Dordre.
Dourgny, Dourny, *voir* Dorigny.
Drac (Gerard du), m. *Saint-Quentin*, II, 363. 366.
— (Karlin du), m. *Rouen*, I, 226.
Dreux (Guillaume de), g. *Saint-Lô*, I, 299; g. *Saint-Quentin*, I, 288.
Driot [*Droit, Droits, Drilh, Drils*, etc.] (Claude de), g. *Romans*, IV, 15. 18. 30. 36. 51. 80.
Drogo (Gourmis), g. *Mirabel*, II, 138.
Drognet [*Drougnet*] (Jehan de), g. *Grenoble*, IV, 323. 418. 434. 444. 449. 450. 465. 467. — *Voyez* Dorigny.
Drolense (Martin de), cg. *Tournai*, I, 305.
Droynot [*Drouyneau, Drohinot, Drouhinot*] (Antoine), g. *Dijon*, IV, 385. 422. 438. 449. 454.
Dubelle, *voir* Belle (du).
Dubost (Marcial), à *Limoges*, IV, 176. 183.
Duche (Gratienne de la), tailleresse *Bayonne*, IV, 237.
Dugal, *voir* Gal.
Duldont, *lisez* Culdoë.
Dumas (Gauchier), g. *Dijon*, IV, 127.
— (Jehan), m. *Mirabel*, II, 271. 301.
Dupré (Pierre), t. *Bordeaux*, III, 363.
Dupuis (Colin), monnayeur à *Paris*, II, 194.
Durand (Jehan), g. *Bourges*, IV, 420.
— [*Durant*] (Yves), g. *Montpellier*, IV, 360. 388. 410.
Durantin (Jehan), g. *Mâcon*, I, 372; g. *Montpellier*, I, 468.
Dussoudo (Jehan), t. *Bordeaux*, IV, 372.
Dustrant (Jehannet), cg. *Tours*, IV, 193.
Dymier, *voir* Daymier.
Dyvoul (Jehan), g. *Chambéry*, IV, 470.

Ebert (*Hebert, Eybert*) (Bartholomeu), t. et ess. *Romans*, III, 297. 298. 308. 314. 320. 325. 343. 367. 374. 383. 411. 414. IV, 10. 15. 18.
— (Robin, Robinet, Robert), m. *Montélimar* et *Orange*, III, 297. 301. 302. 306. 307. 309. 313. 326. 327. 379. 386. 393. 395. 399. 403.
Ebrat (Jehan), t. c. et m. *Montpellier*, III, 255.
Echeberry, m. *Toulouse*, IV, 122.
Edelin [*Eudelin*] (Jehan), m. *Saint-Pourçain*, I, 329. 332. 342-344. 346. 348. 350. 353. 356.
Effreat [*Effrea, Heffrea, Heffera, Hoffera*] (François, fils de Jehan), m. et ess. *Montélimar*, III, 59. 143. 149. 158. 161. 162. 165. 167. 174-176. 178-180. 194.
— (Jehan), t. *Crémieux*, II, 242. 286. 293. 299. III, 7. 21. 31. 58. 59. 81.
Emery (François, l'aîné), graveur de sceaux, IV, 183.
Engibault (Gilbert), m. *Toulouse*, II, 202. 204. III, 36. 40.
Engibaut (Guillaume), m. *Toulouse*, III, 66. 78.
— (Jehan), m. *Toulouse*, III, 87.
— [*Engilbaut, Engibaud, Gilbaut*] (Remon Jehan), m. et t. c. *Toulouse*, II, 209. 212. 233. III, 36. 40.
Equenbourc, *voir* Erquanbaut.
Erlault [*Erlaut, Erlant*] (Jehan), gm. (1457-1471), III, 215 à 268. 376.
Erquanbaut [*Equenbourc*] (Thomassin), m. *Rouen*, II, 393. 394.
Esberre, *voir* Ysebarre.
Eschandelos [*Chandelor*] (Jacquemon, Jacques), ess. *Montélimar*, III, 118. 121.
Eschet, *voir* Heschet.
Esclat (Jehan de l'), m. *Troyes*, I, 379. 381-383. 387. 500. 503. 506. 520. 532.
Escoffier (Estienne), g. *Poitiers*, IV, 234. 235. 240. 246. 254. 272. 286. 293. 351. 386.
Escouault (Richard), m. *Poitiers*, IV, 78. 89.
Espernon (Geffrin d'), g. *Angers*, I, 468.
— (Gerardin d'), ess. *Saint-Quentin*, II, 229.
— (Jehan), g. *Dijon* et *Châlons*, II, 48. 67.

Espiart (Hugues, Huguet, frère de Vincent), m. *Villeneuve*, IV, 59. 60. 62. 68.

— (Laurent), m. *Villeneuve*, IV, 149.

— (Vincent), t. c. puis m. *Villeneuve*, III, 408; IV, 38. 39. 47. 48. 52-54. 57. 59. 139.

Esquetot (Thomas d'), g. *Rouen*, IV, 257. 258.

Esteaux (Pierre des), g. *Figeac*, III, 61.

Estienne (Jehan, dit Perruchot), g. *Dijon*, III, 228.

Estruy, *voir* Ostruy.

Etchavery (Arnaulton d'), cg. *Bayonne*, IV, 150.

Eudelin, *voir* Edelin.

Eustache (Hugues), g. *Mirabel*, I, 322.

Évrart, vice-t. *Paris*, II, 95.

Expedit (François), gm. (1348-1349), I, 267 à 269.

Eybert, *voir* Ebert.

Fabri, *voir* Favre.

Faictement (Pierre), à *Tournai* ou à *Saint-Quentin*, I, 298; m. *Paris*, II, 9.

— [*Faitement*] (Renaut), m. *Rouen*, I, 333. 341-343; m. *Troyes*, I, 375. 379. 470. 472. 477. 479. 483. 484. 486. 491. 495.

Faictes [*Faitier*] (Jacques), g. *Bordeaux*, III, 291.

Faisan [*Faysan, Feyzan*, etc.] (Jehan le vieilh *ou* le petit), ess. *Romans*, III, 161. 167. 172. 173. 175. 178-181. 186. 187. 191. 193. 195. 198. 213. 222. 230. 247. 262. 266.

Faivre [*Fèvre*] (Claude le), m. *Dijon*, IV, 116.

Falavelli (Antoine), g. *Mirabel*, II, 216.

Fallaize (Jehan), g. *La Rochelle*, IV, 95.

Faneul, *lisez* Faveul, Favoil.

Fangas, *lisez* Faugas.

Farboct [*Farbot*] (Enymond), t. *Montélimar*, puis *Chambéry*, IV, 455. 470.

— (Jehan l'ainé *ou* le vieux), t. *Grenoble*, IV, 214. 217. 218. 227. 230. 238. 242. 243. 263. 264. 284. 351. 354. 374. 407. 436. 444. 449. 450. 465-467.

Farcy (Jehan), m. *Saint-Quentin*, I, 276.

Farges (Jehan de), cg. puis g. *Montpellier*, IV, 360. 366. 410.

— (Jehan de, fils de Raymond), m. *Montpellier*, IV, 311. 409.

— (Jehan de), m. *Villeneuve*, IV, 294. 421. 443. 454. 458. 461.

— (Raymond de), m. *Montpellier*, IV, 311; m. *Villeneuve*, IV, 466.

Fatinant (Pierre), gm. (1417-1418), II, 209 à 213.

Faugas [*Feugaces, Faugatz, Fougas, -gatz*] (Jehan de, dit le Gascon), m. *Tours*, IV, 293. 297. 298. 300. 302. 303. 305. 307. 323. 396.

Faulcon (Alexandre de), gm. (1538-1543), IV, 330 à 412.

Favas (Aubert), t. c. *Montpellier*, III, 131.

Favoil [*Faveul, Favéol, Fevoil, Fenoil*] (Estienne), m. *Toulouse*, III, 228. 233. 234. 243. 254.

— (Jehan), m. *Toulouse*, III, 254-256.

— (Laurent), m. *Montpellier*, II, 142. 148. 149. 153. 194. 195; cg. et ess. *Villeneuve*, II, 127.

Favre [*toujours* Faure, *en latin* Fabri] (Claude le, dit le Roupelin), m. *Montélimar*, III, 341. 371. 377. 379. 382. 386. 391. 392. 395. 397. 399. 410. IV, 8. 16. 23. 35. 45. 48. 50. 51. 55-57. 63. 66. 67. 72. 79. 114.

— (Jehan), g. *Saint-Pourçain*, IV, 191. 230. 241. 242. 253; g. *Toulouse*, III, 301; monnayeur à *Toulouse*, III, 57.

Favry (Jehan), m. *Saint-Lô*, II, 354.

Felize (Gieffroy), m. *Rouen*, I, 226.

Fellehont (Guillaume), g. *Rouen*, IV, 232.

Fellenon (Jehan de), m. *Limoges*, III, 30.

Fenasse (Guillaume), m. *Toulouse* et *Carcassonne*, I, 128.

Fengace, *lisez* Feugace, Faugas.

Fenoil, *voir* Favoil.

Ferdiau (Guillaume), cg. *Crémieux*, III, 69. 70.

Fère (Adam de la), m. *Saint-Quentin*, I, 533.

Ferest (Guillaume), g. *Châlons*, II, 382.

Ferat (Guillaume), m. *Dijon*, II, 67.

Fermont [*-mant*] (Jacquelin, Jacques), gm. (1346-1362), I, 251 à 476.

Ferrault [*Ferrant*] (Jehan), g. *Angers*, III, 300. 339. 349. 406.

Ferré (Jehan), m. *Rennes*, IV, 195. 198. 364. 379. 400. 401. 417. 427. 430. 435. 457. 469. 470.

Ferrières (Rogier de), m. *Toulouse*, III, 195.

Ferron (Yvon, Yves le), g. *La Rochelle*, III, 220. 253.

Ferry (Jehan), m. *Saint-Lô*, II, 379.

Fervacques [*Daffarvaques, Deff-*] (Quentin de), t. *Tournai*, III, 359. 402. 411. 412.

Feugace, *voir* Faugas.

Feuillet (Jehan), g. *Saint-Lô*, I, 298.

Fèvre (Claude le), m. *Dijon*, IV, 126.

Fiennes, *voir* Frennes.

Filleul (Jehan, dit Buissonnet), m. *Rouen*, I, 497.

Fillippott, affineur *Saint-Lô*, I, 474.

Filzdefemme [*Fils-*] (Pierre, le jeune), m. *Bourges*, III, 295. 307. 308. 310. 311. 330. 342. 359. IV, 279. 280. 375.

Finet (Martinot de), g. *Bayonne*, IV, 12.

Fisquesperon [*Fiq-*] (Jehan), g. *Rouen*, I, 384. 394. 400. 411. 414. 426. 433. 437. 441. 446. 543.

Flament (Guillaume, Willaume le), m. *Paris*, I, 152. 157. 170. 194.

Flament [*-menc*] (Jehan le), gm. (1350-1377), I, 275 à 543.

Flament (Jehan le), g. *Angers*, II, 27. 30.

— (Perrin), ouvrier à *Châlons*, II, 209.

Flament (Pierre le), m. *Paris*, puis gm. (1318), I, 175. 198.

— (Renier le), m. *Paris*, I, 152. 157; m. *Saint-Pourçain*, I, 173. 182.

— (Thevenin, Estienne le), g. *Romans*, II, 110. 144. 147; g. *Mirabel*, II, 42.

Flaurentyn (Guy), t. c. *Toulouse*, III, 287.

Fleurance (François de), g. *Saint-Pourçain*, I, 520.

Florence (Antoine), t. *Grenoble*, III, 340. 390. IV, 10. 31. — *Probablement identique avec le suivant.*

— (Antoine de), t. *Montélimar*, III, 382. 399. 410. IV, 12. 16. 34.

— (Regnier de), m. *Dijon*, I, 486.

Florette [*-tes*] (Remon), m. *Toulouse*, II, 120. 122. 123.

Focard, Foccart, *voir* Foucard.

Fogace [*-acius, -acie, Fougace, Fougasse*] (Michel), m. *Mirabel*, II, 217. 242. 267. 278. 282. 296.

Fondeur (Jehannon, Jehan le), t. c. et m. *Mâcon*, I, 432. 434. 435. 493.

Fons (Jehan la, l'ainé), ess. *La Rochelle*, III, 61.

Font (Estienne de la), à *Rouen*, I, 254.

Fontaine (Ambrois de la, père de Jehan), m. *Bordeaux*, III, 386. IV, 2. 60.

Fontaine (Jehan de la), gm. (1421-1436), II, 289 à III, 133.

Fontaine (Jehan de la), m. *Paris*, II, 199. 208. 228. 259. 261. 262.

— (Jehan de la), m. *Bordeaux*, IV, 60. 61. 82. 229. 275. 280. 291. 301. 307. 312. 313. 318. 373. 407. 408.

— (Jehan de la), m. *La Rochelle*, ensuite *Bordeaux*, IV, 322. 324. 338. 344. 352. 353. 364. 372. 375. 388. 389. 391. 398. 408. 410. 414. 423-425. 429. 431. 432. 440. 445. 453. 457. 458.

Fontenoy (Jehan de), m. *Amiens*, II, 353; m. *Paris*, II, 357. 365-367. 370.

Forcault (Colart), t. c. *Angers*, III, 5.

Fordiou, *voir* Fourdyou.

Foreau (Jehan), cg. *La Rochelle*, III, 348.

Foresius, *voir* Coppe.

Forest (Antoine), *voir* Coppe.

Forest (Guillaume), m. *Montpellier*? III, 199.

Forest (Guillaume), gm. (1419-1420), II, 243 à 280.

Forestier (Bernart), *voir* Fortier.

— [*Fortier*] (Denys le), t. *Rouen*, IV, 224. 321. 386. 421.

— (Guillaume le), g. *Rouen*, IV, 282. 313-316. 330. 351. 365. 406. 432.

— (Jehan le), t. *Rouen*, III, 300. IV, 52. 107. 108. 148. 153. 154. 163. 165.

Forez, *voir* Coppe.

Forges (Jehan de), m. *Villefranche*, IV, 441.

Formont, *voir* Fromont.

Fornu (Pierre), m. *Troyes*, I, 255.

Fortier [*Forestier*] (Bernart), *Domme*, II, 19. 43.

— (Denis), *voir* Forestier.

— (Jehan), m. *Domme*, II, 43.

— (Pierre), g. *Tournai*, III, 114.

Fosses (Auger de), g. *Bayonne*, IV, 238. 308.

Fotet (Jehan), m. *Romans*, II, 267. 270. 272. 303.

Fouache (André), g. *Saint-Ló*, IV, 257.

Fouart (Scap), t. *Paris*, II, 111.

Foucard [*Focard, Foccart, Foucquart*] (Jacques), m. puis g. *Montélimar*, IV, 304. 305. 310. 323. 331. 332. 455. 463.

— (Jacques), m. *Tours*, IV, 350. 368. 376.

— (Octo), m. *Montpellier*, III, 400. IV, 106. 111. 332 (*erreur*).

— (Octo), ess. *Montpellier*, IV, 44.

Foucher (Lambert), g. *Bourges*, IV, 375.

Fougace, Fougasse, *voir* Fogace.

Fougas, Fougatz, *voir* Faugas.

Fougier (Dominique), g. *Turin*, IV, 403.

Foulques (Jehan de), g. *La Rochelle*, I, 538. II, 14. 39.

Foulques (Martin de), gm. (1364-1386), I, 484 à II, 35.

Fouquar, *voir* Foucard.

Fouquier (Nicolas), cg. *Lyon*, II, 188.

Four (Pierre de), g. *Condom*, I, 545.

Fourdyou [Fordiou, *en latin* Fordionis] (Guillaume), cg. *Crémieux*, puis g. *Romans*, III, 110. 113. 118. 128. 141. 156.

— (Guillaume), à *Montélimar*, III, 149.

Foures, *voir* Coppe.

Fournaise (François de la), m. *Paris*, I, 508. 509. 512-516. 519. 528. 537. 542.

— (Johannin, Jehan de la), ess. puis ess. général à *Paris*, I, 419. 533. 546; m. *Paris*, I, 536.

Fournaise (Jehan de la), gm. (1378-1396), I, 545 à II, 97.

Fournier (Gaspard), m. *Montpellier*, IV, 178. 181. 185. 189. 190. 229. 236. 240. 241. 252. 257. 262. 290. 425.

— (Gaspard), cg. *Montpellier*, IV, 190.

— (Nicolas), m. *Tournai*, I, 311; t. *Villeneuve*, IV, 149. 234.

— (Poncet, fils de Nicolas), t. *Villeneuve*, IV, 234. 256. 272.

Fournier (Colin le), gm. (1341), I, 238.

Fournier (Guillaume le), m. *Châlons*, II, 215.

Fourrière (Jehan de la), m. *La Rochelle*? II, 99; ess. général, II, 106.

Foy (Arnoul de la), m. *Tournai*, II, 105. 122; g. *Sainte-Menehould*, II, 109. 112. 124. 125. 136. 137. 166.

— (Loys de la), m. *Saint-Pourçain*, II, 107. 113. 118.

Fraguenas (Huguenin, Hugues de), t. c. et m. *Mâcon*, II, 128. 157. 170; g. *Figeac*, II, 95.

Franchessin [*-sechin*] (Michiel), cg. *Montélimar*, IV, 193. 231. 248. 455. 463.

Frem (Estienne), g. *Mirabel*, II, 312.

Fremont (Jacquelin), *voir* Fermont.

— (Jacques), m. *Tours*, I, 476.

— (Pierre), fermier de la Monnaie de *Paris*, II, 374.

Frenes (Baudoin de), ess. *Tournai*, II, 93.

Frennes [*Fiennes*, *Fremies*, *Frenins*] (François de), g. *Villeneuve*, IV, 337. 368. 421. 454. 461. 466.

Frennot (René), g. *Dijon*, III, 385.

Freret (Jehan et ses frères), m^{s}. *Mâcon*, II, 313.

Frizon (Estienne), m. *Saint-Pourçain*, II, 33.

Frolles (Auger de), g. *Bayonne*, IV, 302.

Fromont [*Formont*] (Pierre), m. *Amiens* et *Saint-Quentin*, III, 129. 145. 146.

— (Pierre, Perrin), m. *Paris*, II, 365. III, 168. 188. 196. 199. 201. 203. 206. 215. 216. 218. 226. 233. 234. 241. 242. 245. 259. 260. 264. 265. 267. 268. 273. 275. 276. 281. 283. 284. 286. 287. 296. 297. 310. 311. 319. 320. 332. 334. 335. 339.

Froy, *lisez* Foy.

Furet (Jehan), t. c. et m. *Mâcon*, II, 270. 303. 305. 370.

— (Pierre), m. *Mâcon*, II, 226. 227. 235. 290.

Gadet (Guillaume), cg. *La Rochelle*, IV, 128.

Gaige (Claude, dit Pectrement), g. *Crémieux*, IV, 317. 322. 332; g. *Romans*, IV, 470.

Gaignart (Pierre), m. *Bordeaux*, IV, 241. 245.

Gaigne (Pierre), t. *Tours*, II, 256. III, 45. 84.

Gaillandon [*Gall-*, *Gaillaudon*, *Gaillardon*] (Jehan), t. *Poitiers*, IV, 168. 236. 246. 254. 273. 351. 376. 416. 427. 440. 441. 448. 453.

Gaingneur (Guillaume le), m. *Paris*, II, 193.

Gaintier (Jehan le), g. *Tours*, puis *La Rochelle*, II, 34.

Gal (Benedict du), gm. (1382-1397), I, 219 (*fausse date*). II, 14 à 99.

Galba (Jehan), commis de m. *La Rochelle*, IV, 429.

Galbert (Jehan), g. *Grenoble*, IV, 238. 263. 264. 270. 271. 274.

Galepin [*Gala-*, *Galop-*] (Nicolas), m. *Crémieux*, IV, 274. 275.

Galet (Jehan), m. *Saint-Pourçain*, II, 167-169.

Galgayn (Fache), m. *Paris*, I, 152.

Gallandon, *voir* Gaillandon.

Ganaut, *lisez* Gavaut.

Gangain (Philippes), g. *Bordeaux*, IV, 82.

Garcin, *lisez* Guerin.

Gard [*Gars*, *Gart*] (Pierre [*une fois* Jehan] du), g. *Paris*, IV, 218. 229. 230. 243. 245. 254. 264. 270. 275. 282. 294. 303. 307.

Gardon, *lisez* Gordon.

Gargnollas, ouvrier à *Paris*, II, 43.

Garigue (Girart), m. *Saint-Pourçain*, I, 182.

Garini, *voir* Guerin.

Garmoise [*Guermoise*, *Guermoyse*] (François, fils de Pierre de la), m. *Troyes*, puis *Mâcon*, II, 183. 185. 212. 259. 270.

— (Pierre de la), m. *Troyes*, II, 91-97. 106. 118. 124. 163. 164. 189. 259. 261.

Garnier (Guillaume), g. *Dijon*, IV, 449. 455.

— (Jehan), m. *Poitiers*, I, 519. 521. 525.

Gastauld [*Gastaud*, *Gastault*, *Gastardy*] (Jehan Pierre), g. *Turin*, IV, 321. 386. 393. 401. 402. 404. 405. 429. 430. 433.

Gasteau (Jourdain, -dan), m. *Montpellier*, III, 125. 131.

Gateau (Jourdain), cg. *Montpellier*, III, 244. — *Voir* Gasteau.

Gaudey (Huguenin, Hugues), m. *Saint-Laurent*, II, 289. 290.

Gaudin [*Godin*] (Estienne), m. *Toulouse*, III, 87. 88. 102.

— (Jehan de), m. *Toulouse*, III, 2. 3.

Gauenlieu (Jehan de), g. *Condom*, I, 535.

Gaulcher (Colas), t. c. *Lyon*, III, 51. 52.

Gault [*Gaulc*] (Martin le), t. *Paris*, IV, 170. 171. 173. 179. 181. 189. 191. 202. 204. 211. 212. 219.

Gaulteret (Estienne), g. *Lyon*, IV, 118. 146. 163. 192. 202. 244.

— (Robert), m. puis g. *Bourges*, IV, 231. 279.

Gaultier (Bernart), monnayeur, puis prévôt *La Rochelle*, III, 311. 324.

— (Hélias), g. *Mâcon*, I, 274. 277.

Gaultier (Robert, Robin), gm. (1420-1436), II, 251 à III, 133.

Gaultier (Vincent), t. *La Rochelle*, III, 49. 60.

Gaumel (Jehan), t. c. *Tournai*, III, 65.

Gauterel, *lisez* Gaulteret.

Gautier [*Gontier*, *Gonthier*] (Lanbert), m. *Saint-Pourçain*, I, 514. 520.

— (Pierre), m. et t. c. *Crémieux*, II, 291. III, 110. 114. 115.

Gauvain [*Gaveyn*, *Gouin*] (Jacques), t. *Grenoble*, IV, 192. 214.

Gavaut (Remon), m. *Montreuil-Bonnin*, I, 172. 181.

Gayant (Jacques), candidat à la maîtrise générale, IV, 267.

Gencian (Perrin), m. *Paris*, II, 43.

Genebrières (Jehan de, l'ainé), m. *Montpellier*, III, 370. 410. IV, 99. 100. 106.

— (Jehan de), m. *Villeneuve*, IV, 68. 85. 90.

Genetier, *lisez* Gaultier.

Genevau (Guillaume), t. c. *Nevers*, II, 302.

Genevois [*-voys*, en latin *Genevesius*] (Jehan), cg. *Romans*, III, 73. 87. 90. 92. 103. 106. 113. 118. 128. 130.

Genillac (Macelet de), gm. (1426), II, 371.

Genillac (Thevenin de), II, 356.

Genouilhac [*Genoilhac*, *Janilhac*, *Jenoilhac*, etc.] (Thomas de), g. *Bourges*, II, 288. 289. 311. 340. 342.

Gente (Jehan), g. *Paris*, II, 344. 345. 349. 352. 355. 359. 360. 365. 366. 370. 373. 376. 380. 383. 391. 392. III, 130-132. 134. 135.

Gentet [*Jantet*] (Jacques), m. *Romans*, IV, 160. 191. 198. 200. 204-207. 221. 227. 294.

Gentian [*Gencien*, *Gencian*, *Gentien*] (Jehan), gm. (1370-1386), I, 510 à II, 37.

— (Jehan), gm. (1436-1457), III, 132 à 216.

— (Pierre), gm. (1399-1426), II, 107 à III, 46. *Voir* II, 380 (année 1428).

— *Voir* Gencian.

Georges [*Georgs*] (Jehan), m. *Bourges*, IV, 411. 422. 425. 430. 447. 452. 465.

Germain (Guiot, Guy), cg. *Romans*, III, 155. 157. 158. 167. 172. 175.

Germain (Pierre), gm. (1406), II, 138.

Germaing (J.), g. *Romans*, IV, 207.

Geslin (Ymbert), g. *Nantes*, IV, 379. 412.

Gestand, *lisez* Gastaud.

Geubert (Jehan), g. *Angers*, II, 265; g. *Embrun* et *Briançon*, II, 148.

Gianfilace [*-liace*] (Aymar), m. *Montpellier*, I, 499. 500.

— [*Jamfilliacci*] (Rosset), m. *Rochegude*, I, 502. 503. 507.

Giffart (Jehan), m. *Angers*, II, 182.

— (Philippot), g. *Toulouse*, I, 372. 468. 470. 503.

Giffart (Philippes), gm. (1381-1403), II, 10 à 125. 181. *Voir* I, 219.

Gilbaut, *voir* Engibaut.

Gilier, *voir* Gillet.

Gilles [*Giles*] (Guillaume), t. c. *Toulouse*, II, 265. 288.

— (Jehan), g. *Chaumont*, I, 427.

Gillet [*Gilier*] (Jacques), m. *Romans*, IV, 10. 18.

— [*Gilet*] (Jehan), monnayeur à *Perpignan*, III, 311. 317.

Ginbail [*Gimbail*, *Gimbal*, *Guenbal*, *Guimbal*, *Gymbail*, etc.] (Antoine), à *Bourges*, IV, 392.

— (Jehan), m. *Villefranche*, *Tours* et *Bourges*, IV, 338. 353. 357. 359. 360. 363. 366. 373. 376. 378. 390-392. 395. 406. 413. 420. 432. 437. 438.

Girart [*Girard*] (Guillaume), g. *La Rochelle*, III, 305.

— (Julien), m. *Dijon*, II, 151.

— (Nicolle), g. *Angers*, III, 406. IV, 68. 88. 89. 177. 183. 197.

— (Vincent), ouvrier *Aix*, IV, 406.

Girault [*-aud*] (Guillaume), g. *Lyon*, IV, 126. 146. 163.

— (Robert), m. *Bordeaux*, IV, 104. 106. 110. 112. 116. 132. 138. 139. 143. 173. 192. 211. 212. 221. 232. 240. 247. 448.

Giroult [*Girault*] (Guillaume), g. et m. *Tours*, IV, 149. 178. 182. 193. 204. 208. 209. 215. 221. 233. 247. 251.

Gisors (Jehannin de), m. *Troyes*, I, 434. 435.

Gissors (Jehan de), m. *Saint-Lô*, I, 470.

Glandière (Guillaume), g. *Toulouse*, III, 288.

Glanne (Nicolas), m. intérimaire, *Paris*, IV, 311.

— (Olivier), m. *Paris*, IV, 291. 299. 301-303. 306. 307. 309. 311. 313. 315. 317. 327. 330. 335-337. 339. 340. 347. 350. 355. 359.

Gobert (Jehan), g. *Auxerre*, II, 373. 378.

Gobin [*Jobin*] (Andrieu, André), g. *Poitiers*, I, 372. 375. 404.

— (Andry), g. *Angers*, I, 468; à *Tours*, I, 389; g. *Troyes*, I, 292.

— (Guillaume, père de Jehan), g. *Tours*, I, 545. II, 19.

— (Jehan), m. *Tours*, I, 389; g. *Poitiers*, I, 525; g. *Tours*, ensuite *Poitiers*, II, 19. 33. 65. 90. 147.

Godeau (Maxe), g. *Tournai*, I, 372.
Godet (Guillaume), cg. *La Rochelle*, IV, 85.
— (Thomas du), g. *Rouen*, I, 400. 411. 414. 426. 433. 437. 441. 446.
Godin, *voir* Gaudin.
Godoin (Thomas), à *Rouen*, I, 535.
Goges, *voir* Gouges.
Gohielle (Jehan), ouvrier à *Châlons*, II, 209.
Gomet (Jehan), t. *Lyon*, puis *Crémieux*, III, 198.
Gondrac, *voir* Jondrac.
Gondrain (Benigne), g. *Dijon*, IV, 127.
— (Pierre), cg. *Dijon*, IV, 127.
Goneau (Guillaume), t. c. *Nevers*, II, 303.
Gontaut (Pabiac de), m. *Toulouse*, I, 497. 498. 502-505.
Gontier [*Gonthier*], *voir* Gautier.
Gopil, *voir* Goupil.
Gordoin (Guichard), cogneur à *Grenoble*, III, 344.
Gordon, *voir* Gourdon.
Gosse (Pierre), m. *La Rochelle*, puis *Tours*, II, 88. 89. 105. 118. 122. 123. 137.
Gouges [*Goges*] (Jehan), t. c. *Montpellier*, II, 309.
Gouin, *lisez* Gauvain.
Goulart (Jehan), g. *Sainte-Menehould*, II, 82. 87. 92. 107.
Goule (Jacquet), cg. *Rouen*, II, 388.
Goupil [*Gouppil*] (Jehan le), gm. (1420-1432), II, 327 à 388.
Goupil [*Gopil*] (Jehan le), m. *Saint-Lô*, II, 124. 128. 129. 131. 133. 145. 149. 150-152. 159. 160. 189. 190. 196.
— [*Gouppil*] (Loys le), g. *Saint-Lô*, III, 336.
— (Richart le), g. *Saint-Lô*, II, 90. 104. 106.
Gourdon [*Gordon*] (Nicolas), cg. *Romans*, III, 266. 275. 277. 280. 283. 290. 293. 294. 297. 298. 308. 314. 325. 326. 343. 374. 380. 383. 411. 414. IV, 10. 15. 18. 36. 51. 80.
Gournay (Jehan de), ess. *Troyes*, II, 348. III, 140.
Gousse (Mathurin), t. *Angers*, IV, 177.
Gouveau (Guillaume), g. *Nevers*, II, 355.
Gouvion (Jehan), III, 120.
Goux (Jehan le), ouvrier à *Paris*, II, 204.
Goyet (Jehan), g. *Paris*, IV, 470.
Grabelz (Jehan de), g. *Le Puy*, III, 46.
Grain [*Grin*] (Drieu, Dreuc), g. *Saint-Quentin*, II, 190. 368. 369.
Grand (Jofroy le), t. *Troyes*, IV, 6.
Grange (Jehan de la), t. *Montélimar*, IV, 463; à *Paris*, II, 383; m. *Saint-Quentin*, II, 372.
Grange (Michel de la), gm. (1460-1483), III, 233 à 300.
Grant (Jacquet le), m. *Saint-Pourçain*, III, 274.
— (Jehan le), t. c. *Toulouse*, III, 168. 169.
Grant-Rain (Jehan de), m. *Saint-Quentin*, II, 120.
Gras [*Grassi*] (Jehan), g. *Romans*, II, 76. 110. 176. 182. 186. 192. 204. 212. 266. 301.
— (Pierre), cg. *Montélimar*, III, 158; cg. *Tours*, III, 154.
— (Michau le), vice-g. *Troyes*, II, 97. 98.
Gravière (Jehan), g. *Saint-Pourçain*, I, 409. 416.
Gray [*Grey*] (Amaury, Almauri de), gm. (1327-1350), I, 206 à 275.
Gray (Jehan de), cg. *Dijon*, II, 281. 314.
Greef, *voir* Greel.
Greel [*Grel, Greef, Griel, Groel*] (Guillaume), g. *La Rochelle*, II, 47. 51. 102. 128. 144.
Grellon, *lisez* Grillon.
Grenoble, *voir* Sirodes.
Greslet (Guillaume), cg. *Bourges*, IV, 262.
Grey, *voir* Gray.
Griel, *voir* Greel.
Grillon (Pierre), t. *Tours*, IV, 333. 336.
Grin, *voir* Grain.
Griveau (Émond), m. *Troyes*, IV, 293. 299. 305.
— (Guillaume), m. *Limoges*, III, 338; m. *Troyes*, III, 274. 276. 281. 320. 356. 370. 394. 396. 398. 409. IV, 13. 82. 85.
— (Jehan), t. c. *Angers*, II, 265; ess. *Troyes*, IV, 405.
— (Sauxon), ess. *Troyes*, IV, 293.
— *lisez* Grumeau.
Griveaul [*Gry-*] (Pierre le), g. *Dijon*, IV, 422. 438.
Groel, *voir* Greel.
Groignat (Guillebert), m. *Saint-Pourçain*, I, 339. 341.
Gros (Jehan), g. *Romans*, II, 144. 147.
— (Pierre), ess. *Montélimar*, III, 174.
Grumeau (Jehannin le jeune, Jehan), m. *Amiens* et *Saint-Quentin*, II, 353. 367. 385. III, 129.
— (Pierre), m. *Amiens* et *Saint-Quentin*, II, 353. 354. 368. 369. 378. 381. 383. 385. 389. III, 367.
Guef (Pierre), m. *Châlons*, II, 306. 310. 312. 341. 346.
Gueltrin [*Guetin*] (Désiré), g. *Tournai*, II, 284.
Guenet [Gueynet] (Frehain?), t. *Bordeaux*, IV, 245.
— (Remond), g. *Bordeaux*, IV, 104.
— (Simon), g. *Bordeaux*, III, 300. 306. 310. 348. 363. 368. 393. 409. IV, 82. 90. 91. 93. 232. 236. 238. 245. 276.

Guerart (Perinet), ouvrier à *Châlons*, II, 209.

Guerin (François), g. *Figeac*, II, 95.

— (Pierre), m. *Romans*, ensuite *Grenoble*, IV, 260. 267. 268. 271. 275. 276. 278. 279. 292. 295-297. 299. 303. 304. 308. 310. 311. 315. 330-332. 348. 450. 463. 465. 467. 469.

Guermoise, *voir* Garmoise.

Guerre [*en latin* Guerra] (Gillet), m. *Romans*, ensuite *Montélimar*, puis encore *Romans*, III, 120. 128. 141. 144. 145. 157. 158. 172. 173. 175. 178-181. 186. 187. 191. 198. 201. 204. 207. 208. 212-214. 219. 221-223. 230. 231. 247. 262. 263. 266. 275. 277. 280. 283. 284.

Guerry (Pierre), m. *Sommières*, I, 226.

Guettin (Désiré), g. *Tournai*, II, 287.

Gueurrigue (Guy), m. *Toulouse*, I, 181.

Guibal [*Guibail*], *lisez* Ginbail.

Guibert [*Guilbert*, *Guybert*] (Aymery [*Émery*], dit Merigot), m. *Limoges*, IV, 300. 303. 306. 315. 336. 339. 351-353. 369. 374. 376. 380. 384. 392. 412. 419. 426. 445. 447.

— (François), g. *La Rochelle*, II, 148.

— (Guillaume), g. *La Rochelle*, III, 220.

— (Huguet, Hugues), m. *Poitiers*, I, 340-344. 346. 347.

— (Huguet, Huguenot, -net, Huguenin, Hugues), m. *Saint-Pourçain*, I, 358. 362. 364. 368. 371. 376. 391-393. 395. 398. 550. 551. II, 398.

— (Pierre), cg. *Angers*, III, 245; t. *Tours*, IV, 442.

— (Raymon), g. *Rouen*, I, 273; g. *Toulouse*, I, 261.

Guibert (Remond), gm. (1374), I, 529 à 530.

Guichardin (Antoine), m. *Mirabel*, II, 29.

Guidot (Neelle), m. *Tournai*, I, 195. 196.

Guignart (Pierre), m. *Bordeaux*, IV, 247.

Guigo (Bernardin), ess. *Romans*, IV, 271.

Guilbert (Guillaume), à *Rouen*, II, 148.

— *voir* Guibert.

Guilhen [*Guilhein*, *Guilhem*] (François, neveu de Michel), commis de m., puis m. *Lyon*, IV, 311. 323. 329. 355. 365. 366. 377. 398. 399. 411. 414. 416. 418. 423. 428. 429. 434. 436. 437. 443. 447. 454. 456. 460. 462. 465. 468.

— [*Guilhem*, *Guillan*, *Guillain*, etc.] (Michel, Michault), m. *Aix*, puis *Lyon*, IV, 97. 100. 122. 128. 133. 135. 141. 144. 146. 162. 163. 167. 169. 171. 175. 209. 244. 262. 265. 275. 293. 298. 305. 310. 311. 323. 325. 326. 328. 330. 339.

Guillon (Jehan), g. *Mâcon*, I, 434.

Guimbal, *voir* Ginbail.

Guinet (Simon), g. *Bordeaux*, IV, 7.

Guiselin, *voir* Charpentier.

Guotier (Pierre), g. *Tours*, III, 312.

Guyot (Aury), cg. *Paris*, IV, 229.

— (Jehan), cg. *Paris*, IV, 170. 171. 201. 301.

Gymbail [*-bal*], *voir* Ginbail.

Hache (Hanequin de), t. *Mâcon*, II, 30.

Hacqueville (Raoullet de), monnayeur à *Paris*, III, 366.

Haignien, *lisez* Hanin.

Hairau, *lisez* Haran.

Hambourc (Jehan), cg. *Bordeaux*, III, 363.

Hamelet, *lisez* Hametel.

Hametel (Aubert de), cg. puis g. *Tournai*, *Saint-Quentin*, *Angers*, I, 522. II, 21. 44. 49. 65. 66; g. *Troyes*, II, 106. 241.

— (Guillaume de), g. *Paris*, I, 269. 271. 272; m. *Troyes*, I, 228. 294. 298. 395.

Hametel (Guillaume de), gm. (1357-1361), puis trésorier de France, I, 376 à 468. 484.

Hametel (Pierre de), g. *Dijon*, I, 372.

Hamon (Nicolas), g. *Saint-Quentin*, II, 123.

Haneron (Arnoul), g. *Tournai*, III, 252-255.

— [*Henneron*] (Jehan de), m. *Tournai*, III, 18; g. *Tournai*, III, 401. 402. 412. IV, 12. 88.

Hanin [*Hennin*] (Guiot de), t. *Paris*, II, 164. 184. 185. 188. 341. 345. 355. 358. 359. 365. 370.

— [*Hennin*] (Jehan de), t. *Tournai*, III, 66. 91. 105. 224. 228. 241. 246. 247. 249. 251.

Hannetel, *lisez* Hametel.

Hanotin [*Hannotin*], *voir* Varnier.

Haran (Claude), g. *Angers*, IV, 389. 441. 460.

Hary (Colin), t. *La Rochelle*, I, 541.

Hasart, *voir* Hazart.

Hastiveau [*Hdtiveau*] (Raoulin), t. *Bourges*, II, 279. 311. III, 65. 71.

Haulteterres (Pierre de), m. *Poitiers*, III, 58.

Haulteville (Bernardin *ou* Bernart de), g. *Châlons*, II, 187; ouvrier à *Châlons*, II, 209; g. *Sainte-Menehould*, II, 122. 124. 125. 137. 159. 166.

— (Bernardin de, dit Le Meunier [*Monnier*]), g. *Tournai*, II, 110. 115. 116.

Haunin, *lisez* Hanin.

Haus (Aleaume), t. *Mâcon*, I, 521.

Hay (Nicolas), t. *La Rochelle*, I, 535.

Haye (Alexandre de la), t. et cg. *Paris*, IV, 422. 437. 439.

— (Robin de), cg. *Saint-Lô*, I, 311.

Hazart (Jehannin *ou* Jehan le jeune), m. *Troyes*, I, 413. 414. 416. 418. 420. 422. 425-428. 433. 437. 438. 442. II, 49.

Hazart (Jehan), gm. (1390-1402), I, 219 (*fausse date*). II, 65 à 141.

Hechet, *voir* Heschet.

Heffera, Heffrea, *voir* Effreat.

Helchonwez (Aleaume de), g. *Tournai*, III, 217.

Helesnes [*Helleines, Helennes, Helesmes, Helemes*, etc.] (Jacques de), t. c. puis cg. *Tournai*, III, 18. 217.

— (Hierosme de), m. *Tournai*, III, 257. 284. 340.

— (Marc de), t. c. puis m. *Tournai*, III, 175-177. 194. 198. 217. 220. 226. 251. 255.

Hellebout (Guillaume), g. *Rouen*, IV, 224.

Hemon (Michel), à *Angers*, III, 346.

Hennequin (Jehan), m. *Troyes*, III, 274. 276. 281.

Henneron, *voir* Haneron.

Herbaudeau (Clément), g. *Poitiers*, IV, 447. 448.

Herbelle, *voir* Herville.

Herpilly (Jehan), g. *La Rochelle*, IV, 428.

— (Martin), g. *La Rochelle*, IV, 372. 440. 453.

Herville [*-belle*] (Jehan de), cg. *Bayonne*, IV, 237. 238. 255.

Heschet [*Eschet, Heschot*] (Andriet, André), t. *La Rochelle*, II, 58. 62. 81. 174.

Heurtebise [*Hurtebise, -bize*] (Gerardin, Girardin, Guerard de), t. c. et m. *Tournai*, III, 91. 93. 104. 111. 112. 114. 116. 217. 220.

— (Jehan de), cg. *Tournai*, III, 217.

Hirebel, *voir* Yrebel.

Hires (Thomas de, le jeune), cg. *Le Mans*, II, 385.

Hiriart, *voir* Yriart.

Hodoard, *voir* Audouard.

Hoffera, *voir* Effreat.

Hon (Pierre le), t. *Tournai*, III, 359.

Hospinel [*Ospinel*] (Guillaume), m. *Troyes*, I, 451-453. 455. 457. 461. 462. 468.

Houe (Guillaume), g. *Rouen*, IV, 347.

Houppeville (Guillaume de), m. *Rouen*, IV, 319. 328. 330. 336. 337. 340. 351. 352. 355. 365. 375. 376. 386. 390. 391. 393. 395. 406. 410. 413. 419. 428. 432. 436. 438. 447. 448.

Honsse (Jehan), g. *Saint-Quentin*, II, 357. 372.

Houy [*Hoy*] (Guillaume le), g. *Rouen*, IV, 395. 413. 454. 468.

Hubert (Bertran, Bertrand), g. *La Rochelle*, IV, 249. 353. 364. 376.

Hubert (Michel), gm. (1521-1526), IV, 186 à 223.

Hubert (Olivier), t. *La Rochelle*, III, 381. 391. IV, 44. 64. 117. 136.

Hubes (Philippot de), g. *Châlons*, III, 316.

Hue (Jehan), t. c. *Paris*, II, 91. 102. 109; m. *Troyes*, IV, 428. 437. 438. 453. 463. 471.

Huguenin, g. *Rouen*, I, 272.

Huguet (Richard), m. des monnaies, I, 17. 48.

Humbelot (Charles), t. et ess. *Dijon*, III, 385.

— (Huguenin), t. *Dijon*, III, 385.

Hunz (Jehan), gm. (1426), II, 371.

Huon (Yvon), ess. *La Rochelle*, III, 216.

Hurault (Jacques), gm. (1504), IV, 59.

Hure (Simon), g. *Chaumont*, I, 438. 441. 443. 445. 458.

Hurtaut (Pierre), ouvrier à *Paris*, I, 152.

Hurte (Jehan), g. *Romans*, III, 294. 297. 298.

Hurtebise, *voir* Heurtebise.

Huz (Jehan), gm. de *Bretagne*, IV, 413.

Hyriart, *voir* Yriart.

Ichaboud (Michaud), ess. *Grenoble*, III, 349.

Imbert, *voir* Valimbert.

Infanghathin (Cathelin), m., I, 163.

Isbarre [*Iszebarre*], *voir* Yszebarre.

Jabin, *voir* Jobin.

Jadoin, *voir* Jodouin.

Jalliet [*Jaliet, Jaillet*] (Jacques), g. *Crémieux*, III, 340. 354. 358. 375. 381-383. 390. 397. IV, 11, 24. 25. 41. 64. 74. 164.

— (Jehan), monnayeur à *Crémieux*, III, 218.

Jame (Jehan), *voir* Jarze.

Jamfilliacci, *voir* Gianfilace.

Janicot (Mathieu), g. *Bourges*, IV, 107. 112. 155. 168. 174. 200. 239. 255. 260-262.

Janilhac, *voir* Genouilhac.

Jantet, *voir* Gentet.

Janvier, *voir* Johannet.

Janycot, *voir* Johannet.

Jaques [*Jaquez*] (Jehan), t. *Saint-Pourçain*, I, 520. II, 44.

Jaquot (Bernart), m. *Lyon*, III, 5.

Jardin (Jehan du), m. *Rouen*, IV, 20. 47. 52. 54. 59. 88. 94. 105.

Jars (Jehan), gm. (1420), II, 275.

Jarze [*Jame*] (Jehan), m. *Angers*, II, 118. 123. 133. 194. 203.

Jaubert, m. *Bourges*, III, 276.

Jaubert *voir* Chabert.
Jauniet, *voir* Johannet.
Javaillac (Thomassin de), m. *Bourges*, II, 254. — *Voir* Jovaillac.
Jehan-qui-dort, m. *Saint-Pourçain*, I, 462. 463.
Jehanninet, Jehannot, Jehannet, *voir* Johannet.
Jenson (Nicolas), *Paris*, III, 224.
Jerente (Jehan), g. *Marseille*, IV, 439.
Joanneaulx [*-eaux*], *voir* Johanneaulx.
Jobert (Pierre), m. *Bourges*, III, 121. 124; g. *Bourges*, IV, 90.
Jobin [*Jabin*] (Bleuet), ess. *Paris*, III, 247; t. c. *Saint-Pourçain*, III, 223. 233.
— *voir* Gobin.
Jodouin (Pierre), prévôt des ouvriers à *Paris*, II, 209.
— [*Jadoin*] (Pierre, dit Barbastre), t. *Poitiers*, I, 525.
Johanneaulx [*Joanneaux*] (Bertrand), ess. *La Rochelle*, IV, 44.
— [*Jouhen-*, *Jouennaux*] (Gervais), m. *La Rochelle*, III, 293-295. 299. 320. 324. 346. 347. 364. 400.
— (Jehan), m. *La Rochelle*, III, 403. 409. 413. IV, 97. 117. 136.
Johannet [*-not*, *Jehannet*, *-not*, *-ninet*, *Jouynet*, *Jougnet*, *Jauniet*, *Janycot*, *Janvier*] (Gabriel), m. *Saint-Pourçain*, III, 348. 357. 361. 364. 372. 376. 380; IV, 168. 180.
Johannin [*-nini*] (Gobert, Gombert), m. *Montpellier*, I, 272. 313.
Joliet (Jehan), g. *Crémieux*, III, 387.
Jolis (Robin), m. *Paris*, II, 146.
Jolivet (Jehan le), m. *Saint-Lô*, III, 195.
Jonat [*Jonas*] (Jehan), m. *Montélimar*, III, 285. 288. 290. 291.
Jondrac [*Gondrac*] (Bernart de), m. *Poitiers*, I, 356. 358. 364. 372.
Jonis (Claude la), m. *Mirabel*, III, 48.
Jonzelle (V.), à *Limoges*, IV, 176.
Joseph (Laurencin), t. *Villefranche*, II, 280. 283. 284.
Josequin (Jehan), g. *Dijon*, II, 191.
Joubert (Marc), t. *La Rochelle*, IV, 360.
Jouberti, *voir* Chabert.
Joue, *voir* Roche (Jehan de la).
Jouenneaux, *voir* Johanneaulx.
Jougnet, *voir* Johannet.
Jouhanneaux, *voir* Johanneaulx.
Jouhe, *voir* Roche (Jehan de la).
Jourdain (David), t. *Paris*, III, 170.
— (François), m. *Lyon*, III, 196. 214.
Jourdain (Michel), greffier à *Tours*, IV, 350.
Jouynet, *voir* Johannet.
Jovaillac (Thomassin), t. c. *Saint-Pourçain*, II, 283. — *Voir* Javaillac.
Juberti, *voir* Chabert.
Juge (Barthelemy, -olomé, Bertholomi, Berthelemot), g. *Limoges*, IV, 305. 319. 337. 339. 351. 353. 364. 374. 376. 379. 380. 422. 425. 426. 445. 447. 455.
— (Jacques), m. *Limoges*, IV, 318. 326. 334. 337. 339. 351. 359. 442.
— (Jehan), t. c. puis m. *Limoges*, IV, 175. 176. 183. 186. 191. 192. 337.
— (Marcial), t. *Limoges*, IV, 470.
Julian (Antoine), g. *Montélimar*, III, 158. 161. 162. 165. 167. 174. 175. 179. 180.
— (Guillaume de), m. *Limoges*, III, 6.
Julian (Guillaume de), gm. (1428), III, 71.
Julian (Jehan de), m. *Limoges*, III, 44. 60.
Jumel (James), gm. (1386), II, 37.
Jumel (Jehan), m. *Rouen*, IV, 178. 224. 256. 264. 267. 297.
Juré (Macé), m. *La Rochelle*, III, 49. 60.
Juvenel (André), vice-m., puis m. *Villeneuve*, IV, 68. 77. 83.
Juverel, *lisez* Juvenel.

Kaours, *voir* Caours.
Kararcin [Kaoursin? Carency?] (Amelot), m. *Paris*, III, 205.
Kare, *voir* Caré.
Karet [*Kara*, *Liaret*] (Guillaume), m. *Paris*, III, 334. 335. 337. 339.
Kart (Annot), m. *Mâcon*, III, 364.
Klinespoerle (Arnoul), ess. général à *Paris*, III, 138.

Labat (Ramon de), g. *Condom*, I, 537.
Labroce (Pierre), g. *Figeac*, III, 46.
Labrosse (Colynet de), g. *Troyes*, III, 334.
Lacoste [*Lachoste*], *voir* Coste.
Lagny, *voir* Laigny.
Lahitou (Pierre de), m. *Bayonne*, III, 404. 408.
Laigny [*Lagny*] (Miles, Milet de), ess. *Paris*, II, 197. 349. 351. 352.
Lail (Robin de), m. *Rouen*, I, 463.
Laillier [*Lallier*, *Lalier*, *Lailler*] (Gervaisot), commis de m. *Auxerre* et *Troyes*, II, 359.
— (Guillaume), g. *Saint-Lô*, II, 104. 151. 152. 189. 196.

Laillier (Jacques de), m. *Tournai*, II, 201.

— (Jehan), gm. du *Languedoc*, III, 269. 274. 277. 294; m. *Poitiers*, I, 375. 382. 384. 388; m. *Tours*, I, 496; cg. *Saint-Lô*, II, 196.

Laillier (Michel de), gm. (1432), II, 386.

Lainceteau (Jamet), t. *Angers*, I, 477.

Lair (Philippon), g. *Bourges*, III, 275. 289.

Lalemant [*-ment, Alamand*] (Guillaume), t. c. *Bourges*, III, 122. 124.

— (Pierre), g. *Grenoble*, III, 341. 415. IV, 43.

Lalier, Lallier, *voir* Laillier.

Lambert (Antoine), m. *Montélimar*, IV, 248. 294.

— (Estiennot), m. *Saint-Quentin*, II, 372.

— (Guillaume), m. *Sainte-Menehould*, II, 126.

Lambert (Jehan), gm. (1331-1356), I, 217-366.

Lambert (Jehan), m. *Saint-Pourçain*, I, 228.

— (Jehan, le jeune), g. *Mâcon*, I, 287.

— (Robin), m. *Rouen*, II, 352. 353.

Lambressec, Lambrussel, *lisez* Laubrussel.

Lamenseau, *voir* Manceau (le).

Lamyer (Hugues), à *Montpellier*, IV, 223; m. *Toulouse*, IV, 241. 249. 278. 279. 285. 291. 296. 297. 306. 308. 309. 311. 319. 322. 329. 335. 336. 338. 354. 356. 418; m. *Villefranche*, IV, 257.

Lanbrussel, *lisez* Laubrussel.

Lande (Jehan de la), m. *Bourges*, I, 405-409. 414. 415. 417. 420. 423. 427. 428. 420. 431. 436. 442. 444. 449. 452.

— (Pierre de la), g. *Bayonne*, IV, 116. 152. 166. 222. 237. 238.

Landery, *voir* Landry.

Landes [*Landry*] (Arnoul de), m., II, 259. 261.

— (Bertault de), m. *Paris*, I, 533.

Landes (Bertaut de), gm. (1386-1398), II, 37 à 103.

— (Denis de), gm. (1467-1475. 1483-1493), III, 258 à 279. 300 à 369.

— (Nicolas de), gm. (1338-1342), I, 223 à 241.

— (Pierre de), gm. (1436-1467), III, 134 à 258.

Landes (Pierre de), t. c. *Amiens*, II, 353; m. et t. c. *Paris*, II, 297. 302. 314. 339. 349. 357. 359. 370. 372. 384. 387. 390.

Landevy [*-ny, Lendeny*] (Jehan), m. *Angers*, III, 310. 336. 347. 360. 372. 373. 386. 393. 406. 414. IV, 25. 39. 68. 88. 94. 110.

— (Laurent), cg. *Angers*, IV, 389. 409. 441. 460.

Landry (Perrin, Pierre), g. *Romans*, III, 191. 193. 195. 198. 213. 222.

— *voir* Landes.

Lane (Guillaume), g. *Rouen*, IV, 406.

Langlois [*-loys, Lenglois*] (Grégoire), m. *Tours*, III, 94.

— (Jacquin, Jacques), g. *Paris*, II, 94. 272. 301. 306. 349; cg. *Paris*, II, 359. 384. 386.

— (Jehan), cg. *Paris*, II, 100; cg. *Paris*, III, 223. 234. 254. 261. 284. 311. 334.337. IV, 32. 34. 75.

— (Jehan, le jeune), ouvrier à *Rouen*, II, 329.

— (Martin), cg. *Tours*, II, 90.

Langres (Jehan de), t. *Paris*, II, 117. 137. 164.

Lanneau (Jehan), g. *Tours*, IV, 350.

Lans, *voir* Lens.

Lantacchi [*Lantaschi, Lantaz, Lentacchi*] (Martinet, dit Mercier), m. Mirabel, III, 29. 48. 52.

Lantermont, *voir* Lentremont.

Laplace (Colin de), monnayeur à *Rouen*, II, 329.

Larçay [*Larça, Larsay, Larosay*] (Guillaume de), g. *Montpellier*, I, 363. 372; g. *Poitiers*, I, 375; g. *Tours*, I, 389.

Larcher [*Larchet*] (Pierre), gm. (1374-1381), I, 527 à II, 9.

Larchier [*Larcher, -ches*] (Andry, André), g. *Saint-Lô*, IV, 89. 90. 100.

Large (Giles, Gilet le; père de Jehan), g. *Poitiers*, *La Rochelle*, puis *Tours*, I, 538. II, 14. 31. 34. 61.

— (Jehan le), g. *Tours* et *Poitiers*, II, 61. 65. 69.

Larosay, *voir* Larçay.

Larroy (Bertrand [*une fois* Pierre] de), m. *Bayonne*, III, 347. 364. 381. 384. 399. 404. 411. IV, 5. 10. 11. 22. 37. 41.

Larsay, *voir* Larçay.

Laubrussel [*Lanbr-*, *Lambr-*, etc.] (Colinet, Nicolas de), g. *Troyes*, III, 209. 240. 394. 396. 398. IV, 6. 40. 56.

— (Guillaume de), g. *Troyes*, IV, 159. 186. 401.

— [*Lambressec*] (Olivier de), g. *Troyes*, IV, 13.

Laulne (Christophle), affineur, puis m. *Paris*, IV, 349. 355. 357. 362. 369. 370. 372. 375. 382. 383. 385. 396; m. *Tours*, IV, 319. 329. 332. 334. 335. 340. 345. 352. 368. 394. 396. 412. 422. 424. 426. 428. 430. 437. 442. 444. 445. 448. 449. 451. 452. 454. 461. 465; g. *Tours*, IV, 469; serviteur du m. de *Tours*, IV, 326.

— (Pierre de, père de Christophle), affineur, puis m. *Paris*, IV, 345. 380. 382. 383.

Launes (Henry de), I, 249.

Lauraine, *voir* Lorraine.

Laurens (Karles), m. *Montélimar*, IV, 69-71. 75. 76.

Lauret (Yvonet du), g. *Saint-Lô*, III, 202.

Lausmonnerie (Estienne), cg. *Limoges*, III, 267. — *Voir* Aumosnerie.

Lautier (Philippe de), gm. (1536-1546), IV, 218. 309 à 458.

Lautremont, *voir* Lentremont.

Lazare (Mathieu), g. *Saint-Pourçain*, I, 409.

Lazari [*Lazar*] (Otholino, Othellin), m. *Mirabel*, I, 311. 322; t. c. *Montpellier*, II, 23.

Lecesne, *voir* Cesne (le).

Lecire, *voir* Letisse.

Legais (Jehan), t. *Paris*, II, 35.

Legier, *voir* Ligier.

Lembert, *voir* Lambert.

Lemire (Jehan), g. *Montélimar*, III, 153.

Lempereur (Pierre), cg. *Paris*, II, 63.

Lenchart, *voir* Louchart.

Lendeny, *voir* Landevy.

Lendry, *voir* Landry.

Lengres *voir* Langres.

Lengua [*Lenga*] (Honorat de), g. *Villeneuve*, IV, 234. 256. 272.

Lens [*Lans*] (Michelet de), t. *Saint-Lô*, I, 538. 539; t. *Troyes*, I, 477.

Lentacchi, *voir* Lantacchi.

Lentremont [*-mon, Lantermont, Lautremont*] (Pierre, Perrin), t. c. *Montpellier*, III, 137. 161-163. 169. 170.

Leonnet, *voir* Lionel.

Lermes, *voir* Lesmes.

Lerote (Thomas), t. *Auxonne*, II, 287.

Lescar (Regnault de), g. *Limoges*, II, 41.

Lescampe (Pierre de), t. *Poitiers*, I, 518; ess. *La Rochelle*, I, 527.

Lesclat, *voir* Esclat.

Lescuellier [*Lescuillier, -cueillier, -cuelier*] (Pierre), m. *Montreuil-Bonnin*, puis gm. (1347-1349), I, 220-222. 225; gm. I, 254 à 269.

Lesgaré [*-garey*] (Pierre), m. *Rouen*, IV, 147. 161. 163. 165. 169. 176. 181.

Lesgue (Guillaume de), m. *Sainte-Menehould*, II, 142.

Lesleu (Guillaume), t. *Saint-Lô*, IV, 149.

Lesmes [*Lermes*] (Huc, Huet de), g. *Amiens*, II, 368. 368. 388. 389.

— (Jehan de), cg. *Rouen*, II, 110.

Lespinace [*-asse*] (Gaubert, Jobert de), m. *Montreuil-Bonnin*, I, 240. 241. 244.

— (Guillaume), gm. du *Languedoc*, I, 535. 537. 538; m. *Condom*, II, 22; m. *Domme*, II, 11; m. *Rouen*, I, 469; m. *Toulouse*, I, 329. 330. 332. 333. 335. 337. 339. 400. 494. 495.

Letisse [*Letice, Letire, Letyre, Lecire*] (Bonaventure), g. *Grenoble*, IV, 351. 352. 354. 373. 374. 396. 400. 424. 434. 436.

— (Claude), g. *Grenoble*, IV, 43.

Leurier (Ogier), à *Paris*, I, 255.

Levault (Jehan), commis de m. *Bourges*, IV, 420.

Levesque (Pierre), t. *Paris*, I, 364. 545.

Leze (Antoine), monnayeur à *Saint-Quentin*, IV, 27.

Lhuysdefer (Robin de), t. *Angers*, III, 220. 281.

Lichieu [*Licheu*] (Geuffrin, Geufroy de), ess. et vice-g. *Sainte-Menehould*, puis g. *Châlons*, II, 95. 137. 356.

Lieppart (Loys), m. *Montpellier*, III, 202. 209.

Lieur (Jacques le), g. *Rouen*, II, 388.

Ligier [*Legier, Liger, Leger*] (Geoffroy, Geuffroy, Guiffroy, Geouffroy), t. *Troyes*, III, 338. 340. 345. 347. 353. 359. 394. 396. IV, 13.

— (Philippon), t. *Limoges*, III, 6.

Lignères (Lorans de), m. *Dijon*, I, 330.

Lille, *voir* Lisle.

Limage [*Lym-*] (Lorens de), m. *Rouen*, I, 453. 459. 461. 463.

Linieres (Mahieu de), gm. (1403), II, 125.

Limeru (Jehan), g. *Tours*, IV, 312.

Lionel [*Lionelli, Lionet, Lyonnet, Leonnet*, etc.] (Jaime, Jame, Jacquin, Jacques), m. *Montélimar*, III, 56. 69. 89. 93. 102. 117. 118. 131. 149. 158. 161. 162. 165-167. 171. 172. 174. 220. 222. 225. 227.

— (Jaume), ess. *Montélimar*, III, 201.

— (Pierre), m. *Montélimar*, III, 220.

Liser (Jehan de), t. c. *Toulouse*, II, 249. 250.

Lisle (André de), g. *Grenoble*, IV, 367. 374. 400. 424. 436. 444. 449. 450. 465. 467; t. *Grenoble*, IV, 362. 363.

— (Denis de), m. *Tournai*, III, 160.

— (Hector de), g. *Romans*, IV, 310. 313. 404. 446.

Litres (Raymon de), m. *Villefranche*, II, 50.

Lobot [*Lobet*] (George), m. et t. c. *Perpignan*, III, 251 255.

Loffenero (Philippot), g. *Saint-Lô*, I, 474.

Loingnez [*Louignes, Lougnes*] (Jehan de), g. *Chaumont*, I, 443. 445. 458.

Lombart (Guiot *ou* Guy Dimanche, dit le), m. *Tournai*, puis *Amiens*, III, 355. 373. 399. 401. 402. 404. 412. IV, 2. 7. 12. 34. 38. 45. 46. 70. 83.

Longueville (Claude de), g. *Lyon*, IV, 328. 366. 385. 405. 417. 423.

Lorraine [*Louraigne, Lauraine*] (Jehan de), m. et t. c. *Tours*, III, 41. 45. 46. 69. 73. 84. 85. 120.

Los [*Lot*], *voir* Vaulx.

Louchart [*Leuchart*, *Lenchart*] (Colart, Colin, *une fois* Jehan), g. *Saint-Quentin*, II, 108. 120. 189-191. 194.

Lougnes, Louignes, *voir* Loingnez.

Loup (Antoine), t. *Crémieux*, *Montélimar* et *Romans*, III, 81. 83. 86. 87. 90. 92. 103. 106. 113. 118.

Louvet (Jacques), m. *Saint-Lô*, IV, 194. 202.

Louviers (Jacques de), cg. *Paris*, IV, 301. 307. 324. 347. 369. 375. 382. 384. 386. 408. 422.

Loyet [*Loyat*, *Louyat*] (Huguenin), t. *Dijon*, III, 228.

— (Perrenot, Pierre), t. *Dijon* et *Châlons*, III, 75. 116. 141.

Loysel (Guillaume), gm. de *Bretagne*, IV, 198.

Loze (François), m. *Montpellier*, IV, 428.

Lucenay (Jehan de, fils de Philippe), m. *Dijon*, III, 56.

— (Philippes de), m. *Dijon*, III, 56; t. c. *Nevers*, II, 302. 303.

Lucheul (Joffrin de), ouvrier à *Châlons*, II, 209.

Luchieu (Geoffroy de), ess. *Sainte-Menehould*, II, 92.

— (Jacquet, Jacquot, Jacques de), t. *Rouen*, I, 314. 339. 340. 343.

— (Jehan de), ess. *Rouen*, I, 504.

— (Mahieu de), t. *Troyes*, I, 540.

— (Michel de). t. *Rouen*, I, 357.

Luillier [*Luylier*] (Cosme), gm. (1537-1544), IV, 313 à 431.

— (Estienne), gm. (1427), II, 373.

Luillier (Estienne), m. *Châlons*, II, 349. 359. 365. 382.

— (Guyon, Guion), m. *Amiens*, II, 353. 377; t. c. et m. *Auxerre*, II, 381. III, 140; m. *Châlons*, II, 217. 360; m. II, 259. 261 (*appelé* Lautier *par erreur*); changeur sur le Pont de Paris, puis g. *Paris*, II, 384. 387. 391. III, 134.

Luisdefer, *voir* Lhuysdefer.

Luneau (Jehan), g. *Tours*, IV, 338. 362.

Lunel (Pierre de), t. *La Rochelle*, II, 315.

Lyon (Simon), m. et t. c. *Toulouse*, III, 251. 255. 256.

Lyonet, *voir* Lionel.

Maance, *voir* Mante.

Machau (Hugues), m. *Paris*, I, 175. 183.

Machette (Guillaume), t. et ess. *Montpellier*, III, 313.

Maçon [*Masson*] (Germain le), gm. (1486-1498), III, 312 à IV, 7; gm. (1523-1530), IV, 211 à 270.

— (Guillaume le), gm. (1461-1475), III, 240 à 305.

Mage (Guiot le), g. *Châlons*, III, 213.

Magnier (Jehan le), g. *Tournai*, I, 536.

Magnier (Pasquier le), *voir* Marié.

Mahocte (Guillaume), t. et ess. *Montpellier*, III, 244.

Maignennes (Jehan de), m. *Rouen*, I, 172.

Maignier (Thomas), m. *Villefranche*, II, 306. 312.

Maigreffort (Jacques de), m. *La Rochelle*, III, 294.

Mailhe [*Maille*] (François), t. *Romans*, IV, 469. 470.

Maillart (Colin, Nicolas), m. *Rennes*, IV, 455. 456. 461. 466. 468. 469; g. *Rouen*, puis *Tournai*, I, 543. II, 44. 51. 65. 66; ess. *Rouen*, IV, 222.

— *voir* Mallart.

Maillart (Raoulet, Raoul), gm. (1338-1389), I, 219 à II, 58.

Mainer (Thonnon), à *Villefranche*, III, 6.

Maire, *lisez* Marié.

Maisdon, *voir* Masdon.

Maistre (Enymond, Aymon le) [*en latin* Enymundus Magister], m. *Crémieux*, III, 394. 395. 397. 400. 404. IV, 11. 22. 24. 29-31. 33. 39. 41. 61. 67.

— [*Mestre*] (Guillaume), m. *Montpellier*, I, 182; m. *Sommières*, I, 167. 171.

— (Humbert le, frère et prédécesseur d'Enymond), m. *Crémieux*, puis *Lyon*, III, 341. 358. 375. 381-383. 387. 390. 391. 395. IV, 39. 61. 98.

— (Jehan le), m. *Angers*, II, 194; m. *Tours*, III, 30.

— (Pierre le, fils de Thomas), g. et m. *Crémieux*, IV, 305. 312. 315-317. 321-323. 325. 328. 330. 332. 355.

— (Robert le), g. *Toulouse*, III, 293.

— (Thomas le), g. et cg. *Crémieux*, IV, 158. 160. 164. 174. 230. 243. 264. 309. 312. 314.

Maladerie (Catherin de la), g. *Crémieux*, III, 357.

Malaimey (Guillaume de), g. *Chaumont*, I, 468.

Malbin (Geffrin), g. *Mâcon*, I, 468.

Malboys [*Malle-*] (Jehan), cg. *Romans*, IV, 196.

Maledent [*Malledan*] (Pierre), g. *Limoges*, III, 282. 286. 298. 300. 302.

Malefe (Gilles), cg. *Amiens*, IV, 83.

Malespine (Balthazar), g. *Aix*, IV, 436.

— (Jehan), g. *Aix*, IV, 406.

— (Martin), m. *Aix*, IV, 411.

Mallard, *voir* Maillart.

Mallart [*Malart*, *Malars*] (Barthélemy), m. *Montpellier*, III, 161-163.

— (Jehannot, Jehan), m. *Montpellier*, III, 151. 267. 270. 281. 289. 290. 295. 299. 339. 343.

— (Pericau), m. *Montpellier*, III, 254.

Mallet (Simonet), m. puis ess. *Grenoble*, IV, 80. 120. 166. 263. 271. 274.

Malof, *voir* Allof.

Malorespectu (Johannes de), monnayeur à *Paris*, I, 191.

Manassins (Girard de), m. *Pont-de-Sorgue*, I, 133.

Mance, *voir* Mante.

Manceau (Jamet le), t. *Angers*, II, 108.

Manceaux (Jehan), g. *Villefranche*, IV, 147.

Mancel (Guillaume), m. *Saint-Lô*, II, 74-76.

— [*Mansel*, *Mensel*] (Jehan), t. c. et m. *Saint-Lô*, I, 539. 542. 544. II, 364. III, 331.

— (Pierre, père de Jehan), t. *Saint-Lô*, III, 331.

Mandele (Pierre), g. *Sainte-Menehould*, II, 109.

Mandole (Pierre), cg. *Paris*, II, 192. 228. 296. 317. 355. 365. 366. 369. 383. 384.

Maniari (Antoine), g. *Romans*, III, 195. 198.

Mansault (Remon), gm. de *Normandie*, III, 230.

Mansel (Julian), m. *Rouen*, II, 20.

— *voir* Mancel.

Mante (Geoffroy, Gieffroy de), gm. (1337-1338), I, 220-221.

Mante [*Mance*] (Gieffroy de), m. *Paris*, I, 226.

— [*Maance*] (Jehan de), g. *Troyes*, I, 402. 409. 411. 416. 425. 452. 455.

Mante (Jehannin de), gm. (1338-1339), I, 222-224.

Mante [*Maante*, *Maance*] (Pierre de), m. *Paris*, I, 168. 177-179.

Mantin (Antoine), g. *Villeneuve*, IV, 35.

— [*Mantil*, *Mentil*] (Antoine de *ou* du), g. *Grenoble*, IV, 49. 75. 99. 120. 132. 166. 192. 200. 227. 264. 270. 271. 274.

— (Charles), m. *Bordeaux*, IV, 348.

Maqueron (Chouet), g. *Toulouse*, II, 126.

Marboier (Juffroy), g. *Saint-Lô*, I, 474.

Marc (Pierre), m. *Rouen*, I, 317.

— (Remond), m. *Paris*, II, 371. 372. 375-377. 380.

Marcadier, *voir* Mercadier.

Marcel (Adenis), m. *Rouen*, II, 117.

— (Andriet, Andry), t. c. et m. *Le Mans*, II, 385-387; t. c. *Paris*, II, 391.

— (Denys), ouvrier à *Paris*, IV, 377.

— (Estienne), m. *Loches*, I, 261.

Marcel (Estienne, Thevenin), m. *Rouen*, puis gm. (1444) II, 365. 374. 376. 379. 381. 383-385. 388-390. 393.

Marcel (Guillaume), m. *Rouen*, I, 543. II, 34. 35. 67.

— (Jacquet), m. *Rouen*, II, 80.

Marcel (Jehan), gm. (1427), II, 373.

Marcel (Jehan), m. et t. c. *Rouen*, II, 208. 339; g. *Sainte-Menehould*, II, 112.

Marcel (Perrin), m. *Rouen*, II, 44.

Marcel (Ysambert), gm. (1403), II, 125.

Marcel, *voir* Mancel.

Marcellus, prévôt à *Paris*, I, 120.

Marceur [*peut-être* Mancel] (Jehan), m. *Saint-Lô*, II, 323.

Marchant (Andriet), cg. *La Rochelle*, III, 49.

— (Marc), g. *Dijon* et *Châlons*, II, 20.

— (Toutain le), g. *Rouen*, II, 111.

Marche (Berthelemy de la), m. *Paris*, II, 19.

— (Jehan de la), t. c. *Chaumont*, I, 436. 438. 441. 443.

Marcou (François), g. *Bordeaux*, IV, 372. 389.

— *voir* Marion.

Mareil, *voir* Mareuil.

Marengue (Martin), g. *Arras*, II, 349. 356. 366.

Mares (Alexandre des), gm. (1426), II, 371.

Mareschal (François), t. *Montélimar* et *Romans*, III, 201. 203. 207. 213. 220. 222. 225. 230.

— (Gillot le), g. *Saint-Pourçain*, I, 468.

Mareschal (Jehan le), m. *Paris*, ensuite gm. (1392-1420), I, 533. 545. II, 7. 9. 16-18. 20-22. 24. 29. 35-38. 46. 50. — II, 76 à 258.

Mareschal (Jehan le), m. et t. c. *Paris*, II, 146. 147. 153. 160.

— (Pierre le), m. *Troyes*, I, 228.

Mareschal (Pierre *ou* Pierret le), gm. (1337-1374), I, 220 à 533.

Mareschau (Hilaret, Hilaire), ess. *Poitiers*, III, 388. IV, 69.

Mareuil [*Mareil*] (Bertrand de), t. *Amiens*, IV, 36.

— [*Marueil*] (Estienne de), g. et ess. *Mirabel*, II, 301. III, 8. 13. 50; ess. *Montélimar*, III, 59.

Mareuil [*Marcul*] (Jehan de), gm. (1401), II, 112.

Mareuil (Jehan de), gm. du *Dauphiné*, II, 281; auditeur des comptes delphinaux, II, 279. 296. 301; (fonctions incertaines) en Dauphiné, II, 30. 34; g. *Mirabel*, II, 233; cg. *Montélimar*, III, 220. 222. 225.

— (Jehan de, le jeune), g. *Romans* et m. *Crémieux*, II, 266. 267. 272. 286. 288. III, 23. 44. 48.

Margaix (Jacques des), m. *Tournai*, IV, 33. 45. 88.

Margal [*Morgal*] (Barthélemy de), g. des affineries, puis m. *Paris*, II, 112. 349-351.

Margerie (Jehan), g. *Paris*, I, 269. 271; m. *Rouen*, I, 259. 261.

Margerie [*-guerin*, *-gerin*, *-git*] (Jehan), gm. (1343-1361), I, 244 à 469.

Mariac, *voir* Marriac.

Marié (Guillaume le), m. et g. *Angers*, II, 137. 182; m.

Rouen, II, 123. 148; m. *Saint-Lô*, II, 78. 80-84. 87. 89-93. 96. 98. 104. 113.

— (Pasquier le, frère de Guillaume), g. *Angers*, puis *Rouen*, *La Rochelle* et encore *Angers*, II, 28. 34. 65-67. 88. 108. 110. 115-117. 137.

— (Pierre le), m. *Rouen*, II, 43; m. et t. c. *Saint-Lô*, II, 66. 78. 80-84. 87. 89-93. 96. 98; vice-g. *Angers*, II, 66. 108.

Marin (Jehan), g. *Toulouse*, II, 170. 233. III, 40. 44.

— (Pierre), m. *Montélimar*, IV, 210-212. 225.

Marion (Jehan), t. *Grenoble*, IV, 49. 80. 99. 120. 132. 185. 205. 214. 230.

Mariot, *voir* Marriot.

Marle (Georges), m. *Saint-Pourçain*, II, 37. 44.

Marle [*Merle*], gm. (1409), II, 150.

— (Germain, *parfois* Jehan de), gm. (1475-1528), I, 8. III, 278 à IV, 252.

Marli (Adenet de), g. *Limoges*, III, 6.

Marnan (Jacques), g. *Montpellier*, IV, 62.

Marqaiz, *lisez* Margaix.

Marque (Bernard de), m. *Toulouse*, IV, 256. 263. 281. 322.

— (Gaillard de), t. *Toulouse*, IV, 283. 288.

— [*Marques*] (Pierre), t. et ess. *Angers*, III, 244. 266.

Marriac [*Mariac*, *Marrac*] (Jehannot, Jehan de), m. *Bayonne*, IV, 41. 44. 74. 84. 97. 100. 101. 105. 115. 116. 140. 158.

Marriot [*Mariot*] (Estienne), m. *Dijon*, IV, 15.

— (Girart, Gerard), m. *Dijon* et *Châlons*, II, 116. 118. 143. 149-151. 162; g. *Dijon* et *Châlons*, II, 186. 191. 234. 241. 281. 300. III, 12. 54. 56. 75. 76. 116. 141. 155. 314; m. *Dijon* et *Châlons*, IV, 14. 15.

— (Pierre), gm. de *Bourgogne*, III, 228.

Marron (Colin), g. *Limoges*, III, 306.

— (François), g. *Bordeaux*, IV, 400.

Martel (Thevenin), m. *Saint-Lô*, II, 325.

Martin (Antoine), g. *Villeneuve*, IV, 23. 62.

— (Charles), m. *Bordeaux*, IV, 311. 318. 326. 332. 334. 339. 407. 442; t. *Bordeaux*, IV, 351. 352. 372. 395. 416.

— (Estienne), m. *Montpellier*, III, 169. 170.

— (Geoffroy), g. *La Rochelle*, III, 253. 254.

— (Jacques), m. *Aix*, IV, 411.

— (Jehan), g. *Crémieux*, III, 218; g. *Domme*, II, 11; t. *Montpellier*, IV, 366. 389; commis de m. *Saint-Laurent*, II, 290; g. *Saint-Pourçain*, IV, 230. 242. 253. 367. 429; m. *Villefranche*, II, 306. 312. III, 6.

— (Pierre), g. *Bordeaux*, III, 306; ess. *Crémieux*, III, 301. 358. IV, 11; m. *Saint-Pourçain*, I, 173. 182.

Martin (Robin), m. *Arras*, II, 359.

Marueil, *voir* Mareuil.

Marzac (Jehan de), m. *Bayonne*, IV, 6.

Masdon [*Maisdon*, *Meston*, *Medon*] (Jehan), m. *Tours*, IV, 178. 182. 193. 209.

Masdons [*-dones*] (Nicolas de), m. *Toulouse*, IV, 2. 28. 48. 91.

Masle (Robert le), g. *Toulouse*, III, 282.

Massault (Jehan), t. *La Rochelle*, III, 222.

Massé (Gulle), prévôt des ouvriers à *Paris*, II, 43.

Masselin (Huc), ess. *Amiens*, IV, 14.

Masso (Jehan de), m. *Mirabel*, II, 282.

— (Karolus de), à *Romans*, II, 217.

Masuer, *voir* Mazuyer.

Matars (Jehan), m. *Montpellier*, III, 308.

Mathé (Pierre), ess. *La Rochelle*, II, 122.

Mathieu (Jehan, dit du Lyon), m. *Bourges*, IV, 241.

Mathon (Jehan), m. *Tours*, IV, 204.

Maucoy (Mahys), II, 257.

Maucreux (Perrin de), m. *Paris*, II, 102.

— (Pierre de), m. *Dijon* et *Châlons*, II, 190; g. *Lyon*, II, 215.

Maucroix (Perrinet de), m. *Sainte-Menehould*, II, 107.

Maucroix (Pierre de), gm. (1428-1429), II, 380. III, 60-81.

Maucroix (Pierre de), g. *Embrun* et *Briançon*, II, 148.

Mauduit (Jehan), m. *Auxerre*, II, 378.

Maugain (Jehan), m. *Saint-Pourçain*, I, 228.

Maulevault (Loys), cg. *Paris*, IV, 75.

Maunint (Secondet de), t. c. *Paris*, I, 507.

Mauny (Colin de), g. *Saint-Quentin*, II, 189.

Maurant, *voir* Morrand.

Mauregart (Colin de), g. *Lyon*, II, 215.

— (Jehan de), g. *Lyon*, II, 187.

Maurel, *voir* Morel.

Mauroy (Jacques), g. *Troyes*, III, 160.

Mavilly (Nicolas), t. c. *Montpellier*, III, 156.

Mavissieu (Antoine de), g. *Romans*, III, 213.

May [*rarement* Moy] (Claude le), t. *Paris*, IV, 229. 245. 248. 268. 272. 280. 290. 291. 300. 306. 307. 309. 318. 336. 337. 347. 351. 359. 360. 362. 363. 368. 369. 375. 376. 380. 384-387. 393. 411. 435. 439. 440. 445. 459.

— (Guillaume le), t. *Rouen*, III, 224. 253. 258. 263. 286; graveur, puis t. *Paris*, III, 367. IV, 116-118. 141. 146. 163.

May (Pierre le), t. *Aix*, IV, 436.

Mazures [*Mazières*] (Antoine de), t. *Villeneuve*, IV, 291. 292. 337. 368. 421. 454. 461; cg. *Montpellier*, IV, 366.

— (Bernardin de), t. *Villeneuve*, IV, 466.

Mazuyer [*Masuer, Mazuer*] (Guillaume), m. *Crémieux*, III, 123. 124. 136. 140. 142-145. 150. 152. 154. 155. — Son hôtel à *Romans*, III, 187. 189. 190. 193.

Meaulx (François de), commis de m., puis m. *Montpellier*, IV, 459. 466. 470.

Medon, *voir* Masdon.

Megret (Guillaume), cg. *Rouen*, II, 109.

Meignac (Guillaume), g. *Poitiers*, I, 402. 404.

Meleun [*Melun*] (Berthélemy, Barth- de), m. et g. *Bayonne*, IV, 228. 230. 237-239. 250. 287. 303.

Meloux (Jehan), cg. *Toulouse*, IV, 408.

Menac [*Menot*] (Jehan de), g. *Saint-Pourçain*, III, 307. 363.

Menin (Pierre de), t. *Saint-Quentin*, puis *Tournai* et *Amiens*, II, 110. 193. 356. 362.

Menot, *voir* Menac.

Mensel, *voir* Mancel.

Menu (Guillemin, Guillaume le), m. *Saint-Pourçain*, III, 223. 231. 279.

Menudel [*-del*] (Jehan, l'aîné et le jeune), m^e. *Saint-Pourçain*, IV, 47. 83. 84. 166. 230. 242. 272. 323. 348. 392. 393. 418. 429.

Mercadier (Guillaume), t. *Toulouse*, IV, 91. 92. 184.

— (Jehan, dit l'Argentin), g. et. t. *Toulouse*, III, 299. 301. 305. 315. 316. 348. 373. 381. IV, 2.

Mercier (Barthélemy), m. *Bourges*, IV, 217; m. *La Rochelle*, IV, 203.

— (Jehan), m. *Limoges*, IV, 183.

— (Marcial), m. *Limoges*, IV, 379. 384. 392. 445.

— (Martinet), *voir* Lantacchi.

— (Charlot le), m. *Tournai* et *Saint-Quentin*, puis t. c. *Arras*, II, 236. 259. 261. 356. 362..

— [*Mersier*] (Perrin le), m. *Saint-Pourçain*, I, 512.

Merle (George), t. c. et m., puis g. *Saint-Pourçain*, II, 96. 107. 136. 137. 141. 153. 169.

— (Gerard), g. *Saint-Pourçain*, II, 167.

— (Germain de), *voir* Marle.

Mernan [*Mernen*], *lisez* Meruan.

Mersier, *voir* Mercier.

Meruan [*-nan, -nen*] (Jacques), g. *Montpellier*, IV, 106. 129. 133.

Mesgrigny (Jehan de), g. *Troyes*, III, 160.

Meslier (Pierre, le jeune), m. *Saint-Pourçain*, III, 194.

Mesnie (Perrin de), t. *Saint-Lô*, I, 538.

— [*-nis*] (Pierre de), t. *Troyes*, I, 540. II, 15.

Mesnil (Adenet du), m. *Sainte-Menehould*, II, 103. 105. 124.

Mesport (Jehan de), m. des monnaies (1315), I, 192.

Mestayer [*Metti-*] (Jehan le), g. *Châlons*, III, 276. 285. 294.

Meston, *voir* Masdon.

Mestre, *voir* Maistre.

Mettayer, *voir* Mestayer.

Meule (Jehan de la), m. *Paris*, I, 497. 499. 500. 502-507.

Meundel, *lisez* Menudel.

Meuni (Pierre de), t. *Tournai*, II, 139.

Meunier (Jehan), m. *Limoges*, IV, 170.

— (Jehan le), g. *Tournai*, II, 63. 92. — *Voir* Hautteville.

Meynis (Jehan), g. *Montélimar*, IV, 260. 262.

Michel (Claude), t. *Montpellier*, IV, 394. 407; ens. *Romans*, IV, 295. 296.

Michiel (Guillaume), cg. *Saint-Lô*, III, 400.

— (Jacques), monnayeur à *Paris*, II, 194.

Mighan, *voir* Azemar.

Mignet (Alexandre), g. *Montpellier*, III, 290.

Millac (Gaillart de la), g. *Domme*, II, 11.

Milly (Thomas de), gm. (1378), I, 544.

Mine (Raimon la), g. *Toulouse*, I, 261.

Mirabel (Beltrand de), vice-g. *Mirabel*, II, 138.

Mire (Jehan le), g. *Montélimar*, III, 149.

— (Pierre le), g. *Mâcon*, I, 372.

Miron (Jehan), g. *Saint-Quentin*, I, 532.

Mofle (Gilles), cg. *Amiens*, IV, 95.

Moijac (Mathieu de), m. *Toulouse*, I, 261.

Moine [*Moyne, Moinne*] (Guillaume le), m. *Arras*, II, 343. 354. 355.

Moles (Guillaume de), g. *Saint-Pourçain*, III, 226.

— (Jehan de), g. *Montpellier*, II, 39.

Molet (Laurent), *lisez* Motet.

— (Pierre), m. *Nevers*, II, 374.

Molin [*Moulin*] (Guillaume), m. *La Rochelle*, II, 315. III, 7; g. *Limoges*, III, 30. 77; m. *Villefranche*, II, 280. 282. 284.

Molin (Bernart de), t. c. *Toulouse*, III, 26.

Molin [*Moulin*] (Andry, André du), gm. (1410-1432), II, 151 à 308.

— (Guillaume du), gm. (1501), IV, 37.

Molinier (Jehan), gm. pour le *Languedoc* (1403), II, 125. 181. 210. 313.

Molinier (Jehan), g. *Toulouse*, II, 194. 195.

— (?), III, 120.

Molins [*Moulins*] (Jehan des, *en latin* Joh. de Molinis), g. *Mirabel*, II, 312. III, 48.

— (Jossau des), t. c. *La Rochelle*, II, 49.

Molins [*Moulins*] (Nicolas des), m. *Montreuil-Bonnin*, puis gm. (1315-1327), I, 181. 183. 192 à 206.

Molins (Thomas des), ess. *Saint-Pourçain*, II, 44.

Momparlier, *voir* Montperlier.

Monachy (Pierre), m. *Saint-Pourçain*, IV, 253.

Monbasan (Pierre de), t. c. *Tours*, II, 131.

Mondaco (Compaignet, Compagnon de), prévôt des ouvriers, puis g. *Bayonne*, IV, 91. 101.

— [*Montdaco*] (Menault de), prévôt des ouvriers, puis m. *Bayonne*, IV, 281. 300. 305. 308. 309. 321. 334. 335. 347. 349. 383. 400. 415. 429. 432. 441. 444.

Moncel (Regnault du), m. *Le Mans*, II, 382.

Mondelif, *voir* Montdelif.

Monier, *voir* Mousnier.

Monin, *lisez* Menin.

Monistrol (Ponson), g. *Romans*, III, 222. 230.

Monnier (Jehan), ess. *Limoges*, II, 149.

— *voir* Mousnier.

— (le), *voir* Haulteville.

— (Jehan le), g. *Tournai*, II, 110.

Mons (Jehan de), g. *Mâcon*, I, 468; g. *Saint-Quentin*, I, 532. 533.

Monsaugeon, *voir* Montsaugeon.

Montagut [*Montaigut, -égut, -aigu, Montagu*] (Andryeu, André de), m. *Marseille*, IV, 373. 387. 397. 408. 409. 418. 429. 432. 436. 439. 440. 445. 446. 448.

— [*Montageut*] (André de), m. *Montélimar*, IV, 467.

Montbrun (Arnault de), prévôt des ouvriers à *Bayonne*, IV, 281.

— (Graciennette de), tailleresse à *Bayonne*, IV, 237.

Montdelif (Guillemot de), m. *Le Mans*, II, 378. 382.

Montdoulcet (Oudin de), g. *La Rochelle*, II, 82. 93.

Montmorency (Jacquet de), monnayeur à *Paris*, II, 230.

Montpancier (François de), t. *Lyon*, IV, 146.

Montperlier [*Momparlier, -perlier, Monparlher* etc.] (Claude de), gm. (1529-1546), IV, 255 à 456.

Montredon (Germain de), m. *Lyon*, III, 59.

Montrueil (Barthélemy de), m. *Paris*, I, 183.

Montsaugeon [*-saujon*] (Gillet de), cg. *Troyes*, IV, 159. 186.

Montsaugeon (Leger, Liger de), cg. *Troyes*, III, 394. 396. 398. IV, 6. 13.

— (Simon de), cg. *Troyes*, IV, 405.

Montsegrist [*-segur*] (Augerot de), g. *Bayonne*, IV, 101. 116.

Morand [*Morant*], *voir* Morrand.

Moreau (Jehan), g. *Saint-Pourçain*, puis *Limoges*, II, 41. 44. 50. 65. 95. 114. — *Voir* Morel.

Morel [*Maurel*] (*Guillaume*), m. *Paris*, II, 9.

— (Jehan), g. *Saint-Pourçain*, II, 7. 87. — *Voir* Moreau.

— (Miquel, Michel), t. *Montpellier*, IV, 360. 443. 451.

Morelet, *voir* Cordier (le).

Morelon (François), g. *Poitiers*, IV, 240.

Morgal, *voir* Margal.

Morgue (Henry), m. *Montpellier*, IV, 57. 90.

— (Jehan), g. *Perpignan*, III, 251.

— (Loys), m. *Montpellier*, III, 340. 360. 364. 372. 373. IV, 174. 175. 189.

— (Pierre), t. *Villeneuve*, II, 127; t., ess. et m. *Montpellier*, II, 101. 102. 142. 153. 203. III, 125. 386. 400. 409. IV, 2. 9. 85. 86.

Morice (Lucas), m. *Le Mans*, II, 386.

Moricon [*Mouricon*] (Lorens), g. *Toulouse*, I, 493. 494. 503.

— (Nicolas), m. *Chaumont*, I, 458.

Morin (Colas), g. *Saint-Pourçain*, III, 357. 360.

— (Jehan), m. *Le Mans*, II, 361. 364; m. *Villeneuve*, IV, 67. 83.

— (Lucas), m. *Le Mans*, II, 374. 379. 380.

— (Thomas), m. et t. c. *Saint-Pourçain*, I, 514. 520.

Morlet (Pierre), t. *Amiens* et *Saint-Quentin*, II, 390. 391.

Morlon [*-lan*] (François), g. *Poitiers*, IV, 234-236.

Mormault (Baltazar), g. *Poitiers*, IV, 32.

Morrand [*-ant, Morant, Maurant*] (Simon), m. *Poitiers*, I, 256. 395. 396. 399. 402. 404. 407. 409. 411. 414. 418. 419. 423. 427. 428. 431. 434. 437. 442. 444. 445. 449. 453. 455. 459. 518. 519.

Mortaigne (Haquinet de), m. *Amiens* et *Saint-Quentin*, III, 129.

Motet (Laurent), g. *Villeneuve*, IV, 337. 368. 421. 454. 461. 466.

Mouchet [*Mouschet*] (Benoist, Benet), t. *Montpellier*, IV, 149. 407.

— (Jehan, fils de Robert), m. *Saint-Quentin*, II, 90.

— (Robert), m. *Saint-Quentin*, II, 90.

Moulin, Moulins, *voir* Molin, Molins.

Mousaut [*-saud*] (Raymond, Remon), gm. en *Normandie* (1432-1451), II, 388 à III, 200.

Mousnier [*Mosnier, Mounier, Monnier*, en latin *Mosneri*. Il signe *Monyer*] (Claude), m. *Romans*, IV, 304. 311-314. 317. 326. 331. 341. 404. 419. 421. 445. 446. 452. 453. 458-460. 463. 468. 469.

— [*Monier*] (Pierre), m. *Romans*, IV, 321.

— [*Musnier, Monnier*] (Guillemin *ou* Guillaume le), m. *Rouen*, II, 393. 394.

Moustier (Cosme du), m. *Rouen*, IV, 306. 311. 313. 314. 315. 328. 330. 340. 421. 453. 454. 468. 471.

— (Milet, Millet du), cg. *Rouen*, II, 44. 104.

Mouton (Laurens), g. *Rouen*, I, 306.

— (Nicolas), g. *Saint-Quentin*, I, 468.

Moy, *voir* May.

Moynart (Mery), ess. *Montpellier*, III, 366.

Muet (Huguenin le), m. *Troyes*, II, 373.

Muisy (Arnoul le), m. *Tournai*, II, 94. 97. 99.

— (Pierre le), g. *Tournai*, II, 123.

Murronie (Antheaume de), monnayeur en *Normandie*, II, 41.

Muschiati, monnayeur, I, 161.

Musnier [*Munier*] (Jehan le), g. *Tournai*, II, 42. 44. 47. 101. 102.

Muteau (Jehan), ess., t. et vice-g. *Troyes*, II, 44. 50. 103. 163.

Myonet, *voir* Domeni.

Nachon (Estienne), m. *Grenoble*, IV, 159. 160. 163. 165. 166. 181. 192. 194. 200. 202. 213. 220. 225. 227. 228. 230. 235. 238. 241. 242. 249. 261. 262. 264. 269. 271. 272. 274. 284. 298.

Najac (Nicolas de), gm. du *Languedoc*, III, 87.

Najon (Claude), m. *Mirabel*, III, 41. 52.

Nantaire (Bertrand), gm. de *Languedoc* et *Guyenne*, III, 221.

Nas, *voir* Nots.

Naucase [*Naucasa, -casse, Nocaze*] (Jérôme de), cg. puis g. *Montélimar*, IV, 212. 231. 248. 260.

Naury (François de), gm. (1519), IV, 174.

Nayrolles, *voir* Neyrolles.

Neelle [*Nello*] (Guidot, Guy), m. *Tournai*, I, 173. 181. 195. 196.

— (Pierre), g. *Châlons*, I, 468.

Nel (Estienne), cg. *Lyon*, IV, 71.

Nello, *voir* Neelle.

Nenoin (Thomas), g. *Paris*, I, 178.

Neproux [*Neprox, -rous*] (Huguenot, -naut, Hugues de), m. *Montpellier*, I, 370. 371. 376. 379. 381. 382.

Neufmolin (Jehan de), g. *Rouen*, I, 288; g. *Troyes*, I, 255.

Neufport (Jehan de), m. *Tournai*, I, 173.

Nevelon, *voir* Nouvelon.

Neyrolles (François), g. *Lyon*, IV, 289. 300. 344. 382. 385.

Nicolas (Antoine), g. *Villeneuve*, IV, 38.

— (Jacques), m. *Montpellier*, I, 195. 196. 199.

— (Jehan), g. *Montpellier*, III, 125.

Nicolas (Robert), m. *Paris*, puis gm. (1337-1339), I, 178. 220 à 231.

Nicolet (Robin, Rollin), cg. *Crémieux*, III, 110. 113. 125. 130. 139.

Nimègue [*Numeigue, -meugue*] (Jehan de), t. *Rouen*, II, 90. 91. 95.

Niquet (Alexandre), g. *Montpellier*, III, 244.

Noble (Henry le), g. *Châlons*, III, 354.

Nocaze [*-case*], *voir* Naucase.

Nogaret (Pierre de), cg. *Toulouse*, III, 27.

Noielles (Robin de, dit Rilleur), m. *Elincourt*, puis t. c. *Saint-Quentin*, I, 541.

Noiers (Pierre de), g. *Dijon*, II, 27; m. *Troyes*, I, 361. 362. 364. 366. 370. 377. 441. 443. 448.

— (Pierre des), g. *Troyes*, I, 540.

Nointaulx (Antoine de), m. *Montpellier*, I, 494.

Noir (Hugues), m. *Montélimar*, III, 285.

— (Pierre), g. *Rouen*, III, 253.

Nonebert (Robert), m. *Saint-Quentin*, II, 103.

Nonelet, *lisez* Novelet.

Norguet (Jehan), m. *Amiens*, IV, 379.

Normant [*-mand*] (Blaisot), commis *Montélimar*, IV, 63. 64.

— (Robert le *ou sans* le) successivement ess., vice-m., m. *Montélimar*, vice-m. *Grenoble*, m. *Dijon*, m. et ess. *Montélimar*, IV, 57. 66. 80. 82-84. 116. 126. 127. 160. 164. 193. 205. 209-212. 218. 226. 256. 310.

— (Simon le), g. *Saint-Quentin*, III, 306.

Not (Amant le), g. *Montélimar*, IV, 248.

Nots [*Danos, -nox, de Nos, Nas*] (Jehan des), m. et g. *Toulouse*, III, 367. 373. 387. 412. IV, 99.

Nouailly (Andriot de), g. *Dijon*, II, 159.

Nouvel (Symon), g. *Chaumont*, I, 468.

Nouvelon (Gaultier), g. *Tournai*, I, 278.

— [*-vellon, Nevelon*] (Gaultier), g. *Troyes*, I, 328. 372.

Novelet (Robert), m. *Saint-Quentin*, II, 14. 16.

Noy (Thierry), ess. *Paris*, II, 375. 376. III, 131.
Noyers, *voir* Noiers.
Noyrel (Jehan), cg. *Lyon*, IV, 71.
Nully (Jacquet de), m. *Lyon*, III, 170. 178.
— (Symonnet de, frère de Jacquet), m. *Lyon*, III, 170.
Numeigue [*-meugue*], *voir* Nimègue.

Odoard [*-art*], *voir* Audouard.
Olier (Ymbert), m. *Toulouse*, II, 8. 9. 12. 18; m. *Montpellier*, II, 24.
Olive (Bernart de l'), g. *Paris*, II, 392. III, 130-132. 134.
Oreille (Pierre), ess. *Montélimar*, III, 121. 143.
Orfèvre (Estienne l', dit de Sens), g. *Dijon*, II, 65. 90. 91. 116. 143. 150. IV, 15.
— (Jehan l'), g. *Châlons*, IV, 65; g. *Saint-Quentin*, II, 104.
— (Joufroy l'), t. *Paris*, II, 380.
— (Remi l'), t. *Sainte-Menehould*, II, 92. 121. 122.
Oriac (Regnault d'), m. II, 259. 261.
Origny, *voir* Dorigny.
Orlant (Thomas, *une fois* Jehan), gm. (1419-1433), II, 231 à 390.
Orléans (Jehan d'), gm. (1360), I, 431.
Orliens (Pierre d'), monnayeur à *Paris*, I, 152.
Ospinel, *voir* Hospinel.
Ostruy [*Oscruy*] (Pierre), gm. (1338), I, 222. 223.
Ostruy [*Estruy*] (Pierre), m. *Sommières*, I, 226.
Oubris (Jehan), g. *La Rochelle*, I, 538.

Pacis, *voir* Passy.
Pajot (Gilbert), m. *Saint-Pourçain*, III, 252. 253. 262.
Palais (Pariset du), g. *Troyes*, I, 485.
Pallier [*-lies*, *Palhes*] (Loys), t. *Romans*, IV, 36. 51. 80.
Palmier (Bernart), g. *Montpellier*, I, 538.
— [*Paumier*] (Girart), m. *Villeneuve*, II, 105. 119.
— (Jacquenot de), ess. *Auxerre*, II, 378.
— [*Paumier*] (Jehan), m. *Villeneuve*, II, 128. 130. 141. 143. 144. 201. 202.
Palmier [*Paulmier*] (Jehan le), gm. (1308-1327), I, 167 à 206.
Panetier (Pierre), g. *La Rochelle*, II, 39. 44. 45. 51. 65. 102. 128.
Pape (Bonnet), m. *Crémieux*, III, 198. 215. 217-220. 222. 223; m. *Lyon*, III, 209. 224.
Papillon (Claude), cg. *Châlons*, puis g. *Châlons* et *Troyes*, III, 381. 384. IV, 18. 87. 88. 102. 105. 206.
Paris (Colinet de), g. *Dijon*, II, 381.
— (Estienne de), m. *Châlons*, III, 209. 213.
Paris (Jehan de), gm. (1487-1488), III, 312. 316-332.
Paris (Symon de), ess. général à *Paris*, II, 106.
Parole (Estienne de), m. *Montpellier*, III, 36.
Parrault, Parreau, *voir* Perreau.
Partenay (Guillaume de), g. *Poitiers*, II, 127. 128.
Pascault (Pierre), ouvrier à *Perpignan*, III, 311.
Pasquier (Pierre le), *lisez* Marié (Pasquier le).
Passy [*Pasy*, *Pacy*, *Passis*, *Pacis*, etc.] (Guinulfe, Guynofle, Aguinofle de), m. *Montpellier*, I, 503-506. 508. 509. 512. 514. 516. 519. 523. 532. 537. 541. 543. 545. 546. II, 7. 12. 14. 18. 23.
— [*Pacis*] (Guinoffle de), m. *Toulouse*, I, 511-513. 515. 520. 522. 530. 536. 538. 541. 544. 545. 547. 548.
— [*Passis*] (Guynofle de, oultre-montain), m. *Toulouse*, III, 287.
— (Papin de), m. *Beaucaire*, II, 306.
Paujoly, *voir* Poujoly.
Paulier (François), t. *Villefranche*, IV, 263.
Paulin (Jacques), m. *Lyon*, IV, 101. 106. 109. 128. 133.
Paulmier, *voir* Palmier.
Paulx (Prévôt de), m. *Toulouse*, III, 196.
Paumier, *voir* Palmier.
Pavais [*Pavas*, *Paves*, *Pavax*, *Pavez*] (Andrieu), m. *Montpellier*, II, 177.
— (Albert), t. c. *Montpellier*, III, 125.
— (Aubert), gm. du *Languedoc*, III, 247. 256.
— [*Pavars*] (Garnot), monnayeur, puis prévôt *Paris*, II, 194. 228.
— (Jehan), t. c. *Montpellier*, II, 125. 126. 148. 149. 163. 164. 166. 169. 177.
— (Jehan ?) g. *Troyes*, I, 540.
— (Loys), m. *Montpellier*, II, 163. 166.
— [*Pavax*] (Pierre), g. *Angers*, I, 490; g. *Mâcon*, I, 477.
Pecoul [*Pecol*, *Peccol*, *Peccolle*] (Antoine), g. *Montélimar*, III, 288. 290. 291. 297. 301. 302. 313. 326. 327. 382. 399. 400. 410. IV, 9. 16. 23. 24. 40.
— (Guillaume), à *Montélimar*, IV, 8.
— (Jehan), g. *Montélimar*, III, 378.
Peguyneau (Alain), m. *Tours*, III, 34. 35.
Pelagin (Perrin), ess. *Saint-Lô*, II, 323.
Pelé [*Pellé*] (Guillaume le), m. puis t. et ess. *Angers*, IV, 177. 183. 356. 441; cg. *Rouen*, IV, 165. 224. 334.
— (Thomette le), tailleresse à *Troyes*, IV, 53.

Pellegrain (Jehan), monnayeur à *Rouen*, II, 329.

Pellerin (Pierre), g. *Crémieux*, III, 34. 111. 125. 170. 178; cg. *Crémieux*, III, 185.

Pelletier [*Peletier*] (Jehan le), ess. *Saint-Quentin*, II, 90. 123. 229.

Penet (Aimé), m. *Mâcon*, II, 358.

Penney (Nicolas de), t. *Troyes*, IV, 159. 186.

Perat, *voir* Peyrat.

Perdrier [*-riel, Pardriel*] (François), m. *Paris*, IV, 196. 218. 229. 244. 245. 255. 256. 264. 285. 289. 294. 328; prévôt *Paris*, IV, 337.

— (Henry), III, 319.

Perier (Antoine), m. *Villeneuve*, IV, 38. 83; ess. *Villeneuve*, IV, 68.

Perier (Jehan), gm. (1347), I, 254.

Peron (Jehan), g. *Bordeaux*, IV, 276.

Peronin, *voir* Perronin.

Perot (Antoine), g. *Montélimar*, III, 285.

Perpierre (Olier), m. *Montpellier*, III, 156.

Perreau [*Parrault, Parreau, Poireau*] (François), g. et t. *La Rochelle*, IV, 95. 109. 114. 117. 180. 233. 249.

— (Mathurin), g. *La Rochelle*, IV, 266. 364. 375. 376. 381. 389. 398. 399. 415.

Perrier (Pierre le), g. *Paris*, I, 178.

Perrin (François), m. *Marseille*, IV, 350. 373. 375. 382. 397. 398. 408.

— (Guillaume), *lisez* Prieur.

— (Jehan), t. *Montpellier*, II, 101. 102; ess. *Romans*, II, 267. III, 87. 90. 92. 118. 129. 141. 157. 158. 161.

— (Lantalmon, Lental-, Lentel-, Lantremon), g. et ess. *Villeneuve*, II, 109. 120. 128. 130. 132. 141. 143. 268.

Perronin [*Peronin, Perrenin*] (Estienne), g. *Mâcon*, II, 111. 123. 142. 157. 241. 310. 313. 370.

Perrot (Mathurin), *voir* Perreau.

Perruche (Bartholomaeus), monnayeur, puis m. *Saint-Quentin*, I, 153. 164.

Perruchot, *voir* Estienne.

Petit (Dymanche), ouvrier à *Paris*, III, 141.

— (Gaucher *ou* Gautier), g. *Saint-Quentin*, II, 20. 31. 44. 49. 51.

— (Gaultier), g. *Rouen*, I, 287. 298.

Petit (Gaultier), gm. (1359-1360), I, 417 à 454.

Petit (Jehan), m. *Bourges*, III, 182; m. *Saint-Quentin*, I, 452. 535.

Petit (Barthélemy le), monnayeur à *Arras*, I, 134.

— (Nicolas le, le jeune), m. *Troyes*, III, 209. 296. 334. 345. 347. 353. 356. 359. 376. 412. IV, 6. 12. 57. 68; commis de m. *Troyes*, IV, 55.

Peucher, *lisez* Poncher.

Peyrat (Jehan du), t. c. puis m. *Limoges*, III, 60. 77. 209. 230. 254. 310.

— (Martial du), t. c. et m. *Limoges*, III, 200. 215.

— (Mathieu du), m. et t. c. *Limoges*, III, 209. 230. 254-256. 263. 264.

Picard (Jacques le), t. *Grenoble*, IV, 230.

Pichenot [*-nat, Pichinat*], *voir* Roche (Honorat de la).

Pidoe, *voir* Piezdoe.

Piedehuche (Jehan), cg. *Rouen*, II, 104. 109. 110.

Piéfort [*Pieffort*] (Nicolas), g. *Rouen*, IV, 114. 148.

Pieres (Jehan de), m. *Rouen*, I, 454. 455. 458.

Pierrelée (Jehan de), m. *Paris*, I, 183.

Piezdoe [*Pizdoe, Pisdoe, Pidoe*] (Jehan), g. *Paris*, I, 468. 488. 503. 546; g. *Saint-Quentin*, I, 287. 372.

Pignatel [*Pinatel, Pyn-*] (Jacques), m. *Crémieux*, ensuite *Chambéry*, IV, 298. 304. 305. 308. 314-317. 330-332. 410.

Pigne (Olivier), m. *Tours*, II, 93. 136.

Pignete (Jehan), g. *Limoges*, I, 389.

Pignol [*Pingnol, Pinhol*] (Antoine), m. *Toulouse*, III, 293. 296. 298. 299. 307. 311. 360. 369.

Pigny (Jehan de), t. *Bordeaux*, III, 307.

Pillegrain (Richard), m. *Saint-Lô*, III, 196. — *Voir* Pellegrain.

Pinatel, *voir* Pignatel.

Pingnol, Pinhol, *voir* Pignol.

Piquenique [*-vigne*], *voir* Vintbert.

Pisdoe, *voir* Piezdoe.

Pismontain (Brunet), m. *Mâcon*, I, 225.

Pizdoe, *voir* Piezdoe.

Plainne (Humbert de), gm. en *Bourgogne*, III, 228.

— [*Plaine*] (Jehan de), m. *Troyes*, puis gm. en *Bourgogne*, II, 281. 308. III, 30. 54. 89. 131. 141. 160.

Plaisance (Estienne), t. c. *Troyes*, II, 62-70. 72-80. 82-84. 86-88.

— (Pierre), t. c. puis m. *Troyes*, I, 506. 520. 532. 544. 548. II, 13-15. 22. 37. 38. 45. 46. 62-70. 72-80. 82-84. 86-88.

Planche (Henry de la), ess. *Paris*, III, 334. 337. IV, 35; g. *Paris*, IV, 73. 108. 148. 151; commis d'ess. *Paris*, IV, 163; à *Crémieux*, IV, 96.

Planes [*Planez*] (Guyon, Guys, Guy de), g. *Montélimar*, IV, 16. 20. 23. 24. 35. 45. 54. 56. 63. 64. 72.

Planes (Michiel), gm. (1513), IV, 131.

Plantes (Cardinet des), m. *Angers*, III, 5.

Plastrart [*Plartart*] (Henry), t. *Paris*, I, 120. 133.

Platel (Robert), monnayeur à *La Rochelle*, III, 311.

Plote (Estienne, Thevenin la), g. *Dijon* et *Châlons*, puis *Troyes*, II, 38. 47. 51. 63. 65.

Plouis, *voir* Ploys.

Plouvier [*Plouvis*] (Jehan), m. *Montpellier*, I, 294. 322.

Ploys [*Plouis, Pluys, Pluyt*] (Pierre du *ou* des), m. *Romans*, III, 203-205. 208.

Plumier (Hugues), à *Montpellier*, I, 255.

Poge (Philippe de *ou* du), m. *Sommières*, I, 226. 227.

Pognes (Hugues de), m. *Nevers*, II, 358. III, 364.

Poilet [*Poillet*] (Pierre), cg. *Saint-Quentin*, II, 258. 360. 362. 368. 369.

Poillevillain (Colin, Nicolas), m. *Rouen*, III, 196. 201. 204. 215. 219. 221. 231. 333. 246. 286.

— [*Poilevilain*] (Jehan), m. *Angers*, I, 217; m. *Rouen*, III, 200.

Poillevillain [*-velain*] (Jehan), gm. (1339-1361), I, 225 à 469.

Poillevillain (Robert), m. *Rouen*, III, 299. 300. 310. 342. 350. 353. 355. 367. 368. 373. 376. 378. 387. 397. 408. 414. IV, 2. 14. 20. 33. 37. 51. 52. 123. 135. 148. 153. 154.

Poinsart [*Poinzart*] (Jehan), g. *Villeneuve*. IV, 90. 154. 234. 256. 272.

— (Philipot, Philippe), m. *Villeneuve*, III, 398. 407. IV, 38. 52. 53.

Poireau (Mathurin), *voir* Perreau.

Pojoly, *voir* Poujoly.

Poleonel (Pierre), m. *Montpellier*, II, 169.

Pommereux [*Pomerex*] (Jehan de *ou* le), t. *Romans*, et *Montélimar*, III, 198. 203.

Pommerol [*-reuil, Pomeyrol, Pomayrol, Poumayrol*] (Jehan), m. *Limoges* et *Villefranche*, III, 339. 342. 356. 362. 373. 381. 384. 404. 405. IV, 48. 91. 164. 174. 177. 179. 199. 203. 221. 229. 240. 241. 247. 312. 364.

— (Martial, frère de Jehan), m. *Villefranche*, IV, 229. 241.

Ponaz (Parrochin), g. *Paris*, I, 468.

Poncher (Jehan), m. *Saint-Pourçain*, II, 72. 74; g. *Tours*, II, 137. 174.

Poncher (Jehan de), gm. (1420-1428), II, 256 à III, 46.

Poncher (Jehan de), m. *Le Puy*, III, 46.

Pons (Antoine, dit Tholouse), cg. *Lyon*, IV, 366. 385. 405. 418. 423.

— (Laurent), g. puis m. *Tarascon*, IV, 97. 102-105.

— (Arnault de), g. *Figeac*, I, 535.

— (Yvon de), t. *La Rochelle*, III, 348.

Ponsau (Antoine de), à *Paris*, II, 102.

Pont (Colin du, le jeune), m. *Auxerre*, puis *Nevers*, II, 361. 362.

Pont (Pierre du), gm. (1374-1390), I, 528 à II, 71.

Pont (Pierre du), m. *Bourges*, II, 278; m. *Poitiers*, II, 62.

Porreault (François), g. *La Rochelle*, IV, 128.

Porrelot (Antoine), cg. *Lyon*, IV, 244.

Pors [*Pours*] (Guillaume de), m. *Montreuil-Bonnin*, I, 245. 246.

Portail [*Portal*; il signe *Pourtal*] (Antoine), g. *Villefranche*, IV, 164. 166. 168. 178. 179. 240. 247. 303. 312. 340. 353. 364. 389.

— (Berengier), g. *Villefranche*, IV, 363.

Porte (Pierre), gm. (1509-1544), IV, 106 à 431.

Porte (Guillaume de la), m. *Toulouse*, I, 316. 317. 319. 321-324. 326. 363. 370. 371. 373. 376.

Porte (Jehan de la), m. puis g. *Châlons*, III, 306. 360.

Portier, *voir* Pottier.

Potier [*Pothier*] (Nicolas), gm. (1475-1501), III, 278 à IV, 37.

Pottier [*Portier*] (Guestyn, Guerin), m. *Bourges*, III, 171. 276.

Pou (Jehan de), t. c. *Tours*, III, 46.

Poucher, *lisez* Poncher.

Pouget, *voir* Puget.

Pouillac (Thomas de), g. *Bourges*, III, 332.

Pouisart [*-zart, -zat*], *voir* Poinsart.

Poujoly [*Pau-, Po-*] (Antoine), m. *Villefranche*, IV, 411. 431. 434. 457.

— [*Pouzolles*] (Girault), cg. *Villefranche*, IV, 344.

Poullain (Philippes), gm. (1514-1516), IV, 123 à 162.

Poupart (Martin), m. *Angers*, III, 254.

— (René), m. *Angers*, III, 236. 243. 244. 266. 274. 286. 295. 300.

Pourrault [*-eault, -eau, Pourault, -eault*] (Laurent), m. *Tours*, IV, 204. 300. 301. 306. 312. 318. 321. 324. 326. 437.

Pours, *voir* Pors.

Poursot, *lisez* Pourrault.

Pourtal, *voir* Portail.

Pouzolles, *voir* Poujoly.

Poytien, secrétaire de m. *Romans*, III, 293.

Pradeau (Gaultier), m. *Villefranche*, II, 280. 282. 284.

Prat (Thibault de), ess. *Paris*, IV, 189.

Pré (Jacquotin du), m. *Saint-Quentin* et *Châlons*, II, 343. 349. 360.

Préaulx (Nicolas de), g. *Rouen*, IV, 108. 154. 155. 161. 163. 165.

Préaulx (Perrenot, Pierre de), m. *Rouen*, II, 393. 394.

Prée (Jehan de la), g. *Tournai*, III, 176. 177. 217. 241. 258. 265.

Preigny (Jehan de), m. *Chaumont*, I, 427. 430. 434. 436. 438. 441. 443.

Prestre (Colinet le), g. *Bourges*, III, 182.

— (Denis le), t. *Rouen*, IV, 352.

Prevost (Bertrand, Bertheraud), m. *Troyes*, IV, 229. 280. 291.

— (Pierre), m. *Saint-Pourçain*, II, 143.

— (Bertrand le), m. *Saint-Lô*, III, 199. 201. 202.

— (Guillaume le), I, 258.

Priere (Simon), cg. *Saint-Quentin*, II, 258.

Pries (Thibaut de), t. *La Rochelle*, IV, 128.

Prieur (Guillaume), t. *Angers*, IV, 318. 356. 389. 399. 409. 441. 460.

Primauldaye [*Pry-, Primaudoye*] (Antoine de la), gm. (1543-1547), IV, 423 à 467.

Prin (Guillaume), m. *Toulouse*, III, 196.

Pronier (Estienne), g. *Mâcon*, II, 308. 358.

Propris [*-ry, -re*] (Germain), m. *Toulouse*, III, 26. 66.

Prost, *voir* Proust.

Prouen, *lisez* Pronier.

Proust [*Prost*] (Loys), m. *Romans*, puis *Grenoble*, IV, 311. 315. 316. 326. 332. 340. 341. 351. 352. 354. 357. 358. 360. 367. 373. 379. 390. 396. 397. 400. 407.

Provins (Pierre de), g. *Châlons*, puis *Troyes*, IV, 88. 92. 159. 186. 209. 251. 291. 322. 363. 401. 405.

Proxide [*-yde, -ède*] (Amalric, Almaury, Hemaury de), m. *Montpellier*, III, 136-138.

— (Jauniot de), t. c. *Montpellier*, III, 137. 138.

Prudhomme (Thomas), g. *Romans*, IV, 199.

Puget [*Pougel*] (Pierre), m. *Toulouse*, I, 316. 317. 319. 321-326. 335. 336. 349. 350. 355. 363. 370. 371. 373. 374. 376. 387. 401. 412. 418. 426. 453. 461. 468. 470.

Puipart, *lisez* Poupart.

Puis, *voir* Puy.

Puissant [*Puys-*] (Raymond), cg. *Grenoble*, IV, 75. 76; cg. *Montélimar*, IV, 35. 43. 45. 54. 56. 63. 64. 193.

Puissenelle (Pierre), ess. *La Rochelle*, I, 527.

Pupelin (Jehan de), m. *Cusorey*, II, 290.

Purin (Jehan), ess. *Romans*, III, 103. 106. 113.

Puy [*Puis*] (Jacques du), m. *Laon*, III, 209. 214. 215.

— (Jehan du), monnayeur à *Toulouse*, III, 57.

— (Nicolas du), m. *Montpellier*, I, 198.

— (Pierre du), g. *Toulouse*, III, 156.

Puy (Thot, Thote, Thotte du, frère de Nicolas), m. *Sommières*, puis *Montpellier*, I, 171. 182. 198.

Pynatel, *voir* Pignatel.

Quaire, Quairt, Quaret, Quarre, *voir* Caré.

Quarrel (Guiot), m. *Saint-Lô*, II, 67-70. 73.

Quetel (Jacques), g. *Saint-Lô*, IV, 257.

Quetin [*-tus*] (Antoine), g. *Bordeaux*, IV, 280. 301.

Quidort, *voir* Jehan-qui-dort.

Quier, Quiers, *voir* Valimbert.

Quyes (Dominic Fyaude [*-ande, Ferande*] de), gm. à *Turin*, IV, 320. 321. — *Voir* Valimbert.

Raboct (François), cg. *Grenoble*, IV, 166.

Raboteau (Guillaume), m. *Nantes*, IV, 294.

Ragot (René), g. *La Rochelle*, III, 295. 296. 324. 348. 386. 391. 408. IV, 43. 44. 46.

Raimond (Amanieu), g. *Toulouse*, IV, 184.

Rainval (Jehan de), m. *Tournai*, III, 18.

Rame [*Ram*] (Arnoulet), t. c. *Paris*, II, 350. 353. 355-357. 371. 372.

Rames (Jehan de), vice-ess. *Tournai*, II, 93.

Ranier, *lisez* Ravier.

Ravel, *lisez* Ravenel.

Ravenel (Bernardin de), t. c. *Sainte-Menehould*, II. 142.

— (Perrotin, Pierrottin, Pierre de), g. puis m. *Sainte-Menehould*, g. et t. c. *Saint-Quentin*, II, 106. 107. 109. 126. 154. 189. 190. 194. 195. 363.

— (Pierre de), cg. *Paris*, II, 392. III, 130. 131; g. *Saint-Lô*, II, 210.

Ravier (Adam), m. et t. c. *Châlons*, II, 259. 261. 376.

— (Jehan), t. c. *Auxerre*, II, 300. 341; g. *Châlons*, II, 340. 355. 356. 365. 381. 382. III, 139.

Raymon, *voir* Remon.

Reaume (Godin du), g. *Rouen*, II, 388.

Rebecque (Jaspart de), ouvrier à *Amiens*, IV, 157.

Rebeilhes [*-belhes*] (Pierre), g. *Toulouse*, IV, 418. 422.

Recept (Berthelemy de), m. *Lyon*, III, 57.

Redon [*Reddon*] (Gilles, Gillet), m. *Tours*, IV, 204. 207. 208. 214. 219. 224. 233. 247. 258.

— (Pierre), g. puis m. *Tours*, IV, 301. 302. 305. 396.

Refuge (Christophle de), gm. (1499), IV, 26.

Regis (Thomas), prévôt des ouvriers, *Montélimar*, IV, 46.

Regnard (Guillaume), g. et cg. *La Rochelle*, IV, 233. 234. 249. 251. 266. 353; ess. *La Rochelle*, IV, 364.

Regnard (Jehan), m. *Poitiers*, IV, 447. 454. 464; g. *La Rochelle*, IV, 93.

Regnart (Nicolas), *lisez* Ricart.

Regner, *lisez* Regnier.

Regnier (Aubert), g. *Saint-Pourçain*, I, 520. II, 34.

— (Durand), m. *Romans*, II, 270.

— [*Renier, Reynier*] (Huguenin, Hugues), g. *Saint-Pourçain*, II, 28. 34. 44. 90. 91. 96.

— (Jehan), ess. *Crémieux*, III, 218.

— [*Regner, Renier*] (Pierre), g. *Saint-Pourçain*, I, 372. 416. 485. 495. 520.

Remi (Benoist), t. *Troyes*, II, 163.

Reims [*Reins*] (Jacques de), g. *Mont-Saint-Michel*, II, 215.

— (James de), g. *Tours*, I, 545.

— (Jehan de), ess. *Tournai*, I, 477.

— (Pierre de), g. *Tours*, puis *Angers*, I, 545. II, 28.

— (Raoulet de), prévôt à *Paris*, II, 46.

Remon (Bernard), m. des monnaies, I, 163.

— [*Raymond, Raymon, Raimon*] (Jehan l'aîné), gm. (1378-1411), I, 545 à II, 162.

— (Jehan, le jeune), g. *Paris*, puis gm. (1411-1417), I, 545. 546. II, 24. 29. 45. 60. 69. 88. 89. 95. 132. 133. 147; gm. 162 à 203.

Remon (Pierre), m. *Montpellier*, I, 182; m. *Paris*, I, 182; g. *Paris*, II, 349.

— (Pierre, dit Meslier), m. *Saint-Pourçain*, III, 231. 233.

— (Perrin), g. *Saint-Quentin*, II, 104.

— [*Remont*] (Pierre), m. *Sommières*, I, 167. 171.

Renald (Bernard), m. *Toulouse*, I, 128.

Renier (Adam), m. *Châlons*, II, 349.

— *voir* Regnier.

Reparat [*Reparas, Repara*] (Jehan), g. *Montélimar*, III, 297. 326. 327. 378. 382. 399. 400. 410. IV, 9. 20. 70. 71. 75. 76.

— (Raymond, Rey-, Re-), m. *Grenoble*, IV, 98. 99. 106; g. et ess. *Montélimar*, IV, 193. 205. 209-211. 304. 310.

Revendeur (Guille, Guillaume), g. *Mâcon*, II, 308. 309. 313. 358. 370.

Reynard, *lisez* Regnard.

Reynier, *voir* Regnier.

Reysner (Jehan, le jeune), g. et ess. *Crémieux*, III, 69. 91.

Rezel (Barthélemy de), m. *Lyon*, II, 199. 202; m. *Tournai*, III, 18.

Rguebon (?), m. *Paris*, I, 175. — *Voir* Riquehan.

Ribaud (Pierre), cg. *Crémieux*, III, 130.

Ribault [*-baut*] (Denis), g. *Bourges*, IV, 168. 174. 176. 255. 261. 262.

— (Jehan), g. *Rouen*, III, 276. 342. IV, 25. 32. 88. 90. 114.

Riberolles (Bastien de), affineur, puis m. *Paris*, IV, 383-387. 397. 399. 400. 405. 408. 422. 423. 426. 430. 435. 438. 439. 441. 445. 448. 450. 451. 459. 467. 470.

Riboule (Guillaume), m. *Paris*, I, 488. 494-496.

Ricard (Pierre), m. *Montpellier*, III, 320. 366.

Ricart [*Riquart*] (Albert, Aubert), m. *Montpellier*, IV, 69. 85. 99. 218.

— [*Richart, Regnart, Ricard*] (Nicolas), m. *Crémieux*, IV, 219. 226. 230. 241. 243. 246. 248. 249. 258. 262-264. 274.

Richart [*Richard*] (Robert), m. *Bordeaux*, IV, 367. 373. 400. 407. 410. 416. 424. 425. 428. 431. 432. 438. 443. 452. 458. 459. 466. 469.

Riche [*Ris*] (Bernart), m. *Mirabel*, III, 3. 24. 29. 33.

— (Mathurin, Mathieu, frère de Bernart), m. *Mirabel*, II, 305. III, 33.

— (Michel le), g. *Paris*, III, 297. 305. 319. 334. 335. 337. 342. 384. 394. 407. 413. IV, 14. 24. 30. 37. 44. 50. 63. 65. 73.

Richer, m. des monnaies, I, 17.

— (Jehan), m. *Lyon*, puis gm. de *Bourgogne*, III, 347. 355. 365. IV, 2. 5. 9. 19. 27.

— (Jehan), *voir* Richier.

— (Michel), *voir* Richier.

Richier [*Richer*] (Jehan), gm. du *Dauphiné* (1505-1506), IV, 68. 69. 78.

Richier [*Richer*] (Micheaux, Michel), prévôt *La Rochelle*, III, 324.

Richot (Jehan), m. *Bourges*, IV, 250. 260. 261. 267. 345.

Rieu [*Ryeu*] (Antoine du), g. *Villefranche*, IV, 353. 382. 383. 409.

— (Jehan du), t. c. puis m. *Toulouse*, II, 249. 250. 256. 265. 288. III, 15.

Riffault (Martin, Marin), t. *Angers*, IV, 197. 239. 252.

Riquart, *voir* Ricart.

Riquehan (Jacquemart, Jacques de), t. *Tournai*, III, 247. 249.

Rivault (Gilles), g. *Angers*, III, 359. 362.

Rivière (Benart de la), m. *Toulouse*, II, 18. 20. 22. 24. 27.

Robaut (Jacquemart), m. *Tournai* et *Saint-Quentin*, II, 113-115.

Robet, *lisez* Robot.

Robert (Jehan), m. *Angers*, II, 282.

— (Thomas), g. *Grenoble*, IV, 351. 354. 390. 396.

Robertet (Flourimont, Florim-), gm. (1495-1496), III, 397 à 401.

Robin (Antoine), gm. du *Languedoc*, IV, 457.

— (Claude), gm. de *Languedoc* et *Guyenne*, III, 381. 387. IV, 129. 130. 136. 139. 148.

— (Estienne), gm. de *Languedoc* et *Guyenne*, IV, 241. 280. 289. 426.

Robot [*Roubot*] (Girart), m. *Dijon* et *Saint-Laurens*, II, 205. 281. 288-290. 300.

— (Jacquot), commis de m. *Dijon*, II, 301.

Roche (la), *voir* Roiche.

Roche (François de la), g. *Limoges*, IV, 183.

— (Gillet de la), ess. *Toulouse*, II, 122.

— [*Rocque*] (Honorat de la, dit Pichenot [*-nat*]), candidat à la g., puis m. *Aix*, IV, 411. 435. 436. 441. 447. 456.

— (Jehan de la, dit Vouzelle *ou* Vauzelles), g. *Limoges*, IV, 105. 107. 136. 137. 175. 191. 233. 250. 259.

— [*Rouche*] (Jehan de la, dit de Jouhe [*Joue*], père de Michel), m. *Poitiers*, IV, 285. 292. 293. 296. 302. 310. 318. 328. 347. 348. 351. 353. 366. 367. 376. 386. 393. 397. 413. 429. 433. 441. 445.

— (Michel de la), g. *Poitiers*, IV, 392. 393. 397. 427. 434. 447. 448. 452. 454.

— (Nicolas de la), g. *Poitiers*, IV, 441.

Rocque, *voir* Roche *et* Roque.

Rodulphe (François), g. *Grenoble*, IV, 310.

Roger (Jehan), m. *Limoges*, III, 401. 415. IV, 28.

Roget (Renart), m. *Villefranche*, II, 38.

— *voir* Rouget.

Rogier (Jehan), m. *Limoges*, III, 355. IV, 2; cg. *Romans*, III, 141; m. *Saint-Ló*, IV, 213.

Rogot, *lisez* Ragot.

Roiche [*Roche*; il signe *Rocha*] (Eustache la), cg. *Montélimar*, III, 378. 382. 399. 400. 410. IV, 16. 23. 193.

Rolant (Huguet), ess. *Grenoble*, III, 344.

Rolland [il signe *Roulland*] (Guillaume), ess. *Crémieux*, IV, 174. 323.

Rome [il signe *Roma*] (Pierre), g. *Villefranche*, IV, 164. 178. 179.

Ronce (Pierre), g. *Villefranche*, IV, 147.

Ronselay, *lisez* Rouselay.

Ronsart [*Ronssart*] (Pierre, fils de Thomas), m. *Bourges*, IV, 69. 143. 168. 174. 176. 220. 224. 231. 242. 247. 250. 253. 260. 293. 310. 324. 344. 347. 351. 355. 363. 368. 369. 374.

Ronsart (Thomas), m. *Bourges*, III, 331. 343. 352. 362. 398. IV, 2. 13.

Roque (Antoine), g. *Saint-Pourçain*, III, 224. 226. 231. 253.

— [*Rocque*, *Roques*] (Berrard, Bernard), g. *Toulouse*, IV, 184. 322.

— (Simon, Simonet), m. et g. *Saint-Pourçain*, II, 33. 91. 115. 167. 169. 303.

— [*Rocque*] (Thomas), g. *Saint-Pourçain*, III, 357.

Rose (Pierre de la), à *Toulouse*, II, 170.

Rossignol (Robert), g. *Saint-Ló*, I, 542.

Rouboiz (Jacob de), g. *Laon*, III, 214.

Rouche, *voir* Roche.

Rougemont (Gillebert, Gilebert de), m. *La Rochelle*, III, 34. 53. 54.

Rouget [*Roget*] (Claude, *une fois* Nicolas), m. *Paris*, puis candidat à la maîtrise de *Tours*, IV, 263. 270. 275. 277. 279. 280. 282. 283. 286. 288. 289. 291. 297. 301. 308. 329. 334.

Rouilhasc [*-has*] (Bernardin de), vice-m., puis m. *Montélimar*, IV, 46. 67. 216.

Roulland, *voir* Rolland.

Roupelin (Julien), m. *Saint-Ló*, IV, 253. 257.

— (le), *voir* Favre.

Roussart, *lisez* Ronssart, Ronsart.

Rousseau (Aignen), cg. *Bourges*, IV, 176.

— (Jehan), m. et commis à la g. *La Rochelle*, III, 391. 398. 402. 413. IV, 99. 115. 128. 129. 166.

— (Robert, Robin, *une fois* Guillaume), g. et t. *Tours*, IV, 137. 150. 161. 185. 186. 193. 208. 221. 233. 236. 252. 253.

Roussel (Colin), m. *Paris*, II, 184.

Rousselay [*-loy*] (Andrieu, Andry, André de), m. *Dijon*, *Mâcon* et *Sainte-Menehould*, II, 111. 112. 118. 121. 123. 124. 127. 128. 143. 144.

— (Girart de), m. *Sainte-Menehould*, II, 119. 121.

— [*Rosselay*] (Guerard de), m. *Cuserey*, puis *Dijon*, II, 289. 368.

— (Narde, Norde de), m. *Dijon*, II, 178. 381.

Rousselle (Denisot L'Ange), monnayeur à *Paris*, II, 194.

Roussin (Bernart), m. *Toulouse*, III, 26.

Routier (Jehan), m. *Le Puy*, III, 26.

Roux [*Ruf*, *Ruffi*] (François), g. *Grenoble*, IV, 270. 282. 323.

— (Guillaume le), g. *Rouen*, IV, 153-155. 161. 163. 165. 180. 187.

Roux (Guillemin le), g. *Rouen*, II, 111.

— (Jehan le), g. puis m. *Rouen*, II, 111. 168. 325-327.

Rouze, *voir* Roze.

Roy (Estienne le), m. *Saint-Pourçain*, III, 360.

— (Guillaume le), m. *Tours*, III, 61.

— (Jacques le), g. *Saint-Quentin*, II, 191.

— (Jehan le), cg. *Rouen*, IV, 148. 153. 154. 159. 161. 163.

— (Pierre le), g. *Paris*, III, 281. 297. 307. 309. 319. 322. 334. 335. 337. 342. 366. 384. 394. 407. 413. IV, 24. 30. 37. 50. 54. 56. 81. 83. 87. 92. 102. 106. 108. 114; m. *Rouen*, III, 274. 276. 277. 299. 300.

Royal, *voir* Ruau.

Royère (Antoine), t. *Villefranche*, IV, 179. 199.

Roze [*Rouze*] (André de la), m. *Lyon*, IV, 244. 253. 254. 262. 284. 323; m. *Chambéry*, IV, 395. 470.

— (Hyerosme, Jérôme de la), m. *Romans*, IV, 469. 470.

Ru (Antoine du), g. *Villefranche*, IV, 340.

Ruau [*Royal*] (Barthélemy), m. *Saint-Pourçain*, I, 380. 381. 383. 398. 400. 402. 405-407.

Ruaut (Pierre), ess. *La Rochelle*, II, 122.

Rue (Pierre de la), m. *Bayonne*, IV, 391. 445. 446. 457; t. *Bayonne* et *Bordeaux*, IV, 222. 237. 255. 295. 303. 305. 335. 383. 392. 432.

Ruf, *voir* Roux.

Ruffange, *lises* Russange.

Ruffi, *voir* Roux.

Ruffin (Aleaume), g. *Saint-Lô*, I, 477.

Rugny (Jehan de), m. *Tours*, IV, 276. 280. 281. 288-291. 295. 310. 396.

Ruissel [*Russel*] (Colin), t. c. *Paris*, II, 368.

— (Guillaume), t. c. et m. *Amiens* et *Saint-Quentin*, II, 353. 376. 383. 385. III, 169. 367.

— (Nicolas), ess. général, *Paris*, III, 224.

Ruissol [*Russol*] (Pierre), m. *Romans*, III, 197. 198. 205.

Ruquehenne (Jacquemart de), t. *Tournai*, III, 241.

Russange [*-anges*] (Nicolas de, *une fois* Jehan de), t. *Paris*, III, 265-267. 280. 281. 296. 316. 317. 320. 328-330. 332. 334-338. 340. 342. 346. 347. 349. 350. 352-354. 356. 357. 359. 362. 364. 374. 376 377. 399. 413. IV, 11. 13. 19. 36. 47. 49. 51. 67. 92. 94. 95. 100. 101. 117. 118.

Russel, Russol, *voir* Ruissel, Ruissol.

Ruzé (Arnoul), gm. (1483-1487), III, 301 à 316.

— (Jehan), gm. (1503-1505), IV, 47 à 63.

Ryeu, *voir* Rieu.

Sabatier [*Sabb-*] (Jacques), m. *Montpellier*, IV, 81. 99. 100. 106. 107.

Sablon (Michel du), gm. (1394-1403), II, 861 à 25.

Sac (Francorin), m. *Paris*, II, 357. 358. 360.

Sachier [*Sachet*] (Jehan), m. *La Rochelle*, III, 77.

Sadot (Pierre), g. *Romans*, III, 247. 262. 266. 275. 277. 280. 283. 290. 293. 294. 297. 298. 301. 308. 320. 325. 326. 343. 367.

Saige [*Sage*] (Jehan le), g. *Tournai*, III, 251-255. 265.

— (Pierre le), cg. et m. intérimaire, *Angers*, III, 362. 406.

— (René le), cg. *Angers*, IV, 239. 245. 252.

Saigne [*Sagne*] (Jehan de la), commis de m. *La Rochelle*, IV, 458.

Sailhans (Robert de), g. *Villeneuve*, IV, 234.

Saillanbien (Nicolas), ess. *Bordeaux*, IV, 236.

Saint-Denis (Bethin de), gm. (1338), I, 221.

Saint-Germain (Michel de), gm. (1351-1356), I, 294 à 366.

Saint-Germain (Raoulet, Raoul de), g. *Dijon*, I, 474. 494. 513. 523. 525; g. *Saint-Lô*, puis *Saint-Quentin*, I, 538. 539. 541. II, 27. 44. 49. 68.

— (Robert de), g. *Saint-Pourçain*, I, 372.

Saint-Laurent (Jehan de), m. *Saint-Pourçain*, I, 157.

Saint-Liénard (Giles de), m. *Mâcon*, I, 546.

Saint-Miel (Jacquemart de), ouvrier à *Châlons*, II, 209. 215.

Saint-Quentin (Gobert de), m. *Amiens* et *Saint-Quentin*, III, 129. 143. 165.

Saint-Roman (Charles de, fils de Jacques), g. *Aix*, IV, 436.

— (Jacques de), g. *Aix*, IV, 436.

Saint-Savornin [*Saorin, Savorny*] (Charles, Carlo de), g. *Montélimar*, III, 201. 207. 220. 222. 225.

Sainte-Foy [*Foys*] (Bernart de), m. *Toulouse*, I, 341. 343. 345-347. 349. 350. 353. 358. 362. 363. 381. 382. 387. 391. 393-395. 398.

Saintier (Jehan le), g. *La Rochelle*, II, 44. 47; g. *Tours*. I, 546. III, 218.

Salais (Jehan), m. *Toulouse*, II, 119.

Salaize (Jehan), g. *La Rochelle*, IV, 82.

Salas, *voir* Sallas.

Salerio (Gerard de), monnayeur à *Meaux*, I, 155.

Sallas [*Salas*] (Bernard), m. *Toulouse*, III, 286. 287. 289. 292-296. 298. 307. 311. 312. 316. 348. 412.

Salle (Renard de la), clerc de la Monnaie de *Paris*, I, 152.

Saluce (Andry, André), m. *Poitiers*, II, 139. 144.

Saluce (Loys, frère d'Andry), m. *Poitiers*, II, 145. 181.

Salusse (Andri), g. *Sainte-Menehould*, II, 122.

Salvaing, *voir* Servaing.

Sandelles [*-dalles*] (Jehan de), g. *Limoges*, III, 230. 233. 250. 259. 263. 264. 287. 305. 306. 315. 317. 357. IV, 28. 90. 175. 176. 179. 183. 191.

— (Jehan de), t. c. *Limoges*, III, 24; t. c. *Poitiers*, II, 256. 274.

Sanguin (Guillaume), m. II, 259. 261; m. *Mâcon*, II, 270; m. *Paris*, II, 213.

Sarat, *voir* Seret.

Sarrazin (Laurent, Lorens), g. *Limoges*, *La Rochelle*, *Saint-Pourçain*, I, 538. II, 65.

— (Thiébaut), monnayeur à *Paris*, I, 152.

Sarrette (Hugues de la), m. *Villefranche*, IV, 348.

Satar, *lisez* Salas.

Saunier (Jehan), gm. (1375), I, 536.

Saussereau [*Sauseriau*, *Saussereau*] (Jehan, père), cg. *Angers*, II, 46. 105.

— (Jehan le jeune), cg. puis m. *Angers*, II, 46. 105.

— (Jehan), ess. *Angers*, II, 108. 115. 117. 118.

Saussoy (Guillaume du), ouvrier à *Paris*, II, 300.

Sauvage [*-ger*] (Cardin), g. *Châlons*, II, 365. III, 139.

Sauvagière [*-vaigere*] (Olivier de la), m. *Angers*, II, 91. 116. 117.

— (Pierre de la), m. *Angers*, II, 110.

Sauvain [*-vin*, *Souvaien*] (Balthazar), m. *Montélimar*, IV, 455. 463. 465. 470.

Sauvignac (Aubert, Albert de), gm. du *Languedoc*, III, 366. 372; m. *Montpellier*, III, 215. 221. 228. 235. 247. 248. 256. 263. 271. 274. 295. 360. IV, 139; m. *Perpignan*, III, 292.

— (Bernard de), m. *Perpignan*, III, 248. 251. 253. 255. 257. 261. 263. 268. 290; m. *Montpellier*, III, 261; à *Villefranche*? IV, 147.

Sauvin, *voir* Sauvain.

Sauzay (Guillaume de), t. c. et m. *Bourges*, III, 118. 121. 243. 244. 256. 257. 275. 276.

— (Ursin de), t. c. et m. *Bourges*, III, 243. 244. 256; ess. *Bourges*, III, 276.

Scatice (Philippe), m. *Tournai*, I, 227.

Scatisse (Pierre), gm. (1356-1358), I, 366 à 395.

Scudo (Jehan de), commis de t. *Bordeaux*, IV, 395.

Segure [*-gare*] (Michel de; père du suivant), g. *Bayonne*, IV, 140.

— (Sauvac,-nat, Soubat de), g. *Bayonne*, IV, 134. 140. 166.

Seigneuret [*-noret*, en latin *Senhoratus*] (Benoist), gm. du *Dauphiné*, IV, 62. 160. 183. 192. 200. 210. 211. 213. 215. 217. 221. 222. 225-228. 238. 242. 258. 259. 269. 271. 277. 303. 323. 391. 397. 404. 406. 421. 434. 469.

Seignoret [*-neuret*, *Signoret*] (Benoist, *une fois* Jacques), g. *Grenoble*, IV, 62. 75. 99. 120. 132. 186.

Sens (Estienne de), gm. (1415-1420), II, 190 à 281.

Sens (Estienne), *voir* Orfèvre.

— (Guillaume de), m. *Saint-Pourçain*, I, 495.

— (Guillemin de), m. *Rouen*, I, 375.

Senyn, *lisez* Sevyn.

Seppede, *voir* Cépède.

Sepsaux (Jehan de), m. *Châlons*, II, 378. III, 364.

Seran (Guillemin), m. *Dijon* et *Saint-Laurent*, II, 282.

Serant [*-ans*, *Serrand*, *Cerant*] (Jehannot, Janot, Janet, Jehan du *ou* de), cg. *Tours*, IV, 59. 79. 136. 140. 150. 208. 233. 258.

— [*Serent*, *-ans*, *-an*] (Nicolas du *ou* de), cg. *Tours*, IV, 336. 424. 439. 442.

Serat, *voir* Seret.

Serbinde [*-bende*] (Pol, Paul de), gm. (1343-1349), I, 242 à 271.

Serbinde (Paul de), m. *Paris*, I, 496. 533.

Seret [*Serat*, *Sarat*] (Gilles de), t. c. *Toulouse*, III, 87. 88.

Serisy (Jehan de), monnayeur à *Paris*, II, 194.

Serloti (Grégoire), m. *Rochegude*, I, 500. 502.

Sermaite (Gilles), ouvrier à *Paris*, I, 152.

Sernies [*Servies*] (Paul de), m. *Tournai*, I, 535.

Serrat (Jehan), g. *Bourges*, IV, 279.

Serraud, *voir* Serant.

Servagne [*-vaing*, *Salvaing*, en latin *Servagnius*] (Jehan), ess. *Romans*, IV, 200. 205. 206.

Sestre [*Sextre*, *-ier*, *-ie*] (Jehan), g. *Montélimar*, III, 220. 285. 290. 291. 297. 302.

Sesve [*Cève*] (Bertolot de), m. *Mirabel*, I, 543.

Seudelles, *lisez* Sandelles.

Seurre (Ursin le), g. *Villefranche*, IV, 11.

Sevyn [*-vin*, *Cyvin*, *Cyvyn*, *Sivin*, *Syvin*, etc.] (Jehan), ess. *Romans*, III, 309. 314. 325-327. 343. 374. 380. 411. IV, 10. 36. 51.

Sibouarre (Robin), prévôt à *Troyes*, II, 110.

Simon (Jehan), g. *Châlons*, III, 316.

— (Josse), m. *Angers*, I, 217.

Simon (Josse), gm. (1346), I, 249 à 252.

Sirodes [*Sivode*, *Cardo*] (Pierre, dit Grenoble), g. *Lyon*, III, 214. 257. 273.

Sivin, *voir* Sevyn.

Sivode, *voir* Sirodes.

Soiez (Jehan), g. *Paris*, II, 164.
Soiran (Guillaume), m. *Saint-Laurent*, II, 190.
Soissons (Pierre de), m. *Tournai*, I, 304. 463. 470. 476. 493.
Solier (Jehan du), cg. *Rouen*, I, 545. II, 31. 44.
Somelier (Jehan le), ess. *Tours*, I, 528.
Sorian (Guillaume), m. *Dijon*, II, 288.
Soriz, *voir* Souriz.
Sotin [*Sottin*], *voir* Soutin.
Soudelles, *lisez* Sandelles.
Souillart (Germain du), monnayeur à *Rouen*, II, 329.
Soulaige (Jehan), g. *Villefranche*, III, 226.
Souriz [*Soriz*], g. *Angers*, II, 34; g. *Paris*, II, 181. 183. 200. 211. 226. 272. 392. III, 130. 135.
Soutin [*Sotin*, *Sottin*, *Souttin*] (Guillaume), g. et t. c. intérimaire à *Paris*, IV, 306. 307. 309. 311. 315. 317. 330. 336. 339. 347. 350. 357-359. 362. 369. 372. 375. 376. 380. 382-384. 386. 391. 400. 408. 422-424. 435. 437-439. 451. 459. 467.
Souvaien, *voir* Sauvain.
Souvignac, *lisez* Sauvignac.
Spède, *voir* Cépède.
Spifame (Barthélemy), m. *Paris*, II, 111; m. *La Rochelle*, II, 119. 125. 128.
Stançon (Jacquot), m. *Saint-Quentin*, I, 486.
— (Janson), m. *Saint-Pourçain*, I, 439. 442. 443. 450. 453. 459.
— (Nicolas), m. *Rouen*, I, 536; g. *Saint-Quentin*, *Angers* et encore *Saint-Quentin*, II, 51. 65. 66. 89. 143.
Sudrie (Esmart la), m. *Poitiers*, I, 317. 318. 320-323. 325. 329. 332. 333. 337. 339.
Sueur (Guillaumele), gm. (1504-1530), I, 8. IV, 54 à 270.
— (Jehan le), gm. (1529), IV, 257.
Sureau [*Surreau*] (Laurent), m. *Paris*, III, 334. 336. 337. 339. 342. 345. 353. 357. 362. 366. 367. 373. 386. 396. 398. IV, 9. 17. 34. 52. 63. 69. 79. 81. 83. 94. 95. 104. 105. 110. 112. 115. 118. 122. 171.
Synin [*Syvin*], *voir* Sevyn.

Tac (Gautier le), g. *Saint-Quentin*, II, 214.
Tachier (Jehan), m. *Mâcon*, I, 432. 434.
Tadelin [*Thadelyn*, *-lain*, *-dellin*] (Edoart, Edouard, Odoart), gm. (1346-1375), I, 251 à 538. 549.
— (Édouard), gm. (1451), III, 200.
Taget (Franchequin, -kin, François de), g. *Angers*, II, 78. 88. 108. 110. 115. 117. 182; m. *Paris*, II, 10.
Taillefer (Jehan), t. c. *Tournai*, III, 18.
Tainturier (Jehan), g. *Saint-Lô*, II, 210.
Tainturier (Perrenot, Perrin le *ou sans* le), m. *Saint-Laurent*, II, 290; commis à *Dijon*, III, 12.
— (Pierre), g. *Villefranche*, III, 226.
Taranne [*-ane*] (Christophle), g. *Paris*, II, 392. III, 130.
— (Jehan), g. *Tournai*, III, 114.
Tarenne (Jacques), gm. (1526-1538), IV, 224 à 330.
Tartier [*Tartrier*] (Jacques le), m. *Troyes*, IV, 272. 333. 343-345. 350. 355. 362. 365. 367. 368. 372. 398. 400. 404. 405.
— (Jehan le), m. *Troyes*, IV, 345.
— (Lupin, Luppin le), m. *Troyes*, IV, 311. 319. 327. 367.
Tat (Gabriel), m. *Turin*, IV, 356. 401. 403. 415. 429. 458. 467.
Taupier (Jehan), m. *Nantes*, IV, 294. 308. 363. 379. 406. 411. 433. 467.
Tavernier (Richard le), monnayeur à *Rouen*, II, 329.
Taye (Guillaume de), m. *Tournai*, I, 254. 255.
Teissier, Teixier, *voir* Tessier.
Tellerau (Jehan), cg. *Rouen*, IV, 334.
Tenort (Henry), t. *Saint-Lô*, II, 193.
Tessier [*Teissier*, *Teyssier*, *Teixier*, *Tixier*, *Tissier*] (Léonard, Lyonard, Leonnet, *une fois* Bernard), m. *Montpellier*, IV, 121. 139. 147. 149. 151. 157. 174. 175. 189.
Tevenot, *voir* Thevenot.
Thadelin, *voir* Tadelin.
Thais [*Thois*] (Guillaume de), gm. (1359-1360), I, 402 à 458.
Thais [Thays] (Guillaume de), g. *Rouen*, I, 372.
Thenart, cg. *Dijon*, IV, 378.
Thevenot (François), t. *Romans*, IV, 199. 200. 205. 209. 243. 268. 404. 446. 452. 453.
Thibault (Jehan), m. *Toulouse*, III, 233. 241. 242. 246. 249. 254-256.
Thieverri (Arnaulton de), ess. puis g. *Bayonne*, IV, 222.
Thois, *voir* Thais.
Thomas (Jehan), t. *Toulouse*, II, 250. III, 51. 57. 67. 88.
Thomé (Jehan), cg. *Romans*, IV, 469. 470.
Thoraut [*-ant*] (Jehan), g. *Angers*, II, 28. 30. 50. 67.
Thoria, Thorial, Thorin, Thorrase, *voir* Thoyras.
Thoryn (Raoul), g. *Poitiers*, II, 170.
Thot [*Tot*] (Guy), m. *Tournai*, I, 173. 175.
Thoyras [*Thorrase*, *Thoyra*, *Thorya*, *Thoria*, *Thorial*, *Thorin*] (Raoul), g. *Lyon*, puis *Saint-Quentin*, II, 177. 188. 189. 192. 194. 195. 230. 349.

Thumery, *voir* Tumery.

Thurry [*Thury, Turry, Tury*; il signe *Turey*] (Huguet, Hugues, *parfois avec* de), m. *Grenoble*, IV, 411. 419. 420. 424. 436. 438. 444. 449. 450. 457. 458. 460. 463. 465. 466.

Tiercelin (Loys), m. *Saint-Pourçain*, III, 283.

Tirant (Jehan), g. *Rouen*, I, 468. 486.

Tissier, Tixier, *voir* Tessier.

Toget, *lisez* Taget.

Tointault (Jehan), t. *Bordeaux*, IV, 211.

Toppier, *voir* Taupier.

Tot, *voir* Thot.

Touchet (Jehan), g. *Saint-Quentin*, puis *Mâcon*, I, 277; g. *Limoges*, I, 389.

Toupet (Denis), g. *Domme*, II, 11.

Toupier, *lisez* Taupier.

Toureau (Nicolas), t. *La Rochelle*, IV, 352.

Trachard (Mathurin), cg. *Chambéry*, IV, 470.

Trefford [*Traf-*] (Jehan), g. *Crémieux*, III, 69. 70. 111. 124. 125. 170. 178. 189; cg. *Crémieux*, II, 254.

Triail (Fremin), m. *Villefranche*, II, 280. 282. 284.

Trailh (Firmin), m. *Toulouse*, II, 212.

Trippault [*Tripaut*] (Guillot), g. *Bourges*, III, 252. 256.

Triquel (Jehan), m. *Angers*, II, 94.

Tristan (Charlot), g. *Troyes*, I, 468.

— (Jehan), g. *Rouen*, I, 318.

Trolet, *lisez* Trotet.

Tronchon (Huguenin), m. *Auxerre*, II, 302.

Trotaut (Jehan), t. *Bordeaux*, IV, 173; m. *Saint-Lô*, II, 74.

Trotet (Jacquot, Jacques), m. *Paris*, II, 168. 169. 259. 261. 341. 349. 350.

Trotet [*Trottet, Trotot*] (Jehan), m. et t. c. *Paris*, puis gm. (1421-1439), II, 113. 114. 124. 132-135. 145. 160. 175. 184. 193. 203. 259. 261; gm. II, 289 à III, 155.

Troyes (Perrinet, Perrenet de), t. c. *Amiens*, II, 353. 377.

Truchet (Jehan), g. *Limoges*, I, 343. 372; g. *Poitiers*, I, 396. 402; g. *Saint-Lô*, puis *Toulouse*, I, 477.

Truel (Arnaud), m. *Carcassonne*, I, 130.

Trumeau (Nicolas), t. *La Rochelle*, IV, 353.

Tuilerie [*Tuill-*] (Jehan de la), m. *Angers*, II, 105; ess. *Mâcon*, II, 107. 167; ess. *Nevers*, II, 302.

Tumery [*Thumery*] (Regnault, Renault de), m. et t. c. *Paris*, II, 213. 219. 223. 251. 259. 261. 274. 314. 315. 337. 338. 341. 345. 349. 351. 352. 354. 356. 363. 365. 366. 374. 375. 379. 380. 382. 385-387. 390; III, 129. 143. 144. 147.

Turey, *voir* Thurry.

Turpin (Pierre, *une fois* Jacques), m. *Angers*, IV, 293. 297. 298. 304. 308. 316. 335. 346. 353. 356. 364. 368. 372. 373. 376. 388-390. 392. 396. 397. 406. 408. 409. 425. 426. 441. 444. 452. 460. 468. 470.

Turry, Tury, *voir* Thurry.

Tybaud [*-baut, Tibaud*] (Johan, Jehan), ess. *Crémieux*, IV, 64; g. *Crémieux*, IV, 155. 158. 160. 174. 230. 237. 243. 258. 263. 264.

— (Urbain), g. *Crémieux*, IV, 155. 237. 309. 317. 322.

Urbain (Jehan), m. *Toulouse*, III, 293.

Vachier [*Vacher*] (Jehan), m. *Saint-Pourçain*, I, 319-321. 323. 324. 334. 386.

Vacque [*Vaque*] (Jehan), m. *Bordeaux*, III, 205. 228. 244. 246. 247. 265.

Vagnier (Jehan), m. *Toulouse*, II, 245.

Vagnon [*Vaignon*] (Antoine), m. *Grenoble*, IV, 80. 128. 131. 132. 134. 155. 165. 169. 179.

Vaily [*Vailly*], *voir* Wailly.

Val, *voir* Gal.

— (Jehan du), monnayeur à *Rouen*, II, 329.

Valée [*Vallée*] (Pierre), g. *Troyes*, puis *Mâcon*, II, 15. 18. 44. 50. 65. 69. 97. 98. 103. 106. 124.

Valenciennes (Germain de), ess. général, III, 339. IV, 27. 54. 70. 93. 102. 123.

— (Guichart de), ess. *Paris*, II, 153.

— (Guiot, Guyot de), t. *Bourges*, II, 254; t. *Lyon*, II, 188.

— (Jehan de, fils de Germain), ess. général, IV, 148. 180. 278.

— (Jehan de), ess. *Crémieux*, II, 120. III, 91. 170; g. *Crémieux*, II, 175. 233. 279. III, 26. 28. 48; cg. *Crémieux*, III, 39.

— (Jehan de, le jeune), ess. *Montpellier*, III, 125.

Valenciennes (Macé de), gm. (1421-1426), II, 305 à 335.

Valenciennes (Macé de), prévôt, *Paris*, II, 194. 228; ess. *Mâcon*, ensuite *Paris*, II, 102. 106. 107. 135. 153. 164. 349; ess. général, II, 197. III, 138.

— (Regnier de), g. *Crémieux*, II, 120.

Valiconte (Raoulin, Rolin [*par erreur* Robin] de), m. *Montpellier*, III, 233-236. 242.

Valimbert [*Imbert, Varembert*] (Marc) de Quier [*Quiers*], m. *Turin*, IV, 318. 327-330.

Valin [*Vallin*] (Jehan), cg. *Angers*, IV, 197. 216. 245.

Vallant, *lisez* Volant.

Vallée, *voir* Valée.

Vallet [*Vallete*] (Jacques), cg. *Villefranche*, IV, 164. 199.

Vallin, *voir* Valin.

Vander, *lisez* Vendor.

Vanne [*Venne*] (Guy), m. *Troyes*, I, 170. 176.

Vannes (Gauchier, Gaucher de), gm. (1359-1361), I, 411 à 469.

Vannes (Gauchier de), m. *Angers*, I, 294.

— (Perrin, Pierre de), g. *Tournai*, I, 305. 468.

Vaque, *voir* Vacque.

Varembert, *voir* Valimbert.

Varey (Artault de), g. *Lyon*, III, 257. 264.

Varnier [*Warnier*] (Jehan), dit Hanotin [*Hann-*], m. *Amiens*, II, 367. 390. III, 155.

Varot [*Varrot*], *voir* Barot.

Vasche (Hugues), m. *Montpellier*, I, 286-288.

Vaslin (Pierre), cg. *Angers*, IV, 239.

Vassal (Nicolas), cg. *Rouen*, III, 342. IV, 107.

Vaubaon (Jehan de), g. *Montpellier*, II, 39. 101. 104. 148.

Vauboulon [*-belon*] (Gerardin, Girard, Gerard), g. *Paris*, II, 104. 147. 164. 166. 211. 226. 301. 306. 345. 349. 352. 355. 360. 370. 373. 380. 383. 384. 391. 392. III, 131. 134. 136. 146. 148. 168.

Vaudoire, *voir* Vaudoyer.

Vaudor, *lisez* Vendor.

Vaudoyer [*Vaudoûé, -doué, Vaudoire, Baudoire, Baudoric*], g. et t. *Villeneuve*, II, 126. 128. 130. 141. 143. 144. 268.

Vaudripont [*Waudr-*] (Jehan de), cg. *Tournai*, III, 389. 412.

Vaulchart (Michel), g. *Lyon*, IV, 91.

Vaulx [*Vaux*] (Benoist de), g. *Romans*, III, 191.

— (Bernart de), t. c. *Montpellier*, III, 257; t. et ess. *Montpellier*, III, 174.

— [*Los, Lot*] (Guillaume de), m. *Montpellier*, III, 200. 255.

— (Jehan de), g. *Amiens*, II, 366-368. 388. 389; prévôt à *Saint-Quentin*, II, 44.

— (Philippon de), m. *Montpellier*, III, 257. 263.

— (Pierre de), m. et t. c. *Montpellier*, III, 199. 200. 250.

Vaure (Louis), cg. *Crémieux*, III, 301.

— (Pierre), cg. *Crémieux*, III, 218.

Vauville (Jehan de), ouvrier à *Rouen*, II, 329.

Vauzelle [*-les*], *voir* Roche (Jehan de la).

Vay (Philibert de), t. *Dijon*, IV, 127.

Vec, *voir* Bet.

Veely, *voir* Wailly.

Veingne, *voir* Benigne.

Velli (Pierre de), m. *Mâcon*, I, 546.

Vendor [*Vandor*] (Nicolas), ess. *Paris*, IV, 265. 278. 289. 336.

Vennes (Girard de), prévôt à *Troyes*, I, 230.

Verbis, *voir* Brun (Michau).

Verdun (Hugues de), g. *Chaumont*, I, 427. 435.

— (Jehannin, Jehan de), g. *Sainte-Menehould*, vice-g. puis g. *Troyes*, II, 92. 94. 97. 193. 241.

— (Pierre de), g. *Troyes*, II, 13. 15. 38. 43. 44. 93. 94. 97. 110.

Verger (Julien du), m. *Nantes*, III, 381.

Vergier (Jehan du), m. *Angers*, III, 24.

— [*Verger*] (Raymond, Raymonnet *et* Clémençot du), g. *Bordeaux*, III, 326. 363.

Vermanteau, *voir* Bemmeteau.

Vermont (Jacques), monnayeur, puis prévôt à *Paris*, IV, 81. 340.

Verneux [*Bern-, Bevrieux*] (Gilles de), g. *Amiens*, II, 389.

Verrières, *voir* Voyrières.

Verrot (Colin), g. *Saint-Lô*, II, 373.

Veterci (Antoine de), g. *Mirabel*, II, 138.

Vézel (Henri de), t. *Saint-Lô*, II, 70.

Vialet (Humbert), fermier de *Saint-Georges*, I, 540.

Viart (Amiot), m. *Dijon*, II, 189. 203. 211. 216. III, 54; g. et t. c. *Mâcon*, II, 169. 370.

— (Andriet), commis à *Dijon*, III, 12.

— (Humbert, frère de Pierre), m. *Dijon* et *Saint-Laurent*, II, 190. 205. 211. 216. 236. 282. 301. 314. III, 12.

— (Pierre), m. *Dijon*, II, 205. 211. 212. 215. 216. 234-236. 282. 288. 301. 308. 314. III, 12.

Vicaire (Aubry le), cg. *Dijon*, III, 12. 54. 56. 116.

Vicomte (Guillaume le), à *Saint-Lô*, II, 322.

Victry, *voir* Vitry.

Vidal [*Bidault*] (André), g. *Toulouse*, III, 244. 245. 249. 250.

— (Antoine), gm. du *Dauphiné*, IV, 28; m. *Lyon*, III, 262. 274. 291. 295.

— (Barthélemy), g. *Toulouse*, II, 167. 170.

— (Bernart), t. *Limoges*, II, 39. 78.

— [*Widal*] (Guerin), m. *Rouen*, I, 172.

— (Jacques), m. *Lyon*, III, 266.

— (Jehan), III, 120; t. c. *Montpellier*, II, 309.

— (Jehan de *ou sans* de), m. *Dijon*, III, 324. 354. 385. 401.

— (Jobert, Joubert), t. c. *Toulouse*, III, 29. 34.

Vidal (Nicolas, frère d'Antoine), m. *Lyon*, III, 248. 255. 257. 262. 263. 272. 274.

— (Raymond, Reymond), g. *Lyon*, puis gm. du *Dauphiné*, IV, 20. 80.

Vidame (Gervais le), t. *Angers*, II, 115. 117.

Vié, *voir* Viey.

Viellette (Jehan), g. *Poitiers*, IV, 441.

Vienne (de), *voir* Corrieulx.

Viey [*Vié*] (Jehan), g. *Saint-Quentin*, I, 468. 485. 489.

Vigier (Jehan), t. *Poitiers*, III, 14.

Vigne (Jacques de la), t. *Bayonne*, III, 402-404. IV, 6. 13.

Vilet, *voir* Villet.

Village [*Vilage*] (Jehan de), m. *Bourges*, III, 115. 116.

Villate [*-atte*] (Jehan), t. *Bourges*, IV, 168. 174. 242. 262. 375. 392-438.

Villeaisne (Ymbert de), m. *Saint-Quentin*, I, 336.

Villeneufve (Hugues de), m. *Le Wigan*, I, 299.

Villeneuve (Robert de), m. *Saint-Quentin*, II, 105.

Villet [*Vilet*] (Gilles), gm. (1386-1402), II, 37 à 122. 191.

Villet [*Vilet*] (Gilles, Gilet), cg. *Paris*, I, 488. 503. 522. 526.

— (Gillet), g. *Montpellier*, I, 468.

— (Thomas), g. *Troyes*, I, 255.

Villette [*Villete*] (Jehan de), m. *Mirabel*, II, 268. 271. 282. 285. 301.

Vincent (Berthelemy), t. *Embrun* et *Briançon*, II, 129. 138. 139. 148.

— (Guillaume), m. *La Rochelle*, III, 85. 98. 114.

— [*Vinsant*] (Jacques, Jaime, Jame), t. *Crémieux*, *Mirabel*, *Montélimar* et *Crémieux*, II, 242. 293. III, 8. 14. 21. 29. 31. 39. 58. 69-72. 79. 81. 87. 93. 102. 117. 118. 125. 129. 141. 149. 157. 158. 161. 162. 165. 167. 172-175. 178-181. 186. 187. 191. 193. 195. 198. 270. 299.

— (Jehan), g. *Toulouse*, I, 300.

— (Pierre), m. *Grenoble*, IV, 276. 282. 284. 286. 289. 290. 292. 296. 298. 299. 321. 327. 331. 332. 348; m. *Saint-Pourçain*, I, 173. 182.

Vineis (Everardus de), m. *Tournai*, I, 117.

Vinet [*Vivet*], Vinot, *lisez* Vivot.

Vinsant, *voir* Vincent.

Vintbert (Guillaume), de Pinguecange, gm. (1420), II, 327.

Vintbert [*Vinebert*, *Vimbert*] (Guillaume), dit Piquenique [*-vigne*], cg. *Rouen*, II, 110. 120. 320.

Violet (Jehan), g. *Lyon*, II, 193. 198.

Vital (Guillaume), g. *Villeneuve*, IV, 62.

Vital (Jacques), g. *Condom*, I, 537.

— (Jehan), g. *Condom*, I, 545.

Vitalis (Pierre), de Martello, m. *Carcassonne*, I, 130.

Vitry [*Victry*] (Gilles de), gm. (1439-1457), III, 155 à 215.

Vivien [*-ian*] (Colinet), t. c. et m. *Paris*, III, 224. 226. 228. 231. 233. 234. 242.

— [*-ian*] (Gaulchier, Gaulcher, Gaucher), t. c. et m. *Paris*, III, 147. 160. 306. 357. 377. 383. 385. 391.

— (Gaucher), g. *Paris*, III, 168.

Vivien [*-ian*] (Gaulcher, Gaucher, *une fois* Germain, *par erreur*), gm. (1440-1471), III, 163 à 268.

— (Germain, fils de Gaucher), gm. (1467-1475), III, 262 à 306.

Vivien [*Viviani*] (Germain), m. *Paris*, II, 259. 261. 373. III, 216. 219. 224. 226. 233.

— (Jacques, frère de Germain), m. *Paris*, II, 373.

— [*Vivyen*] (Mathurin), g. *Nantes*, IV, 379. 411.

Vivier (Charles du), g. *Tarascon*, IV, 97. 102-105.

— (Charlot du), t. *Paris*, II, 114.

— (Claude du), g. *Tarascon*, IV, 97.

— (Jehan du), m. *Châlons*, *Dijon* et *Saint-Laurent*, II, 191.

— (Jehan, Hanotin du), t. *Paris*, I, 541. II, 63. 89. 95. 111.

Vivot [*Vinet* ou *Vivet*] (Jehan), m. *Paris*, II, 160.

— [*Vinot*] (Martin), ess. *Paris*, IV, 36. 79.

Vivot (Martin), gm. (1409), II, 149.

— (Martin), m. *Paris*, puis gm. (1509-1519), III, 320. 339; gm. IV, 105 à 175.

Voirrières, *voir* Voyrières.

Volant [*Voulant*, *Vallant*] (Hermant), m. *Paris*, II, 171. 175.

— (Jehan), g. *Rouen*, IV, 224. 232.

Vomeynart (Hanequin de), m. *Saint-Lô*, I, 539.

Vouez (Jehan), g. *Châlons*, III, 393.

Voulant, *voir* Volant

Vouzelle, *voir* Roche (Jehan de la).

Voyrières [*Voirrières*, *Verrières*] (Jehan de), m. *Montpellier*, II, 309; m. *Toulouse*, III, 29. 34. 35.

Vuille [*Veulle*, *Buille*, *Baille*] (François), gm. (1439-1461), III, 155 à 243.

Vuillernes (Lotart de), g. *Tournai*, III, 18.

Vyoleur (Robert le), g. *Poitiers*, I, 372.

Wailly [*Wally*, *Vailly*, *Veely*, *Vaily*, etc.] (Andriet, Andry de), m. g. et t. *Dijon*, *Chalon* et *Mâcon*, II,

169. 178. 191. 234. 281. 287. 300. 308. 313. 314. 362. 368. III, 12. 35. 56. 116. 160.

Warnier, *voir* Varnier.

Waudripont, voir Vaudripont.

Wettin (Désiré), g. *Amiens*, II, 356.

Widal, *voir* Vidal.

Wiloux (Henri de), t. et ess. *Angers*, III, 82.

Wiry (Guiot), m. *Auxonne*, II, 289.

Ybert (Guillaume), m. *Saint-Lô*, IV, 332. 366.

Ymbert (Pierre), t. c. *Montpellier*, I, 498. 499.

Yrebel [*Hirebel*] (Nicolas), g. *Rouen*, I, 384. 394.

Yriart [*Hiriart, Hiriac, Yriarte*] (Augier, Ogier, Auger de), m. *Bayonne*, III, 405. 408. IV, 2. 6. 12. 21-23. 37. 44. 53. 74. 84. 140. 158. 162.

Ysche (Josse de), t. *Dijon*, I, 542.

Yszebarre [*Yse-, Ys-, Ysse-, Heize-, Isbarre, Ysbare*] (Augustin), t. c. *Paris*, II, 102. 111. 169.

— (Augustin), m. *Tournai*, II, 259. 261. 298.

— (Charles, Challez), m. *Montpellier*, I, 389. 391-395. 398. 401. 406. 418. 457. 459. 468-470. 473. 477-479. 485. 487. 492. 495. 496; m. et g. *Toulouse*, I, 349. 355. 373. 477. 478. 485. 487. 492. 493. II, 126.

Yszebarre (Floure), gm. (1338-1340), I, 223 à 233.

Yszebarre (Jehan), m. et t. c. *Paris*, I, 533. 545. II, 7. 10. 31. 34; m. *Rouen*, II, 35. 38. 39. 43. 50; m. *Toulouse*, I, 497.

Yszebarre (Nicolas), gm. (1337-1344), I, 220 à 247.

Yszebarre (Nicolas), m. *Paris*, I, 226. 249. 497-499. 501; m. *Rouen*, I, 326. 333. 376. 381. 388. 437. 461. 463. 469; m. *Tournai*, I, 227; m. *Troyes*, I, 228.

— (Pierre, frère de Charles), t. c. et m. *Toulouse*, I, 478. 506. 509.

— (Pierre), g. *Montpellier*, I, 538.

— (Richardin), m. *Montpellier*, I, 357. 358. 362-364. 371. 373. 376.

Zacarie [*Acarie*] (Gilles), gm. (1493-1500), III, 367 à IV, 27.

..... (François), g. *Lyon*, IV, 366.

..... (Gilles), ess. *Toulouse*, II, 108.

..... (Romain des), m. *La Rochelle*, II, 63.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS
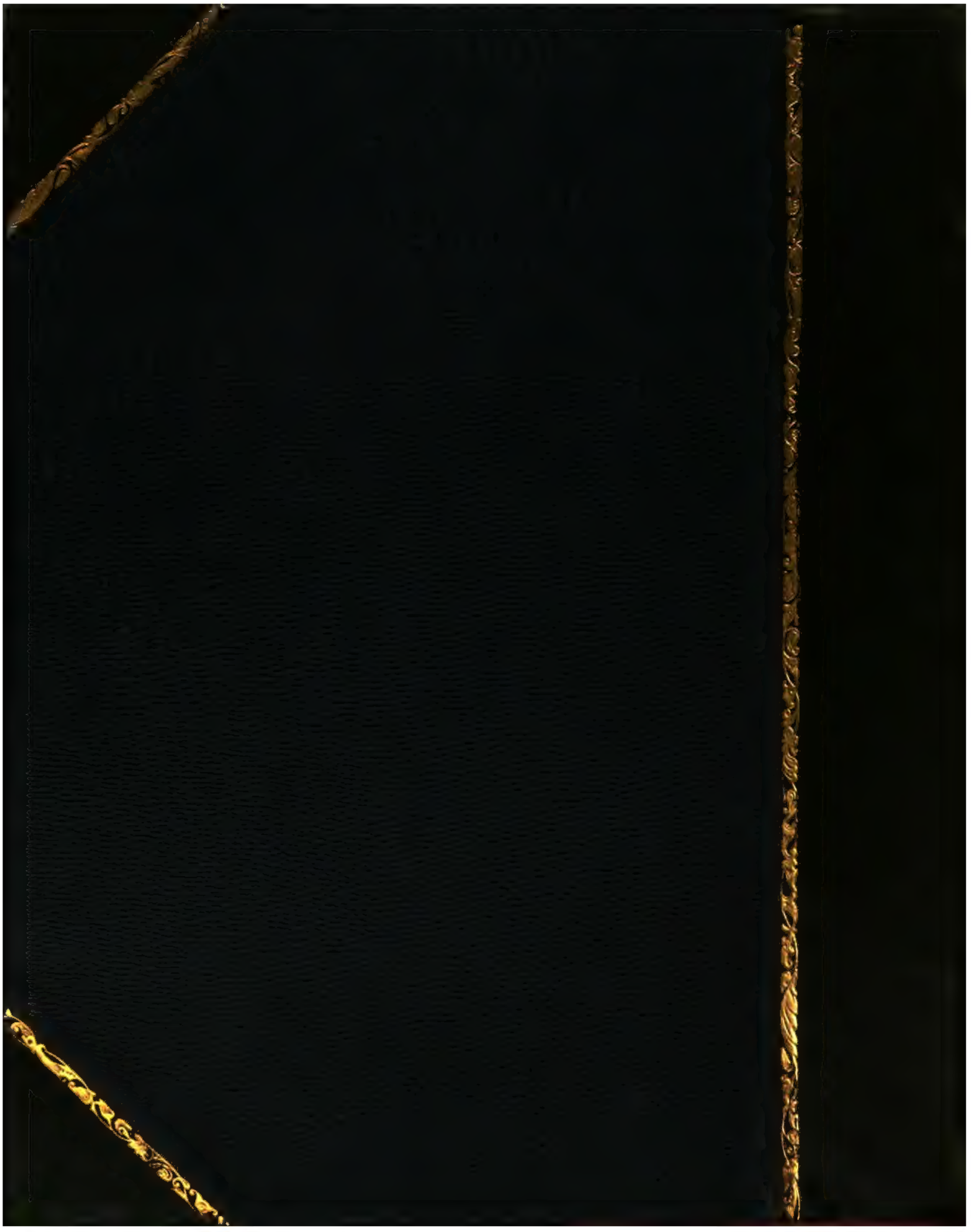
CABINET DES MEDAILLES MUSEUM